











ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE DHISTOIRE.

MM. Le baron Kervyn de Lettenhove, Président Gachard, Secrétaire et Trésorier, Alphonse Wauters Stanislas Bormans, Edmond Poullet, Charles Piot, Léopold Devillers, Gilliodts-Van Severen, Membre suppléant



COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS

DES PAYS-BAS.



COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS

DES PAYS-BAS;

PUBLIÉE PAR

MM. GACHARD ET PIOT.

DE LACADEMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, ETC.

TOME QUATRIÈME.

JOURNAL DES VOYAGES DE PHILIPPE II, DE 1554 A 1569, PAR JEAN DE VANDENESSE.

VOYAGE DE L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE, EN 1598, PAR GILLES DU FAING.

ITINÉRAIRE D'ANTOINE, DUC DE BRABANT, DE 1407 A 1415. ITINÉRAIRE DE JEAN IV, DUC DE BRABANT, DE 1415 A 1427. ITINÉRAIRE DE PHILIPPE DE S^{*}-POL, DUC DE BRABANT, DE 1427 A 1450.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1882

DC 611 B772C6 £.4

1070460

INTRODUCTION.

Le quatrième volume des Voyages des souverains des Pays-Bas renferme:

1º Le Journal des voyages de Philippe II, de 1554 à 1569, par Jean de Vandenesse;

2º Le Voyage de l'Archiduc Albert en Espagne, en 1598, par Gilles du Faing;

3º L'Itinéraire d'Antoine, duc de Brabant, de 1407 à 1415;

4º L'Itinéraire de Jean IV, duc de Brabant, de 1415 à 1427;

5º L'Hinéraire de Philippe de St-Pol, duc de Brabant, de 1427 à 1450.

Nous allons dire quelques mots de chacune de ces publications en particulier.

I

Les travaux concernant les voyages de Philippe II ne font pas défaut: Juan Christoval Calvete d'Estella fit imprimer, à Anvers en 1552, un livre in-folio intitulé: El felicissimo viaje d'el muy alto y muy poderoso principe, Don Phelippe, hijo del emperador Don Carlos quinto maximo, desde España a sus tierras de la Baxa Alemañia, con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flándes. M. Petit en public dans ce moment une traduction française, dont trois volumes in-So ont paru.

Commencée en 1546, cette relation se rapporte aux voyages du prince dans une partie de l'Espagne, dans le nord de l'Italie, en Tyrol, en Bavière, en Alsace et aux Pays-Bas, où il fut reçu en qualité de futur souverain de nos provinces. Cette publication présente un intérêt tout spécial pour la Belgique. Les fêtes célébrées à cette époque dans notre pays avec un éclat extraordinaire, y sont décrites dans leurs moindres détails. Pas d'historiens de Philippe II, point de biographes de ce prince, qui n'en aient parlé d'une manière très-résumée bien entendue, entre autres, Sandoval et Cabrera '.

C'est surtout l'itinéraire de Philippe II en Angleterre, pendant l'année 4554, qui a été décrit avec prédilection par les Espagnols. La Bibliothèque nationale à Madrid possède un manuscrit intitulé: Codice de varios, copiado d'el de la Bibliotheca del Escorial, que fué de Ambrosio Morales, qui renferme une description de cette excursion. D'après les renseignements donnés par M. Gachard sur ce manuscrit, la relation, composée de vingt pages d'écriture, a été rédigée par une personne de la suite du prince ². Elle commence au 12 juillet et finit au 51 du même mois, lorsque tous les invités se retirèrent chez eux. En voici le résumé: dans la journée du jeudi 12 juillet, le prince s'embarqua à Coruña en compagnie d'une nombreuse suite, dans laquelle figuraient, entre autres, les ducs d'Albe et de Medina Celi, le marquis de Pescara, le comte de Feria, Ruy Gomez de Silva, Gonzalo Perez, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, l'amirante de Castille ³. La flotte, composée de cent vingt-cinq voiles, appareilla le lendemain. Elle arriva, le 19 entre Southampton et l'île de Wight. La flotte

¹ Voir à ce sujet: Sandoval, Historia de la vida y hechos de emperador Carlos V, Anvers, 1681, t. II, p. 488; et Cabrera, Filipe segundo, rey de España, p. 11; et l'édition de 1876, t. 1, p. 45. D'autres écrivains espagnols tels que Herrera, Historia general del Mundo, Madrid, 1401-1612, San Miguel, Historia de Felipe II, rey de España, Madrid, 1844 et suiv., t. I, etc., en parlent également, mais d'après les sources indiquées ci-dessus. Voir aussi: Triumph bewezen den prince van Spaengnien te Gend. Gand, 1549. | ¹ Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, p. 64.

⁵ Voir dans notre volume, p. 422, la liste des espagnols nobles qui accompagnérent le prince.

anglaise et celle de Flandre, formant ensemble environ 40 voiles, vinrent à sa rencontre. Pendant la journée suivante, le prince reçut l'ambassadeur en Angleterre et plusieurs seigneurs anglais. Le prince et la reine étant réunis le 24, le conseiller Figueroa présenta à Philippe, de la part de l'Empereur, des lettres qui lui faisaient don du royaume de Naples. Après la cérémonie du mariage, le prince dansa avec la reine à la manière allemande. Marie comprenait bien la langue espagnole, mais ne la parlait pas, en dépit d'assurances contraires données par certains auteurs 4. Tel est le résumé de ce manuscrit, resté inédit jusqu'à ce jour.

Dans la Bibliothèque de l'Académie à Madrid se trouve un autre codice intitulé: Joannis Berzosæ Cæsar-Angustani regio Roma tabulario præfecti, a transitu Philippi II, Hispaniarum regis, in Angliam, annalium liber primus. Ce manuscrit, composé de 60 feuillets, raconte l'arrivée et le mariage de Philippe en Angleterre, pendant l'année 1554, le rétablissement de la religion dans ce royaume et finit au décès de Pie IV en 1568 ².

Une troisième relation de ce voyage, conservée dans la Bibliothèque de l'Escurial, est publiée dans la collection des Documentos inéditos para la historia de España (T. 4, p. 564). Cet écrit, composé de onze pages imprimées in-8°, est intitulé: l'iaje de Felipe II, à Inglaterra en 1554, cuando fué à casar con la reina doña Maria. Il est rédigé par Juan de Varaona. La narration en semble moins circonstanciée que celle de la Bibliothèque nationale de Madrid, indiquée plus haut.

M. Pascual de Gayángos vient de publier (Madrid 1877) une nouvelle édition du Viaje de Felipe segundo à Inglaterra décrit par André Muñoz et imprimé à Saragosse en 1854. Dans l'introduction l'éditeur précité parle encore d'une autre publication imprimée par André Burgos et intitulée: Traslado de una carta embiada de Inglaterra u esta ciudad d'Sevilla, en

¹ Lingard, Histoire d'Angleterre, assure, t. VII, p. 296, qu'elle parlait le français et l'espagnol.

[°] GACHARD, l. c., p. 549.

que se da relacion del suscesso del viaje del principe don Philippe nuestro señor: desde que se embarco en la Coruña puerto de España hasta que se caso con la serennisima reyna de Inglaterra año 1554. A la fin de son volume M. de Gayángos imprime une liste d'ouvrages semblables traitant de ce voyage, entre autres: Primera parte de la Carolea inchiridion, que trata de la vida y hechos del invictisimo emperador don Carlos Quinto por Juan Ochoa de la Salde, Lisbonne, 4585; Sucesos acaecidos desde el año 1521 hasta 1549, recogidos por Florian de Ocampo, avec la continuation d'Ambroise de Moralès. Puis il donne la nomenclature d'une série de vingt-trois documents se rapportant au même événement, et d'un grand nombre d'autres relations semblables, écrites soit en langue espagnole, soit en langue latine, ou italienne, soit enfin en langue anglaise, en tout quarante-neuf articles.

C'est une bibliographie complète, qui constate l'importance de l'événement, et l'intérêt que les écrivains et le public y attachaient à cette époque.

Tytler, dans son excellent travail intitulé: England under Educard VI and Mary, a publié une relation en anglais du mariage (voir plus haut p. 422) et Vertot en donne en français une description dans sa Correspondance de Noailles (voir ib., p. 425).

Un Hollandais, Henri Cock, natif de Gorinchem, décrit le voyage du roi à Saragosse, à Barcelone et à Valence en 1585, puis il rédigea la relation d'une autre excursion du même monarque pendant l'année 1592, lorsqu'il se rendit aux séances des Cortès d'Aragon qu'il avait convoquées à Tarazona. Cet écrit publié par M. Alfred Morel-Fatio et don Antonio Rodriguez Villa porte pour titre: Jornada di Tarazona hecha por Felipe II en 1592, recopilada por Eurique Cock, archero de Su Majesdad (Madrid 1879, in-8°). En vain le lecteur y chercherait des renseignements sur les Cortès: Cock donne seulement une description très-développée, il est vrai, des lieux qu'il parcourait en compagnie de son souverain '.

¹ Bulletins de la Commission d'histoire, 4e série, t. VII, p. 285; article de M. Gachard.

Ce sont là les principaux écrits relatifs aux voyages de Philippe II.

La relation, que nous publions sous le titre de Journal des royages de Philippe II, commence en 1554 et finit en 1569. Elle est due à la plume de Jean de Vandenesse, personnage sur lequel M. Gachard donne les meilleurs renseignements dans l'Introduction du tome II des Voyages des souverains, p. iv. Il remplissait, auprès du prince Philippe, la charge de contrôleur, qu'il avait déjà exercée à la cour de Charles-Quint.

Ces fonctions donnent à la relation de l'auteur toutes les garanties d'authenticité voulues. Celle-ci mérite d'autant plus de croyance, qu'elle est dédiée à Antoine de Granvelle, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines, et l'homme de confiance de Philippe II « non obstant, dit-il, que ce ne soit » son gibier (de l'auteur bien entendu) de mettre par escript choses élé- » gantes, ni en termes qui méritent ung si sublime entendement, que celui » de Sa Seigneurie révérendissime, occupée en tant de grands et importants » négoces ».

La copie moderne du manuscrit, dont nous nous sommes servi, ne porte pas d'indication de la provenance de l'original. M. Gachard pense que celui-ci provient de la Bibliothèque publique de Rheims, dans laquelle se trouvent des manuscrits de Vandenesse signalés par feu M. Warnkænig. Ils appartiennent, dit-il, au XVIIe siècle, d'une écriture très-lisible, de 226 feuillets in-folio sur papier '.

Ce manuscrit n'est pas resté jusqu'à ce jour dans un oubli complet. Lesbroussart l'a mis à profit dans ses Notice et Extraits d'un manuscrit du XVI siècle, par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles-Quint et de Philippe II, son fils 2. A la page 265 de ce mémoire il en a tiré partie pour rédiger le Précis de la pompe funèbre de Charles V, célébrée dans l'église de Ste-Gudule les 29 et 50 décembre 1558. La narration de la cérémonie

¹ Bulletin de la Commission d'histoire, 1er série, t. I, p. 150.

^{*} Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, 1. 1, p. 250-

n'était pas cependant aussi inconnue au moment de la publication de Lesbroussart qu'on pourrait le croire de prime abord. De Meerbeeck en avait fait imprimer une description, puisée probablement au manuscrit de Vandenesse, et complétement ignorée de Lesbroussart ⁴. Elle renferme, il est vrai, quelques vers en plus que ceux transcrits dans l'œuvre de Vandenesse (p. 41).

L'oraison funèbre de l'empereur prononcée par Richardot, et copiée dans le Voyage de Philippe II, n'est également pas inédite. Plantin l'a imprimée à Anvers en 1559 dans un volume devenu très-rare aujourd'hui? Cette circonstance nous a engagé à ne pas la supprimer dans notre édition : nous en avons reproduit le texte entier d'après celui de Vandenesse.

Cet auteur s'explique comme suit sur les causes du voyage de Philippe:

Ayant doncques les années précédentes l'Empereur faict venir le prince

son fils ès pays de Flandres, par la mer de Levant, prennant port à

Gennes, et venant par toute l'Italie et l'Allemaigne treuver l'Empereur

son père, en la ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, et y ayant

veu et visité tous les Pays-Bas et estre juré en toutes les villes pour

prince et futur seigneur naturel desdictes provinces, et y ayant demeuré

environ deux ans, et retourné avec l'Empereur son père en la dyette

d'Augsbourg. y ayant demeuré aulcungs jours, fut conclud qu'il retour
neroit en Espaigne par la mesme mer qu'il estoit venu.

Le prince prit en conséquence congé de son père, et accompagné des dues de Savoie et de Holstein, ainsi que de plusieurs autres grands seigneurs. il arriva en Bavière. De là il descendit en Italie, après avoir passé par le Tyrol, et arriva au mois d'août 1551 en Espagne. En juillet 1554 il vint en Angleterre pour y épouser Marie Tudor.

Les commencements de cette relation n'offrent pas autant d'attrait que

¹ V. Pompes funèbres, p. 57, et Théâtre funéraire des princesses, Bruxelles, 1621.

Voir les n° 26,211 et 26,212 du catalogue Van Hulthem.

les précédents voyages décrits par Vandenesse. On y trouve quelques faits relatifs à doña Juana, devenue l'épouse du prince de Portugal (p. 9, 12) et à l'organisation de la maison de l'Infant don Carlos (p. 10). C'est tout. A partir de l'époque vers laquelle il est question du mariage entre Philippe et Marie Tudor, reine d'Angleterre, la relation présente plus d'intérêt. L'auteur y raconte, jour par jour, ce que le prince fit; toutes les cérémonies de réception et du mariage y sont décrites; mais le lecteur y chercherait en vain des renseignements sur les affaires politiques du temps, sur le mobile qui guidait les parties intéressées à conclure cette alliance, et sur l'opposition de la France et de Venise. Vandenesse se contente de rapporter la partie matérielle du voyage du prince : comment il quitta l'Angleterre pour retourner aux Pays-Bas; puis il revint dans les iles Britanniques, et fut contraint, par la guerre, de se rendre de nouveau sur le continent. négocia la paix avec la France, célébra « les obsèques et pompes funèbres de l'Empereur » et conclut finalement le traité de Câteau-Cambrésis : la courtoisie avec laquelle il recut et traita les envoyés du roi de France (p. 66), et comment il apprit la nouvelle de l'accident arrivé à Henri II et de la mort de ce souverain. Ensuite il nomma des membres de la Toison d'or, et s'embarqua pour retourner définitivement en Espagne. Là, accompagné de son fils, de sa sœur, de plusieurs seigneurs et du conseil de l'Inquisition, il assista dans la ville de Valladolid à l'exécution de vingt-huit hommes et femmes accusés d'hérésie. Les obstinés furent brûlés vifs « qu'estoit grande pitié à voir », les autres furent ramenés en prison (p. 74). Suit la relation du mariage entre Philippe II et Isabelle de Valois, événement sur lequel Martha Freer et Du Prat donnent une description très-circonstanciée. Celle de Vandenesse renferme en plus des détails sur le palais de Madrid (p. 77).

En Espagne, l'écrivain prit congé du roi, le 6 juin 1560 « rendant grâces à » son Créateur de lui avoir fait tout de grâce d'avoir vescu jusqu'à ect eaige,

¹ Elisabeth de Valois, queen of Spain; Histoire d'Élizabeth de Valois.

» et repartit au contentement de son maistre et au regret de plusieurs,
» arriva en sa maison le 22 juillet audit an, » C'est le dernier mot de Vandenesse. Au 6 juin 1560, il arrêta sa narration.

Une relation si maigre à propos d'un des événements les plus marquants de la vie de Philippe II — le mariage entre lui et Marie Tudor — doit nécessairement produire aujourd'hui un singulier effet, en présence des nombreux documents politiques publiés ou restés inédits concernant cette alliance.

Nous avons voulu porter remède à ce défaut. A la relation de Vandenesse nous avons ajouté, sous forme d'appendice, une collection de pièces diplomatiques relatives à la négociation de cette union. Dans le but de rendre notre travail aussi complet que possible, nous avons compulsé toutes les correspondances politiques sur ce mariage.

Aux analyses des lettres du roi de France déjà publiées par Vertot ' et Charrière ' et adressées à ses agents diplomatiques de Noailles, de Selve et Oby, nous avons ajouté celles des missives émanées de l'Empereur, du cardinal de Granvelle, et publiées, soit dans les Papiers dudit cardinal, soit dans la Coleccion de documentos inéditos, soit dans le livre du père Griffet's, soit dans les State papers, foreing, reign of Mary, soit dans les publications de Tytler ' et de Lantz's. En outre, nous avons ajouté à ces analyses, et dans l'ordre de leurs dates, les lettres inédites des ambassadeurs de l'empereur Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, Jean Scheyfve, Simon Renard, appelé parfois le lieutenant d'Amont, Nigri, les comtes d'Egmont et de Hornes, celles adressées à leur souverain par ces agents; celles de Marie Tudor, de Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, de Philippe II et d'autres personnages.

¹ Ambassades de M. de Noailles en Angleterre.

² Négociations de la France dans le Levant.

⁵ Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre.

⁴ Egland under Eduard VI, and Mary.

S Correspondez Kaiser Karel V.

Les textes de ces lettres sont empruntés en grande partie aux copies des correspondances politiques, dressées an siècle dernier par les soins du comte de Wynants, d'après les originaux conservés ei-devant aux Archives du royaume à Bruxelles, et déposés, depuis la fin du XVIII^e siècle, aux Archives impériales à Vienne. Grâce à la bienveillante intervention de M. Castan, bibliothécaire à Besançon, nous avons aussi recueilli des lettres et des documents dans la correspondance de Renard, contenue dans ce dépôt littéraire. D'autres collections aux Archives du royaume à Bruxelles nous ont aussi fourni leur contingent. Toutes les sources en sont indiquées à la suite de chaque document.

Au XVIº siècle, l'Angleterre commandait au nord de l'Europe par sa position et sa puissance maritime. La prépondérance de ce pays était si bien établie, que Charles-Quint et François I se disputaient l'alliance de Henri VIII. Les deux rivaux la recherchaient n'importe sous quelle forme, et spécialement par le mariage. Charles et le dauphin de France voulaient épouser Marie Tudor, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon 1. C'était un des points les plus chatouilleux dont Marguerite d'Autriche se préoccupait très-tôt : « Quant au mariage de madiete dame Marie, disait-elle à son père, » en avril 1515, vous sçavez comment il nous est utile et nécessaire pour » le bien et service des pays de par de çà 2. »

Cependant l'or du Portugal et les intérêts des pays méridionaux soumis au sceptre de l'empereur l'emportèrent. Charles épousa Isabelle, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, et de sa première femme Marie de Castille s. Jeune encore. Marie Tudor fut quasi oubliée. Elle ne vit que des malheurs.

MIGNET, Rivalité de François et de Charles-Quint, t. I, p. 237.

LE GLAY, Correspondance de Maximilien et de Marquerite d'Autriche, t. II, p. 120.

⁵ Voir dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4° série, t. VII, année 1880, notre article intitulé : Correspondance politique entre Charles-Quint et le Portugal.

Sa mère, répudiée par le roi, dut subir l'humiliation d'un divorce; ellemême fut déclarée bâtarde, fille illégitime et par conséquent incapable de succéder au trône d'Angleterre. Malgré tant de revers, Charles-Quint portait encore le plus vif intérêt à sa cousine. C'était son droit, nous dirons même son devoir. Par l'intermédiaire de sa sœur Marie, reine de Hongrie, ce monarque lui prescrivait la règle de conduite qu'elle devait observer vis-àvis du gouvernement anglais : « elle doit continuer, disait la reine, de parler » et répondre au roy et ceulx de son conseil modestement, usant de termes » qui les pourront mouvoir, à luy tenir respect comme à seigneur et roy, » et les requérant qu'ilz la laissent ès termes, comme elle estoit au trèspas » de feu roy son père, du moins jusques venant ledit roy en plus grande » eage; que lors, elle espère, il la respectera comme humble et obéissante » servante ¹. »

L'intérêt que l'Empereur portait au sort de sa cousine fut singulièrement interprété par les protestants anglais. A les entendre, Charles voulait enlever la princesse Marie, la transporter aux Pays-Bas pour y traiter de de son mariage avec le prince Philippe, et rétablir, par son intermédiaire, l'antique foi en Angleterre ². Malgré l'invraisemblance de ces faits, en dépit de l'impossibilité patente de pouvoir les mettre à exécution, ces bruits n'éveillèrent pas moins les susceptibilités de la France, toujours ombrageuse lorsqu'il s'agissait d'une union entre l'Angleterre et l'Empereur. Le ministre français aux Pays-Bas ne se fit pas faute de demander immédiatement des explications à ce sujet ⁵. C'étaient les avant-coureurs des difficultés si graves qui se présentèrent plus tard à propos du mariage anglais. Cependant, et malgré tant de prétendants si haut placés, Marie Tudor passa

¹ Voir cette lettre dans notre article intitulé: La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas, dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2° série, t. XII, 1875, p. 840.

² DE RAPIN DE THOYRAS, Histoire d'Anglelerre, t. VII, p. 63.

^b Voir Bulletin précité, p. 835.

son jeune âge dans le célibat; elle fut en butte à des tracasseries sans nombre. Constamment poursuivie, espionnée par un gouvernement ombrageux, elle dut s'abaisser devant les femmes que les divorces, les meurtres et l'impudicité de son père appelaient successivement à partager le trône. Elle fut contrainte de renier publiquement ses croyances religieuses pour obtenir un morceau de pain, obligée d'abandonner sa malheureuse mère pour trouver grâce et merci devant ses persécuteurs '. Néanmoins, d'après ses propres aveux faits en présence de Renard, elle avait toujonrs dit au feu roi, en son conseil, qu'elle ne changerait jamais de religion « et ont seeu qu'elle oyait la » messe en secret » (p. 89). Jusqu'à l'âge de trente-sept ans, elle végétait dans l'opprobre, lorsque son frère, Édouard VI, succomba à la petite vérole et à d'autres maladies qui le minaient pour ainsi dire depuis sa naissance. La voix publique alla même jusqu'à accuser Northumberland d'avoir empoisonné celui-ci pour transmettre la couronne de l'Angleterre à Jeanne Grey.

Au moment de la mort du jeune roi (6 juillet 1555), une réaction contre le despotisme de Henri VIII et le conseil de son fils mineur se fit jour. Une partie de la noblesse, fatiguée de la conduite et des prétentions du duc de Northumberland, se décida à faire passer la couronne royale sur la tête de Marie, en dépit des stigmates de bâtardise que son père, aidé d'un parlement complaisant, lui avait infligés depuis bien longtemps ², et malgré le testament d'Édouard VI.

Quant au peuple, il suivait la direction partie de haut lieu. Jean Micheli. ambassadeur de Venise, l'a dit : L'exemple et l'autorité du souverain ont force de loi pour les gens de ce pays. Ce que le roi croit, ils le croient : judaïsme ou islamisme, c'est tout un pour eux. Ils se conforment aisément à sa volonté, tout au moins en ce qui concerne les pratiques extérieures;

¹ Mc Strickland, Lives of the queens of England, t. V. p. 462 et suiv.

² FROUDE, History of England, t. VI, p. 50, 51. Tytler. England under the reigns of Edouard VI and Mary, t. II, p. 489 et suiv.

mais le font bien plus aisément encore quand cela s'accorde avec leur plaisir ou leur profit '. Les ambassadeurs de l'Empereur disaient à Marie Tudor, sans chercher à voiler leur pensée : persistons toujours que V. M. doize s'asseurer de plus que sera possible entre gens et subjects si frivoles inconstants (p. 84). Plus tard, ils firent observer à leur souverain que « comme les nobles d'iceluy royaume d'Angleterre, ambitieux, vindicatifz, » amateurs de nouvelletez, inconstans et conspirateurs, et qui les a toujours » comme tenu en crainste soubz le joug de la force et espée, ainsi emporte il » pour la Reine que la pluspart de ceulx qui lui pourroient ou voudroient » nuire estans réservez et affoibliz, elle conserve et cuncuerie la faveur et » bénévolence du peuple, qui lui a grandement aidé en son advénement » (p. 410). Griffet avait déjà fait remarquer aussi que les Anglais de ce temps étaient gens mous, infidèles à leurs engagements et toujours prêts à changer de parti quand ils croyaient y trouver quelque avantage*. L'or de Charles-Quint ne fut pas étranger non plus aux influences et aux négociations. Simon Renard conseillait à l'Empereur d'en répandre à foison (pp. 280, 506, 514), et Paget se plaignait amèrement de ne pas avoir été récompensé comme il croyait devoir l'être (p. 451).

Les hommes à convictions profondes ne manquaient pas cependant dans l'un et l'autre camp 3. Chez les protestants surtout il y en avait qui, selon l'expression des ambassadeurs impériaux, l'étaient « par pertinacité et opi- » nion, pendant qu'une multitude d'estraingiers, tant François, Flamengs, » Allemands que aultres se sont réfugez en ce royaulme d'Angleterre » (p. 85). La passion emportait parfois les sectaires jusqu'à assommer, au nom de la liberté de conscience, les prêtres restés fidèles à la religion catholique, traités par eux d'hérétiques et de païens, qualifications que ceux-ci

¹ Prescott, Histoire du règne de Philippe II, traduction, t. I, p. 84.

² Nouveaux éclaircissements, p. 15.

⁸ Voir à ce sujet Merle d'Aubigné, History of the reformacion, liv. XX, chap. 45 à 46.

ne manquaient pas de leur renvoyer à leur tour. Telle était la situation de l'Angleterre en ce moment.

A l'avénement de Marie Tudor (19 juillet 1555) l'ancienne idée de Charles-Quint d'établir, par le mariage de la fille de Henri VIII, une sorte de fédération entre les États du Nord soumis à son pouvoir et l'Angleterre, ne le quittà plus. L'union de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne au Nord, à l'Ouest et à l'Est, celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal au Midi devaient contenir la France. l'empêcher de s'agrandir aux dépens de ses voisins, l'étreindre de tous côtés à la fois. L'union des flottes anglaises et néerlandaises, dispersées sur l'immense étendue des mers, devait interdire à la France l'accès de la mer du Nord et de l'Océan. L'Empereur surtout tenait à cette alliance à la fois politique et matrimoniale. Dans ses propositions aux principaux seigneurs des Pays-Bas et à son conseil d'Etat, il disait qu'elle devait se conclure « pour le repoz et tranquillité de » ses païs, pour l'asseurance des deux monarchies, et exclure les François » de la mer Océane, seul moïen pour entretenir le commerce, sur lequel ces » païs sont fondez, et de tenir les François en perpétuel frain... Et a l'on » toujours veu combien lesdits François ont sentu quand les forces de S. M. » se sont jointes avec les Anglois, les bons effectz qu'en sont succédez... Et » aussi seroit grand frais aux François, non seulement pour se soubstenir » contre eulx, mais que peult estre se pouroit adonner moïen par la susdite » conspiration avec lequel l'on les pourroit ranger à la raison » (pp. 218, 219). Idée grande, projet pratique, auxquels les conseillers intimes de l'Empereur, tels que Granvelle et Marie d'Autriche, s'associaient de tout cœur, mais en vain. Les événements et les dissensions religieuses ne permirent pas de la réaliser, si ce n'est momentanément. La France, toujours aux aguets, sut déjouer, à son plus grand profit, toutes ces combinaisons politiques ourdies contre elle. Elle sortit victorieuse d'une lutte dans laquelle son existence était mise en jeu.

Aux derniers moments de la vie d'Édouard VI. l'Empereur avait envoyé

à Londres des agents, chargés de contrecarrer l'alliance projetée entre l'Angleterre et Henri II, roi de France '. A l'avénement de Marie Tudor (19 juillet 1555), la question politique changea complétement de face. Charles-Quint, devenu maître de la position, exerçait sur la reine un ascendant des plus actifs. Libre à lui d'en tirer, sans retard, le meilleur parti pour ses parents et sa politique absorbante. Une alliance matrimoniale entre un membre de sa famille et la nouvelle reine, était, à ses yeux, la garantie la plus solide d'une alliance politique. Sans perte de temps, il arrêta les négociations entamées pour le mariage de son fils Philippe avec doña Maria, fille du feu roi de Portugal et d'Eléonore. Le 30 juillet 1555, il fit part à son fils de la nécessité de renoncer à cette alliance et des avantages à résulter de son union avec la fille de Henri VIII. Celle-ci avait atteint dans ce moment trente-sept ans; elle était maladive, minée par les chagrins et les inquiétudes et paraissait plus vieille qu'elle ne l'était. Philippe, au contraire, âgé de vingt-six ans seulement, avait tous les agréments du jeune âge. A des manières pleines de distinction, il ajoutait une certaine vivacité, une figure agréable, un regard plein de feu ². Les soucis du gouvernement personnel n'avaient pas encore imprimé à ses traits le caractère sévère, dur et inflexible dont sa troisième femme, Isabelle de Valois, paraissait effrayée quand elle le vit pour la première fois. En un mot, le contraste entre les deux futurs époux était frappant, Qu'importe! La raison d'Etat ne prime-t-elle pas toute autre considération? Philippe se résignait : ce que vous voudrez, répondit-il à son père, se fera. Et les agents diplomatiques envoyés en Angleterre d'agir en conséquence.

Ils devaient inviter secrètement Marie Tudor à se marier selon son choix; mais l'Empereur avait soin de faire ajouter à cette recommandation qu'il

⁴ Henne, Règne de Charles-Quint, t. X, pp. 66, 67.

Noir Gachard, Relations des ambassadeurs vénitiens. Voir à la Préface, p. 1, 1. 1, le portrait de la reine dans la publication précitée de M. Gayángos, et de Tytler.

était prêt à donner à sa cousine les meilleurs conseils sous ce rapport 1. Ils déclarèrent en outre à la reine que S. M. I. était soupçonnée à tort « d'avoir affection au mariage estranger » (p. 85).

A cette proposition elle répliqua « qu'elle n'avoit jamais pensé à mariage » avant qu'elle fût royne, et qu'elle appelloit Dieu en tesmoing que, comme » personne privée, elle ne désireroit d'y entendre aultrement, ains voudroit » finir ses jours en ceste continence ; mais, comme elle tenoit lieu de per-» sonne publique, qu'elle cognoist la charge qu'elle soustient et les raisons » qui meuvent et ont meu S. M. et de choisir tel party qu'elle advisera, et » que après Dieu elle ne désire de obéyr à autre que S. M. comme son » père, confiant qu'elle prendra esgard à son eaige de 57 ans; qu'elle ne » pressera de traicter alliance qu'elle n'ait veu ct ouy parler de person-» naige et elle se remectoit du tout à ce que S. M. disposeroit » (p. 90). C'était un premier pas. Renard devint plus hardi. Enfin, au mois d'août, il posa définitivement, par ordre de son maître, la question du mariage avec le prince Philippe d'Espagne. Marie accueillit la proposition par un grand éclat de rire. Jamais elle n'avait senti, disait-elle, l'aiguillon de l'amour; jamais elle n'avait pensé au mariage. Un pareil aveu se conçoit facilement de la part d'une personne minée par les maladies, les souffrances et les inquiétudes; Marie n'était plus en âge de pouvoir se marier. Mais elle était femme. La coquetterie inhérente à son sexe et par consequent la crédulité à propos de ses charmes avaient été excitées. En dépit de son âge, elle aimait la belle toilette, touchait du luth avec habileté, avait beaucoup de sentiment et d'amour-propre, de la fierté surtout, et parlait différentes langues, au grand étonnement de ses contemporains. Toutes ces qualités finirent par lui faire croire qu'elle pourrait être bonne épouse, excellente mère, et qu'elle était appelée à fonder en Angleterre une nouvelle dynastie dévouée à l'Église (p. 175). Elle en était si bien convaincue, qu'après le

GRIFFET, l. e., p. 50. Weiss, Papiers de Granvelle, t. VI, p. 56.

mariage, elle prenait les symptômes avant-coureurs de la mort pour des indices de grossesse.

De prime abord, la demande de Renard lui semblait singulière, même étrange. Insensiblement elle passa de l'étonnement à d'autres sentiments, surtout lorsque l'Empereur, son premier prétendant, avait déclaré que si l'âge et la goutte le lui permettaient, il voudrait lui-même épouser sa cousine (pp. 128, 157). Courtenay, à la fois si jeune et si beau, avait aussi affiché des prétentions à sa main, avant de devenir un des plus grands viveurs de l'Angleterre. Un moment on avait aussi songé au prince de Portugal. Finalement elle se fit illusion. C'est là que les agents de l'empereur l'attendaient; elle était prise.

Plusieurs partisans, très-dévoués à la reine, eurent beau lui conseiller de se choisir un mari dans son propre pays; le Parlement lui faisait en vain des représentations sur son choix '; rien n'y fit. Marie n'entendait pas s'asseoir sur un trône à côté d'un sujet. Sa fierté castillienne s'y opposait. Elle voulait pour mari un grand prince étranger, fût-il même espagnol, race peu sympathique au peuple anglais en ce moment (pp. 181, 186, 188, 244, 427). Informé de ces circonstances, Ferdinand, roi des Romains et frère de Charles-Quint, voulait faire épouser la reine (p. 171) par son fils Ferdinand, déjà uni, clandestinement, en 1550, à Philippine Welser, mais dont le mariage n'avait pas été reconnu par le roi, son père. C'était immoral, il est vrai, mais le roi des Romains ne persistait pas moins dans son projet, au grand mécontentement de l'Empereur et au risque de se brouiller totalement avec toute la branche de sa famille en Espagne et aux Pays-Bas. En vain celle-ci tâchait-elle de dissimuler ce contre-temps, le monde politique s'en préoccupait vivement (pp. 181, 199, 200). En France, le gouvernement escomptait déjà le parti qu'il pourrait en tirer, pour combattre la politique de son ennemi. Son attente fnt singulièrement détrompée. Toutes les

¹ Tytler, l. c., I. II, p. 259.

démarches de Ferdinand et de son agent n'eurent aucun succès. La reine ne s'en souciait pas plus que de l'opposition suscitée de toute part à son mariage avec le prince d'Espagne. Son choix était fait, et si certaines considérations particulières ne l'avaient portée à réflexion, dès l'ouverture des négociations elle n'aurait pas hésité de se prononcer en faveur de Philippe. Ces considérations toutes personnelles, dont nous disons iei un mot, n'avaient aucun caractère politique.

Différents personnages lui avaient rapporté « que S. A. n'estoit si saige » que l'empereur; qu'il estoit bien jeune et n'avoit que vingt-six ans; que » s'il souloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire pour estre de tel » caige que l'empereur scet, et qu'elle n'a jamais eu affection ou pensée » d'amour; qu'elle aimera et obéira parfaitement celui à cui elle soit dédiée, » suivant le commandement divin, et ne fera rien sans son vouloir; que si » vouloit attempter au gouvernement du royaulme, elle ne le pourroit com-» porter, moins entremectre ès offices » (p. 451). On lui avait insinué aussi que le prince ne mettait pas, dans la direction des affaires, une bien grande intelligence : « elle avoit entendu que le roi de Bohême, estant en Espagne, » avoit acquit un grand renom par l'administration des affaires du » royaulme d'Espagne, en absence de S. A., et que, par le contraire, » S. A. n'estoit estimée à comparaison de Maximilien » (ibid.). De plus, elle redoutait que, si un jour toutes les couronnes de l'Empereur passaient sur la tête de son fils, celui-ci, trop préoccupé des affaires du gouvernement, ne l'abandonne souvent et ne s'absente du pays. Un autre point trèschatouilleux à son avis était la question de savoir si le prince n'était pas définitivement engagé par des promesses de mariage à la princesse de Portugal. Elle exprimait aussi le désir de voir son futur époux avant toute décision. Sur ce dernier point, elle fut plus ou moins contentée par l'envoi, que lui fit la reine de Hongrie, du portrait de Philippe par le Titien, celui peint par Cranach n'étant pas encore achevé.

A toutes ces questions, Renard répondit avec beaucoup d'adresse.

Le compte qu'il en rend dans ses lettres écrites à l'empereur (pp. 159, 147), en donne tout le détail. Il finit par convaincre la reine pleinement sur tous les avantages à résulter de ce mariage, sur la nécessité, la possibilité et la convenance de le contracter. Un partage entre don Carlos et son père des royaumes à lui échoir dans la suite, devait la tranquilliser en ce qui concerne les absences par trop fréquentes de son futur mari (p. 218). L'union de l'Angleterre et des Pays-Bas présenterait des avantages immenses pour les deux pays, et permettrait au prince d'être assidu auprès de sa femme.

Enfin, après avoir récité le *Veni Creator* et en présence du Saint-Sacrement, déposé dans sa chambre, elle fit la promesse formelle d'épouser Philippe (p. 587). C'était pour Renard un des plus beaux jours de sa vie quand il put annoncer cette nouvelle aux Pays-Bas. L'Empereur, la reine de Hongrie, Granvelle surtout, étaient enchantés du résultat (p. 428).

A propos du Veni Creator et d'autres circonstances encore, Marie a été traitée de bigote '. La bigoterie, c'est-à-dire la dévotion outrée et l'attachement superstieux aux moindres pratiques de la religion, n'était nullement dans les habitudes de la reine. Si elle vénérait ce que tous ses coreligionnaires vénèrent, elle ne poussait pas ce respect jusqu'au ridicule. Le Ture s'incline devant le Coran, le Juif devant le Talmud, la loi de Moïse et l'emblème d'alliance des tribus, l'Indou se prosterne devant les livres de Buda, le Protestant vénère la bible et l'évangile, sans qu'on puisse les taxer de bigots. Loin de donner dans ces excès, Marie tenait tête à Gardyner, le catholique le plus entier, le plus intransigeant de l'Angleterre en ce moment. Elle ne prétendait pas laisser inquiéter les détenteurs des biens ecclésiastiques (p. 402). Esprit passablement élevé, elle n'a jamais pensé de s'adonner aux aberrations idiotes de la bigoterie, qui appartiennent aux parias de la nature, aux déshérités du bon sens. Dans toutes les circon-

¹ Angnes Strickland, Lives of the queens of England, t. V, p. 526.

stances, même les plus difficiles, telles que l'insurrection de Wyatt, elle conservait une présence d'esprit remarquable, montrait un excellent jugement. Elle n'était jamais prise au dépourvu, comme le démontrent ses discours aux ambassadeurs, à son conseil, au Parlement et au peuple⁴. Elle était loin d'être niaise comme le sont les bigotes.

Lorsque les négociations matrimoniales étaient terminées, le prince n'arrivait pas, au grand étonnement de la reine et au désespoir de l'Empereur. Tout le monde avait heau le presser, Philippe n'arrivait pas. Son départ était différé sous plusieurs prétextes : il devait pourvoir à l'administration intérieure du pays; sa flotte n'était pas prête; les gens y faisaient défaut par suite de maladies; les Français armaient sur mer dans le but de s'opposer à son passage; des symptômes de révolte se manifestaient en Angleterre. Enfin il arriva, accompagné des flottes anglaise et néerlandaise; il passa sous la fenètre par laquelle sa fiancée le vit pour la première fois.

Le mariage s'accomplit au milieu d'un luxe de cérémonies et de fêtes décrites par Vandenesse et ses contemporains.

Aux Pays-Bas, les habitants accueillirent avec joie cet événement (p. 427). Notre commerce, notre industrie et notre marine surtout, si souvent maltraitée et volée par les flibustiers anglais, sous les règnes des prédécesseurs de Marie, avaient plus de confiance dans la justice d'une reine alliée par les liens du mariage à la famille de nos souverains. Leur espoir ne fut pas détrompé. Les pirateries, dont le gouvernement des Pays-Bas s'était si souvent et en vain plaint à celui de l'Angleterre, cessèrent complétement sous le règne de Marie Tudor. Nous n'avions plus sur mer d'autres ennemis que les Français, dont Charles-Quint espérait se rendre maître par l'action commune des flottes anglaise et nécrlandaise.

Plusieurs auteurs, aigris par la passion, ont donné à Marie Tudor l'épi-

¹ TYTLER, l. c., t. II, pp. 277 à 281.

thète bien cruelle de sanguinaire, the bloody Mary '. A les entendre, son règne serait un tissu d'horreurs, de cruautés et d'inconséquences. Après avoir bien étudié les auteurs anglais, les plus recommandables, après avoir compulsé soigneusement les documents officiels publiés dans notre volume et ailleurs, nous nous sommes demandé si cette manière de voir est pleinement justifiée en ce qui concerne les commencements du règne de Marie; si c'est là un jugement irrévocable et impartial que l'histoire est en droit d'exiger sur la conduite de la fille d'Henri VIII?

Sans vouloir faire l'apologie de la reine, sans nier ses défants, surtout ceux commis vers la fin de sa vie, disons toute notre pensée sur son compte.

Partout, à cette époque, la cruauté et les persécutions étaient à l'ordre du jour. Henri VIII, sa fille Élisabeth en Angleterre, la plupart des souverains de cette période de luttes et de centralisation du pouvoir visaient au despotisme en matière civile, comme en matière religieuse. Ces tendances leur permettaient-elles d'être indulgents? Pouvaient-ils pardonner aux ennemis de leur foi, quand celle-ci devenait entre leurs mains un instrument politique et de domination? Souffraient-ils bénévolement les attaques dirigées contre leur personne et leur pouvoir? Nul n'oscrait l'affirmer.

Pendant le règne de Marie, comme sous celui d'Élisabeth, il faut distin-

¹ Voici comment s'exprime sur le compte de Marie Jean Utenhove, prédicant gantois, qui quitta l'Angleterre, après l'avertissement donné par Gardyner pour se rendre chez lui, en septembre 1853: Papismus, per (Eduardi VI) sororem Mariam (cui Elisabeta ex parte soror, pietate nihit inferior Eduardo fratre, post varia fidei exercitia, in regnum, divino beneficio, non ita pridem jure successit) reducitur, aut potius retrahitur, tanta celeritate et crudelitate, ut ministerium nostrum publice amplius cum salute Ecclesiæ obire integrum non esset. Mais il ne s'explique pas sur la véritable cause qui l'engagea à quitter l'Angleterre. (Voir, Johannes Utennovius, Simplex et fidelis narratio de instituta et demum disipata Betgarum, atiorumque peregrinorum in Anglia Ecclesia, p. 12). La lettre qui fait connaître le moyen inventé par Gardyner pour se débarrasser des prédicants étrangers date du 11 septembre 1555, et Utenhove partit le 17 du même mois. — Voir aussi Tytler: England under the reigne of Eduard VI and Mary, t. 1, p. 49.

guer deux époques différentes. Au commencement de leur gouvernement. l'une et l'autre de ces souveraines étaient tolérantes, affichaient beaucoup de bienveillance, et se montraient constamment humaines. Marie brillait par ces belles qualités jusqu'au moment de l'insurrection de Wyatt (février 1554), si malencontreusement excitée, soutenue et encouragée par la France et par Venise, dans le but de rompre le mariage entre Philippe et Marie. La première de ces puissances se fit un devoir d'exciter contre le gouvernement anglais les dissidents qu'elle faisait exécuter chez elle ou persécutait avec acharnement en Écosse. Le roi de France voulait bien un mariage entre le Dauphin et l'héritière du royaume d'Écosse pour dominer dans ce pays; mais il ne prétendait pas qu'un autre souverain usât du même droit en Angleterre. Tous les moyens, n'importe lesquels, lui semblaient bons pour parvenir à ce but. Des conspirations préparées à la cour de France, des efforts suprêmes pour exciter la noblesse anglaise, des émeutes organisées sur place, des encouragements secrets donnés aux émeutiers, des calomnies répandues à foison dans le public, des promesses de secours aux agents de la révolte, tel est le bilan de l'influence française à cette époque en Angleterre. Des procédés si singuliers et mieux encore les événements qui en furent le résultat, forcèrent la reine de se jeter dans la réaction la plus décidée contre les intransigeants. « Les Luthériens » et rebelles, disait Renard, conspirent pour inquiéter la Royne et son » règne. Et, selon que povions descouvrir, l'intention de ceulx qu'ilz » conseilloient ce changement tendoit à aultre fin, assavoir pour mettre » en doubte et dispute le règne de ladicte Royne (p. 124). » Elle se crut obligée, par conséquent, de déclarer la guerre aux auteurs d'une révolte soudoyée par l'étranger. Triste alternative : Marie devait anéantir ses ennemis, ou succomber sous leurs efforts.

Élisabeth donna, à son avénement, un exemple semblable de modération jusqu'au moment où le refus maladroit du pape de reconnaître l'hérédité de la princesse, força celle-ci de retirer ses promesses de ne violenter les consciences de personne '. Pour soutenír son pouvoir, elle dut s'allier aux protestants contre l'élément eatholique. Elle aussi préféra l'anéantissement de ses ennemis à sa propre perte. Personne n'y trouve à redire lorsqu'elle persécutait ou faisait exécuter les anciens croyants, ses adversaires personnels, dans le but de sauver son gouvernement, sa personne et son pouvoir.

En ce qui concerne la conduite modérée de Marie, au commencement de son règne, les correspondances diplomatiques imprimées dans notre volume et ailleurs, fournissent des preuves irrécusables de sa circonspection.

Ces correspondances ne sont pas toujours exemptes de certaines exagérations. Simon Renard et Noailles avaient intérêt d'augmenter, aux yeux de leurs maîtres, l'importance de certains faits. Mais quand Renard rapporte les paroles toujours sincères de Marie Tudor, quand il transcrit dans ses dépêches les aveux et la pensée intime de la reine, il faut bien le croire. Rien ne permet de mettre en doute les faits rapportés par Marie ou d'en contester la véracité. Ils sont toujours d'accord avec l'histoire. Qu'il nous soit permis d'en dire ici un mot.

A propos des obsèques de son frère, Édouard VI, Marie déclare qu'elle ne veut forcer personne à assister à la messe; elle désire, sous ce rapport, laisser à chaeun la liberté la plus complète (p. 89). Quelques jours plus tard, elle avait trouvé, disait-elle, un excellent expédient destiné à lui concilier l'affection de tous ses sujets « celui de laisser ung chacun en sa » liberté quant à la religion : si aucuns désiroient suivre l'introduction de » feu roy Henry, son père, qu'ilz le peussent faire, si aucuns la vieille reli- » gion au semblable, la nouvelle pareillement, jusqu'à ce que par le parle- » ment prochain autrement fut ordonné, sans contraindre ou forcer » personne à l'ung ou à l'autre (p. 98)² ». Elle critiquait seulement « l'inso-

⁴ Wiesener, La Jeunesse d'Élisabeth, donne sur ces affaires d'excellentes explications.

² Voir aussi M^c Strickland, Lives of the queens of England, t. V, p. 289. The queen, dit-elle, directly the arrived in London, published a pacific manifesto, exhorting each party to refrain from reviling by the

» lence d'aucuns prédicans, qui, délaissans la parolle de Dieu et prédication
» de l'évangile et vérité, usoient de propos scandaleux et séditieux, tant
» contre la religion que contre elle, et qu'il faudroit les remplacer par
» prédicans modestes et tempérez; qu'ilz deussent prècher ce qu'il convient,
» autrement qu'elle y feroit donner ordre (p. 98) ».

Ce fut à cause d'excès semblables que l'évêque de Canterbury a été incarcéré par ordre du Conseil, parce qu'il s'était permis de publier une lettre injurieuse pour la reine et sa religion (p. 126). La tolérance en matière de culte était de prime abord si bien enracinée chez Marie, elle faisait si bien partie de son programme, que « la pluspart de son conseil suyt ladiete » religion nouvelle, signanment le conte d'Arondal, chef d'icelluy (p. 99), » Et cependant elle sut maintenir ce corps en dépit des avis contraires donnés par les agents de l'Empereur, très-disposés à y faire introduire de l'unité, dans leur sens bien entendu. Sachant combien le cardinal Pole était opposé à une semblable tolérance, Marie tàchait de l'éloigner de l'Angleterre (p. 240), au grand contentement de l'Empereur qui voyait, dans ce prélat, l'adversaire le plus décidé du mariage de Philippe avec la reine, et le défenseur dévoué des prétentions de Courtenay à la main de sa cousine (pp. 116, 120, 240, 257). Granvelle ne le détestait pas moins : il le regardait comme un homme incapable, ne comprenant rien aux affaires d'Etat et de cour, pas même bon en Angleterre pour conseiller, ni pour gouverner '.

Marie engageait aussi secrètement le pape à lever les censures ecclésiastiques publiées contre l'Angleterre protestante (p. 105). Elle ne voulait en aucune façon que le pontife inquiétât les détenteurs de biens ecclésiastiques

epithets of idolater and heretie. Two proclamations of the kind had been published within a short time: the first promited liberty of conscience unconditionally; in the last a clause introducet which declared religion was to besettled by a common consent, meaning by act of parliament. It est vrai que maître Dobbs fut puni par le Conseil, mais non par la reine, pour avoir fait une demande en faveur des réformés d'Ipswiel, ib., p. 289.

¹ Gachard, Relations des ambassadeurs vénitiens, p. 107.

(p. 402), sachant très-bien que la possession de ces propriétés pesait pour beaucoup dans la balance des convictions de plusieurs nouveaux croyants.

Plus ou moins disposé à conseiller la modération, Charles-Quint faisait cependant remarquer « qu'il est besoing que la reine face tenir l'œil au aiguet (p. 415) ». Tandis que le roi de France proposa à Marie le secours de ses troupes pour anéantir brutalement les mécréants, l'Empereur lui conseilla la modération, au point de contrarier Gardyner, si intransigeant en matière de religion (p. 568). Néanmoins il crut devoir insister particulièrement sur la nécessité d'éloigner de l'Angleterre les sectaires étrangers, prêts à susciter des troubles et des embarras à sa protégée (p. 82). Sur ce point Marie ne voulait pas se prononcer catégoriquement. Seul Gardyner assuma la responsabilité d'une mesure prise contre les prédicants étrangers, sans publier aucun édit. A cet effet, il employa une ruse qui réussit à merveille : il fit appeler chez lui tous ces étrangers qui, par crainte d'être enfermés dans la Tour, s'empressèrent de déguerpir sans retard (111,418). Le gouvernement défendit seulement les réunions des Français et des Flamands, qui se permettaient des sermons séditieux (p. 401). Quant aux autres pasteurs, ils jouirent plus ou moins d'une certaine liberté. Le Conseil alla jusqu'au point de faire incarcérer un prêtre catholique, qui, en célébrant publiquement et sans autorisation une grand'messe, avait provoqué l'émeute chez les protestants.

Examinons le caractère de Marie au point de vue de l'humanité. Jusqu'au moment de l'insurrection, le sang lui répugnait. « Son caractère, dit Micheli, ambassadeur de Venise, était élevé et magnanime ² ». Noailles se plaint seulement de la cruauté de Marie, à partir de l'insurrection

¹ Ce fut à la suite de cet avertissement que Jean de Lasco, Martin Micronius et Jean Utenhove de Gand quittèrent l'Angleterre pour le Danemark, le 47 septembre 1555, et non par suite de persécutions, comme Utenhove le soutient.

² Prescot, l. c., p. 88.

de Wyatt (p. 557) quand elle sévissait contre les instruments aveugles de la politique française. Froude commence sa longue liste des victimes de la persécution, dans le chapitre intitulé: *The Martyrs*, à l'année 1555.

Malgré l'implacable inimitié vouée par le duc de Northumberland au gouvernement établi, malgré les émeutes et les conspirations de ses adhérents, Marie ne demandait pas leurs têtes: sa générosité alla jusqu'au point de pardonner à William Parr, un de ses plus redoutables ennemis (p. 96), et à plusieurs autres fauteurs de conspiration haut placés (p. 110). Si elle a dù parfois sévir contre certains individus, c'est à contre-cœur: « Et semble à plusieurs, dit Renard, que ladicte Royne a deu faire procéder contre les prisonniers rehelles par punition exemplaire et prompte, et que son autorité se diminua par les compositions pécuniailles que l'on faict des délitz. Et tumbe l'on si avant en jugement de ses actions, jusqu'à les interprêter en moquerie. Ce qu'a meu ladicte Royne, comme entendons, de prendre aultre détermination quant auxdicts prisonniers, et de faire sentencier les cinq filz du feu duc de Northumberland (p. 126).

En ce qui concerne Jeanne Grey, la malheureuse victime de l'ambition de ses parents, Marie voulait l'épargner en dépit de certaines insinuations de l'ambassadeur impérial, qui, pour justifier sa manière de voir, invoquait à ce sujet un épisode de l'histoire ancienne (p. 97). Quant à Jeanne de Suffocq » (Grey), disait-elle, que l'on avoit voulu eslever en Royne, elle ne povoit » estre induicte à consentir qu'elle mourust,... et que trois jours avant que » l'on partist de Sion-House pour la mener en la Tour et faire entrée en ceste » ville comme Royne esleue, elle n'en sçavoit à parler, et ne fut jamais par- » ticipante on consentant aux pratiques et menées dudit duc; qu'elle feroit » conscience de la fair mourir, puisqu'elle est innocente (p. 96) » ². Est-ce décisif?

¹ FROUDE, Hystory of England, t. VI, p. 553.

² Conf. Me Strickland, t. V, pp. 294, 525. Lingard, Histoire d'Angleterre, t. VII, p. 155.

Toutes ces bonnes dispositions changèrent subitement par suite de l'insurrection de Wyatt. La tolérance fit place à la persécution; l'horreur du sang se métamorphosa en exécutions par trop nombreuses. Elle pardonna au peuple de Kent, il est vrai, mais elle fit exécuter une centaine de coupables (p. 557). A qui la faute? Aux intransigeants d'abord, qui, excités par le fanatisme religieux, prétendaient seuls se trouver sur la bonne voie, par conséquent vouloir dominer tout le monde et obliger leurs adversaires à penser comme eux: ensuite à l'étranger, toujours prêt à encourager, en Angleterre, des principes qu'il condamnait chez lui ; toujours en train d'exciter, par des promesses fallacieuses de secours, une population remuante 1; l'instiguant à faire des émeutes, malgré la défaite de Wyatt (p. 584); poussant la duplicité au point de féliciter la reine au sujet de sa victoire sur les insurgés qu'il avait excités (p. 522); en troisième lieu aux provocations de l'agent de l'Empereur, qui conseillait la punition sévère des coupables (pp. 559, 541, 559, 564, 584, 595) 2. Cependant Marie montrait certaines propensions à la clémence; même en présence de nouveaux dangers de soulèvements (p. 408). Mais elle eut le grand tort de ne pas épargner Jeanne Grey, si digne de pitié 5. Par malheur les noms de Grey et de Suffolk avaient figuré dans l'émeute (p. 520). La reine, pressentant en quelque sorte dans ce moment le mot si vrai de Froude: The house of Suffolk would soon be extinct, ent le tort d'écouter les agents impériaux, qui lui reprochaient son indulgence, cause première, disaient-ils, de la nouvelle insurrection. Dès lors elle ne recula plus devant le supplice d'une jeune fille de 17 ans, dont elle avait elle-même proclamé l'innocence. Horrible exemple, imité quelques années plus tard par Élisabeth, lorsqu'elle fit décapiter Marie Stuart,

¹ Forneron, l. c., pp. 29, 30, 33.

¹ Conf. aussi Lingard, t. VII, p. 196.

⁵ Froude, History of England, t. VI, p. 185.

Passons à l'examen des procédés de la reine envers sa sœur. Une conduite peu correcte pendant tout le règne de Marie (pp. 459, 542, 585, 574); des accointances directes ou indirectes avec l'ambassadeur français et prouvées par les dépêches volées à cet agent (pp. 91, 241, 550, 351); des conversions religiouses contredites le lendemain (pp. 111, 117, 118, 222, 226, 252, 255, 507); une complicité avec Wyatt, dénoncée, puis révoquée par lui (pp. 548, 589) 1. tous ces faits inspiraient aux agents de l'Empereur très-peu de confiance dans les allures d'Élisabeth. Jamais ils ne manquaient, de leur propre aveu, de dénoncer la princesse à Marie, de l'engager à s'en débarrasser, en la reléguant dans un château éloigné, ou en l'envoyant aux Pays-Bas chez la sœur de l'Empereur (pp. 150, 151, 556, 441). « Néanmoins, dit » Prescott. Marie eut assez de force de caractère pour résister aux sollicita-» tions de Charles-Quint et à son ambassadeur, qui s'évertuaient à lui » démontrer que la mort d'Élisabeth était indispensable à sa propre sécu-» rité et à celle de Philippe ² ». Les démarches des agents impériaux dans le but d'éloigner Élisabeth sont patentes. Allaient-ils jusqu'à demander sa tête? Charles-Quint ni personne de la famille impériale ne pouvaient y songer. Dans les instructions données à ses ambassadeurs. l'Empereur dit : « Elle » (Marie) doit regarder s'il est possible de s'attacher à leurs personnes (Elisa-» beth et Courtenay), sans dissimuler en leur endroit chose que la justice » puisse comporter, et si avant qu'elle puisse persuader à ceulx de son » conseil qu'ilz le tiennent bon. Et s'ilz ont délinqué, procéder seurement à » leur chastoi, et s'en faire quicte, avec l'observation qu'elle peult avoir sur » la mémoire si fresche de ce dernier trouble, de procurer tout ce que " convient pour son assurence; et que, pour Dieu, elle veuille considérer » que ces choses d'estat et mesme en ceste qualité où conspirations se des-

¹ Voir aussi Prescott, l. c., t. 1, p. 91. Cet auteur dit : une complicité évidente. Nous n'allons pas si loin, en nous référant aux termes des documents. Conf. aussi Tytler, l. c., t. 11, pp. 421, 425.

² Prescot, l. c., t. l. p. 91.

» couvrent si manifestes contre sa personne, peu de cause doit suffire pour » du moins s'asseurer des personnes, et les mettre en lieu où l'on soit » certain qu'ilz ne peuvent nuir (p. 542). » On le voit, par cette citation, il s'agissait simplement de se débarrasser des coupables en les mettant dans un lieu sûr. C'est ainsi que les ambassadeurs interprétèrent auprès de Marie Tudor la longue tirade de Charles-Quint. Au surplus la mort de cette princesse aurait eu peut-être, au moment du décès de Marie, le résultat le plus funeste pour la politique impériale. De graves contestations existaient concernant la succession au trône d'Angleterre, après le décès de Marie Tudor. Si Marie Stuart était appelée à la remplacer, cette princesse n'auraitelle pas favorisé en Angleterre l'influence de la politique française, si opposée aux intérêts de Charles-Quint? Lorsque Elisabeth s'était de nouveau singulièrement compromise dans la conspiration ourdie entre la France et Henri Dudley, pour toute vengeance, Marie envoya à sa sœur un anneau, comme signe d'affection, en la déclarant innocente. Seuls les deux officiers les plus compromis de la maison d'Élisabeth furent exécutés.

L'inhumanité et la cruauté de Marie Tudor ne sont pas les seules questions relatives au règne de cette souveraine. Il en est encore une autre tout aussi vivace: celle de l'intervention de Philippe dans les affaires religieuses de son nouveau royaume. Les pronostics compromettants pour le prince ne manquaient pas (p. 181). On en a fait des réalités, en lui attribuant les nombreux bûchers allumés en Angleterre pendant le règne de Marie. Ces reproches sont-ils fondés? Il y a lieu d'en douter en présence de certains faits très-patents. Au moment de son mariage, le prince venait d'atteindre sa vingt-sixième année. A cet âge, la générosité est en général le caractère dominant de l'homme. Philippe n'avait pas encore assez palpé les affaires d'État pour devenir égoiste. Aucune opposition impérieuse n'avait aigris on caractère, ni excité sa colère, ni provoqué une résistance violente. A ses yeux la religion n'était pas encore une affaire sociale et d'État, une question d'être ou de ne pas être pour lui. En Angleterre surtout, où il

n'y avait pas de Maures à combattre, comme en Espagne, les mots catholicisme, patriotisme et nationalité n'étaient pas des synonymes. En un mot, la religion n'était pas, dans ce moment, entre les mains de Philippe, comme plus tard, un instrument politique à l'usage de son gouvernement personnel, même en dépit du pape. La scène si horrible de l'auto-da-fé de Valladolid, mentionnée par Vandenesse (p. 74) comme chose « de grande pitié » ne s'était pas encore passée.

Sans doute le fils de Charles-Quint a contribué au rétablissement de l'ancienne foi en Angleterre (pp. 20, 451, 457, 442); il a aidé à rappeler le cardinal Pole (pp. 20, 451, 449), personnage très-peu disposé à faciliter une transaction en matière religieuse, et par suite très-suspect aux yeux de l'Empereur; mais Philippe ne prit aucune part directe ou indirecte aux violences et aux persécutions. Si celles-ci étaient les résultats de nouvelles conspirations, constamment répétées sous des formes différentes, il ne voulait pas de vengeance. Cette idée lui vint plus tard, pendant le soulèvement des Pays-Bas. Des malfaiteurs anglais, des pie-pockets de l'époque, eurent beau le voler au moment de son arrivée (p. 427), ils eurent beau détrousser ses gens et les agents de son père, il n'en disait mot. A l'égard de la noblesse anglaise, il se conduisait en vrai gentleman '; il sut plaire aux masses, malgré une prévention bien caractérisée de la race anglo-saxonne contre les Espagnols (p. 181). Ni le prince, ni personne de sa suite ne manifestè-

¹ Voici comment s'exprime Rui Gomez de Silva à ce sujet: Cuanto al trato que hace à estos scñores es tal, que ellos mismos que nunea han tiendo Rey en Inglaterra que tan presto les haya ganado los ánimos à todos. (Coleccion de documentos inéditos, t. III, p. 551.) L'ambassadeur vénitien, Michel Suriano, ne lui rend pas moins justice sous ce rapport: Pour plaire à ces peuples, dit-il, il se montra extrêmement affable envers tout le monde; il remit entre leurs mains sa propre personne et sa vie; il déclara hautement ne rien vouloir d'eux; il fit des dépenses considérables et donna des pensions à tous les grands; il réduisit les conseillers de la couronne, de vingt-quatre qu'ils étaient, à six seulement, choisit entre ceux qui avaient le plus la confiance de la Reine. (Gachard, Relations des ambassadeurs vénitiens, p. 104).

rent le moindre symptôme de la morgue espagnole tant redoutée par Charles-Quint (pp. 244, 547, 550), et sévèrement interdite par lui (p. 417). Dans le but de ne pas froisser la rigidité des mœurs anglaises, il était défendu aux Espagnols de se faire suivre par des femmes. Un agent de police, l'alcade de la Cour de Bruxelles, devait tout surveiller, tout prévenir, avec défense expresse de ne se mêler, sous aucun prétexte, des affaires des Anglais. Cet officier reçut même à ce sujet des instructions spéciales (p. 569).

D'instinct les Anglo-Saxons préféraient aux Espagnols (p. 188) les Flamands, sortis d'une patrie commune, la Saxe, ayant le même amour des libertés, les mêmes soucis des devoirs sociaux, peuples démocrates hantés sur l'aristocratie. Anglais et Flamands avaient la même aversion des Espagnols (p. 276). Quand les Anglais accueillaient, au nom de la liberté, les protestants flamands chassés de leur pays 1, nous recevions au nom du même principe les catholiques persécutés en Angleterre 2. Les Anglais et les Flamands ont souvent versé leur sang sur le même champ de bataille. Nulle part enfin il n'y avaitet il n'y a encore plus grande sympathie qu'entre ces deux peuples. On comprend des lors cette préférence et la défiance à l'égard de l'Espagnol, Philippe le comprit aussi. Il ne se mêlait en aucune façon du gouvernement anglais, laissant à la reine pleine et entière liberté de s'arranger et de gouverner le pays comme bon lui semblait, question capitale à laquelle elle tenait beaucoup (p. 458), comme aussi à ne pas employer d'étrangers. Sur ce dernier point, le prince était si scrupuleux qu'il se forma une maison composée d'Anglais (pp. 442 et suiv.). Quant à la punition des hérétiques, il demandait si peu leur sang que, selon M. Forneron, les exécutions furent interrompues durant cinq mois par suite de

¹ RAHLENBECK, dans la Revue de Belgique, année 4880, pp. 428 et suiv-

² PROOSTT, Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique; dans le Messager des sciences historiques, année 4865, p. 275.

son influence '. Aucun bûcher ne fut allumé en Angleterre par ses ordres, aucun mécréant ou hérétique n'y fut précipité de son consentement.

L'Empereur exerçait incontestablement sur Marie le plus grand ascendant, avoué et reconnu par tous les auteurs et par tous les documents (pp. 117, 154, 449). Cette influence, il ne voulait l'exercer d'une manière directe. Constamment guidé par la prudence, il avait soin de se mettre à couvert, en faisant connaître sa volonté à ses agents. soit par lui-même, soit par sa sœur Marie de Hongrie, soit par le cardinal de Granvelle. Rarement il écrivait lui-même à sa cousine. Il se gardait bien de lui faire sentir qu'il visait à une sorte de tutelle sur sa personne. Lorsqu'il voulait faire mettre à exécution une mesure quelconque, il employait à cet effet ses agents diplomatiques, spécialement Simon Renard, l'âme de la légation impériale en Angleterre.

A cette époque, les ambassadeurs n'avaient pas encore dans notre pays de caractère permanent, à l'instar de ce que la Cour de Rome et Venise pratiquaient depuis longtemps. Tous nos ambassadeurs étaient chargés de remplir des missions temporaires, organisées dans un but spécial. Tel était aussi le mobile de l'envoi en Angleterre de Simon Renard. Les autres agents qui lui furent adjoints étaient, nous l'avons dit plus haut: Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, les comtes d'Egmont et de Hornes, Nigri et Scheyfve, personnages sur lesquels nous croyons devoir dire un mot.

Simon Renard, né à Visoul dans la Franche-Comté, mourut à Madrid le 8 août 1575. Après avoir terminé ses études à Dôle, il acquit la charge de lieutenant du bailliage d'Amont. De là la dénomination de lieutenant d'Amont, qui remplaçait parfois son véritable nom dans les correspondances. Perrenot de Granvelle l'ayant pris sous sa protection, il passa à Londres en qualité d'agent de l'Empereur, dans le but d'y traiter le mariage

¹ Histoire de Philippe II, t. I, p. 58.

entre Philippe et Marie Tudor. Son habileté était grande, son sens très-droit: enfin il avait toutes les qualités du diplomate de bon aloi. Ces excellentes dispositions le servirent à merveille dans les négociations auprès de la Reine d'Angleterre et de son conseil. Là il avait à combattre l'opposition soulevée par le peuple anglais contre l'étranger, celle d'une partie du conseil de la Reine, la ténacité du Parlement qui voulait un prince indigène. Il avait à lutter à la fois contre les excitations de la France, les intrigues de Venise, les agissements des luthériens, et en général contre tous les ennemis de l'Empereur. Finalement il emporta la victoire, grâce à l'adresse qu'il sut mettre dans ses négociations et à l'influence qu'il exerça sur la Reine. Il réussit pleinement, parvint à contrecarrer avec adresse l'action des ambassadeurs de France et de Venise et sut aplanir toutes les difficultés, au grand contentement de l'Empereur et de son chancelier. Beau parleur, il put se faire écouter par ses auditeurs; mais quand il devait exposer, par écrit, les faits dont il était obligé de rendre compte, il était long, diffus, souvent très filandreux. En général il était l'opposé de son antagoniste l'ambassadeur de France, Antoine de Noailles 4. Celui-ci, beaucoup plus intrigant, plus crédule, au point de devoir contredire quelquefois le lendemain ce qu'il avait écrit le jour apparavant, montrait souvent peu de tact, et commettait des maladresses singulières. Mais quand il prenait la plume, sa rédaction était sobre, sévère, correcte et concise. Il était, sous tous les rapports, l'antipode de l'agent impérial.

Chargé ensuite de deux autres missions en France, Renard finit par se brouiller avec son protecteur, au point de devoir abandonner la carrière de la diplomatie. Dès le mois d'avril 1554, il fut accusé, mais sans preuves, de se laisser soudoyer en certaines circonstances (p. 568).

Plus tard, il se jeta dans l'opposition contre Philippe II, sans cependant

¹ Voir Teulet, Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse, l. I, p. 279; préface, ib., p. 1x.

se compromettre complétement. Du moins son souverain ne jugea pas convenable de continuer les poursuites commencées contre lui.

Jean de Montmorency, seigneur de Courières, Ourges, Quesnoy, Mesnilsur-Rielle, nommé successivement au conseil d'État, capitaine des archers de l'Empereur, grand-bailli d'Alost, de 1546 à 1560, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Lille, Donai et Orchies (11 avril 1554), avait aussi accompagné Charles pendant son voyage en Espagne en 1517. Il mourut en 1565, après avoir épousé Ferry de Lannoy. Ce n'était pas un négociateur, mais un seigneur brillant, haut placé, et tel qu'il convenait pour représenter son souverain. A ce titre, il faisait partie de l'ambassade, comme Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, fils de Jean et de Jeanne de Cerf. Créé chevalier en 1545, il fut nommé ensuite commissaire des montres des gens de guerre, et s'occupait beaucoup d'affaires militaires.

Nous ne dirons rien des comtes d'Egmont et de Hornes, dont les biographies sont suffisamment connues, surtout par suite de leur triste fin sous le gouvernement tyrannique du duc d'Albe.

Nigri l'est moins. Né à Boulogne-sur-Mer, il étudia la théologie et embrassa l'état ecclésiastique. Successivement, il fut appelé à siéger an grand conseil de Malines (51 mars 1522), ensuite au conseil d'État, puis de nouveau au Parlement de Malines (5 juin 1555). Il fut nommé prévôt du chapitre de Harlebeke (5 novembre 1541), chevalier de l'ordre de la Toison d'or, doyen à Bruxelles et à Malines, prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand, archidiacre de la Morinie; enfin Philippe II l'avait désigné pour occuper le siège épiscopal d'Anvers, lorsque la mort vint le surprendre le 4 janvier 1562.

Nigri s'occupait beaucoup des affaires publiques, comme le constatent ses nombreuses lettres. Il fut chargé, en 1558, de répondre au manifeste des Gantois, de haranguer, au nom de l'Empereur, les États généraux réunis à Bruxelles. A différentes reprises, il dut remplir des fonctions diplomatiques, par exemple en Danemark, où il se rendit avec le comte de

Lannoy, Charles Boisot et Georges d'Esplechin, pour réclamer, en faveur du commerce belge, la liberté du Belt et du Sund, puis aux conférences de Cambrai, pour y aplanir les différends au sujet des limites des pays des deux contractants.

En 4546, il avait été appelé à prendre part, avec Bouton, le comte de Buren et Louis de Schore, à la conférence de Grave pour y traiter de la paix entre l'Empereur et le duc de Gueldre. Plus tard, en 4544, il fut chargé de présenter au nom de Charles-Quint, des condoléances à la veuve de Renée, prince d'Orange ⁴.

Il était aussi auteur d'un écrit intitulé: Tractatum de exemptione canonica. A une bonne et solide instruction, il joignait beaucoup de formes et d'habileté surtout.

Jean Scheyfve, diplomate consommé, avait déjà fait ses preuves depuis longtemps, lorsque, sous le règne d'Édouard VI, il avait été chargé par la gouvernante des Pays-Bas de réclamer contre les pirateries exercées par les Anglais sur notre commerce maritime. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit ailleurs ².

н

L'archiduc Albert d'Autriche devint souverain des Pays-Bas par suite de son mariage avec l'Infante Isabelle d'Espagne, et de l'acte d'abdication fait en leur faveur par Philippe II (pp. 462 et suiv.). A ce titre le voyage de ce prince figure dans notre collection ⁵.

Les excursions entreprises par lui ont fait l'objet de diverses publications De Montplainchamp en parle dans son Histoire de l'archiduc Albert,

¹ Beauvois, Le Bourguignon Claude Bouton, pp. exxii, exxix, xcvi.

² Bulletins de l'Académie, 2e série, t. XI, 1875, p. 840.

⁵ Bulletins de la Commission d'histoire, 1re série, t. 1, p. 129.

publice par feu M. de Robaulx de Soumoy ¹. Bochius en traite ex professo dans l'Historica nurvationis profectionis et inaugurationis Alberti et Isabella ².

Quant à la relation de Gilles du Faing, imprimée dans notre volume, elle n'est pas complétement inédite. Feu le baron de Reiffenberg l'a insérée, par extraits, dans les Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles³, sous le titre de : Hinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'Infante Isabelle eu 1599 et 1600. Il a cru devoir en supprimer plusieurs passages; souvent aussi il n'a pas jugé convenable d'expliquer les noms des localités y mentionnées et orthographiées parfois d'une manière peu correcte.

Nous avons suivi une tout autre méthode. Le texte du manuscrit a été reproduit en entier; des notes y ont été ajoutées dans le but d'expliquer les noms des localités et les faits y mentionnés. Ce manuscrit est le même que celui mis à profit par le baron de Reiffenberg. Il est indiqué au catalogue de feu M. Lammens, sous le numéro 77 des manuscrits, et fut acquis en octobre 1840 par l'État. Aujourd'hui il porte au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles le n° 18455. C'est un volume in-4° sur papier, comprenant cent et douze feuillets ', écriture du XVII° siècle, et portant des corrections qui, selon le baron de Reiffenberg, sont de la main de l'auteur. La Bibliothèque royale précitée en possède deux copies anciennes, l'une cotée n° 12961, provenant de la bibliothèque Le Candèle et consistant en un volume in-folio, intitulé: Mémoire et brief recueil des journées et choses qui se sont passées au voyage qu'a faiet le sérénissime archiduc Albert, à l'allée, séjour et retour d'Espagne; l'autre, qui appar-

¹ Bruxelles, 1870, in-8°.

^{*} Anvers, 1602, in-folio, M. Tailliar signale, dans un MS. de Douai, l'entrée des archidues en cette ville. Comptes rendus de la Commission d'histoire, 1^{re} série, t. I, p. 264.

⁵ T. XIV, Bruxelles, 1841, in-4°.

^{&#}x27; Bulletins de la Commission d'histoire, t. IV, p. 154.

tenait à la bibliothèque Van Hulthem, y porte le numéro 1598. C'est une copie défectueuse '.

Après avoir parlé du manuscrit, disons un mot de son auteur. Gilles du Faing était fils de Jean, dit de Tassigny, seigneur du Faing, Linay, La Crouée et Griffomont, et de Françoise de Cugnon-St-Erpigny, dame d'Ethe-Belmont, Il naquit à Jamoigne vers 1560 et mourut à Gand le 2 décembre 1655. Avant terminé ses études, il entra en qualité de volontaire dans un régiment haut-allemand, obtint le grade de capitaine d'une compagnie et assista successivement aux siéges d'Anvers, de Grave, de Venloo, de Zutphen, de Berg-op-Zoom, de Rhinbuchel, de l'Écluse et de l'île de Bommel. En 1590, le duc de Parme l'envoya à la cour de Philippe II, où il résida pendant vingt ans, et y fut employé aux affaires des Pays-Bas et de la Lique. Armé chevalier (26 septembre 1595), il reçut une chaîne d'or et une gratification; puis il rentra aux Pays-Bas, où Philippe IV érigea en sa faveur, le 24 janvier 1625, la terre de Jamoigne en baronnie. En 1596, il entra au conseil provincial de justice à Luxembourg, comme conseiller noble ou de courte-robe. Ensuite il fut attaché à la maison des archiducs en qualité de gentilhomme de la bouche. Il fut en outre appelé aux fonctions de prévôt et gruyer de Chiny et Étale (12 décembre 1600 au 50 décembre 1625), jusqu'à ce que son fils, encore mineur, pût lui succéder; mais son père administra en son nom cette prévôté jusqu'en 1652. A ces emplois if ajouta encore (1601) ceux de gouverneur de Florenville, de juge-député ordinaire des assises de Marville et des Terres Communes, de conseiller du conseil suprême de guerre. Le 8 août 1617 il devint souverain bailli de Flandre, fonctions qu'il céda à son fils mineur, et les remplit au nom de celui-ci. Chevalier fort accort, selon l'expression de l'Espinoy, il fut envoyé, pendant le mois de mai 1600, en qualité de député à la diète de Spire, puis à Nancy pour y rendre visite, en 1605, aux princes et princesses

¹ Bulletins de la Commission d'histoire, t. XIV, pp. 140, 141.

de Lorraine de la part de l'archiduc, et en 1601 et 1602 à la conférence tenue avec les commissaires du duc de Bar, pour la terre de Marville et autres domaines. Philippe III, roi d'Espagne, l'envoya (1612) en Danemark pour présenter à Christiern IV et à la famille royale ses condoléances à propos de la mort de la reine⁴.

Lorsque l'archiduc entreprit son voyage en Allemagne, en Italie et en Espagne, pour revenir ensuite en Belgique, du Faing accompagna le prince partout, le représenta parfois, et nous a laissé la description de ses excursions.

Profondément dévoué à ses souverains, notre auteur se préoccupe spécialement des honneurs qui leur étaient rendus, à l'étranger comme à l'intérieur du pays. Sous ce rapport, son récit ressemble à ceux d'Olivier de la Marche, de Vandenesse, de Vital, de Montoiche et d'autres narrateurs semblables. Haffectionne les cérémonies civiles et celles faites dans les églises, mentionne avec prédilection les offices religieux auxquels ses maîtres assistaient, les visites qu'ils recevaient, celles qu'ils rendaient, surtout quand lui-même y remplissait un certain rôle. Les mentions des cérémonies religieuses sont nombreuses, on le comprend facilement. Les archidues aimaient les églises : jamais ils ne manquaient de visiter celles des localités par lesquelles ils passaient. Ce qui donne à du Faing souvent l'occasion de mentionner les objets d'art et les reliques qui y sont déposés. Il savait la passion dominante des archiducs : celle d'encourager les arts et d'acheter des reliques. Annuellement ils y consacraient des sommes considérables, comme pour les entrées triomphantes. Ce qui a fait dire par M. de Robaulx de Soumoy : l'archidue avait dissipé pour son entrée solennelle à Bruxelles et à Anvers des sommes considérables, et il se trouva sans argent quand il s'agit de défendre le

¹ Nyen, Biographie luxembourgeoise, p. 179; Nobiliaire des Pays-Bas, t. I, p. 755; De l'Espinov, Antiquités de Flandre, p. 96; Gachard, Rapport sur les Archives de la chambre des comptes à Lille, pp. 557, 559, 540, 544, 547. Archives de la chambre des comptes à Bruxelles, registres, 15279, 15529.

pays '. Aussi du Faing enregistre-t-il avec une vive satisfaction les localités où le prince ou bien le souverain défrayent ses maîtres à titre de gracieuseté.

Les objets d'art signalés par du Faing sont le monument de la famille des Secundini à Igel (p. 465), les sépultures impériales à Oggersheim (p. 467), le célèbre calvaire en la même ville (p. 468), un groupe de bronze à Mâtran (p. 476), etc.

Malgré la rigidité exceptionnelle et l'ennui proverbial de la cour des archidues, ceux-ci ne dédaignaient pas, pendant leurs voyages, ni les bals ni les fêtes dansantes (pp. 485, 502, 810, 515, 525, 551), pas même les spectacles (pp. 485, 487, 490, 511, 556, 541, 548). Ils y prenaient parfois plaisir.

L'archiduc se faisait aussi un devoir de servir le Pape. Du Faing l'enrigistre avec complaisance.

Les questions relatives à la domination des catholiques et des protestants dans les localités visitées par les archidues intéressaient aussi beaucoup du Faing. A ce propos il mentionne Frankenthal, « ville bastye par les » Flamands et gens réfugiez des Pays-Bas pour vivre à leur volonté, Et » le comte palatin leur a donné ceste demeure, où se trouvent touttes » nations et exercices de touttes religions, hormis catholiques (p. 467). »

$\Pi\Pi$

M. Gachard a publié, au premier volume de la collection des voyages des Souverains, les itinéraires de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de Jean Sans-Peur et de Philippe le Bon. Il avait commencé aussi à recueillir différents extraits de comptes destinés à la publication des itinéraires d'Antoine, de Jean IV, et de Philippe de St.-Pol, ducs de Brabant. Ces premiers éléments

¹ Histoire de l'archiduc Albert, p. 75.

ont été complétés; nous avons réuni le tout pour en former les itinéraires que nous publions sous forme de supplément aux pages 565 et suiv.

Dans les comptes de la recette générale du duché de Brabant, nous avons trouvé les renseignements les plus complets sous ce rapport, parfois aussi dans des comptes d'hôtels.

Ces comptes sont rendus par : Étienne de Nederalphe de 1407 à 1411 (recette générale); Jean Raimbouts de 1411 à 1412 (id.); Le même de 1412 (compte d'hôtel); Jean Raimbouts et Quentin Clarensonne de 1412 (recette générale); Jean de Schoonvorst de 1412 à 1415 (id.); Le même de 1415 à 1414 (compte d'hôtel); Le même de 1415 à 1414 (recette générale); Jean de Grimbergen de 1414 à 1415 (id.): Jean Vander Elst de 1415 à 1416 (id.); Guillaume Vanden Berghe de 1416 à 1417 (id.); Jean Vander Elst de 1417 à 1418 (id.): Guillaume Vanden Berghe de 1418 à 1419 (id.); Jean Seigneur de Rotschaer de 1419 (id.); Louis Boeten de 1419 à 1420 (id.); Laurent Van Beert de 1420 (id.); Jean Vander Elst de 1420 à 1421 (compte d'hôtel); Jean Seigneur de Rotselaer de 1421 à 1422 (recette générale): Gérard Vander Sipe 1422 à 1425 (id.); Jean van Winghe 1425 à 1425 (id.): Un trousseau de comptes d'hôtel de 1427: Arnoul Quap de 1425 à 1427 (recette générale); Jean Van Winghe de 1427 à 1428 (id.); Pierre Du Chesne ou Vander Eycken de 1428 à 1429 (id.):

Jean Baillyaerts 1451 (id.).

Tous ces documents sont conservés aux Archives du royaume à Bruxelles.

Les comptes d'hôtel devaient nécessairement renseigner les gites des ducs, et le receveur général, obligé de rendre compte de toutes les recettes et dépenses, les répétait dans ses comptes. Sans cette circonstance, notre travail aurait éte très-incomplet, sinon impossible. La plupart des comptes d'hôtel font défaut dans nos archives.

Tous ces comptes renferment bon nombre de renseignements. Nous y avons fait un choix, en nous bornant à transcrire en note les visites de grands personnages, d'ambassadeurs, les mentions des réunions des États de Brabant, des villes et des nobles, des fètes religieuses et civiles, les usages admis à la cour, par exemple les grands diners offerts pendant certains jours de l'année à la bourgeoisie de Bruxelles, les citations faites à propos de la chapelle du duc, les cérémonies pratiquées aux enterrements de nos souverains, la date fixe de leur mort. Ainsi le jour du décès de Philippe de St-Pol, sur lequel tous les auteurs n'étaient pas d'accord, reste fixé au 4 avril 1450. Le comptable n'a pas même oublié de désigner l'heure à laquelle le duc expira. C'était à 8 heures du soir, dit-il, et son corps resta sur terre jusqu'au 7 octobre suivant, lorsqu'il fut enterré à Tervueren en présence du nouveau duc, des États, des évêques de Tournai et de Soissons, et du chancelier de Bourgogne.

La table des quatres volumes est rédigée avec beaucoup de détails. Les particularités, concernant les principaux personnages, sont destinées à remplacer les sommaires des lettres diplomatiques, insérées dans la collection.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit dans l'Introduction du tome III à propos de la publication, par M. Gachard, des tomes I et II et d'une partie du troisième. Le tome IV a été édité exclusivement par nous.

TABLE DE L'INTRODUCTION.

	Pages.
Voyages et itinéraires des souverains imprimés dans le quatrième volume	
I. Indications des livres et manuscrits relatant les voyages de Philippe II	Ib
Relation des voyages de Philippe II par Jean Vandenesse	١
Des extraits en ont été publiés par Lesbroussart	Ib
Renseignements principaux, fournis sur ces voyages	VI
Vandenesse arrête sa narration au 6 juin 1560, et se retire	VII
Vandenesse n'y parle pas, à propos du mariage entre Philippe et Marie Tudor,	
de l'opposition de la France et de Venise à cette union	Ib.
Correspondances et négociations diplomatiques à ce sujet	Ib.
Projet de Charles-Quint d'unir l'Angleterre et les Pays-Bas par le mariage de son	
fils avec Marie Tudor	1.0
Marie Tudor n'aime pas le mariage; elle finit par y consentir	ХV
Opposition à ce mariage en Angleterre	XVI
Projet du partage des États de Charles-Quint entre son fils et son petit-fils	XVII
Marie Tudor est qualifiée de bigote	16.
Les Pays-Bas accueillent avec joie le mariage entre Philippe et Marie Tudor	X1X
Marie Tudor est qualifiée de sanguinaire.	ХX
Sa tolérance en matière de religion au commencement de son règne	Ib.
Élisabeth donne un parcil exemple au moment de son avénement	XXI

	Pages.
Examen de la conduite de Marie Tudor au point de vue de l'humanité	XXIV
Marie reconnait l'innocence de Jeanne Grey	xxv
L'insurrection de Wyatt change toutes les bonnes dispositions de la Reine	XXV
Elle fait exécuter Jeanne Grey	Ib
Élisabeth est reléguée dans un lieu écarté, conformément aux conseils de	
Charles-Quint	XXYII
Intervention de Philippe II dans le gouvernement anglais	XXVII
Philippe Il contribue au rétablissement de l'ancienne foi en Angleterre, sans	
persécuter les protestants	XXIX
Aversion des Anglais à l'égard des Espagnols	XXX
Notes sur les ambassadeurs envoyés par Charles-Quint en Angleterre	XXX
§ II. Voyage de l'archiduc Albert en Espagne par Gilles du Faing	XXXIV
Renseignements sur le manuscrit et la vie de cet auteur	xxxv
Faits principaux mentionnés par du Faing	XXXVI
§ III. Itinéraires d'Antoine, Jean IV et Philippe de S'-Pol, ducs de Brabant	XXXVII
Numenclature des documents qui ont servi à composer ces itinéraires	Ib.
Renseignements y recueillis	xıx et xı

JOURNAL

DES

VOYAGES DE PHILIPPE II.



JOURNAL

DES

VOYAGES DE PHILIPPE II.

Monseigneur, comme je m'estois enclin, estant au service de l'empereur Charles cinquiesme de ce nom - le servant en estat de contrerolleur -. meetre par escript les voyaiges que Sa Majesté avoit faiets dez l'an 1514, le desdiant à Vostre Seignorie Révérendissime, nonobstant que ce ne soit mon gibier de meetre par escript choses élégantes, ny en termes qui méritent que ung si sublime entendement, comme celluv de Vostre Seignorie Révérendissime, occupé en tant de grandz et importans négoces, se abbaisse à lire ung si mal orné langaige maternel; mais congnoissant la bonne volunté que me portez, av bien voulsu dédier ce mien présent mémorial à Vostredicte Seignorie pour, en manière de récréation, il vous plaise auleunesfois, vous deschargeant des affaires, passer demie heure de temps à ouyr lire tedit mémorial et recœuil des voiaiges que le Roy des Espaignes, nostre maistre, a faicts depuis le 25 de may 1551, que l'ay encommencé de servir Mai. - 1551. et suvvre, m'estant commandé par l'Empereur le servir au mesme estat que l'avoye servy; que me vient à grand regret habbandonner le service de mon maistre pour entrer en nouveaul service. Mais congnoissant le désir et volunté que le Roy avoit à ce, et désirant obéir au commandement de mon

1551. — Mai. maistre, ayant heu l'advis de mes bons S¹⁵, dont vous fustes du nombre, acceptay ledit service, dont ne me suis repentu. Et encommenceray à discourir dez ledit jour 25^r en may, jusques au temps qu'il plairra à Dieu me donner le sens et santé pour y persévérer. Ayant doncques les années précédentes l'Empereur faict venir le prince son filz ès pays de Flandres, par la mer de Levant, prennant port à Gennes, et venir par toute l'Ytalie et l'Allemaigne treuver l'Empereur, son père, en sa ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, et y ayant séjourné et visité tous les Pays Bas, et estre juré en toutes les villes pour prince et futur seigneur naturel desdictes provinces, et y ayant demouré environ deux ans, et retourné avec l'Empereur son père en la dyette d'Ausbourg, y ayant demouré auleungs jours, fut conclud qu'il retourneroit en Espaigne par la mesme mer qu'il estoit venu. Et, le 25^e de may 1551, ayant prins congié de l'Empereur son père, par ung lundy, partist dudit Ausbourg accompaigné des ducz de Savoie et de Holst et plusieurs aultres grandz seigneurs, vint coucher à Lansberg ².

Le 26° à Savangaier 3.

27° à Amberg '.

28° andit Amberg, que fut la feste Dieu.

29° à Miettenaund's.

50° à Ysbrocqs°, où il fut receu par cinq filles du roy des Romains, ses suin. cousines germaynes, et y demeura jusques le 2° de juing, duquel fieu le duc de Holst print congié pour son retour vers Ausbourg.

Ledit 2º ledit prince print congié des princesses et vint coucher à Steersinghe 7.

5° à Brixe s, où il fut deffrayé par les gens du cardinal de Trente.

4º à Bolsau°.

5° à Tremuo 1°.

6° à Trente ", où luy vint audevant le cardinal dudit lieu, et le deffraya, et luy feit plusieurs festins, tant dedans que dehors la ville, avec force dames et plusieurs passetemps. Audit Trente estoit le cardinal Moron ¹², légat pour le concile, et plusieurs prélatz et gens de lettres pour le mesme effect.

¹ Albe? | 2 Landsberg, en Bavière. | 5 Schongau? ibid. | 4 Ammergau, ibid. | 5 Mittenwald, ibid.

⁶ Innsbruck, dans le Tirol. | ⁷ Sterzing, ibid. | ⁸ Brixen, ibid. | ⁹ Bolzano, ibid.

¹⁰ Tramin, ibid. | 11 Ibid. | 12 Marcel Crescentio, cardinal, évêque de Marsico.

9° coucher à Ronchères '.

Juin. - 1551.

Le 10° idem, attendant le S^{*} Fernando de Gonzaga et les chevaulx legiers, qu'estoient au duché de Milan, pour luy faire compaignie pour la Lombardie.

11º à Doulcey 2, où les Vénétiens feireut construyre ung pont sur basteaulx pour passer la rivière d'Ade 3. Audit lieu vindrent faire la révérance audit prince des principaulx de la seignorie de Venize, et luy feirent plusieurs présens de Malvisée, sucre, cire blanche, confictures, fromaiges parmisans et plusieurs aultres gratieusetez, et le desfroiarent.

Le 12° à Vellafranca ', où le duc de Mantua le deffroia, et vint treuver là Son Altèze le S° Vespasian de Gonzague et plusieurs gentilzhommes Man-

tuans, tous en coches.

15° à Mantua⁵, où luy vint au devant pour le recepvoir le duc dudit Mantua, accompaigné du cardinal son oncle et plusieurs seigneurs; et fut deffroié ledit prince par ledit duc et y demeura jusques le 15°, lesquelz jours il fut visiter la duchesse mère dudit duc et l'assiette de la cité.

15° à Canette , qu'est au cardinal de Mantua , lequel deffraya la compaignie.

16º à Cremona, duché de Milan.

17º à Pisqueton 8.

18º à Plaisance jusques le 21º.

21º à Lody.

22° à Milan, où luy vindrent au devant le Sr Fernando de Gonzague, gouverneur de Milan, les conseilliers et habitans dudit Milan, tous bravement accoustrez, tous les gens de guerre en grand nombre; ledit prince demoura à Milan quatre jours, pendant lequel temps fut veoir le chasteau et fortification de la cité.

26c à Pavye.

27º à Valguière 10.

28° à Tortonne ^a, où vint ung gentilhomme François de la part du conte de Laude, gouverneur pour le roy de France en Provence, présenter audit

Ronchi ou Roverdo, dans le Tyrol. | * Dolce. | * Adige. | * Villafranca, dans la Lombardic.

Mantoue. | 6 Inconnu. | 7 Hercule de Gonzague, évêque de Mantoue. | 8 Pizzighettone, au Milanais.

^{*} Lodi, ibid. | 10 Voghera. | 11 Tortona.

1551. — Juin. prince tous vivres et prendre port, si luy plaisoit, audit Provence, et passaige à luy et aux siens; auquel gentilhomme fut donné une chaîne de trois cens escuz. Ledit prince fut deffrayé audit Tortonne par les gens de la duchesse douaigière de Lorrayne; car elle tient ledit Tortonne, comme douaigière de Milan.

29e à Sarraval.

30e al Burgo.

tuillet. Le dernier jour de juillet 1551 à Gennes. Luy furent au devant les duc et seignorie de Gennes, puis après le prince de Melphe, en la maison duquel ledit prince fut logé et deffrayé tout le temps qu'il demeura audit Gennes. Et le second jour arriva audit Gennes le Roy de Bohême, beaul frère dudit prince, qui venoit pour passer en Espaigne en sa compaignie.

Le dymenche 25° ², ledit prince, le roy de Bohème, le prince de Piedmont et toute la compagnie s'embarquarent chascun à part en leurs galères, et feirent voille jusques arrivant auprès de Nyce, où ilz se désembarquarent sur le soir et furent veoir la forteresse, où il y eust un bancquet et force dames, et revindrent coucher chascun en sa galère, et navigearent tant, qu'ilz arrivarent à Barcelonne le dymenche douzième, où ilz furent receuz à grande joye, et y furent faict plusieurs feuz de joye et danses trois jours durantz, à la mode du pays.

Le 14º ledit roy de Bohême partit par la poste pour Sarragoce³, où estoit arrivé la Royne sa femme.

Le dernier dudit mois, le prince vint coucher à Matule'.

Août. Sambedy premier jour d'aougst 1551, coucher à Nostre-Dame de Montsarrat's jusques le 4°.

4e à Aigaulade⁴.

5° aux Hostales 7.

6° à Belpuche8.

7º idem maison à l'admiral de Naples.

Se à Lerida, où le duc de Segorne o vint faire la révérance au prince.

9º à Borgeleroz10.

¹ L'itinéraire semble désigner Maximilien, fils de Ferdinand l

 et époux de Marie, fille de Charles-Quint, morte en 1605. | ¹ Le 25 juillet 1851 était un samedi. | ³ En espagnol Zaragoza.

⁴ Martoréll. | 5 Monserrat. | 6 Squalada. | 7 Oleza? | 8 Bellpérig. | 9 Segorbe? | 10 Bajarasosos.

10e à Orzera 1.

Août. - 1551.

He à Sarragoca, où l'on trouva la royne de Bohême.

Le 15° les roy et royne de Bohème prenaus congier du prince, leur frère, partirent prennans leur chemin vers Barcelonne pour eulx embarquer et aller en Allemaigne treuver l'Empereur, et dez là passer en Austrice treuver le roy des Romains, leur père.

Le 17° le prince à Alagon *, duquel lieu le prince de Piedmont print congié pour son retour.

18º à Malem⁵.

49° à Tudella de Navarre, où ledit prince fut juré pour prince de Navarre.

21° à Hitera '.

22º à Agreda.

Le 25° en Aldera del Poso 5.

24º en Soria.

25° en Quintana Redonda.

26° en el Burgo d'Osma º.

27e en Horadera 7.

28° en Harenda 8.

29° en la Nar de Roa ^a, duquel lieu Son Altèze print la poste [pour] aller à Torra ^a veoir et treuver sa sœur la princesse de Portugal et son filz; et la court vint coucher à Quintanila ^a.

Mardy, premier jour de septembre 1551, le prince arriva devant jour à septembre. Vaildolit ¹², et la court au disner.

Le 12 à Tourdesilla 13 veoir la Royne, sa grand mère

14º à la Torre de Lovaton ".

Le 15° à Torre jusques le 29°, pendant lequel temps s'y feit ung tournois, à la campaigne de soixante hommes d'armes contre soixante, qui fut fort galand. Et sur une galerie, que l'on avoit faict dresser à ce propos, fut la princesse et les dames pour voir le passetemps, où le prince leur feit donner ung bancquet, qui fut fort habondant.

Osera. | Alagon. | Mallen, en Aragon. | Hitero. | Aldeo el Pozo. | Burgo de Osma.

⁷ Mersadera. [⁸ Aranda. | ⁸ Roa, près d'Aranda. | ¹⁰ Toro, | ¹¹ Quintanilla. ! ¹² Valladolid.

¹⁵ Tordeeillas. | 14 Tore la Ventosa.

1551. Le 29e coucher à la Nau de Medina!.

Le dernier à la Fuenta de Cocqua *.

Octobre. Le premier jour d'octobre à Saincte Marie de Nieva 5.

2º le prince au Bois de Segovia, qu'est une maison de chasse, et la court à Segovia.

Le 6e à Serezadilla '.

Le 7º le prince au parcq de Madril, la court à Madril.

9° le prince à petit train vint coucher à Val de Mora °, où arriva le duc d'Alve, venant par la poste d'Allemaigne.

40° à Arenchues °, où il demeura jusques le 16°, duquel lieu se partist le duc d'Alve pour sa maison.

Le 16° le prince à Madril jusques le 25° de novembre.

Novembre. Le 25° de novembre coucher à Arenchoues 7, où luy vint baiser les mains l'archevesque de Toledo, nommé Celizer 8, qui avoit esté son précepteur.

27° à Villesecque °.

28° à Tolledo.

Décembre. Mardy, premier jour de décembre, à Villeseque.

2º à Aranchues.

4º à Villa Todas 10.

6e à Aranchues.

7° à Madril, où demeura la court; et le prince print la poste et fut faire son Noël à Torre " vers sa sœur, et revint après à Madril, où il demeura jusques le 6° d'apvril 1552.

4552. — Avril.

Le 6° d'apvril 1552, al Pardo.

7° à Serezadille 18.

8e à Bosque 13.

9º Al Parnal, monastère 15.

11º à Saincte Marie de Nyeve 15.

12º à la Megorade 1º, monastère, où l'on feit Pasques.

^{*} Medina del Campo. | * Fuente de Coca. | * Santa Maria de Nieva. | * Cercedilla.

⁵ Valdemoro ou Baldemoro. | ⁶ Aranjuez. | ⁷ Aranjuez. | ⁸ Martin Silieco. | ⁹ Villaseea.

¹⁰ Villatobas. | 11 Toro, | 12 Cercedilla. | 13 Bosque, bois au Pardo. | 14 Paraeel ailleurs.

¹⁵ Santa Maria de Nieva. | 16 Mejorada.

18° à Tourdezilles 1.

19° à Torre³, où il demeura jusques le 4° de may, auquel lieu et jour Mai. — 1552. arriva don Joan Manricque³, maistre d'hostel de l'Empereur, venant par la poste pour donner à entendre audit prince la nécessité en quoy estoit l'Empereur, son père, et l'extrémité en quoy les Allemans l'avoient mis; fut conclud audit Torre le partement de la princesse Donna Joanna, pour soy aller espouser au prince de Portugal, et que l'on envoieroit après le duc d'Alve pour soy trouver à Madril et adviser sur les affaires, et le despescher en toute diligènce pour l'Empereur.

Le 4º à Tourdesilles '.

Se à la Meiorada 5.

Le 5º à Saincte-Marie de Nyeve.

7º à Bosque.

8º à Serezadilla, où arriva le due d'Alve.

9° à Madril, jusques le 28°, pendant lesquelz jours fut despesché le duc d'Alve pour Allemaigne et aller en poste treuver l'Empereur. Et après luy fut despesché don Joan Manricque avec finances, pour au semblable aller treuver l'Empereur.

Le 28¢ à Aranchues 6.

Le dernier à Madril jusques le 15° de juing.

Le 15° de juing le prince partist, par la poste, pour aller prendre congié Juin. de sa sœur, laquelle estoit partie de Torre pour son voiaige en Portugal; et ce dit jour la court vint coucher à Alcala de Henares, conduicte par don Pedro de Cordoa, maistre d'hostel.

17º la maison à Gadelaiair 7.

18c à Hita.

19° à Zidraeq.

20° à Siguensa 8.

21º à Medina Celi.

22º à Heriza, qu'est Arragon.

25° à Terrier .

Tordecillas. [* Toro. [* Juan Manriquez. [* Tordecillas. [* Mejorada. [* Arangues.
 Guadalajara. [* Dans le manuscrit de l'Arsenal, la marquise de Croy a ajouté ici : « Jour de ma

nativité, Diane de Dampmartin. . | ' Terruel.

1552. — Juin.

1555. - Janvier.

24° à Ladmonia '.

25° à La Mola 2.

26e à Sarragoce.

28° à Aleavierres 3.

29e à Carmenne 4.

50° à Montson°, où Son Altèze arriva peu de jours après par la poste. Et y furent tenues les Cortes des royaumes d'Arragon, Castille et Valence, lesquelles durarent jusques le 26° de décembre, pendant lequel temps le prince commenda à don Antonio de Roges°, son sommelier de corps, Gonttieres Lopes de Badille°, son maistre d'hostel, à Jehan de Vandenesse, son contrerolleur, se assembler et adviser de dresser quelque façon d'estat et maison pour le Seigneur Infante, son filz, qui jusques alors avoit esté conduict et gouverné par femmes, à la charge de donna Elenora de Masquerelle, Portuguèse; et Son Altèze désiroit le donner en charge audit don Antonio; ce que fut résolu et conclud. Et partist ledit Sr don Antonio pour Torre ° et emmena ledit petit prince jusques à Madril, ne voulant soy entremectre en riens, ny l'oster à ladicte dame, que le prince ne fût arrivé.

Le 26° de décembre 1552 à Carinane °.

28° à la Perdriguere 10.

50° à Saragoce 11.

Le 2e de janvier 1555 à la Mola 12.

5e al Fresno.

4e à Wiergue 13.

6e à Orta, monastère ".

7º à Medina Celi en Castille, où le prince fut receu du duc et duchesse dudit lieu et deffrayé.

8e à Siguensa.

9e à Hita.

10° à Godelazar ¹⁵, où le duc de l'infantasio receut ledit prince à l'entrée de sa maison.

He en Alcala 16.

¹ La Almunia. | ² La Muéla. | ³ Alcavierre. | ⁴ Carména. | ⁵ Monzon. | ⁶ Rojas. | † Padilla.

S Toro. | S Carinena. | 10 Perdiguera. | 11 Zaragoza. | 12 La Muela. | 15 Huerta.

¹⁴ Santa Maria de Orto, près de Barcelonne. [15 Guadalajara.] 16 Alcala de Henares.

12º le prince al Pardo; la court à Madril.

45° à Madril jusques le 20° de mars, pendant lequel temps se traictoit Mars. — 4555, ung mariaige dudit prince et de la Infante donna Maria de Portugal, fille de la royne Léonor de France, lequel ne sortit nul effect.

Le vingtième de mars, coucher à Pintho '.

21º à Aranchues.

25° à Espérance.

26e à Villatonas 2.

27e à Ste Crux 3.

28° à Occlese ', qu'est le couvent des commendadeurs de l'ordre de Sainet Jacques du royaulme de Castille, où l'on feit les Pasques; et disna Son Altèze le jour de Pasques au réfectoire à une table seul et les commendadeurs à une aultre.

Le 5° d'apvril 1555 à Saincte-Crux.

Avril.

4e à Villatonas.

5º à Aranchues jusques le 14º.

14e à Pinte 5.

15° à Madril jusques dix-neufième de may.

Le 19e de may 1555 à Val de Moras e.

Mai.

Juin.

20° à Aranchues, la court à Occainne 7.

21° à Bonne-Espérance⁸, monastère de sainct François, lez Occainne, qu'estoit de la Penthecouste.

22º à Aranchues.

26° à Val de Moras.

27° à Madril.

Le 11º de juing al Pardo.

15º à Val de Sillo?.

16e à Odon.

17º à Herrera.

18° à Bosque, où vint ung ambassadeur de Portugal, qui alloit vers l'Empereur pour résouldre et conclure sur le mariaige dudit prince et de ladicte infante de Portugal, pendant lequel temps mourut le roy Édouart d'Angle-

¹ Pinto. | 4 Villatolas. | 5 Santa-Cruz de la Sarta. | 4 Uclesia. | 5 Pinto. | 6 Val de Moro.

⁷ Occaña, | 8 Monastère près d'Occaña. | 9 Val de Cilla.

1555. = Juin. terre; à cause de laquelle mort demouroit royne madame Marie, sa sœur; et incontinent l'Empereur envoia ambassadeur en Angleterre pour traieter le mariaige du prince, son filz, et de ladicte dame, qui vint depuis en effect, dont l'Empereur advertist son filz.

Le 28° à Segovia.

50° à Gareillazo '.

Juillet. Sambedy premier jour de juillet 1555 à la Meiorada ².

4e à Tourdesilles.

Septembre. Cincqme à Vaildolit jusques le 2e de septembre.

Le 2º de septembre 1553 à la Meiorada.

4e à Nostre-Dame de Nyeva.

5e al Bosque

10° al Cerezeda 3.

11° al Prado jusques le 15, auquel lieu arriva don Diego d'Azevedo, maistre d'hostel, venant de devers l'Empereur, et ayant passé et veu la royne Marie d'Angleterre.

15e à Pinto.

15° à Aranchues.

22 à Montsegeon '.

25° à Odon.

24º al Pardo.

26° à Serezeda 6.

Octobre. Le premier jour d'octobre 4555 al Bosque jusques le vue, où il eust nouvelles que le mariaige de luy et de la royne dudit Angleterre estoit conclud, et que l'Empereur avoit despesché le prince de Gavre pour fiancer ladicte royne au nom dudit prince.

Le 7º à Montsogillo 7.

8º à la Sarrette 8.

9° à Bon Grada°.

10e à Consejo d'Iscar 10.

Décembre. 11º à Valdolit jusques le 25 de décembre.

Le 25 de décembre 1555 à la Broche", monastère de Sainct-François.

⁴ Garcillon. | * Mejorada. | * Cereceda. | 4 Moncejon. | 5 El Pardo. | 6 Cereceda.

⁷ Mozoncillo. | ⁸ Araguetas. | ⁹ Buengrado. | ¹⁰ Iscar. | ¹¹ Bráojos.

27º à Vaildolit jusques le 20º de mars 1554. Avant Son Altèze nouvelles Mars. - 1884. de l'effet du mariaige, despescha le marquis de Lassenave', son maistre d'hostel, pour de sa part aller visiter la Royne, et luy porter des bagues jusques à la valeur de soixante mil escuz 2. Au semblable eust nouvelles que de la part de ladicte Royne estoit despesché, pour venir vers luy, Millort Previzel 3, chevalier de la Jarettière, et Millort Souhastre 4, pour lesquelz recepvoir, conduyre et deffraver ledit prince despescha Gonttière Lopes de Padille, son maistre d'hostel, accompaigné de gentilzhommes et officiers dudit prince pour iceulx servir et les attendre au port de Larredo. Lesquelz ne partoient si tost que l'on pensoit, pour aulcune rébellion que causa en Angleterre ung nommé Huet s: et, pour le mauvais temps qu'il feit, lesdits Srs Anglois ne peurent prendre port audit Larrede, ains furent contrainctz courrir jusques à la Corongne⁶, où l'on envoia incontinent le marquis de Sario? et l'évesque d'Astorgo8, qui les receurent, traictarent et desfrayarent jusques à la venue du prince à Sainct Jacques. Le prince de Gavre et conte de Oostre'. Anglois, prindrent port à Larredo, vindrent à Valdolit, où le Sr Riugomes 10 les logea et deffraya.

En janvier 1554, le prince eust nouvelles que le prince de Portugal Janvier. estoit mort, laissant sa femme enceincte. Ledit prince commist don Pedro de Cordoa, son maistre d'hostel, et Jehan de Vandenesse, son contrerolleur. pour entendre aux obsèques dudit feu prince, lesquelz furent célébrées en l'église Sainct-Pol à Valdolit, le 20° de febyrier. Et fut le cheur de ladicte Février. église tendu de noir de quatre profundeurs de drap, sur lesquelz estoit tiré ung velour noir soubz une lambourde 14 de boys, chargée de chierges d'une livre pièce, et sur ledit velour force escussons aux armes dudit Sr deffunct. La chappelle ardante estoit de trois estaiges en quarrure. l'ung tendu de velour noir et les aultres de toile d'or, le tout chargé d'escussons et chargé de croix recroisetées plain de chierges jusques au nombre de sept cens.

Don Pedro Davila, marquis de las Navas. | 1 V. à ce sujet : Calandar of stade papers, forcing, reigne of Mary, p. 85. | * Sir John Brussel, comte de Bedford, lord Privy Seal.

Souastre, V. Papiers d'État de Granvelle, publiés par M. Weiss, t. IV, p. 279.

⁵ Thomas Wyat. | ⁶ En espagnol la Coruña. | ⁷ Don Fernando Ruiz, marquis de Sarria.

⁵ Astorga. | ⁹ Ossory? | ¹⁰ Ruy Gomez de Silva, duc de Pastrana, prince de Melito.

¹¹ Lambourde, lambris, plancher, parquet, plafond,

1554. — Février. soubz laquelle estoit la représentation du corps couvert d'ung poisle de drap d'or frizé avec une croix de satin cramoisy. Le siége du prince estoit à main droite de ladicte chappelle, la plus part de la maison vestuz en doeuil.

> Auleuns jours après l'on eust nouvelles que la princesse vefve estoit accouchée d'ung filz; et estant relevée et requise du prince son frère vouloir accepter le gouvernement d'Espaigne en son absence, elle partist de Portugal pour son retour en Castille.

Mai. Le 10º de may 1554, le prince partist de Valdolit par la poste pour aller trouver la princesse sa sœur, aux limites de Castille, et dès là venir treuver sa Maison [par] le chemin de Sainct-Jacques. Ayant mis ordre aux affaires d'Espaigne et pourveu en toutes choses, la Maison partit dudict Valdolit le 16º de may, vint coucher à Paigneflor ¹.

17º à Villa-Garcia 2.

18e à Villelpando 5.

19e à Benavente.

22º à la Vaignesse 4.

25e à Asturgue 5.

26e à Ranaval.

27° à Pontferrade ° jusques le 15° de juing que le prince y arriva, pendant lesquelz jours la duchesse d'Alve passa par ledict Pontferrado pour tirer à la Corongue 7 et faire le voiaige avec ledit prince.

Juin. Le 15° de juing coucher à Villafranca, où il fut receu et deffrayé du marquis dudit lieu.

14e à la Vegna 8.

15° à Severe °.

16e à Trie-Castello 10.

17° à Saria 11, où il fut receu et deffraié du marquis.

18e à Pourto-Marin 12.

19e à Legundi 13.

20° à Melida 14.

Peñaflor. | 2 Villagarcia. | 8 Villalpando. | 4 Vergade Nahez. | 5 Astorga-

⁶ Ponferrada. | 7 La Coruña. | 8 La Vega. | 9 Sevér. | 10 Triacastéla. | 11 Sarria.

¹² Puerto Marin. | 18 Legonde au t. 1, p. 26, des Voyages des souverains. | 14 Mellid.

21° à Ferreros '.

Juin. - 1554.

22º à Compostella, que aultrement se nomme Sainet Jacques, ou il trouva lesdits ambassadeurs Anglais, lesquelz heurent le lendemain andience publicque, et les receut en une grand salle. Après, avans auleunes devises ensemble, le prince se retira avec eulx en sa chambre, et après se retirarent en leurs logis; et avoient lesdits ambassadeurs esté deffravez et traictez tout le temps qu'ilz avoient estez attendant Son Altèze et jusques l'on s'embarqua. Et le lendemain vindrent en court, où par vertu du pouvoir qu'ilz avoient de la Royne, fut rattiflié et apprenvé le traicté et alliance de mariaige, faict et conclud en Angleterre avec elle, par le prince de Gavre, comme procureur espécial de Son Altèze. Le dymenche suyvant Son Altèze fut à la messe à la grand église, accompagné desdits ambassadeurs.

Le lundy 25° vindrent coucher à Polo 2.

26e à Cambrey 3.

27° à la Coloigne en Galice ', beau port de mer, où l'armée de mer pour ledit voiaige estoit toute équippée et en ordre, avant pourveu aux affaires d'Espaigne et despeschés les pouvoirs pour les gouvernemens sur la princesse sa sœur, estant le vent assez bon.

Le 12º de juillet 1554. Son Altèze ouvt messe à Saint-François et s'em- juillet, barqua; et le mesme jour envoya Son Altèze par Vandenesse, son aide de chambre, audit Privizel une couppe 3 d'or de six mil ducatz et a Millort Souatre une espée, la glaive toute d'or chargée de piereries jusques à la valeur de quatre mil ducatz, et à plusieurs gentilz hommes des chavnes d'or.

Le vendredy 15° de juillet, environ les trois heures après midy, l'on feit voille et navigea l'on jusques le joeudy 19°, que l'on arriva au Canal. où aulcunes navières furent ouvertes et en dangier. Néanmoins n'y eust nulle de périe. Et Son Altèze vint meetre à quatre mil près Anton , où le visadmiral de Flandres avec son armée le receut. Au semblable feit l'admiral d'Angleterre, lequel avec plusieurs seigneurs Anglais vinrent en de netites barques en la navière de Son Altèze Iny faire la révérance, lequel la receut avec visaige fort allègre 7. Et le vendredy 20e vindrent vers Son Altèze le

Forreras. | Pola. | Cambre. | La Corogne ou Coroña. | V. plus haut, p. 15.

⁶ Southampton. | ⁷ V. Calender of, State Papers, foreign series, of the reigne of Mary, p. 106.

1554. - Juillet. Sr de Courrières ', régent, Figuerol ', conseilliers Renard 's et Vilvisque ', tous députez de l'Empereur, asscavoir ledit Courrières et Renard, comme ambassadeurs vers ladicte Royne et ledit Figuerol et Vilvisque, comme procureurs espéciaulx de l'Empereur, pour faire la renunciation des royaumes de Naples et duché de Milan, que Sa Majesté Impériale renuncoit et donnoit à son filz le prince; et dès lors luy en donnoit l'investiture, et de cy enavant se nommera Roy. Et après, environ les dix heures du matin, arrivarent vers ledit Roy l'admiral et plusieurs seigneurs d'Angleterre avec plusieurs barquettes pour mener et conduire ledit Roy en terre, lequel estoit accompaigné, pour descendre avec lui, du duc d'Alve, grand maistre d'hostel de l'admiral de Castille, du duc de Medina Celi, du conte de Feria, du marquis d'Aguillar, du prince de Gavre, du conte de Horne et de plusieurs aultres seigneurs et barons 5 Après, ayant receu Sa Majesté, les Anglays, se meit en une barque avec eulx, et vindrent désembarquer audit Anton, qu'est une villette assez bonne, où il fut receu du conte d'Arondel 6, grand maistre d'hostel d'Anglettere, lequel donna à Sa Majesté l'ordre de la Jarretière. Et y avoit plusieurs seigneurs, entre lesquelz estoit milord Montagu 7, qui luy présenta une haquenée de la part de la Royne, sur laquelle Sa Majesté monta, et alla à l'église rendre graces à Dieu du bon et bel passaige qu'il avait heu. Et revint disner en son logis, où il treuva que l'on luy avoit dressé ung estat et maison toute d'Anglais , dès un grand chambelan, jusques à ung garçon de cuisine, et les accepta aux mesmes gaiges que les siens. Et le dimanche suyvant Sa Majesté disna en publicque et fut servie des Anglais, et dès là en avant ne servirent plus; car Sa Majesté vouloit estre servye à sa mode. Et le sambedy 12e, le Sr Rigomes , sommelier de corps, fut à Vincestere 10 vers la Royne de la part de Sa Majesté; lequel jour la plus part des seigneurs gentilz hommes, qui ne s'estoient désembarquez les jours précédens, se désembarquarent; et toutes les navières tirarent à

¹ Jean de Montmorenei, S^c de Courrières, | ² Juan de Figueroa. | ³ Simon Renard.

⁴ Le licencié Breviesque, alcade, qui reçut ses instructions, le 5 avril 1554, pour conclure le mariage.

⁵ V. Négociations de Noailles, publiées par l'abbé Vertot, t. III, pp. 285 et suiv.

⁶ Arondell on Arundel. | 7 Sir Anthony Browne, vicomte de Montague.

⁸ V. à l'Appendice, la liste des personnes composant la maison du prince.

⁹ Don Ruiz Gomez. | 10 Winchester.

Parcemona ', pour ce que à Anton n'y a nul port pour désembarquer les Juillet. — 1554, chevaux et bagues ² de la Court.

Le lundy 25°, Sa Majesté accompaigné de tous les princes et seigneurs, tant d'Espaignes, Flandres que d'Angleterre, vint coucher à Vinsestre, où estoit la Royne. Audevant de Sa Majesté vindrent, de la part de ladicte Royne, tous les chevaliers de la Jarretierre, seigneurs, gentilzhommes, pages, massiers, roys d'armes et trompettes de ladicte Royne. Elle estoit secrètement en une fenestre pour veoir passer le Roy, lequel estoit accoustré d'ung accoustrement de velour violet cramoisy, tout faiet de broderies, monté sur ung puissant cheval d'Espaigne. Et luy estant arrivé et changé d'accoustrement, accompaigné desdits princes, fut veoir la Royne, laquelle il treuva en une salle accompaignée de plusieurs princesses et dames; et fut receu et volontiers veu de toute la compaignie. Et, après quelques devises en général, fit l'en la renunciation du royaume de Naples et duché de Milan: puis l'on se retira.

Et le mercredy suyvant, 25e de juillet, jour de Sainct-Jacques, les Majestez accompaignez de tous les princes, seigneurs et dames, tant d'Espaigne. Flandres que d'Angleterre, vindrent accoustrez tous deux d'ung mesme drap d'or frizé bien riche, et elle s' force pireries de grand valeur sur la teste et sur son corps, arrivarent en la grand église, où ilz treuvarent, à l'endroict de la porte du cheur, ung théâtre faict en ron de dix degrez de hault, tout convert de scarlate, où ponvoient estre au dessus cincquante personnes, qu'est le lieu où ilz furent espousez. Et eulx estans arrivez en fadicte église. y avoit desoubz le jubey, avant que d'entrer au cheur, deux oratoires, l'ung pour le Roy et l'aultre pour la Royne, où ilz entrarent pour faire oraison: puis vindrent sur le théâtre, où ilz treuvarent l'archevesque de Vincestre ' et plusieurs évesques habbillez en pontifical; lequel archevesque espousa lesdictes Majestez, et puis les mena devant le grand autel. Et chascun mis en son oratoire, fut la messe célébrée par ledit archevesque. Laquelle achevée, lesdictes Majestez revindrent à pied au logis de la Royne, où en une grande salle treuvarent les tables couvertes, ung buffet de dix degrez chargé de vasselle dorée et aulcune d'or, faict ledit buffet en forme triangulaire. Y estoit la table des Majestez sur ung passet de six degrez, soubz ung bien

¹ Portsmouth. | ¹ Bagues, bagages. | ¹ La Reine. | ¹ Étienne Gardyner, évêque de Winchester.

1554. - Juillet, riche dosseret de drap d'or frizé, et ladicte salle tendue d'une bien riche tappisserie d'or et de sove. Au bas dudit passet, comme au milieu de la salle ung pen à main droicte, estoit une table de trois platz, où estoient assiz les ambassadeurs du Roy des Romains, du Roy de Bohême, de Venise 1 et auleuns seigneurs des Pays-Bas. Derrière ceste table, et à la mesme main droicte contre la paroy, y avoit une table de cincq platz pour les seigneurs d'Espaigne et des Pays-Bas; à l'aultre coustel, à l'opposite de la table des ambassadeurs, y avoit une table pour les duchesses, marquises et contesses d'Angleterre, et derrière icelle, une aultre pour les seigneurs et chevaliers de la Jarretière; en aultres salles des tables pour les damoiselles et gentilzhommes.

> La table de Ses Majestez et les aultres furent somptueusement et haboudamment servies à la mode d'Angleterre. A la table de Ses Majestez estoit assis l'archevesque de Vincestre. Du long du disné y eust force musicque d'instrumens. Le disné achevé, que dura fort longuement, l'on dansa deux ou trois danses, et puis chascun se retira en son quartier, et souppa chascun à part. Et quant il fut temps de coucher, le Roy alla coucher avec la Royne, laquelle ne se monstra jusques le dymenche suyvant, que le Roy disna avec elle publicquement, elle estant accoustrée en velour noir. La duchesse d'Alve arriva audit Vincestre le lundy, après les nopces, pour ce qu'elle estoit désembarquée à Plemone², et demeura-l'on audit Vincestre jusques an dernier dudit mois.

> Le dernier du mois, coucher à Vuesin³, maison au marquis de Vincestre 4. grand trésorier d'Angleterre, lequel deffraya la compaignie.

Le 2º d'aoust 1554, à Reddin 5.

Août.

5º à Vindezole 6, où le Roy et la Royne vindrent descendre à l'église, où Sa Majesté fut mis au siège comme chief de l'ordre de la Jarretière, et furent offrir comme est de coustume quant les Roys d'Angleterre viengnent audit Vindezole, ou à une lieue près, sont obligez selon leurs statutz venir

¹ Selon la relation de Juan de Varaono, les ambassadeurs, dont les noms suivent assistèrent à la cérémonie : don Antonio de Tolède et don Juan de Benavodes, au nom de l'empereur, don Pedro Laso de Castille au nom du roi des Romains, don Hernando de Gamboa au nom du roi de Bohême, puis les ambassadeurs de Venise (Jean Micheli) et de Florence (Documentos inéditos, t. I, pp. 569, 571). | 2 Plymouth. | 2 Wasing? | 4 John Paulet, marquis de Winchester. | 5 Reading.

⁶ Windsor.

en ladicte église et descendre en l'église, avec leur grand manteau et collier Août = 1554. de l'ordre et offrir. Ledit Roy estant audit lieu, tiut le chapitre de l'ordre de la Jarretière. Ses Majestez furent logez au chasteau, qu'est une maison bien ancienne, que souloit estre des Templiers et depuis des chevaliers de Rhodes.

Le unzième, coucher à Richemont, auquel lieu Sa Majesté eust nouvelles que les Francois tenoient assiégé Ranty 1, et que l'Empereur, son père, estoit party de Bruxelles pour se treuver audit lieu, pour faire lever le siège ou donner bataylle. La pluspart et quasi tous les seigneurs et gentilzhommes, qui estoient passez avec le Roy en Angleterre, demandarent congié pour soy treuver à ladicte bataille; ce que Sa Majesté leur accorda; à raison de quoy tout ce temps Sa Majesté mangea à retiré, jusques lesdits gentilzhommes fussent de retour; que fut en brief, car l'on eust nouvelles que les François estoient retirez.

Le 17°, coucher aux faulbourgz de Londre, en une maison que souloit estre des ducz de Sufoca2.

Le 18°, Ses Majestez feirent leur entrée en Londre, passans par sus le pont de la rivière de Tamise et tout le long de la Cité, et vindrent descendre et loger aux faulbourgz que l'on nomme Vueesmonstre 3, au palais qui aultresfois avoit esté au cardinal d'Yorte', où les roys d'Angleterre ont coustume de loger; et estoient fort bien accompaignez de grandz seigneurs et dames en grand nombre.

Le dymenche suyvant, furent ouyr la grand messe en l'église et abbaye de Sainct et demeura Sadicte Majesté audit Londre jusques le 25 d'aougst.

Le 25^e d'aougst 1554, coucher en Antoncourt⁵, maison fort magnificque. où ilz demeurarent jusques le 28° de septembre, lequel jour retournarent à septembre. Londre jusques le 4º d'apvril 1555. Pendant lequel temps vindrent des Avril. - 1555. pays de Flandres faire la révérance au Roy tous les seigneurs des Pays-Bas à diverses fois; et le 27° de septembre y arriva le duc de Savoie °, qui fut logé en court et deffraé par Sa Majesté. Aussi en ce mesme temps Ses Majestez traveillarent de remectre sus la religion et les églises qui avoient

¹ Renty. | 2 Suffolk. | 3 Westminster. | 4 York. | 5 Hampton-Court.

⁶ Emmanuel-Philibert, due de Savoie.

1888.—Septembre, esté, du temps des roys Henry VIII° et Édouart, profanées ; et fut envoyé Millorte Paget ' vers le cardinal Pol ', Anglois, qui estoit à Bruxelles légat du Pape, pour venir en Angleterre. Lequel l'amena et fut receu et admis comme légat. Vint par eau descendre en court, faire la révérence à Ses Majestez et fut logé oultre la rivière de Tamise, en un palais nommé Lambeck 3, appartenant aux évesques de Camturbie 4. Lequel estoit en prison pour héretique et comme pertinax 5, fut depuis exécuté 6, et l'éveschié pourveue audit cardinal. Aussy au mesme temps le Roy fut ouvr la messe en la grande église de Londre, où ledit cardinal se trouva comme légat. Et après la messe, fut Sadicte Majesté et ledit légat en des fenestres regardans la place, où tout le peuple estoit assemblé, où fut faict ung sermon par l'archevesque de Vincestre, chancelier d'Angleterre, exposant entre aultres choses l'erreur en quoy ilz avoient esté de non tenir le Pape en l'auctorité qu'ilz debvoient. Et pour résolution fut ledit cardinal accepté et tenu pour légat apostolique; et se remeirent à l'obévssance de l'Églyse Romayne, remectans les Sainctz Sacramens à l'église et les monastères en l'ancienne coustume. Que fut une œuvre miraculeuse et de la main de Dieu, que ung peuple et royaume, tant desvoyé et désolé, fut réduyct à l'obévssance et union de l'Eglise, sans effusion de sang, par la Providence Divine et bonne diligence de Ses Majestez et de leur conseil. Furent despeschez pour ambassadeurs à Rome l'évesque de Eli7, Millort Montagu et le docteur, lesquelz furent très voluntiers veu et receu de Sa Saincteté. Semblablement Sa Majesté, pendant icelluy temps, feit délivrer hors de prison plusieurs seigneurs et gentilzhommes détenuz en la tour de Londre pour rebelles. pour les altérations passées, comme les enfans et frère du duc de Nootom-

Et ceste mesme saison se feirent les joustes réales, où Sa Majesté jousta, et aussy des jeux de caignes " à la mode d'Espaigne.

Mai. Le 4º de may 1555, Ses Majestez à Antoncourt 12, où l'on pensoit que la

berlande 10 et aultres.

¹ Sir William Paget, secrétaire d'État. | ² Pole. | ⁵ Lambeth. | ⁴ Canterbury.

⁵ Pertinax, opiniâtre. | ⁶ Thomas Craumer, archevêque de Canterbury, exécuté le 21 mars 1554.

⁷ Thomas Thirlby, évêque d'Ely. | 8 Sir Anthony Browne, vicomte de Montague.

⁹ Le chevalier Édouard Karne, célèbre jurisconsulte. | 10 John Dudley, duc de Northumberland.

¹⁴ V. t. III des Voyages des Souverains, p. 248. | 12 Hamton Court.

Royne debvoit faire sa couche; car l'on tenoit qu'elle estoit enceincte; ce $w_{ab} = 1555$, que après venoit en vain.

Le 4º d'aougst 1555, coucher à Bottelant 1.

Août.

Le 8e, le Roy alla coucher à Vindezore.

10º retourna à Bottelant.

15° Ses Majestez en Antoncourt.

26° à Londre.

27e en Grenuche 2.

Le 29°, le Roy laissant la Royne et la pluspart de sa maison en charge de don Diego de Dazevedo³, son maistre d'hostel, se partist pour Flandres par la poste et vint coucher le 50° à Camturbie 4.

Le 5° de septembre, le Roy coucher à Douvre, et le lendemain, passant Septembre. la mer, vint à Calaix, au partir duquel lieu treuva des gens de guerre de l'Empereur sou père, qui le conduyrent à seurté; et vint treuver l'Empereur à Bruxelles débilité de maladies.

Le 29° d'octobre, la maison du Roy vint à Londre jusques le 20° de Octobre. décembre.

Estant ledit Roy à Bruxelles, l'Empereur, son père, ayant dès long temps délibéré soy retirer et se descharger de ses grosses affaires, et ayant aussi expérimenté la suffisance, sens et ydoiniété du Roy, son filz, se sentant journellement augmenter de peynes, maladies et tourmentz, et avec meure délibération du conseil, renuncea entièrement et librement tous ses royaumes, provinces, pays et seignories au Roy, son filz, sans riens retenir ny réserver, tant en Espaigne, Ytalie que Pays-Bas, et toute aucthorité et souveraineté, saulf l'empire, qu'il entendoit — comme feit — remectre au Roy des Romains, son frère, soy dévestant et investant son filz de toute aucthorité, préeminence et drois. Et dès lors les seaulx furent renouvellez et les offices confirmées de nouveau, toutes choses changées, ne plus ne moins que si ledit seigneur Empereur fut décédé, et le Roy, comme son vray légittime héritier, fût venu à la succession. Ce faict, Sa Majesté Impériale encommença à mectre ordre, et au semblable les Roynes douaigières de France et d'Hongrie, ses seurs, pour leur partement vers Espaigne, où ilz

¹ Outlands. | 1 Greenwich.

⁵ Don Diego d'Azevçdo. | 4 Canterbury.

1555. — Décembre, avoient délibéré eulx retirer, et partirent de Bruxelles le huictième d'aougst 1556, prennant leur chemin par Gand.

Le 20° de décembre 1555 partist don Diego d'Azeleque¹, par commandement du Roy, de Londre et vint coucher avec la maison à Rochestre.

21° à Sainct Yborne 2.

22 à Cantubin 3.

25° à Douvre.

Le 25°, de nuiet, l'on s'embarqua et passa la mer avec grand tormente, vindrent à Calaix à neuf heures devant midy, y périt une charrue avec vingt muletz du Roy et vingt cincq personnes.

Le 29° à Gravelinghe.s 5

50° à Dunckerke.

Le premier jour de janvier 1556 à Odenbourg.

2e à Bruges.

5° à Gand.

1556. - Janvier.

4º à Terremonde.

5e à Bruxelles.

Tout ce temps l'Empereur deffraya le Roy, son filz, et estoit servy des officiers de l'Empereur jusques au retour d'Anvers. Audit temps fut convocqué le chapitre de la Thoison d'or en Anvers, où le Roy fut le tenir comme chief et souverain dudit ordre, par vertu de la renunciation qu'en avoit faict l'Empereur son père, et partit le 47°, vint à Malynes.

18° en Anvers, jusques le 5° de mars, où l'on tint le chapitre de l'Ordre. Et furent créez nouveaulx chevaliers dudit ordre les suyvans :

Charles, filz unique du Roy, prince des Espaignes.

L'admiral de Castille 6.

Le duc de Segorbe⁷.

L'archiduc Ferdinand d'Austriche.

Le duc Jehan de Brunswick, le viel.

Le baron Parnestain, Bohemoys 8.

Le marquis de Piscara°.

¹ Don Diégo d'Azevedo. | ² Sittingbourne. | ³ Canterbury. | ⁴ Charrue, charroi, grande chaloupe.

⁵ Gravelinnes. | ⁶ Le due de Medina de Rio, amirante de Castille. | ⁷ Segorve.

⁸ Ladislas, baron de Bernstein. | 9 Pescara.

Janvier, 1556.

Le conte de Sante Flor '.
Le prince d'Orenges.
Le duc d'Arschot.
Le conte de Meghe.
Le conte de Horne.
Le marquis de Berghes.
Le conte d'Overande '.
Le S' de Berlaymont.
Le S' de Glayjon.
Le S' de Courrières.

Anthoine Dorya. Et fut nommé le duc de Cessel³, qui ne l'accepta ny refuza, et depuis l'a accepté.

Le 5º d'apyril 1556 à Malines.

Avril.

4° à Bruxelles. En ceste saison estoient assamblez au lieu de Cambray, pour conclure auleune trefve et aussi pour entendre aux rançons des prisonniers de la part de l'Empereur, le conte de Lallain et le conseillier Renard, et de la part du roy de France l'admiral '; et conclurent une trefve de cincq ans. Vint audit Bruxelles ledit admiral, et le conte de Lallain fut en France pour ratiffier ladicte trèfve, que les François rompirent avant deux ans. Et pour auleune suspicion de maladies contagieuses que régnoient audit Bruxelles, l'Empereur se retira à Canbeck s, deux lieues dudit Bruxelles, et le 28° de juing le Roy vint coucher au Rouge cloistre s.

Juin.

29e à la Vue 7.

Le 6° juillet 1556, le Roy à Louvain, pour recepvoir le Roy et Royne de Juillet-Bohème, lesquelz venoient veoir l'Empereur, leur père, et prendre congié de luy avant son partement.

Land I

Le 17°, lesdits Roy et Royne vinrent coucher à Bruxelles, où l'Empereur estoit arrivé le jour précédent, et y demeura l'on jusques le 13° d'aougst. Pendant lequel temps se feirent à Bruxelles plusieurs joustes, combatz à pied, festins et bancquetz, tant sur la maison de la ville, que en court, pour festoier les Roy et Royne de Bohème; lesquelz avans prins congié de

¹ Santa Fiora. | ² Jean, comte d'Over Embde. | ³ Cessa, comte de Cabra.

⁴ Gaspard, comte de Coligny, amiral de France. | 5 Groenendael ou Lombeek.

⁶ Prieuré à Auderghem. | ⁷ Tervueren.

1556. — Août. l'Empereur, leur père, des Roynes douaigières de France et d'Hongrie, leurs tantes, et du Roy, leur frère, ayans receu plusieurs présens, prindrent leur chemin pour leur retour.

Le 15e d'aougst 1556, le Roy à Alost.

16° à Gand, où estoient arrivez deux jours devant l'Empereur et les deux Roynes, ses soeurs

Le 28^e d'aougst, estant l'Empereur et les deux Roynes partiz pour leur voyaige vers Espaigne, le Roy les alla visiter à Tassenay ', et le 50^e fut de retour à Gand.

Septembre.

Le 15° de septembre 1556, le Roy à Breevelt * pour aller veoir son père en Zéclande.

Le 16° s'embarqua, vint dormir à Sombourg.

17° à Esinghe set dez là fut veoir l'Empereur en sa navière; et, à son retour, visita l'isle de Zéelande.

19e fut de retour à Gand.

Le 9° de novembre 1556, coucher à Terremonde.

10° à Bruxelles, où il demeura toute la reste de l'année jusques le huitième de mars 1557.

1557. - Mars.

Ledit 8° de mars 1557, laissant le Roy sa maison à Bruxelles, menant seulement son grand escuyer, deux gentilzhommes de sa chambre, le conte de Feria, le marquis d'Aguilar?, le prince de Salmone, le marquis de Saria ', le conte de Chichont ⁵, le conte de Sonsalide ⁶, le contrerolleur et la moitié des officiers de bouche, vint concher à Terremonde.

Les 9e et 10e à Gand.

He à Escluz 7.

12e à Bruges.

15° à Audembourg .

14e à Nieuport.

15e à Dunckercke.

16e à Gravelinghe.

17e à Calaix.

18° s'embarqua et alla coucher à Douvre.

¹ Sas de Gand? | ² Biervliet. | ⁵ Flessingue. | ⁴ Sarria. | ⁵ Chinchon. | ⁶ Fuensalida.

⁷ L'Écluse. | ⁸ Oudenbourg.

19° Sa Majesté print la poste pour aller treuver la Royne à Grenuche ', et Mars. — 1887. la Maison vint coucher cedit jour à Canturbie ².

Le 20° à Rochestre.

21° audit Grenuche³, où l'on demoura jusques le 24°.

Le 24° à Londre par cau, jusques à la Tour, et dez là par la ville jusques à Weestmonstre ', où ilz vindrent loger. Et peu de jours après arrivarent, audit Londre, les duchesses de Lorrayne ' et de Palme ', audevant desquelles la Royne envoya, jusques à Douvre, une lictière, des hacquenées et des chariotz, et jusques à Gravezende ' la contesse de Clidact ', et l'admirale et aultres seigneurs et dames par cau. Et arrivarent à Weesmonstre, estant la Royne à la messe. Le Roy les receut sur le bord de l'eau en une galerie et les mena en hault, où la Royne les receut à l'entrée d'une salle. Et furent logées en court : celle de Lorrayne embas sur le jardin, celle de Palme en hault sur la rivière de Tamise.

Le 15° d'apyril 1557, Ses Majestez et les duchesses vindrent à Grenuche ^a Avrilpour faire leurs Pasques, où elles furent logées en court, et furent deffrayez tout le temps qu'elles demeurarent audit Londre.

Le 22° l'on retourna à Londre. La Royne leur donna ung bancquet, où furent assis à table le Roy et la Royne, la duchesse de Lorrayne, la duchesse de Palme, et au bas boult auprès d'elle le prince de Palme, son filz. Et quelques jours après ladicte duchesse de Palme print congié pour son retour en Flandres et dez là en Ytalie, laissant le prince son filz au Roy, son frère; et huiet jours après celle de Lorrayne feit le semblable.

Le 10° de juing 1557, coucher à Antoncourt 10.

15° de retour à Londre, ès quelz jours les Anglois déclararent la guerre aux Françoys.

Le 5º de juillet 1557, Ses Majestez concher à Santiborne ".

Juillet.

Juin.

4e à Canturberie.

5° à Douvres.

Le 6°, preunant le Roy congié de la Royne, s'embarqua le matin à trois heures, vint disner à Calaix et alla coucher par la poste à Berghes Sainet

¹ Greenwich. | ² Canterbury. | ³ Greenwich | ⁴ Westminster. | ⁵ Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint. | ⁶ Marguerite, duchesse de Parme. | ⁷ Gravesend. | ⁵ Kildare, on Lady Marguerite Dauglas, comtesse de Lennox? | ⁹ Greenwich. | ¹⁰ Hampton Court. | ¹¹ Sherburn?

557. — Juillet. Vinocque, et passant par Ypre et Audenarde arriva à Bruxelles le vendredy 9e. Et le contrerolleur avec les officiers y arriva le unzième; où l'on demoura jusques le 28e. Pendant lesquelz jours l'on prépara toutes choses pour aller au camp, où estoit desjà le duc de Savoye 'avec les gens de guerre, sur la frontière.

Le 28e à Enghien.

29e à Ast 2.

50° à Valenchiennes, où le Roy eust nouvelles de la mort du roy de Portugal son beaul-père ³.

Dernier jour à Cambray.

Août. Le 5º d'aougst 1557, de retour à Valenchiennes, où l'on feit le service en la chappelle en court pour ledit Roy de Portugal.

Le vendredy 6°, coucher à Cambray jusques le 12°.

Le 11° vindrent nouvelles que le duc de Savoye, ayant les jours précédents mis le camp et assiégé la ville de Sainet Quintin, venoit le connestable de France', pour secourir ledit Sainet Quentin avec puissante armée, tant de gens de pied que de cheval, assçavoir dix-huiet mil piétons, six mil chevaulx, 20 pièces d'artillerie, avoit esté deffaict du tout, et luy et plusieurs principaulx de France prisonniers ou mortz.

Le 12°, Sa Majesté avec banière desploiée partist de Cambray et vint coucher à Beaurevoir, villaige tout destruict, où Sa Majesté eust particulièrement certaines nouvelles du nombre des principaulx prisonniers,

assçavoir :

Le connestable de France,
Son maisné filz ⁵,
Le due de Longueville,
Le due de Montpensier ⁶,
Le prince de ⁷
Le mareschal de Sainct-Andrey,
Le Ryngrave.
La Roche Foucaute ⁸, et plusieurs aultres.

¹ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. | ² Ath, en Hainaut. | ³ Jean III, roi de Portugal.

⁴ Anne, due de Montmoreney. | ⁵ Henri de Montmoreney. | ⁶ Louis de Bourbon, duc de Montpensier. | ⁷ Louis de Gonzague, frère du due de Mantoue. | ⁸ La Roche Foncault.

Le Sr d'Enghien ', mort.

Août. - 1557.

Le 15°, en ung petit villaige à lieue et demye de Sainct-Quentin, où le duc de Savoye et tous ceulx qui s'estoient treuvés à la bataille, vindrent baiser les mains au Roy.

Le 14°, au camp devant Sainct Quentin, où estoient dedans l'admiral de France, le S' d'Andelot et ung filz dudit connestable de France.

Et le vendredy 27°, ledit Sainet Quintin fut prins d'assault, et mis au sacq, ledit admiral prins et tous ceulx qui estoient dedans. Et pour les peynes et traveil que, nuyet et jour, avoit prins aux tranchez le Sr don Bernardino de Mendoça, capitaine général des galères d'Espaigne, homme de bon cerveau, mourut.

Estant le conte d'Arenberg avec ung régiment d'Allemans et douze cens chevauls sur le Chastelet*, luy fut rendue la place.

Le 7º de septembre 1537, le duc de Savoie fut meetre le siége sur Ham³, septembre, et le 9º laissant Sa Majesté le conte de Meghe dedans Sainet Quentin pour gouverneur, marcha contre ledit Ham et vint coucher en ung petit villaige à demye lieue près. Et l'unzième estant la ville de Ham bruslée par les Françoys, se rendit le chasteau. Sa Majesté vint loger près de la ville, où il demeura entendant aux fortiffications, jusques le 12º d'octobre. Pendant lequel temps la ville de Chaulny ', Noyon, et plusieurs aultres places furent prinses et saccaigées. Et coururent noz chevaulx légiers jusques à Compeigne, La Fere, Péronne et Guyse, bruslant tout le pays. Pendant lequel temps le Roy donna ung disné aux ducz de Savoye, Saxe, Brunzwick, Sr Fernande de Gonzague, et prince d'Orenges.

Le 12 d'octobre 1557, laissant Sa Majesté le conte de Meghe, gouverneur Octobre. és pays de Vermandois, garnisons en Sainet Quentin, Ham, et Chastelet, demeurant l'armée en charge au duc de Savoye, vint Sa Majesté disner à Sainet Quentin et coucher au Chastelet.

Le 15e à Cambray, où l'on se mouroit fort de peste.

14e à Valenchiennes.

15° à Ast 5.

16° à Anghien °.

¹ Jean de Bourbon, duc d'Enghien. | 1 Catelet. | 5 Ham en Vermandois.

⁴ Chauny. 1 5 Ath. 1 6 Enghien.

1557. - Octobre.

17e à Bruxelles, où l'on a demeuré toute la reste de l'année. Et revenant le Sr Fernande de Gonzague, prince de Melphette ', du camp malade, estant auleuns jours à Bruxelles, il mourut. Ce avoit esté ung bon capitayne en son temps. Estant le duc d'Alve visroy de Naples et gouverneur de Milan. faisant la guerre contre Pape Paule quatrième, traieta une paix au nom de Sa Majesté avec ledit Pape; à cause de quoy vindrent à Bruxelles les cardinal Caraffa et marquis de Montebello, son frère, par la poste, fort accompaignez. Et pour les repcevoir à l'entrée du pays et conduyre, l'on envoya le S' de Petem à Mastricht et le prince de Salmone à Sainct-Tron, le marquis de Cortes 5, gentilhomme de la chambre, à Louvain. Le duc de Savoye les fut recepvoir environ une lieue de Bruxelles, et le Roy — pour austant que ledit cardinal venoyt comme légat à latere — le fut recepvoir à la porte de la ville de Bruxelles, le menant à sa maison gaulche jusques devant le cimetière de Sainct Goele, où les chanoines et clergié le receurent, luy mectant ung poisle 'sur luy, le conduisarent en l'église. Sa Majesté, laissant le duc de Savoie pour l'accompaigner, s'en revint en court par la porte du Parcq. Lequel légat, ainsi laissé à l'entrée du cimetière, entra en l'église, faicte son oraison revint accompaigné dudit duc de Savoye et de plusieurs aultres au long de la ville descendre en son logis, qu'estoit la maison du conte d'Hoochstrate; dez lequel logis y avoit une galerie qui passoit en court. Audit logis fut receu par le conte de Melito 5, sommelier de corps de Sa Majesté, et conduict jusques en sa chambre. L'on luy avoit accoustré son logis, et fut deffrayé tout le temps qu'il demeura audit Bruxelles, et servy par les officiers de Sa Majesté. Et le lendemain qu'il fut arrivé. l'évesque d'Arras, conte de Melito et don Joan Manrieque furent querré ledit légat et le menarent vers Sa Majesté, laquelle le receut en la première salle, et donna audience publicque en sa chambre tout deboult. Et depuis souventesfois, sans cérimonies, fut négocier avec Sa Majesté, et plusieurs fois à la chasse. Avant la venue dudit légat estoit arrivé audit Bruxelles le cardinal de Trente 7 pour ses affaires particulières. Sa Majesté donna ung souppé

¹ Molfetta. - Les historiens le font mourir le 15 novembre 1557. | ² Sic. Meghem?

⁵ Sic. Falcès? | * Poisle, pallium, ornement sacerdotal. | ⁵ Ruy Gomez de Silva, comte de Melito.

⁶ Don Juan Manrique de Lara. 1 Christophe de Madruce, évêque de Trente, créé cardinal par Paul III, et puis gouverneur de Milan.

audits deux cardinaulx; et estoient assis à table au hault bout, soubz le dos-octobre. — 1337, seret, auprès de luy, le légat, et vis à vis dudit légat le cardinal de Trente; auprès du légat le duc de Savoye, et au bas boult le prince de Parme.

Janvier 1558, Fon cust nouvelles que les François, le 6° dudit moys, Janvier. = 1558, avoient prins Calaix par composition.

Le 22° arriva audit Bruxelles, par la poste, le duc d'Alve; et lors l'on encommença d'entendre sur les affaires du légat.

Le 2º de février 1558, l'on feit la bénédiction des chandelles en court. Février. Le légat fut à la grand église soubz ung dosseret qui estoit sien, et bénist les chandelles et feit publier le jubuley pour la paix.

Le 15° de mars 1558, Sa Majesté fut disner au Rouge Cloistre 1, où le légat Mars. print congié et partist par la poste pour son retour à Rome.

Le 6° d'apvril 1558, Sa Majesté fut à Boutendale lez Bruxelles, monastère Avril de Sainet-François, faire ses Pasques et revint le 12°. En ceste saison le mareschal de Sainet-Andrey, Françoys, estoit prisonnier et sur sa foy estoit à Breda, et par le moyen de madame de Lorrayne eust congié six sepmaines pour aller en France entendre à ses affaires. Et à son retour rapportoit commission, sur le connestable de France, aussi prisonnier en Audenarde, et sur luy avec bons moyens et ouverture pour entendre à la paix, s'il plaisoit au Roy y commectre auleuns pour les ouyr. Et, à la poursuytte de ladiete dame de Lorrayne, fut mené le connestable à Lisle et ledit mareschal, où quelques jours après le Roy commeist le prince d'Orenges, évesque d'Arras et conte de Melito de se y treuver pour entendre ce que les dits de France youldroient dire.

Le 25° de may 1558, coucher en Anvers, où l'on eust nouvelles que les Mai. Françoys avoyent mis le siège devant Thionville; et fut envoié le conte de Hornes veoir s'il pourroit entrer dedans ledit Thionville.

Le 6° de juing 1558, coucher à Malynes.

Juin.

7° à Bruxelles. L'on eust nouvelles le 25° que Thionville s'estoit rendue, après avoir soustenu vingt jours le siége. Le duc de Savoye est party pour Namur, pour y assambler le camp.

Le 2° de juillet 1558, les François à main armée entrarent en la basse Juillet. Flandres et prindrent de sursault Dunckerke et Bergues Sainct Vinocque,

¹ V. plus haut, p. 25, note 6.

1558. - Juillet, qu'ilz bruslarent, et pillarent tout le plat pays; et environ huict jours après, le conte d'Aigmont', le Sr de Bugnicourt, don Loys de Carrenajal et aulcunes bendes de gens de cheval furent treuver lesdits Francoys sur leur retour; et y ayans jà passé la rivière de Gravelinghe, chargeant sur eulx. les défirent entièrement, et furent tous morz ou prins, recouvrant Dunekercke et la reste.

20° Sa Majesté vint coucher à Brayne.

21º à Mons, où vint le duc de Savoye.

Premier jour d'aougst 1558, coucher à Beaulroye (?). Août.

2º disner au camp et coucher à Maubuse 2.

5º de retour à Mons.

9º coucher à Tournay.

10e et 11e à Lille.

12º à Arras, auquel lieu estoient convocquez les Estatz et y furent tenuz. Le 20e au camp, qui estoit près de Dorlens , où Sa Majesté demeura jusques le premier jour d'octobre. Pendant lesquelz jours se faisoient plusieurs escarmouches, sans exploiet de grandz faietz d'armes ny d'ung coustel, ny d'aultre. Aussy audit temps, à la sollicitation de madame de Lorrayne, estant sollicitée du coustel de France, furent commis les prince d'Oranges, évesque d'Arras et conte de Mileto, de la part de Sa Majesté pour soy trouver à Lille, où l'on avoit amené le connestable de France ' et mareschal de Sainct-Andrey 8, pour adviser s'il y auroit aulcung moyen d'ouverture de paix. Et avec saulfconduict vint au camp le secrétaire l'Aulbepine . Francoys, qui se debvoit treuver à l'assamblé.

Le premier jour d'octobre 1558, Sa Majesté passa son camp de l'aultre Octobre. coustel de Dorlens 7 environ deux lieues, et le 50 a veue d'Aussy 8, où vint l'abbé de Basselontayne °, Françoys, et fut mené en la tente du duc de Savoye.

Lamoral, comte d'Egmont. | 2 Maubeuge. | 5 Doullens. | 4 Anne de Montmorency, connétable de France, lué en 4567. | 5 Jacques d'Albon de St-André, créé maréchal de France en 1547, lué le 19 décembre 1562. Prisonnier à la bataille de St-Quentin, il fut du nombre des négociateurs de la paix de Cateau-Cambrésis en 1559. | 6 Claude l'Aubespine, baron de Châteauneuf, diplomate français, né vers le commencement du 16° siècle, mort le 11 novembre 1567. Il portail, le premier, le titre de Secrétaire d'État, et appartenait au parti du prince de Condé. [7 Doullens.

⁸ Auxy-le-Château. | 9 Sébastien de l'Aubespine, abbé de Basse-Fontaine et frère de Claude.

Ce mesme jour, qu'estoit le jour de sainct Martin, deffeit la bende du Octobre. — 1538. Sr de Tende, Françoys, et print environ vingt quatre hommes d'armes.

Le 7º passa le camp de l'aultre coustel d'Aussy et les chevaulx-légiers

demourarent audit Aussy.

Et les commis d'ung coustel et d'aultre estans à Lille commencèrent, le 8° de septembre, à parlementer ensemble, où ilz eurent plusieurs disputes, sans prendre résolution aulcune, pour ce que estant rompue une difficulté, il en naissoit beaucoup d'aultres en guise de la teste de Hydra; par où sembloit laisser à part les anciennes querelles, comme du duché de Bourgoigne, visconté d'Auxonne, Malconnois, Bouloignois, de la Provence, des terres de la rivière de Somme et plusieurs aultres choses que prétend Sa Majesté Catholieque contre France; de laquelle part à l'opposite demandoient, le royaulme de Naples, la duché de Milan, la supériorité de Flandres, Artois, Arras, Lille, Douay et Orchies; desquelz l'on les deut réciprocquement récompenser, ou traiter, et entendre seulement aux choses fresches de 25 ans encà.

En toutes ces différences on eust beaucoup de grandes disputes. Et comme le connestable persistoit à la demande faicte par eulx, requéroit que la paix fût traictée en lieu neutre et méditroffe¹, entendu que Lille en Flandres est au milieu des estatz de Sa Majesté Catholicque, et qu'il sembleroit au monde que les Françoys se fussent venu rendre à la miséricorde de Sadicte Majesté, et que, luy estant prisonnier, ne luy convenoit prendre le poix d'une négociation tant importante, s'il ne vouloit estre reprins de prodigalité des choses de son Roy et maistre pour soy délivrer de captivité; en tant il resercha que le secrétaire l'Aulbepine peult venir communicquer avec luy, aussi que l'on luy permeist escripre à son Roy.

Sa Majesté Catholicque fut de ce content. Et à la venue de l'Aulbepine fut conclud d'aller faire l'assamblée en l'abbaye de Cercamps, du demaine de

Sa Majesté Catholicque, à trois lieues de Dorlens.

Plus, parmy leurs voyes, moyens et fondemens, reserchoit ledit connestable de s'emboucher et approcher avec son maistre, seigneur et Roy, pour plus rendre leur négociation facile, présentant seurté de retourner au terme que luy seroit préfix; donnant respondant et bons hostaiges de cincq

¹ Méditroffe, médiateur, neutre.

1558. — Octobre.

cens mil escuz, voires pour ung milion d'or, il obtint son seurté; que estant esleu le duc de Savoye de préférer sa parolle et foy à toute aultre caution, fut relaxé comme il désiroit.

Et le quinzième d'octobre les seigneurs duc d'Alve, prince d'Orenges, évesque d'Arras et conte de Melito et secrétaire Courteville pour Sa Majesté Catholicque, le conte de Stroppiana, pour monseigneur le duc de Savoie, vindrent en Cercamps, où ilz trouvarent, de la part du roy de France, le cardinal de Lorrayne, le connestable, le mareschal de Sainct Andrey, l'évesque d'Orléans, le secrétaire l'Aulbespine, députez pour traicter. Là furent faict beaulcoup de congrégations et disputes. En premier lieu furent concordez les différends des deux Roys: que celluy de France restitueroit Mariebourg, Thionville, Bonillon, Montmedy, Dampvillers, Yvois et aultres places occupées des estatz de pardeçà; celluy d'Espaigne rendroit Sainct Quentin, Ham, Chastelet, et plus, que l'on feroit le mariaige du prince d'Espaigne avec la fille aisnée du roy de France, avec convenante dotte et cession du prétendu sur le royaume de Naples et duché de Milan.

Puis furent traictez les choses du duc de Savoye, et luy fut offert en premier madame Marguerite, sœur du Roy de France, avec huiet cens mil escuz de dot, la restitution de toute la Savoye, et récompense en Piedmont; à laquelle part ne fut si tost donné l'oreille; parquoy vindrent de eulx-mesmes à offrir de restituer Montdevy ' et biens inclusifz jusques à Carignan, et Vigon ', et dedans trois ans toute la reste. Pendant lequel temps l'on auroit à recongnoistre par voie de concadance '.

Le prétendu des Françoys contre le duc, et non suyant la liquidation, se retenoient six fortresses et la suytte, puis qu'ilz demeurassent en leur arbitre de la desmolition d'icelles; ce que fut refusé, là où ilz exhibarent tout le Piedmont avec rétention de douze places, jusques à ce que fussent déclarées lesdictes prétensions.

Finablement les nostres consentirent, par extrême, de quatre forteresses de celles de la vielle conqueste, assçavoir de sept ans ençà, pour les retenir ung an seulement, cédant et renunceant le prétendu; par aussi lesdits Fran-

Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

² Juste de Courtewille, homme d'État, né à Bailleul, mort le 12 mai 1572.

⁵ Don Carlos. | 6 Montodovi. | 5 Vigone | 6 Concadance, concordance, accord.

coys se réduirent à cincq places, assçavoir : Thurin ', Chivasse ', Quiers ' et octobre, = 1858, Villeneufve d'Ast ' avec réserve de quelque territoire et l'administration de justice. Ce que leur fut refusé, persistant les nostres aux quatre scules ' et desvidées pour ung an sculement et sans réserve, et que en lieu de Quiers ilz prenguent une aultre place de la vielle conqueste, en leur excludant en toutes manières [de] Villeneufve d'Ast.

Estant les choses en tel terme, les François firent instance, avant que passer plus oultre, que l'on print party aux différendz des Anglois proposées par leurs ambassadeurs, assçavoir, le conte d'Arondel, l'évesque d'Ely et le doyen de Canturbery 7, illec venuz pour demander la restitution de Calaix et de Guynes, la continuation de la pension de cincquante mil escuz par an et deux milions d'or davantaige.

Les François s'opposoient à icelle demande, et que Calaix et Guynes estoient anciennement du royaume de France, ausquelles ilz ne vouloient plus admectre leurs capitaulx ennemys, et que les pensions et la reste estoient mis à néant, pour ce que les Angloys avoient rompu la paix. Eulx répliquarent non avoir leurs antécesseurs conquis Calaix jure belli, mais avec juste tiltre, ayant esté librement donné pour la taille de Jehan, Roy de France, leur prisonnier de guerre, et que la pension leur estoit deue et leur estoit payée pour cause de la duché de Guyenne et de la Normandie, que les François occupoient; et venant à faire paix ne pouvoient retenir l'ung ny l'aultre jure belli, mais failloit faire restitution de toutes partz du malprins. Les François requiéroient que telz affaires se remissent sur arbitres, et que l'on ne laissast à faire la paix, voulant faire toutes aultres choses devant que de rendre Calaix pour le présent.

L'on print pour expédient d'en adviser la Royne d'Angleterre, et pendant que l'on entendroit la responce, l'on traicta de la restitution de Montferrat au duc de Mantua : ce que fut accordé. Puis fut traicté de Corsica et des terres de la Tuscane. Ce que, après plusieurs disputes, fut remis à Sa Majesté Catholicque; mais ilz ne voulurent arrester les choses du duc de Savoye avant celles des Anglois, craignant que Sa Majesté Catholicque ne leur meist au devant ses affaires propres et celles de ses adhérans, et que si

¹ Turin. | * Chivasso. | * Chieri. | * Asti. | 5 (Sic) villes. | 6 Thomas Thirloy, évêque d'Ely.

Nicolas Wotton, Voir Calandar of dignitaries, 1, 1, p. 52.

1558. — Octobre pour culx convenoit faire guerre, luy donnant moyen, le feroient pour tirer avec cest art argent hors de ses royaumes.

Au mesmes instant survint la mort de la Royne d'Angleterre; pour cause de quoy ne se peust résouldre ceste particularité; fut treuvé bon différer le traicté de paix pour deux moys, finissant le 25° de janvier, et que cependant l'on esliroit lien pour instaure l'embouchement; lesquelz se séparèrent prennant licence l'ung de l'aultre, et partirent le 2° de décembre; et fut nommée la rassamblée au Chasteau en Cambrésiz.

Depuis poursuyvant le connestable pour sa liberté à fin qu'il peust assister librement à telles négotiations, et congnoissant le duc de Savoye luy estre optime instrument de paix, se contenta, avec le bon vouloir du Roy Catholicque, de le meetre en liberté, comme librement le feit, moyennant la taille de deux cens mil escuz, à payer à certains termes proférez.

Le 7e d'octobre au camp.

Le 19e à Aussy-le-Chasteaul 1.

20. 21 et 22° à Flet 2.

25° à Andinfer 3.

24e à Boson 4.

25e à Ra 5.

20 11 1111 1

26e à Arras.

Novembre.

Mardy, premier jour de novembre 1558, en Arras. Et Sa Majesté cust nouvelles certaynes, venans par France, de la mort de l'Empereur son père. lequel décéda en monastère de Sainet-Hierome près de Plaisance, au royaume de Toledo , où il s'estoit retiré. Et incontinent Sa Majesté à petite compaignie vint, le 4, dormir à Douay, ayant despesché le conte de Linares, maistre d'hostel, par la poste pour Bruxelles et ung courrier à Gand, où le contrerolleur Vandenesse estoit malade, et ung aultre à Lille, où estoit Thoyson d'or, à fin que incontinent ilz se deussent treuver à Bruxelles, où Sa Majesté avoit résoulu faire les obsèques et service pour l'àme de feu de bonne mémoire l'Empereur, son père, à fin que par ensemble ilz advisassent de conclure tout ce que convenoit à la pompe funèbre desdits obsèques.

⁴ Auxy-le-Château, dépt. du Pas-de-Calais. | ² Flers, tbid. | ³ Adinfer, ibid. | ⁴ Corron? ibid.

⁵ Pas? ibid. | ⁶ Monastère de San-Yuste, près de Plasencia, où l'empereur moorut le 24 septembre.

Le 5° dudit mois Sa Majesté vint coucher à l'abbave de Vicoigne 1. 6e à Boussu 2.

Novembre. - 1558.

7º au monastère de Bonne Espérance lez Binst 3.

9c à Nyvelle.

10° à Grunendale, cloistre en la forest de Soigne, où Sa Majesté demeura jusques le tout fusse prest pour les dits obsèques. Au mesme temps et lieu vindrent nouvelles de la mort de la Royne d'Angleterre, femme de Sa Majesté '. Les obsèques de faquelle furent célébrées à Saincte Goule en Bruxelles, en absence de Sa Majesté, faisant le grand doeuil le duc de Savove 5. Et vindrent plusieurs ambassadeurs de divers royaumes condouloir le docuil. Semblablement Sa Majesté despescha à l'Empereur moderne et au Roy de Bohème, son beaul frère, et aux princes de l'Empire, les advertissantz des piteuses nouvelles. Semblablement feit adviser tous ses royaumes et provinces, à fin que chascun feisse son debvoir de sonner et prier Dieu pour l'âme de son seigneur desfunct,

Estants toutes choses préparées pour les obsèques et pompes funébres de l'Empereur — à cui Dieu face paix —, Sa Majesté vint, le 28º de dé- Décembre. cembre 1558, coucher à Bruxelles, où il demeura la reste de l'année. Et fut l'ornement de l'église de Saincte Goule en la sorte et manière que s'ensuvt 6:

Et premièrement la nef de l'église jusques à cheur fut fermée de tables de six piedz de haulteur, et devant la porte du cheur fut dressé ung passet de 25 piedz en quarrure, sur lequel et contre la porte dudit cheur fut dressé l'autel; à main droicte duquel y eust ung bancq pour les évesques; et au long dudit passet aux deux coustelz y eust deux banegz pour les prélatz et abbez, qui assistoient audit office tous revestuz en pontifical, jusques au nombre de 28. Ledit passet estoit de quatre marches de haulteur; dez la dernière marche jusques entre les deux premiers pilliers du nef y avoit 22 piedz de distance. Entre les quatre premiers pilliers fut dressée la chap-

¹ Près de Valenciennes. [2 Province de Hainaut. [3 Binche.

⁴ Morte le 17 novembre 1558. [5 Philibert-Emmanuel, due de Savoie.

Lesbroussart a publié (Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles , t. 1, p. 251) la description des obsèques de l'Empereur dans une Notice et extrait d'un ms. du XVI siècle par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles-Quint et de Philippe, son fils, V. aussi de Meebbeeck, Pompes funèbres, p. 57,

1558. – pérembre, pelle ardante de 22 piedz de longueur, 18 de largeur et 20 piedz de haulteur, jusques au premier estaige. Soubz lequel estaige y avoit ung passet de quatre degrez de haulteur, sur lequel estoit la représentation du corps. Ladicte chappelle avoit quatre estaiges de haulteur en quarrure et trois estaiges en rondeur, en forme de coronne piramidolle. Sur lesquelles rondes estaiges y avoit trois coronnes, et sur icelles la couronne impériale, sur laquelle estoit le Monde, et sur ladicte chappelle plusieurs croix recroisetez en plusieurs manières, le tout chargé de chierges jusques à la quantité de trois mille chascun d'une livre pesant. Au premier estaige de ladicte chappelle y avoit quatre chierges, chascun de 16 livres; et au second quatre, chascun de 12 livres; au troisième aultres quatre, chascun de huiet livres, ausquelz estoient attachez escussons des douze principaulx royaumes du Seigneur deffunct, et au-dessus de ladicte chappelle estoit ung chierge de quatre livres. Ladicte chappelle avoit de haulteur environ soixante-seize piedz, et estoit chose fort magnificque à veoir. Le premier estaige estoit par embas tendu d'ung drap noir en parfondeur et par dessus ung velour noir, le tout chargé d'escussons aux armes dudit Sr deffunt. Le premier des aultres trois estaiges estoit tendu de la haulteur de deux toilles d'or figuré de rouge, et l'aultre de toille demye figuré de blancq, et le troizième d'ung drap d'or de haulteur, le tout chargé d'escussons. Le passet d'embas couvert de drap noir, et la représentation couvert d'ung poisle de drap d'or frizé de trois haulteurs grands et spacieulx de sept largeurs, trainant de tous coustelz, avec une grande croix de velour cramoisi, aussi long et aussi large que ledit poisle. Sur laquelle représentation estoit la couronne impérialle, fort riche de piereries et de perles, extimée à la valeur de cent mil escuz. Sur ung coussin de drap d'or noir, et sur ung aultre coussin de mesme drap d'or estoit le collier de la Thoison d'or; et davantaige estoient sur ladicte représentation la coste et espée d'armes dudit S^r deffunt. A main droicte de ladicte représentation, sur une haulte scabelle, couverte de velour noir et ung coussin du mesme, estoit le sceptre impérial, et à main gaulche de mesme sorte estoit le monde, tous deux d'or, enrichiz de piereries et de perles. A l'entour de ladicte chappelle y avoit des torsiers plains de torses; et à la teste de ladicte chappelle y estoient des rateliers, où estoient posez les mistères servans à ladicte pompe, comme escuz aux playnes armes, heaulmes, banières et aultres pièces. La nef et croisée de l'église estoient

tenduz de quatre profundeurs de drap noir, et pardessus ung velour tiré pecembre, 1558, par dessus tout du long, chargé d'escussons aux armes du St deffunt. Sur lequel velour estoit une lambourde de bois, tout à l'entour chargé de chierges jusques au nombre de cincq cens. Sur la grande porte de ladicte église, par dedans et par dehors, pendoit ung grand lambeau de velour noir, sur lesquels estoient painctz en bois ung escusson aux armes dudit Sr. A main droicte de la chappelle ardante et au premier pilier estoit le siège du Roy de trois marches de haulteur, le tout couvert de noir; et derrière icelluy estoit une retraicte fermée de bois pour retirer le Roy en ung besoing. Trois piedz plus bas, tirant contre la nef, estoit le siège de deux marches de haulteur, qu'estoit la place de monsieur le duc de Savove, comme prince du sang. Et trois piedz plus bas, d'une marche de haulteur. estoit la place des ducs et princes résidens en ceste court, avec ung bancq devant eulx. Trois pieds plus bas jusques au boult de la nef estoit ung bancq pour ceulx du Conseil et des finances des royaumes d'Espaigne, Naples et Pays-Bas. A main gaulche de la chappelle ardante, vis à viz de monsieur le duc de Savoye, estoit ung bancq d'une marche de haulteur, pour les ambassadeurs; et deux piedz plus bas de la mesme qualité, ung bancq pour les chevaliers de l'ordre, avec ung bancq devant; et deux piedz plus bas y avoit ung bancq jusques au bas de la nef pour les marquis. contes et seigneurs. Et tel estoit l'accoustrement de ladicte église.

Depuis ladicte église jusques en court estoient tirées deux bailles pour tenir la rue franche par où debvoit passer le doeuil, ausquelles estoient les jurez des mestiers et gens de bien de la ville, jusques au nombre de deux mil, tenant chascun une torse ardante en la main de huiet livres pièce, avec les escussons aux armes dudit S^r deffunt. Sur la porte de la Court et sur la porte de la grande salle pendoit ung drap noir, sur lequel avoit ung lambeau de velour noir et ung escu painet de bois aux armes, comme les aultres.

L'ordre que se tint au marcher à la pompe funèbre le vingtneufième, à vigilles, est tel que s'ensuyt :

Premièrement estans assemblez en l'église Saincte Goule, tous les religieulx et chappelains des églises de la ville sortirent avec croix et confanons , marchantz les premiers les petitz enfans, revestuz de surpeliz en

¹ Confanous, gonfanous, bannières.

4538.— Décembre, grand nombre. Suyvoient les religieulx en leur ordre; après les chappelains et curez des églises parochiales, les chanoines réguliers de Cauberghe ', les chanoynes de l'église collégiale de Saincte Goule, tous revestuz de riches chappes, marchans en procession devers la Court, et faisant le tour par ladiete Court, retournarent vers l'église. Suyvirent les chantres et chappelains de la chappelle du Roy Catholicque, revestuz par sus leurs robbes de doeuil de chappes de drap d'or; après suyvoient vingt huiet abbez mitrez, trois suffragans et les évesques de Liège et d'Arras, revestuz tous en pontifical

Après marchoient les gens de la loy, comme gouverneurs, eschevins de Bruxelles et aultres desputez des Estatz, le prévost de l'hostel et drossart de Brabant.

Suyvoient après les président, S^{rs} et suppoz de la Chambre des comptes de Brabant et de Luxembourg, ausquelz suyvoient les chanchelier, conseillers, advocatz, secrétaires et suppoz de la Chancellerie de Brabant.

Suvvoit la Maison du Roy.

Premièrement les chevaucheurs d'escuyrie. Et commençarent à marcher aux aysles les deux cens povres revestuz de robbes de doeuil, de chapperons embrouchez, portans chascun une torse allumée, de six livres pièce, avec doubles escussons aux armes du S^r deffunct. Après suyvoient les aydes d'offices de la Maison du Roy et ceulx du mesme estat du S^r deffunct, vestuz de cappes et saye de doeuil.

Les portiers, huissiers de chambres, sale et salette, leurs robbes de docuil et chapperons sur l'espaule.

Les algozilles 2, escripvains de crime des alcades 3.

Les fourriers de la Maison.

Les chiefz d'offices.

Les chirurgins et médecins de la Maison.

Les aydes de chambre, médecins de chambre, garde-robbe et gardejoyaulx du Roy.

Les paiges du Roy, conduictz par leur gouverneur.

Après venoient les gentilzhommes cousteliers et varletz servans.

¹ Abbaye de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. | ² Algozilles, de l'espagnol alguacit, huissier. | ⁵ Alcades, juges du tribunal de la Cour, dit Alcadie.

Les gentilzhommes de la Maison tant du Roy que du S^r deffunct. Les gentilzhommes de la bouche.

Décembre. - 1558.

Les trompettes ayans leurs cloches 1 renversées.

Marchoient après ung roy d'armes et deux poursuyvans: le roy d'armes avec la cotte de l'Empire, le poursuyvant à main droicte la cotte d'armes de Haynault, celluy à main gaulche celle d'Artois.

Suyvoit après eulx don Pedro de la Cerde², portant la cornette aux playnes armes du S² deffunct.

Venoit après le Sr de Castre 3, portant le guidon des couleurs.

Venoient deux gentilzhommes ensemble, qu'estoient à main droiete le Sr de Lalin 4, qui portoit le heaulme de jouste, et à main gaulche don Joan de Castelle 5, qui portoit la targe 6 des couleurs du Sr deffunct.

Venoit après une navière fort artifitieusement ouvrée et richement dorée et paincte, que tiroient des monstres marins, toute paincte à l'entour de petits escussons avec les armes des royaumes et provinces du S^r deffunct, et les gabyes ⁷ qu'estoient trois, de grandz guidons aux armes impériales pendans jusques en la mer. Sur ladicte navière y avoit les banières suyvantes, oultre celles que seront portées par des gentilzhommes des pays et seignories dudit S^r deffunct:

La banière de Frize porte azur.

La banière de Lembourg porte d'argent, ung lyon de geule, la queue forchue, coronné.

La banière de Luxembourg porte bigarée d'argent et d'azur, en douze pièces, et sur le tout ung lion comme Lembourg.

La banière de Haynnault porte d'or à quatre lyons, les premiers noirs et secondz de geule.

La banière de Hollande porte d'or, ung lyon de geule, armé.

La banière de Zéelande porte d'argent et d'azur en six pièces en chief d'or, ung demy lyon de geule, armé.

Cloches, espèce d'habillement, que l'on portait à cheval.
 Pedro de la Cerda, gentilhomme de la Maison du Roi. V. Gachard, Relations des ambassadeurs vénitiens, État de la Maison de Philippe II, p. 251.
 Jacques de Castre, ibid.
 Le conte de Lalaing.
 Don Juan de Castilla, gentilhomme de la Maison du Roi.
 Targe, bouelier.
 Gabyes, hunes ou cages placées au haut d'un mât de navire.

1558.— Décembre.

La banière d'Artois porte d'azur semée defleurs de liz d'or, ung lambeau de geule semé de neuf chasteaulx de castilles d'or.

La banière de la conté de Bourgongne porte d'azur à lyon d'or, billetté de mesmes armes.

La banière de Namur porte d'or ung lyon de sable couronné lampassé et armé de geule et ung baston endanté de mesmes.

La banière de Zutphen porte d'or une croix encrennée de geule, ung chief d'azur à ung passement d'or armé de geule.

La banière de Rossillon porte coppé d'argent et de geule, fiché l'ung en l'aultre.

La banière de Charrolois porte d'or à ung lyon de geule, la teste renversée, armé et lampassé d'azur.

La banière de Salins porte de geule et une bende d'or. La banière de Malynes porte d'or à trois pans de geule.

Aux voilles de la navière estoient escriptz les vers que s'ensuvvent :

Imp. Caes. Carolo Max. P. F. Aug. Gal. Indico Turc. Aphrico Saxon. I ictori triomphatorique multarum gentiam. Tametsi res ab eo terræ marique gestæ, singularis humanitas, incomparabilis prudentia, ardentissimaque religio satis terrarum orbi conspicue sunt; respublica tamen Christiana ob memoriam justiciæ, pietatis virtutisque ejus, victoriam navim quæ mundum circumiit, quem suis ipse victoriis illustravit.

P. D. S. B. P.

Præterea quod novum orbi nostro orbem patefecerit, exteris gentibus Christiano nomini additis, multisque regnis, provinciisque aucto Hispaniarum Imperio.

Quod Solymannum, Turcarum Imperatorem, cum CCC equitum MCM peditumque Germaniæ impendentem ruptis in fuga pontibus amissisque X VV. M equitum in suos fines compulent, Germania servata.

⁴ Encremée, ancrée, [12] Ces inscriptions sont reproduites d'une manière plus étendue, avec variantes, et accompagnées d'une traduction en français, par Adrien de Meerbeeck, dans son Théâtre finière des princes. Bruxelles, 1621, in-12.

Quod classe Peloponnesum inradens, civitates Turcarum Methonem et Décembre.—1558. Coronem vi ceperit.

Quod Barborossam tyrannum cum CCM peditum AFI. M. Eqq. prelio ad Carthaginem superatum, arce Goleta, LX triremibus, multis piraticis navibus, omni nautico bellicoque apparatu, ipso Tuneto. Hippone noro, Hippone regio ciritatibus captis, regno Tunetano imperioq: Lybiae spoliaverit, restituto rectiyaliq: facto reteri legitimoque rege Maleasse.

Quod XIX Christianorum M. eo bello liberata in patriam reduxerit.

Quod regnum Tremessenum justo devicto prætio Mauritaniæ regi restituerit.

Quod Aphrodisum, Lybiæ nobilissimum emporium, Sussam, Monasterium et Clupeam classe ceperit, maritimasque Lybiæ civitates principesque vectigales fecerit.

Quod duas Turcarum classes mare nostrum infestantes, duobus præliis, altero ad littus Mauritaniæ, altero ad Siculum deleverit.

Quod assiduis piratarum rapinis mare infestatum narigantibus securum reddiderit.

Quod pristinum Reipublicae Genuensium libertatem restituerit.

Quod ducatum Mediolanensem sex exercitibus hostium repulsis tribusque magnis præliis devictis, Imperio Romano bis, Francisco Sfortiæ ducis semel restituerit.

Quod incredibili celeritate ducatum Gueldrensem armis sue ditioni restituerit.

Quod preclaro rei militaris peritia exemplo primum cunctando, mox longis difficilibusque itineribus celerrime confectis, albique transmisso tumultuantis Germaniæ motus, pacata insuper Boemia, victor sedarevit.

Quod contra Christiani nominis hostes sponte, contra Christianos non nisi lacessitus et injuriam propulsans, arma sumpserit¹.

¹ Le Théâtre funèbre des princes renferme en plus le passage suivant :

Quod plures Germanorum principes et provincias tumultuantes compresserit, præsidia civitatesque vi ceperit, ducibus copiarum fusis, et pacata Germania.

Quod Romanorum imperator Albin trajecerit, atque hostibus prælio victis civitatibusque in deditionem acceptis, urbibus captis ducibusque victor inde redievit.

Quod contra Christiani nominis hostes sponte, contra Christianos non nisi lacessitus et injurium propulsans, arma sumpserit.

4558.— Décembre. Fortissimo, catholico optimoque principi titulos trophæaque additis tumulo regnorum signis devictarumque gentium imaginibus eadem Christiana respublica Numini, Majestatique ejus devotissima. P.

Et à l'entour de ladicte navière estoient escriptz les vers suyvantz :

Non auri sitis, aut fame ambitiosa cupido, Non sceptri persuasit amor tot adire labores: Humani sed te generis pia cura coegit, Navibus ignotas iuvestigare per oras, Quis sacra inferies, populos Christoque dicares, Membra salutiferæ lustrans aspergine limphæ. Successus neque te, Cesar, spes certa petiti Destituit, donec de littore solvit Ibero Neptuno sternente viam, et Tritonibus undas Auspiciis reneranda luis, transque æquora vecta Relligio tandem auriferis allubitur oris. Luce nova irradians morsas caligine mentes.

Hors de ladicte navière et tenant icelle y avoit quatre isles, signifiant les conquestes que le feu Empereur avoit faiet aux Yndes et en Barbarie, comme de Temistitam ', Thunis, le Pérou et la Neufve Espaigne, qu'estoient en forme de quatre villes, où il y avoit des banières de Mores trainans par bas et renversées par terre.

Et derrier ladicte navière estoient les colomnes d'Hercules, où estoit escript:

Jure tibi Herculeas sumpsisti signa columnas monstrorum domitor temporis ipse tui.

Le tout estoit faict semblant qu'elle navigeoit sur et aux ondes de la mer. Suyvoient ladicte navière les gentilzhommes conduisantz comme s'ensuyt:

Francisco Merlez [†] et Anthoine de Beerzele ^a menoient ung cheval couvert jusques en terre des couleurs de Sa Majesté desfuncte.

¹ Tremecen. 1 Marles de Mayla. 1 8 De Vercele.

Le S. Stephen Doria portoit le grand estandart desdictes couleurs.

Décembre. = 1558.

Marchoient après les gentilzhommes de la chambre, les seigneurs de tiltres, comme contes et marquis.

Suyvoient après trois roys d'armes, celluy du milieu avoit vestu sa cotte de l'Empire, celluy à main droiete la cotte d'armes de Brabant, celluy à main gaulche la cotte d'armes de Flandres.

Ausquelz suyvoient don Joan Mausigur¹ et Erick de Brecht², conduysans le cheval de Flandres.

Philippe de Lannoy portoit la banière de Flandres, d'or au lyon de sable. Don Pedro Reynozo³ et Jacques de Villey 'menoient le cheval de Gueldres.

Le S^r de Champaigney ⁵ portoit la banière de Gueldres, armoyée de Gueldres et de Juilliers.

Don Joan Ninon de Portugal e et le Sr de Charin conduisoient le cheval de Brabant.

Don Garcia Sarmiento portoit la banière de Brabant, de sable à lyon d'or. Joan Baptista Suardo et le S^r d'Armestorff conduisoient le cheval de la duché de Bourgongne.

Hector Spinola portoit la banière de la duché de Bourgongne, bendée d'or et d'azur à la bordure de geule.

Don Martin de Goui et Adrian de Wassenaire conduisoient le cheval d'Austriche.

Don Joan Tavera portoit la banière d'Austriche, de geule à la face d'argent.

Venoient après trois roys d'armes : celluy de milieu vestu de sa cotte d'arme de l'Empire; celluy à main droicte de celle d'Austriche; et celluy à la main gaulche de celle de la duché de Bourgongne.

Venoit après :

Don Philippe de Silva et Philippe de Chassey conduisoient le cheval de Cordua.

Le S^r Lelio Doria portoit la banière de Cordua, de lyon à la bordure de Castille.

Mausino. | * Gery de Brecht. | 5 Reynoso. | 4 Jean de Villey?

Fréderic Perrenot, Sr de Champagni. | 6 Juan Niño de Portugal. | 7 Chavez?

1558. Décembre. Don Carlos de Arellano et Charles Vander Noot conduisoient le cheval de Sardeyne.

Don Petro Manuel portoit la banière de Sardeyne, d'argent à la croix au pied fiché de geule, à chascun canton une teste de Morisque de sable taché d'argent.

Les Srs de Mol et de Marnel conduisoient le cheval de Civille '.

Le conte de Salme portoit la banière de Siville, d'azur à ung roy assis en chayère couronné d'une coronne close, le sceptre à la main.

Don Diego de las Rochas² et le S^r de Brancion conduisoient le cheval de Maillorque.

Don Gonçalon Chacon ⁵ portoit la banière de Maillorque, de geule à quatre pans d'or.

Don Pedro de Velasco et le S^r de Varrembourg conduisoient le cheval de Galice.

Don Joan d'Avalos d'Arragon pourtoit la banière de Galice, d'azur semée de croisettes à pied fiché d'or à une couppe couverte de mesme.

Don Joseph Dacunain ' et le S^r Philippe de Vignancourt menoient le cheval de Valence.

Don Rodrigo de Moscoso portoit la banière de Valence, à une cité fermée, murée et barrée d'argent, passée et massonnée de sable.

Don Francisco Manricque et Charles de Lengastre conduisoient le cheval de Toledo.

Le S^r de Mingoval portoit la banière de Toledo, d'azur à une couronne close, d'or.

Gomez Peres³ de las Marinas et Hierome de Mol conduisoient le cheval de Grenade.

Don Antonio de Velasco portoit la banière de Grenade, d'argent à une grenade sur une branche feuillée de senople, ladicte grenade fendue et remplye de grains de geule.

Arnoul de Gruninghe et le S^r Philippe Vander Meren conduisoient le cheval de Jérusalem.

Don Loys d'Ayalla portoit la banière de Jherusalem, d'argent à la croix potancée d'or, à chascun canton une croisette de mesme.

⁴ Seville. | ⁴ Diego de Ruejas. | ⁸ Gonzallo Chaeon. | ⁴ Joseph de Acuña. | ⁵ Gomez Perez.

Don Philippe Manricque et Jacques Quarrey conduisoient le cheval de Décembre.—1558. Sicille.

Le S^r de Sombernom ^r pourtoit la banière de Sicille et d'Arragon, flanchée d'argent à l'aigle de sable, ornée en becq d'or, membrée de geule.

Don Loys Vicque² et Philippe de Schoonhove conduisoient le cheval de Naples.

Garcilasso Puertocarrero portoit la banière de Naples, d'Hongrie premier et tierce, d'Arragon second et quart.

Joan de Herrera et le S^r Guillaume de Hincart conduisoient le cheval d'Arragon.

Le S^r de Vaulx portoit la banière d'Arragon, d'or, à quatre pans de geule. Don Petro de Baçan et Philippe de Courteville conduisoient le cheval de Léon.

Don Francisco de Mendoça portoit la banière de Léon, d'argent au lion de geule, couronné d'or.

Don Joan de Vivaro et le S^r Pierre de Monbeke conduisoient le cheval de Castille.

Le S^r de Rasinghien portoit la banière de Castille, de geule à ung chasteaul d'argent percé et massonné de zable.

Marchoient après deux roys d'armes vestuz de leurs cottes impériales, après lesquelz venoient :

Le conte de Fuensalida, qui portoit le penon, aux armes impériales.

Don Pedro de Ulloa et le S^r de Vertain conduisoient le cheval bardé aux armes impériales.

Le conte de Pollicastre portoit le grand estendart aux armes impériales.

Don Pedro de las Ruelas et Camillo Corrego conduisoient le cheval. houssé jusques en terre de drap d'or.

Le conte de Castillar portoit la grande banière aux armes impériales.

Le coute de Reulx, marchant à la main droicte, portoit l'escu aux armes du duc Charles de Bourgongne, second quartier paternel.

Le conte de Ribadinera, marchant à senestre, portoit l'escu aux armes de Castille, escartelé de lyons, second quartier maternel.

Somburnon. | 2 Dans l'état du roi : Wick; il faut lire Vieque.

4558. — Décembre. Le marquis de Saralbo', marchant à main dextre, portoit l'escu aux armes de l'empereur Maximilien, premier quartier paternel.

Le marquis de Renty, marchant à senestre, portoit l'escu aux armes du Roy Catholicque, premier quartier maternel.

Le duc d'Atria, marchant à dextre, portoit le heaulme timbré.

Le due de Seminara, marchant à senestre, portoit l'escu aux plaines armes du S^r deffunct.

Le prince d'Asculi 2 portoit l'espée d'armes.

Le prince de Sulmona portoit la cotte d'armes.

Puis marchoient trois massiers.

Après trois roys d'armes, vestuz de leurs cottes d'armes de l'Empire.

Don Manricque de Lara et Charles de Veintevilla ⁵ conduisoient le cheval de doeuil, houssé de velour noir jusques en terre.

. Le conte de Schwertsenbourg portoit, sur ung coussin de drap d'or noir, le collier de l'ordre de la Thoison d'or.

Le marquis d'Aguillar portoit le sceptre impérial.

Le duc de Villermosa portoit l'espée d'honneur.

Le prince d'Orenges portoit le Monde.

Le grand prieur de Castille, de l'ordre de Rhodes, portoit la couronne impériale.

Suyvoient les maistres d'hostel, leur baston en main.

Le duc d'Alve, grand maistre d'hostel, son baston eslevé.

Thoison d'or, revestu de sa cotte d'arme, ung baston blanc en sa main.

Venoit, après la Majesté du Roy, son grand manteau et chaperon enbrouché, le collier de l'ordre par dessus, accompaigné à dextre du duc Erick de Brunswick et à senestre du duc d'Arcos, qui lui soustenoient le manteau devant, et luy portoit la queuhe, qu'estoit de cinq aulnes, le conte de Melito, son sommelier de corps.

Peu d'intervalle après suyvoit seul monseigneur le duc de Savoye, son chaperon enbrouché.

Après venoient deux à deux les chevaliers de l'ordre, à grandz manteaulx, le chaperon sur l'espaule et leurs grandz coliers, ausquelz suyvoient les trois officiers dudit ordre.

¹ Sarria? | 1 Aculi. | 1 Ventivilla.

Après venoient les régentz, conseilliers et secrétaires des royaumes de Décembre. -1538. Castille, Arragon, Naples, Pays-Bas, Messieurs des finances et du bereau. Et. pour clore ladicte pompe, venoit le lieutenant du capitayne des archiers, et les cent archiers en trouppe. Et en cest ordre marchoient jusques en ladicte église de Sainte Goule, où chascun mis en son rencq, les banières et mistères mis en rateliers qui à ce estoient préparez, furent encommancés les vigilles par l'évesque de Liége et chantées par les chantres du Roy, Lesquelles achevées, l'on retourna au mesme ordre que l'on estoit venu, saulf le clergié que demeura dedans l'église et les banières et mistères jusques au lendemain, que chascun se trouva en Court. Et environ les neuf heures encommencèrent à marcher contre ladicte église au mesme ordre que le jour précedent, où à l'entrée de ladicte église les évêques et prélatz receurent le docuil. Et, chascun mis en son lieu, fut encommencée la messe et y procédé jusques à l'offertoire, que lors Thoison d'or marchant le premier, et après tous les chevaulx et banières vindrent offrir, conduitz et menez par les mesmes gentilz hommes et seigneurs du jour précédent, faisantz une grande révérance au corps, au Roy et à l'aultel, offroient la banière sans baiser la plattine et passant oultre comme aussy les chevaulx; saulf et réservé les quatre quartiers, le sceptre, le collier de l'ordre, l'espée d'honneur, la cotte d'armes, le Monde et la couronne impérialle demourarent sur la représentation du corps, sans estre ouffertz. Et ne feit l'on au Roy nulle cérémonie comme nouveaul héritier dudit Sr deffunct, pour ce que, longtemps avant son décès, avoit renuncé entièrement audit Roy, son filz, tous ses royaumes et pays, et en estoit en réelle et actuelle possession

Après se meirent en double reneq les chevaliers de l'ordre, par le milieu desquelz le Roy descendant de son siège vint offrir or et cyre pour l'ame de son père. Et après, chascun remis en sa place et faict silence, fut encommencé, par le suffragant d'Arras, nommé Richardot, l'oraison funèbre à la louauge dudit St deffunct, comme s'ensuyt!:

« Sire, si la louange des hommes excellentz peut servir de semence à la

¹ Le Sermon funèbre, fait devant le Roy, par messire François Richardot a été imprimé par Christophe Plantin. Anvers, 1559. In-fol. — Cet éloge funèbre, comprenant en outre ceux de la reine Marie et du due de Savoie, est d'une grande rareté. Ce qui nous a engagé, malgré cette publication, à le reproduire tel qu'il se trouve dans le manuscrit.

4558. - Décembre, postérité, pour en elle faire renaistre et régénérer leurs vertuz, certainement l'honneur que nous leur répartissons en leurs funérailles et obsèques ne peust qu'ilz ne soient grandement fructueulx et profictables; car où les bienfaictz des majeurs et ancestres sont admis et recongneuz facillement, les successeurs attisent en eulx le désir d'atteindre au faict et à la palme de l'honneste labeur. Ce que ayans bien entendu, les anciens Grecz, Barbares, Latins, Romains et Hébreuz eurent le soing d'illustrer la renommée de leurs avanteiers ' et antécesseurs, qui, par monumens sumptueulx, qui par pantagéricques, qui par pompes et aultres telles cérémonies, extimant par ces movens tenir vie — entre eulx —leurs vertuz, et du mesme fil leur rendre le debvoir de la gratitude, sans lequel il est mal possible que le vouloir de bien faire prengnent fond ny racine au cœur de qui que ce soit. Et posé que ceulx, qui vivoient et versoient aux ténèbres du paganisme ne fussent esté mehu ad ce faire d'aultre cause ny raison, sinon du bien qu'en pouvoit redonder à leur républicque, certes noz pères, qui curent plus à plain congnoissance de l'estat et conduite des mortz, ont célébré telles pompes funèbres, non sculement pour la mémoire des hommes vertuculx, mais aussi pour icy bas représenter le triomphant recoeuil que le Ciel faict à ceulx qui, laissant ceste mortelle vie, arrivent au lieu des bien heureulx; voires que par telles solemnitez les Chrestiens publicquement protestent la foy et l'espoir qu'ilz ont de la saincte résurrection des justes. A quoy regardant, le patriarche Abraham fut plus soigneux de construire son sépulchre pour illecq reposer mort, que de bastir pour la reste de sa vie ny palais, ny villes, ny chasteaulx. Et comme à telles honorables pompes l'Eglise, nostre mère, applicque, oultre ses suffraiges et dévotes oraisons, la haulte victoire et précieux sacrifice du corps et du sang de Jésn-Christ. nostre Saulveur et Rédempteur, tant plus religieusement doibt estre entre les Chrestiens maintenue ceste façon de rendre telz honneurs funéraulx à qui l'ont mérité. Lesquelles choses toutes en général font icy grandes concurrences à ce que présentement ce debvoir et office soit dévotement rendu à la mémoire de ce grand prince, de ce grand Empereur, de ce grand monarche. Je diz grand; car si Sirus entre les Perses, Alexandre entre les

Grecz, Pompée entre les Latins, Charlemaigne entre les Chrestiens ont

¹ Avanteiers, devanciers, prédécesseurs.

mérité le nom de grand, tel tiltre convient bien à celluy de qui les haultz Décembre. - 1358. faietz, les héroïcques entreprinses, les heureux progrès et succès ont mis en admiration non seulement les provinces de l'Europe, mais quant et quant toute la rondeur de la terre : j'entendz ce très puissant, très victorieux. tousjours Auguste Empereur Charles eincqme; lequel estant yssu du coustel paternel des très haultes maisons d'Austriche et de Bourgongne, du maternel de royale race de Castille et d'Arragon, toutes renommées de taut de bienfaietz, accreues de tant de corrones, célébrées de tant de vertuz héroïcques, print norriture conforme à son extraction, et telle en effect que convient à personnaige à qui Dieu - en temps si difficille et périlleux avoit remis et réservé la deffence de son honneur, la tutelle de son Église, la protection de ses enfans, l'espouventement des mescréans. Ce qu'ayant bien et constamment exploicté, après avoir faict ce que peust rendre l'homme immortel devant Dieu et devant le monde, a rendu à nature le commung tribut, en mourant, pour tousjours vivre, a apperceu et receu le fruict, le salaire et couronne de ses labeurs. Et pour ce que Dien luy meist entre mains la principale monarchie des Chrestiens, et au pourpris des princes. le feit seoir au siège suprême et souverain, j'ay délibéré - si vous plaist me donner audience - par le discours que feray d'auleunes ses actions, de déclarer comment il a conduict le train de son Empire, de ses royaulmes et aultres estatz, selon le desseing et patron de la divine Majesté, dont Ezéchiel, et, depuis luy, sainct Jehan, font mention, disans avoir veu ung siège, à l'entour duquel estoient quatre animaulx : ung semblable à l'homme, l'aultre au bœuf, le tiers à ung lyon et le quart à ung aigle; lesquelz en premier lieu signifyent les quatre mistères principaulx du Royaume éternel de Jésu-Christ. Je diz l'incarnation dénotée par l'homme, pour ce que par elle le grand Verbe et profunde pensée de Dieu, son infinie et éternelle sapience fut translatée en langaige humain, et fut vérifié, comme dit sainct Jehan : Verbum caro factum est. Par le bœuf, dédié à la sacrificature. est adombré le supplice et précieux sacrifice de la mort de nostre Rédempteur, par lequel il a tollu et aboly l'ypothèque et chirograffe de nostre damnation, selon que tesmoingna sainct Paul, disant : Delens cyrographum decreti quod contrarium nobis erat. Par le lyon est entendu sa puissante résurrection, suyvant la prophétie du patriarche Jacob, par laquelle nostre Seigneur a puissamment butiné et saccaigé l'empire et les forces de la mort.

1888. - Décembre, Par l'aigle, qui semble plustost domesticque du Ciel que de la terre, est anombrée la triumphante Assension, par laquelle, surpassant toutes créature, monta à la dextre du Père, tenant la monarchie du Ciel, de la terre et des enfers. Mais comme l'escripture est de soy féconde et reçoit plusieurs diverses intelligences, oultre ce, ces quatre animaulx nous enseignent quatre parties principalement requises pour seurement establir et heureusement régir toutes monarchies, principaultez et aultres estatz de la sorte des hommes: desquelles parties ce grand Empereur a très bien seen emparer et munir le trosne de son auethorité. J'entendz par la face de l'homme la prudence, par le bœuf le labeur, par le lyon la magnanimité, et par l'aigle la difigence et célérité. Car. en effect, si la prudence n'est aux délibérations. le traveil aux actions, la magnanimité aux périlz, et la célérité aux occasions, mal se peust maintenir la monarchie, estant peu gardée l'harmonie de toutes les parties de la Républicque. Or commenceray je doncques à la prudence, laquelle certainement a estée en ce grand prince dez le commencement de son eaige, jusques à l'achèvement de ses jours, comme fut la colomne ardante que feit voye et chemin aux Ysraélites en celle longue et deflicille pérégrination des désers. Je diz son premier eaige : car luv estant en la première fleur de son adolescence, eaigé seulement de seize ans, freschement émancipé, pour entrée de ses règnes, il treuva l'Espaigne troublée de tumultes et factions: lesquelles il sceut tellement, par sa prudence, déprimer avec l'ayde de ses bons et fidelz subiectz en sesdictes royaumes des Espaignes, qu'en peu de temps ceste tempeste se tourna en tranquillité. En quoy tant plus en luy fut spectable et mirable ceste vertu, d'austant que son bas caige ne sembloit permectre qu'avec la fleur de sa jeunesse, il portast tel fruict, que ne croist ordinairement qu'en viellesse. Mais non seulement en ce poinct se monstra il prudent alors, ains comme tost après il se sentit vifvement assailly des forces de ce puissant Roy françois, il scent faire tel choix et élection de gens ydoines pour le faiet de la guerre, que tant icy, qu'en Ytalie, l'ennemy n'emporta que perte et desplaisir. Qu'est bien partie principale de la prudence; car où les princes en la distribution des charges et élection des ministres se forcomptent souvent, de telles faultes succèdent inconvéniens irréparables, comme apert par la charge follement donnée à ce furieux jeusne homme Alcybiades. Et si l'imaige de la prudence

se void aux gestes et au parler, qu'est ce que la nature a formé, que la na-

ture a façonné de meurs et gestes plus séantes à ung prince? Et quant au Décembre. - 1888. parler, sembloit-il pas ung Salomon, et comme ung Agislaus, nourry en Sparthe? Tant estoit il grave en ses propoz, sententiculx en son dire, agu et ingénieulx en ses responces. D'aultre part si l'efficace de la prudence se déclaire principalement aux choses doubteuses et ambigues, certainement les dangiers qu'il a destourné, les désordres qu'il a rhabillez, les tumultes qu'il a appaisez, les tempestes qu'il a repoussez en font telle preuve, que ses ennemiz ont austant ou plus redoubté son cerveau que ses forces. Et quel homme treuverons nous, prince ou privé, de tant de siècles en cà, qui mieulx que luy ayt sceu anticiper les dangiers, espier les opportunitez, treuver remède aux choses désespérées et conseil aux précipiteuses; mais comme non la seule prudence, ains quant et quant l'innocence du patriarche Joseph donna remède à la publicque calamité et famine des Égiptiens. ainsy ce grand prince, pour remédier aux inconvéniens survenuz en son siècle, a tousjours mis en œuvre, avec sa prudence, la bonté et simplicité colombine; de sorte que jamais il ne fut apperceu cauteleux ny malicieux; bien entendant que ceste fraudulente prudence serpentine, violatrix de la foy et vérité, rend souventesfois aux trompeurs le Ciel ennemy et propice à l'adversaire, comme assez l'on peust veoir par le désastre et malheur du cauteleux parjur Sédéchias, roy des Juifz. Toutesfois peu davantaige eust apporté à ce grand Empereur sa prudence, si quant et quant il n'eust sceu apporter les peynes et labeurs signifiés par le second animal de nostre description, qu'est le bœuf. Dequoy je ne diray aultre chose que tous seavent, que comme la molle oisivité a mis souvent en extrêmes discrimes et ruynes plusieurs grandes monarchies, celle des Babiloniens du temps de Balthazar, celle des Perses du temps de Darius, celle des Macédoniens soulz Persée le malheureux, ainsi que la labeur et traveil souventesfois les ont redressées et remises sus, ce que l'on void clèrement par le règne de Philippe, père d'Alexandre. Mais entre tous, les peynes et fatigues d'ung seul David monstrent assez que Dieu — partissant les honneurs — a quant et quant réparty les labeurs.

Voyons doncques si ce grand Empereur a extimé tant de royaumes, tant de duchez, tant de contez, tant de principaultez, mesmes ce grand Empire, luy avoit esté mis en mains pour mollement reposer ou labeurieusement traveiller. 4888. — Décembre.

Venu qu'il fut à ce premier degré des principaultez chrestiennes, voyant le besoing qu'avoit la Germanie de sa présence, tant pour dresser quelque forme et légittime administration de l'empire, que pour retenir l'intégrité de la religion — que lors commençoit prendre altération par la meute et furieuse emprinse de Luther — soubdain se treuva au lieu de Wormes, et là donna ordre à toutes choses, ainsi que mieulx luy fut possible. Dez là revint en ses aultres pays, et signament en Espaigne, pour les importantes affaires de ses royaumes; où quelque temps après il s'embarqua pour Ytalie. Laquelle — après son triomphant coronement — il rendit tant tranquille et paisible et tous les princes et potentatz d'icelle tant concordz et uniz, que je ne sçay si, depuis le temps d'Auguste, elle a jamais sentu si longue et ferme paix. Tost après, la plave faicte à la religion, qui tousjours empiroit, et aultres urgens négoces le rappelloient en Germanye, dont sans dilay il se treuva au lieu d'Ausbourg, où il assembla tous les estatz de la province. et là feit saluer le Roy des Romains, le Roy son frère, à présent empereur, en participation de la charge impériale. Dez la descendit en ses Pays d'Embas, là où, ordonné qu'il eust pour gouvernante feue de bonne mémoire la Royne d'Hongrie, print son chemin devers Reynshourg pour, avec les princes de l'Empire, donner ordre au repoussement du Turcq. Dez Revnsbourg vint à Vienne, dez Vienne en Ytalie, dez l'Ytalie en Espaigne, fut voille en Barbarie, en Sicille, à Rome, en Provence et de retour en Espaigne.

Et qu'est il besoing que je mecte en compte tous les loinglains, pénibles et périlleux voiaiges par luy faietz? Quelz sont les portz de rivaige de ces mers qu'il n'ayt veus? Quelz cantons de ses royaumes n'a il visité? La postérité s'esbahira, quant elle lira tant de choses avoir esté par luy en si peu de temps faietes, à quoy à peyne souffiroit non ung, non deux ny trois aiges. Et combien que dès lors il sentit sa personne apesantir de maladies, il ne pouvoit choisir le repoz, que ayant, par ses précédantes victoires et aultres actes héroïcques, amplement satisfaiet à l'imortalité de son nom. Toutesfoys il n'a jamais espargné peynes qu'il ayt sentu pouvoir venir au bénéfice des Chrestiens, et signament de ses pays; bien sachant que la divine ordonnance, qu'est de manger le pain en sueur, s'addresse aux grandz comme aux menuz. Ce que je ne seay de tant de serviteurs qui l'ont servy, si se treuveroit ung qui se osast vanter d'avoir souffert plus que luy ny

enduré. En quoy certes il a mérité d'estre de ses subiectz non seulement Décembre.—1558. honoré comme seigneur, ains aymé et révéré comme père. Mais s'il a esté — comme j'ay diet — laborieux, moins n'a il esté magnanime et couraigeux, ains a voulu, pour passer les destroietz de la lettre pithagorieque, j'entendz les difficultez que coustumièrement surviennent ès choses grandes et ardues, que la force — signifiée par le lyon — fut tousjours la première pièce de son harnoys. Dequoy il a donné très certaine expérience en toutes ses actions, mais principalement aux actes que présentement je diray.

Le Turcq, capital ennemy des Chrestiens, enflé de ses précédentes victoires, allumé et stimulé d'ung furientx désir qu'il a de perdre le nom de nostre profession, vint, avec multitude innumérable, aux portes de la Germanye, et quant et quant meit le siège devant Vienne, ville fort principale. Dequoy les provinces chrestiennes conceurent tel espouventement, que autresfois eust la Grèce, tant quant Cirus y jecta les forces de Syrie, et tel qui print Jherusalem, quant Sannacherib y mena ceste infinie trouppe d'Assiriens. Mais ce grand César ayant dressé sa belle et puissante armée, délibéré de vivement charger son ennemy, luy vint au devant de tel front et visaige, que le Barbare ne scent aultre party prendre, que de honteusement fuyr.

Et quel couraige monstra il à l'expugnation de la Goulette et prinse de Thunis, places desquelz Barberousse, prince des pirates, s'estoit emparé, comme de lieux opportuns pour traveiller la Cecille, infecter la Sardayne, encombrer les Espaignes, molester l'Ytalie? Quoy voyant, ce grand Empereur, et bien pesant le domniaige qu'en pouvoit advenir, entreprint celle non moins périlleuse que heureuse navigation, de laquelle l'issue glorieuse est plus notoire que ce qu'il faille dire que je le dise. Elle est telle certainement, qu'elle mérite estre en mémoire éternelle en la postérité, quant bien aultre fruiet n'en seroit provenu, que la délivrance de tant de milliers de povres Chrestiens, oppressez de misérable servaige de ce sanguinaire et cruel brigant. De quelle grandesse de cœur usa il quant, pour trouver moyen de quelque bonne et solide paix, il se meist si constamment à Aiguesmorte, terre de l'ennemy, quant pour le faict des Gantois il passa si asseurément par le travers du royaume de France? Monstra il poinct avoir le cœur assez en bon lieu, quant près d'Inglestat il soustint, sans se troubler, ceste fouldre

1558.— Décembre, et tempeste de canounades? Mais les deux partyes principales de la magnanimité sont de garder modestie aux choses prospères, et de non perdre cœur aux adverses.

> Certes, ce grand Empereur s'est tellement comporté en l'aug et en l'aultre, que malaisément pourroit l'on dire de quel coustel des deux il a rapporté plus de gloire : car s'il a sceu vaincre ; aussi a il usé doulcement de la victoire, et non content d'avoir vaincu de force, quant et quant vouloir vaincre de bonté et bénignité. Et qu'ainsi soit ceste guerre Germanieque, de quoy j'ay tantost touché, print telle yssue par les assistences de ses générauly. coronelz, capitaynes et gens de son armée, que les autheurs des troubles et d'aultres assez luy vindrent entre les mains. A il souillé sa victoire de leur sang? A il en cela faict quelque chose insolente? A l'on en luy apperceu une scule sintelle de cruaulté, ung seul vestige d'ambition, quelque note ou suspicion d'avarice? Non. En cest acte seulement ne s'est il monstré entier et magnanime; mais de tant de victoires qu'il a heu, à quantes fois l'ennemy luy a esté rendu, jamais il n'a laissé, jamais il n'a oublié auleun debvoir, ny office d'humanité et chrestienne bénignité. Xénophon attribue en lieu de première louenge — et Cirus, homme tant célèbre par les sainctes escriptures — ce que de l'ennemy vaincu, il taiche faire ung amy. Mais de ceste gloire ce grand César ne sera pas forchuz, comme il a très bien monstré par le traictement qu'il feit à ce puissant roy Françoys, lequel prins qu'il fut à la route de Pavye et dez là conduict en Espaigne prisonnier — il le traicta si doulcement, visita si courtoisement, relàcha et allia à conditions tant équitables, que l'on ne scauroit attribuer tel acte que à singulière bénignité.

> Ce qu'il a faict semblablement à l'endroict d'aultres, en quoy il a faict clèrement entendre que envers luy tousjours la religion, la pitié et la bonté ont plus pesé que ses profictz et intérestz : que luy doibt estre certainement singulière louenge d'avoir tant vertueusement usé de la fortune quand elle ridt, mais trop plus grande d'avoir tousjours monstré bon coeur quant elle s'est courroucée; car tel peult commander à son appétit quant aux choses doulces, qui ne peust le forcer aux amères, tellement que l'excellence de la magnamité se voidt plustost aux choses adverses que prospères. Laquelle ce grand Empereur monstra évidentement, quant près d'Argel la tormente le meist en telle extrémité, qu'il sembloit tous moyens

luy estre tolluz de prendre party, fût de demeurer ou fût de s'embarquer. Décembre.—1558. voires sembloit que le Ciel, les élémens, la terre, la mer, les vertuz fussent bendées et armées contre luy : à quoy il monstra tel visaige que facillement l'on apperceut qu'il ne seeut jamais rien moins que d'avoir peur, et qu'il avoit au cœur profundément gravé le dict de sainct Pol : Aporiumur sed non destituimur, dejicimur sed non perimus. Les bons sont quelquesfois pressez et angoissez, mais non pas habandonnez, ny délaissez.

Ach grand César! certainement le bonheur et accès de vos adventures ont grandement illustré la renommée de Vostre Majesté pour la prospérité; mais le revers de ceste infortune a mis au jour ceste vostre magnanimité perfaicte, si que les siècles advenir tousjours vous tiendrons au rencg de ceulx lesquelz, ayant jecté l'ancre au ferme rocher de la Déité, se sont asseurez contre tous le effortz et tempestes de la fortune, et qui ont dict avec David: Dominus protector vitæ meæ a quo trepidabo. Ceste tempeste. comme vaincue et honteuse de la vertu de ce grand prince, peu à peu s'appaissa, et luy feit Dieu ceste grâce de prendre port à Carthagena, sans avoir faict perte d'ung seul homme de faict de tous ses gens, desquelz avant que s'embarquer — il n'en voulut jamais laisser ung seul en terre de l'ennemy, tant fut il magnanime, cordial et vertueux. En quoy, pour vray, je treuve que Dieu le favorisa lors de mesme faveur qu'il feit à son chier et fidel serviteur sainct Pol, quant au naufraige de Maltha, bien que le vasseaul fût en pièces brisé, il le garda et sauva et pour le respect de luy et de tous les aultres qui quant et quant navigeoient : tant vault il quelques fois estre en compaignve de gens de bien. Estant doncques ce grand Empereur en Espaigne retiré, les Françoys pensans de luy avoir bon marchié, lequel ilz pensoient estre lassé et recreu, luy meurent la guerre de trois coustelz, vers Parpignan, en Luxenbourg et en Brabant; mais ilz le treuvarent plus tost prest et deboult qu'il n'avoient extimé. Car tost après, d'Espaigne venant en Ytalie, et dez là descendant en la Germanye, dressé qu'il eust son armée. après avoir amiablement faict avec le duc de Clèves, il poursuivoit l'ennemy et le serra, de sorte qu'il fut contrainct se couvrir de la nuict, et sans sonner trompettes laisser la place vuide. Et que plus est, l'esté suyvant il entra si avant au royaume de France, que le puissant Roy Francoys fut contrainct d'en faire son amy. Nous avons jusques icy entendu — si me semble — comme ce grand Empereur, par sa prudence, tollérance et ma1558. — Décembre, gnanimité, a suivy le desseing des trois premiers animaulx de nostre distinction : il reste que nous voyons s'il a semblablement correspondu avec l'aygle en diligence et célérité. Mais avant que je traicte ce poinct, j'entendz satisfaire briefvement à ceulx qui le pensent pouvoir tacher de quelque non point vicieuse, mais toutesfoys quelque peu dommaigieuse tardivité, pour ce que l'occasion — comme l'on dict — se doibt receuillir quant elle

s'offre, non pas suyvre quant elle fuit.

Il a esté vraiement tardif — si semble — à prendre le glaive de la guerre. auquel jamais il n'a mis la main, sinon forcé et deuement offensé. Qu'est certes l'une des premières louanges qu'il avoit, pource que tousjours il a abhorry l'effusion du sang humain, la dissipation des familles, la confusion des choses sacrés et profanes, la misérable viduité et pupillanité de tant de povres ames, la licence et habandon de tant de maulx, les briganderies et pillaiges, les sacrilégies et blasphêmes, les mespriz des loix et de la justice et tant de maulx - pour le faire court - qui suyvent ordinairement la guerre. A quoy si les autheurs et promotheurs d'icelle avoient regard, quel terrible jugement de Dieu attendroient-ilz contre eulx! Il a esté respectuculx — diz-je — quelquesfois à prendre les armes, pour ce qu'il a bien sceu le glaive de la guerre estre chose sacrée, à quoy il ne fault légièrement toucher, sans équité et expresse nécessité de la cause, et pour ce que estant Chrestien il n'a pas voulu faire ce tort à sa profession, que de vouloir achepter l'exploit de ses affections si chier; que pour y parvenir il y ayt voulu espandre et despendre tant de sang humain, aymant trop mieulx estre du rencq des bons princes Chrestiens, que de resembler à ces sanguinaires et ambitieulx espandeurs de sang, comme furent Alexandre. Pirus, Pompée, Cayus et tant d'aultres. Mais où besoing a esté de faire diligence, l'aigle n'est de riens plus soubdain en son vol, qu'il a esté à ses exploietz. La guerre de Saxe donne prompt tesmoingnaige quant de si loing, marchant par quatorze jours à longues journées et sans cesser, il arriva et se feit veoir à l'ennemy avant qu'il en fût bruict, et le vainquist soubdain qu'il le assaillist : tellement qu'il pouvoit dire ce que aultresfois César dictateur avoit dit : I'eni, vidi, vici, je vins, je viz, et je vaincquiz.

De quelle diligence usa il — bien qu'il fût mal dispoz de sa personne — à Namur, Valenchiennes et devant Ranty, quant l'ennemy fut plus content se retirer que jouer lors avec la fortune à toute reste? Par lesquelles choses

il est plus que manifeste que, au besoing, ce grand Empereur n'a heu faulte Décembre.- 1888, non plus de diligence que de force, de labeur et de prudence. ley diray je ung mot en passant que, comme il a tenu de l'aigle quant à la célérité, aussi a il quant à la félicité. Car ainsi que cest oiseau entre aultres, selon que disent les fiscologues, est exempt des carreaux, esclatz et fouldre du ciel. ainsi ce grand Empereur a esté tellement chéry, je ne diray pas de la puissance des astres, car là n'est pas la motrice du bonheur ou malheur, mais la faveur divine qui faict par ses bénédictions prospérer la vye des justes. qui peust estre à bon droict tenu du rencq des plus heureux princes de son siècle, et tant plus henreux que sa vertu luy a faict sa fortune, combien que quelquesfois le ciel a bataillé pour luy, comm'il apert par la deffaicte de celle belle armée que les François envoièrent au royaume de Naples soubz la conduite du Sr de Lautrec 1.

Ces quatre vertuz par lesquelz il correspond aux quatre animaulx, dont avons faict mention — et desquelz il s'est servy non seulement à la maniance d'armes, mais aussi au faiet des loix et de la justice - luy ont faiet ung nom, ung loz, ung renom immortel. Mais une vertu entre aultres luy a coronné son immortalité : j'entendz la piteuseté, je diz envers ses pays qu'il a plus aymé que ses prouffictz, envers l'Église qu'il a honorée comme mère, envers Dieu qu'il a adoré comme Créateur, aymé comme Rédempteur, et redoubté comme Rétributeur. Et pour ce que ce poinct est comme lieu consmung de ses principales louenges, je ne puis le passer sans en toucher quelque chose : ce que feray toutesfois briefvement. Et diray en premier lieu hardiment, pour faire veoir sa grande piété, que le principal fruiet qu'il a cherché de toutes ses victoires, a esté le repoz publicque des Chrestiens, l'union de l'Église, l'honneur et gloire du sainct nom de Dieu; lesquelles victoires il a poursuivy vrayement, non pour en faire ambition, ains pour satisfaire à la juste affection, laquelle il a tousjours porté à la totalle pacification, deffense et protection de l'Église des Chrestiens, si que l'on pourroit dire, le zel de Gédéon contre les ennemiz du peuple de Dieu, celluy d'Hélye contre les faulx prophètes de Balan, celluy de Judas Machahée contre les prophanateurs du peuple de Dieu avoir esté en luy resuscitez, en tant qu'il a extrêmement procuré le bien et repoz publicque des Chres-

¹ Odet de Foix, Sr de Lautrec.

4558.—Décembre, tiens, l'intégrité de la religion et la révérance du sainet nom de Dieu. A quoy - postposant tous aultres intérestz - il a emploié non seulement ses biens et ses forces, mais quant et quant sa personne, austant et si avant que le corps brisé de tant de peynes le peust porter, voyres quasi jusques au dernier supplice de sa vye.

> Combien de dicttes pour la religion, combien de colloques pour le restablissement de la doctrine combien de poursuyttes pour le concille, combien d'expéditions tant par terre que par mer contre le Turcq! Qu'en dict tu. Chrestienté? Quantes fois heusse tu veu le glaive de ces Barbares ennemiz sur la gorge de tes enfans, n'eust esté l'arrest et diligence de ce grand Empereur? Qu'en dictes vous, royaumes et pays, et signament vous Provinces Belgicques? Quantes fois vous a il faict rampars de sa personne? Quantes fois a il serché vostre repoz jusques aux portes de la mort? De quel zel et affection envers yous a il faict le descombre de Thérouanne et de Hesdin. et bordé vostre frontière de ses nouveaulx fortz, Hesdinfert, Gyvet, Charlemont? Ou'en dictes vous, clergié? Quelz désastres et malheurs, quelz calamitez et nauffraiges eussions nous veu en nostre estat, n'eust esté sa piété et religion? Concédons à Constantin ceste gloire d'avoir esté fondateur de la paix en l'Église. Soit cest honneur entier à Théodose d'avoir prins les armes pour exterminer le relief du paganisme. Donnons ceste louenge à Charlemaigne d'avoir mis ses forces pour maintenir l'auctorité du Sainct Siège Apostolique. Certes tandis que le Ciel sera et léans le soleil fera son cours, au grand Empereur sera deu l'honneur d'avoir esté deffenseur, protecteur, propugnateur de vous, à Saincte Mère Église. Bien le peust l'on dire une, deux et trois fois icy par manière d'incident.

> J'entremesleray quelque chose que servira à propos. L'Escripture Saincte menasse les Chrestiens de deux terribles ennemys appellez Gog et l'aultre Magot, anombrez comm'il me semble par les deux cornes, dont sainct Jehan fait mention en son Apocalipse, par lesquelles j'entendz les Arabes, desquelz Machomet print son origine, et des citez desquelz est vssue la faction turquesque, lesquelz, comme avant coureurs d'Antechrist, ont de longtemps ençà extrêmement traveillé ce petit anglet de la Chrestienté, voires que les incursions des Vandales, des Huns, des Ostrogotz et aultres sembloient rosée auprès des malheurs qu'ont apporté ces deux monstres. Mais Dieu, qui n'oublie point de faire miséricorde aux siens, a fondé contre ces deux

fouldres deux puissantz bolewercks pour la deffence des Chrestiens : la Décembre. - 1588, maison de Castille et des aultres royaumes d'Espaigne contre les Barbares, sectateurs de Mahomet, et celle d'Austriche contre les Turcqz, lesquelles jusques icy, par plusieurs actes chevalereulx, ont tousjours chevalereusement repoussé ces deux tempestes Si que je ne scay, si l'on treuveroit en l'ung et en l'aultre des pays une seule famille noble qui ne soit teincte du sang de ses suppoz aultresfois espandu pour la deffense des Chrestiens, tel honneur ont à bon droict gaigné ces deux nations, mais comme les Arabes et les Turcqz convindrent - pour mieulx nous vexer - en mesme superstition, aussi a baillé nostre Seigneur que de ces deux maisons sortit une race, en laquelle seroit l'attente et l'expectation du siècle doré, la deffense de l'Église et le repoz des Chrestiens; de laquelle race ce grand Empereur a esté le tronc radical, en qui Dieu a semet et contregaigé sa race et postérité pour estre chief de ses armes, comme fut jadis la maison de David.

O haulte et auguste Maison! desjà avez vons hen cest honneur que, du temps de ce grand César, par vous et les vostres, la trompette évangélique a esté ouve aux régions Barbares, ausquelles les estoilles de nostre hémisphère sont incongneuz, tant sont elles longtaines. Desjà avez vous hen ceste faveur d'avoir heu en vestre sang toutes les couronnes des Chrestiens, une seule exceptée. Desjà avez vous heu ce bonheur d'avoir heu plus de trophées, plus de triumphes, plus de victoires que d'ennemiz. Toutes lesquelles choses sont retenuez, à fin que vous retenez la possession de gardienne et tutrix de l'Église et de ses enfans, à fin qu'employez les deux bras de la Républicque, j'entendz l'ung les loix, l'aultre les forces : l'ung contre les effortz des ennemiz de nostre foy, l'aultre contre les intestines commotions des hérétiques, à fin, diz je, que soyez tousjours imitateur des vertuz de piété des grands princes. Laquelle il a déclarée par une infinité d'actes vertueux que je ne sçauroie en si peu de temps transcourrir. Et mesmement par les édictz et ordonnances qu'il a faict contre les publicques offenses de Dieu, contre les hérésies, les blasphêmes et contre toutes aultres déshonnestetez insupportables. Lesquelles choses bien pesées et considérées, je treuve qu'il a prétendu en sa vye que son règne ressemblast entre aultres à celluy de David, duquel il semble avoir hérité le zel, l'affection et la magnanimité, voires la fortune et le succèz, comme bien je pourroye faire apparoir par le mesme, si le loisir me le permectoit.

1558,-Décembre.

Mais une chose diray je toutesfois que, comme David se sentant brize de tant de peynes par luy supportées, déclara successeur en son royaume Salomon son filz, suyvant la confidence qu'il eust de son grand scavoir et sapience. Aussy ce grand Empereur se voïant débilité des peynes précédentes et des maladies présentes, remeist la charge de ses royaumes et pays ès mains de la Majesté du Roy son filz, y ayant recongneu la prudence, la diligence et les vertuz requises, pour bien porter ung si grand faiz. En quoy tant s'en fault qu'il se soit forcompté, qu'il a veu avant son trespas, par les exploietz de la journée de Sainct-Laurens, par la prinse de Sainct-Laurens, par la prinse de Sainct-Quentin, Chastelet et Han, et par la victoire de Gravelinghes, que telle charge n'estoit que saigement laissée à tel prince, qui d'arrivée a donné telle preuve de sa vertu, et que, par ce devestement de ses estatz, il revestit de ceste royalle purpure personnaige à qui elle convient et siet très bien. Ce qu'il feit aussi en espoir que, comme Salomon après le trespas du père édifia et dédia ce beaul temple en Jherusalem. ainsi que la Majesté Royalle après luy emploieroit ses biens et ses forces pour estansonner les ruynes du vray temple de Dieu, qu'est l'Eglise, laquelle à vray dire — a grand besoing de puissantz estançons pour le temps où nous sumes.

Ayant doncques ce grand prince en ceste sorte disposé de ses royaumes et estatz, et conséquamment l'aucthorité de son empire au Roy son frère, aprésent Empereur, print le repoz pour la reste de ses jours, lesquelz il voulut estre applicquez aux tranquilles et paisibles exercices de l'oraison et de l'intérieur service de Dicu; et pour ce il choisist la solitude en lieu de dévotion. Là, où après tant de choses par luy vertueusement faictes, il peult dire à bon droict, comme feit David, quant il se veit descombré de tous les tumultes de la guerre, disant: Dominus petra mea, robur meum, et salvator meus. Seigneur Dieu, dit ce grand Empereur, vous avez esté le rocq, le fort, le donjon de ma retraicte; tousjours avez vous presté l'oreille à ma requeste, ouvert vostre cœur à ma demande, estendu le bras de vostre secours à ma nécessité.

Finablement voyant l'heure approchier de son dernier repoz, et bien saichant qu'encores avoit il pour son dernier chief d'euvre ung combat à faire contre les puissances de Sathan, comme ont aussi tous Chrestiens, n'eust aultre soing que de se bien préparer et équipper à ce dernier doeuil;

et certes non pas sans raison, pource que nous attendons ce combat avec Décembre.-1558. quelque désadvantaige, entant que nous avons à faire à ung ennemy trop plus ruzé que nous ne sumes, et, que plus est, nous n'avons point le choix des armes : car nous ne scavons si d'estocq ou de taille il nous assaullira, comme aussi nous ignorons le temps et l'heure où et comme ce sera. Ce que ayant très bien considéré, le vertueux soldat de la guerre chrestienne fortiffya sa foy, laquelle lors il protesta telle que aultresfois au baptesme il l'avoit prins et juré, dressa son espoir en Dieu, attisa le francq désir qu'il avoit de parvenir au refrigere des justes, et quant et quant s'habilla d'ung harnois que sainct Paul ordonne aux Chrestiens. Puis se munict des sainctz sacramens de l'Église, lesquelz il demanda tant révéramment et receut tant dévotement, avec ung esprit présent et attentif, qu'il donnoit grande admiration aux assistans. Et en la fin requérant la faveur des anges et des sainctz spectateurs de ce combat, et principalement l'ayde du parin et patron de ce doeuil Jésu-Christ, nostre Sauveur, entra en ce camp cloz, et. — comme nous pouvons croyre — en rapporta la victoire et la palme, passant heureusement ce destroict de la mort, laissant à la terre son corps, au monde sa renommée, aux siens la bonne odeur de son nom, et à Dieu son esprit.

Je diz le corps à la terre, lequel dormira et prendra son repoz en paix, jusques au grand resveil général, quant la trompette archangélieque sonnera; et lors — s'il plaist à Dieu — il prendra la luysante livrée du grand Roy soubz lequel il a fidèlement guerroyé, quant il sera réformé à la semblance et ymaige du filz de Dieu, et orné des dotations de la gloire.

Il a, diz je, laissé au monde sa renommée, laquelle croistra et s'espandra par tous les cantons de la terre et florira, voires durera tandis que les hommes seront aux sainctz. Et à sa postérité il a laissé la bonne odeur de son nom, qu'il leur vauldra et tiendra lieu de bénédiction, comme la mémoire d'Abraham à ses enfans, comme l'intégrité de Jacob aux douze duchez d'Ysraël, comme la saincteté de David à ses descendans successeurs. Et n'ayant ce grand prince et vray chrestien aultre chose que donner, rendit, par la dernière voix qu'il proféra, son esprit à celluy dont il estoit venu.

O nostre bon Dieu amyable! — de qui la clémence oultrepasse le jugement — nous vous faisons présentement ceste humble oraison, intitulée et aucthorisée du nom de vostre filz — lequel a dit : Petite in nomine meo et

1558. - Décembre, accipietis, - dictée et composée du dictier de vostre esprict - selon qu'il est dit - qui interpellat pro nobis gentibus, etc., fondée et appuyée sur vos promesses, comm'il est escript : Est autem Deus verax sicut scriptum est, ut instificeris in sermonibus tuis, accompaignée du vaillable sacrifice du corps et du sang de nostre grand sacrificateur et rédempteur Jésu-Christ, nostre vray propiciatoire, comme il est escript : Ipse est propitiatio pro peccatis nostris, assistée de la prière du Sainct Esprit qui règne avec vous, comme d'ung parfum et ancens acceptable, selon qu'il est dict : Odoramentu orationes sunctorum sunt. Par laquelle oraison, grand Dieu. Père de miséricorde, humblement vous requérons, par le chief de vostre déité, par la fermeté de voz promesses, par vostre infinie bonté, par les entrailles de vostre miséricorde et par la saincte victime du corps et du sang de vostre Filz, espandu pour la purgation de noz amez, que l'esperit de vostre serviteur soit prèz de vous en gloire couronné, recuillir au saing d'Abraham, garder au réfectacle des justes. Las! nous scavons très bien que pour arriver vers vous, il fault entrer non pas par le hault et sublime portal de la justice, mais par la basse porte d'humilité, disant humblement en baissant la teste : Peccavimus nos et prophete nostre, sucerdotes et reges. Pourtant ne voulons nous pas oster celluy pour qui nous vous prions du reneq du ceulx qui congnoissent d'avoir besoing du mérite de vostredit filz, et passer par la chancelerie de vostre grâce, plustost que passer le destroiet et sévère jugement de vostre justice. Pourtant, à bon Dieu, clément et véritable, monstre en cest endroict que jamais la confidence de vostre miséricorde. l'asseurance de voz promesses, le fruiet de vostre service ne peult estre anéanty ny frustré; et quant à sa race et postérité soyez à l'entour d'elles comme un mur de feug, suyvant vostre promesse; soustenez le trosne de vostre auctorité, maintenez son sceptre et sa courronne. et fortiffiez le bras de sa puissance contre voz ennemiz; meetez vostre paix au milieu d'elle, et tousjours l'oeuil de vostre bénignité sur elle, veillez et surveillez pour la garder, conduyre et gouverner; et à nous tous faictes ceste grâce et faveur de parvenir au vray port de repoz, lequel vous avez préparé à vos esleuz avant le fondement du monde. »

> Le sermon achevé, l'on procéda au parachèvement de la messe, et les recommandations faictes, I'on se meit au retour vers la Court.

Le dymenche, premier jour de janvier 1559, stil de Rome, en Bruxelle, 1559. - Janvier.

le Roy disna publicquement. Ce qu'il n'avoit faiet depuis qu'il avoit heu Janvier. - 1559. les nouvelles de la mort de l'Empereur, son père. Et se debvoient rassambler les commiz des Roys au Chasteau en Cambrésiz le me de febvrier. Et pour ce que le Roy Catholicque a tousjours préféré la paix et repoz publicque à son particulier, ne voulut que à son occasion f'on n'entendit à la paix, despescha à cest effect le duc d'Alve, son grand maistre d'hostel, le prince d'Orenges, l'évesque d'Arras, le conte de Melito, son sommelier de corps, et le secrétaire Courteville. Et y fut aussi pour Mons^r le duc de Savoie, le conte de Strapiano, et pour les Anglois les avant nommez. Et de la part du Roy Henry de France, le cardinal de Lorrayne, le connestable de France, le mareschal de Sainct-Andrey, l'évesque d'Orléans et le secrétaire l'Aulbépine, pour soy trouver par ensemble audit Chasteau en Cambrésiz, pour adviser et moyenner quelque ouverture de paix. Où se treuva aussi madame la duchesse douaigière de Lorrayne, qui avoit grandement tenu main à ceste assamblée, estant fort sollicitée du coustel des Françoys. Lesdits commis du Roy Catholicque partirent de Bruxelles le denxième jour de febyrier audit an. Et eulx estans arrivez audit Cambrésiz, vindrent les députez du Roy Très Chrestien.

Et ayans demeuré plusieurs jours en grandes altercations, disputes et différendz, et avoir envoyez et estez plusieurs fois vers leurs maistres, estant les choses en plus grande apparence de rompture que de conclure, Dien jectant son oeuil de pitié et miséricorde sur son peuple, inspira ces deux Roys et leurs ministres s'accorder, et conclure une paix selon les articles qui s'ensuyvent sommairement, conclutes au mois d'apvril 15591. Avril

L'on remect la confirmation des articles cy après des deux constelz:

Premièrement de procurer le bien de la Républicque Chrestienne, et à tel effect ung Concile général.

Cession de tous arrestz et prinses, et que l'on n'en puisse user cy après. Confirmation réciprocque des priviléges que les subjectz de l'ung des princes ont ès terres des aultres.

Restitution des biens des subjectz de toutes deux parties, et pardon à ceulx qui auroient servy aulcung des princes à l'encontre de l'aultre, saulfz ceulx qui sont banniz de Naples, Secille et Milan.

¹ V. le texte du traité, en date du 5 avril 1559, dans Dumont. Corps diplomatique, t. V. part. I, p. 54.

1559. -- Avril.

Confirmation des collations des bénéfices conférés par droict de guerre. Sera restitué au Daulphin Crèvecoeur, réservant à Mons^r de Cruninghen son droict.

Aussi sera restituée à madame de Touteville! la conté de Sainct-Pol, à elle appartenante, mais elle en fera recongnoissance au Roy d'Espaigne.

Seurté à la infante de Portugal, fille de la feue Royne Éléonor de France, à fin qu'elle jouysse du douaire de ladicte dame sa mère et ce que reste davantaige dudit douaire.

Le Roy d'Espaigne restituera au Roy de France Sainct Quintin, Chastelet ² et Ham, et le Roy de France audit Roy d'Espaigne Thionville, Mariembourg. Damvillers, Montmédy et Yvoys, et généralement tout ce que l'ung a prins sur l'aultre, sans desmolir les fortifications faictes, retirant chascun ses artillerye, munitions et victuailles.

L'on restituera audit Roy de France Thérouenne en l'estat qu'elle est, et pourra ainsi faire abbatre les murailles et fortifications d'Yvoys, avant de la rendre pour contrepoix de Thérouenne, laquelle ne sera permis refortifier ny aussi Yvoix.

Le Roy de France restituera à l'évesque de Liége la duché et chasteaul de Bonillon et tout ce qu'il luy aura prins, le tout en tel estat qu'il est présentement.

Hesdin et son bailliage, patrimoine du Roy d'Espaigne, demeurera audit Roy, et se déportera ledit Roy de France de tout ce qu'il y pourroit prétendre.

Les différendz des confins seront déterminez par commissaires sans information de choses quelconque.

Le Roy d'Espaigne retournera en la possession et jouyssance de sa conté de Charrolois, joinet à celluy de Bourgongne.

Sera restitué au duc de Mantua tout ce que luy aura esté prins des deux coustelz, au marquisat de Monferrat, et que l'ung et l'aultre pourront ruyner ce que par eulx aura esté fortifié, en cas que tel soit leur plaisir, retirant leurs artillerie munitions et victuailles, avec pardon à tous ceulx dudit marquisat qui ont servy à l'ung ou à l'aultre desdits coustelz.

Le Roy de France rendra Valence, qu'est de l'estat de Milan, et rendra

¹ Estouteville. | 2 Catelet.

aussi aux Genévois toute la Corciea, retirant son artillerie, provision et Avril. — 4889. victuaille, sans riens ruyner de ce qu'aura esté fortiflié, avec perdon à ceulx qui auront servy le party de France.

Ledit Roy laissera les lieux qu'il occupe en la Tuscane et Génois, et pardon à ceulx qui se sont retirez à Montelchino 1, s'ilz se veuillent submectre

au nouveau gouvernement de Sene 2.

Le Roy d'Espaigne se allie en France, prennant la fille aisnée dudit Roy de France, avec dot de trois cens mil escuz.

Le duc de Savoie prendra la sœur dudit Roy de France avec dot de deux cens mil escuz, et la duché de Barry ⁵ que l'on luy donne sa vye durant.

Sera restitué audit due tout ce que le Roy de France tient de luy par occupation, saulf Pinerolle 4, Thurin, Chivas, Quiers et Villeneufve d'Ast; lesquelles villes le Roy de France se retient pour l'espace de trois ans, pendant lesquelz se déterminera de son prétendu touchant lesdictes villes.

Ledit duc demeurera prince naturel.

Le Roy d'Espaigne se retiendra Ast et Versel, jusques au temps que ledit Roy de France ave restitué lesdictes villes qu'il se retient.

Aussi en ce traicté de paix seront comprins tous confédérez d'ung coustel et d'aultre.

L'accord des Anglois avec les Françoys assçavoir que lesdits Françoys retiennent Calaix l'espace de huiet ans, à la fin desquelz ilz le doivent restituer libre et entier, avec seize pièces d'artillerie, et pour cela donner seurté de cineq cents mil escuz, en marchans ayans bien à souffisance hors de France, et au contentement desdits Anglois. Et durant ceste paix les aultres différendz qu'ilz ont par ensemble se debyront résoldre et finir.

L'accord des Anglois et Escossois, assçavoir que les Escossois desmoliront les fortresses qu'ilz ont dressées en leurs confins, devers Angleterre.

Le Roy de France commencera à restituer premier déans ung moys et achèvera déans deux, sans donner hostaiges.

Le Roy d'Espaigne debyra restituer ung moys après que celluy de France aura satisfaict à sa restitution, et pour seurté donnera hostaige de quatre personnaiges à la satisfaction desdits Françoys.

¹ Montalcino. | * Sienne. | ³ Berry. | ⁴ Pigneroll.

1559. - Mai

Le 10° de may 1559, arrivarent audit Bruxelles le cardinal de Lorrayne'. l'évesque d'Orléans², et le mareschal de Sainct Andrey⁵ y estoit desjà, qu'estoient les commis pour, de la part du Roy de France, venir vers Sa Maiesté Catholicque pour ratiffier la paix, et avec ledit cardinal en sa compaignie le marquis del Bœuf, son frère ', don Loys de Ferrare et plusieurs aultres Srs et prélatz de France venans avec luy. Il fut recepvoir aux limites du pays, de la part du Roy Catholicque, le marquis de Berghes s et le Sr de Molenbais 6, chevalier de l'ordre. Et à une lieue de Bruxelles le fut recepvoir le duc de Savoye, accompaigné de grand nombre de Srs et gentilzhommes. Vint descendre en court, où Sa Majesté fut le recepvoir à la norte de la Salette, devant sa chambre. Et estoit accomnaigné ledit Roy de ceulx de sa chambre, des ducz de Parme 7, d'Alve, d'Arcos, de Francqueville, de Villermosa, grand prieur de Sainct Jehan d'Espaigne, et aultres. Et après l'avoir receu, le mena en sa chambre, où ilz eurent quelques devises, tout deboult: puis fut reconduiet par le due d'Alve en son logis, que l'on passoit sur une galerie sans sortir de Court. Et incontinent que ledit duc l'eust laissé, ledit cardinal revint en Court vers la duchesse de Lorrayne. Et ung peu d'intervalle après, le duc de Savoie fut recepvoir le cardinal de Guyse, ducz de Lorrayne et de Nemours, qui venoient en poste et descendre en Court. Sa Maiesté les receut au milieu de la Salette, et les mena en sa chambre. Après quelque peu de divises, furent conduictz vers la duchesse de Lorrayne, mère dudit duc, lequel logea en son quartier, et le duc de Nemours au quartier du duc de Savoye; le cardinal de Guyse, marquis del Bœuf, don Loys de Ferrare, et enfans de Mons, de Guyse et de l'admiral furent logez au logis du cardinal de Lorrayne, lequel Sa Majesté avoit faiet accoustrer, et les deffraya tout le temps qu'ilz furent. Et la veille de Penthecoustes furent lesdits cardinaulx ouyr les vespres en la cappelle en Court avec Sa Majesté. lequel fut en son oratoire de damas noir. Et à l'opposite fut accoustré, pour lesditz cardinaulx, un velour cramoisy tendu derrier eulx, ung tappit par

1 Charles de Guise, archevêque de Reims, puis cardinal de Lorraine, premier pair de France.

² Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller du roi. 1 ⁵ Jacques de S^c-André, v. plus haut, p. 50.

^{*} René de Guise de Lorraine, marquis d'Elbœuf, général des gallères de France.

⁸ Jean marquis de Berghes, comte de Walhain. | ⁶ Baudonin de Lannoy, S^e de Turcoing, Molembais, etc. | ⁷ Octave Farnése, due de Parme.

terre, deux chayères de velour cramoisy, ung bancq devant eulx du mesme velour couvert et les coussins de mesmes; plus bas ung pour les ambassadeurs. Et auprès de l'oratoire y avoit ung aultre, où furent assiz, le premier en renc, le duc de Lorrayne, le duc d'Arcos, le mareschal de Sainct Andrey. le Sr del Bœuf, les deux grands prieurs d'Espaigne. Et en ung aultre bancq du travers, aussi couvert, estoient assiz les chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or; entre l'aultel et l'oratoire les prélatz. Et se treuvant le duc de Lorrayne agravié¹, prétendant qu'il debvoit estre en l'oratoir soubz les courtines, ne vint plus en la chapelle, ains ouyt l'office avec madame sa mère dès en hault. Et le jour de Penthecouste furent à la messe au mesme ordre que à vespres. Le lendemain Sa Majesté vint ouyr la messe en ladicte chappelle, où le cardinal de Lorrayne fut en son lieu seul, et ung peu plus bas le mareschal de Sainct Andrey et l'évesque d'Orléans, avant bancq devant et derrière couvertz de velour crrmoisy, comme commis du Roy. leur maistre, pour recepvoir la ratification de la paix, que debvoit faire le Roy Catholicque, La messe fut célébrée par l'évesque d'Arras. Le Roy se tira devant l'aultel. Aussi feit ledit cardinal, mareschal de Sainct Andrey et évesque d'Orléans, commis à cest effect, et l'évesque de Lymoiges², ambassadeur ordinaire. Et estant là et tenant le Roy la main sur le fust de la vraye croix, leut la ratiffication de ladicte paix, et jura entretenir ce que par ses commis avoit esté conclud et accordé au Chasteau en Cambrésiz. Ce faict, vindrent disner avec Sadicte Majesté en la galerie haulte, sur ung hault passet. Soubz un riche dosseret fut dressée une table de trois platz, où furent assis Sa Majesté au milieu, à main droicte de luy la duchesse de Lorrayne³, et auprès d'elle le duc son filz⁴; à main gaulche de Sa Majesté les deux cardinaulx, la duchesse d'Arschot, le prince de Parme, l'aisnée fille de Lorraynes; à l'opposite, le duc de Lorrayne, le mareschal de Sainct Andrey; près de luy le duc de Savoie, l'escuyer tranchant et le pannetier; après estoient les évesques d'Orléans et de Lymoiges, l'aultre fille de Lor-

^{&#}x27; Agravié, fait du tort, blessé, froissé. | 2 Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, mort le 2 juillet 1582. | 3 Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, due de Guise, pair et grand veneur de France, morte le 20 janvier 1585.

⁴ François de Lorraine, due de Guise et d'Aumale, etc., mort le 4 février 1563.

⁵ Marie de Lorraine, sœur du due de Guise, née le 29 novembre 4515.

rayne', don Loys de Ferrare; et au boult le marquis del Bœuf. Le disner fut de quatre services deux de chair chaulde, ung de friambre² et ung de fruict.

Le mardy, lesdits cardinaulx vindrent ouyr la messe en ung oratoire en hault avec la duchesse de Lorrayne, pour ouyr ung sermon que feit le doc-

teur Gaillo, Espaignol.

Le merquedy, furent en Anvers conduitz par le prince d'Orenges et conte d'Arenberg. Cedit jour Sa Majesté fut coucher à Grunendale, et le sambedy vindrent tous coucher à Bruxelles. Sa Majesté feit présent au cardinal de Lorrayne d'ung buffet de vasselle dorée jusques à la valeur de dix mil escuz, et à l'évesque d'Orléans ung de trois mil escuz, au mareschal de Sainet Andrey, oultre luy avoir remis rançon, ung de deux mil escuz; et envoya l'on au connestable ung buffet de vasselle d'or et dorée à la valeur de quinze mil escuz. Prindrent congié le dimenche de Sa Majesté, et le lundy matin partist le cardinal par la poste; les aultres partirent après. En ce mesme temps vint visiter le Roy Catholicque ung des filz du connestable de France de la part du Roy, son maistre; il eust une chayne de mil escuz.

Mardy, environ les trois heures du matin, partist le duc d'Alve, et après partirent le prince d'Oranges et conte d'Aigmont⁵ pour leur voiaige en France, et se mectre hostaigiers pour l'entretènement de la paix. Et le quinzième arrivarent à Paris en grand triomphe et bien en ordre, accompaignez de plus de deux mil chevaux; furent bien receuz, et oultre ce que le duc d'Alve alloit pour hostaigier, estoit procureur espécial du Roy Catholicque pour espouser, au nom dudit Roy, madame Ysabeau de France, fille aisnée du Roy Henry '.

Et le dit 15° partist de Bruxelles le duc de Savoye en poste avec trois cens chevaulx, tous accoustrez en velour violet cramoisy, doublé de toille d'or, tout passementé d'or, et ses paiges vestuz de velour noir, passementez d'or. Et alloit en France pour espouser madame Marguerite de France, sœur dudit Roy Henry.

Le deuxième de juillet Sa Majesté fut advertie que le Roy de France, en une jouste, avoit esté blessé d'un esclat de lance, qui luy avoit donné dessus l'œuil droict, et en grand dangier. Sa Majesté y envoya deux chi-

¹ Probablement Antoinette de Lorraine, née le 51 août 1551, morte le 24 mars 1561. | ° Friambre, friandise. | ° Egmont. | ° Ysabeau on Élisabeth, fille de Henri II, roi de France.

rurgiens fort estimez, et lundy suyvant le conte de Melito, son sommelier Juillet. — 4859, de corps, et partist de Bruxelles par la poste à 22 chevaulx pour aller visiter le Roy de France, et aussi porter à la Royne Catholicque, de la part de Sa Majesté, des bagues pour cent mil escuz.

Le 4° Sa Majesté fut à Malynes visiter et répartir son artillerie, et revint

coucher à Bruxelles.

5e, coucher à Alost.

6°, coucher à Gand, où il cust nouvelles que le Roy de France Henry estoit mort. Sadicte Majesté envoya en France le due d'Arcos condouloir le docuil, et se tient retiré jusques le vingtquatrième, qu'il print le grand deul. L'on donna grand docuil aux maistres d'hostel, gentilzhommes de la chambre, capitaines des gardes et à ceulx du bureau, aux aydes de chambre et chiefs d'offices cappes et soyes. Et ledit 24° estant l'église Sainet Michiel préparée, la chappelle ardente, comme il convenoit, Sa Majesté fut à vigilles, le lendemain à la messe pour le Sr deffunct.

Et, le sambedy 29e, estant auparavant convocqué le chapitre général de l'ordre de Thoison audit lieu, et les chevaliers qui lors pouvoient estre présentz assemblez en une salle en Court, où estoit Sa Majesté. l'église Sainct Jehan, laquelle fut tonte tendue de riche tapisserie d'or et soye, les formes du cheur de velour cramoisy, la place du Roy et des aultres Roys de drap d'or, sur chascune forme les armes de chascun chevalier, jusques au nombre de cincquante et ung, sortirent de ladicte église en procession. Les chanoines, vingt-huict abbez et quatre évesques, tous revestuz en pontifical, marchoient vers la Court; où estans arrivez retournarent vers ladicte église, les suyvant tous les gentilzhomes et seigneurs. Après [venoient] les trois officiers de l'ordre, asseavoir : chancelier, trésorier et greffier, vestuz de grandz manteaulx de velour cramoisy, doublez de satin blancq. Après venoient jusques à seize chevaliers dudit ordre, deux à deux, les plus nouveaulx audit ordre les premiers, vestuz de robbettes longues de satin cramoisy, ceinetes, et pardessus des grand manteaulx de velour cramoisy, doublez de satin blancq et faictz de broderie, ung bourlet de mesme en la teste. Et estoient les dits chevaliers présens :

Le Sr Anthone Dorya ' et à dextre de luy :

¹ Antoine Marie Doria,

1559. - Juillet.

Le Sr de Courrières '.
Le conte d'Overande 2 et
Le conte de Horne 3,
Le marquis de Berghe 4 et
Le prince d'Oranges 3.
Le conte de Meghe 6 et
Le Sr de Glaijon 7.
Le Sr de Barlaymont 8 et
Le due d'Arschot 2.
Le Sr de Molembaix 10 et
Le conte de Mansfelt 12 et
Le conte d'Argmont 15.
Le due de Savoye 14 et

Le conte de Boussu ¹⁵, et après La Majesté du Roy seul, tous à cheval. Et estans arrivez en l'église, chascun mis en sa place soubz ses armes, furent encommencées les premières vespres par l'évesque de Tournay. Et icelles achevées, retournarent en la mesme ordre, saulf le clergié qui demeura en l'église. Et le dymenche matin revindrent à ladicte église, et procéda l'on à la messe jusques à l'offertoire, où que les chevaliers mis en reneq hors des fourmes, vint Thoison d'or. Et ayant faict trois révérences, encommença à déclarer tous les tiltres du Roy. l'invocant qu'il vint à l'offertoire. Après, le Roy descendit de sa forme, marcha vers l'aultel et vint offrir. Après, chascun remis en son lieu, ledit Thoison convocquoit à chascun chevalier présens et absens à venir offrir. Ceulx qui avoient procuration des absens se mectoient en leur place et offroient pour eulx. Ce achevé, que dura longtempts, fut faict ung sermon

¹ Jean de Montmoreney, Se de Courrières. | 2 Jean, comte d'Oostfrise.

⁵ Philippe de Montmorency, comte de Hornes. | ⁴ Jean, marquis de Bergues, comte de Walhain.

⁵ Guillaume de Nassau, prince d'Orange. | ⁶ Charles de Brimeu, comte de Meghem.

⁷ Philippe de Stavele, comte de Harlies, etc., S⁷ de Glajon. | * Charles, baron de Berlaymont, S⁷ de Perwez, etc. | * Philippe de Croy, due d'Arschot, prince de Chimay, etc. | * Baudonin de Lannoy, S⁷ de Turcoing, Molembais, etc. | * Jean de Ligne, comte d'Arenberg, prince du S'-Empire, etc.

¹² Pierre Ernest, comte de Mansfelt. | ¹³ Lamoral, comte d'Egmont. | ¹⁴ Emmanuel-Philibert, due de Savoic. | ¹⁵ Jean de Hennin, comte de Bossu.

par le chancelier 1. La messe achevée, l'on revint sur la maison de la ville, Juillet. - 1559. où en une grand salle tenduc d'une tappisserie bien riche, sur ung grand passet fut mise une table, où Sa Magesté, soubz ung bien riche dosseret, fut assiz au milieu, et à chascun coustel de luy les chevaliers tous d'ung renc; et furent serviz chascan son plat à part par leurs gentilzhommes. Et le prélat avant faict l'office, fut assiz au bas boult; les officiers de l'ordre en une table à part en la mesme salle. Après disner furent à vespres en ladicte église, accoustrez de velour noir, les formes du cheur de velour noir, les places des roys tappissez de drap d'or noir. Les vigilles encommencées par l'évesque d'Utrecht et achevées, l'on retourna en court. Et le lendemain l'on vint à la messe, que l'on procéda jusques à l'offertoire, que Sa Majesté et les chevaliers furent offrir ung chierge blancq en la main, et Thoison d'or ouffroit pour les chevaliers trespassez. Le tout achevé, l'on revint sur la maison de la ville, en la mesme salle, où Sa Majesté disna seul à une table et les chevaliers à une aultre. Et après disner furent à vespres en ladicte église, où les formes furent tendues comme le premier jour et eulx vestuz de longues robbes de damas blancq ceinctes. Les vespres encommencées par l'évesque d'Arras et achevées, l'on retourna en court. Et le lendemain l'on vint à la messe; après laquelle le Roy retourna disner en son logis seul, que fut la conclusion de l'ordre. Et l'après disné s'assemblarent, avec Sadicte Majesté, lesdits chevaliers, où ilz tindrent chapitre pour reprendre ceulx qui avoient faict aulcune chose et aussi visiter la nomination qu'avoient envoyé les absens des nouveaulx chevaliers, et semblablement donner leur voix. Et après avoir nommé les nouveaulx furent déclarez asscavoir:

Le duc d'Urbin ',
Mar Antonio Colone ',
Le S' d'Hacicourt ', qu'est de la maison de Memorency,
Le marquis de Renty ', de ceulx de Croy,

¹ Philippe Nigri, doyen de Ste-Gudule, puis évêque d'Anvers, mort en 1562.

² Georges d'Egmont, mort le 20 octobre 1559. | ⁵ Antoine Perrenot.

⁴ Guidebald de Montefeltre de la Rovere, due d'Urbin.

⁵ Mare Antoine Colone, due de Tagliacozzo. | ⁶ Philippe de Montmorency, S^r d'Achicourt.

⁷ Guillaume de Croy, marquis de Renty.

1559. — Juillet.

Le prince de Salmone '. de ceulx de Lannoy,

Le Sr de Tercoin 2, de ceulx de Lannoy,

Le conte de Ligne 3,

Le conte d'Hoostrate, de ceulx de Lallain 4.

Le Sr de Montigny, de ceulx de Memorency 5,

Et cincq places réservées à la volunté de Sa Majesté. L'une a esté déclarée pour le Roy François, second de ce nom, Roy de Franço.

Août.

Le fundy, 7º d'aougst 1559, furent assamblez tous les Estatz en ce lieu de Gand, où Sa Majesta leur donna à entendre l'occasion qui le mouvoit partir pour ses royaumes d'Espaigne, prennant congié d'eulx, laissant madame Marguerite, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, pour régente et gouvernante de ses Pays-Bas.

Et le 10°, environ minuict, Sa Majesté se meit en ung bateau sur la rivière et vint au poinct du jour au port de mer nommé Sauch °, où il s'embarqua et passa en Zeclande, arriva à Flessinghe, accompaigné de tous les S^{rs} du

Pays-Bas.

L'unzième à Soubrou 7.

Le sambedy suyvant, passant par Middelbourg, fut disner à la Feire⁵, et passant ung bras de mer fut dormir à Xirieszée⁵, qu'est une ysle, où pour le mavais temps fut contrainct demourer jusques le sambedy, après qu'il passa avec grand tormente en une aultre vsle nommée Tergoust¹⁰.

Le mardy [12] vint disner à Armue¹¹, passant par Middelbourg fut à Flessinghe, pensant s'embarquer, où il treuva la duchesse de Lorrayne, qui print congié de luy. Le mardy à Sombourg¹², attendant le vent propice, et le joeudy, jour de Sainet Bertholomey, 25° en aougst, Sa Majesté souppa audit Soubourg¹², et après souppa vint à Flessinghe. Et environ les mage

le joeudy, jour de Sainct Bertholomey, 25° en aougst, Sa Majesté souppa audit Soubourg; et après souppé vint à Flessinghe. Et environ les unze heures de nuict s'embarqua en sa nave, demeurant sur l'ancre jusques le vendredy sur le tard, qu'il feit voille. Ledit jour, environ les neuf heures du matin, les princes et seigneurs des Pays-Bas prindrent congié du Roy et

 $^{^1}$ Charles de Lannoy, prince de Sulmon. \parallel 2 Bandouin de Lannoy, Se de Turcoing, Molembais, etc.

³ Philippe, comte de Ligne et de Fauquemberghes, baron de Wassenaer, etc.

⁴ Antoine de Lafaing, comte de Hoogstraeten. | ⁵ Florent de Montmorency, Sr de Monligny.

⁶ Sasse de Gand. | 7 Souburg. | 8 Ter Veere. | 9 Zirikzee. | 10 Ter Goest.

¹¹ Arnemuide, | 12 Souburg.

de tous : que ne fut sans regret, souspirs et larmes et pitié à veoir , voyant Août. - 1559. leur Roy, prince naturel, les habandonner. Et ainsi se partirent. Et environ le midy arriva la duchesse de Parme, accompaignée du prince, son filz, et de plusieurs aultres seigneurs; vint prendre congié de Sa Majesté. Et sur l'heure de vespres, Sa Majesté feit voille, et passant avec assez bons vens les destroictz et dangiers des bancqz à veue de Dunckercke, de Calaix et de Douvre, navigea jusques au cannal près l'isle de Vicq'. Entrant en la mer d'Espaigne nous prindrent les calmes, de sorte que fumes quinze jours en mer. Et le huictième de septembre, jour de la Nostre Dame, Sa Majesté Septembre. et aulcunes navières prindrent port à Laredo, où Sa Majesté désembarqua et fut ouyr la messe en l'église et y coucha cedit jour, qu'estoit ung vendredy; et fut l'on empesché tout le jour à désembarquer ce que l'on peust. Les ulques2, que sont vasseanlx pesantz, et aussi aulcunes aultres navières ne peurent prendre port si tost. Et le sambedy Sa Majesté partist dudit Laredo, environ une heure après midy, pour aller à Colibre ⁵, qu'est demye lieue plus en terre que Laredo. A laquelle heure s'encommença une si véhémente tormente en mer et en terre, que les navières qu'estoient au port sur l'ancre ne pouvoient résister qu'elles ne vinssent à périr et donner à travers ; qu'est grande pitié à veoir perdre les naves, gens et bagues. Et les aultres furent contrainctes courir la fortune par la mer.

En terre les arbres desracinoient et les thuielles vouloient des thoyz des maisons; et dura tout le jour et toute la nuiet.

Le lundy unzième, Sa Majesté avec bien peu de gens print la poste; vint coucher à Medina del Ponne 4.

Le mardy, à , monastère.

Le merquedy à Bourgnes 5.

Le joendy à Vaildolit, où il treuva le prince, son filz, ayant la fiebvre quarte; et aussy y treuva sa sœur, la princesse de Portugal, qui le delfraya tout le temps qu'il fut audit Vaildolit.

Le mardy douzième, le contrerolleur partist de Laredo avec la maison et arriva audit Vaildolit le 21°, que Sa Majesté fut coucher à Burses 6, monastère de Sainet François, où l'on feit l'an révolu pour l'Empereur son père.

Wich. | 2 Ulques, on Hulques, gros vaisseaux. | 3 Colindres. | 4 Medina de Pomar.

⁵ Burgos, | 6 L'Abrojo. | 7 Anniversaire.

1559. - Septembre. Le 22°, retourna audit Vaildolit, où le duc d'Alve estoit arrive, venant par la poste de France.

Octobre.

Le 8e d'octobre mil cincq cens 59, estant le Roy, le prince son filz et la princesse, sa sœur, accompaignez de plusieurs Srs et de ceulx du grand conseil et du conseil de l'inquisition, sur la place de Valdolit, sur ung eschaffau, et plus de deux cens mil personnes, furent ammenez jusques à vingt huict tant hommes que femmes hérétiques; les procès desquelz furent leuz publicquement, et leurs sentences publiées. Ceulx qui demeuroient obstinez en leurs opinions furent bruslez, auleuns tout vif, qu'estoit grand pitié à veoir, et les aultres remenez en prison.

Le 9º à la Mejorada.

10e à Sainct Marie de Meya 1.

Le unzième au bois de Segovia à petit train, dez là au Parcq de Madril. Madril à Aranchues, aussi maison de chasse, et allant ainsi et venant Novembre, jusques qu'il feit son entrée en Toledo, que fut le . . de novembre. Et le dernier jour donna à disner aux chevaliers de l'ordre, à une table à part, où estoient assiz le duc d'Alberquerque², l'admiral de Castille, le prince d'Espaigne et le marquis del Gasto.

Décembre.

Le 9° de décembre 1559, furent assamblez en court les députez des villes de Castille, et d'aultres qui en deppendent. Sa Majesté, assiz soubz ung dosseret, le prince son filz auprès de luy sur une selle rose, fut leue, par le secrétaire Jehan Vasques, la proposition des Estatz, et la raison de leur convocation.

Aussi en cesdits jours Sa Majesté despescha gens, argent, muletz et hacquenées et aultres provisions pour aller rencontrer la Royne, pour la servir par chemin et la conduire, oultre les Srs cardinal de Bourgues 5, duc de l'Infantasco et contesse du Roigne , qui jà estoient partiz pour la recepvoir à l'entrée du royaume et lymites du pays, et luy faire compaignie .

Le Roy avant faict son Noël à lez Isles 7, monastère de Sainct Hiérome lez 1860. - Janvier. Toledo, le lundy, premier jour de janvier 1860, stil de Rome, à Nostre Dame d'Espérance.

Santa Maria de Nieva. 2 Albulquerque. 2 François de Mendoza y Robadilla, archevêque de Burgos, cardinal. | 4 Don Iñigo Lopez de Mendoza, duc de l'Infantado. | 5 Urueña. | 6 V. au sujet de l'Entrée de la reine Isabelle de Valois, les Documentos méditos, t. III, pp. 418 à 448. | 7 Sisla.

Le 4º à Toledo.

Janvier. - 1560.

Et le 6°, jour des Roys, fut ouyr la messe à la grand église en la chappelle des Roys, et offrit trois couppes d'argent dorées qui luy furent présentées toutes trois par le duc Erich de Brunswick. Et disna Sa Majesté publicquement en salle; et à sa table disna le conte de Salme ', qui par privilége a ce droict. Et l'accoustrement que ledit Roy porte ce jour est audit conte, pour ce que ung sien prédécesseur ayant tué ung homme à Valdolit se retira en France, où eust nouvelles que les Castiliens tenoient enserrez en Tourdesilles leur Roy, son naturel seigneur, trouva moyen de faire quatre mil hommes de pied et deulx mil chevaulx, et vint en Espaigne mectre son Roy en liberté, et le jour des Roys le mena à Valdolit, puis s'en retourna en France, où il fina ses jours. Le Roy de Castille luy donna ce privilége, que l'on leur a tousjours observé. Sa Majesté a esté tout le moys de janvier à Toledo, à Aranchues et Madril, vint à Alcala pour soy aller espouser, à Goadelajarre², à madame Ysabeaul de France; laquelle avoit esté conduite et menée par le cardinal de Bourbon, duc de Vendosme et aultres, jusques aux limites d'Espaigne, et fut délivrée à Ronceval ès mains du cardinal de Bourgues et duc de l'Infantasco, commis et députez à ce par le Roy Catholicque et conduicte par enfx jusques audit Gandelajar, où elle feit son entrée le . . jour de janvier. Venoient en sa compaignie le prince de la Roche-Sur-Yon, madame de Rieulx 3, madamoiselle de Montpensier, la dame de Clermont et aultres dames. Elle fut receue audit Gaudelajar par la princesse de Portugal, sœur dudit Sr Roy, et delfrayée par elle tout le temps qu'elle y demeura.

Le mardy, pénultième dudit mois, le Roy arriva secrètement audit lieu, environ les dix heures de nuict, accompaigné du cardinal de Bourgues, des ducz de Brunswyck, d'Alve, de l'Infantasco, de Vegera 4, de l'admiral de Castille, du conte de Benavente, du marquis de Zenette 3, du marquis de Deigne 4, des deux grandz prieurs de Castille, du maistre de Montese 7, du conte d'Alve, du marquis de Soria, du duc d'Ascalone 8, du prince de Salmone 9, tous grands seigneurs, et plusieurs aultres marquis, contes, seigneurs

¹ Salinas? | ² Guadalajara. | ⁵ Suzanne de Bourbon, comtesse de Rieux. | ⁴ Veragua.

⁵ Cenete. | ⁶ Deñia. | ⁷ Maître de l'Ordre royal de Montesa à Valence. (V. Berni, Creation, antiquidad y privilegios de los titulos de Castillo, p. 85.) | ⁸ Escalone. | ⁹ Sulmona.

1560. - Janvier. Qui ne sont comptez ny mis au reneq des grans, et grand nombre de gentilz hommes; your asseurant que chascun s'estoit mis en ordre, tant leurs personnes que leurs gens, d'accoustremens, de broderies et livrées tant riches et les enharcementz de leurs chevaulx, qu'il n'est possible de les extimer.

Le merquedy, dernier jour dudit mois, audit an soixante, Sa Majesté accompaigné des dessus nommez, accoustré de chausses, pourpoinct et colet blancq, tous chargez et ouvrez d'or et argent batu, la robbe de velour violet cramoisy, la bende de broderie, la robbe toute chargée de feuillaige d'or et d'argent batu, doublée de drap d'argent de mesme ouvraige, qu'il n'est possible la faire plus riche, sortit de sa chambre par une galerie, vint en une sale, où il treuva la Royne, la princesse et le cardinal de Bourgues, lequel cardinal les fianca, et par ensemble vindrent en une aultre salle, où ledit cardinal les espousa; qui dit une basse messe, laquelle achevée, le Roy, la Royne et la princesse disnarent ensemble. Ladicte Royne avoit une robbe de drap d'argent à grandz manches, fourée de loupve serve ', et sur la teste son chapperon de velour, et sur icelluy des broderies, piereryes et grosses perles; et luy portoit la queue de sa robbe la contesse de Hueronne², sa dame d'honneur. Le disné achevé, l'on dansa, et soupparent eulx trois retirez en la chambre de la Royne.

Février.

Le joeudy, premier jour de febvrier 1560, vint l'après disner en Court le prince de la Roche-Sur-Yon, vers le Roy, en sa chambre, où il luy donna l'ordre de Sainct Michiel; et ainsy accoustrez vindrent en la chappelle à vespres, où Sa Majesté fut en son oratoire, et à l'opposite fut assiz ledit prince représentant le Roy son maistre. Et ung peu plus bas fut assiz ung représentant le chancelier dudit ordre; puis après en siéges différendz furent assiz le prévost dudit ordre et ung roy d'armes françoys. Ledit prince avoit ung bancq devant luy couvert de velour cramoisy et une chayère de mesmes, et derrier une queue de dosseret de toille d'or; le chancelier ung petit bancq devant luy couvert de velour cramoisy et ung bancq pour s'asseoir couvert de tapiz; et les aultres deux petitz bancqz couvertz de tapiz. Les vespres achevées, le Roy se retira. La robbe que le Roy avoit vestue, quant l'on luy donna l'ordre de France, estoit de droict aux officiers de l'ordre; pour laquelle l'on leur donna sept cens escuz.

Loupve serve, loup cerve ou loup-cervier. | * Marie de la Cueba, comtesse d'Urueña.

Le vendredy, 2e jour de la Purification Nostre-Dame, le Roy fut à la Février. = 4560, messe à Sainct Françoys et la Royne et princesse à Saincte Clere, lequel jour après disner y eust jeux de cainnes et de tores '.

Le sambedy 5e, Ses Majestez tous vindrent coucher à Alcala.

Le dymenche, vindrent en ung petit villaige près de Madril.

Le lundy v^{me}, le Roy arriva à Madril le matin, et la Royne après disner y feit son entrée accompaignée du cardinal et tous les princes avant nommez, sur une hacquenée blanche bien en ordre, et elle accoustrée en velour cramoisy tout faict de broderie : entra soubz ung poisle ², lequel estoit porté par douze gouverneurs de la ville vestuz de robbes courtes de toille d'or frizé, fourées de maltes ³.

La maison de Madril estoit accoustrée comm'il s'ensuyt :

La grande salle, que servoit aux deux quartiers de la Royne et de la princesse, estoit tendue d'une bien riche tappisserie d'or, d'argent et de soye, de l'histoire et voyaige de Thunis que feit l'Empereur Charles V^{me 4}. Au boult ung passet de deux degrez, couvert de tappiz veluz, et ung grand dosseret de drap d'or frizé, les bordz de broderie sur velour cramoisy. En ladicte salle tous les soirs y avoit trois grandz torsiers d'argent, qui pouvoient peser chascun un^{xx} marcz, et en chascun une torche de cyre blanche. Au coustel de ladicte salle estoit la chappelle tendue d'une tappisserie et dosseret d'or et d'argent, de l'histoire de la Passion, et deux oratoires de drap d'or frizé. A main droicte de ladicte salle estoit le quartier de la Royne, une sallette où elle disnoit, tendue de tapisserie d'or, d'argent et de soye, ung passet de deux degrez couvert de tapiz turcquoiz, ung dosseret de drap d'argent ouvré de broderie relevée bien riche, une chayère d'argent emmaillé et ung torsier d'argent comme en la salle.

Sa chambre toute parée enbas et couverte de riche tappisserie turquoise de soye, dont les deux bien grandz auprès du lit estoient d'or et de soye;

¹ V. le t. III des Voyages des Souverains, p. 248. | ² Poiste, dais. | ³ Maltes, molleton.

⁴ V. t. III des Voyages des Souverains, Introduction, p. xvn. — Ces tapisseries, au nombre de donze pièces, tissées de 1550 à 1554, en vertu d'un contrat passé avec Vermeyen en juin 1546, existent encore aujourd'hui à Madrid. (V. à ce sujet: Πουσον, Les tapisseries représentant la conquête de Thunes par Charles-Quint, Lille, 1875, et Pinchart, Les tapisseries représentant l'histoire de la conquête de Tunis, dans l'Art, t. III, 1875, p. 448.)

⁵ Torsiers, candélabres destinés aux torches (torsils).

1560. — Février la tendure de la chambre estoit de drap d'argent et par dessus brodée et faicte à l'éguille de toutes sortes d'oiseletz et de fleurs d'or et de soye; le grand ciel de mesme. Le ciel du lit de camp soubz le grand ciel de mesme ouvraige; les cortines de toille d'or violet à deux endroictz; la couverte de retz d'or; ung ciel avec son pendant sur la cheminée de mesmes: y avoit une petite table ou buffet couvert de drap d'or violet frizé, une chavère d'argent, six coussins de drap d'or frizé, et la eyre blanche dont l'on avoit à faire. Oultre y avoit ung cabinet tendu de rehtz d'or sur satin cramoisy. où y avoit deux tables, l'une couverte de drap d'or incarnat, et l'aultre de velour cramoisy, ung grand tapit velu de soie, qu'estoit où la Royne s'acconstroit. Oultre y avoit une retraicte ou chambre tendue de tappisserie d'or, d'argent et de soye, ung dosseret de drap d'argent figuré d'eau forte, fort beau et fort riche, une chayère de drap d'or incarnat, ung passaige pour aller dez la chambre à la retraicte tendu de tapisserie, où estoit ung petit buffet pour meetre le vin de couche, sur lequel y a trois potz, ung bassin et une aigière d'argent doré, et une grande cruque d'argent pour mectre l'eau.

> En entrant à main gaulche en ladicte salle estoit le quartier de la princesse, la salette où elle disnoit, tendue de tapisserie d'or, d'argent et de soye, ung dosseret de drap d'argent broddé et relevé bien riche, ung passet couvert de tapiz turcquois, et le soir ung torsier d'argent comme ceulx de la salle; sa chambre tendue d'une tappisserie d'or, d'argent et de soye bien riche; le lit de camp de mesmes, et par embas de tapiz veluz bien fins; ung buffet couvert de drap d'or cramoisy, et la chayère de mesmes, et six coussins de velour cramoisy; oultre cela deux chambres tappissées.

> A l'opposite de la salle de la Royne estoit le quartier du Roy, qu'estoit une grande salle, une salette toute dorée par en hault, tendue de tappisserie, et ung dosseret de drap d'or frizé; sa chambre tendue de mesmes; le lit de camp de velour cramoisy faict de broderies; la couverte du buffet et la chavère de mesmes, et venoit respondre à la chambre de la Royne. L'aultre quartier de la maison n'est encore parfaiet. Les dames de la Royne estoient logez dessoubz son quartier, et celles de la princesse dessus le sien; les offices estoient embas au quartier de la court et les cuisines encores plus basses.

Le joeudy, Ses Majestez furent veoir sur la place les passetemps des jeux

de caignes et de torre '. Le Roy desfraya toute la compaignie tout le temps Février. — 1560. qu'ilz furent audit Madril.

Le 9e Sa Majesté alla coucher à Aranchues.

Le 10°, la Royne et la princesse vindrent coucher à Chetafz ², et le Roy à Secq ³.

Le dymenche, le Roy alla coucher à Toledo, et les dames à Lyesque '.

Le lundy, la princesse vint coucher à Toledo, la Royne à Vargas , où le Roy alla coucher.

Le mardy 12°, le Roy vint le matin à Toledo, et après disner la Royne v feit son entrée, accompaignée de tous seigneurs et princes d'Espaigne; fut receue dehors de la ville de grand nombre d'habitans, gentilzhommes et seigneurs, tant ecclésiasticques que séculiers. les rues toutes tapissées et les fenestres furnies de beaulcoup de belles dames, et arcz triomphantz; fut receue à la porte de la cité par les gouverneurs accoustrez en grandes robbes de velour cramoisy, tenans ung poisle de drap d'or frizé, soubz lequel elle se meist sur ung cheval blancq d'Espaigne, que le Roy luy avoit donné, accoustré et houssé de velour violet cramoisy, toute la selle, garnison et housse toutes chargez de grosses perles et piereries fort riche, et elle bien en ordre entra en la cité. Laquelle entrée dura depuis une heure après midy jusques à sept heures du soir. Elle fut conduicte et descendit à la grand église, et dès là au palais, où elle fut receue à l'entrée par le prince d'Espaigne, ayant la fiebvre quatre, lequel estoit accompaigné don Juan d'Austriche, filz donné de feu l'Empereur, et du prince de Parme, et conduicte par eulx en son quartier, où la princesse de Portugal la receut. Ce faict. chascun se retira pour ce qu'elle estoit bien lasse.

Le 2^e de mars, la Royne devint malade de la petite vérolle.

Le joeudy 22° de mars 1560, estant le cheur de la grande église de Toledo adressé, tappissé par en hault et par embas, le Roy, la princesse de Portugal, sa sœur, le prince son filz, accompaignez de tous les grandz seigneurs de tiltre, prélatz, gentilzhommes et desputez des Estatz de Castille et ce qu'en deppend, vindrent en ladicte grande église, où fut célébrée la messe par le cardinal de Bourgues et chantées par les chantres du Roy.

¹ V. les Voyages des Souverains, t. III, p. 248. | ² Getäfe. | ³ Secada. | ⁴ Sisla?

Mars.

⁵ Vargas ou Bargas. | ⁶ Garnison, garniture. | ⁷ Donné, bâtard, illégitime.

1560. — Mars. Laquelle achevée, et estant dressé au bas de la nef ung grand eschaffault de huiet degrez de haulteur en quarrure de quarante piedz, tout couvert de tapiz veluz, et tout tendu de drap d'or frizé, ung aultel dressé au milieu, et ung dosseret sur icelluy; à main droiete duquel y avoit ung grand dosseret, soulz lequel y avoit ung licteaul', trois coussins et trois chayères de drap d'or : celle du milieu pour le Roy, celle à main droicte pour la princesse et celle à main gaulche pour le prince. Du coustel de la princesse et ung peu de distance d'elle hors du dosseret, y avoit une pour don Joan d'Austriche; et devant l'aultel une chayère de velour cramoisy pour le cardinal: devant luy une petite table couverte de mesmes et ung coussin sur lequel estoit le missel ouvert, et une croix d'or dessus; devant ladicte table ung coussin de velour cramoisy, où se mectoient à genoulx ceulx qui venoient faire le serment de fidélité; et au boult de ladicte table en pied, à main gaulche, estoit le marquis de Mondejar, qui recepvoit les fiefz. Auprès de luy trois du conseil réal de Castille, et quatre du conseil réal d'Arragon, pour estre tesmoingz de l'acte qui se passeroit là. Auprès d'eulx les massiers et roys d'armes et maistres d'hostel du prince. A main droicte de ladicte petite table et devant le Roy estoit le duc d'Alve, grand maistre d'hostel dudit Roy, et auprès luy le conte d'Oropeso, tenant l'espée d'honneur. Et derrière don Joan d'Austriche estoient les quatre maistres d'hostel du Roy, tenans leur bastons en main. Au bas du degré, viz-à-viz du Roy, ung petit en arrière, y avoit ung baneq couvert pour les prélatz, et ung, peu plus en devant, couvert de tappisserie pour les ambassadeurs, et devant eulx ung aultre couvert de velour cramoisy. Viz à viz desdits ambassadeurs ung bancq couvert de tapis pour les Grandz qui estoient en nombre de dix-huict; au boult duquel, ung peu de distance entre deux, et au boult de celluy des ambassadeurs, à chaseun coustel y avoit ung bancq couvert de verd pour les seigneurs de tiltre. Oultre ceulx là y avoit bancgz couvertz de verd pour les députez des villes, qu'estoient trente-six: et le milieu de la nef toute vuide. La messe achevée, et le Roy venu et mis en son siège, chascun en son lieu et place, silence faicte, fut, par le conseillier Muchat, leu à haulte voix la forme du serment que chaseun debvoit faire, qu'est en substance qu'ilz juroient et recepvoient et faisoient hommaige et fidélité à

¹ Licteaul, espèce de tringle nommée liteau.

Charles, filz unicque de Philippe, leur naturel et légittime seigneur, pour Mars. - 1360. prince et successeur aux royaumes de son père après ses jours, et dès lors le iuroient pour adoncques pour leur Roy et seigneur naturel. Après fut à haulte voix dit, par ung roy d'armes, que Sa Majesté commandoit que tous vinsent jurer conforme qu'ilz se treuvoient pour lors assiz, sans meetre différence et sessions. Ce faiet, se leva la princesse, l'accompaignant le Roy et le prince, se vint meetre à genoulx devant le cardinal et jura et voulut baiser les mains au prince, ce qu'il ne voulut permectre; et estans de retour assis en leur lieu, vint don Joan d'Austriche et feit le semblable serment: puis vindrent d'en bas de l'eschauffault où tous estoient assiz, les prélatz. les grandz, tous l'ung après l'aultre, jurer et faire l'hommaige; et alloient baiser les mains audit prince. Eulx ayans achevé, furent appellez par ung roy d'armes les seigneurs de tiltre, puis après les procureurs et députez des villes. Où sourdit un différend entre ceulx de Toledo et de Bourgues: en fin Bourgues précéda, et Toledo demeura le dernier. Ayans achevé, le duc d'Alve, le conte d'Oropeso, don Garcya Manricque, gouverneur du prince, les maistres d'hostel du Roy et le marquis de Mondejara, y furent tous l'ung après l'aultre. Et, ce faict, l'on encommença de marcher pour le retour vers la Court. Les ambassadeurs vindrent congratuler au Roy et au prince, et dura ce mistère depuis neuf heures du matin jusques trois heures après midy.

Le 4° dudit mois se feit ung combat à pied en Court, dont le Roy en estoit; et au soir y eust danses au quartier de la Royne et y furent donné les pris.

Le 10e dudit mois, se feit ung tournois à cheval hors de la ville. Le Roy y menoit une bende vestuz de jaulne, et le prince de Salmone une vestuz de bleu.

Le douzième, arriva ung ambassadeur de France, lequel jour Sa Majesté eust nouvelles que Millort de Montagu, Anglois, estoit arrivé à Laredo, venant vers Sa Majesté de la part de la Royne d'Angleterre.

Le premier jour de may, y eust jeux de torre, présens le Roy et la Mai. Royne.

Et congnoissant que toutes choses prennent fin, et mon eage de soixantetrois ans, ayant suyvy l'Empereur Charles V^{me} en tous ses voiaiges, guerres et paix, dèz l'an 1514 jusques l'an 1551, et l'ayant servy en estat de contre-

1.1

rolleur, et par son commandement au moys de may dudit an, estant Sadicte Majesté en Ausbourg, passay au service du Roy son filz, auquel j'ay suivy en trois voiaiges de mer tant de Ponent que de Levant, Angleterre, Flandres, Allemaigne ès guerres, et le reconduiet en Espaignes, ne permettant ma santé plus avant traveiller, ay résolu me retirer en ma maison et mectre fin en ce mien mémorial; ayant obtenu mon congié dudit Roy, à son regret et de plusieurs, me partiz de Toledo, le 6° de juing l'an 1560, rendant grâces à mon Créateur m'avoir faict tant de grâce d'avoir vescu cest eaige, et me partir au contentement de mon maistre, et au regret de plusieurs, arrivay en ma maison le 22° de jullet audit an.

APPENDICES.

CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES ET ACTES OFFICIELS CONCERNANT LE MARIAGE ENTRE PHILIPPE, PRINCE D'ESPAGNE, ET MARIE, REINE D'ANGLETERRE.

I

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre'.

21 juillet 1555.

Ils inviteront secrètement la Reine à se marier. Son choix doit être libre ; mais si elle veut consulter l'Empereur, il lui donnera son avis.

(Griffet, Eclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre, p. 90. — Aualyse.)

¹ Ces ambassadeurs sont: Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, etc., bailli d'Alost; Jacques de Marnix, seigneur de Thoulouse, Jean Scheyve, Simon Renard et le lieutenant d'Amont.

11

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine Marie.

Vers le 24 juillet 1555.

Madame, au retour de Anthoine Garriz 1, avons entendu ce qu'il a pleu à Vostre Majesté nous fere déclarer, consistant en trois poinetz : l'un que Vostre Majesté ne sépareroit ses forces pour ne se confier aux personnaiges à qui elle a affaire; le second qu'elle nous déclaireroit le lieu où elle entendoit la deussions aller trouver; le troisiesme et principal, que Vostre Maiesté est en délibération de faire enterer et sépulturer le fen Sr Roi Édouard avec les cérémonies anciennes, mesmes prières, suffrages, et autres facons de faire coustumées entre ceulx qui suivent la vraye et ancienne religion, respectant en ce Vostre Majesté sa conseience et l'honneur dudit feu Sr Roy. Mais que néantmoings Vostre Majesté désiroit avoir nostre advis sur ce qu'est le poinet où il gist responce, estans les deux premiers vuidez; et ne bougerons que n'aions autres nouvelles de Vostre Majesté. Quant à ses forces, nous tenons que, puisque le duc de Noorthumberlant 2 et les principaulx de sa suite sont arresté et en la puissance de Vostre Majesté, que, avec moindre force, elle pourra asseurer et encheminer son entrée en ce lieu, et establir son royaulme et administration d'icellui, d'autant que véons le peuple entièrement favorable et dédié à Vostre Majesté; et que les adversaires et compétiteurs n'ont forces assemblez, et qu'ilz n'ont liberté ou pouvoir de par eulx machiner ou conspirer contre Vostre Majesté. Et néantmoings persistons toujours que Vostre Majesté doize s'asseurer de plus que sera possible entre gens et subjectz si faciles inconstans.

Avant que de toucher la responce au 5° poinet, après l'avoir examiné entre nous, il nous a semblé qu'il debvoit estre menrement pezé, pour estre poinet notable, difficile, d'importence et conséquence, comme concernant la religion et le scrupule de conscience que Vostre Majesté y meet; ne veullant Vostre Majesté fléchir pour occasion de régner aux choses temporelles en ce que deppend de la religion et service de Dieu. Et jaçoit, Madame, que ceste opinion soit sanctissime, en laquelle il fault persévérer jusques au boult pour la félicité promise et salut de l'âme, si est ce qu'il nous semble, Vostre Majesté devoir considérer l'estat où la religion se treuve, les difficultez et contrariétez que les hérétiques ont resuscitez, que l'erreur est non seulement en ce royaulme, ains en la Gernanie, France, Suisse et la plus grande partie de l'Europe infecté; que Sa Majesté Impérialle a travaillé, par la voye du con-

⁴ Antoine Guarras ou Gwerras, V. les State papers, domestic series, 1547-1580, pp. 75, 526, 457, 489, 565, 695.

³ John Duddeley, duc de Northumberland, exécuté à Londres, en 1534. V. sur son supplice, Vertot, Correspondance de Noailles, t. II, p. 117, et Sa confession publique dans Tytler, England under the reigns of Edward VI and Mary, t. II, p. 250.

cile général, par la force, par la voye de l'intérim et par tous les moyens qui a esté possible, d'y donner ordre et réduire les choses ès vrays termes et limites èsquelz la religion doit estre ; à quoy elle n'a secu parvenir jusques à présent, tant pour l'observation des Luthériens, par ce que les chiefs et prélatz d'Église n'ont gousté la réformation nécessaire, pour toujours maintenir leur auctorité et richesse temporelle, que pour la calomnie des François, qui ont traversé les desseingz de Sadicte Majesté Impérialle, renouvellé les guerres et mis en trouble toute la Chrestienté, jusques à y entremesler le Turcq; que Vostre Majesté peult considérer qu'il y a de plusieurs sortes de Luthériens : les ungs le sont pour la liberté, comme le peuple qui n'entend la doctrine, ni que s'est de la religion, tant pour la simplieité que par faulte de non lui imprimer par publication ce qu'il convient; les autres le sont par pertinacité et opinion : les autres pour l'avariee pour le bien de l'Esglise qu'ilz tiennent; les autres pour se fonder en interprétacion maligne de l'Escripture; tellement que, entre culx mesmes, ilz ne conviennent, ains sont contraires et ne s'entendent; les autres le sont par force et pour crainete des édictz et constitutions sur ce fetes, mesmes en ce royaulme. Avec ce l'erreur a dez longtemps commencé et prips progrès, qu'est plus difficile à remédier pour y avoir esté plusieurs nourriz et instituez. Davantaige Vostre Majesté est assez informée de la multitude d'estrangiers, tant Francois, Flamengs, Allemans que autres, qui se sont retirez et réfugez en ce royaulme, la pluspart desquelz sont esté bannyz et déchassez par les princes et justices chrestiennes.

A quoy l'on peult adjouster ce que frèchement ceulx de pardeçà ont fait pour exclure Vostre Majesté de la coronne, à elle deue légitimement et héréditablement, et, oultre la faulecté qu'ilz ont commise au testament dudit S' feu Roy, l'occasion qu'ilz ont choysie la dame Janne de Suffocq¹; aiant fait prescher publiequement et par escript déclairé que Vostre Majesté, advenant à la coronne, vouldroit changer la religion au préjudice de leurs consciences, se marier à estrangier, et changer le gouvernement, loix et statuz anciens du royaulme, et introduire nouvelles façons de vivre et police. Aussi ne se doibt obmectre que la pluspart d'eulx ne sont encores affectionnez à Vostre Majesté, et qu'ilz sont partiaulx: les ungz inclinans au party François, les autres au party de l'Empereur. Et est vraysemblable que les practiques françoises sont esté grandes, jaçoit, Dieu grâces, elles soient tumbées en fumées. Et il y a plusieurs qui ne désireroient, sinon d'avoir occasion de maligner et tumultuer le peuple et divertir de l'affection qu'ilz ont cogneu et expérimenté, il porte à Vostre Majesté, pour empescher son règne, meetre son royaulme en trouble, engendrer seandale et réduire les choses en confusion.

Et sur ce, Vostre Majesté entendra que Sa Majesté Impériale, pour effacer la suspicion et opinion de ceulx du conseil, nous commenda remonstrer audit conseil, comme avons fait, que à tort l'on suspicionnoit que Sadicte Majesté cust affection au mariage estrangier, ne à induire

¹ Jeanne Grey, fille aînée de Henri, duc de Suffolk, et de Françoise Brandon. Née en 1558, elle fut proclamée reine d'Angleterre le 10 juillet 1555. Dix jours plus tard, elle fut obligée de céder le trône à Marie Tudor. Le 12 février 1554, elle eut la tête tranchée. V. la relation de sa mort dans Vertot, l. c. t. III, p. 64.

Vostre Majesté à nouvelleté préjudiciable, ains le remectoit à leur prudence et discrétion des Estatz du royaulme, aiant toujours désiré le bien, repos et seurté d'icellui; et que Vostre Majesté, commençant la constitution de la religion par ledit enterrement et funérailles dudit feu S' Roy, ce seroit pour occasionner lesdits du conseil de dire que Sa Majesté leur avoit fait tenir propoz contraire aux effectz

Aussi avons nous pesé que les cérémonies, que l'on garde aux sépultures et enterremens, ne touchent de si près la religion, comme autres articles, et que tant moins y ay serupule de conscience, joinet que ledit feu Sr Roy est mort tenant la nouvelle religion; que quant aux pompes, que l'on y fait, elles sont jugez superflues; et que quant il sera question de ladiete religion, l'on pourra, avec autre occasion, commencer comme par le Parlement, par constitutions qui se nourront fere par l'advis de ceulx que Vostre Majesté y appellera, tant théologiens, prélatz, gens d'église que autres personaiges de qualité; que se veullant haster quant à ce point, qu'est très difficille, l'on pourroit reculer les affaires de la religion, au lieu de la promovoir; délaissant plusieurs autres considérations que déclarerons à Vostre Majesté, quant il lui plaira nous mander; par lesquelles ne povons estre d'advis que Vostre Majesté doige présentement et promptement effectuer sa délibération, et tant moins pour estre encores en pied le duc de Noorthumberlant et ses adhérans. Et si tant estoit que Vostre Majesté fut de tout résolute de faire, selon qu'elle nous a mandé, il nous semble qu'il vanldroit miculx surceoir et délayer ledit entercment et sépulture à quelque temps. Nous remectant néantmoins à ce que Vostre Majesté en arbitrera et trouvera par son meilleur conseil.

Atant, Madame, nous prions le Créateur, etc.

(En copie dans le registre intitule ; Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1355-1554, 1º partie, folio 125,)

111

Les ambassadeurs de l'Empereur en Augleterre à la Reine Marie.

Août 1555.

La Reine est prévenue des relations entre Courtenai et Me Élisabeth.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 62)

1 V

Les umbassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 2 d'août 1555.

Sire, la Royne nous donna audience ce 29° jour du mois passé, en présence de ceulx qui présentent son conseil, qui sont: le conte d'Arondel 1, le Privesel 2, Paiget 3 et cinq aultres, les noms desquelz nous ne sçavons encoires. A laquelle délivrasmes les lettres de Vostre Majesté, repétant les recommandations très affectueuses d'icelles que jà le jour précédent lui avoient esté faictes, comme l'avons escript par nos dernières lettres; lesquelles elle leust entièrement. Puis lui déclarasmes la crédence y contenue, consistant en trois poinetz : le premier pour lui tesmoigner l'extrème contentement Vostre Majesté a cu d'entendre son advènement à la couronne d'Angleterre, à elle deue méritoirement et hériditairement, pour lui conjoir 4 et congratuler et recommander, encoires qui ne soit de besoing le royaulme, et qu'elle procure le repoz, tranquilité et bien d'icellui; recognoissant ceulx qui l'ont assisté satisfaire aux subjects de toute qualité, et par bon conseil et administration s'acquite de l'obligation, où il a pleu à Dieu la constituer et lui en rendre grâces.

Le second pour reconfermer et l'asseurer de continuation de bonne volunté et affection envers elle et le royaulme, qui est redoublée et aceruée par l'advenement à ladicte couronne pour la proxité set parentaige, et qu'elle conservera toujours la parfaiete amitié et voisinance, dont se resentiront les pays, royaulmes et subjectz de Voz deux Majestez; déclarans de point en point ee que Vostre Majesté nous a commandé par ses lettres.

Le troisiesme que, comme Vostre Majesté nous avoit délégué ambassadeurs devers le Roy Édouard, et qu'il estoit mort, sans que nous avons eu moyen d'effectuer nostre charge en son endroit, étant maintenant le royaulme tumbé en ses mains, Vostrediete Majesté nous a commandé fere offices d'ambassadeurs devers elle, et à cestuy effect nous offrir, comme ambassadeurs; la réquerant nous recepvoir, submectans de l'obéyr et fere son commandement.

Laquelle promptement nous respondist qu'elle remercioit humblement Vostre Majesté de la souvenance qu'il lui avoit pleu prendre d'elle, de ladiete congratulation et contentement qu'elle avoit de sa promotion, des bons et salutaires exhortemens et de la bonne volunté

¹ Henri Fitzalan, comte d'Arundel.

² John Russell, comte de Bedford, lord Privy Scal.

⁵ Sir William Paget, secretaire d'État sous Édouard VI, Marie et Elisabeth, après avoir éte ambassadeur en France et auprès de Charles-Quint. Il était le partisan le plus décidé du mariage entre Marie et le prince d'Espagne.

⁴ Conjoir, faire bon accueil.

⁵ Proxite, accointance, alliance, parenté.

qu'elle lui portoit et avoit toujours porté, tenant lieu de père en son endroit, et de l'asseurance de bonne et parfaite amitié qu'elle lui reconfermoit. Ce que de son coustel non seulement elle y correspondroit, ains l'accoroistroit par toutes les occasions et moyens qui se représenteroient pour le bien, seurté et repoz du royaulme et subjectz, et sans aultrement respondre à l'offre ou réception d'ambassadeurs, pour non savoir qu'emportoit ecla que présumons elle nous demanda, qui estoit cellui qui demeureroit pardeçà pour ambassadeur. A quoy fut respondu que l'on ne seavoit que Vostre Majesté se fust résolue sur ce aultrement, sinon elle nous avoit commandé fere cestuy office. Et fut l'audience bien prinse par eeulx du conseil et y assistans. Et aussi nous avons bien comprins que c'estoit l'intention de Vostre Majesté que ceste crédence se déclaira publicquement; dont advertismes ladiete dame.

Quant à la crédence particulière ce que Vostre Majesté entendoit estre déclairé à part, Sa Majesté, environ les quatre ou cinq heures après midy, nous manda que ung ou deux de nous la deussent aller trouver en son oratoire, et entrer par la porte derrière, pour éviter toute suspicion. Pour à quoy satisfaire députasmes le lieutenant d'Amont 1 pour aller devers elle; que, comme par le rapport qu'il nous a fait, lui feit entendre l'intention de Vostre Maiesté, l'occasion de nostre envoi pardeçà pour assister ledit avancement à la coronne, par tous moyens qui scroient possible pourveoir pour la scurté de la personne de Sa Majesté, si tant estoit que l'on cogneust l'intention du due de Noorthumberlant estre de s'y attacher: ce que particulièrement avoit esté traicté et négociée avec le conseil du feu Roy, et partieuliers l'apprest que Vostre Majesté faisoit de ses navires de guerre, pour la secourir: les propoz que Majesté tint aux ambassadeurs d'Angleterre estans lors vers Vostre Majesté, comme elle ne voulsist donner audience à Schelle 2, sans entendre de par qui il estoit là envoié, de ce que lui semble convenir pour l'establissement de son royaulme, pour encheminer les choses en bon et sheur port, pour non se haster ès choses de la religion, pour non changer les constitutions du pays ny entrer en police odieuse ou nouvelle, pour soy accréditer au royaulme et gaigner le cueur de vassaulx et subgectz, pour se monstrer bonne angloise et avoir sa totalle affection au bien publicque du royaulme et correspondre à l'exspectation que Pon a conceue d'elle, temporiser plus qu'il sera possible ès conjuncture présente, non eroire aux affections particulières. Et comme Vostre Majesté considéroit que de l'administration du rovaulme plusieurs actes dépendent, qui ne peuvent facillement conduire par dames, ny sont de leur profession, et mesmes qu'il emporte elle soit assistée, soustenue, emparié 3 et soulaigée en son gouvernement, il sembloit à Vostre Majesté que, le plustost qu'elle pourroit ee scroit le miculx, de adviser quelque party de mariage, et qu'elle deust regarder qui lui sembleroit estre plus convenable; que s'il lui plaisoit faire part à Vostre Majesté, avant que de se y déterminer, Vostre Majesté lui donneroit son advis, avec la sincérité et affection plus que paternelle, dont Vostre Majesté veult toujours user envers elle, comme en toutes choses ani la concerneroient, et qu'elle lui vouldroit consulter; et que le plus grand plesir que Vostre

¹ Le lieutenant d'Amont, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, puis en France.

² William Cecil?

⁵ Emparie, fortifié.

Majesté seauroit recevoir, seroit d'avoir souvent de ses nouvelles, tant par nous que par ses ambassadeurs; à quoy Vostre Majesté lui correspondroit jusques au boult, l'asseurant de rechief de toute bonne intelligence et vraye amitié.

A quoy elle respondit que Vostre Majesté l'obligeoit tant, par la bonne souvenance et recommendation que Vostre Majesté avoit heu d'elle par le passé et avoit présentement, qu'elle ne scavoit comme assez humblement la remercier; qu'elle avoit bien scen le bon office qu'avons fait pendant ces troubles et mutacions; qu'elle suivroit les bons advis et conseil de Vostre Majesté; entrant en divises particulières de ses affaires, que quant au point de la religion, avant qu'elle fut Royne, elle avoit toujours ouvertement dit au feu Roy, en son conseil. qu'elle ne changeroit sa religion, qui ont seeu qu'elle ovoit la messe en secret; que si seavent elle fut en ceste auctorité, elle a toujours fait profession d'estre chrestienne; que maintenant elle ne debvoit estre ingrate envers Dicu, qui l'a appellé elle indigne à ce degré; qu'elle feroit trop grand scrupule de conscience de consentir entérer le feu Roy son frère autrement que la religion ne le veult ; qu'elle v est obligée par le testament du feu Roy Henry, par lequel il enchargea des cérémouies, messes et prières qu'il vouloit estre faictes; que si elle se monstre si timide, ses subgectz en scront plus audacieux, signanment les Luthériens et publicroient qu'elle n'ait osé faire autrement : qu'elle a intencion de dire à ceulx du conseil qu'elle est délibérée de faire dire une messe audit enterrement, pour l'acquit de sa conscience et pour l'observation du testament dudit feu S' Roy Henry, son père, et leur remonstrer que la religion a esté changée puis son trespas en ec royaulme, pendant la popularité du feu Roy son frère, et à la volunté du feu protecteur; que quant à elle, ne veult forcer personne pour venir à ladiete messe, sinon le laisser en la liberté de ceulx qui la vouldront ouyr; et que plustost leur fera publier publicquement et par mandement son intencion, pour éviter les inconvéniens et doubte que Vostre Majesté et nous y pouvons retrouver; nous priant d'avoir encores nostre advis sur ce que ce point de la religion lui est tant en vénération et obligation, qu'il seroit difficille de la retirer de ceste opinion, regardant le Sainet Sacrement, qui estoit sur ung autel, qu'est en sa chambre; disant qu'elle s'assheureroit que son conseil ne seroit de contraire opinion, et que jacoit il en v a plusieurs qui ne consentiroient, sinon par dissimulacion et craincte, si est ce elle s'aideroit de leurs dissimulations pour ung si grand bien. et par ledit consentement elle les retiendroit de machiner autre choses contre elle ou son règne; qu'elle a la force à l'entour d'elle; qu'elle ne la séparera, que ledit enterrement ne soit fait; qu'elle se treuvoit esbahye de cognoistre la division qu'est entre ceulx du conseil, s'accusans les ungz aux autres, les autres se déchargeans, les autres varians tellement, qu'elle ne povoit ensoncer la vérité de ce qu'est passé quant au testament dudit seu Roy, son frère, des practicques de France, ny des conspirations que l'on a dressées contre elle; qu'elle leur avoit mis en avant, si elle debyroit accellérer son entrée à Londres ou la différer; que les ungz estoient d'une opinion, les autres d'autre, qui disoient que non pour les chaleurs, malvais air et danger de peste et maladie, qu'est d'ordinaire à Londres au mois d'août; les autres lui conseilloient qu'elle deust faire ladicte entrée le plus tost que lui seroit possible, pour meetre en ee que seroit requis pour se conserver audit royaulme et pourveoir à l'administration d'icellui

Adjoustant qu'elle avoit reccu lettres des ambassadeurs qui sont en France, qui se tenoient perplex de n'avoir confirmation de leur charge par elle, actendu que leur ambassade estoit linie; et le mesme estoit y du coustel de Vostre Majesté; qu'elle avoit tant à faire à démesler les négoces, qu'elle ne seavoit par quel boult commancer; qu'elle avoit pourveu à Calaix ce qu'elle peut; que le debitis l'avoit fait hon debvoir, et faisoit et avoit fait responce au connestable d'homme de bien; l'advertissant que ledit due, comme traistre, estoit prisonnier; qu'il n'estoit de besoing d'envoyer secours; que si ledit connestable à venoit pour assaillir Calaix, qu'il adviseroit de se défendre de son povoir, comme ung gentilhomme et homme de bien, qui a son honneur pour recommendé doit faire; et qu'elle avoit despesché millord Grey à Guysnes; demandant nostre advis sur ces pointz; avoit l'on fait sonner le tamborin à Londres pour lever gens et publier que e'estoit pour aller à Guysnes, pour faire démonstration onverte que la practique du connestable soit cogneue et desconverte et pour la rompre du tout.

Quant à l'ouverture du mariaige que lui avoit esté faiete, elle n'avoit jamais pensé à mariage avant qu'elle fut Royne, et qu'elle appelloit Dieu en tesmoing, que, comme personne privée. elle ne désireroit d'y entendre aultrement, ains vouldroit finir ces jours en ceste contenance: mais, comme elle tenoit lieu de personne publicque, qu'elle cognoist la charge [qu']elle soustient et les raisons qui meuvent et ont meu Vostre Majesté lui fere ladicte ouverture, elle se résoult de fere et suivre l'advis de Vostre Majesté, et de choisir tel party qu'elle advisera ; et que après Dieu elle ne désire de obévr [a] autre que Vostre Majesté comme son père; confiant qu'elle prendra esgard à son eaige de 57 ans ; qu'elle ne la pressera de traicter alliance qu'elle n'ait yeu et ouy parler de personnaige; répétant que le mariage qu'elle fera, sera contre sa propre affection, et que tant plus Vostre Majesté considérera de lui donner part correspondant; que entendant ce que nous remontrames dudit mariage au conseil, que Vostre Majesté n'entendoit qu'elle print party estrangier; que c'estoit remonstrance pour servir au tempz et estoit dissimulée; et que enfin elle se remectoit du tout à ce que Vostre Majesté disposeroit tant dudit mariage, que d'autres ses affaires, puisque lui plaisoit prendre ceste peyne et la tant obliger à prier Dieu pour la bonne prospérité de Vostre Majesté; ce qu'elle fait et fera toujours.

A quoy lui fut respondu, par ledit lieutenant d'Amont, qu'il nous communicqueroit ce que dessus, et lui donnerons nostre advis, et que adverterions Vostre Majesté de nostre négociation et responce. Et aiant entendu le rapport dudit lieutenant et les responces et divises particulières qu'il a tenu à Sa Majesté, avons mis en mémoire et par escript ce que nous a semblé des pointz qu'elle nous a consulté; dont envoions copie à Vostre Majesté pour savoir ce qu'est passé en ceey.

Le pénultième du mois passé, il y tumba ung pacquet de l'ambassadeur du Roy de France

¹ Debitis, fonctionnaire chargé de percevoir les droits du fise dans le port de Calais, et d'y exercer le gouvernement.

² Anne, duc de Montmorency, connétable de France, tue à la bataille de Saint-Denis, en 1567.

⁵ William Grey, gouverneur anglais à Guines.

ès mains de Sa Majesté, qu'elle nous envoya pour adviser si en sçaurions tirer chose pour le service de Vostre Majesté et d'elle. Auquel trouvasme les lettres addressans audit S^r Roy, qu'avons copié et cy joinetes, pour autant que ne les avons déchiffrez et sumes après si les pourions déchiffrer, et les enverons, pour ce qu'avons entendu que l'on avoit trouvé quelque chiffre à Hesdin, pour sçavoir si ce seroit la mesme. Et avons bien comprins que les motz et clauses qui ne sont chiffrez, sont motz faitz et desguisez.

Aussi avons nous joinet copie d'une lettre escripte par le connestable audit ambassadeur de France, par laquelle il fait mencion de l'armée du Roy pour combattre ses ennemis. Mais pour ce qu'avous entendu, le connestable a voulu plus braiger ¹ de parolles, que les effectz ne sont, ny seront. Car nous avons advis que ledit Roy a et aura peyne de joindre armée si forte qu'il pense, et que ledit connestable est tant haby au royaulme de France, qu'il ne seait pas par quel boult commencer pour remectre et remédier les affaires de France, aiant santu la mutucion en ce royaulme plus que ne seaurions exprimer; bien prévoiant qu'elle ne fait à leur prouflit, et qu'ilz sont hors du chemin de leurs practiques. Et pensons que l'on descouvrera de grande méchanceté, quand à la mort du feu Roy Édouard, pour ce que la duchesse de Suffacq ² est venue trouver la Royne à Beaulieu ⁵ environ les deux heures après minuyt, pour l'advertir comme le due son mari estoit emprisonné, et comme le due de Noirthumberlant l'avoit fait, priant pour son eslargissement de la Tour, où il avoit esté mis deux jours devant; à ce conforme ce que l'on nous a dit que ung appoticaire, saichant la prinse du due de Noirthumberlant, s'estoit aller noyer.

La Royne nous feit communiequer les lettres escriptes par les ambassadenrs d'Angleterre lez Vostre Majesté à ceulx qui représentoient le conseil du feu Roy Édouard datées du 20° du mois passé, par lesquelles ilz escripvoient que le S' d'Arras 4 avoit dit ausdits ambassadeurs que Vostre Majesté n'entendoit que ladiete dame se maria à estrangier, ains avec quelque noble homme du royaulme; et que ledit royaulme demeura en bonne administration, police et religion, selon qu'il est maintenant; disant Sa Majesté qu'elle ne pouvoit croire que ledit S' d'Arras cust adjousté ceste queue selon qu'il est maintenant, suspicionnant que ce soit esté Morissin 5 ou Obby 6; [ce] que n'avons voulu délaisser à ce qu'en puissions résouldre à Sadiete Majesté nous en tient propoz.

Sire, si Vostre Majesté désireroit faire surprendre le S^e évesque d'Orléans ⁷ et S^e de Gyé ⁸

- 1 Braiger, faire des bravades,
- ² Catherine, femme de Henri Grey, duc de Suffolk
- ⁵ Au comté de Sonthampton, en Angleterre.
- 4 Antoine Perrénot de Granvelle, évêque d'Arras.
- 5 Sir Richard Morysine, ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint.
- 6 Sir Philippe Hoby, également ambassadeur, ibid.
- Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, conseiller et maître des requêtes, plus tard garde des sceanx du roi de France. Il fut délégué pour assister de Noailles dans sa mission en Angleterre, en 1535. V. Vertot, Négociations de Noailles, 1. II, pp. 75, 81, 95, 101.
- * François de Rohan, Se de Gié, chevalier de l'ordre, envoyé en Angleterre. V. Vertot, ibid. et State Papers foreing, reign of Mary, pp. 5, 6, 188, 405, 404.

venant pardeçà, il seroit facille de tenir sur culx au passaige et sur le S^r d'Oysel¹, qui est lieutenant pour le Roy d'E-cosse, qui n'attend sinon ung passeport pour partir. Sire, en plusieurs lieux de ce royaulme l'on a escript en placeardz: Vox populi, vox Dei. Le troisiesme de ce mois ladiete Royne fera son entrée en ce lieu de Londres.

Atant, Sire, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueulx désirs.

Londres, le second jour d'aoust 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFVE, SIMON RENARD.

(Ibid., fol. 143.)

V

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à Marie, Reine de Hongrie.

Londres, 2 août 1553.

Madame, nous avons présenté à la Royne d'Angleterre les lettres que Vostre Majesté a escriptes et faiet ses cordiales et affectueuses recommandations, luy confermant verbalement le grant contentement Vostre Majesté a cu de son advénement à la couronne et bonne prospérité, et la bonne et mutuelle intelligence et correspondance Vostre Majesté entend de continuer envers elle. Laquelle nous a diet qu'elle remercioit humblement Vostre Majesté de la bonne souvenance qu'elle a cu d'elle par le passé et tesmoigne avoir en présent; et que, comme elle lui a tousiours tenu lieu de mère, elle y correspondra toute sa vie par office de bonne et obéyssante fille; et espéroit de faire visiter Vostre Majesté de brief par ung gentilhomme, qu'elle doibt dépescher devers l'Empereur; nous demandant du portement et santé de la Royne de France, et enjoingnant de ses humbles et affectueuses recommandations.

Madame, si nons sçavions que Vostre Majesté désire avoir copie de ce que escripvons à l'Empereur, nous y satisferions en tout debvoir, comme cussions faiet par le passé, n'est esté que entendions toutes noz lettres tumber ès mains de Vostre Majesté. Sur quoy il emplaira nous commander son bon vouloir et plaisir.

¹ Henri Clutin, S' d'Oysel, ambassadeur français en Angleterre, en Écosse et à Rome.

Atant, Madame, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueulx désirs. De Londres, le second jour d'aoust 1555.

De Vostre Majesté, Très humbles et très obéissants serviteurs,

J. DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFVE, Me SIMON RENARD.

(Original aux Archives du royaume.)

VI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

Jusqu'ici ses efforts pour obtenir un entretien avec la Reine n'ont pas réussi. Il voudrait lui parler de son mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 717.)

VII

L'Empereur à ses ambassadenrs en Angleterre.

Bruxelles, 9 août 1555.

D'après les renseignements qu'il a recueillis de leurs lettres, il semble que la Reine est disposée à contracter mariage avec un prince étranger.

(Ibid., p. 75.)

VIII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 août 1553.

Simon a une bonne idée d'entamer, avec la Reine, une conversation concernant le mariage de Courtenay, et de lui faire comprendre que Philippe, prince d'Espagne, n'est pas disposé à contracter mariage avec la fille du roi de France. L'Empereur engagera son fils à faire des avances à la Reine. Un mariage contracté avec un prince étranger serait très-convenable.

(Ibid., p. 76.)

IX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

45 août 4553.

La Reine a ri de bon cœur quand il lui a parlé de mariage. Ses propositions lui ont été très-agréables sur ce point.

(Ibid., p. 78.)

\mathbf{X}

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 16 d'août 1555.

Sire, saichans que la Royne debvoit partir pour Richemont samedy dernier, nous envoiasmes devers le contrerolleur l' pour avoir audience particulière pour l'ung de nous devers

¹ Sir Robert Rochester, grand partisan du mariage espagnol, et en haute faveur auprès de la Reine.

elle, pour, soubz coleur de prendre congé d'elle, savoir son séjour audit Richemont, si elle nous vouloit aueune chose commander pour son service et autres semblables offices ou conventions, négocier le contenu des deux dernières lettres de Vostre Majesté, l'une du 19° du mois de juillet dernier et l'autre du 9º du présent, pour, par ce moyen, assentir l'estat des affaires de pardecà, tant publicques que particulières, pour en faire part à Vostre Majesté et pour faire entendre à ladiete Royne ce que entendons d'ung et d'autre de l'administration de la Royne; aians bien préveu que n'avions grande matière pour fonder audience solempnelle, et aussi que les pointz contenuz èsdictes lettres n'emportoient audience prompte ny hastyve, selon mesmes que l'avons escript amplement à Vostre Majesté par nos dernières. Et pensant ladicte Royne que l'audience deust estre publicque et pour chose d'Estat, elle nous assigna une heure après midy dudit jour, où nous nous trouvasmes. Mais comme elle fut occupée avec son conseil plus qu'elle ne pensoit, et qu'elle craignoit la marée estant honne ne se passa, après l'avoir saluée, elle nous remeit au jour suivant audit Richemont, où la fusmes treuver. Et comme nous apparraismes que ceulx du conseil entendoient que nostre audience fut pour négociation d'Estat, nous advismes de remonstrer trois poinctz en publicg : le premier que l'audience, que lui avions demandé, avoit esté pour, selon que Vostre Majesté nous commende, nous offrir et présenter toujours à son très humble service, et s'il lui plairoit nous commander aucune chose pour icelluy, si son séjour scroit long audit Richemont. si elle entendoit la deussions suivre ou approcher, et savoir son intencion. Le second, pour lui participer et son conseil les lettres du S' prince de Piédmont 1 à nous addressez et celles du lieutenant du capitaine de Gravelinghes, par lesquelles estions adverty que les François tenoient pratiques à Guysnes, et que le premier de ce mois, jour de la feste du lieu, ilz avoient entreprins de saisir de la place par le moïen d'auleuns traistres, avecq lesquelz ilz tenoient intelligence; que ledit prince de Piédmont nous avoit enjoinet faire ses humbles recommandations à sa bonne grâce, et, comme il entendoit la volonté de Vostre Majesté et affection qu'elle porte à ladiete Royne et royaulme, en eas qu'il fut besoing, et que les Francois convertissent leurs forces de ce coustel là - ce qu'il ne pouvoit croire pour estre pressez d'aultre coustel -, il les suivroit de si près, qu'il ne leur donneroit le loisir d'exécuter, sans difficulté, leur entreprinse; et d'aultant moins convenoit il les doubter et craindre, pour l'ordre et provision que ladiete Royne y avoit jà donné comme préadvertie de leurs desseines. Le troisième d'auleune marchandise prinse et détenue par auleuns officiers et subjectz de ce royaulme, appertenant à plusieurs marchans Espaignolz à Bruges.

Sur lesquelz poinetz la Royne fit responce qu'elle remercioit Vostre Majesté et ledit S' prince de la bonne volunté que lui porte et audit royaume, que conferme tant plus l'amitié ancienne et bonne voisinance; disant qu'elle espéroit que les François changeroient d'opinion. Et quant à la poursuite desdits marchans Espagnolz, que l'on escripveroit aux détenteurs des biens pour obtenir ladiete justice.

Tost après ladiete Royne donna audience appart au lieutenant d'Amont, qui, comme il

¹ Emmanuel-Philibert de Savoie, né le 8 juillet 1528, mort le 50 août 1580. Il fut au service de l'Empereur Charles-Quint.

nous a relaté, lui remonstra que Vostre Majesté avoit en telle recommandacion le bon progrès et establissement de son règne; que, par ses lettres, elle nous faisoit toujours répétition d'icelluy, et de ce que lui sembloit convenir pour encheminer toutes choses au degré qu'elle désire; et mesmes que, comme Vostre Maiesté estoit advertie de la multitude des prisonniers qu'estoient accusez pour s'estre élevez et avoir prins les armes contre elle et avoir voulu trahir le royaulme, et combien qu'ilz méritoient chastoy exemplaire, si est ce elle ne pouvoit délaisser de l'exhorter à clémence, à ce que, chastiant les plus culpables, elle eust considéracion à la multitude qu'a esté séduiete par les auteurs et inventeurs de ladiete conspiration, modérant le désir que aucuns pourroient avoir à vengeance pour les injures qu'ilz ont receuz; et que, combien Vostre Majesté nous eut commandé lui fere ceste exhortacion, néanmoins il ne nous avoit esté nécessaire, pour cognoistre sa grande bonté et naturelle clémence, et dont elle a usé envers plusieurs, tant de son conseil que autres, signanment que l'on nous a dit l'avoir extendu jusques au marquis de Noirthanton 1, que l'on estimoit estre le plus culpable après le duc de Noirthumberlant 2; adjoustant que Vostre Majesté, par ses dernières lettres faisant mention desdits prisonniers, trouvoit bien que l'on feit leur procès le plustost qu'il scroit possible, pour tant plus asseurer ladicte Royne et pacifier le trouble jà suscité, et qui se pourroit accroistre sur leur longue détention. A quoy ladicte dame respondit si Vostre Majesté par ce vouldroit qu'elle pardonna audit due et ne le feit morir, déclairant qu'elle n'avoit encores pardonné à personne, mesmes audit mis de Noirthamton; et quant à Jehanne de Suffoca, que l'on avoit voulu eslever en Royne, elle ne povoit estre induiet à consentir qu'elle morust, pour autant que l'on a treuvé que mariage ne peult estre entre elle et Giffort 5, fils dudit due, pour ce que auparavant elle estoit promise par motz obligatoires qu'emportent mariage avec ung serviteur de l'évesque de Wincestre; et que trois jours avant que l'on partist de Svon 4 pour la mener en la Tour et faire entrée en ceste ville comme Royne esleue. elle n'en seavoit à parler et ne fut jamais participante ou consentant aux practiques et menées dudit due; qu'elle feroit conscience de la faire mourir, puisque elle est innocente; et que quant aux autres prisonniers, l'on faisoit leur procès en diligence, et avoit laissé des commissaires en ee lieu pour les examiner. Sur ce ledit lieutenant luy dit qu'il ne pensoit ce fut l'intencion de Vostre Majesté qu'elle deust pardonner audit due ny autres, qui sont le plus eulpables et adhérans dudit due; et que ladicte exhortacion tendoit seullement pour éviter maulyaise impression que leur pourroit occasioner sa rigeur, sans que modération auroit lieu, signanment où il est question de multitude; que quant à ladicte Jane ny autres, Vostredicte Majesté n'estoit entrée en particularité. Et lui fut proposé l'exemple de Maximus et Victor,

¹ William Parr, marquis de Northampton. Il obtint définitivement son pardou en janvier 1534. V. Thomas, Historical Notes, t. 1, p. 575.

² John Duddeley, comte de Warwick, duc de Northumberland, exécuté le 22 août 1555. V. son exécution dans Vertor, Négociations de Noailles, t. H., p. 117, et sa confession publique dans Tytler, England under the reigns of Edward VI and Mary, t. H, p. 250.

⁵ Guifford Duddeley, quatrième fils du duc de Northumberland, exécuté le 17 février 1554

⁴ Sion-House.

son filz, que Théodose Empereur feit morir pour s'estre attribué le nom d'Empereur par tirangie, et l'avoir voulu continuer en sondit filz Victor le icusue caige 1; escripyant l'histoire que l'on feit morir le filz pour le scandale et danger qu'en cust peu advenir; qu'il faisoit à craindre que ce mariage avec le serviteur de l'évesque de Wincestre ne se propose dolensement pour la saulver; que encores qu'elle fut mariée à ung moindre, si est ce le tiltre qu'elle a hen, encores qu'il ne soit suffisant, si est ce il est coloré et par lequel l'on pouroit troubler la succession de la coronne en pays mesmes, où force et tirannie a souvent plus de lieu que droit ou justice; que nous avions discouru plusieurs inconveniens sur eccy, et aussi sur le séjour auprès d'elle de madame Élisabeth , que , par ambition et persuasion, pourroit penser en chose dangereuse et exécuter sa pensée par moyens, que seroit difficille d'éviter pour estre d'esprit et eaulte 2. Et aussi avions nons considéré ce que l'on nous a dit a esté respondu par le duc de Noirthumberlant, quant il a esté interrogué, qu'il avoit esté promoteur de défaire le mariage de ladicte Jana et de son filz, et à quelle intencion il se faisoit; aiant dit le conte de Pennebroeck 5 avoit sollicité et esté cause seul de faire ledit mariage, lorsque Catherine de Suffocq, seur maisnée de ladiete Jana, fut mariée au filz dudit Pennebroeck; que comme ledit Pennebrocek a esté de la partie avec ledit due pour fere les nouvelletez, dont avons par ci devant escript à Vostre Majesté amplement, estant rappellé au conseil de ladicte Royne, et sa belle fielle estant aussi rappellée à la coronne par le testament du feu Roy Édouard, et faisoit à craindre il ne machine aucune chose dangereuse; que la crainete que nons avions de sa personne nous lui faisoit représenter ces difficultez, pour y avoir tel regard qu'elle treuvoit convenir pour sa scurté. A ce repliqua ladiete Royne qu'elle estoit après pour renvoyer ladicte dame Élisabeth, et qu'elle avoit jà pensé ce que lui disions; et que, avant que ladicte Jana soit mise en liberté, elle prendra la plus sheure résolucion que sera possible pour l'advenir. Oultre fut déclaré à ladicte Royne que le peuple murmuroit fort de ce qu'elle faisoit dire messe en sa chambre publicquement. Et dernièrement le peuple feit ung grand oultraige et chandale de la religion à ung presbitre, qui se hazarda de dire messe en une chappelle de ce lieu de Londres, pour ce que les ungs prindrent le calise, les autres les habitz, et meirent en pièces les ornements d'autelz. Il y avoit assemblée de deux ou trois cens personnes murmurans tellement, qu'il avoit convenu au maire de la ville y accourir pour l'appaiser; ce qu'il feit par et soubz coleur de l'emprisonner, et saulfva ledit homme d'esglise ; que, sans le Parlement, il estoit malaisé remédier ladiete religion, mesmes où il y abonde tant d'estrangiers des pays de France, de la Germanye et des pays de Vostre Majesté, bannys et déchassez pour l'hérésie et autres délitz, et craignans ilz ne seroient contraints eulx retirer si la religion est restaurée; ne cherchant synon occasion de tumultuer et troubler le règne de ladiete Royne; que jà aucuns de sa garde propre mauldisoient et mesdisoient de l'évesque de Wincestre, lui imputant la cause de la célébracion de la messe. Sur ce ladiete Royne dit qu'elle avoit receu lettre du mesme jour de l'Audience d'aucuns ses officiers, qu'elle avoit

¹ C'est-à-dire : durant le jeune âge.

^{*} Sic. Caulte? prudence, precaution.

⁵ William Herbert, comte de Pembroke.

laissés à Londres, et avoit advertissement comme à Saint Paul le peuple estant assemblé à la prédication d'ung personnaige seavant et lisant en ce lieu de Londres, avoit tumultué et voulu oultrager ledit prédieant, pour ce que, en son sermon, il feit mencion de l'évesque de Londres, qui a esté si longuement détenu en prison, lequel y fut présent; discourant ledit prédicant que ledit évesque avoit esté immeritamment constitué prisonnier passé quatre ans, à l'occasion de vertaine sa prédication qu'il avoit faicte au mesme fieu de l'esglise dudit Londres; sur quoy aucuns malingz incontinent criarent : Papiste! et empescharent de passer oultre à sa prédication; et mesmes il y en avoit eu ung entre les autres qui avoit desgaingné son épée ou poignard, qu'il jecta après lui pour le tuer, et l'eust fait, ne fust esté qu'il fut retenu par auleuns présans ou assistans, tellement que, sans le maire et assistence de Cortenay, de sa mère qui estoient audit sermon, qui appaisoient le tumulte, il y avoit apparence que sédition publicque se fust ensuivie; et que, tost après ledit acte, aucuns tindrent propoz en public, que, puisque l'on vouloit changer la religion, il estoit mieula de délivrer le duc de Noirthumberlant; qu'elle avoit donné lesdites lettres à ceulx de son conseil; que le jour qu'elle partit de Londres elle feit venir le maire et ceulx de la loy dudit Londres, que l'appelle audermans, en la Tour, ausquelz elle recommenda l'administration de la justice, police, passification et tranquilité de ses subjectz; et qu'elle n'avoit trouvé plus grand expédient, sinou de laisser ung chacun en sa liberté quant à la religion; que si aucuns désiroient suivre l'introduction du feu Roy Henry, son père, qu'ilz le penssent faire, si aulcuns la vielle religion, au semblable la nouvelle, pareillement jusques à ce que par le Parlement prochain autrement fut ordonné, sans contraindre ou forcer personne à l'ung ou à l'autre. Ce que sou conseil avoit trouvé [bon]; et par advis d'icellui, aussi pour respect de sa conscience, elle avoit fait chanter messe et entendoit fere chanter à l'advenir en sa Court, sans vouloir forcer personne d'y assister, s'il n'y avoit vouloir ou inclination; leur donnant par escript la résolution pour, selon ce, se ranger et régler, et le fere entendre où il serbit de besoing, sans en fere publication solempnelle. Ce que ledit maire et oldermans avoient treuvé bon et respondu qu'ilz l'observeroient; que ceulx de son conseil ne lui avoient encores feit semblable qu'il eust résolu aucune chose sur lesdictes lettres. Aussi avoit elle fait remonstrance ausdits de la loy de l'insolence d'aucuns prédicans, qui délaissans la parolle de Dicu et prédication de l'Évangile et vérité, usoient de propoz scandaleux et séditienx, tant contre la religion que contre elle; et que à ce ilz deussent pourveoir et eslire prédieans modestes et tempérez; qu'ilz deussent précher ce qu'il convient; autrement qu'elle y l'eroit donner ordre; que c'estoit ung poinct notable, auquel itz debyoient tenir principal esgard pour le bien publique et pour éviter commotions populaires et conspirations pernicieuses; qu'elle veoit de grande difficulté en cecy, et qu'il luy seroit difficile de restablir la religion, jacoit que sa conscience le estimule et presse de si près; qu'elle vouldroit volentiers treuver moyen d'y pourveoir; que s'estoit le principal soing qu'elle avoit, et à quoy elle estoit plus obligée; nous prians d'avoir nostre advis sur ee; et que comme le secrétaire dudit ambassadeur Scheyfve debvoit aller prendre lettres qu'elle escript à la Royne de France, avec cette occasion il pourroit porter nostre advis par escript. Et entendant ledit lieutenant ceste nouvelleté advenue depuis nostre partement de Londres, respondit à ladicte Royne que, par les lettres et billet que luy avions

envoyés, elle avoit veu ec qui nous sembloit. Quant à ladicte religion et le conseil que Vostre Majesté lui avoit donné, que l'on ny seauroit aueune chose adjouster, tontesfois que communicquerions par ensemble ce fait et entendrions comme la chose est passée, et lui donnerions nostre advis. Lui répétoit ledit lieutenant les difficultez que l'on y retreuve, actendu que la pluspart de son conseil suyt ladicte religion nouvelle, signanment le conte d'Arondal t, chief d'icelluy. Et est vraysemblable que, comme ilz se voient accusez par ledit due de la conspiration, ilz désireront et peult estre procureront toutes nouvelletez, pour meetre en difficulté les affaires de la Royne et lui donner crainete pour usurper plus d'auctorité et faire oblier le passé. Entrant sur le propoz du Parlement, qu'il seroit bon que Sa Majesté le convocque et assemble, pour donner ordre et achever ce qu'est nécessaire pour l'entier establissement de son règne et de mesmes accélérer sa coronation, et qu'elle debvoit bien délibérer si ledit Parlement se doit fere général, ou y appeller particuliers et notables du pays, pour représenter ledit Parlement, selon que le due de Noirthumberlant l'a introduict; à quoy elle respondit qu'elle avoit ung mémorial de ce qu'il convient fere pour sa coronation, et que le plustot qu'il seroit possible, elle le feroit, et incontinent après se tiendroit le Parlement.

Plus ledit lieutenant feit tumber le propoz et négociacion en propoz de mariage, dont il lui avoit jà parlé à Beaulieu, par lui dire que les affaires du royaulme estoient telz qu'il estoit difficille elle y peut satisfaire, et que la considération que Vostre Majesté avoit heu de luy fere mention de prendre party, avoit esté ladicte difficulté, et que nous avions fait entendre ce qu'elle nous avoit respondu, mais comme pour lors le temps de l'audience n'avoit permis de parachever le propos, mesmes qu'il seroit malaisé Vostre Maiesté lui donna advis sur ceev, si elle n'entendoit ce qu'elle treuve par son conseil que le royaulme pourroit comporter et lui seroit plus agréable, il seroit expedient elle esclaroist ce point; et que ne faisons doubte Vostre Majesté la conseilleroit paternellement et sineèrement. A quoy elle respondit qu'elle considéroit estre chose nécessaire de choisir party de mariage pour la raison du publica, encores que ce fut contre sa propre affection; et qu'elle remercioit grandement Vostre Majesté des bons offices qu'elle continue envers elle; et que lui semble que Vostre Majesté pourroit mieulx fere assentir de ceulx dudit conseil leur intencion que elle, pour ce que les dames ne doibvent estre les premiers qui facent l'ouverture de mariage ou lui donner advis, comme elle le devroit fere envers lesdits du conseil. A ce replicqua ledit lieutenant qu'il seroit trop plus facile et plus propre que ladicte royne deust assentir les advis de ceulx dudit conseil en particulier, que Vostre Majesté le feisse fere par ses ambassadeurs pour éviter toutes les suspicions : que nous adverterions Vostre Majesté de ladiete responce : donnant assez entendre, par ses devises, qu'il n'y a mariage correspondant pour elle en ce royaulme, et qu'elle prendra party estrangier; confiant que cellui qui luy sera proposé et mis en avant, sera catholicque, et qu'elle aura moven de le veoir et l'oyr parler, et qu'il ne soit trop jeusne. Sire, de ce que dessus Vostre Majesté pourra facillement colliger l'estat où les affaires de ce royaulme se retreuvent, signanment quant à la religion, et pour n'avoir encores resolu quel advis lui pourrions donner oultre celui que jà lui avions donné, n'en

¹ Henri Fitz-Alan, comte d'Arundof

faisans aultre mention par cestes; mais par les premières en informerons Vostre Majesté. Et est apparant que les François et adhérans dudit due ne cesseront de fere aller avant ce tumulte, si leur est possible, pour revolter et troubler les affaires de la Royne. A quoy espérons elle remediera par deux voyes : l'une qu'elle ne persistera plus avant à ladiete religion et attendra l'assemblée du Parlement; l'autre que, avant la fin de ceste sepmaine, nous entendons justice se fera dudit due; lequel estant chastyé, ses complices feront cesser toutes practicques contraires. Et à celle fin et pour plus grande seurté de la personne et s'asseurer de la ville et contre ceulx qui vouldroient favoriser ledit due et susciter quelque tumulte soubz umbre de la religion, ou autrement, Sa Majesté fait assembler et tenir prestz sent ou 8 cens chevaulx et deux mil piétons.

Il y a ung autre moyen, dont avons pourparlé, qu'est de fere sortir du royaulme tous bagniz et attaintz de crisme, qui se sont retirez, vagabondes et autres qui ne sont domiciliez. Et, oultre le point de la religion, nous entendous qu'il y a ung grand mescontentement et quasi publicq, de ce que la Royne a si facillement accrédité à son conseil ceulx qui ont conspiré contre sa vve, contre sa personne, contre son droit et contre son honneur. Et comme elle [ne] se peult fyer, veu leur inconstante legiereté et mechaneeté, signanment ce mescontentement entre ceulx qui ont assisté la Royne en ses adversity et contrariétez, ausquelz il semble estre recucilliez comme ilz méritojent, estans eslevez en auctorité les conspirateurs. et ceulx reculez et mesprisez après avoir fait si bon office et si léal service. Et mesmes millord Darbey 1, homme principal de ce rovaulme, qui avoit asseuré de 15 à 20 mil hommes pour le service de la Royne, s'en est doln audit ambassadeur Scheyfve, lui aiant dit en confidence que ladicte Royne pourroit tumber en inconvénient par ce moyen, et qu'il ne le disoit pour luy, pour estre personnaige qui peult vivre honorablement en sa maison, sans charge, dont il n'est ambitieulx, mais pour ce qu'il en y a une infinité qui s'en sont descouvertz à lui, qui facillement pourroient changer leur inclination, puisque ilz ne sont recogneuz, et que leurs ennemiz et contraires sont avancez en degré, auquel ilz neuvent nuvre et préjudicier ceuly qui ont tenu le party de ladicte Royne, Auquel respondit ledit ambassadeur avec la mesme confidence, et pour le destourner et bien édiffier, qu'il estimoit que la Royne, comme très saige princesse et pourveue de discrétion, s'accommodoit un temps et saison pour plusieurs respectz, laquelle ne delaisseroit par succession de temps de donner ordre et recognoistre ceulx qui luv avoient assisté et porté bonne volunté en ses adversitys; tellement que luy et les autres auroient cause de leur contenter, et que, l'occasion s'offrant. ledit Scheyfve en feroit ouverture où il appartiendroit,

Henry Dudley ² a esté interragué, selon qu'avons entendu de hon et seur licu, qui, sans torment, a faict confession approchant et vraisemblablement touchant son envoy en France et crédence, qui eust du roy de France devers la Jana de Suffocq; aiant diet que le due, lorsqu'il le despescha en France, ne pensoit qui fut besoing qu'il eust prompt secours des François, n'aiant faict compte de la Royne, ny de ce qu'elle polroit assembler pour son secours, se

¹ Edouard Stanley, comte de Derby.

² Henri Duddeley, fils de John, duc de Northumberland.

confiant à ceulx du conscil et à ceulx de la loix de ceste ville, et sculement l'envoyait devers le Rny, pour, en cas que Vostre Majesté s'en empescha, estre assisté; et que ledit S' Rôy de France lui diet qui deust asseurer ledit due qui employeroit son armée de mer et de terre et sa propre personne pour le séjour dudit due, et laisseroit l'emprinse qu'il avoit contre Vostre Majesté; et qu'il tient pour véritable que, si l'on l'eust employé, il l'eust satisfaiet à sa promesse; et que devisant avecq ledit S' Roy, les nouvelles de la prinse de Hesdin lui lurent appourtées. Surquoy meetant sa main contre l'estomae, il diet qui se vangeroit du traietement qu'on avoit fait à ses gens, qui y estoient.

Depuis l'on nous a diet que Wothon 1 a escript pardeçà le mesme, et aussi que ledit S' Roy lui a diet qu'il estoit adverty que l'on traictoit le mariage dudit S' prince de Piédmont 2 et de ladiete Royne.

L'on faiet bruiet en ce lieu que les Français tenoient pratiques sur le chasteau et estat de Florence, qu'avoit esté descouvert; que l'armée du Tureq par mer estoit ès portz de France; que ledit S' Roy de France estoit en campagne avec forte armée, et aussi estoit fort en Piédmont, et avoit conquis puis deux mois ença deux ou trois places; aultres font courir le bruiet que le légat Dandino ⁵ importune Vostre Majesté pour la paix. Chacun parle des affaires d'Estat pardeca selon son affection.

Le S^r Doisel ⁴ est party pour retourner en France. Dois que l'entrée de la Royne fust faicte, les évecques d'Orleans et le S^r de Gyé ⁵ sont passez l'estroit, estans arrivez hier à soir à Cantelberye ⁶ pour culx treuver en Court à Richemont et fere la congratulation et offices, suivantes noz précédentes.

L'on a ces jours passez deffendu la prédication aux concionateurs ⁷ François et Flamenz, qui entremesloient en leurs sermons propoz séditieux. Et a l'on treuvé le jour d'hier certain hillet diffamatoire semé par les rues de ceste ville, dont la copie va avecq cestes; lequel avons faiet translater en haste.

Atant, Sire, nons prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses haultz, nobles et vertueulx désirs.

Londres le 16 d'aoust 1555.

DE MONTMOBENCY, MARNIX, JEAN SCHEVEVE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulée : Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534, 14 partie, folio 166.)

- 1 Le docteur Nicolas Wotton, doyen de Canterbury et ambassadeur anglais en France.
- ² Emmanuel-Philibert, duc de Savoye, prince de Piemont.
- 5 Le cardinal Jérôme Dandini, évêque de Castiani, puis d'Imola, légat en France et aux Pays-Bas. Il naquit à Geseua en 1509, et mourut le 4 décembre 1559.
 - 4 V. plus haut, p. 92. | 5 V. Ibid., p. 94. | 6 Canterbury.
 - ⁷ Concionateurs, gens qui fout des assemblées ou tiennent des discours.

XI

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

25 août 1555.

Nécessité en Angleterre de punir les coupables sans miséricorde, et ceux qui ont contribué à la mort du Roi. Les exécutions doivent se faire en même temps. Si la Reine ne peut se résoudre à faire mourir Jeanne Grey, elle doit la reléguer dans un lieu sûr.

(Griffet, l. c., p. 53. - Analyse.)

XII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

23 août 1555.

Il doit continuer d'entreteuir la reine Marie de son mariage avec le prince d'Espagne, mais de manière qu'elle ne puisse avoir le moindre soupeon.

(Papiers de Granvelle, 1, 1V, p. 79.)

XIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, le 25 août 1555.

Chiers et féaulx, nous avons receu voz lettres du 16 du présent, et veu, par icelles, les termes que vous avez tenu en l'audience, que dernièrement vous a donné tant en publicque que appart au lieutenant d'Amont, au nom de vous tous, la Royne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et consinne. Et nous semble tout ce que y avez faiet et passé très bon. Et si tenons à service très agréable que si particulièrement nous avez adverty de tout, et [ne]

doubtous que en la responce, que lui avez donnée par escript sur ce qu'elle avoit demandé vostre advis pour les troubles advenuz à l'occasion de la religion, vous aurez ensuyvy ce que. par noz lettres précédentes, vous aurez congueu sur ce point de nostre intencion ; puisque elle se remect à non vouloir passer plus avant en ceev, sinon avec l'auctorité du Parlement ny sans se contraindre lav' contraindre personne à suyvre plus l'une que l'aultre, en avant faict si expresse déclaracion. Et peult estre les choses s'accommoderont; mais il est de besoing qu'elle face tenir l'eveil au guet sur ceulx qui vouldroient commovoir, soit par prédicacions, billetz ou aultrement, le peuple. Et certes celuv qu'on a publié, dont nous avez envoyé la copie, est scandalcux et de bien maulvaise digestion, digne de très grande considéracion. voyre et du chastoy, qui pourra descouvrir l'aucteur. Et est apparent que les estrangiers fugitifz pardelà sont ceulx qui austant lui seront contraires, doubtans le changement de ladicte religion, et que sortis de la ilz ne treuveront aisément si commode refuge qu'ilz ont eut là. Et à ceste cause semble qu'il sera le mieuly s'en faire quiete le plustost que l'on poura, sans le funder sur la religion, comme aussi vosdictes lettres démonstrent ainsy que l'on le considère pardelà, et que généralement le placeart serve contre tous fugitifz estrangiers qui se sont départiz de leur païs à l'occasion d'imputacion de crimes quelz qu'ilz soient. Et si eccy se pouvoit fere par l'auctorité du Parlement, à quoy vraysemblablement l'on le pourroit attraire, pour la havue naturelle qu'ilz ont contre les estrangiers, ce scroit bien le mieulx, et mesmes, estant ladicte Royne délibérée de si tost se coronner, et incontinent après convocquer ledit Parlement. Et certes il luy emporte grandement de procurer que toutes choses concernant son establissement à la coronne se effectuent tost, s'assheurant de tout ce que lui pourroit estre contraire.

Et à ceste cause treuvons nous bon que l'on donne si grande presse à fere le procès du due de Noirthumberlant et ses complices; et encoires que briefvement s'achève l'exécution contre tous coulpables. Et pourrez déclairer à ladicte Royne que ce n'est point nostre intencion de, l'exhortant à clémence, de laquelle il est bicu qu'elle use, comme lui avez dit en l'endroit de la multitude, luy persuader qu'elle doige fere part d'icelle aux principaulx, soit en la conspiracion tenue pour lui oster son droit au royaulme, ou pour fere morir le fen Roy son frère, estant deux cas telz et tant qualifliez, qu'elle est obligée de généralement chastier ceulx qui en l'ung ou en l'aultre auront défailly. Et si sera bien que advertissez qu'il nous semble que la rigeur se doibt fere tout en ung cop si tost, pour, après avoir donné l'exemple et craincte du chastov, rasseurer les autres, ausquelz elle voudra pardonner, pour leur reposer les esprits et non leur donner occasion que, par crainte, ilz entrent en nonvelles practiques, se servant de la tumultacion du people, soubstenans et augmentans icelles et des practiques des François; et que, pour Dieu, elle ne se fourcompte desoubz coleur de clémence, délaisser de s'assheurer -- par le moven de juste chastoy qu'elle a en la main -- de ceulx qui vraisemblablement luv pourroient ou vouldroient troubler l'estat de son rovaulme. Et quant à la Jeanne de Suffocq, si tant est que, pour les respectz qu'elle vous a touchez ou autres, elle [ne] voulsist luy irroguer i peyne de mort, que du moins elle regarde s'il sera bien la

¹ Irroguer, infliger, du tatin arrogare.

reléguer en quelque lieu sheur, où elle puisse estre gardée et vivre, sans que l'on aye doubte qu'elle puisse procurer altéracion audit royanlme.

Et au regard du resentement, que aucuns de ceulx qui lui ont adhéré pour la soubstenir en sou bon droit, démonstrent avoir à l'encontre d'elle, à l'oceasion de ce qu'elle retienne en son conseil ceulx qui luy sont esté contraires, et ont machiné à l'encontre d'elle, il sera bien que, avec bonne occasion, vous luy remonstrez ce que millort Derby en a dit à vous l'ambassadeur Scheyfye; l'exhortant à ce qu'elle tienne respect à ceux qui se sont mis en hazard pour rendre leur devoir envers elle; mais que quant à non se servir des autres, c'est chose que, à postre advis, elle pe peult changer, pour estre aucuns d'iceulx ceulx qui ont plus de congnoissance de l'estat du royaulme et desquelz, à l'advenir, elle pourra tirer du service. Et il est besoing que, avec sa prudence, elle regarde de satisfaire et ungs et aux autres respectivement selon leur qualité, comme elle verra convenir, puisque il luy est besoing donner contentement et satisfaire à tous. Et si verrez occasion telle que, sans qu'elle le prengue mal, vous lui puissiez aussi remonstrer ce que l'on entend que aucuns se resentent que aucunes de ses dames empiètent crédit auprès d'elle en choses dont elles tirent particulièrement intercession et prouffit, et qu'il sera bien qu'elle y prengne regard; puisque donnant pied d'arrivée à telles choses, encores que, du commencement, il semble que ce ne soit riens, peu à peu souvent elles croissent; de sorte que le remède se treuve après plus difficille.

Au regard du mariage de la Royne, que nous congnoissons, par vosdictes lettres, qu'elle encline plus au party estrangier, peult estre seroit y mieulx différer de toucher pour le présent ce point, puisque jà ilz se resentent de ce qu'elle a faict de la religion. Car si l'on venoit tumber en l'autre, les malveuillans peuvent s'en servir pour donner à entendre que les causes, que prétendoit le duc de Northumberland, fussent véritables; et peult estre ne seroit y discovenable de différer d'en parler jusques après le Parlement tenu, auquel il est vraysemblable que cculy du royaulme ne délaisseront de luy en toucher quelque chose, quant ce ne seroit que pour demonster qu'ilz désirent d'avoir d'elle succession, et apparent qu'ilz l'a supplieront qu'elle se détermine tost et pour son éaige, et pour sheurté et repoz du royaulme. Et lors ceulx du conseil entreroient à lui communiquer de ceey et diroient leur advis. Et puisque il viendroit à propoz, leur pourroit ladicte Royne demander, sans scrupule, ce que nous treuverions meillieur que de venir à ce que de nostre coustel l'on le proposa, et pour estre la nacion Angloise tant jalouse que scripuleuse, et qu'il est vraysemblable que incontinant ilz imagineront que y tenons quelque fin particulière. Et quant il sembleroit à ladicte Royne le contraire et que, sans actendre plus de temps, iceulx se doient proposer à ceulx de son conseil de nostre part, nous ne veons qu'il se doient fere en autres termes, que leur représentant combien qu'il conviendroit qu'ilz eussent ung Roy pour assister ladicte Royne, sans entrer en aultre particularité; qu'ilz y voulsissent persuader ladicte Royne et adviser sur le party que leur sembleroit plus convenir; tenant principal respect au contentement de ladicte Royne, bien du royaulme, sheurté et tranquilité d'icelui. Et certes pour estrangier nous veons les condicions que ladicte Royne y appose estre difficilles, et signamment pour le poinct de l'eaige, et davantaige pour le désir qu'elle a de veoir le personnaige, que, comme vous sçavez, seroit mal practicable, qui que ce soit à qui elle vouldroit prétendre, puisque il n'y a nul prince de la qualité qui revient à la sienne, qui se voulsist meetre en l'aventure d'aller là pour estre reffusé; qu'est la cause pour laquelle non seullement les princes, mais encores les seigneurs et particuliers se marient, sans que les parties se voyent l'ung l'autre. Ce que vous escripvons, comme tout le surplus contenu en ceste, pour vous en servir, si et quant verrez qu'il pourra venir à propoz. Mais il emporte que fectes bien entendre à ladiete Royne que, non seulement en ce point de son mariage, mais encores en tout le surplus, nous désirons de luy procurer en tout ce que pouvons tont contentement.

Vous ne nous avez encoires donné aucun advertissement des particularitez de ce que confesse ledit duc de Northumberlant et autres, ny de ce que l'on a advancé à l'encontre d'eulx, synon seulement de ce qu'avez entendu d'aucuns particuliers et non de la Royne, que Dudley a deposé. Et pour austant qu'il nous convient en seavoir certainement la vérité, tant pour mieulx consciller à ladicte Dame ès choses qui s'addonneront, que aussi pour qu'il nous emporte pour la correspondence que ces gens ont tenue avec France, encores que ladicte Royne de soy mesmes ne vous en informe et de l'estat présent de son royaulme, il sera bien que, avec la modestie convenable, vous l'interroguez pour entendre d'elle mesme le plus avant que pourrez la certitude.

Nous donnames avant hier audience à millord Warden 1, lequel nous vint treuver accompaigné des évesque de Norwyth 2, Obby 3 et Morison 4. Et, après nous avoir donné les lettres de crédence de ladiete Royne, nous feit recit de ce que l'on avoit machiné à l'encontre d'elle. et comme tost bonne partie de ceulx du conseil et les propres gens du duc de Northumberlant, mesmes l'armée équippée par luy et plusieurs Sgrs et nobles, avec gens et argent. s'estoient venuz joindre de son coustel; nous remerciant, de la part de ladicte Dame, l'affertion que luy ayons toujours pourtée, et nous recommendant l'amitié qu'ayons tenue avec ledit royaulme. A quoy nous correspondismes avec tous grâcieux propoz, nous resjoyssans de son advénement à la coronne, comme à chose justement à elle deue du port et faveur que Dieu miraculeusement luy avoit donné; tesmoignans la grande amitié que luy avons toujours portée ; excusans ce que n'ayons peu fere pour elle, pour son propre respect et pour sa sheurté. et magnifians grandement la valeur des Anglois, qui n'avoient peu comporter une si grande mechanceté, et que pour rendre leur devoir s'estoient si animeusement et, sans crainte de péril ou dangier, joinctz avec elle; et que oultre ce que naturellement nous avons toujours esté enclin et favorable ausdits Anglois, ce qu'ilz avoient fait en eccy nous rendoit encoires plus affectueux en leur endroit; offrant à ladicte Royne toute faveur et assistence; et que tiendrions soing de ce que la concernoit et le bien de son royaulme, comme de nostre propre et davantaige; et qu'elle s'assheura que lui donnerions toujours toute faveur et assistence

¹ Lord Thomas Wharthon.

² Thomas Thirlby, évêque de Norwich.

⁵ Sir Philippe Hoby. V. plus haut, p. 91.

⁴ Sir Richmond Morysine, V. ibid.

possible. Et après y avoir aussi ledit millort Warden correspondu en mesmes termes, il nous présenta, pour ambassadeur ordinaire, ledit évesque de Norwytz, avec lettres de ladiete Royne à ceste effect; lequel nous acceptames favorablement, luy offrant toute volenté et affection. Et depuis se licenciarent lesdits Obby et Morisson, estans rappelez par ladiete Dame; lesquelz, après avoir prins licence, nous requirent chacun particulièrement de les vouloir recommender à ladiete Dame et tesmoigner le bon office qu'ilz ont fait. Et au mesme in-tant, tirant devers nous ledit millort Warden, nous luy declarasmes que les deux dessusdits avoient tonjours fait bon office d'ambassadeurs, selon la charge que l'on leur avoit donnée, et le priasmes qu'elle les voulsist avoir pour recommandés. Et s'îlz vous en requièrent, vous pourez faire le mesme office de nostre part et ès mesmes termes devers ladiete Royne.

Cecy achevé, ledit millort Warden print congé de nous, disant qu'il n'avoit iey autre négociacion à fere, et que, pour non nous travailler de plusieurs audiences, il désiroit achever le tout en ung coup. Et encores que luy offrimes de parler plus souvent à nous s'il vouloit, l'inablement s'arrestant à ce que dessus, nous le licenciames, et prinsmes temps pour fere respondre aux lettres qu'il nous avoit apportées. Et avons bien voulu advertir aussi partieu-lièrement de ce que dessus, afin que, sachant le tout, vous y puissiés conformer en ce que sera de besoing.

Quant à l'advertissement que nous donné de la practique, qu'avez entendue, estoit sur le chasteau de Florence, jusques astheure nous n'en avons entendu aucune chose du coustel d'Ytalye. Et si en avons nouvelles fresches, bien que le due ayt fait prendre prisonnier ung Florentin de Rocy, lequel tenoit intelligence et venoit pour mener pratique contre la personne du propre due et contre son estat. Et aussi, par lettres du roy de France interceptées au Paulin ¹ et à Drage Reis ², ledit roy sollicitoit l'armée de mer du Tureq pour venir donner sur la cothe de Austane ³. Esperant obtenir ce qu'il prétendoit, ses ministres ont accreu de l'orces ou coustel de Senne, delaissant d'accomplir la tresve indicte par le Pape; mais jusques à oyres ladicte armée tient le chemin d'Afrique et des ysles, n'aiant fait jusques à présent dommaige d'importance, mais bien en a elle receu de tous coustels où ilz ont mis gens en terre. Aussi disoit l'on que ladicte armée tenoit fin de assaillir Savonne; mais l'on espère que don Fernando de Gunsaga 4 pourvoyra de son coustel pour contreminer leurs desseings, se trouvant jà en compaigne et marchant jà contre le camp du roy de France, conduyt par le S' de Bussie ⁸. Et de cestuy advertissement vous pourrez vous servir contre le déguisement que les Francois pourront donner en ce coustel là.

Atant, etc.

Bruxelles, le 25 d'aoust 1555.

(Ibid., p. 179).

- ¹ Antoine Paulin, comu sous le nom de capitaine, genéral des galères de France, ne en 1498, moi 1 en 1578.
- ² Dragout ou Dragut Reis, commandant dans la Mediterranée de la flotte turque, à laquelle s'était unie celle de France.
 - ³ Sic. Ostiane ou Toscane?
- 4 Fesdinand de Gonzague, commandant de l'armée imperiale en Italie, né le 28 janvier 1507, mort le 15 novembre 1537.
 | 5 Bussy-d'Amboise.

XIV

Jean Vargas de Molina à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Vailladolid, 1er septembre 1553.

MUY MAGNIFICO SENOB.

Con Gamboa ¹ se recibio la carta que V. M. y esos señores escrivieron al principe nuestro señor, a los xx de julio, y Su Al. responde lo que vera y queda con mucho contentamiento del buen successo de la Ser^{ma} Reyna, y no menos alegria ha cabido a todos los destos reynos por ser como es nieta de aquellos buenos Reyes catholicos, plegue a N^{ro} S^{or} que Su Al. lo goze por muchos años.

Ya V. M. esta avisado de como Su Al. la mando pagar todo lo que se le devia, assi de su salario como los mill ducados que Su Mª le dio de ayuda de costa, y a mi no me queda mas que hazer en ello, y Ayala me ha dicho que por orden de V. M. dio todo lo que el tenia à Juan Fernandez de Paredes, el qual y el thesorero Domingo de Orbea creo que havran dado orden en embiarlo; V. M. vea sy ay otra cosa en que vo le pueda servir.

El dicho Gamboa buelve con la respuesta de Su AL, y le mando dar por su viaje de venida y buelta dozientos y cinquenta escudos, y de merced otros dozientos como el dira, y V. M. mientras ay estuviere no dexe de avisar de todo lo que huviere, y a essos. SS. embaxadores de Su Mª beso las manos de sus mercedes, y specialmente a Mussiur de Curriers, N. S. la moy magnifica persona y casa de V. M. guarde y acresente. Como dessea, de Valladolid a primero de septiembre 1355.

Servidor de V. M.,

JUAN VARGAS DE MOLINA.

Au dos on lit: Al muy mag[∞] señor, el s[∞] Simon Reynaldo, del consejo de Su M^d, embaxador en Inglaterra.

(Correspondance de Renard, t. III, fol. 45, à la Bibliothèque de Besançon,)

⁴ Don Rernando de Gamboa, ambassadeur de Maximilien, roi de Bobême, en Angleterre, V. p. 18.

$\mathbf{X}\mathbf{V}$

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

5 septembre 1555.

La Reine l'a entretenu des projets de mariage. Jamais elle n'a senti « aguillon de ce qu'on » appelle amour, ni entré en pensement de volupté; elle n'avoit jamais pensé à mariage.

» sinon depuys que a pleu à Dieu la promovoir à la couronne, et celluy qu'elle fera sera

» contre sa propre affection. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 98.)

XVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

7 septembre 1555.

Négociations diverses à propos du mariage de la reine Marie. La Cour est divisée sur ce point. Un parti propose pour mari le prince d'Espagne, un autre parti Courtenay.

> (VERTOT, Ambassades de M. de Noyailles en Angleterre, t. 11, p. 142.)

XVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 9 septembre 1553.

Sire, la commission qu'il a pleu à Vostre Majesté nous donner, tant par instruction, que ce qu'elle nous a commendé par ses lettres, puis nostre arrivée en ce royaulme, semble respecter quatre pointz : l'establissement, ou royaulme, de la Royne Marie, la religion, le mariage

de ladicte Royne, et entretient de bonne paix et voisinance entre ses royaulme et pays avec ce royaulme. Et jaçois que, de temps à aultre, lui avons escript ce qu'est succédé, et qu'avons négocié et donné compte particulier de ce qu'est venu à nostre congnoissance, si est ce, comme de jour à aultre, choses nouvelles s'entendent concernans lesdits pointz, nous avons répété le substancial d'iceulx, pour plus distinctement l'informer de ce qu'avons entendu puis noz dernières lettres.

El quant audit établissement, les apprestz pour la coronation de ladiete Royne se font en grande diligence pour le premier jour d'octobre. Et doit venir, déans quatre jours, ladiete Royne en une maison prouchaine de Westmunster, que l'on nomme la maison Sainet Gems¹, que le feu Roy Henry VIII¹ de ce nom feit fere pour norrir les enfants d'Angleterre, pour donner millieur ordre à ce qu'est nécessaire et requis pour ladiete coronation. Ce que ceux de son conscil ont désiré et conseillez pour leur plus grande commodité. Et cependant l'on pourveoye à la police du pays, et a l'on fait publier deux mandemens, puis deux jours ença : l'un, par lequel l'on fait entendre la valeur de la monnoye d'or et d'argent que l'on forge, et mélioration d'icelle envers celle qu'avoye cours en ce royaulme, qu'est ung grand bien pour les subjectz et pour les pays voisins, pour ce que la monnoye de pardeçà estoit tant adultérée et meslée de maulvais aloy, et les monnoies des princes estrangiers et voisins si bas et inégalement évaluez, que l'on ne pouvoit négocier ny traficquer, sinon avec grande perde et diminution. Et ceste réformation estoit fort désirée du peuple, qui s'apperçoit jà de l'utilité dudit mandement, en ce que le pris des victuailles et marchandises est desjà ravaillé et amoindris de plus d'un tier, comme l'on nous a certifité.

L'autre, par lequel la Royne fait expresse déclaration qu'elle veult et entend payer tous les debtz du feu Roy son père, et du feu Roy Édouard, son frère. Ce que l'on ne espéroit. Et pensoient plusieurs que, pour avoir esté excluse de la couronne par le testament du feu Roy Édouard, par les manières que Vostre Majesté a entendu, et estant parvenue à la couronne par la force et chastoy de ceulx qui avoient entreprius la frustrer de son bon droit, elle se pourroit excuser de païer lesdits debtz. Et a esté faiet ceste publication en temps et saison oportune; qu'a remis le cueur de plusieurs anciens serviteurs, ministres, officiers, marchans, banquiers, eapitaines, pensionaires, souldars et d'aultres, qu'ilz n'attendoient ou espéroient que ladiete dame se deust résoldre audit païement. Ledit mandement second contient ung aultre point, qui a grandement confermé et accrue la volunté du peuple, et dont il en a fait démonstration publicque, pour ce que, comme au dernier Parlement l'on eust accordé un subside et contribution, le tier de laquelle fut encores à païer, ladiete Royne a quieté et deschargé le peuple dudit tier. Et en faisant ladiete publication, le peuple y assistant crioit : Vive la Royne! et la prospère.

Et comme, par sesdits mandemens, elle tesmoigne la singulière souvenance qu'elle a du bien publicque, du bien particulier, de l'amour de ses subjectz, la bonne conscience et grande bonté qu'est en elle, ainsi le peuple, qui en reçoit l'utilité, entre en confidence que sou règne sera selon Dieu, raison et justice, et assure tant plus l'établissement du règne de

¹ St-James

ladicte Royne. Car, comme le royaulme d'Angleterre a esté toujours subject à grande mutacion, et les nobles d'iceluy ambitieux, vindicatifa, amateurs de nouvelletez, inconstans et conspirateurs, et qui les a toujours comme tenu en craincte soubz le jong de la force et espée, ainsi emporte il pour la Royne que — la plus part de ceulx qui lui pourroient ou vouldroient nuire estans réserrez et affoibliz — elle conserve et cuncucrie! la faveur et bénévolence du peuple, qui lui a grandement aidé en son advénement.

Plusieurs, qui jugent sincèrement de ses actions, louent la clémence et modération de la rigeur de la justice contre ceulx qu'ilz lui ont procuré et machiné la mort et exhérédation de non seulement non les chastier, ains leur pardonner les mesus, et user de grâce et miséricorde; estant chose notoire que le retardement de l'exécution des sentences capitales pronuncées ces jours passez, n'a esté sinon pour user de ladicte clémence, dont est participant le m'e Northampton et les cinq filz du feu due de Northumberlant, ausquelx elle a donné la vie, comme l'on nous a dit, à millort Fery et à plusieurs aultres, qui sont prisonniers. Aulcuns, pour congnoistre le danger où elle se meet de leur donner la vie, ne treuvent bou qu'elle nourisse ceulx qu'ilz luy pourroient ey après nuire, et estre contraires, si est ceste clémence donne impression de sa bonté et compassion. Et comme noz nous sumes informez si la grâce accordée aux filz dudit feu due se extendoit en pure et plaine liberté, l'on nous a dit que la peine estoit convertie en prison perpétuelle. Et ne veons que l'on parle davantaige de l'exécution desdictes sentences, ne que l'on poursuyve le proces commencé contre les arrestez que l'on dit que l'évesque seconde et instruict en l'évesché de Londres é, sera chastié de la prédication seandaleuse qui fit lors que Jana de Suffocq s' fut publiée pour Royne.

En Irlande il y a quelque commotion et mescontentement. Mais nous n'avons encores entendu la cause d'ieclle, sinon celle qu'avons jà escripte à Vostre Majesté, qu'estoit sculement entre les souldars que l'on y entretient, qui n'estoient paiez ny souldoiez. Mais il nous semble qu'il n'y a aultre fundement que n'avons encores entendu, dont nous informerons plus amplement pour en faire part à Vostre Majesté. Ainsi procède et prent progrès ledit establissement avec la justice ordinaire, dont ne faisons mention, pour ce qu'elle est réglée par les loix municipales du pays. Seulement treuve l'on que ladicte Royne a appellé trop plus de personnes en son conseil, que n'estoit requis, ny seur pour la bonne et fidèle direction des affaires. Et s'en sont doluz auleuns de son propre conseil, desquelz l'on l'a assentie, aians joinet les noms de ceulx dudit conseil à ce Vostre Majesté congnoisse et entende le grand nombre; mais il semble que la pluspart tienne lieu de conseiller aux honneurs, et que

¹ Cuncuerie, pour : conquiert.

Guillaume Parr, comte d'Essex, ensuite marquis de Northamptou, condamné à mort le 18 août 1553, puis gracie. V. plus haut, p. 96.

³ Lord Ferrys.

⁴ Cette phrase, très-embrouillée et probablement mal luc par le copiste, se rapporte à Nicolas Ridley, évêque de Londres, qui prêcha (16 juillet 1555) contre la légitimité des filles de llenri VIII, et qu'il considera par conséquent comme exclues du trône. Il défendit chaudement la cause de Jeanue Grey.

⁵ Jeanne Grey, voir plus haut, p. 85.

toutes choses se despeschent par le grand chancellier 1, conte d'Arondelle 2, Paiget 5, et secrétaire Pieter 4.

Ladicte Royne a délibéré, par l'advis de sondit conseil, de faire adjourner tous ceulx qu'ilz ont assistiez le feu duc de Northumberlant, qui ne sont prisonniers, tant pour user de miséricorde devers la multitude et la tirer de la craincte du chastoy, que pour faire linance, par la déclaration de mulete et condemnation pécuniaire.

Quant au point de la religion, où nous avions pensé que ne se deust extendre plus oultre. sinon de remeetre la messe, la communion et les choses attouchans ce point comme elles estoient au trespas du feu Roy Henry, nous entendons, par l'advertissement que ladiete Royne nous en a donné, qu'elle passe jusques à l'auctorité du Pape, pour remeetre les royaulmes d'Angleterre et d'Irlande soubz l'obéissance de l'Esglisse, comme ilz estojent avant les mutations. Et quant au premier, encores que avons escript à Vostre Maiesté, que la messe et office se commence dire en plusieurs lieux, esglises et universitez, si est ce que, en la plus part des esglises de ce lieu, l'on y chante et sacrifie à la mode de la nouvelle religion. Et y a plusieurs practiques, mescontentement et secrètes délibérations entre eulx qu'ilz sont obstinez en icelle. Et nous a esté dit que Madame Élisabeth, saichant le partement que vouloient faire auleuns prédicans françois de ce royaulme, l'un desquelx l'a endoctriné en ladiete religion et langaige francoys, elle les contremanda, leur faisant dire qu'ilz ne se retirassent et ne se carchassent, ains allissent par les rues. Aussi y a il ung prédicant qui a proposé, en son sermon, qui ne convenoit plus dire : Vox populi, vox Dei, ains Vox populi, vox diaboli. tellement que ce commencement est toujours doubteux et umbrageux pour l'advencement de ladiete Royne.

Et, selon que le grand chancellier nous dit dernièrement en sa maison où il nous festia, l'on a esté après ladiete dame Élisabeth pour la réduire et retirer de l'erreur; laquelle a douné bon espoir de se recongnoistre, et que, à ceste Nativité Nostre-Dame, elle en donneroit bon tesmoingnaige. Si c'est, par dissimulacion, pour tant mieulx jouer le jeu, dont l'on se doubte, les effectz le démonstreront; et de ce qu'en adviendra en advertirons Vostre Majesté.

Aussi nous a dit ledit chancellier qui a treuvé ung bon expédient pour fere escarter les estrangiers Luthériens de ce royaulme, sans mandement ou édit, et que quant il a seeu auleun prédieant, ou des principaulx de leur seete, il les a mandés en son logis; qu'ilz, craingnans d'estre mis en la Tour, u'y ont comparuz, ains se sont absentez. Et nous dit que useroit de restuy artifice à l'endroit de celuy qui souloit estre confesseur de la Royne d'Hongrie ⁸, et

¹ Étienne Gardyner, evêque de Winehester.

² V. plus haut, p. 99.

⁵ V. ibid., p. 87.

⁴ William Petre, secrétaire d'Etat sous Edouard VI, Marie et Élisabeth.

⁵ Pierre Alexandre, né à Bruxelles, où sa famille jouissait d'une certaine consideration. Il quitta la cour de la reine de Hongrie pour se fixer en Angleterre. En 1562, il était pasteur de l'une des nombreuses communautés protestantes établies dans la Grande-Bretagne. (V. TE WATER, Tweede eeuwgetijde, p. 19; Mémoires

le manderoit comme les aultres; et que si venoit devers luy, il luy diroit, comme Vostre Majesté et le Roy François sont après paru répéter plusieurs fugitifs de leurs subjects, que s'il advenoit ainsi, et que fut répété, l'on ne pouroit fere aultrement, sinon le délivrer,

 $d^{n}Enzinas$, t. II, p. 518; les Varia de Foppens, à la Bibliothèque royale de Bruxelles.) Nous donnons ici la sentence prononcée contre lui , d'après une copie du temps, que nous avons trouvée dans la précieuse bibliothèque de M. Rahlenbeck, à Bruxelles :

Sentence prononcée par les inquisiteurs des Pays-Bas contre la personne et les écrits de Pierre Alexandre, chapelain de S. M. la Reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas.

Isti sunt articuli magistri Petri Alexandri, carmelite, damnati per boctores infra nominandos. Bruxellæ in templo divæ Gudulæ, anno Domini 1545, 2 Januarii.

In causa inquisitionis coram nobis Petro Curtio, plebano ecclesiæ collegiatæ et parrochialis Sancti Petri Loyaniensis, Francisco de Campo a Zon, canonico insiguis ecclesiæ Trajectensis, et Thoma de Capella, priore prædicatorum in Attrebato, sacræ theologiæ professoribus, judicibus auctoritate sedis apostolicæ subdelegatis, pendente indecisa inter promothorem Reverendissimi Domini episcopi et ducis Cameracensis, denuntiantem sive actorem, ex una, et fratrem Petrum Alexandri, sacra: theologiæ professorem, religiosum ordinis Carmelitarum, legitime et peremptorie per nos ad audiendum ferri sententiam citatum, contuniacem et non comparentem reum, ex altera partibus; visis et mature examinatis articulis pro parte ejusdem promothoris contra dictum fratrem Petrum exhibitis, ejusdem fratris Petri responsione, ac pro ipsius parte aliis articulis ad sui defensionem tendentibus, testium quoque hine inde productorum et examinatorum depositionibus ac exceptionibus reprobatoriis, una cum salvationibus, aliisque actis et actitatis et ceteris in hac eadem causa et partibus exhibitis ac deductis; visis etiam voluminibus sermonum, duobus latinis et uno gallico per dictum fratrem Petrum compositorum et conscribi jussorum in judicio recognitis, que non ipsius responsione scripto facta ad propositiones ex illis contractas, cum tam ex eis quam ex prætactorum testium depositionibus constet dictum fratrem Petrum, reum, pluries prædicasse, scripsisse, docuisse ac sustinuisse propositiones suspectas, scandalosas, lutheranas, piarum aurium offensinas, seditiosas, hareticas, et ab Ecclesia condemnatas in Luthero ac aliisque et inter alias :

Omnia necessaria ad salutem continentur in Evangelio, et nihil oportet credere, quam quod continetur in Evangelio et Sacra Scriptura.

Tantum immobiliter inharrendum est verbo Dei et Evangelio, hoc est quod Scripturis omnibus contradicere licet, propter quam divinis et canonicis et quantummodo canonicis Scripturis fides sit adhibenda.

Item commissio legatorum Christi apostolorum, silicet summorum Pontificum et epi-coporum sunt Sacræ Scripturæ et Evangelium, nec prout ergo homines plus obligare quam obligat Sacra Scriptura. Quod si ad majora obligent, tam videntur suam commissionem excedere.

Sola fides justilicat immediate coram Deo, et opera justificant hominem coram homnibus.

Homo intus in spiritu coram Deo sola fides ra i justificatur, externe vero et palam coram hominibus .. . se ipso per opera justilicatur, et cogno-cit certiorque redditur intrinsecus se fidelem esse et justum, ut alteram vero internam nominare queas. Ita tamen quod externa justificatio fructus sequela et ostensio bene sit interne, quod in corde est justificatio et quod ea coram Deo non justificatur quisquam.

Ver:e indulgentiæ comparantur sine auro et argento, sola silicet fide et confidentia meritorum Christi,

¹ Lacune de deux ou trois mots par suite d'une déchirure dans le texte.

suivant le traicté de paix, à ce que par ceste crainete il se retire et face retirer les aultres.

Quant au second point de l'auctorité et obéissance de l'Esglisse, ladicte Royne nous a faiet

Non potest esse vera fides sine operibus,

Qui opera charitatis non habet, nec fidem habet.

Quaudo fidem opera charitatis non sequuntur, certissimum simbolum est, fidem nullam adesse, sed mortuani dumtaxat cogitationem et inane somnium quod quidam falso fidem nominant.

Si quis cognoscit se peccatorem filium ire et dignum morte, cognoscit se sub Deo esse, detestetur peccatum suum et firmiter credat Christi promissionibus, talis debet certissime scire (certitudine fidei) se salvandum, et propterea sic dispositus, et dicens si moriar nescio quo avolabo, damnabitur et est iufidelis, dicere oppositum est negare Christum.

Qui pœnitet de suis peccatis et non credit se consequentum remissionem peccatorum injuriam facit passione Christi et sanguini eius.

Fides est unio quædam et indubitata opinio qua homo certus est super omnem certitudinem nominalem, sese placere Deo, se habere Deum propitium in omnibus quæ generit et fecerit, et ignoscentem propitium in bonis et ignoscentem in malis.

Quia primam regenerationem, quæ fit per fidem, carnalis intelligere non potest propterea illa Christus signis visibilibus et sacramentis ac bonis operibus attribuit, quamvis enim homo apud Deum sit fide justificatus, non reputatur inde justus coram mundo et bominibus et Ecclesia Dei, nisi sacramento baptismi et bonis operibus fuerit inovatus.

Nullus damnabitur, nisi intidelis et obstinatus.

In Christum non credere hac demum verum et unicum est peccatum quod damnat.

Non est distinctio inter baptismum Joannis et apostolorum Christi, uterque enim adscribit cives regno celorum, per utrumque datur Spiritus Sauctus et remissio peccatorum; insuper idem baptisma prius a Joanne Baptista institutum et postea inter gentes dispensatum, organum est quo in Christum credentibus datur Spiritus Sauctus.

In baptismo promissa est homini celestis hereditas absque illa conditione, si legem observaverit, imo illa promissio celestis gratize et gloriæ, nullis nostris peccatis impediri potest, aliquin incredulitas nostram fidem Dei evacuaret.

Non ideo condemnantur homines quod peccaverunt, sed ideo damnantur homines, quia gratiam sibi in Evangelio oblatam per Christum respiciunt et contempaunt et de suis peccatis pomitere nolunt.

Vera pœnitentia est abstinere a peccato.

Pœnitentia est aguitio peccati, quæ est prima pars, secunda est confidentia meritorum Jesu Christi satisfacieus in ejus misericordia.

Sicut in veteri lege nihil legitur factum pro peccato præter oblationem, ita et in nova lege nihil faciendum est in vim satisfactionis pro peccato, quia Christus est satisfactio nostra.

Facere fructus dignos pœnitentiæ est confidere in una vera fide et in merito pretiosi sanguinis Christi.

Non requiritur major detestatio peccati adulterii, incestus, vel quantumvis peccati magni quam simplicis fornicationis.

Per veram fidem homo in eodem beneplacito tamquam profunde in divino corde persistit, quam ipse Christus, et contra Dei beneplacitum et affectus tam alte illi inscritur quam Christo.

Quicumque in Christum crediderit, is per fidem a Christo omnia boua ipsius participat, nam per fidem illi communicantur omnia merita ipsius, ita ut non minus de illis gloriari posset, quam si propria essent merita.

Eadem justitia quam Christus babet, imputatur nobis quotquot in Christo credimus perfecta et ex omni parte absoluta. dire que, puis ung mois enca, elle a fait instance secrète devers le Pape à ce qu'il remeete les censures ecclésiastiques, anathèmes et déclarations fectes contre ce royaulme et les yhabitans, pour tant plus les attirer à recongnoissance du vray chemin de la religion, pour la tant

Erroneum est et scandalosum asserere quod liceat pluris facere aut majori devotione venerari sacramentum miraculosum, quam sacramentum in privata missa.

Sacramentum Eucharistiæ cum ca fide sumendum est, ut ea manducatione sacramentali certo credamus nobis remissa esse peccata et vitam æternam Christi merito nobis esse concessam.

Sancti non sunt adorandi adoratione latrie aut dubie, sed bene propter virtutem imitandi sunt et venerandi, Quicunque oro Christum, ipse Deum orat, pro me et non prout sancti aliquid pro nobis impetrare, nisi Christo pro nobis orante.

Facilius per nos ipsos quant per sanctos impetramus.

Errant qui tribuunt curationem alicujus morbi sancto, ut Joanni vel Huberto.

Non debemus honorare beatam Mariam aut sanctos plus quam Evangelium aut Sacra Scriptura cos honorat. Non sunt nisi duo mediatores immediati inter Deum Patrem et Hominem scilicet Filius et Spiritus Sanctus,

qui possunt dirigere nostras orationes ad gloriam Dei Patris.

Solus Christus servavit omnia mandata.

Nemo deligit Deum quantum diligere debet.

Opera nostra post justificationem facta solum attestantur fidem, quæ vero ante justificationem fiunt, nou sunt utilia, imo displicent Deo, quod respexit Deus ad Abel et ad munera ejus.

Bona opera solum serviunt ut laudetur Deus, vel ut benum exemplum detur proximo vel ut evitetur otium. Nibil meremur per bona opera nostra aut merita, nec gratiam, nec remissionem peccatorum, nec gloriam.

Nulla opera, nullus cultus, nullum prorsus vitæ genus, sed lides sine fidutia operum valet.

Sie solt Deo lidendum est, quod nec operibus nec meritis.

Onnis conatus oneraque studia illorum, qui non sunt ex spiritu regenerati, prava sunt.

Ouidquid agit peccator extra gratiam constitutus peccatum est, et semper peccat.

Certum est in optimis operibus quantumcumque et iam bonis esse pravitatem omissionemque gravissiman. Religio monastica est hipocrisis.

Christus, dicendo adolescenti Mathei 19: Si vis perfectus esse, vade et vende omnia, irrisit juvenem.

Non est curæ Deo si semel ant bis comedatis qualesve cibos.

Jejunium quod nos commendat Deo, nou est abstinentia a cibo et potu.

Jejunium evangelicum est jejunium Dei, non autem quadragesimale.

Jejunium Dei est continuum, non autem hujus aut illins diei.

Jejunium quadragesimale non est evangelicum, quod in Evangelio non percipitur.

Erravimus multis annis in fondamentis fidei nostræ loquendo de fide et justificatione.

In trecentis annis non fuit prædicatum vernm sive parum Evangelium.

Hoc tempore non licet prædicare Evangelinm, quod si prædicarent, prædicans reputaretur hereticus,

Aliqui in dignitate constituti nolunt prædicare Evangelium neque permittunt ut prædicctur, ut cardinales et abbates, quod per hoc corum vitia reprehenduntur. Imo etiam prohibent prædicari Evangelium,

Et quod dictus reus post hujusmodi processus instructionem, in præsentia consiliariorum per Cæsaream Majestatem ad hoc commissorum factam, non ostendit se corrigi paratum aut sponte ad fidei catholicæ unitatem velle recurrere, errores prætactos ad arbitrium superioris abjurare et satisfactionem congruam exhibere. Sed quod deterius est in contemptum nostre imo verius apostolicæ jurisdictionis sui copiam nou fecit, sed se clam nulla petita licentia absentavit et absentat, indicans etiam per hoc et per prætactos (quos publice docnit) errores animi sui pertinatiam. Christi nomine invocato, pro tribunali sedentes et solum Deum ac justitiam pro oculis babentes, jus dicentes, per hanc nostram suam definitivam quam de magistrorum Sacrae Theologia et jurisperitorum consilio nobis communicato fecimus iu bis scriptis, dicimus, decernimus et decla-

plus aisément restaurer, et pour le bieu de la conscience de ceulx qu'ilz n'en sont culpables, ou adhérans, et qu'ilz n'y ont jamajs voluntairement consentiz; et que comme le Pape et consistoire entendit ceste réquisition, il receust grand contentement tant de ce que de l'avénement à la couronne de ladicte Royne sic; et que sur ce il a été résolu que l'on envoieroit pardeeà le cardinal Pol 4 nour fere office de légat; et que, pour préparer son voiage, l'évesque de Vocester 2, qu'est à Rome, joyssant titulairement de l'évesché, que Sa Saincteté a toujours réservé à sa disposition, passeroit en ce royaulme pour veoir sur ce que la Royne prétend, et que ledit légat auroit tout pouvoir et mandement à ce requis, et que le légat Dandino 5, au mois passé, avoit envoyé devers ladicte Royne ung gentilhomme 4 pour la préadvertir de ce, pour seavoir si ledit légat Pol viendroit incontinent, ou s'il délayeroit son voyaige, s'il seroit d'heur, si ce seroit avec fruit, et principalement si le temps et saison et estat des affaires du royanlme le comporteroit, la requérant d'y prendre résolution; disant qu'il y avoit ung gentilhomme dudit cardinal Pol à Louvain qui attendoit la responce. Et luv laissa l'escript, dont la copie va avec ceste: nous faisant dire que, comme estoit trop plus difficille que la restauration de la messe, qu'elle désiroit nostre advis sur icellui. Et aians discouruz plusieurs choses que se sont représentez et débalu longuement la difficulté qu'il y auroit de en ceste saison meetre en avant ce point, de faire passer lesdits légat et évesque pardecà, avant que l'on scaiche en quoy se résoldra le Parlement prouchain, et assigné la difficulté et quasi l'impossibilité de faire lacher les biens d'Ésglise à ceulx qu'ilz les tiennent, que l'on craindra que l'on ne voulsist réparer et remectre les religions, et une infinité des objectz qui sont considérables. il nous a semblé que, jàcois ce seroit ung grand bien pour toute la Chrestienté que l'auctorité et obéissance papale fut remise, que union fut en l'Église et congrégations des fidèles. que ceste opinion soit la plus véritable et qui se doit plustost persuader, il sera miculy et plus seur que ladicte Royne diffère le voiaige dudit légat et secrètement face entendre au Pape que ceste commission n'est exécutable en ceste saison et commencement, et que Sa

ramus dictum fratrem Petrum Alexandri reum graviter et multipliciter contra fidem catholicam et universalis Ecclesice dogmata, multis seculis recepta et approbata errasse, eundemque esse manifestum hereticum et perinacem ac ob id excommunicationis summam a jure latam incidisse, atque ut talem ab ordiuibus sacris deponendum ac salemniter degradandum, totiusque ordiuis ecclesiastici praerogativa uudandum, arbitrio putantis secularis reliaquendum, ac pœnis a jure coutra tales hereticos pertiuaces statutis corrigendum et puniendum, praetacta quoque volumina et alia ipsins perniciosa scripta in aliorum exemplum igui esse tradenda ac comburenda, ideoque præscripta auctoritate qua fungimur dicta volumina et alia ipsius scripta perniciosa, in loco publico et solempni apud cancellariam Brabantiae, in quo ignem construi deceruimus, comburi volumus et mandamus.

¹ Renaud Polus ou Pole, cardinal et archevéque de Canterbury, né le 3 mars 1550, fils de Richard, cousin germaiu de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Marguerite, fille de George, duc de Clarence, frère du roi Edouard IV. Il devint légat du Pape en Angleterre, écrivit plusieurs ouvrages et ne semble pas avoir ete grand partisan du mariage eutre le prince d'Espagne et Marie Tudor. Il mourut le 5 novembre 1558. V. Риг-

² Rochester ? Maurice Griffith, évêque de Rochester ?

⁵ V. plus baut, p. 101.

⁴ Gian-Francesco Commendone, chambellan du Pape.

Saincteté considère les dangers et hazardz où elle s'est retrouvée en son advénement, la difficulté qu'elle a de remectre la messe et dont l'on est encore asseuré ; que, considéré la nature de vassaulx et subjectz qui examine comme ce point est odieux, non seulement en ce royaulme, ains en plusieurs parties de l'Europe, et mesmes que fault du temps eu ce, puisque par concile général ou provincial la chose ne se peult traicter, et qu'elle procurera, par tous moyens à elle possible, pour incliner ceulx de son royaulme à l'intencion et obéissance qu'elle a pour sa personne au Sainct Siège Apostolieque, et fera toutes les bonnes euvres pour correspondre à l'intencion de Sadiete Saincteté; et que fault confier qu'elle ne prendra ses excuses, sinon de bonne part; et que comme ledit Parlement se tiendra déans ung mois, l'on pourra proposer à icelluy le poinct de la religion, et assentir à quoy l'on le pourra réduyre, pour selon ce encheminer et parachever l'ung et l'aultre point; et qu'elle n'a aultre soing sinon que la religion soit remise en son pristin 1 estat; toutesfois si Vostre Majesté treuvoit mieux que l'on en usa aultrement, nous en advertissant, nous le ferons entendre à ladicte Royne; et jà ceste poursuyte est publicque en plusieurs lieux, mesmes ladicte Royne nous a fait dire que son ambassadeur, qui est à Venise, a escript à son conseil qu'il deust adviser que ladicte Royne ne fut trop papiste, entendant qu'elle ne se résolve sitost à l'obéissance papale. Et nous a semblé qu'elle debvoit tenir cecy secret et n'en fere participation, sinon à son chancellier, pour en avoir son advis, pour non occasionner les malings à pire intencion et machination.

Quant au mariage de ladicte Royne, il en est grand bruit pardeça, et a l'on publié, selon qu'avons escript à Vostre Majesté, que Don Diego de Mendoça ² et de Asevedo ⁵ fussent passez pardeça pour en tenir propoz pour Son Alteze. Et nous a ladicte Royne envoyé une lettre que ledit de Mendoça luy a escripte à sa requisition, comme elle dit. Et, sur ung artiele y contenu, elle diet au secrétaire de l'ambassadeur Scheifve, que Son Alteze estoit bien jeusne. Et estoit ledit escript ung advis qu'il donnoit à ladicte Royne, eopie duquel est joinet aux présentes. Et sur ce que ledit secrétaire luy parlist de la difficulté de veoir personnaige que l'on vouldroit meetre en avant pour ledit mariage avant que de le conclure, ladicte Royne lui respondit qu'elle l'avoit bien pensé. Paget persiste toujours à ses interrogats des exiges de Don Louys de Portugal ⁴ et du Sg^e prince de Piédmont, à présent due de Savoie ⁵. La commune opinion est pardeça que la Royne se marira à Courtenai ⁶, et se fonde et conferme ceste opinion sur ce que ladicte Royne le fit et créa dernièrement conte d'Anchir ⁷. Et dit l'on que de bref il sera fait marquis de Excestre, et puys due de Yorck. Toutesfois, si elle est toujours fondée sur l'eaige, celluy dudit Courtenay est aussi considérable que aultre que l'on pourroit meetre en avant pour l'alliance. Comme que en soit, ladicte Royne dit toujours

¹ Pristin, ancien.

² Don Diego Hurtado de Mendoza, maître d'hôtel.

³ Don Diego de Azevedo y Fonseca, comte de Fuentes, maître d'hôtel de Philippe II.

⁴ Don Louis, infant de Portugal, fils d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal.

⁵ Emmanuel-Philibert, duc de Savoye.

⁶ Edouard Courtenay, comte de Devonshire, beau jeune homme, d'origine royale, mais ayant une conduite rrès-peu morale. (V. Vertot, Correspondance de Noyailles, t. II, pp. 142, 170, 219.)

⁷ Devonshire.

qu'elle ne se mariera, sans le conseil et advis de Vostre Majesté, et désire singulièrement entendre sa détermination.

Quant au dernier point, oultre la volunté que ladicte Royne porte à Vostre Majesté et la singulière recommendation en laquelle elle a le bien de paix, nous faisons tous les offices convenables pour conserver et assurer la correspondence et mutuelle volunté et affection, tellement que ne veons que les François, par leurs practiques générales, pour maintenant puissent aliéner ne divertir ceulx de pardeça à l'alteracion. Aussi entendons nous qu'elles tendent plus à troubler les afferes de la Royne, que à aultres fins.

Puis peu de jours ença lesdits Français ont fait semer que l'armée de Vostre Majesté s'estoit retirée en Arthois, et n'avoit volunté, hardiesse, ny force souffisante pour attendre la bataille; mesmes le grand chancellier ¹ nous a diet avoir veu lettres escriptes du connestable ² de France au Roy pardeça, par laquelle il luy mandoit que incontinent que le camp françois fut passé de la rivière de Somme, le camp de Vostre Majesté se retira en grand haste; dont il advertissoit pour en parler pardeça à la verité. Et jàçois que de ce ne soit venn aulcung inconvénient ou dommaige, si est ce lesdits François l'out figuré ou desavantaige de Vostre Majesté. Sur quoy fusmes esté interroguez par plusieurs si en avions aulcunes nouvelles, où estoit le camp, pourquoy il s'estoit retiré: Et pour n'en avoir eu advis, n'en avons secu que respondre. Et fut esté malaisé d'effacer le bruit semé par les François, pour ce que estoit certain que le camp de Vostre Majesté s'estoit levé de Miremont, et que leur a csté facile, à leur accoustumé, de desguiser les choses. Aulcuns ont tenu propoz que ledit camp fut rompu, et les souldars retirez ès villes des frontières; que n'a esté sans discourt et mensonges.

Il y a arrivé en ce licu ung batteau chargé de picques, que le feu duc de Northumberlant avoit fait acheter en Oslant ³.

Les subjectz de Vostre Majesté ont prins deux navires françoises venans de la pescheric.

La Royne, faisant scrupule que les sainctes onctions 4, qui se font pardeça, ne soient telles que convient pour lesdictes censures ceclesiastiques ci-dessus attouchez, désirant que son couronnement soit faict, comme il appertient, nous a fait dire que deussions escripre au S^{*} d'Arras, pour luy envoyer des trois onctions sacrez pardeça, et que ce soit le plustost et le plus secrétement que fere se pourra, pour estre le temps dudit couronnement prochain.

Les présentes achevez, l'on nous a advertis que, jeudy dernicr, Madiete Dame Elisabeth s'est retirée de l'opinion et erreur où l'on l'avoit mise quant à la nouvelle religion; que n'a esté sans cérémonie, selon que l'on nous a compté pour verité. Car s'appersevant que la Royne ne luy monstroit si bon visaige qu'elle cust désiré, et jugeant et imaginant que fut pour ce qu'elle se monstroit obstinée en l'erreur, elle supplia ladiete Royne luy donner audience particulière et appart. Ce que la Royne différa par deux jours. Et après elle luy accorda, sur une gallerie, où il y avoit une porte ou demie porte entre ladiete Royne et

¹ Étienne Gardyner. V. plus haut, p. 17.

² Anne de Montmorency, connétable de France, né en 1495, mort en novembre 1567.

Oostland, pays sis près la mer Baltique.

⁴ Huiles saintes.

ladicte Dame Elisabeth, accompaignées, asavoir : ladicte Royne d'une dame et ladicte Elisabeth d'une demoiselle. Et à l'heure de l'audience, approuchant ladiete Dame Elisabeth ladiete Royne, elle se mist à deux genoulx, et pleurant, luy dit, qu'elle congnoissoit clerement que ladicte Royne ne luy portoit bonne volunté, et ne scavoit que ce fut pour aultre chose, sinon pour la religion; que en ce, elle estoit excusable pour y avoir esté nourrie, et n'avoir jamais entendu doctrine de la vielle religion; la suppliant lui voulsit fere donner livres contraires à ceulx qu'elle a toujours versé et leuz, pour seavoir si, par la lecture, elle pourroit vaincre sa conscience, ou luy donner ung homme seavant pour l'informer de la vérité. Ce que luy accorda ladicte Royne, qui fut moult rejouie de la veoir tumber en eeste bonne dévotion. Et. suivant ce, s'est recongneue et retractée et fut à la messe le jour de Nativité Nostre-Dame, dont elle se voulsist excuser, se disant malade et se lamentoit haultement v allant, disant que l'estomae luy faisoit mal, tenant contenance de malade. Et selon qu'avons peu entendre de bon lieu, plusieurs du conseil s'en sont empeschez. Et tient l'on que l'on luy ait fait dire que, si elle ne recepvoit la vielle religion, ladiete Royne ne la scauroit comporter en sa Court. Comme que en soit, ceste recongnoissance, encoires qu'elle fut dissimulée, sera toujours exemplaire et promovera le point de la religion davantaige.

Nous sumes advertis que plusieurs Luthériens estraugiers, qui demeuroient en ee royaulme, se retirent ès pays d'Embas de Vostre Majesté, saisiz de plusieurs livres scandaleux, plains de faulce doctrine et prohibez, dont pouroit advenir inconvénient aux subjectz de Vostre Majesté; que n'avons peu délaisser d'escripre à ce que Vostre Majesté y fasse prendre garde comme elle treuvera pour le miculx.

L'on nous advertit, hier soir, que la flotte d'Espaigne avoit esté veue sur la coste d'Angleterre. Ung personnaige venant de France a déclaré que, à son partement de Hable Neuf I, il entendit que les batteanx, que le roy de France faisoit esquipper et armer en la coste de Normandie, estoient pour fere quelque emprinse du coustel de Zélande. Et encores que tel advis soit assez mal fondé en vérité et raison, si est ce afin que Vostre Majesté en croie ce qu'il luy en semblera, et y pourvoie comme miculx elle voira; l'avons adjousté aux présentes.

L'on a descouvert, en Escosse, que le baptard d'Escosse menoit quelque secrète practique, et jà avoit suyte pour se faire roy d'Escosse; mais nous n'entendons que la practique voise avant, pour avoir esté relevée.

Atant, Sire, prions le Créateur qui fortune et prospère les affaires de Vostre Majesté et luy doint, etc.

Londres, le 9° septembre 1553.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFVE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'evéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1553-1554 1¢ partie, folio 204.)

¹ Le Havre, port de la Normandie.

XVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

9 septembre 1553.

La Reine et son conseil semblent incliner vers le mariage avec le fils du roi des Romains. D'un autre côté, Marie paraît jeter les yeux sur Courtenav.

(Papiers de Granvelle, t. 1V, p. 99.)

XIX

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 12 septembre 1555.

État de l'Angleterre par suite de l'avénement de Marie Tudor. Charles-Quint arrête le cardinal Pole dans son voyage. Il veut faire épouser Marie par le prince Philippe. Celui-ci fait des préparatifs pour quitter l'Espagne, mais Marie ne se hâtera de conclure mariage. De Selve la connaît et ne pense pas qu'elle épousera un Anglais. Elle est trop fière pour s'allier à un sujet, et suivra les conseils de l'Empereur.

(Charrière, Négociations de la France dans le Levant, t. 11, p. 275.)

$\mathbf{X}\mathbf{X}$

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.
(Extrait.)

Londres, le 16 septembre 1555.

Nous avons donné, par escript, nostre advis à la Royne sur le despeche de l'absolucion, dont elle fait instance secrète devers le Pape, et sur le voaige et commission du cardinal Pol,

en conformité de ce qu'avons escript à Vostre Majesté; qu'elle a treuvé bon, et dit qu'elle fera dilayer ⁴ la venue dudit cardinal.

Nous aiant fait dire que, puis quatre à cinq jours passez, l'évesque de Wincestre 2, Rochestre 5, son contreroleur, Inglefelde 6, Walgrave 5, ses conseillers, luy avoient fait tenir propoz, par lesdits Ingelfelde et Walgrave persuasifz pour se marier, et qu'ilz luy avoient nommez Cortenay, pour party désiré et agréable en ce royaulme, digne dudit mariage; et qu'elle leur respondit ledit Cortenay estre bien jeusne, qui avoit toujours esté norryz en captivité; qu'il failloit veoir ce qu'il sçavoit fere, et qu'elle ne vouloit entendre en aucuns afferes particulières avant le Parlement, et que l'on la laissa reposer, et qu'elle entend l'ouverture que lui a esté faicte par lesdits particuliers conseillers [n']estre conforme à l'intencion des autres de son conseil; qu'elle a esté de plus esbahie du monde du raport que Obby 6 et Morisson 7 out fait devant son conseil, que Vostre Majesté ave dit son intencion et advis estre qu'elle se maria à un Anglois, usans de telle affection, comme s'ilz eussent eu la chose fort pour respondeu; et que millort Warden 8 luy a aussi tenu propoz dudit mariage et conforme l'intencion de Vostre Majesté en party anglois; mais néanmoins qu'elle vouloit interroguer ledit Warden pour scavoir véritablement ce dernier point, et qu'elle se esmerveilloit de ce que Vostre Majesté diffère si longuement de luy donner son advis et bon conseil sur ce, qu'elle attend avec grande dévocion.

Ladicte Royne a mandé l'évesque de Norwitz 9 pour assister au Parlement, non pour le révocquer de l'ambassade, et comment qu'elle pourvoie à quelques éveschez vacans, dont elle est en peine pour le scrupule de sa conscience, et contre l'auctorité du Pape, et pour ce que l'on ne treuve pardeçà les personnaiges que l'on désireroit doctes et confidens pour tenir la main à la religion à ce Parlement, qu'est bien requis. Car, à ce que l'on entend, l'on dresse plusieurs menées secrètes, pour le soubstènement de la nouvelle religion, et plusieurs prédicans, qu'estoient prestz pour eulx retirer de ce royaulme, ne partent; et juge l'on qu'ilz attendront le Parlement pour seavoir quelle résolucion l'on y prendra. Aussi n'a l'on encoires publié l'édit pour faire retirer les estrangiers fugitifz pour eas de crime.

L'on a député commissaires pour composer ¹⁰ ceulx qu'ilz ont adhérez au duc de Northumberlant. Et jà l'admiral ¹¹ a été composé à six mil livres, qui vaillent dix huiet mil ducatz, millort Fery ¹² à sept mil, et plusicurs selon leurs facultez, que l'on ne treuve bon en ceste

- 1 Dilayer, retarder.
- 2 Étienne Gardyner, évêque de Winchester, V. plus haut, p. 17.
- 5 Sir Robert Rochester, contrôleur de fa maison de la Reine. V. plus haut, p. 94.
- 5 Sir Francis Englefyld.
- 5 Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave.
- 6 Sir Philippe Hoby, V. plus haut, p. 91.
- 7 Sir Richard Morysine. V. ibid.
- 8 Lord Thomas Wharthon.
- 9 Thomas Thirlby, évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur.
- 10 Composer, imposer par composition ou par accommodement.
- ii Edonard Clynton, ford-amiral. | 12 Lord Ferrys. V. p. 110.

saison. Car il est vraisemblable que les composez en auront resentement, oultre ce que telles compositions de soy sont odicuses.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entier aecomplissement de ses très haultz, très nobles et très vertueulx désirs.

Londres, le 15° septembre 1553.

P.-S. — La Royne a voulu que l'on feit, par ceste, rencharge 1 pour envoyer de trois unctions 2 pour son coronement.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFVE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 1° partie, fol. 215 v°.)

XXI

L'évêque d'Arras à Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Mons, 13 septembre 1553.

Philippe a écrit que rien n'est décidé au sujet de son mariage avec la fille d'Éléonore, reine de Portugal. En conséquence, l'Empereur pense qu'il serait convenable de faire des propositions à la reine d'Angleterre.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 102.)

¹ Rencharge, réitération d'ordre,

² Unctions, chrème ou sainte huile. L'évêque d'Arras lui envoya « les trois sainctes onctions », par lettre du 15 septembre 1555. (V. Papiers d'État de Granvelle, t. IV, p. 105.)

XXII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Mons, le 14e septembre 1553.

Chers et féaulx, nous avons receu voz lettres des 27° d'aougst, 8° et 9° da présent, et nous avez fait service très agréable de nous advertir si particulièrement de tout ce qu'avez passé avec la Royne et ceulx de son conseil, et des propoz qu'elle a tenus au secrétaire de vous, l'ambassadeur Scheyfve, estant chose que désirions très fort de sçavoir le progrès de l'estat des affaires en ce coustel là. Et certes les choses concernans le point de la religion y procédent miraculeusement, quoyqu'il y puisse avoir dissimulacion en aucuns; combien que nous doubtions que de se haster si fort yl y pouroit succéder quelque inconvénient. Et treuvons bon ce qu'avez conseillé à ladiete Royne que la venue du cardinal Polo se diffère. Et jà l'ayyons pous ausy fait respondre à ung sien secrétaire qu'il nous avoit despeché. Et après que le Parlement sera tenu, l'on pourra mieulx veoir s'il conviendra le fere venir. Et le terme est court, et peult estre que Dieu meetra la main comme au surplus à toucher les cueurs de eculx de pardelà, afin que, par le commencement jà donné par ladicte Royne, ceulx du royaulme se laissent persuader à fere constitutions plus salutaires que l'on n'eust espéré en si peu de temps, et mesmes estant exécuté le due de Northumberlant et les autres ses adhérans principaulx. Et combien que la clémence de ladiete Royne est à toucher, si sera y bien qu'elle ave regard de non en user au préjudice de l'establissement de son règne. Et sur le lieu l'on peult mieulx congnoistre ceulx qui, par ung boult ou autre, il conviendra eslongner que l'on ne feroit dois iey. Et sera bien que luy ramenteuez qu'elle y aye regard et de s'assheurer, par tous les moyens qu'elle pourra, pour non perdre l'occasion de service qu'elle pourra fere à Dieu, par l'établissement de sondit règne.

Le nombre des conseillers qu'elle prent est grant, n'estoit que, comme vous escripvez, elle se réduyt en peu en ce qu'est de confidence. Si louhons nous grandement le conseil que luy avez donné, afin que d'arrivé elle ne se soubmecte tant que cy après elle s'en puisse treuver empeschée.

Et aiant considéré ee que escripvez, par plusieurs voz lettres, du soubçon que pregnent ceulx de pardelà du si long séjour de vous tous, et pour éviter icelluy, nous nous sumes résolu, suivant l'instance que vous en feetes, de rappeller d'entre vous les S^{rs} de Corrières² et de Tholoze ⁵ et vous ledit ambassadeur Scheyfve, pour l'instance, que si souvent avez feetes et l'absence si longue de vostre maison, pour vous donner moyen de retourner, meetre ordre

¹ Ramenteuez, remémorer, rappeler.

² Jean de Montmoreney, Sr de Courrières, etc.

⁵ Jacques de Marnix, Sr de Thoulouse.

en voz affaires, et que vous, le lieutenant d'Amont, demeurez pour quelque temps pardelà, pour continuer les négociations en charge d'ambassadeur, et jusques à ce que y pourveons d'autre, ou que ledit Scheyfve y retourne; vous recommendant de nous advertir de temps à autre de tout ce que pourrez descouvrir de l'estat des afferes en ce constel là, et de tenir soing de faire les offices convenables, pour entretenir la bonne amytié et voisinance et la perfecte amytié et intelligence qu'est entre ladiete Royne et nous. Et afin que vous, lesdits 8º de Corrières, Tholoze et Scheyfve, puissiés prendre vostre congé pour vous retorner, nous vous envoyons lettres à ladiete Royne, telle que verrez par la copie, sur laquelle vous, ledit lieutenant, pourrez fonder vostre charge, pour contenuer icelle, à la fin crédence sur vous et déclaracion comme vous députons pour nostre ambassadeur ordinaire.

Et afin que nous puissions mieulx résoldre sur tout ce que vouldrons encharger à vous ledit lieutenant, tant sur aultres afferes de la Royne et eeulx qui nous pourront concerner, comme sur le point de mariage, sur lequel ladiete Royne désireroit avoir nostre advis, il sera requis que vous, lesdits Sⁿ de Corrières, Tholoze et Scheyfve, retournez le plus que pourrez de l'estat dudit royaulme, et mesmes de ce que sera succédé doiz voz dernières lettres, crédit des conseillers, bonne intelligence ou division entre ieculx, ce à quoy ladiete Royne, son conseil et le pays aspireroient le plus, et généralement de tout ce que pourrez descouvrir pour, à vostre venue, nous en fere partieulière relacion, et aussi de ce qu'elle vous aura respondu sur l'escript que lui avez dernièrement fait donner, dont nous avez envoyé copie; désirant que icelle soit le plus tost possible que faire se pourra. Atant, etc.

Mons en Haynault, le 14 septembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1535-1534. — 1re partie, fol. 217 v°.)

XXIII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

16 septembre 1555.

Il croit difficilement aux avis qu'il reçoit sur le mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, ibid., t. 11, p. 142.)

XXIV

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 19 septembre 1555.

Sire, ce n'a esté sans occasion qu'avons souvent réitéré, par nos lettres précédentes, ce royaulme estre subjecte à mutacion, et les y habitans légiers et désireux de chose nouvelle, pour ce que de jour à aultre nous en veons l'exspérience et les exemples, signanment par l'advertissement que la Royne nous a faict faire puys la date de noz dernières à Vostre Majesté; nous aiant fait dire l'homme de Scheyfve que auleuns de son conseil soient esté d'oninion que l'on deust tenir le Parlement avant la coronation, pour plus assurer et confermer l'establissement de son règne, pour congnoistre la volunté des Estatz en général, et affection des particuliers, et descouvrir sy y auroit practique contraire, pour annuller la déclaration de baptardise, que fut faiete par le Parlement du vivant du feu Roy Henry VIIIe, l'an mil eing cens et trente eing, et annuller le testament du feu Roy Édouard dernier; et oultre ee que l'on entendoit que en ce lieu de Londres l'on faisoit plusieurs menées contre ladiete Royne, et en plusieurs maisons amas de haquelentes 1, arquois 2 et armes; que estoit à craindre que où temps de ladiete coronation, comme il convient que ladiete Royne voise à Westminster par la rue, que dure ung mil anglois ou plus, l'on ne fit oultraige à sa personne; que, pour éviter tous inconvéniens, ilz estoient d'advis que ledit Parlement se tint avant le coronnement, et qu'elle estoit troublée d'entendre ceste mutation; et que le conseil ne s'estoit treuvé d'accord, pour ce que Paiget et aultres tenoient que l'on deust faire la coronation, et suyvre l'ordre et résolution prise et conclute au paravant; nous demandant advis sur ce.

Et jàçois, Sire, que les conseillers, alans mis en terme ceste opinion, la pourroient avoir fondée sur choses et raisons particulières que ignorons, si est ce, pesans les fondemens qu'avons peu comprendre, nous avons esté d'avis que ladiete coronation se debvroit fere le jour assigné, sans meetre en dispute la validité ou annulation des actes et testament susdits, que se pourra fere après ladiete coronation; et que l'on se debvoit informer à la vérité des maisons où se faisoit ledit amas d'armes, pour prévenir et cependant faire lever quelques gens de guerre, pour par la force s'assurer et donner ordre que sa personne soit gardée et conservée, attendu qu'il est certain que les Luthériens et rebelles conspirent pour inquiéter la Royne et son règne. Et, selon que povions descouvrir, l'intention de ceulx qu'ilz conseil-loient ce changement tendoit à aultre fin, assavoir pour meetre en doubte et dispute le règne de ladiete Royne, l'asubjectir plus au conseil et Parlement qu'elle ne doibt estre, la brider

¹ Haquelentes, houppelandes, vêtements de gens de guerre.

² Arquois, arcs, arme favorite des Anglais.

qu'elle ne se puisse marier à estrangier, que le mariage se conduise pour Cortenay, selon l'affection de l'évesque de Wincester, pour empeseher le rétablissement de la religion, et meetre à effect les practieques pourjectez; aiant ledit évesque de Wincestre suyvie ceste opinion pour son affection particulière, et les aultres conseillers tenans la nouvelle religion pour les aultres considérations. Et entendant ladiete Royne nostre advis, avec cellny des plusieurs aultres, elle délibéra faire ledit coronement avant le Parlement, et suivre l'ordre accoustumé du passé, et faire lever bon nombre de gens de guerre pour sa seurté. Et ne treuve l'on que le Parlement ayt précédé le coronement, sinon par une foys, pour occasion différent de celle sur laquelle l'on veult prendre fondement.

Quant à l'advis qu'elle nous a demandé sur le serupule qu'elle faisoit de créer évesques, nous luy avons fait entendre que, nommant et pourvoiant aux éveschez des personnaiges caigez souffisamment, qualifiez en lettres et bonnes meurs pour faire office de bon pasteur, par manière de provision, soubz la confirmation et institution de celluy que appartient, puisque c'est chose nécessaire pour le Parlement, qu'elle pourra excuser le scrupule; d'aultant plus que l'on pourra fere confermer scerètement, par Sa Saincteté, lesdietes nominations et provisions. En quoy faisant, non sculement elle ne consentira au seisme, ains fera bon office pour la réunion et auctorité dudit Saint Siège Apostolique. Avec ce luy avons fait dire qu'elle pourra obtenir dispence et pouvoir du Pape pour fere lesdietes nominations et provision, jusques à ce que le seisme soit effacé et l'union et réduction procurée.

Et, pour plus la tirer hors dudit scrupule, qu'elle pouroit protester, devant son grand chaneellier, que ladiete provision soit faiete pour la nécessité, non pour contrevenir à l'auctorité de l'Esglise, et pour le bien de la religion; d'aultant que emporte que les nommez assistent au Parlement, et qu'ilz tiennent la bonne main à ladiete religion. Ce qu'elle a treuvé à propoz; mais elle a dit qu'elle vouloit fere ladiete protestation pardevant ledit Scheyfve et le lieutenant d'Amont.

Ladicte Royne, craingnant que l'on ne lui voulsist proposer ung concept et nouvelle forme de seirement, que les Roys et Roynes font à leur coronement, et mesmes qu'il n'y eust quelques motz ou articles concernans la nouvelle religion, nous demanda aussi advis comme elle se debyroit et pouroit conduire. A quoy avons respondu, que convenoit fere veoir la forme dudit seirement; et que si, par icelle, l'on faisoit mention de la nouvelle religion, que ne convenoit auleunement qu'elle fit tel seirement, pour ce que contrarieroit à ce qu'elle a fait publier par éditz publicques, qu'elle vouloit vivre et morir en la vielle religion, et que, propter regnum humanum, il ne convenoit, abnegare Cristum et sponsam suam Ecclesiam, et mesme. abnegare eum per quem reges regnant; et aussi se lieroit les mains, et ne pourroit cy après promouvoir le bien de ladiete religion; et qu'elle debvoit suivre l'ancienne et accoustumé forme de seirement. Et depuis elle nous a dit avoir veu ladicte forme ancienne, et que, par icelle, l'on ne fait mention de ladiete nouvelle religion, ains dispose en général qu'elle gardera les loix d'Angleterre; et que, pour toller toute doubte, elle fera adjouster qu'elle gardera les loix justes et licites. Et non seulement en ce se monstre la mutation et instabilité des afferes de pardeçà, ains sur le point de la religion, la réformation de laquelle est plus doubteuse et difficulteuse à présent, que de commencement. En quoy la venue de Obby et

Morisson ¹ y a bien aidé, comme il nous semble. Car puys huytz jours ençà l'évesque de Canturbery a escript une lettre qui s'addresse au peuple d'Angleterre, qu'est par multitude de copie parsiemée en aultant de mains, comme si elle avoit esté imprimée, par laquelle il dit que ceulx qu'ilz ont fait semer ou fait raport à la Royne que lui eust faiet dire, que vouloit célébrer la messe devant elle, ont desguisé la vérité, et que veult maintenir avec troys ou quatre prédicans, qui nommés par icelle, que la nouvelle qui tient, et qu'a esté en observance en ce royalme puys six ans ença, est millieure, que celle que l'on a observée puys huitz cens ou mil ans; et que ce que l'on dit messe à Canturberie, n'a esté par son consentement, ains par force; parlant du sacrifice de la messe deshontement; tendant le surplus afin de émouvoir le peuple, et causer scandalise et mutacion. Et pour ceste occasion il a esté mandé par devers le conseil et constitué prisonnier en la Tour de ce lieu. Et joinetement y furent mis auleuns prédicans de sa secte. Et entendons que s'est faicte et faict encor plusieurs assemblez en plusieurs lieux, où l'on parle estrangement de la religion.

Et dimenche dernier, madame Élisabeth ne fut à la messe. Et nous a faiet dire ladiete Royne qu'elle est jà à demie devoiée du bon chemin qu'elle avoit prins. Et se forgent plusieurs practicques soubz son nom, port, adveu et espoir, tellement, Sire, que n'y a rien de certain pardeçà quant à ladiete religion et règne de la Royne.

Et semble à plusieurs que ladicte Royne a deu faire procéder contre les prisonniers rebelles par punition exemplaire et prompte, et que son auctorité se diminue par les compositions pécuniailles que l'on faict des délictz. Et tumbe l'on si avant en jugement de ses actions, jusques à les interpréter en mocquerie ee qu'a meu ladicte Royne, comme entendons, de prendre aultre détermination quant ausdits prisonniers, et de faire sentencier les einq filz du feu duc de Northumberlant et Jana de Suffocq, et déclairer le peines capitales, èsquelles ilz sont tumbez par leurs délictz, et de faire emprisonner millord Chamberlant² en la Tour, et procéder plus aigrement contre lesdits rebelles. Et encoires que fut esté plus propre de l'avoir faict auparavant, si est ce la justice que l'on fera, servira pour maintenir et restablir son auctorité, que ne peult estre pardeçà, sans l'accompaigner de la force.

Ung personnaige de ce lieu, gouverneur et conducteur de Cortenay et de madame Élisabeth, nous est venu trouver en nostre logis pour nous communicquer l'escript dont la copie est ci joinete, pour assentir si scrions d'advis que ledit Parlement se tint avant le coronnement ou après, comme apposté à ce, pour seavoir si en avions communicqué à ladiete Royne; disant que plusicurs du conseil de ladiete Royne estoient de ceste opinion que le Parlement se tint avant la coronation, pour tant plus assurer les afferes de ladiete dame; que plusicurs parluient desjà qu'elle vouloit aller contre les loix d'Angleterre et statuz du Parlement; que y avoit apparence de contrariété ès afferes de la Royne; que luy sembloit, pour le mieulx, que se fit ainsi. Auquel avons dit que nostre charge ne se extendoit si avant que de consulter matières à nous incongneues et non concernans nostre charge; mais que nous sembloit que celuy qui avoit fait ledit escript taisoit le testament du feu Roy Henry VIIIe, par lequel il

⁴ Hoby et Morysine. V. plus haut, p. 91.

² Lord Henri Clifford, comte de Cumberland

avoit disposé le contraire; que ledit testament avoit esté appreuvé, enregistré et consenté par le conseil et Parlement comme entendions, et néantmoins que nous sembloit l'orde de la publication du Parlement et coronnement se debvoir ensuyvre; que la Royne et le pays estoient rempliz et formez de gens du conseil, pour y pourveoir ce que sembleroit pour le mieulx. Et se sèment telz billetz par ce lieu pour conduire à chiefz la practique de Parlement devant le coronnement pour traverser les afferes de la Royne, qui n'est sans danger et doubte.

Nous entendons de bon lieu que les conseillers de ladiete Royne ne s'accordent parensemble et qu'ilz sont fort partiaulx.

Le frère du cardinal Polo, qu'estoit à Liége, est arrivé en ce lieu; et, comme Cortenay l'a seeu, il s'est déterminé de se tuer, pour aultant qu'il dit qui fut cause de la mort de son père, et de la mère dudit cardinal, et que les accusa ¹. De quoy advertie, ladiete Royne et son conscil, pour éviter que ledit frère dudit cardinal ne fut tué, l'on le fit meetre en la maison d'ung gentilhomme de ce lieu, où il est gardé.

Ledit Cortenay commence jà de ce sentir, et est courtisé et suyvi par toute la Court. Et nous a esté dit que auleuns prélats à lui se mectent à genou, comme l'on faiet devant la Royne, comme si le mariage fut arresté. Et pour bien jouer son personnaige et tesmoigner à la Royne qu'il est de la vielle religion, quant auleun gentilhomme ou serviteur se présentent à son service, il les interrogue, si sont de la vielle ou nouvelle religion, déclairant que ne veult serviteurs que ne soient de la vielle religion, et appelle l'évesque de Wincestre son père², et la dame sa mère. L'on avoit faiet bruiet que désirent aller en pour veoir du pays; mais il a esté vain. Et nous a faiet dire la Royne que est bien aimé du peuple et que ne partira du royaulme.

Sire, nous avons faiet demander audience devers ladiete Royne et son conseil, pour effectuer le contenu des lettres de Vostre Majesté du 14° du présent, que est remise à jeudy prouchain, pour auleuns empeschemens du conseil.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doint à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz, très noblez et vertueulx désirs.

Londres, le 19e de septembre 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, JEHAN SCHEYFYE, SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-154, 1º partie, folio 220.)

Le frère du cardinal Pole se nommait Geoffroi. Son frère aîné et non son père, comme le dit notre texte, a été mis à mort, aînsi que leur mère, par ordre de Henri VIII. Pour se sauver la vie, Geoffroi avait révélé au roi les secrets de ses parents et amis. Cette trahison le jeta dans le désespoir.

² Etienne Gardyner. V. plus haut, p. 17, note 3.

XXV

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Valenciennes, 20 septembre 1555.

S'il n'était pas si avancé en âge, il s'empresserait de s'offrir à la Reine; « mais an lieu de ce, il ne sauroit assez mettre en avant son propre fils », alliance à laquelle il tient, parce qu'elle scrait favorable à la Reine, « tant pour l'espoir qu'elle auroit de plus tost enffans, que pour tous antres respectz, plus à propos; qu'est la cause pour laquelle le luy faisons proposer si avant qu'il luy semble que ce soit chose conduitable; ce que préalablement désirons entendre d'elle confidemment. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 108.)

XXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

22 septembre 1553.

Renseignements sur les négociations secrètes à propos du mariage de la reine Marie.

(VERTOT, t. II, p. 155.)

XXVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, le 23 septembre 1555.

Sire, à l'audience, que la Royne d'Angleterre nous donna, jeudi dernier, en présence de l'évesque de Wincestre, conte d'Arondel et de Paget, nous lui présentasmes les lettres de Vostre Majesté, lui déclairant l'occasion de nostre révocation de la charge d'ambassadeur, et commission du lieutenant d'Amont, pour continuer l'office ordinaire, usans des excuses et propoz acconstumez pour prendre congé et licence, et pour présenter ambassadeur. Laquelle, aiant leu et communiequé lesdietes lettres à son conseil, dit que la révocation n'estoit si absolute que pensions, pour ce que, par lesdietes lettres, Vostre Majesté entendoit que ledit congé fut prins par sa bonne licence; qu'elle ne vouloit licentier, ains user de pouvoir que Vostre Majesté lui donnoit; nous priant vouloir attendre le temps de son coronnement si pronchain. A quoy respondismes que, quand nous lui penserions faire service par nostre séjour, nou sculement attendrions ledit coronnement, ains plus long temps, et que nous confions ledit séjour ne seroit désagréable à Vostre Majesté, ains le nous commandroit plus tost pour l'affection que seavions Vostre Majesté avoit de lui gratifier en tout et par tout. Sur quoi elle dit qu'elle en escriproit à Vostre Majesté et feroit nos excuses. [Ce] que nous a men despescher les présentes pour entendre le hon vouloir et plaisir de Vostre Majesté, et ce que lui plaira nous commander. Et nous a sembler que lesdictes lettres sont venuz à propoz, pour defonder 4 la suspition que ceulx du conseil pouvoient avoir de nostre séjour pardeçà, qui tendit afin de mariage.

Et le jour précédent, à la réquisition de ladicte Royne, nous avions esté devers elle, environ les six heures du soir, en la maison où elle est logée, par le parc et ung jardin, sans avoir esté apperceu de personne, sinon de deux serviteurs de chambre et de dame Clarence 2, qu'elle tient confidens. Et nous avoit desjà fait les mesmes prières de séjourner, et déclairé que ses afferes estoient tant troublez et incertains, tant pour le fait de la messe, que pour les conspirations des malings; qu'elle ne scavoit comme s'asseurer et disposer ses affaires, moins les osoit communicquer, sinon à nous, pour non se confier trop de son conseil et congnoistre les humeurs des particuliers y estans; que l'on avoit mis en dispute si l'on debyroit tenir le Parlement avant la coronation, ou faire la coronation devant ledit Parlement, selon qu'elle est publiée et assignée; et que le conseil ne s'estoit peu bonnement accorder, ni peu résouldre pour les difficultez, dont avons jà informé Vostre Majesté, et comprinses on billet joinet aux dernières lettres que lui avons escriptes; que l'on doubtoit ausi de sa personne pendant qu'elle passera par la ville; mais néantmoins que entendant nostre advis, elle s'estoit résolue de fere ladicte coronation au jour nomé et choisi; et qu'elle faisoit lever gens de guerre pour estre assistée et accompaignée; qu'elle faisoit grand scrupule sur le tiltre de chief de l'Esglise, dont l'on la intitule par escrit et par les despesches, qu'a esté incorporé à la conronne par actes et statutz du Parlement; et que à ladicte coronation elle ne la poura demester; dont elle a communicació avec l'homme du vardinat Pol qui a esté devers elle;

¹ Defonder, anéautir, faire disparaître.

² Selon M. Weiss, elle ctait probablement la sœur ou la nièce du cardinal Pole, issue, comme lui, de sang royal, par sa mère Marguerite, comtesse de Salisbury, fille de George, duc de Clarence. (V. Papiers d'État de Granvelle, t. IV. p. 112.) En faisant la nomenclature des dames de la suite de la reine Marie, M° Strickland (Lives of the Queens of England, t. V, p. 356) la nomme Susanne Clarencieux. Ce qui est conforme aux State papers, foreign of reign Mary, p. 110, où son nom est cerit Susanne Clarentieux. L'éditeur pense qu'elle appartenait à la famille Harwey.

toutesfois, pour excuser icellui, comme elle a entendu que ledit cardinal estoit créé légat d'Angleterre et avoit tout pouvoir de dispense, adjoustant que ledit cardinal n'a esté d'advis de veuir pardeçà jusques à ce que l'on voise comme les choses se pouroient encheminer et préparer, et lui avoit donné plusieurs bons advis pour l'establissement de son règne.

Sur quoi lui avons répété ce que lui avoient jà faict dire et escript, et persuadé, le plus qu'il nous a esté possible, qu'il s'asseure par la force; lui confermant ce qu'elle nous disoit des practiques que l'on dressoit contre elle et son règne; que nous entendions les hérétiques et rebelles conspirer entre enlx pour traverser ses affaires; que leurs conseilz et emprinses estoient participez à Madame Élisabeth, et en elle mis toute leur espoir et attente. Et, à la vérité, si mesadvenoit de la Roine, et que ladicte Élisabeth fut haulsée à la coronne, le rojaulme seroit du tout hérétique et les Catholiques persécutez. A quoi elle nous respondit qu'elle ne se confioit d'elle, et que, puis peu de jours enca, elle avoit parlé avec elle, et lui avoit demandé si elle creoit fermement ce que les Catholiques ont creu et croient du Sainet Sacrement; lui déclairant que l'on estimoit que ce qu'elle alloit à la messe fut par dissimulation, par craincte ou fiction; la priant de lui parler librement et dire ce que sa concience en jugeoit. Laquelle lui dit qu'elle se délibéroit de déclarer publicquement que, ce qu'elle fait et va à la messe, est pour ce que sa propre conscience la juge et stimule; que s'est de son propre mouvement et frauche volonté, sans craincte, fiction ou dissimulation; nous déclairant que ladicte Élisabeth est fort craintifye, et que en parlant à ladicte Roine elle trembloit. Toutesfois, Sire, nous avons aultrement interprété sa responce et tremblement, ne sonnent et persister 1 que nous sembloit estre plus seur non se arrester et fier, que aultrement, pour les advis que de temps à aultre en avons, et mesmes veons, que les estrangiers hérétiques et prédicans, que l'on debvoit fere retirer, s'asseurent, et n'est question de partement, sinon de demeure. Et dient auleuns d'iceulx que les papistes ont leur temps, mais qu'il ne durera guères : nommans ladicte Élisabeth qui y doige pourveoir. Et n'y a que douze ou quinze jours que le capitaine Mirtiz 2 ou ung de ses serviteurs donna deux coups de poignard à ung païsant en ung villaige ei près, pour ce que le païsan vouloit que l'on dit la messe ondit villaige; pour lequel faict ledit Mirtiz est prisonnier. Et est le premier à cui la Royne fit grâce, aurès son advénement à la couronne, qui avoit suivit le feu duc de Northumberlant avec quatre cens hommes contre ladicte Roine.

Et après ladicte audience, pendant que l'on faisoit jouer du lut ung petit enfant et chanter une demoiselle de la Court, ladicte Royne nous advertit que la nuiet précédente l'évesque de Wincestre avoit eu en sa maison cent hommes pour sa garde, craignant ung tumulte qui s'est faict à Grunvitz ⁵ entre les païsans sur la célébération de la messe, distant seulement quatre mil de ce lieu; et que l'on doubtoit fort que trouble ne se esliève pour ladicte reli-

¹ Sic. Des mots ont été probablement oubliés ou mai lus. La phrase nous semble devoir être interprétée dans ce sens qu'Elisabeth ne tremblait pas par suite de crainte, mais par indécision et manque de confiance dans l'état présent des affaires.

² Un des capitaines du duc de Northumberland.

⁵ Greenwich.

gion; répétant ausi que l'on doubtoit ausi le jour dudit coronnement, pour ce qu'il fault qu'elle passe par la ville, pour aller à Westmunster.

Et oultre ee que les hérétiques ont maulyaises intentions, les rebelles, que l'on comprent, pour deux raisous seront faciles à commovoir: l'une pour le resentement et regret qu'ilz ont d'estre composez et de perdre leurs offices, l'aultre pour avoir toujours esté contraires à ladiete Roine, et pour venger l'exécution et punition capitale dudit feu due de Northumberlant. Et les ungs et les aultres pouront servir et seconder l'intention de ladiete Élisabeth. Ainsin l'establissement de la Roine est toujours doubteux. Et n'y a rien de certain pardecà ; qui nous a meu dire à ladicte Roine qu'elle se fortiffic le plus qu'elle poura, puisque son règne et sa personne ne se peuvent autrement assenrer, retenir ou confermer; et surtout qu'elle se pourvoie d'ung bon et confident admiral, qui lui soit léal, afin que, si elle avoit affere de force extérieure et d'estrangiers, qu'elle s'en puisse aider, et mesmes qu'elle aic toujours trois ou quatre ports de mer à son commandement. Et lui avons sommairement touché que la dilation de faire justice des prisonniers lui pouroit nuire; que l'on parloit de plusieurs, tant de ses conseillers, ses dames que aultres, qu'ilz prennent argent des prisonniers pour les réconcilier envers elle et incliner à clémence. Et retournans aux devises, que cusmes le jour précédent de ladiete audience, nous feismes tumber le propoz sur Cortenai et sur l'affection que ledit de Wincestre avoit que le mariage de ladiete Roine et de lui se feit; et qu'avions discouru et présumé que ledit de Wincestre soit esté d'opinion que le Parlement se tint avant le coronnement pour brider la Roine qu'elle ne se peult marier à estrangier; qu'il lui emportoit grandement de s'allier à personnaige qui ait crédit, auctorité et pouvoir en la saison qui règne; que Vostre Majesté lui a fait faire ouverture de mariage pour bons respectz, et jugeant que, pour maintenir son règne, il soit nécessaire qu'elle prengne alliance : et qu'il nous sembloit Vostre Majesté ne se résouldroit faeillement du personnaige, si elle n'entendoit son inteneion et affection, qu'estoit la principale partie, et que surtout Vostre Majesté désiroit son contentement, et si le roiaulme et son conseil comporteroit party estrangier; ear autrement Vostre Majesté ne vouldroit estre cause, par conseil d'alliance estrangier, que ses affaires et roiaulme se troubla ou altéra; davantaige qu'elle désiroit de veoir et parler avec cellui qui seroit nomé avant que conclure le mariage, et qui fut de son caige, qui pouroit retenir Vostre Majesté et passer plus oultre en ce poinet, s'il n'en avoit esclareissement; mais que ces poinetz estans vuidez et esclarciz, nous confions Vostre Majesté lui donneroit son conseil qu'elle treuveroit plus que paternel pour avoir ses afferes et prospérité en austant de recommendacions comme les siens propres. A quoi elle respondit qu'il estoit vrai que ledit de Wineestre avoit partieulière affection audit mariage pour Cortenai, et que les einq conseillers dénommez en noz précédentes lettres lui avoient fait tenir propoz du mariage en termes généraulx, sans lui nommer Cortenai, combien qu'elle seeut qu'ilz enclinoient sur ledit Cortenai; et que ledit Cortenai estoit fort aimé du peuple, et qu'il seroit bien agréable pour icellui; mais qu'elle n'a encores parlé audit Cortenai et a toujours dit qu'il estoit bien jeusne; qu'il avoit esté nouri en prison, qu'il faloit sçavoir ses conditions et ce qu'il seavoit faire; qu'elle pensoit bien que, au Parlement, l'on lui faira parler de mariage: mais qu'elle ne croit que l'on la veulle fruster de sa liberté, ni que ses conseillers lui osassent proposer telle peine, à peine de leurs vies; qu'elle aura autre conseiller en ce fait après Dieu, qu'est Vostre Majesté, qu'elle tient pour son bon père, et confiant entièrement qu'il ne lui conseillera chose, sinon bonne et proufiitable; et que ce qu'elle désire est que le personnaige, que Vostre Majesté lui nommera, soit eatholieque, honnorable et de bonnes conditions; et que, pour austant que aucuns se esmerveilloient que Vostre Majesté ne lui faisoit fere ouverture de mariage, elle avoit pensé et seroit propre que Vostre Majesté escripvist lettres générales à son conseil sur le faict dudit mariage. Sur quoi répliequames qu'il sembleroit mieuls convenir que l'on dilaia jusques après le Parlement, pour non donner oceasion audit conseil de dresser partie contraire par la voie dudit Parlement; et que cependant l'on esclareist les doubtes susdictes, et néantmoins qu'en advertirons Vostre Majesté, pour, selon qu'elle nous en respondroit, lui fere seavoir.

A ladicte audience dernière, ladicte Roine nous dit qu'elle désire mander pour ledit Parlement l'évesque de Norwitz et encores en son lieu devers Vostre Majesté mettre Maçon, et qu'elle prie Vostre Majesté qu'elle ne prenne de mal part eeste révocation, pour ce que ledit évesque servira grandement audit Parlement, lequel elle renvoira incontinent que sera achevé et fini; à quoi avons respondu que Vostre Majesté ne le prendra sinon de bonne part et que lui en escriprions.

Ladicte Roine nous a ausi dit qu'elle n'a encores pourveu de l'office d'admiral, et qu'elle n'a intention d'y laisser celui qui y a esté du temps du feu Roi Édouard, et qu'elle a pensé que le débitis de Calaix, frère du due de Nortfoeq 1, sera à propos pour ladicte charge, et qui avoit donné ben tesmoingnaige de sa fidélité à la garde de Calaix. Et nous a l'on dit que le Roy de France lui avoit fait offrir cent mil escuz, pour lui rendre la ville.

Nous tenons que la flotte d'Espagne soit arrivée en Hollande, pour ce qu'il y a sept jours qu'elle fit voile du port de Plencoup², et que le vent a esté assez bon.

Nous avons entendu que au rencontre où le due d'Arfort fut prins, le prince de Ferrare, et le grand prieur, frère du S^r de Guise, furent prins et rescoup depuis à la retraiete. Et ainsin le nous a certiffié Chalinger ⁵, qui estoit pour lors à Amiens.

Atant, Sire, prions le Créateur qui doint à Vostre Majesté victoire de ses ennemis et accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 25 septembre 1555.

DE MONTMORENCY, MARNIX, SIMON RENARD, JEHAN SCHEYFVE.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 1re partie, fol, 399.)

¹ William Howart d'Effingham, gouverneur de Galais.

^a Plymouth.

³ Sir Thomas Chaloner?

XXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

25 septembre 1553.

Renseignements nouveaux sur le mariage de la Reine, Celle-ei y travaille de toutes ses forces.

(VERTOT, l. c., t. II, pp. 10, 164.)

XXIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

28 septembre 1555.

Il a de la peine à croire aux négociations du mariage entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne.

(Ibid., t. It, p. 191.)

XXX

Le même au même.

2 octobre 1553.

Il lui ordonne d'inspirer l'éloignement pour l'allianee de l'Empereur aux seigneurs anglais, qu'il reconnaît comme dévoués à leur patrie.

(Ibid., t. II, p. 204.)

XXXI

Simon Renard, ambassadeur en Angleterre, à l'Empereur.

5 octobre 1553.

Il a reçu l'ordre de communiquer à Paget le projet de mariage entre le prince Philippe et la reine Marie. Compte rendu de l'entretien sceret avec ledit Paget.

(Griffer, l. c., p. 69. - Analyse.)

IIXXX

- « Négociation faicte par le seigneur de Noailles, ambassadeur pour le Roi en Angleterre,
- » depuis le 6 de ce mois de septembre (1555), qu'il a esté adverty que ceste Royne a voulu
- » escouter la pratique des ministres de l'Empereur, pour la marier avec le prince d'Es-
- » pagne. »

(VERTOT, l. c., t. II, p. 174.)

XXXIII

« Discours d'un seigneur anglais publié à Londres, au sujet des propositions de mariage » entre la reine d'Angleterre et le prince d'Espagne, fils de l'Empereur. »

(Ibid., t. II, p. 182.)

XXXXIV

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 8 octobre 1555.

Il apprend, par les ambassadeurs qu'il a envoyés en Angleterre pour assister au couronnement de la Reine, les idées de celle-ci concernant son mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 116.)

XXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

8 octobre 1555.

La reine d'Angleterre passe un temps considérable enfermée avec Courtenay et la mère de celui-ci. Ce qui fait supposer qu'elle doit épouser ce seigneur.

(VERTOT, I. C., t. II, p. 217).

XXXVI

L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 10 octobre 1553.

Elle devrait se marier pour avoir de la postérité.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 125.)

XXXVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 10 octobre 1555.

Renard doit s'informer auprès de Paget de ce qu'il pense des propositions à faire à la Reine pour son mariage. Puis il pourra entrer en négociations sur ce point avec elle.

(Ibid., p. 122.)

XXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à la Reine Marie.

Londres, 11 octobre 1553.

La Reine devrait se marier. Il n'y aurait pas d'inconvénients si elle choisissait un prince étranger.

(Ibid., p. 128.)

XXXXIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 12 octobre 1555.

Sire, à l'audience que la Roine d'Angleterre me donna, le 7 de ce mois, pour les négoces partienlières dont avons escript à Vostre Majesté du 40°, je fis entendre à ladiete Roine comme j'avois lettres escriptes de la main de Vostre Majesté adressantes à elle, crédentiales

sur moi, pour lui déclairer ce qu'elle avoit désiré de l'ouverture de mariaige, mentionnée par aultres noz précédentes lettres; et que, quant il lui plairoit, je me treuverois devers elle, pour lui déclairer ladicte crédence et contenue ès lettres de Vostre Majesté du 20° du mois passé. Ce que je n'avois seu fere plus tost, tant pour les empeschemens du coronnement et cérémonies, que pour n'avoir peu avoir accès de parler à elle, joinet que Vostre Majesté désiroit que le tout demeura secret, sans communication ou participation d'aultres. Laquelle m'assigna, à mardi dernier, heure d'environ cineq à six du soir, pour l'aller treuver au palais de Westmunstre, et y entrer par la galerie, qu'est sur la rivière de la Tamise; se joignant de si près contre moi, que j'ai eu moien lui délivrer les lettres de Vostre Majesté, sans estre apperceu de ceulx et celles qui estoient en la chambre. Et audit jour de mardi elle envoia son chambrier, qui me conduiet devers elle, et lui lut lesdietes lettres de crédence, qu'elle n'avoit peu entièrement fere; puis lui déclaira la substance des lettres particulières de Vostre Majesté, reprenant sommairement nostre envoie pardeca, partie de nostre négotiation, le soing que Vostre Majesté a cu, et a de ses affaires, le contentement qu'elle eu de son adyénement à la coronne, du bon progrès d'icellui, du prospère establissement de son règne, du bon et fervant zèle qu'elle a à la religion, de l'encheminement du Parlement, le désir qu'elle a lui confirmer, par les effetz, la singulière et paternelle affection qu'elle lui porte, l'occasion qui la meut lui faire ouverture de mariaige pour le bien publicque, pour la postérité et pour continuer la succession de la coronne en la vraie et directe ligne; et conséquemment pour estre soulaigée et relevée des peines et traveilz qui deppendent plustost de la profession des hommes que des dames; respectant sa scurté, repos, satisfaction, autorisation et le bien publicque et tranquilité du roiaulme; que la prudence et magnanimité que Vostre Maiesté avoit retrouvées en ses actions lui avoit redoublé la bonne opinion, que a toujours conecu et espérée d'elle; que, comme ladicte Roine nous a faiet déclaration qu'elle ne se marieroit. sans le seeu et advis de Vostre Majesté; et qu'elle [ne] concoit grande fantasie à personne du roiaulme pour l'alliance; Vostre Majesté, après avoir longuement pesé ce que lui sembloit convenir, et veu comme ses afferes se disposoient, qu'il est nécessaire qu'elle entende à mariaige pour les considérations susdictes, pour lui tesmoingner l'extime que faiet de sa personne, elle m'avoit commandé lui dire, que si l'eaige et disposition le pouvoit porter, elle ne souhaitroit aultre partie; mais considérant qu'elle feroit peu pour ladicte Roine de lui offrir sa personne, pour estre chose que lesdits eaiges et disposition ne consente, elle n'avoit seeu penser en personne, que lui soit plus chier, ni plus à propos, sinon monseigneur nostre prince, son fils, d'eaige médiocre, de conditions et qualités principales, partie honorable et eatholicque, qu'elle m'avoit commandé lui proposer, si avant toutesfois qui lui fut agréable et que l'alliance fut conduisable, sinon que lui pleut me déclairer plainement son vouloir et volonté et inclination, à laquelle Vostre Majesté s'accommoderoit toujours, pour ne tenir en ce particulier respect, et pour lui avoir semblé ne pouvoir offrir partic plus correspondant, et dont elle et le roiaulme deust espérer plus d'utilité ou scurté; et, sans sçavoir son affection, Vostre Majesté ne vouldroit entrer en communication de ce faiet avec personne du monde, pour ce que ne conviendroit, et pour ec qu'elle désiroit sa satisfaction plus que nulle chose.

A quoi elle respondit qu'elle mercioit humblement Vostre Majesté de la bonne souvenence et de l'honneur qu'elle lui fait de lui offrir tel et si grande partic qu'elle ne mérite; qu'il est vrai qu'elle nous a réitèrement dit qu'elle ne se marieroit, sans l'advis et sceu de Vostre Majesté; et que, comme je la requerois de parler franchement et plainement, elle ne seavoit comme le peuple d'Angleterre s'en contenteroit, pour estre tel et de tel naturel comme Vostre Majesté congnoist; comme ceulx de son conseil le prendront : s'ilz y consentiront ou non; qu'ilz y pouront meetre difficulté, pour ce que Son Altèze tient et tiendra, après le décès de Vostre Majesté, plusieurs roiaulmes et provinces, que ne vouldra abandonner pour venir demeurer en Angleterre; c'est qu'est plus que requis, pour le contentement du roisulme; me interroguant qui sera Empereur après la mort de Vostre Majesté; que le partie ne pouroit estre plus catholicque et honorable : que quant aux conditions de Son Altèze, elles lui estoient incongneut, et avoit entendu de plusieurs que Son Altèze n'estoit si saige que Vostre Majesté, qu'il estoit bien jeusne, et n'avoit que vingt-six ans; que s'il souloit estre voluptueu, ce n'est ce qu'elle désire pour estre de tel caige; que Vostre Majesté scet, et qu'elle n'a jamais en affection on pensé d'amour; qu'elle aimera et obéira parfaitement celui à cui elle soit dédiée, suivant le commandement divin, et ne fera rien sans son vouloir; que si vouloit attempter au gouvernement du roiaulme, elle ne le pouroit comporter, moins entremectre ès offices et charges d'icellui estrangiers, comme aussi le roiaulme ne le comporteroit; qu'il estoit difficile, et quasi impossible se résoldre si promptement, et sans la participation d'aulcuns de son conseil; que la chose estoit de grand poid, et pour toute sa vie; qui ne seroit séant qu'elle cutra en conférence de mariaige avec sondit conseil, sans quelque occasion ; qu'elle a toujours rebouté ceulx qui lui en ont parlé; de sorte qu'ilz ne lui en osent plus faire mention; qu'elle entend que le Parlement lui en veult fere parler; qu'elle est ausi libre qu'elle estoit le premier jour de sa naissance, et n'a encores prins fantasie à personne; que si Vostre Majesté escripyoit lettres en termes généraulx à elle, et à cincq ou six de son conseil qu'elle m'a nommés, qui sont ceulx que Paget m'a donné par escript, sans nommer personne, ni passer oultre en particularité du partie, ce seroit un chemin qui lui sembleroit estre plus à propos, et expédient; que lors elle auroit occasion de leur en parler, d'assentir leurs vouloirs, entendre les difficultez, sur qui ilz inclineroient, ce que le peuple pouroit comporter, mesurer et compasser leurs affections à la raison, et dont elle feroit part à Vostre Majesté; que, en ce faisant, la persuasion ne pouroit estre sinon bien priuse, et interprêtée; et que quant le conseil auroit prins résolution sur quelque partie qui ne pleust à Vostre Majesté, entendant son intention, elle y obviéroit par tous les millieurs moïens qu'elle pourra; et qu'elle confie tant de la bonté que intégrité de Vostre Majesté; qu'elle pescra que ceci ue se peult conduire ni achever par elle seule, sinon que ses affaires deussent tumber en altération, et sa personne en doubte; me conjurant lui dire qu'en estoit des conditions de Son Altèze; et qu'elle avoit entendu que le Roi de Bohème, estant en Espaigne, avoit acquit ung grand renom par l'administration des affaires du roiaulme d'Espaigne en absence de Son Altèze; et que, par le contraire, Son Altèze n'estoit estimés à comparaison de Maximilien 1. Sur ce, dis

¹ Maximilien, fils aîné de Ferdinand, roi des Romains.

à ladiete Royne que je ne veois comme Vostre Majesté treuveroit bon d'escripre à elle et sou conseil lettres sur ce point de mariaige, attendu que son inclination et affection passoit tout ce que le conseil pouvoit conseiller et proposer; que c'estoit le principal que Vostre Maiesté désiroit d'entendre; aultrement je doubtois si elle s'en vouldroit empescher jusques à ce que sa voulonté lui fut congneue; que, quant aux objetz qu'elle faisoit, il y gisoit facile responce; premièrement, quant au peuple, je ne veois que le peuple d'Angleterre deust treuver maulvais une si grande alliance, si prouffitable au roïaulme, et l'on ne pouroit espérer sinon paix. repos et tranquilité d'icellui, richesse du peuple et liberté du païs; mains sembloit il que le conseil le deust mal prendre, s'il désiroit la grandeur, satisfaction, accroissance du roïaulme, et seurté de sa personne, ne qu'il deust répugner ou contrarier à son inclination : que quant l'on entendroit son affection, l'on penseroit et pourjecteroit les moïens pour les indujre à cela, encores que d'elle mesme elle le pouroit miculx faire que autre : que quant à la pluralité de roïaulmes que Son Altèze tiendra, il sembloit que l'on deust plus tost désirer ung roi, qu'ung simple seigneur, pour le bien de ses afferes et du roïaulme; et que, si ladicte alliance se faisoit, il n'auroit rien de si cher que de demeurer avec elle; et avec ce, ses rojaulmes et païs estoient si voisins, que estant en iceulx. l'on ne le pouvoit dire absent, sigon présent; qu'il avoit l'infante d'Espaigne, son filz, pour demeurer en Espaigne, et administrer les choses d'Italie et de Naples; que l'alliance scroit autorizée, tant pour tenir le lieu et degré tel qu'elle congnoit, que pour estre prince puissant, et dont le roiaulme recenyroit secours et aide, et les vassaulx advancement provenant du sien propre, non du rojaulme d'Angleterre; que quant à la succession de l'Empire, il estoit électif et passoit par la voie ordinaire, et prescripte par les privilèges et monumens de l'Empire; que quant à ses conditions, je ne doubtois qu'elle fut abreuvée de personnaiges trop suspectz, et trop inclinez à mal parler et mesdire, qui par passions parloient plus que par vérité; que ses conditions estoient telles, si louables, si vertueuses, si prudentes et modestes, que c'estoit plustost chose admirable que humaine; qu'elle pouroit présumer que je lui en respond comme son subject et serviteur; mais que l'on en parloit véritablement; que j'entendois assés les François et aultres de la suite du duc de Northumberlant ne treuveroient bonne ceste alliance pour leurs intérestz particuliers, non pour le bien de ladiete Roine; mais que Vostre Maiesté avoit pesé et examiné ee que plus convenoit à la grandeur de ladiete Roine, et bon succès des affaires du roiaulme, il n'avoit secu penser à personnaige plus convenable qu'elle; et son conseil debyoit peser qu'elle a quatre ennemis certains et descouvers : les hérétiques et schismatiques, les rebelles et la dame Élisabeth, qui ne cessent et ne resseront l'inquiéter et la troubler, et, si la conjuncture l'addonne, attempter contre elle et le rojaulme; que non sculement Sa Majesté a consulté le présent, ains l'advenir; que quant à son eaige, il estoit médiocre, et de vingt sept ans; que sembloit estre difficille de treuver ung prince de l'eaige qu'elle désiroit; que de les prendre de cinquante ans, s'estoit trop bault eaige pour la postérité; que les eaiges sont déclinez; que les hommes sont viez à cinquante ans ou septante; que peu s'en voien; qui passent les soixante; qu'elle debvoit respecter que les enfans des princes délaissez

¹ Respecter, considérer.

pupilles courent grande fortune et hazardz, comme il est advenu du feu Roi Édouard de fresche mémoire; que jà Son Altèze a esté marié, et avoit ung filz eaigé de huit ans; qu'il estoit prince si retenu et rassi, que son caige n'estoit plus jeusne; et que aujourd'hui l'homme approuchant trente ans est estimé comme ceulx qui, par le passé, avoient quarante ans; que Vostre Majesté ne proposoit ladicte alliance pour debvoir penser que Son Altèze deust estre aultre envers elle, sinon comme d'ung bon prince et de vertu doit estre envers une dame de sa qualité; que quand à la doubte qu'elle faisoit qu'il ne voulsist attempter au roïaulme. elle ne debvoit avoir ceste craincte, pour ce que l'on scet assez ce que lui pouroit estre attribué par ladicte alliance, que se pouroit déclairer et régler par le traicté; que sur ce se pouroit fere et assurer par scremeus inviolables; que la fidélité et sincérité de Vostre Majesté lui doit estre congueuc, et moins vouldroit Vostre Majesté penser, ou consentir que estrangiers deussent estre appellez ou entrevenuz aux offices, charges et bénéfices du roïaulme; que, grâce à Dieu, Son Altèze avoit moïen advancer et récompenser aillieurs ses ministres et serviteurs; que quand à ce qu'elle disoit ne se pouvoir ou vouloir si promptement résoldre en ceci, sans la participation d'auleuns de son conseil, et que Vostre Majesté deust escripre lettres générales comme dessus, je l'en advertirois et du tout ce qu'elle m'avoit respondu; la priant croire que Vostre Majesté procédoit en ecci sincèrement, respectant le bien de ses afferes et non aulcune particularité, et en cas que ce puist conduire, et non aultrement. En quoi ladicte Roine répéta qu'elle confioit tant de l'humanité et bonne affection que Vostre Majesté lui porte, qu'elle ne jugeoit que fut possible, ou seur, elle se peult ou deust d'elle mesme résoldre, sans la participation de son conseil; non qu'elle veulle fere mention du personnaige, ni que Vostre Majesté lui ait fait parler si avant, sinon seulement pour assentir d'eulx de quelle opinion ilz seront. Ce qu'elle ne sçauroit fere, si Vostre Majesté ne lui en donne l'oceasion par lesdictes lettres générales; répétant qu'elle ne se mariera jamais que Vostre Majesté ne sçaiche son intention avant son confesseur, et que, après Dieu, il n'y a personne à cui elle désire tant que à Vostre Majesté; et que je l'advertisse que le plus tost que lesdictes lettres se pouront escripre et envoier, ee sera le mieulx, que seront bien prinses; qu'elle seet les practiques que les François peuvent tenir, et ee qu'ilz dient; à quoi elle n'adjouste foi, et seet bien que leurs practiques et trames se extendent jusques à se vouloir emparer du roïaulme si pouvoient; et que ne practiqueront rien avec Cortenai, ni Élisabeth. qu'elle n'en soit advertie, selon que la mère dudit Cortenai lui a promis; que quant à ladiete Élisabeth, s'est une bastarde, partie de celle que j'ai peu congnoistre par la bonne fâme qu'elle a acquise, et dont elle a esté puiné; que puis trois jours ença elle a parlé à Cortenai plus qu'elle n'avoit jamais l'aict auparavant; et que ledit Cortenai l'a advertie comme ung gentilhomme de ce roïaulme, qu'elle m'a nommé, lui avoit tenu propos que le failloit marier avec ladicte Élisabeth; lui disant que ne s'attendit de parvenir à l'alliance de ladicte Roine; que prenant ladicte Élisabeth, il auroit ou ses enfans le roïaulme en espoir de succession; que ladicte Roine estoit vielle et eaigée; que ledit Cortenai lui avoit respondu n'avoir jamais pensé à telle et si haulte alliance, comme indigne, ni à celle de ladicte Élisabeth; qu'il supplioit très humblement ladiete Roine qu'elle deust considérer que se recongnoissoit toujours estre en servitude, et ne vouloit jamais prétendre liberté, sinon celle que de sa grâce elle lui

eslargiroit, moins estre ingrat du bien et honneur qu'il a receu d'elle, et ne vonloit en riens désobéir ladicte Roine, sinon faire ce que lui commendroit; que quant elle le vouldroit marier. que ee fut plustost à une simple demoiselle que à ladiete Elisabeth, pour estre hérétique. trop superbe, et de race trop suspecte quant à la mère; que quant aux François ilz lui avoient fait tenir plusieurs propoz généraulx, non particuliers. Auquel ladicte Roine avoit respondu. que quand elle seroit mariée, si tant estoit qu'elle se résolut en mariage, elle adviseroit de lui donner partie catholicque et honneste, et procureroit son advancement, selon qu'il se conduiroit: réitérant pour la tierce fois que je deusse escripre à Vostre Majesté pour lesdietes lettres et les diligenter. Entrant en propoz que le Parlement prennoit bon commencement et espéroit que la fin en seroit bonne, qu'elle avoit contremandé le cardinal Polo pour non venir à Liége, jusques à ce l'on voie comme ledit Parlement s'enchemineroit; que, grâces à Dieu, ceulx que l'on pensoit deussent estre plus contraires, estoient jà à demi esbranlez et convertiz; me mértiant la peine que j'avois prins d'aller devers elle à heure si tardive. Sur quoi je lui dis que j'entendois les practiques des François passer plus oultre et d'aillieurs de son rojaulme, et que je ne pensois qu'elle les deust croire; et que je despescherois incontinent ung corrier à Vostre Majesté. Qu'est tout ce que j'ai négotié sur ce point, que j'ai exprimé au plus près des termes dont elle a usé. A ce Vostre Majesté entende les difficultez et nèse que, sans gaingner les conscillers, la chose ne se conduise si aisément, et que les lettres qu'elle désire, est pour entrer en communication dudit mariaige.

L'on a eslevé un bruit, en eeste ville, que Son Altèze debvoit de brief passer en ce rojaulme pour ledit mariaige, et don Innigo de Mendoça de debvoit venir pardeçà de la part de Son Altèze pour préparer son veaige et visiter ladiete Roine. Ausi a l'on publié que Vostre Majesté estoit malade. Et ne cesse l'ambassadeur de France d'aller de maison en maison des conseillers et principaulx du païs, ou envoier son secrétaire pour dissuader ladiete alliance.

Atant, Sire, je prie le Créateur qu'il doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 12 octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulée : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554, 1^{re} partie, fol. 276 v°.)

¹ làigo Lopez de Unitado de Mendoza, duc de l'Infantado, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, né vers 1494, mort le 17 septembre 1566.

XL

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à sa souveraine.

Ferté-Milon, le 14 octobre 1553.

Madame, il plaira à Vostre Majesté entendre que, le 27 de septembre, j'ai receu voz lettres du 25° dudit mois, et pourtant que le Roi de France estoit encores coy à S'-Germain, supposant de tenir la feste et solemnité du jour S'-Michel, ce que n'estoit semblable de son prochain retour. Et lendemain du jour qu'avoie receu lettres de Vostre Majesté, estant à St Germain avec le cardinal de Thournon * pour parler avec lui, fus appointé d'estre vers lui le jour suivant de St Michel, audit lieu de St Germain, estant invité au disner avecque ledit Sr cardinal, avec lequel lui donnis d'entendre à lui mesme le contenu et effect de mon instruction, suivant et accordant au contenu des lettres de Vostre Maiesté; adjoustant ad ce, que j'avois adverti Vostre Haulteur de la communication qu'avoit esté auparavant entre lui et moi, et ausi comme avoit esté fait, entre le Roi et sir Anthoine Sclenger 2, à l'occasion des parolles dudit cardinal, que lui mesme me dit la dernière fois qu'avois esté avec lui, Vostre Majesté me ajant présentement déclaré vostre volonté; ce que je lui ai entièrement dis, ce que aurois fais au Roi, si je me fusse trouvé plus près de lui. C'est pourquoi lui ai requis advertir le tout au Roi de toute ma relation que lui ai faiete, au plus tost que lui seroit possible, à la première opportunité, afin que je puisse avoir responce pour signifier le tout à Vostre Majesté. Le cardinal s'en démonstrit merveilleusement joieux en soi mesme de ce, et dit que sur sa profession il estoit ung homme de paix et non homme de guerre, en souhaitant à ses deux princes une bonne et pure volunté de paix entre eux deux. Et de tout ce qu'il m'a dit auparavant, me l'a derechef redit que il n'y a personne qui puisse mieux moienner une paix que Vostre Majesté, en aiant Vostre Majesté en grande recommandation de ce qu'il vous plaist ausi déclairer vostre bonne et sincère intencion, que de prendre en voz mains un ouvrage de si grande importence, que consiste le repos et tranquilité de toute la Chrestienté. Et dit qu'il ne deffauldroit d'advertir le Roi, son maistre, en toute diligence. Et entre aultre communication de ceste matière, il me dit, entre aultre pourpos, que les princes en telz afferes sont fort respectifs, qui doit parler le premier; et que présentement il n'estoit de besoing d'user de telle seremonie, puisqu'il plaisoit à la Roine, ma maistresse, en parler la pre-

Et, comme Sa Majesté peult sçavoir, se sont deux grands princes et à la bride : il y aura de

⁴ François de Tournou, cardinal d'Ostie, né en 1489, mort le 22 avril 1562. Il était ministre d'Etat, garde des sceaux, chancelier de l'ordre de S'-Michel, etc.

² Sir Antoine Sentleger, euvoyé par Marie à la cour de France. (V. State papers, foreign, reign of Mary, pp. 4, 5 et 6.

grands pourpos pen vallables; néantmoins une telle affaire ne fault qu'elle soit rejettée, ni délaissée pour leur hault parler. Car ores que avec le temps l'on pouroit les amener et faire approcher de quelque paix, certainement il sera bien mal possible de les accorder, à cause qu'ilz ont des si grandes querelles à recongnoistre entre eux deux, que semble estre chose par adventure mal aisée de les accorder ensemble; nonobstant c'est grande vertu et honneur à la Roine, de ce qu'il plaist à Sa Majesté de soi accommoder et entremectre de nous unir en paix.

Je dis au cardinal que quant les princes sont en guerre, que, si veullent, ils peuvent reposer sur quelque bonne raison. Sur quoi il me respondit : Vous avez bon tiltre de raison; et s'ils ne se veuillent condescendre à la raison, il ne fault avoir regard pour nulle paix. Car qui seroit juge entre culx deux? Mais si telz princes se veullent accorder, il fault qu'ilz prendent la paix qu'ils peuvent avoir et non conme ilz demandent. Car cela n'est possible. Et je vous promés que je souhaite une bonne paix; vous asseurant que si mon conseil peult avoir lieu, je tiendrai la main de mon costel de non refuser chose que nous soit honnorable. Et ceci a esté l'effect de toute nostre communication à ceste fois sur ceste matière.

Le cardinal me dit que Mge le Daulphin, avec la Roine d'Escosse, debvoit partir dès ce jour vers Ville Coustré 1. Et pareillement la Roine iroit là pour encontrer le Roy. Si j'eusse sceu aultant, ie me fusse déporté de non vous troubler en ceste matière, puisque nous approchons si près du Roy. J'ai escript au cardinal pour scavoir ce que les ambassadeurs doibvent faire De quoi je n'ai encore nulle responce. Certainement je erois qu'ilz suivrout et logeront là entour, comme sont accoustume de faire. Et ausitôt que j'en sairai adverti, ne deffauldrai vous en advertir. Et deux ou trois jours après fut envoié un poste vers moi et aultres ambassadeurs aiant lettres : en vous advertissant que le Roi vouloit estre à Ville Coustré environ le 7° ou 8° de ce mois, et que c'estoit le plesir du Roy que les ambassadeurs fussent logez à la Ferté Millon², environ deux lieues de la Cour; et ainsi le 7°, pour pouvoir entendre en ceste matière, en telle sorte que je pensisse contendre à quelque bonne fin de toute la Chrestienté, m'en vouldroje voulentier advancher; certainement, mons l'ambassadeur je ne seaj ouvrir aultre chemin au Roi pour parler en termes aultres que je n'ai prédit ou parlé, assavoir que, quant il me sera démonstré quelque raisonnable condition que me sera offerte. jamais ne les vouldrai refuser; dès que ces guerres furent commencées, ajant prins plusieurs places sur postre enuemi, encores n'est ce rien au respect de ce qu'il tient de nous injustement. Et comme Dieu nous a aidé et assisté en nostre droit, m'est cause de espérer avecque le temps de recouvrer de plus en plus.

Me semblant assés que les parolles du Roy sont assés conformables aux communications du cardinal de Loraine 5, refusant assés de non rompter 4 le moïen pour lequel Vostre Majesté pouriés avoir accès d'entrer en l'affaire de ceste bonne matière, aultres que celles que j'ai

¹ Villers-Cotterêts, département de l'Aisne.

² La Ferté-Milon, ibid.

⁵ Charles de Guise, cardinal dit de Lorraine, archevêque et duc de Rheims, membre très-influent du conseil royal, né le 17 février 1524, mort à Avignon te 26 décembre 1574. It fut chargé de négocier la paix.

⁴ Rompter, rompre, arrêter.

ci devant adverti Vostre Majesté; lesquelles semblent estre fort inrésonnables. Voiant que lui requiert avoir raisonnables offres estre à lui faietes, je lui dis que Vostre Majesté entendoit de sçavoir comme vous pouriés entendre d'entamer ceste matière pour parvenir au contentement de ce que lui peult penser avecque quelque bon espoir de quelque bon succès. A quoi je l'ai asseuré que Vostre Majesté seroit fort content travailler en ceste affaire au mieux que pouriés. A quoi n'ai seeu sçavoir moïen comment Vostre Majesté pouroit procéder plus oultre. Et ne voiant moïen de quelque asseurence de bon succès, néantmoins n'ai vosu deffaillir en advertir Vostre Majesté de sa responce.

Et semble que le bon succès qu'il peult avoir eu à Senne ¹, en Piédmont et Corsica, et la repoulse, comme ils l'appellent, d'avoir constrainet son ennemi reculer, n'aiant osé combattre avecque lui, semble que cela l'a encouragé, ou par adventure se veullent encore prévaloir de quelque appointement. Dempuis le Pape et ses légatz ont donné oultre ceste matière avecque bon visage; sur quoi il se montre plus asseuré.

Le 40° de ce présent le légat allist en Court pour prendre congé. Et cependant qu'il fut là, il reçut une lettre de son compaignon le légat Dandino, laquelle il déchiffrit. Par laquelle lettre Dandino certifioit à lui qu'il avoit prins congé de l'Empereur, le jeudi précédent, et qu'il vouloit tourner droit à sa maison. Il escripvoit pareillement que l'Empereur avoit désarmé son camp, et qu'il n'y avoit nulle force pour pouvoir faire quelque chose de ce costé là que fut d'importance. Par lesquelles nouvelles ledit légat allit vers le Roi prendre semblablement son congé. Dont le lendemain partist vers Paris, soi retournant à journées vers sa maison, n'aiant rien fait nul de deux.

Le cardinal de Loraine devisant avecque moi, après avoir disné avec lui, entre aultres chose, me demandit si Vostre Majesté estees en chemin de quelque mariage. A quoi respondis que de rien n'avoic ouy parler; disant ledit cardinal qu'il estoit expédient, pour l'amour du roïaulme, que Vostre Majesté fut tost mariée; quant à ce lui respondis que : Vostre Majesté estiés assé prudente, sage et vertueuse pour seavoir ce qu'il convient pour le bénéfice et bon prouffit de vostre roiaulme, certainement nous sommes advertis que Sa Majesté se doit marier avec le prince d'Espaigne. Et comment je pensoie que le prince d'Espaigne fut marié avec l'infante de Portugal, seur du Roi, le cardinal me dist que ce estoit rompu; et comme sommes adverti de Rome, l'Empereur en fait ses excuses, prétendant de faire venir le prince au Païs d'Embas, et passant par Angleterre, il se marira avecque vostre maitresse, je pensois que le mariage du prince fut conclud et accordé avec l'infante, car il a esté ainsi publié par le secu de l'Empereur en Italie; et je vous asseure que de mon costé je n'en ai rien ouï parler. Et maintenant à la première vue, il me semble que Espaigne se contenteroit mal sans la présence de leur prince, et nous en Angleterre ne seaurions estre sans la présence de nostre maistresse, mesmement en ceste saison que la Roine est si requise et bien volue de tous les Estatz du royaulme. Le cardinal dit que l'Empereur a offert à Vostre Majesté ung grand et excellent douaire, que seroit donné sur les Païs d'Embas, sur tous les gouvernemens et Estatz dudit Païs durant la vie de Vostre Majesté, en cas qu'il vous pleut condescendre.

⁴ Sienne.

Estant arrivé à la Ferté, je fus troublé d'une fiebvre, laquelle m'a retardé de non avoir eu sitost audience d'ung jour ou deux, comme j'eusse faict sans ceste maladie.

Le 12° de ce mois, je fus en Court diner avec le cardinal de Loraine, qui, en l'absence du connestable, se mesle de toutes les affaires d'Estat. Et après d'îner communica avec moi comment le eardinal de Thournon avoit déclaré au Roi toutes les matières qu'avois convenu avecque lui sur une paix entre les princes chrestiens, et pourtant « les communications, lesquelles il avoit eu avecque moi, me semble qu'ilz procédent de son propre mouvement. Et à vous dire vrai, il me semble que c'est un bien rude compte à amener à fin. Nostre S' Père le Pape, avecque ses légatz, ont prins des grandes peines pour nous accorder à p quelque paix, espérant que avec le temps les choses se méneroient en quelque asseurence. Mais l'Empereur n'y veult incliner l'oreille, disant qu'il a receu trop d'oultrage, et à grand tort. En oultre l'Empereur demande ravoir tout ce que le Roi lui a prins, et le Roi entend de retenir ce qu'il a prins. Et si demande il encore davantaige d'estre à lui restitué. Pourp quoi je vous puis asseurer qu'il sera mal possible de les accorder. Car la matière n'est point minee, ni les personnes point inclinées, » Et après plusieurs pourpos, il se levist disant: il me fault aller vers le Roi, et quand il sera temps, je vous manderai; délaissant près de moi mons' de Gyé! pour me entretenir. Cependant et peu de temps après, je fus appellé vers le Roi, où, après certain pourpos, lui déclairois l'effet de mon instruction. La responce du Roi fut et disoit que : le cardinal de Thournon lui en avoit parlé les mesmes parolles par manière d'advertissement; « néantmoins il n'a jamais eu charge de moi ni » aueun commendement de ce fere, et comme vous povez scavoir, je suis esté tout le temps aux champs regardant à chacune heure de combattre mon ennemi, duquel n'estoje guères espouventé de lui; pourquoi je vous asseure que jamais n'ai esmeu nulles telles semblables parolles. Néantmoins je suis la mesme personne que me trouvastes à la première fois que vins pardeca à Compiègne quant je parlis avec mon' S' Léger 2. Et certainement si lors je » eusse vousu et que le plesir de Dieu fut esté, me fusse mieux valu. Et à ceste heure je l'ai cherché en ung pais, lui offrant qu'il démonstrit le pais qu'il me povoit faire. Et quant le nonee vint vers moi en mon camp, estant lui malade, pour pacifier, me trouvant lors en ma bonne fortune, je ne demandis non plus lors comme auparavant, comme cux pouroient tesmoigner. Et comme j'estois lors, suis je encore maintenant, assavoir : si l'on me offre quelque honorable party d'appointement, ne deffauldrai d'y entendre pour le repos de toute la Chrestienté; remerciant de très bon eœur de sa bonne affection qu'elle a en P'endroit de sa bonne intention. Et en cas qu'il y eust moïen de nous povoir paeifier, je vous promés que je aimerois aultant le traietement de son costé, comme de caucun costé p que ce soit en ce monde. Je vous promés que je vois bien que Dieu ne l'a point appellée » seulement pour faire bien à vostre roïaulme, mais à toute la Chrestienté. » Madame, quant au cardinal de Thournon, des parolles qu'avons eu par ensemble de pourpos à aultres, vrai est que je crois que ce qu'il a dit doit avoir esté dit comme de soi mesme : nonobstant quelque chose qu'il en soit, « si d'aventure il tumboit de lui quelque bon moïen, il me semble

François de Rohan, Sr de Gié. | 2 V. plus haul, p. 142.

- » que la chose ne debvoit point estre refusable. Et encore que plus est, puisqu'il plaist à la
- » Roine, ma maitresse, y tenir la main et y travailler, le mieulx qu'elle poura pour et afin
- De de trouver moïen d'une si bonne euvre, en eas qu'il pleust à Vostre Majesté estre content
- » d'ouvrir quelque chemin de princesse, je ne le scaurois. Je tiens que les roïaulmes d'An-
- » gleterre et Irlande sont si grands, qu'il y peult avoir assés des ministres pour eux occuper
- » à l'entour du gouvernement de voz roïaulmes et aultres. Mais comme je vous dis n'en
- » aiant aultre advertissement de ceste matière, je ne vons seaurois faire aultre responee. » De la Ferté Millon, le 14 décembre 1555.

En copie dans le registre initule : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 1º partie, foi, 527.)

XLI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 15 octobre 1553.

Sire, la Roine d'Angleterre, aiant pensé de plus près ès propos et ouverture d'alliance que je lui tiens le 10° du présent, elle m'envoia le lendemain ung sien aide de chambre avec ung petit billet, par lequel elle me prioit lui envoier ung mémorial par escript, de ce que lui avois dis le jour précédent, et qui puist servir pour respondre aux difficultez et objectz, que ceulx de son conseil lui pouroient mouvoir. Et comme il me semble qu'elle le demandoit à bonne fin, je lui envoia l'escript, copie duquel est joincte aux présentes, qu'elle a tant goustée, examinée et incorporée, que, le 14e de ce mois, elle m'envoia le billet par escript, ausi joinet aux présentes, pour me treuver devers elle. Ce que je feis à l'heure de six heures le soir. Laquelle me dit millord Paget avoir, le 13° de ce mois, longuement communicqué avec elle sur le point de mariage; et qu'il lui en avoit parlé si avant, qu'il lui avoit conseillé, donné son advis que son mariage ne debvoit estre simple, ains auctorisé, proflitable au roïaulme et à ses subjectz et peser l'advenir; que se mariant à Cortenai ou prince povre, le roïaulme n'en sçauroit tirer assistence; se mariant à prince puissant et de qualité, l'asseurence et repos d'elle et du païs en deppendoit; lui représentant l'alliance d'Escosse et practiques françoises tendre à maulvaise fin. Que fut par alliance, par traieté, ou autre providence, il estoit bon de obvier et prévenir les dictes practiques; que comme Vostre Majesté porte telle affection et au

rojanline qu'il tesmoingne, il lui sembleroit l'on deust, par renouvellement des traictez, entrer en plus estroicte amitié et confédération; et au lieu de cineg mil hommes de pied, que l'on doit de secours, traicter delfense générale, commune et réciproque pour les païs : et que si alliance se povoit choisir de ce coustel là, ou avec Son Altèze, encores viendroit plus à propoz: déclairant l'alliance de Cortenai ne convenir à sa grandeur, par termes couvertz: et que, comme elle entendit qu'il lui parloit de telle affection qu'elle la jugea sincère, elle lui respondit, que comme elle n'avoit eu affection à mariage, et que Dieu l'avoit rappellée à la coronne et avoit juré le bien et utilité d'icelle, ajusi se résolvoit elle de se marier, et prendre partie duisant et profitable à la république et tranquilité du royaulme; et que, si son conseil a ce mesme respect, elle confioit que, si l'establissement de son règne a prins bon commencement, le succès d'icellui seroit encores meillieur, à la louange et service de Dieu; qu'elle conficit entièrement Vostre Majesté; pour son respect effectueroit en toutes occasion la honne volunté qu'elle lui faiet confermer tous les jours; que quant à l'alliance de ce coustel la. Vostre Majesté n'estoit en disposition pour mariage, et Son Altèze estoit marié à l'infante de Portugal; que quand lui et les autres de son conseil tiendroient ce chemin, Dieu pourvoieroit au partie correspondant; et que, comme elle veoit jà aucuns de son conseil inclinés en l'alliance de Son Altèze, elle m'en avoit bien voulu advertir, et m'avoit mandé principalement pour ce, et pour scavoir si Vostre Majesté, par ses lettres, m'avoit point faiet mention du traicté et condicions soubz lesquelles ladicte alliance se pouroit fere; si elles seroient adventaigeuses et proffitables à la républicque et roïaulme, tant pour le présent que pour l'advenir; et, si ladicte alliance se faisoit, et qu'il pleust à Dieu lui donner ung filz ou une fille, quelle partaige ou portion lui demeureroit; si, par ladiete alliance. Vostre Majesté traicteroit confédération et mutuelle défence du roïaulme. A quoi je respondis que, par le mémorial que lui avois envoié, et ce que lui avois déclaré, elle avoit peu congnoistre l'intention de Vostre Majesté estre sineère et entière en son endroit, et lui avois proposé l'alliance de Son Altèze pour la fin que ledit Paget respecte, et pour la juger plus convenable pour elle, et son advis et conseil estoit entièrement fondé sur l'utilité publicque, sans tenir particularité en ceci, sinon le respect de sa grandeur, magnanimité et vertu; que Vostre Majesté ne m'avoit touché par ses lettres aucune chose des condicions; mais que quand Vostre Majesté entendroit son intencion et inclinacion, je m'asseurois elle condescendroit en conventions et partaige si égal et raisonnable, et en confédération si seure et inviolable, qu'elle et son conseil en prendroient contentement, fut que sa postérité fut de filz ou de fille. Sur quoi elle entremesla qu'elle no vouldroit que Cortenai se maria ou roïaulme; me déclairant expressément — que jacois il fut de bonne condicion -, si est ee il n'estoit à propos pour ledit mariage; et qu'elle avoit pesé l'article final de mon mémorial; et, quand tout est dit, il ne seroit honnorable elle print ung sien subject, vassal et serviteur; et que si elle le prennoit, l'on ne pouvoit autre chose espérer de lui, sinon sa personne, et donner occasion de dire qu'elle se soit mariée à ung sien vassal. A quoi je lui respondis que, quant audit Cortenai, il me sembloit le mesme de ce qu'elle jugeoit, et que s'il plaisoit à Dieu que l'alliance se feit avec Son Altèze, j'espérois que Vostre Majesté adviseroit à quelque parti hors du roïaulme pour lui, tant pour le contentement du peuple, comme de ladicte Dame. Ce que seroit tant plus facile, d'aultant que j'entendois

qu'elle lui vouloit donner la duché d'Yorek, avec laquelle et le revenu de la conté d'Enchir, et ce qu'il a coustel maternel, il seroit mariable, et treuveroit bon parti. d'aultant que son origine est du sang roïal, et qu'il est bien né, et outre ce, Son Altèze l'auroit en bonne souvenance et recommandation. A ee ladicte dame me dit, que ee seroit l'ung des grands expédients que l'on seauroit choisir pour contenter eculx de pardeca. Sur quoi je adjousta que, outre ce. Son Altèze feroit de sorte avec la noblesse qu'elle seroit contente, soit pour prendre des enfants des nobles à son service, que pour leur donner entretien honnorable, comme ausi il respecteroit tous personnaiges que lui seroient recommendés de par elle. Et, en me prenant la main, elle me conjura de lui dire s'il estoit vrai que Son Altèze fut tel que lui avois dis dernièrement, s'il estoit modéré, rassis et bien condicioné. A quoi je respondis que si ma caution estoit suffisante, je l'obligerois pour le tesmoingnage de ses qualitez aultant vertueuses que de prince qu'il soit en ce monde. Et me serrant la main, elle mé dit : bien, sans passer oultre. Et me semble qu'elle vouloit dire que son affection fut là dressée. Puis elle me demandoit si je lui en respondois par vérité, ou si l'affection de serviteur et subject, amour ou crainete me mouvoient? A quoi je lui respondis qu'elle print l'honneur et la vie pour ostaige, si advenant qu'il plaise à Dieu que l'alliance se effectue et que la puisse appeller et révérer comme ma princesse, si elle ne trenvoit véritable ce que je lui en disois. Sur quoi elle me dit; avant qu'elle dit le dernier mot, s'il seroit possible qu'elle veit Son Altèze, et si scavois que Vostre Majesté l'eust adverti des propos de ceste alliance, et que, comme elle entendoit qu'il debvoit bientost passer en Flandres, s'il pouroit passer par ec roïaulme, fut devant ou après qu'elle auroit dit le mot, et avant que consumer le mariage, faisant semblant d'aller en Flandres devers Vostre Majesté.

Sur quoi je respondis que je ne seavois s'il seroit seur qu'il passa par ce roïaulme, si ce n'estoit que ce fut pour l'effect de l'alliance, ne s'il scroit convenable que j'en escriprois à Vostre Majesté et assentirois son intention et advis sur ec; et que Son Altèze ajant entendu sa grande vertu, n'avoit entendu que Vostre Majesté lui feit ouverture de ladiete alliance, ains ultérieurement lui avoit représenté l'inclination qu'il y auroit; et que si la chose estoit conclute, en brief temps elle se pouroit achever. Sur quoi elle dit : si Son Altèze si meetroit en mer en ceste saison, et s'il craindroit point les François? A quoi je respondis que, grâces à Dieu, il avoit telle force en mer, qu'il gardroit bien les François de lui empescher le passage, et qu'il ne respectroit la saison, s'il entend qu'elle l'ait pour agréable et désiré. Et, de ce propos, nous tumbames sur les lettres que Vostre Majesté pouroit escripre en termes généraux à elle et ceulx de son conseil. Et me interroga quand elles arriveroient, disant que en parlant aux particuliers de son conseil, je leur pouroiş fere mention de l'utilité publique que le roïaulme recepyroit d'une bonne alliance, sans partienlariser personne. Sur quoi je lui dis que l'attendois de brief lesdietes lettres; et que si elle se inclinoit à Son Altèze, il n'y avoit personne qui peust miculx l'encheminer qu'elle devers ces conseillers. A quoi elle respondit que je feisse de mon coustel, et qu'elle feroit du sien ee que lui sembleroit pour le micula, et qu'elle se armeroit des raisons et commoditez que lui avois baillé par escript; me

¹ Devenshire,

disant que ee mot que j'avois mis audit mémorial que serviroit conjugio non reipublicæ, lui avoit fait avoir récordacion du serment qu'elle feit à sa coronation, que lui est représentée par ung anneaul qu'elle porte à son doigt; et que, comme Vostre Majesté m'avoit choisi pour communicquer avec elle ee point de mariage, ainsi me choississoit elle pour spirituel confesseur en ceci; et que le sieur de Corrières lui avoit fait dire, par le secerétaire de Scheff, que si elle vouloit faire mander quelque chose de bouche et de secret à Vostre Majesté, qu'elle l'en advertit, et il feroit le messaige en toute confidence; et que ledit secrétaire avoit usé de mots tendans à ce qu'il peust tirer d'elle, si je traictois aucune chose de mariage en appart; mais qu'elle ne lui en avoit fait semblant, et que, parlant audit S^r de Corières, elle ne lui parlera de rien, sinon en termes généraulx, et que ses empeschemens la garde qu'elle ne pense à mariage, signanment le l'arlement. Ce que j'ai transcript le plus simplement que j'ai peu pour représenter plainement la négotiation, et le bon espoir que l'on doit prendre que j'enfoncerai de temps à autre pour le participer à Vostre Majesté.

Lesdictes achevez, ladicte Dame voulsist entendre aucuns poinctz d'un advis que lui avois envoié par escript sur les pièces et sentences envoiez pour servir à la légitimation du mariage du feu Roi Henry et de Dame Catherine, de bonne mémoire, sa première espouse, et mère de ladicte Dame, me déclairant comme la première chambre du Parlement, qu'est des conscillers de ladiete Dame et évesques, a résolu qu'il convenoit annuller tous les actes et statutz faitz dois ung an devant la déclaration du divorce dudit mariage jusques à présent, tant pour servir audit mariage, que pour tacitement abolir les statutz préjudiciables à la religion, et auctorité du St Siège Apostolique; mais que la chambre d'Embas, qu'est du peuple, y meet difficulté, pour ce qu'elle dit que, par ce mojen, l'on vouldroit remettre l'auctorité de l'évesque de Rome en avant, et desjoindre le tiltre de chief suprème de l'Esglise, qu'a esté incorporée à la coronne par ledit Parlement; que quant au mariage, ledit Parlement ne fera difficulté de l'approuver, non par l'auctorité du Pape, sinon par la sienne; qu'elle ne seet comme elle se gouvernera en ce, et qu'elle tient pour certain que ledit Parlement lui fera demander si elle veult accepter ledit tiltre de chief suprème ou non; et que sa conscience ne permect qu'elle l'accepte ou consente; et que hormis ledit point de l'auctorité du Pape, elle a bonne espoir que le surplus de la religion s'acheminera à l'honneur de Dieu, et son sainet service. Sur quoi je lui ai déclairé, quant au mariage, que, par l'annullation et révocation des statutz du Parlement, y estant celui concernant ledit mariage comprins, ledit mariage demeureroit en son entier, vrai et légitime; et que si ledit Parlement le conferme et appreuve en termes généraulx, il souffira; et qu'elle ne debvoit faire scrupule en ce sur l'auctorité du Pane. Car tacitement ilz appreuveront ladicte auctorité et dispence, sans laquelle ledit mariage ne se povoit fere. Et avec ce, pour estre la matière toute spirituelle, ledit Parlement n'avoit povoir de la valider ou invalider, et que tout ce qu'il avoit fait et feroit, seroit nul; que quant à l'anctorité du Pape, en quoi le Parlement se rendra difficille, il ne me sembloit l'heure que l'on deust pour maintenant traicter de ladiete auctorité, et que l'on debvoit actendre ung autre Parlement, et cependant establir la vraie religion; que quant à ce qu'elle debvroit respondre, si l'on l'intercognoit, si elle vouloit prendre et accepter le tiltre de chief suprême de l'Église, je lui donnerois par escript hujet raisons, dont elle se pouroit aider pour s'en excuser, et avec telz termes qu'il me sembloit ne seroient mal prins par ledit Parlement. Et m'apperçois, Sire, qu'elle vouldra que je tienne lieu de conseiller ès choses de théologie, en laquelle je n'ai estudié ni fait profession, et en choses obscures et difficilles, que requerroient autre cerveau que le mien. Toutesfois comme je vois que ceulx de pardeça ne sont de riens plus agutz que les autres, plus confidenment et hardiement je labeure, pour satisfaire au commendement de ladiete Dame, pour servir au point principal; et aiant mis lesdietes raisons par escript, j'en envoirai copie à Vostre Majesté.

Ladicte Dame m'a dit qu'elle nous veult banqueter comme a fait la Roine d'Hongrie millord Werden⁴, et que mardi prochain, quand les S^{rs} de Corrières, de Tholouse et Scheff ² prendront congé, elle les retiendra au souper. Le séjour desdits S^{rs} me gardera de si tost présenter les lettres que Vostre Majesté m'a envoiées pour le mariage, que j'ai reçeues escripvant cestes.

Ladicte Dame m'a dit n'avoir encores receu lettres de Woton 5, et que incontinent qu'elle en recepvra, elle les m'envoira 4. Et sur ce propos des afferes de France l'on m'a dit que le S^r de Vendosme 5 est parti de la Court du Roi de France mal content, pour ce que l'on lui a imputé qu'il eust mal ponrveu les frontières de Picardie, et mal versé en son gouvernement, et que pour ceste raison le Roi de France a fait le S^r de Chastillon capitaine général de ladicte Picardie, et que ledit S^r de Vendosme est allé treuver sa femme en Gascongne; et qu'il y a ausi quelque désordre et mescontentement des S^{rs} de Montpensier 6 et prince de la Roche 7. Sur quoi, et si ainsi est, Vostre Majesté considéreroit s'il seroit temps de meetre en avant au S^r de Vendosme quelque practique, selon que jà le S^r d'Alebret et lui ont autrefois demonstré d'y vouloir entendre.

Ausi m'a l'on dit que le Roi de France estoit parti de S' Quintin pour aller à S' Germain, et qu'il n'en estoit voulu partir plus tost jusques à ce il seent s'il y auroit danger au connestable ou non, et que, comme les médecins l'avoient asseuré, il s'en estoit parti, et que ledit connestable debvoit aller à Chantilli.

L'ambassadeur de Venice envoia quérir ces jours passez Gable⁸, et le pria lui dire s'il avoit entendu aucune chose que l'on traieta le mariage de Son Altèze avec ladicte Dame; lui disant que si cela se faisoit, le Roi de France estoit perdu et l'Italie; souspirant et faisant démonstration tout ainsi comme la chose lui attoucha ou aux Vénitiens. A quoi respondit ledit Gabote n'en avoir ouï parler, et qu'il ne le croioit. Et ledit ambassadeur lui dit qu'il entendoit le contraire. Par ce Vostre Majesté peult congnoistre la crainete qu'ilz ont, l'al-

Lord Thomas Wharthon, V. plus haut, pp. 105 et 120.

² V. plus haut, p. 85.

⁵ Wotton, ambassadeur en France, V. plus baut, p. 101.

⁴ V. cette fettre plus haut, p. 142.

⁸ Autoine de Bourbou, duc de Vendôme, puis roi de Navarre, ne le 22 avril 1518, mort le 17 novembre

⁶ François de Bourbon, duc de Montpensier.

⁷ Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, mort fe 16 octobre 1565.

⁸ Plus has Gabote: Chabot?

liance ne se face. Et me suis apperceu de plusieurs actions dudit ambassadeur qu'il est fort bon François, et qu'il sert à l'ambassadeur de Noailles de spic.

Fai enfendu des ambassadeurs de Scillardz ¹, signamment de celui de Lubech et de Dansieh, que les choses d'Allemagne se troublent fort, et que la réconciliation du marquis Albert² avec le due Auguste ⁵ a esté procurée par le Roi de Dannemarcque ⁴, beau père dudit Auguste; que les villes maritimes en sont estonnez; que le jadis électeur de Saxe Frédérich ³ mène plusieurs practiques contre ledit Auguste; que les princes d'Allemaigne, ducz de Bavière 6 ª Wirtemberg 7, de Clèves 8, électeur Palatin 9, Maienee ¹0 et autres prélatz sont assemblez à Hullebrun ¹¹, pour traieter ligue par ensemble; en laquelle ilz n'ont voulu comprendre l'évesque de Colongne ¹²; et que le Roi de Bohème ¹³ est entré ès dictes ligues pour suspectz desseingz; que le Sgr Roi des Romains de s'entretenir avec les ducz Frédérich, Auguste, Albert et lesdits princes confédérez d'autre costel. Et l'ambassadeur de Lubech m'a dit que Vostre Majesté debvoit estre soingneu pour entendre toutes confédéracions; et qu'il entendoit que l'on y traietoit plusieurs choses suspectes et dangereuses; que quant aux François, ilz n'avoient grand erédit en ladicte Germanie, pour avoir esté aucteurs du trouble et pour n'avoir argent; et néantmoins qu'il sçavoit, pour certain, qu'ilz avoient gens en ladicte Germanie pour y practiquer.

Madame de Clèves ¹⁴ a tenu propoz à la Roine du mariage de l'archidue ¹³. Et Paget a receu lettres de l'ambassadeur que le feu due de Northumberlant envoia en Hongrie, avant la mort du feu Roy Édouard, par lesquelles il lui parle dudit mariage et que ledit Sg[†] Roy des Romains le désire singulièrement.

Les présentes escriptes, il y arrive ung serviteur de l'ambassadeur de France, par lequel l'on a entendu que ledit connestable 16 estoit extrêmement malade, et que l'on désespéroit

- ¹ Scillards ou Stillards, nom donné aux membres de la Hause ou compagnie des marchands allemands de la halance (Steelyard ou Stillyard) jouissant de grands privilèges abolis par la reine Marie. Voir à ce sujet Lingang, Histoire d'Angleterre, 1. VII, p. 502, et les State papers, Domestic, 1547-1580. Verho Stillyard.
 - ² Albert, markgrave de Brandebourg.
 - ⁵ Auguste, duc de Saxe, électeur.
 - 4 Christiern III, roi de Danemark,
 - 5 Jean-Frédéric I, électeur de Saxe.
 - 6 Albert V, duc de Bavière.
 - ⁷ Christophe, duc de Wurtemberg.
 - ⁸ Gnillaume, duc de Clèves.
 - ⁹ Frédéric III, électeur palatin.
 - 10 Sébastien Hensentam, electeur et archevêque de Mayence.
 - 11 Heilbronn sur le Necker, au duché de Wurtemberg.
 - 12 Adolphe III de Schauenhourg, électeur et archevêque de Cologne.
 - ¹⁵ Maximilien, fils de Ferdinand, roi des Romains.
 - 14 Anne de Clèves, femme divorcée de Henri VIII, par sentence du 9 juillet 1540.
 - 15 Le fils de Ferdinand, roi des Romains. V. plus haut, p. 158.
 - 16 Anne de Montmorency, tué en 1567.

de sa convalescence; et que de nouveau l'on fait amas de gens de guerre en la Picardie; l'occasion pourquoi ne s'est peu entendre.

L'on murmure fort pardelà de ce que l'on dit pardeça Vostre Majesté avoit fait meetre la main sur tous les bateaulx de la flotte qu'est venue d'Espaigne, pour avoir tiré argent sans licence de Vostre Majesté, et que ce sera la ruine de plusieurs marchands qui y ont part.

Atant, Sirc, prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 15 octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 1º partie, fol. 355.)

XLII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 15 octobre 1555.

L'Empereur désire qu'il se serve de tous les arguments contenus dans ses deux lettres, pour s'assurer s'il y a moyen de négocier le mariage de la Reine.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 155.)

XLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 octobre 1553.

Il devrait engager Paget à lui écrire au sujet du mariage de la Reine.

(Ibid., p. 152.)

XLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

16 octobre 1555.

Les ambassadeurs de France et de Venise agissent de concert pour traverser le mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., t. II, p. 212.)

XLV

Le même au même.

17 octobre 1555.

La conduite immorale de Courtenay l'éloigne du trône. Sa mère jouit de la confiance de la Reine.

(Ibid., t. II, p. 219.)

XLVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 19 octobre 1555.

Sire, la Roine d'Angleterre a receu lettres de Vothon¹, son ambassadeur en France, par lesquelles il respond aux dernières qu'elle lui avoit fait escripre sur le poinet de la paix que

¹ Nicolas Wotton. V. cette lettre plus haut, p. 142.

le Roy François et cardinal de Tournon 1 avoient désiré se traictant par elle, et entrevint pour concorder les différends d'entre Vostre Majesté et ledit Roy François, et que, suivant son commendement, il avoit parlé audit cardinal de Tournon, avant que le Roy de France arriva et fut de retour de son dernier voiaige à Vy le Cotheret 2, et lui avoit fait déclairer que, à quantesfois ladicte Dame entendroit que son intervention en ce fut agréable et désirée et qu'elle secut les moïens qu'elle y debvroit tenir et quelles condicions se pouroient proposer, elle ne refuseroit jamais ung si bon salutaire et louable arbitraige; ains feroit tous les offices possibles et correspondens à Dame qui désire la paix et repos de la Chrestienté, oultre le particulier désir qu'elle avoit de gratifier aux deux princes; mais n'entendant quel chemin elle tiendroit en ce, doubtant que ce qu'elle pouroit faire ne fut mal prins, et au lieu de moïenner les choses, elle ne tumbit en hazard de ceulx qui se mectent entre les particuliers qui s'entrebattent, et receivent les coups, elle ne seauroit passer avant en cecy sans savoir quel fondement, quelz moïens et occasions elle pouroit prendre pour effectuer la sineère et bonne volunté qu'elle a à ce bien de paix. A quoi ledit cardinal avoit respondu qu'il ne povoit, sinon grandement louer le bon zèle de ladicte Dame, et respect particulier qu'elle tient aux deux princes; que le Roy de France, son maistre, approchoit, et que ledit Wothon lui en pouroit tenir propos. Ce qu'il feit. Mais, à ce qu'il escript, ledit Roi de France désavoua plainement ledit cardinal de Tournon, disant ne lui en avoir donné aucune charge, ou commission, et que, Dieu grâces, il avoit fait retirer ses ennemis, et avoit fait ce qu'il désiroit, qu'estoit conserver son roïaulme, nuire à son ennemi, le faire retirer et acquérir l'honneur, pour lui avoir présenté la bataille, qu'il n'avoit voulu accepter; que ses affaires se conduisoient en Italie de sorte qu'il avoit conquis Sienne, et l'isle de Corsica; qu'il espéroit l'année venante se meetre en campagne de telle heure qu'il préviendroit plustost que d'estre prévenu; que son roïaulme estoit en son entier; qu'il avoit des amis et confédérez, et desquelz il tircroit assistance, bravigeant de parolles tout le possible; que Vostre Majesté avoit faict proposer des articles si desraisonnables, et si estranges du chemin de paix, que les propres légatz et ministres du Pape, qui s'en empeschoient, l'avoient peu congnoistre; mais néantmoins que, si Vostre Majesté lui proposoit condicions recepvables, il s'y accommoderoit, et eéderoit plustost du sien pour servir à la république; remerciant le bon vouloir que ladicte Dame démonstroit en cecy, que tesmoingnoit entièrement ce qu'il a entendu de ses grandez vertuz. A quoi ledit Vothon réplicqua que, ce que ladicte Dame lni avoit escript sur ce, avoit esté fondé sur les devises que ledit Roi tient à Salingier 5, quant il fut devers lui à Amiens, et sur les propos dudit cardinal; que, puisqu'il trouvoit son intencion contraire, il en advertiroit ladicte Dame. Et aultre chose ne passa en ladicte négociation. Icelle finie, le cardinal de Loraine aborda ledit Vothon, et lui demanda plusicurs particularitez de ce roïaulme, de ladicte Dame et singulièrement de son mariage; et ce que l'on entendoit en France qu'elle se marioit

¹ V. plus haut, p. 142.

² Villers-Cotterêts, dép. de l'Aisue, où se trouvait un château royal.

³ Sir Antoine Sentleger, ou Saintléger, envoyé à la cour de France par la reine Marie. V. State Papers, foreign, reign of Mary, pp. 4, 5, 6, et Thomas, Historical notes, t. III, p. 4147.

avec Son Altèze, combien que lui ni aultres François ne povoient croire que le roïaulme d'Angleterre consente alliance — qu'il baptisoit — préjudiciable et de servitude. Auquel ledit Vothon respondit n'avoir entendu aucune chose dudit mariage; et qu'il confioit tant de ladicte Dame qu'elle ne feroit mariage, dont peust succéder inconvénient audit roïaulme.

Ledit Vothon, pour informer ladicte Dame des occurrens qui passent pardelà, l'advertit confidenment et l'asseure les François estre tant troublez, tant estonnez, tant espouventez, tant affoibliz, qu'ilz ne seaivent couvrir cestui humeur mélancolicque et plain de regretz, ains le démonstrent clèrement en toutes actions, représentacions et propoz. Et n'y a personne qui ose parler à son compaignon de afferes de la guerre; et que ce que le Roi de France a bravigné l, a esté par dissimulation pour couvrir sa nécessité, désirant plus que jamais que ladicte paix se traiete; et que jaçois le légat Capo de Ferro 2 soit esté de piéça licentié, si est ce, il est demeuré et a esté retardé à Paris, où il se retreuvoit encores il y a dix jours.

Millord Feutre ³ m'a dit que Loys ⁶, prince de Condé, frère du S^r de Vendosme, marié à la fille de madame de Roye, fut tué de l'artillerie devant le fort de Valenciennes; et que e'est celui que les François ont tant plaint avec le S^r de Genly ⁸, et qu'il a entendu que le S^r d'Anguien ⁶ est prisonnier au camp de Vostre Majesté; mais néantmoins il ne le sçavoit si certainement comme la mort dudit prince de Condé

Puis trois jours ença l'ambassadeur de France 7 a eu deux conriers, l'un sur l'autre, qu'il a redespesché incontinant. Que m'a mis en serupule de deux choses : l'une que, comme les afferes du Parlement ne prennent bon succès et qu'il y a difficulté sur la religion, auctorité du Pape et restitution des biens de l'Esglise, voire que l'on a descouvert une conspiration, même entre ceulx qui tiennent ledit bien de l'Esglise, tant pour libéralité des feuz Roys Henry et Édonard, par achatz ou récompence, que plustost se feroient ilz massacrer que lascher prinse, et que la généralité du Parlement s'arreste entièrement sur l'auctorité du Pape, qu'ilz ne veuillent aucunement consentir estre réintégrée, ledit ambassadeur pouroit entrevenir èsdictes conspirations et les promovoir par leurs ruses accoustumées, jaçois son maistre est tant foible et tant empesché aillieurs, que ceste présumption ne me semble si véritable que la seconde, qu'est qu'il sollicite, par tous moïens qu'il lui est possible, pour divertir et prae-tiquer que l'on ne consente an mariage de Son Altèze. Et ces jours passez l'ambassadeur de Venice 8 a fait le mesme office, et tenu longs propoz à Cortenai, pour le persuader de se divertir de la Royne, si elle le exclud dudit mariage. Et qu'il poura estre qu'il y aura presté

- 1 Bravigué, dit par bravades.
- ² Le cardinal de St. Georges Capo di Ferro, légat du Saint-Siège en France.
- 3 Sir John Forster?
- 4 Louis de Bourbon, prince de Condé, né le 7 mai 1850, tué en 1869 à la bataille de Jarnac, où il commanda.
- 5 Jean de Genlis.
- 4 Jean de Bourbon, duc d'Enghien.
- ⁷ De Noailles, ambassadeur français en Angleterre.
- 8 Giovanni Michelli.

l'orcille et que lesdictes despesches tendront à ceste fin, qu'est plus vraisemblable. Et seai, pour certain, que, à ung disner, en la maison dudit ambassadeur de Venise, y estant ledit Cortenai et deux autres gentilzhommes, l'un nommé Jonek i, ledit Jonek tint propoz deshontez des Espagnolz. Et ai certain advertissement que ledit ambassadeur de Venice dit et presche que si ladiete alliance se fait, Son Altèze se vouldra fere monarque de la Chrestienté. Tant ont ilz à eueur tous deux et peur que l'alliance se face. Et comme je n'ai eu audience de la Royne, pour n'estre encores mes collègues partiz, je ne lui ai peu donner cestui advis de Cortenai, et espère qu'il se recullera plustot par ce bout que avancera. Car il s'est jà tant oblié depuis que lesdits ambassadeurs l'ont commencé pratiequer, qu'il est tumbé en une fierté, si odieuse, si abhorrie de toute la Court et signamment des principaulx du conseil, qu'il en a acquis desréputation et mesestime. Et ne fait l'on plus tant de compte de lui, que l'on faisoit au commencement. Entre autres il y a millord Grez, frère du duc de Suffoc2, pour émulateur, qui pour estre homme de Court, aimé, homme d'esprit et en grâce de la Royne, lui fait tel umbraige, que, où il est, Cortenai n'ose comparoir, et a déclairé à ung mien ami que l'on est du tout desgousté dudit Cortenai; qu'il nous a tesmoigné la suspicion qu'il a conceu contre nous; que lui soions contraire, pour ce que au banequet, que la Royne nous feit mardi dernier, quand mes collègues prindrent congé d'elle pour retourner, ledit Cortenai ne feit semblant de nous saluer, non pas regarder. Et ai jugé les propoz, que j'ai dernièrement escripts à Vostre Majesté, que ladiete Royne désiroit que l'on le maria hors du roïaulme, venir de l'advis d'aucuns de son conseil pour ce respect.

Sur ce propoz de mariage, Paget me demanda mardi si j'avois receu les lettres de Vostre Majesté, suivant ce qu'il m'avoit conscillé. Auquel je dis que ouy; mais que je voulois attendre le partement de mesdits collègues à ce que la chose fut moins suspecte et plus secrète. Et me interroga, si l'on tumboit en alliance de Son Altèze, si Vostre Majesté entendroit que les Anglois entrissent et rompissent la guerre aux François. Auquel je dis que, quant à l'alliance de Son Altèze, Vostre Majesté ne m'en avoit touché aucune chose par ses lettres; mais que si elle estoit conduisable et désirée, que je ne me povois persuader ni croire que Vostre Majesté voulut que, par ladicte alliance, ledit roïaulme tumbit en altération, ou guerre. Sur quoi il me print par la main, et respondit que, à nostre première vue, il me diroit le surplus; entrant en divises des nouvelles qu'il avoit receues d'Allemaigne, et qu'il entendoit que le Sge Roi des Romains, les duez de Wirtemberg 3, Bavière 4, Clèves 5, Auguste 6, et conte Palatin 7, s'assembloient en Bavière pour conclure plusieurs confédérations; et qu'il se doubtoit qu'elle ne fussent favorables à Vostre Majesté, ou Son Altèze; et qu'il entendoit de bon lieu que le

¹ Jones?

² Léonard Grey.

⁵ Christophe, duc de Wurtemberg.

⁴ Albert V, duc de Bavière.

⁵ Guillaume, duc de Clèves.

⁶ Auguste, duc de Saxe.

⁷ Frédéric II, comte palatin.

marquis Albert ¹ avoit offert son service au Roi de France. Et à ce que j'ai peu recuillir d'ung et autre, il se brasse quelques menées en la Germanie contre Vostre Majesté; mais la particularité ne se peult encores enfoncer ou descouvrir.

Ladicte Roine a esté fort scandalisée ses jours passés d'une lettre, que son ambassadeur résident à Vénice ² lui a escript, par laquelle il advertit que l'homme ⁵ que le légat Dandino ⁶ [envoya] pardeça, pour secrètement communicquer avec elle sur l'absolution générale des censures et excommunications qu'elle désiroit du Pape, au lieu de tenir le secret requis, arrivant à Rome, avoit au plain consistoire et dehors publié la poursuite qu'il disoit estre commune en Italie; et que sur ce le Pape avoit esté d'advis de révocquer la commission du cardinal Polo. Et comme son conseil a entendu la négotiation, elle ne la secu ou peu desguiser. Et vient mal à propoz pour cause du Parlement, qui ne craint, sinon ladicte auctorité du Pape soit remise. Mais, comme l'on ne peut y remédier, je lui ai fait dire que le conseil ne sequiroit mal prendre ladicte poursuite, pour ce qu'elle tend à bonne fin, et que l'on ne doubte aucunement qu'elle persévérera en la vielle religion; et qu'elle pouroit escripre audit cardinal Polo pour entendre ce qu'est passé à Rome, et si l'homme dudit Dandino aura descouvert le secret tant recommendé. Ce qu'elle a fait.

L'on m'a adverti que, dimanche dernier, il y cust deux troubles faits en deux esglises de ce lieu sur le poinct de la religion, et que en l'une il y cust ung prescheur qui fut gricfvement blessé par ung marchand de ce lieu, pour avoir dit que tout ce qui avoit esté faitet, depuis l'establissement de la nouvelle religion en ce roïaulne, avoit esté fait à la damnation des àmes, et que la communication sacramentaire ne leur avoit profité. L'autre cust peine de se saulver pour avoir presché qu'il convenoit eroire le vrai corps de Dien estoit en l'hostie après les motz de la consécration; qui fut desmenti par les héréticques, qui y assistoient. Et sans l'aide d'aucuns bons personnaiges, qui le saulvèrent, il fut esté en grand dangier. Et, à ce que l'on prévoit, il sera difficille de contenir les héréticques qu'il n'y ait scandale. Ce qu'entend bien l'évesque de Wincestre, qui s'est logé au palais, pour estre soubz la garde de ladiete Dame, bien saichant que l'on s'adressera à lui pour le premier. Ce qu'est à craindre en ceev, cet que ladiete Dame, avec l'ardeur et zèle qu'elle a à la religion, vouldroit restablir les choses tout pour ung coup; qui ne se peult faire entre tel peuple si abreuvé d'erreur, et si aisé à desbaucher.

Un nommé Baptiste Spinola⁸, qui a esté au service de France, qui souloit estre pensionnaire du feu Roi Henry, est de retour pardeça, pour rentrer en sa pension. Et l'ai pour suspect, actendu qu'il ne fait que parler de France.

- 1 Albert, markgrave de Brandebourg.
- ² Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise. V.la lettre visée par la Reine dans les State Papers, foreign, reign of Mary, p. 14. Elle est datée du 25 septembre 1335.
 - ³ Gian-Francesco Commendone, chambellan du Pape.
 - 4 V. sur Dandini, plus haut, p. 101.
- 5 Un échangeur du nom de Baptiste Spinola se trouvait en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. V. State Papers, domestic, reign of Elizabeth, pp. 205, 507. Un personnage du même nom commandait les arquebusiers, qui prirent part aux troubles de 1549. V. Thomas, Historical notes, t. I. p. 562.

Bernardin¹ s'en va en Court de Vostre Majesté, pour servir à Maçon. Et pour le congnoistre vrai espie, et avoir servi pardeça aux François et au duc de Ferare, je n'ai peu délaisser en toncher ung mot à Vostre Majesté, pour le faire remarcher de ses hantises. Et peult tel personnaige nuire à la matière du mariaige, pour escripre choses mensongières et inventez, comme faisoit Morisson², selon que ledit Bernardin le m'a confessé.

L'on m'a dit que le connestable ⁵ de France se porte mieulx qu'il n'a fait, et qu'il est hors danger.

Cortenai est en disgrâce de Madame Élisabeth, pour avoir parlé d'elle autrement qu'elle n'espéroit des amourettes que l'on semoit entre eulx deux. Et se retire ladiete Élisabeth en brief de la Court, selon qu'elle mesme me le dit mardi dernier.

Mesdits collègues s'apprestent pour partir dimenche ou mardi prochain. Et après leur partement, je ferai ce qu'il a pleu à Vostre Majesté me commander envers ladicte Dame, conseil et particuliers, pour persuader le mariage, et dont je informerai amplement Vostre Maiesté.

Henry Dudeley ⁴ est hors de la Tour, qu'est celui qui fut en France pour le secours du feu duc de Northumberlant; le conte de Edicton ⁵ pareillement.

An banquet susdit il n'y cust autre solemnité, sinon la Roine soupa en salle. Et estoient à la fenestre ladicte Élisabeth et la miladi Doubley, que s'est retirée d'Escosse; à la dextre nous quatre ambassadeurs; pendant le souper la musique, aubois et cornetz, fleutes, harpes et douleines ne cessa. Le souper achevé, mesdits collègues prindrent congé comme dessus.

Gahote a en congé de la Royne d'aller trouver Vostre Majesté.

Ladicte Royne m'a fait dire que si elle veult consentir que l'on ne face mencion de l'auctorité du Pape au Parlement, la ligitimacion du mariage de feu la Royne Catherine, Madame sa mère, se déclairera sans difficulté, et que le Parlement se poursuivra et achevra à plus grand contentement que l'on n'espère; que ce lui scroit une paciense bien dure. Sur quoi je lui ai fait responce qu'il n'estoit question de l'auctorité du Pape pour le présent, et qu'il ne me sembloit sa conscience pouvoir recevoir intérestz en ce.

Sire, escripvant ceste, j'ai reccu les dernières de Vostre Majesté du 15° de ce mois, et cusse de pieça satisfait à ce qu'elle m'a commendé par ses précédentes lettres, ne fut esté mes collègues ne sont encores partiz. Mais je ne cesserai de promovoir la négociacion du mariage en telle diligence qu'elle congnoistra par les promptz depesches que j'en ferai. Et tiens que, par mes dernières lettres, elle aura congneu le commencement estre jà bien avancé, et les choses estre en termes d'espoir. Toutesfois s'il y survient changement, Vostre Majesté s'en

¹ John Bernardin était un agent anglais, chargé d'espionner différentes cours. Il fut aussi à Venise et ailleurs. V. State Papers, forcign, reign of Mary, pp. 194, 518, 570.

³ Sir Richard Morrison, ou Morysine, a été ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint.

³ Anne de Montmorency.

⁴ Henri Duddeley, gentilhomme de la chambre, compromis pendant l'insurrection du duc de Suffolk, obtini sa grâce. V. Lingard, Hist. d'Angleterre, 1. VII, p. 147.

⁵ François Hastings, comte d'Hungtindon.

appercevra de temps à autre. Et ne fault doubter que, si ladiete Dame veult, le succès sera très bon.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 19º d'octobre 4555,

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'evéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1555-1554 1º partie, folio 500.)

XLVII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 21 octobre 1555.

Sire, l'on m'a adverti ecjourd'hui que le Parlement a annullé tous les actes et statutz faictz par icellui, puis et ung peu avant la déclaration du divorce de mariage du feu Roy Henry, et de la Royne Catherine, sa première espouse, èsquelz peine de trahison estoit imposée contre ceulx qui en parleroient au contraire, que sont ceulx concernans ledit divorce, et la religion; n'aiant voulu consentir que généralement ladicte révocation se feit, et que si la Roine d'Angleterre se contente d'une déclaration générale, elle se fera, sans fere mention du Pape, ni es son auctorité. Sur quoi les évesques se sont assemblez pour conclure ce que ladicte Dame poura et debvra fere. Et de ma part, devisant avec l'évesque de Norwitz, je lui ai diz qu'il me sembloit que l'on deust user du temps, et s'y accommoder, en espérant mieulx, et que meillieure conjuncture s'adonne pour meetre en terme l'auctorité de l'Esglise; qui est de mesme opinion, mais il m'a dit que l'évesque de Wincestre tient le contraire.

Ausi ai je entendu comme l'on treuve ung statut dudit Parlement, par lequel le Parlement a donné povoir absolu au feu Roy Henry de disposer testamentairement de la succession du roïaulme, et d'y appeller tous eculx que bon lui sembleroit; et que aiant institué Madame Élisabeth cohéritière de la coronne, encore qu'elle soit bastarde, il convient annuller ledit testament et statut: autrement elle pouroit toujours quereller la succession et y mectre trouble, jaçois que l'on la déclare bastarde. Et comme ladiete Dame ne succède par vertu dudit testament et qu'il [ne] lui emporte, pour estre seule et vraie héritière de ladiete coronne, je tiens qu'elle consentira facillement ladiete annullation, pour éviter les difficultez que ladiete Élisabeth y mectra, si elle a le moyen.

Le secrétaire de Seeff me dit hier comme ladiete Dame lui avoit déclairé que ledit évesque de Wineestre, le controleur, Walgrave, Inglisfelde 2 et Sudvez 3 lui ont tenu propoz de se marier, et lui ont nommé ouvertement Cortenai ; déclairant que e'estoit le party plus agréable au peuple et satisfaction du roïaulme; que l'on [n']avoit veu audit roïaulme du temps passé Roy estrangier: que le mot estoit odieux; que Gortenai estoit bien né, bien morigéré, et vertueux; que comme son cage passoit, il estoit plus que nécessaire qu'elle se résolu sur ledit mariage pour le bien du roïaulme; qu'elle deust prendre de bonne part leur conseil et advis, qui procédoit de l'entière et sincère affection qu'ilz avoient à son très humble service et bonne direction de ses afferes; qu'ilz s'estoient enhardiz lui en parler, comme ses plus viez serviteurs. Ausquelz ladiete Dame respondit qu'elle ne scauroit mal prendre telles persuasions, comme venans de si confidens conseillers; mais que, comme ilz la dissuadoient de party estrangier, elle les requéroit de peser les raisons qu'il lui sembloit debvoir estre considérez et pesez, qu'estoient celles que Vostre Majesté a entendu par mes pénultièmes lettres, tendans à deux fins à l'utilité publique du roïaulme; et s'il seroit convenable qu'elle espousa ung sien vassal et subicet, oultre sa satisfaction particulière; qu'elle seavoit ilz avoient eu souvenance, pour non l'induire en chose que [ne] lui fut après agréable. Et desbatit de sorte la matière, que lesdits conseillers entendirent clèrement qu'elle ne goustoit Cortenai, et n'y avoit affection. Et n'y eust autre résolution, pour ce que lesdits conseillers ne lui seurent répliequer chose à propos. Et comme ledit secrétaire a fait tout ce que lui a esté possible pour descouvrir si j'avois parlé ou avois charge de parler dudit mariage, oultre les termes généraulx que joinetement avons tenu à ladiete Dame, me doubtant qu'il ne me tint ces propoz à cest effect, ie fus retenu, et lui dis que les mariages sont faiz en paradis; bien entendis je que lesdits conscillers sont gaignez pour Cortenai, et qu'ilz font partie contre party estrangiers. Et pour n'estre encores mesdits collègues partiz, je ne puis encores négocier et achever le commeneement, dont j'ai escript à Vostre Majesté. Ce sera dans trois jours.

Il est grand bruit pardeça que la Royne d'Hongrie doige aller de brief en Allemaigne, pour communicquer des affaires publicques et de l'Empire avec le Sgr Roi des Romains, électeurs et princes dudit Empire.

Les François courent le passaige de Calaix avec treize ou quatorze basteaulx de guerre et costoient la coste et portz d'Angleterre, dont il sera expédient donner advis où il est requis, pour les préadvertir, et éviter surprinse.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très-haultz et très nobles désirs.

Londres, le 21 octobre 1553.

SIMON BENARD.

(Ibid., fol. 307.)

¹ Schyfve, attaché à la légation de l'Empereur.

² V. plus haut, p. 120.

³ Sir Richard Southwell.

XLVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

22 octobre 1555.

Le chancelier est, de tous les ministres, celui qui s'oppose le plus au mariage de la Reine avec Philippe. Celle-ci a fait connaître à Renard les raisons alléguées à ce propos par le chancelier. Les propres sujets de l'Empereur disent que le prince est fier, peu raisonnable et mauvais. Marie n'y croit pas. L'ambassadeur français fait l'impossible pour arrêter ce mariage.

(GRIFFET, l. c., p. 71. - Analyse.)

XLIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 23 octobre 1555.

Sire, samedi dernier la Royne d'Angleterre m'envoia les lettres ei joinetes, pour me treuver devers elle le soir à l'heure accoustumée. Ce que je feis, et me dit m'avoir mandé pour trois respectz: le premier, pour me faire entendre ce que l'évesque de Wincestre, le controleur, Walgrave, Inglifeld, et Sudvel lui avoient communicqué du mariage de Cortenai, selon que, par mes dernières du 21 de ce mois, Vostre Majesté l'aura entendu, et que le principal fondement, qu'a print ledit évesque, ce fust de dire que le roïaulme ne comportant estrangier, il n'y avoit que Cortenai, qui peust estre duisant pour ledit party; et que, quant à Son Altèze, pour estre étrangier le roïaulme ne l'auroit pour agréable. Inglifelde passa plus oultre et dit que Son Altèze, pour avoir jà ung roïaulme, ne le vouldroit laisser pour venir en Angleterre; et que les propres subjectz de Son Altèze mesdisoient de lui, tellement qu'ilz la persuadarent de se marier en Angleterre. Walgrave adjousta que, se mariant avec Son Altèze, le roïaulme entreroit en guerre avec les François. Et comme ladiete Dame veit qu'ilz avoient pourjecté ladiete persuasion par ensemble, à l'inseu des aultres de son conseil, elle dit audit

¹ V. plus haut, p. 160.

chancellier qu'il estoit ung peu suspect en ce, et le pria que, postposans toutes affections particulières, qu'ils voulsissent considérer l'estat des afferes du roïaulme, les practiques francoises, le mariage du Daulphin de France avec la Royne d'Escosse, et peser quel prouffit viendra au royaulme qu'elle se marie à Cortenai, et quel prouffit si elle se marie à ung estrangier; et qu'il n'y eust pour lors résolution, ni aultre conclusion, et tient que, deans trois ou quatre jours, ilz lui feront la mesme recharge; qu'elle ne seavoit que leur respondre, sinon leur proposer le bien publicque du royaulme. Sur quoy je lui dis que j'avois les lettres générales qu'elle avoit désiré de Vostre Majesté, que je délibérois présenter lundi prochain quant mes collègues seroient partiz, et qu'elle poura temporiser autre responce jusques à ce l'eusse fait ce que Vostre Maiesté m'a commendé; que si son affection est de suivre leur opinion, le la suppliois le me déclairer pour les considérations que je lui avois dis; si elle avoit affection à Son Altèze le mesme, et que d'elle dépendoit principal le conseil; que quant il lui plaira, elle fera incliner son conseil en telle opinion qu'elle voudra. Sur quoy elle me dit qu'elle n'avoit affection à Cortenai, et ne s'estoit résolue en l'ung ni en l'autre; qu'elle a entendu que les François practiquent tout ce qu'ilz peuvent pour empescher l'alliance de Son Altèze, comme l'ambassadeur Vothon I lui a escript expressément; qu'elle vouldroit voluntier entendre les condicions et articles du traieté de mariage, que Vostre Majesté vouldroit fere ; que s'il lui plaisoit me les envoier, pour lui communiequer, elle les tiendra si secretz, que jamais personne ne sçaura à parler; non que par ce elle entende que je deusse escripre à Vostre Majesté qu'elle eust donné son mot et parolle, pour ce qu'elle ne la vouldroit donner, si elle ne la pensoit maintenir pour le bien que Vostre Majesté tient en son endroit, et pour ne vouloir estre jugée inconstante; mais que, incorporans lesdits articles, elle poura tant plustot convertir sondit conseil à choisir le party plus à propoz. A quoy je respondis que j'en escriprais à Vostre Majesté pour en fere ce que lui sembleroit pour le plus convenable, et que je m'esbaissois comme elle se submectoit tant à sesdits conseillers, que de leur donner povoir de commander à sa volunté et affection, et la presser de se marier à ung sien vassal quant elle ne le désire. Sur ce elle me dit qu'ilz n'avoient ce crédit en chose que lui touche de si près; qu'elle se confioit ès propoz, que je lui avois tenuz, des vertuz de Son Altèze, et ne croioit ce que l'on lui en disoit, répétant que les propres subjectz l'en blasmoient, qu'il fut trop fier, et peu saige. Et si Vostre Majesté délibéroit d'envoier les artieles, que l'on pouroit concepvoir pour ledit mariage, Vostre Majesté aura souvenance qu'il y soit couché : que estrangiers ne puissent avoir office, administration, charge ou bénéfice au roïaulme; que Son Altèze ne [se] servira seulement d'Espaignolz, ains des vassaulx du Pays-Bas et d'Angleterre; que, par ladicte alliance, le roïaulme n'entrera en guerre; que Son Altèze demeurera en Angleterre, ou Pays-Bas prochain; que les deux païs seront alliez et confédérez généralement pour mutuelle aide et deffence ; que Son Altèze ne changera ou innovera les loix ni aucune chose de la police, et autres condicions servans pour effacer l'object d'estrangier; que les finances demeureront au roïaulme; que le roïaulme sera régi par le conseil du roïaulme, et en absence de Son Altèze sera auctorizé comme il conviendra; que nul estrangier sera récom-

⁴ Wotton, V. plus haut, p. 101.

pensé des deniers du roïaulme; m'en remectant néantmoins à ce que Vostre Majesté en arbitrera pour le mieulx.

Pour le second, ladicte Dame me dit comme ledit Cortenai avoit deux serviteurs avec lui, qui avoient descouvert deux pratiques que l'on menoit contre elle et le bien du rojaulme ; et comme Salinger 1 debvoit prendre congé d'elle pour aller en Irlande, avec argent pour la soulde de gens de guerre que l'on y entretient, ledit Cortenai avoit entendu que trois capitaines anglois, qui debvoient partir avec ledit Salinger, avoient esté pratiequez pour prendre lesdits deniers et tuer tous ceulx qui ne séroient de la pratieque, puis se retirer en Escosse ou France; item que plusieurs subjectz du rojaulme hérétiques s'estoient adressez à l'amhassadeur de France, et lui avoient demandé si le Roy, son maistre, vouldroient entendre en aucune praticque avec culx; si les vouldroit soubstenir, aider et furnir aux fraix, qu'ilz lui fergient bon service; à quoy ledit ambassadeur auroit respondu que, quant à furnir deniers. le Roy ne le feroit pour maintenant; mais que s'ilz avoient moyen lui fere service, allans devers lui, ilz scroient ouys, bien receuz, et bien récompensez, sans entrer en quelque particularité quelconque; et que l'ambassadeur de France praticquoit ledit Cortenai tout le possible; mais que comme le bruit est si grand du mariage d'elle et lui, elle n'osoit parler avec lui, sinon en présence de sa mère; mais que, pour entendre lesdits pratieques, elle délibéroit de parler à lui le jour suivant. A quoy je respondis que telles pratieques estoient dangereuses, et venoient de la meute des François, auxquelles il falloit pourveoir et prévenir; et qu'elle pouroit prendre argument sur icelles pour respondre à ses conseillers qui lui persuadent le mariage dudit Cortenai, duquel elle, ni le roïaulme ne scauroit tirer secours ou aide; et que. en parlant audit Cortenai, elle le pouroit interroguer des propoz que lui a tenus l'ambassadeur de Venise puis quatre ou cincq jours; lui donnant aussi advis que Piquerin 2, dernier ambassadeur du feu Roy Édouard, en France, avoit devisé plus de deux heures avec Madame Élisabeth; que je présumois les devises se faire soubz le nom de l'ambassadeur de France, Sur quoi elle me dit que son conseil avoit jà commencé à prendre information desdites pratiques, et que l'évesque de Wincestre s'en estoit esbahy, et n'avoit seeu dire autre chose, sinon que Dieu les avoit rebelez.

Pour le tier elle me dit comme elle avoit esté le mesme jour au Parlement, pour ouyr les actes jà résoluz, que sont deux : l'ung pour l'annulation des statuz, imposans peine de trahison, concernans le mariage du feu Roy Henry avec Madame sa mère, et la religion, pour ce qu'il n'y avoit personne qui osa parler du Pape, sinon sur peine de trahison; l'autre que le Parlement a restitué Cortenai et sa mère en son honneur, et déclairé les arretz, incarcération et exécution d'eux et du père et mary ne devoir irroguer note ou infâmic. Sur quoi j'ai demandé à ladiete Dame qui avoit sollicité ladiete restitution? et qu'il me sembloit feelle n'avoir esté si précipitée sans respect dudit mariage, et qu'il y avoit autres poinetz plus importans qui se debvoient traieter. A quoi elle respondit que ledit Cortenai et sa mère en

V. plus haut, p. 142.

² William Pickering, ambassadeur anglais en France. V. les notes que lui consacre Tytler, England under Edward VI and Mary, t. I. pp. 86, 176, 178 et 408.

avoient fait instance, par l'advis du chancellier, et ne seavoit que cela fut esté fait pour considération dudit mariage.

Ce fait, ladicte Dame me dit avoir receu plusieurs lettres du cardinal Polo, par lesquelles elle entendoit que ledit cardinal debvoit passer par Bruxelles, pour, au lieu du cardinal Dandino, moïenner la paix d'entre Vostre Majesté et les François. Et, à ce qu'elle m'a déclairé, elle défère plus audit eardinal et lui a plus de respect que à tout son conseil. Ausi m'at elle dit que ledit cardinal est fort serviteur de Vostre Majesté, et qu'il la loue grandement par toutes les lettres qu'il lui escript, mesmes en celle faisant mencion que Sa Saincteté eust désiré que Vostre Majesté fust esté arbitre entre elle et les Anglois. Sur quoi j'ai pensé que s'il sembloit bon à Vostre Majesté fere escripre ledit cardinal à ladicte Dame dudit mariage, il seroit à propoz, n'estoit qu'il feit partie pour Cortenai, à cause du parentaige.

Ladicte Dame m'a dit que le S^r de Courrières l'avoit fait solliciter, par le secrétaire de Scheff, pour avoir escript de sa main, ce qu'elle lui a dit et à nous autres ensemble, qu'elle ne se mariera que premier Vostre Majesté n'en soit advertie avant tous autres; et que pour le contenter elle le fera.

Je pensois négocier cejourd'hui le surplus; mais pour ce que Scheff ne part avec les S¹³ de Courrières et Thoulouze, qui partent cejourd'hui, et qu'il ne part devant jeudy, je suis constrainct différer jusques audit temps. Et ont eu mesdits collègues chacun ung buffet de vaselle doré de divers prix, le plus hault ne passe deux mille cincq cens florins.

Ataut, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté, l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 25 d'octobre 1555.

SINON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 1re partie, fot. 509 v°.)

Billet original de la Reine à l'ambassadeur de l'Empereur mentionné dans la lettre.

Monsieur, je vouldroy très voulentièrement parler aveeq vous ee soir, si vous pouriés convenablement venir icy, comme souliés, sans estre congneu à vos compaignons. Car j'ai beaucop de choses à vous dire. Escript en haste, ce présent samedi, devant disner.

Vostre bonne amie.

MARIE.

(Ibid., fol. 314, vo.)

L

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

24 octobre 1553.

Le prince d'Espagne envoie le fils du vice-roi des Indes Mendoza à la Reine d'Angleterre.

(VERTOT, 1. c., p. 223.)

LŢ

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

26 octobre 1553.

Irrésolution de la Reine d'Angleterre à propos de son mariage.

(Ibid., t. II, p. 228.)

LII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

28 octobre 1553.

Le cardinal Pole, sur l'avis de Paget et de Marie, sera retenu et empêché de retourner en Angleterre, où la présence de ce prélat pourrait aigrir les esprits et arrêter le mariage.

(GRIFFET, l. c., p. 78. - Analyse.)

LIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 28 octobre 1555.

Moyens employés par l'évêque de Westminster, contrôleur, et autres personnages pour engager la Reine à épouser Cortenay. Renard doit employer toute son influence pour détruire cette tendance.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 158.)

LIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 28 octobre 1555.

Sire, le mesme jour que Scheff partit de ce lieu, que fut vendredi dernier, la Roine d'Angleterre et son conseil me donna audience, en laquelle je présenta les lettres de Vostre Majesté à ladiete Roine; laquelle, pour avoir jà veu la copie en appart, les leut promptement et couranment; et, sans attendre autre déclaration de crédence, elle me dit qu'elle avoit pleuré plus de deux heures le mesme jour, et prié Dieu qu'il la voulut inspirer pour se résouldre sur le poinct dont faisoient mention lesdietes lettres; qu'il n'estoit de besoing que je lui tinsse autre propoz, oultre la souvenance qu'elle avoit de ce que lui avois déclairé particulièrement; et que, comme elle m'avoit choisi pour second père confesseur, ausi elle ne povoit plus retenir le mot, ni déclaration de sa volenté et inclination; et qu'elle croioit qu'elle s'accorderoit au mariage de monseigneur nostre prince, que Vostre Majesté lui a proposé; et confiant que Vostre Majesté ne lui a proposé, sinon pour le respect que lui avois déclairé; et qu'elle me retenoit pour hostaige et eaution des conditions, vertuz et qualitez de Son Altèze; qu'elle ne veoit qu'elle peut fere autrement, sinon suivre le bon et fidèle conseil de Vostre Majesté. Laquelle désiroit parler à moi en appart, et me dire les propoz qu'elle a tenu à Cortenai; et qu'elle ne pourroit passer plus oultre sans tumber en larmes; qu'elle me feroit donner andience devers son conseil. Et n'y avoit personne en la chambre, sinon l'évesque de Wincestre, le conte d'Arondel, Paget et le secrétaire Pietre, ausquelz elle dit avoir receu lettres

de Vostre Majesté persuasives à mariaige; et qu'il lui suffisoit avoir entendu l'intencion de Vostre Majesté par lesdictes lettres; leur enjoingnant de me ouvr en ce que leur vouldrois dire et y entendre en tous debyoirs. Et avant que venir en ladiete audience, i'avois, par l'advis de Paget, donné en appart lettres audit de Wincestre, à ce que l'on recogneut le degré qu'il tient, et l'estime et confiance que Vostre Majesté a en lui. Et lui avois entamé la négotiation; mais la Royne le manda et interrompit le propoz. Et incontinent qu'il fut devers ladicte Dame, il lui dit comme je lui avois donné lettres de Vostre Maiesté, qu'il lui présenta pour lire, que servit grandement, pour ce que estimant que je n'eusse lettres, sinon à lui, il se résolut me mander en son logis pour lui dire le surplus. Et pour retourner à ladicte audience, ledit Wincestre me conduict en sa chambre, où il appella les conte d'Arondel, Privesel, l'évesque de Norwitz, Paget et Pietre, et non autres. Et cerstes, Sire, je me trouva perplex de ce que je leur proposerois, actendu que ladicte Dame m'avoit fait entendre son intencion, et qu'elle s'estoit remise entièrement à moi de remonstrer audit conseil ce que jugerois mieulx convenir, et que Vostre Majesté ne m'avoit donné instruction particulière pour traicter négociation de telle qualité, ains s'estoit remise à ce que ladicte Dame adviseroit. Néantmoins, Sire, comme le temps ne permectoit autre consultation, confiant que Vostre Majesté de son humanité coustumière excusera ce qu'elle vera estre excusable et prendra la bonne volunté de bonne part, je déclaira audit conseil que Vostre Majesté ne veullant délaisser offices quelconques envers ladicte Dame, par lesquelz elle puisse tesmoigner l'affection qu'elle lui porte et au roïaulme; aiant considéré l'estat présent de ses afferes, le bon progrès et establissement de son règue, l'encheminement du Parlement; entendant la peine qu'elle prent en l'administration de soudit règne, et pesé de plus près ce que semble plus convenir à ladicte Dame, elle m'avoit commendé faire deux offices en ladicte négociacion : l'ung, pour excuser que plustôt Vostre Majesté n'ait fait tenir plustôt propoz de mariage à ladicte Dame, sur ce qu'il ne lui a semblé convenir avant qu'elle se fust demeslée des grandz et premiers empeschemens qu'elle a heu pour son coronement et Parlement, et ausi qu'elle estimoit que lesdits conscillers, aians l'entière administration du roïaulme et de sa personne comme méritans le nom de vrais conseillers, ne fauldroient de lui en faire quelque ouverture et persuasion, en temps par oceasion et raisons opportunes et fondées; le second, que Vostre Majesté, jugeant que l'ung des plus grandz biens qui pouroit advenir audit roïaulme, seroit que ladiete Dame délaissa postérité que lui peult succéder, quoi qu'il fut de la délibération du célibat qu'elle pouroit avoir fait par ci-devant avant qu'elle parvint à la coronne; qu'il estoit plus que requis qu'elle regarda de prendre quelque party convenable et à propoz au bien du roïaulme; et que le plustot qu'elle se pouroit déterminer seroit pour tous respectz le meillieur, en tant que ledit conseil le treuva bon et non autrement, tenant fin principale au bien du roïaulme et de ladicte dame; que je confiois ilz prendrojent de bonne part l'office que Vostre Majesté m'avoit commendé faire sur ce comme office de bon prince, de bon parent, de bon ami, de bon voisin, et de bon anchien confédéré, ne m'ajant donné commission de passer oultre ladicte généralité; et que j'estimois que [si] ladicte Dame se inclinoit à mariage, et que ledit conseil jugea convenir et il désire entendre autre advis de Vostre Majesté, il y corespondroit.

Et après que ledit eonseil eust longuement communicqué sur ledit propoz, il me dit que Vostre Majesté n'avoit jamais fait office envers le roiaulme et ladiete Dame plus obligatoire, que le présent; et que, au nom dudit roïaulme, de ladiete Dame et d'eulx en particulier, ilz remercioient très humblement Vostre Majesté de ceste tant sainete, bonne, utile et nécessaire souvenance; que combien aucuns y eussent desjà pensé, si est ee pour estre le fait de telle qualité et concernant spécialement la personne de ladiete Dame, il n'y avoit personne qui eust print ni osé prendre l'ardiesse de tumber si avant en ouverture; que Vostre Majesté leur avoit préparé le chemin pour tumber en la persuasion; qu'ilz feroient rapport à ladiete Roine de ce que leur avois dis, et feroient leur possible pour promovoir, et assentir son inclination; et icelle entendue, la participeroient à Vostre Majesté, et consulteroient sur toutes choses en deppendans; réitérant que telle ambassade leur estoit tant agréable, que l'on ne scauroit dire plus. Ausquelz je respondis que, à quantesfois, ilz désireroient advis de Vostre Majesté sur chose concernant le bien du roïaulme et de ladiete Dame, elle feroit office paternel et fidèle.

Ce fait par bon advis, je m'en alla treuver le contrôleur 1 en sa chambre, auquel je présenta les lettres de Vostre Majesté, et dis, pour crédence, ce que j'avois avec le conseil en termes généraux, et quelz personnaiges avoient esté présens; que entendant Vostre Majesté le lieu qu'il tenoit envers ladiete Dame, la léaulté dont il avoit esté envers elle jusques à exposer sa vie et biens pour son service, Vostre Majesté avoit désiré que lui communicasse particulièrement ma négotiation pour, en tant que ladiete Dame se condescendit en mariage, entendre de lui ce qu'il sembleroit plus convenir pour le bien du roïaulme et de ladicte Dame; et que Vostre Majesté tenoit ce scul respect, et à quoi il s'accommoderoit toujours; et que je passerois oultre en ceste négotiation par son advis; et que Vostre Majesté auroit souvenance de la peine qu'il prendroit en ce. Et combien l'on m'eust conseillé voire ladicte Dame, de lui ouvrir l'entière négotiation, si est ce il me semble mieulx de limiter ceste première ouverture et la régler à cela, jusques à ce que j'aurois congneu son humeur et affection, mesmes pour avoir seeu qu'il avoit parlé pour Cortenai. Et après qu'il eust leu les lettres, il remercia très humblement Vostre Majesté de l'honneur qu'elle lui fajsoit de lui communiquer telle matière. Et encore qu'elle toucha le service de ladicte Dame sa princesse, si est ce il se sentoit mirablement obligé à Vostre Majesté que, non seulement elle avoit autorisé ladicte communication par moi, son ambassadeur, ains par son propre escript, et qu'il se délibéroit entièrement et confidenment négocier avec moi ce fait; mais qu'il faloit scavoir que la Roine avoit en son conseil gens fort dangereux, qui ne lui estoient fort serviteurs ni inclinez, sinon par nécessité et actes extérieurs ; que la pensé intervenue estoit contraire ; qu'il avoit expérimenté au Parlement qu'ilz faisoient maulyais offices ès choses concernans la religion et l'auctorité de ladicte Dame, et qu'il estoit bon de prendre esgard des personnes à cui je vouldrois communicquer de ce fait; que je deusse penser que ladiete Dame avoit serviteurs et conseillers viez et nouveaulx, entre autres Inglefelde et Walgrave; et que quant à Walgrave, pour estre son parent, il ne vouloit dire ses qualitez; mais qu'il estoit personnaige entier et confident; et

¹ Sir Robert Rochester, V. plus haut, pp. 94, 120.

que, déans deux jours, il viendroit devers moi et me diroit le surplus; et que je deusse asseurer Vostre Majesté qu'il lui fera très humble service en tout ee que lui sera possible. A quoi je ne répliequa autre ehose, sinon que je suivrois son advis, et que j'avois lettres audit Walgrave. Sur quoi il me dit que je ne délivrasse lesdietes lettres jusques il eust parlé à moy.

Par ec, Vostre Majesté entendra comme le mariage est si avancé, qu'il ne reste sinon l'advis des conseillers, puisque ladiete Dame a donné son mot. Et jaçois qu'elle l'ait limité par croire, si est ce Vostre Majesté entend assez que veult dire cela; et tient que quant elle me mandera pour parler en rapport avec elle, elle passera oultre et simplement. Et pour ec conviendra, Vostre Majesté se résolver le surplus.

Quant aux conseillers, je m'apperçois qu'ilz entendent assez que ladiete Dame ne gouste le mariage de Cortenai, et sont bandez l'ung contre l'aultre, pour sçavoir que négocier ce fait pour le gré et le prouffit, et sera difficille les accorder. Si l'ung le fait sans le secu de l'autre, il en prendra mescontentement et poura perturber l'estat du roïaulme et affaires de ladiete Dame. Et, pour ceste considération, je suis après pour entretenir l'ung et me fier en l'autre. Et comme la matière est de tel poid qu'elle passe ma capacité, je la supplie très humblement me prescripre son vouloir. Car je erains tant de fere chose qui ne lui fut agréable, qu'il pouroit estre par ladiete craînete je délaisserois ce que seroit nécessaire. Ce que je répète à Vostre Majesté afin qu'elle supplée les faultes.

Je tiens que Vostre Majesté aura prins résolution sur les conditions du traicté qui se pouroit convenir, selon que ladicte Dame me dit dernièrement le désirer, et que par ses premières il lui plaise m'en respondre.

Quant aux occurens, le Parlement est fort arresté sur le point de la religion, tellement qu'il y a huiet jours que l'on n'a fait autre chose, sinon disputer et meetre en avant plusieurs articles, que le concile général auroit peine de résouldre. Lundi dernier les évesques [se sont] assemblez : quatre seismatiques et protestans et six docteurs de la vielle religion. Mais la communication se convertit en contention injurieuse et seandaleuse. De sorte que comme elle est parvenue aux oreilles du peuple et du Parlement, l'on a plus desgousté le Parlement qu'il n'estoit auparavant. Et ne treuve l'on le conseil du chancellier bon en ceci, précipitant chose impossible à conduire tout à ung coup au port, qui seroit requis et nécessaire. Et m'a dit confidenment Paget que Vostre Majesté doit procurer le retardement de la venue du cardinal Polo en Flandres, pour respect dudit Parlement et du mariage; et que, quant au mariage, pour estre parent de Cortenai, il y pouroit nuire. Et oultre ce qu'il me l'a dit de bouche, il le m'a escript et répété avec grande affection.

Ladicte Dame m'envoia dernièrement l'escript ei-joinet, auquel je respondis résolutement qu'elle ne debvoit consentir la venue de Trogmenton' y nommé, pour respect dudit Parle-

⁴ Nicolas Throckmorton, grand agitateur protestant. V. Tyrlen, England under Edward FI and Mary, t. II, p. 574. Plus tard il devint agent diplomatique. V. State papers, Scotland, 1300 à 1650, t. 1, pp. 109, 162, 174, etc.

ment et de l'auctorité du Pape, que ceulx de pardeçà reboutent plus que jamais. Et ne lui adjonsta l'autre raison qu'estoit pour ledit mariage à ce qu'il ne traicta chose préjudiciable; je ne scai comme elle s'y conduira.

Ledit Paget m'a dit avoir lettres de bon lieu et de bon personnage que le Sg* Roi de Bohème veult grand mal à Son Altèze, et qu'il brasse tout ee qu'il peult pour lui nuire et fonder querelle.

Madame Élisabeth s'est retirée de Court. Et discourt l'on qu'il fust esté mieulx l'entretenir en Court et l'emploier, pour ce qu'il est difficile de lui oster le droit que lui est acquis de la coronne par la disposition du feu Roy Henry, auctorizée par le pouvoir à lui donné par acte dudit Parlement, pour disposer de la succession à la coronne; et que advenant le trépas de la Roine d'aujourd'hui sans hoirs, toujours le roïaulme demeurera en querelle; et que estant en Court elle n'auroit occasion ni moïen de pratiequer, comme elle poura fere absente. Les autres ont discouruz que, pour la seurté de la personne de ladicte Dame, il estoit mieulx de l'escarter; et que l'on la poura espier pour seavoir ses hantises et conversation.

Ansi à l'on discouru que, pour incliner le peuple d'Angleterre à mariage estrangier, que l'on feit le mariage de ladiete Élisabeth avec Cortenai, et que par le Parlement l'on conferma la volonté et disposition dudit feu Roi Henry quant à la succession de la couronne en la personne de ladiete Élisabeth, pourveu qu'elle print la religion vielle et catholique. Autres dient que ledit mariage ne se doit faire, eraingnant qu'ilz ne procurent quelque inconvénient à ladiete Dame; que sont discours qui en passent entre les gens du conseil et S¹⁰ de qualité.

Un bon personnaige de pardeça m'a dit qu'il convenoit emboucher le conseil de trois considérations pour l'induire à party estrangier : l'une, que se mariant ladiete Dame à Cortenai, si elle n'a hoirs, il se vouldra fere Roi et troublera le roïaulme pour le droit contraire que y prétend ladiete Dame Élisabeth; l'aultre, que aiant hoirs ladiete Dame, il usurpera le roïaulme pendant le bas cage des enfans et non comme protecteur et administrateur le tiendra, ains se fera Roi absolu; la tierce, qu'il est superbe, povre, testu, peu expérimenté et vindicatif jusques au bout; et que venant audit mariage il deschassera tous les serviteurs, conseillers et officiers de ladiete Dame et les changera. Quand au premières, je les ai treuvé considérables; quand à la dernière encores qu'elle soit véritable, si est ce elle n'est adoptable.

L'on a advis que le cardinal Polo soit desjà passé Isbourg ¹; mais l'advis n'est de lieu seur.

L'on a advis que le port et le fort de Calaix est secouru, et que l'armée turquesque est partie pour Levant avec mescontentement et irritation contre les François, et que le S^r prince Doria s'appreste pour secourir l'isle ² et en deschasser lesdits François.

L'on public pardeça que les François apprestent matière pour dresser ung fort auprès d'Hesdin.

Les François ont huiet ou dix basteaulx au passaige de Calaix, et pensoient prendre ma

¹ Inspruck.

² La Corse.

femme en passant, l'aiant approché d'environ ung traiet d'arquebouse. Mais Dieu voulut que le maronnier gaigna le vent dessus eulx et aborda à la rade de Dovres.

Bernardin ¹ m'a escript les lettres ci-joinctes de Calaix, par lesquelles il me donne advis d'ung espie Florentin, et envoie lesdictes lettres à Vostre Majesté à ce que l'on face instance devers ledit Bernardin pour congnoistre ledit Florentin, puisqu'il va en Flandres.

L'évesque de Wineestre en plain Parlement a confessé avoir solliciter à Rome la dissolution du mariage du feu Roy Henry et de Madame Catherine, sa première espouse, et en ce avoir failli et l'avoir fait par le commendement du Roi et pour lui complaire.

l'envoie à Vostre Majesté copie des lettres de Wothon, n'aiant eu loisir de les fere translater, pour ce que le secrétaire de Scheff les m'a sculement donné despeschant ce courier, et ai joinet la copie de l'acte du Parlement dernièrement résolu.

Atant, Sire, je prie Nostre Seigneur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ee 28 d'octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 1º partie, fol. 519.)

LV

Ferdinand, roi des Romains, à Marie, reine d'Angleterre.

Vienne, 28 octobre 1555.

Madame, ma bonne seur et cousinne. Voiant ce que par Martin de Gusman², mon grand chamberland, m'avez escript si confidente, me a semblé vous escripre eeste en confidence que le parentaige, qu'est entre nous, et l'amour que vous porte le requérant, Madame, je considère que, puis îl a pleu à Nostre Seigneur de vous meetre en la pacifique possession et

¹ Jhon Bernardine, agent anglais sur le continent.

² Le barou Martin de Guzman, grand chambellan de Ferdinand, roi des Romains. Il avait été envoyé en Angleterre par son souverain, dans le but de complimenter la reine Marie, par lettres du 18 septembre 1555. V. Calender of State papers, foreign series, 1555 à 1558, p. 12.

gouvernement de vostre roïaulme d'Angleterre et estes desjà, grâces soient à icellui, couronnée, que debyez penser à vous marier, puis qu'il est tant juste et nécessaire, tant pour avoir héritiers, espérence ausi pour estre assistée au gouvernement, comme la raison le requiert. Et considéré qu'il y a deux sortes : l'une, si ceulx du païs voulsissent que vous deussiés marier audit roïaulme et à personne d'icellui et non estrangier, au cas et que ce soit pour vostre honneur et prouffit et du gouvernement de vostre roïaulme, je n'en parle volentiers, ou si d'aventure vous congneussiés plus convenable de vous marier hors dudit roïaulme à quelque puissant, pour estre assistée en vostre roïaulme. Aussi je considère que aiant regard aux grandes vertuz que sont en Monsg^r mon bon nenveu le prince d'Espaigne, et aussi sa grande puissance, que ce pouroit estre ung mariage pour vous convenant. Et en cas que ainsi fut vostre volunté et de vostre roïaulme, j'en serois bien aise, et ne le vouldrois moins promovoir que s'il fut mon propre filz, et serois ausi aise, comme la raison et le parentaige et l'amour que lui porte le requièrent. Mais, Madame, si cela n'eust son progrès, pour causes que pouroient survenir et estre en considération, je n'ai voulu obmectre de vous escripre que, en deffault de deux mariages dessus mentionnez, que si vous, Madame, treuvissiés estre à vostre propos mon filz l'archidue Fernande, que moi aurois singulier plaisir de l'entendre; et sçai qu'il a grande affection en vostre personne, et ne désire rien plus que il peust entendre que telle fut vostre volenté. Et de ma part, s'il peut venir à effect, je vivrois tous ces jours de ma vie tant plus joyeulx. Dont, Madame, de ceste nostre volunté que moi et mondit filz avons, vous ai voulu bien en toute confidence advertir par ceste de ma main, et non user de grandes cérémonies ni ambassade au commencement, sans premier scavoir et avoir quelque clarté de vostre volunté, et que je ne faillisse d'envoier ambassade, cuidant bien et par adverture préjudicier et nuire à voz affaires, que pour les miens ni de mes enfans ne vouldrois faire en facon quelconque que fut. Et pour cestui respect ai obmis de le faire par ambassade, et m'a semblé le faire ainsi secret et confidenment, comme entre telz parens que sumes se doit faire. Vous suppliant, Madame, ma bonne seur et cousinne, que si, ai si audacieusement fait, le me pardonner et le prendre de bonne part ; puis Dieu scait il a esté faiet de bon zèle. Et saichant, par vostre responce, que ne treuvez maulvais que moi et mon filz envoions ambassade pour ce faire, usera comme est requis et de sorte que tous voient et congnoissent que le commencement de l'affaire et poursuite ne vient de vostre coustel, sinon du nostre, comme la raison le requiert. Mondit filz Fernande va depuis le 14° de juing aux 25 ans de son eage. Des autres qualitez de sa personne ne veux rien escripre, puis suis son père. Et vous, Madame, vous povez bien informer. Et eeey, que vous escrips, n'est sinon, afin que sachez ma bonne volunté, et de mon filz Fernande qu'il porte envers vous, et à ce que ce mariage puisse suivre son effect; soiant à Vostre Majesté gré et bien vostre et de vostre roïaulme. Car si cela ne fut, ni moi, ni mon filz ausi que pour nostre désir particulier, que avons en cestui mariage, deust vous venir à quelque mal ou inconvénient, ou empescher autre que vous fut plus honnorable, proflitable et commode. Et aussi, Madame, vous supplie que ne aiez nul scrupule de me librement escripre que voulez que je face, ou si désirez que envoions à Calaix, et que le surséons pour le présent, ou que le délaissons du tout. Car ce que sera comme dit, est pour vostre plus grand prouffit et de vostre roïaulme, ce nous sera

à tous deux le plus chier, comme Dien scait, qui seait la vraie vérité ce que vous escript, auquel prie, Madame ma bonne seur et cousinne, que il vous doint bonne vie et longue, ensemble toute prospérité comme je la vous désire.

C'est de Vienne, le 28° octobre 1553.

Vostre bon frère et eousin, signé

FERNANDE.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2° partie, fol.586 v°.)

LVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 50 octobre 1553.

Chier et féal, Don Iñigo de Mendoea 1 est arrivé ici, lequel le prince, nostre filz, a despesché expressément pour visiter la Roine, Madame nostre bonne seur et cousine, de sa part. Et comme il ne scavoit en quelz termes seroient les affaires d'Angleterre, ni si iceulx comporteroient que ledit office se feit au temps qu'il pouroit arriver, jugeant que de l'estat d'icculx nous aurions plus particulièrement congnuissance, il le nous a remit, lui enchargeant de non s'avancer de fere ledit office, sinon comme et quand le treuverions bon, doubtant que, au lieu de rendre le debvoir deu au parentage et amitié, eeste visite faite en saison desraisonnable ne porta préjudice aux affaires de ladiete Dame. Et ceste commission si expresse a esté cause que, combien il soit passé par Angleterre voire et par Londres, aiant fait — à ce qu'il dit - ee qu'il a peu pour non estre congneu, il ne s'est voulu avancer en ee qu'il avoit en charge, sans préalablement venir devers nous. Et comme, à ce qu'entendons, il a esté recongneu audit Londres d'aueuns, par où vraisemblablement son passaige par celle part s'entendra par ladicte Royne, il nous semble qu'il sera besoing que l'advertissez plainement de ce que dessus, et de la commission avec laquelle ledit Don Iñigo a esté despesché; lui disant davantaige, qu'il nous semble mieulx de différer encore l'aller dudit Don lñigo celle part, jusques l'on voit quel chemin prendra la négociacion, dont yous lui avez parlé, pour non donner par ceste visite quelque soubson hors de temps à eculx de pardelà. Et est requis qu'elle sache ledit

¹ Iñigo Lopez de Mendoza. V. plus haut, p. 141.

cnvoi et la fin d'icelui, qu'elle n'entre en opinion que ledit prince nostre filz se soit oblié en l'office qu'il convenoit, il feit en l'endroit d'icelle pour lui congratuler son advénement à la coronne et lui tesmoigner le contentement qu'il en a, comme si proche et affectionné parent. Et se despesche ce courrier sculement à ceste fin : actendant avec désir de voz nouvelles, pour entendre ce que dois le partement de voz collègues aurez négocié. Atant, etc.

De Bruxelles le pénultième d'octobre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1335-1334, 2º partie, fol. 517 v°.)

LVII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 31 octobre 1555.

Sire, puis la dernière audience, dont mes dernières lettres du 28 de ce muis font mention, je fus treuver le conte d'Arondel en son logis, et lui présenta les lettres de Vostre Majesté, lui déclairant la crédence y contenue, comme j'avois fait le jour précédent au controlleur; qui remercia très humblement Vostre Majesté de la souvenance qu'elle a eu de lui, et l'honneur qu'elle lui fait de lui communiequer particulièrement ce que jà il a entendu au conseil de la Roine. En quoi il fera tel et si bon office, que Vostre Majesté congnoistra l'affection qu'il a au service du roïaulme, de la Roine, sa maistresse et princesse, et ce qu'il juge de l'intégrité et confidence, dont Vostre Majesté use envers ladicte Dame; que comme il entendoit miculx latin qu'il ne le parle, il se retiroit aux effectz qui suppléroient les parolles. Et en passant je dis au scerétaire Pietre, qui estoit au logis dudit conte, que j'avois ausi lettres à lui pour lui refrechir sa souvenance de ce que j'avois proposé audit conseil. Lequel me dit qu'il feroit ce que l'on peut désirer d'ung fidèle serviteur et conseiller, m'estant addressé à eux, pour austant que culx, l'évesque de Wincestre et Paget gouvernent les afferes d'Estat et d'importence.

Dimenche au soir, ladicte Dame manda pour venir devers elle. Ce que je feis, et, en la chambre où elle me parlit, le S' Sacrement y estoit, et me déclaira comme, depuis que lui avois présenté les lettres de Vostre Majesté, elle n'avoit dormie, ains avoit toujours ploré et prié Dieu qu'il la voulsist inspirer et conseiller pour me respondre sur le point de mariage, dont lui avois entamé le propos à Beaulieu; et que lors le S' Sacrement estoit ausi en sa chambre; qu'elle l'avoit toujours invocqué comme son protecteur, conducteur et conseiller;

qu'elle le prioit encore de bon cueur lui estre en aide en ecey, se mectant à deux genoulx, disant: Veni Creator Spiritus. Et n'y avoit eu ladicte chambre, sinon maistresse Clarence 1 et moi, qui feismes là ensemble. Mais, quant à ladiete Clarence, je ne seais si elle entendit ladicte oraison, ee que je erois par la caresse qu'elle me feit. Et après que ladicte Dame fut relevée, elle me dit que, comme Vostre Majesté m'avoit choisi pour trajeter ceste négociation avec elle, elle m'avoit choisi pour son premier père confesseur, et Vostre Maieste pour le second; et que comme elle avoit pesé toutes choses et ramentué 2 les divises que lui avois tenu, ausi aiant parlé avec lesdits d'Arondel, Paget et Pietre, confiant sur ce que lui asseure des qualitez et conditions de Son Altèze, que Vostre Majesté l'aura en bonne recommendation et souvenence; qu'elle s'accommodera à toutes conditions servans au république du roïaulme : qu'elle lui demeurera bon père, comme il a esté, et d'austant plus qu'elle sera deux fois père: qu'elle procurera devers Son Altèze qu'il lui soit bon mari et espoux; se sentant conseillée de Dieu, qui a déjà fait tant de miraeles en son endroit, elle me donnoit le mot de princesse de mariage pour Son Altèze devant ledit S' Sacrement absolutement son inclination tendre là; qu'elle ne changera jamais, ains l'aimera parsaitement, et ne lui donnera occasion d'estre jaloux; qu'elle avoit fainet d'estre malade ces deux jours passez; mais que la maladie dépendoit du travail qu'elle a heu pour prendre ceste résolution. Sire, la jove que je receu de ceste déclaration fut telle, que Vostre Majesté peult penser. Et si elle aveit invoequée le S' Esprit, l'avois invocqué la Trinité pour l'inspirer à ceste désirée responce. Et lui dis que l'en advertirois Vostre Majesté, et que meillieures nouvelles ne scauroit entendre ni que lui fussent plus agréables; qu'elle observeroit en son endroit ce qu'elle désiroit. Et quant aux qualitez et vertuz de Son Altèze, que j'avois pleisjés, elle congnoistroit pour les effectz lui avoir esté dictes. Ce faict, je lui dis les offices que j'avois fait devers le conte d'Arondel, controleur et Pietre. A quoi elle respondit qu'il n'en failloit plus disputer ni parler, sinon au chancellier, et que j'en divisasse entièrement à Paget; et que quant à Arondel et Pietre, ilz estoient de ceste opinion; qu'il resteroit maintenant de deviser l'on feroit en l'endroit de Cortenai; que plusieurs estoient d'opinion, que l'on deust marier à Madame Élisabeth comme appellée à la coronne; qu'elle avoit receu lettres du cardinal Polo de Insbrug adressans audit Cortenai. qu'elle avoit ouvertes, èsquelles il ne parloit, sinon de la légation envers Vostre Majesté et le Roi de France, et l'admonestant de lui estre fidèle et recongnoissant du bien qu'il avoit receu de son humanité. A quoi je respondis que je parlerois au chancellier et qu'il me sembloit bon d'entretenir le controleur et les vieux serviteurs et leur donner part de la négotiation; que quant à Cortenai, pourveu qu'il persévérera en la fidélité qu'il desmonstre, il méritoit d'estre respecté; que le mariage avec Madame Élisabeth se debvoit bien peser et consulter pour la conséquence, et que, comme elle avoit des bons conseillers auprès d'elle, je confiois, ilz lui en respondroient sincèrement; que quant à moi, j'en advertirois Vostre Majesté, et en mon particulier je v penserois pour lui en respondre plus meurement et seurement.

Sur ce, elle me dit comme Son Altèze pouroit passer la mer en ceste saison; s'il se vouldra

¹ V. plus haut, p. 129.

² Rementué, rappelé, remémoré.

commectre à la mutation du temps; et que quant au surplus de ce qui reste à fere, elle remectoit le tout à l'arbitraige de Vostre Majesté. A ce je respondis que, comme il avoit pleu à Dicu l'inspirer à ladicte alliance, je confiois il commendroit aux ventz, à la mer et au temps, pour guider le passaige de Son Altèze; et que, quant aux conditions, je les attendois, et m'asseurois que Vustre Majesté feroit fere l'ouverture publicque par les solempnitez requises. J'espère parler audit de Wincestre et Paiget pour sçavoir l'intention dudit Wincestre et entendre de Paget son advis sur ce que restera à fere, dont je informerai Vostre Majesté à diligence. Et n'aiant courrier pardeça, j'ai depesché le présent porteur, auquel il plaira à Vostre Majesté faire païer son veage. Et sont retournez deux courriers devers moi, qui n'ont esté payez de leurs veages, ne seai à quel occasion. Et pour ce il plaira à Vostre Majesté commander qu'ilz soient païez; car je ne puis toujours recouvrer courriers des marchans à propos, et le temps auquel on négocie ne le permect.

Sire, pour les alcbriches t de ses bonnes nouvelles, je ne demande autre chose à Vostre Majesté, sinon qu'elle ait mon service pour agréable et excuse les faultes.

Ladiete Dame m'a donné les lettres dudit eardinal Polo audit Cortenai, et les lettres de Wothon du 27° de ce mois, que j'ai fait interpréter. Et, quant à celles de Cortenai, il n'y avoit autre chose que ee que dessus. Quant à celles de Wothon, il escript comme ung Italien nommé Thabot, serviteur dudit cardinal, estoit arrivé en Court du Roy de France, et avoit dit et publié la légation dudit cardinal devers Vostre Majesté et le Roy de France pour moïenner les différens et promovoir la réconciliation d'entre Vostre Majesté et ledit Roi, et que à cest effect, le Pape l'avoit nommé légat de latere; et que la légation finie, il debvoit passer en ce roïaulme; et que les François, encore qu'ilz louent la prudence et vertu dudit cardinal, si est ce îlz l'ont à suspect, pour l'affection que les Impériaulx lui tesmoingnarent à la dernière vacance du Pape; tautesfois que l'on espère il fera plus que les deux autres qui sont partis; suppliant la Roine lui faire entendre son vouloir sur ce qu'il debvra fere en son endroit, pour le recepvoir à son arrivée en France.

Puis il escript que les François entendans l'amas de gens de guerre que don Fernando a fait en Italie, les apprestz des Genévois, du due de Florence et prince Doria, ilz estoient après pour dépescher à Salerne Strossy, et tous les capitaines Italiens, pour aller en Italie au secours de l'isle de Carsica, pour la deffendre pendant qu'ilz fortifieroient deux ou trois places; espérant que, si l'on leur donne loisir de achever les fortifications, ilz la garderoit perpétuellement, et qu'ilz ont fait finances à Lion de quatre eens mil francs, et à Venice de quatre vingt deux mil escuz.

Que l'armée du Turcq est retournée en Levant; que l'ambassadeur de Sophy ⁵ eust audience devers le Turcq, le 20° d'aoust dernier, et que le Turcq estoit parti avec son filz aisné pour Alepo ; et que les ambassadeurs du Sgr Roi des Romains eurent audience dudit Turcq le 25° dudit aoust; que les François sont à demi desgousté de faire fort près de Hesdin; que le grand

¹ Alebriches, allegresse.

² Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile et général impérial en Italie.

⁵ Schah Thamas ou Thamasp, roi de Perse.

maistre de Rhode ¹ est mort, et en son lieu mis ung François dont les Espaignolz et Italiens ne sunt contens ². Le secrétaire, qui a apporté lesdictes lettres, a dit de bouche à ung mien ami, que les François s'assemblent sur les frontières et ont jà bruslé quelques villaiges; que le filz du S^r de Vendosme est mort; que le Roi est toujours à Vy la Costeret ⁵; qu'il n'est créable la povreté qu'est en France, le mescontentement du peuple et l'estonnement qu'ont les S^{ra} d'Estat; mais que les François avoient quelques nouvelles d'Allemagne, qui les réjouissoient aucunement.

Cejourd'hui est arrivé en ce lieu ung gentilhomme qui se dit serviteur de la Roine de Bohème, qui dit aller visiter Son Altèze de la part de ladicte Dame. Je suis entré en suspicion que ce soit pour discourir et entendre ce que passe en Espaigne et pour y fere quelque maulvais oflice.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 51 octobre 1555.

SIMON RENARD.

P.-S. — Sire, il emporte que Vostre Majesté retarde, ou empesche la venue dudit cardinal Polo pardeça, pour les considérations mentionnées en mes dernières; et pour ce, m'asseure que ladiete Dame lui a escript en ceste conformité.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre 1553-1554. 1º partie, folio 536.)

LVIII

Marie, reine d'Angleterre, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en ce pays.

51 octobre 1555

Demande s'il n'y a pas de contrat de mariage entre le prince Philippe et la fille du roi de Portugal? Elle attend une réponse fidèle et consciencieuse sur cette question.

(GRIFFET, p. 75.)

- 1 Jean d'Omedes, mort le 6 septembre 1555.
- ² Claude de la Sangle, natif du Beauvoisis, de la maisou de Montchauvie, près de Beaumont-Sur-Oise, fut élu, pendant son ambassade à Rome.
 - 5 Villers-Cotterets.

LIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 1er novembre 1553.

Sire, puis mes dernières, la Roine d'Angleterre m'a envoié l'escript ey enclos, par lequel Vostre Majesté vera la confirmation de la promesse et parolle qu'elle m'a donnée du mariage de Son Altesse, luy aiant respondu que, quant au mariage de Portugal, il n'y avoit obligation, ains estoient les choses entières et les parties libres. Ce que Vostre Majesté poura encores certiffier par ses lettres à ce, puisque elle ne fait difficulté, sinon sur ce point qu'il soit du tout esclarey. Et quant à l'advis qu'elle me demande par icellui, je lui ai respondu qu'il me sembloit plus convenable qu'elle attendit que son conseil lui feit rapport de ce que lui avois dis à la dernière audience, et que, sur ceste occasion et fondement, ouverture et communication ultérieure s'en feit; l'advertissant que j'avois sollieité l'évesque de Wincestre', et qu'il m'avois remis à jeudi prochain après disner; et que, de ma part, je solliciterois ceulx de son conseil pour lui tenir propos dudit mariage. Et à ce que j'ai peu colliguer de la facon et fere dudit de Wincestre, il se treuve empesché comme il se conduira en ce, comme il vainera l'affection qu'il a à Cortenai 2, et se conformera à l'inclination de la Roine et ceulx de son conseil, qu'est contraire. Et tant plus est il empesché pour la haine qu'il scait l'on lui porte tant pour la religion, que pour ce qu'il manie les afferes par une forme, qui n'est agréable à ceulx du conseil. Et, selon qu'il m'a esté certifié de bon lieu, dois qu'il a esté en prison, il semble que le sens soit altéré. Car il négocie toutes choses par timidité et doubte non convenable. J'espère jeudy prochain entendre et enfoncer de lui son intencion quant à ce point, dont je ferai part à Vostre Majesté.

Par ce que dessus, Vostre Majesté peult entendre le désir que madiete Dame a, que l'on diligente la consommation du mariage. En quoi il sera expédient Vostre Majesté se résolve le plustost qu'il sera possible, tant sur les articles du traicté, sur la manière d'ouverture et sur le passaige de Son Altèze. Et ne me veult eslargir d'avantaige sur lesdits articles, pour ce que je tiens Vostre Majesté considérera combien il emporte qu'ilz soient communément avantageux pour ce roïaulme, pour l'incliner davantaige et l'induire qu'il treuve bon et utile ledit mariage. Ce que l'on discourt estre plus facille, pour austant que ses vassaux et subgectz du pays d'Embas treuveront à propos icelluy pour la seurté et commune dessence et pour les raisons communes, que Vostre Majesté entend trop miculx que moi. Et conviendra qu'ilz

⁴ Étienne Gardyner, V. plus haut, p. 17, note 3.

² Edouard Courtenay, V. plus hant, p. 116.

soient en latin et en françois, pour la satisfaction de ceulx du conseil qui sçaivent, pour la plus part, quelque peu de latin.

La principale occasion des présentes est pour advertir Vostre Majesté que j'ai advis, du costeil de France, que le Roi fait amas des gens de cheval et de pied à l'entour de Ville Costere ¹, et qu'il a quelque entreprinse sur main. Mon homme ne m'a secu dire la particularité de l'exploit, sinon qu'il fait amas d'environ trois mille chevaulx.

L'on a fait un maire nouveau en ee lieu de Londres, qu'est bon catholieque et de la vielle religion; duquel l'on prend bon espoir qu'il fera bon office pour ladicte religion.

L'on continue la disputation des articles de la religion entre les Catholicques et Sacramentaires, dont l'on ne espère, sinon confusion et inconvénient, pour ce que ni par raison, ni par doctrine, ni par crainete, l'on ne peult convertir les disputans qui sont obstinez. Et pour toute résolution, ilz se exposent voluntairement à la mort.

Le grand trésorier est arresté en son logis. Et jà parle l'on que son office soit donné au consciller Walgrave². Ledit trésorier est tenu et estimé le plus riche d'Angleterre, tant en bien d'esglise, que pour avoir manié les biens des pupilles et moindres d'ans, desquelz les Rois d'Angleterre ont la garde jusques à ce qu'ilz aient dix huiet ans.

Le due de Suffocq fait très maulvais office en la religion. Et est ladiete Dame fort irritée contre lui, pour ce qu'il a usé de la facilité et clémence de ladiete Dame.

Je suis maris que le temps a empesché que Vostre Majesté n'ait plustot reçeu mes dernières lettres, que satisfont entièrement à ce que Vostre Majesté [désire]; et en confirmacion de ce, j'ai redespeché le présent courrier, à ce qu'elle congnoisse, par la main de ladiete Dame, ce qu'elle m'a dit de bouche.

Puis le partement de Adrian Crole⁵, et ce que j'en ai escript à Vostre Majesté, je n'en ai eu nouvelles, sinon qu'il a vendu la munition qu'estoit en l'isle d'Arsereq ⁶ au lieutenant de l'isle de Odreney ⁵ Anglois.

La Roine s'est treuvée fort pesante ces jours passez, et présentement se porte mieulx. Le temps tant inconstant en a esté cause.

Je me informerai du surplus contenu aux lettres de Vostre Majesté, pour lui en respondre plus particulièrement.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très-haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 1er novembre 1553.

- 1 Villers-Cotterêts, département de l'Aisne.
- 2 Sir Edonard Waldegrave.
- ⁵ Adrien Crol d'Enkhuizen, célèbre marin nécrlandais. V. notre article intitulé: La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas (Bulletins de l'Académie, t. LXI, année 1863, p. 853). Papiers de Granvelle, 1, IV, pp. 134, 136.
- L'île de Sark, Serk ou Cers, sise près des côtes de la France et appartenant à l'Angleterre. V. ibid. et Lewis, Dictionary of England, t. II, p. 278; Verrot, Ambassades de Noailles, t. II, pp. 229, 263, t. III, pp. 242, 277; Papiers de Granvelle, t. IV, pp. 154, 156, 157.
 - 5 L'île d'Atderney, dans le canal entre l'Angleterre et la France.

P.-S. — Sire, le seigneur Roi des Romains m'a escript et envoyé lettres de sa main, pour présenter à la Roine, en responce de celles qu'elle lui avoit escriptes, et désire que je lui fasse part des occurens, comme je faisois estant en France. Mais pour non seavoir l'intention de Vostre Majesté, j'ai différé lui respondre, attendant son bon vouloir quant aux occurens générales, bien seachant que quand au négoce principal, le secret m'est assés recommandé.

SIMON RENARD.

(Ibid., p. 343.)

LX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 4 novembre 1555.

Sire, comme Cortenai a esté adverti de la négotiation, que je traieta à la dernière audience, que la Roine et conseil me donna, et qu'il a entendu du chancellier et controleur que je leur avois donné lettres de Vostre Majesté, par l'advis dudit chancellier et participation de plusieurs autres qu'il a gaignés, il a commencé pratiquer pour traverser le desseing et poursuite du mariage. Et a esté devers Ingelfeld i par trois fois, pour seavoir si sa disposition pouroit comporter qu'il allist en Court, pour ce qu'il a une fiébvre quarte et mélancolie de sa femme, qui l'a abandonné, et qui vit à sa volupté, que le retient au logis. Et y a quelques jours qu'il n'en est sorti, joinet que l'air est fort et muable. Et oultre ce, s'est adressé au conte de Penbrocek², pour avoir son advis et conseil de ce qu'il debvoit fere. Et sa mère, la marquise, entendant que ledit Penbrocek prêtoit l'oreille à ce que ledit Cortenai lui avoit dit, a esté pour le prier tenir bon pour lui. Et ont résolu ensemble qu'ilz feroient tenir propos à ladicte Dame, de la part du Parlement, du mariage, avec prière de non prendre party estrangier, et avec propos de craincte que, prenant party estrangier, le peuple ne le pouroit bonnement comporter; ne s'estans voulu ingérer les dessusdits de passer plus avant en leurs particulières affections, pour non en recevoir le maulvais gré et indignation, et pour, par crainte du peuple, retirer ladicte Dame de l'affection et inclination qu'elle pouroit avoir à Son Altèze; bien sachans que ne s'inclinant à party estrangier, Cortenai parviendra audit mariage, pour estre seul au royaulme, qui soit du sang roial. Et ai entendu que les raisons et fondemens,

Sir Francis Englefyld, V. plus haut, p. 120.

² Sir Guitlaume Herbert, comte de Pembroke. V. plus haut, p. 97.

que prend le chancellier pour dissuader ceste alliance, sont fondez en deux pointz : le premier que, si ladicte alliance se fait, le roïaulme d'Angleterre entrera en guerre avec les Francois, et que, rompant avec les François, il poura advenir que ledit roïaulme en recevra intérest et dommaige, discourans que le S' Roi de Bohème, par les practiques qu'il tient en Allemaigne, troublera la succession et hoyrie de Son Altèze; que les potentaulx d'Italie se joindront avec France pour s'assurer contre l'alliance et desseing de Son Altesse; que, advenant le trépas de Vostre Majesté, Son Altese se treuvera plus foible qu'il ne semble, pour les divers assauly que l'on lui prépare; que le lantgrave practique pour se vanger; et que ledit roïaulme d'Angleterre ne sera jamais en repos. Le second point et fondement que le peuple et noblesse ne comportera Espaignolz en ce roïaulme, pour les qualifier d'ambition, d'orqueil et d'importunité. Et ne voit l'on, sinon Cortenai, par les rues tesmoignant la jalousie que corivales tet compétiteurs ont en amour. Et chacun juge qu'il soit plus jaloux du roïaulme, que de la personne. Sur quoi Vostre Majesté peult penser que l'ambassadeur de France ne dort ni celui de Venise. Combien qu'ilz y procèdent plus discrètement et secrètement qu'ilz n'ont fait, aians entendu dudit Cortenai ou de ses ministres que la Roine avoit esté informée de ce qu'ilz avoient communicqué avec ledit Cortenai, si est ce que j'entens que le Roi de France promeet audit Cortenai tant de choses, que la moitié le devroit contenter. Et de ce que dessus j'ai adverti ladicte Dame et Paget 2, qui par ensemble ont résolu qu'elle ne donnera audience à personne, sinon en particulier, comme au chancellier en apart et aux autres ainsi. Et coppera le chemin aux practiques par leur dire que, comme le mariage lui touche plus que à personne du monde, qu'elle confie qu'ilz ne la vouldroient conseiller de s'allier ou prendre parti contre son vouloir et affection et dont elle cust regret et desplesir; que quant au publicque, elle l'a en recommendation, comme Dame qui a souvenance du serment qu'elle a fait à la coronation, et veult entièrement respondre à l'obligation qu'elle a à la couronne, et qu'elle veult invocquer le S' Esprit pour estre conseillée ee que sera convenable. Et avec ces propos elle monstrera mine de Roine et Dame souveraine. Et ausi m'a semblé, pour cognoistre l'humeur du conte de Penbrocek, pour le retenir de passer oultre en ce qu'il pouroit avoir délibéré avec ledit Cortenai, qu'elle lui pouroit déclairer comme l'on l'a sollictée pour se marier, et qu'elle est en délibération de choisir parti à propoz pour le roïaulme et satisfaction de sa personne. Et par ceste seule déclaration elle convertira le conte de Penbrock en telle opinion qu'elle vouldra. Car il ne désire sinon une gracieuse parolle. Ce que je erois elle fera. Les Francois et ceulx qui tiennent la nouvelle religion publient que, si ladicte alliance se fait, Son Altèze vouldra réformer la religion et user de force; dont Cortenai se sert, encores qu'il dissimule en la religion. Et jusques à maintenant l'évesque de Wincestre ne m'a donné audience, moins m'a l'on respondu à ce que leur proposai dernièrement, ni le contreroleur est venu en mon logis, comme il m'avoit promis. Ce qu'ilz ont différé, pensans faire parler à la Roine de la part dudit Parlement avant autre audience.

Néantmoins ladiete Dame a esté d'advis que je doige presser ledit chancellier pour ladiete

¹ Corivales, rivaux.

² Sir William Paget, V. plus haut, p. 97.

audience, ou qu'il la refuse absolutement; et, en ce cas, que demandant audience à ladicte Dame, elle entendra les raisons pourquoi ledit chancellier ne m'aura ouy, Paget, qui a entreprins ceste négociation, par le moïen d'icelle est entré en crédit devers ladicte Dame et emporte les afferes d'Estat. Et m'a asseuré comme ladiete Dame ne changera d'opinion contre sa parolle donnée. Et m'a dit les raisons pourquoi il n'a voulu conseiller que l'on feit retirer Madame Élisabeth de ce lieu de Londres de la maison que la Roine lui a donnée, où elle est demeurée, n'estant allée au païs, comme l'on m'avoit dit, pour autant que, jacoit le Parlement ait voluntairement consenti que le mariage du feu Roi Henry et de Dame Catherine, sa première espouse, fut déclaré bon et légitime et les hoirs en issus légitimes, et révocqué l'acte du Parlement au contraire, et tacitement déclairé la bastardise de ladiete Dame Élisabeth, si est ec comme elle est appellée à la coronne par le consentement dudit Parlement, morant ladicte Dame sans héritiers, et qu'il est difficille de lui oster le droit acquis, sans que ci après trouble advienne, et mesmes que l'on treuve les enfans du due de Suffocq estre bastardz pour ce qu'il avoit fiancé par motz de présent la seur du conte d'Arondel, avant qu'il print madame Francisca sa femme, et que le droit retourneroit à la Roine d'Escosse, l'on ne povoit miculx faire, pour contentement du roïaulme, du peuple et des nobles, que de fere appreuver par le premier Parlement, qui se fera après celui qui se tient présentement, la succession de la coronne en ladicte Dame Élisabeth, moïennant qu'elle se marie à Cortenai, et en eas que la Roine ne délaisse enfans d'elle, et traicter expressément que, audit eas, ladicte Élisabeth et leurs hoirs, et deffaillant ladicte Élisabeth sans hoirs, ledit Cortenai hérite et succède à la coronne; et par ce moïen, pour l'espoir de ladiete succession, toutes parties se pouroient contenter; et évitera l'on le trouble et practiques qu'en pouroient sourdre et provenir, et qu'il estoit mieulx entretenir ladiete Élisabeth, que de la débouter; qu'il n'avoit trouvé le conseil de ceux qui cussent désiré de la faire mectre en la Tonr bon ni convenable au temps présent; que faisant ce que dessus, l'on appaisera Cortenai et ladicte Élisabeth et leur ostera l'on tous mojens et practiques; adjoustant que ladiete Roine est enveloppée en cincq difficultez : la première pour la religion, et est impossible que l'on puisse réformer icelle jusques à l'auctorité de l'Esglise, et que tout ce que se poura fere pour maintenant, ee sera d'abolir et annuller tous actes faietz pendant la vie du Roy Édouard, et de remeetre les choses comme elles estoient au temps et trépas du feu Roy Henry, son père; la seconde que l'on avoit conseillé à la Roine de révoquer et réunir au domaine de la couronne toutes les récompenses et libéralitez desditz feus Rois Henry et Édouard, tant du bien d'Esglise, que autrement, mais que comme cecy touche toute la noblesse et la plus part des gens d'Estat du païs, la chose n'est conduisable sans grand tumulte et révolte, et qu'il n'a jamais treuvé bonne l'invention pour ce commencement; et que ce point touche indifférenment à tous eeulx du conseil, principalement le conte de Penbroch ; la troisième e'est de la révolte, qu'est en Irlande par les practiques Françoises et assistence des Escossois, que passe plus avant que l'on ne vouldroit, et à quoi il est difficille remédier pour n'avoir finance promptement, et estre le roïaulme en arrière de plus de quinze cens mil escuz, si l'on debvoit païer tous eeulx à eui l'on doit; la quatrième est la composition que l'on a faicte avec plusieurs de la noblesse, qui les a fort aliéné et desgousté de l'affection qu'ilz portoient à la Roine, pour ce qu'il est impossible

d'avoir le cueur et les biens, et ne recoivent la composition pour clémence et miséricorde, et que l'on a deu compasser les faultes de plusieurs avoir esté commises par craincte, force et ignorence, que sont excusables; la cinequième, ledit mariage est la principale que, pour la conduire seurement au port que l'on a déterminé, il lui sembleroit que ladicte Dame deust quieter la pluspart des compagnons, ne passer oultre à la réunion des dotations des feuz Rois, jusques l'on vit autre temps pour maintenant restablir la messe et religion comme elle estoit du vivant du feu Roi Henry, temporiser avec ladicte Élisabeth et Cortenai, et le surplus se feroit avec le temps: qu'il me parloit non comme estrangier, sinon comme conseiller de la Roine; que venant devers elle, il seroit bon lui parler en ceste conformité, ce qu'elle ne se laisse persuader légièrement chose que pouroit embarasser ses affaires et empescher l'establissement de sa chaire et couronne; qu'elle a tant des conseillers et si partiaulx, que prestant l'orcille à chacun, elle n'aura jamais repos; me confessant que l'évesque de Wincestre avoit prins quelque remord contre lui, pour ce qu'il donna advis à la Roine que l'on ne debvoit emprisonner ladiete Élisabeth pour le fait de la religion, sinon la réduire par bons moïens; et que si l'on l'eust fait, il eust falut garde ordinaire pour la personne de la Roine, autrement elle ne fuste asseurée; dayantaige que l'on donnoit conseil à ladicte Dame de appoyrir la noblesse qu'estoit mal fondé, pour ce que appovrissant la noblesse et l'affoiblissant, le peuple se haulsera et sera gouvernement populaire et conséquenment plus dangereux et scandaleux. Et ne m'a semblé hors de propos son advis, sinon en tant qu'il touche le mariage de ladiete Élisabeth et Cortenai, pour lequel je craindrois que si après ilz ne tombissent en obliance et révoltassent le roïaulme, s'ils povoient; ne m'estant voulsu eslargir pour le contredire, pour non monstree que j'eusse affection de dissentement de ce qu'ilz délibèrent, et pour ce que, si ladicte alliance promise passe oultre, l'on poura pourveoir à toutes choses, signanment à l'asseurence des personnes, qu'est le premier que l'on doibt avoir en recommendation.

Plus ledit Paget m'a demandé si Vostre Majesté m'avoit envoié les articles et conditions dudit mariage, et si elle avoit jà déterminé comme elle fera proposer ledit mariage, et qu'il lui sembleroit convenir que Vostre Maiesté deust adviser d'envoier quelques personnaiges d'auctorité et maison, pour avec plus de solemnité traicter, et que le plustot est le meillieur, A ce je lui ai respondu que Vostre Majesté ne se povoit encores résouldre jusques à ce que l'on sceut si le conseil et roïaulme suivra la résolution de ladicte Dame, mais que l'entendant elle fera tout ce que l'on pourroit désirer; et que quant aux articles, Vostre Majesté ne les avoit encores envoiés. A quoi il répliqua qu'il convenoit que Vostre Majesté les feit concevoir pour en convocquer quand il appertiendra, et puis préparer les choses jusques à la consommation; qu'il ne falloit attendre que la Roine proposa articles ou conditions, pour ce qu'elle entend que Vostre Majesté dispose et face toutes choses qu'il lui semblera convenir, autrement elle n'achevroit jamais avec le chancellier, qui tient opinion formelle et contraire à ce, Et pour ce que Vostre Majesté m'a escript, par ses dernières, qu'il conviendroit actendre les articles de ladicte Dame, Vostre Majesté entendra qu'elle les attend de Vostre Majesté, à laquelle j'ai voulu représenter par les présentes les practiques contraires et divises dudit Paget , à ce que Vostre Majesté entende ce que passe en ceci, et prenne telle délibération qu'il lui semblera convenir et estre requise, et me commender son bon plesir sur le tout.

Ladicte Dame escripvant à Vothon ¹, a fait entendre que, puisque le Roi désavoue les propos du cardinal de Tournon ², il n'est question qu'elle passe oultre en la négociation, et qu'il souffit que le Roi et ses ministres aient congneu son affection, et qu'il n'en parle davantaige si le Roi ne lui en touche premièrement.

Shere ³, que le feu due de Northumberlant ⁶ avoit envoié devers le S^r Roi des Romains pour y practiquer, est de retour, qui a déclaré comme ledit S^r Roi délibéroit fere ouverture de mariage du S^r archidue avec ladicte Dame, et que Vostre Majesté lui avoit promis tenir la main pour icellui; ausi a il fait raport que la Roine d'Hongrie avoit parlé à Vostre Majesté pour mectre les païs d'Embas en la main dudit S^r archidue. Ce que je n'ai peu croire. Et s'est fort démesuré en propos, aiant affermé qu'il y ait maulvaise intelligence entre Son Altèse et le Roi de Bohème, et qu'il y ait grande pratique en la Germanic contre Vostre Maiesté et Son Altèse.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 4 novembre 1553.

SIMON RENARD.

(Ibid., fol. 545.)

LXI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

4 novembre 1555.

La Chambre basse se dispose à présenter une requête à la Reine au sujet de son mariage avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., t. 11, p. 255.)

- Le docteur Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France,
- ² François de Tournou, cardinal d'Ostie, bomme d'État français, né en 1 (89, mort le 22 avril 1562.
- ³ Son nem est écrit, dans les State papers et Historial notes, tantôt John Sheres, tantôt Sheren. C'était, paraît-il, un agent anglais.
 - 4 Henri Percy, comte de Northumberlaut.

LXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 6 novembre 1555.

Sire, j'ai tant poursuit le chancellier 1, qu'il me donna audience dimenche matin, au poinct du jour. A laquelle je lui dis que, comme il y avoit dix jours que j'avois remonstré au conseil ce qu'il avoit entendu, et que l'on ne m'avoit fait responce, je ne scavois qu'en juger, ni que s'en povois respondre à Vostre Majesté. Et me doubtois que le propos ne fut esté mal prins. A quoi il respondit que je le deusse excuser, pour ce qu'il avoit eu tant d'empeschemens les jours passez, tant pour le Parlement, pour le poinct de la religion et communes affaires du roïaulme, qu'il n'avoit cu loisir de respirer; et que le propos et ouverture de mariage par moi tenu avoit esté très agréable, et dont le roïaulme en particulier auroit souvenence, et tesmoingneroit toujours l'obligation ; et que, suivant icellui, la Roine s'est résolue de se marier pour le seul respect de postérité, et pour le bien publicque du royaulme; que quand je parlerai à elle de ce fait, elle m'en respondra en ces termes. Sur ee je lui dis que Vostre Majesté m'avoit commandé que, en cas que l'on me respondit qu'elle fut inclinée à mariage, que je lui déclarasse confidenment comme tenant le lieu et degré qu'il représente au roïaulme et devers ladiete Dame, congnoissant son intégrité et loiaulté et l'affection qu'il a démonstrées envers Vostre Majesté, que si elle poroit entendre en eui ladiete Roine inclineroit pour ladiete alliance, elle le promouveroit volontier et passeroit oultre en ec, fut qu'il fut du roïaulme ou estrangier, ne tenant particulier respect, sinon la satisfaction de ladiete Dame et bien du roïaulme; que si c'estoit un estrangier il proposeroit party non disconvenable et conditions probables à la scule fin du bien publicque, et confirmation de bonne paix, amitié et alliance : et que comme ceci dépendoit de l'affection de ladicte Dame, que doit estre libre, ainsi je le priois, s'il en avoit entendu aucune chose, le me dire franchement, pour ce que Vostre Majesté entendoit procéder en ce point avec la réputation, retenue et considération qu'il convient, et qu'il lui feroit plesir et service, dont Vostre Majesté auroit souvenence s'adonnant l'occasion. A quoi il me respondit qu'il n'avoit encore communicqué si avant avec ladicte Dame, comme aussi il n'eust convenu, et que Vostre Majesté tenoit le vrai chemin et respect que l'on debvoit tenir; car il estoit raisonnable que l'inclination et affection de ladicte Dame précède et soit congneue, pour estre la partie à cui ce fait touche; et que quand à lui, il me vouloit parler librement et confidenment, et me dire ouvertement ce qu'il a advisé en soi mesmes; qu'il ne parlera jamais à ladiete Dame de personnaige quelconeque pour lui persuader de le prendre

Lord chancelier, Étienne Gardyner, évêque de Winchester. V. plus haut, p. 17.

pour mary, ni lui particularizer personne, ains lui conseiller penser en elle mesme sur qui clle pourra geeter son affection et s'incliner; que si c'est au roïaulme, il fera tout le possible et selon qu'il est attenu de promouvoir l'effect de son affection; que si e'est hors du roïaulme. il fera le semblable; mais que si ladiete Dame lui demande s'il seroit mieulx déans ou dehors ledit roïaulme, il lui confermera toujours estre miculx et plus scur pour le publieque du roïaulme, pour la seurté de sa personne, pour le repos et tranquilité de ses subgeetz, qu'elle ehoisisse party dudit roïaulme, pour ce qu'il sera malaisé et difficille que le peuple consente en estrangier, pour lui estre le nom seul odieux, et les humeurs estre telz et avoir toujours esté telz en ee roïaulme; pour ce que s'alliant à Son Altèze, ledit peuple ne poura jamais eomporter les conditions des Espaignolz, à l'exemple mesme des propres subjectz de Vostre Majesté, qui ne les peuvent souffrir ni veoir en Flandres; pour ce que le roïaulme espousera guerre et crainte perpétuelle avec les François; car jamais le Roi de France ne laissera en paix Son Altèze ni les païs d'Embas; et pour le roïaulme d'Angleterre sera toujours en fraiz; et si les affaires de Son Altèse se portoient mal, conséquenment le roïaulme tombera en la main des François; et jà ont ilz accès par terre en icellui dans l'Escosse et practicquent pour s'impatronir de l'isle de l'Irlande, pour plus assurément nuire au roïaulme, tenant autres practicques que lui sont assez notoires, pour ce que les Escossois prétendent droit à la coronne pour les raisons de proximité, et par les actes propres du Parlement du roïaulme; pour ce que si l'on fait alliance avec Son Altèze, il fauldra obtenir dispence du Pape pour le parentaige, que ne poura estre publicque, ains secrète; autrement le peuple se révolteroit pour l'auctorité du Pape, qu'il ne veult admectre et revoir ; et jacoit qu'il y eust enfans de ladiete alliance, l'on poura impugner le mariage par faulte de dispense publicque; pour ce que encore Vostre Majesté et Son Altèse n'ait intention sinon de s'accommoder aux facons du roïaulme, néantmoins le peuple eraindra que l'on ne veulle fere autrement; et que en ung peuple austant est la crainete que l'effect, pour ce qu'il convient, avant toute œuvre, remédier la religion, que de passer plus oultre en mention de mariage estrangier; car, comme l'on entend assez que le Roi de France soubstient tacitement les hérétiques de ce roïaulme et leur promeet faveur, meetant ee mot de mariage estrangier, ee sera pour nourir et occasionner davantaige leurs praticques; et feront publier que, par force, Son Altèse vouldra remectre la religion; et jà du vivant du feu due de Northumberlant, la seule suspicion de erainete de mariage estrangier fit incliner plusieurs vassaulx du roïaulme pour suivre sa délibération, et machiner contre la personne et droiz de ladiete Dame; pour ce que Vostre Majesté doit estre asseuré que le cueur du corps du roïaulme est impérial et ne scauroit plus désirer d'eulx, sinon eeste volunté compromuée et certaine, pour ce que les effectz de mariage ne sont toujours telz que l'on désigne et propose; que quant à lui, il n'est homme de pratique. et est plus retiré des discours du monde et chose d'Estat, que l'on ne pense, si est cependant qu'il a esté en prison. Il a discouru beaucop de choses sur la disposition des afferes présentes, sur les empeschemens de Vostre Majesté, sur le trouble de la Chrestienté, sur la façon de faire des François et Allemans par ung paradoxe : qu'il seroit mieulx que Vostre Majesté retint l'amitié du roïaulme, sans autre plus estroiete alliance, et ausi sera miculx que le roïaulme soit ami de Vostre Majesté et ses païs, que seigneur propriétaire des païs d'Embas,

pour ce que l'effect du mariage ne prendra telle extendue, que de remédier les afferes de Vostre Majesté, ni les afferes de la religion; et comme il est dangereux de se mesler de mariage des princes, à l'exemple de Crombel 1, qui procura le mariage du feu Roi Henri à la fille de Clèves, pour persuader que l'Allemaigne, pour considération d'icelui, assisteroit à jamais ce roïaulme, qu'a esté un mariage d'une nuiet, et dont ledit Crombel a esté ruiné; ainsi il délibère de non se mesler si avant du mariage de la Roine, que si après l'on lui en puisse imputer notte, ou faulte; dayantaige qu'il fault considérer que Son Altèse et ses gens ne saichans parler anglois, et sera confussion grande entre gens qui sont rudes, inconstans et superbes; et ne les pouca l'on entendre, moins pourout ilz estre entenduz, ni communiquer ee que seroit raisonnable; adjoustant, pour fin, que comme il seet qu'il n'y a mariage estrangier qui fut plus duisant que celui de Son Altèse, et que Vostre Majesté ne scauroit proposer plus grand party, il m'avoit bien voulu particulariser ce que dessus, avec la confidence, soubz laquelle je lui avois parlé, jacois je ne lui eusse fait mention de Son Altèze, et qu'il feroit grand doubte de la garde que Son Altèze pouroit prendre pour asseurer sa personne; que je deusse tenir pour certain, il n'y a homme au roïaulme plus incliné au service de Vostre Majesté que lui, pour avoir cogneu son intégrité, magnanimité et vertuz, et s'estre justifié par tant d'actes et tesmoingnaige; qu'il ne lui sembleroit fere, ce que doit ung homme de bien, s'il ne estimoit Vostre Majesté, s'il ne lui déféroit selon ses mérites, et lui représentoit ses désirs qu'il a à son service.

A ce je réplieque que, puis de la généralité il en avoit fait une particularité, il me sembloit que le chemin qu'il tenoit en ce de suyvre l'affection et inclination de ladiete Dame, qu'est la partie principale, estoit le vrai et plus prudent conseil, que l'on povoit choisir en ce, pour raison que tous ceulx qui ont parlé et traicté de mariage, ilz ont toujours estimé qu'il deust estre libére; que si entre les princes cela se garde et observe, par plus forte raison entre les princes et princesses de telle maison et qualité que ladicte Dame; que Vostre Majesté en useroit toujours ainsi; que quant à ce qu'il conseilleroit toujours plustot qu'elle print party au roïaulme, que dehors, pour estre nouveau venu au roïaulme, ne congnoissant les personnaiges qui seroient propres et capables, je ne pourois respondre à ceste partie, sinon qu'il me sembloit l'on debvoit considérer la fin de ladiete alliance, l'honneur de ladiete Dame, l'utilité qu'en poura recevoir le rojaulme, si ladiete Dame et ses afferes en seront plus autorisez, si ceulx qu'elle a chosis pour son conseil scront maintenus, si le personnaige sera agréable à la poblesse et peuple; et que les argumens qu'il avoit allégués pour party estrangier, pouroient estre adoptables pour party du roïaulme. Quant à la religion, et quant aux practiques françoises et come par forme de divise, il me sembloit que ses allégations estoient fondez sur inconvéniens qui ne pouvoient avoir lieu à l'endroit de Son Altèze, pour ce que l'ancienne amitié, confédération et fidélité résult ceste crainete, et que jamais Vostre Majesté n'a failly à sa promesse, jamais Vostre Majesté n'a consenty chose contre traicté qu'elle ait fait, ains, pour non tumber en ce blasme, a mis en hazard ses affaires et diminué de son droit; que

¹ Thomas Cromwell, domestique du cardinat Wolsey, élevé en 1340 à la charge de grand chambellan et au contté d'Essex. Trois mois après son élévation il fut accusé de trahison et mis à mort.

quant à la première considération du peuple, je tenois que quand le peuple seroit à la vérité informé du bien que l'on doit espérer de ladiete alliance avec Son Altèze, si alliance se fait, il consentiroit plustot et appreuveroit icelle que au roïaulme, pour estre telle qu'il semble le temps requérir, estre de prince bien né, puissant, fidèle catholicque, qui puisse plus pour le repos du peuple que persoune, que l'on puisse désirer; que s'il vouloit marier ladiete Dame, par l'affection du peuple et praticque que l'on pouroit tenir envers icellui, se seroit se gecter hors du chemin qu'il avoit proposé tenir; qu'il sçavoit assez que c'estoit d'ung peuple, et pour ce ne passois plus oultre.

Quant aux conditions des Espagnolz, je ne vois que leurs conditions fussent deshonnêtes, ni telles que le peuple ne les deust comporter et s'accommoder; que quant à ec qu'il disoit les subjectz de Vostre Majesté ne les ponvoir souffrir, que c'estoient disées 1 et inventions. Que vrai est, non seulement Espaignolz, ains gens de toute nation faisant profession de solda rsn'estoient jamais bien venus envers le peuple; que à ce l'on pouroit pourveoir, pour ce que Son Altèze se serviroit, non seulement d'Espagnolz, ains de Flamengs et Anglois, jacoit que les Espagnolz se contiendront en telle modestie, qu'ilz s'accommoderont aux meurs des Anglois, et n'en viendra inconvénient. Quant à ce qu'il disoit que le roïaulme espousera guerre et craincte, il ne me sembloit que, par ladicte alliance, guerre s'en deust ensuir, pour ce que l'on pouroit traieter que le roïaulme, pour quelque guerre que puisse advenir, ne sera obligé hors des traictez anciens, et qu'il se pouvoit souvenir que, quand l'on traicta le mariage du feu Roy Édouard avec la fille aisnée de France, expressément il fut dit que le roïaulme ne romproit les traictez et amitié qu'il avoit avec Vostre Majesté et ses païs ; et que plustot l'on pouvoit espérer asseurence que craincte, pour ce que si le François, avec toutes ses forces et révoltes, tant en la Germanie que du coustel du Turcq, n'a peu adomaiger Vostre Majesté, ni ses païs d'Embas, moins le poroit il faire ou oseroit entreprendre, ladicte alliance estant; et que, à raison d'icelle, le rojaulme se deust déclairer contre les François; qu'il seavoit assez en quel terme les affaires de France sont réduitz, la nécessité où se treuve le Roi, et qu'il est esloingné de ses desseings, comme Dieu a disposé contre sa délibération; davantaige que si le roïaulme vouloit entretenir et renouveller les anciens traictez avec Vostre Majesté, comme je confiois, les François ne pouvoient entreprendre sur les païs d'Embas, sans qu'ilz donnassent le secours promis et juré par lequel ilz entreroient en guerre avec les François. Et seroit difficille de deffendre les païs d'Embas sans rompre avec les François; et que l'on pouroit retorquer la craincte que l'on a desdits François contre lui, pour ce que, si les François ont l'accès audit roïaulme, comme il disoit, et qu'ils tiennent praticques contre la quiétude du roïaulme par lesdictes pratiques, ilz rompent jà avec eulx tacitement. Et ne peult l'on plus espérer de défence et aide que du coustel de Vostre Majesté, et que tant plustot debyroit l'on entendre en alliance de prince puissant et mojen pour la commune défence et liberté d'iceulx.

Quant au droit qu'il dit la Roine d'Escosse prétendre à la couronne d'Angleterre, cela aussi se retorquoit contre son advis. Ce que d'aultant plustot debvoit l'on incliner en party qu'eust

¹ Disées, dires.

moïen de maintenir ladiete Dame et sa postérité, pour obvier à ce qu'estoit vraisemblable, et mesmes d'austant, que ladiete Roine d'Escosse est alliée en France au Daulphin; que leur debvoit eauser plus de crainete et donner occasion de contreminer et prévenir les trames et desseings François et Escossois; qu'ils sçaivent assez que les deux païs joinetz ensemble, assavoir le roïaulme d'Angleterre et les païs d'Embas, avec l'aide d'Espaigne, il n'estoit au Roi François d'effectuer ses délibérations au préjudice des deux païs; que quant à la dispence qu'il conviendroit obtenir du Pape, cestui argument n'estoit considérable, pour ce que les François ne vouldroient impugner le mariage par faulte de dispence, et que la secrète auroit austant d'effect que la publicque; qu'il avoit jà conseillé à ladiete Dame d'en obtenir une scerète de plus grande importence; et davantaige qu'il seavoit assez que le roïaulme entendoit que ladiete Dame ait pouvoir de dispenser pour lui approprier tiltre de chief suprème de l'Esglise; que j'entendois assez que si le François aspire audit roïaulme, il le fera par l'espée et non par faulte de dispence.

Que quant à la crainete où pouroit tumber le roïaulme que Son Altèse ne voulsist changer les loix du païs, ceste crainete n'est fondée, pour ce que Son Altèse et son conseil considérera assez combien il lui emporte de s'accommoder aux façons du païs et l'inconvénient qu'en pouroit advenir; et que ce que Vostre Majesté promectra, il sera entretenu inviolablement; que la crainete cesse quand il est question de traicter avec prince de foi, d'honneur, ancien ami, la fidélité duquel est comprouvée en toute la Chrestienté.

Que quant aux choses de la religion qu'il disoit se debvoir remédier avant toute œuvre, je serois bien de cestui advis, s'il se povoit faire; mais que je n'y veois grande apparence; et que tant plus qu'il veoit le François traverser les afferes de la réduction et praticquer chose tant malheureuse, et soubstenir l'erreur pour respect de ses afferes et affections particulières, tant plus debvoit il penser d'asseurer le roïaulme contre telle volunté tant désordonnée; et que l'on avoit toujours veu que les princes ont désiré alliance estrangère, pour s'accroistre d'amitié et force; et qu'il sçavoit en quel trouble et desréputation le roïaulme s'estoit trouvé par les alliances que le feu Roi Henry print avec ses subjects et vassalles; que le due de Northumberlant songeoit toutes les inventions qu'il povoit pour conduire le roïaulme en ses mains, et pour se faire Roi; et que plus est, il estoit souvenant que l'on a voulu marier ladiete Dame du vivant de son père à prince estrangier; que comme elle avoit espoir à la coronne comme héritière, ainsi avoit l'on pensé que, advenant l'escheute du roïaulme, l'on ne romproit ou dissoldroit le mariage estrangier fait avant qu'elle parvint à la coronne.

Quant à ce qu'il disoit que le cueur du corps du roïaulme estoit affectionné à Vostre Majesté, je lui dis que l'alliance aceroistroit ceste bonne bonne affection davantaige, et au réciprocque le cueur des subjectz du païs d'Embas: que quant aux effectz de mariage, que ne sont toujonrs telz que l'on attend, je n'espérois sinon bien de ladicte alliance, si elle se faisoit, pour ce que j'en espérois lignée, qu'est le principal effect et qui se doit plus désirer du royaulme pour oster tous objectz à bonne paix et amitié, intelligence et tranquilité des subjectz, aceroissance du roïaulme, asseurence et deffence; que quant au discours qu'il a fait, il me sembloit n'estre fondé, et qu'il povoit veoir le peu d'apparence qu'il y a que le Roi de France puisse faire grand dommaige à Vostre Majesté; que, quant à son paradoxe, moins estoit il fondé,

pour ce que amitié d'un païs et s'ie d'un païs sont deux; ear le S' tient amitié et obéissance, et l'amitié est volontaire; que de penser que Vostre Majesté espère de remédier ses afferes par ladicte alliance, c'estoit discourir en vain, pour ce que les années passées elle s'est passé de de ses voisins et cust peu requérir l'aide accordée quand les François furent près de Valenciennes; ce qu'elle n'a fait; et néautmoins ilz n'ont effectué leur entreprinse; que quant aux choses de la religion, il y avoit plus d'apparence que ladiete alliance les deust promovoir, que reculer, pour les raisons que de lui mesmes il pouvoit considérer; quant à ce qu'il disoit qu'il fut dangereux de se mesler du mariage des princes, cela pouroit avoir lieu quand l'on persuadroit ou conseilleroit mariage non désiré, ni utile; quant au langaige qu'il requéroit à Son Altèse, oultre ce qu'il entendoit le latin et le françois, je m'asseurois que, en peu de temps, il l'apprendroit; et que quant il avoit particularisé les objectz susdits sur Son Altèse, je tenois pour certain que Vostre Majesté avoit en tel respect ladicte Dame, que si sa disposition le comportoit, il désiroit ladicte alliance, et au deffault de lui, il ne scavoit proposer personne qui lui fut plus chière ni plus convenable au rojaulme que Son Altèse, en tant que ladicte Dame s'y inclina, et que le roïaulme le comporta; et que, advenant que l'on entendit ladicte inclination, Vostre Majesté feroit ouverture convenable et probable; que je tenois pour certain ce qu'il me parloit de l'affection qu'il portoit à Vostre Majesté, et que suivant ce, Vostre Majesté m'avoit commendé m'adresser à lui, le priant et requérant tenir main que ie puisse avoir responce, et pour cestui effect audience devers ladicte Dame. A quoi il répliequa que vrai estoit qu'il y avoit plusieurs fondemens qu'estoient disputables in utranque partem, mais que, quant à lui, il ne povoit estre diverti de ceste opinion, pour ce que la crainte est aultant entre le peuple comme l'effect; et que nonobstant ce, s'il congnoist l'inelination de ladiete Dame hors du royaulme, il n'y dissentira ! aucunement, ains fera tout le bon office que Vostre Majesté pouroit espérer d'un sien serviteur bien humble; que le remercia, lui disant que j'en informerois Vostre Majesté. Et incontinent que ledit chancellier fut en Court, il dit à ladicte Dame les propos que lui avois tenus en termes généraulx du mariage, et ce qu'il m'avoit respondu touchant l'inclination de ladicte Dame, qu'estoit la première et plus considérable, et celle qu'il désiroit suivre, sans attoucher les doubtes et fondemens contraires, pour reboutement du party estrangier. Et comme ladicte Roine estoit jà instruicte et résolue, elle dit absolutement audit chancellier qu'elle avoit esté huiet jours fort affligée; qu'elle avoit prié Dieu et ploré pour estre inspirée ; et que enfin il n'estoit possible qu'elle sceut prendre affection à mariage du rojaulme; et que plustôt elle ne se marieroit jamais, ains perpétuellement se contiendroit comme elle est; et que comme il tenoit lieu en son endroit de premier conseillier et plus confident, elle lui vouloit bien déclairer son intention à ce que, selon ce, il y pensa. A laquelle ledit chancellier respondit : et que dira le peuple? comme se contentera il? comme comportera il estrangier? et, mesmes, qu'ilz promeetront choses qu'ilz ne garderont, le mariage achevé. A quoi ladiete Dame répliqua qu'elle estoit résolue en ce, et que s'il préféroit la volunté du peuple à son affection, que ce ne seroit garder en son endroit ce qu'il lui a toujours promis; et que quant à elle, elle le pense faire

¹ Dissentira, aura avis contraire.

pour le plus grand bien du roïaulme. Et comme les conte d'Arondel! et Privesel 2 entrarent en la chambre, le propos fut fini. Et incontinent que ladicte Dame cust parlé audit chancellier, elle me manda, par ung billet ei joinet, et me dit, en présence de Paget, ce qu'elle avoit passé avec lui, et que ceulx dudit Parlement la pressent extrêmement pour avoir audience. pour lui parler dudit mariage; qu'elle entend bien que c'est par pratieque dudit chancellier et de Cortenai; mais qu'elle ne donnera audience, sinon au proloquiteur dudit Parlement. Et advisames que, avant de donner ladicte audience, je demanderois audience, et lui demanderois responce à la lettre et ouverture que lui avois faite, et qu'elle respondroit après les remerciations très affectueuses; qu'elle s'estoit laissé persuader de se marier pour la raison publicque, et treuvant le conseil de Vostre Majesté conforme à celui de son conseil; et que entendant ceste responce, je dirois Vostre Majesté m'avoir commendé de lui déclairer que. avec l'estime qu'elle tient d'elle pour le bien du roïaulme et publicque, si sa disposition le pouvoit porter, il feroit offre de sa personne; mais que sa disposition contrariant, il ne lui scauroit fere offre ni ouverture de party que lui fut plus cher ne plus convenable, que de Son Altesse; et que quand elle entendroit qu'il lui fut agréable, je confiois, elle lui en feroit fere l'ouverture aux conditions si raisonnables qu'elle et son conseil congnoistroit l'affection. sincérité et intégrité de Vostre Majesté envers elle et le roïaulme, et observeroit les solemnitez et honneur requis. Mais comme son affection estoit celle qui debvoit précéder, je la suppliois me déclairer ce qu'elle désireroit en ce; et je confiois Vostre Majesté s'accommoderoit en tout et pour tout à icelle. A quoi ladiete Dame respondra, après en avoir communiequé à ceulx de son conseil, qu'elle a réduit à six personnes : chancellier, Arondel, l'évesque de Norwitz 3, Paget, controlleur 4, et Pietre 5; qu'elle ne peult sinon remercier, de rechief et avec humilité, l'honneur que Vostre Majesté lui fait, et escouter ouverture si grande et honorable, confiant que Vostre Majesté tiendra toujours respect au bien dudit roïaulme et publicque. Et avant ladiete audience, elle en doit communicquer en à part auxdits conseillers particulièrement. Et encore que je doubte si Vostre Majesté désire que telle négociation se traicte si soubdainement, si est ce comme ladicte Dame et ledit Paget l'ont résolu, je n'ai voulu reculer pour non lui donner occasion de divertissement de sa parolle. Car ausi que ainsi la chose ne peult estre passée si avant, je ne voulu dire à ladiete Dame la communication des difficultez dudit chancellier, pour non lui donner occasion de entrer en crainete; ains lui ai toujours mis audevant qu'elle estoit Roine et Dame souveraine. Certifiant à Vostre Majesté que Paget fait l'office tel, que Vostre Majesté peult congnoistre du succès des choses. Et je oblige le moins de gens qu'il m'est possible, à ce que la recongnoissance ne soit de charge, La Clarence 6 y a interposé son décret et a tenu nostre opinion jusques au boult.

¹ Henri Fitz-Alam, comte d'Arundet. V. plus haut, pp. 87, 99.

² Privyseal, c'est-à-dire sir John Russel, V. plus haut, p. 13.

³ John Hopton, évêque de Norwich.

⁴ Robert Rochester, V. plus haut, pp. 94, 120.

⁵ William Petre, secrétaire d'État. V. plus haut, p. 111.

⁸ Susanne Clarentieux, V. plus haut, p. 129.

Ladicte Dame m'a envoié le petit billet ci enclos de ce que le chancellier lui avoit dit, dont j'ai fait mention ci dessus. En quoi ledit chancellier monstre la partialité qu'il tient, aiant respondu à ladicte Dame que Vostre Majesté tiendra sa parolle, soubz obligation de sa foy inviolable, comme ausi fera Son Altèze.

Sire, présentement la difficulté de ce mariage consiste sur le poinct du consentement du peuple, dont ledit chancellier fait bouclier. Et là vois je clèrement que Cortenai se repose, et qu'il fonde ses pratieques. Et sera expédient Vostre Majesté advise et fasse tenir prest les personnages qu'il lui semblera convenir pour proposer ledit mariage et traieté. Car ladiete Dame vouldroit que ce fut plustost aujourd'hui que demain. Et Paget m'a dit qu'il emportoit que l'on ne attendit que l'hiver fut passé. Car aultrement il y pouroit survenir chose qui feroit changer ceste bonne affection. Aussi m'a dit ladiete Dame que Vostre Majesté procure ladiete dispence, qu'il convient envers le Pape pour le parentaige.

J'ai déclairé à ladiete Dame la commission de don Inego de Mendoça ¹ en son passaige par ce lieu, et ce qui l'avoit men de non l'exécuter. Ce qu'elle a print de bonne part. Et dit que ce que Vostre Majesté fera en ce fait, ne lui seauroit desplaire. Et certes, Sire, si ce n'est ung personnaige en languaige et de négoces, il est mieulx qu'il soit passé, que de faire l'office enjoinet à ceste saison pour non desgouster ceulx de pardeça. S'il eust parlé à moi et que j'eusse congneu qu'il eust correspondu, je l'eu peu encheminer en conjuncture propre, et qu'eust plustot servi. Mais comme il est passé sans m'en advertir, je n'en ai fait semblant. Et scavoit l'on, il y a plus d'ung mois, qu'il venoit de la part de Son Altèse.

Il y a passé par ici ung religieu, qui se dit frère du conte de Mendina del Campo², et don Joan Henrico de Gusman, qu'ilz désiroient baiser les mains de ladiete Dame, et lui présenter lettres de doña Anna d'Arragon congratulatoires. Mais comme elle se portoit mal et tenoit chambre, je les ai dissuadés, tout ce que j'ai peu. Néantmoins ilz sont esté en Court, et a ledit Gusman parlé à Madame Élisabeth et à Cortenai. Et, selon que ladiete Dame m'a dit, il vouloit bailler lesdietes lettres à ladiete Élisabeth, se disant parent ou ledit religieu de ladiete Roine. Vostre Majesté entend assez de quoi peullent servir telz actes entre Anglois Sur quoy je ne me eslargirai autrement, lui certifiant que toute la doubte que Paget m'a toujours faiete, a esté principalement que les Espaignolz ne s'accommodent comme il convient, et qu'ilz ne veullent passer oultre en administration et conduiete.

Le Parlement se pourra finir d'huit en quinze jours. Et se passe aujourd'hui l'acte de la religion et réduction ès termes qu'elle estoit au temps du trépas du Roy Henry en la première chambre. Et doit de brief retourner l'évesque de Norwitz devers Vostre Majesté, pour continuer son ambassade. Et avant son partement, ladiete Dame lui fera la déclaration de ce que passe audit mariage.

Masson⁵ a escript lettres à la Roine, que j'ai désiré veoir, pour sçavoir quel office il povoit faire. Et, à ce que j'ai recuilli, il n'y a chose sinon bonne, et tesmoingnant l'affection impé-

¹ Don Iñigo de Mendoza, duc de l'Infantado. V. plus haut. p. 173.

² Medina del Campo. V. State papers, foreign, reign of Mary, pp. 141, 142.

⁵ Sir John Masone, ambassadeur anglais à Bruxelles.

riale que j'ai toujours congneue en lui. Et a euvoié les articles traietez entre le Roi de France et le Tureq, que sont venuz à propos, pour ce que l'on le publie. Et mesdit l'on des François, selon l'oceasion qu'ilz en donnent. Il escript que le conte d'Egmont estoit parti, et que les François estoient forts sur les frontières, aiant entreprinse sur Ranty \(^1\), et pour fortiffier ung fort pour geeter la guerre hors de leur païs, comme ilz feirent à Landreey, et que Vostre Majesté fait gens de nouveau pour les empescher.

Item que le marquis Albert² a fait finance, et présume l'on que ce soit de Jehan Frédericq³, et qu'il y a intelligence avec le Roi de Dannemarck ⁴ et due Auguste ³, qui travaille ceulx de Nuremberg et les évesques de Pamberg ⁶ et Wispurg.

Sur ec propos du Roi de Danuemarek, l'on a advis que les Irlandois ont recourru à lui pour estre aidez, et qu'il a permit aux protestans, qu'estoient pardeça, qu'ilz se ruèrent en son roïaulme, d'y séjourner et habiter.

Atant, Sire, prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ee 6° de novembre 1553.

SIMON BENARD.

Copie du premier billet original de la Reine.

Monsieur, j'ai apperçeu, par la communication de M. Paget, le discours entre vous deux, et ausi comme vous deux assemblerez demain après disner à sa maison. Et si vous semblera bon, s'envoira ce porteur jusques là pour vous conduire scerètement à moi environ cine heures, veu que Paget sçait le discours entre nous. Car je voudroi très voulentièrement deviser avec vous, devant que je vous respondroi en la présence du conseil. Néantmoins je remectrai ma requeste touchant ceste chose à vostre grande prudence et discrécion. Escript environ mismuiet, ce samidy.

Vostre bonne amie,

MARIE, Roine d'Angleterre.

- 1 Renty, dép du Pas-de-Calais.
- 2 Albert, markgrave de Brandebourg.
- ⁵ Jean-Frédérie I, due de Saxe.
- 4 Christiern III, roi de Danemark.
- ⁵ Auguste, duc de Saxe, électeur.
- 6 Fréderie de Wisberg, évêque de Bamberg et de Wurtzbourg.

Copie du second billet original de la Reine.

Monsieur, j'avoic oublié de vous déclarer une chose ceste nuiet, c'est à dire comme le chancellier, en parlant de mariage oultre la mer, disoit qu'ilz pouroient bien promeetre grandes choses; mais le mariage estant achevé, ilz les garderoient à leur plaisir.

Marie, Roine d'Angleterre.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 2° partie, fol. 534.)

LXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 8 novembre 1555.

Sire, puis mes dernières, le chancellier m'a mandé qu'il désireroit parler à moi avant que je demandasse audience à la Roine d'Angleterre, et que je le deusse aller treuver en son logis, entre six et sept heures du matin, qui fut mardy dernier. Ce que je feis. Lequel, sans me dire qu'il eust parlé à ladicte Dame, et qu'elle lui cust fait la responce contenue en mes dernières lettres, me interrogua si j'avois charge aucune de Vostre Majesté, pour particularizer le personnaige et conditions. Auquel je respondis que, quand j'entendrois la délibération de ladiete Dame, et si elle s'inclineroit à mariage, Vostre Majesté m'avoit commendé faire entendre à ladiete Dame et audit chancellier en appart, que, pour l'estime qu'il fait de ladicte Dame, pour tous bons respectz, pour la singulière affection qu'elle lui porte, et pour le bien du royaulme, si sa disposition et eage le povoient comporter, il désireroit l'alliance pour sa personne: mais que obstant sadiete disposition, cage et propoz qu'il a toujours eus de non se remarier, ne pouroit offrir personnaige à lui plus cher, que son filz le prince, avec toutes condicions raisonnables et probables que l'on pouroit désirer. Et effaçans les objectz dont il m'avoit tenu propoz, à la dernière divise que nous avons eue sur ce point, et que comme Son Altèze avoit jà ung filz, l'infante d'Espaigne, si ladiete alliance estoit conduisable et qu'il pleut à Dieu que postérité en survint, Son Altèze partageroit ses enfans des roïaulmes d'Espaignes et d'Italie à l'ung, et les païs d'Embas à l'aultre, et s'accommo leroit aux humeurs,

loix et condicions d'Angleterre, et laisseroit le gouvernement à lui, et autres fidèles conseillers que seroient choisiz, et se serviroit d'Anglois, et gouverneroit de manière que le neunle ni personne en pourroit prendre mescontentement, sinon en recevoir prouffit; et que pour cela le royaulme n'entreroit en guerre avec les François; que Vostre Maiesté ni Son Altère ne promectrojent que ce qu'ilz vouldroient tenir; qu'il congnoissoit la fidélité et intégrité de Vostre Majesté; que oultre ce toutes choses, qui lui sembleroient utiles et honnestes, se proposeroient et traicteroient. A quoi il me respondit que c'estoit grand offre, grand party, tesmoignaige de grande affection, condicions avantageuses et non refusables, et qu'il estoit bien aise d'entendre ceste particularité, dont il feroit rapport à ladicte Dame. Mais cemme il estimoit que je fusse homme d'entendement et de descrétion, qu'il me vouloit bien déclarer qu'il lui sembleroit mieulx, pour la seure direction de cestui affere, que l'on n'en fit autre semblant pour maintenant, jusques à ce que l'on verroit comme le poinct de la religion passeroit au Parlement, pour non meetre difficulté sur difficulté, et qu'il ne scavoit que pouroient dire les marchans du païs de ce mariage, sinon que l'on vouldra enrichir et favoriser les estrangiers et leur donner accès au roïaulme, et appauvrir les propres subjectz du rojaulme; que pour avoir confirmé les privilèges des Stillartz 1, et pour les avoir restitué et remis en l'estat qu'ilz estoient avant la déclaration de la privation d'iceulx, ilz en avoient fait une grande quérimonye ² et démonstré mescontentement. Auquel je respondis que, si ladiete Dame trouvoit bon ladiete dilation, je ne la povois sinon treuver bonne; mais que, comme il y avoit près de quinze jours que l'avois présenté lettres à ladicte Dame de Vostre Majesté, je désirois entendre sa responce, à ce que Vostre Majesté ne me peust imputer négligence; que, quand à l'object et difficulté que les marchans y pourroient retreuver, il me semble que ce seroit plustot leur richesse et avancement, que povreté, pour ce que la pavigation seroit plus ouverte, plus seure et la négociacion et commerce plus libre, le priant tenir main que j'eusse responce de ladicte Roine. Sur quoi il me dit qu'il parleroit à elle, et me feroit entendre son advis. Et au partir de devers lui, j'escripvis à Paget ce que j'avois négocié avec lui. Et l'aiant fait entendre à la Roine, et la suspicion que je prenois qu'il voulsist esloingner ceste matière pour promovoir Cortenai par la voye dont j'ai amplement informé Vostre Majesté, il me manda que ladicte Dame estoit fort marie contre ledit chancellier, et que allant à quatre heures en son logis, il me diroit le surplus. Ce que je fis Et me dit que la Roine entendoit que je demandasse audience, et que je effectuasse la résolution contenue en mesdictes dernières lettres, et que ledit chancellier ne lui avoit encores fait rapport de nos divises; que quand il lui feroit, elle lui respondroit par termes qu'il entendroit qu'elle congnoit sa partirulière affection; que quand au poinct de la religion, sur quoi il fondoit la dilation du mariage, il seroit terminé déans deux jours et entièrement résolu;

¹ Scillards on Stillards, nom donné aux membres de la Hause ou compagnie des marchands allemands, de la balance (Steelpard on Stillyard), jonissant de grands priviléges abolis, puis retablis par la reine Marie. Voir à ce sujet Lingard, Histoire d'Angleterre, t. VII, p. 500, et les State papers, Domestic, 1547-1580, Verbo: Stillyard, et Reymen, Conventiones, litera, t. VI, pars IV, p. 45.

² Quérimonye, plainte.

me disant que je deusse envoier divers le conte d'Arondel pour avoir audience. Sur ee, il me dit que Vostre Majesté pouroit faire faire quelque part à l'ambassadeur Masson des occurrens générales, et que le S^r d'Arras ¹ pouroit démonstrer plus de familiarité, accuiel et confidence, et qu'il le me disoit pour bon respect; me demandant si j'avois aucunes nouvelles de France, Allemaigne ou Italie. Auguel je dis que je n'avois fresches nouvelles, sinon que les Francois avoient changé d'opinion, et s'estoient retirez de l'emprinse qu'ilz avoient sur Renty, pour le maulyais temps, qui ne leur avoit permis conduire l'artillerie; que don Fernande e estoit en Piédmont avec une forte armée; que l'armée des Turcqs s'estoit retiré de Corsica mal contente des François; que les gens de chevaulx de Vostre Majesté se revanchoient en France, et brusloient comme les François avoient fait du coustel de St Pol; touchant ces nouvelles générales, pour n'avoir autre particularité, ni correspondence pardelà pour en dire davantaige, délaissant à la considération de Vostre Majesté, s'il emporte que, quelquesfois ses ambassadeurs soient advertiz des choses qui passent, pour selon ce culx conduire, et miculx exécuter leurs services. Et incontinent que fus de retour , j'envoia devers le conte d'Arondel pour ladicte audience, qui en parlit à la Roine, et l'accorda pour cejourd'hui. Et ausi j'envoia devers ledit chancellier pour scavoir s'il avoit parlé à ladicte Dame pour ma responce, et pour l'audience que j'eusse désiré pour cestui effect, qu'il me manda, qu'il en parleroit à ladicte Dame. Et me sembla mieulx de dissimuler avec ledit chancellier, pour estre personnaige de conduicte, et pour avoir congneu, à la seconde communication, qu'il estoit à demy changé d'opinion, par les démonstrations et caresses extérieures dont il usa envers moi. Et cejourd'hui, à l'audience accordée, j'ai remonstré à ladiete Dame ce que par mes lettres dernières i'ai amplement escript et dont je ne fais répéticion. Laquelle avec contenance roïale, modestie convenante, visaige intimidé et gestes tremblans, a prins advis de son conseil présent, qu'estoit le chancellier, Arondel, l'évesque de Norwitz, Paget et Pietre. Puis m'a dit qu'elle remercioit Vostre Majesté, en toute humilité, de l'honneur et bonne souvenence qu'elle a d'elle, et que aiant communicqué ses lettres à son conseil, jaçois son affection soit esté contraire à désir de mariage, si est ce, pour le service et bien du roïaulme, elle vaincra son affection, et suivra la bonne persuasion de Vostre Majesté et de son conseil. Puis, je lui ai déclairé ès présence que dessus le surplus, et que Vostre Majesté lui en feroit faire ouverture telle qu'elle mérite et par personnaiges d'auctorité, avec proposition des condicions qu'elle treuvera raisonnables, suivant de point en point ce que j'en ai escript à Vostre Majesté. Et après m'avoir entendu, elle s'est retirée avec sondit conseil et longuement a communicquée sur ce qu'elle me debvoit respondre, desguisant le fait, comme si jamais elle n'en eust ouy parler. Et lui tint longs propos l'évesque de Norwitz, qui m'a semblé fussent favorables. Et après, avec ung visaige riant, elle remercia de rechef Vostre Majesté, disant qu'elle confioit d'elle, qu'elle ne scauroit sinon bien prendre et escoutter l'ouverture que Vostre Majesté lui vouldra faire, et qu'elle aura souvenence du serment qu'elle a prestée à sa coronation. A quoi j'ai respondu que j'en advertirois Vostre Maiesté, et qu'elle tesmoingneroit par les effectz

¹ Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras.

² Ferdinand de Gonzague, V. plus haut, p. 176.

la volunté et bonne affection envers elle et le roïaulme. Et avant ladicte audience, le chancellier me feit entrer en la chambre du conseil, et me dit comme cejourd'hui le Parlement avoit conclud le point de la religion, selon que l'on le désiroit, et que audit Parlement de trois cent et cinquante personnes qui ont eu voix, il n'y en a eu sinon quatre vingt qui ont contredit, et tous les antres indifférenment ont résolu que la religion seroit restablie, comme elle estoit au temps du trépas du feu Roy Henry, annullans neuf actes faitz du temps du feu Roi Édouard, et que lesdits quatre vingtz n'estoient gens d'estime : tellement que la messe, le Sacrement, la procession, la confession, et autres ordonnances ecclésiastiques sont apprenvées et remises par loix et statutz du Parlement, et conséquenment la difficulté de ce premier poinct de la religion vuidé; me donnant ledit chancellier d'entendre que, puisque ledit poinct estoit résolu, je pouvois entrer en la matière du mariage, comme j'ai fait. Et jà ledit chancellier et les susdits, qui ont assisté audit conseil, sont gaignés et inclinez en l'advis de ladicte Dame : le controleur 1, Walgrave 2 et Ingliffelde 5 m'ont donné bon espoir , principalement ledit controleur m'a dit qu'il fera service à Vostre Majesté. Ainsi restera que Vostre Majesté se résolve pour envoier personnaiges, pour faire le surplus avec les condicions et traicté. Et que ce soit le plustot qu'il sera possible. Et, à ce que je puis entendre, ladiete Dame désireroit singulièrement de veoir et parler à la Roine d'Hongrie, si l'occasion le permectoit, et que ce fut chose convenable, aiant en elle confidence et affection non pareille. Ce que je touche à Vostre Majesté, à ce que lui plaise me respondre pour, selon ec, en communicquer avec ladicte Dame, si elle m'en tient propos.

Pour fonder ladiete audience, je prins occasion sur ce que le conscil m'avoit envoié l'ung des secrétaires pour m'advertir comme les François armoient en Normandie quelques naves, et levoient environ mille souldartz pour venir recouvrer l'isle du Sercq. Et m'avoit prié que je deusse faire entendre ledit apprest au capitaine 4 qui l'avoit prinse, et commander de l'abandonner et démolir; disant à ladiete Dame comme j'avois nouvelles certaines qu'il y eust, lundi passé huiet jours, que ledit capitaine l'avoit habandonné et l'avoit bruslée et gastée tant ce qu'il avoit peu, et qu'il avoit gecté à la mer les grosses pièces d'artillerie, pour ce qu'il ne les avoit peu, et qu'il avoit gecté à la mer les grosses pièces d'artillerie, pour ce qu'il ne les avoit peu charger sur bateaulx, et conséquentment que ce que le conseil avoit désiré estoit effectué; mais que puis les François faisoient telz apprestz, je doubtois ilz la fortifieroient de nouveaux. Et sont adressez devers moy quatre soldats, qui ont servis audit capitaine, qu'il n'a payés, pour estre payés de leurs gaiges. Et mesla ceste particularité avec la susdicte négociation, pour non démonstrer trop d'affection de la pousuite.

Ladicte Dame m'a fait communicquer une lettre qu'elle a receue du capitaine de Guysne 5 par laquelle il advertit comme les François se sont retirez de l'emprinse de Renty, et que

¹ Sir Robert Rochester. V. plus haut, p. 120.

² Sire Edouard Waldegrave, V. plus haut, ibid.

³ Sir Francis Englefyld, V. plus haut, ibid.

⁴ Adrien Crot. V. plus haut, p. 179.

⁵ William Grey, commandant de Guines, dep. du Pas-de-Calais.

ung capitaine anglois, nommé Creat¹, lui a offert mettre en ses mains Bolongne, si l'on y vouloit entendre.

Item, que le Ringrave ² a escript audit capitaine de Guysne qu'il fut passé en ce roïaulme à la coronation de ladicte Dame, si elle l'eust prins de bonne part.

Item, que ledit Creat est homme despert ³, et qui a crédit avec le S⁵ de Senarpont ⁴; qu'il est expérimenté, et qu'il se pouroit recepvoir au service de ladiete Dame, désirant son intencion sur ce. Et comme elle demandoit mon advis pour respondre audit capitaine, veant que l'entreprinse est tant générale et si difficile, je lui ai respondu qu'il ne me sembloit convenir que l'on le deust escouter, s'il ne déclairoit autres particuliers moïens pour l'effectuer; et que, si lesdits moïens estoient telz qu'ilz puissent souffire pour l'entreprinse, si son conseil estoit d'advis que la praticque se conduiet par les souldatz de Vostre Majesté, et que l'on print la ville, je confiois que facillement Vostredicte Majesté en accommoderoit le roïaulme ci-après; et comme c'estoit chose concernant ledit roïaulme, il me sembloit elle feroit bien de communicquer lesdictes lettres à son conseil. Je ne seai ce qu'elle résoldra.

Sire, je n'ai seeu tant faire que le religieu Espaignol³, dont j'ai fait mention par mes lettres, n'ait importuné la Roine pour audience et à heure extraordinaire; dont plusieurs ont parlé et se sont mocquez, pour avoir entendu qu'il fut religieu, délaissant à la considération de Vostre Majesté si telz offices servent ou peuvent nuire à la négociation. Les serviteurs dudit religieu ont dit qu'il alloit devers Vostredicte Majesté pour estre son confesseur.

Paget m'a dit que les marchans Anglois, qui demeurent à Anvers, ont escript qu'il y a eu quelques débatz entre aucuns Espaignolz et Anglois en Anvers, et qu'ilz se sont batuz par deux fois, et qu'il se esmerveille comme Vostre Majesté n'y a fait donner quelque ordre à ce que ces particularités, qui pouroient divertir ceulx de pardeça, cessent; m'aiant répété que le plustot que Vostre Majesté poura envoier pardeça pour le parachèvement dudit traicté, sera le meilleur et plus sheur.

· Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, ce 8º novembre 1555.

P.-S. — Sire, les François ont respondu au conseil sur les deux négotiations que j'ai traicté devers icellui, qu'ilz sont contens que le passaige demeure neutre pour Vostre Majesté et ses subjectz et pour les subjectz du Roi, et que quant à la navire d'Ostende, que faisant apparoir qu'elle soit esté prinse ès franchises d'Angleterre, il advisera ce que sera raisonnable Et sur le premier point je observerai ce que plaira à Vostre Majesté me commander; sur le second point, la poursuite sera longue et de peu de fruiet.

SIMON RENARD.

(Ibid., fol. 370.)

- 1 Thomas Crayer?
- ² Philippe-François, rhingrave, né en 1518, mort en 1561.
- * Despert, vif, entreprenant.
- 4 Jean de Mouchy, Sr de Senarpont, capitaine de Bonlogne.
- ⁵ V. plus haut, p. 192.

LXIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

9 novembre 1553.

Le mariage de la Reine se négocie toujours secrètement. Elle diffère de donner audience aux députés de la Chambre basse.

(VERTOT, l. c., t. fl, p. 239.)

LXV

9 novembre 4553.

« Mémoire de ce que La Marque aura à dire au Roi, suivant la charge qu'il a d'aller vers » S. M. de la part du seigneur de Noailles, son ambassadeur. »

(Ibid., t. 11, p. 243.)

LXVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre

Bruxelles, 13 novembre 1553.

Cher et féal, nous avons receu six vos lettres, et demeurons fort satisfaict de bon devoir que jusques à oyres avez rendu en la négociation dont avez eu charge, et va très bien que les choses soient si tant avancées, et avez bien et dextrement besoingué. Et pour austant que désirons, de nostre coustel, encheminer les choses comme il convient à la grandeur et réputacion de la Roine, nous ne vous pouvons ce_cop_satisfaire pour vous advertir de ce à quoy, suivant voz lettres, nous résouldrons. Mais cependant vous avons bien voulu advertir, par ce courier, que à ceste cause despeschons exprès de ce qu'avons entendu, qu'est, que le licen-

ejado Gomes 1, qui a jei charge des affaires du Roy Monseigr nostre frère, a envoié pardelà ung sien messager avec lettres dudit Sgr Roy pour la Royne, contenans, à ce qu'on a entendu dudit licenciado en substance, que, si tant estoit que l'on peult conduire que la Royne voulsist incliner à mariage estrangier, et que à icelle le prince nostre filz ne peult parvenir, incliner la volonté de ladiete Roine envers l'archidue nostre neveu. Et cest fait ledit envoy, sans en donner part ni à nous, ni à noz ministres, et à charge expresse d'actendre la responce de ladiete Royne, donnant temps à icelle de la faire avec sa commodité. Et combien que sumes bien assheuré que tel office ne pouroit aucunement faire impression à la volonté de ladicte Dame, ni faire changer celle qu'elle porte audit prince nostre filz, si est ee que nous n'avons voulu délaisser de vous en advertir en diligence, et que l'office qu'il nous semble devrez faire, afin que de l'allée du desusdit et de icelui qu'il fera et du contenu ès lettres du Roy, se faisant le tout sans nostre seeu et de nos ministres, l'on ne print pardelà conjecture que fut de confirmation à ce que l'on public, tant pardelà que oultre, qu'il y ait pen d'intelligence entre ledit S' Roy et nous, puisque e'est l'ung des fondemens que l'on objecte pardelà pour difficulter l'alliance. Et à ceste cause, nous semble il, qu'il sera bon que fecte entendre, à ladicte Dame et à qui jugerez estre plus de besoing, que ledit S' Roy nous escript de sa main sur ledit envoy; et que, comme ledit licenciado nous a fait advertir qu'il avoit lettres dudit Sgr Roy pour nous et commission de nous parler d'aucune choses, comme nous avons différé l'audience aucuns jours, pour avoir esté ung petit travaillé de la rume, ledit licenciado a despesché ecpendant sondit messager. Et toutesfois aurez vous regard d'entendre les offices qu'il fera, sans démonstrer umbre ni pour lesdietes lettres, ni audit messager. Et toutesfois aurez vous regard d'entendre les offices qu'il fera, sans demonstrer nmbre ni pour lesdietes lettres, ni audit messager, auquel il sera bien que, pour éviter toute suspicion, your faite tout favorable recuil. Et vous entendrez de ladicte Roine trop miculx que de nul autre tout ce qu'il aura négocié. Bien sera il requis que l'advertissez que comme ledit licenciado a monstré, par lettres dudit Sgr Roy, qu'il n'a autre charge que de donner lesdictes lettres et solliciter la responce; qu'il se garde d'entrer, pensant bien faire, en autre diligence, qui puist faire préjudice ni aux affaires de pardelà, ni à la négociacion. Et poura ladiete Roine différer de lui faire responce le temps que bon lui semblera. Et pour estre ceste à l'effect susdict sculement, ferons fin, priant Nostre Seigneur vous avoir en sa ste garde.

De Bruxelles, le 15 novembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 2° partie, fol. 578.)

Le licencié Alonzo de Gomez, chargé d'affaires du roi de Hongrie.

LXVII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 15 novembre 1555.

Le portrait du prince Philippe, par Lucas de Cranach ¹, est difficile à transporter; la tête seule en est achevée. Il serait bon d'envoyer à la Reine le portrait peint par le Titien. Celle-ei devrait être advertie que ce portrait est déjà vieux, et n'a pas « si bonne couleur que » le naturel, oultre que pour maintenant il sera plus formé et forbu ². »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 144.)

LXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 14 novembre 1553.

Sire, la Roine d'Angleterre me manda hier pour aller parler à elle à l'heure accoustumée, et me donna trois lettres, copie desquelles vont avec eestes, que le cardinal Polo lui a escriptes. Et me dit que l'homme du cardinal, qui les apporta, lui avoit tenu long propos sur sa venue en Angleterre, oultre ce qu'il lui en escripvoit, tesmoiugnant assez que la commission qu'il a devers Vostre Majesté et le Roy de France, n'est la principale, ains la négociacion d'Angleterre. Et m'a semblé qu'il ne prenoit de bonne part le séjour à Thielingen ⁵ par les lettres qu'il a escriptes à Vostre Majesté. Et pour ce que ladiete Dame me demanda advis de ce qu'elle lui respondroit encores que sa venue poura plus reculer les affaires de l'auctorité de l'Esglise que de les avancer, et que je doubte il ne le face pour conduire le mariage de Cor-

¹ Célèbre peintre allemand, mort à Weimar le 16 octobre 1555.

² La gravure du portrait de Philippe II, d'après le Titien, est publiée dans McSos, Viaje de Felipe segundo à Inglaterra, par GAYANGOS. V. aussi au sujet de ce portrait, TYTLER, England under the reigns of Educard VI and Mary, t. tl. p. 257.

⁵ Dillingeu, residence de l'évêque d'Augsbourg.

tenai, si est ce comme le Parlement se finit déans douze jours, sans lequel l'on ne peult procéder en sa commission, que le poinet de la religion est résolu comme l'ai escript à Vostre Majesté; et pour non dégouster ledit cardinal, le poura entretenir quelque temps à Brusselles, il m'a semblé que Vostre Majesté, pouroit consentir sa venue, et que ladiete Dame lui réitérera les difficultez de son passaige pardeca pour l'effect de la religion, selon que desià elle a fait par lettres que lui feis, le hazard ou il se mectra, la déclaration du Parlement sur ee poinet, et sa finale intention. J'ai demandé à ladicte Dame si ledit cardinal lui faisoit mention de mariage. A quoy elle m'a respondu que non, me confermant la parolle qu'elle m'en a donnée, adjoustant que l'évesque de Wincestre estoit du tout converti, et qu'il n'y avoit autre doubte, sinon qu'il craindroit que Son Altèze ne voulsist mener et conduire ladicte Dame en Espaigne. De manière, Sire, que si ledit cardinal ne traverse ceste délibération, que je ne crois, je tiens ledit mariage accordé aux condicions qu'elle attend avec grande dévotion et désir. J'ai déclaré à ladicte Dame l'arrivée de Alonso de Gomes pardeça aiant apporté lettres du Roy des Romains pour elle, tendant afin de mariage pour le Sgr archiduc son filz, et qu'il désiroit lui même les présenter avec simple commission d'entendre la responce. A quoy elle m'a dit qu'elle se treuvoit ung peu mal, et que si elle se treuvoit mieuly, elle le me feroit seavoir; et quant à la responce, elle n'en scauroit faire autre, sinon celle que je seavois, que Vostre Majesté et ledit Sgr Roy lui faisoient plus d'honneur qu'elle ne méritoit de lui offrir telz et si grandz partys; et que, quant à moi, que l'avois fait amoureuse de Son Altèse, et que Son Altèse n'en seroit guères obligé à moi; néantmoins qu'elle feroit à jamais tous les offices à elle possible pour lui complaire. Sur ce je lui dis que s'il lui plaisoit me communicquer les lettres dudit Sgr Roy, je ferois ce qu'elle me commandroit. Et pour ce que m'a dit ledit Alonso, j'aj colligué i que le Roy des Romains tient à suspect Vostre Majesté en ceste poursuite, pour ee qu'il m'a dit que le lieeneiado Gomes, ambassadeur dudit Sgr Roy, n'avoit peu avoir audience, ni responce aux lettres envoiées à Vostre Majesté par ledit Sgr Roy, il avoit commendé audit Alonso passer pardeça et faire l'office enjoinet par ledit Sgr Roi. Et avec ce j'ai recuilli de ses propos et par les adresses qu'il a prins des grenades (?) que ledit Sgr Roy estoit conseillé poursuir ledit mariage; et qu'il seroit plustot escouté que Vostre Majesté. Et jà escripvis à Vostre Majesté, comme Madame de Clèves en avoit fait ouverture à ladicte Dame, et comme ledit Gomes m'a donné les lettres qu'il a pleu audit Sgr Roi m'escripre, que l'envoie à Vostre Majesté, pour non préjudicier à la bonne intelligence, pour miculx faire que laisser et actendu la parolle de ladicte Dame, si solemnellement réitérée, et que la poursuite sera vaine. Je lui ai dis que je ferois tout le service et office possible, et que j'envoirois seavoir devers ladicte Dame quand elle lui pouroit donner audience; que j'ai néantmoins esloingnée ces deux jours passez, pensant que Vostre Majesté me manderoit ce que je debyrois faire en ceci. Et quand à ce qu'il m'a dit n'avoir attendu la responce de Vostre Majesté, je lui ai dis que, si ledit ambassadeur ne sçavoit les empeschemens et grandes occupations de Vostre Majesté, qu'il seroit excusable, et que je doubtois ledit Sgr Roi, son maistre, ne le print de bonne part. A ce il répliqua que Vostre Majesté avoit déclairé audit ambassadeur que Son

¹ Colliqué, combiné, compris.

Altèse sera incapable usant de ces mots, et qu'elle feroit toute l'assistence que l'on pourvit désirer pour ledit Sgr archidue son neveu; et que, suivant ce, ledit ambassadeur confiant que Vostre Majesté ne treuveroit sinon bonne la diligence lui avoit commendé anticiper son partement.

Et de divises en divises, nous sumes entrez en communication de la lighe traietée à Hallebrun 1 et autres occurrens de la Germanie. Et ai entendu que le marquis Albert 2 avoit appoinctement avec le duc Auguste 5 par l'intervencion du Roi de Dannemarck 4, et que ledit Roi (sic) Auguste avoit aussi correspandence avec les Sgra Rois des Romains et de Bohème; et que comme ledit Sr Roi de Bohème s'estoit treuvé mélancolieque plus que à l'accoustumé, après le trèpas du duc Mauris 5, Vostre Majesté lui avoit fait dire qu'elle n'avoit jamais creu qu'il fut participant des conseils et entreprinses que ledit Manrice avoit pour jectés pour guerroier le païs d'Embas pour lui oster la mélancolie. Et comme j'entendis la fin de la lighe, et qu'il me disoit du conte de Plan 6, qui alloit contre le marquis Albert avec le due de Brunswich et armée des évesques, et que ceci contrarioit à l'intelligence dudit due Auguste avec ledit Albert et conséquemment dudit Sgr Roy, je lui dis comme cela se povoit conduire en telle répugnance. A quoy il ne secut que respondre, sinon qu'il me dit qu'il ne sçavoit comme cela povoit estre. Ce que je reprend à Vostre Majesté pour ce que, de jour à autre, les François font publier qu'il y a entreprinse du costel dudit Sgr Roi de Bohème contre Vostre Majesté, confermant la maulvaise intelligence.

Masçon 7 a escript ces jours passez lettres à ladicte Dame, dont j'ai faiet l'extraict ei-joinet. Ausi ai je veu lettres de Vothon 8, par lesquelles il escript comme le Roi a esté voir le connestable à Chantilly, et que ledit connestable se porte miculx et que ledit Vothon a faiet doléances des Escoussois, qui entreprengnent de jour à autre sur les limites et pasturaiges d'Angleterre, et envoient gens en Irlande pour assister les saulvaiges contre ladicte Dame, contrevenans aux traictez; et que le Roy a désavoué le tout, disant le tout se faire à son insecu; qu'il n'a désir sinon de voisiner et entretenir paix; qu'il en escriproit à la Roine d'Escosse pour entendre ce que passe en ceci, pour, par la voye amiable et communication, congnoistre du différend.

Et quand au passaige de Calais à Douvres, qu'il seroit très content qu'il demeura franc pour Vostre Majesté et ledit Roy, et qu'il se feroit informer de la déprédacion contre les subjectz de Portugal, et commenderoit la restitution.

- 1 Heilbronn sur le Necker, au duché de Wurtemberg.
- ² Albert, markgrave de Brandebourg.
- ⁵ Auguste, electeur de Saxe.
- 4 Christiern III, roi de Danemark.
- ⁵ Maurice, duc de Saxe.
- 6 tienri V, comte de Reuss-Plauen. V. sa biographie dans Pierer, Universal-Lexicon oder neues Encyclo-padie, t. XIII, p. 42.
 - 7 Sir John Masone, ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles.
- 8 Wotten, ambassadeur en France. V. plus haut, p. 101. V. l'aualyse de la lettre de Wotten, datée du 4 novembre, daus le Calendar of State papers, foreign series, 1555-1558, p. 25.

Lois Allemani ¹, maistre d'hostel de la Roine de France, doit passer pardeça de bref avec ung ouvraige que les dames de la Roine ont fait pour présenter à ladicte Dame, et come le cardinal de Tornon l'a dit audit Vothon. Vostre Majesté congnoist assez ledit Allemani et les praticques qu'il a mené par le passé. Et est vraisemblable qu'il ne vient pardeça, sans suspicion.

Que Pierre Strozy ², le due de Somma ³ et autres capitaines italiens partirent le premier de ce mois pour Marseilles, et que ledit Strozy est licutenant pour le Roy à Siena et Corsica ⁴.

Que le Roi va à Fontainebleau passer son hiver.

Qu'il estoit bruict en France que les François avoient bruslé beaucop de villaiges ès lisières d'Artois et conté de S^t Pol, et que les soldars de Vostre Majesté faisoient le semblable d'autre coustel.

Ladicte Dame me dit comme la mère de Cortenai lui avoit demandé congé pour son filz pour aller souper avec l'ambassadeur de Venise jendi dernier, où estoit l'ambassadeur de France; et que ladicte Dame lui dit qu'il y avoit esté souvent sans congé; qu'elle confioit il se conduiroit si saigement en tout et par tout, qu'il ne feroit chose contre son debvoir. Et m'a semblé que ceste demande venoit de l'invention dudit ambassadeur de Venise, pour assentie a voulonté de ladicte Dame. Et n'est croiable la pratieque que lesdits ambassadeurs tiennent pour traverser le mariage de Son Altèze; se démonstrant plus partial celui de Venice que la Srie ne lui commende, du moins pour si deshontement s'offrir mesdire de prince de telle qualité, des nations estrangières et faire pratieques si ouvertes avec les François.

L'on a cejourd'hui mené en la haste de Schepsic ⁵ trois des filz du feu duc de Northumberlant, Jehanne de Suffoe ⁶ et l'évesque de Canturbery, qui sont esté condamnez à mort. Et des eineq filz dudit due, ne reste sinon millord Robert, qui ne soient condamnez. L'exécution est incertaine. Vrai est que, pour le respect de la religion, ladiete Dame est irritée contre le duc de Suffoe. Néantmoins l'on tient que ladiete Jeanne ne sera exécutée.

Par le billet escript en espaignol, cy enclos, Vostre Majesté congnoistra l'advis que l'on m'a donné des nouvelletez faietes par les Escossois contre les Irlandois.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ec 14° novembre 1553.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 2º partie, fol. 580.)

¹ Signor Luigi Alemanni, maître d'hôtel de Catherine de Médicis. V. sur sa mission Calendar of State papers, foreign series, 1555-1558, p. 24.

² Pietro Strozzi, St d'Épernay, maréchal de France. V. sur son départ pour Marseille, le Calendar, l. c., p. 24.

³ Le duc de Soma, V. ibid.

⁴ V. ibid.

⁵ Sheppy?

⁶ Jeanne Grey, fille du duc de Suffolk.

LXIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

14 novembre 1553.

La nouvelle du mariage de la reine Marie avec le prince d'Espagne se confirme. Courtenay veut se retirer en France. La Reine feint une maladie pour ne pas devoir recevoir la requête de la Chambre basse.

(VERTOT, l, c., t, 11, p. 253.)

LXX

La reine Marie au cardinal Pole.

Londres, 15 novembre 1553.

L'arrivée du cardinal en Angleterre irriterait les esprits. Le Parlement a admis la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et reconnaît ainsi tacitement l'autorité de l'Église.

> (Correspondance de Pole publiée par le cardinal Quirini, part, IV, p. 122, citée par Griffet, l. c., p. 80.)

LXXI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 15 novembre 1553.

Sire, puis mes lettres escriptes, Alonzo de Gomes a présenté les lettres du S¹ Roy des Romains à la Roine d'Angleterre, qu'elle m'a incontinent envoiées; desquelles j'ai fait copie ¹,

¹ V. la lettre du 28 octobre 1555, p. 171.

et lui ai minuté une responce que j'ai joinete avec les présentes. Et ne ferai autre discours sur l'artifice contenue èsdictes lettres, pour ce que Vostre Majesté pèsera la fin à quoy elles tendent.

L'on m'a jà demandé plusieurs fois si j'avois responce des lettres que j'ai escriptes par ei devant à Vostre Majesté. Ce que je reprens volentiers à Vostre Majesté, à ce que, si lui semble bon, elle escripve une lettre de sa main à ladiete Roine, pour confermer sa promesse, et qu'elle entende la diligence que l'on requiert de ce coustel pour meetre le pourparlé à effect. Atant, etc.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre iutitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2° partie, fol. 586.)

LXXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 17 novembre 1555.

Sire, la Roine d'Angleterre me dit hier comme le proloquiteur du Parlement, accompaigné du duc de Norfoe 1, des contes d'Arondel 2, Strosbery 5, d'Arby 4, Penbroe 3, des évesques Wincestre et Norwitz, des millordz Privesel 6, Paiget et plusieurs autres, tant de la noblesse du conseil que de la basse chambre du Parlement, fut devers elle et lui tint, de la part dudit Parlement, ung long et raccordé propos, plain d'artiffice et rhétorieque, confermé par exemples, histoires, et allégations, pour parvenir à deux fins, l'une, pour lui persuader de se marier, l'aultre, pour choisir mary au roïaulme, lui aiant remonstré l'estat où la succession du royaulme estoit tumbée, elle deffaillant sans postérité, la dispute et trouble que demeureroit au roïaulme, l'inconvénient, la porte que l'on ouvriroit aux Escossois, représentant le

¹ Thomas Howard, due de Norfolk.

² Fitz-Alan, grand-maître de la maison de la Reine, V. plus, pp. 87, 99.

³ Lord George Talbot, comte de Sbrewsbury.

⁴ Édouard Stanley, comte de Derby.

⁵ William Herbert, comte de Pembroke.

⁶ John Russel, comte de Bedfort, lord Privy Seal.

bien que ee sera, qu'elle laisse hoirs d'elle; et pour le second poinct, lui proposant toutes les incommoditez, dangiers et difficultez que l'on seauroit songer, inventer et penser, prenant party estrangier; alléguant le meseontentement du peuple, le désir contraire d'icellui et de la noblesse; que l'estrangier vouldra régner et gouverner sur eulx; que ce scroit fraix que le roïaulme portera pour son entretien et nouriture; que mourant ladiete Dame sans hoirs. le mary vouldra prendre et emporter les finances, l'artillerie et ce qu'il poura; qu'il promectra et ne tiendra; qu'il la vouldra distraire et enmener hors le roïaulme par subjection maritale; que ajant enfans et mourant ladiete Dame, il vouldra attirer hors du rojaulme ses enfans; que mourant sans hoirs, il poura empiéter le roïaulme pour lui; qu'il poura usurper ee que les Anglois tiennent en terre ferme, l'Escosse et Irlande; et plusieurs autres remonstrances provenans de l'escolle et practique de l'évesque de Wincestre et de ceulx qui tiennent pour Cortenai ; aiant, comme m'a dit ladicte Dame, ledit proloquiteur esté si confus, si long, et tant meslé d'alléguacions impertinentes, qu'elle avoit esté constraincte s'asseoir, et jusques à avoir prius à desplaisir la facou de faire dudit proloquiteur; mesmes pour ce que assez indiscretement, comme les pratiques et passions dominoient en lui, il avoit dit qu'il seroit mieulx que ladiete Dame se maria à ung sien subject, et que ce mot de subject l'avoit irritée et stimulée pour lui fere responce elle mesme, sans garder la forme que l'on a accoustumé garder quand il est question que le Parlement fait porter propos aux Rois d'Angleterre, pour ce que le chancellier qui assiste les Rois, fait toujours la responce, et qu'elle lui avoit respondu assez sciellement en ung poinct et humainement en l'autre, ajant remercié le Parlement du bon office qu'il faisoit par la persuacion du mariage; et que comme il treuvoit convenir qu'elle s'inelina à mariage, encores que ce fut contre sa propre affection; puis qu'il estoit question du bien et tranquilité du rojaulme, elle vaineroit sadicte affection et s'accommoderoit à mariage; mais qu'elle treuvoit le second poinet estrange, que le Parlement n'a accoustumé de tenir aux Rois et princes d'Angleterre telz propoz, comme ausi il ne sciet et n'est honnête ou convenable, et que l'on ne treuveroit par [dans] toutes les histoires et cronicques que telz propoz soient esté tenuz; mesmes que, si les privez aians enfans, leur laisse liberté quand il est question de mariage, que par conséquent les princes doivent joyr et user de la mesme liberté; autrement de la vouloir foreer de prendre partie qui ne lui seroit agréable ni correspondant, ce scroit procurer l'inconvénient de sa mort; car estant mariée à son regret, elle ne vivroit trois mois, et conséquenment elle n'auroit postérité, sur laquelle il fondoit ses persuasions, et contrarioit à soi mesme; appellant à tesmoings ceulx de la noblesse, s'ils en avoient vu user en ceste sorte; et s'il estoit convenable que l'on usa de telz termes; que l'on avoit touché plusieurs incommoditez, sans peser les commoditez, ni son inclination particulière; et que, quand à elle, elle estoit souvenante du serement qu'elle avoit presté à sa coronation; qu'elle estoit obligée de procurer le bien du rolaulme; que toutes ses affaires avoient esté conduitz par vouloir et disposition divine; qu'elle priera Dieu qu'il la veuille consciller et inspirer, pour prendre parti utile au roïaulme et à sa satisfaction; et que, selon qu'il lui plaira l'inspirer, elle se mariera, avant toujours le bien dudit roïaulme en souvenence, comme bonne princesse et maitresse doit avoir; lui coppant chemin à toute réplicque. De sorte que les nobles dient qu'elle avoit raison. Et estans retirez lesdits du Parlement,

estans demeurez aucuns conseillers et l'évesque de Wincestre, qu'il avoit perdu ee jour là son office de chancellier, et que la Roine lui avoit usurpé se mocquant de lui : m'aiant ouvertement déclairé ladiete Dame qu'elle avoit incontinent entendu l'artifice dudit Wincestre, et jugé ses affections; car il lui persuadoit à l'une de fois que le peuple lui seroit obéissant, et feroit ce qu'il lui plairoit, tant de choses de la religion, que d'autres; et en ce poinct que lui touche, il lui proposoit toujours inobédience de ce coustel là; et que nonobstant toutes ces praticques, elle ne changeroit le mot, confiant que Vostre Majesté tiendra ce qu'elle lui promeetra; et aura le bien du roïaulme en recommendacion; et par les articles dudit traicté pouvoiera à tous objectz que l'on scauroit inventer; me demandant si jà Vostre Majesté m'avoit envoié les articles, et qu'il seroit bon les avoir pour en communiequer avec l'évesque de Norwitz, avant son retour en Court de Vostre Majesté. A ce je lui ai dis la responce qu'elle avoit faicte avoir esté inspirée et conseillée de Dieu, et que je m'esbaissois du peu de respect que l'on lui tenoit, de lui proposer alliance d'un sien subject; que, puisqu'elle avoit respondu si déterminement, je conficis qu'ilz ne fercient autre instance, et que, quand aux incommoditez et difficultez. Vostre Majesté et Son Altèze y pourvoierojent par les effectz du trajeté et proposeroient articles si proflitables et honnestes, que le proloquiteur ni autres pouroient juger que Vostre Majesté cust sinon bonne intencion envers elle et ledit roïaulme, et l'intégrité et fidélité de Vostre Majesté estoient assez congneues et expérimentées; à quoi elle me dit que ledit proloquiteur ne lui avoit fait mention de Cortenai, et qu'elle se confic de tout en Vostre Majesté, qui, si avant l'alliance elle lui a esté bon père, icelle faicte l'affection sera redoublée. Comme Vostre Majesté entendra trop miculx que moi qu'emportent telles dissuasions, et répétra ce que lui en ai escript, je n'entrerai en plus long discours, sinon qu'il sembleroit Vostre Majesté deust escripre une lettre à ladicte Dame, et l'asseurer de l'observance de ce que sera traicté, et d'avoir en recommendacion le bien du roïaulme pour l'entretenir en ceste volonté, et ausi faire coucher les articles dudit traicté et les dériver à l'utilité, commodité et bien du royaulme; et afin, contraire dudit proloquiteur, effaceant les objectz et difficultez, dont j'ai desjà fait mencion par autres mes précédentes, pour ce que la moindre occasion que ledit de Wincestre poura prendre pour traverser ceste alliance, il s'en servira pour troubler le bon effect. Et je m'appercois qu'il gaigne jà aucuns du conseil et de la noblesse, qui lui estoient ennemis, pour conduire le mariage selon qu'il propose; me remectant néantmoins à ce que Vostre Majesté en arbitera, délaissant à sa prudente considération combien il emporte que l'on use de diligence en eccy, et que, dans le caresme, la chose soit

Quant aux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du 15° de ce mois, que j'ai receues hier, par autres mes précédentes du 14° et 15° j'ai satisfait à ce que Vostre Majesté a désiré estre faiet à l'endroit de Alonzo Gomes, et envoira la copie des lettres et responce que ladiete Dame fera; m'estant incontinent apperecu de la menée, pour laquelle dissimuler j'ai fait tout le hon acuil que l'on sçauroit fere audit Gomez et sollicité pour son audience; faisant tous le offices qu'il m'a semblé convenir pour, au lieu de ce que l'on publie de la maulvaise intelligence, me rendre à demi ambassadeur du 5° Roi des Romains. Aiant obmis, par mesdietes lettres, que à la dernière fois que je parlis à elle, je lui dis comme ledit 5° Roi lui avoit

escript lettres pour l'assistence de la poursuite, lui monstrant les lettres que ledit S' Roi m'en avoit ausi escriptes, et ferai au surplus selon l'intention et commendement de Vostre Majesté; aiant fait remarcher en toute diligence ce que a fait ledit Alonzo dois qu'il a esté en ce lieu et où il a esté; aiant seeu pour vérité qu'il a esté en la maison de l'ambassadeur de Venice, comme il le m'a confessé en la maison de Loys de Pas, Espaignol, et parlé aux grenades (?). Mesme ledit Alonzo m'a dit que ledit ambassadeur de Venice lui avoit tenu plusieurs propoz dudit mariage, qu'il désiroit qu'il se feit avec ledit Sg^r Roi des Romains, et l'avoit eurieusement interrogué des occurrens de la Court de Vostre Majesté, des affaires d'Allemaigne et négoces particuliers. Ledit Alonzo a escript longues lettres, que l'on pouroit veoir, aiant enjoinet au présent courier de délivrer toutes les lettres qu'il porte ès mains du Sg^r d'Arras pour cestui effect, par lesquelles l'on pourra veoir ec qu'il aura peu négocier.

Le duc de Suffoc s'est recongneu quand à la religion, et pour ceste raison la Roine lui a remis la composition de vingt mille livres sterling et réintégré par un pardon général. Et quand à la Jeanne, l'on m'a dit que la vie lui demeurera saulve; combien que plusieurs poursuivent pour la faire morir. Elle a fait le semblable vers le conte d'Édineton¹, tellement que les susdits démonstrent grande affection de perpétuelle loiaulté, jusques à dire qu'elle se marie à cui elle vouldra. Car le party qu'elle choisira sera par culx honoré, obéy et maintenu; que poura servir à la matière principale, et d'autant plus que millord Thomas, frère du due de Suffoc, veult mal à Cortenai et ne s'entendent.

L'on est après pour exécuter la sentence renduc contre l'évesque de Canturbery, L'on tire grande quantité d'or et d'argent de Flandres par les navires qui viennent des ports de Vostre Majesté, pour raison que la valeur des monnoies de pardeça est changé [et] emporte ung grand prouffit.

L'on m'a adverti que le port du Hable Neuf ou de Dieppe est empesché par une nave venitienne, qu'est percée² en la bouche, qui la remplit.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 17 novembre 1555.

SINON REVARD.

(Ibid., fol. 590, vo.)

¹ Francis tlastings, comte de Huntingdon.

² Percée, coulée bas.

LXXIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

17 novembre 1553.

Pour cacher ses intentions au sujet de son mariage avec le prince d'Espagne, la Reine se rapproche de la mère de Cortenay. Les ministres anglais reçoivent avec déférence ceux de France, dans le but de les empêcher de pénétrer leurs liaisons secrètes avec l'Empereur.

(VERTOT, l. c., t. II, p. 258.)

LXXIV

Marie, reine de Hongrie, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 19 novembre 1553.

Les affaires du mariage de la reine d'Angleterre prennent bonne tournure. Il faut choisir des personnes convenables pour les envoyer en ambassade à Londres et chargées de faire ouverture des négociations sur cette affaire. En attendant, il doit continuer à entretenir la bonne volonté de la Reine et gagner celle de ses conseillers. La reine de Hongrie lui envoie le portrait du prince par le Titien 1, pour le remettre à Marie, suivant son désir.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 149.)

¹ V. plus haut, p. 201, ce qui concerne ce portrait.

LXXV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 20 novembre 1555.

Sire, Alonzo Gomez, porteur de cestes, a esté depesché par la Roine d'Angleterre, et lui a donné une lettre escripte de sa main au S^r Roi des Romains, en responce de celle qu'il lui avoit rapportée. Et tesmoingnera l'office, accueil et assistence que je lui ai fait en sa poursuite, comme saichant l'intencion de Vostre Majesté envers ledit S^r Roi et ses ministres. Et lui a donné ladiete Dame cinequante angelotz, qui font cent escuz d'Angleterre.

L'ambassadeur de France demanda audience à ladicte Dame et son conseil samedi dernier. dont elle me feit advertir, pensant que c'estoit pour chosc de grande importance, et principalement pour ce que je lui avois donné l'advis, que comme l'on avoit veu que le Parlement ne l'avoit peu incliner à prendre party au rojaulme ni l'induire en affection à Cortenai. l'on feroit traicter quelque négociation par ledit ambassadeur François, selon que j'en avois en advis, pour l'intimider soubz couleur de lui remonstrer que, traictant alliance avec Son Altèse, le roïaulme entreroit en guerre contre les Francois, pour estre jà la guerre ouverte entre Vostre Majesté et lui, et l'inimitié toute déclairée, combien que telle négociation fut esté mal séante et hors de propoz et raison. Et usa ledit ambassadeur François de toutes démonstrations et apparence qu'il deust traicter grandes choses en icelle : aiant espié le jour de dimenche, auquel ordinairement la Court est plus fréquentée des Sre et dames, Et disna avec les conseillers, et leur feit entendre que, après avoir parlé à ladicte Dame, il leur diroit la charge; tellement que ladiete Roine voulsist que la pluspart des conseillers fussent et assistassent à ladicte audience; à laquelle ledit ambassadeur dit avoir demandé audience. pour scavoir et entendre son bon portement et la visiter de la part du Roy; pour ce que l'on l'avoit adverti qu'elle s'estoit treuvée indisposée les jours passez; pour lui confermer l'affection que le Roy son maistre a de garder bonne amitié et les traictez faitz sur icelle; que l'on se deust confier en lui; qu'il estoit prince d'honneur; qu'il maintiendroit jusques au bout sa parolle; que l'on ne deust croire ce que les ennemis dudit Roy, son maistre, lui pouroient persuader du contraire; qu'ilz avoient eslevé un bruit en ce lieu de Londres que le Roy, son maistre, assistoit et conseilloit les Escossois pour fere nouvelletez et emprinses du costel de Irlande et Escosse; mais qu'il ne se treuveroit que ce fut du sceu du Roy, pour désirer continuation de paix et amitié; estimant que ladiete Dame feroit le semblable; meslant que du costel de Guisnes ses subjectz passoient les limites et enjamboient sur le roïaulme de France, en un certain héritage particulier, dont autresfois a esté question. Et comme il n'y avoit fondement ni occasion d'audience ou de négotiation, ledit ambassadeur fut si confus, qu'il ne sceut couvrir que ladicte audience ne fut doleuse, et desguisée. Et lui faillirent les termes, comme la matière; que [nc] passa sans grande mocqueric et impression devers ceulx du conseil, tel que l'on doit prendre. Et ausi ladiete Dame lui respondit de mesme, Laquelle lui dit que, grâce à Dieu, elle n'avoit cu maladie pour laquelle elle eust gardé le lict; que à Beaulieu! elle feit jà entendre audit ambassadeur son intencion envers le Roy, son maistre, qu'estoit de garder et observer toute bonne voisinance et amitié; qu'elle ne désiroit, sinon le bien publicque et tranquilité de son roïaulme; que quant à ce qui touchoit les Escossois, Wothon, son ambassadeur, en avoit faict remonstrance au Roy, son maistre, et que son conseil lui en respondroit, comme ausi sur le poinct du costel de Guisnes. A ce ledit ambassadeur répliqua, qu'il s'asseuroit bien de ladicte Dame qu'elle garderoit l'amitié, mais que les subjectz estoient ehastilleux. Et partant de devers ladicte Dame, ledit ambassadeur reprint le mesme au conseil, qui en feit rapport à ladicte Dame, confessant que telle négociation estoit importune, sans respect; adjoustant le chancellier que ledit ambassadeur ne disoit mot de vérité, sans passer oultre en autre matière ou mention de mariage, que je craignois; et ne cessa ladicte Dame jusques à ce qu'elle m'eust récité ceste facon d'audience, pour laquelle elle s'estoit préparée et habillée autrement qu'elle n'avoit envie. Sur quoi je lui dis que quand les François ont quelque praticque et emprinse sur main, ilz font voluntiers et ordinairement telles négotiations pour la couvrir, proposans confidence et amitié; qu'elle avoit ià expérimenté partie de leur desseign et bonne volunté ; que j'estois souvenant que, quand ilz voulurent traicter le mariage du feu Roi Édouard, ilz mirent en dispute ledit héritage de Guisne et les pasturaiges et limites d'Escosse; que c'est l'occasion qu'ilz réservent pour quand ilz vouldront rompre, fonder la guerre et la colorer, que diffidence et prévention estoient nécessaires; que en ceci seroit bon que l'on préadvise les capitaines de toutz coustelz; me remectant à la prudence de son conseil, lui représentant la doubte, jaçois qu'ilz n'aient grand moïen pour maintenant, pour toujours venir au but principal et l'entretenir. Et ecrtes, Sire, la négociation l'a mirablement reboutée et desgoustée des François, et à servir à la matière quand à ceulx du conseil. Ce que, après ladicte audience, l'évesque de Wincestre, en présence du comte d'Arondel, lui déclaira. Et de divises en divises, tumba sur le propoz de mariage. Et veant ladicte Dame que ledit de Wincestre de lui mesme y estoit tumbé, elle lui dit, qu'elle l'avoit suspicionné d'avoir racordé le proloquiteur du Parlement, pour ce qu'il lui avoit jà dit tout ee que ledit proloquiteur remonstra en faveur de Cortenai; que enfin qu'il ne se fourcompte en ee, elle lui vouloit bien parler si franchement et librement, comme à son bon et seul conseiller, qu'elle ne espousera jamais Cortenai; que comme elle ne fait profession de dissimulation, ne hipocresic, ainsi elle lui avoit bien voulu esclaireir ce qu'elle en avoit pensé; et que quasi elle avoit esté en colère d'entendre propoz de si peu de respect. A quoy ledit chancellier respondit en plorant qu'il n'avoit verbalement ni par escript instruict ledit proloquiteur; confessant assez qu'il lui avoit dit les mesmes considérations, et qu'il estoit vrai qu'il avoit porté affection audit Cortenai dois qu'il fust en prison. Sur quoi ladiete Dame lui demanda s'il seroit convenable que, pour l'amitié qu'il a prins en prison, l'on la deust forcer de se marier avec lui? Reprenant sur ce l'affection des François , le povoir et auctorité dudit Cor-

Lieu de résidence de la reinc Marie, dans le comté de Southampton.

tenai et l'estat et povreté du roïaulme, tellement que ledit chancellier lui dit, que ce ne seroit la raison que l'on la voulsist forcer à l'ung plus que à l'aultre; ec que celui qu'elle désiroit seroit celui qu'il obéiroit.

J'ai seeu, pour vérité, que l'on praetique tout ce que l'on peult pour Cortenai devers ceulx de la noblesse, pour empescher et traverser que ladicte alliance ne se face avec Son Altèze, et que jà ledit Cortenai a la promesse du conte d'Arby ¹, du conte d'Excestre ² et de quelques autres particuliers. Mais veant la constance et magnanimité de ladicte Dame et qu'elle a résolu si ouvertement audit chancellier son intencion, j'ai espoir que ladicte praticque cesera. Et pour ce, Sire, Vostre Majesté considéra comme la diligence est requise que les articles soient couchez, de sorte que l'on ne délaisse occasion audit de Wincestre ³ de les calumnier. Car il ne scherchoit autre chose. Et pésera Vostre Majesté se il sera bon avoir lettres au blanc, pour s'en aider envers ceulx qu'il semblera convenir.

Après que ladicte Dame m'eust communiqué la négociation de l'ambassadeur de France. je lui fis les très affectueuses recommendations de Vostre Maiesté, l'advertissant qu'elle avoit mandé les principaulx Srs du païs d'Embas pour parachever le bon commenchement de l'alliance; et que déans peu de jours elle veroit les effectz de la bonne affection et respectz que Vostre Majesté lui porte, de la sincérité dont elle veult user, et recognoistroit sa grandeur. vertu et mérite; que quant au désir qu'elle avoit de veoir la Roine d'Hongrie, selon qu'elle l'avoit dit à Paget 4, je confiois que l'occasion se pouroit adonner si, après de la veoir, fut devant ou après ladiete alliance, mais qu'elle deust peser s'il conviendroit, et mesmes avant, que le tout fut résolu. A quoi elle me respondit qu'elle ne méritoit que ladiete Dame print eeste peine pour elle ; que vrai estoit qu'elle désiroit singulièrement de la veoir, et qu'il lui semble que toute la mélancolie naturelle, qu'elle a toujours en jusques à maintenant, n'aiant sceu que c'est de prospérité, seroit guérie : que oultre la peine qu'elle prendruit, elle feroit trop d'houneur au roïaulme. A quoy je respondis que la peine n'estoit tant en considération, comme les fraix que le roïaulme debvroit porter au voiage, dont le proloquiteur et le chancellier avoieut parlé, et aussi qu'il sembleroit estre miculx que, avant ladicte visitation, le traieté fut accordé et résolu. A ce, elle me dit qu'il estoit vrai, qu'il n'y avoit argent en ce roïaulme, et que le feu Roy Édouard, son frère, debvoit sept cens mil livres, et qu'elle en communicquera avec aucuns de son conseil, pour scavoir ce qu'il leur en semblera; et que, quant à la résolution des articles, elle les tient pour résolus, bien sachant que Vostre Maiesté fera ce qu'est expédient; lui remectant le tout pour en disposer comme à son bon père.

Ladicte Dame m'a dit que l'homme du eardinal Polo 3 lui avoit demandé si Vostre Majesté permectra que ledit cardinal vienne à Bruxelles, ce fini de brief, et que l'article de la religion est résolu; et que j'en deusse escripre à Vostre Majesté en eeste conformité.

- 1 Lord Henri Stantey, comte de Derby.
- ² Cecill, conite d'Exeter.
- 5 Étienne Gardyner, évêque de Winchester, chancelier.
- 4 Sir William Paget, V. plus hant, p. 97.
- ⁵ Renand Pole, cardinal, archevêque de Canterbury. V. plus haut, p. 115.

J'ai advis que, en France, l'on forge escuz, qui ne reviennent à quarante sols; et que la peste tourmente de telle sorte Paris, que tous les escolliers sont sortiz hors de ladiete ville. Et est la contagation fort véhémente.

Aussi m'a l'on adverti que le Roi de France redresse practique en Allemaigne avec le duc Auguste, et qu'il a quelque espoir de recouvrer finances, l'année venant, des Vénétiens.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, 20° novembre 1555.

SIMON BENARD

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 2° partie, folio 598.)

LXXVI

L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 21 novembre 1555.

Madame, ma bonne seur et consinne. J'eusse bien désiré que la goutte m'eut tenu encores tant de trèves, que de me donner le moien d'escripre cestes de ma main, comme il convient, pour vous remercier très affectueusement, comme je fis, que vous aiez treuvé bon ce que, de ma part, mon ambassadeur résident rière vous, vous a mis en avant conforme à ce que lui avois escript sur la dernière lettre, que je vous escripviz de ma main, contenant sur lui crédence, et l'honneur que vous fecte au prince mon filz, accommodant vostre volonté à son alliance, et davantaige de la peine que vous avez prinse pour communicquer familièrement et confidenment à mondit ambassadeur sur ce, et les offices faiz par vous tant à propoz devers voz conseillers pour les conduire et gaigner leur volenté. En quoy je congnois tant plus combien que vous correspondez à l'amitié et singulière affection que je vous ai toujours portée et porte, et m'oblige par ce tant plus à continuer en icellui, et tenir soing particulier de tout ce que peult concerner et le bien de vostre roïaulme, et vous assister de tout mon povoir à la bonne conduicte et administration d'icellui. Et pour continuer la négociacion sur ce commenece, avec le respect que er doit à vostre réputation, j'ai faiet lei convocquer aucuns des principaulx de mes Païs de pardeca, pour communicquer avec eulx, et choisir d'icculx aucuns, que je pense de brief envoier pardelà, pour requérir vostredicte alliance, qui partiront tost et iront instruicts pour offrir telles condicions, que je tiens pour certain seront jugées pardelà bonnes, honorables et raisonnables, et que leur devra donner toute juste occasion de

contentement. Et si congnoistront, par ce, que je les désire assheurer contre tout ce que ceulx qui vouldroient contrarier à ceste négociacion, vouldroient proposer à l'encontre d'icelle. Et povez estre bien assheurée que le tout s'observera punetuellement et jusques au boult, et que l'on procurera de vous donner toute satisfaction. Et davantage voirez vous que vous aiant, jusques à oires, porté affection de père, que tant plus me treuverez vous tel, s'il plait à Dieu, comme j'espère, guider les choses jusques au parfait du mariage. Vous priant excuser que ceste ne va de ma main, pour me treuver à présent restrainet en icelle de la goutte; de sorte qu'il me seroit impossible d'y satisfaire. Et à faulte de ce, ai prié la Roine douagière d'Hongrie, Madame ma bonne seur, prendre la peine de l'escrire pour moi. Et pour fin prie le Créateur qu'il, Madame ma bonne seur et cousinne, vous doint voz désirs.

De Bruxelles, le 21 de novembre 1555.

(Ibid., 407 vo.)

LXXVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 21 novembre 1555.

Simon est chargé de dire à la Reine qu'il serait enchanté de pouvoir lui écrire et la remercier de la bonne volonté qu'elle démontre à propos de son mariage. La goutte l'en empêche. L'Empereur a appris l'assaut que la Reine a dú soutenir de la part du Parlement à propos de son projet de mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 153.)

LXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 21 novembre 1553.

Sire, comme le conseil de la Roine a esté d'advis que Vostre Majesté envoie les articles du traicté de mariage, avant que de faire passer pardeça les seigneurs, qui se pouroient députer pour faire l'ouverture et conclusion solennelle, j'ai depesché le présent courier pour en

advertir Vostre Majesté, et résoldre ce que lui semblera pour le mieulx. La raison que les meust est qu'il y pouroit avoir difficulté telle, que, sans la résolution d'icelle, l'on ne pouroit passer oultre, sans communication réciprocque, et que l'évesque de Norwitz, à son retour, estant informé de la matière, poura faire l'office nécessaire. Et Paget est de cest advis, adjoustant, pour autre considération, que, comme l'on espère, ce traicté sera honnorable et proffitable pour le rojaulme; le peuple en estant imbuit, sera appaisé et satisfaiet avant l'envoi desdits Srs; m'aiant dit que quand il sera question dudit traicté, ce sera celui qui objectera plus de difficultez qu'il m'a communicqué, mesmes sur l'estat des pays d'Embas, sur les terres et Sries ésquelles l'Empire prétend droit de fief et ressort, sur la nature de Brabant, de Gheldres et de Zutphen, de Utrecht, de Luxembourg; sur les partaiges d'entre Vostre Majesté et le Sr Roy des Romains; si les héritiers dudit Sr Roy, y peuvent contrarier; s'il y a coustume locale qui puisse empescher le partaige, que Vostre Majesté pouroit désigner pour le second hoir de Son Altèze; si Son Altèze a traicté aueun mariage par procureur spécial avec l'infante de Portugal, pour ce que l'on a publié pardeca qu'il y avoit promesse de mariage; que Son Altèze ne poura pourveoir des capitaines ès places fortes, ne poura altérer les loix et coustumes du païs, ne poura distraire les jovaulx, munitions et artilleries; ne poura distraire les hoirs, si hoirs ilz ont, hors du roïaulme; que si la Roine meurt sans hoirs, que Son Altèze ne poura prétendre droit au roïaulme, ne disposer d'office, bénéfice on chose de la couronne; qu'il ni souffrira Espaignolz, qui doigent estre facheux, ains se servira de eculx du pays d'Embas et d'Anglois pendant qu'il sera en Angleterre; m'aiant dit ledit Paget que c'est l'une des grandes doubtes que l'on face; m'advertissant que, pour divertir l'affection de ladicte Dame, l'on lui a fait rapport que Son Altèze estoit fort voluptueu; qu'il avoit des bastardz et bastardes; que le chancellier avoit imprimé à Cortenai que ledit Paget lui youloit mal, et fait publier qu'il favorisoit les estrangiers; que la pratique du Parlement a esté menée par le chancellier, le grand escuier 1, et Walgrave 2; que l'on se donne garde du frère dudit Walgrave, qui est retourné au serviec de la Roine d'Hongrie; que ce que son frère tient entièrement pour ledit Cortenai; que pour asseurence du traicté l'on requerra que Son Altèze le conferme, et sur ce reçoipve le Sainct Sacrement avec la Roine; et que Vostre Majesté ne perde le temps et l'occasion. Et jacois que j'aj touché par mes précédentes lettres la plus part des objectz susdits, si est ce, je les ai voulu répéter, à ce Vostre Majesté délibère ce que lui semblera pour le mieulx.

Ledit Paget m'a dit qu'il fut esté bon que l'ambassadeur de Portugal, qui est arresté en Court de Vostre Majesté, et qui doit passer pardeça, fut venu, et que l'on eust fait présenter les lettres dudit S' Roy des Romains devant le conseil, puisque l'on est asseuré de l'affection de ladicte Dame.

Cejourd'hui j'ai disné en la maison de Privesel 5, où estoient la pluspart du conseil d'Angleterre et Cortenai; lequel m'a monstré visaige correspondant à l'affection qu'il a contre moi,

⁴ Sir Antoine Browne, vicomte de Montague.

² Sir Édouard Waldegrave ou Walgrave, V. plus haut, p. 120, note 5,

³ Sir John Russet, V. ptus baut, p. 13.

qu'est maulvaise, selon que j'ai entendu d'ung mieu amy, qu'il l'a ouy en la maison de l'anibassadeur de France. Et quant audit chancellier, il m'a tiré à part, et dit que ledit ambassadeur de France dit, en plain conseil, que les subjectz du Roy, son maistre, avoient mis à fond grande quantité de vaissaulx de mer des subjectz de Vostre Majesté, et adominaigé de plus de six ou sept millions d'or; et que dernièrement, quand il eust audience, il dit que le Roy, son maistre, désireroit que la Roine entrevint pour la pacification des différends qu'il a avec Vostre Majesté, n'estoit que Vostre Majesté veult avoir les choses à son advantaige, comme il a cu par le passé; me interroguant si l'avois nouvelles aucunes de Vostre Maiesté sur le poinet de mariage. Auguel je respondis que je n'avois entendu que les François eussent eu rencontre en mer contre les navires de Vostre Majesté; que les François se démensurgient souvent en publication de telles nouvelles, selon leurs passions; que, quand à la paix. Vostre Majesté s'accommoderoit toujours à choses justes et raisonnables; mais que comme les Francois vouloient meetre en dispute tous les traietez faiz avec culx par le passé, je ne veois comme l'on puist traicter avec culx chose qui puisse estre asseurée ou arrestée; que quand au poinet du mariage, Vostre Majesté avoit fait assembler les principaulx Srs du pays d'Embas, pour conclure avec culx ce que scroit convenable, pour plus ample ouverture, et que de brief l'en attendois nouvelles; et que comme l'entendois plusieurs pratiques que l'on dressoit au contraire, je ne me advancois trop de passer avant; mais qu'il povoit estre asseuré que Vostre Majesté entendoit procéder en ceci sincèrement et effacer les objectz inventez par contraires effectz. A quoy il m'a respondu que l'affection de la Royne estoit la première chose que l'on devoit considérer, et que, selon icelle, toute chose se conduiroit. Car sa volunté sera celle du roïaulme, et de son conseil. Auquel je dis que Vostre Majesté confioit tant de sa prudence et loyaulté envers ladicte Dame, qu'il feroit ee que tel ministre est obligé envers sa Dame et princesse. L'ai entendu d'un autre coustel qu'il seroit propre que, par les artieles de mariage l'on feit mention, que, le cas advenant que ladiete Dame mourut sans hoirs, que Son Altèze ne poura quéreller auleune chose audit roïaulme, et que le roïaulme retournera à eculx qu'ilz ont ou auront droit à ladiete couronne.

Ladicte Dame a treuvé bon, pour tous respectz, ce que je lui dis de la venue pardeça de la Roine d'Hongrie; et m'a demandé qu'il ne conviendroit aucunement qu'elle print ceste peine, mesmes en ceste saison, et que Dieu lui fera ceste grâce que cy après elle la poura veoir.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très baultz et très nobles désirs.

De Londres, le 21 novembre 1553,

SINON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2° partie, fol. 410,)

LXXIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

24 novembre 4555.

La Reine a surpris les députés de la Chambre basse. Ceux des membres de cette Chambre qui devaient lui remettre la requête au sujet de son mariage étaient absents.

(Ibid., t. II, p. 267.)

LXXX

Proposition a faire par l'Empereur aux principaulx seigneurs et ceulx du conseil d'Estat de pardeca, en la ville de Bruxelles, le 25° de novembre 1555.

Ce que l'Empereur (à correction) pouroit proposer à ses Seigneurs, seroit leur déclarer le soing continuel que Sa Majesté a tenu au bien, repoz et tranquilité de ces païs, et ce qu'ilz ont veut qu'il a toujours travaillé pour les asseurer, et que souvent pansant l'estat, assiette et disposition d'icculx, elle a considéré la difficulté qu'il y auroit de les soustenir à la longue contre France et la Germanic, s'ilz ne sont assistez et favorisez d'ailleurs, et que ceste dernière guerre en a donné plus clere démonstration. Ce qu'a esté cause qu'aiant Dieu le Créateur, par sa divine bonté, appellé à la coronne d'Angleterre, tant miraculeusement comme tous scaivent, sa cousine Madame Marie, veant qu'il lui convenoit pour touz respect prendre party de mariage, elle avoit jugé que le vray moïen d'assurer cesdits pays, seroit si Monseigneur nostre prince povoit parvenir à son alliance, puisque ledit royaulme est si près, et que, si enfants provenoient de tel mariage, l'on leur pouroit donner pour partaige avec le roïaulme d'Angleterre les païs de pardeça, délaissant les autres roïaulmes et païs tant d'Espaigne, d'Italie que des isles adjacentes au filz du premier mariage; que seroit l'asseurence de tous deux païs, et exclure les François de la mer occéane; vrai moïen pour entretenir le commerce, sur lequel ces païs sont fondez, et de tenir les François en perpétuel frain. Et a l'on toujours yeu combien lesdits François [ont] sentu, quand les forces de Sa Majesté se sont joinctes avec les Anglois, les bons effectz qu'en sont succédez. Que donne à congnoistre quand tout scroit soubz ung même prince, combien plus l'on en devroit espérer; cessant par ce mojen tous les respectz que tous princes confédérez, quelque estroictement qu'ilz le soient,

ont accoustumé respectivement tenir chacun à leur particulier; et que si l'on ne parvenoit à avoir enfans, l'on se serviroit du moings, pour le temps que dureroit ce mariage, de ceste conjonction pour avoir la commodité d'avoir sheurement secours d'Espaigne, par le moïen d'Angleterre, toutes les fois que l'on auroit besoing. Et si seroit grand frain aux François. non seulement pour se soubstenir contre enly, mais que peult estre se ponroit encores adonner moïen par la susdicte conjoinction, avec lequel l'on les pouroit ranger à la raison; que considérant ce que dessus, après avoir suractendu l'establissement de ladiete Roine en la coronne et sa coronation, et le chemin que au commencement prendroit le Parlement pour non se meetre en telle poursuitte, sans fondement, elle a voulsu faire assentir, par son ambassadeur rière elle, si l'on y pouroit attirer sa volunté, et si ceulx de son conscil jugent que la chose se puisse conduire. De sorte que, sans inconvénient, il y eust apparence de venir à chief; et que aiant entendu par lettre de sondit ambassadeur que la Royne et aucuns de son conseil ne le reboutent, ains y monstrent avoir inclinacion, Sadicte Majesté se délibère d'entrer en la négotiation, et la presser, avant que les praticques de France, lesquelles sont vives pour l'empescher à cause de la craincte que l'on a du bien qu'en pouroit succéder en ces païs, prengnent plus grand pied, et pour encommencer le besoingné, avec la réputacion que convient à ladiete Dame, et à la mesme négotiation, y envoier personnaiges pour proposer et demander ladicte alliance. Ce qu'elle n'a voulsu faire, sans préalablement leur en donner part, comme aux principaulx du pays, et avoir sur ce leur advis ; ne faisant doubte que tous le considéreront avec le respect qu'ilz doivent à leur propre sheurté et obligation qu'ilz ont au bien publicque des pays et le service de Sadicte Majesté et de Monseigneur nostre prince,

(En copie dans ta Correspondance de Charles-Quint, l. c., fol. 415 v°.)

LXXXI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 28 novembre 1555.

Considérations sur l'ambassade solennelle à envoyer en Angleterre pour demander la main de la Reine. Il envoye à Renard le traité de mariage. Explications sur cet acte. Le mariage de l'infante doña Maria de Portugal avec Philippe n'est pas conclu. Il y a eu des pourparlers; rien de plus. Les ambassadeurs à envoyer sont nommés.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 157.)

LXXXII

John Masone, ambassadeur anglais aux Pays-Bas, au conseil de la reine d'Angleterre.

28 novembre 1553.

La résolution a été prise d'envoyer en Angleterre le comte d'Egmont, le sire de Lalaing, le seigneur d'Hoogstracten, Jean de Montmorency, S^r de Courrières, et Negri, chancelier de l'ordre. Ils y viendront en qualité d'ambassadeurs pour traiter du mariage. Arrivée de personnes qui doivent aller chercher le prince en Espagne et le conduire en Angleterre.

(TYTLER, Edward VI and Mary, t. II, p. 253.)

LXXXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 28 novembre 1553.

Sire, samedi dernier la Royne d'Angleterre me manda pour aller parler à elle et me communicquer aucune chose en présence de Paget. Et à l'heure accoustumée son homme de chambre me conduisit devers elle; et, en présence dudit Paget, me dit comme l'on avoit advisé qu'il scroit bon et seur, pour le repoz et quiétude du royaulme, que l'on pensa pour la succession future à la coronne, en cas qu'elle mourut sans hoirs; et que l'on traieta avec Son Altèze pour le traieté de mariage; que se poura faire du mariage de ladiete Dame avec Son Altèze, pour éviter les troubles et desputes que s'en pouroient fere, présupposant l'estat ou la succession tumberoit, que seroit en dispute entre la Royne d'Escosse, fiancée au Daulphin de France, par droit de vrai succession et hoyrie, entre Madame Francesca, femme du duc de Suffoe 1 pour mesme raison, et prétendant exclusion de ladiete Royne d'Escosse pour estre née hors du royaulme, estre Escossoise et mariée au Daulphin de France, et entre Madame

⁴ Francesca Brandon, marquise de Dorset, femme du duc de Suffolk.

Élisabeth, qui prétend droit à la coronne par la disposition du feu Roy Henry, consentue et auctorisée par acte du Parlement, qui n'est révocqué ny annullé; que enfin le meilleur droit est celui de la Royne d'Escosse, pour estre de Margueritte, seur du Roy Henry primogénite. et le mariage de ladicte Francisca avec le due de Suffoc estre plustot concubina que mariage. pour avoir esté ledit due de Suffoc auparavant fiancé par mot de présent à la seur du conte d'Arondel; que quant à Madame Élisabeth, elle feroit conscience de consentir qu'elle succéda à la coronne pour l'hérésie qu'elle tient, pour estre illégitime, et pour autres condicions approchant celles de sa mère; et que, comme sa mère fut cause de troubler et altérer tout le royauline, elle craindroit que ladicte Élisabeth continua et ruina icellui; signanment qu'elle eraint que, à l'exemple de sa mère, elle fut Françoise, et que la contesse Durcley , femme du conte de Linoch 2. Escossois, fille de ladicte Margueritte douairière d'Escosse 5 lorsqu'elle espousa ledit conte Dureley, en seconde nopce, après le trépas du Roy Jacques, Roy d'Escosse, estoit celle que lui sembleroit très à propoz pour la succession de la coronne, en eas que Dicu fit son commandement d'elle, sans hoirs de son corps; et que en aiant communicqué particulièrement de ce fait avec ledit Paget, il lui avoit semblé bon le me faire seavoir ct entendre, pour en avoir l'advis de Vostre Majesté, comme de eclui qui tesmoingne continuellement l'affection qu'il porte à ladicte Dame et au royaulme, et joinetement lui en dire mon advis; et que ledit Paget avoit pensé que, asseurant ladicte succession par ledit traicté. l'on pouroit contenter le peuple et la noblesse pour voluntairement s'accommoder, et avoir pour agréable le mariage de Son Altèze; pour ce que traictant et asseurant la succession. l'on osteroit l'objet et crainete que ceulx du royaulme ont et meetent en avant que Son Altèse ne se voulsist fere Roy d'Angleterre, mourant ladiete Dame sans héritiers, se treuvant fort et emparer dudit royaulme; estant d'opinion que, puis le Parlement avoit eu Madame Élisabeth pour agréable en la succession, il seroit difficille, jacois les considérations de ladicte Dame soient grandes et apparentes, et qu'elle soit notoirement illégitime, et qu'il faisoit à eraindre que veuillant éviter ung inconvénient, l'on ne tumba en plusieurs hazards; et que les François espendant entrassent au rojaulme par ceste contention; et que le danger, qui retreuve en cecy, seroit que ladicte Élisabeth, venant à la corone, ne changea de nouveau la religion. A quoi l'on pouroit pourveoir et remédier pour traieter avec condicion de persévérer en la vielle religion; que Cortenay estant son mari et catholicque, comme il démonstre, la contiendroit en la vielle religion, dont elle fait profession, joinet qu'elle ne peult, sans le Parlement, innover aucune chose touchant ce point; et est vraisemblable qu'il y aura ci-après plus grand nombre de catholicques, que d'hérétiques qui ne consentiront facillement à erreur,

Lady Margnerite, comtesse Darniey, femme de Mathieu, comte de Lennox. Elle était fille de Margnerite d'Angleterre et d'Archibald Douglas, et fut mère de Henri Darniey. (V. Douglas, Peerage of Scotland, t. 11, p. 457.)

² Lennox.

³ Marguerite, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui épousa, en 1505, Jacques IV, roi d'Angleterre, mort te 9 septembre 1515. Le 6 août de l'année suivante elle devient la femme d'Archibald Douglas, comte de Lennox et Darnley, et mourut en 1559, après avoir été divorcée avec son second mari en mars 1527. V. Teuler, Relations politiques, l. 1, p. 69.

dont ilz ont expérimenté tant de troubles et de discommoditez; que quant à la crainete d'estre Françoise, cela ne pouroit estre, sinon qu'elle voulsist perdre le roïaulme, pour ce qu'il est impossible de faire le cueur du royaulme françois, si ce n'est par l'extrême de la force. Et me souvenant de ce que Paget m'en avoit jà dit et ee que j'en ai escript à Vostre Majesté, je respondis à ladiete Dame que ceste communication estoit de matière de grande conséquence et importence, et que, pour ce, elle debvoit estre murement pesée, consultée et délibérée; et qu'il me sembleroit bon que l'on en fit communication à autre de son conseil pour en avoir leur advis; que les considérations et doubtes de ladicte Dame estoient fort urgent et les argumens dudit Paget considérables; que, quand à moy, il me seroit difficille d'en opiner pour n'entendre si bien les humeurs et affaires du royaulme qu'il convient; que quand à Vostre Majesté, je confiois il treuveroit bon tout ce que ladicte Dame adviseroit pour te miculx avec son conseil, et scavois que, quand à la religion, elle se arresteroit plus que à la note de légitimation; néantmoins que je lui en escriprois en conformité de désir de ladiete Dame; et que, comme le temps ne couroit encores, et que l'on y pouroit penser plus meurement, il me sembloit que, avant se résoldre. l'on debvoit bien comprendre, entendre et digérir ce poinct; que de l'alliance de Cortenai avec ladicte Élisabeth je scavois le peuple prendroit contentement, et seroit grand moven pour asseurer les affaires et mariage de ladicte Dame, pourveu que ladicte Élisabeth et Cortenai se deussent conduire par la discrétion, fidélité et prudence requise; autrement l'on pouroit espérer plus d'ennuy et trouble de ce coustel là, que de tous autres fondemens, et ne voulsist incliner en résolution particulière, sinon balancer les difficultez pour ee que ladiete allianee et confirmatien de succession en ladicte Élisabeth appaiseroit la noblesse et peuple, et faciliteroit l'entrée en ce roïaulme à Son Altèze et feroit treuver bon le mariage; et la veullant exclure, elle ne cessera, par practieques françoises et hérétieques, songer tous les moïens pour nuire et traverser les desseings de ladicte Dame, tellement ou qu'il fauldra du tout rompre avec elle, l'emprisonner et reserrer ou du tout dissimuler. D'autre eostel je pensa que ledit Paget vouldroit promovoir ceste alliance pour son particulier respect et affection, pour s'asseurer et sa famille pour l'advenir, et servir au temps. Et, selon que j'ai entendu dudit Paget, quand ladiete Dame vouldroit faire rétracter l'acte de Parlement touchant la succession, il tient que le Parlement ne le feroit, et conséquenment que ladicte Dame travailleroit en vain pour dériver la succession de la coronne en autre. A quoi répliqua ladiete Dame que la chose estoit de grande importance, et qu'elle sentiroit sa conscience trop chargée de consentir que la succession tumba en ladiete Élisabeth, disant que, ce qu'elle va à la messe, est par hypocrisie et fainctise plustôt que aultrement. Car elle n'a ung scul serviteur ou damoiselle à son service qui ne soit hérétieque; qu'elle converse tous les jours avec les hérétieques; qu'elle preste l'oreille à tontes malvaises practicques; qu'il ne seroit honorable pour le roïaulme que une bastarde succéda; qu'elle y penseroit encores et en parleroit à aultres de son conseil et en attendroit l'advis de Vostre Majesté.

De ce que dessus j'ai colligé que Paget treuve difficille comme l'on poura incliner tout le peuple et la noblesse à consentir le mariage estrangier, qu'il n'y ait quelque trouble et dissentement partial. Et aussi, par le rapport que j'entens de plusieurs mes amis, le peuple et

la noblesse tenant le party de Cortenai, signanment les hérétiques en parlent estrangement. jusques à dire que plustot se feroit ilz morir que souffrir que Espaignols gouvernent pardeca. Les practicques françoises sont grandes, mais encores plus de l'ambassadeur de Venice, et de son secrétaire, qu'il ne sort de St Pol pour practiquer tous ceulx qu'il peult, et les mal imprimer de Son Altèze et des Espaignolz. Tant ont ilz craincte et à eueur ceste alliance, Vrai est que deouis la responce que ladicte Dame feit audit Parlement et à l'évesque de Wincestre. plusieurs de la noblesse et du conseil ont changé d'opinion et se sont rangez à la volunté et affection de ladicte Dame; mesmes Cortenai, entendant que ladicte Dame a déclairé à l'évesque de Wincestre qu'elle ne l'espousera jamais, s'est recongneu et retiré de passer oultre à plus grande poursuite et demonstration. Et jà demeure il sans suite et caresse. S'estant adressé à Paget, lui aiant dit oneques il n'avoit pensé en l'alliance de ladicte Dame pour non mériter tel degré, et qu'il vouloit continuer et demeurer vassal et serviteur d'elle. Ausi plusieurs du conseil ont declairé audit Paget que la Royne ne debvoit estre forcée de se marier à personne qui ne lui fut agréable; mais que, comme eculx de pardeça sont doubles et inconstans, il ne se fioit autrement en leurs propoz, bien saichant qu'il estoit hay dudit Cortenai et d'autres; qu'ilz s'addressoient à lui, pour ce qu'ilz voient que ladicte Dame l'entremect en ses principaulx afferes. La clémence dont a usé ladicte Dame envers le duc de Suffoc, conte de Adineton ¹, conte de Autlay ² et plusieurs aultres , ausquelz elle a purement pardonné et remis la composition, a grandement servy à la négotiation et a diverti grande partie de la noblesse pour entendre la bonne intention que lesdicts Sgrs ont envers ladiete Dame. Oby 3, ajant esté absent du parlement, entendant ceste poursuite, a fait très bon rapport et office pour Son Altèze, et practicque tout ce qu'il peult pour renverser les disées communes, espérant d'entrer au conseil et d'aller audevant de Son Alteze, comme plusieurs autres font, pour advancer au service de Son Altèze leurs enfans. Et horsinis les hérétiques et François, je ne fais doubte que, avec l'auctorité de la Royne et inclination, l'on parachevera le commencement, sans trouble. Mais le conseil insiste tonjours que Vostre Majesté envoie les articles du traicté. avant l'envoi des Seigneurs qu'elle veult choisir pour faire l'ouverture solennelle, selon que, par mes dernières, Votre Majesté l'aura veu, à ce que, quand ilz viendront, le traicté soit jà accordé, et le peuple abreuvé de l'utilité que resultera au roïaulme par ladicte alliance; que servira pour contenir lesdits héréticques et Francois. Et emporte que Vostre Majesté diligente l'envoie, pour ce que la Royne demande incessament quand ilz viendront, et s'il sera possible que Son Alteze passe bien tost pardeça.

Je envoia, dimenche matin, à ladiete Dame les lettres de Vostre Majesté, avec une lettre que lui escryvis, actendu que ne povois avoir ni demander audience. Et, sur la nuiet dudit jour, je lui envoia la pourtraieture 4 de Son Altèze, que la Roine d'Hongrie lui a envoiée,

¹ Français Hastings, comte de Huntingdon.

² Robert Duddeley.

³ Sir Philippe Hoby,

⁴ V. plus haut, pp. 201, 210.

qu'elle vist très voulentiers. Mais encoires plus volontier veroit elle la vive image. Et, à la première conjuncture, je ferai l'office enjoinet par les dernières de Vostre Majesté et lui en responderai.

Quant à la venue de l'ambassadeur de Portugal, je suivrai le chemin que Votre Majesté m'a prescript.

Quant au cardinal Polo, Vostre Majesté pesera si dois Thilinghe il ne poura ausi bien practicquer contre ladicte alliance, que dois Bruxelles, et s'il ne sera mieulx de dissimuler avec lui, puisque ladicte Dame est si constante, et qu'elle a donné sa parolle et promesse. Et quant l'on me demande pourquoi ledit eardinal n'approche Bruxelles, je reponds que Vostre Majesté enst désiré qu'il fust passé en France premier, que venir devers Vostre Majesté, pour ce que les François pouront dire et publier que Vostre Majesté ait sollicité et procuré sa venue, et les recherches de paix.

Le parlement se finira déans deux ou trois jours. Et est on après pour adviser sur la police, sur la traicte des cuirs, du bled, de la servoise, sur le nombre de bestial que les Seigneurs pouront nourir, et comme l'on fera des presbitres, qui sont mariez, qui sont en nombre de plus de quatre mille, si l'on les privera de leurs bénéfices; estant jà resolu que estant mariez ilz ne pouront consacrer ni sacrifier. Et à la publication des actes dudit parlement, l'on vera s'il y aura inobédience ou murmuration, que aucuns doubtent du cousteil de Suffocq et de Cornuaille !.

Je n'ai obligé particulierement Vostre Majesté à recompence de personne pardeça, sinon à Paget. Quant à Privesel ², Ingliffelde ³, Walgrave ⁴, comte de Pembroq ³, évecque de Norwitz ⁶, Soudvel ˀ, Wincestre ˚ề, comte de Stroberg ˚ề, l'obligacion y demeure par recommendacion générale. Quant au comte d'Arondel ¹ゥ, Pieter ¹¹ et controlleur ¹², quelque présent en reconnoissance se poura fera pour les entretenir en devocion. Quant à Clerence ¹¹² et une Dame d'honneur de la Roine et les deux chambriers, qui ont toujours esté fidèles et secrectz, et qui ont toujours assisté quant j'ai traicté avec ladiete Dame, Vostre Majesté sçait que l'on ne peult de laisser de leur fere quelque présent. Plusieurs autres m'assurent de leur vouloir, soubz espoir d'estre receuz au service de Vostre Altèze. Et ne fault que Vostre

- 1 Sir Thomas Cornewaleys.
- 2 Sir John Russel, comte de Bedfort, ford Privy Seal.
- 8 Sir Fraucis Englefyld.
- 4 Sir Edouard Waldegrave ou Walgrave.
- ⁵ Sir William Herbert, comte de Pembroké-
- 6 John Hopton, évêque de Norwich.
- ⁷ Sir Richard Southwell,
- * Étienne Gardyner, évêque de Winchester.
- 9 Lord Georges Taibot, comte de Scherwsbury.
- 10 Henri Fitz-Alan, comte d'Arundet.
- 11 Peter. V. plus haut, p. 11t.
- ¹² Antoine Browne, viconite de Montague.
- 15 Suzanne Clarencieux. V. plus haut, p. 129.

Majesté pense la chose estre secrète. Car la négociation est publiée par Cortenai et l'évesque Wincestre.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles desirs.

De Londres, ce 28 novembre 1553.

SIMON RENARD.

P.-S. — Je renvoie à Vostre Majesté les pièces par inventoire concernans la procédure faiete à Rome sur le mariage de la feue de bonne mémoire la Roine Catherine, que j'ai recouvrées.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, 2° partie, fol. 413 v.)

LXXXIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 29 novembre 1555.

Sire, la Roine me manda hier soir pour aller parler à elle. Ce que je fis. Et me dit m'avoir mandé pour entendre de moi si les articles du traicté de mariage ne s'envoieroient avant la venue des Sgra que Vostre Majesté délibère envoier pour la solemnité de l'ouverture, pour ce qu'il lui sembloit que les lettres que Vostre Majesté lui a escriptes, qu'elle entendoit que lesdits Sra deussent apporter lesdits articles, et que son conseil parsistoit toujours que Vostre Majesté les envoia avant leurdiete venue. A quoi je respondis que les lettres de Vostre Majesté avoient esté escriptes avant la réception de celles que lui ai envoiées sur ce point, et que j'en attendois de jour à autre la responce. Surquoi, après plusieurs divises de la maladie de Vostre Majesté, de la peine que la Roine a prinse d'escripre les lettres, de tant de bons offices que Vostre Majesté continue envers elle, et le soing qu'elle a de ses afferes, elle m'a dit qu'il estoit expédient [que] Vostre Majesté envoia lesdits articles, et qu'elle confioit il n'y auroit difficulté; me parlant par les termes tant de Vostre Majesté que de S. A. comme si l'alliance estoit faicte et conclute, et qu'elle ne veoit que du coustel de la noblesse, ni de ses conseillers il y deust avoir contradiction; que si ce n'estoit les hérétieques et praetiques françoises, elle espéroit que toutes choses passeroient paisiblement et au contentement du peuple;

qu'elle seroit toujours constante et corresponderoit à Vostre Majesté de tout son povoir; qu'elle n'entendoit que, pour la qualité et degré de Roine que Dieu lui a donnés, Vostre Majesté usa d'autre respect, sinon comme avant qu'elle fut Roine; qu'elle parleroit aux comtes d'Arby 1, Strasberg 2, Penbroch 5 et à ceulx qu'il lui sembloit, elle pouroit parler, pour les attirer à son intencion ; que jà elle avoit faiet ces jours passez envers les principaulx du païs offices requis, et usé de clémence, mesmes envers le fils de Privesel 4, auquel, en présence de son père, elle avoit pardonné et remis l'offence; que Cortenai 5 se recougnoissoit et avoit parlé à Paget 6 plus de deux heures, lui confessant que l'évesque de Wineestre, Walgrave 7, Soudvel 8 et Ingelsfelde 9 lui avoient mis en fantasie qu'il pouroit parvenir à son alliance, et l'avoient jucité d'en fere secrète poursuite, et que quand à soi, il n'y avoit pensé auparavant; qu'il se doubtoit que ladiete Dame n'eust changé de volonté en sou endroit et fut mariée contre lui; et que celui qu'elle ne le veit voluntiers; et que l'on ne lui eust fait maulvais de lui; confessant ausi que l'on lui avoit fait entendre que ledit Paget avoit diverti ladiete Dame de son affection; mais que entendant comme ladiete Dame s'estoit resolue de soi mesme, il lui avoit bien voulu déclairer franchement ce que dessus, et le prier de remonstrer à ladicte Dame, de sa part, l'envic qu'il a de continuer tout très humble et obéissant service en sen endroiet, en toute fidelité, et l'avoir toujours pour recommandé comme celui qui tenoit la vie, honneur, biens et liberté d'elle; et que ledit Paget lui avoit respondu ladicte Dame lui porter plus d'affection qu'il ne pense, et l'asseuroit que celui, qui l'espouseroit, l'auroit en respect et recommendation, comme il affiert envers ung parent du sang de ladiete Dame; qu'il ne creust de ligier et ue se laisse persuader chose contraire que, à l'expériance, il le congnoistroit; que, quant à lui, il n'avoit jamais eu tant de crédit ni prins tant d'audace que de parler à ladicte Dame de tel fait, moins avoit il fait raport ou maulvais office pour lui ; de sorte qu'il avoit tenu ledit Cortenai de bonne volonté et sans espoir de laditte alliance. Sur quoi je dis à ladiete Dame que je confiois Vostre Majesté enveroit lesdits articles de brief, lui parsuadant de continuer les offices commencez envers les principaulx de la noblesse pour les gagner; et qu'il me sembloit qu'elle pouroit fere dire audit Cortenai, ou si l'occasion se presentoit lui dire elle mesme, qu'elle aura toujours en souvenance son avancement, pour le contenir et par ce contenter le peuple. Ce qu'elle a promis faire.

Puis ladiete Dame me dit comme deux des principaulx de la Dame Élisabeth et du conseil, desquelz elle s'est aidée jusques à maintenant en toutes ses affaires, s'estoient adressez audit Paget, et l'avoient confidenment adverti que jàçoit ilz fussent serviteurs, domestieques et

Lord Henri Stanley, comte de Derby.

³ Lord Georges Talbot, comte de Sherwsbury.

⁵ Sir William Herbert, comte de Pembroke.

⁴ Sir Francis Russel, fils de John, comte de Bedfort, lord Privy Seal.

⁵ Édouard Courtenay, comte de Devonshire.

⁶ Sir William Paget, secrétaire d'État.

⁷ Sir Édouard Waldegrave ou Walgrave.

⁸ Sir Richard Southwell,

⁹ Sir Francis Englefyld.

anciens de ladiete Élisabeth, et qu'ilz eussent obligacion à elle, si est ce que l'obligacion. qu'ilz ont à la Roine, leur souveraine Dame et princesse, estoit première et plus grande qu'ils ne vouloient aucunement oblier, ains, suivant icelle, lui dire que, puis ung mois enca, ladiete Elisabeth ne leur avoit communiqué aucunes choses de ses affaires, ains s'estoit eachée d'eulx, et parle à une presbitre, que l'on dit estre françois de nation et prédicant de l'Esglise francoise; que jacoit ilz ne seavoient pourquoi ni à quel fin. Et ce afin que ei après l'on ne leur puist imputer note ou enlpe si ladicte Élisabeth faisoit chose contre son debyoir, ilz en advertissoient ledit Paget, comme conseiller d'Estat de ladiete Dame, pour y prendre esgard et y pourveoir, comme il convient; et que ledit Paget jugeoit ladiete Élisabeth estre enfarinée de pratieques françoises et hérétiques; et que la généralité des practiques, que l'on a desconvert ces jours passez, deppend de ladicte Élisabeth. Et à ces propos raconta que, dimenche dernier, l'ambassadeur de France invita au disner ledit Paget seul. Et pour ce que ledit Paget s'excusa, pour austant qu'il estoit seul invité, ledit ambassadeur invita le comte d'Arondel, le docteur Picter 2 et Privesel 3. Et après le disner tint propoz audit Paget pour avoir ung passeport général pour passer librement en Escosse toutz pasquetz du Roi de France et de ses subjectz, avec leurs hardes et meubles; et qu'il y debvoit passer de brief par ce rorantme une personnaige venant de France pour aller audit Escosse. Et, pour non importuner le conseil, il demandoit ledit passeport; qu'a mis en suspicion que ce soit pour passer argent ou pour practiquer trouble en ce roïaulme et Irlande, ou pour retirer ladiete Dame Elisabeth; et que le conseil ne s'est voulu resoldre ni accorder passeport, selon que ledit ambassadeur le désiroit, pour ceste crainete. A ce j'ai respondu à ladicte Dame que l'advis, que lui avois repeté les jours passez, approchoit ces menées; et qu'il estoit expédient à remarcher 4 de plus près ladiete Élisabeth, et plutôt l'enserrer en la Tour, que d'attendre l'issue de ces practicques: que l'advertissement de ses conseillers estoit souffisant pour l'emprisonner; qu'elle debyoit tenir main vers son conseil que l'on secust la vérité de ses practieques et communication avec ledit prédicant françois, et prévenir le trouble qu'elle pouroit causer au roïaulme. Sur quoi, elle me respondit que Arondel et Paget debvoient parler cejourd'hui à elle, comme d'eulx mesmes, pour entendre d'elle ce qu'ilz en pouroient tirer; et qu'ilz lui feront entendre l'on scait le malvais conseil qu'elle suit et prent; et que, selon ce, l'on veillera pour découvrir le surplus et procéder contre elle, comme l'on treuvera plus à propoz; me reprenant s'il seroit convenable que l'on lui donna pied au roïaulme, puisque ses intentions sont telles, sans en avoir autre confidence et sheurté; et qu'elle désiroit je deusse faire part à Vostre Majesté de de ces discours, pour ce que entièrement elle a espoir en Vostre Majesté, et qu'elle l'assistera comme elle lui escript. Ce que lui ai confirmé de la part de Vostre Majesté.

Ce matin j'ai donné advis à Paget que l'on faisoit plusieurs assemblées illicites de jour et de nuiet en ceste ville, èsquelles les hérétieques se treuvoient et plusieurs François, lui nom-

¹ Enfarinée, imbibée.

² Sir William Petre, secrétaire d'État.

³ V. plus haut, p. 13.

⁴ Remarcher, remarquer, surveiller, observer.

mant aucunes maisons et personnaiges; et que aucuns se pourvoient d'armes; qu'il seroit expédient y remédier et fere retirer les estrangers héréticques.

Le parlement se debvoit finir ecjourd'hui. Mais il est retardé jusques à vendredi, ou samedi, pour raison de la prétension du due de Norfoe⁴, qui vouldroit estre restitué en tous les biens que le Roi Édouard vendit, qui lui avoient esté donnez par le feu Roi Henry. Ce que ne se peult fere, sans rendre le prix. Et la Roine ne le sçauroit fere, sans grands interestz.

L'on a nouvelles pardeça par les navires angloises, qui sont venues d'Espaigne, que la flotte des Indes est arrivée à Civille ², avec grande quantité d'or et d'argent.

Ladiete Dame escripra de brief à Vostre Majesté de sa main en responce de sa lettre.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ee 29 novembre 1553.

P.-S. — Sire, j'ai certain advis que les François arment plusieurs batteaulx de guerre en Bretaigne et Normandie. L'occasion pour quoi n'est certaine; sinon que ce sont pour deux respectz: ou pour faire emprise contre ce roïaume, soit du costé d'Escosse, Irlande ou d'ailleurs, ou pour le bruict que l'on faict du passaige de S. A. en Flandres, ou l'empescher s'ilz peuvent. Et racontre cestui advis à ce que desus.

SIMON RENARD.

(Ibid., 431 vo.)

LXXXV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à la Reine d'Hongrie.

Londres, 29 novembre 1553.

Madame, j'ai déclairé à la Roine d'Angleterre la condition sur laquelle Vostre Majesté lui a envoiée la pourtraieture de S. R. ³, et continué l'excuse reprinse par mes précédentes à l'Empereur et à Vostre Majesté de la visitation, laquelle a volu que lui leusse article final des lettres de Vostre Majesté, faisant mention de ladiete condicion; m'enchargeant de lui remercier très affectueusement, de sa part, le présent, et lui certiflier avoir esté très

¹ Thomas Howard, due de Norfolk,

² Seville.

⁵ V. plus haut, pp. 201, 210.

desiré et très agréable, tant pour l'affection qu'elle porte à S. A., par ladicte pourtraieture, que pour la bonne maiu dont elle vient, et joinetement lui remercier la peine qu'elle a prinse d'escripre ces lettres que l'Empereur lui a dernièrement escriptes, ausquelles elle respondra de brief; et qu'elle ne peult sinon prendre, de bonne part, la dilacion de la visiter, non seulement pour les grandes occupations de Vostre Majesté, sinon qu'elle ne vouldroit (disant ainsi ne mériter) qu'elle print ceste peine, oultre autres plusieurs respectz et considération jà touchées par mes dernières lettres. Et n'est créable, Madame, comme l'on lui avoit desguisé S. A. par couleurs mensongières, à lui attribuer, par les practiques, signantmant par les Italiens, qui sont pardeça. Et pour ce, Madame, sera expédient poursuir l'issue de l'alliance commencée, sans discontinuation. Car les François sont après pour traverser le bon effect par leurs pratieques coustumières, et naturelles; me remectant à ce que Vostre Majesté en jugera pour le mieulx.

Atant, Madame, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très nobles et très vertueulx désirs.

Londres, le 29 novembre 1555.

SIMON RENARD.

(Ibid., p. 436.)

LXXXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

50 novembre 1555.

La Reine tache de gagner les principaux seigneurs anglais, dans le but de les engager à consentir à son mariage.

(VERTOT, l. c., t. II, p. 272.)

LXXXVII

Marie, reine d'Angleterre, à l'Empereur.

Londres, 1er décembre 1555.

Monseigneur, n'estoit que vostre ambassadeur devers moi m'a certifié avoir, de temps à aultre, informé Vostre Majesté de la négociation qu'il a traictée avecq moi sur l'alliance mencionnée en vos lettres, de la responce, volonté et affection que lui ai déclarées j'avois à Mon-

seigneur le prince, mon cousin, des considérations qui m'ont menée, fondez sur l'utilité du royaulme, auquel j'ai obligation que Vostre Majesté scait, sur les qualité et vertus dudit Sieur prince, sur la confidence que j'ai Vostre Majesté me sera toujours bon Seigneur et père, et proposera condicions correspondans à cc. sans oublier mes très humbles et très affectueuses remerciations que lui ai enjoinet faire, par ces depèches, de l'honneur que Vostre Majesté m'a fait par ouverture de si grande et honnorable alliance, de la bonne souvenance qu'elle a de ce roïaulme et de moi, et du soing continuel qu'elle tient de tous affaires qui me concernent; je commencerai cestes par excuses de ce que plustot ne lui ad escript, et que me suis laissé prévenir en office qui debvoit procéder de moi, et répéterai la communication que j'ai cue avecq vostredit ambassadeur. Mais comme vos lettres tesmoignent qu'il n'a obmis la négociation, je m'assheure ainsi qu'il aura satisfaiet à l'un et à l'aultre, que tiendra lieu d'excuses et me gardera de longue escripture par répétition. Et serviront cestes pour réiterer mes remerciations en toute humilité de tant d'honneur et office plus que paternelz, que Vostre Maiesté continue de demonster en mon endroict, ausquelz je corresponderai toute ma vie, et l'assenrer qu'elle me trouvera constanment en la parolle que j'aj donnée à vostredit ambassadeur pour l'alliance dudit Seigneur prince. Et me seront les très bien venuz, les Sgra que Vostre Majesté envoiera pardeca pour le parachement d'icelle; présupposant que, avant leur venue, Vostre Majesté envoira les articles et condicions du traicté pour les considéracions que vostredit ambassadeur lui a faict entendre; ne faisant doubte, que l'observance inviolable s'ensuivra. Et me déplaît grandement de l'assault que les gouttes ont donné à Vostre Majesté. Mais comme ce sont infirmitez, ausquelles nature par le vouloir de Dieu nous rend subgeetz, Vostre Majesté le comportera avec la pacience requise; remerciant très affectueusement à Madame ma bonne sœur et cousinne, la Roine d'Hongrie, la peine qu'elle a prinse de suppléer la main de Votre Majesté, et de l'envoit de la pourtraicture dudit sieur prince, que l'ai plus volontier veu pour l'affection que je porte au Seigneur et personnaige qu'elle représente, et pour venir de si bonne main 1; l'avant receu à la condicion qu'elle a commendée à vostre ambassadeur me déclarer; lequel se a monstré envers moi l'office d'ung serviteur, plustôt que d'un ambassadeur, avec plus grande peine et diligence que je pourois souhaiter. Priant le Créateur qui me doint grâce de respondre à tant d'obligation que suis entenue à Vostre Maiesté et à ladicte Dame, ma bonne seur et cousinne, et doint guérison et prospérité à Vostre Majesté; me recommendant toujours très humblement à sa bonne grâce.

De Londres, le 1er décembre 1555.

Vostre très humble et indigne cousinne,

MARIE.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2° partie, fol. 457.)

¹ V. plus haut, pp. 201, 210, 228.

LXXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

1er décembre 1553.

Détails sur son entretien avec Paget au sujet du mariage de la reine avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, I. C., I. II, p. 274.)

LXXXIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 3 décembre 1553.

Sire, notanment par les lettres que j'escripvis à Vostre Majesté du 20 et 21 du mois passé, je l'advertis comme le roine d'Angleterre m'avait dit qu'elle communicqueroit à son conseil sur la venue de la Roine d'Hongrie pardeca, et par celles du 21° j'escripyis que ladiete Dame avoit resolu l'envoi des articles avant l'envoi des Sgrs, qui se pouroient envoier pour la solemnelle ouverture et conclusion, sans fere mention expresse que ce fut l'advis de ladicte Dame, pour ee que seulement elle m'avoit mandé que son conseil avoit prins ladiete conclusion, et combien que je secusse elle cust consenti et treuvé bon leur advis, et qu'il avoit esté prins sur la communication de la venue de ladicte Dame Roine d'Hongrie; si est ce, je n'en voulu faire mention par lesdites lettres, jusques à ce j'ensse parlé à ladicte Dame. Et par celle du 28 je reprins le mesme, avec adjoustence de ce que ladicte Dame m'en avoit dit de la doubte que Paget avoit de conduire la chose à seur port, sans trouble partial. Par celle du 29° je reprins ce que ladiete Dame m'en avoit encores dit. Par toutes lesquelles Vostre Majesté a peu cognoistre que ladiete délibération a esté du sceu et participation de la Roine. Aussi quand l'on parle de son conseil, mesme en tel fait, encores que ce soit l'opinion et arraisonnement du conseil, si est ce l'on entend toujours que ce soit l'inteneion de ladiete Dame. Et tiens que Vostre Majesté, aiant pesé l'advertissement que lui ai donné des praetiques de Madame Élisabeth et négociation des François, et ce que lui ai touché du peuple et d'aucuns de la noblesse, les humeurs des Anglois, la contrarité de l'évesque de Wincestre, principal conseiller, l'estat de ce roïaulme sur la mutacion de la religion et autres circonstances, elle treuvera qu'il est mieulx que les articles se resolvent avant la venue desdits Sgis, que estans pardeca il y cust difficulté et disputes ou autre movement, que pouroit non sculement préiudicier les affaires de ladiete Dame, ains du roïaume, et causer la desréputation que Vostre Majesté pèse. Et n'ont treuvé bon ceux de pardeça que le partement desdits Seigneurs soit esté publić, comme l'on a fait; aians les marchans d'Anvers escript ledit envoi à plusieurs. Macon 1 l'a escript si particulièrement, selon que j'ai veu par ses lettres, que ladiete Dame m'a communicquées, qu'il a dit comme les Seigneurs d'Oranges 2 et d'Osnade 3 avoient esté choisiz, et que l'on avoit longuement debatu l'affaire pardela, et changé d'opinion sur l'envoi desdits Seigneurs que Vostre Majesté a nommez par ses lettres, que les Seigneurs de Bevres 4 et de Boussu 5 alloient en Espaigne pour le passaige de S. A.; adjoustant ledit Macon que l'on disoit beaucoup de choses pardelà des affaires de ladiete Dame, et qu'il prioit Dicu qu'il la voulsist inspirer de faire chose utile et seure pour elle et le roïaulme; ne particularisant autrement ce qu'il entendoit, sinon tacitement lui donnant entendre que c'estoit chose à quoi elle debvoit bien penser. Et d'autre coustel l'on a escript pardeçà que les Espagnolz murmurent fort de ladicte alliance, jusques à dire que l'on veult deshériter le Seigneur Infant don Carlo; estimans qu'il fut esté mieulx tenir l'envoi secret, pour ce qu'il semble que, puis l'on est si ayant jusques à envoier ambassadeurs et procureurs généraulx, que l'on ne doubte de la conclusion, et que l'on en a la asseurence. Et pour effacer ceste opinion, l'on a esté d'advis que je deusse présenter lesdits articles en autre forme, sans présenter le proème et conclusion, et meetre en teste que ce soient les articles desquelz l'on a pourparlé sur le mariage de S. A. et ladiete Dame, contenans les condicions qu'il a semblé à Vostre Majesté convenir pour la bonne et sincère alliance, s'il plaist à Dieu qu'elle se guide à bon port, et tendans à confirmation. Ce que j'ai fait, et suis assigné à ce jourd'hui vers ladicte Dame et ceulx de son conseil. Et le premier de ce mois, que fut le jour de la réception d'iceulx, je les communicqua à ladiete Dame à l'heure accoustumée, qu'elle leut de mot à autre, et les treuve à propos, combien qu'elle me dit elle sçavoit que ceulx de son conseil les pouront de plus près péser. Et en voulsist avoir copie, que lui envoia le lendemain. Et a l'on esté d'advis que je présente les articles généraux et particuliers des deux traictez joinetement; autrement la présentation séparée pouroit causer suspicion. Et sont venuz très à propos avant la conclusion et dissolution du partement pour les participer aux principaulx de la noblesse, après que le conseil les aura resolu, pour, à leur depart, fere entendre au peuple l'utilité et bien qu'en depend, et dependra à l'advenir audit roïaulme, et le contenir, sans ce qu'il se esliève et meuve à la

¹ Sire John Masone, ambassadeur anglais en France. V. la lettre de Masone, daus le Calendar of State papers, foreign, reign of Mary, p. 52.

² Guillaume, prince d'Orange Nassau.

⁵ Le comte Philippe de Lafaing, comte de Hoogstracten.

⁴ Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Beveren, mort le 1^{er} juin 1558.

⁵ Jean de Hennin, Sr de Boussu. V. Vertot, Ambassades de Noailles, t. 11, p. 300.

persuasion des héréticques et partiaulx. Et, selon que ledit conseil respondera, et que la négociation s'encheminera, s'en informera de temps à autre Vostre Majesté; à laquelle j'envoie la lettre que ladiete Dame escript à Vostre Majesté! en responce des siennes, m'aiant dit qu'elle ne faisoit mention des articles par icelle; mais que, comme les lettres estoient escriptes avant l'arrivée; j'en deusse advertir Vostre Majesté pour ses excuses.

Ainsi ai je despesché à courir pour lui participer comme l'ambassadeur de France practieque ouvertement contre ladicte alliance. Et s'est adressé à plusieurs du conseil et de la noblesse, ausquels il a dit et proposé tous les inconvéniens que l'on scauloit excogiter, si ledit mariage se fait, et qu'il sera impossible que le roïaulme sera asservi pour jamais soubz règne d'Espagnolz, la liberté du païs et noblesse tollue et appauvrie, touchant et blasonnant les qualitez de S. A., et ce que j'ai desjà escript et repeté à Vostre Majesté que l'Allemagne, les potentaulx d'Italie et Rois voisins ne s'en contenteroient, et une infinité d'autres propoz tendans à dissuasions, et pour les commovoir à dissentement. Et signanuant il a tant poursuit Paget pour lui donner audience en appart, que le premier de ce mois ledit Paget allist en son logis, auquel il feit la mesme déclaracion, lui jectant audevant propoz de subordination, et lui parlit si avant, qu'il lui dit qu'il ne creoit que ladicte Dame se voulsist marier. sans prendre l'advis de la noblesse; donnant à entendre que si elle demandoit l'avis d'icelle. il scavoit leur délibéracion par les practiques que Cortenai a tenues devers la plus grande partie. Auguel ledit Paget respondit que le Roi, son maistre, et lui ne debvoient prendre diffidence que ladiete Roine eust autre volonté, sinon de continuer bonne amitié et observer les traictez passez avec France, fut devant ou après son mariage, et qu'il treuvoit estrange ce que ledit ambassadeur lui disoit de prendre advis de la poblesse pour se marier; que ce n'estoient termes ni facon de fere convenables à prince; que le Roi de France, son maistre. n'en avoit ainsi usé, ni le Roi François son père, ni les Rois d'Angleterre, comme aussi il ne seroit raisonnable que ladicte Dame fut subjecte aux passions d'auleuns particuliers, ses subjectz, et qu'elle avoit bien seeu que l'on avoit tenu practieques envers aucuns; mesmes le vouloit confidenment advertir que, jaçois il sceut que, quant à lui, il ne se voldroit tant oublier ni desmesurer que fere chose contre le debvoir de bon ambassadeur, qui dont tendre à confirmation de bonne paix et amitié, si est ce il entenduit que aucuns Francois faisoient profession de praeticquer plusieurs menées, qu'estoient descouvertes, et dont ilz se pouroient repentir; que, quant à lui, il le tenoit assez prudent et discret pour non consentir à chose tant contaire à la bonne amitié. A quoi ledit ambassadeur respondit que, quant à lui, il se garderoit bien de fere chose que puist altérer ladicte amitié, et éviteroit toutes les occasions que pouroient donner umbrage et suspicion de ce que, si les héreetieques practicquoient, qu'il y avoit maulvaise intelligence entre ladiete Dame et Madame Élisabeth; mais qu'il ne s'empéchoit sinon de fere tout bon office pour maintenir son maistre et ladiete Dame en bonne amitié et intelligence; et que le meilleur que l'on seauroit fere, ce seroit de faire congnoistre l'alliance de S. A. ne convenir aucuncment au bien dudit roïaulme, quelques condicions que l'on sceust proposer de annexer les païs d'Embas à la coronne d'Angleterre. Car le

¹ V. plus haut, p. 229, la lettre de la reine, datée du 1^{er} décembre 1555.

Roi, son maistre, y prétend droiet d'empire [de] plusieurs auctoritez, et le Roi des Romains plusieurs actions. A ce ledit Paget respondit qu'il n'entendoit que les choses fussent si avancées de ce coustel là; que vrai estoit ledit Seigneur Roi des Romains, le Roi de Portugal et plusieurs princes pourparloient d'alliance, mais que l'on n'avoit encores certitude de la resolution de ladiete Dame sur le personnaige. Moins ledit conseil en estoit adverti, plus ledit ambassadeur lui parlit de la part du Roi de France, pour meetre et assoir postes sur le chemin d'Escosse, pour avoir meilleur et plus prompte commodité d'envoier ses paquetz; disant que l'on ne pouvoit recouvrer chevaulx de louaige; le priant instanment de tenir main que cela se fait. A quoi ledit Paget respondit qu'il seroit difficille que la Roine fut induite à faire nouveaulx fraix pour l'assiète des postes sur le chemin d'Escosse, que ne lui seroit d'aucun usaige de ce coustel là; joinet qu'il sçavoit que si ladiete Roine faisoit telle instance en France, que l'on ne l'accorderoit, et ne veoit que re fut chose raisonnable; lui respondant absolument quant à ce; se souvenant des practiques qui sont en estre, et que jà ledit ambassadeur lui avoit parlé d'un passeport général. Et ainsi le déclaire ledit Paget.

La Roine m'a dit comme ladicte Élisabeth lui vouloit demander congé pour s'en aller en sa maison mercredi prochajn; qu'elle ne scavoit si elle lui vouloit donner ou non, m'en demandant mon advis. A quoi je respondis qu'il seroit bon elle print l'advis de son conseil, et qu'elle leur participa entièrement ce qu'elle a entendu desdites practiques; que, quant à moi, il me sembloit que le temps estoit suspect. Car c'estoit sur la fin du parlement et publication des actes d'icelui; que s'il y doit avoir mutation, elle se fera à ladiete publication; que l'ung d'iceulx concerne ladiete Élisabeth; que puisque l'on entend les hérectiques se fonder sur ladiete Dame, il seroit mieulx la retenir encores quelque temps, jusques à ce que l'on voie comme le peuple acceptera lesdits actes; que de deux choses l'une se debvoit délibérer, ou de dissimuler entièrement avec elle, ou la fere enserrer en la Tour. Surquoi elle m'a dit qu'elle en communicqueroit à son conseil; et que, le jour de la St André, il y cust ung homme qui cria à haulte voix en sa cour : trahison! pendant qu'elle alloit à vespres; et que non obstant cela, elle ne delaissa d'aller en la chappelle; et que ladiete Élisabeth oiant ceste voix, fut si perturbée, qu'elle ne seavoit qu'elle contenence tenir. Et pour excuse et couverte de sa manière, elle feit toucher son estomach par maistresse Clarence, lui disant qu'elle s'esbahissoit comme ladicte Dame ne se retiroit sur tel advis, et qu'elle trembloit, pour la crainete qu'elle avoit, l'on ne oultragea ladicte Dame; adjoudstant comme l'on avoit tiré ung cop d'arquebouse coutre ung homme d'esglise qui célébroit messe en ung villaige; mais que le cop n'avoit prins; que en plusieurs esglises de Norfoe I l'on n'avoit voulu souffrir célébrer messe, ni an païs de Kemp 2; que d'autre coustet l'on avoit tué deux hommes d'esglise pour la religion; que la rebellion se commençoit descouvrir. Sur quoi je n'ai voulu passer plus avant, pour non l'intimider davantage, sinon qu'il seroit bon que, en toute diligence, elle feit pourveoir sur le gouvernement de l'admiraulté et asseurence des ports de mer et qu'elle deust fere péser toutes choses par son conseil. Lequel, Sire, est si-partial, que ledit Paget m'a dit

¹ Le Norfolk

² Le comté de Kent.

que ledit chancellier ne fait aucun debyoir ès choses d'estat; que le comte d'Arondel dissimule, craindant que ladicte Élisabeth, parvenant à la coronne par le port des héréctiques et practiques françoises, n'en recoive après interest à sa personne et biens; que ledit chancellier, quand il est question de parler des practiques des hérectiques, il diet qu'elles sont fondées sur la faveur que les Francois leur promectent, et que le point du mariage estrapgier est aussi dangereux que celui des héréctiques. Tellement que, encores qu'ilz sachent l'apparence du danger desdits hérectiques, ilz ne font semblant d'y rémédier; et que ledit Paget ne treuve meillieur expédient, sinon de fere publier que la practique soit revelée et decouverte, comme il a fait à l'ambassadeur de France, et ouvertement le fere entendre à ladicte Élisabeth, et fere demonstration de providence pour traverser les dictes practiques. Et me informant pourquoi ledit homme avoit crié : trahison! l'on m'a dit qu'il n'a sceu respondre de la particularité, sinon qu'il vouloit taxer le chanchellier, qui l'avoit fait emprissonner, l'accusant d'avoir fait ung livre contre la Roine Catherine, mère de ladicte Dame, il y a 25 ans passés. Et néantmoins cela a servi pour ce que le peuple, n'entendant ceste particularité, a jugé que l'on cust descouvert aucune trahison; mesmes pour autant que l'on a emprisonné ledit homme.

Je suïs informé que l'on a posté gens qui vont par le païs, publians que ce Roïaulme sera gouverné par Espaignolz, et que ladiete Dame a le sang espagnol; et que tant les nobles, qui se treuvent au païs, que le peuple murmurent austant de ceste alliance que de la religion.

L'on a destroussé ung courier portugalois entre Boulongne et Calais, qui venoit de Portugal, et portoit deux masles de lettres, et ung aultre qui y alloit. Et tiennent les Français les passaiges et se arment par mer en Bretagne, Normandie et Rochelle, selon que j'ai escrips à Vostre Majesté par mes dernières.

L'on a advertissement d'Irlande que les saulvaiges se recongnoissent et qu'ilz veuillent obéir à ladiete Dame et donner ostaiges pour asseurence.

Sire, j'ai praetiqué le comte d'Arby et milord Gueret ¹, qu'est principal millord d'Irlande. De sorte qu'ilz feront tout l'office qui sera possible pour ladicte alliance : ledit Arby, en espoir qu'il sera envoié en Espaigne pour ledit traicté; ledit Gueret pour l'espoir qu'il a, il sera au service de S. A. Et certes, Sire, c'est ung gentilhomme bien nouri et bien accrédité, qui a esté nouri à Liége et ès païs de pardelà. Et m'a prié ledit Gueret pour escripre à Vostre Majesté pour ung passeport pour deux chevaulx roussains, qu'il désirerait achepter en Flandres. Ce que lui ai promis fere. Et comme ce n'est nombre d'importence, s'il plaisoit à Vostre Majesté, lui accorder, ce seroit tant plus d'obligation; ou si c'estoit trop de deux, que ce fut pour ung; m'en remectant à ce qu'il plaira à Vostre Majesté en ordonner, l'asseurant qu'il est S' de crédit pardelà.

Mes lettres escriptes, j'ai eu audience de ladicte Dame ès présences du chancellier, du comte d'Arondel, de l'évesque de Norvitz ², Paget, controlleur et scerétaire Pieter, à laquelle j'ai présenté lesdits articles, avec propos requis et convenable; laquelle m'a dit qu'elle le

Lord Garret.

² John Hopton, évêque de Norwich.

feroit veoir par sondit conseil, et m'y feroit responce le plustot qu'il seroit possible. Oultre ce, elle m'a dit comme Maçon lui a escript lettres, par lesquelles il lui a fait entendre que le cardinal Polo est fort mal content de ce que Vostre Majesté le retient si longuement à Tilinghen 1, et que le Roi de France, entendant ledit retardement, a déclairé que veuille [ou] non veuille Vostre Majesté, il passera en Angleterre 2, et que le scerétaire dudit cardinal, estant à Bruxelles, aiant demandé au Sr d'Arras s'il avoit nouvelles de sondit maistre, lui avoit respondu assez sèchement qu'il falloit [qu']il eust encore patience; et que pour ceste raison il avoit prins congié pour aller trouver le cardinal, son maistre, et l'advertir que Vostre Maiesté désiroit qu'il approcha Angleterre, et qu'il prioit ladiete Dame d'escripre à Vostre Majesté qu'elle permit la venue dudit eardinal; qu'elle pensoit Vostre Majesté ne feroit difficulté de le laisser venir à Bruxelles, elle craignoit que ledit cardinal, estant entretenu, ne dit qu'elle n'enst fait ce qu'elle avoit dit à son homme; me requérant d'en escripre à Vostre Majesté pour laisser venir ledit cardinal à Bruxelles, et l'asseurer de sa part qu'elle n'aura jamais d'autre mari que S. A., et qu'elle mourra plustost que fere contre sa parolle, et que Vostre Majesté n'en face doubte. A laquelle j'ai dis qu'il pouroit estre que les lettres, que j'avois escriptes à Vostre Majesté, ne seroient arrivées avant la responce dudit S^r d'Arras audit secrétaire, et que les propos, que escript Macon, ne la doivent en riens mouvoir. Car je ne creuis que le Roi de France eust telle affection à remeetre l'auctorité de l'Esglise, qu'il voulsist sollieiter le passage pardecà dudit cardinal pour exécuter sa commission de legat. Et comme ecci touche non sculement ledit cardinal, ains Sa Saincteté et les practiques françoises, il plaira à Vostre Majesté le considérer, actendu que le parlement se finit demain infailliblement, et que la volonté et promesse de ladicte Dame sera observée.

J'ai joinct à ceste une requeste que le conseil de ladiete Dame m'a envoiée, sur laquelle il plaira à Vostre Majesté me commender son bon vouloir.

L'ambassadeur de Portugal n'est encore arrivé, et est sur le chemin venant pardeçà. Je ferai ce que Vustre Majesté m'a commendé.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 5 décembre 1555.

SIMON RENARD.

En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1855-1854. — 2° partie, fol. 458 v°.)

¹ Dillingen sur le Danube, où l'empereur fit retenir le cardinal Pole, sous prétente d'y attendre les ordres de la reine d'Angleterre; mais en réalité dans le but d'arrêter toute oposition qu'il pourrait faire au mariage de Philippe avec Marie.

² On lit en note: Ceci est faux, ains lui est respondu que l'on attendoit responce de son maistre apres qu'il auroit veu toutes les lettres que l'on lui a envoié, et est le secretaire encores ici. Du moins je le vis avant hier en l'esglise.

XC.

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

6 décembre 1555.

L'empereur envoie quatre ambassadeurs en Augleterre, pour négocier le mariage de son fils avec la reine.

(VERTOT, I. c., I. II, p. 299.)

XC1

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 8 décembre 1555.

Sire, le conseil de la Roine me manda hier pour aller devers lui entre deux et trois heures après midi, pour communiquer, pour la seconde fois, ce qu'il avoit resolu sur les articles et condicions du mariage de S. A. avec la Roine d'Angleterre. Et à l'heure assignée arrivant en court, j'entendis que ledit conseil avoit convocqué et assemblé les principaulx du roïaulme et la généralité des conseillers, pour leur faire ouverture dudit mariage, faire entendre l'intencion de ladiete Dame, donner à congnoistre le fruiet et grand bien qu'en dépendra pour le roïaulme, la sincérité et honnesteté dont a usé Vostre Majesté, et par la lecture que s'en feit leur participa les condicions adventageuses que sur ce estoient mises en avant, pour en avoir leur advis et opinion. Et pendant eeste communication, je fus adverti que aucuns de la compagnie avoient fait plusieurs remonstrances pour traverser et empeseher l'effect du pourparlement dudit mariage; mais que nonobstant toutes remonstances à plus saine partie, avoient treuvé les articles et alliance non seulement utiles, mais nécessaires au royaulme. Et estoit environ eineg heures du soir, avant que le chancellier, Arondel, évesque de Norvitz, controleur, Paget, Pieter 1, le grand trésorier et ung avocat de la loi d'Angleterre vinsent pour me fere la communicacion, pour laquelle ilz m'avoient mandé; lesquelz excusarent le sejour que j'avois fait sur ladiete assemblée. Puis remerciarent Vostredite Majesté de l'honneur et

¹ V. plus haut, p. 221.

souvenance qu'elle a du roïaulme, et singulière affection qu'elle tesmoigne envers icelui et la Roine : que après avoir conféré lesdits articles à ladicte Dame, et pesé ce qu'il convenoit, il sembloit que Vostre Majesté n'avoit voulu délaisser oceasion à ladiete Dame et à son eonseil de changer, adjouster ou diminuer aucune chose en iceulx, néantmoings que en trois ou quatre articles ilz avoient changé et adjousté les articles cothez; et que, quant au premier, par lequel Vostre Majesté disoit que ladicte Dame apporteroit pour dot ses roïaulmes et païs, par la constume d'Angleterre l'on ne povoit parler de donner en dot un roïaulme; item que par droiet escript il n'estoit nécessaire à l'héritier de parler de se donner de son règne, joinet que telle constitution eust peu offencer les oreilles de ceulx qui n'eussent entendu que telz motz n'emportent autres effectz, que ceulx qui sont esté surroguez, et mesmes le mot de tiltre, dont l'on parloit, se pouroit prendre pro jure; que tant pour observance des coustumes du païs, pour n'estre nécessaire, pour satisfaction de ceulx de pardecà, gardant la substance. L'on avoit couché ledit premier article, selon que Vostre Majesté verra par la copie ci joinete: item en l'article commencant, porro : par lequel il estoit dit, que le cas advenant qu'il n'y cust sinon femelle dudit mariage, qu'elle succéderoit ès terres patrimoniales, à condition qu'elle se maria du consentement du Seigneur Infant d'Espaigne, son frère; que jaçois telles conditions soient disputables par droict escript, et est ce pour garder que lesdits païs ne passent en mains suspectes, ilz avoient treuvé raisonnable ladicte condition, en tant qu'elle se vouldroit marier hors des roïaulmes d'Angleterre et païs d'Embas, et adjouster audit article la clause que Vostre Maiesté vera : qu'ilz ne pensent Vostre Maiesté doige treuver sinon raisonnable, puisque, par ladicte alliance, l'on espère perpétuelle fraternité, amitié et communication des païs, voire commixtion; item qu'ilz avoient adjousté que ladicte Dame ne pouroit estre distraiete du royaulme, si ce n'estoit de son vouloir; aians appreuvé tout le surplus desdits articles, après avoir entendu de moi les partieulières difficultez qu'ilz objectoient, que je ne repète pour n'estre de grande considération, et mesmes pour ee que j'avois instruit Paget de la pluspart d'icelles, qui a fait si bon debvoir en ceei, que la fin se demonstre; ausquelz je respondis que je verois les articles et leur en respondrois le plustot qu'il me seroit possible. Et comme je n'ai treuvé qu'ilz aient changé la substance d'iceulx, sinon quant à l'article porro, est que l'adjoustence est considérable et temperée. Aiant parlé à la Roine au partir dudit conseil, j'ai conclud avec elle que je rendrai demain lesdits articles au conseil, et lui dirai que je confie Vostre Majesté agrécra icculx, et envoira les Seigneurs ses ambassadeurs le plustôt qu'il sera possible, pour iceulx conclure et arrester et fere l'ouverture solemnele, aiant eu advis qu'il ne seroit à propos prendre terme pour advertir Vostre Majesté et suspendre la négociation, d'aultant que jà tout le conseil et principaulx ont entendu le feit. et que cejourd'hui l'on le communicque au maire, odermans 1, gens de la loy, et officiers de justices dudit païs, qu'estoient au parlement, et que la pluspart de la noblesse est arrestée pour attendre la venue desdits Seigneurs ambassadeurs. Et toutesfois, pour non mesprendre, je me suis remis à l'arrest et conclusion desdits Seigneurs ambassadeurs. Oultre ce le chancellier me dit que, s'il y survenoit quelque chose à congnoissance, qui ne fut esté pensé, qu'il

¹ Odermans, Aldermans.

se pouroit, par communication réciproeque, adjouster ou changer, pour meillieur et plus solide négociation. Et, au réciproeque, je lui dis que de la part de Vostre Majesté ecla aussi se pouroit faire, pour, si Vostre Majesté ne vouloit consentir lesdits articles ainsi qu'ilz les ont couchez, l'on eust le moïen de communicquer de nouveau, et que ma responce ne peust emporter obligation. Et sur ce, Sire, il conviendra que Vostre Majesté se résolve, et envoie le povoir requis pour traicter de sa part, et que le Seigneurs ambassadeurs partent le plustôt qu'il sera possible. Car jà l'on a escript à Calaix pour les recepvoir et conduire. Mais néantmoins, Sire, il conviendra s'asseurer par couvoi de pardelà. Car les François tiendront sur culx. Et à leur arrivée, la Roine se resoldra pour envoier en Espaigne. Et tiens que le comte d'Arby ¹ sera l'ung, et Oby ² l'aultre. Des autres deux la résolution n'en estoit faiete. Et en envoieront aultant que Vostre Majesté fera. Et pescra Vostre Majesté, s'il seroit convenable cuvoier de la part de S. A. quelque présent à ladicte Dame, pour donner entré aux fiançailles par accès, oultre les motz de présent ⁵, soubz lesquelz, elle se pouront faire, délaissant le surplos à la considération de Vostre Majesté.

Sire, puis mes dernières j'ai seeu que le chancellier, aiant veu lesdits articles, a ouvertement déclairé ledit mariage estre trop plus convenable que autre de la Chrestienté, et persuadé, ce qu'il lui a esté possible, les Seigneurs et bons personnaiges pour le comprendre, aiant fait très bon ollice. Et, soit que pour la vérité du fait, ou qu'il ait veu qu'il ne povoit faire autrement, puisque la Roine avoit donné sou mot, il se soit monstré si affectionné, et prompt, si est ce sa persuasion a servi. Et est personnaige de respect, pour n'en avoir en ce roïaulme beaucop qui soit de telle expérience. Et singulièrement l'évesque de Norwitz a tesmoigné l'affection entière qu'il a au service de Vostre Majesté; aiant practiqué ce qu'il a peu pour parvenir à ladicte alliance.

Après ladiete communication, et en présence desdits Seigneurs conseillers, ledit chancellier me dit comme la Roine feroit partir, dans quatre jours, ledit évesque de Norwitz pour retourner en court de Vostre Majesté et poursuir l'office d'ambassadeur; et qu'il avoit chârge de fere une requeste picuse à Vostre Majesté pour réparer les esglises ruinées et despouillées, pour avoir permission de tirer, hors des païs de Vostre Majesté, jusques à dix mille marez d'argent, pour faire calices, croix et autres choses, que l'on a prins en icelles et consumez; et que ladiete Dame et son conseil, signamment les prélatz du roïaulme, confient que Vostre Majesté s'accommodera à ce, et d'aultant plus qu'elle doit estre asseurée que ce n'est pour fere de service à Vostre Majesté ou assister les François; me priant que j'en deusse escripre favorablement à Vostre Majesté; et que, s'il y a chose en quoi l'on puisse ausi accommoder ceulx de pardelà, Vostre Majesté congnoistra ceste obligation ne sera sans correspondence, et que je n'ai voulu prétermettre 4 à ce Vostre Majesté soit préadvertie, et en ordonne comme il lui plaira.

¹ Edouard Stanley, comte de Derby.

² Sir Philippe Hoby.

⁵ Motz de présent, promesse formelle de mariage.

⁴ Pretermettre, omettre.

Le conseil a esté d'advis que l'on escripve à Vothon l le succès de ceste alliance, pour les considérations que Vostre Majesté peult entendre, pour le fere entendre au Roi de France, temporiser et cortiser. Ausi a esté d'advis ladiete Dame d'envoier vers le seigneur Roi des Romains ung gentilhomme pour fere le mesme office, mais avec termes convenables, et sur fondement qu'elle prendra des lettres dernières dudit Seigneur Roi, et de sa responce, pour garder l'honnesteté, entretenir la bonne amitié et correspondence.

Quant à la dispence, elle se remect de tout à Vostre Majesté, à ce qu'elle en fera devers le

Pane.

L'ambassadeur de Portugal estant arrivé à Grunewitz 2, m'envoia ung sien serviteur pour le faire accompagner en cour, pour avoir logis. Ce que je feis. Et néantmoings il n'a prins celui que lui avoit esté donné; ains s'est logé en la maison d'ung Italien nommé Bap¹º Calvacanti, qu'est d'affection françoise. Et l'aiant envoié visiter et offrir tout ce qui estoit possible, et inviter au disner, il me manda que, jusques à ce qu'il auroit parlé à ladiete Dame, il ne partiroit de son logis pour fere visite. Et ce jourd'hui il est assigné après le disner pour l'audience; aiant prévenu ladiete Dame de la responce qu'elle fera, s'il fait mention de mariage et s'il passe les termes de visite, selon qu'il a promis à Vostre Majesté; aiant seque pour vérité qu'il a regret que sa commission soit esté si limitée et restrainete. Et en a parlé assez ouvertement à d'aucuns mes amis, qui m'en ont fait le rapport.

Le cardinal Polo a envoié pardeca ung sien serviteur avec lettres responsives à celles que la Roine lui avoit escripte ou mois d'octobre; n'aiant receu les dernières, par lesquelles, il n'est contenté du séjour qu'il fait à Thilinghen 3, selon que, par l'instruction qu'il a donnée à Hotto 4, pour le remonstrer à Vostre Maiesté, il appart; aiant envoié à ladicte Dame une longue instruction et advis pour proposer au parlement la restitution et auctorité de l'Esglise, et envoié deux personnaiges qu'il dit estre seavans, qui sont jà à Anvers, qu'il eust volu se fusent déclairés ouvertement, en proposition, dispute et communication sur ledit fait. Et joinetement a envoié copie des lettres que Vostre Majesté, lui a escriptes en espaignol, copie de celles du Pape que Vostre Majesté lui envoia, copie de la lettre du Roi de France, et copie de l'instruction dudit Sutta ⁸. Et enfin ladicte Dame a conclud qu'elle fera passer pardeca lesdits personnaiges les plus secrétement qu'il sera possible, qu'elle les entendra et les informera de l'estat du roïaulme et de la dissolution du parlement, et des raisons qui l'ont meue pour retarder la venue dudit cardinal; aiant joinet les copies qu'il m'a semblé propres aux présentes, pour faire entendre ce que passe en ceci à Vostre Majesté; persistant ladiete Dame que Vostre Majesté souffre venir à Bruxelles ledit cardinal; ajant incontinent discouru ladicte Dame que les Francois feroient tout ce qu'ilz pouroient envers lui, pour lui persuader sa venue pour le trouble d'Angleterre, plustot que pour le prouffit et pour empescher ladiete

¹ Le docteur Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France.

² Greenwich.

⁵ V. plus haut, p. 256.

⁴ Pierre Sotto, confesseur de l'empereur.

⁵ V. Vertot, Ambassades de Noailles, t. 1, p. 247.

alliance; et semble que, par l'article contenu en l'instruction dudit Sotto, ledit Sg^e cardinal s'est bien apperçue que ladicte alliance se traictoit, et qu'il estoit retenu pour cela.

Le jour que l'on conclud ¹ le Parlement, l'on geeta ung chien, rasé sur la teste, les orcilles coppées, et ung chenestre au col, en la chambre de présence, portant ung escripteau chandaleu, signifiant que l'on pendroit les presbitres et évesques. Dont la Roine a esté fachée, et dit au Parlement que l'on la pouroit constraindre par telz actes à justice plus esloingnée de elémence qu'elle ne vouldroit ou désireroit.

Madame Élisabeth est partie pour aller à Auban 2, qu'est sur le chemin d'Escosse, distant de ce lieu trente mille. A prins honneste congé de ladiete Dame, et ausi la Roine a très bien dissimulé en son endroit, lui aiant fait présent d'une très belle cornette de sable. Le mesme jour de son partement je la visita; et feis tous offices servans au temps et contraires aux practicques francoises, par le secu toutesfois de ladicte Dame; qu'elle a bien prins et treuvé à propos. Et néantmoins l'on a donné ordre pour remarcher ses actions. Et est l'on entré en suspicion que l'instance, que faisoit l'ambassadeur de France pour asseoir postes sur le chemin d'Escosse, estoit pour servir à ladicte Élisabeth et seconder ses practiques. Deux jours avant son partement les Sgra Arondel et Paget parlèrent à elle franchement, et lui remonstrarent ee qu'il leur sembla convenir; lui faisant entendre qui si elle suivoit aultre chemin que le droit et adhéroit aux practiques des hérétiques et françois, qu'elle s'en pouroit repentir. A quoi elle respondit que quant à la religion, ce n'est faintaisie ou hipocrisie qui la meust. sinon la conscience et affection, et qu'elle le tesmoignera par les effectz, et prendra gens d'esglise avec elle, ostera les serviteurs qui sont suspectz et fera toutes choses agréables à ladiete Dame; se offrant de justiffier qu'elle n'ait presté l'oreille aux François et hérétiques. Et à son partement elle fit une requeste à ladicte Dame, que si l'on lui faisoit raport d'elle, autre que bon, qu'elle ne deust escouter delateurs, ains lui faire tant d'honneur que de l'en advertir pour se justiffier, et qu'elle feroit congnoistre les inventions et mensonges de ceulx qui ne désirent sinon son malheur. Et v a bien à faire de persuader ceste dissimulacion à ladicte Dame, pour ce qu'elle a remort de l'injure que fut faicte à la Roine Catherine, Madame sa mère et elles, par les poursuites de Anne Bolan 5, mère de ladicte Élisabeth, les regretz et troubles qu'elle a receu en son advenement et devant icelui, la mutacion qu'en est advenue et autres inconvéniens. Et ne la peult l'on oster de l'opinion qu'elle a conceue que ladiete Elisabeth doige estre cause de grandz maulx, si l'on n'y remédie.

Ladicte Dame a parlé à Cortenai en présence de sa mère et Paget, et est demeuré très satisfaiet et très content, sinon de ce qu'il voit que l'on ne lui fait plus tant de caresses que l'on faisoit.

¹ Conclud, ferma.

² Sic. It faut fire probablement: Astridge. Voici ee qu'en dit Me Agnes Strickland: It was in the beginning of december (1555), that Elizabeth obtained the long delayed leave from her royal sister to retire to her own house at Astridge, in Buckinghamshire. (Lives of the queens of England, t. tV, pp. 76, 80. V. encore ibid., t. V, p. 546.)

⁵ Anne Bolevn.

Laubespine ¹ doit venir pardeça de la part de la Roine de France, comme l'on m'a adverti.

Le courier François, que l'ou appelle Protestant en France, doit venir pardeça de brief. Et comme l'on dit que c'est celui qui porte toujours les blancqz signez et despesches suspectz, l'on a pourveu qu'il sera destroussé pour seavoir ce qu'il porte, et par moïen qu'il ne s'appercevra que cela procède d'embuche.

L'on a proposé au Parlement si l'on debvroit apposer peine contre ceulx qui n'assisteroient au sacrifice de la messe. Et après avoir longuement débalu, l'on a résolu que, pour maintenant, l'on ne adjousteroit peine, sinon par indirectz contre ceulx qui iroient au contraire de la loi et statutz du Parlement. Et quand le peuple l'a entendu, il s'est fort remit des troubles que l'on craignoit à la publication desdits actes et statutz. L'on voira la répugnance, pour laquelle prévenir, l'on a donné charge à tous officiers d'estre sur leur aguet.

Chacun discourt que, par ladiete alliance, paix se doige plustôt establir entre Vostre Maiesté et le Roi de France.

Le Sgr Dosel 2 doibt de brief repasser par ce païs pour retourner en Escosse.

Atant, Sire, je prie donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 8 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie daus le registre iutitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 2° partie , fol. 446 v°.)

XCII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 11 décembre 1555.

Sire, ecjourd'hui je fus devers le chancellier, Paget et Pieter, pour leur déclarer que j'avois envoié à Vostre Majesté les articles du traicté de mariage annotez et revuez par eulx, et que je confiois, iceulx veuz, Vostre Majesté feroit partir les S²³ choisiz pour la solemnelle

¹ Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat de Henri II, roi de France.

² Le St d'Oysel, ambassadeur de France en Écosse.

conclusion d'iceulx. Et, oultre ce, je leur communicqua la forme de procuration que S. A. pouroit envoier, pour traieter, capituler et ratifier ce que par lesdits Srs scroit fait, avec spécialité convenable. Lesquelz me dirent, de la part du conseil, que lesdits Srs seroient très bien venuz, et que pour les recepvoir la Roine avoit escript à Milord Guillaume, admiral d'Angleterre 1, qu'il les deust recevoir audit Calaix, et armer quatre batteau de guerre, pour leur convoi, pour prendre possession de son admiraulté; mais qu'il scroit bon, pour éviter tous inconveniens, que, du coustel de Vostre Majesté, l'on feit armer quelques autres basteaulx, pour ce qu'il est vraisemblable que les François tiendront sur le passaige, et que, arrivant à Douvres 2, Millord Warden 5 les recepyra, et conduira jusques dans la maison de Millord Comban 6, et que Millord Comban les conduira dois sa maison en ce lieu de Londres. où leur logis est prins, en la maison du trésorier de l'augmentacion, joignant à mon logis, que l'on nomme Bredvel 5, et y fait l'on une porte pour aller d'ung logis à l'autre: et que la Roine, pour bonnes considérations, ira à Richemont, distant dix mille de ce lien, où lesdits Seigneurs ambassadeurs seront receuz et logez en la maison du feu duc de Sommerset; et que ilz négocieront et concluront les articles espousailles par motz de future, pour raison que l'on désire que, en Angleterre, le mariage se traicte et solemnise de personne à personne. et que, en présence du peuple, S. A. promecte observence de traictez; et que où la procuration parle de spécialité par motz de présent, l'on poura mettre par motz convenables ce que l'on fait pour bon respect et pour extindre le bruict que se eslève entre les Lutheriens et aucuns, qui ne désirent ladiete alliance; me demandant quand lesdits Srs pouroient arriver. Ausquelz j'ai dis que, quant aux convoi, je ercois Vostre Majesté y pourvoiroit, et quant à la spécialité que, jaçois elle fut emple, si est ce l'on ne l'emploiroit, si l'on ne vouloit, et se restraindroit à ce que se pouroit traicter; et que quant à ce que l'on désiroit S. A. ratifia et promit l'observance en publicque, je confiois Vostre Majesté ne treuveroit en ce difficulté; et que lesdits Srs pouront estre à Calaix déans huiet ou dix jours.

Plus ledict chancellier me diet qu'il estoit nécessaire Vostre Majesté pourveut devers le Pape pour la dispence du parentaige. Auquel j'ai respondu que j'en advertirois Vostre Majesté, et que je tenois elle envoiroit à Rome pour icelle, et qu'elle se tiendroit secrète.

William Howard d'Effingham, lord amiral,

² V. à ce sujet les State papers, foreign, reign of Mary, p. 58, une lettre de Lord Howard.

Les Français capturèrent un vaisseau de la Reine dans lequel se trouvaient des chevaux et effets de l'ambassadeur de l'Empereur (v. Vertot, l. c., t. 111, p. 214); mais en ce qui concerne la flotte royale, destinée à prendre le prince d'Espagne, de Noailles recommanda au connétable de France de ne pas y toucher (Vertot, l. c., t. 111, p. 144). De Noailles avait dit cependant, par lettre du 6 décembre 1833, au roi de France lorsque les envoyés de l'Empereur devaient se rendre en Angleterre pour y traiter du mariage de son fils, « qu'il seroit fort à propoz de rendre ce navigaige plus difficile pour euls, faisant aller lant de navires cour-

[»] saires de Bretagne et Normandie, qui vont en mer pour leur plaisir sur ladicte route et costes d'Espaigne,

[»] pour teoir tousjours de tant plus en crainte ledit passaige, et possible s'y pourroit faire telle prinse qui en » vauldroit bien la peyne. » (Verrot, l. c., t. 11, p. 300.)

⁵ Lord Thomas Wharthon, V. plus haut, p. 120.

⁴ Georges Brooke, lord Cobham.

⁵ Bredvelt?

Le cardinal Polo fait grande instance pour venir pardeçà, soit comme légat ou comme privé. Et jaçois la venue de la patrie soit doulce et delectable, si est ce, s'il ouyoit ce que je vois de yeux, il ne précipiteroit son veage; advertissant Vostre Majesté pour chose véritable que la pluspart de ceux du conseil ont ouvertement déclairé qu'ilz ne consentiront l'obédience du Pape comme elle a esté sans reformacion, pour ce qu'ilz prévoient qu'il fauldorit rendre les biens de l'Esglise. J'ai joinet à cestes copie d'ung discours envoié à la Roine par ung serviteur dudit cardinal, par laquelle Vostre Majesté cognoistra le peu de prudence et discrétion pour encheminer un fait tant odieux pardeçà, et tant difficile en ce commencement.

Plusieurs gentilzhommes et bons personnages m'ont adverti confidenment que Vostre Majesté pourvoie que les Espagnolz, qui viendront pardecà, soient de la modestie que l'intempérence et fierté pardeçà requiert; autrement qu'il sera impossible de contenir ceux de pardecà i qu'ilz ne leur face oultraige irréparable; que la question qu'ilz ont eue en Anyers contre les Anglois, et le raport que les propres subjetz de Vostre Majesté ont fait de leurs insolences 2, et acte advenu dernièrement à Douai, et le mescontentement que aucuns de pardecà ont de ee mariage, avec les pratiques gectées par les Francois, les rendent abhoriz, et mesmes par les tesmoignages malheureux que auleuns Espagnolz fugitifs et résidens pardecà en donnent. Et s'est descouvert une menée que aucuns du conseil et de la noblesse avoient pourjecté parensemble pour empescher ladiete alliance, en laquelle le comte d'Arby 3 s'est trouvé, encore qu'il cust promit à la Roine le contraire, et à moi ausi, tellement que la Roine a changé d'opinion. Et tiens que le Privesel 4 et Oby 8 iront en Espaigne, non ledit Harby 6. Paget m'a fait entendre qu'il seroit convenable que l'on eust envoié quelque présent à ladicte Dame en signe d'aires de mariage, comme desjà je l'ai escript, pour tant plus prévenir devers le peuple, qui ne croit de ligier et congnoisse l'honneur, bien et utilité que deppendera de l'alliance. Et certes, Sire, il convient Vostre Majesté pourvoie pour la seurcté de S. A., et sur les moïens l'on tiendra pour icelle entre ceste nation tant barbare, à ce que inconvenient n'en subvienne, soit en sa personne, ou que division ou trouble n'en succède pardecà. Que seroit pour fere perdre le roïaulme, actendu que là les practieques de France et d'Escosse reposent. Et dient plainement ceulx de pardecà que ceulx du païs d'Embas seront les très bien venuz; mais qu'il sera difficile de vivre en paix avec les Espagnolz.

Le secrétaire qui souloit demeurer avec le Boys Dauphin 7, du temps qu'il estoit ambas-

¹ V. au sujet de l'aversion des Anglais à l'égard des Espagnols, les State papers, foreign, reign of Mary, pp. 75, 115.

² V. au sujet de l'antipathie entre les Néerlandais et les Espagnols notre article dans les Bulletins de l'Académie, 1. LX1, année 1875, p. 585 et 584.

⁵ Édouard Stanley, comte de Derby.

⁴ Sir John Russet, comte de Bedfort, lord Privy Seat.

⁵ Sir Philippe Hoby.

⁶ Le comte de Derby.

⁷ Claude Laval de Bois-Dauphin, ambassadeur de France en Angleterre avant 1555. Vertot l'appelle Beaudauphin.

sadeur pardeçà pour le Roi de France, est arrivé en ce lieu pour paier les debtz de son maistre, comme il a publié; mais j'ai seeu qu'il est reparti aiant communicqué avec l'ambassadeur sept ou huiet heures continues, et qu'il a dit comme le Roi de France est à S'-Germain, et qu'il doit envoyer pardeçà le S' d'Osel 1, Laubespinne 2 et autres personnaiges, qu'il fait équipper et armer les meilleurs batteaulx de guerre qu'il ait en son roïaulme, et que, devant qu'il soit Pacques, l'on vera une mutacion en Angleterre plus grande qu'elle ne fut oncques.

L'on a ici fait courir un bruit que le S^r duc de Savoie ⁵ venoit pardeçà pour espouser Madame Élisabeth, dont la noblesse a faiet démonstration qu'elle le désireroit, et que l'on traieta la confirmation de la succession de la coronne en elle et ledit S^r due, monvant la Roine sans hoirs. Et a jà tant présumé ladiete Élisabeth, qu'elle a envoié ung sien cousin de par sa mère, nommé Milord Quaré ⁴, pour veoir ledit Sg^r due, qu'il en a fait si bon raport entre la noblesse et à sa cousine, qu'il a laissé désir à la noblesse, et amour, affection et espoir à ladiete Dame Élisabeth. Et m'en a l'on tenu propos approchans, ausquelz je n'ai fait responce pour les raisons que Vostre Majesté peult considérer.

L'on a dict pardecà que plusicurs navires, aiant fait voile pour Espaigne, se sont péries ses jours passez en Hollande, sur lesquelles il y avoit plusieurs souldartz Espaignolz, et ausi que les François sont entrez en l'isle de Serg ⁵ et, qu'ilz la fortifient de nouveaul.

Mes lettres escriptes, Paget me manda en son logis, pour me rendre la procuration ei dessus mentionnée, reveue par le conseil pour l'envoier à Vostre Majesté; m'advertissant comme l'évesque de Londres 6 ira en Espaigne avec lesdits Privesel et Oby, et qu'il sera expédient escripre en Espaigne pour les recepvoir à Laredo 7, où Billebeau 8, pour ce que ceulx de pardeçà entendent recepvoir honorablement lesdits Srs que Vostre Majesté envoira, et que l'on désireroit sçavoir quel nombre de gens, chevaulx et muletz poura amener S. A. pardeçà, quel port il prendra; discourant que le port de Plamoux 9 est loingtain de ce lieu, et sur le chemin, ni aux environs il n'y a commodité de logis, ni de chevaulx; que, si ce debarquement se pouvoit faire à Hampton 10, il seroit fort propre, ou que si S. A. aimoit mieulx se desembarquer à Bristoue 11, qu'est ung port entre l'Irlande et l'Angleterre, combien qu'il est lointain ausi; quant c'est qu'il poura venir, et qu'il convient Vostre Majesté ne face dilation en son veage, ne que l'on attende le printemps, si ce n'est que le temps ne le permette, pour

¹ Henri Clutin, Sr d'Oysel, successivement ambassadeur de France en Écosse, en Angleterre et à Rome.

² Claude de l'Aubespine. V. plus hant, p. 242, note 1.

⁵ Emmannel-Philibert duc de Savoie, V. Mc Strickland, Lives of the queens of England, t. Vt, pp. 1109, 118.

⁴ Sir Peter Carew.

⁵ L'île de Sark on Serk. V. sur cette prise, Vектот, l. c., t. II, p. 265 et *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 137. Martin de Ballaye, lientenant du roi en Normandie, s'empara de cette île en novembre 1535.

⁶ Edmond Bonner, évêque de Londres.

⁷ Laredo, port de mer, dans les provinces basques.

⁸ Bilbao, en Biscaye.

⁹ Falmonth, port de mer anglais.

¹⁰ Southampton, port de mer anglais.

¹¹ Bristol, port de mer anglais.

ce qu'il emporte Vostre Majesté poursuive la consumation avant que les humeurs se remnent, ni que l'on donne occasion aux Francois de troubler et retarder l'effet de tant de bon commencement. Et ausi convient peuser pour le nombre d'officiers et serviteurs Anglois, que l'on lui poura bailler et quelz, qu'ilz lui soient fidèles; et joinctement que S. A. approche le plus près qu'il poura la coste de Biscave, tant pour négocier la ratification, que pour accellérer son voiage; et qu'il seroit bon préadvertir en Espaigne S. A. à ce qu'il envoie pardecà ung gentilhomme ou personnaige duisant dever la Roine avec quelque présent, et pour advertir du temps dudit passaige et de ce que dessus; et que ladicte Dame est conseillée d'aler à Vinesor 1, nour receproir S. A.; et qu'elle préparera une chasse en ung pare, où elle fera tendre tentes et pavillons, et ira là audevant de S. A.; et singulièrement que Vostre Maiesté informe S. A. pour régler et renger le train à modestie convenable pour le commencement. Auguel j'ai dis que j'envoirois ledit procuratoire et informerois Vostre Majesté de ceste communication, pour y donner l'ordre requis et convenable; et que quant au passage de S. A., je tenois pour tout certain que Vostre Majesté le hasteroit pour les considérations qu'il avoit pensé; et que quant auxdits officiers et gentilzhommes, qui se pouroient donner à S. A., qu'il seroit bon en communicquer avec la Roine ou fere une liste de l'ordonnance, pour après la communicquer à Vostre Majesté. Ce qu'il a promis de faire.

L'ambassadeur de Portugal a eu audience de la Roine, en laquelle il n'a fait mention d'alliance et mariage. Et se doibt de brief partir pour son retour. Et passera par France; aiant fait en son endoit ee que Vostre Majesté m'a commendé en accueil et devises.

L'on a ici semé la nouvelle de la surprinse de Vercel de tant de manière, que, jusques à l'advis que Maçon en donne, l'on a tenu qu'elle fût entre les mains des François. Et a l'on fait discours sur le S' Don Fernando ² estranges et peu advenans à sa réputacion; et qu'il n'attend, sinon le trepas de Vostre Majesté, pour se faire duc de Milan et descouvrir la mauvaise volonté qu'il a au service de Vostre Majesté et le contentement qu'il auroit de fere perdre tout l'estat du S' due de Savoie. Et a l'on adjousté que les François avoient emporté tous les meubles laissez en l'horic ⁵ du feu S' due de Savoie dernier.

A tant, Sire, eta.

De Londres, le 11 décembre 1555.

SIMON BENARD.

(Ibid., tol. 455,vo.)

¹ Windsor.

² Don Fernando de Gonzague, gouvernenr de Milan.

³ Horie, famille, succession.

XCIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 12 décembre 1555.

Sire, la Roine m'a fait dire eejourd'hui, par Paget, que, aiant passé au temps que l'Esglise permect espousailles, il sera difficile et quasi impossible que S. A. puisse estre pardeca pour, déans icelui, consumer le mariage conclud, pour estre la Septuagésime le 21 du mois prochain: et qu'elle désireroit, s'il estoit possible, qu'elle ne fut empeschée de recourir pour dispence; néantmoings que si l'on ne pouvoit autrement, elle s'accommoderoit à ce que Vostre Majesté vouldroit; mais que, si la venue de S. A. ne peult estre devant le Quadragésime, je deusse certifier Vostre Maiesté qu'elle ne se espousera en caresme, ains attendra après Pacques. A quoi l'ai respondu que Vostre Majesté feroit haster ledit passaige de S. A. le plus qu'il scroit possible, pour, au plustot que faire se poura, consumer ledit mariage, non seulement devant le Quadragésime, mais devant le Septuagésime; et que j'avois advis l'admiral de Vostre Maiesté devoir partir de brief avec la flotte et armée, pour asseurer et diligenter ledit passaige, et que j'en advertirois Vostre Majesté à diligence. Et soit, par scrupule de conscience ou pour autre occasion, ladicte Dame désire la diligence. Vostre Majesté en fera ec que lui semblera pour le plus expédient. L'advertissement que plusieurs bons personnaiges m'ont confidanment communiqué d'auleuns catholieques et malvaise et desraisonnable volonté des hérétiques, qui indifférenment repugnent audit mariage, tant comme Anglois pour la religion, que pour les practiques Françoises, qui se sement entre eux par les prédicans et autres ministres appostez, et que pour toute seurté il est convenable que Vostre Majesté face diligenter la consumation dudit mariage en cestui hiver, pour éviter le danger et inconvénient qui pouroit advenir au printemps par tumulte, trouble et mutinerie populaire; et que audit printemps ce sera pour le mieulx que S. A. passe en Flandres, pour veoir comme les choses se conduiront; qu'il ne fault craindre que en l'hiver cenly de pardeca se mutinent, mesme en ceste saison si pluvicuse et inconstante, que, depuis l'eaige de vivans, l'on n'a veu les caues en Angleterre, si grandes, et que Dien fait tont pour le mieulx, et qu'il poura permettre que S. A. sera si agréable, que toutes conspirations se convertiront en fumées; mais que eculx de pardeça sont si traistres, si inconstans, si doubles, si malicieux et si faciles à esmouvoir, qu'il ne se fault fier autrement; et que si l'aliance est grande, ausi est elle hazardeuse pour la personne de S. A.; que, si mutacion advient pardeca, l'alliance sera plus incommode que prouffitable, et pouroit favoriser aux François, pour la peine et empeschement que l'on auroit de secourir et saulfver S. A.; me particularisant que ceulx qui avoient practicqué au Parlement pour persuader la Roine se marier pardeça et conséquenment à Cortenai, sont irritez

de ce qu'ilz n'ont peu conduire à chief leur <mark>entreprinse; que l</mark>e grand chambellan ¹, le grand escuier², le comte d'Arby³, Walgrave⁴, qui est le principal, et plusieurs du conseil de la Roine sont après pour se distraire du service de ladiete Dame; que l'on a grande envie sur Paget [de] ce que ladicte Dame lui preste l'oreille; que l'on incite les catholicques et ceulx qui ont assisté ladicte Dame en ses troubles pour se divertir de son affection, pour dire qu'elle donne crédit aux héréticques, use de clémence, pardon et libéralité envers culx, et ne recognoit centx qui sont catholicques qui lui sont esté fidèles ; que ledit Pageta esté suspecté d'hérésie; qu'il a gouverné le Roi Henry et conseillé ladicte hérésie; que ladicte Dame fait plusieurs choses par importunité de plusieurs particuliers, sans communication et advis de son conseil; que le Roy de France a délibéré envoier pardeca le marcschal St André 8 ou autres pour remonstrer à la Roine et son conseil plusieurs choses tendans à la fin de esmotion, pour donner eucur aux hérétieques, pour entretenir les catholiques audit mescontement, et peult estre pour passer en termes de romptures avec ce roïaulme, ne saichans la particularité sinon par les discours et advis incertains, et signanment pour commovoir Madame Elisabeth à quelque malheur; qu'il importe Vostre Majesté considère ce que desus; et mesmes si aulcuns de la noblesse et particuliers ont déclairé avoir contentement de ladiete alliance, c'est plustot faintement et contre cueur que de bon vouloir; me représentans plusieurs doubtes et considérations qu'ils jugeoient se devoir péser; et qu'il convient S. A., à son arrivée, entende ce que dessus, pour selon ce y prendre garde et revocquer le contraire à meillieure intention; que si Vostre Majesté ou S. A. entreprend par la force d'encheminer ladiete alliance, ce sera trouveil, peine et hazard, et si par confidence des Anglois, il sera périlleux; et que entre ces deux, maturité de conseil, prudence, prévention et providence est requise. Et comme eestui discours et advis procède de gens de crédit, et mesme que le controleur 6 m'en a touché quelque chose, qui au commenchement suivoit l'advis de Walgrave, je n'ai voulu délaisser fere part à Vostre Majesté, pour sur le tout resouldre et adviser ce qu'il lui semble convenir.

L'on m'a confermé que les François font gens de pied pour les passer en Escosse déans Pacques, pour effectuer la practique et desseing, plustot que pour occasion de défense ou de Vostre Majesté; et que si Dieu n'y pourvoie, il sera difficille ne terreur qu'il ne se revolte; dont j'ai donné advis aux principaulx du conseil pour y obvier.

Alant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très publes désirs.

De Londres, ce 12 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(Ibid., fot. 459.)

- 1 Sir John Gage?
- ² Sir Antoine Browne, vicomte de Montague.
- ⁵ Edouard Stanley, comte de Derby.
- 4 Sir Edouard Waldegrave ou Waldgrave,
- ⁵ Jacques d'Albon, S^r de S^t-André, marquis de Fronsac, maréchal de France, mort en 1562.
- 6 Sir Robert Rochester.

XCIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

15 décembre 1555.

Compte rendu de la conférence qu'il a eue avec Paget, et de l'audience que la Reine lui a accordée à propos de son mariage avec le fils de l'Empereur.

(VERTOT, L. c., t. II, p. 354.)

XCV

Le roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

14 décembre 1553.

Son ambassadeur doit demander à la Reine des explications sur la conduite qu'elle prétend tenir à l'égard de la France, si elle épouse le prince d'Espagne.

(Ibid., 1. 11, p. 512.)

XCVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

14 décembre 1555.

La reine Marie est obsédée par l'ambassadeur de l'Empereur, qui lui sert de ministre et de conseil.

(Ibid., t. II, p. 507.)

XCVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 décembre 1553.

Il est satisfait de la tournure des négociations du mariage de la Reine avec son fils. Renseignements sur le traité de mariage. Simon doit l'avertir des moyens mis en usage, à propos de ce mariage, par la France aidée des protestants, et surveiller Élisabeth.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 167.)

XCVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

15 décembre 4555.

Il lui envoie certains articles sur lesquels l'Empereur et la Reine sont d'accord pour le mariage.

(VERTOT, t. 11, p. 318.)

XCIX

Le même au même.

15 décembre 1555.

Pendant une assemblée extraordinaire des lords, le chancelier a proposé le mariage de la Reine avec le prince d'Espagne.

(Ibid., t. 11, p. 317.)

C

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 17 décembre 1555.

Sire, la Roine m'a mandé cejourd'hui pour aller parler à elle à trois heures après midi, in'aiant mandé qu'elle entendoit doresnavant communiequer avec moi ouvertement, et que son conseil avoit esté d'icelui advis, puisqu'elle tient l'alliance et mariage accordés et concluds. Et me retreuvant à ladicte heure en court, elle me dit comme elle avoit esté indisposée ces jours passez de mélancolie, que le brujet commun, qu'est entre ses subjectz, lui avoit causé, dont elle avoit esté advertie de plusieurs costelz; et que, tant verbalement que par escript, l'on avoit publié plusieurs choses contre les Espagnolz et contre ladicte alliance, jusques à tumber en propos sentant tumulte; que les propres dames de chambre, intimidez desdits propoz et advertissemens qu'elles avoient eut conformes de plusieurs gentilshommes, lui avoient fait rapport si paour 1, qu'elle en avoit conceu mélancolie et tristesse, que l'avoit rendue malade. Ausi avoit elle eu advis de Wothon, confirmatif de ce que j'ai escripts à Vostre Majesté, de l'aprest que les François font pour eulx armer en mer; certiffiant que le Roi de France ne peult aucunement digérer ceste alliance; oultre ce que plusieurs rebellions et desobéissances se descouvrent de jour à autre contre les actes du Parlement touchant la religion; et que pis est, que ceulx de son conseil sont en division et jalousie sur ladicte alliance; que mellant l'ung avec l'aultre, e'est occasion pour estre perturbée; et néantmoings qu'elle se monstreroit si constante, que plustost la mort, que d'espouser autre mari que S. A.; me déclairant qu'elle avoit mandé tout son conseil en sa chambre le mesme jour, et lui avoit déclairé ee que dessus, et leur avoit requis de fere leur debvoir, selon qu'elle se confie en eulx : qu'ilz ne deussent estre partiaulx, ni contrarier à son affection fondée sur l'honneur et bien du roïaulme; qu'ilz deussent ferc ce qu'est en culx; et que de son costel elle les assisteroit et authoriseroit, austant qu'il seroit en elle; et que unaniment ilz avoient respondu qu'ilz feroient leurs debvoirs et mourroient tous à ses pieds pour son service; et que si l'alliance n'estoit conclute, qu'ilz ne seauroient estre d'autre advis, sinon qu'elle se deust faire; et qu'ilz le passeroient tout oultre contre tous, et pourvoieraient à ce qu'ilz estimeraient estre nécessaire; que ceste responce l'avoit aucunement consolée et remise; dont elle m'avoit volu faire part; que jà ilz estoient après pour donner ordre pour l'équipaige de navires de guerre d'Angleterre pour les tenir prestes; semblablement que du costel d'Escosse et Irlande l'on se

Paour, peureux, alarmant,

fortifioit et feroit l'on démonstration de bonne garde et résistence; que, par fortune de mer, une navire chargée de munition et artillerie, que l'on envoioit en Irlande, avoit couru fortune, néantmoins que l'artillerie estoit saulvée; que plusieurs de ce roïaulme estoient d'opinion que le mariage de Madame Élisabeth avec Cortenai servit occasion de contenter la noblesse et neuple, pour raison que l'on a semé que l'on vouloit marier ladicte Élisabeth au due de Savoie et hors du païs; que les mettroit en suspicion que à perpétuité les estrangiers vouldroient emporter le gouvernement de pardera; que ladiete Dame Élisabeth lui avoit escript puis son partement et envoié emprunter sa litière, comme si elle s'estoit treuvée mal à dix miles d'ici; et qu'elle lui avoit escript pour aornemens de la chappelle, des chapes et chasubles, calices, eroix, plats et autres telles choses pour une chappelle; et qu'elle avoit commendé que l'on lui envoia ce que seroit nécessaire, puisque c'estoit pour le service de Dieu; et que par effect elle vouloit tesmoigner la religion qu'elle a déclairé vouloir suivre; que, quant à elle, elle désiroit en avoir l'advis de Vostre Majesté; me demandant si j'en avois escript à Vostre Majesté; qu'elle avoit promis à Cortenai de non lui parler dudit mariage, ni le forcer à icelui, comme elle ne voloit fere; mais que comme elle a entendu d'aucuns de son conseil qu'il s'y accommoderoit, si elle en estoit contente, elle n'en avoit volu respondre à ce que premier elle n'en cust l'opinion de Votre Majesté. A quoi je respondis qu'il ne me sembloit convenable qu'elle print mélancolie pour les advis desusdits; et que puis son conseil avoit prins à sa charge de pourveoir par tout, je confiois il feroit ce qu'estoit requis; que les jours passés j'avois informé ledit conseil de plusieurs particularitez correspondans; que je confiois Vostre Majesté donneroit bon ordre que les Francois n'auroient moien de tant embarasser d'emprinses et fere tant d'ennemis; que j'avois amplement escript à Vostre Majesté du mariage de ladicte Dame Élisabeth avec ledit Cortenai; que je n'en avois encore responce: que je l'attendois de temps à autre; que l'on m'avoit ces jours passez confidenment déclairé que traictant ledit mariage, toute la noblesse et le peuple d'Angleterre agréeroit celui de S. A., discourant que, quant il seroit fait, ladicte Élisabeth n'auroit plus de forces qu'elle a; qu'elle poura promovoir la religion, et par le contraire, si l'on la désespère, elle poura practicquer et prester l'oreille aux François; que si ladiete Roine a enfans de S.A., ledit mariage de Madame Élisabeth ne sera en considéracion; que le tout se poura traicter, pourveu qu'elle persiste en la vraic religion; que la succession du roïaulme touche principalement le Parlement; que après sa mort elle ne peult gouverner le monde; que le vrai droiet est à la Roine d'Escosse; et que si ledit mariage ne se fait, il sera difficille de contenir les hérétiques mal contents; qu'ilz ne se révoltent néantmoins; que je interprétois ce discours en double sens : en suspicion pour ne congnoistre l'humeur du gentilhomme qui le me disoit, et qu'il povoit estre meu par ladiete Élisabeth, l'autre qu'il le me povoit dire pour tirer de moi ce qu'il m'en sembloit. Comme qu'il en soit, je ne puis délaisser de répéter à Vostre Majesté que grande partie de la noblesse et du peuple est troublée de ladicte alliance. Et me dit l'on de jour à autre que millord Thomas Grey t et son frère nommé Jehan 2, frères du duc de Suffocq, le comte de

⁴ Thomas Grey, frère de Henri Grey, duc de Suffolk.

² Jean Grey, idem.

Wincestre 1, millord Faltre 2, Sommerset 5, celui qui souloit estre admiral, ung parent de Cortenai, le beau fils du feu de Northumberlant et plusieurs autres, que Pelisayn 4 m'a nommés, conspirent pour empescher le desembarquement de S.A., et pour ruer dessus les Espaignolz; n'aians plus d'occasion de contredire ladicte alliance, sinon par la craincte qu'ilz ont que les Espaignolz voudroient gouverner, puisque ilz ont entendu les articles et condicion que le conscil a publiés en termes généraulx. Néantmoins puisque tout le conseil s'accorde en ce, j'espère que l'on pourvoira et préviendra ladicte conjure et conspiration, mesmes si ladicte Dame fait trois ou quatre mille hommes pour sa garde, que je tiens elle fera, si le bruiet ne s'appaise.

Puis ladiete Dame m'a dit que les serviteurs du cardinal Polo la pressent pour avoir responce aux lettres qu'il lui a escript, et que, par une sienne du 2º du présent, il démonstre estre mal content du séjour qu'il a fait à Thilingue 3; et qu'elle prie Vostre Majesté le souffrir venir à Bruxelles; me interroguant si j'avais nouvelles de sa venue. A laquelle j'ai respondu que j'avois entendu Vostre Majesté mandé, pour s'approcher par une lettre des serviteurs dudit cardinal, et non par lettres de Vostre Majesté; que soudain j'en aurois advis, je l'en advertirois.

Et joinctement m'a reprins ee qu'elle me fit dire par M. Paget, de non se espouser en la caresme; et que si S. A. ne peult passer déans le Septuagésime, qu'elle entend Vostre Majesté demende dispence du Pape, tant sur le parentaige, que sur l'espousaille; mais que en caresme elle ne délibère se espouser.

Ladicte Dame se part mardy pour Richemont, où elle attendra les S^{rs} ambassadeurs de Vostre Majesté. Et sont leur logis prestz en eeste ville et ledit Richemont.

Atant, Sire, je prie le Créaleur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 17 décembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554, — 2º partie, fol. 464 v°.)

- William Panlet, comte de Wilshire, marquis de Winchester.
- ² Le fils aîné de lord Stanley, comte de Derby (v. Vertot, l. c., t. 111, p. 139).
- 3 Thomas Seymour, de la famille de Somerset.
- 4 Nons n'avons pu reconnaître ce personnage.
- 5 Dillingen. V. plus bant, p. 256.

CI

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 18 décembre 1555.

Nouvelles de la conclusion du mariage entre le prince Philippe et Marie, Reine d'Angleterre. Le roi des Romains sollieite, de son côté, la main de la Reine en faveur de son fils. Le Roi devrait mettre à profit ce différend.

(Charrière, ibid., p. 291.)

CH

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

18 décembre 1553.

La Reine d'Angleterre a nommé des ambassadeurs, qui seront envoyés en Espagne pour y régler les articles de son traité de mariage.

(VERTOT, 1. 11, p. 522.)

CIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à sou souverain.

Londres, 20 décembre 1555.

Sire, comme ceulx de la noblesse et du peuple ont entendu que tout le conseil s'estoit accordé, consenti et résolu l'alliance de Son A. et de la Roine, que le comte d'Arby ¹ s'estoit

¹ Édouard Stanley, comte de Derby.

retiré de l'intelligence qu'il avoit avec Walgrave 1 et Cortenai 2, que Millord Daere 3 tenoit bon pour ladicte Dame; que les comtes de Painbroch 4, Strosbergh 5, et Arondel 6, principaulx Millords, et autres avoient asseuré ladicte Dame de leur bonne volunté et fidelité; que l'on a publié le contexte des articles du traicté, par lequel l'on a comprins l'avantaige et proflit qu'en recepyra le roïaulme; que si la Roine d'Escosse a prins ung daulphin de France, ladicte Dame, n'aiant personnaige correspondant en son roïaulme, peust choisir alliance de prince puissant, pour retenir la maulvaise et ouverte volunté que les François et Escossois ont toujours porté à ce roïaulme; le mescontentement et murmuration que l'on avoit ouy auparavant s'est fort appaisé. Et se sont plusieurs retirés des pratieques èsquelles hérétiques et François les voulgient attirer, et mesmes comme l'on a entendu que l'on pourparloit de marier Madame Élisabeth à Cortenai; que la Roine avoit envoié visiter ladiete Élisabeth. envoié chappelle, lictières et offrir toute fayeur et courtoisie; que le duc de Suffoc estoit content : que ladicte Dame avuit monstré visaige 7 au grand escuier 8 et Walgrave, jusques à leur dire qu'elle ne vouldroit souffrir personnaige en son eonseil et principaulx offices de sa maison qui contrariassent son affection et intention en chose de telle qualité, et qui donnassent maulvais exemple aux autres, jusques à dire que, si l'on abusoit de sa bonté et clémence, elle seroit, contre son naturel, forece à monstrer son auctorité; les ungz par craincte, les autres pour espoir, les autres pour la raison, les autres pour dissimulacion, et les autres pour complaire ont changé d'opinion. A quoy n'a nuit la démonstration que l'on a fait d'armer les basteaulx de guerre; les despesches que l'on a fait audit Millord Dacres pour l'envoier sur les frontières d'Escosse avec tiltre de gardiain d'icelles, avec ample pouvoir pour tenir gens de guerre; que l'on a préadvisé les capitaines des ports de mer, pour estre sur leur aguet; que la Roine fait publier se vouloir armer; que l'on a prins plusieurs qui parloient contre les actes du Parlement et fait entendre que ladicte Dame se préparoit pour obvier aux tumultes et séditions. De manière, Sire, que j'ai espoir l'entrée de S. A. en ce roïaulme sera seure, pourveu que les Espagnolz, qu'il amenera avec lui, puissent escuser et dissimuler la fierté des Anglois au commencement, et les entretenir et s'accommoder. Et, selon que je puis assentir, les Francois oscroient bien faire tant de choses, que les Anglois se résoldroient à guerre contre culx, et useroient de l'occasion et oppurtunité du temps. Ce que j'escrips notamment à Vostre Majesté, afin qu'elle entende la mutacion de choses de moment à moment, signanment puis mes deux lettres. Et néantmoins Vostre Majesté considérera que, pour l'inconstance naturelle, il est mieulx s'assenrer, que par confidence tumber en danger.

- ⁴ Sire Edouard Waldegrave ou Walgrave.
- ² Sir Édouard Courtenay, comte de Devonshire.
- 5 Lord William Daere.
- 4 Sir William Herbert, comte de Pembroke.
- 5 Lord George Talbot, comte de Shrewsbury.
- 6 Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel.
- 7 Monstré visage, fait mauvaise mine, montre sevère.
- 8 Sir Antony Browne, vicomte de Montague.

A ce propos le controlleur 4, que du commencement tenoit le parti de Cortenai avec Walgrave et les collègues, m'est venu trouver en mon logis, par deux fois en trois jours, se plaindre à mui de ce que la Roine ne lui communicquoit plus tant familièrement ses affaires qu'elle souloit; qu'elle les communicquoit plustot à Paget ou à Petre; que plusieurs ses amis s'estoient esbalus dont procédoit ce changement en son endroit et dudit Walgrave; que, quant à lui, il avoit longuement et fidellement servi; qu'il pouroit plus fere en tous endroietz pour son service, que ceulx desquelz elle prend confidence; qu'il avoit toujours esté dédié au service de Vostre Majesté; que, s'il eust secu l'affection que ladiete Dame portoit à S. A., il eust non seulement de sa part promeu et advancé icelle, ains eust empesché le Parlement et Walgrave de passer si avant, comme ilz ont fait en la matière; me priant de lui dire si ladiete Dame lui avoit dit aucune chose de lui, ou si j'avois suspieion qu'il fut autre sinon incliné à Vostre Majesté; que si ainsi estoit, ce seroit sans cause; qu'il ouyt plusieurs propos de mescontement, mais qu'il vouloit tesmoigner à ladiete Dame l'obligation et le bon vouloir qu'il lui tient, et vouloir meetre la main à la besongne; mais que confidenment il me vouloit advertir que plusieurs ont regret de ce que Paget a accès vers ladicte Dame. Auquel j'ai respondu que j'avois toujours entendu que ladicte Dame Ini portoit affection de bonne Dame et maistresse, recongnoisoit toujours sa fidelité parlant de lui; que, quant à l'entremise de Paget, l'entendois qu'il estoit homme d'esprit et de conduicte; néantmoins ladicte Dame avoit autres conscillers, sans la participation desquelz je ne povojs croire qu'elle feit aucune chose; le priant de continuer aux bons offices qu'il promettoit, et que S. A. en auroit bonne souvenenee; usant de ses propos pour trois respectz : pour la jalousie qu'il a et Walgrave son parent contre Paget; pour la craincte qu'il a que la Roine change d'opinion à l'endroit dudit Walgrave; et qu'il soit en la bonne grâce de S. A.; et qu'il est vieux serviteur et de praetique, je l'entretiens et les autres le plus qu'il m'est possible,

L'on publia, lundi dernier, les aetes et statutz du Parlement eoneernans la religion. Et commence l'observence d'iceulx le 21° de ce mois. Et combien que l'on ait arraché les placeartz en plusieurs lieux, et que aucuns hérétieques se soient assemblez en l'esglise S'-Matthieu, pour conférer de ses articles, si est cc, comme l'on en a saisi dix ou douze et pendu deux, il n'y a apparence de contradiction telle que l'on pensoit quant à ceste ville; et quant au païs, l'on n'entend encores ce qui pouroit estre.

J'ai despesché ung François pour aller, avec aucuns Flamengs, avec une navire à leur aventure, pour descouvrir l'apprest de mer des François. Oultre ce que j'en ai escrips à Vostre Majesté, qu'est véritable, et s'arment austant qu'ilz peuvent, selon les advis que l'on reçoit de Rohan ² et de Brestz ⁵. Et m'a l'on continué la nouvelle de vingt quatre navires.

La Roine partist hier pour Richemont. Et, avant son partement, je lui fis entendre la venue desdits S^{rs} ambassadeurs et le jour qu'ilz pouroient estre à Calaix, selon les lettres que Vostre Majesté m'en avoit escript, en date du 15° de ce mois, que j'ai réitera au chan-

¹ Sir Robert Rochester.

² Sic.

⁵ Brest.

cellier et Pieter, leur déclairant que Vostre Majesté avoit accepté les articles reveuz par eulx; les prians me dire qu'il estoit du bruiet que l'on faisoit sur la venue des Sⁿ ambassadeurs. Lesquelz me dirent que, quant au bruit que l'on faisoit, c'estoit une voye populaire et hérétique; mais puisque la noblesse avoit donné sa parolle, il n'en failloit fere grand eas, actendu mesmes qu'ilz y donneroient bon ordre, et qu'ilz ne debvoient traieter autre chose en ces festes, sinon le fait du mariage, et regarder quelz officiers et gentilzhommes ilz choisiront pour meetre au service de S. A., qui soient catholicques et confidens.

Je ne leur parlis de la promesse par motz de présent, pour ce qu'il sera mieulx que à la venue desdits S^a ambassadeurs l'on la persuade, combien que Vostre Majesté ne doibt doubter aucunement de la volunté de ladicte Dame. Car elle m'a réiteré motz obligatoires, encores qu'ilz soient du futeur, et y rendrai tout le debvoir possible.

Quant à Madame Élisabeth, ladiete Dame dissimulera avec elle et temporisera autant qu'il sera possible, sans entrer en communication du mariage de Cortenai, si ce n'est que le conseil ou la noblesse le meetent en avant; demonstrant ladiete Élisabeth grand contentement de ladiete Dame. Et néanmoins l'on a commis gens pour espier ce que se fera en sa maison.

Ladiete Dame insiste que Vostre Majesté impètre du Pape dispenee pour espouser oultre le temps de la Septuagésime.

Le cardinal Polo a fait publier qu'il s'en vouloit retourner à Rome, puisque Vostre Majesté ne lui avoit permis venir devers lui. Dont ladicte Dame a esté perturbée, pour ce qu'il semblera au Pape et Consistoire qu'elle ne veulle promouvoir l'obéissance de l'Esglise en son roïaulme. Et m'a réitiré si Vostre Majesté ne lui permectra venir à Bruxelles. A laquelle j'ai dis que je creois que ouy.

Ladicte Dame ne sera plus intitulée chef suprême de l'Esglise ès despèches que se feront pardecà, ains par ung et cœtera l'on excusera.

Les gens dudit cardinal ont donné à la Roine une bulle en forme d'indulgence, pour prier Dieu pour la paix et pour inspirer ceulx de ce roïaulme à la religion, que l'on n'a osé publier.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ee 20 décembre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. 2° partie, fol. 467 °°.)

CIV

Instruction de l'Empereur donnée à ses ambassadeurs envoyés en Angleterre.

Bruxelles, 21 décembre 1555.

Instruction à vous mes cousins, chevaliers de nostre ordre, messires l'Amoral 1, comte d'Egmont, prince de Gavre, Charles comte de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailly de Hainaut 2, et nos très chiers et féaulx de Montmorency, chevalier, grand bailly d'Alost 3, et Philippe Nigry 4, conseiller et maistre aux requestes ordinaire de nostre hostel et chancellier de nostredit ordre, de ce que aurez à faire, négocier, dire et proposer de nostre part à la Roine d'Angleterre, madame nostre bonne seur et cousinne, et ceux de son conseil, où présentement vous envoions.

Vous irez en la meillieure diligence, que vous pourez. Et venans à Calaix, vous informerez tant à la provision faiete de la part de ladicte Dame, pour assheurer vostre passaige, que des batteaulx que avons fait encheminer au mesme fait, et ausi de la minne et contenence que ticnnent les François, et signanment s'ilz ont batteaulx de guerre armez près de là, pour tenir sur vostre passaige, afin de vous conduire selon ce, pour procurer de passer sheurement en Angleterre.

Vons vous adresserez en premier licu à nostre ambassadeur ³ y estant pour, par son moïen, advertir ladicte Roine de vostre arrivée, prendre temps pour l'audience avec sa commodité, pour la visiter de nostre part, lui faire nos très cordiales recommendations, présenter noz lettres et négocier ce que aurez en charge, communicquant préalablement avec nostredit ambassadeur. Et afin que, prenant de lui l'information requise à l'effect susdit des choses passées en ceste négociacion, et l'estat auquel, pour lors, se treuveront toutes choses, vous regardicz, selon ce, la forme et manière de l'office que devrez fere, de nostre part, devers ladicte Dame, pour la requérir de son alliance avec le prince nostre filz; fondant le tout sur ce qu'en a esté mis en avant de nostre part, et que elle et son conseil ont démonstré treuver bon; lui faisant entendre le contentement et satisfaction qu'en avons, et l'espoir que nous avons du bien et prouffit que ses roïaulmes et païs et les nostres ausi respectivement en recevront.

Et, après ce premier office, et avoir entendu la responce que sur ce ladiete Roine vous fera, vous vous offrirez pour, suivant la charge que vous avez, passer oultre à la négociacion, arrester et conclure les articles, suivant le pouvoir que vous sera délivré; duquel ferez

¹ Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, etc., décapité par ordre de Philippe II, le 4 juin 1568.

² Charles comte de Lalaing, baron d'Escornaix, etc., mort en 1585.

³ Jean de Montmorency, s⁷ de Courières, d'Orgues, etc., mort en 1565.

^{*} Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or.

⁵ Simon Repard.

ostencion quand il sera de besoing, et lequel se poura insérer au traicté, joinctement avec icclui que la Roine donnera à ceulx qu'elle députera pour conclure ladicte négociation.

Et pour vous donner plus particulière informacion de ce que aurez à fere quant à ladicte résolucion des articles et traicté de mariage et choses en deppendans, oultre ce qu'en a esté débatu en vostre présence, vous emporterez copie des articles que nous avions fait dresser et des lettres particulières que joinetement escripvismes à nostredit ambassadeur, de celles dernièrement qu'il nous a escriptes du 8° du présent, et de ce que lui respondons sur icelles, qui vous donneront souffisante instruction pour tout ce que présentement vous aurez à fere pardelà, et pour parvenir à la conclusion desdits articles.

Lesquelz résoluz et arrestez et les lettres hien et sheurement despeschez et en forme deuc, vous tiendeez main à ce qu'ilz nous soient envoiez, enfin que sur icenlx nous envoions nostre ratification, pour la délivrer à ladicte Dame, prenant la sienne. Et sera bien que vous aiez regard à ce que toutes solemnitez se observent, pour la plus grande sheurté et validité de ce que se traictera.

Et, pour austant qu'avons escript audit prince, nostre filz, afin qu'il vous envoic povoir en toute diligence pour, ledit traicté conclud et arresté, povoir, en son nom et comme ses proenreurs, passer ledit mariage avec ladicte Dame par motz de présence. Incontinent que vous
aurez reçeu icelui, vous en advertirez ladicte Dame pour la requérir qu'elle prengne temps
et opportunité pour passer ledit mariage, observant les solemnitez à ce requis, et tenant
regard à ce que les motz réciprocques soient exprès et convenables pour assheurer ladicte
obligation; espérant que cependant, si avant que ledit povoir arrive, selon la diligence que
faisons faire au coustel de Rome, l'on aura obtenu dispence souffisante, pour, nonobstant les
degrez de consanguinité qui sont entre les parties, povoir canonicquement et selon Dieu et
les ordonnences de Nostre Mère S'e Esglise, contracter ledit mariage; et ne deffauldrons de
incontinent que aurons entendu que Sa Sainetété l'aura accordé, le vous fere seavoir, puisque
cela suffira; n'estant besoing d'en fere pardelà autre ostencion et déclaration, sinon à ladicte
Roine et à qui bon lui semblera.

Et pour austant que, comme vous verrez, par les lettres de nostredit ambassadeur, sadicte Dame se délibére de, incontinent que la conclusion sera prinse sur lesdits articles, despescher aucuns de sa part devers nostredit filz, pour l'advertir de la résolucion de ladiete négociacion, il sera besoing que tenez la main et sollicitez que les dessusdits portent povoir de ladiete Dame souffisant, pour contracter, an nom d'icelle avec nostredit fils, mariage par motz de présent, de mesme que vous ferés avez ladiete Dame, afin que les choses soient tant plus asseurées de deux costelz.

Vous portez davantage lettres, tant pour l'évesque de Wincestre, grand chancellier, l'aget et autres et aucunes en blanc, telles que verrez par la copie de chacune d'icelles; suivant lesquelles ferez, de l'advis de nostredit ambassadeur, les offices envers chacun d'iceulx de pardela à qui ilz s'addressent, pour leur gaigner la volonté, ce que vous voirez convenir, et estre plus à propos pour la bonne direction de ceste affaire.

Et combien que nous tenons pour certain que, comme qu'il soit, que nostredit ambassadeur nous escript, ledit évesque de Wincestre lui avoit dit que, s'il est de besoing faire quelque changement audit traicté pour plus d'esclarsissement, il se poura faire, si pensons nous toutesfois que, leur accordant, comme nous faisons plainement, celui que, comme avez entendu, ilz ont fait en trois articles, le tout passera sans ultérieure dispute. Toutesfois si l'on mectoit quelque chose en avant, vous vous conduirez en ce, selon que le changement sera : ne faisant difficulté en ce que sera conforme à ce que avez entendu estre nostre intention, que vous sera ramentué par les pièces que emporterez. Mais si les changemens, que l'on prétendroit faire, estoient audehors d'icelle, vous regarderez de le dissuader modestement et par fondemens raisonnables. Et en cas que tout ce nonobstant ilz y persistassent, vous vous en démeslerez par dire que n'avez charge d'entrer en telz changemens; et offrant de nous en advertir, sans les désespérer, ni vous mettre en chose que peult altérer la principale négociation.

Le mesme fairez vous, s'il venoit à faire quelque changement en la matière des entrecours, combien qu'il est apparent qu'ilz se contenteront de n'entrer en auleune dispute sur iceulx, ni sur aultre précédens traictez, attendu qu'ilz sont expressément réservez par le précédent. Et pour excuser d'y entrer, pourez dire que ce sont chose qui se pouront mieulx traicter et négocier plus favorablement après l'alliance consummée. Et toutesfois advertirez vous ce qu'ilz pouront proposer pour nous en donner advertissement, comme aussi fairez et de temps à autre non seulement de vostre besoigné, mais encore de tous occurrens que pourez entendre en ce coustel là, sans vous partir que préallablement la négociation achevée selon l'estat pour lors des affaires, nous vous advertissions de ce que dévoirez faire.

Remectant le surplus à vos prudences et discrétions, selon la confidence qu'en avons, et à ce que de temps à autre correspondant à vos lettres, nous vous fairons entendre de nostre volonté.

Fait à Bruxelles, le 21 décembre 1553

(Ibid., fo 471.)

$\mathbf{C}\mathbf{V}$

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1555.

Instructions données par Charles-Quint à Lamoral, comte d'Egmont, Charles, comte de Lalaing, Jean de Montmorenei, S^r de Courrières, Philippe Nigri et Simon Renard, pour aller traité en Angleterre du mariage entre le prince Philippe et Marie¹.

(State papers, foreing, reign of Mary, p. 40.- Indication.)

¹ Ce sont probablement les mêmes instructions que celtes imprimées sous la date du 21 décembre 1555.

CVI

L'Emperenr à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1553.

Ambassade des comtes d'Egmont et de Lalaing, du S' de Courrières et du chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Ils sont chargés de traiter du mariage avec son fils,

(Papiers de Granvelle, 1. IV, p. 471.)

CVII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 25 décembre 1555,

Les remerciments de l'évêque de Norwich lui sont très agréables. Ce prélat l'avait remercié des soins que l'on prend aux Pays-Bas des affaires de la Reine.

(Ibid., 1. IV, p. 472.)

CVIII

Millord Paget à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Richemont, 23 décembre 1553.

Monsieur, hier après disner, l'ambassadeur de France avoit audience. La cause — comme il me semble — s'a arresté sur trois poinctz : pour chercher la certitude de ce que, par bruit, son maistre a desjà entendu du mariage entre la Royne et le Prince, pour nous abuser de

belles parolles, et pour avoir occasion de mener practieque de la paix. Car son premier propos à Sa Majesté, ce fust que, combien que lui n'ajant jà longtemps visité Sa Majesté, désiroit à la veoir. Toutesfois, la principalle cause, pourquoi il demandoit audience, estoit de faire l'office de celui qui toujours s'avoit emploié et s'emploieront à continuer et confirmer l'amitié entre son maistre et Sa Majesté; et pour ce qu'elle, par plusieurs fois, avoit fajet promesse et diet à lui, tant elle mesme, comme ses conseillers, qu'elle favorisoit; et pour sa part désiroit nourir ceste amitié entre Sa Majesté et son maistre ; aiant jà piéca oui parler que ung mariage est entraicté asture entre Sa Majesté et le prince d'Espaigne, filz de l'Empereur, — lesquelz tous deux sont les plus grands ennemis en ce monde à son maistre —, il priast Sa Majesté de lui faire entendre si elle demoure en la mesme intention d'amitié qu'elle paravant avoit ainsi ecrtifiée son maistre ; lequel ainsi entendist, et pour sa part ne vouldroit omettre chose en quoi il pouroit remonstrer l'affection qu'il porte à Sa Majesté et le désir qu'il a de correspondre à Sa Majesté en toutes bénévolences. Voicy, Monsieur, la somme de sun harengue. La Roine respondist — je vous en asseure — très saigement et en peu de parolles que, comme il est vrai qu'elle avoit [promis] et à lui et par messire Wootton 1, son ambassadeur, au Roi, son bon frère, d'observer et garder, pour sa part, l'amitié et traictez qu'ilz le feu roi et son frère portoient à lui et avoient faictz et passés ensemble, ainsi elle entendist de continuer et de non donner occasion de rupture ni audit roi, ni à nul aultre, moïennant ausi qu'elle recepve de eulx la réciprocque, lei l'ambassadeur repliquast que cest amitié par mariage passast oultre toutes aultres amitiés, et qu'il seroit grandement à doubter que, combien qu'elle vouldroit encores, il ne servit en son povoir, estant une fois mariée, de faire ce que Sa Majesté désiroit. A quoi elle respondist que ni mari, ni père, ni cousin ne feroit iamais qu'elle fist chose contre Dieu ni son honneur, et qu'elle estoit délibérée de non donner occasion de violation des traietées que son père et son frère avoient faietz ou avecq l'Empereur ou avecq le Roi, son maistre; mais les garderoit en sorte, comme il est convenu et avecq l'un et avec l'aultre, et qu'elle estoit fort desplaisant que ses deux grands princes maintenoient la guerre ensemble au destruction de leurs subgeetz et païs et au grand dommage de tout la Chrestienté; souhaitant qu'ilz se contenteroient plustost de faire accord et paix entre eulx, œuvre digne de Princes Chrestiens, que ainsi de faire espendre le sang de pouvres Chrestiens, leurs subgectz, qu'ilz n'ont pas en rien offencé ni mérité une si grande ruine et perdition. Jei l'ambassadeur commençoit à prodiguer la Chrestienté, disposition du Roi son maistre à la paix, mais non pas pour la peur et. et à déclarer que la faulte avoit esté à l'Empereur, lequel avoit donné occasion eta, et que néantmoins, pour le bien publicq de la Chrestienté, son maistre désiroit la paix et la recepvroit plustot par les mains de la Majesté de la Royne, sa bonne sœur, que par nul aultre Prince en la Chrestienté; et qu'il avoit encharge, de par son maistre, ainsi dire à Sa Majesté, si elle tomberoit par quelque occasion en propos de la paix; faisant sur ce point auleune discourse du bon opinion que son maistre avoit de Sa Majesté; et qu'il tenoit pour certain que Dicu conduiroit ceste paix plustot par elle, que par aultrui; aiant déclaré desjà, par plusieurs voies, la faveur et grâce qu'il porte à elle eta. Sa Majesté, après avoir respondue à ce poinct

¹ Le docteur Nicolas Wotton, V. plus haut, p. 101, note 1.

vérécundement — comme vous sçavez bien sa modeste nature —, disoit qu'elle se réputeroit beurense, si plairoit à Dieu donner à elle sa grâce de faire une œuvre tant sainete et agréable à lui, et que, à cette fin, elle s'emploieroit. Vous voiez, Monsieur, la substance de ce que hier fust passé entre Sa Majesté et le sudit ambassadeur; laquelle je vous ai escript par expresse commendement de Sa Majesté, vous priant de vouloir bien interpréter si, par faulte du langage, auleuns motz m'ont eschappés, mal assises.

Touchant l'évesque, par lequel la Roine d'Escosse demanda passaige, c'est nommé David Panter ¹. Il est évesque de Rose, et celui qui fust en Flandres — moi estant là ausi —, pour solliciter la réintégration de l'amitié entre la Majesté de l'Empereur et les Escoissois, après la paix faiete dernièrement entre Sa Majesté Impériale et le feu Roi François. La Roine ne le seauroit renier pasport. Car le traicté entre Sa Majesté et Escosse le veult. Et ce n'est rien de octroier pour lui et quarente en sa compagnie, combien que [dans] ceste compagnie, par aventure, vint quatre seront François. Et quant tous les François seront partis d'Escosse, ilz ne me desplairont pas, et crois que les Escossois se trouveront aise.

L'ambassadeur de France n'a rien parlé sur ce passaige, ni aussi a sonné mot touchant le passaige de la Roine d'Escosse à Sa Majesté. Vrai est, j'ai cherché de lui sur ce poinet. Et m'a dit expressément que la Roine d'Escosse n'est point passée, ni en son opinion — dit-il —, passera devant que estre premièrement mariée au Daulphin; chose que je crois, et ausi que les François ne la permettront de passer de France, sans que le Daulphin passe ausi avec elle, et, que encore ne permettront ² point le Daulphin ès mains des Escossois, juques au temps qu'il parviendra en âge suffisant pour se gouverner et le roïaulme : ausi tant maulvais sont les Escossois de leur nature contre les François et non moins amateurs de leur liberté que les Anglois. Autre chose il n'est point pour asture, sinon que je me recommende à vostre bonne grâce, priaut à Dieu vous donner, Monsieur l'ambassadeur, la sienne.

De Richemont, ce 25 décembre 1555.

Le tout vostre, prest à vous faire service.

WILLAME PAGET.

(En copie dans le registre intitulé: Correspendance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleteire, 1355-1354, 2º partie, fol. 477.)

¹ David Ponter, evêque de Ross, en Écosse, mort le 1^{er} novembre 1558. Gams, dans son livre intitule ; Series episcoporum, p. 241, écrit : Pon[i]ter.

² Permettront, pour confieront.

CIX

Le docteur Wotton, ambassadeur en France, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Mélun, 25 décembre 1553.

Le Roi de France est disposé à bien se conduire à l'égard de la Reine d'Angleterre, malgré son union prochaine avec le fils de son plus grand ennemi. Cependant il est certain que le mari exercera de l'influence sur sa fenime; par conséquant il y a lieu de croire qu'elle ne pourra exécuter ses bonnes intentions. Toutesfois le Roi se conduira à l'égard de Marie, comme elle l'obligera par elle-même. Wotton a combattu les idées du Roi en ce qui concerne l'influence du mari sur sa femme.

(TYTLER, l. c., t. 11, p. 261. — Analyse dans les State papers, foreign, reign of Mary, p. 51.)

CX

Le Conseil de la Reine d'Angleterre au docteur Nicolas Wotton, ambassadeur en France.

28 décembre 1553.

L'ambassadeur français a fait à la Reine des représentations sur son mariage avec le prince d'Espagne. Le Roi de France est néanmoins très bien disposé à entretenir la paix avec l'Angleterre.

(State papers, foreing, reign of Mary, p. 40. — Analyse).

CXI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 24 décembre 1555.

Cher et féal, eeste scra pour respondre à vos lettres des 12 et 17° du présent, et signamment sur le poinet touché par icelles du mariage de Madame Élisabeth avec Cortenai, Sur quoi la Royne d'Angleterre, Madame postre bonne seur et cousine, actend, comme escripyés, que lui donnons advis. Pour lequel vous lui pourez dire que nous nous arrestons à ce que, par noz dernières, vous avons escrips qu'est, que si auleunement il se peult excuser que ce mariage ne se face, ce sera pour le mieulx. Et nous semble estre chose que millieur pouroit convenir à ladicte Dame, pour ce que, non seulement ne seroit les induire pour donner chief à la faction qui lui est contraire, mais ausi seroit à craindre qu'ilz ne conspirassent contre la vie de ladicte Dame, afin de povoir parvenir à la coronne. Et comme les practicques se penvent maintenant plus faeillement rebouter, pendant qu'il n'y a rien joinet ni chief à qui les practieques puissent avoir recours, se faisant ladiete alliance, tons se joindroient avec Cortenai pour l'opinion que lui accroistroit vers ung chacun, le veans assheurés de la succession de la coronne, en cas que la Royne décéda sans enfants. Lequel eas, il est apparent, ils procureront par tous les moïens et le plustot qu'il leur seroit possible; qu'est le principal fondement, pour lequel vous escripvismes, pour nostre advis, ce qu'avez veu par nosdites dernières. A quoi nous arrestons et nous doubtons que la craincte, que Paget peult avoir de choses que peuvent succéder au rojaulme, deffaillant ladiete Dame sans enfans - que Dieu ne veuille -, soit ce que le faict incliner en ceste opinion, tenant regard à son particulier, et craignant ce que lui pouroit succéder. Et de ceste opinion sera bien que procurez de le desmouvoir dextrement, sans le désespérer, pour maintenant, que ledit mariage ne se peult à l'advenir, selon que l'on voira le train des affaires; et lui donnant à entendre que, si quelque chose s'en faict ei après, ce sera par sa main; et que s'achevant le mariage de la Royne, l'on tiendra soing d'assheurer et establir ses affaires, de sorte qu'il n'aura occasion de craindre que mal ci après lui en puisse advenir. Et nous ne faisons doubte que, s'assheurant par ce boult, il ne soit pour divertir facillement ce desseing, selon qu'il est par spécial et eoguoist les humeurs du roïaulme ; et, lui représentant ce que emporte la sheureté de la personne de ladicte Royne, il est apparent qu'il n'ausera contendre au contraire.

Et puisque, selon que vos dernières lettres contiennent, nonobstant toutes les praetiques et bruiet que l'on avoit semé, voire et par escript, tendans à donner crainete de sédition, ceulx du conseil se sont si raisonnables résoluz à présenter tout aultre l'opinion de la Roine, et à se déclarer si avant, que de demonstrer qu'ilz cognoissoient le prouffit que de ce mariage le roïaulme tirera, voire et jusques à dire que, si elle ne s'estoit résolue, ilz lui persuaderoient qu'elle le fit, il fait à espérer que, s'ilz y marchent de bon pied et sont sollicitez, ce

que sera de besoing que faictes si dextrement, toutesfois et tant à tems qu'il ne sera mal prins, et évitant la jalousie qu'ilz peuvent avoir que l'on ne se voulsist trop mesler de leurs affaires, il n'y peult avoir conspiration si fondée, que y meetans eulx la main selon qu'ilz cognoissent l'humeur du royaulme et le chemin qu'il faut tenir pour y empescher esmotion, qu'elle ne se puisse facillement dissoldre; pourveant du commencement au remède, sans attendre que le mal prengne sa racine, comme que se dit notamment, par ce que vos lettres contiennent, que aulcuns, que sont des relicques de la faction du duc de Northumberlant, debyojent conspirer, pour empescher le desembarquement du prince, nostre fils, et ruer sur les Espagnols. Et certes si quelque chose de ceste qualité se descouvre, et qu'il en ait fondement souffisant pour s'attacher à quelcuns, non senlement en ce ci, mais encores en aultres conspirations, qui peuvent tendre au préjudice de ladiete Dame et du rojaulme, peult estre ne seroit il maulvais de user de sévérité, puisque, pour bien gouverner, il la fault balancer avec la clémence; et mesmes que l'on a freschement veu en ce roïaulme combien icelle sévéreté peult, et signanment au gouvernement du due de Northumberlant, et eeulx du conseil de ladicte Dame, et mesmes ledit Paget lui seauroit miculx déclarer selon l'exigence des cas, la conseillant sincèrement le chemin qu'elle y debvra tenir; puisque une partie du fondement des altéracions se fondent, comme escripvez, sur la religion, il ne seroit à nostre advis hors de propos de faire quiete des principaulx instigateurs d'iceulx. A quoi, selon qu'il nous semble. l'on eust en grande partie remédié, que eust peu achever ee que au commencement de la venue de la Royne à la coronne fut mis en avant, d'éjecter tous estrangers fugitifs par deliet quel qu'il soit; n'est que, pour quelque autre considération que n'est venue à nostre cognoissence. l'on ait treuvé pour le mieulx le délaisser auleunement, il nous semble que ce seroit encores le meilleur ainsi en user.

Et enfin, comme ce point est si délicat et important pour la sheureté de la personne de ladicte Royne et de nostredit filz, tant plus est il requis que soiez vigilant pour descouvrir ce que pourez, et exciter la diligence et vigilence des ministres de ladiete Dame, afin de réparer à toutes choses, et pour nous advertir, de temps à autre, du progrès qu'icelles prendront, les descouvrant avec fondement pour, selon ce, nous résoldre, selon l'estat et disposition dudit roïaulme nous voirons convenir. Et comme veons y entrevenir changement souvent et de moment à autre, tant plus emporte il que continuez à nous advertir soigneusement et circonstanticusement de tout ce que passe et peult venir à vostre cognoissence. Et arrivant là noz ambassadeurs, que dernièrement y avons envoié, il sera bien que satisfaietes au poinct que vous avons ei devant escrips, répeté par leurs instructions, d'adviser par ensemble de eeulx auxquelz il conviendroit faire quelque don pour les gaigner, non seulement les principaulx, le service desquelz il fault recognoistre, mais ausi souvent est il bien de gaigner quelqu'un de ceulx de plus basse sorte, qui sont amis de parler, leur donnant quelque chose sobz main, afin du moins ce qu'ilz diront soit à l'avantage de la négociation, et où vous voirez qu'il soit requis. Et en chose, mesmement qui ne souffrira dilacion pour nous consulter, yous pourez bien, par commun advis, eslargir la main jusques à quelque raisonnable somme, comine de deux, trois ou quatre cens escus; nous préadvertissant, quant aux autres en l'endroit desquelz le temps le poura consentir.

Aussi est il besoing que aiez soigneu regard à ce que font les François, et mesmes pour descouvrer certainement si ce qu'on dit des apprestes qu'ils font par mer est avec fondement, et quelles elles sont, et afin que l'on en sache la particularité, qui vous sera tant plus facille, et de descouvrir l'estat présent des affaires de France, non seulement parce qu'en escript l'ambassadeur Wothon 1, que confions la Royne vous de ce déclarera, mais aussi y envoians personnes convenables à ce propos; et vous servant de la commodité que vous donne le mutuel commerce d'entre France et Angleterre.

Vous direz à ladiete Dame que nous avons despesché à Rome pour obtenir la dispensation nécessaire, non sculement pour la consanguinité, mais encore affin que, en tout temps et mesmes en ceulx qui sont prohibiz par le droit canon, le mariage se puisse célébrer. En quoi pous tenons pour certain ladiete Dame ne formera scrupule de consentir, lui remonstrant que cela du temps est chose mesmement positive, et où entièrement la licence de qui la intérest il n'y a matière de scrupule quelconque, et que toutesfois tenons nous la main tout ce qu'il nous est possible au brief passaige dudit prince nostre fils. Mais, comme il ne peult partir qu'il n'ait nouvelle de la finalle conclusion du tout, et que, en vertu du pouvoir qu'il doit envoier, le mariage ne soit passé par mot de présent, et que l'on est à la miséricorde des vents, il est bien mal possible de donner sheur espoir de temps certain. Et sera bien que vous tenez le mesme langaige, sans s'assurer plus expressément dudit temps, pour ce que ce treuvant forcompté sur vostre asslicurence, selon que pouroit adviser, comme ceulx de pardelà sont délicatz et soubsconneux, ilz ne se peuvent persuader que l'on les cust par ce voulu eirconvenir, et y treuvans forcompté, peuvent calomnier et donner à entendre à ceulx qui sont peu affectionnez que le mesme pouroit advenir de ce que l'on leur promect et assheure en autres choses, ne saichant dont avez eu l'advertissement que lui avez donné de l'envoi de nostre admiral, dont, par ee que vous avons escrips, n'est faiete auleune mention ni n'en est nouvelle quelconque.

Quant à l'envoi des maistres d'hostel nostre fils, il nous a semblé le mieulx qu'il nous advertisse de la compagnie qu'il amenera, l'aiant jà préadverti qu'elle soit de gens meures et practieques, et qui sachent tenir tel soing de leurs gens que désordre n'en advienne. Et incontinent que l'aurons entendu, regarderons s'il sera bien d'envoier pardelà queleun de pardeçà pour adviser à ce que conviendra de pourvoir et le recevoir; ce que nous pensons ceulx de pardeçà feront miculx au gré des Anglois pour la communication du langaige et façons de faire que non ceulx que de nostredit filz pouroit envoier d'Espaigne. Et jà là nous vous préadvertissons afin qu'il mecte ordre au bon receuil de ceux que ladicte Royne envoira pardelà, et que lui mesme s'approche de la marinne, tant pour encheminer sa court au voiaige, que pour estre plus près, et se povoir par ce plustost embarquer. Par où vous voirez le soing que l'on tient de ce coustel à la diligence. Ce que vous pourez certiflier à ladicte Dame pour son contentement. Et certes aussi convient il ainsi au bon encheminement de la négociation pour prévenir, par la consommation du mariage, tout ce que l'on poura des practiques françoises.

¹ Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France.

Quant au cardinal Polo, vous pourez dire à ladiete Dame la déterminacion qu'avons prinse de, selon son advis, le faire venir jusques ici; satisfaisant ausi à ce qu'il nous en a escript et fait dire. Et à sa venue entendrons nous ce qu'il vouldra dire, pour faire le tout entendre de ladiete Dame.

Atant, eta.

De Bruxelles, le 24 décembre 1555.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554. — 2º partie, fol. 479.)

CXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 24 décembre 1555.

Sire, l'ambassadeur de France, résident en ee roïaulme, a eu audience de la Royne d'Angleterre, en laquelle il a traicté les poinetz contenuz ès lettres de Millort Paget ci encloses ¹, dont je ne ferai répétition, ou interprétation, pour ce que Vostre Majesté, par la lecture d'icelles, [voic] la fin à quoi tendent les François, que je ne puis comprendre estre à fin de paix, pour avoir advis qu'ilz practiequent fins contraires, pour faire mutiner le peuple d'Angleterre, non senlement pour le poinet de la religion, ains pour le poinet du mariaige avec Son Altèze, et faire armer les Escossois pour, avec eestui advantaige, guerroier les frontières, et parvenir à leurs desseings. Et confirme à ce propos l'advis que j'ai que ledit ambassadeur à préadvisez plusieurs marchans françois, fréquentans ce païs, qu'ilz se deussent rétirer et pourveoir à la seureté de leurs affaires; et que ledit ambassadeur traiete continuellement avec auleuns hérétieques, pour encheminer practicques, et communicquer avec capitaines escossois sur ce poinct; dont j'ai donné advertissement audit Paget, respondant à ses lettres, pour informer ladicte Dame.

Je suis toujours attendant nouvelles des S¹⁵ ambassadeurs, que Vostre Majesté envoie pardeçà, pour la conclusion, et leur ai escrips, par le présent courier, l'ore ² qu'on a mis pour leur passaige.

Atant, Madame, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très vertueulx désirs.

A Londres, le 24 décembre 1553.

SIMON RENARD.

(Ibid., fot. 476 vo.)

1 V. plus haut, p. 261.

² L'ore, pour l'ordre.

CXIII

Lamoral d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean de Montmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à la Reine de Hongrie.

Calais, 24 décembre 1555.

Madame, le 22º de ce mois, en la nuict, nous estans arrivez à Gravelinegez, avons receu le pacquet qu'il a pleu à Vostre Majesté envoier, auquel nostre instruction, commission, lettres de l'Empereur escriptes à son ambassadeur en Angleterre, et réciproequement dudit ambassadeur à Sa Majesté, avec plusieurs autres missives, estoient encloses; dont userons estant vers la Royne d'ici, selon l'intention de Sadiete Majesté Impériale et la vostre.

Hier, comme à deux heures après midi, arrivasmes en ce lieu, où nous vindrent audevant, hors de la porte de la ville, Millort Willem, moderne debitis ¹, frère du due de Norfolck ², l'évesque de Nortwis ³, Millord Grey ⁴, et celui qui en bref succédera à l'estat dudit debitis, et plusieurs autres S¹², qui nous rescheurent fort honnestement et gracieusement. Et par ce que en chemin, nous estoit venu un homme advertir, que si grande multitude de gens et chevaulx que avions, n'entroient en ladicet ville, ledit debitis, à l'aborde, en fist les excuses, disant que ledit homme avoit l'affaire mal entendu, et tous estions les bien venuz, estoit vrai que, pour nous embarquer commodieusement, noz chevaulx et varletz se pouroient logier hors ladicte ville, pour estre plustot prestz. A quoi respondismes que, quant à entrer ou logier, fairions ce qui voudriont. Parquoi entrasmes tous en la ville. Et au surplus jusques aprésent nous monstrent tous bon visaige.

Nous avons enquis dudit debitis de la seureté de nostre passage, quant et comment le porrions faire sans dangier. Lequel nous a respondu avoir envoié en Boulogne sa trompette, soubz quelque saincte occasion, pour veoir si de ce co-tel là y avoit quelques basteaulx arrivez. Ont semblablement envoyé vers Dyeppe, où ne s'est trouvé aucune apparence d'aucuns basteaulx de guerre, et que encoires la nuiet passée enveroit deux batteulx passagiers exploieter s'il y auroit sur la mer aucuns tendans sur nostredit passaige. Dont à leur retour nous feroit advertence. Et le futur debitis dit à l'ung de nous que ladiete nuiet fairoient passer ung batteaulx pour haster les navires armées de ceste Royne. Pourquoi nous conseil-loit ledit debitis retarder nostre partement jusques à mardy matin, afin d'avoir plus commode

¹ Debitis, gouverneur d'un port. Voici ce qu'ou fit dans Vertot. L. c., t. II, p. 85: Lord Howard, debitis ou gouverneur de Calais. V. aussi Papiers de Granvelle, t. 4V, pp. 52, 65 ou le mot debitis est employé, saus explication.

² William Howart, d'Effingham, lord amiral, et frère de Thomas Howart, duc de Norfolk.

³ John Hopton, évêque de Norwich.

⁴ Henri Grey, duc de Suffolk.

navigation, et passer de jour; y joindant qu'il nous baileroit trois batteaulx armez pour lors nous conduire et mieux asseurer nostre passaige. Que nous donne, Madame, occasion de croire son advis, veu la petite apparence qu'il y a que les batteaulx de cestedicte Royne puissent sortir la Tamise par ce vent. Ausi que ce sera adventure, si ceulx que Vostre Majesté a mandé de Zéclande, nous pouront servir, veu que s'ilz ont esté prestz, ilz se seront partiz pour Espaigne, avant vostre commendement. Et s'ilz n'estoient prestz, ne porront de long-temps estre ici, et nous conviendroit perdre beaucop de temps. Nous voirons, entre ici ledit jour de mardy, quelles nouvelles nous porrons avoir des François, pour, selon ce, faire nostredit passaige. Cependant noz chevaulx et varletz passeront vers Douvres, afin que puissons plus comnodicusement nous servir des batteaulx, qui retourneront, et que aions moings d'empeschement à l'embarquer.

Nous entendons que ceste Royne s'est parti de Londres, et allée à Richemont faire sa feste de Nouël, où elle attendra nostre venue : à cest effect nous y aiant ordonné logis.

Madame, à ce midy avons receu les sommes qu'il a pleu à Vostre Majesté nous avancer sur noz traictemens, dont humblement la remercions.

Madame, après nous avoir très humblement recommandé à la bonne grâce de Vostre Majesté, prions Dieu lui donner santé et bonne vie.

De Calaix, ce 24 décembre 1555.

LAMORAL D'EGMONT, DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY ET PHILIPPE NIGRY.

(Ibid., fol. 475.)

CXIV

Les ambassadeurs de l'Empereur, envoyés en Angleterre, à Simon Renard.

Calais, 25 décembre 1555.

Les navires anglais sont attendus en ee port pour les transporter en Angleterre.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 175.)

CXV

Lamoral d'Egmont, comte de Lalaing, Jean de Moutmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à la reine de Hongrie.

De Calais, 26 décembre 1553.

Madame, à ce matin l'admiral d'iei nous a mandé que les quatre batteaulx armez de ceste Royne sont arrivez en ce port, et partant que seurement pourons faire nostre passaige. Ce que sommes déterminez faire demain au matin à la ghetide ¹ d'entre cinq et six [heures]. Mesmes ledit admiral nous a dit s'en venir quant et nous, et avoir cherge d'asseurer nostredit passaige. Parquoi, Madame, espérons, moiennant l'aide de Dieu, que n'aurons auleun dangier des François. Nous avions mandé ung batteau de Dunckercke, voiant la longeur et tardence des aultres; mais par ceste poste l'avons contremandé.

Madame, nous cusmes hier lettres de l'ambassadeur de Sa Majesté, lieutenant d'Amont 2, du 24° de ce mois, nous mandant que ladicte Dame Royne estoit résolue à l'allience que prétendons, et que serons les très bien venuz; que sont très bonnes nouvelles, dont nous a semblé debvoir advertir Vostre Majesté, aians la commodité de ce courier.

Madame, après nous avoir très humblement recommendé en la bonne grâce de Vostredicte Majesté, nous prions Dieu lui donner santé et longue vie.

De Calaix, ce 26 décembre 1555.

LAMORAL O'EGMONT, CONTE DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY ET PHILIPPE NIGRY.

> (En copie dans le registre intitulé: Corres_i ondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2° partie, fol. 485.)

¹ Ghetide, marée.

² Le lientenant d'Amont, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Son nom est parfois écrit Dumont. V. State papers, foreign, of the reign of Mary, p. 12.

CXVI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

26 décembre 1553.

Nouvelle conférence avec Paget et seconde audience de la Reine au sujet de son mariage et de la paix proposée à l'Empereur.

(Vertot, l. c., 1. 11, p. 349.)

CXVII

Lamoral d'Egmont, comte de Lalaing, Jean de Montmorency et Philippe Nigri, envoyés en Angleterre, à l'Empereur.

Douvres, 27 décembre 1553.

Sire, ceste servira pour advertir Vostre Majesté que cejourd'hui sommes embarquez devant Calais environ quatre heures du matin, aecompaignez de deux batteaux armez, envoyez par la Royne d'iei, et aultres passagiers pour nous et noz gens, chargez d'auleunes pièces d'artillerie à l'asseurence de nostre passaige. Et, Dieu merci, sommes tous arrivez en ce heu, sans dangier ou péril des emnemis, environ les neuf heures devant midi, aians vent fort prospère. Du quel lieu nous attendoient ung hérault et auleuns officiers et pensionnaires envoyez ici de la part de ladiete Dame Royne pour nous recevoir. Ce qu'ilz ont faict de bien bonne grâce, aians faict provision de ce que nous est nécessaire et besoin pour nostre progrès. Et fusions encores cejourd'hui partis d'iei, ne fut l'indisposition d'auleuns travaillez de la mer : aians délibérez de partir d'ici demain de matin pour Cantorberye, et de là à la meillière diligence que polvons nous trouver vers ladiete Dame et exploieter nostre charge.

L'admiral d'ici, selon que par ei devant avons escrips à la Royne régente, suivant l'ordonnence de ladicte Royne d'ici, est passé avec nous, et nous a faict jusques ores fort bonne adresse et assistence, espérans qu'il continuera.

Sirc, après nous avoir très humblement recommendé en la bonne grâce de Vostre Impériale Majesté, nous prions Dicu lui donner l'entier de ses très haultz et vertueulx désirs.

De Douvres, 27 décembre 1353.

LAMORAL D'EGMONT, COMTE DE LALAING, JEAN DE MONTMORENCY ET PHILIPPE NIGRY.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554, 2° partie, fol. 485 v°.)

CXVIII

Lord William Howard au conseil de la Reine d'Angleterre.

Canterbury, 28 décembre 1553.

Détails sur le train des ambassadeurs de l'Empereur, et leur logement à Canterbury.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 43. Analyse.)

CXIX

Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Melun, 28 décembre 1553.

Les bruits répandus à propos du mariage entre le prince d'Espagne et la Reine Marie font croire au peuple français qu'une guerre aura lieu incessamment entre la France et l'Angleterre.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 45. Analyse.)

CXX

Décembre 1553.

Articles du traité de mariage proposé par l'Empereur pour le mariage de son fils avec la Reine d'Angleterre.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 44. Indication.)

CXXI

Décembre 1553.

Articles pour le traité de mariage entre la Reine Marie et le prince d'Espagne.

(Ibid., p. 44. Indication.)

CXXII

Note établissant les droits de succession en faveur des descendants futurs de la Reine Marie et du prince Philippe.

(Ibid., p. 44. Indication.)

CXXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Staunborgue 1, 29 décembre 1555.

Sire, l'ambassadeur Vothon 2 a adverti la Royne d'Angleterre, en son conseil, comme, suivant l'instruction à lui envoiée, il avoit eu audience à Fontainebleau du roi de France, non sitost qu'il eust désiré, pour ce que ledit Roi a esté attainet d'un catarre qui l'a rendu indisposé pour négocier pour quelques jours. En laquelle il feit entendre audit Roi le pourparler du mariage d'entre Son Altèse et ladicte Dame, l'euvoic des S²² ambassadeurs de Vostre Majesté pour la conclusion d'icelui, les raisons et occasions que mouvoient et avoient meucs ladiete Dame d'y entendre et soi incliner à ce parti, et que afin il n'entroit en ee discours scrupules ou plustost diffidence que ledit mariage se feit par quelques practiques, tendans à rompture

¹ Stamburne?

² Nicolas Watton, ambassadeur anglais en France

de paix entre les roïaulmes de France et d'Angleterre, et changement de volonté et amitié en son endroiet, elle avoit commendé à sondit ambassadeur lui déclairer expressément qu'elle entendoit continuer la bonne amitié et voisinence, par observence des traictez de paix, accordez entre les deux roïaulmes, sans, à l'occasion dudit mariage, y déroger, ou préjudicier, si ledit Roi ne lui en donne l'occasion; nsant de mots et persuasions convenables et telle que la matière réqueroit. A quoi ledit roi de France respondit qu'il estoit joyen d'entendre le désir que ladiete Dame avoit de correspondre à bonne amitié; mais qu'il s'apercevoit elerement que jàcois elle eust ceste bonne intention, qu'il seroit difficille la retenir, ou continuer; que, comme elle se allioit au plus grand ennemi qu'il cust en ce monde, il seavoit assez quelle force a l'auctorité maritale sur une Dame, et qu'il n'eust pensé qu'elle se fut condescendue à parti à lui si odieux et tant suspect pour conservation d'amitié, et qu'il la pouvoit non seulement altérer, ains convertir en termes qu'il lui desplairoit, pour l'affection qu'il a toujours en au roïaulme d'Angleterre et à elle, signanment depuis la dernière allience traictée entre le feu roi Édouard et sa fille aînée; non que, par ce, il voulsit prescrire loix à ladiete Dame, ni s'empescher de son mariage, si non sculement respondre ouvertement ce qu'il lui en sembloit, et néantmoins attendre ce que Dieu en disposeroit ci après; non qu'il ait peur, pour estre ses forces entières et gaillardes, et avoit deffendu son roïaulme de l'injure de son ennemi, comme il espéroit faire à l'advenir. Auguel ledit Vothon repliegua qu'il ne debvoit penser que ladicte Dame lui cust commendé faire tel office en chose de tel importence et qualité, si elle n'avoit volonté accomplir sa parolle, et par les affectz la confermer pour estre princesse de paix, de conscience et d'honneur; que telle négotiation n'estoit obligatoire, ains volontaire; qu'il confioit ladicte Dame ne s'estoit résolue en ladicte alliance, sans avoir pesé et considéré ce poinct comme concernant l'estat et tranquilité du publicque et roïaulme; non qu'il secut les conditions particulières, pour n'estre encore conclutes ni accordées; mais que, congnoissant les personnaiges qui se meslent de ses affaires, il ne povoit croire qu'ilz aient négligé ce poinct; que ladicte Dame ne s'estoit condescendue à ce parti pour entrer en querelle avec ledit Roi; et que, par autres négociations précédentes, l'on avoit peu cognoistre que non seulement elle vouloit continuer ladiete amitié, ains promovoir la paix et réconciliation d'entre Vostre Majesté et ledit Roi. Et, selon ce que adjouste Vothon, le Roi démonstroit par ses gestes et parolles traînées, et à demi mangées et retenues, ung grand et évident mescontentement. De sorte que le regret, qu'il en a, ne lui souffroit repliequer ni conclure le propos, et que toute la France, la Court, le conseil, les gens d'Estat sont fort estonnez dudit mariage; n'en espérant sinon desayantaige pour le rojaulme de France. Puis ledit Vothon parlit au connestable longuement, et reprint les divises tenues avec ledit Roi. Et, selon qu'il escript, il lui fit plus de caresses qu'il n'avoit accoustumé. Et encore qu'il cust au Roi racordé la responce qu'il lui avoit faicte, si est ce il lui profonde plus oultre ce poinct, disant qu'il avoit pitié du roïaulme de le voir tumber ès mains et gouvernement des Espaignolz, tant abhorriz en toute la Chrestienté, et des propres subjectz de Vostre Majesté, tant à Naples, Cécile, Italie, Milan, Allemaigne, Flandres que par tout où ilz ont mis le pied; qu'ilz entreront avec belles parolles et promesses au roïaulme, puis en tiendront ce qu'ilz vouldront, et vouldront empiétre le gouvernement, s'emparer des fortz, et navires; que ni le conseil, ni ladicte Dame pouront résister à l'auctorité que le prince d'Espaigne prendra sur culx par ledit mariage; car il changera le conseil, et attirera ladicte Dame en ce qu'il vouldra, et fera à son prouffit; que si ledit Vothon avoit été marié, il scauroit mieulx l'effect et povoir de mariage pour persuader à une femme; qu'il n'eust creu que ladicte Dame se fust sitost laisser persuader d'entrer en telle allience pendant la guerre notoire entre Vostre Majesté et ledit Sgr Roi, ains eust actendu la fin et résolution d'icelle, et commendé et tempéré son affection pour le respect public; que, si le conseil eust pesé la conséquence pour le général et particulier du roïaulme, il n'eust si facillement suivi et compleu l'intention de ladicte Dame, avec plusieurs fondemens qu'il lui objecta, préméditées de long tems, et dont ià l'ambassadeur dudit Roi devers ladicte Dame avoit faiet mention en ses dernières négociations et audience; adjoustant que l'on avoit donné à entendre pardeca qu'il maintenoit le Roi en guerre, et ne désiroit la paix, mais que Dieu povoit estre tesmoing s'il y a au monde personne qui ait plus d'affection au bien et repos de la Chrestienté, ne qui désire plus la paix que lui; mais que comme Vostre Majesté avoit occasionné le Roi prendre les armes en mains, il estoit prince magnanime; qu'il ne vouloit en rien diminuer de son honneur, droit et réputation; et que, grâces à Dieu, il avoit moïen pour ce faire, tant de soi que ses amis; qu'il estoit mari d'avoir entendu que les communications de la paix mises en avant par le cardinal de Tournon, n'estoient passez en avant; que s'il fust esté en Court, la chose fust esté mieulx entendue; et que l'on avoit autrement prins et interprété la responce dudit Roi, qu'il ne l'entendoit; que quant ladicte Dame feroit si bon office, elle n'en scauroit rapporter, sinon loz 1 et honneur; qu'il ne tiendra à lui que les propoz ne sortissent effect, non qu'il eust peur du succès des affaires du Roi son maistre. A ce ledit Vothon respondist ce que jà il avoit replicqué audit Roi, et qu'il ne creoit que le roïaulme voulsist souffrir que Espaignolz gouvernent pour l'exemple de Flandres ; qu'ilz ne veuillent permeetre que Espaignolx tiennent offices en leur païs; que le parti estoit tel qu'il povoit estimer de la maison qu'il congnoissoit; que s'il ne fut esté à propos pour le roïaulme d'Angleterre, ladicte Dame en son conseil ne se fut si facillement accommodée ou résolue; que ladiete Dame entendant ce que l'on désire, elle face quel chemin elle tiendra, quelz moïens elle proposera, elle fera tout le possible pour promouvoir la paix, comme utile à toutes parties. Ledit connestable réplicqua que, sans la craincte que Vostre Majesté a que les Flamens se rendent au Roi, elle cust jà consentie la manience des affaires des Pays-Bas aux Espaignolz, se demesnant grandement en mesdisence d'eulx et de la nation, tellement que ledit ambassadeur escript que, comme le connestable parle beaucop par colère et desplaisir de ladiete allience, il tumbit en propoz mal convenables à personnaige de son eage et entremise; dérivant sa colère sur la doulceur de paix, et que le Roi la recepyra plustot des mains de ladiete Dame que de personne que vive; que Vostre Majesté a fait publier en Rome les articles dudit traicté de mariage, par lesquelz l'on dit Vostre Majesté avoir promis meetre ès mains de ladicte Dame la Normandie, la Guienne et le Boulonnois; que, si ainsi est, ce sont conditions esloingnées d'amitié; reprenant audit Vothon qu'il avoit pitié du roïaulme d'Angleterre. Oultre ce, ledit Vothon

Loz, touange.

escript que l'abé de S'-Salus 1, que ledit Roy envoia devers le cardinal Polo à Thilinghen, à son retour, certifia au Roi le cardinal Polo lui avoit dit que ledit mariage ne se feroit jamais, et qu'il sçavoit l'intention de ladiete Dame, tant en ce point que en la religion; et que les François s'estoient asseurez sur ledit raport, et que creoient que jamais le mariage viendroit à effect; que redoubloit la colère et despleisir du connestable.

Ledit Vothon escript comme le Roi faiet grant apprest pour, en ce printemps, avoir armée plustot preste que l'année passée; que, par ce qu'il a receulli des desseings, les François veulent divertir la guerre en Italie; et que le Roi a changé d'opinion et a fait son licutenant général en Italie, le jadiz prince de Salerne ², combien qu'il eust advisé de faire Pierre Strossy ⁵ général, tant pour éviter le mécontentement du S' due de Florence ⁴, que pour accréditer ledit de Salerne en Italie; et qu'il prent indifférenment la vaselle d'argent de son roïaulme, qu'il fait fondre pour faire finence, ne trouvant plus de moïen, sinon par ladicte vasselle, pour estre la France espuisée de finence.

Ausi escript il que les galères de France, sur lesquelz estoient le grand prieur Pierre Strossy, Polin ⁵ et plusieurs autres capitaines François pensans aller à Corsica, avoient esté escartez par une tourmente; de sorte que le Polin estoit retourné à Marseilles, et dois là venue par la poste à la court, pour dire au Roi la nouvelle; et que l'on ne sçavoit qu'estoit devenu Pierre Strossy, ni la pluspart desdites galères; mais que l'on avoit depuis escript d'Italie que ledit Strossy estoit arrivé à Sienne.

Avec ce, il escript que l'on avoit faiet bruiet que le Mis Albert 6 estoit appoineté avec le Roi de France; mais qu'il a entendu le contraire, et que l'on publie en France que Vostre Majesté l'entretient et souldoie secrètement son armée; et que le comte de Mansfelt, protestant, est en France, attendant charge du Roi pour passer en France lansquenetz. Qu'est la substance des lettres dudit Vothon, desquelz Vostre Majesté peult colliger le sentement que les François ont de ladicte allience. Et à ce que j'entens, par advis que je reçois du costel de France et de pardeçà, ilz sont après pour empescher la consommation et constituer leurs practicques pardeçà plus que jamais, tant avec les héréticques que autres de ce roïaulme. Et continue que l'apprest de mer, qu'ilz font ès costes de Normandie et Bretagne, est pour empescher le passaige de S. A. pardeçà; et que non seulement ilz avoient les grans b-steaulx, ains les moïens et ceulx qui peuvent duire et servir; et qu'ilz proposent dresser ung fort en Escosse, et gecter gens de guerre, s'ilz ne peuvent empescher ledit passaige, si toutesfois les Escossois le veullent permectre, dont ilz doutent. Et m'a l'on confermé que le gouverneur

¹ L'abbé de S'-Salus ou Salut, homme d'État français. (V. State Papers, Domestic of the reign of Edward VI, etc., p. 454.)

² Ferdinand San Severino, prince de Salerne. Par suite de l'opposition qu'il fit au vice-roi de Naples, il se réfugia en France.

⁵ Pierre Strozzi, S^c d'Espernay, maréchal de France, fils de Jean-Baptiste. Il naquit vers 1500, et fut tué devant Thionville, le 20 juin 1558.

⁴ Côme de Medici.

⁵ Antoine Escalin, baron de la Garde, dit capitaine Paulin.

⁶ Albert, marquis ou markgrave de Brandebourg.

tient practiques pour non les admettre ou recevoir, et que, soit par ung boult ou aultre, ilz susciteront trouble pardeca; qu'ilz jugent ce pouvoir faire, pour estre en traicté et practiques avec les Vénitiens, pour estre aidé d'eulx, ajans à cuent ladiete allience aultant que les Francois ou plus; aiant avis de bon lieu que lesdits Vénitiens lui donneront secours; et d'advantaige les François prengnent espoir que les princes de la Germanie colliguez ne gousteront ce mariage, et craindront que la force de Vostre Maiesté estant redoublée par icelui, ne se convertisse contre eulx, si les François font paix. Et jà publie l'on pardeca que les dits princes ont concludz, par ensemble, qu'ilz ne souffriront que S. A. passe par la Germanie. Et pour mieulx enchéminer leurs desseings et menées, ilz ont procurez envers eulx qui ont contrarié l'allience de S. A. de persuader à ladicte Dame faire venir pardeca le cardinal Polo, non comme légat, ains comme prince, soubz prétexte qu'il seroit honnorable qu'elle fut espousée par la main dudit cardinal, pour estre personnaige de grande preudhommie, de son sang et de grande auctorité; espérant qu'il poura empescher la perfection du mariage, pour le respect de Cortenai; qu'il embrassera le gouvernement des affaires et dechassera Paget de son crédit; et que si ledit cardinal ne peult empescher ledit mariage, il poura oceasionner le roïaulme à troubles par sa commission de légat, et par la chalcur dont il vouldra user pour restablir incontinent l'auctorité du Pape et obédience de l'Esglise. Et tellement ont poursuit ceci, que ladiete Dame me manda, le lendemain de Noël, pour aller devers elle, et me dit qu'elle avoit entendo que ledit cardinal viendroit devers elle, selon qu'elle vouldroit comme légat ou privé, et que, selon ce, elle désiroit le mander pour estre espousée de sa main; que comme subgeet du roïaulme, elle ne lui scauroit refuser l'entrée au roïaulme, et que je le deusse escripre à Vostre Maiesté, A laquelle je respondis que ledit cardinal n'estoit encore presbitre et n'avoit chanté messe, et qu'il ne la scauroit espouser; aussi qu'il avoit commission de la paix que lui estoit recommandée; et que je doubtois sa venue fut cause de quelque émotion ou trouble; et qu'elle pouroit prendre l'advis de son conseil pour peser le surplus. Surquoi, elle dit qu'elle estoit estonnée de ce que Vothon escripvoit que ledit cardinal avoit asscuré les Francois qu'elle ne se mariroit à A. S., pour ce que jamais ledit cardinal ne lui en fit parler; et ausi ne lui en a elle jamais communicqué auleune chose. Sur quoi, je lui dis que, s'il avoit commencé sa commission de paix par ce bout, le progrès ne scroit jà bon. Et à ce que j'entens, elle avoit jà accordé et dit aux hommes dudit cardinal, qu'il envoie d'heure à autre pardeca, que ledit cardinal pouroit venir, comme prince, en ce roïaulme. Et enfonceant le plus curieusement qu'il m'a esté possible eeste matière, j'ai entendu que ung gentilhomme, nomé Jean Ally, qui a accès devers elle, a mené ceste practique; et que le contrerolleur, Walgrave, Ingelfelde, Sudval et autres, qui ont tenu le parti de Cortenai en la poursuite du mariage, ont inventé et procuré la venue dudit cardinal, yeans estre hors de crédit pour desaccréditer Paget et rentrer en la grâve de la Royne, laquelle a prins en disgrace le contrerolleur puis peu de jours ença, tant pour ung office qu'il a voulu avoir et prendre de son auctorité, sans le demander, que pour la fierté dont il est; m'aiant dit ledit contrerolleur qu'il vouloit demander son congié pour se retirer avec Walgrave; et pour oster tout scrupule à ceulx du conseil, et qu'ilz n'eussent occasion de discourir sur mon allée à Richemont, je dis à ladiete Dame qu'il seroit bon qu'elle manda les principaulx de son conseil, et que je prendrois occa-

sion pour fonder ma venue devers elle sur deux poinctz : l'ung, pour l'advertir de l'arrivée des Sgrs ambassadeurs à Calaix, l'autre pour, suivant ce que par cidevant Vostre Maiesté m'a escript, lui dire que, entendant que les Francois désiroient qu'elle arbitra ès choses de la paix, Vostre Maiesté m'avoit commendé lui déclairer que, pourveu les François recongneussent et rangent à la raison. Vostre Majesté s'accommodera à tontes choses, qui scront pour le bien publicque de la Chrestienté, et tant plus volontier, pour lui estre l'arbitre tant agréable. Ce qu'elle treuva bon; et fit venir le chancellier Arondel, Pieter et Paget, en présence desquelz je déclaira ee que dessus. Ainsi je excusa mon allée en Court. Et m'a semblé, Sire, que te pourparlement de paix, et bruit que s'en esliève pardeca, ne peult nuire, sinon servir pour retirer des practiques [de] plusieurs qui auroieut volonté de maligner. Car oires qu'il soit difficille de traicter ladicte paix pour les grandes difficultés que se retreuvent, et quant il n'v auroit aultre occasion sinon que le Vénitien ne le désire, et se craigne de veoir altération entre Vostre Maiesté et ledit roi, si est ce l'opinion poura plustôt aider que nuire, par laquelle le desseing que Vostre Majesté tient à ses affaires ne sera changé ou retardé. Et jà discours l'on que l'on pouroit finir les querelles par le mariage du Sgr Infante d'Espaigne 1 avec la fille aisnée dudit Roi 2, cédant aux deux et pour leurs hoirs réciproquement les droits que Vostre Maiesté et le roi de France prétendent à la duché de Milan, sans tumber en autre ultérieure dispute; item que le mariage du Sgr due de Savoie 3 avec madame Marguerite, seur dudit roi de France, restituer entièrement ledit Sgr due; item par le mariage du Sgr due de Loraine avec la fille mesnée de France éviter toutes contentions et mutations de ce coustel là; et que ce sont instrumens apparans de ladicte paix. Et que jàcois que Vostre Majesté ait moien souldoier la guerre, si est, ce, considérant l'estat de la religion, de la Germanie, l'affection des particuliers, d'Italie, l'eage et disposition de Vostre Majesté, qu'est le principal poinet, l'advenement de S. A. et establissement du règne à advenir, présupposant que, entrant en paix, l'on pensera à l'infidélité des François et à tous apprestz et provision de guerre, l'on discours la paix ne sera hors de saison pour Vostre Majesté, combien que autres discourent que si, par ladiete allience, l'on povoit esmouvoir les Anglois pour, du coustel de la Normandie, faire empriuse, Vostre Maiesté pouroit advantaiger ses affaires : qu'est conseil difficile de mettre en exécution, pour ce qu'il n'y a finance de pardeca; et que du costel d'Escosse l'on pouroit eependant entrer en ce roïaulme; me remettant à ce qu'il plaira à Vostre Magesté en arbitrer.

Ung François nommé Berteville, que le roi de France a sollicité faire dechasser de ce roïaulme, m'a adverti que, s'il plaisoit à Vostre Majesté faire emprise du costel de la Normandie, il faira tel service à Vostre Majesté qu'elle aura occasion de soi contenter pour congnoistre le païs et sçavoir le moïen; assheurant Vostre Majesté qu'il est personnaige, duquel l'on se pouroit confier et servir. Car les ambassadeurs de France pardeça l'ont fait demeurer en prison trois ans entiers. En, sans le comte de Penebroe, il estoit en danger de sa vie.

¹ Don Carlos, fits de Philippe II.

² Élisabeth, fille de Henri II, née le 13 août 1545, devenue plus tard, 1558, la femme de Philippe II.

³ Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

L'on a parlé pardeçà que le Pape soit esté fort malade et en danger de mort.

Sire, partant de Richemont, comme j'entendis que l'ambassadeur de France avoit demandé audience pour le jour de feste S¹ Jean Évangeliste, je laissa un homme audit Richemont pour seavoir ce que négocieroit ledit ambassadeur. Et me raporta, par escript de la part de ladicte Dame, l'escript que va avec cestes; par lequel Vostre Majesté congnoistra la fin qu'ilz tiennent pour culx assheurer contre ceste allience; les propos de paix qu'il a tenu à Paget, et ce que ledit Paget me respond touchant le chevalier Bernardi. Sur quoi je ne ferai plus long escrips pour estre de chemin avec les Sg¹² ambassadeurs.

Quant aux lettres qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du 24° de ce mois, j'ai, par mes précédentes, satisfaiet au premier article. Et est du tout desgoutée la Roine du mariage de Cortenai, encore plus Paget, pour avoir entendu que la noblesse ne le désire, signamment que le chancellier conseille à Cortenai de plustôt espouser la plus vile d'Angleterre, que ladiete Élisabeth. Néantmoins ladiete Dame continue la dissimulation requise et propre pour la saison.

Quant au second poinct, ladicte Dame ne sera surprinse pour faulte de préadvertissement, pour ce que, de jour à autre, de mon costel je travaille ce qu'il m'est possible, et Paget de l'autre, qui a des bons espies. Et l'ai adverti aujourd'hui comme l'on estoit après Cortenai pour le persuader d'entrer en practique pour se saisir de la Tour de Londres. Et quant à faire retirer les estrangers, après en avoir communicqué avec aucuns du conseil, ilz me respondent qu'il ne conviendroit maintenant faire l'édit, pour ce qu'il préjudicieroit à la matière du mariage estranger.

Au troisième poinct, Vostre Majesté peult congnoistre, par mes lettres, que je fais tout le possible pour descouvrir les humeurs de pardeça. Et espère que s'il y a apparence de mutation ou trouble sur la venue de S. A., que l'on la descouvrira pour y remédier comme il convient. Et seroit très à propos eslargir quelque argent ça et là, pour gaigner ceulx qui pouront nuire et préjudicier, dont je tiendrai propos auxdits Sgra ambassadeurs pour y adviser. Et mesme si Vostre Majesté treuvoit bon se servir d'aucuus de la noblesse et gens de guerre de pardeça l'esté prochain, qui sont sollicitans après moi pour sçavoir l'intention de Vostre Majesté, oultre ce que l'on repurgeroit le roïaulme de plusieurs raffiains let gens desbauchez (qui sont promptz à mutinerie), l'on gaigneroit le cueur de beaucop de gestilzhommes. Signamment Guilleaume Pelhain, dout la royne d'Hongrie a bonne congnoissence, m'a dit qu'il leveroit gens de chevaulx et de pied, entre lesquelz il y auroit cinequante ou soisente gentilzhommes.

Quant au poinct pour descouvrir ce que peuvent faire les François, j'ai plusieurs particuliers qui vont en France, lesquelz pour non avoir occasion de suivre la Court et pour n'estre rusez ne font raport, sinon communs; néantmoins j'espère treuver moïen d'avoir gens d'entendement qui pouront faire bons offices et dont je informerai Vostre Majesté de temps à autre.

Je ferai entendre à la Royne la diligence que Vostre Majesté recommende pour la dispence,

¹ Raffians, pour rafahans, insatiables, affamés,

aiant toujours dit à ladicte Dame que Vostre Majesté feroit passer S. A. le plustôt qu'il seroit possible, et pour ce que tant par son ambassadeur Maçon que par autres advis l'on lui a dit que Vostre Majesté faisoit apprester la flotte, et que les Sgrs de Bevres et de Boussu devoient aller audevant de S. A., signanment ee que concerne la requeste de Steurly dont respondrai à Vostre Majesté.

Le cardinal Polo est pourveu de l'archevesché de Canturbery, s'il la veult accepter.

Jusques à maintenant l'on n'a entendu contradiction sur le statuts conclubz par le Parlement tant sur la religion que autre police. Et se célèbre la messe par tout le pays, hormi quelque burgades, qui se rendent difficilles, s'excusans sur la démolition des autelz et perdition des ornemens, non sur rebellion ou désobéissance.

Si le pouvoir de S. A. estoit arrivé, lesdits Sgr^s ambassadeurs pouroient tant plustôt satisfaire à la commission de Vostre Majesté, tenant pour certain que le courier Valleto, qui s'embarqua le 18 de ce mois à Plémone ¹, est en Espaigne, il y a huiet jours passez, s'il n'a eu rencontre d'ennemis, pour avoir eu le vent en pope.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Staunborgne, ce 29° de décembre 1555.

SIMON RENARD.

P. S. — Le conseil de ladiete Dame propose d'envoier dix pilotes en Espaigne pour conduire S. A., pour estre bien expérimentez.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1353-1554, 2° partie, folio 484.)

CXXIV

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

50 décembre 4555.

Projet de mariage entre le prince de Piémont et Élisabeth. L'ambassadeur doit arrêter cette négociation.

(Vевтот, t. 111, р. 4.)

¹ Plymouth.

CXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

51 décembre 1553.

La Reine d'Angleterre ne veut pas renouveler les anciens traités avec la France, de peur de prendre des engagements contraires à l'inclination qu'elle a pour la maison d'Autriche.

(VERTOT, t. III. p. 4.)

CXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à William Peter.

Paris, 26 janvier 1554 (n. st.).

Considérations sur l'affinité entre la Reine d'Angleterre et le prince d'Espagne. Mention de quelques clauses du traité de mariage. L'empereur demande des sûretés en faveur de son fils, pendant son séjour en Angleterre.

(TYTLER, l. c., t. 11, p. 285.)

CXXVII

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 2 janvier 1554.

L'Empereur a fait remettre aux seigneurs de Venise des lettres annonçant le mariage de son fils avec la Reine, Mésintelligence entre Charles-Quint et le Roi des Romains.

(Charrière, l. c., p. 294.)

CXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à la Reine d'Écosse.

3 janvier 1554 (n. st.).

Les ambassadeurs de l'Empereur viennent de conclure ouvertement ce qu'ils avaient négocié scerètement à propos du mariage de la Reine d'Angleterre avec le prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 12.)

CXXIX

Plein pouvoir donné par Philippe, prince d'Espagne, à ses procureurs, pour traiter de son mariage avec Marie, Reine d'Angleterre.

Valladolid, 5 janvier 1554.

Philippus, Dei gratia Princeps Hispaniarum, Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ, etc. Tenore præsentium recognoscimus, et notum facimus universis : quod cum inter invictissimum ac potentissimum dominum Dominum Carolum quintum. Romanorum imperatorem, regem Hispaniarum, etc., Dominum ac genitorem nostrum observandissimum, et Serenissimam ac potentissimam dominam, Dominam Mariam, Reginam Anglia, etc., per literas ac oratores certa intercesserit communicatio super matrimonio inter Nos, et dictam Serman Dominam Mariam contrahendo, atque ca non alienum a nostro consortio animum ostenderit : Nos cidem in affectione conjugali respondere desirantes. perspicientes hoc matrimonium nostrum, non solum ad propagationem generis nostri, verum etiam ad augmentum et bonum publicum statuum, regnorum, et dominiorum nostrorum hine inde convenientissimum esse; Hine Nos, id ipsum ad optatum, effectum perducere eupientes, confisi de integritate, prudentia ac dexteritate quibus fideles nobis dilecti, generosi, nobiles ac spectabiles: Lamoratus de Egmonda, Princeps Gavriæ, etc.; Carolus comes de Lalaing, baro Scornaci, etc., locum tenens capitanei generalis ac supremus ballivus Annoniæ, equites Aurei Velleris; Joannes de Montmorenei, dominus de Corriers. ballivus comitatus Alosti; Philippus Nigri, præpositus Harlebecensis, cancellarius dicti ordinis Velleris aurei; et Simon Renard, locum tenens ballivatus d'Amon, supplicum libellorum magister, et orator, omnes consiliarii præfati invictissimi Domini Genitoris postri, præditi sunt, eosdem vel duos, seu unum corum , qui melius infrascriptis vacare, et personaliter interesse poterunt, feeimus, constituimus, et ordinavimus, ac præsentium litterarum tenore facinus, constituimus et ordinamus, nostros veros, indubitatos et irrevocabiles procuratores, et oratores, ad nostro nomine tractandum, concordandum et concludendum cum dieta Serenissima Regina, ejusve consiliariis et procuratoribus, super capitulis dieti matrimonii, dependentiis, et circunstantiis ciusdem; ac etiam ipsum matrimonium, et vera sponsalia per verba de presenti, eum dieta Domina Maria, nostro nomine contrahendum, et ad conveniendum de dote dotalitique, nec non successione liberorum inde nascendorum, aliaque omnia tractandum quæ ad securitatem et bonorum regnorum et dominiorum utrinque atone ad conservationem statuum nostrorum et dictæ Serenissimæ Reginæ expedire videbuntur: nee non etiam ad ratificandum quæcunque nostro nomine, per dietum invietissimum Dominum Genitorem nostrum, ciusve oratores, consiliarios et procuratores tractata, conclusa et promissa erunt; nec non promittendum, Nos omnia acta et conclusa, tam præfatæ Cæsareæ Maiestatis Domini ac patris nostri colendissimi, quam nostro nomine, quatenus ex abundanti opus crit ratificaturos, superque prædictis quodlibet licitum juramentum, in animam nostram et nostro nomine præstandum et subeundum, bona etiam nostra quæeumque si expedierit obligandum et hypothecandum, et generaliter ad omnia et singula, in premissis et eirea ea dicendum, et agendum que nosmet dicere, et agere possemus, si præmissis personaliter interessemus; etiam si talia forent, quæ mandatum requirerent magis speciale: dantes, et concedentes, eisdem plenam, amplam, ac liberam potestatem, cum pleno amplo ac libero mandato, in omnibus et singulis antedictis; promittentesque nos ratum et gratum habituros quidquid per dictos nostros Oratores et procuratores ant duos vel unum ex eis in predictis, et circa ca actum et gestum fuerit, etiam si talia forent que mandatum requirerent magis speciale, quam præsentibus est expressum. Quæ omnia hie intelligi, et pro expressis haberi volumus, non secus ac si de verbo ad verbum hie adscripta essent. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium, his presentibus litteris, manu nostra signatis, sigillum nostrum apponi feeimus. Datum in oppido Vallisoleti, die quinto mensis januarii, anno a Nativitate Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto. Presentibus ibidem pro testibus: Don Fernando Alvarez de Toledo, duce Albæ, marchione Cauriæ, ecconomo majori et consiliario status Cæsareæ Majestatis ciusque capitaneo generali; et Roderico Gomez de Sylva, somelerio corporis præfati Serenissimi Principis; ac licentiato Francisco de Menchaca, consiliario regio, ad premissa vocatis.

(Signatum) Philippes.

Et quia ego Joannes Vargas de Molina, S. Cæs. ac Catho^{cæ} Mag^{us} consiliarius et secret. ac pu^{cus} autoritate regia notarius, his omnibus interfui, ideo hoc mandati instrumentum corfeci, signavi et subscripsi, in fidem præmissorum.

(Signatum) Joannes Vargas de Molina, Secret^{us} ac public^{us} not^{us}.

> (Original sur parchemin, dans la Correspondance de Renard, t. 1tl, fol. 106, Bibliothèque de Besançon.)

CXXX

Philippe, prince d'Espagne, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Valladolid, 7 janvier 1554.

La marche des affaires de son mariage avec la Reine lui fait plaisir. Il en approuve le traité.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 177.)

CXXXI

Le même aux personnes chargées de traiter de son mariage avec Marie, Reine d'Angleterre.

Valladolid, 7 janvier 1554.

EL PRINCIPE,

Illi, spectabiles, nobiles fideles syneere dilecti. Por cartas del Emperador, mi señor, he entendido la election, que ha hecho de vuestras personas para yra entender en lo de mi matrimonio, que se tracta con la S^{ma} Reyna de Ingalaterra, de que havemos holgado mucho por que sabemos con la prudençia aflicion y buena manera que lo tractarcis, y como cosa que tanto importa y desseays el servicio de Su Mog⁴ y nuestro, y el accrescentamiento de nuestras cosas, y correspondiendo à la voluntad que Su M⁴ y yo os tenemos, y assy holgare de saber de vuestra llegada a esse reyno, y de lo que huvieredes fecho en el negocio, el qual speramos que se acabara plaziendo a N^{ro} Señor, como se dessea pues sera para servicio suyo y bien de la Christiandad, rogamos os mucho nos aviscis muy particularmente de todo ello que entre tanto he mandado que con gran diligençia se adereçe aca lo necessario para mi partida y embarcaçion, en que no se perdera hora de tiempo, como mas particularmente lo serivo a l'embaxador Simon Reynarta quien me remito, que en ello recibire mucho contentamiento, y sed ciertos que del servicio que en esto me hazeis terne la memoria que es razon

para os favorescer y hazer merced, en lo que se offresciere como vuestras personas y servicios lo merescen.

De Valladolid vu de Encro, 1654.

(Sig.) Yo EL PRINCIPE, (Contrasig.) VARGAS.

(A tergo) Ill' sp^{bus} fid. syncere nobis dilectis Principi Gavriæ, ac comiti de Lalaing, equitibus aurei velleris, et Joanni de Montmorenei D. de Corrière, ac cancellario Philippo Nigro, consiliariis et oratoribus Cæsareis in regno Angliæ.

> (Correspondance de Simon Renard, 1. III, fot. 109, Bibliothèque de Besançou.)

CAXXII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Londres, 7 janvier 1554.

Sire, pour exploiter nostre charge, selon le commendement de Vostre Majesté, nous sommes arrivez le second de ce mois auprès de la Cour de ceste ville, où trouvismes beaucop de grands et nobles personnaiges, nous v attendans; lesquelz nous receurent, à la contemplation de Vostre Majesté, en grand honneur. Et à l'entrée de la ville trouvismes le comte d'Anchier Courtenai 1, lequel venoit audevant de nous, et plusieurs autres comtes et seigneurs, nous faisans tous bon visaige. Mesmes y avoit grande afiluence de populaire, qui, à nostre advis, se resjouissoit de nostre venue. Et estans descenduz, vindrent vers nous pour nous salner ceulx du conseil de ceste Roine, saulf le chancellier, lesquelz s'offrirent à nous faire tous plaisirs et amitié. Quelque petite espace après, envoiasmes deux gentilzhommes vers ledit chancellier pour scavoir quand il plairoit à la Royne que lui vinsions baiser les mains, et nous donner audience. Auxquelz fust respondu que le jour ensuivant, à deux heures de l'apresdisner, Sa Majesté nous oiroit. Parquoi nous tenismes prestz. Et vindrent plusieurs Sgrs de la Court et du conseil, qui nous accompaignèrent pour y aller. Et après avoir présenté les lettres de Vostre Majesté, ses très cordialles récommendations et la réquisition solempnelle du mariage de l'Altèze de Monseigneur nostre prince et de sa Réginale Majesté, nous déclarasmes, par l'advis de moi lieutenant d'Amont, en briefz motz, la sincérité dont en toutes ses actions, signanment en ceste affaire d'allience. Vostre Majesté avoit usé et usoit, l'occasion

¹ Edouard Courtenay, comte de Devon ou Devonshire.

que l'avoit meu à mettre en termes ladicte allience, qu'estoit pour le hien de toute la Chrestienté, confirmation et corroboration des auciennes alliences, amitié et confédération ajant toujours esté entre les païs de Vostredicte Majesté et cestui d'Angleterre, et pour le repos. quiétude et tranquilité des roïaulme, païs et subjectz, d'une part et d'aultre; concluant, veu que les articles du traicté de mariage avoient esté veuz, examinez, pesez et résoluz, il ne restoit que rediger par escrit, et le passer, il pleut à Sadicte Majesté s'accommoder et par effect tesmoigner la bonne volonté qu'elle avoit toujours démonstré à Vostredicte Majesté: mettant fin audit affaire, et que avions amplissime povoir et mandat espécial, pour, avec elle ou sondit conseil, conclure et passer ladicte allience, dont férions exhibition quand il lui plairoit, A quoi elle, aiant leu lesdites lettres de Vostredicte Majesté, et demandé de Vostre portement. et santé, des Roynes, et de la duchesse de Lorraine, elle dit que ce n'estoit l'affaire d'une femme de parler de son mariage ou en traicter, et qu'elle ne s'en scauroit mesler, ains commeetroit ceulx de sondit conseil pour traieter avec nous, et garder le droiet de son roïaulme. lequel avoit espousé, monstrant l'anneau de son doigt, que l'évesque de Wincestre lui avoit baillié le jour de sa coronation; répétant seconde fois l'obligation qu'elle avoit à sondit réaulme, et qu'elle avoit bien mercier Vostre Majesté; car l'allience estoit fort honnorable. Ce entendu, la merciasmes, alléguans que l'intention de Vostre Majesté n'estoit préjudicier à sondit roïaulme en chose qui fust, ains le favoriser et assister, selon que jusques ores avoit faict. Et ajans prius congié d'elle, nous rentrasmes en une chambre à part, avecg ledit conseil, où joinctement prismes jusques au lendemain à l'après dîner à deux heures nous trouver en Court vers eulx, et communicquer nostredit povoir, et lire lesdits articles accordez et résoluz et les arrester. Et délivrasmes nos lettres particulières audit chancellier et autres dudit conseil, en l'absence de ladiete Dame, les merchiant du bon office qu'ilz avoient jusques ores fait pour cedicte allience, et qu'ilz feroient encoires, dont Vostredicte Maiesté et S. A. cutendoicat avoir sonvenence

Audiet quatriesme jour et heure, nous vindrent quérir grand nombre de gentilzhommes et Sge d'ici, mesme ledit Cortenai et nous conduisent jusques en la Court, où trouvismes ledit évesque chancellier, accompaigné du grand trésorier, conte d'Arondel, le privé seel, l'admiral, Paiget, Pieter 1, et plusieurs autres dudit conseil, jusques environ quatorze ou quinze. Et aians en brief reprins la cause de nostre assemblée, baillasmes audit chancellier nostrediet plain povoir, lequel il leut tout en long, et sembla suffisant, et lui en baillasmes copie; requérans de leur coustel faire semblable exhibition de leur povoir. A quoy nous respondist que, le jour précédent, avions ouy la Royne dire qu'elle commectroit sondit conseil pour traieter avecq nous. Ce qu'ilz estoient prestz faire, et qu'ilz nous exhibéroient ledit povoir quand viendrions au parfaiet de nostre capitulacion; requérans que passissions oultre à la lecture desdits articles. Et pour non meetre la chose en longeur, fusmes de ce contens, attendu mesme la présence de ladiete Royne, laquelle porroit promptement ratifier leur besongne; et fismes lecture desdits articles. Et estant le premier article leu, jeelui chancellier dit que, en subtance, nous estions bien d'accord, mais qu'ilz penservient jusques lendemain, à ce qu'il se polroit

¹ V. au sujet de ces personnages plus haut p. 224.

adjouster pour plus grande liquidation et seurté de l'affaire, et en feist en son langaise anglois déclaration aux aultres dudit conseil, n'entendant latin. La mesme responce fist il au second et troisième artieles, parlant de la succession des enfants qui proviendront de ce mariage, et de l'allience des païs. Et quand se vint aux points particuliers que son S. A. debyra jurer avant la solempnisation dudit mariage, il demanda s'ilz ne seroient insérez audit traicté. A quoi fust respondu qu'il avoit esté advisé, pour certaines considérations, que ce scroit traicté à part, non comprins et rien n'aiant de commun avec cestui d'allience. Ce nonobstant sembla vouloir persister, alléguant que, par ledit article de ladicte allience, estoit dit que lesdits roïaulmes et païs s'aideroient l'un l'autre. Par où l'on polroit estimer, si ledit article n'estoit plus liquide, qu'ilz debyroient entrer en guerre avec Vostre Majesté contre France, que n'estoit leur intention; disant finablement que lendemain, cinquième jour à deux heures après midi, se treuveroient vers nous, et nous déclarcroient plus amplement leur intention ; adjoudstant toujours, quant à la substance, qu'ilz ne mucroient ni changeroient rien, car estions d'accord, ains sculement entendoient liquider et esclaireir l'affaire, et les scuretez nécessaires. Et moi, lieutenant d'Amont, avois auparavant par bon moïen recouvré la minute du povoir qu'ilz auront de ceste Royne, que nous a en partie munic de ce que debvrions respondre: dont copie s'en va aveca cestes; par laquelle Vostre Majesté entendra ce qu'ilz désirent pour leur seureté, et entendent d'avoir l'agréation des Estatz.

Ledit 5me jour, ceulx dudit conseil se sont trouvez vers nous, et avons, parensemble, resolus lesdits articles, auxquelz ilz ont désiré estre adjousté quelque petite chose, en rien changeant la substance du traictié, selon que Vostre Maiesté cognoistra par la pièce ici joinete. Et considérant qu'il n'y avoit matière de débattre, et veuillans satisfaire à l'intention de Vostrediete Majesté, ainsi pour accellerer l'affaire, avons passé lesdits changements à nostre jugement peu ou rien importens, sinon en l'article commencant finaliter, où il y a, juxta vim, formam et effectum, aiant pesé l'advenir. Enfin oultre la substance desdits articles, ilz nous firent rencherche de deux difficultez, à savoir que, pour faciliter le paiement du douaire de ladiete Dame, si le cas en advenoit, ilz désiroient que voulsissions penser à quelque bon expédient, et qu'il leur sembloit qu'il seroit bien d'avoir assignation pour contractation de marchans, ou banque, veu que Vostre Majesté et S. A. estes de difficille convention. Le second poinct estoit, qu'ilz vouldroient, par dessus le traictié et confirmation d'icclui, que fera Vostredicte Majesté icelle, par instrument à part, fist une ratification, et répétast la disposition des roïaulmes et païs par manière de partaige, conforme audit traictié, le faisant agréer par Son Altèze, et les Estatz des Pays-Bas. A quoi avons respondu, que la promesse, que Vostre Majesté fera, et sa confirmation pardesus ce que povons présentement contracter en vertu de nostre povoir, estoit par trop plus efficace et suffisante que une banque, ou marchans. Et de ce ilz se debvoient bien contenter, actenduc mesmement que ledit traictié achevé et confirmé, il se fera particulier assignal des pièces qui se bailleront en douaire, selon que l'on est accoustumé de faire en tous mariages de princes. Et aussi en usa l'on en cestui de feu Madame Marguerite d'Angleterre, jadis femme de feu de très louable mémoire le duc Charles de Bourgogne 1.

V. te traité dans Dumont, Corps dipl., t. 111, part. 1, p. 372.

Quant à la disposition que Vostre Majesté feroit à part, et ratification des Estatz, disjons n'en estre besoing. Car ledit traictié et ratiffication avantdits ilz auroient l'effect dudit instrument, et ne debyoient faire doubte de la succession. Car Vostre Majesté, par la coustume des Païs-Bas, peult de consentement de son apparent héritier, disposer desdits païs, comme bon Ini semble. Ce qu'il fait par ledit traictié, ratiflication et consécutivement se fera par l'agréation de S. A., joinet que c'estoit chose nouvelle, dont n'avions charge, et dont jusques ores ilz n'avoient fait mention ès communications passées; que si Vostredicte Majesté en cust eu quelque advertence, elle nous eut donné quelque instruction. Et sur ce poinct nostre assemblée se rompit. Toutesfois auleuns d'entre nous avons parlé audit chancellier et millord Paiget, les prians qu'ilz ne voulsissent préférer la seureté des marchans à la promesse : asseurence, foi et screment de Vostredicte Majesté estant beaucop plus seures que marchans faisans souvent banqueroute; lesquelz dirent d'y penser et faire leur mieulx. Dismes d'avantaige que désirions fort que ledit traictié se passit absolutement sans plus de délai, espendant que les choses sont en bon train, sans faire mention dudit instrument, partaige, ou agréation des Estatz des Pays-Bas, veu que serions contens adjouster en la conclusion que Vostre Majesté promettroit ratifier icelui traictié, avec toutes les seuretez et hipotecques nécessaires et convenables. Ce que leur debyroit souffir; dont ilz nous ont donné quelque bon espoir. Et peult sembler, Sire, soubz toute bénigne supportation, qu'il n'est hors de propos de demander que ledit traictié soit agréé par lesdits Estatz. Parquoi, afin d'asseurer ladicte allience sans plus la retarder, sommes intentionnés, à l'aide de Dieu, en brief faire l'arrest et passement dudit traictié pour l'envoier à Vostredicte Majesté, et l'informer du surplus de ce que aura esté fait. Et espérons en brief avoir fait, si avions le povoir de S. A. pour contracter par motz de présent. En deffaulte duquel ne pourons faire chose vallable, encore que ladicte Dame voulsist contracter avecq nous, par lesdits motz de présent, actendu que à ce ne sommes qualifiés. Dont, pour bon respect, advertissons Vostredicte Majesté, afin qu'elle hatte tant ledit povoir que Sadicte Altèze, dont la venue est très fort désirée, nous advertissant de ce que debvons faire, nostrediet traictié passé.

Le jour des Rois Sa Majesté nous fist dire que venissions ouïr le service en la chapelle de sa Court, et disner avec elle. Ce que fismes, où fusmes fort honrablement traictés. Et comme nous estions environ à la fin du disner, l'admiral d'Angleterre, aiant disné en une prochaine chambre, se mist debout devant elle, et la voiant pensive, lui tint quelque propos en anglois, et icelui fini, retourna vers nous, demandant si voulions sçavoir ce qu'il avoit dit. Et combien que Sa Majesté l'eust volontiers empesché de le nous interpréter, toutesfois il passa oultre, et dit, qu'il avoit souhaidié S. A. auprès d'elle assis, pour remplir ceste place, monstrant au droite costel de Sadiete Majesté, pour l'oster de pensement et mélancolie; dont elle se rougit, demandant pourquoi il disoit cela. A quoi fist responce, qu'il sçavoit bien qu'elle n'en estoit mari, et l'ouiant voluntiers; dont Sadiete Majesté et la compaignie se mist à rire, et furent les propos prins de fort bonne part.

Ledit admiral, Sire, est personnaige de grande auctorité en ce roïaulme, bien apparenté et bien volu de plusieurs, et homme de service, lequel, depuis Calaix jusques iei, ne nous a abandonné ung pas, et très bien assisté, et mérite bien d'estre respecté et recognu; si sont plusieurs, comme ledit chancellicr, Paget, le contreroleur, et aueuns autres. Vostredicte Majesté avoit escript à moi lieutenant d'Amont, que à nous autres ambassadeurs, en nostre instruction, elle répétroit ce que touchant ce point aurions à faire; ce qu'est obmis. Et fust toujours esté très nécessaire pour captiver la bénévolence et gaigner ceulx qu'il conviendroit, et que S. A. à sa venue fust mieulx et de millicure affection rechutte, veu que ce peuple est fort fondé sur telz présens. A cause de quoi, s'il plaisoit à Vostredicte Majesté envoier quelque bonne somme, nous le repartirions, selon que pour le plus grand service d'icelle et de S. A. voirrions convenir, et que Vostredicte Majesté a de nous la confidence.

Nous despeschames vers Vostre Majesté doiz Douvrez, ne sçachans s'elle aura rechut noz lettres.

Si Vostre Majesté avoit quelques nouvelles de la dispence de Rome, nous pourions adviser ce que seaurions faire attendant le povoir de S. A.

Sire, après nous avoir plus que très humblement recommendé à Vostredicte Majesté, nous prions nostre Créateur lui donner longue vie.

De Londres, ce 7º janvier 1554.

L'AMORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY,
PHILIPPE NIGRY ET SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554. 2° partie, folio 491.)

CXXXIII

Le comte d'Eqmont au prince Philippe.

Londres, 7 janvier 1554.

Il fait connaître au Prince ce qui s'est passé à propos de son mariage. Le peuple n'est pas encore fixé. Le prince devrait presser son arrivée en Angleterre.

(Documentos inéditos, t. 111, p. 448.)

CXXXIV

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 8 janvier 1554.

L'ambassadeur de l'Empereur a donné des fêtes à propos du mariage du Prince. Sommaire des principaux articles du traité de mariage.

(Charrière, l. c., p. 296.)

CXXXV

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

9 janvier 1354 (n. st.).

L'ambassadeur de la Reine d'Angleterre le presse de connaître les intentions du Roi au sujet de la paix qu'elle veut ménager entre la France et l'Empereur,

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 6.)

CXXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, au Conseil de la Reine Marie.

Melun, 9 janvier 1554.

Compte rendu des négociations qu'il a entreprises à la Cour de France en vue de rétablir, selon les recommandations de la Reine, la paix entre l'Empereur et le Roi de France.

(State papers, l. c , p. 46. Analyse.)

CXXXVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, 12° janvier 1554.

Sire, nous fusmes le 8 de ce mois appelez au disner, au logis de Mr de Wincestre, grand chancellier d'ici, avecq tout le conseil de ceste Royne, et grand nombre des comtes, Srs et autres notables personnaiges, où fumes fort honnorablement et grandement receuz, et traictez, et ledit chancellier et conseil, pour prendre résolution absolute sur les articles de l'allience de Mgr nostre Prince et de ladiete Dame Royne, que leur avions le jour précédent envoiés mis au net, comme entendions que passer se deussent. Et finablement, en adjoustant si peu de chose, que rien si emporte, nous accordames tous lesdits articles, et fut conclut qu'ilz se mettroient en parchemin avec insertion des povoirs d'une part et d'autre pour les passer, signer et seller. Ce que, moïennant l'aide de Dieu, après quelques aultres petites difficultez par culx proposées et par nous solues, ce jourd'hui s'est faict, le tout, comme espérons, selon l'intention de Vostre Majesté, en bonne forme et avecq seureté convenable, que envoions par hommes exprès, afin que à Vostredicte Majesté plaise interposer sa ratification, et la nous envoier pour recouvrer celle de ladicte Dame Royne, laquelle, comme nous ont diet ceulx de son conseil, elle n'est conseillée bailler que S. A, préalablement n'ait baillié la sienne, actendu que c'est aux maris à parler le premier, et non aux femmes. Ce que nous semble fondé en toute honnesteté et conforme à la raison. Et pour aultant qu'en la conelusion dudit traictié est expressement capitulé que Vostre Majesté, en parolle d'Empereur et prince, solempuellement promettroit pour soi et ses successeurs entretenir et garder ledit traictié, sans contravention auleune, ils nous ont demandé si l'ambassadeur rendant vers Vostredicte Majesté ne seroit présent à la prestation dudit serment. A quoi avous respondu que si, comme serons présens au serment et ratiffication que ladiete Dame Royne fera, et l'accepterons au nom de Vostredicte Majesté et Son Altèze.

Sire, combien que le vent ait quelques jours esté bon pour avoir nouvelles d'Espaigne, toutesfois jusques ores n'en avons eu auleunes, combien toutesfois seroit plus que nécessaire que cussions le povoir espécial pour contracter les espousailles par motz de présent, afin de meetre fin à nostre charge. Ce que ne povons faire, que n'aions ledit povoir; aultrement l'acte seroit nul de droiet.

Sire, nous avons trouvé ledit conseil grandement affecté au service de Vostredicte Majesté et de S. A., en sorte qu'ilz ont bien mérité d'estre recongneuz, mesmement ceulx aians traictié avecq nous, qui se sont trouvez si modestes et favorables, que rien plus. Ce que uous semble debvoir mander à Vostredicte Majesté pour nostre debvoir et pour cognoistre les humeurs de pardeçà.

Nous ne servirons de guères plus iei, sans avoir ledit povoir. A cause de que Vostredicte Majesté nous ordonnera s'il lui plaît ce que aurons à faire, d'aultant mesme que lesdits du conseil nous ont demandé quand partirions; entendant que, selon le premier article de nostredit traictié, le mariage, par motz de présent, se debvroit contracter en personne ici par Son Altèze. Surquoi il plaira à Vostredicte Majesté nous mander sa volonté, actendu que sommes grand nombre de gens, bien de quatre cens personnes.

Sire, après nous avoir plus que très humblement recommendé à la bonne grâce de Vostre Majesté, nous prions Dieu la garder en santé et prospérité.

De Londres, ce 12 jour de janvier 1554.

L'AMORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY,
PH. NIGRY ET SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1534. — 2º partic, fol. 495.)

CXXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 13 janvier 1554.

Sire, par les lettres communes, Vostre Majesté entendra comme le traietié et capitulacion de mariage d'entre S. A. et la Royne d'Angleterre fut signé, scellé et delivré, d'une part et d'autre, le 12º de ce mois, pour procurer la ratification de Vostre Majesté, de Son Altèze et de ladiete Dame; laquelle se treuve conscillée de non ratifier icclui devant Son Altèze, pour le respect et considération que Vostre Majesté peult penser; tellement, Sire, que la commission des Sr³ ambassadeurs est achevée quant à ce poinet. Et ne reste, sinon la promesse et fiançailles, pour lesquelles lesdits Sr³ ambassadeurs n'ont povoir spécial de Son Altèze. Et, selon que ladiete Dame me dit, s'ilz se vouloient contenter de la parolle qu'elle donneroit, elle la donneroit en telz termes que l'on la scauroit désirer. Sur quoi il plaira à Vostre Majesté considérer : la constance de ladiete Dame, l'affection qu'elle tient à Vostre Majesté, l'effect du traictié, comme l'on prendra si long séjour d'une telle compagnie sans oceasion de négoce, combien il emporte l'on diligente le passaige de Son Altèze, pour estre ladiete Dame en ceste opinion de non se espouser en caresme; certifians à Vostre Majesté que, s'il estoit possible

qu'il vint devant icelui, la fin de ceste allience scroit ausi seure et possible que chose qui fut advenue en ce royaulme puis l'advénement de ladiete Dame à la coronne. En quoi le temps sert. La venue desdits ambassadeurs a fort remit le peuple et donné grand contentement pour les avoir treuvé, et la noblesse qui les a accompaigné, humains et conversables. En quoi le S' d'Egmont s'est autant bien accommodé que, par tesmoignage d'autres. Vostre Maiesté aura confirmation. La noblesse, pour la plus part, est satisfacte. Tout le conseil est d'accord, et m'a dit le controlleur que, puis trois jours, il avoit fait si bon office pour préparer la venue et consummation de ce mariage sans tumulte, qu'il espère les choses s'encliemineront sans troubles. Et de jour à autre je travaille tout le possible, pour gaigner le plus de gens, tant de la noblesse, que autres. Vrai est que aucnns hérétieques, craignans la réduction de la religion, murmurent toujours, et désireroient que l'on conferma la succession de la coronne en Madame Élisabeth ou Courtenai, lequel l'on m'a dit estre de ladicte nouvelle religion, pour l'espoir qu'ilz auroient que la religion nouvelle se maintiendroit, et que les François continuent leurs pratiques. A quoi j'espère l'on donnera bon ordre, si ladicte Dame suit le chemin que l'on lui a proposé, qu'est de faire justice exemplaire des hérétiques et contrevenans à la loi du Parlement, et faire démonstration de s'armer, puisque les Français, ses voisins, s'arment, et que l'on descouvre leur pratique, et que l'on appereoive bon nombre de capitaines de gens de pied et de cheval; qu'elle face mettre en ordre ses navires de guerre et face toutes démonstrations extérieures pour se servir de la force, s'asseurer contre les François et son neuple, et d'icelle accompaigner la justice. Et jà ledit conseil commence gouster ledit conseil et advis, aïans envoié deux pinasses et une navire armée du costel de la Normandie pour desconvrir l'armée des François; et aussi ont envoié, pour savoir la vérité de l'emprinse. Et m'a fait dire ledit conseil que je deusse escripre à Vostre Majesté pour obtenir licence pour tirer mil harnois de gens de chevaulx Liégois et d'hommes d'armes, pour s'en aider, et joinctement que Vostre Majesté face rendre la pouldre de canon qu'elle a empruntée par ei devant du feu roi Henri. Et pourroit estre que l'apprest serviroit au détriment et domaiges des François, Et, selon que Vostre Majesté treuvera à propos ec que desus, je persuaderai la continuation, et ferai ce qu'il plaira à Vostre Majesté me commender; laquelle pesera combien il emporte que, par quelque libéralité et recongnoissence, l'on maintient le conseil en ceste bonne dévotion, et que l'on l'accroisse pour l'advenir.

Le S^r d'Oysel ¹ est arrivé en ce lieu, qui a eu audience de la Royne. En laquelle il n'a traictié chose quelconque, sinon par vertu de deux lettres de crédence, l'une du roi de France, l'autre de la jeusne Royne d'Escosse incite ² la Royne à continuation de bonne paix et amitié, estans les deux lettres sans date. A quoi ladiete Dame feit responce que, si le Roi ne lui donnoit occasion, elle observeroit amitié et les traictez de paix.

Hier, le conseil reçut lettres de Vothon 3, par lesquelles il escript avoir négocié avec le

⁴ V. plus haut, p. 92.

a Incite pour incitant, engageant.

⁵ Wotton, V. plus haut, p. 101. L'analyse de cette lettre, datée du 9 janvier 1554, est reproduite dans les State papers, l. c., p. 46. V. plus haut, p. 291, u° CXXXVI.

roi de France et connestable sur le point de la paix d'entre Vostre Majesté et ledit Roy; et que après que lesdits Roi et connestable lui eurent dit plusieurs choses de Vostre Majesté, et qu'elle tenoit tord dudit Roi en plusieurs poinctz, le Roi dit qu'il s'accommoderoit à la paix et diminueroit de son droit, pour respect de ladiete Dame, non pour peur ou nécessité, et pourveu que Vostre Majesté ne s'arreste aux articles qu'il lui a faiet monstrer, qu'il treuve exorbitans. Et le connestable dit audit Vothon que ladiete Dame pourroit, pour moien de ladiete paix, assentir d'une part et d'autre les difficultez pour moïenner icelles, et qu'il qui sembleroit que, pour donner voye à ceste besoigne, l'on pouroit faire une trefve, pendant laquelle la résolution desdietes difficultez se feroit; et qu'il en deust escripre en ceste conformité, et prier ladiete Dame d'y tenir la main; qu'est la substance desdietes lettres quant an poinet de la paix. Surquoi, il sera expédient Vostre Majesté se résolve à ce que s'en puisse respondre pardecà, bien sachant que ladiete Dame et son conseil m'en tiendront propos.

Il escript davantaige que le Roi a en suspicion que l'on traicta avec les Anglois pour la conqueste d'Escosse, et que oultre, quelque advis que lui en auroient pu donner ses ambassadeurs, il fondoit sa suspicion sur ce qu'il voit le roïaume d'Escosse fort desgousté de lui et de ses ministres, et tient que l'on ait practiqué devers le gouverneur l'Escosse pour contrarier le mariage du Daulphin de France, et l'entrée des François en Escosse; estant chose véritable, que de ce costel là, il n'y a bonne intelligence.

Le roi de France a fait son lieutenant général audit Escosse ledit d'Oysel ; que irritera davantaige lesdits Escossois, et davantaige pour ce qu'il mène avec lui le capitaine Saragoce avec quelques autres capitaines Gascons, pour les meetre à Dommar ² et autres lieux fortz dudit Escosse.

L'ambassadeur de France s'est enquis curieusement si ledit d'Egmont ira en Espaigne, et quand viendra Son Altèze, mesme du chancelier et du Privesel ⁵.

L'on a eslevé ung bruit que le Roi de France avoit fait arester les navires anglois qu'estoient à Diepe et Rouen; mais le bruit est encore incertain selon que m'a dit ledit chancelier, et que si ainsi est, c'est pour ee que aucuns Anglois ont prins quelques petits basteaulx pescheurs sur deux Francois.

L'on continue fort pardeçà que aucuns princes de la Germanie, signamment le due Auguste ⁶, s'arment contre Vostre Majesté, et que les potentaux d'Italie sont après pour se colliguer avec le roi de France contre Son Altèze.

Atant, Sire, je supplie le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et vertueux désirs.

De Londres, ce 15 de janvier 1554.

SIMON RENARD.

(Ibid., 2° partie, fol. 496 v°.)

¹ V. plus haut, p. 92.

² Dunbar.

³ John Russel, V. plus baut, p. 13.

⁴ V. plus haut, p. 205.

CXXXIX

Le seigneur d'Oisel au roi de France.

14 janvier 1554 (n. st.).

Murmures en Angleterre à propos du mariage de la Reine avec le prince d'Espagne, Projets de rébellion.

(VERTOT, loc, cit., t. III, p. 14.)

CXL

L'évêque d'Arras aux ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 janvier 1554 (n. st.)

La dispense nécessaire au mariage de Philippe avec la Reine arrivera bientôt. L'évêque approuve les changements introduits dans le traité de mariage.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 181.)

CXLI

Le même à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 14 janvier 1554.

Il est enchanté du résultat des négociations à propos du mariage, Renard doit bien s'entendre avec les autres ambassadeurs de l'Empereur et se méfier du chevalier Bernaldi ¹.

¹ Diplomate vénition. V. Papiers de Granvolle, t. IV, p. 175.

CXLII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

Londres, 15 janvier 1554 (n. st.).

Par suite du projet de mariage entre la Reine et le prince Philippe, les mécontents d'Angleterre demandent quels secours ils pourraient attendre de la France ¹.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 17.)

CXLIII

Le même au Connétable de France.

15 janvier 1554 (n. st.).

Naissance, caractère et conduite de Paget, qui a toute la confiance de la Reine dans l'affaire du mariage.

(Ibid., t. III, p. 19.)

CXLIV

« Instruction a la Marque de ce qu'il aura a dire au Roy devers la majesté duquel » moy de Noailles le dépesche présentement. »

15 janvier 1554 (n. st.).

Affaire du mariage anglais. Projets de soulèvement des Anglais, etc.

(Ibid., t. 111, p. 22.)

1 V. à ce sujet FROUDE, History of England, t. VI, p. 144.

CXLV

« Nouvelles et avis que la Marque (lequel estoit despesché en Court par M. de Noailles)

» aura a dire au Roy et a Monseigneur le Connestable. »

15 janvier 1554 (n. st.).

L'Empereur, toujours malade, passera par l'Angleterre pour retourner en Espagne. La Reine de Hongrie délibère sur la question de savoir si elle assistera aux noces de son neveu. Les agents de l'Empereur sont parvenus à découvrir l'action de l'ambassadeur de Venise tendant à arrèter le mariage et à favoriser Courtenay. Par suite, l'évêque d'Arras s'en est plaint à l'ambassadeur vénitien qui réside auprès de l'Empereur. Depuis ce moment, l'ambassadeur vénitien en Angleterre n'a plus de relations avec de Noailles. Certains Anglais ont dévalisé, pendant la nuit, les seigneurs flamands arrivés à Londres. Ceux-ci ont été maltraités par les volcurs. Brueston rend de bons services aux Français. De Noailles ne doit-il pas se retirer?

(Ibid., t, ItI, p. 25.)

CXLVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, le 18 janvier 1554.

Sire, puis mes dernières, la Royne m'a communicqué les lettres de Wothon 1, desquelles j'ai estraiet l'escript ci joint, par lequel Vostre Majesté entendra toute la négociation dudit Wothon avec le connestable de France, dont le conseil de pardeçà ne m'a faiet samblant, pour ce que, comme j'entens, il voit peu d'apparence que l'on puisse induire Vostre Majesté à prendre une trefve et suspence d'armes, quand ce ne seroit, sinon pour l'article final desdites lettres, et que pendant icelle le Roi de France vouldroit tenir les places qu'il occupe de çà et de là les mons puis la rompture de la paix. Oultre, et comme l'on descouvre de jour à autre les practicques que tiennent les François pardeçà pour esmouvoir le peuple, inciter

¹ Voir plus haut, p. 291 en ce qui concerne la lettre de Wotton du 9 janvier 1554.

rebellion et troubler le royaulme, il leur semble que pendant lesdictes trèves les Francois pouroient, avec plus d'avantaige et commodité, séconrir et aider les dits rebelles et conspirateurs, selon la promesse qu'ilz leur ont faicte. Et entend l'on qu'ilz préparent leur armée de mer ès costes de Normendie et Bretagne pour cestui effect, et qu'ilz envoient plusieurs capitaines pardecà pour conduire, guider et conseiller le peuple quand il sera eslevé 1. Ce qu'ils attendent de brief; se déterminans les François de rompre et faire le pis qu'ilz pouront avec les Anglois et prendre leurs avantaiges, jugeans que ainsi, comme ainsi estant pardecà Son Altèse, il sera impossible que les Anglois n'entrent en guerre avec les François si elle eontinue. Et jà le conseil est si imbu desdites practicques, que aiant mandé venir vers lui Piere Caro 2, qui practicquoit au païs de West et Dangie 5 pour mutiner le peuple, ledit Caro n'est venu et s'est excusé pour dire qu'il n'avoit chevaulx; et sur recharge que l'on a faict, il se rend rebelle, demonstant par ce clèrement la mauvaise intencion qu'il a. Et craint Cortenai et ses adhérens qu'il ne revèle le secret s'il vient. Néantmoins ledit Conseil despesche aux officiers pour le saisir au corps et rendre prisonnier en la Tour de Londres. Et les jours passez l'on a prins six ou sept tant gentilzhommes que citadins, qui sont esté accusez. Et pour entièrement descouvrir l'humeur, la Royne a faiet publier le mariage d'elle et de Son Altesse à tous les gentilzhommes, officiers, serviteurs et ministres de sa Maison et requérir qu'ilz deussent estre obéissans et fidèles à Son Altèse. En signe de quoi, ilz haulsèrent tous la main. Le semblable a l'on faict aux maire, eschevins, chiefs, aldermans et gens de la loi de Londres, qui ouvertement n'y ont contredit. Bien a l'on ouy que les marchands Florentins, Génois, Vénetiens et plusieurs de Londres ont murmuré, disans que ce seroit leur ruine. Et veult l'on faire le semblable au pays, avec remonstances et persuasions de le trouver bon. Et ausi a l'on entendu que les hérétiques estrangers sont esté en plusieurs maisons publier - que les prédicans, qui ont presché par ci-devant la vérité - que le royaulme tumberoit en mains estrangiers, et que l'Évangile et religion seroit altérée.

Antoine Boiviz 4 y a publicz que le Pape se déclareroit pour les François, et qu'il ne donneroit la dispense que Vostre Majesté désire pour ledit mariage, et qu'il y a gentilz-hommes en la Court de Vostre Majesté qui certiffient les promesses de mariage avoir esté faietes avec l'Infante de Portugal. Et comme je sçai qu'il est du tout pour le cardinal Polo et Cortenai, et que les serviteurs dudit cardinal logent en sa maison quand ilz viennent pardeçà, et qu'il s'est déclairé n'avoir désiré que l'alliance se fit avec Son Altèse, aiant usé de plusieurs propoz confirmatoires de son intention, j'ai présumé que les nouvelles qu'il publioit venoient dudit cardinal, qui pouroit avoir fait mauvais office devers Sa Sainetété pour la dispence, soit pour la dilaier, ou condicionner, ou excuser. Car le réfuser, je ne le puis eroire, pour estre le parentaige au tiers degré, et pour ec que le Pape se déclareroit pas trop, et seroit moïen pour parvenir à la reformation que l'on juge nécessaire pour l'entier retablissement de la religion.

¹ Eslevé, soulevé.

² Pierre Carew.

⁸ Devonshire.

⁴ Antoine Bonvisi, financier à Anvers. V. State papers, foreign, reign of Mary, pp. 197, 199, 212, 567.

Le Conseil de la Roine m'a envoié le mémorial ei joint, dont j'ai desjà escript à Vostre Majesté par mes dernières.

Les François prindrent dimenche dernier sept vasseaulx des subgeetz de Vostre Majesté en la Tamise, en environ vingt quatre (sic) arrière la bouche de la mer, chargez de marchandises, quatre d'Ostende, une de Flissinghes, une de Bruges et une de Nieuport. Dont j'ai fait doléances audit Conseil pour en avoir réparaction. Et furent recogneuz deux navières de Dieppe, une de Fécant ¹ et une de Boulongue, qui firent lesdites princes en la propre jurisdition d'Angleterre. Et sera expédiant Vostre Majesté advise pour le mieux pour garder la costé par contraire force, autrement les subgeetz de la juncte ² recevront grands intéretz, puisqu'ilz commencent de rompre avec les Anglois.

Il y arriva hier une navire Angloise venant de Billebau ⁵. Le pilotte de laquelle a déclaré que l'on apprètoit une grande flotte, et qu'il y avoit jà cent et sept navires pour le passaige de Son Altèse, et que Don Diego de Assevedo ⁴ y estoit; mais nous n'en avons advis particulier.

Le chancellier Bernardi ⁸ donne advis à Paget, il y a deux jours, que le secrétaire de Venize lui avoit dit que avant que Caro ⁶ vienne, il y morront dix mille hommes; l'advertissant que l'ambassadeur de Venize ⁷ practiquoit tout ce qu'il povoit avec l'ambasseur de France ⁸ pour révolter le peuple. Néantmoins j'ai prié ledit Paget ne se fier en lui, pour les raisons comprinses ès lettres du Sieur d'Arras ⁹.

L'on a secu pour vérité que Spinola ¹⁰, qui prétend une pension de eine eseuz de Jadiete Dame, traficque pour le Roy de France pardeçà, et ansi l'a déclaré ung Sieur du Conseil d'Angleterre au secrétaire de l'ambasseur de France.

Berteville et autres capitaines Anglois attendent responce sur ce que j'ai escript à Vostre Majesté par mes précédentes ¹¹.

L'on m'a confirmé que Steuely ¹² a esté au service de France depuis qu'il est sorti d'Angleterre, et qu'il estoit avec les François quand Ivoix fust prinse. Je pense avoir recogneu la main de celui qui a escript la requeste qu'il a présentée à Vostre Majesté. Et me semble que

- 1 Fécamp, département de la Seine-Inférieure.
- 2 Juncte, hause?
- 5 Bilbao.
- 4 Don Diego de Azevedo, maître d'hôtel du prince Philippe d'Espagne.
- 5 Il faut sans doute lire: Chevalier Bernaldi ou Bernardi, diplomate vénitien, sur lequel Granvelle donne des renseignements, V. Papiers de Granvelle, t. IV, pp. 175 et 185.
 - 6 Carew, V. plus haut, p. 299.
 - 7 Giovanni Micheli, ambassadeur vénitieu en Angleterre.
 - 8 De Noailles.
 - 9 V. plus haut, p. 296, nº CXLL
- 10 Probablement Baptiste Spinola, qui était déjà en Augleterre sous le règne d'Édouard VI.
- 11 V. plus haut, p. 280.
- ¹² Thomas Stukeley, Anglais qui était tautôt au camp des Français, tantôt dans celui de l'Empereur. V. State papers, foreign, reign of Mary, pp. 56, 55, 126, 146, et Thomas, Historical notes, p. 467. Il servait aussi d'espiou aux Auglais.

celui qui l'a escripte est François. S'il plaisoit à Vostre Majesté lui en faire présenter une autre pour mieulx confronter l'escripture, l'on pouroit mieulx cognoistre ce qui en est.

L'ambassadeur de Venize, aians visité les S¹⁵ d'Egmont et de Lalaing, s'est curieusement enquis si ledit S⁷ d'Egmont partiroit tost pour Espaigne, si Son Altèze viendroit bientost, si la Royne avoit signé les articles, si le ducq de Suffoeq ¹ et le comte d'Arby ² les avoient signez; confermant à Vostre Majesté, qu'il fait pire office que les François.

Sire, j'entens pour vrai que le Roi de France a desseing de jecter en ce roiaume gens de guerre pour assister les rebelles, et que, dedans peu de temps, il le doibt faire pour troubler le royaulme, empescher le mariage, faire Roi Cortenai par mariage avec Madame Élisabeth. Qu'est advis venant de telle lieu, que l'on ne doibt doubter de la vérité. Et pour ce est expédient d'adviser ce qu'il semblera pour le mieux, tant par mer que par terre, pour assister la Royne; en quoi prévention doibt avoir lieu.

Le discours des François est que, par ce moïen, ilz jecteront la guerre hors du roïaulme; que cependant les Allemans feront guerre à Vostre Majesté en Frise, ou duché de Luxembourg, et cependant le due de Vendosme ⁵, avec huict ou dix mille François, s'essaiera de faire du costel de Biseaie et Navare ce qu'il poura, aiant advis qu'il fait et lève gens de guerre en Gascogne.

Ceulx de la Rochelle et de Bordeaux ont armé quatre grosses navires, qui eourent la costé de Biscaie. Et s'esbaïssent ceulx de pardeçà comme Vostre Majesté ne faiet apprest de mer, ou ne permeet à ses subgectz eulx armer, puisque Vostre Majesté est tant informée de l'apprest que le Roi de France faiet en ses ports de Normandie et Bretagne; et que jà aucuns bateaux de guerre sont en mer, aiant faiet les prinses ei dessus mencionnées et dominent la costé d'Angleterre.

Il est ausi certain que le Roi fait grand amas de forsaires 4 pour ses galères.

Oultre la vaisselle d'argent, que le Roi prend de ses subgectz, il demande un emprunt de toutes les villes de son roïaulme, et a remis l'imposition sur chacun cloché, qu'est de vingt frans; se déterminant d'assembler ee qu'il poura de finance pour maintenir la guerre. Car l'on lui persuade que Vostre Majesté ne peult vivre longuement, et qu'elle est griéfvement malade.

Je n'ose si ouvertement déclairer ce que dessus à la Royne et à son conseil, comme seroit de besoing, pour ce que la promesse par motz de présent n'est faiete, et pour les difficultez que le chancellier me mist au commencement de la négociation du mariage. Néantmoins j'ai fait le tout entendre à Paget. Et est parti l'admiral pour armer les navires. Et ai particularisé audit Paget les noms de ceulx qui ont intelligence avec ledit Roi. Le pis que je vois, c'est que le conseil est divisé en partial, et que aucuns tiennent pour Cortenai, et que, de leur naturel, ilz sont inconstans et doubles de meurs et pensées. Ledit Paget me sollicite fort pour

¹ Suffolck.

² Derby.

³ Antoine de Bourbon, duc de Veudôme.

⁴ Forsaires, forçais.

entendre s'il seroit possible que Son Altèze passa tost pardeçà, estimant qu'il pourveoiroit à tout et remédieroit ce qu'il couvient. Car, comme il dit, le François sçoit qu'il n'y a argent en ce roïaulme, que les héréticques sont malcontens, que plusieurs catholicques ne désirent le mariage, et qu'il y a plusieurs Anglois [ct] François que la Royne comme Dame ne pense à leurs ruses ni aux choses d'Estat; suppliant très humblement Vostre Majesté peser ce que dessus et y pourveoir en temps.

Le S^r d'Oisel ¹, qui est passé en Escosse, conduisoit avec lui cinq capitaines François, oultre six qu'estoient jà passez, pour dresser armée audit Escosse, aiant charge de faire apprester tous les bateaulx dudit Escosse, pour se joindre et faire effectuer le desseing dudit Roi de France, et que ung spic François a descouvert. Et rencontre à autres advis, que jà l'on en avoit heus.

Mes lettres escriptes, Paget m'est venu trouver en mon logis et advertir comme Caro a assemblé huiet ou dix gentilzhommes en la ville de Excestre 2, et assemblée grande multitude de peuple de ladicte ville, pour entendre s'ilz vouldroient signer et advouer une lettre qu'il avoit faiete à la Royne d'Angleterre, par laquelle il disoit qu'ilz n'entendoient aucunement que Son Altèze desembarquer du costel de West avec Espagnolz, pour ce que, comme il disoit, les Espagnolz vouldroient venir à descrétion et defflorer leurs filles, ce qu'ils ne vouldroient souffrir ou comporter, ains plustot morir, commançarent la révolte et rebellion ei dessus touchez. A quoi le peuple n'a voulu entendre. Et me sont esté envoiées les lettres. Et ajant communiqué lesdites lettres à Messieurs les ambassadeurs de Vostre Majesté, ilz sont esté d'advis que je les deusse envoier à Vostre Majesté et déclarer absolutement ce que dessus à ladicte Dame. Ce que j'ai fait. Estant de chemin, j'ai rencontré son homme de chambre, qui me venoit quérir, pour ce qu'elle désiroit aussi parler à moi. Et comme elle scayoit que j'avois esté adverti du fait dudit Caro, elle me feit communicquer lettres dudit Caro, signées de lui et de sept autres gentilzhommes dudit West, adressées au conseil de ladicte Dame, par lesquelles ilz s'excusarent de l'assemblée du peuple qu'ilz avoient fait audit Excestre : disans n'avoir secu son intencion quand au mariage de Son Altèze, et que l'on leur avoit persuadé que les Espagnolz venoient en armes pour entrer en Angleterre et pour fouler le peuple; supplians ledit conseil de prendre leurs excuses de bonne part. Mais l'on a entendu, pour vérité, qu'ilz ont-fait tout ce qu'il leur a esté possible pour commovoir le peuple; mais que, pensant qu'ilz procurassent ladiete émotion pour respect de la religion, le peuple n'y avoit voulut entendre; m'advertissant ladicte Dame qu'elle a despesché pour faire prendre ledit Caro, et qu'elle envoiera en toutes les contrées lieutenans et capitaines pour lever gens de guerre et faire tous offices d'eux, pour contenir le peuple, chastier les rebelles et donner à cognoistre aux François qu'elle ne sera despourveue par mer ni par terre; faisant armer ses batteaux et toute la démonstration possible. Ce que lui ai persuadé le plus qu'il m'a esté possible pour éviter surprise. Et au surplus je l'ai informée de ce que

¹ V. plus baut, p. 92

² Exeter.

avions conclu par ensemble; mais elle m'a dit qu'elle se repose entièrement sur Vostre Majesté, à ce que de son coustel elle face ce que lui semblera convenir.

Puis elle me parla de la venue de Son Altèse, me confermant que, s'il ne passe déans le Carème, elle ne se espousera devant Paeques. Sur quoi, lui ai dis que sa venue se hastoit tout le possible; mais qu'il estoit difficille qu'il vint devant le Caresme, et que je confiois Vostre Majesté prendroit esgard à l'advis ei dessus contenu, pour de son coustel faire ce que sera convenable, actendu que l'issue de l'emprinse françoise est connue à Vostre Majesté et à ladiete Dame. Et actendrai ce qu'il plaira à Vostre Majesté en ordonner.

Escripvant cestes, j'ai receu un paquet de Son Altèse du 12 novembre. Et a demeuré quarante jours le courier au port de Plaisance, n'aiant eu nouvelle de trois antres qui sont passez pardeçà. Et par les lettres Son Altèse me donne pouvoir et commission de promettre ce qu'il conviendra pour le mariage. Mais pour estre en ziffres lesdietes lettres, je ne sçai comme l'on s'en pouroit aider. Néantmoins pour conformer tant plus sa volonté, je le ferai entendre de ladiete Dame.

Atant, Sire, je prie le Créateur doint à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très nobles et très vertueulx désirs.

A Londres, le 18 janvier 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554. — 2º partie, fol. 502.)

CXLVII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine de Hongrie.

Londres, 18 janvier 1554.

Madame. En l'absence de Vostre Majesté et celle de l'Empereur, estans empeschez, nous avons reçeu lettres de Monseigneur d'Arras responsives sur aucuns points concernans nostre charge d'ici, bien advancée, Dieu merci, selon que Vostredicte Majesté a peult cognoistre par les traictés autentieques naguères envoiés à Sadicte Majesté, et encore mieulx se parachevoit, si Monseigneur nostre Prince envoioit son povoir pour contracter mariage, par moté présent, avecque ceste Royne, et hastoit sa venue. Mais voians sa longeur et tardence, les François sont occasionnez à l'accoustumé de troubler ces païs et peuple, aïans le moïen, par l'intelligence qu'ilz ont avecques aucuns malcontens et ceulx de la nouvelle religion, selon

que Vostredicte Majesté poura plus amplement et particulièrement entendre par les lettres de moi lieutenant d'Amont, lesquelles il plaira à Vostredicte Majesté bien péser, tenant la main vers sadicte Majesté Impériale, que de son costé, si avant que faire se porra, promptement y soit obvié et mise convenable provision; autrement il seroit apparant d'avoir en et quartier quelque gros inconvénient, que Dieu ne veuille. Auquel prions, Madame, donner à Vostredicte Majesté santé et prospérité, nous recommendans très humblement en sa bonne grâce.

De Londres, ee 18 de janvier 1554.

LAMORAL D'EGMONT, DE MONTMORENCY, DE LALAING,
P. NIGRY, S. RENARD.

(Ibid., 2º partie, fol. 501 vo.)

CXLVIII

Le comte d'Egmont au prince Philippe d'Espagne.

Londres, 21 janvier 1554.

Il lui fait connaître que le traité de mariage est déjà conclu, et insiste sur le prompte départ du Prince pour l'Angleterre.

(Documentos inéditos, t. III, p. 450.)

CXLIX

L'Empereur à son fils Philippe.

Bruxelles, 21 janvier 1554.

Charles-Quint informe son fils de la réception qui a été faite à ses ambassadeurs en Angleterre, de la nécessité d'avancer son départ pour Londres, et de ce que la Reine Marie a promis secrètement à propos du futur mariage, avec recommandation d'apprêter l'armée et de bien accueillir les envoyés de la Reine.

(Ibid., p. 45.)

CL

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

21 janvier 1554 (n st.).

Voyage différé du prince d'Espagne. Préparatifs faits par la flotte qui doit le conduire en Angleterre. La noblesse et le penple anglais sont mal disposés à l'égard du prince; ce qui contrarie singulièrement la Reine et son conseil. Le cardinal Pole doit être en ce moment à Bruxelles.

(VERTOT, l. c., I. 111, p. 28.)

CLI

Le même au même.

22 janvier 1554 (n. st.).

Courtenay a fait connaître au chancelier toute la conspiration de Carew.

(Ibid., t. 111, p. 51.)

CLII

Wotton, ambassadeur anglais en France, au connétable de France.

23 janvier 1554 (n. st.).

Malgré son futur mariage avec le prince d'Espagne, la Reine Marie conservera de bonnes relations avec la France. Elle le promet formellement. Quant au nouveau traité demandé par le Roi en faveur des navigateurs français, la Reine et le conseil ne pensent pas qu'il y ait lieu de le conclure.

(Ibid., t. III, p. 37.)

CLIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 25 janvier 1554.

Sire, la Royne et son conseil aïant de plus pesé la facon de faire des Francois, les desseings qu'ilz ont peu conclure sur le sentiment et mescontentement qu'ilz ont du mariage de ladiete Dame avec Son Altèze, la fin à quoi peult tendre son apprest de guerre, considérant le peu de fidélité que l'on a treuvé en culx, les avis que l'on a de jour à autre de l'intelligence qu'ilz ont en ce roïaulme et singulièrement l'acte advenu au pays de West par la practique de Caro 1 et de ses adhérens, elle s'est résolu de faire gens de pied et de cheval et envoier, par toutes les contrées, lieutenans et capitaines, avec povoir pertinent, comme le comte de Penbrocck ² audit West et Cornuaille, le comte Strosbery ⁵ en sa comté, le comte Derbye ⁴ et d'autres, et tenir à l'entour d'elle sept ou huiet mille hommes de guerre, pour s'en aider en ung besoing, et contenir le peuple par le devoir et par la force, que servira non sculement pour sa seureté, pour la conservation des bons, pour préparer et asseurer l'entrée de Son Altèze en ce roïaulme, ains pour, par ceste démonstration, divertir les desseingz des Francois, prévenir leurs menées, et, à leur exemple, se tenir pretz selon l'occasion qu'ilz en donneront. Et par la mer l'amiral a charge de armer les meillieurs et plus sheurs bateaulx jusques à 14 ou 15; ce confiant ladiete Dame et son conseil que Vostre Majesté, de son coustel, fera le semblable par mer et par terre; que ne servira sculement pour contreminer les François et éviter leurs premiers assaulx, ains pour asseurer le passaige de Son Altèze, asseurer la navigation et liberté de ses subgeetz, et mesmes pour faire entendre au peuple d'Angleterre que ce soit pour secourir ladiete Dame et l'assister, et qu'elle fera toutes les démonstrations possibles; jugeant ladiete Dame, comme je lui ai escript dernièrement, quod communis res agitur. Et si ceulx de pardeçà procédent à l'exécution du commendement qu'ilz ont fidèlement, je me fourcompte grandement ou il sera facille convertir l'apprest au préjudice des François. Et y a plusieurs personnaiges affectionnez au service de Vostre Majesté, qui treuveroient bon que Vostre Majesté ou Son Altèze donnassent quatre ou cincq en commendement aux principaulx, pour servir de pension pour les plus incliner, et qui tint lieu de reconnoissance, et que l'on donne au grand chancellier quelque bénéfice, et que l'on usa de la libéralité envers les autres nommez au billet, que l'on a envoié à Vostre Majesté; auquel on

Sir Pierre Carew, V. plus haut, p. 299.

² Sir William Herbert, comte de Pembroke, chargé de combattre la révolte excitée par Pierre Carew.

⁵ Lord Francis Talbot, comte de Shrewsbury.

⁴ Édouard Stanley, comte de Derby.

a obligé le comte Strosberg, Millord Warden et deux autres, desquelz je n'ai les noms. Et a l'on proposé d'envoier vers Vostre Majesté Cortenay sur occasion de, avec l'ambassadeur Norwitz 1, prendre et recevoir le serment de Vostre Majesté sur le traicté, pour discouvrir plus véritablement la practique qu'il peult tenir avec les François et hérétiques, présupposant que, si ainsi est, il n'acceptera la commission; sinon et l'acceptant que Vostre Majesté le faisant recevoir honnorablement, il poura oblyer le sentement qu'il a de l'allianee. Et ausi, pendant son absence, l'on vera quelle dévotion le peuple a en lui, ce que l'on en publiera et dira. Et s'il refuse la commission, actendu que la dispute est du roïaulme pour lequel l'on violeroit tous drois et loix, ladiete Dame se treuve conseillée de le faire meetre en la Tour. Oultre ledit grand chancellier, comme de soi mesmes, doit lui remonstrer plusieurs choses pour le contenir en l'office de bon vassal et subject, et dissuader de non prester l'oreille à ceulx qui le vouldroient meetre en emprinses et conseil dangereulx pour sa vie et hoppens, et lui proposer le bien du bien et le mal du mal; estant ladiete Dame entrée en suspicion contre lui. pour ce qu'il s'escarte de la Court et suit malvaise compagnie de ruffiens 2 et hérétiques; et singulièrement que sa mère se retire de la familiarité que la Royne lui a donnée, sans lui parler ni en bien ni en mal de son filz, ni d'autres affaires.

Ladicte Dame, pour contretenir Madame Élisabeth à dissimuler avec elle, lui a envoié, avec lettres de crédence, pour lui faire [part] de son mariage, actendu qu'elle entend que, depuis qu'elle est au pays, elle a toujours continué la messe et gardé extérieurement les statutz du Parlement. Et m'a semblé que Mg'a les ambassadeurs de Vostre Majesté pouroient envoier quelque gentilhomme pour la visiter de leur part, et crois qu'ilz le treuvent bon pour le mesme effect.

L'on a commendé aux prédicans estrangiers culx retirer de ce roïaulme dedans huict jours, à peine de la hart.

Ladicte Dame, saehant que j'avois receu lettres de Son Altèze, me manda devers elle pour savoir le contenu. Et n'est croiable le contentement qu'elle a reçu d'entendre l'affection que Son Altèze avoit à son alliance, et qu'il lui eust pleu me donner povoir de traieter et négocier icelle. Et me diet que, puisqu'il avoit commencé, je deusse, par mes lettres premières, faire ses affectueuses recommendations, et l'asseurer qu'elle fera en son endroit tous offices que Dames sont obligées devers espoux et mary, m'enchargeant expressément lui escripre pour amener médecins et euisiniers fidels.

Ainsi me dit elle comme l'on avoit emprisonné ung particulier de peu de crédit, qui l'avoit appellée bastarde, et dit que l'on devoit tuer tous les ministres de Vostre Majesté pour le mariage, et que si ainsi, elle en feroit faire justice exemplaire.

L'on m'a donné, par escript, les noms de onze gentilzhommes, desquelles Vostre Majesté se pouroit servir, s'il lui plaisoit l'esté prochain de quelque nombre d'Anglois. Ausi m'a dit Paget que, si Vostre Majesté désiroit recevoir ceulx qui sont en France à son service, qu'ilz

¹ Thomas Thirlby, évêque de Norwich, ambassadeur auprès de Charles-Quint.

^{*} Ruffiens, affamés, mauvais sujets.

viendroient volontiers, pour ce que les François les irritent pour le mariage et les prengnent en suspicion.

L'on me dit cejourd'hui que aucunes navires de Flissinghen avoient reprins les bateaulx prins dernièrement par les François sur les subgectz de Vostre Majesté, et prins les propres bateaulx des François; mais je n'en ai encore confirmation.

L'on a eslevé bruiet pardeça que aucuns de West ne vouloient souffrir que Espagnolz couriers ni autres passent par leur pays, ne qu'ilz desembarquent en ceste coste là; mais ausi n'en ai je advis certain. Et néantmoins j'en ai adverti le Royne pour y remédier.

Le chancellier m'a fait offrir ung gentilhomme pour l'envoier en Espaigne par France si Vostre Majesté le trenve bon, et que l'on demandera saulfeonduit pour lui, et que si les François le refusent, la Royne ne laissera passer personne par ce roïaulme pour Escosse. Sur quoi Vostre Majesté prendra la résolution telle qu'il lui plaira. Et si elle le treuve bon, elle envoira lettres chiffrées et argent; et je le depescherai incontinent.

J'ai information de bon lieu que le gouverneur d'Escosse 1 n'est content du Roy de France, et que l'on ne le rapesera sans grande difficulté, entendant que ledit Roy envoie lieutenant général en son nom audit roïaulme; et tient l'on ausi que le peuple ne le consentira.

Les hérétieques ont faiet courir ung bruiet en ce rofaulme que le Roy Édouart n'estoit mort, et qu'il apparoistroit de brief. Sur quoi l'on a prins plusieurs particuliers qui en parloient pour en savoir la source.

La Royne n'a reçu aucunes lettres de Wothon puis les dernières dont j'ai envoié l'extraiet; moins le conseil m'a parlé de la trèfve que le connestable a mis en avant, et se refroidier propos de paix. Et par ceulx qui viennent de France, il n'est question, sinon de grand apprest pour continuation de guerre.

Quant à Steucly ², dont Vostre Majesté m'a escript, j'ai sçeu pour vérité qu'il est personnaige de service, et que la suspicion, que l'on eust contre lui d'avoir eu intelligence en France, est faulse, et qu'il avoit charge d'ainsi en user pour espier les François.

Le chancellier ⁵ m'a cejourd'hui tenu long propoz, en son logis, de Cortenay comme il lui avoit remonstré que la compagnie qu'il hantoit estoit suspecte, que l'on murmuroit fort qu'il se vouloit oblyer à l'endroit de la Royne, que si il le faisoit il s'en treuveroit mal, qu'il ne deust croire les François ou autres appassionnez, et se contenir en la règle d'honneur et modestie; lui déclarant que la Royne vouloit qu'il allist devers Vostre Majesté pour la congnoistre, et sur occasion honnorable. Lequel respondist que jaçoit plusieurs lui cussent voulu persuader plusieurs choses touchant la religion et le mariage, il n'avoit jamais presté l'oreille à leur dire; ains se délibéroit de vivre et de morir pour le service de la Royne; que l'on lui avoit parlé du mariage de Madame Élisabeth; mais plustot estoit il content de rentrer en la Tour que de prendre alliance avec elle; que quant à la commission, il l'accepteroit voluntiers, et tiendroit icelle en plus grande obligation que tous autres bénéfices qu'il a reçus de la Royne,

¹ James Hamilton, comte d'Arram, régent d'Ecosse.

² Thomas Stukeley. V. plus haut, p. 500, note 12.

⁵ Gardyner, évêque de Winchester.

et se mectroit en ordre et équipaige pour l'exécuter. Ce que la Royne a treuvé très bon et à propoz. Il m'a requis en advertir Vostre Majesté pour l'avoir en recommendation; à laquelle j'ai dis que je confiois que Vostre Majesté le respectroit tout le possible. Puis ladicte Dame me dit que ledit chancelier lui avoit dit que si l'on le povoit marier pardelà, ce seroit bonne euvre pour les occasions que j'ai touché à Vostre Majesté, et que de son coustel elle l'avance-roit tout le possible en faveur de l'alliance et selon qu'il plairoit à Vostre Majesté adviser. Ce qu'il m'a semblé devoir escripre en diligence pour la préadviser du voiage et commission qu'est pour recevoir le serment de Vostre Majesté en confirmation du traicté, à ce qu'il plaira à Vostre Majesté faire pourveoir qu'il soit reçu et traicté; certilliant à Vostre Majesté que les Sgrambassadeurs de Vostre Majesté sont estez fort accaressez la pardecà.

Ainsi ledit chancellier m'a adverti comme, de jour à autre, Dieu permet que les practieques des hérétiques se descouvrent de jour à autre, disant que Dieu a voulu que le mariage soit esté conclud pour reformer et réduire la religion; qu'il est certain [que] les François tiennent practicques avec les hérétiques, avec Madame Élisabeth et aucuns particuliers du roïaulme, et qu'ilz practiequent devers le Roy de Denemarque pour le faire joindre et attirer avec culx, soubz espoir de marier le fitz dudit Roy de Denemarque avec fadicte Élisabeth, et faire tumber le roïaulme en ses mains; et que l'on a advis que le Roy de Denemarque gouste eeste practique; que là tendent les apprestz et desseings des François et des hérétiques pour confondre la religion; que la Royne fait et fera tout ce que sera possible pour y obvier, comme elle espère Vostre Majesté faira ainsi de sa part; que quant à l'acte advenu au pays de West, ceulx qui ont signé les lettres avec Caro s'excusent, disant que ledit Caro leur feit entendre que Son Altèze se debvoit desembarquer à Plemode 2 avec grande multitude des Espagnolz; que le peuple en estoit malcontent; qu'il convenoit en advertir la Royne; que pensans que ce qu'il disoit estoit vrai, ilz avoient signé les lettres; que entendant la volunté de la Royne quant au mariage, ils avoient tons conclud de obéir à ladicte Dame en ce qu'elle commanderoit, accusant Pierre Caro de la practicque, etque jà deux d'eulx estoient en ce lieu pour culx purger; que ledit Caro scroit prisonnier devant peu de jours; que ce matin ung nommé Predies lui est venu dire et révéler partie de l'entreprinse des François; et que après disner il le debvoit aller treuver pour lui dire le surplus; que l'ambassadeur de France avoit demandé audience à la Royne, et qu'il lui fera entendre que, si le Roy son maistre ou ses ministres continuent ces façons de faire, il s'en pouroit repentir; et que jà il a fait emprisonner ung particulier dudit West, qui publia à Excestre que Cortenai s'estoit saulfyé de la Court, et debvoit arriver audit West et prendre les armes en main contre ladicte Dame. Davantaige il m'a dit qu'il dit à Cortenai qu'il treuveroit à Bruxelles le cardinal Polo, et qu'il lui avoit demandé s'il ne le vouldroit amener et conduire en ce roïaulme. Lequel respondist que ouv, et le maintenir contre tous hérétiques. Et sur ce, j'ai donné plusieurs advis audit chancellier conformes à ce, mesmes de la surprinse de la Tour, de la practique de Wernier. qui estoit capitaine d'icelle, et de dix ou douze hérétiques pour les exciter à pourveoir à ce

¹ Accaressez, choyés, bien accueittis.

² Pleymouth.

qui convient. Et semble que miraculeusement Dicu descouvre les conseils des adversaires. Sur quoi il plaira à Vostre Majesté adviser de son coustel faire ce qu'il lui semblera pour le plus sheure, tant pour empescher lesdietes pratieques, que pour y remédier. Et selon que j'ai conclud avec ledit chancellier, le plus sheur sera de faire emprisonner ladieté Élisabeth, puisque l'on sçait véritablement ceste menée. A quoi je tiendrai la main tout le possible. Et m'a dit ledit chancellier que, si Son Altèze estoit en ce roiaulme, il y pouveoiroit. L'évesque de Mondour i doit desembarquer. Et pense l'on qu'il aura quelques lettres de Son Altèze.

Atant, etc.

De Londres, le 23 janvier 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'evêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1553-1554. 2° partie, fol. 508 v°.)

CLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

25 et 26 janvier 1554 (n. st.).

Par suite des révélations de Courtenay, les conspirateurs ont été obligés de prendre les armes plustôt qu'ils ne l'avaient compté faire. Wyat s'est déclaré. La Reine envoie contre lui des troupes commandées par le due de Nortfolk et le comte de Hastings. Grande est la consternation de la Reine et des impérialistes. Élisabeth est envoyée trente miles plus loin. Des arrestations sont failes. Tout marche bien dans le sens français. On attend un soulèvement à Londres.

(Ibid., t. III, p. 43.)

^{1 (}Sic) Mondovi?

CLV

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre '.

Bruxelles, 24 janvier 1554.

Mes cousins, chers et féaulx, nous avons reçue vos lettres des 10 et 12 du présent, et nous a esté très agréable d'entendre, par icelles, le progrès et discours de vostre voiaige, et le bon receuil, adresse et commoditez qui vous sont esté donnés en tous lieux de l'obéissance de la Royne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et cousine, aïant si bien pourveu à vostre sheureté et faiet accompaigner et traieter si honnorablement; dont, en premier lieu, après lui avoir faiet nos très affectueuses recommendations, vous lui remercierez de nostre part.

Ausi avons nous entendu, par vosdictes lettres, le succès de vostre besoigne, et les honnestes et modestes termes que l'on y a tenus de ce coustel là. Et si avons yen finalement le traictez passez, signez et selon que vous nous avez envoyez. Et nous semble très bien que, sans avoir interposé difficulté quelconque, vous avez condescendu au changement que l'on a faict d'aucuns motz au concept que vous avions donné desdits articles, tant ceulx du traicté de mariage, comme de la promesse particulière, attendu mesmes d'importence. Et pour satisfaire de nostre part à ce qui convient, nous avons, en la présence des ambassadeurs de ladicte Royne, juré solempnellement lesdits traictez et faiet despecher les ratifications que vous envoions avec cestes, pour les présenter à ladicte Dame et à ceulx de son conseil; et davantaige envoions nous en Espaigne, en toute diligence, copie bien tellement desdiets traictez au Prince, nostre filz, le sollicitant afin que, sans dilacion, il envoie sa ratiffication pour, moiennant icelle, recevoir celle de ladicte Dame. Et lui donnons toute la presse qu'il nous est possible, non sculement afin qu'il envoie son povoir pour contracter, par motz de présent, selon la forme que lui en a esté envoiée par plusieurs voyes, et que tenons pour certain, il aura piéca receuz, voire et peult estre le vous aura il envoié avec la commodité de ce temps, mais ausi afin qu'il haste sa venue tout ce que lui sera possible. De quoi toutesfois ne pouvons encore prendre conjecture de temps ecrtain en dedans lequel il peult venir, jusques à ce que sur ce que lui avons escript, nous aions responce de lui-

Et afin que le povoir veuu, vous puissiés, sans scripule quelconque de la Royne, passer oultre à la contractation du mariage, nonobstant la proximité du sang, nous vous envoions le bref despesché par Sa Sainetété, que lui pouvez communiequer appart, pour non donner scripule à ceulx de pardelà. Et lui direz davantaige que, pour plus grande sheureté, les bulles se despeschent, que nous attendons de jour à autre, encore que ledit bref souffit par l'entière asseurence de sa conscience, comme lui povez remonstrer, si elle y faisoit scrupule, pour

¹ En partie publiée dans les Papiers d'État du cardinal de Granvelle, t. IV, p. 188.

lequel lui oster de tout en ce qu'elle le pouroit mettre, et ausi pour l'appaisement de la nostre et de nostredit filz. En ce que l'en pouroit dire leurs ministres d'Esglise, mesmes leurs évesques de pardelà, ne povoir avoir légitime administration des sacremens, pour estre esleuz et instituez par personnes seculières et non ceclésiasticques, pour pourveoir à tout, nous avons escrips à Rome pour obtenir dispence de Sa Sainetété, afin que l'ung desdits évesques de pardelà, nonobstant ce que desus, peui légitimement et, avec l'auctorité de Sa Sainetété, entrevenir à la solempnité dudit mariage, par motz de présent, et ausi, au temps de la consumacion, faire les bénédictions accoustumées; sur quoi nous n'avons encore responce. Et pour oster toutesfois toute occasion de longeur, nous avons pensé Constalus \(^1\) qu'est des vieulx et institué au temps que l'auctorité dudit Sainet Siège apostolicque estoit observé pardelà, pouroit en ecci entrevenir à ce que passeriez avec elle comme procureurs. Et devant nostredit filz, pour consumer ledit mariage, il poura amener quelque prélat en sa compagnie, lequel lors pouroit faire l'office; dont aussi lui donnons advertissement.

Et pour austant que, par vosdictes lettres, tant communes que particulières, nous advertissez que ceulx que ladicte Royne veult envoier en Espaigne devers nostredit filz sont jà prestz à partir, et que à ceste eause il nous sembleroit que vous, mon cousin le S' d'Egmond, pourjés user de ceste opportunité, pour passer joinctement avec eulx, combien que nous eussions bien désiré que vostre partement fut esté après le mariage contracté par motz de présent. Et comme encore ne pouvons nous conjecturer que jusques alors ladiete Dame veuille envoier ses ambassadeurs devers nostredit fils, toutesfois nous a il semblé que, comme vous aurez jà habitude et congnoissance de ceulx qui de la part de ladiete Dame feront ee vojage, il sera bien que, en tout cas s'ilz partent, vous vous partiés avec culx, pour aller donner advertissement particulier à nostredit filz de toutes choses comme elles sont passées, solliciter et assister ausi à sa venue et pour aider à faire bon receuil auxdits ambassadeurs, les encheminer et insinuer à la congnoissance de ceulx de pardelà pour les bien incliner à l'affection mutuelle, comme il convient que doresnavant les ungs aient avec les autres, et afin que, à leur retour, ilz en facent tant meilleur raport aux autres. Et lors seroit requis que, avant que partir, yous yous asseurissiés de la promesse, par motz de présent, de ladiete Dame, selon que jà elle en a fait l'offre, pour porter ceste nouvelle et asseurence à nostredit filz. Et si tant est que lesdits ambassadeurs ne partent jusques ledit mariage soit passé, par motz de présent, tant mieulx. Et en ce cas tiendrons nous le meilleur que assistées à icelui.

Davantaige, considérant ce que escripvez par vosdites lettres, que la multitude et grande compagnie, que avez, pouroit facher pardelà, et que ce qu'ilz ont jà demandé quand vous partiriés donne conjecture que, puisque le traicté est passé et la cérémonie de réquérir le mariage avec la solemnité requise est accompli, il est vraisemblable qu'ilz ne trouveront mauvais d'estre déchargez de si grande compagnie, nous jugeons qu'il sera bien que vous, mon cousin le comte de Lalaing, puisque ausi, comme vous seavez, vostre présence est tant requise sur la frontière, et vous aussi, le chancellier de l'ordre ², prenez le plustost, que

¹ Dans les Papiers de Granvelle (1, 1V, p. 189) on lit : « que l'évesque de Coustalus ». M. Weiss l'explique par Ponstal. | ² Philippe Nigri, prévôt de Harlebeke, chaucelier de la Toison d'or.

convenablement pourez, congé de ladicte Dame pour vostre retour, encheminant icelui avec la plus grande sheurté que vous pourez; et que, en eas que lesdits ambassadeurs de ladicte Royne se partent avant la passacion du mariage par motz de présent, en ce cas, vous, mondit cousin le comte d'Egmond, procurerez de passer avec eulx comme desus. Et lors sera il requis que vous, le Sr de Courières, et vous le lieutenant d'Amont, ambassadeurs ordinaires, demourez ensemble pardelà, afin que, venant le povoir, vous deux, selon les termes d'icelui, puissiez entrevenir de la part de nostredit filz à la passacion dudit mariage par motz de présent. Mais en cas que le passaige desdits ambassadeurs de la Royne se différoit jusques ledit mariage par motz de présent passé, puisque le partement de vous, mondit cousin d'Egmond, ne devra estre plustot, vous pourez, en ce cas, entrevenir avec ledit lieutenant d'Amont audit mariage par motz de présent pour nostredit filz, et vous, ledit Sr de Courières, audit cas retourner avec les dessusdits Sr de Lalaing et chancellier de l'ordre.

Quant au présens qui se devront faire, nous actendons vostre advis, selon que parce que vous aurez entendu. Et cependant l'on vous envoie les trois mille escuz, dont lesdites lettres faisoient mencion, pour le repartir à qui verrez convenir, selon que vous a desjà esté escript. Et demeurons au surplus très fort satisfaiet du bon devoir que en tout avez rendu, et de ee que congnoissons évidenment que la bonne conduite et familière conversation de vous et vostre compagnie ont peu beaucoup pour concliner la bonne volunté de ceulx de pardelà, tenons a service très agréable.

Quant aux propoz que, non seulement le Roy de France, mais ausi le connestable ont tenuz à l'ambassadeur Wothon, touchant la paix et ausi quant à la trèfye pour, avec meillieure commodité, négocier ladiete paix, et davantaige ce que en ceste conformité l'ambassadeur de France résident pardelà en a parlé à Millord Paget, il sera bien que vous respondiés, de nostre part, que nous avons toujours eu et aurons encore la mesme volunté de désirer la paix, union et repos publicque de la chrestienté. Et, pour éviter d'entrer en rompture, nous avons souvent comporté et dissimulé beaucop de choses aux François; et que ceste dernière rompture, ilz l'ont faicte, comme tout le monde seait, volontairement et par leur libre élection, sans cause queleonque; que toutesfois et nonobstant toutes les choses notoirement si mal passées, nous n'avons jamais rebouté d'entrer en négociation de paix, si avant que l'on mit en avant condicions raisonnables, et que nous tenons que si, sans passionz l'on extime et juge celle que, à la réquisition du cardinal d'Yvola 1, nous mismes en avant, au mois de sentembre dernier, que l'on la tiendra accompaigné de toute raison, combien que, sur icelle, le Roi de France n'a jamais donné responce quel quel soit, ni déclairé plus avant à quoi il vouldroit tenir pour retourner à paix. Et puisque nous sumes et continuons en la mesme voulenté que dessus, de facillement condescendre à négociation de paix si avant que l'on offre condieions convenables, vous pourcz bien certifier, de nostre part, ladiete Dame, afin qu'elle le face entendre où que bon lui semblera : que tant plus y enclinerons nous, pour estre chose qui se négocie par elle et où elle meet la main; mais qu'il fauldroit préalablement entendre ce que les François vouldront dire, non sculement en ce de la paix, mais ausi de la trefve,

¹ Jérôme Dandini, évêque d'Imola. V. plus haut p. 101.

puisque, selon les condicions qu'ilz y voudront meetre, nous pourons juger de quel pied ilz cheminent, et l'apparence qu'il y aura de pouvoir tirer quelque fruiet de ce qu'ilz déclarent en avant pour repoz publieque. Et sera bien que vous, le lieutenant d'Amont, assentiz dudit Paget si l'ambassadeur de France ne lui aura depuis parlé plus avant des partiz de mariage, dont ses lettres à vous faisoient mencion. Et de ce que l'on vous respondera ci dessus et que, avec le temps, entendrez plus avant de ce que l'on vouldra dire du coustel de France, il sera bien que, temps à aultre, nous donnez advertissement, pour regarder à quoi nous vouldrons resouldre selone ce.

Davantaige pour observer ce qu'est de coustume en négociation de telle qualité, il nous a semblé que le mariage conclud par motz de présent et avant que prenez congié de ladicte Dame, il convient de faire présent à icelle de quelque bague et joyaul de valeur. Et à ceste cause vous en envoions une d'ung diamant fort riche et bien garnie, que porterez à ladicte Dame de nostre part, pour tesmoigner que la recongnoissons, oultre l'ancienne consanguinté et le respect que lui devons tenir pour le lieu qu'elle tient, pour propre fille par ceste nouvelle alliance; la priant qu'elle l'accepte avec ausi bonne volenté, comme est celle dont elle procède.

Et au regard des présens qu'il conviendra de faire à ceulx de pardelà qu'ont assisté à ceste négogiation, et ausi pour gaigner la volonté d'aucuns de plus d'importence, surquoi nous vous avions fait escripre par l'évesque d'Arras pour vous rafrechir de la mémoire de ce que ià ci devant yous en avions escrips, nous avons veu ce que sur ce nous repondiets. Sur quoi eussions bien désiré avoir vostre advis plus particulier, pour austant que conguoissant, comme faictes, les personnes les aïans veu pardelà, et l'extime que l'on en fait, vous auriés peu plus sheurement arbitrer ce dont ilz se contenterojent, et nous treuvans enveloppés avec la généralité de vostre responce, et mesme pour estre le nombre grand, sans nous dire, pour advis, autre chose, sinon qu'il ne fault donner peu, pour ce que pardelà l'on en tiendroit peu de compte; mais de ce ne povons nous entendre ce que l'on estimeroit peu ou assez. Et pour yous donner moyen de plus certainement nous y donner advis particulier, comme désirons que faietes, nous avons pensé à ung expédient duquel, à ce qu'il nous semble, vous pourez très bien servir, et mesmes que ci devant nous souvenons d'avoir usé de mesmes, lorsque passant par Angleterre nous distribuâmes quelque notable somme entre les ministres et serviteurs du feu Roy Henry. En quoi nous usames de son conseil, et nous déclara franchement à qui et combien il lui sembloit que pouvions faire donner. Ce que tant plus vous pouvez franchement demander à ladicte Dame, puisque la confiance y est plus grande, et que doresnavant ce devra estre une mesme chose, et qu'elle scaura miculx que personne qui aura fait bon ou mauvais office, et la qualité d'ung chacun, et mesmes ceulx auxquels il emportera plus de gaigner l'affection, et ce dout raisonnablement il se pouroit contenter; envers laquelle vous pourrez, à l'effect susdit, faire instance de nostre part, lui représentant joinctement one aucuns y a d'entre eulx auxquels, pour les gaigner, l'on pouroit gratiflier, par son moyen, les pourvoiant de bénéfices, offices et d'autres charges, dont ilz pouront avoir plus de contentement; et que, par son advis, vous dressez ung billet particulier où les personnes viennent plus spécifiées, et joinctement ee dont ilz se pouroient contenter.

Et quant à ce que vous, ledit lieutenant d'Amont, nous avez escrips particulièrement, à quoi les lettres communes de vous tous se refèrent, assavoir les practiques et menées qui se encheminent pardelà au préjudice du repos du roïaulme, surquoi ladicte Dame se remeet à l'assistence qu'elle espère nous lui ferons de nostre coustel, nous sumes après faire examiner le tout et veoir quelles provisions d'ici y pourons faire, pour après vous répondre plus particulièrement. Mais cependant il nous semble que le principal est de descouvrir pardelà lesdictes practiques, et y obvier dois le commencement, et avant qu'elles prengnent tel pied qu'il soit besoing de plus grandes forces pour y obvier; et mesmes si l'on descouvre les chiefs, fut qui que ce soit, l'on assheure de leurs personnes, les mettant en la Tour, si avant que la disposicion présentement du roïaulme le souffre, et que, accompagnant la clémence de la Royne de quelque sévérité, ce fut pour donner quelque frain, pour ce que nons considérons que en telles practiques, quant les chiefs défaillent, icelles tumbent d'eux mesmes; mais il fault que le tout se guide par le conseil de pardelà, et que ce que vous descouvrez desdictes practiques et menées, le déclarer incontinent à la Royne et sondit conseil, et mesmes ce où il y aura fondement, afin que les choses qui se pouroient dire sans fondement ne meetre en craincte de ladiete Royne; que lui peult donner désespoir d'y remédier. Et incontinent que avons résolu sur ce que, comme desus est dit, nous pourons faire, pour faire obvier aux emprinses et menées Francoises, nous vous en advertirons, afin que ceulx de vous, qui demeureront, le facent entendre à ladiete Royne et ceulx de son couseil : n'estant de besoing que, à l'occasion de ce que dessus, vous lesdits seigneurs de Lalaing et chancellier de l'ordre, vous detenez plus longuement pardelà, ni ausi vous le S' de Courières, n'estoit que le S' d'Egmont se partist pour l'Espaigne avec les ambassadeurs que ladiete Royne y veult envoyer, avant le povoir de nostredit filz yeue et le marjage par parolles de présent contracté, sclon qu'il est déclairé ci dessus, ains que venez pour ansi nous advertir de l'estat auquel vous laisserez les affaires pardelà; desquelles vous, le lieutenant d'Amont, tiendriez soing pour nous advertir de temps à autre, selon qu'il est plus que requis pour tous respectz.

De Bruxelles, le 24 janvier 1554.

(Ibid, 2e partie, folio 512.)

CLVI

L'évèque d'Arras, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 24 janvier 1554.

Monsieur l'ambassadeur, je n'ay nulles lettres de vous plus fresches que celle du xmº de ce mois, lesquelles m'a appourté le maistre des postes de Londres avec les articles du mariage. Ce que je dis, ne seachant si vous m'avez escript par le dernier courrier, et ce seulle-

ment afin que vous entendiez que si vous m'avez escript, je n'ay reçeu voz lettres et non a auleune aultre fin.

Vous verrez ce que Sa M¹⁶ vous escript à tous. Et a semblé le mieulx le faire ainsi que par lettres particulières à vous pour leur donner ce contentement pendant qu'ilz son là. Et pour ce que l'on satisfaict, par icelles à tout ce que je vous pourroye escripre, je m'y remectray, sans vous respondre aultre chose quant à la paix et tresve que les François ont mis en avant plus de ce que dernièrement l'on vous en escripvit.

L'on besoingne après le vase pour les unctions tel que celluy que je vous envoyay dernièrement pour la Royne, et ne fauldray que incontinant qu'il sera achevé de le vous envoyer pour le luy présenter avec mes très humbles recommandations, me tenant bien heureux toutes les fois que je puis avoir occasion de luy faire très humble service.

Il n'a semblé à la Royne d'accorder audiet maistre des postes le passeport pour conduyre auleuns tonneaux de vin de France pardeeà, tenant respect à la conséquence, mais bien luy a elle faict donne une chainne jusques à deux cens escuz...... 1.

(MS. de Simon Renard à la Bibliothèque de Besançon, pièce VII.)

CLVII

Richard Shelly, envoyé anglais en Autriche, au conseil de la Reine.

Vienne, 25 janvier 1554.

Dès son arrivée à la Cour, il fut interrogé sur la question du mariage de l'archiduc avec Élisabeth d'Angleterre. Mais on lui fit comprendre que le Roi Ferdinand avait des vues beaucoup plus élevées : le mariage de son fils avec la Reine Marie. Les conversations roulèrent beaucoup aussi sur les prétentions de l'Empereur, qui voulait unir le Prince Philippe à ladite Reine.

(State Papers, foreign, reign of Mary, p. 50. — Analyse.)

¹ Le reste de la lettre est publiée dans les Papiers de Granvelle, t. IV, p. 192.

CLVIII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

26 janvier 1554 (n. st.).

La Reine Marie, étant sur le point d'épouser le Prince d'Espagne, refuse de ratifier les traités conclus anciennement entre la France et l'Angleterre. Elle peut, par cette conduite, se réserver la liberté d'unir ses armes à celles de l'Empereur, quoiqu'elle fasse dire le contraire au Roi. De Noailles doit faire semblant de croire à ces assurances. Il doit agir avec prudence, et faire introduire, dans le traité de mariage, que l'Angleterre n'aura pas à faire la guerre à l'Écosse par suite d'une querelle quelconque de l'Empereur. La guerre éclatera certainement entre la France et l'Angleterre. Il doit encourager « les conducteurs des entreprises qu'il connaît. » Il doit les aider et favoriser sous tous les rapports. A cet effet le Roi a remis à de la Mareque cinq milles écus au solcil. Le sieur de Gyé aidera les insurgés par la côte de Bretagne. Plusieurs autres personnes ont reçu des instructions semblables.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 34.)

CLIX

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 26 janvier 1554

Il a été reçu par Bochetel, secrétaire d'État du Roi Henri II, qui l'a entretenu du futur mariage de la Reine Marie. Le Roi semble vouloir se contenter des assurances qui lui ont été données de n'introduire aucun changement dans la politique anglaise envers la France par suite du mariage. Préparatifs sur mer pour intercepter le passaige du Prince d'Espagne, selon l'opinion commune. Le Roi amasse des fonds par tous les moyens possibles.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 51 - Analyse.)

CLX

Le même à William Petre, secrétaire d'État.

Paris, 26 janvier 1554.

Il envoie une déclaration constatant le degré de parenté entre la Reine Marie et le Prince Philippe d'Espagne. Discussions sur ce degré. Il faut des dispenses, pour la validité du mariage. On dit que l'Empereur demande à la Reine des otages pour la sûreté de son fils. Ce qui ne lui semble pas très-équitable. Les Français pensent que la guerre sera inévitable par suite du mariage.

(Ibid., p. 52. - Analyse.)

CLXI

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, 27 janvier 1554.

Ils lui font connaître les troubles surgis en Angleterre, à l'occasion du mariage du Prince avec la Reine, et des affaires de religion.

(Documentos inéditos, t. 111, p. 454.)

CLXII

Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise, à William Petre, secrétaire d'État.

Venise, 27 janvier 1554.

On s'occupe généralement à Venise de la conclusion, à Bruxelles, du mariage entre la Reine Marie et le Prince d'Espagne. Armements de la France sur mer et sur terre.

(State papers, foreign, reign of Mary, p. 53. — Analyse.)

CLXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Londres, 28 janvier (n. st.).

L'arrivée de Philippe est attendue avec impatience. Les Français suscitent partout des difficultés par leurs « indues et cauteleusses pratiques. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 186.)

CLXIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

28 janvier 1554 (n. st.).

Rochester est au pouvoir des rebelles. Ils ont pris de l'artillerie et des vaisseaux destinés à l'escorte du Prince d'Espagne, L'ambassadeur s'attend à de bons résultats.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 46.)

CLXV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 29 janvier 1554.

Sire, comme nous avons entendu que Vietz ¹ et ses consors estoient entrez en Rochestre, qu'est passaige ordinaire des couriers pour aller à Douvres, et qu'il a fait publier que l'on ne laisse passer couriers ou autres allans ou venans des pays de Vostre Majesté, craignans que

¹ Sir Thomas Wyat.

le courier ne soit esté arrêté, encore que cussions superscript le pacquet au connestable de France, nous avons despeché par duplicata i nosdictes premières lettres, puis lesquelles le due de Suffoe 2 et ses deux frères nommez Milord Thomas et Milord Joan s'en sont allez en la maison dudit duc, distante de ce licu environ unx milles, culx déclarans rebelles et traistres; et doubte l'on grandement que aucuns du conseil de la Royne ne soient participans et consentans de l'entreprinse et rebellion pour la partialité évidente qu'est entre culx, et pour le peu de remède et provision qu'ilz meetent tant aux affaires publicques que pour la scureté de ladiete Dame, et mesmes que les conclusions qui se font par culx ne sont effectuez ni exéeutez, que nous a meu faire advertir ladicte Dame par le lieutenant d'Amont qu'elle se deust miculy asseurer, et nous faire entendre ee qu'elle ou son conseil désireroit ce que Vostre Maiesté feit pour son aide et assistence; que nous esbahissons de ce que le conseille ne nous communiquoit aucune chose de l'estat des affaires, veu les anciens traitez, le parentaige et l'alliance contractée; mais nous faisoit il entendre ce que touche la seureté de noz personnes si ceste ville se eslevoit et mutinoit; laquelle, comme nous a référé ledit lieutenant, dit qu'elle se treuvoit bien prolixe de la division de ses conseillers, et de ee qu'il y a jà quatre jours qu'ilz devoient pourveoir pour avoir gens de guerre à l'entour d'elle, et qu'elle n'avoit ung scul homme, sinon deux eens arches de sa garde ordinaire, et volut entendre de Paget la cause pourquoi l'on ne commniequoit avec nous les affaires comme elle l'entendoit. Lequel, se mectant à genoux, dit qu'il y avoit plus de quinze jours qu'il travailloit le possible pour avoir gens de guerre; mais que, comme il n'avoit qu'une voix au conseil, il ne pouvoit seul promovoir l'effect des délibérations; et que quant à la cause pour quoi l'on ne communicquoit avec nous, elle estoit telle qu'il ne la voloit ni povoit dire pour estre estrange; la suppliant l'entendre de tout le conseil, non de lui seul; donnant à entendre qu'il y a audit conseil personnaiges suspects, mal affectionnez à Vostre Majesté et qui ont malvais valoir. Oultre ce ladiete Dame commanda audit Paget dire au conseil que incontinent l'on feit gens de guerre pour venir à l'entour d'elle pour l'asseurer. Et attendons ce que s'en fera. Ledit lieutenant advertit ladiete Dame et le grand chancellier de ee qu'il avoit entendu d'ung espie françois, que le Roy de France avoit envoié deux gentilzhommes devers son ambassadeur iei résident, l'ung pour passer en Escosse, l'autre pour retourner en France, qui avoient apporté blancs signez pour délivrer à plusieurs particuliers de ce roïaulme, dont l'on avoit jà délivré six; et que ledit Roy faisoit advertir les rebelles qu'il avoit vingt quatre navires en victuailles, armez et équippez et dix huiet enseignes de gens de pied pour mettre desus pour les secourir; et que ledit ambassadeur François avoit fait retirer ledit duc de Suffocq pour lui avoir mandé que, s'il ne se retiroit, le conseil le feroit saisir; qu'il avoit intelligence en aucuns portz de mer de ce royaulme. Surquoi, le conseil a délibéré de ne bailler saulfconduit pour les dits gentilzhommes françois. Et on despechera à Portsmue 5 pour fortifier et munir ledit port et l'isle

¹ Par duplicata. Coci s'entend la lettre qui précède et a été envoyée double dans la présente en date du 27 jauvier 1351 (note transcrite en marge de la lettre).

² Henri Grey, duc de Suffolk.

³ Portsmouth.

de Vich ¹. Et aueuns du conseil sont d'opinion que les conspirateurs ne souffriront entrer François en ce royaulme, et que ce scroit l'avantaige de la Royne. En quoi, il semble, ilz se pouroient fourcompter.

Millord Coban ², que l'on a tenu suspect pour estre fortiffié en une sienne maison, et pour estre allié avec ledit Vietz ⁵, qui a espousé sa seur, a escript lettres audit conseil qu'il ne deust doubter de sa fidélité et service; car ce qu'il avoit fait tendoit au mellieur service de ladiete Dame.

Millord Warden ⁵ tient bon pour la Royne, et a mille chevaulx en campagne pour emploier contre les rebelles.

Le due de Noirfoeq ⁵, avec le grand escuier ⁶ et Jaringhen ⁷, capitaine de la garde, vont pour rencontrer ledit Vietz. Le temps pluvieux est fort contraire aux rebelles, qu'ilz ne peuvent encor tenir la campagne.

L'on a despesché mandement par tout le roïaulme pour informer que le tout tend pour subvertir la religion, et que le bruiet que les rebelles out semé que Son Altèze vint pour conquerre le roïaulme d'Angleterre est faulx. Et a l'on envoié les articles du mariage pour faire publier, tant par les officiers, que prédicans du roïaulme.

L'on a mandé Madame Élisabeth, et en attend l'on aujourd'hui responce. Et si elle ne vient, il ne fault doubter que la conspiration est advouée par elle.

Le comte de Edincton ⁸, pour estre ennemi mortel du duc de Suffocq, a supplié la Royne lui permettre d'aller après lui, pour le combatre et obvier à son entreprinse. Ce qu'on lui a permis, avec povoir et mandement pertinent.

L'on a nouvelle que Caro 9 et son frère, qui avoit voulu sublever le peuple de West, s'est saulvé en France. Que donne à cognoistre la practique procéde de la meute des François. Et avant que partir, il a escript à un particulier du conseil qu'il sçavoit ung Roy qui le traieteroit mieulx que la Royne. Il plaira à Vostre Majesté considérer ce que dessus. Le trouble où est ladiete Dame; le dauger où nous sumes; si nostre séjour sert ou proffite pour estre la négociation du mariage suspendue; combien il emporte Vostre Majesté pèse la conséquence si les héréticques sont supérieures; et que en toute diligence elle se résolve pour nous advertir de ce que devrons faire; délaissant à l'arbitraige de Vostre Majesté si l'affection tant sincère de ladiete Dame envers Vostre Majesté mérite assistance et prompte démonstration de correspondance. Surquoi ne nous eslargirons d'avantaige, bien sachant que Vostre Majesté y donnera l'ordre requis et convenable.

- 1 Wich
- ² George Brooke, Sr de Cobham.
- 5 Wiath.
- 4 Lord Thomas Wharton,
- 5 Thomas Howard, duc de Norfolk,
- 6 Sir Antoine Browne, vicomte de Montagu.
- 7 Sire Henri Jerningham.
- 8 Haddington,
- ⁹ Carew.

Nos lettres achevées, l'hérault, qui fut envoié de la part de ladiete Dame au pays de Kempt l'pour publier traistre Vietz et ses adhérens, nous a dit que, estant au lieu de Rochestre, où est encore ledit Vietz, habillé de sa cotte d'armes et sur le point de faire ladiete publication, ledit Vietz vint devers lui, et lui deffendit de passer plus oultre, autrement le tueroit, et lui arracha des mains les mandemens et instructions qu'il portoit; et néantmoins qu'il ne délaissa de faire entendre sa commission par copies, qu'il communicquat soubz main; de sorte que le peuple entendant que la rebellion tendoit pour empécher la célébracion de la messe, et que par les articles dudit traicté de mariage l'on cognoissoit l'invention dudit Vietz estre faulse et mensongière, s'est appaisé. Et n'avoit en sa compagnie eine cens hommes, aucuns desquelz l'ont desjà habandonné. Et Aeper, qui estoit et sa compagnie, a mandé à Jarnighem que, s'il plaisoit à ladiete Dame lui pardonner, il feroit retirer toute sa compagnie et lui rendroit ledit Vietz prisonnier. Paget a fait advertissement au S' d'Egmont que ledit Vietz parloit desjà pour pardon et appointement, se veant assiégé audit Rochestre du due de Noirt-focq d'ung costel, de Millord Wardin d'autre, et de Millord Borgoin 2, tellement que espérons, deans deux jours, le tumulte commencé audit Kempt cessera.

Quant au tumulte du cousté de West, ledit Paget a mandé dire audit S' d'Egmont que Caro ⁵, que l'on pensoit se fut retiré en France, estoit prisonnier, et que l'on l'amèneroit de brief en ceste ville. Ainsi Dieu a permis que les conspirateurs n'aient effectué leurs délibérations. Ne reste, sinon la fuite du due de Suffocq et de ses frères, auxquelz l'on espère ausi de remédier de brief.

Madame Élisabeth s'est excusée de venir au mandement de la Royne pour dire qu'elle est malade, l'aiant priée de lui envoier son médecin pour savoir si c'est feinte ou non. Ce que nous a semblé devoir participer à Vostre Majesté. Et envoie le S' de S'-Martin pour verbalement informer de ce qu'elle a veu, et pour lui avoir responce de Vostre Majesté quant à la négociation de mariage, et lui confermer le grand apprest que les François font par mer, comme l'on l'a entendu eejourd'hui de nouveau par lettre venans de Normandie: mesmes qu'il y a vingt trois enseignes de gens de pied qu'ilz tiennent prestz en ladiete Normandie. Et pour ce que le passage estoit occupé, nous avons convenu avec ung maronnier, subgeet de Vostre Majesté, pour conduire et passer ledit S' de S'-Martin en Anvers, et convenu avecq lui dix livres sterlinex de ceste monnoye, qu'il plaira à Vostre Majesté faire rembourser.

Atant, Sire, nous prions le Créateur donner à Vostre Majesté l'accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ee 29 de janvier 1554.

LAMORAL D'EGMONT, DE LALAING, DE MONTMORENCY, SIMON RENARD ET PHILIPPE NIGRY.

s Kent.

² Sir Antoine Browne, vicomte de Montagu

⁵ Carew.

P. S. - De l'ambassadeur Simon Renard.

Sire, nos lettres escriptes, et que le S' de S'-Martin vouloit partir, la Royne m'a mandé pour m'advertir comme l'on avoit destroussé un paquet que l'ambassadeur de France envoioit au Roy, auquel l'on a trevé copie d'une lettre que Madame Elisabeth avoit escripte à la Royne n'y a que trois jours, par laquelle l'on a cogneu l'intelligence qu'elle a avec ledit Roi de France. Et a l'on desjà déchiffré aucuns articles des lettres dudit ambassadeur. Et demain ladiete Dame me doibt faire veoir le tout. Néantmoins je n'ai volu retarder ledit S' de S'-Martin à ce que Vostre Majesté entende que le Roy de France délibère promovoir ladiete Elisabeth à la coronne et y employer ses forces, et signanment j'ai advis que ledit Roy envoit victuailles, munition et artillerie en Escosse pour, de ce costel là, exécuter l'emprinse, confiant que, avecq les rébelles, il fera retourner le royaulme en ses mains. Surquoi plaira à Vostre Majesté adviser pour aider ladiete Dame, et obvier, par contraires appretz, ce que lui semblera pour le mieulx. On tient que endéans demain Vietz sera prisonnier ès mains de la Royne, et que de tout la tumulte excité en Kempt sera appaisé. J'ai conscillé à ladiete Dame pour incontinent envoyer après ladiete Elisabeth, pour s'en saisir. Car je crains qu'elle se retirera.

Vostre Majesté entendra que puis le François a telle volonté contre la Royne, qu'elle ne peult excuser qu'elle n'entre en guerre avec le François; suppliant très humblement Vostre Majesté prendre prompte résolution sur ce, et advertir du costel d'Espaigne ce que lui semblera expédient pour, de ce costel là, aider ladicte Dame.

L'on avoit convenu avecq ung batelier; mais le vent a esté contraire, tellement que ledit St de St-Martin prend son chemin par la Tamise jusques en la maison de Millord Warden.

De Vostre Majesté, très humble et très obéissant subject et serviteur,

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1535-1534. — 2° partie, fol. 518 v°.)

Copie de la copie du translat d'une lettre de Madame Élisabeth, adressée à la Reine Marie, mentionnée dans le postcriptum de la lettre précédente.

Combien que négligenee de mon deu très noble Royne pouroit m'apporter blasme, par n'aiant escrips quelque souvenance de mon pauvre bon veail envers Vostre Haulteur depuis mon département de vostre Court, toutesfois j'ai espoir que Vostre Grâce de sa nature et noble inclination m'en exeusera et remettra la faulte là où véritablement elle consiste. J'ai tant le reume et mal de teste, lesquelz asseurement m'ont si fort grevé et tant troublé depuis ma venue en ma maison, que jamais n'en ai sentu la pareille; spécialement durant le temps

de trois sepmaines, sans en avoir eu auleun soulaigement, taut en la teste, que pour ung mal qui m'est descendu sur les bras. Et jacoit ce que devant la présente j'aj eu occasion de donner à Vostre Haultesse mes humbles remertiemens, tant pour si souvent avoir envoié vers moi pour sayoir de ma disposition, que ausi pour la vaisselle que Vostre Majesté m'a donnée, néantmoins encore plus l'ai je pour ce qu'il vous a pleu, Madame, présentement m'avoir non sculement avoir escript une lettre de vostre main propre, ce que je vous congnois vous estre grandement tédiculx, mais davantaige que par icelle me signifiez la conclusion de vostre mariaige et les articles et convenences d'icelui, lesquelz d'aultant que cest une pesante cause et profonde matière, tout aussi, je ne doubte que le tout succedéra à la gloire de Dicu, au repos de Vostre Majesté, et à la saulve garde et conservation de voz royaulmes; desquelz trois choses si comme le premier doibt estre bien regarder, sans lequel rien ne peult prospérer — quia frustra enim nititur decretum hominum contra voluntatem divinam —. Ausi vous estant, Madame, sur ce bien asseurée, je ne doubt que vostre vouloir ne soit pas le moïen du sien pour vous en faire succéder bonne issue. Car une maison bastie sur bonne fondation ne peult que demeurer ferme, là où à l'oposite estant édifiée sur sablons, petitz soufflements de ventz et soudaines tempestes peuvent incontinent tout ruiner; et d'aultant que je ne congnois nully plus obligé, tant par nature que selon mon devoir, à désirer l'estat de Vostre Haulteur et prospérité, que moi, ausi ne se treuvera il nul - comparata odiosa plus diligent à prier Dieu ni davantaige plus désirant vostre grandeur que moi.

A tant, Madame, craignant troubler Vostre Majesté, que je remetz à la garde et tuition du Créateur, je ferai fin en cest endroit.

(Ibid., 2° partie, fol. 521 vo.)

CLXVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

31 janvier 1554.

Il presse l'arrivée du Prince Philippe. La Reine d'Angleterre ne veut pas se marier pendant le earème. Les ambassadeurs impériaux ont été bien aecueillis par le peuple et la noblesse.

(GRIFFET, l. c., p. 131. - Analyse.)

CLXVII

Extrait des délibérations du conseil de la Reine Marie.

Fin de janvier 1554.

L'ambassadeur fait au conseil des communications au sujet du voyage du Prince d'Espagne, de son débarquement en Angleterre et de son logement.

(State papers, l. c., p. 54.)

CLXVIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 51 janvier 1554 (n. st.).

Attendu que le mariage est publié partout, il convient de gagner les meneurs du peuple, pour leur faire comprendre les avantages de cette union. La conduite que son fils tiendra chez les Anglais, les rassurera. Il arrivera quant le vent le permettra. L'épuisement des finances de la Reine vient mal à propos. Le départ de Courtenay serait une bonne affaire. Élisabeth devrait être colloquée dans la Tour.

(Papiers de Granvelle, I. IV, p. 195.)

CLXIX

Le même aux mêmes.

Bruxelles, 1er février 1554 (n. st.).

Les deux actes contenant les pouvoirs de son fils sont remis, ainsi que le bref du pape adressé à la Reine. Quelle assistance devrait-il donner à la princesse?

(Ibid , p. 201.)

CLXX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

4er février 1554.

Rebellion de Wyat. Enlèvement de lettres chiffrées de l'ambassadeur français. Situation des partis en Angleterre. Ordonnances de la Reine Marie pour se défendre contre ses ennemis. Esprit hostile des Anglais contre le mariage de Philippe.

(Documentos inéditos, 1. Itl, p. 458.)

CLXXI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

1er février 1554 (n. st.).

Millord Cobham ¹ a dévalisé le courrier français près de Rochester. De sorte que les lettres du Roi ne lui sont pas parvenues. Wyat va bien. Il marche sur Londres, après avoir pris le château de Cobham. S'étant rendu à Guildhal, la Reine y a fait un discours tendant à prouver que le peuple ne doit pas s'émouvoir à propos de son mariage. Elle vent à ce propos convoquer le Parlement. Le comte d'Egmont et les envoyés de l'Empereur se sont enfuis par la Tamise. Ils veullent expédier des secours à la Reine et lui envoyer des troupes Espagnoles et Allemandes.

(Vertot, l. c., t. III, p. 49.)

¹ Georges Brooke, s^r de Cobham.

CLXXII

L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains.

Bruxelles, 5 février 1554 (n. st.).

Annonce du futur mariage du Prince Philippe avec Marie, Reine d'Angleterre. Les articles du traité sont signés, mais le Prince n'a pas encore envoyé les pouvoirs nécessaires. Des difficultés surgissent à chaque instant par suite des agissements de la France. L'Empereur déclare qu'il a pris ce parti, parce que son fils ne pouvait parvenir à l'empire.

(Lantz, Correspondenz des Kaisers Karl V, t. III, p. 605.)

CLXXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

5 février 4555.

Révolte de Wyat. Embarras des ministres. Départ subit des ambassadeurs de l'Empereur. (Griffer, l. e., p. 156. — Analyse.)

CLXXIV

Éraso, secrétaire de l'Empereur, au Prince Philippe.

Bruxelles, 5 février 1554.

Il fait connaître à Philippe que les pouvoirs pour procéder au mariage ont été reçus. Nouvelles répandues au sujet des troubles d'Angleterre. Demande de la Reine tendant à obtenir sept cent mille ducats. Il serait convenable de faire frapper de l'argent et du meilleur or, que S. A. devait emporter.

(Documentos inéditos, t. III, p. 469.)

CLXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

3 février 1554 (n. st.)

Les bourgeois de Londres, séduits par le discours de la Reine, s'opposent les armes à la main aux progrès des rebelles. Fuite du comte d'Egmont et des Flamands, qui ont abandonné chevaux, meubles et bagages. Il ont été dévalisés en ville et ailleurs. Un évêque espagnol a été traité de même; les siens ont été outragés. Wyat avance, mais il ne se soutiendra pas.

(VERTOT, l. с., t. III, p. 53.)

CLXXVI

Le duc de Florence à la Reine Marie.

Florence, 3 février 1554.

Félicitations adressées à la Reine à propos de son mariage avec le Prince Philippe d'Espagne. Protestations de dévouement envers l'Empereur.

(State papers, l. c., p. 56. - Analyse.)

CLXXVII

Thomas Stukeley', agent de l'Empereur et du duc de Savoye, à la Reine Marie.

St-Omer, 3 février 1554.

Il communique la copie d'une lettre du roi de France adressée à son ambassadeur en Angleterre. Cette lettre datée de Paris, le 26 janvier dernier, déclare que, par suite du mariage espagnol, la guerre est inévitable.

(State papers, l. c., p. 55. - Analyse.)

1 Espion anglais, V. plus haut p. 300, note 12.

CLXXVIII

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, 4 février 1554.

Il voit avec satisfaction que les affaires d'Angleterre prennent une meilleure tournure. Propositions de secours à donner à la Reine. Dispositions prises pour le retour des ambassadeurs.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 204.)

CLXXIX

La Reine Marie de Hongrie au Prince Philippe.

Bruxelles, 4 février 1554.

État critique dans lequel se trouvent les pays soumis à la domination de l'Empereur. Elle recommande au Prince d'y arriver le plus tôt possible pour porter remède à la situation. Demande de fonds.

(Documentos inéditos, t. III, p. 475.)

CLXXX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

4 février 1554 (n. st.).

Wyat est toujours dans les faubourgs de Londres. Effroi de la Reine; aucun de ses seigneurs ne veut rien faire contre le rebelle, dans l'espoir de voir tomber le gouvernement. Les bourgeois résistent, parce qu'ils ont peur d'être pillés. Quant aux seigneurs du conseil, tous déclarent avoir désapprouvé le mariage. Malgré l'obstination de la Reine à vouloir le célébrer, il n'aura pas lieu. Le comte de Pembroke retarde son entreprise parce qu'il redoute que ses gens ne se rallient à Wyat. Efforts de la Reine pour arrêter Wyat et promesse qu'elle lui fait de ne pas épouser le Prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., 1. 111, p. 55.)

CLXXXI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 5 février 1554.

Sire, depuis mes dernières envoyées au Sr de Vendeville 1 pour fère tenir à Vostre Majesté, les S15 d'Egmont, de Lalaing, de Courrières et Nigry, par l'advis du conseil de la Royne d'Angleterre, sont partyz pour retourner devers icelle, pour raison du trouble et motion mencionnée èsdictes lettres dernières, pour n'avoir eu nouvelles ou responce de Vostre Majesté, pour éviter occasions et dangers, et signanment pour n'avoir négociation en main méritant sejour, selon que plus amplement ilz réciteront à Vostre Majesté. Et ou temps qu'ilz prindrent congé ladiete Dame, ses affaires et ses conseillers estoient fort estonnez d'entendre que Vietz approchoit ceste ville de Londres avec trois mille hommes, et qu'elle n'eut résistence prompte ny confiable, craignans mesme plusieurs hérétiques de ladiete ville, avec lesquels ledit Vitz avoit intelligence, et principalement pour ce que, par les lettres de l'ambassadeur de France déchiffrées, l'un s'apperceut comme toute la rébellion se faisoit en faveur de Cortenai, aucteur d'icelle, et que Élisabeth faisoit gens de guerre de son coustel; que aucuns du conseil estoient de la partie; qu'ilz se reprochoient les ungs aux autres qu'ilz en estoient eause : les ungz disans que le chancellier avoit esté trop chault et hatif ès choses de la religion; qu'il avoit esté trop sévère à l'emprisonnement de Wothon et d'autres héréticques; les autres dient que les conte d'Arondel et Paget en avoient donné l'occasion pour avoir conseillé le mariage de ladiete Dame avec Son Altesse; les autres que la rebellion venoit de la meute et invention de ceulx du conseil pour porter la querelle dudit Cortenai et de ladicte Élisabeth. Et sur ces réproches, divisions, partialité et troubles l'on disputa longuement comme et par quelle voye l'on asseureroit la personne de ladicte Dame, où l'on la rctireroit; disans que ee seroit pour le miculx aller en la Tour de Londres que à Winsorn 2,

¹ Estonrmel, S^r de Vendeville, capitaine à Gravelines.

² Windsor.

se meetre entre le peuple catolieque et se fortifier en compaignie, attendans secours. Ceulx qui tenoient le party de Cortenai mectoient en avant qu'il seroit estre assisté de Vostre Majesté. Et un espie, nommé Flores, hérétique parfait, s'adressa audit St de Lalaing pour l'emboucher de ce. Puis vint à moy, après son partement, pour fere semblable office, que je rejecta de facon qu'il s'apperceut que j'entendois le mistère. Et tiens qu'il soit de présent en la Tour, pour ce que j'en donna advis à ladicte Dame. Enfin le conseil se résolut que l'on envoieroit le grand escuier 1 et Cornuaille 2 devers ledit Vitz, avec instruction et charge de luy dire que l'amas des gens de guerre, qu'il avoit fait contre ladiete Dame, estoit erime de lèse Majesté, tendant à perturbation de son règne contre la tranquilité et liberté d'icelui; que la publication qu'il avoit fecte pour esmouvoir le peuple estoit faulse et inventée; que si lui ou autres avoient occasion de remonstrer aucunes choses à ladiete Dame, il le devoit fere par requeste et non prendre les armes en main contre sa princesse et Royne; que s'il prenoit fondement sur le mariage qu'elle avoit contracté avec Son Altèze et trouvoit par icelui que ladiete Dame eut fait divorce du premier mariage et serement qu'elle a à la coronne d'Angleterre, elle estoit contente l'escouter par lui ou commissaires ou par communication; autrement elle n'estoit obligée entendre sa prétension; et conséquemment, s'il avoit autre fondement, qu'elle l'escouteroit voluntiers et lui feroit rendre raison du tout satisfactoire. Et se exécuta ceste délibération, tendant pour entretenir ledit Vitz jusques à la force de ladicte Dame fut assemblée, et par ce l'ineiter reposer les armes, et signamment pour descouvrir les fondemens de l'entreprinse, pour, selon sa response, adviser ce qu'il sembleroit miculx convenir. Et avant l'envoy desdits escuier et Cornuaille, ladicte Dame me manda pour aller devers elle, pour ce que le conseil me devoit dire aucune chose de ses affaires. Ce que je fis incontinent. Et furent deputez Paget et Pieter pour m'advertir de ceste conclusion, m'en demandans mon advis comme ambassadeur de Vostre Majesté et conseiller fidèle de ladiete Dame : déclarans qu'elle n'entendoit aucune rompture de l'alliance contractée, sinon aux fins susdits, et pour servir au temps; me prians que je deusse persuader ladiete Dame de croire et s'accommoder à ladiete résolution; et que si Vietz refusoit la communication, l'on feroit entendre au neuple qu'il prétend et aspire à la corone et la subversion et confusion de ladiete religion, à effussion de sang, à s'accager ceste ville, à la ruine du roïaulme, et pour donner entrée en icelui aux François. Ausquelz je dis que je ne scavois trouver leurs délibérations sinon bonnes, comme meurement pesées. Et fut signée ladiete instruction par ladiete Dame qu'elle me leut et interpréta, à ce que je n'entrasse en suspicion qu'elle contint autre chose de ee que lesdits conseillers m'avoient dit, pour ce que, quant la lettre dudit ambassadeur de France fut déziffrée par le chancellier, l'on ne déziffra le nom de Cortenai, ains demeura au blanc, comme je l'ai escript à Vostre Majesté. Et feis tant, que ladiete Dame me meit en main l'original de ladiete chiffre, que je déziffra et trouva que studieusement l'on avoit laissé le nom dudit Cortenai, qu'estoit entier sans entremeslure de lettres meslées et perdues, comme

¹ Sir Antoine Brown.

² Sir Thomas Cornwallys, V. State papers, domestic, reign of Mary, p. 56. D'après ce passage Sir Édouard Hastings fut chargé de cette commission de concert avec Cornwallys.

je le monstra ausdits Sgrambassadeurs. Et l'aiant déziffré, je diz à ladiete Dame qu'elle deust bien peser lesdictes lettres et fondement d'icelles, et se souvenir que le chancellier et autres de son conseil avoient toujours favorizé ledit Cortenai pour le mariage; que je me doubtois ilz fussent consentans de l'emprinse dudit Vietz. Sur quoi ladiete Dame me repéta qu'elle se tenoit pour femme de Son Altèze, et que tant qu'elle vivroit, elle n'auroit autre mary; que plustot elle perdroit sa couronne, son estat et la vie.

La responce dudit Vietz fut qu'il vouloit avoir la Tour de Londres à son commandement et ladicte Dame, pour la pourveoir de meillieur conseil que celui qu'elle a auprès d'elle; qu'il vouloit avoir en sa puissance trois ou quatre dudit conseil, pour les chastier et remectre la religion, comme elle estoit il ny à guères 1. Ceste responce entendue par le conseil, l'on fut d'advis qu'elle deust aller en la maison de ville, que l'on nomme halle, convocquer le peuple de Londres et leur fere entendre ladicte responce, tendant à tirannie. Et jeudi dernier, à deux heures après midi, ladicte Dame fut conduiete audit lieu par ceulx de son conseil, de sa garde, plusieurs gentalzhommes et dudit Cortenai. Et elle mesme remonstra au peuple que la fin qu'elle avoit toujours tenue, puis son advenement à la corone, avoit esté pour administrer justice, policier son peuple, l'entretenir en union, tranquilité et liberté; que le rebelle Vietz avoit, soubz prétexte qu'elle se fut mariée à Son Altèze, prins les armes en main; mais que par sa responce l'on avoit elerement entendu qu'il aspiroit à la corone, tirannie et pour inquieter et molester le peuple; déclarant particulièrement la responce, que ce qu'elle avoit fait quant audit mariage, avoit esté par l'advis de son conseil, pour le bien et sheureté du roïaulme, non pour complaire à son affection particulière; que si l'on n'avoit entendu les causes et occasions, elles se pouroient répéter à ung Parlement; que comme Vietz approchoit ceste ville, elle désiroit seavoir d'eulx s'ilz vouloient rendre debvoir de bons subgectz, la maintenir et deffendre contre ung tel rebelle; se disposant, s'ilz le vouloient faire, vivre et morir avec culx, emploier toutes ses forces pour les conserver; qu'il estoit question de leurs biens, fortunes, honneur, conservation de leurs personnes, de leurs femmes et enfans; que faisans offices de bon subgeetz, elle seroit obligée au réciprocque à bons offices de bonne Dame et princesse, et avec persuasions décentes les exhortans de prendre les armes en main. Et fut son propoz si élégant et de telle efficace, que tout le peuple eria haultement voloir morir pour son service, appellant traistre ledit Vietz, geetans leurs bonnetz en l'air en signifsience de bonnes volontez. Et afin que tout le peuple fut imbut de son propoz, l'on en feit signiffication ès lieux accoustumez, et déclaira l'on traistre Vietz. Et incontinent toute la ville se meit en armes. L'on meit quatre pièces d'artillerie sur le pont; le maire receut l'admiral pour eapitaine de la ville; l'on feit tout ce qui estoit nécessaire pour empescher le desseing des ennemis; de sorte que les entrepreneurs et adhérens dudit Vietz, qui estoient en ceste ville, et desquelz il attendoit secours, se sont retirez de leurs emprinses, et n'ont osé comparoir. La nuit que ledit propoz fut tenu, il y partit plus de cineq cens païsans du camp dudit Vietz, qui se yeans en danger pour estre suivis de Millord Bourgoing 2, pour estre assiégé de

¹ Ny à queres, autrefois.

² Browne, V. plus baut p. 551, note 1.

ceulx de Londres et du comte de Penbroeek ⁴. Wyat envoia, le jour d'hier, ung gentilhomme de ses rebelles, avec ung tamborin, pour parler audit conte de Penbroecke d'appointement, que l'on ne voulsist ouyr ni escouter. Et avoit l'on donné advis à ladiete Dame de les fere pendre et estrangler; mais aucuns empescharent ee conseil, non sans suspicion telle, que Vostre Majesté peult penser. Et espère l'on que, déans de deux jours, ledit Vietz soit constrainct s'enfuir et désemparer, ou qu'il sera vaincu et puny. Et a l'on publié ung ban contre lui qui le ponra appréhender ou tuer, il aura cent livres de gros de rente perpétuelle et héréditable. Ainsi Dieu a, par sa miséricorde, assisté ladiete Dame et reconfermé de la crainte d'ung tiran. Et y a espoir que les choses se remédieront, et que la mutacion tournera à bien et auctorisation plus grande.

Le jour de Purification elle eust nouvelles comme le conte de Adincton ² avoit rompu le due de Suffocq, avoit prins tous ses gens prisonniers, prins tout son argent et équipaige, l'avoit constrainet fuir avec ses deux frères accompaigné seulement de cinq chevaulx; que ledit Adineton le poursuivoit, le publiant par tout traistre, et qu'il prennoit son chemin contre Escosse, et que le peuple ne s'estoit voulu movoir pour lui, et que l'on espéroit, de brief, ou qu'il seroit prisonnier, ou qu'il seroit constrain de sortir du roïaulme.

Aussi eust elle nouvelles que le cousin de Pierre Caro et deux de ses adhérens estoient prisonniers, et qu'il n'y avoit motion, sinon dudit Vietz.

Ladicte Dame avoit mandé ladiete Élisabeth; mais elle est fort malade, et tient l'on regard sur elle.

Quant lesdits Sgrambassadeurs prindreut congié du conseil, il leur remonstroit l'estat des afferes comme la Royne estoit au terme qu'elle devoit recevoir son revenu, qu'elle n'avoit argent; que, s'il plaisoit à Vostre Majesté la secourir de deux cent mille escuz par son crédit, elle les recevroit de brief pour les rembourser avec tous intérestz et seroit grande obligation, oultre ce qu'ilz espèrent Vostre Majesté l'assistera de son armée de mer contre les François bien prévoians que, par lesdietes lettres interceptées, l'on ne peult divertir d'entrer en guerre avec lesdits François, et qu'il fault que, incontinent avec Vostre Majesté, l'on leur résiste et divertisse leurs desseingz.

A quoi lesdits Sg^{ss} ambassadeurs dirent qu'ilz en feroient rapport à Vostre Majesté, et viscroient de persuasions convenables pour l'assistence de ladicte Dame

Ladicte Dame feit présenter ausdits ambassadeurs, à chacun d'eulx, ung buffet de vaisselle dorée qu'ils refusarent, disans avoir tant de considération de ses empeschemens, que non seulement ilz ne vouloient accepter présent d'elle, ains lui offroient ce qu'ilz avoient pour son service.

Elle donna au S^e de Corrières ung diamant pour contreestraine du présent, que Madame la duchesse de Loraine lui avoit envoié.

Ledit Vietz a surprins le paequet de l'évesque de Noirwitz, auquel estoit la ratiffication de Vostre Majesté du traicté de mariage ou la copie.

¹ Pembroke, V. plus haut p. 506, note 2.

² Haddington. V. plus haut p. 521.

Wothon a escript lettres à la Royne, comme le 24^{me} du mois dernier, pour sa maladie, il avoit escript ce qu'il devoit négocier avec le Roi de France au connestable, qu'estoit répétition de ce que le conseil avoit respondu à l'ambassadeur de France; qu'il prétendoit rénovation des traictez et confirmation d'iceulx par ladicte Dame, qu'estoit qu'elle ne se trouvoit conseiltée de ce fere, pour n'avoir occasionné ledit Roi de diffidence de l'observance des traictez passez par ses ancestres; moins vouloit elle donner suspicion aux princes voisins, comme à Vostre Majesté, de présumer que l'on traicta chose nouvelle, actendu mesmes que, par ledit traicté de mariage, expressément il estoit pourveu à ce qu'ilz désiroient et requéroient, et que, pour responce de son escript, le connestable envoia devers lui le secrétaire Bouchetel 1, qui lui déclaira le Roy avoir contentement de ladiete responce, pourveu que son ambassadeur fut admis et peut estre présent quand Son Altèse prestera le serement de l'observance du traicté; qu'estoit chose résonnable, afin qu'il sceut s'il jugeroit ledit article, et que carte fut rédigée par escript pour mémoire et tesmoignage. Puis ledit Bouchetel demanda audit Wothon s'il avoit nouvelles d'Angleterre, qui lui respondit n'avoir receu lettres dez longtemps, et seulement seavoir ce que l'on avoit bruit à Paris que les passaiges d'Angleterre fussent bouchez, et que ladicte Dame, sa maîtresse, fusse morte ou en danger. Ce que aucuns avoient creu, meuz peult estre du proverbe commun; quod facile credimus quod cupidi credinus; puis ledit Bouchetel offrit audit Wothon les médecins du Roy et toute courtoisie 2.

Plus ledit Wothon escript que tous capitaines de la marine sont prestz pour conduire l'armée de mer du Roy; que la commune opinion est que Son Altèse sera renconstrée en son passaige, encoires qu'il vint plus fort que les François et qu'ilz hazarderont ce qu'ilz pouront.

Que l'on a publié, en toute la coste de la marine, que nulz bateaux de soisante tonneaux ou au dessus ne fassent voille, sans licence expresse du Roy.

Que le Roy de France ne partira de Paris avant les carnevaulx; qu'il fait amas de finances de tous costelz; qu'il a créé en toutes les villes de France nouveaux offices, et a vendu les offices; que au parlement de Paris il a fait trente nouveaux conseillers qui ont baillé chacun quatre mille escuz de leurs offices; et que combien lesdits offices ne doigent estre perpétuelz, ains sculement servir de finances pendant la guerre, que l'ambition les meut à l'achat.

Que l'on n'entend encores que les François aient secouru Corsica.

Que les Anglois poursuivans la restitution des navires deprédez, ont esté maltraictez par les sentences des juges.

Que les François dient ladicte Dame avoir renouvellé le traicté de plus estroicte amitié, pour aider Vostre Majesté, dont ilz ne sont contens; qu'est la substance desdictes lettres.

Ladicte Dame m'a envoié autres lettres dudit Norwitz du 16° du mois passé, escriptes, par forme de duplicate, de la négociation qu'il traicta avec Vostre Majesté à la dernière audience; la responce qu'elle lui fist, lui participant l'état de sa santé, et disposition arrivée du cardinal

¹ Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, secrétaire d'État de Henri II, roi de France.

² V. Fanalyse de cette lettre plus haut p. 305, nº CLH,

Polo; comme elle a juré et signé le traieté de mariage qu'il a envoié; comme Masson a prins congé, et répétant que les nouvelles qu'il a escriptes d'une rotte ¹ faiete en Piédmont n'ont continué; et qu'il n'y a demeuré que quarante hommes, et la reste estre saulvé par fuite.

L'on a faict pendre et estrangler ung serviteur du due de Suffocq, qui fut prins portant ung placcard dudit due pour le publier par le païs, par lequel il disoit qu'il y avoit douze mille Espaignolz à Callaix et aultant du costel de West pour conquerre le roïaulme d'Angleterre, et que le peuple s'esment et prins les armes contre eulx et contre le chancellier et Paiget, l'ung pour la religion, l'autre pour le mariage.

Le cardinal Polo a esté préadverty de l'entreprinse, et peuse redresser le mariage de Cortenay, selon que Bouvisy ² le donne à entendre. Et, pour ce j'avois parlé à ladicte Dame, pour prendre advis dudit chancellier, que l'on devoit fere sur les lettres de l'ambassadeur de France faisans expresse mention dudit Cortenay, dont je n'ai eu responee, et quant je monstrai audit chancellier le déchiffrement que j'avois desdictes lettres à la vérité, et qu'il vit le nom de Courtenai, il changea de couleur si évidemment que l'on en peut juger son affection.

Plusieurs bons personnaiges regrettent le départ des Sgrs ambassadeurs par tel trouble, et dient que Dieu a volu que ceste conspiration se soit découverte, pour conduire l'alliance à meilleur et plus sheur port, pour extirpir les malvais et pour punir les François.

Le vieulx Coban ⁵ vint hier devers la Royne, pour s'excuser de ce que aucuns de ses enffans estoient avec les rebelles, et s'est départi avec promesses qu'il servira fidèlement ladicte Danie.

L'on a prins suspicion que le lieutenant du capitaine de la Tour de Londres y ait mis ung gentilhomme nomé Pringz, pour servir à la garde et practicque de ladicte Élisabeth, pour ce qu'il est héréticque, et a ung filz et une fille avec elle.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et vertueulx désirs.

De Londres, ee 5 de février 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1534. — 2º partie, fol. 539.)

- Rotte, déroute.
- ^a Bonvisi. V. plus haut p. 299, note 4.
- ⁵ George Brooke, lord Cobham.

CLXXXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

8 février 1554.

Tout le tumulte est apaisé en Angleterre. Simon a conseillé l'arrestation d'Élisabeth. Quant aux autres ambassadeurs de l'Empereur, ils sont partis.

> (Papiers de Granvelle, t. IV, p. 207. Documentos inéditos, I. c., p. 481.)

CLXXXIII

Philippe, Prince d'Espagne, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Valladolid, 8 février 1554.

Le Prince engage Renard à employer tous les moyens possibles pour détruire les intelligences nouées par les Français en Angleterre, et de faire en sorte que les gens de ce pays soient favorables à son mariage. Réception qu'il pourrait faire aux envoyés de la Reine Marie. Nombre de gens, dont il devrait être accompagné à Londres.

(Documentos inéditos, t. 141, p. 478.)

CLXXXIV

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

10 février 1554 (n. st.).

Wotton, ambassadeur anglais, a été reçu en audience. Il a demandé au Roi des explications sur les secours sollicités par Carew, et s'il les lui accorderait. Le Roi prétend qu'il n'a rien entendu de ce rebelle, ni rien promis à ce personnage. Au surplus, il avait bien pensé que le mariage avec le Prince d'Espagne exciterait du mécontentement en Angleterre.

(VERTOT, I. C., t. III, p. 57.)

CLXXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable du royaume.

11 février 1553.

Défaite des rebelles; leur chef est arrêté. Le connétable doit faire des remontrances à l'ambassadeur anglais à propos des lettres qu'il avait adressées au Roi et qui, après avoir été volées à Gravesend, ont été remises au conseil. Le porteur de ces lettres a été complétement dévalisé. Au moyen des secours fournis par les Anglais, les Flamands ont détruit à Margath une frégate française. Dans sa détresse la Reine a déclaré que les négociations relatives au mariage du Prince d'Espagne ne sont pas si avancées, au point de ne pouvoir être rompues. Mais depuis la défaite de Wyat, elle a changé de ton. L'argent et les hommes lui manquent. Néanmoins elle se dispose à faire mourir les prisonniers, même les plus innocents, auxquels elle avait promis pardon. On lui reproche d'être aussi cruelle que feu son père. Pour se soutenir, il lui faudra les forces de l'Empereur. Il était question d'envoyer Courtenai en ambassade auprès de Charles-Quint; mais il n'en est rien.

(Ibid., p. 59.)

CLXXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 12 février 1554.

Pierre Carew est en France. Wotton a obtenu une audience du Roi, et a tenu une conférence avec le connétable. Ils protestent de leur bonne volonté d'entretenir des relations d'amitié avec la Reine.

(State papers, I. c., p. 56. - Analyse.)

CLXXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S' d'Oisel.

13 février 1554 (n. st.).

Relation de la révolte de Wyat. Supplice de Jeanne Gray et de son mari. La Reine tient prisonniers « tous les plus grands et vaillants personnaiges de son royaume, mesme millord de Courtenay, et délibère comme on doit faire mourir tous ceulx qui ont conspiré à contrarier son mariage. » Pierre Carew, actuellement réfugié en France, s'est heureusement retiré à temps.

(Ibid., p. 64)

CLXXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

14 février 1554.

Bon nombre de gentilshommes ont juré fidélité et service au Prince et à la Reine. Ceux de Pleymouth recevront honorablement le Prince, A Londres le peuple se dispose à donner la bienvenue à S. A., à condition de ne pas amener des soldats étrangers. L'ambassadeur français fait des menaces pendant que la Reine attend « avec dévotion » la ratification du Prince et la dispense du Pape.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 211.)

CLXXXIX

M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 15 février 1554.

Tumultes et insurrections en Angleterre. Les seigneurs de Venise n'en sont pas contents.

(Charrière, 16., p. 305.)

CXC

L'Empereur à son fils le Prince Philippe.

Bruxelles, 16 février 1554.

Besoins d'argent. Recommandation de lui en envoyer.

(Documentos inéditos, 1, III, p. 488.)

CXCI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

1554.

Troubles qui se manifestent en Angleterre. Les intelligences et la complicité des Français avec M^{me} Élisabeth sont patents. Il conseille de punir sévèrement les coupables.

(Ibid., p. 492.)

CXCII

Le même au même.

1554

Prison et confiscation prononcée contre quelques Anglais d'Anvers. Plusieurs mutins sont condamnés à la peine capitale. Procédure dirigée contre M^{me} Élisabeth. La Reine manque de ressources. Projet de rétablir l'autorité de l'Église. Projet de convoquer le Parlement pour conclure l'affaire du mariage. Expulsions d'étrangers. Réclamations de l'ambassadeur anglais à Paris. Conférences de l'ambassadeur de France à Londres avec la reine Marie. Résolution de la Reine de vérifier son contrat de mariage avec Philippe.

(Ibid., p. 502.)

CXCIII

Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine Marie.

Guines, 16 février 1554.

La France a fait des efforts pour soutenir les rebelles, malgré le défaut d'hommes, d'argent et de munitions. Cependant elle continue des préparatifs dans ce but. Le maréchal de Saint-André marche vers les frontières.

(State papers, I. e., p. 58. - Analyse.)

CXCLV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

17 février 1554.

Pendant l'audience que la Reine Marie a accordée à de Noailles et à son frère, celle-ci lui a donné l'assurance qu'elle ne contreviendrait pas, malgré l'Empereur et son fils, à ses promesses de paix. Par l'examen d'un article du traité de mariage, il pourra se convaincre de la vérité. Elle lui assurait qu'elle savait comment quelques-uns des rebelles, et spécialement Pierre Carew, s'étaient refugiés en France et y étaient reçus à la Cour. Désir exprimé par la Reine de faire rechercher les coupables en France, et d'en faire la proposition au Roi, comme elle le fit à l'égard de Sechelles et autres sujets français. De Noailles a répondu qu'il ignorait le séjour de Carew en France. Celui-ci faisait répandre le bruit que le Roi de France lui procurera aide et secours. Les membres du conseil de la Reine seraient charmés de voir leur souveraine renoncer au mariage espagnol. De Noailles répondit que le Roi ne voulait rien faire qui fût contraire à leur amitié. Par crainte de mauvais traitements, des Espagnols ont quitté l'Angleterre et sont passés en France. Il conseille au Roi de ne pas les accueillir dans les bandes. Masson est parti de Bruxelles, porteur de la dispense pour le mariage.

(VERTOT, 1. c., t. III, p. 70.)

CXCV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

17 février 1554.

Deux cents soldats pris au combat de St-James sont exécutés avec leurs officiers. Compte en est rendu à l'Empereur qui approuve ces exécutions et les avait conseillées.

(GRIFFET, l. c., p. 173. - Analyse.)

CXCVI

« Instruction a vous nostre cousin le comte d'Egmond de ce que aurez a faire » en voiage ou présentement vous envoions. »

Bruxelles, 18 février 1554.

Premièrement, vous prendrez vostre chemin vers Angleterre, en la meillieure diligence qu'il vous sera possible, tenant le regard requis à ce que y arrivez tost et sheurement. Et y estant, vous communicquerez ceste vostre instruction à nostre ambassadeur ordinaire et résident, le lieutenant d'Amont, lequel ausi vous informerez de l'estat pour lors affaire [de] celle part, après avoir communicqué par ensemble, advertir la Roine de vostre venue et lui demander audience.

A laquelle — après lui avoir donné noz lettres de crédence que portez, et fais nos très affectueuses recommendations — vous déclarerez le très grand et singulier contentement et plaisir qu'avons receu d'entendre qu'il a pleu à Dieu de donner si bonne et heureure resource à ses affaires contre les rebelles, et que vous avons enchargé de lui congratuler de nostre part, ne faisent doubte qu'elle cognoist assez qu'il n'y a personne qui ait plus de contentement de si bon succès, que celui qu'avons prins; l'assheurant du désir qu'avons eu — au temps que les choses estoient troublées et difficilles — lui donner secours et assistence, et les préparations qu'avons fait faire d'aueuns de noz bateaulx pour y povoir servir, attendant pour entendre quel secours elle entendoit que lui feissions et de quelle qualité, pour non nous mettre en chose qui, au lieu d'assistence, cust peu causer plus grand trouble en ses affaires, selon que nous feismes communicquer sur ce point avec son ambassadeur, et avons

escript audit lieutenant d'Amont pour, par le moyen de l'ung ou l'autre, parvenir à la congenoissance de son désir; nous aiant très fort despleu que les difficultés des passages n'aient donné moyen à ce que noz lettres à nostredit ambassadeur sur ce point et antres n'aient peu sitost arriver, comme il fut esté requis.

Que nous espérons que puisqu'il a pleu à Dieu, comme dessus est dit, lui donner telle assistence que, non seulement lesdits rebelles soient estez vaineuz, mais que leurs chiefs ou soient morts, ou prins, ou reduietz entre ses mains; que se servant bien, comme espérons, que par sa prudence elle sçaura faire de ceste occasion que Dieu lui donne et met en main et sera la vrai resource et establissement de ses affaires; usant envers les enlpables de la scureté requise, puisque ilz ont si grandement mesusé de sa clémence. Et en cas que l'exécution ne fut encore faiete des culpables, vous lui persuaderez qu'elle le face, et que le chastoi soit prompt et tost, pour, avec la faveur que lui donne la vietoire, se faire quitte de ceulx qu'ont déclaré leur mechante volenté en son endroit, et donner l'horreur aux autres ; et que, pourvoiant ausi promptement au surplus, elle asseure la volenté de ceux qui suivans les chiefs pouroient avoir erré, afin que par la elémence leur ostant la scrupule et doubte en quoi ilz pouroient estre, elle leur face perdre la volonté que la craincte leur pouroit donner pour mouvoir chose nouvelle, afin de s'asseurer.

Davantaige que, tenant regard et considération à ce que, par les advertissemens qu'elle a de plusieurs lieux, de peu de sincérité dont Madame Élisabeth et Cortenai usent en son endroit, et que à ce que l'on congnoist par les lettres interceptées de l'ambassadeur de France, le but des conspirateurs tendoit à leur faveur, elle regarde de, s'il est possible, s'attacher à leurs personnes, sans dissimuler en leur endroit chose que la justice puisse comporter, et si avant qu'elle puisse persuader à ceulx de son conseil qu'ilz le tiennent bon. Et s'ilz ont delinqué, procéder seurement à leur chastoi, et s'en faire quiete, avec l'oceasion qu'elle peult avoir sur la mémoire si fresche de ce dernier trouble, de procurer tout ce que convient pour son asseurence; et que, pour Dieu, elle veuille considérer que en choses d'estat et mesme en ceste qualité où conspirations se descouvrent si manifestes contre sa personne, peu de cause doit souffire, pour du moins s'asseurer des personnes, et les mettre en lieu où l'on soit certain qu'ilz ne peuvent nuire.

Et si avant qu'elle ne peult persuader son conseil à ce qu'il y eust cause souffisante pour s'attacher audit Cortenai, que toutesfois ne nous povons persuader, nous semble qu'il sera de besoing venir du moins à l'autre expédient mis en avant, qu'est de, avec occasion, le faire passer pardeçà. Et combien que en ecey y pouroit avoir hazard, pour ce que secrètement il pouroit practiquer, fut par le moyen des marchans ou autres, ou peult estre ung jour dois ici se retirer secrètement en France, toutesfois considérons nous que, comme qu'il soit, il sera mieulx dehors que dedans Angleterre: puisque n'aiant encore eu grand moïen de gaigner crédit, dois sa prison, et que aucuns le tiennent pour insolent, l'esloignant de la vue du peuple, ilz tolleront plus facillement; et, comme qu'il soit, aura moins de moïen de conduire ses pratieques de plus loing que s'il estoit sur le lieu; combien que toujours nous arrêtons nous à ce que pouvant treuver moïen de le reserrer en la Tour ou s'en faire quiete du tout par justice, ce sera le mieulx; et que, pour Dieu, elle tienne principal regard à

asseurer ses affaires et à la seureté de sa personne et soustenement de son auctorité, et afin que tout le conseil et le roïaulme lui porte le respect; se servant des moïens qu'elle vera convenir et estre requis, selon la nature et condicion de ses subjectz.

Et puisque l'on a si elèrement descouvert les malheureuses pratiques de l'ambassadeur et de France, vous lui pourez représenter, de nostre part, que peult estre seroit il à propos ou de renvoier incontinent en France ledit ambassadeur, ou de le reserrer afin qu'il n'eust moïen de pratiquer, actendant que le Roi, son maistre, le rapelle; laissant entendre audit Roy, en l'ung cas ou en l'autre, que, combien elle eust eu très grande occasion pour procéder à l'encentre de sa personne seurement, aiant si grandement forfait, et perdant par ce les privilèges d'ambassadeur, que toutesfois elle a voulsu porter pour ce coup respect audit Roi de France, et le renvoier, sans lui faire autre chose, ou le reserrer jusques à ce qu'il le rappelle, pour éviter qu'il ne continue; l'advertissant que veuillant envoier autre ambassadeur par devers elle, il pourvoie à ce qu'il en use différenment, et qu'elle ne pourra délaisser de — sans tenir plus de respect au degré d'ambassadeur — procéder au chastoi de quiconeque, estant là, fera telz offices, actendu que par iceulx, comme desus est touché, il forfait les prévilèges et prérogatives de telle charge.

Et si tant est que l'on advertit que l'ambassadeur de Venice ait fait, comme souvent ledit lieutenant a escript, si mauvais offices, et mesmes si l'on povoit entendre de certain que la nave Venecienne cust donné l'artillerie aux rebelles et que ce fut du gré et consentement dudit ambassadeur, dont nous désirons que nous advertissez, il n'y aura mal que persuadez modestement à ladicte Dame qu'elle face donner garde audit ambassadeur et à ses gens, afin qu'ilz ne pratiquent; le traitant au surplus favorablement, et qu'elle escripve au due et seigneurie de Venice, afin qu'ilz changent ledit ambassadeur, sur fondement qu'il se soit meslé, comme elle présuppose à leur desceu, de pratiques contraires à ladicte Dame, et contre ce qu'il devoit estant personne publicque, puisque ces démontrations sont eause que ci après autres ambasseurs cheminent avec plus [de] respect.

Et pour austant que les advertissemens, que vous aviez quant vous estiés là avec les autres ambassadeurs vos collègues, estoient que l'on faisoit grosses préparatives par mer en la coste de France, et que le mesme se continue par les dernières lettres que avons dudit lieutenant d'Amont, vous tiendrez main à ce que, suivant ce qu'avons jà escript, aucuns personnaiges s'envoient soubz autre couleur qui pénétrent personnellement jusques à la coste et portz de France, et que à l'œil recognoissent spécialement ce que se fait, pour austant que souvent ilz seiment grand bruiet de telles apprestes pour mettre leurs voisins à fraix, et que quelquesfois l'on treuve que en effect ou ilz ne font rien, ou bien peu. Et tenant regard à ce que le temps n'est encore bien propre au navigaige, et que d'assaillir l'isle d'Angleterre ilz aient moins de moïen, aiant en leurs pratiques celle part la fin qu'il a pleu à Dieu donner tant en faveur de ladiete Dame, il y aura temps pour — après avoir entendu plus certainement ce qu'ilz font, qui vraisemblablement sera tout ce qu'ilz pouront pour empescher le passaige du prince nostre filz — regarder ce, l'accreue qui se devra faire de nostre coustel aux apprestes de mer. Et cependant ne se perdra temps à la préparation des quatorze bateaulx, à quoi dès le commencement du trouble l'on a mis la main. Et si regardera l'on quel moïen

et opportunité l'on pourra avoir pour faire davantaige. Et aussi se prépare la flotte des hollandois, qui doit passer en Espaigne, laquelle en ung besoing pouroit ausi servi, outre que le prince, nostre filz, continue les apprés de son passaige; de sorte qu'il sera mal possible aux François de tenir la mer; et mesmes que, si l'on voit qu'ilz intentent chose au préjudice du royaulme d'Angleterre, les privant de la commodité des portz de l'isle, la navigation leur seroit par trop difficille et hazardeuse, signanment aiant à l'encontre les forces de mer qui se prépareront.

Et tenant regard à peu de moïen que les gens de ladicte Dame ont eu de équipper ses bateaulx de mer, et que, à ce que avons entendu de vous et des autres qu'estes retiré de pardelà, la difficulté principale consistoit en la faulte de poudre, municions, cordaiges et autres choses nécessaires pour ledit esquippaige, et que l'on aura jà remédié à la pouldre, pour ce que Gressen l'y aura envoyé par nostre permission, vous pourez déclarer à ladicte Dame que nous ferons accommoder ledit Gressen et lui donnerons congié de faire transporter de ces pays autres choses, dont à l'effect susdit, l'on pouroit avoir besoing pardelà, tant que la commodité de pardeçà le pourra comporter.

Et pour austant que, avant que partir, ceulx du conseil vous feirent meneion de la nécessité en laquelle ladiete Dame se treuvoit, et de combien il eust convenu à ses affaires que dès lors l'eussions accommodé de deux cens mille eseuz, puisque les choses sont, grâces à Dieu, en autres termes, et que ou elle poura recouvrer ses rentes ou sur icelles avoir crédit, tenant regard à la nécessité en laquelle nous retreuvons, si l'on ne vous en parle, le mieulx sera de n'en faire semblant; mais en cas que l'on vous en die quelque chose, vous pourez dire que, pour avoir veu, comme dessus est dit, les choses en meillieures termes, et pensant que peult estre aprésent n'en aura elle besoing, que vous avez entendu que, lorsque les choses estoient en trouble, l'on faisoit ici diligence pour les recouvrer. Et vous verrez ce qu'ilz vous diront sur ce point plus avant, vous en desmellerez avec dire que nous en advertirez. Mais le mieulx sera, s'ilz n'en entament le propoz, de n'en faire semblant quelconque.

Et sera bien leur ramentevoir ² qu'elle considère d'où procède la faulte que ses rentes et ce que lui est deu en soit esté receulli plus diligenment, pour ce que l'on pouroit soubçonner qu'il se fut faict avec quelque malice, et pour lui oster le moïen de résister contre le mouvement que l'on lui a suscité, afin que, selon qu'elle vera d'où procède la faulte, elle pourvoie au remède.

Vous remercierez ausi ladicte Dame, de nostre part, très affectueusement la constance et fermeté en la continuation de la bonne volunté en nostre endroit et du prince, nostre filz; l'assheurant aussi de celle de nous deux, et lui délivrerez nostre ratiffication, excusant la dilacion de la venue d'icelle entre ses mains, pour ce que jaçoit pieça l'eussions signée et juré en présence de ses ambassadeurs, et que l'eussions envoié, le tout s'est detenu jusques à oires à

¹ Thomas Gresham, euvoyé en Flandre pour faire des emprunts et procurer des munitions de guerre à l'Angleterre.

² Rementevoir, rappeler, remémorer, faire comprendre.

Gravelinghes pour la difficulté des passaiges. Et trouverez le pacquet où lesdits ratiffications sont encloses entre les mains du S^r de Vandeville 1, capitaine dudit Gravelinghes, auquel nous escripyons pour le vous délivrer. Et le porterez avec vous et en userez conforme à ceste nostre instruction. Et ausi direz à ladicte Dame que aians receu les povoirs dudit prince. nostre filz, pour povoir passer le mariage par motz de présence, que vous avons tant plus despesché avec iceulx, pour estre l'ung de ceulx qui y sont demeurez, afin que après l'avoir achevé au temps et comme elle advisera pour le mieulx, vous puissiez passer en Espaigne. pour en aller advertir le prince nostre filz, et le rencontrer, ou en cas qu'il ne fut encores parti, haster son passaige. En quoi vous tiendrez advertance à ce que ce soit en publicque et à part et en secret, pour juger ladicte Dame qu'il soit mieulx ausi ledit mariage se face par motz de présent, suivant les lettres que sur ce vous avions escriptes à tous ensemble, lorsqu'estiés en Angleterre; lesquelz vous treuverez audit pacquet avec la lettre que lors vous envoiames pour postredit filz, et que de ce prenez enseignement vallablement comme vous ledit lieutenant entendrez estre de besoing, lequel porterez à nostredit filz audit mariage passé. Vous présenterez à ladicte Dame, de nostre part, la bague que vous trouverez ausi audit paequet, l'accompaignant de beaux motz et courtois, que jugerez convenir pour lui faire entendre que e'est une souvenance et bien de la parfaicte amitié que lui portons, la tenant en lieu de propre fille.

Et une chose sera y de besoing, que tenez grande advertance, qu'est de la proposicion que lui ferez, en présence de ceulx de son conseil, pour la visiter de nostre part, lui congratuler bon succès, lui offrir toute faveur et assistence et de la charge que vous avez de, conforme au povoir que vous portez, passer ledit mariage par mots de présent soit en telz termes que convient à l'estat que trouverez les affaires, en sorte qu'ilz ne se chandalizent, vous servant en ce avec nostredit ambassadeur de l'advis de ladicte Dame; lui faisant entendre à part la commission qu'avez pour en user comme elle trouvera pour le mieulx; et que, quant à l'advis que lui donnons de, comme il nous semble, elle se doit conduire en l'establissement de ses affaires, qu'est en conformité de ce que jà lui a dit nostredit ambassadeur, et mesmes ce que touche ledit Cortenai et Madame Élisabeth et tout le contenu ci-dessus, que ce soit apart et afin que comme d'elle mesmes, si bon lui semble, elle l'enchemine vers sondit conseil; de sorte qu'il ne semble que rien procède d'autre mérite que d'elle et d'eulx, pour éviter la jalousie qu'ilz peuvent prendre, comme si jà de nostre part l'on vouloit entreprendre l'entier gouvernement de ses affaires de ce costel là, sans leur participation, pour ce que pour estre si scrupuleux et jaloux, comme ilz sont, ilz s'en peuvent resentir au deservice de ladicte Dame. Et il emporte que en tout elle use de sorte que les choses, qui se feront, s'exécutent ou par leur advis ou par le mérite de ladicte Dame, et comme procédant d'elle, et surtout qu'ilz ne puissent conjecturer que l'on tienne au désir de ce constel de les mettre en guerre avec France, ou il est vraisemblable qu'ilz troubleront pour non povoir comporter les malheureuses practiques que les François dressent à l'encontre d'eulx, et mesmes s'ilz continuent de vouloir troubler les choses d'Escosse. Mais il vaut beaucoup mieulx qu'il procède d'eulx

¹ Jean d'Estourmel, Sr Vendeville.

que non de nostre part ou de noz ministres, encores que en secret lui voulons bien, comme père et la tenant en lieu de propre fille, lui participer nostredit advis.

Oultre ce que aurez à faire, comme dessus, avec ladicte Dame, il sera besoing et très requis que vous visitez de nostre part les Sre principaulx du conseil, qui lui ont fait assistenee en la perplexité où elle s'est treuvée; leur demandant les lettres dernières que vous porterez à cest effect, auxquelz vous remercierez de nostre part le bon devoir qu'ilz v ont rendu, qui nous accroit grandement l'obligation que jà leur aions pour l'affection qu'ilz ont monstré en nostre endroit et de nostredit filz à la promocion et avancement dudit mariage; et les asseurez de la souvenance que tous deux en tiendrons à jamais, et de la recongnuissance qu'ilz doivent attendre pour s'estre si bien et volontairement emploié en l'ung et en l'aultre. De quoi vous les assheurerez par les meilleurs motz que vous pourez trouver servans à ce, vous eslargissans en l'endroit d'un chaeun en l'office que deviez faire selon leur qualité. Et si regarderez d'entendre de ladiete Dame son advis, suivant ce que, par nos susdites lettres, nous vous avions escrips de eeulx de qualité et devoir qu'ilz auront rendu par l'advis dudit lieutenant d'Amont, à qui se devra faire les recongnoissances de la part de nostredit filz, et qu'elle a à chacun d'iceulx, selon leur qualitez et condicions sur ce qu'ilz ont fait et celui que l'on devra attendre d'eux à l'advenir; et signanment ce sera micula pour les tirer tant plus à l'advenir que ce soit par pensions plustot que en deniers comptans, qui ne se paient que une fois, et quelquesfois après se oublie le bienfait. Et si montreroit que leur vouldroit donner contentement à grandes sommes, que en ceste saison seroient mal recouvrables, que sont les causes pour lesquelles nous jugerons plus à propoz que ladiete recongnoissance à telz personnaiges fut en pensions et à les advancer au surplus en ce que s'adonnera. A quoi ne doubtons ladiete Dame tiendra regard; et de même chastieroi les rebelles, usera de recongnoissance envers ceulx qui sont demeurez de son coustel.

Au regard de ceulx qui sont de moindre qualité et plus maniables, et qui ont donné adresse à l'encheminement de la négociacion et travaillé pour icelle, et pour autres qu'il convient gaigner, vous porterez avec vous la somme de cinq mille escuz, de laquelle vous recouvrerez vers ledit S^r de Vandeville les trois mille; et le surplus vous sera ici délivré, oultre les deux cens escuz ordonnez pour furnir aux espies, selon que ledit lieutenant l'a requis; ne faisant doubte qu'il tiendra le soing qu'il convient pour les distribuer utilement.

Ledit mariage passé et les offices faiets que vous enchargeons par cestes, vous déclarerez à ladicte Dame la commission qu'avez de passer oultre en Espaigne devers nostredit filz susdit, démonstrant toujours très grand désir de nostre part au parfaiet de ceste alliance. Mais si vous véez que elle ou ceulx de son conseil facent scrupule à la consommacion pour maintenant, ou que le passaige de nostredit filz se peult faire sans dangier, en ce cas lui pourez vous déclarer qu'elle se peult bien souvenir que quelque désir que nous avons eu de ceste alliance, faisant toutesfois l'office que lui déclarons, nous avons toujours préfère à nostre très grand désir sa sheureté et l'establissement de son roïaulme; et que vous tenez pour certain que à ceci postposserons encore toutes autres choses, selon qu'il convient à la parfaicte affection que lui portons, et sans presser plus avant la besogne. Après avoir la

première fois déclaré le désir que nous avons de passer oultre et procurer briefyement ladicte consommation, vous vous enchargerez de nous en advertir, de vous tenir là jusques aiez de nous responce. Mais si elle n'en fait semblant et demonstre treuver bon vostredit passaige, nous ne veons comme de nostre part il peult convenir d'y mettre serupule ou difficulté, sans mettre ladicte Dame en extrême desespéracion. Mais pour estre la sheureté de nostredit filz chose que tant nous emporte, vous nous informerez, comme qu'il soit, le plus soigneusement que pourez de l'estat des affaires et apparence qu'il y aura de la sheureté pour le déclarer à nostredit filz, afin de, selon ce, lui povoir tant plus sheurement escripre le chemin qu'il devra tenir, soit pour descendre en Angleterre, ou pour venir le droit chemin ici. Et pour aller vers nostredit filz, tiendrez regard d'encheminer vostredit passaige le plus sheurement et diligenment que vous pourez. Et y arrivant, lui donnerez compte de toutes choses, et l'assisterez de ce que convient pour son passaige, encheminant à c'est effect toutes choses, et l'instruirez de ce que lui et sa suite devront faire pour, en leur voiage, donner plus grand contentement aux Anglais et éviter toute occasion de scandale; estant chose en quoi il lui va tant, selon que jà l'en avons adverti; et mesmes qu'il regarde de faire choix de gens maniables, modestes et courtois; et les advertissans qu'ilz souffrent de la main angloise pour y gagner crédit; et que non seulement eulx vivent comme il convient, mais que chacun d'eulx tienne soing particulier de sa famille, la tenant déciplinée; de sorte que culx mesmes facent office d'alcande 1 chacun en sa maison, sans les soubstenir ni deffendre en ce où ilz peuvent exéder : puisque le principal desordre provient ordinairement plus des servants insolens, outrecuidez et malsouffrans que des propres maistres. Et la faulte de ceste qualité par culx commise est à ceulx de ceste nacion la plus insupportable. Et si ladicte Dame avoit ambassadeurs pardelà, comme il est apparent qu'elle fera pour ausi y passer le mariage avec nostredit filz par motz de présent, ce que sera bien que d'extrèment sollicitez; de sorte toutesfois que vous ne les mettez en serupule vostre présence celle part sera fort apropoz pour les recevoir et les festover et introduire à la congnoissance de nostredit filz et ceulx de sa Court, et afin que les choses passent de sorte que non seulement l'on leur donne contentement, mais qu'ilz aient occasion de, à leur retour, faire bon rapport des bons et honnètes termes, dont on aura usé en leur endroit.

Fait à Bruxelles, le 18 de février 1554.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'eréque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1355-1554, 2° partie, folio 575.)

^{&#}x27; Aleande pour alcade, chef de police.

CXCVII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 18 février 1554 (n. st.)

Le comte d'Egmont, muni des pouvoirs du Prince Philippe, devra partir. Renseignements sur l'action de la France.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 214.)

CXCVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, au Prince Philippe.

19 février 1554.

Complicité d'Élisabeth dans la conspiration contre la Reine. Le cabinet français, fauteur des révoltes, fournit aide et argent aux compables. Punition de ceux-ci. Nécessité dans taquelle se trouve Philippe d'organiser une armée, comme on le fait pour l'Empereur, à cause des entreprises et dessins de la France.

(Documentos inéditos, 1. c., p. 498.

CXCIX

Gaspard Schetz ' à la Reine de Hongrie.

Anvers, 19 février 1554.

Madame, combien que je tiens V. M. advertie de ce qu'est passé en Angleterre, ei est ce que n'ai volu laisser sur toutes aventures d'escripre à icelle les particularités que ce matin,

¹ Gaspard Schetz, Sr de Grobbendonck, trésorier général des Pays-Bas.

par lettres du 15° de ce mois, avons entendu de la justice que la Royne a faiet faire des rebelles, assavoir que Madame Jehanne avecques son mari, fils du duc de Suffocq, sont décapitez, la blance rose remise en la Tour, en laquelle sont aussi le duc de Suffoc avecques deux ses frères, et autres plusieurs seigneurs culpables jusques en nombre de xxvii. Des souldars escrivent qu'il y a xi pendus et n° condampnez de ceulx qui abandonnoient le due de Norfore 1 aux champs, se joindans avecques les rebelles. Lequel duc dit on trespassé en son païs. Aussi escript on que le comte de Pennebrock 2 est envoié vers le pays de Kent avecque m° chevaulx legiers, pour s'enquester de ceulx qui ont esté de la rebellion et en faire justice. Qu'est, Madame, le sommaire que j'ai peu entendre, et davantaige que le bruit est semé audit Angleterre que Monseigneur nostre Prince doibt venir accompagné avecques vum souldars espaignolz, dont ilz ne se contentent trop.

L'on dit que la Royne envoye pardeçà ung ambassadeur, le comte de Fewaters ³, qu'il pourra de tout plus seurement advertir V. M. Sur ce, Madame, je prie à Dieu avoir V. M. en sa sainete garde. D'Anvers ce xix* de février 1554.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur,

GASPAR SCHET.

(En copie dans les Documents historiques, 1. Xbis, p. 55.)

CC

Simon Renard, ambassadeur en Angleterre, à l'Empereur.

Londres, 20 février 1554.

Résolution de réunir le Parlement. Le chancelier insiste, mais en vain, sur la nécessité de rétablir les relations avec le souverain Pontife. Le cardinal Pole n'a pas répondu à la Reine, preuve évidente de son mécontentement, de ce que la princesse ne lui a rien communiquée concernant son mariage. William Peto ⁵, théologien, conseille à Marie de ne pas se marier L'ambassadeur vénitien s'excuse à propos des armes prises par les insurgés à un navire vénitien. C'est un mensonge: il a fourni des secours à Wyat. Le Prince a envoyé à Renard les pouvoirs nécessaires.

(Tytler, l. c., t. 11, p. 302. Cité par Griffet, l. c. p. 183.)

¹ Thomas Howard, duc de Norfolk, V. plus haut, p. 321, note 5.

² Sir William Herbert, comte de Pembroke. V. plus haut, p. 506, uote 2.

⁸ Fitz-Gerald ou Fitz-Watter ?

⁴ Théologien attaché à la personne du cardinal Pole et légal.

CCI

L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne.

Bruxelles, le 21 février 1554.

Il lui remet les clauses de son traité de mariage avec la Reine Marie, pour qu'il les ratifie. Les troubles de l'Angleterre, quoique excités par les passions de certaines personnes, lui semblent avoir principalement pour cause les affaires de religion. Retour des ambassadeurs de Charles-Quint en Flandre. Départ du comte d'Egmont en qualité d'envoyé de l'Empereur. Nécessité de hâter les préparatifs de l'armée par Philippe. Mouvements hostiles de la France. Sébastien Caboto réveille le projet conçu par les Français d'attaquer les possessions espagnoles au Pérou. Nomination du vice-roi de ce royaume (v. la lettre du 15 novembre 1554).

(Documentos inédutos, t. III, p. 508.)

CCII

Le conseil de la Reine au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

Westminster, 22 février 1554.

Détails sur les rebelles et leurs chefs, qui sont actuellement enfermés dans la Tour. Réclamations de l'ambassadeur français tendant à être remis en possession des dépêches qu'il avait adressées à son maître, et dont l'envoyé de l'Empereur a eu communication, sans pouvoir les déchiffrer.

(State papers, l. c., p. 160. Analyse.)

CCIII

La Reine Marie au même.

22 février 1554

Elle désire beaucoup de voir terminer les procès dirigés contre Pierre Carew et autres rebelles, réfugiés en France. Elle demande aussi quels secours les Français accordent à ces réfugiés. Il paraît que Carew a fait à Rouen des levées de matelots du consentement du Roi de France.

(State papers, t. c., p. 16t. Analyse.)

CCLV

Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise, à l'évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur.

Venise, le 24 février 1554.

Il a reçu des lettres de France, d'où il résulte que les Français sont en relations suivies avec les rebelles du comté de Kent.

(State papers, l. c., p. 62. Analyse.)

CCV

Le même à la Reine Marie.

Venise, le 24 février 1554.

La conduite de la Reine pendant les troubles est hautement appréciée, ainsi que la valeur de ses généraux.

(State papers, l. c., p. 63. Analyse.)

CCVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à

24 février 1554.

La Reine a fait grâce au peuple du comté de Kent, et se contente de faire exécuter une centaine de coupables.

(GRIFFET, l. c., p. 173. Analyse.)

CCVII

Les commissaires, chargés d'examiner Wyat, à William Petre, secrétaire d'État.

25 février 1554.

Wyat affirme qu'il a été instigué par Élisabeth, et ce par l'intermédiaire de son serviteur William Saintloo. Il avoue aussi qu'il a été en relation avec James Croft.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 315.)

CCVIII

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

Fontainebleau, 27 février 1554.

En félicitant la Reine Marie à propos de la défaite des rebelles, de Noailles a agi avec habileté, quoique le peuple anglais ne puisse subir l'influence d'un prince étranger. Si, à l'avenir, il est encore question de rebelles, l'ambassadeur pourra donner, à la cour d'Angleterre, l'assurance qu'aucun d'eux n'est en France. Le connétable a eu soin de faire connaître en Espagne « le langage que tout le peuple tient ainsy licencieusement dudit mariage, et ne

- » doubte poinet que l'Empereur et le Prince, son fils, n'en soyent en grande peyne, et qu'ilz
- » ne trouvent la perfection dudit mariage plus dangereuse et difficile qu'ilz ne se l'étoient
- » premièrement promis. »

(VERTOT, l. c., t. III, p. 89.)

CCIX

1er mars, 1554 (n. st.).

« Conventionum super matrimonio per principem Hispaniarum ratificatio. »

(Reymen, Conventiones, etc., t. VI, pars VI, p 20.)

CCX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 1er mars 1554 (n. st.).

Mauvaise situation des esprits en Angleterre. Animation suscitée par la France contre les Espagnols. Renard est troublé quand il songe à la sûreté du Prince. Cependant le mariage ne peut être retardé. Les poursuites contre Courtenay et Élisabeth se font avec mollesse : on yeut les sauver.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 336.)

CCXI

Le même au même.

2 mars 1554.

Grandes dissensions au sein du Conseil de la Reine Marie, à propos de l'arrestation d'Élisabeth. Des conseillers veulent la faire transporter à la Tour, d'autres sont d'opinion contraire. Enfin les premiers l'emportent.

(GRIFFET, l. c., p. 167. Analyse.)

CCXII

Instruction pour le sieur La Marque sur ce qu'il aura a dire au Roy
 et a M. le connestable (de France.) »

4 mars 1554 (n. st.).

La Reine réunira le Parlement à Oxfort et non à Londres, où les esprits sont mal disposés. On dit qu'elle a choisi Oxfort pour s'approcher plus près du lieu où doit débarquer le Prince d'Espagne. Des forces imposantes l'accompagneront. Les garnisons de Calais et de Guines seront renforcées. A Anvers elle a pu se procurer des fonds. Le mécontentement augmente tous les jours, au point qu'il est question d'enlever les armes aux habitants. Renseignements sur l'arrivée du cardinal Pole à Bruxelles. L'Empereur est très faible par suite des maladies qui l'épuisent. La Reine a été avertie de l'arrivée, en France, de Pierre Carew et de plusieurs de ses complices; ce qui lui cause des embarras et exeite ses soupçons sur la conduite du Roi. Wyat a dénoncé plusieurs de ses complices. Sir William Pikering, qui est arrivé en France, semble devoir y épier les réfugiés. Les comtes d'Egmont et de Hornes, venus en poste, feignent de retourner en Flandre; mais ils paraissent devoir aller prendre le Prince d'Espagne.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 59.)

CCXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

4 mars 1554.

Ratification du traité de mariage. La Reine remercie l'Empereur de l'affection qu'il continue à lui porter. Relation de tout ce que le comte d'Egmont a fait à ce propos.

(GRIFFET, l. c., p. 157. Analyse.)

CCXIV

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 5 mars 1554.

Le comte d'Egmont, muni d'instructions et du pouvoir donné par le Prince Philippe, est sans doute déjà arrivé sur place. Négociations à Anvers à l'effet de procurer de l'argent à la Reine Marie, et pour lesquelles la Reine de Hongrie doit s'obliger personnellement. Les quatorze navires de guerre sont prêts et peuvent se joindre à ceux des Anglais. Demande de renseignements sur la flotte anglaise et le but de son armement.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 217.)

CCXV

Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre.

Guines, 6 mars 1554.

Un espion l'a informé que les Français ont armé trente navires de guerre, placés sous le commandement de De Cleres, et sont préts à partir pour l'Écosse, avec beaucoup de monde, mais en réalité pour opérer une descente en Angleterre, arrêter le Prince d'Espagne, quand il se dirigera vers ce pays, et s'emparer du comte d'Egmont, quand il partira de là. L'espion pense que ledit comte n'échappera pas aussi facilement, comme il l'a fait précédemment, lorsque tout était prêt pour se jeter sur lui. Ce qui a fort mécontenté le Roi de France.

(State papers, l. c., p. 64. Analyse.)

CCXVI

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

7 mars 1554.

Demande de pourvoir à la sûreté de son fils quand il arrivera en Angleterre.

(GRIFFET, l. c., p. 180. Analyse.)

CCXVII

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 7 mars 1554.

Rigueurs et cruautés de la Reine d'Angleterre. Elle ne pardonne à personne. Les impériaux disent que le Roi de France prépare des troupes pour secourir les rebelles.

(Charrière, l. c., p. 308.)

CCXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 8 mars 1554 (n. st.).

Masson et d'autres personnages ont été envoyés par la Reine au comte d'Egmont, au moment de son arrivée à Londres, le 2 mars. Renard a vu ses instructions. D'Amont avait déjà sondé, il y a quelques jours, les opinions de certaines personnes à propos de la question du mariage. Renseignement sur ces entretiens. La Reine est reconnaissante des indications qui lui sont données sur la conduite d'Élisabeth et de Courtenay, pendant la rébellion. Elle fera tout son possible pour faire réussir le mariage en déclarant sur le Saint Sacrement, présent dans la chambre, qu'elle n'a jamais consenti à épouser le Prince, par sentiment de cupidité ou d'affection charnelle, mais uniquement pour le bien et profit de son royaume. L'échange des ratifications et les serments furent prêtés de part et d'autre. Ensuite l'évêque de Winchester reçut les promesses, appelées paroles de présent, qui furent prononcées d'une manière intelligible par le comte d'Egmont et par la Reine. La bague destinée à la princesse a été présentée par le comte d'Egmont. Pension à l'admiral.

(TYTLER, l. c., I. II, p. 515.)

CCXIX

Le connétable de France à de Noailles, ambassadeur français en Angleterre.

Nemours, 8 mars 1554 (n. st.).

Plaintes réciproques des Français et des Anglais. L'ambassadeur anglais a fait au connétable des représentations sur les secours fournis par la France à Carew et à ses complices. Il a répondu qu'il ne se trouvait plus dans ce pays. S'il y a été, c'était par suite de la bonne et franche liberté accordée aux Anglais de venir en France et par considération de l'amitié entre les deux royaumes. Enlèvement des dépêches françaises à Gravesend. Demande de renseignements sur les comtes d'Egmont et de Hornes.

(VERTOT, 1. c., t. 111, p. 103.)

CCXX

Remontrance de l'ambassadeur d'Angleterre en France, envoyée à de Noailles.

Vers le 8 mars 1554 (n. st.)

Avantages que présente le mariage de la Reine avec le Prince d'Espagne. Ressources que l'Angleterre tire et peut encore tirer des Pays-Bas. Au moyen des richesses de ce pays, l'Angleterre développera son commerce et son empire sur la mer.

(Ibid., p. 109.)

CCXXI

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 8 mars 1554.

Les insurrections sont calmées en Angleterre. L'Empereur presse son fils d'aller en Angleterre, et de se faire accompagner d'une bonne armée. Celle-ci, dit-on, sera de 8,000 Espagnols. L'Empereur tient prêts 12,000 Allemands. Quant à la Reine, elle se laisse guider par ce monarque.

(CHARRIERE, ib., p. 506.)

CCXXII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

10 mars 1554 (n. st.).

Un corsaire anglais, chargé de conduire en Écosse un vaisseau chargé d'armes appartenant à la France, est venu les remettre à la Reine Marie; ce qui lui a causé une grande joie à elle

et aux siens. A cette occasion ils se promettent de faire beaucoup de mal aux Français. Un ancien elere du conseil porte des accusations contre un grand nombre de nobles, qui se seraient entendus avec Wyat. Les soupçons de la Reine contre tout le monde sont entretenus par l'ambasseur de l'Empereur, qui l'excite à exterminer tous les rebelles. Il jouit de toute la confiance de la Reine. C'est lui qui lui a fait prêter de l'argent par son maître, pour équiper la flotte. L'Empereur et la Reine font beaucoup de présents aux serviteurs « sans espargner chose qui puisse servir à conduire le mariage, mesmes les consciences, lesquelles ilz ont desia eslargies, que la pauvre Me Élisabeth s'en pourra bientost apperecyoir. »

(VERTOT, l. c., t. 11t, p. 119.)

CCXXIII

Le protonotaire de Noailles au connétable de France.

12 mars 1554 (n. st.).

Relation de la mort de Jeanne Grey.

(VERTOT. l. c., t. II, p. 125.)

CCXXIV

Le même au connétable de France.

12 mars 1554 (n. st.).

Les enfants à Londres se battent entre eux à propos du mariage de la Reine, avec autant d'acharnement que le pourraient faire leurs parents, partisans ou adversaires dudit mariage.

(VERTOT, I. c., t. III, p. 128).

CCXXV

De Nouilles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de Françe.

Sans date.

On l'a fait déloger. Ensuite il a obtenu de la Reine une audience, pendant laquelle il s'est plaint de l'enlèvement des dépêches françaises, qui étaient exploitées par l'ambassadeur de l'Empereur. Il reconnaît qu'elles contiennent des renseignements désagréables pour l'Empereur et son fils, ennemis de son maître, mais rien qui soit contraire à la Reine. A ce propos il dit qu'après avoir été visiter son nouveau logement, à peine quitté par Simon Renard, il y a trouvé des morceaux de papier sur lesquels étaient tracés des chiffres de lui Noailles; mais, malgré l'aide de quelques Italiens, Simon n'est pas parvenu à les déterminer. Enfin il ne pouvait rien tirer de la Reine. « Elle s'en taisoit et remettoit à MM. de son conseil de la me parte de la feire entendre; et sans voulloir permettre que je l'enquisse plus avant, me laissa... que ce féminine. » L'affaire de Carew lui pesait. Elle se dépitait de l'accueil qu'il avait reçu en France, où il fait équiper des navires; ce qui prouve combien les Anglais sont au courant de ce qui se passe. Il serait bon d'éloigner ce rebelle, s'il n'est pas prêt à faire son entreprise.

(VERTOT, l. c., L. III, p. 131.)

CCXXVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, au Prince Philippe d'Espagne.

Londres, 15 mars 1554 (n. st.).

John Russel, comte de Bedford, et le vicomte Fealter ¹, accompagnés de plusieurs personnages, sont envoyés au Prince d'Espagne par la Reine d'Angleterre pour prendre la ratification des traités et promesses de mariage, amener le Prince en Angleterre et l'instruire sur toutes ses affaires. Simon attend les instructions pour les pensions. Certaines personnes pensent qu'avant de se rendre en Angleterre, le Prince ferait bien de passer aux Pays-Bas. Il n'y a pas de danger. Toutes les mesures sont prises, malgré la France.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 332.)

Fils de ford Stanley, comte de Derby, V. Vertot, l. c., t. III, p. 139, note C.

CCXXVII

Thomas Wentworth, envoyé à Calais, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Calais, 14 mars 1554.

Le marquis de Bergues ¹, gentilhomme de la Chambre du Prince d'Espagne, est arrivé à Calais pour se rendre en Angleterre. Il est chargé d'affaires très-pressantes.

(State papers, l. c., p. 65. - Analyse.)

CCXXVIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à

14 mars 1554.

Irritée des combats des enfants de Londres (v. plus haut, p. 359), la Reine ordonne d'infliger aux plus jeunes des châtiments proportionnés à leur âge et d'emprisonner les aînés.

(GRIFFET, l. c., p. 177. - Analyse.)

CCXXIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

4.4 mars 1554.

Inquiétudes de Renard sur l'état de l'Angleterre. Partout il y a violences, trahisons et manifestations contre les Espagnols. L'état de choses est trop avancé pour reculer. Il faut se contenter d'agir d'après des espérances, sans exiger des cautions et des garanties, que l'on ne peut jamais obtenir.

(GRIFFET, l. c., p. 180. - Extrait.)

L'auteur de la lettre écrit Bargues, et l'éditeur des State papers interprête le nom par Vargues, chambellan du Prince.

CCXXX

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 19 mars 1554.

Le monarque est très-satisfait des résolutions prises par la Reine et son conseil, et surtout des assurances qu'ils donnent de ne voir surgir aucun trouble au moment de l'arrivée de son fils. Néanmoins Simon doit s'informer de tout ce qui a rapport à l'arrivée prochaine du Prince. Il faut songer aussi à réunir une bonne flotte, qui impose à la France. Quatre-vingts grandes hulques de Hollande vont de conserve en Andalousie. Le Prince Philippe pourra les joindre aux soixante navires dont il dispose. Réception des actes de ratification du mariage et pièces y relatives. Tout marche bien chez la Reine. Le seigneur de Courrières doit tacher d'arranger d'une manière convenable tout ce qui concerne les Espagnols, appelés à accompagner le Prince susdit. Celui-ci doit lui-même distribuer les pensions et les présents pour qu'il puisse « gagner en ce coustel la plus d'affection et crédit. »

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 223.)

CCXXXI

20 mars 1554 (n. st.).

« Super tractatu matrimoniali inter reginam et principem Hispaniarum confirmatio » reginæ. »

(Reymer, Conventiones, etc., t. VI, part. IV, p. 20.)

CCXXXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

22 mars 1554.

Renseignements sur l'arrestation d'Élisabeth. Les « hérétiques » proposent de faire grâce aux coupables.

(TYTLER, l. c., t. 11, p. 342.)

CCXXXIII

Thomas Crayer, capitaine, à lord Grey, gouverneur de Guines.

Guines, 24 mars 1554.

Pickering est favorisé par le Roi de France, qui fait apprêter, en ce moment, cent navires, destinés à arrêter le Prince d'Espagne. Pickering et Carew en auront la direction.

(State papers, I. c., p. 66. - Analyse.)

CCXXXIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, au Prince Philippe d'Espagne.

Londres, 24 mars 1554.

Mesures à prendre pour la pacification de l'Angleterre, et le voyage du Prince en ce pays, contre les tentatives des Français, qui favorisent le parti contraire. Ceux-ci tâchent d'exciter de nouveaux troubles par l'intermédiaire de leurs affiliés en Angleterre, et continuent leurs intelligences en Allemagne, où ils causeront de grands dommages, s'ils ne sont arrêtés à temps.

(Documentos inéditos, I. c., p. 515.)

CCXXXV

L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne.

27 mars 1554.

Route qu'il doit suivre, et dispositions qu'il convient de prendre pour son voyage en Angleterre.

(Ibid., p. 517.)

CCXXXV1

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

27 mars 1554.

La Reine lui a dit qu'elle a employé la clémence à l'égard de quelques individus compromis par suite des tronbles. Simon exprime des regrets sur ce point, et fait pressentir à la Reine le doute qu'il avait sur l'arrivée du Prince Philippe en Angleterre. La division entre les conseillers de la Reine est regrettable, au point de vue de la sûreté du Prince. La Reine, protestant de son bon vouloir, déclare en plenrant qu'elle aimerait « n'avoir jamais esté née, que l'on fit outraige à S. A. » Tout le monde se prépare à le recevoir et se met en frais. L'arrivée des femmes, qui accompagneront les envoyés d'Espagne, causeront un grand désordre dans la Cour. L'alcade ne sera pas bien vu en Angleterre.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 347.)

CCXXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au S' d'Oisel.

29 mars 1554.

Difficultés suscitées par les Anglais au passage des courriers français envoyés en Écosse. Préparatifs pour la réception du Prince d'Espagne en Angleterre. Le lord Privescel ¹ et Foaltre ², accompagnés des comtes d'Egmont et de Hornes, s'embarqueront à Pleymouth, où cinq grands navires de guerre anglais doivent les recevoir pour aller prendre le Prince, qui ne tardera pas à arriver. Tous les vaisseaux de la Reine sont prêts à se joindre aux forces maritimes envoyées par l'Empereur. Il y anra en tout « de sept à huit vingts navires de guerre ³ (ce que je ne puis croire), sans les aultres petits vaisseaux de leur suite pour pourter

» les victuailles et les aultres choses nécessaires. Vous pouvez penser, Monsieur mon com-

⁴ Lord John Russel, V. plus baul, p. 13.

² Fils de lord Stanley, comte de Derby, IV. Vertor, ibid., note C.

» paignon, quel équipage ce sera, et quelles forces il fauldroit pour le deffaire. » L'évêque de Norwich, ambassadeur auprès de l'Empereur, célébrera le mariage. Wyat est condamné, et accuse différentes personnes.

(VERTOT, 1 c., t. III, p. 137.)

CCXXXVIII

Lord Grey, gouverneur de Guines, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Guines, 51 mars 1554.

Il envoic au conseil des lettres du capitaine Crayer, touchant les manœuvres de Carew, Pickering et leurs complices.

(Slate papers, I. c., p. 68. - Analyse.)

CCXXXIX

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 31 mars 1534.

Pendant la conversation qu'il a cue avec le connétable de France, celui-ci a reproché aux Anglais différents faits, surtout le vol des dépèches françaises. Les chiffres de ces dépèches ont été vus entre les mains de l'ambassadeur impérial. De son côté, Wotton a reproché aux Français différents actes commis contre les Anglais, spécialement à Dieppe. Le connétable a soutenu aussi qu'un tiers au moins des Anglais a pris fait et cause contre le Prince d'Espagne.

(Tytler, l. c., 1. II, p. 552.)

CCXL

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

51 mars 1554.

Préparatifs faits par la flotte anglaise pour aller au-devant du Prince d'Espagne. Elle est commandée par l'amiral Guillaume Howard, « dont on peut dire que le glaive est en la main du furieux. » Il a proféré des menaces contre les Français. Il serait convenable de recommander aux marins des ports de Normandie et de Bretagne de se tenir sur leurs gardes. L'ambassadeur de l'Empereur arrange tout à sa guise auprès de la Reine. Celle-ei, instiguée par cet agent, semble vouloir épargner Wyat, pour se l'attirer. Renard traite cette affaire avec la femme de Wyat, et promet de sauver son mari s'il fait connaître les coupables. La flotte anglaise ne semble pas, d'après certains rapports, aussi forte qu'on le dit. Les envoyés anglais ne sont pas encore partis; mais d'Egmont s'est déjà embarqué le 26, et a passé en mer avec trois petits navires. Aujourd'hui plusieurs gentilshommes anglais attachés à la maison du Prince ont prêté serment.

(VERTOT, I. C., L. III, p. 144.)

CCXLI

Instruction a vous nostre chier et féal le S' de Courrières 1 de ce que aurez a faire en Angleterre ou présentement vous envoions.

Bruxelles, 2 avril 1554.

Vous adresserez en premier lieu au lieutenant d'Amont, nostre ambassadeur ordinaire, afin que, lui aiant déclaré la cause de vostre envoi et communiequé vostre instruction, vous treuverez devers la Royne, à laquelle vous présenterez, en premier lieu, noz cordiales recommandations; lui déclarant que, aiant entendu la haste que le Prince, nostre filz, donne aux apprestes de sou passaige, nous espérons que de brief il poura arriver pardelà; et que, considérant que ses maistres d'hostel et autres officiers ont peu de congnoissance, non seulement des personnes, mais encores des coustumes et façons de faire de ce pays là, et que, à ceste cause, pouroit à faulte de bien entendre succéder à son arrivée quelque desordre, et veu l'instance que nous fait nostredit litz d'y vouloir envoier queleun de ce coustel congnois-

⁴ Jean de Montmorency, S⁷ de Courrières. V. plus haut, pp. 16 et 83.

sant jà les façons de faire du pays et lesdites personnes, et ausi ceulx qui viennent avec nostredit filz et leur façon de vivre, peult estre bon moyen afin de prendre bonne intelligenee et correspondance par ensemble, il nons a semblé vous devoir envoyer pardelà, pour assister aux affaires avec nostredit ambasseur, et signanment pour tenir soing en particulier de ce que desus, et mesme pour, par temps, vous trouver ès ports et havres, où vraisemblablement nostredit filz pouroit descendre, pour veoir la commodité des lieux, non seulement d'icculx, mais encores des autres, qui sont entre là et Londres, et depuis audit Londres, mesmes pour adviser, avec ceulx que ladiete Royne députera à cest effect, à tout ce que sera requis pour ledit desembarquement, regarder sur le repartement des logis, et faire par temps les provisions requises des lieux circonvoisins, tant des victuailles, comme des chevaulx et autres choses nécessaires pour ledit desembarquement, et que d'iei, au temps d'icelui, vous regardez de prendre plus particulièrement congnoissance des maistres d'hostel et autres officiers et serviteurs domesticques de ladiete Dame, afin que, arrivant nostredit filz avec les siens, vous puissiés tant mieulx advertir ung chacun de ce qu'il devra faire et estre bon moyenneur de la susdicte correspondance.

Et pour ce que de eeste généralité deppendra pour l'exécution et practique une infinité de particularitez et que tous les jours en succéderont nouvelles, desquelles il seroit difficille vous donner instruction particulière, nous nous remettrons quant ausurplus à vostre discrétion, et principalement à ce que, communicquant les difficultez qui pourront succéder avec nostredit ambassadeur ordinaire, et participant toutes chose à ladicte Royne et ceulx de son conseil, vous regarderez de vous accommoder et faire accommoder les maistres d'hostel et autres officiers de nostredit filz à ce que ladicte Dame trouvera pour le miculx et dont ceulx de pardelà puissent avoir contentement; recommendant de nostre part audit Prince, nostre filz, à sa venue, qu'il y veuille tenir la main; au quel donnerez ausi particulièrement à entendre tout ce que trouverez estre requis à la bonne intelligence.

Et pour ce que telles assemblées ne se peuvent faire avec si grande règle qu'il n'y succède toujours quelque desordre, nous envoions ausi pardelà, joinetement avec vous, l'alcade de nostre Cour, le licenciado Breviesque ¹, avec l'instruction telle que verrez, afin que, par temps, il communicque avec ceulx que ladicte Royne commendera touchant la jurisdiction qu'il devra tenir pour prendre congnoissance des difficultez qui peuvent succèder et le chastoi des excès que peuvent commettre ceulx qui viennent avec nostredit filz; et afin qu'il use de sa jurisdiction conforme à ce que ladiete Royne et sondit conscil treuveront pour le mieulx, sans prétendre à autre fin, sinon que la bonne intelligence et correspondence soit entretenue, comme il convient.

Fait à Bruxelles, le 2º d'avril 1554.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1535-1534. 2° partie, folio 621 v.)

V. à la page 369 la note concernant Brevisque.

CCXLII

L'évêque d'Arras à Simou Renard, ambassudeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 2 avril 1554 (n. st.)

Si l'Empereur a tardé à répondre, c'est parce qu'il voulait consulter la Reine de Hongrie, en ce moment absente. Le Prince est averti qu'il ne doit pas différer son voyage, et ne pas faire attention à des conseils qui soient contraires à son départ. Courrières a voulu entreprendre le voyage en Angleterre. Dubois a déclaré que Renard a reçu de l'argent pour procurer la grâce du marquis de Northampton.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 234.)

CCXLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 2 avril 1554 (n. st.).

Il comprend toutes les difficultés que présente l'arrivée de son fils. Puisque la Reine le désire, il est nécessaire de marcher en avant et de ne rien arrêter. Son fils doit se rendre directement en Angleterre. Nécessité de modérer le zèle du chancelier en ce qui concerne les affaires de religion. Renard doit négocier celles-ci en particulier avec la Reine.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 226.)

CCXLIV

De Candignac, ambassadeur français à Constantinople, à son souverain.

3 avril 1554.

Ferdinand, Roi des Romains, est très-contrarié du mariage anglais. L'Empereur entend céder l'empire à son fils.

(Charrière, 1b., p. 516, note.)

, , , , ,

CCXLV

Instruction a vous le licenciado Breviesque ⁴, alcade de nostre Court, de ce que aurez a faire en Angleterre, où présentement vous envoions.

Bruxelles, 2 avril 1554.

Désirant que, puisqu'il a pleu à Dieu conduire les affaires de l'alliance d'entre la Royne d'Angleterre, Madame nostre bonne seur et eousinne, et du Prince, nostre fils, si avant que les articles soient jà arrestez, concludz, passez et ratifficz de deux costez, et le mariage contracté par motz de présent, l'on convienne à la consummacion d'icelui le plustot qu'il sera possible, pour en pouvoir tirer le fruiet que l'on espère; et aiant donné à cest effect à nostredit filz toute la presse possible pour son brief passaige, et lui sollicité icclui pour le désir qu'il a veoir ladiete Royne, et estans toutes choses tant avancées qu'il fait à espérer que de brief il poura, avec l'aide de Dieu, arriver en Angleterre, pour éviter les désordres qui peuvent succéder, et afin que la justice tant civile que criminelle ait son chemin et cours à l'endroit de ceulx qui suivent la Cour de nostredit filz, et de sorte que l'on évite tout schandale. tumulte et inconvénient que, à faulte de ce, pouroient succéder; congnoissant l'expérience que vous avez, par la longue conversation, de comme il convient se conduire avec ceulx qui ne sont des roïaulmes d'Espaignes, et pour éviter le désordre qui ordinairement succède quand ceulx qui sont entremis en telles choses n'ont ladiete expérience, quelque zèle et bonne affection ilz puissent avoir à la direction des choses deppendans de leur charge; nous sommes résolu vous envoyer audit Angleterre pour avoir charge en la Cour de nostredit filz de ladicte justice civile et criminelle, et vous envoions celle part avant l'arrivée de nostredit filz. afin de vous donner temps pour préparer toutes choses; en sorte que venant nostredit filz, vous sçachez ce que aurez à faire; et y arrivant joinetement avec le S^r de Courières, vous communicquerez ceste nostre instruction avec lui et le licutenant D'Amont, nostre ambassadeur ordinaire, pour après, par commune intelligence, faire entendre à ladicte Royne l'occasion de vostre envoit et charge que vous donnons ; la requérant qu'elle veuille députer queleun de son eonseil pour communicquer avec vous sur la charge que vous deviez avoir; et afin que, ajant entendu les termes et limites qu'il lui semblera se devoir mettre à vostre jurisdiction, vous vous conduisez en icelle sans l'excéder; et tenant cette maxime pour principale de vous accommoder à ce que ladicte Dame et ceulx de son conseil trenveront pour le mieulx. puisque ne tenons autre fin, sinon de nourir bonne intelligence et correspondence entre les nacions, et éviter, tout ce que l'on poura, le désordre que en ce pouroit advenir.

¹ Ce personnage est désigné de la manière suivante dans l'état de la maison de Charles-Quint de 1546 à 1547: Jacques de Bierbiesca et Maniatones, licencié és lois, conseiller, grand prévôt de la Cour, que l'ou nomme alcade en espagnol. (BUTKENS, Trophées de Brabant, supplément, t.1, p. 109.)

Et mesmement demanderez vous déclaration et résolution particulière sur les articles suivans endressés à la fin susdite :

Premièrement qu'il sera requis de faire aucuns statutz et loix raisonnables et telles qu'il conviendra, pour entretenir l'amitié et conversacion entre les nacions, leur deffendant de non se injurier l'ung l'aultre, ni de parolles ou autrement, se mocquer des usances, façons de faire et coustumes l'ung de l'aultre; et que les statutz et ordonnances qui sur ce se feront, soient et mesmes en ce commencement exécutez avec toute rigeur.

One ceux qui auront délinqué, mesmement contre la nacion diverse, soient par leurs juges compétanment chastiez et de peines égales, sans remission, comme chose qui convient grandement, oultre la satisfaction qu'en prendra la partie intéressée, au bien et repoz publicque, El, afin que ladicte Royne et ceulx de son conseil entendent le zèle que l'on a, que ceulx qui scront délinquans du coustel de S. Altèze soient chastiez, et que par subterfuges ou aultrement ilz ne puissent eschapper les peines qui seront imposez, leur sera déclaré que les juges que ladicte Dame députera et eculx des lieux où se fera la résidence, pouront appréhender tous délinquans. Et à cest effect, afin qu'il n'y ait résistance, s'en fera publication à voix de cri en la Cour dudit Sr Prince, à condicion que, après la prinse, iceulx prisonniers, pour faire leur procès et le chastoi, scront mis ès mains de l'alcade de la Cour dudit Prince. Et si en ce l'on treuvoit difficulté de l'aultre coustel, l'on poura accorder en ce cas que ladiete Royne ou son conseil pouront faire joindre avec ledit alcade tel juge que bon leur semblera, pour, par ensemble, déterminer le différend. Ausi sembleroit il chose convenable et encore nécessaire et requise, pour mieulx entretenir ladiete amitié et concorde, que le susdit alcade se peut treuver en la maison de la ville ou autre lieu, où l'on a accoustumé administrer justice et aux jours et heures qu'ilz adviseront, et dont chacun peult estre adverti, afin que, de commun accord et consentement, ilz députent ung personnaige, qui, jointement avec ledit alcade, entende, confère et détermine les négoces et affaires, tant civilz que criminelles, qui leur scront proposez par qui et de quelque nacion qu'il soit. Et par ceste conférance et congnoissance des personnes de toutes nacions, que les susdits deux juges auront, se poura miculx et plus dignement administrer ladicte justice et s'entretenir toute concorde et pacification.

Semblablement, sembleroit il fort à propoz que ladiete Royne ou ceulx de son conseil députassent quelque bon personnaige, pour, joinetement avec ledit alcade, se treuver au port où ledit S^e Prince desembarquera, pour, par emsemble, faire justice en ce que pouroit survenir et suivre Son Altèze, pour pourveoir ce que pouroit de chemin succéder.

Et pour ce que ledit Sgr Prince, à ce que l'on entend, mène en sa compagnie aucuns théologicis, lesquelz ou par faulte d'expérience, ou congnoissance, ou non estre imbuz de l'estat présent de toutes affaires, mesme audit coustel d'Angleterre, peuvent schandalizer, par leurs propoz ou autrement, ceulx de pardelà, il sembleroit convenable, puisque ledit Sgr Prince y doit séjonrner par quelque temps, que ladiete Royne ou ceulx de sondit conscil ordonnassent auleuns théologiens, lesquelz, oultre leur doctrine et sçavoir, eussent expérience et practique pour traieter avec les desusdits, avec toute modestie et moiens honnestes, convenables et sans aucun schandale.

Et pour austant que plusieurs poinctz pouroient résulter de la communication que l'on

pouroit tenir sur ce que dessus, et que le temps et le succès en poura descouvrir d'autres, il sera requis que, par vostre dextérité et expérience, vous regardez de les traieter et mettre en avant, selon que l'occasion le poura adonner, usant de l'assistence desdits Sra de Courières et ambassadeur ordinaire, auxquelz avons ordonné tenir avec vous toute honne correspondance. Et par leur moien pourez mieulx encheminer toutes négociations pour la congnoissance qu'ilz ont des personnes et humeurs de ce coustel là. Et surtout sera requis que aiez grand regard à donner à cognoistre que désirez favoriser la nacion angloise, faisant grande émonstration à l'encontre de ceulx qui suivent nostredit filz, et mesmes en chose de moindre importance, puisque le danger y est moindre, et se donne grande opinion de la faveur que l'on veult faire de l'aultre coustel. Ce que sera bien que représentez avec les occasions à nostredit filz, afin qu'il en use de son coustel de mesme, et que nul des siens vinse au contraire de ce que se déterminera par ladiete Royne et ceulx de son conseil.

Fait à Bruxelles, le 2° d'avril 1554.

(Ibid., 2º partie, fol. 622 vo.)

CCXLVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 3e avril 1554.

Sire, puis le partement de mon secrétaire, j'ai continuellement travaillé tout ce qu'il m'a esté possible devers la Royne d'Angleterre, pour lui faire entendre combien il emporte elle asseure l'entrée de Son Altèse en ce royaulme; qu'elle rapaisse la discorde et partialité de ses conseillers; qu'elle dissimule, pour ung temps, avec ceulx qu'elle tient à suspeet; qu'elle gaigne le cueur de ceulx qui lui peuvent faire service et nuysance; qu'elle recongnoisse le service de ceulx qui l'ont servic en la dernière rebellion; qu'elle ne suive l'affection particulière de ceulx qui la pouroient mettre en nouveau dangier, sans avoir le pouvoir de l'en tirer; qu'elle advise estre chose nécessaire son conseil soit réformé, et la multitude qui engendre confusion reduiete au nombre que l'on lui conseille; qu'elle tienne la main que les procès et exécutions des criminelz, signanment de Cortenay et Dame Élisabeth, soient concludz et achevez avant la venue de Son Altèse, et que, au Parlement prouchain, l'on ne propose chose qui puisse altérer le peuple ou la noblesse; lui discourant toutes les particularitez qu'il m'a semblé convenir pour lui représenter l'hazard, où elle pouroit tumber, négligeant ce que dessus; que le bon commencement de l'alliance n'estoit rien, sinon que la

consommacion s'en ensuive; et s'asseurer que, avec le temps et bon conseil, l'on poura remédier à toutes choses, signanment à la réunion de l'auctorité ecclésiastique et chastoi 1 des hérétiques. Laquelle me respondit et afferma qu'elle ne dort, ni repose pour le souci elle tient de la seure venue de S. A.; que ses conseillers ne sont esté sitost de retour de leurs maisons qu'ils avoient promis; qu'elle a parlé au chancellier Arondel, Paiget, Pieter, et controleur 2 en à part et à tout eulx ensemble, et leur a fait toute remonstrance requise pour les reconcilier et donner la charge de tous affaires d'Estat; les requérant d'y entendre en toute diligence et confidence, et faire et perfaire les procès des prisonniers, conclure la proposition du Parlement, et donner ordre à la seure entrée et venue de S. A. si prochaine que je leur déclarerois; et qu'ilz deussent communicquer, avec moi, sur le mémorial que j'avois dressé sur ce; qu'elle recongnoistra Penbroch 3 de six mille livres esterlins, qu'il lui sera possible; que sesdits conseillers ont promis faire tout ce que sera possible pour son léal service: qu'ilz voudroient plustot morir que souffrir tort estre faiet à S. A.; qu'ils feroient les préparatifs nécessaires et communiqueroient avec moi sur mon mémorial, et conséquenment la prioient n'avoir diffidence de l'estat de ses affaires; que le chancellier en à part lui avoit tenu propos d'homme de bien, Arondel l'avoit asseurée particulièrement de son vouloir. Paiget et Pieter le semblable, ou qu'il falloit croire à leur dire ou ne se fier jamais à personne; qu'ilz me donneroient audience sembmedy. Auquel jour je me trouva devers eulx, ausquelz je fis remoustrances de l'esquipaige de S. A. pour son passaige, que pouroit estre brief; les requérant de nourveoir à ce qu'il leur sembleroit convenir pour sa seureté et donner l'ordre requis ès choses concernans sa venue; pour le second arrester le lieu où il desembarquera, le lieu où il treuvera la Royne, et où se consumera le mariaige.

Pour le tier, que l'on pourveust aux taux des vivres des personnes et chevaulx.

Pour le quart, que l'on évalua les eseuz d'Italie et d'Espaigne et les ducatz de Portugal.

Pour le cincquièsme, que l'on ordonna certains commissaires pour estre ès villaiges, çà et là, où le trhain logera, pour regler toutes choses.

Pour le sixiesme, que l'on députa ung mareschal Anglois avec le mareschal de S. A. pour, joinetement, faire ee qu'il conviendra, pour contenir les subjectz à ce que injure ne soit faite à personne, et signanment que l'on défende aux Anglois de non rencontrer les estrangiers du constel ou boucher, comme ilz font ordinairement.

Pour le septiesme, que l'on me désigna les officiers et serviteurs que l'on veult donner à S. A., pour commencer les provisions nécessaires, et que, à la venne du maistre d'hostel que V. M. envoira, ilz soient desjà congneuz et assermentez pour estre employez.

A quoi lesdits conseillers m'ont respondu qu'ilz donneront tel ordre pour l'entrée de S. M. en ce royaulme, qu'ilz confient en Dieu il sera ausi asseuré que en Espaigne, et que je n'en deusse doubter; qu'ilz feront trois cens chevaulx, qui seront à vingt milles de la Cour en divers lieux, pour garder que personnes ne se eslève; que à Londres l'on donnera bon ordre

¹ Chastoi, châtiment.

² V. pour ces personnages plus haut, p. 226.

⁵ Pembroke. V. plus haut, p. 306, note 2.

et y députera l'on millord Clinton 1; que ès contrées et provinces ilz y pourvoicroient raisonnablement.

Au second, ilz m'ont respondu absolutement que S. A. desembarquera au port de Hampton ², et partie de son bagaige à Potzmout ³; que la ville de Hampton est fort belle et plaisante, en laquelle S. A. poura séjourner et reposer ung jour ou deux; que au quartier de Hampton le peuple est eatholieque et paisible; que S. A. dois là passera à Wolthon ⁴, qu'est ung chasteau distant de Hampton de sept milles; que le jour suivant S. A. et la Royne se trouveront à Wincester distant sept lieux dudit Wolthan, où le mariaige se consummera, et que la Royne prendra son chemin dois ce lieu de Londres à Richemont, dois Richemont à Guillefort ⁵ et à Farnan ⁶, et dois Farnan audit Wincester; que le mariaige consommé S. A. et ladiete Dame passeront par ensemble en ceste ville de Londres, et prendront advis du lieu qu'ilz vouldront choisir pour passer l'esté.

Au troisiesme, qu'ilz pourvoiront au taux raisonnable; mais que le fouraige sera chier.

Au quatriesme, que l'on authorisera la mise des escuz d'Espaigne, Italie et ducatz de Portugal; et y fera l'on évaluation convenable.

An cinquiesme, l'on députera commissaires habillés et expérimentez pour la guide et conduiete du trahin.

Au sixiesme, que l'on députera ung mareschal avec le mareschal de S. A., qui auront puissance de prendre et incarcerer tous ceulx qu'ilz trouveront mesurans en l'estendue de la maison, qu'est de vingtz lieues à l'environ de la Cour, pour après procéder au jugement de la voie ordinaire.

Au septiesme, que mardi prochain l'on fera venir en Cour les serviteurs et officiers, qui doibvent servir, pour faire le serment nécessaire ès mains du grand maistre et chamberlant, et que je y serai présent, signanment qu'ilz ont advisé de choisir cent archers Anglois de ceuls de la Royne, de miculs en langaiges et plus confidens pour la garde de S. A., que l'on repartira ça et là pour garder les maisons des seigneurs qui viendront, et pour, estant avec la garde ordinaire de S. A., leur apprendre à congnoistre les personnes et enseigner la façon du pays; que plustot cela ne se peult faire, pour raison que lundi commence le Parlement, et qu'ilz feront si bien que Vostre Majesté et S. A. en auront contentement; m'aiant délivré les noms des officiers escript au billet ey joinet. Le chancellier particulièrement m'a dit qu'il avoit en telle recommandation de ce desembarquement et seureté, comme ausi il veoit qu'il lui touchoit pour la vie, qu'il fera son miculs, pour l'encheminement au port désiré; que l'ambassadeur de France parlist à lui vendredi dernier, et lui dit comme Wothon avoit repeté au Roy de France, son maistre, la négociation qu'il traicta dernièrement avec le con-

¹ Édouard Clynton, lord grand amiral, comte de Lincoln.

² Southampton.

⁵ Portsmonth, au comté de Southampton.

⁴ Waltham, au comté de Southampton.

⁵ Gilford, dans le comté de Surrey.

⁶ Farnham, ibid.

seil de ladiete Dame, et faict entendre la responee que lui fut faict à la charge du Sr d'Oisel et de lui; que le Roy estoit irrité contre lui, comme il s'estoit apperceu, par ses lettres, comme s'il eusse mal versé en sa charge et fait office contraire à l'intencion du Roy, qu'a esté et est entièrement adonné au bien de la paix et bonne voisinance de ce royaulme; qu'il avoit lettres du Roy adressans à ladicte Dame confirmatives de son intention; que quant à Pieter Caro, il ne le vouloit recéler ni recepter en son royanlme, puisqu'il scavoit son forfait: que le bruict l'on fist courir que le Roy fist apprestz et équipaige de navires pour empescher le passaige de S. A. en ce royaulme pour la consommation du mariaige, estoit faux; qu'il vouloit et entendoit justiffier ses actions par contraires effectz aux disées du peuple; qu'il estoit Prince vertueux et d'honneur, recitant en propoz particulier de son pacquet retenu; et qu'il se souvenoit avoir envoié, par icelui, copie d'une lettre escripte à la Royne par Madame Élisabeth, que lui estoit tumbée ès mains fortuitement, non par communication de ladiete Dame; jurant et blasphémant tous les sermens du monde pour la justification de ladiete Dame Elisabeth; concluant pour avoir audience de ladiete Royne, je vis ceste négociation estre faicte à propoz pour la descharge de ladicte Élisabeth, et que les propoz de paix estoient telz qu'il me sembloit il ne se debvoit fier ains, avec la raison et vérité, repeter ledit Caro, et tenir ferme; puisqu'il parle doulcement, que n'estoit sinon pour le tromper, et couvrir nouvelles practicques, que j'entendois les François tiennent en ce royaulme avec les hérétigques et partiaulx pour ladicte Élisabeth; qu'il emportoit grandement il advisa à son procès: car estant en liberté, elle mettroit en servitude et craincte perpétuelle ladicte Royne, et lui mesme; que de là consiste et de là despend la réformation de la religion; que l'on estoit esbahi comme l'on a tant tardé de faire les procès des prisonniers. A ce, il me replicqua que vivant Élisabeth, il n'a espoir à la tranquilité du royaulme; qu'il avoit respondu à l'ambassadeur de France ce qu'il lui sembloit convenir, bien entendant que la fin de ladiete audience tendoit à excuse de ladicte Élisabeth; que quant à lui, si chacun alloit si rondement en besongne comme il fait, les choses se porteroient mieulx, et qu'il espère que S. A. les remédira; et pour ce, ne cessera de penser tous les moiens convenables pour l'asseurer en ce royaulme; que quand le mariaige sera consumé, il n'y aura plus de danger, et se rangeront les maulvais.

J'ai ausi parlé par deux fois à Paget, et l'ai remis de telle sorte, qu'il ne fault espérer de lui, sinon continuation de bon et léal service : m'aiant confessé que lui et autres du conseil sont esté fort irritez contre le chancellier; mais néantmoins que plustot la mort, que de penser en chose préjudiciable au service de ladiete Dame. Et ai recongneu par les effectz son dire véritable; aiant jà plus besongné et expédié de négoces dois que la Royne a réformé son conseil que l'on n'avoit fait en deux mois auparavant; s'estant esclarci envers moi quant à la religion, qu'il a autrefois esté en erreur quant à la transubstanciation du Sacrement par la persuasion d'un évesque de pardeçà; mais qu'il a clèrement congneu l'erreur et s'en est retiré dois longtemps, et congnoist qu'il est impossible remédier les affaires du roïaulme, sans le retablissement de ladiete religion; que sera difficille, comme il dit, si l'on suit l'opinion dudit chancellier, qui vouldroit que, par feu et sang, l'on y procédàt. Et si ledit Paget n'eust mis la main à la besongne, la doubte que j'avois de la venue et entrée de Son Altèze en ce

royaulme ne seroit encore résolue. Je n'ai délaissé de feire le mesme office envers le comte d'Arondel ¹ qu'il m'a asseuré de son bon vouloir envers Son Altèze, que la Royne a nommés et esleus, qui sont tous catholicques. Et n'est créable l'apprest que lui et ledit conseil fait en tous lieux de ce royaulme pour la venue de S. A. Ainsi, Sire, le conseil s'est réformé et réunis, et les affaires de ce coustel là redressées.

Quant aux prisonniers. l'on a député nouveaulx commissaires pour les examiner. Et m'a promis ledit Paget d'y user de la diligence requise. Et tiens que ceste sepmaine Wyat sera exécuté, qui a fort schandalizé ladicte [Royne?] à ses Pacques, pour s'estre communié avec autres prisonniers, sans estre confessé, par l'erreur et inadvertence du lieutenant de la Tour, et pour avoir dit propos estranges de la religion et sacrement. Et quant à Cortenai, il y a matière souffisante contre lui pour le punir. Mais quant à Élisabeth, l'on ne peult encores tumber en peines souffisantes par les loix d'Angleterre contre elle, pour ce que ceulx qui ont traieté avec elle sont fugitifs. Néantmoins, ladicte Dame m'a dit que, de jour à autre, l'on trouvoit nouvealx indices contre elle : signanment l'on avoit plusieurs tesmoins qui déposeroient de l'apprest d'armes et de vietuailles qu'elle faisoit faire pour rebeller avec les autres et se maintenir forte en une maison de ce royaulme, où elle envoioit la provision. Et après avoir communicqué longuement avec ledit Paget ladicte Élisabeth, il m'a dit que si l'on ne peult trouver occasion souffisante pour la faire morir, qu'il ne veoit plus sheur expédient pour la contenir et retirer, sinon de la marier avecq ung estrangier; et que si l'on pouvoit conduire le mariage du Seigneur Prince de Piedmont 2 avec elle, facillement le Parlement et le conseil consentiroit la succession de la coronne en elle en fayeur d'icelui, en eas que ladicte Dame n'ait enfans; car je ne vois moïen que l'on puisse pour maintenant l'exclure ou priver du droit qu'elle a par le Parlement à icelle; et que cela advenant, et la noblesse et le peuple agréeroit le mariaige de S. A. sans difficulté quelconque; et scroit mariaige que pouroit aultant aider le S' due au recouvrement de ses pays que mariaige que l'on scauroit dresser, pour ee que le royaulme contribueroit voluntier et se mettroit en debvoir pour l'aider. A quoi je ne lui ai voulu respondre, ains ai passé oultre pour assentir son opinion quant à Cortenai, qu'il ne treuve convenir qu'il soit relaché de la prison cucore, qu'il n'y eust matière pour parvenir à condemnation de mort. Et aussi, Sire, le point concernant les prisonniers s'enchemine.

Quant au Parlement, il fut hier commencé, et y fut conduite la Royne solemnelement; et se fit la proposition par le chancelier qui, par le raport de ceulx qui y assistarent, tint fort bon propoz du mariaige, concluant que jàçois ladicte Dame ne fut obligée faire communication d'icelui à ses subjectz, néantmoins, pour confermer la bonne volunté elle a envers le coïaulme et la tranquilité qu'elle prétend d'icellui et de ses subjectz, elle leur vouloit bien communicquer les articles qu'estoient tout contraires à ce que les conspirateurs avoient divulgez; car au lieu qu'ilz ont dit que Son Altèze vouloit conquérir le roïaulme, le roïaulme conquéroit Vostre Majesté, Son Altèze et ses roïaulmes et pays; et confioit que les aiant

¹ V. plus haut, pp. 87 et 99.

² Emmanuel-Philibert de Savoye.

entendu, au lieu de les contredire, l'on remercieroit en toute humilité ladiete Dame de la bonne affection et feroit l'on euvre correspondant à icelle; que l'on avoit assez entendu l'occasion de la conspiration et rebellion dernière n'avoir été fondée sur le mariaige, ains sur la religion, sur laquelle il dilata son propoz et toucha vivement le point du sacrement. Et jeudi prochain l'on commencera de procéder sur la résolution des articles que l'on y proposera, qui concernent en premier lieu la confirmation du traieté de mariaige, dérogation aux loix d'Angleterre sous l'administration du roïaulme, que debvroit tumber ès mains de S. A. par icelles comme propriétaire; et que ce que S. A. fera ou poura faire contre icelui traieté scra nul, s'il n'est agréé par le Parlement; que ce que establira ladiete Dame, aura lieu comme si elle n'estoit mariée; secondement, que tous ceulx qui useront de maulvais propoz ou machineront contre S. A., tumberont en peine de rebellion, comme s'ilz avoient machiné contre ladiete Dame.

Ticrcement, que l'on suppremera le titre de suprême chief de l'Esglise en ladiete Dame, et sera suspendu.

Quartement, que, par ledit Parlement, les rebelles seront déclarez avoir fourfait et encheuz ès peines de rebellion, qu'est une façon accoustumée pour la confiscation des biens; qu'est le substancial dudit Parlement. Auleuns des plus sçavans en la loix d'Angleterre, qu'ilz appellent, ont pensé qu'il fut convenable déclarer si S. A. sera nommé le premier, s'il signera le premier, s'il sera requis qu'il signe tous dépêches; mais l'on a respondu que, quant à a nomination, la raison veut que S. A. soit le premier; quant à la signature ausi; néantmoins qu'il y auroit moins d'inconvénient quant à la signature. A quoi ont repliequé lesdits de la loix, que feue de bonne mémoire, Madame Isabel d'Arragon, signa seule les despesches après qu'elle fut mariée.

Et, selon que j'entens de bon lieu, il y aura plus de contradiction sur le point de la religion que sur le point de mariaige. Car si ne sont aucuns héréticques et en petit nombre, il n'y a apparence de ouverte contradiction. Et m'a l'on nommé trois qui pouroient dissentir, qu'est le comte de Versberlant ¹ qui se tient au Nort, millord Borgain ² et millord Tallebon ³, qui par indisposition ne se treuvent audit Parlement et se sont excusez. Par le progrès d'icelui l'on voira et congnoistra les humeurs et volontez, que sera déans cinq ou six jours : m'aiant dit ladicte Dame que le Parlement se poura conclure à dix on douze jours, et qu'elle fait son mienlx pour s'asseurer de maulvais comme de bons; que, en l'esglise de Wesmonstre, avant l'on commença la messe du S'-Esprit accoustumée de dire quand l'on s'assemble pour le Parlement. Veant Pembroe, qui estoit de retour de sa maison, où il estoit allé faire ses Pacques, elle l'accaressa devant tout le monde, et lui dit le bienvenu et à sa femme ausi. Et se confie que les choses prendrent bonne issue. Qu'est ce que je puis escripre pour le présent, quant audit Parlement. Et certes, Sire, si l'on cust présenté les pensions avant icelui, et avant la venue de S. A., ce fust esté ung moïen pour les attirer à ce que l'on eust désiré et voulu pour

¹ Henri Nevill, comte de Westmoreland.

² Antoine Browne, vicomte de Montague, écuyer de la Reine.

⁵ François Talbot, comte de Schrewsbury.

estre nation qui se doit entretenir par libéralité et dons, selon que je l'aj comprins par mes lettres; et scait Vostre Majesté l'importance du mariaige et ce que despend de l'asseurance d'icelui, laquelle ceulx du conseil préparent selon que je l'ai touché ci-dessus : mais pour tant plus seurement conduire toutes choses, il sembleroit à plusieurs que les navires de l'armée tant de Biseave que de Flandres ne se debvroient sitost retirer, ains pouroient coustoier la eouste d'Angleterre à l'entour de Douvres et l'isle de Wich, de Portzmoue et de la bouche de la mer pour, s'il y survenoit mutacion, avoir moïen s'aider desdits navires et des gens de guerre qui seront sur icelles; et qu'il seroit bon que l'on mesla, parmi le trhain de S. A. et des Sr et officiers qui viendront avec lui, plusieurs souldars habillez de la livrée desdits Sr. pour, advenant l'occasion, s'aider d'eulx et fortifier. Car, supposant que la compagnie du trhain se monte à trois mille, il y en poura avoir deux mille qui pouront mettre la main aux armes; et au lieu de pages et lacquetz prenans souldars, l'on s'en serviroit en ung besoing contre ung peuple qui ne se peult sitost rassembler qu'il ne soit seeu, et auroit l'on moïen ou de résistance en ung fort, ou de gaigner les navires. Et comme l'on seet la guerre d'entre Vostre Majesté et le Roy de France et le passaige estre espié, cela escusera que S. A. et ceulx de la Cour pouront porter ès navires et estre fourniz d'armes, qui se pouront encore couvrir et mettre arquebutes et morrions ès coffres, outre ce que les maisons de ladicte Dame sont assez garnis de toutes armes. Avec ce, Vostre Majesté considérera s'il seroit à propoz approucher la lisière de Dunckerque avec quelque nombre de souldars, pour terrer le neuple qui auroit maulvais vouloir et qui pouroit assister de secours si l'on le fortifioit en une maison ou en ung port. Et sur ee l'on a discouru s'il scroit à propoz recongnoistre l'isle de Wich pour s'en saisir au eas de tumulte et non autrement, ou se saisir de l'isle de Ouinsbourg, qu'est à la bouche de la mer du coustel de la Margate. Et comptant que les navires seront armées de plus de six mille personnes, que S. A. aura environ deux mille hommes qui pouroient servir, à savoir mille de cheval et mille arquebuziers et picquiers à pied avec les confidens de la Rovne et le secours de Vostre Majesté, l'on pouroit non seulement résister à ung souldain tumulte, ains vaincre les conspirateurs. Et en ce considérera Vostre Majesté qu'il seroit expédient aceroistre la garde de S. A. jusques ou nombre de cent tant archiers que hallebardiers. Et combien je confie en Dieu qu'il n'y aura rebellion ou tumulte, si est ce, pour non estre surprins ou prins au despourveu, je n'ai voulu délaisser de toucher ses deux motz, me remettant à ce qu'il plaira à Vostre Majesté en disposer; et présupose que Vostre Majesté pèse assez que les François n'esparguent argent ni diligence pour, s'ilz peuvent, troubler ladiete venue; mais, selon que chacun me dit, si le mariaige peult estre consummé, le danger est dehors, n'estant qu'ilz apostassent quelques désespérez pour tuer S. A. d'un copt de traits.

Et sur le propoz des François, l'ambassadeur de France eust audience de la Royne dimence dernier, à laquelle il présenta lettres de crédence du Roy, son maistre, et répéta ee qu'il avoit dit au chancellier, se plaignant de ce que Wothon avoit fait si maulvais raport de lui audit Roy, et qu'il désireroit se retirer puisqu'il n'est agréable. Auquel la Royne respondist sèchement qu'elle avoit trop plus d'occasion de se douloir des ministres du Roy, que ceulx dudit Roy des siens; qu'elle n'avoit encores voulu déclarer ce qu'elle en sçavoit, et qu'elle attend l'effet des propoz d'amitié que ledit ambassadeur lui a toujours porté, tant sur le fait de

Pierre Caro que d'autres fugitifs; et que, de sa part, elle tiendra son mot et promesse qui ne l'occasionnera du contraire. Et, à ce que je puis colliguer, ledit ambassadeur a fait ses prémisses pour son congé.

Crayer, serviteur du due de Clèves, cust audience le mesme jour; à laquelle il ne traita négociation, sinon qu'il conjoit la victoire de la Royne de la part du S' due et Dame duchesse de Clèves et le mariage avec S. A.; et remercia le favorable traietement que ladiete Dame fait à la seur dudit due demandant congé pour aller devers elle pour la consoller du deul qu'elle porte de la mort de son beau frère et seur Jehan Fréderich de Saxen et sa feue femme, prenant congé de ladiete Dame, déclarant qu'il ne vouloit séjourner que six ou 8 jours devers elle, Je suis après pour assentir s'il traietera autre chose.

Le mesme jour ung agent du Roy de Pologne eust audience, concernant poursuite particulière d'auleuns marchans subjectz du Roy de Pologne.

L'admiral d'Angleterre est résolu de se trouver au jour assigné et prins au lieu de Douvres, où il pense treuver l'admiral de Vostre Majesté. Et a charge et instruction du conseil que si les François invahissent ou se perforcent nuire à ceux de Vostre Majesté, de les aider et deffendre, estimant que ceulx de Vostre Majesté ne assailliront les François, s'il ne convient, pour non occasionner la rompture de paix du coustel d'Angleterre avec culx, et puisque l'adjunction est pour l'asseurance du passaige de Son Altèze.

Il y a repassé par ce lieu six capitaines françois, de ceulx que j'ai escrips estoient passés en Escosse avant la rebellion; et, comme j'entens, les autres retournent ausi et doibvent repasser de brief en France, que l'on discoure estre pour deux raisons.

La première, que la practique, que les François avoient avec les rebelles d'Angleterre, est faillie; l'aultre qu'ilz ont trouvé les Écossois divisez et desgoustez des François; certifiant à Vostre Majesté que le gouverneur d'Escosse se fortifie de jour à autre contre la douairière d'Escosse, et s'est résolu de non laisser entrer les François les plus fortz audit roïaulme. Et sur ce propos, Paget m'a communicqué comme ladiete douairière se trouvant faible a fait escripre au comte de....., qui a espousé Madame Marguerite, fille de seur du Roy Henry, que fut mariée en Escosse et qui du second liet ladiete Marguerite, que les François ont déchassé et privé de ses terres, que s'il veult retourner en Escosse, elle lui faira recouvrer son bien et le traietera comme il convient à son estat, pour le gaigner et faire partie contre le gouverneur. pour estre personnaige accrédité et qui a espoir à la coronne d'Escosse; et que, aiant conféré sur ladicte lettre, l'on a esté d'advis qu'il approcha les lisières d'Escosse et respondera que. pourveu l'on le veuille mieulx traicter que du passé, il retournera très volontiers en son pays pour l'affection naturelle et pour n'estre trop bien venu entre Anglois, comme il dira nour donner argument de mescontentement, et que, selon la rencharge que l'on lui poura faire, il passera en Escosse, et interpositement prendra intelligence avec le gouverneur contre ladiete douagière pour non seulement la déchasser, ains se faire Roy s'il est possible ou mettre en désordre les affaires d'Escosse, et selon qu'il conduira ceste practique, la Royne l'assistera de ce qu'elle poura : mais qu'il scroit expédient qu'elle fit quelques finances, adjoustant qu'elle a trouvé marchans qui lui veuillent faire partie de deux ou trois cens mille escuz en Espaigne, non seulement elle asséreroit ses affaires contre ceulx qui vouldroient rebeller, ains pour suivre ladiete practique, et s'appresteroit pour s'en aider Vostre Majesté et Son Altèze contre les François, n'estant conscillée de demander argent ou contribution du peuple jusques à ce que le mariaige soit consommé; me priant d'en escripre à Vostre Majesté pour en avoir sa responce et l'asseurer que ce sera l'argent le miculx emploié qui se financera jamais, et autant au prouffit et advantaige de Vostre Majesté que de ladiete Dame. Et certes, Sire, la nécesité de ladiete Dame est telle, que s'il lui survenoit quelque affaire par faulte d'argent, elle tumberoit en extrême danger. Sur quoi il lui plaira prendre résolution pour, selon ce, en respondre.

Le S' d'Egmont s'embarquera le jour de Pacques, et n'ai nouvelles qu'il ait eu empeschement en son voiaige.

Les ambassadeurs de la Royne sont à Plémoue attendant le bon vent. Et ont perdu l'occasion du bon vent, par le retardement de leurs navires. Et emporte que le S^r d'Egmont soit passé devant, pour préadvertir de l'estat des affaires de pardeçà, et préparer pour recevoir lesdits ambassadeurs, et cependant le Parlement se finira.

L'on désireroit fort pardeçà que le due d'Alborquerque I vint avec S. A., pour estre cogneu et avoir laissé bonne mémoire de libéralité; mais il plaira à Vostre Majesté de considérer s'il convient que les S^{rs} d'Espaigne amènent avec eulx leurs femmes et, selon ce, en escripre pardelà.

Et sera temps d'envoier ung maistre d'hostel pour faire les apprestz et qu'il soit attif et tel que le fait et nation requiert, et qu'il saiche accommoder les Espaignols, et ausi, s'il sembloit bon à Vostre Majesté, d'envoier les S^{rs} de Courières et alcade à l'effet contenu en ses dernières lettres, elle poura délibérer ce qu'il lui en semblera pour le mieulx, et que ledit alcade prenne nom de marchal, sans amener personne qui porte pardeçà halebarde, ou s'il sembloit mieulx à Vostre Majesté attendre la résolution du Parlement, que sera briefye.

L'évesque de Norwitz a escript que le S^{*} président du conseil privé lui avoit dit que je repondrois pardeçà d'un procès qu'a esté démené contre Denroch, beaulfrère de Jacques Grenade, sur la confiscation de certaine pouldre à canon; mais je n'en ai riens entendu, et moins peu respondre à ceulx de pardeçà.

Maçon a tesmoigné sa dissimulation et affection contraire à ce qu'il a dit touchant le mariage, à ce qu'il a feint d'estre malade pour non aller en Espaigne avec le Privesel, aiant secu pour vérité qu'il en a parlé estrangement; et mesmes Paget m'a dit qu'il l'avoit dissnadé, mais que, pour estre de tout fait de sa main et l'avancé, il l'a remis. Et je suis souvenant en avoir autrefois touché à Vostre Majesté quelque chose. Et pour ce emportera il que, à son retour, l'on se conduise envers lui selon cela, actendu mesmes le resentement qu'il a de ses beaulx frères, qui sont été exécutez. Et, tant en la religion que au mariaige, il se démonstre fort partial.

De ce que desus, il plaira à Vostre Majesté colléguer l'estat des affaires de pardeçà et, selon ce, prendre finale détermination sur la venue et entrée de S. A. en ce roïaulme, que ceulx de pardeçà asseurent comme dessus. Et certes, Sire, pourveu que ceulx qui viendront avec

¹ Bertran de la Cueva, duc d'Alberquerque.

S. A. soient modestes, et que ceulx du conseil suivent le chemin qu'ilz ont commencé, que je confie, je ne vois moïen que S. A. doige différer d'y venir. Et s'il y survient mutacion, l'on poura toujours de temps à autre préadvertir, et, selon ce, se conduire : non que, par ce, je puisse coutionner et respondre des volontez secrettes de pardeçà, moins prendre à ma charge ladiete asseurence, pour ce qu'il seroit par trot téméraire, ains seulement sur ce que l'on voit et que l'on peult descouvrir et congnoistre, avec l'asseurence que donne ladiete Dame et son conseil, escripre à Vostre Majesté ce que passe et peult passer; confiant, Sire, que Vostre Majesté prendra de bonne part mon travail et vouloir.

L'on a cejourd'hui commencé prendre le serment des officiers qui serviront à S. A. Et y a assisté le comte d'Arondel, controleur et vice chambelant et moi; demain le reste présentera le serment et envoira lors le billet des noms et particularisera les raisons qui ont meu ladiete Dame et le conseil les disposer ainsy.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté l'entier accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, le 5 avril 1554.

SIMON BENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1551. — 2° partie, fol. 625 v.)

CCXLVII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Fontainebleau, 4 avril 1554.

La Reine, bien trop sévère à l'égard de Cortenay, d'Élisabeth et d'autres prisonniers, se joindra certainement à l'Empereur contre la France.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 148.)

CCXLVIII

M. De Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain.

Venise, 5 avril 1554.

Le 18 mars dernier les cérémonies pour le mariage anglo-espagnol ont été faites publiquement par la Reine et le comte d'Egmont, chargé de procuration de la part du Prince d'Espagne. On dit que l'Empereur envoie tous les jours des gens à cheval, en petit nombre, en Angleterre. Il fait des levées de gens de guerre, et tient 50 navires prêts à agir. La Reine fait enlever les armes aux habitants de Londres, et a frappé la ville d'un grand impôt.

(CHARRIÈRE, ib., p. 509.)

CCXLIX

Le comte d'Egmont à l'Empereur.

Falmouth, 6 avril 1554.

Sire, il plaira à V. M. savoir, après avoir esté dix jours à Plumude ¹ pour passer en Espagne, suivant le commandement de V. M., puis après arrivarent les ambassadeurs de la Roine d'Angleterre audit Plumude bien accompagnés de seigneurs et gentilzhommes Anglois. Mais combien que j'avois déterminé de passer avec lesdits ambassadeurs, voiant que le vent estoit demeuré fort bon et aparent de durer, et que les bateaux des ambassadeurs n'estoient arrivez, et que leur venue estoit incertaine, je m'avisai de m'embarquer dans mon bateau de Dumpeerque et prins une assabre ², qui estoit venue d'Espaigne avec un courier, et encore ung bateaul zélandais, bien armé et trois bateaulx anglois marchands qui alloient en Biscaye. Et eumes fort bon temps jusques à soisante lieues près d'Espaignes, où que le vent se changit tout contraire, et se renforsat; de sorte que nous faillit retourner le mesme chemin qu'estions venus jusques à dix lieues d'Angleterre, où que me print un calme. Puis après se levit ung vent de terre, avec une brume bien espesse, et reprimes nostre première deroute et couru-

¹ Plymouth.

² Assabre, espèce de frégate ou de brigantin en usage dans la mer de Biscaye, et nommé en espagnol zabra.

mes bien quarante lieues ainsi. Et de rechef se retournit le vent zud, qui nous forcit de retourner en Angleterre. Et fut la brume si espesse que, de six bateaulx que nous estions, je revins avec deux au port de Falmude 4. Sitost qu'il plaira à Dieu permettre quelque temps pour povoir partir, V. M. peult estre asseurée que n'en perdrai point l'occasion. Car me déplaist fort que ne povois plustôt achever le commendement de Vostrediete Majesté. J'ai entendu que les bateaulx anglois ne sont encores arrivés à Plumude. S'ils y eussent esté, j'en ai esté bien aise pour aller avec culx. Car la mer est plaine de François, comme l'on certiffia. Si est ce que tout le temps, que suis esté en mer, ne vismes que quinse bateaulx qui alloient la volte de Terre-Neuve, et quatre aultres bateaulx, qui ne nous approchoient poinet à deux lieues près. Sire, je me suis appuiez d'escrire à V. M. eestes, qui est pour ma descharge que ne suis plustost en Espaigne. Car quand il me iroit la vie, je n'en sçaurois faire davantaige. Et sur cet endroit, je baiserai les mains de V. M., priant le Créateur de lui donner bonne vie et longue.

De Falmude, ce 6 d'apvril 1554.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur et vassal,

LAMORAL D'EGMONT.

(Copie dans les Documents historiques, t. Xbis, p. 13.)

CCL

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 7 avril 1554.

Sire, eejourd'hui la Royne d'Angleterre m'a mandé quérir et m'a communiequé deux lettres qu'elle a receues de l'ambassadeur Wothon, escriptes à Paris du premier de ce mois; par lesquelles il lui rend compte de ce qu'il a traicté avec le connestable de France à la dernière audience qu'il cust le 28° du mois passé, que fut répétition de ce que l'ambassadeur de France avoit traicté pardeçà, selon que jà je l'ai répété par deux mes lettres, quant à io doléance que la Royne faisoit de l'insolence dudit ambassadeur du Roy, et des practiques de d'Oiscl 2, les excuses des lettres prinses et retenues, poursuite pour l'appréhention de Pierre

¹ Falmouth.

⁹ V. plus haut, p. 92.

Caro 1 et ses consors fugitifs, et quant à la conservation de la bonne volonté de ladiete Dame a à la paix et voisinance. A quoi le connestable respondist que ledit ambassadeur avoit esté norri de sa main, et avoit longuement démoré avec son filz aisné; que, pour le congnoistre homme de bien et de paix, il l'avoit envoié en ceste charge; que, si l'on veoit ses lettres, l'on treuveroit les bons offices qu'il faict contraires ausdites doléances; qu'il avoit juste occasion de se plaindre pour ce qu'il estoit tenu à suspect, espié, maltraieté, privé de la hantise des Anglois; qu'il ne se povoit servir d'eulx pour la défence l'on leur avoit faite; qu'il ne croioit que d'Oisel se fut tant oblié que faire practique contraire ou vouloir du Roy, et sans son commendement ou commission, ne qu'il fut si simple que, passant par ung royaulme avec sa femme, il se voulsist déclarer et mettre en danger sa vie et son honneur; et que si auleuns prisonniers avoient déposé contre lui, ilz n'estoient eréables, non plus que si ung tesmoing parloit contre ledit Wothon; que l'on n'avoit seulement retenu ung pacquet, ains deux ou trois, et argent des couriers; que s'estoient actes peu advenans à conseillers qui désirent continuation de bonne amitié; que le Roy a mandé en Bretagne et Normandie pour, si Caro est treuvé, l'appréhender et ses consors ; faisant venir le serviteur dudit ambassadeur de France qu'estoit arrivé en cour deux ou trois jours auparavant, qui parlit ausi avantageusement que son maistre. Enfin le connestable conclud son propoz par excuses, par dire qu'il convenoit continuer la paix, et que le Roy n'a eu autre intention, ni a esté si mal conseillé que de commencer guerre contre ladiete Dame, aiant si fort et puissant enemi que Vostre Majesté; adjoustant que le Roy de France avoit entendu que la troisième partie du rojaulme conspire de nouveau contre la Royne, comme ne veullant admettre Espagnolz en ce rovaulme.

Puis escript que le cardinal Polo a séjourné à S'-Denis jusques au jeudi après Pasques; que le cardinal de Chastillon partit pour l'aler quérir et l'amener à Fontainebleau, où il fut receu fort solemnellement: mesmes, à une demie lieue de Fontainebleau, les S'* d'Anghien et Nemours, le grand prieur et ung il dit l'on appelle le jeusne du due de Bavières, accompaignez de plusieurs S'* et gentilzhommes, s'aillirent audevant. A l'entrée de la grande court le daulphin et le Seigneur due de Lorraine le receurent estans à pied, et lui donna la main ledit daulphin, en la bassecourt, où est la fontaine, le Roy, connestable, S' de Guyse et autres grandz personnaiges le receurent; et vouloit le Roy qu'il marcha au coustel droit; ce qu'il ne voulsist faire. Puis aiant salué ledit Roy, la Royne de France et les Dames, ledit cardinal de Chastillon le conduiet dans une chambre de la cour, ordonnée pour son logis. Et le soir dudit jour, ledit connestable fut trouver le cardinal Polo, où il demeura plus de deux heures divisant avec lui. Et il avoit eu encores audiences du Roy sur le fait principal, combien il eust communiqué avec ledit connestable, le sambedi suivant. Ung nepveu dudit cardinal nommé Stuffort 2, accompaigné de deux siens cousins de son nom, allèrent treuver ledit cardinal et

¹ Pierre Carew, chef de l'insurrection, éclatée en 1554, dans le Devonshire, et étouffée par le comte de Bredford. A la suite de ce revers, Carew, accompagné de plusieurs de ses complices, se réfigia en France.

² Thomas Staffort, ennemi déclaré du mariage entre Philippe et Marie, Reine d'Angleterre V. Tytler, England unter Edward VI and Mary, t. 11, p. 565.

dirent plusieurs séditieulx propoz de ladicte Royne et mariaige de S. A., et que tous bons Anglois debvoient prendre les armes en mains pour éviter que Espaignolz n'entrent en ce royaulme; dont ledit cardinal fut fort scandalizé et deschassa sondit nepveu, lui défendant sa maison. Puis lui envoia dire qu'il se retira de la Court, et que lui et tous ceulx qui feroient contre la volonté de ladicte Dame, seroient ses ennemis; dont il donna advis audit Wothon, pour s'en donner garde et adviser ce qu'il lui sembleroit pour le mieulx.

A la fin de ses lettres il dit que l'on entend que le Turcq envoie soisante galères pour aider le Roy à la défence de Corsica, et que l'on tient le grand prieur Capua est appoincté avec le Roy de France, pour le venir servir avec cinq galères siennes, et que l'on a interdit que nuls maistres de postes donnent chevaulx à Flamands, Bourgignons, Espaignolz ou Anglois pour courir postes par le royaulme de France, sans avoir mandement du Roy; qu'est le substantiel desdictes lettres.

Sur ce que le connestable a dit que l'on avoit prins et retenu deux ou trois paequetz de l'ambassadeur du Roy, l'on entend que le chancellier les a heu et déchiffrés, sans les communiquer; et tient l'on qu'il y auroit quelque chose contre Cortenai, dont ladicte Dame se doit enquérir

Quant à ce que le connestable dit que la troisième partie du roïaulme conspiroit contre le mariage, l'on commence descouvrir une practique que l'on a pourjecté entre le peuple hérétieque. Et se sont assemblez des jours passez à Essex huiet ou dix hérétieques, qui ne vouloient souffrir que le comte d'Oxfort vint au Parlement et avoient baré le chemin, disans ilz ne vouloient [qu'ill s'y trouva ou comparut audit Parlement; ains qu'ilz vouloient que lui [fut] cheif d'eulx; dont l'on en a prins huiet qui sont prisonniers. Et est venu ledit comte au Parlement. Ausi a l'on treuvé une lettre que l'on a semé par les rues, aultant sédicieuse que l'on scauroit dire et en faveur de Madame Élisabeth, et une autre en laquelle il n'y avoit escript, sinon que : « vous vous tenez bon et vous joignez, et nous garderons le prince d'Espaigne d'entrer en ce roïaulme ». L'admiral s'est colère au grand chamberlant de la Royne, qui a la garde de ladicte Élisabeth, et lui a dit qu'elle feroit encoires trancher tant des testes que lui et autres s'en repentiroient. Et font les hérétieques ce qu'il est possible par les trames françoises de faire prendre les armes en mains au peuple pour de nouveau rebeller. A quoi ladicte Dame m'a dit son conseil pourveoit, et faisoit gens de guerre; mais que le mal est qu'elle n'a argent, et qu'elle ne peult achever avec son conseil qu'il face justice des prisonniers. Et n'est encores exécuté lloies 1. Et, comme j'entens, différent les progrès à ce que venant S. A., ilz aient grâce. Et est telle et si inconstante la nature de eeulx de pardeçà, que sans la force l'on ne seet comme s'asseurer.

Le Parlement commença seulement le jour d'hier, pour ce que le jeudi il fit si grand veat, que ladicte Dame ne se voulsist mettre sur l'eaue; et n'entens l'on encore que l'on ait procédé à auleune résolution, comme ausi le temps ne l'adonne.

Le S' d'Egmont, après avoir esté sept jours sur la mer et avoir approuché la couste de Bis-

¹ Thomas Wyat, auteur de l'insurrection qui éclata dans le comté de Kent. It eut la tête tranchée le 11 mars 1554.

caye, par contraire vent, a esté contrainet prendre part à Falamoue 1, où il est retourné avec la navire nommée le Chien de Dunkerke et un azabra 2, n'aiant treuvé rencontre de François, sinon qu'ilz virent treize bateaulx françois qui alloient à la Terre Neuve pour la pesche de molues 5, Et m'a escript ledit S^{*} d'Egmont qu'il a escript aux ambassadeurs de ladiete Dame, qui sont à Plémoue 4, afin qu'ilz se joignent quand le vent permectra.

Les deux cousins de Staffort, ci-devant nommez, estoient choisiz par l'admiral pour estre eapitaines de deux navires de ladiete Dame avant leur fuitte en France. Et eomme l'on a veu cela, l'on a changé les capitaines, qui sembloient estre suspectz eomme Henry Dudeley et autres. Et doit partir lundi prouchain ledit admiral avec ses navires pour aller à Douvers.

Le chevalier Bernard ⁸ a demandé congé à la Royne pour se retirer, demandant confirmation de sa pension et récompence de certaines navires, qu'il dit avoir perdus au service du Roy; auquel, comme j'entens, la Royne confermera sa pension, et lui donnera congé, estant conseillé de ce faire par auleuns qui portent ledit chevalier.

Il y a arrivé, ses jours passez en ce lieu, ung gentilhomme anglois nommé Brasbery, qui a servi en France, et s'est retiré quand il a entendu le désordre qu'estoit en ce roïaulme, pour advertir la Royne de ce que Pierre Caro et ses consors ont négocié en France. Et m'a prié escripre en sa faveur à Vostre Majesté et à la Royne d'Hongrie pour estre reçeu en son service en eeste saison. Et ne le cognoissant, craignant qu'il ne soit aposté pour servir d'espie ou faire quelque practique, je m'en remés à ce qu'il semblera pour le mieulx à Vostre Majesté; bien m'a l'on diet qu'il est vaillant homme et exercité en fait de guerre.

Vothon escript que l'on ne seet où est Pierre Caro, sinon qu'il soit en Bretagne ou sur la mer. L'on ne s'asseure trop des debitis ⁶ de Calaix et de Guynes pour estre hérétieques.

Morisson ⁷ et plusieurs autres hérétieques ont demandé congé pour partir du roïaulme, que l'on a accordé. Ne seai si ledit Morisson s'en aidera, pour ce qu'il craint perdre son bien. Et m'a l'on dit que Oby ⁸ s'en va ausi, soubz prétexte d'aller au bains en Italie ou de Oquinsgrain ⁹. Et selon que l'on discoure, l'on tient qu'ilz ont forgé quelque nouvelle révolte et qu'ilz se retirent, attendans l'issue d'icelle. Surquoi, j'ai ouvertement dit à ladiete Dame que, si elle et son conseil ne pourvoient en temps deu à ce qu'est nécessaire pour contenir le peuple, le danger est évident de sa vie et coronne. Car il est vraisemblable que les entrepreneurs ne vouldront faillir comme Oyoit ¹⁰, et qu'ilz prendront cueur pour se eslever sur l'absence des gentilzhommes, qui s'en vont avec les ambassadeurs et admiral.

- 1 Falmouth.
- ² Azabra, sorte de frégate ou de brigantin en usage dans la mer de Biscaye; en espaguol Zabra.
- 5 Molues, morues.
- 4 Pleymouth.
- 5 Bernardi, ambassadeur vénitien en Angleterre? V. plus haut, p. 500, note 5.
- 6 Debitis. V. plus haut, p. 96.
- 7 Sir Richard Morysine, V. plus haut, p. 91.
- 8 Sir Philippe Hoby. V. plus haut, pp. 91, 105.
- 9 Aquisgranum ou Aix-la-Chapelle.
- 10 Wyat.

Les archers ont presté le serment en ma présence d'estre fidèles à S. A. Et seroit requis qu'ilz fussent habillez avant que S. A. passe, pour estre d'une parure avec ceulx que S. A. amènera.

J'ai poinct le billet des officiers esleuz pour son service. Et n'est créable l'apprest que l'on faict à Hampton ¹ et Wincestre pour sa venue, ni la despence que plusieurs font en ce roïaulme en habillemens et livrées.

Incontinent que le Parlement aura résolu sur le point du mariage, je despescherai de nouveau à Vostre Majesté pour lui participer comme la chose aura esté conclute, s'il y aura eu dissentement ou non, et de quelle grâce l'on y aura procédé.

J'ai nouvelle que le courier, que je dépescha à S. A. pour l'advertir de la victoire de la Royne, arriva le septième du mois passé à Burgos, qu'aura peu retarder lès appretz du passaige de S. A. jusques à ce qu'il ait nouvelle du S^r d'Egmont de l'estat des affaires. Et attens la résolution qu'il plaira à Vostre Majesté prendre sur ce que lui ai escript dernièrement pour, selon ce, me conduire.

Atant, Sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté ses très haultz et très nobles désirs.

De Londres, ce 7 de avril 1554.

SIMON BENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1855-1854. — 2° partie, fol. 655.)

CCLI

« Assemblé du Parlement. »

9 avril 4554.

Compte rendu de tout ce qui s'est passé au Parlement pendant cette session. Le mariage de la Reine y a été notifié, et le traité en a été approuvé.

(VERTOT, l. c., t. IV, p. 155.)

¹ Hampton Court.

CCLII

Le Conseil de la Reine d'Angleterre au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

Westminster, 10 avril 1554.

L'ambassadeur français a fait des représentations à propos d'un navire de France, pris par les Flamands dans les eaux anglaises. Ce fait lui semble contraire aux relations amicales entre la France et l'Angleterre. Il a demandé aussi des explications sur la réunion de la flotte de l'Empereur à celle de l'Angleterre, et si celle-ci prendrait fait et cause en faveur des vaisseaux flamands dans le cas où la flotte française venait à les attaquer. Quant au premier point, le conseil l'ignorait. En ce qui concerne le second, les vaisseaux néerlandais ont été simplement envoyés dans le hut de pourvoir à la sûreté du Prince d'Espagne. Les deux flottes ont ordre exprès de ne rien entreprendre contre aucun pays. Si elles étaient attaquées, elles se défendraient l'une l'autre.

(State papers, I. c., p. 70. Analyse.)

CCLITT

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 12 avril 1554.

Sire, ecjourd'hni l'acte du Parlement, touchant la confirmation et agréation du traicté de mariage de S. A. avec la Royne d'Angleterre, s'est passé par tous les assistans audit Parlement, sans dissentement on difficulté. Comme par l'acte, que j'espère envoier par le premier despèche, Vostre Majesté verra que je n'ai encores peu recouvrer, pour ce que seulement, entre dix et unze heures du matin, la chose a esté conclute; que ne contente les hérétiques et François, qu'estimoient que la chose ne deust passer, sans grande contradiction. Et aiant commodité du porteur de ceste, qui va en Anvers, je n'ai voulu différer advertir Vostre Majesté de ce que dessus, pour estre nouvelle qui préparera la scureté de la venue de S. A. Et comme j'ai entendu la résolution de V. M. sur son passaige pardeçà, je despèche ung

homme expres pour, en conformité du vouloir de Vostre Majesté, haster le passaige de S. A.; lui aiant escript si certennement la résolution des doubtes que j'ai participés à Vostre Majesté, que je ne crois il retarde son apprest pour mes lettres. Et vera Vostre Majesté, par le billet ei enclos, que, puis naguères, il y a eu nouvelle partialité, que j'ai rapaisée le plus qu'il m'a esté possible, procédant de ce que le chancellier a voulu mesler audit Parlement l'article de la religion et auctorité du Pape, establir forme d'inquisition contre les héréticques, réintégrer l'anctorité des évecques, et traicter l'auctorité du Pape, que Paget a treuvé dangereux en ceste saison. Et a esté d'advis qu'il se deust remettre jusques à ung autre Parlement, pour non altérer le peuple et noblesse et conciter nouveaul tumulte. Ne sçai que s'en ensuivra. Si est ce en conformité de ce que Vostre Majesté m'a escript; j'en ai communicqué avec ladicte Dame.

Quant aux advis que le S⁷ Deylre a receus de l'apprest de mer du coustel de France, il est certain que les François avoient armé et permis aux particuliers d'armer quantité de navires pour seconder la rebellion de feu Houyet ¹ qu'eust hier là la teste trenchée, et pour promovoir les practiques qu'ilz tenoient en Angleterre. Mais aiant veu que l'entreprinse estoit faillie par la victoire des moulues et marcquereaux ², ils ont retenu les grandz bateaulx de la Normandie et Bretaigne. Et n'y a que trois jours que dix d'icenlx, par l'impétuosité du vent, furent jectez au donnes ⁵ près de Douvres. Et le plus grand nombre est à Brest en Brestagne; que l'on tient ne fera grand effect, puisqu'il sçavoit que l'admiral d'Angleterre se joinet avec les bateaulx de Vostre Majesté, qui se partist lundi de ce lieu, et que Son Altèze sera accompaigné de plus de cent et cinquante voiles. Mais il est certain que, jusques à ce ilz ont entendu la defajete de Houvet, ilz avoient armez et retenuz les basteaulx pour l'effect susdit.

Le Guillegroux, Williams, Cortenai et deux autres anglois tiennent la marine avec trois basteaulx, qui ont prins le navire de Middelbourg, que l'on publioit estre le Chien de Dunkercke.

Ung évesque escossois nommé David, qui a esté autrefois en Flandres pour le traieté de paix, est passé par ce lieu, qui s'enva en France de la part du gouverneur d'Escosse.

L'on a publié pardeçà que Pierre Strosse 4 avoit fait une saillie sur les gens du marquis Marignan 3, et qu'il a rompu dix enseignes et prins trois prisonniers de nom.

Quant à ce que Vostre Majesté me commende et encharge traicter avec les S^{re} de Courières et aleade ⁶, ledit S^r de Courières comme ambassadeur, je ne fauldrai, en toute obéissance et debvoir, faire ce qu'il plaist à Vostre Majesté commander. Mais, Sire, puisque ledit de Courières est ambassadeur, il seroit réquis avec ung maistre d'hostel actif, diligent et qui sache faire ce qui est nécessaire pour l'apprest de la venue de Son Altèze et accommoder les

- 1 Thomas Wyat.
- ² Allusion à la défaite de Wyat.
- 3 Donnes, dunes.
- 4 Pierre Strozzi, Sr d'Espernay, maréchal de France.
- 5 Medichino, marquis de Marignan, général des impériaux en Italie.
- L'alcade espagnol, envoyé en Angleterre pour faire la police des étrangers. V. State papers, foreign, reign of Mary. p. 81. — Courrières. V. plus hant, pp. 96, 85.

Espaignolz à l'entrée pour éviter la confusion, desordre et inconvénient qu'en pouroit sourdre, en tant que ledit S' de Corrières n'eust charge de ce. Et quant à l'alcade, j'en ai escript à Vostre Majesté ce que j'en ai entendu. Et sera difficile que les Anglois souffrent que l'on exerce jurisdiction contre estrangers jusques à punition corporelle, sinon que par la loix d'Angleterre, qu'est ung jugement ancien et accoustumé ès matières criminelles.

Atant, Sire, je prie le Créateur donner à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très pobles désirs.

Londres, ee 12° avril 1554.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2º partie , fol. 658 v°.)

CCLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au St d'Oisel.

15 avril 1554.

Relation du supplice de Wyat. Avant de mourir il a déclaré qu'il avait accusé à tort Élisabeth et Courtenay. La flotte est prête à prendre la mer, pour conduire le comte d'Egmont et les seigneurs anglais, désignés dans sa lettre précédente. Elle se compose de 28 à 50 navires bien équipés. Le Prince arrivera à Southampton, puis les noces seront eélébrées à Winchester. Il y aura beaucoup de mécontents.

(VERTOT, l. e., t. III, p. 154.)

CCLV

La Reine d'Angleterre à l'Empereur.

Londres, 13 avril 1554 1.

Monseigneur, il ne me semble aucunement convenir que celle qui a deux filliations envers Vostre Majesté d'affection et d'affinité, use de lettres cérémonieuses pour l'envoi de Masson,

¹ Cette lettre est mentionnée dans la suivante de l'ambassadeur Simon Renard.

au lieu de l'évesque de Norwith, que j'ai révocqué, pour les occasions qu'avez peu entendre par vostre ambassadeur lez moi, ni que l'on donnasse tiltre d'ambassadeur audit Masson. Toutesfois, pour ce que mon conseil a advisé il estoit mieulx pour maintenant en user ainsi, j'ai suivi leur résolution, non mon opinion; que je n'ai voulu laisser sans excuse, à ce que Vostre Majesté poura entendre, que je ne vouldrois faire office, sinon correspondant à l'obligation que je vous suis atténué. Et encore que ledit Masson poura suppléer ceste par information de mes affaires et estatz d'iceulx, si est ce, je n'ai voulu délaisser vous advertir que le Parlement, que j'ai fait assembler, prend bon progrès; et espère que les choses commencées prendront bon succès, comme plus amplement vostredit ambassadeur vous poura advertir. A quoi je me remets, me recommandant très humblement à Vostre Majesté, remerciant icelle avec toute humilité pour l'excellent joiau qui vous pleust m'envoier par M' d'Egmont.

Atant, Sire, je pric et prierai le Créateur qui vous doint, Monseigneur, en santé longue et prospère vic.

Londres, le 15° de aprill.

Vostre très humble et bonne fille.

MARIE.

(En copie dans le registre infitulé : Correspondance de Charles-Quint et de l'évêque d'Arras avec les amlassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1555-1554. — 2° partie, fol. 64 ve.)

CCLVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son sourerain.

Londres, 17 avril 1554.

Sire, la Royne d'Angleterre m'envoia hier les lettres ci joinctes, qu'elle escript de sa main à Vostre Majesté, pour les encheminer et adresser avant que Masson arrive à Bruxelles, qui part ecjourd'hui; m'aiant envoié joinctement l'acte du Parlement escript en latin pour l'envoier à Vostre Majesté, comme je fais; par lequel Vostredicte Majesté congnoistra comme ledit Parlement a appreuvé et agréé le traicté de mariage et la limitation qu'il a adjousté, que n'est de grande importence.

J'ai nouvelles que les ambassadeurs d'Angleterre s'embarquarent mercredi dernier à Ple-

mouc ¹. Et comme ilz ont eu vent continuel à propos qui dure encore, il est vraisemblable que, s'ilz n'ont eu rencontre, ilz seront en Espaigne. Et par ce, tant plus sera accéleré le partement de Son Altèze, que ceulx de pardeçà appellent jà Roy d'Angleterre, jàçois il soit diet qu'il ne se appellera Roy, sinon après la consummation du mariage.

Le conseil de la Royne a proposé que ladicte Dame partira incontinent après la S'-George, pour approcher Wincestre; et que déans ledit jour l'on prendra résolution finale sur les prisonniers, mesmes sur Cortenai et Élisabeth. Et ne treuve l'on preuves entières pour condempner ladicte Élisabeth, pour ce que ceulx qui ont traicté avec elle, sont fugitifs. Que mette en doubte les affaires de la Royne : car de la laisser en la Tour, il sera dangereux de la mettre sitost en liberté, il ne convient; de lui permettre suivre la Cour, il r'est honnorable ni sheur, ni raisonnable. Surquoi aucuns estoient d'advis que l'on deus tenvoier en ung chasteau qu'est au pays de Nort, où le peuple est bon chrestien et paisible. Autres ne le treuvent bon. Et présentement la question est ce que l'on en fera. Aucuns m'ont tenu propoz que si l'on la povoit marier à ung estranger, ce seroit bien pour le miculx, me nommant Don Loys de Portugal 2 ou le Sg* due de Savoie 5. A quoi je n'ai respondu, non plus que à Paget, qui me parloit dudit Sg* due de Savoie.

Le Parlement se finira dans huiet jours et se proroguera jusques en l'hiver. Et attend l'on seulement ungne lettre du cardinal Polo, qu'il doibt escripre audit Parlement, pour assentir s'ilz le vouldront admettre au pays comme privée personne, et non comme légat, pour ce qu'il a esté condemné par Parlement, pour après mettre fin audit Parlement.

L'on n'a aueunes nouvelles de la négociation dudit cardinal, sinon que les François font publier que le Roy de France ne veult entendre la paix, pour estre ses finances et forces entières et gaillardes, et pour attendre secours du Turcq.

Depuis l'on a ici semé que ledit Turcq estoit mort, et que les gemissaires auroient esleu à l'Empire de Constantinople le filz du Mostopha.

Ung nommé Als, juge de la loix, s'est mit ung cousteau en l'estomae, disant qu'il aimoit mieulx se tuer que d'estre puni de la peine que l'on veult introduire contre les héréticques. Et a l'on punit ung Anglois, qui a fait chose exécrable contre le Saerement. Et craint l'on mirablement nouveau tumulte en ee mois de may en faveur de M^e Élisabeth et de la religion nouvelle.

Ce jourd'hui l'on a condemné sept gentilzhommes rebelles à la mort. Mais l'on n'a espoir d'exécution, tant sont partiaulx ceulx du conseil.

Atant, Sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté l'entière accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 17° avril 1554.

SIMON RENARD.

(Ibid., 2e partie, fol. 640 vo.)

- 1 Plymouth.
- ² Duc de Beja, fils d'Emmanuel le Fortuné, Roi de Portugal, né en 1504, mort en 1555.
- 5 Emmanuel-Philibert, né le 8 juillet 1528, mort le 30 août 1580.

CCLVII

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Paris, 17 avril 1554

Le eardinal Pole a été reçu par le Roi de France, et s'est plaint à Wotton de la manière dont il a été traité en Angleterre. Ce qui ne l'empêche pas de se dévouer à l'ordre des choses établi en ce pays. Il est très contrarié des propos tenns par les réfugiés sur le futur mariage de la Reine avec un Espagnol. Quant à la paix, le cardinal croit qu'il ne faut pas y songer; mais un armistice est possible. Le Roi de France assure qu'il ne veut en aucune façon contrarier la Reine en prenant les réfugiés à son service. Carew assure qu'il est parti, non pour conspirer contre son pays, mais pour sauver sa vie. Cependant d'après des révélations faites par des Italiens, ils sont en correspondance avec des agents en Angleterre et armeraient dans le but de s'opposer à l'arrivée du Prince d'Espagne.

(State papers, 1. c., p. 72. Analyse.)

CCLVIII

Le même à William Petre.

Paris, 17 avril 1554.

Le nombre des réfugiés anglais accroît singulièrement en France, où ils sont employés. S'ils obtenaient leur pardon, plusieurs d'entre eux retourneraient de bonne volonté chez eux.

(Tytler, l. c., t. 11, p. 370. State papers, 1. c., p. 72. Analyse.)

CCLIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Paris, 17 avril 1554.

Approbation de la conduite de Noailles pendant l'audience qu'il a eue de la Reine. Récriminations à propos de la conduite du gouvernement anglais. Celui-ei veut le contredire à son tour en se basant sur les faveurs qu'il accorde aux rebelles refugiés dans son pays. S'il en a pris à son service, c'est dans le but d'être agréable à la Reine. Ces gens ne sont pas aussi coupables qu'on le dit. Mécontentement du Roi à propos du mariage de Marie avec le Prince Philippe, que le Roi qualifie de « son bien grand ennemy. »

(VERTOT, I. C., 1. 111, p. 160.)

CCLX

« SUITE DE LA RELATION DE CE QUI SE PASSE DANS LE PARLEMENT ET A LA COUR D'ANGLETERRE. »

17 avril 1554.

Élisabeth a obtenu sa liberté, sans cependant pouvoir sortir de la Tour, et sans parler à personne. On dit que l'Empereur et la Reine veulent marier Élisabeth au prince de Piémont ou à un autre personnage, sur lequel ils puissent exercer puissance et autorité. Les gentilshommes, officiers et gardes, qui ont prêté le serment, doivent aller à Winchester et à Hampton Court et y préparer le logement du Prince. Milord Grey, capitaine et gouverneur de Guynes, est très-affecté de la mort de ses pareuts. Les artieles du mariage sont admis par le Parlement. Celui-ei a également adopté les titres des deux époux : Philippe et Marie, par la grâce de Dieu, Roi et Reine d'Angleterre, France et Irlande, défenseurs de la foi, princes d'Espagne, dues de Brabant, comtes de Flandre, etc.

(VERTOT, I. c., t. III, p. 166.)

CCLXI

Le mayistrat de Danzig à la Reine Marie.

Danzig, 5 avril 1554.

Les membres du magistrat précité ont appris, avec peine, la publication, dans leur ville, d'un libelle dirigé contre la Reine et son futur époux : un exemplaire en est joint à la lettre. C'est William Ilotson, qui l'a fait imprimer par des typographes ignorant la langue. Les imprimenrs et leurs complices sont emprisonnés.

(State papers, t. c., p. 105. Analyse.)

CCLXII

John, comte de Bedford, Russel, lord Privyseal, et Thomas, vicomte John Fitz-Walter, envoyés en Espagne, au conseil de la Reine.

Coroña, 18 avril 1554.

Ils ont quitté Plymouth le 12 du mois dans le but d'arriver à Laredo. Mais par la force des vents, ils ont débarqué à Coroña, où ils ont été bien reçus. Mesures prises pour avertir le Prince d'Espagne de leur arrivée.

(State papers, I. c., p. 74. Analyse.)

CCLXIII

L'évêque de Norwich, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 22 avril 1554.

L'Empereur et son conseil ont bien reçu Jacques Grenade, qui a rendu des services à la Reine contre les rebelles. L'ambassadeur que le Roi des Romains envoie à propos du mariage de la Reine Marie est arrivé. Lui et sa suite se rendront en Angleterre lorsqu'ils apprendront le voyage du Prince d'Espagne.

(State papers, 1. c., p. 75. - Analyse.)

CCLXIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

22 avril 1554.

Dans le eonseil la division augmente. Plusieurs membres veulent sauver Élisabeth ét Courtenay. Le chancelier a proposé la restitution des biens de l'évêque Durand. Un rebelle a été aequitté au grand contentement du peuple. Wyat a été exécuté et sa tête a été plantée sur un gibet. Courtenay obtiendra sa liberté, et Élisabeth n'est pas condamnée. La mise en liberté de Courtenay sera fatale pour le Prince d'Espagne. Simon a engagé la Reine d'être sur ses gardes, sinon l'entrée du Prince sera « hasardeuze. » De son côté, la Reine fait prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûrete dudit Prince, dans l'espoir que son arrivée calmera tout le monde. Un billet menaçant a été trouvé dans la cuisine du palais. La Reine charge Simon d'écrire à Philippe pour lui demander s'il acceptera l'ordre de la Jarretière.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 571.)

CCLXV

De Noailles, ambassadenr français en Angleterre, à son souverain.

25 avril 1554.

Suite du procès fait aux complices de Wyat. La Reine ne reprend pas le titre de chef de l'église anglicane.

(Vertot, l. c., t. lit, p. 172.)

CCLXVI

Jean, comte de Bedford, et Thomas, vicomte Fitz-Walter, envoyés en Espagne, au conseil.

Betanzos, 26 avril 1554.

Détails sur leur voyage, et réception de lettres du Prinee d'Espagne à propos du plaisir que lui eause leur arrivée. Les dépenses sont à charge du Prinee. Celui-ci les rejoindra le plus tôt

possible, sans les attendre à la Cour, où ils ne doivent pas se rendre, par suite des difficultés du voyage, et l'impossibilité de se procurer des vivres pendant le trajet. Le Prince a nommé un conseil pour le remplacer pendant son absence; ec qui entraînera un certain retard.

La copie de la lettre de Philippe y est jointe.

(State papers, I. c., p. 76. - Analyse.)

CCLXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

29 avril 1554.

Nouvelles exécutions des compliees de Wyat. Généalogie du fils de l'Empereur, qu'on fait remonter à Jean de Gand, descendant d'une maison d'Angleterre. Paget a confirmé le fait.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 183.)

CCLXVIII

Le même au connétable de France.

29 avril 1554.

Le cardinal Pole revient à la cour de l'Empereur, où il est en suspicion. Wotton, ambassadeur anglais en France, donne avis à la Reine Marie que rien ne se passe au conseil, sans que lui, de Noailles, en soit averti.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 187.)

CCLXIX

L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre.

Du camp près Bouchain, 5 mai 1554.

Il attend des nouvelles de ce qui s'est passé. Le cardinal Pole a dépêché vers l'évêque d'Arras un de ses gens, qu'il avait envoyé à Rome. Cette personne lui a rapporté que « le » pape, jugeant que pour reduire les affaires de la religion en Angleterre, nul temps pour- roit estre plus à propoz que en l'instant de la venue celle part du Roy, nostre filz. » L'envoyé a remis eu même temps à l'Empereur « le bref congratulatoire tant de la venue du Roy, » nostre filz, que de la consommation du mariage. » Le pape a décidé aussi que les actes seraient adressés au Roy et à la Reine à la fois. Interrogé sur les intentions du éardinal Pole à propos des affaires de religion, l'envoyé a répondu que l'on ne pourrait assez tôt entamer cette question; mais il faudrait cependant une certaine tolérance. L'évêque d'Arras est d'avis de temporiser. Les ambassadeurs doivent prendre cet avis pour point de départ de leurs communications.

(Papiers de Granvelle, t. tV, p. 281.)

CCLXX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

4 mai 1554.

Les ministres de l'Empercur désirent la paix avec la France. Les Anglais sont persuadés que le Roi peut disposer de forces martimes respectables pour empêcher le passage du Prince d'Espagne. Il serait bon de mettre cette crainte à profit par une démonstration quelconque, pour forcer l'Empereur à faire des dépenses et assurer les projets de négocier une paix définitive. L'Empercur voudrait seulement la paix pour favoriser le mariage de son fils.

(VERTOT, l, c., t. 111, p 188.)

弘

CCLXXI

De Nouilles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

4 mai 1554.

Il a obtenu gain de cause auprès de la Reine à propos de plusieurs griefs. Marie a fait dresser une généalogie tendant à prouver que la couronne d'Angleterre appartient au Prince d'Espagne, si elle meurt sans se marier, ou sans postérité. Les Anglais n'ont pas de honte de publier partout ce fait, qui est un véritable non-sens.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 191.)

CCLXXII

M. De Selve, ambassadeur à l'enise, au Roi de France.

Venise, 4 mai 1554.

Le Parlement a approuvé le mariage.

(CHARRIERE, ib., p. 315.)

CCLXXIII

Philippe, Prince d'Espagne, à l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Mai 1554.

Le Prince lui envoie son majordome, qui lui remettra la ratification du contrat de mariage, arrêté de commun accord entre lui et l'Empereur.

(Documentos inéditos, I. c., p. 518.)

CCLXXIV

L'évêque d'Arras, à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 4 mai 1554.

D'après les dernières lettres de Renard, il semble que les affaires prennent une meilleure tournure en faveur de la Reine et du Prince Philippe. Ces circonstances ont engagé l'Empereur à presser le départ de son fils. L'alcade, qui accompagne le Seigneur de Courrières, ne doit effrayer personne en Augleterre, puisqu'il n'y exercera aucune juridiction, si ce n'est sur les étrangers. Dubois n'ira pas en ce pays, pour ne pas contrarier Renard. L'alcade est chargé de prendre des informations sur les sujets de plainte contre Dubois, et de celui-ci contre Renard. Les précautions, que Simon demande à prendre pour la sûreté du Prince, seront exécutées. L'évêque de Norwich va partir. La Reine de Hongrie lui a fait comprendre la nécessité de rétablir l'union entre les membres du conseil de la Reine Marie, et de modérer le zèle du chancelier.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 259.)

CCLXXV

L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains.

Bruxelles, 6 mai 1554.

La Reine d'Angleterre s'interpose pour qu'il fasse la paix avec le Roi de France.

(LANTZ, l. c., t. III, p. 655.)

CCLXXVI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

6 mai 1554.

Le Parlement a pris des résolutions à la satisfaction de chacun. Toute la noblesse a adopté les mesures contre l'hérésic. La Reine, surtout, y a produit un excellent effet. Paget se repent d'avoir si mal rempli ses devoirs. On a publié une généalogie, rédigée par le chancelier, et tendant à prouver que le Prince Philippe n'est pas étranger à l'Angleterre. Il descend de la maison de Lancaster. Si Paget demande son congé, la Reine le lui accordera.

(Tytler, l. c., t. fl, p. 588. Citée par Griffet, l. c., p. 489.)

CCEXXVII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

8 mai 1554.

Longue audience donnée par la Reine audit ambassadeur. Ils s'y sont expliqués l'un et l'autre sur leurs griefs mutuels. Les Flamands et les Anglais ont fait eause commune pour nuire à la marine française. Détails sur les pirateries exercées des deux côtés.

(VERTOT, l. c., t. 11t, p. 195.)

CCLXXVIII

Avis au Roi de France.

8 mai 1554.

Nouvelles d'Allemagne. La Reine Maric a été informée de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Prince d'Espagne d'arriver en Angleterre, si ce n'est en déans les deux mois, par suite du défaut d'activité pour ravitailler les navires. Ce contre-temps affecte vivement la Princesse. Les vivres réunis à Sout-Hampton et à Winchester, dans le but d'y célébrer les noces, se gâtent; ceux de la flotte sont épuisés. Marie avait déjà fait confectionner des costumes très-riches. On parle de la prise faite en mer par les Français d'un navire flamand, chargé d'armes et en destination d'Espagne. Les Français ont trouvé dans un navire anglais un courrier du Prince Philippe. A Westminster on travaille pour la réception du Prince.

et Marie fait des emprunts en Flandre. Les Anglais sont avertis d'une attaque des Français contre Calais. Néanmoins les bruits de paix continuent à circuler. Élisabeth est mieux traitée, mais la vie de Courtenay est en danger.

(VERTOT, l. c., t. 11t, p. 205.)

CCLXXIX

John Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, à la Reine Marie.

Bruxelles, 12 mai 1554.

L'Empereur va bien. Détails sur les armements qu'il fait et sur œux de la France. Ce qui confirme que le Pape et le cardinal Pole ne réussiront pas à rétablir la paix entre ces deux monarques.

(State papers, t. c., p. 82. - Analyse.)

CCLXXX

George Everett un conseil de la Reine d'Angleterre.

Laredo, 12 mai 1554.

La réception de Bedford a été très-brillante, comme si l'Empereur y eût été lui-même. La marine de la Reine a été bien régalée. A St-George, Bedford a donné une grande fête, qui a été très-goûtée. Bientôt le Prince sera à Coroña, où la flotte espagnole, composée de cent voiles, est déjà réunie. Le marquis de las Navas est parti avec quatre vaisseaux pour l'Angleterre, dans le but de remettre des bijoux à la Reine.

(State papers, I. c., p. 85. - Analyse.)

CCLXXXI

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

12 mai 1554.

Il ordonne de poursuivre vivement la réparation des torts faits par les Anglais aux Français, dans le but de sonder l'intention de la Reine et de l'Empereur au sujet de la paix. Le légat a constaté certaine répugnance de la part de l'Empereur sur ce point. Quel effet a produit en Angleterre la décision du Roi de prendre ouvertement à son service Carew et plusieurs Anglais réfugiés en France?

(VERTOT, l. c., t. III, p. 207.)

CCLXXXII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

13 mai 1554.

Pasquinades publiées contre la Reine Marie, et qu'on répand jusque dans sa chambre. Elle veut demander au Pape qu'on n'inquiète point les détenteurs de biens ecclésiastiques. Le cardinal Pole veut le contraire. Ce qui engage l'Empereur à provoquer son rappel. Les Français ont pris, au passage de Calais, un navire, chargé de meubles et hardes des seigneurs de Courrières et de Bouchard, et du grand alcade ou prévôt de l'Empereur ¹. Ils ont donné la chasse à un autre navire anglais jusque dans les eaux libres de Douvres. Des représentations ont été faites à de Noailles, sur ces faits, qui sont contraires « à l'amytié entre le Roi et la Roine ». Il a répondu que si le navire est anglais, il sera restitué; mais le contenu, appartenant à des sujets de l'Empereur, restera de bonne prise. Les impériaux prennent toujours aux Français ce qu'ils peuvent.

(VERTOT, t. c., t. III, p. 211.)

V. au sujet de l'Alcade plus tiaut, p. 569.

CCLXXXIII

Avis an Roi de France.

15 mai 1554

Contrairement à l'opinion du cardinal Pole, la Reine désire que le Pape fasse des concessions en ce qui concerne les biens confisqués appartenant à des gens d'église.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 216.)

CCLXXXIV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son sourcrain.

15 mai 1554.

Par remords de conscience, Paget a demandé pardon à la Reine pour l'opposition qu'il a faite au Parlement contre les punitions à infliger aux hérétiques. Il a obtenu sa grâce. Paget se défie du chancelier, et on excite la Reine pour qu'elle le fasse emprisonner à la Tour. Celle-ei a pris sur cette question l'avis du chancelier et de ses partisans. Après avoir parlé des mauvais desseins du Roi de France à l'égard du Prince et le danger d'exciter les hérétiques, il a été décidé de dissimuler l'affaire. Il a été décidé aussi que la flotte anglaise et celle des Pays-Bas garderont les côtes de l'Angleterre contre les invasions des Français. Élisabeth sera reléguée dans un château situé au nord. On veut sauver Courtenay; mais la Reine est d'avis de le garder dans la Tour. Pole désire rester à Louvain, en attendant le succès du mariage.

(TYTLER, I. C., t. 11, p. 392.)

CCLXXXV

Lord Wentworth à la Reine Marie.

Calais, 14 mai 1554.

Des navires français attendent entre Douvres et Calais le passage du Prince de Savoie, qui se rend en Angleterre. Les Anglais, de leur côté, préparent des vaissaux à Calais pour permettre le passage du Prince.

(State papers, I. c., p. 84. Analyse.)

CCLXXXVI

Les umbassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

15 au 20 mai 1554.

Nicolas Wotton, ambassadeur anglais en France, a rendu compte à la Reine Marie d'Angleterre de l'audience qu'il a cue du connétable de France. Dans cet entretien l'envoyé anglais a développé tous les griefs de son gouvernement contre la conduite de la France. L'arrivée de l'alcade à propos du mariage est mal vuc.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 241,)

CCLXXXVII

Lord Édouard Duddeley, au conseil de la Reine d'Angleterre.

Laredo, 17 mai 1554.

Préparatifs du départ du marquis de las Navas, porteur de bijoux destinés à la Reine. Le Prince, qui sera vers la fin de mai à Logroño, lui a fait cadeau d'une chaîne d'or.

(State papers, l. c., p. 84. Analyse.)

CCLXXXVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

18 mai 1554.

Le désunion entre les ministres de la Reine se manifeste de plus en plus. Ils veulent perdre le chancelier. Une émeute a cu lieu parmi les gens de la marine réunis à Pleymouth ¹. Ils

¹ Les actes d'insubordination des marins datent en effet du mois de mai, comme le dit de Noailles, Entre

n'entendent pas amener le Prince d'Espagne en Angleterre. Ce qui a forcé la Reine de dissoudre son armée navale, sous prétexte que les navires sont trop vieux. Mesures prises par les Anglais pour assurer le passage sur mer dudit Prince. Le bruit continue au sujet de l'arrivée prochaine en Angleterre de Marie de Hongrie, en compagnie du duc de Savoie et de don Ferdinand. L'Empereur, devenu mieux portant, les suivra. Conversations sur la paix répandues en Angleterre.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 218.)

CCLXXXIX

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à William Petre, secrétaire d'État.

Paris, 19 mai 1554.

On pense généralement que le Prince n'arrivera pas en Angleterre avant le 8 ou le 10 juin prochain, parce que sa sœur, la douairière de Portugal, viendra en Espagne pour remplir les fonctions de régente pendant l'absence dudit Prince. On suppose que celui-ci irra les trouver avant son départ pour l'Angleterre.

(State papers, I. c. p. 85 Analyse)

CCXC

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son sonverain.

19 mai 1554.

Les nouvelles, que le Roi a données concernant la paix, engagent de Noailles à embrouiller le mieux possible les affaires de l'Empereur, à tel point que celui-ei sera obligé de la recher-

les Anglais et les Néerlandais des disputes continuelles surgissaient sur mer comme sur terre. Les Anglais se moquaient des vaisseaux néerlandais, que l'Empereur avait envoyés (16 août 1554) sur les côtes d'Angleterre dans le but d'empêcher les Français de secourir les insurgés. (V. dans le Bulletin de l'Académie de Belgique, t. LXI, année 1875, notre article intitulé: La diplomatie concernant les affaires maritimes des Pays-Bas, p. 858.)

cher à bon escient. La conduite du Roi à l'égard de Carew et d'autres Anglais réfugiés en Angleterre y contribuera aussi. Le fils du comte de Bedford veut se retirer en France. Nouvelle faveur dont jouit le chancelier auprès de la Reine. Élisabeth a obtenu sa liberté : il est question de la marier au Prince de Savoie.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 225.)

CCXCI

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Compiègne, 19 mai 1554.

Approbation de la conduite pleine de fermeté tenue par de Noailles pendant l'audience qu'il a obtenue de la Reine Marie. Renseignements sur la conférence qu'il a eue avec l'ambassadeur auglais. Pendant cette audience le Roi a adressé des récriminations à cet agent sur la conduite du gouvernement.

(VERTOT, l. c., l. 111, p. 228.)

CCXCII

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Offemont, 24 mai 1554.

Il a fait comprendre à l'ambassadeur anglais qu'il existe seulement entre lui, Roi de France, et la Reine Marie un simple traité verbal d'amitié. Justification de la conduite du Roi en ce qui concerne les affaires de paix. L'Empereur l'accuse à tort sur ce point.

(Vertot, l. c., t. III, p. 234.)

CCXCIH

De Noailles, ambassadeur français en Augleterre, à son souverain.

24 mai 1554.

Élisabeth est sortie de la Tour et a été conduite à Richemont, pour passer au château de Woodstock, où probablement son procès lui sera fait. Courtenay sera mené au château de Faleringhey et y attendra « la miséricorde de l'Empereur ». Les Anglais sont très-soupçouneux à l'égard de l'Écosse et de la France.

(VERTOT, l. c., 1. III, p. 256.)

CCXCIV

Le même au connétable de France.

24 mai 1554.

Conférence entre l'ambassadeur précité et le chancelier de la Reine Marie, Griefs articulés de part et d'autre. Renseignements sur l'île de Serck, dont les Flamands s'étaient emparés, et sur la conduite qu'ils y ont tenue. Plaintes du chancelier sur l'accueil fait en France aux réfugiés anglais. Protestations des deux partis de vouloir vivre en paix. Cependant l'ambassadeur français fait observer que le Prince d'Espagne, étant jeune et bouillant, désirera peut-être faire usage de ses forces, malgré la volonté de la Reine de conserver de bonnes relations avec la France.

(VERTOT, I. c., t. 111, p. 249.)

CCXCV

De Montmoreney et Simon Renard, ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Londres, 25 mai 1554.

Les divisions entre les membres des conseils de la Reine sont de plus en plus accentuées. Paget voudrait emprisonner le chancellier. On dit des choses singulières sur l'arrivée de l'alcade. Une levée de boucliers se prépare; mieux vaut qu'elle éclate avant l'arrivée du Prince. La Reine est très-perplexe, voyant que tout tourne en faveur d'Élisabeth. Courtenay a été extrait de la Tour et conduit au château de Noirt. Les ambassadeurs de la Reine sont arrivés à Coroña, où ils ont été reçus par des délégués du Prince. En Espagne les Anglais sont partout bien reçus. De Courrières et l'alcade sont prêts à partir pour Hampton-Court. Les instructions de l'alcade sont enfin réglées.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 398.)

CCXCVI

La Reine d'Angleterre au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

29 mai 1554.

Elle est disposée à faire grâce à quelques rebelles. Le seigneur de Courrières et d'autres personnes envoyées en ambassade par l'Empereur en Angleterre, avaient fait leur passage en un navire anglais. Malgré cette circonstance, ils ont été poursuivis par des vaisseaux français, et ont échappé avec peine au danger. Mais leurs effets et leurs chevaux sont pris. Des plaintes ont été adressées sur ce point à l'ambassadeur français. Wotton doit rappeler à Cour de France l'obligation de respecter les traités, qu'elle viole depuis les négociations pour le mariage du Prince d'Espagne. Le Roi de France tient une conduite singulière à l'égard des rebelles réfugiés dans son pays. La Reine se défendra.

(State papers, 1, c., p. 88. Analyse.)

CCXCVII

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, à William Petre, secrétaire d'État.

Bruxelles, 5 juin 1554.

Nouvelles de la guerre. Invasion des Français dans les Pays-Bas.

(State papers, 1. c., p. 89. Analyse.)

CCXCVIII

L'Empereur au S^r de Courrières et à Simon Renard, ses ambassadeurs en Angleterre.

Bruxelles, juin 1554.

Don Pedro Lasso, grand écuyer du Roi des Romains, et don Hernando de Gamboa, gentilhomme de la Chambre du Roi de Bohême, sont arrivés à Bruxelles, pour aller en Angleterre et y assister aux noces de la Reine. La Cour devrait les recevoir avec affabilité et empêcher que l'ambassadeur français ne veuille les précéder aux cérémonies.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 255.)

CCXCIX

L'Empereur à Sigismond Auguste, Roi de Pologne.

Bruxelles, 4 juin 1554.

La renommée lui a probablement déjà fait connaître le mariage de son fils Philippe avec la Reine d'Angleterre. Cet événement aura done fait plaisir au Roi de Pologne. Philippe arrivera en Angleterre au premier bon vent. Les Français infestent aussi les mers par leurs pirateries.

(Lantz, Correspondenz des Keisers, Karl V, t. 111, p. 619.)

CCC

De Montmorency et Simon Renard, ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain.

Richmond, 4 juin 1554.

On a découvert que Paget conseillait à Courtenai d'épouser Élisabeth. lloby et Morison y ont aussi travaillé. On accuse ce dernier d'avoir aidé à composer et distribuer une ballade dirigée contre le Prince et la Reine. Celle-ci a fait comprendre à l'ambassadeur français qu'elle compte peu sur les assurances de paix données par son souverain. Fureur dudit ambassadeur, au point de demander au lieutenant d'Amont de lui procurer un sauf-conduit. Paget assure que des navires anglais et néerlandais ont donné la chasse à des navires français.

(TYTLER, l. c., t. 11, p. 405.)

CCCI

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, à Marie, Reine d'Angleterre.

Bruxelles, 4 juin 1554.

Le Prince d'Espagne est parti, le 12 mai, de Valladolid. Sa suite a été bien reçue à Logroño. L'ambassadeur du Roi de Bohème se propose de partir pour l'Angleterre. Détails sur cette ambassade. Les Italiens sont également en route pour l'Angleterre.

(State papers, l. c., p. 89. - Analyse.)

CCCII

John Russel, le comte de Bedford, Thomas Ratecliff, le vicomte Fitz-Walter, et le comte de Sussex, au conseil de la Reine Marie.

San Jagoo, 5 juin 1554.

Préparatifs du Prince d'Espagne pour se rendre en Angleterre. Renseignements sur l'itinéraire que Philippe suit dans son pays.

(Tytler, l. c., l. II, p. 408. Analysé dans les State papers, l. c., p. 91)

CCCIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

5 juin 1554.

Tout se prépare en Angleterre pour la réception du Prince d'Espagne. Détails sur ces préparatifs. Les ambassadeurs de l'Empereur sont les ministres secrets de la Reine.

(VERTOT, 1. c., t. 1II, p. 245.)

CCCLV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Richmond, 7 juin 1554.

Discussions au conseil pour savoir si l'on nommera la Reine avant le Prince dans les dépêches. Simon prétend qu'il faut nommer Philippe en premier lieu. Un serviteur du comte d'Egmont, arrivant d'Espagne, est venu à Southampton. Hoby a prêté la main à la dernière révolte.

(TYTLER, 1. c., t. II, p. 408.)

CCCV

Le même au même.

Richmond, 9 juin 1554.

L'amiral anglais a conçu des soupçons sur la conduite du S⁷ de la Chapelle. Ses accointances avec les Français font craindre qu'il n'ait de manvaises intentions à l'égard du Prince. Cependant, la Reine est persuadée que S. A. arrivera sans inconvénients. On a délibéré sur l'envoi d'Élisabeth à la Cour de Marie, Reine de Hongrie.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 415.)

CCCVI

Le même au même.

Richmond, 14 juin 1554.

Le marquis de las Navas est arrivé à Plymouth, où il a été honorablement reçu. Après avoir pris du repos, il se rendra auprès de la Reine ponr remplir sa mission. S. A. arrivera probablement vers la fin du mois seulement. Philippe fait demander à son père s'il peut accepter l'ordre de la Jarretière. La Reine lui destine un bijou de cet ordre, d'une valeur extraordinaire, et des habillements en conséquence. Elle fait beaucoup d'apprêts, mais il n'en est pas de même chez les nobles et le peuple. Les nations ont été consultées par le maire; les Vénitiens, Florentiens et Espagnols ne veulent pas faire des frais. Trois cents voiles françaises sont, dit-on, en mer, et les Écossais feraient une invasion au moment de l'arrivée du Prince. Le due de Ferrare consent au mariage de son fils ainé avec Élisabeth.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 415.)

CCCVII

Le même au même.

15 juin 1554.

La Reine part demain pour Guildfort, où elle attendra le marquis de las Navas. Selon l'ambassadeur de France, le Prince Philippe arrivera en Angleterre vers la fin du mois.Résolution du conseil de placer, dans les dépèches, le nom du Prince avant celui de la Reine. Leurs armoiries figureront sur les secaux.

(TYTLER, l. c., t. II, p. 919.)

CCCVIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Richmond, mi-juin 1554.

La Reine, après avoir écarté Élisabeth et Courtenay, a fait connaître la situation du royaume, et s'est rendue à Richmond. Les ambassadeurs l'y ont suivie, conformément à

leurs instructions. Ensuite ils ont pris toutes les mesures nécessaires pour l'arrivée du Prince, et le conseil de la Reine en a fait autant. En dépit de certaines oppositions, ils espèrent que tout marchera bien. Au moment où Courtenay était conduit à Fotheringay, il a dit que Paget l'avait engagé à épouser Élisabeth. La Reine a témoigné son mécontentement à l'ambassadeur français.

(Papiers de Granvelle, t. 1V, p. 255.)

CCCIX

Avis au Roi de France.

16 juin 1554

Le Prince de Piémont a envoyé à la Reine un de ses conscillers. Le marquis de las Navas doit également arriver, remettre des présents à cette Princesse, et présenter les excuses du Prince au sujet du retard mis à son départ. En réalité le marquis doit sonder les dispositions de la nation, pour en instruire le Prince. Si celui-ci retarde encore son arrivée de deux mois, e mariage pourrait bien prendre une autre tournure. La Reine est très-mécontente de Philippe, qui ne lui a pas encore écrit depuis le jour où le mariage a été résolu. Des placards, des lettres, des libelles diffamatoires sont répandus partout. La Reine redoute les forces navales de la France, qui pourraient arrêter le Prince.

(VERTOT 1, c., t. 111, p. 247.)

CCCX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

17 juin 1554.

Malgré les assurances données par le marquis de las Navas concernant l'arrivée du Prince, la Reine n'est pas moins inquiète du retard : « Quelques heures de la nuiet elle entre en telle » resverie de ses amours et passions, que bien souvent elle se met hors de soy et eroy que » la plus grande occasion de sa douleur vient du desplaisir qu'elle a de voir sa personne si

» diminuée et ses ans multiplier. »

(Vertot, l. c., t. 111, p. 251.)

CCCXI

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Bruxelles, 19 juin 1554.

Malgré les assurances données par Paget d'être dévoué au Prince et à la Reine, il paraît qu'il favorise le projet de mariage du fils du comte d'Arundel avec Élisabeth. Masone et Hoby semblent du même avis. Il serait convenable, par une ruse quelconque, de s'emparer de leurs correspondances. Nouvelles de France.

(Papiers de Granvelle, t. tV, p. 258.)

CCCXII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

Guillefort, 21 juin 1554.

Monseigneur, je responds à vos dernières du 45 de ce mois par les lettres de l'Empereur qui sont avec cestes, et n'y sçaurois adjouster aultre chose, sinon que le personnage y nommé est très dangereux, et me doubte que l'on saissira son bien, et ne le laissera l'on retourner pardeçà pour y demeurer en liberté. Et me semble que e'est Dieu qui punit les hérétiques : vous asseurant que tous ceux qui sont sortis hors du royaulme, en sont partis pour le regret qu'ils ont que le mariage soit enchéminé.

La Reine m'envoia hier au soir une lettre que Me Élisabeth lui a escripte en sa justification, aultant audacieuse que j'en ai veu, ne parlant de ladiete Dame, sinon par jeu, qu'est, à vous dire, sans la qualifier du nom de Altesse ou Majesté. De laquelle on conjecture et infère intelligence et pratieque avec auleuns du roïaulme et François; mais elle se pourroit four-compter.

S. A. tarde beaucoup à venir pour les respects que assez pouvez discourir. Me recomman-

dant toujours très humblement à vostre bonne grâce; priant le Créateur qui vous doint, Monseigneur, ce que plus désirez.

A Euillefort, le 21 de juin 1554.

Vostre très humble serviteur,

SIMON RENARD

P. S. - Le marquis de Las Navez 1 a très bien exécuté sa commission.

(En copie dans les Documents historiques, t. Xbis, p. 14.)

CCCXIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

Londres, 26 juin 1554.

La Reine attend tous les jours le Prince. Arrivée de plusieurs ambassadeurs, chargés de féliciter la Princesse. Envoi d'une note rédigée par l'ambassadeur de Venise, sur les forces dont l'Empereur dispose.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 261.)

CCCXIV

Le seigneur de Wacquen, Chapelle, etc., un Sr d'Eeke 2.

Dortmude 3, 29 juin 1554.

Monsieur d'Eeche, vous entendrez par François Regnier — lequel à cest fin j'envois vers vous — tout ce qu'il se passit hier, et comment sumes partist de l'isle de Wicht, et avons trouvé

¹ Don Pedro Davila, marquis de las Navas, maître d'hôtel du Prince Philippe.

² Corneille de Scheppere, seigneur d'Eeke.

³ Portsmouth?

l'admiral d'Angleterre et l'envoié, principalement afin que soiez advertit que tous les capitaines de ma charge me déclarent hierque qu'ilz ne sçavoient aucun moïen, ni sont délibérez de plus ravituailler à leurs charges, oultre le temps, dont ilz se sont ponrveuz, à sçavoir de quinze jours oultre le 5° mois, point aussi plus longuement, et aucuns — c'est à craindre — bien à grande peine; mais sont très volontaires de servir tout et si longuement qu'il plaira à la Majesté, moïennant qu'il plaise à icelle ravituailler les navires, et prendront patience de ce qu'il sera recouvrable — induisant à leurs gens — comme chair, pain et servoise. Car quant à autres choses seront mal ou point recouvrables ou à bien grant argent. Toutes les pottaigeries, fromaige, beur et poisson commencent à faillir, et dois maintenant aux aucuns failliz; disant aussi que la chaire que l'on salera doresavant ne poura guère durer bonne. Et en eas qu'il plaise à Sadiete Majesté ravitailler, ilz en porteront soing comme de leur propre; vous suppliant sur ce le plustôt qu'il vous sera possible sçavoir l'intention de Sa Majesté. Car de tout mon povoir m'enploierez à son service.

Entendrez pareillement, par ledit Regnier, la révolte des Anglois, dont aucuns eapitaines estoient entrez dedans le port de Portsemude 1 contre le gré et seeu de l'admiral; et disoient ouvertement qu'ilz ne vouloient plus longuement servir sans recevoir argent; et vouloient estre mieulx pourveuz de vivres, disant que la chair, que l'on avoit envoiée, puoit, et la cervoise estoit aigre, et que l'on leur avoit promit qu'ilz serviroient ung mois tant seulement; et ont quasi servit trois. Ilz contraindirent l'admiral, lequel est voluntier à terre, de retourner en sa navire; aultrement ilz y fussent tous allez. Il est peu ou point obéi, comme je vous ai écris par une autre mienne, et ausi plus emplement entendrez par ledit François Regnier. Il charge grandement l'ambassadeur de l'Empereur, qu'il est cause de si grands despens qui se sont faits et se font journellement en Angleterre, et qu'il a tant fait haster les navires de guerre, bien saichant que le Prince d'Espaigne n'estoit, ne devoit estre prest de longtemps pour passer; mais que c'estoit afin que courissions la mer pour en chasser et tenir les François qu'ilz ne vinssent en Angleterre. Dit que oneques ambassadeurs n'eust si grand erédit vers Roi d'Angleterre ou Roynes, comme icelui. Il semble qu'il en est mal content. Je ne cognois son eueur. Dieu le veulle cognoistre.

L'admiral d'Angleterre dict depuis sept ou huiet jours ençà avoir reçu nouvelles de la Courogne, par une sienne navire venue de là, laquelle il y avoit envoyée, en me raportant d'ieelles à François Reniers, oultre aultres, que nostre Prinee ne viendroit de longtems, et que la peste estoit ès navires des pays de pardeçà, et plusieurs autres mauvaises. Je ne seais s'ilz les forcent. Aucuns, venans en ladicte navire, veullent dire que le Roi de Portugal soit allé de vie à trepas. Ledit admiral a envoié quelque jachtes en mer pour avoir nouvelles de la venue et flote du Prinee d'Espaigne; mais entre temps — comme mesmes aucuns Anglois le disent, et ne peuvent céler — ilz pillent les navires; et ne sçavons si elles sont François ou non. Et devant hier ung capitaine desdits jachtes nommé Prat vendit, à Portzumde, du butin pour deux cents angelotz; lesquelz le capitaine Schoonejan a veu recevoir, disant ledit Prat qu'il valoit mieulx que autres eussent digetté que lui. Je ne sçais quel gouvernement il y a. Je

¹ Portsmouth.

y pers l'enhort 1. En escripvant eestes, le capitaine Hans Kuychel m'a dit, venant de terre, que l'on y dit que le quart de gens dudit admiral sont bien enfuiz.

Quant à la navirette que j'ai achetée, grande environ quarante tonneaux, dont je vons en ai adverti par autre lettre, elle passe toutes celles des deux flottes à la voille, et n'est à dire comme elle va bien.

Atant, Monseigneur D'Eeche, etc.

A la rade devant Dortmude, ce 29° de juin 1554.

(Archives du royanme, Collection de documents historiques, t. X^{bis}, années 1551 à 1559, folio 45.)

CCCXV

Fragment. Instructions données au Prince d'Espagne sur la conduite qu'il devra tenir en Angleterre.

Juin ou juillet 1554.

L'ambassadeur a offert des pensions à plusieurs seigneurs pour les attacher au Prince. Il a fait des présents à différents gentilshommes et officiers employés pendant la dernière insurrection. Le Prince doit faire la cour à la noblesse, montrer qu'il ne veut pas entraver l'administration du pays, promettre au peuple des libertés et de faire rendre justice, prendre à son service un traducteur, et former un conseil composé d'hommes expérimentés. Il devrait amener le due d'Abulquerque, qui a laissé de bons sonvenirs en Angleterre, et ne pas amener, pour le moment, des dames espagnoles, etc.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 267.)

¹ Enhort, exhortation, raisonnement.

CCCX VI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

2 juillet 1554.

Le Prince n'étant pas encore arrivé en Angleterre, on suppose qu'il y viendra seulement vers la fin de septembre. De l'avis de l'ambassadeur précité, ce retard a pour but de « laisser reffroidir et la collère de auleuns et la chaleur de ce temps, auquel les esmotions » sont en ce pays plus de saison. » Actuellement il se hâtera sans doute d'amener des forces et de l'argent pour son père.

(VERTOT, l. c., t. Itt, p. 264.)

CCCXVII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son sonverain.

2 juillet 1554.

Les envoyés des rois des Romains et de Bohème seront reçus aux noces, comme il le désire. La peste est dans les navires arrivés de Coïmbre et de Portugal pour accompagner le Prince. Il n'y a pas de provisions pour les chevaux à Coroña; ce qui retardera l'embarquement de Philippe. La Reine est au désespoir. Partout il y a désarroi. Un personnage arrivé de Naples semble venir dans le but d'outrager la Reine.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 269.)

CCCXVIII

Masone, ambassadeur anglais auprès de l'Empereur, au conseil de la Reine Marie.

Bruxelles, 2 juillet 1554.

Il est enchanté d'avoir reçu de bonnes nouvelles à propos du mariage du Prince. Envoi d'un état des troupes de l'Empereur.

(State papers, t. c., p. 101. Analyse.)

CCCXIX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son sonverain.

2 juillet 1554.

Nouvelles de la guerre avec la France. A la Cour du Roi de France on fait circuler le bruit que le Prince ne peut arriver, et qu'il est obligé de retarder son voyage par suite du manque de vivres et par la peste dans les navires. Point de nouvelles de son embarquement.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 271.)

CCCXX

Hercule de Gonzague, cardinal de Mantoue, à la Reine Marie.

Mantoue, 8 juillet 1554.

Il cuvoie le S⁷ de Nola à la Reine pour la féliciter au sujet de son mariage, qui sera favorable à toute la Chrétienté.

(State papers, I. c., p., 105. Analyse.)

CCCXXI

De Noailles, ambassudeur français en Angleterre, au connétable de France.

12 juillet 1554.

Enfin le Prince d'Espagne est en route. Quand il sera arrivé, on prétend qu'une bonne partie des forces navales qu'il amène sera dirigée vers les côtes de Bretagne et de Normandie. Depuis l'arrivée de toutes ces nouvelles, l'ambassadeur français ne peut plus rien obtenir.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 268.)

CCCXXII

John Masone, ambassadeur anglais, à l'évêque d'Arras.

Bruxelles, 15 juillet 1554.

Monseigneur, cejourd'hui, après disner, est arrivé ici ce courier qui m'apporte des lettres de la Reine datées le 11° de ce présent. Les nonvelles que Sa Majesté m'envoit sont que, le 10° au soir bien tard, arriva à la Cour ung gentilhomme nommé Kemp¹, despesché de la Coroigne de par M¹ le Privysecau², le 21° du dernier mois; lequel escript que la Majesté du Prince arriva à S¹-Jago 5 le 22°, là où il donna audience à nos ambassadeurs avec le plus courtois entretenement du monde. Et après avoir ratifié, confirmé et juré le traieté du mariage, il partit de là, et le 27° il vint à la Coroigne. Et incontinent, apres son arrivement, il donna commendement, à son de trompe, que tout fut embarqué en toutte diligence. Dont il est à croire que, déans trois à quatre jours après la date desdites lettres à la Reine, qui sont du 11°, il seroit pour le plus tard en Angleterre. Dieu lui doint temps et vent prospère. Je vous envois le courir mesme qui a esté envoié devers moi, ne doubtant que devant peu de temps vous aurez lesdictes nouvelles plus particulièrement de vostre ambassadeur en Angleterre.

Atant, Monseigneur, le Créateur vous ait en Sa Saincte garde. Escript à Bruxelles, le 45° de juillet 4554.

> (Archives du royaume, Collection de documents historiques, t. Xbis, anuees 1551 à 1559, folio 19.)

CCCXXIII

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais eu France, à William Petre, secrétaire d'État.

Reims, 14 juillet 1554.

Le cardinal Tournon a dit à un des ambassadeurs que le Prince d'Espagne est retourné de la mer, par suite de la mortalité de ses soldats, et que par conséquent son départ sera différé

(State papers, l. c., p. 96. - Analyse.)

¹ Kent. V. State papers, foreign, reign of Mary, pp. 58, 59.

² John Russel, lord Privyseal, V. plus haut, p. 15.

³ S'-Jacques de Compostelle.

CCCXXIV

De Noailles, ambussadeur français en Angleterre, au S' d'Oisel.

15 juillet 1554.

Les impérialistes font, en Angleterre, grand bruit de l'arrivée du Prince d'Espagne, dans le but de voir si un Anglais quelconque ne prendrait pas les armes. Mais il u'en sera rien. Le peuple anglais pense qu'il y a déjà assez de sang répandu. Nouvelles de la guerre aux Pays-Bas.

(VERTOT, l. c., t. tlt, p. 273.)

CCCXXV

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Mi-juillet 1554.

Adolphe de Bourgogne, amiral belge, a écrit à Renard que les navires ont été ravitaillés seulement pour 45 jours. L'amiral Anglais lui semble suspect et malintentionné à l'égard du Prince. Les Anglais se moquent de la marine néerlandaise. Préparatifs de la Reine pour recevoir le Prince.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 274.)

CCCXXVI

De Noailles, umbassadeur français en Angleterre, à son souverain.

20 juillet 1554.

Prise de Dinant par les Français. Suite de l'affaire de l'île de Serck. La Cour anglaise cherche différents prétextes pour ne pas inviter l'ambassadeur français à la cérémonie du mariage de la Reine. Le Prince est arrivé à l'île de Wight et descendra à Southampton.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 277.)

CCCXXVII

20 juillet 1554.

Relation, en anglais, de ce qui s'est passé, au moment de la célébration du mariage entre le Prince et la Reine Marie. (Cette relation se trouve dans le registre G, fol. 559 des archives de la ville de Louvain. Elle est différente de celle mentionnée plus loin au n° CCCXXXIII.)

(TYTLER, l. c., t. II, p. 450.)

CCCXXVIII

Liste des nobles espagnols qui accompagnèrent le Prince pendant son voyage en Angleterre.

20 juillet 1554.

Le duc d'Albe, le duc de Medina ¹ Celi, l'amiral de Castille ², le marquis de Pescara ³, le marquis de Falces ⁴, le marquis de Valle ⁵, le marquis d'Aguilar ⁶, le marquis de las Navas ⁷, le comte de Feria ⁸, le comte de Chinchon ⁹, le comte d'Olivares ⁴⁰, le comte de Saldaña ¹¹, le comte de Modica ¹², le comte de Fuensalida ⁴⁵, l'évêque de Cuença ¹⁴.

- ¹ Jean de la Cerda, duc de Medina Celi.
- ² Don Lonis, comte de Modica.
- ⁵ Fernando Francisco Davalos, marquis de Pescara et del Guasto.
- 4 Don Louis Peralta, marquis de Falces.
- 5 Don Martin Cortes, marquis del Valle de Oaxaca.
- 6 Monrique de Lara, marquis d'Aguilar.
- 7 Don Pedro, marquis de las Navas, majordome de Philippe II.
- 8 Don Suarez de Figneroa, comte de Feria.
- 9 Fernandez de Boyadilla, conite de Chincon.
- 10 Don Henri de Guzman, conite d'Olivares.
- 11 Don Iñigo Hurtado de Mendoza, comte de Saldaña
- 12 Don Luis Enriquez de Cabrera, comte de Modica.
- 18 Don Pedro de Avala, comte de Fuensalida.
- 14 Alonso de Castro, évêque de Cuença?

CCCXXIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, ù son souverain.

25 juillet 1554.

Le Prince d'Espagne est arrivé à Southampton. Les futurs époux doivent se voir aujourd'hui, date de la lettre, à Winchester, et mereredi on doit procéder au mariage. Philippe a amené 4,000 hommes, qu'il doit envoyer à son père, après la cérémonie du mariage.

(Vertot, l. c., t. III, p. 285.)

CCCXXX

Le même au connétable de France.

Londres, 25 juillet 1554

Le Prince d'Espagne est arrivé. Des feux de joie ont été commandés par le lord maire, de sorte qu'il y a eu à propos de ces fètes plus de contrainte que de bonne volonté. Personne ne songe ici à s'aliéner l'amitié du Roi de France.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 280.)

CCCXXXX

Le conseil de la Reine Marie au docteur Wotton, ambassadeur anglais en France.

Winchester, 25 juillet 1554.

Tout se passe très-bien en Angleterre. Le Prince est arrivé sauf. A Coroña le lord Pryvisael et le lord Fitz-Walter, chargés de faire ratifier le traité de mariage, ont été fort bien accueillis. Le Prince, arrêté par la maladie de sa sœur, était enfin arrivé à S'-Jacques de Compostelle,

où le contrat a été ratifié. Dans quelques jours il devait partir de Coroña, accompagné de 150 voiles bien approvisionnées. Les vaisseaux anglais et néerlandais ont été à la rencontre du Prince pour l'escorter. Détails sur l'arrivée du Prince à Southampton, et sa réception.

(State papers, I. c., p. 106. - Analyse.)

CCCXXXII

Don Juan de Figueroa, régent, à l'Empereur.

Winehester, 26 juillet 1554.

Faits et gestes de Philippe depuis son débarquement en Angleterre jusqu'au moment de son mariage. Réception qui lui a été faite, Accomplissement de sa mission auprès du Prince.

(Documentos inéditos, 1. c., p. 519.)

CCCXXXIII

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Westminster, 26 on 27 juillet 1554.

Le Prince est débarqué à Southampton. Relation de ee qui s'y est passé au moment du débarquement et plus tard.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 277.)

CCCXXXIV

« Discours de la cérémonie observée et de l'ordre tenu en la descente du Prince d'Espagne
» a Hamptonne (Southampton). »

27 juillet 1554.

Longue description de la cérémonie, accompagnée de la liste des principaux seigneurs qui y assistèrent. Elle diffère de celle mentionnée plus haut aux nos précédents.

(VERTOT, l. c., l. III, p. 284.)

CCCXXXV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son sonverain.

27 juillet 1554.

Le mariage entre Philippe et la Reine Marie a été célébré, avec grande pompe, mercredi dernier. Envoi de la liste des seigneurs qui ont accompagné le Prince, des titres qui ont été conférés, du chiffre des troupes qui l'accompagnent, et de celles qui sont encore en chemin. Incessamment aura lieu la cérémonie de l'ordre de la Jarretière. Les derniers navires chargés de soldats espagnols sont arrivés. Ils sont actuellement au nombre de 6,000.

(Vertot, l. c., t. III, p. 290.)

CCCXXXVI

Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à la Reine Marie.

Compiègne, 29 juillet 1554.

Carew est décidé à quitter la France. Le connétable se plaint de l'inconstance des Anglais, qui ont été si bien accueillis par le Roi. Enfin Carew est parti pour l'Italie. Renseignements sur les réfugiés anglais en France.

(State papers, I. c., p. 107. - Analyse.)

CCCXXXVII

Ruy Gomez de Silva à François Eraso, secrétaire de l'Empereur.

Winehester, 29 juillet 1554.

Défiances de la politique française. Idem des Anglais, malgré les sympathies qu'ils démontrent à l'égard de Philippe. Divisions entre les membres du conseil. Pensions et donations à plusieurs personnes influentes. Relations entre les Anglais et les Espagnols. Manière d'agir de Philippe à l'égard de la Reine. Cadeaux de la princesse de Portugal envoyés à celle-ci. Influence de l'argent sur les Anglais. Petite dote de la Reine.

(Documentos inéditos, 1. c., p. 528.

CCCXXXVIII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadenr de l'Empereur en Angleterre.

Du camp de Douchy, 50 juillet 1554.

L'Empereur a reçu la lettre par laquelle il lui annonce l'arrivée de Philippe en Angleterre. D'autres personnes l'en avaient déjà averti. Il se propose d'envoyer le S[†] d'Hubermont à son fils.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 280.)

CCCXXXIX

Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre.

Crèvecœur, 51 juillet 1554.

Ordre audit ambassadeur de conserver sa préséance, s'il est invité à la cérémonie du couronnement du Prince Philippe et de la Reine Marie.

(VERTOT, l. c., t. 111, p. 291.)

CCCXL

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souveruin.

1er août 1554.

État des troupes amenées en Angleterre par le Prince d'Espagne. Elles se composent de 5,500 à 4,000 hommes peu expérimentés, mal vêtus et mal armés. Y compris les Lanças-Marillas, ou gens qui doivent servir le Roi sur mer, ils formeront un corps de 5,000 hommes, destinés à aller servir l'Empereur avec autant d'Anglois qui voudront s'embarquer. D'autres Anglois envoyés par la Reine sont déjà partis pour la Flandre. Les deux époux vont faire procéder à leur couronnement. Des coffres du Prince ont été volés. Les Espagnols sont mal reçus. Toutefois ils se comportent « le plus doulcement qu'ilz peuvent. » Pendant son trajet sur mer, le Prince a eu peur des vaisseaux français. Il a défendu de tirer le canon pour les saluer. La duchesse d'Albe est arrivée avec le prince et « infiny nombre d'autres femmes de petite qualité. »

(VERTOT, l. c., t. III, p. 294.)

CCCXLI

Le docteur Masone, ambassadeur ungluis auprès de l'Empereur, ù la Reine Marie.

Bruxelles, 2 août 1554.

Joie universelle au pays par suite de l'arrivée du Prince en Angleterre et de son mariage avec la Reine. Ce mariage pacific l'Angleterre. Nécessité de rétablir la crainte de Dieu pour maintenir la tranquillité.

(State papers, l. c., p. 110. Analyse.)

CCCXLII

L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Du camp près Bouchain, 4 août 1554.

Il a reçu ses lettres. Celles adressées à l'Empereur ont été remises à la Reine de Hongrie. S. M. a résolu d'envoyer auprès du Roi et de la Reine d'Angleterre Philippe de Montmorency, comte de Hornes, et son frère. Quant à lui, Renard, il ne peut pas encore revenir, si ce n'est après avoir bien informé le Roi et ceux de sa suite de jout ce qui est nécessaire pour s'arranger avec les Anglais. L'évêque est enchanté de voir enfin ce mariage réalisé, « pour » lequel nous avons si longuement travaillé, consumé avec contentement des parties et que ledit Sieur Roy se conduise en tout si bien, gaignant la volonté d'ung chaeun. » Sa position est délieate et difficile. Hubertmont arrivera incessamment, muni d'instructions en espagnol, qu'il communiquera à Renard.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 284.)

CCCXLIII

L'évêque d'Arras au lieutenant d'Amont, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre.

Près de Cambrai, 5 août 1554.

Monsieur l'ambassadeur. J'ay obmis d'adjouster à mes autres.... comme l'Empereur a entendu que le Roy, à la persuation d'au....., a eu sentement que ceulx des pays de pardeçà n'ont envoyé ambassadeurs pour assister à la solemnization de ses nopees et congratuler son mariage et arrivée en Angleterre. Et il sera bien que, avec bonne conjuncture, remonstrez audiet Seigneur Roy que ce n'a jamais esté ny est la coustume de ces pays d'envoyer vers qui que ce soit ambassadeurs, si ce n'est par l'expresse ordonnance de leur Prince, auquel ilz remectent tousiours telz offices. Et il a semblé à Sa M^{te} que en cecy il n'estoit de besoing, et que estant les affaires ès termes qu'ilz sont, qu'il estoit trop plus à propoz et pour le service dudit Seigneur Roy qu'ilz s'emploient en ce que concerne la défense et préservacion

desditz pays, avec ec que iceulx sont tant espuisez, qu'il y a peu d'apparence de povoir plus tyrer pour leur propre défense et d'y envoier, sans faire présens et démonstracions rebe...... à la volunté des bons subicetz. Il ne convenoit, et sont..... que se pourroient mieulx dresser en hault paix que..... de telz troubles. Et m'a despleu que le S' de Il..... aye fait semblant de tel sentement, pour le Roy..... les subicetz en pourroient avoir. Et suis en opinion que aueuns qu'en peullent parler, sans considérer si particulièrement le fondement. Vous verrez ce que la Royne m'en a escript par la copie joinete à ceste. Suivant quoy, vous ferez l'office que vous verez estre convenable. Et atant prie le Créateur qu'il vous doint, Monsieur l'ambassadeur, l'entier accomplissement de voz désirs. Du camp près de Cambray, ce ve d'aoust.

Vostre bon eoufrère et vray amy,

L'ÉVESQUE D'ARRAS.

Monsieur le lieutenant d'Amont, conseillier et M^{tre} aux requestes ordinaires de l'Empereur et son ambassadeur en Angleterre.

(Correspondance de Renard, t. 111, fol. 106, à la Bibliothèque de Besançon. — Pièce rongée par l'humidité.

CCCXLIV

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain.

Windsor, 6 août 1554.

Causes du retard des nouvelles du mariage. L'autorité du Pape est une question des plus épineuses, parce que « le cardinal Pole a ministres et peult estre intelligences pardeçà plus » suspectes que l'on ne pense, et les subjectz de pardeçà sont encore en suspend et quasi » irrésoluz. » Il faut attendre, pour entamer les affaires de religion, la réunion du Parlement. La Reine pense qu'il serait convenable d'en parler à l'évêque d'Ely, au chancelier et au secrétaire William Petre.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 286.)

CCCLXV

De Noailles, ambassadeur françuis en Angleterre, au St d'Oisel.

6 août 1554.

Le comte de Lenox est retourné en Écosse. Il est suspect d'avoir des intelligences avec la Reine d'Angleterre.

(Vertot, l. c., t. III, p. 299.)

CCCXLVI

Ruy Gomes de Silva à Don François Eraso, secrétaire de l'Empereur. (Extrait.)

Fixamo, 12 août 1554.

Conduite privée de Philippe à l'égard de la Reine et des grands de l'Angleterre.

(Documentos inéditos, t. III, p. 551.)

CCCLXVII

Extrait de la minute d'une lettre de la Reine de Hongrie, à l'évêque d'Arras.

Bruxelles, 14 oust 1554.

Monseigneur d'Arras, j'ai ausi joinctement receu aveeq voz lettres, celles de noz ambassadeurs en Angleterre, aveeq le povoir du cardinal Polo. Et aiant leu lesdictes lettres, si les desordres sont si grands en Angleterre comme elles déclairent estre parmi le peuple, il faiet

à craindre qu'il n'y a encore fin aux inconvéniens, mesme en eas que la conspiration entre eulx de la suite de Paget eust progrès, dont les dietes lettres font emple mention. Et certes je tiens aueunement fondé le regret que ledit Paget — à ce que lesdits ambassadeurs escripvent - a descouvert à ung sien ami de se voir destitué de tout espoir d'estre récompencé des peines qu'il a prins pour encheminer et diriger le mariage; dont il est clair et notoire qu'il est le promoteur principal, avecq grande envie et haine taut de parciaulx pour Madame Elisabeth et de Cortenai et affectionnez à la nouvelle religion, que ausi de ceulx de la religion eatholieque. Et ne serois hors d'advis, soubz correction de meilleur, que mieulx vauldroit encores essaier de radoueir le sentement et desplaisir que ledit Paget neult concevoir, et pouroit avoir plus grand, voiant mis en oubli ung si notable service qu'il a faict en icelui endroict, combien que ses passions particulières l'ont - peult estre - en autre endroict transporté plus loin qu'il ne convient. Si est ce que, si l'on le povoit regaigner, estant le principal chief de la bende mentionnée èsdictes lettres, ce scroit desjoindre icelle compagnie et la rendre inutile pour mal faire, et peult estre détourner ou une partie ou tous d'iceulx de la manyaise affection qu'ilz portent au Roi et Reine d'Angleterre. Et ne doubte que non faisant aueune démonstration de recognoissence audit Paget, qu'il ne face entre ses complices grandes doléances de l'ingratitude dont l'on use envers lui, et que eeste couleur ne leur soit fort apparente. Par où me sembleroit que ce seroit bonne euvre, et que remédiroit à une partie des desordres dont lesdietes lettres font mention. Si le Roi d'Angleterre, Monseigneur nostre Prince, par commendement de Sa Majesté, déclarist audit Paget d'estre tenu à lui, pour le grand office qu'il a faict à la conjunction d'icestui mariaige, et que en grande partie il le récognoist de lui, faisant de fait démonstration de son vouloir vers lui par quelque bonne gratuité, avec promesse de pour l'advenir le contenter dayantaige, ce que Sa Maiesté lui voulsist enhorter, afin qu'il veuille prendre tost chemin de persuader à ladiete Dame Royne qu'elle veulle prendre ledit Paget à reconciliation et se servir de lui. Je crois que s'il se veulle laisser redire à faire bon debvoir, passant par oublience ce que ledit peult avoir faict à son mescontentement, en respect du grand debvoir qu'il a par ei devant faict pour la conduicte dudit mariaige et de services qu'il poura faire pour l'advenir, je ne scais si je me avance trop à adviser en ceste affaire, mais comme ces lettres de nostre ambassadeurs sont plaines de nouvelles facheries et maulvais incidens, je ne scais pourquoi - pour remédier par quelque boult aux desordres - l'on ne puisse taster de retablir avec ledit Paget, puisque de quelque religion ou affection il puisse estre, l'on ne scauroit nier qu'il n'ait fait notable service pour le garder de se plus eslongner. Toutesfois je remet le tout à la prudence et jugement de Sa Majesté.

Il me semble que le Roi d'Angleterre, Monseigneur nostre Prince, s'est résolu au meillieur advis touehant la dilation de la venue du cardinal ¹ d'Angleterre, laquelle, à mon advis, ne seroit aultrement convenable en ceste saison, voiant l'esmotion des humeurs que sont audict roïaulme, et encore aux facultez dudict cardinal que m'avez envoiez. L'on a ici considéré que, touchant la dispensation et asseurence de la possession de biens ecclésiastiques pour les pos-

¹ Le cardinat Pote.

sesseurs — sur laquelle le conseil d'Angleterre insiste principalement — les clauses sont assez restrainetes. Car outre que Sa Sainetété lui donne povoir, entre autres actions, de composer — ear de ce mot il use — reservé encore de consulter le Sainet Siége aux affaires desdictes possessions, qu'il trouveroit grandes et d'importence, pour en attendre le bon plaisir et avoir la confirmation d'icclui Siége; lesquelles clauses, je ne seais si elles seront agréables au conseil. Et, en vous renvoiant lesdictes pièces, je ferai fin de cestes.

De Bruxelles, le 14 août 1554.

(Archives du royaume, Collection de documents historiques, t. X^{bis}, années 1551 à 1559, folio 25.)

CCCXLVIII

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

16 août 1554.

Le Roi a retardé son entrée à Londres. De Noailles n'y assistera, si ce n'est par ordre de son maître. L'amiral de Castille partira avec la flotte espagnole par le premier bon vent. Quant aux soldats de cette nation, ils vont descendre en Flandre, au service de l'Empereur.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 301.)

CCCXLIX

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au connétable de France.

18 août 1554.

Les ministres de la Reine l'ont invité à assister à l'entrée du Roi d'Angleterre à Londres. Il s'en dispense par suite des motifs qu'il allègue au connétable.

(Vertot, l. c., t. Itt, p. 305.)

CCCL

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 23 août 1554.

Le Roi est arrivé à Londres, où il a fait bonne impression sur le peuple.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 291.)

CCCLI

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain.

26 août 1554.

Le protonotaire de Noailles, envoyé en Angleterre, se dispose à retourner en France pour rendre compte au Roi de ce qui s'est passé pendant l'audience que l'ambassadeur, son frère, a obtenue du Roi et de la Reine d'Angleterre.

Le Mémoire v est joint et contient en substance et qui suit :

Le Roi a fait son entrée à Londres le 18 août. N'ayant pas été invité aux noces, l'ambassadeur n'a pas voulu demander audience plus tôt. Reçu à la cour le 21, il a adressé des souhaits de prospérité aux deux époux, et des vœux pour une bonne paix. La Reine a répondu dans des termes convenables. Amené devant le Roi, l'ambassadeur répéta ce qu'il avait dit à la Reine, et reçut une réponse semblable. Celle-ci était, dit l'ambassadeur « de la forge de l'Empereur et des Anglais, » sachant très-bien que rien de semblable ne se fera.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 507.)

CCCLIK

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Fin d'août 1554.

Difficultés entre les Espagnols et les Anglais. Ceux-ei volent les premiers. Ils détestent les étrangers. La question religieuse et la conduite des Français aigrissent la situation. La question relative à Élisabeth n'est pas moins épineuse. L'ambassadeur français a demandé audience. Il ignore ce qui s'y est passé.

(Papiers de Granvelle, t. 1V, p. 293.)

CCCLIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Béthune, 1er septembre 1554.

Il doit continuer de lui faire connaître ce qui se passe en Angleterre. L'entrée du Roi à Londres lui a fait plaisir. L'audience demandé par l'ambassadeur français au Roi et à la Reine d'Angleterre a tourné au désavantage de cet agent. Il avait perdu la tête, et ne savait ce qu'il disait. Finalement le Roi lui a répondu qu'il observerait les traités pour autant que la France les maintienne de son côté. Le conseil anglais demande de nouveaux fonds. Il a reçu les lettres que la Reine lui a adressées.

(Ibid., p. 295.)

CCCLIV

De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, au Sr d'Oisel.

12 septembre 1554.

Mécontentement des Anglais au sujet du mariage de leur Reine avec le Prince espagnol.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 516.)

CCCLV

Le connétable de France à l'évêque de Winchester, chancelier d'Angleterre.

24 septembre 1554.

Continuation de bonnes relations entre la France et l'Angleterre. Félicitations à ce sujet adressées au chancelier.

(Ibid., p. 519.)

CCCLVI

Le Roi de France au Roi et à la Reine d'Angleterre.

Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554.

Lettre semblable à la précédente.

(Ibid., p. 520.)

CCCLVII

« MÉMOIRE AU PROTONOTAIRE DE NOAILLES, RETOURNANT EN ANGLETERRE. »

Villers-Cotterêts, 24 septembre 1554.

Le Roi de France le renvoie en Angleterre pour mettre à profit les ouvertures de paix faites par le chancelier.

(Ibid., p. 331.)

CCCLVIII

Le cardinal Pole à Philippe, Roi d'Angleterre.

Abbave de Dilighem, près de Bruxelles, 24 septembre 4554.

Plaintes sur son éloignement de la patrie; sa position vis-à-vis de la Reine Marie.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 308.)

CCCLEX

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 15 octobre 1554.

Depuis le retour du Roi à Londres (29 septembre), le peuple de cette ville est devenu moins insolent à l'égard de son souverain. Il commence à comprendre « l'honneur et bien que recoit le royaulme de l'aliance. » La noblesse veut aussi de son côté s'entendre avec les Espagnols, et admire « l'humanité et vertu » du Roi. Quant aux hérétiques, ils continuent leurs manéges. Les ambassadeurs de France et de Venise les aident, au moyen de leurs espions et agents, sur lesquels Renard donne des renseignements. Il a appris à regret le départ prochain du Roi pour les Pays-Bas. Renseignements sur l'arrivée incessante du cardinal Pole et les entreprises maritimes des Français pour arrêter Ferdinand de Gonzague.

(Ibid., p. 515.)

CCCLX

Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre au Roi Philippe.

Vers le 15 octobre 1554.

Ils donnent au Roi l'avis qu'il leur a demandé sur les affaires religieuses du pays.

(Ibid., p. 325.)

CCCLXI

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à l'évêque d'Arras.

Londres, 15 octobre 1554.

Le peuple s'est singulièrement ému à propos de la publication des articles concernant la religion. On débite des propos étranges sur le compte du Roi et de la Reine au sujet de cette affaire. Renseignements sur les mécontents, les espions étrangers et les différends qui existent entre les chefs de l'armée impériale.

(Ibid., p. 329.)

CCCLXII

Gonzalo Perez à Juan Vasquez de Molina.

Londres, 4 novembre 1554.

Conduite du Roi à l'égard des Anglais.

(Ibid., p. 552.)

CCCLXIII

L'Empereur à Simon Renard, son ambassadeur en Angleterre.

Bruxelles, 15 novembre 1554.

Il voit que le conseil approuve le retour du cardinal Pole en Angleterre. Puisque l'on désire le couronnement du Roi, il fant voir ce que le Parlement en dira. Après cet acte le Roi pourra agir avec plus d'autorité. Recommandation de bien se rendre compte de ce qui se passe à propos de la paix.

(Ibid., p. 333.)

CCCLXIV

Sébastien Caboto à l'Empereur.

Londres, 15 novembre 1554.

Projet des Français et du duc de Northumberland d'envahir les possessions espagnoles au Pérou.

(Documentos inéditos, 1. c., p. 512.)

CCCLXV

Philippe, roi d'Angleterre, an légat du Pape '.

Londres, 15 novembre 1554.

Rme Intelleximus ca que scripto et nuncio, per te conceditum est, et quo studio, qua pictate,... quaque affectione erga religionem, erga reginam, erga patriam, et nos sis, quam sanctus utilis et optandus finis tue legationis in has partes, si modo tempus, rerum nostrarum tum publicarum tum privatarum status, subditorum que nostrorum animi inconstantes, falsis doctrinis et interpretationibus persuasi et a recta veritatis via deflexi paterentur. Verum chim nee tutum, nee exortum adventum tuum in hoc regnum prevideam quum potius metus et periculi plenum ; verear que ne potius tue vite insidientur quam munere legati fungi sinant et ferunt. Tantum abest ut vel autoritatem aut obedientiam debitam Ecclesie et Sedi Apostolice, sint approbaturi et recognituri ut non possim alterius esse sententic quin melius sit tuum transitum remorari, et commissionem exemtionem ad aliquot dies suspendi, quam hac occasione. R..... nostrasque res turbare potius quam promovere non q... foret mihi gratissimus tuus conspectus nisi enim meam..... voluntatem et sinceritatem que in dies magis this pils officils...... recordatione et sollicitudine cogetur. Aut quod desiderem, precor, aut magis commendatum habeam quam ut vide regnum nostrum tranquillum, heresibus vacuum, sedi apostolice obedientem et omni scismatis suspitione repurgatum. Sed quod non tantum difficile verum impossibile videam fore ut hoc parlamento plene, et in integrum,

¹ Cette copie, de la main de Renard, c'est-à-dire d'une assez mauvaise écriture, est trouée en divers endroits ; telle est la cause des laçunes de la présente transcription

restitui pietas, religio, et eeelesiastica autoritas simul possint. Sed quod alio parlamento opus sit quod judici posset hine ad tres aut quatuor menses ut meum eonsilium sentit. Audies ex nuncio, omnia statuta faeta tempore Heduardi regis bone memorie, fratris nostri charissimi, religionis statum concernentia anullata et revocata, religionisque eultum restitutum in eo statu in quo fuit tempore mortis Henrici, regis piissime recordationis, patris nostri, quod non sine contentione, disputatione, acri et summo labore fidelium faetum est. Existimantque omnes qui mihi benevolunt...... et sunt a consiliis esse auspitium et initium laudabile et quasi, vocationem ad obedientiam Ecclesic recognoscendam.

Audies etiam parlamentum sine serupulo aut difficultate matrimonium serenissime Regine Katherine, matris nostre defuncte cum rege Henrico, patre nostro, approbasse tanquam legitimum et verum, quod fieri non potuit nisi et taeite autoritatem Ecclesie et Pontificis approbaret ejus dispensatione contractum est, et sententia declaratoria confirmatum; atque ita notam illam illegitimationis falso ascriptam deletam esse: ejus litteras ad Imperatorem, quarum exemplar transmisisti. Praeterea audies parlamentum brevi recessum promulgaturum;que comitiis impositurum quem latius prorogari non possunt, et multa alia specialia que huie nuntio tanquam commisi : ut Scotorum factiones, praetiquas, et insidias, quibus regni limites impetunt, Irlandie que rebellionem et inobedientiam fovent et sustinent, quarum Galli sunt participes potius quam ignari, qui et feratius aures prebent si mihi non fallit exploratorum fides et relatio, ut statum presentem... tii nostri rationem ... subditorum jugera... obseratissima difficultates que,...... as consideres, et quid statuendum consulas. Quod in m....... quid fieri pesse judices omni enim studio diligentia et opera exequemur que...... comodum et tutum nobis regnoque nostro tu ei consilium non existimetis et eum hec... sunt absoluta. Nempe religionis cultus, et matrimonii app... speramus se brevi Bruxellas concessurum, alix legationis pretextu, ex quo loco tanquam viciniori commoditas crit frequentius seribendi et respondendi. Nihil enim magis opto quam ut tuis scriptis tam doctis et pijs sepius invisas, admoneas et consoleris. Interim videbo quid tuo nomine possim, et promptissimo animo exeguar. Bene vale quem Deus conservet. Londini decimo quinto, die mensis novembris.

(Bibliothèque de Besançon.)

CCCLXVI

L'évêque de Winchester, chancelier d'Angleterre, au connétable de France.

16 novembre 1554.

Réponse conçue dans le même sens que les lettres précédentes du connétable. (Voir le n° CCCLV.)

(VERTOT, 1. c., t. III, p 321)

CCCLXVII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à Ferdinand, Roi des Romains.

30 novembre 4554.

Depuis le mariage entre le Roi et la Reine d'Angleterre, il n'y a rien eu de remarquable. Don Pedro Lasso lui en a sans doute parlé. Depuis le départ de cet agent le connétable de France a proposé au chancelier d'Angleterre de faire intervenir la Reine pour terminer les différends entre son souverain et l'Empereur. A Bruxelles une proposition semblable a été faite. Le Roi et la Reine sont disposés a faire revenir le cardinal Pole,

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 345.)

CCCLXVIII

François Eraso, secrétaire de l'Empereur, à Ruy Gomez de Silva.

Anvers, 29 novembre 1554.

Il a rendu compte à l'Empereur des lettres dudit Ruy Gomez, de l'opinion qu'on s'était formé en Angleterre de la conduite de Philippe et des affaires de ce royaume.

(Documentos inéditos, t. III, p. 652.)

CCCLXIX

Le cardinal Pole au Roi de France.

Londres, 13 décembre 1554.

Le Pape l'a chargé de deux affaires très-importantes: 1° de remettre l'Angleterre sous l'obéissance du Saint-Siége; 2° de rétablir la paix entre lui, le Roi de France et l'Empereur. Il espère de la piété du Roi de pouvoir réussir dans le second point.

(VERTOT, I. c., t. II, p. 524.)

CCCLXX

Le même au connétable de France.

Londres, 14 décembre 1554.

Lettre rédigée dans le même sens que la précédente.

(Ibid., p. 326.)

CCCLXXI

Le Roi de France au cardinal Pole.

Saint-Germain en Laye, décembre 1554.

Félicitations à propos de la réunion de l'Angleterre à l'Église. Bonnes dispositions à négocier la paix avec l'Empereur.

(VERTOT, l. c., t. III, p. 527.)

CCCLXXII

Le connétable de France au légat.

Décembre 1554.

Il contribuera de toutes ses forces à la paix.

(Ibid., p. 392.)

CCCLXXIII

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 21 décembre 1554.

Le Roi Philippe lui a envoyé l'acte d'obéissance au pape reconnu par le Parlement anglais. Le cardinal Pole a été à S'-Paul, où le chancelier a prêché comme d'habitude devant l'église, en présence d'un grand concours de peuple. Aucun signe de désapprobation n'y cut lieu. Le Parlement a traité de différentes affaires relatives à la religion.

(Papiers de Granvelle, t. IV, p. 343,)

CCCLXXIV

Le même à Philippe, Roi d'Angleterre.

Fin de décembre 4554.

Acte de sùreté du Roi, présenté au Parlement. La Reine a exprimé à Renard le désir de l'examiner. Observations sur cet acte.

(Ibid., p. 857.)

CCCLXXV

THE NAMES OFF SICHE OFFICERS ASWELL OFF THE CHAMBER AND HOUSEHELDE AS ALSO OFF THE

STAMBLE THAT BE APPOINTED TO FHOUT THE PRINCE GRACE OF SPAYNE.

Le grand chamberlant. - Lord chamberlen.

Sr John Willems.

Le vice-chamberlant. - Vice-chamberlen.

St John Suddelstone, qui est capitaine des cent archiers esleuz pour la garde.

Gentilshommes de la chambre. — The privey chamber.

Lords Matryvas, filz du conte Arondel ¹. Lords Strannge, filz du conte Darbie ². Lords Ffitz-Warter, filz du conte de Sussex ³. Lords Astings, filz du conte Edunton ⁶. Lords Harberte of Cardiff, filz du conte Pembroc ⁵. Lords Tabotz, filz du conte Strosberry ⁶. Suxel, duc de Nortfox ⁷ (nom ajouté).

Aides de la chambre. - Gentlemen III.

Antoine Kenpl ⁸, qu'a servir la Royne d'Hungrie. Richard Shelley ⁹, qu'a esté devers le Roy des Romains dernièrement. Jannes Basset, qu'est au chancelier, homme de bien et de langaige.

Pourteur de la couppe, qu'ils appellent Suppoeres.

Charles Hairards 10, filz de l'admiral

Persy 11 (nom ajouté).

Escuyers tranchans. — Kervers.

St George Hairards.

Mr Wyndesor.

Escuyers qui vont devant la viande. - Suvers.

Sr Thomas Hastainge 12.

Mª Harvré.

Huissiers qui gardent les portes des chambres privées et salons. — Gentlemen ussirs 1111.

John Morries, pour la chambre privée.

Lyonellus Biggius.

John Ffrankewells, huissier de salle.

Evereds.

Huissiers qui sont soubz les huissiers pour aller çà et là. -- Gentlemen Waighters IIII.

George Whitt.

Henri Wheler.

Charles Vrigds.
John Poolle.

Farnan (nom ajouté).

¹ Henri Fitz-Alan, lord Maltravers, fils du comte Arundel.

² Henri Stanley, lord Strange, fils d'Édouard Stanley, comte de Derby

⁵ Thomas Ratiliffe, vicomte Fitz-Walter, fils du comte de Sussex.

^{&#}x27; Henri Hastings, fils du comte de Huntindon.

⁵ William Herbert, comte de Pembroke.

⁶ Taibot, comte de Schrewsbury.

⁷ Thomas Howard, comte de Surrey, duc de Nortfolk.

⁸ Kent.

⁹ Richard Shellev.

¹⁰ William Howard, comte d'Effigham, lord amiral?

¹¹ Percy.

¹² Hastings.

Serviteurs qui servent le chamberlant quant il disne ou soupe. - Savers off the chamber VI.

Richards Holforde. George Kenpe.
Eduard Tuans. Broughton.
Robert Huggen. Strete.

Les cent archiers. - Yeomen Usshers and gomen.

Serviteurs soubz les archiers pour alter et venir quant ils sont commandez afin que la garde ne se sépare. — Gromes.

Norton. Anthoni Grevchm.
John Johnson. Erman.
George Reynes. Filemmyng.

Oui font feug ès chambres et sont appellez paiges. - Pages IIII.

Siee. Willelm Heybert. Willelm flunton. Palyn (nom ajouté).

Hatton.

Grand maistre d'hostel qui sert au Prince et à la Royne. - House holds officiers.

 $Lords\ Stewards\,,\qquad Charle\ off\ Arrundel,\ conte\ d'Arondel.$

Treasoirres, Sr Thomas Chaynye, warden. Comptrolleur, Sr Robert Rochester, controleur.

L'on réserve à Son Altèze d'avoir pour sa bouche tous ses officiers avec les suivans qui serviront en commung des plats des offices :

Bolengier. — The bakeher. Richards Howrer.

Panctier qui porte le pain. — The Pantrie. Thomas Cock.

Sommelier. — The celler. Roberts Gardenes.

Soubz le sommelier. — The giverie. Richards Lewer.

Garde manaer. — The larder. Thomas Englishe.

Mareschal des logis. - Ringht harlinger.

Richards Whallsy (nom rayé).

Lieutenant du mareschal. - Gent harlinger.

Peter Bede.

Fouriers. - Yeomen harlinger.

John Gardwige. Thomas Nogaie (nom ajouté). Thomas Rige Way (nom ajouté).

Escuyer d'escuyerie qui aura ses fouriers et pourvaieurs pour les chevaulx, qu'est le plus nécessaire office pour conduyre l'escuyerie en ce royaulme, avec le grand escuyer de Son Altèze. — The stable.

Mtor off the horses, St Anthoni Brwane Brwne 1 (nom rayé).

Pages off honnor IIII.

Ne sont encoires nommés et les pourra schoisir Son Altèze.

Commissaires. - Truchement VI 2.

Lucas. Denis. Jehan Baf. Haby.

Moffet. Francisque. Postes maistre (mots ravés).

CCCLXXVI

THE NAMES OFF SUCHE OFFICERS OF HOUSELHOULD AS AN APPOINTYD TO GIVE THEYRE ATTENDANCE UPPON THE PRINCE OFF SPAYNE AT HIS GRACE ARIVALL AT HAMPTON PER ANNUM VIZ.

The comptinghouse.

John Godge Clerke off grenecloth.

The bakehouse.

Richard Howker, yeoman. Raygnoldes Turno, yeoman.

Thomas Ffyssher, yeoman porveior.

The pantrie.

Thomas Coxe, yeoman. Umphrey Dimmoke, yoeman. John Walles, grome.

The cellor.

Robarte Gardiner, yeoman. Augusthyne Askew, page. Thomas Lunteley, yeoman porveior.

¹ Sir Antony Browne.

² Cette nomenclature est ajoutée.

APPENDICES.

The buttrie.

Edward Creswell, yeoman. John Spence, yeoman. John Fformann, yeoman.

The pytcherhouse.

Willelm Blick, yeoman.

Peter Bygott, page.

The spycerie.

Anthony Weldon, secund clerk.

Willyam Dobson.

The ewerye.

Richard Lewes, yeoman. Hugh David, grolme. John Robarte, pagc.

The chaundrie.

Thomas Sydwaie, yeoman.

Peter Laward, grolme.

The laundrie.

Robarte Glascock, yeoman.

John Jones, grolme.

The kytchen.

Edward Arrell, clerke. Richarde Bysshopp, yeoman. Phillipp Yarowe, yeoman. Willyam Mayr, yeoman. John Boddie, grolme. Children, everie off them.

The larder.

Thomas Englisshe, yeoman. Richard Groedwyn, grolme. Willyam Richardson, page. John Mawkynder, page.

The boiling house.

Willyam Raddeley, grolme.

John Bickeley, grolme.

The catrie.

Willyam Foster. Thomas Lucan, yeoman. John Goddishalfe, yeoman. Proposer Harwood, yeoman. Raiff Savedge, grolme. John Robynson.

The pultrie.

Willyam Gurley, yeoman porveior. Edward Awbyr, yeoman. John Godge, yeoman. Richard Johnson, yeoman. The scanldinghouse.

Richard Boughton, yeoman. John Taylor, grolme.

Thomas Lewyn, page.

The pastrie.

Thomas Cellye, yeoman. Jeffrey Ffrenche, grolme,

Robarte Dover, child. Raiff Battie, child,

The sqyllerie.

John Barvie, yeoman. Thomas Coulter, grolme. Robarte Harryott, grolme. Willyam Allett, page. Children II everie off them.

The woodyard.

Henry Fayrfyld, yeoman.

Thomas Coleman, grolme.

The almenerie.

Thomas Boxeley, yeoman. Willyam Russell, grolme.

John Martyn, childe.

The porters at the gate.

John Herde, yeoman.

John Ball, yeoman.

The carte taker.

Edmond Myssett, yeoman.

Porters, sceverers and turnebroches.

III everie off theim.

XI wont nage.

The harbingers.

Peter Rede, gent. Edward Page, yeoman every off them.

Nogave. yeomen every off them. Rydge Waie,

idem.

John Garrochia, idem.

SUPPLÉMENT.

XXXbis

Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, à son souverain.

Londres, 5 octobre 1553.

Sire, comme j'ai entendu la résolution de Vostre Majesté sur le point du mariaige d'Angleterre, par les lettres particulières qui lui a pleu m'escripre du 20e du mois passé, pour donner commencement et fonder la négociation, aiant entendu de ladicte Roine, que Paget inclinoit en partie estrangier, et qu'il pous a réiteré l'interrogat des eaiges de Son Altèze, de Don Luis de Portugal et du Sgr de Savoie 1, prévenant que l'on ne peult bonnement encheminer, ou conduire la négotiation, que ceulx du conseil ne le scaichent et soient prévenuz; entendant que ledit Paget désire se remuer et recompenser des perdes et intérez, qui a soubstenu par l'injure de ses envieulx et malveuillans, qui est homme d'esprit, et bien accredité ès afferes et entremises du roïaulme, je me suis adressé à lui, et lui ai dis que, comme l'on m'avoit averti, que l'on pourparloit de marier ladiete Dame, et que l'on se esmerveilloit de ce que Vostre Majesté, suivant la grande affection qu'elle porte à ladicte Roine, ne lui en avoit fait quelque remonstrance, communication, ouverture ou admonestement, j'avois despesché à Vostre Majesté un corier, et lui avois faict entendre ce que l'on disoit pardeca dudit mariage, pour non délaisser de négliger office, qui puisse estre désiré de ladicte Roine ou aultres du royaulme, pour entendre son vouloir, et fere ee que lui plairoit me demander. Laquelle m'avoit respondu qu'elle n'avoit encore pensé à ce point de mariaige, pour avoir veu les afferes de ladiete Roine et son establissement à la couronne troublez, et pour non scavoir si elle s'inclineroit à mariaige, ne si seroit convenable et opportun de sitost lui en fere mention, ou persuasion, et que je deusse assentir d'auleuns de son conseil ce que l'on désireroit de Vostre Majesté en ceci, et mesme puisque ledit Paget estoit dudit eonseil pour avoir millieur congnoissance de lui, que d'aultres; que si je veois convenir que je lui en tonchasse deux motz pour en scavoir advis, non que Vostre Majesté tint en ceei respect particulier ou affection, sinon seulement pour tesmoigner à ladicte Roine, roïaulme et conseil la correspondence qu'elle veult tenir par tous bons offices, et l'accroistre et promovoir de son povoir; que, suivant ce, je m'adressois à lui signantement pour m'avoir toujours declairé l'affection que avoit à Vostre Majesté, et ausi que trois fois il nous avoit interrogué des eaiges desdits Sgre ei dessus

¹ V. plus haut, p. 591 notes.

nommez, le priant me donner advis et dire confidenment si seroit convenable que Vostre Maiesté fit partir et tenir propoz à ladicte Roiue de mariaige; par quelz termes et moïens. ne veuillant entrer en ouverture, que ne soit au contentement de ladiete Roine et roïaulme: que pour non estre préadvertie des particularités du païs, l'ou obmectoit souvent plusieurs offices qui scroient requis, et propres pour confirmation et asseurence de bonne voisinance et amitié; et que, en ce faisant, il feroit plesir à Vostre Maiesté, qui n'oblieroit l'occasion le donnant. Lequel me respondit qui remercioit très humblement Vostre Majesté de l'opinion qu'il avoit conceu de lui, me certiffiant que jacois il soit esté et soit bon Anglois, si avoit il toujours eu et porté singulière affection et observance à Vostre Majesté, et lui en avoit donné tesmoingnage évident ès dernières négotiations qui traicta avec elle, et que à quantesfois que l'occasion se représentera, il monstrera, par les effetz, sadicte volunté et particulière inclination, son honneur saulfz. Mais avant que me respondre à ce que lui avoit proposé, il me prioit lui dire si Vostre Maiesté m'avoit nommé pour m'adresser à lui. Auguel je dis que oui. Lors il me dit que, sur ceste assurence, il me diroit confidenment et véritablement ce que passe en ecci, ce qui en a entendu, et ce que lui semble Vostre Majesté pouroit faire : qu'est que, comme auleuns du conseil de ladicte Roine ont veu le travail qu'elle soustient la peine qu'elle prent pour l'administration de son règne, considérans l'estat ou le roïaulme est reduit : qui n'y a plus de vrai héritier de la couronne en ligne directe, et que l'on seet assez la taiche de bâtardise que Madame Élisabeth ha, pour remeetre et continuer la succassion de la couronne et pour le bien du roïaulme, ilz ont jugé estre nécessaire que ladicte Dame print alliance et se maria; et que le plustost seroit le millieur, pour raison de son caige, et afferes; et que, comme Vostre Majesté l'avoit toujours tant favorisée en toute chose, et portée ses afferes comme les siens propres, l'on avoit esté esmerveillé comme Vostre Majesté avoit oublié ce point de mariaige; et que lesdits conseillers avoient entre eulx debatuz avec cui laditte alliance se pouroit fere; aians trouvé que au roïaulme il n'y avoit qu'un seul personnaige qui puist estre nommé, et encore désiroit l'on en lui plusieurs qualitez, et hors du roïaulme qu'il y en avoit trois : Son Altèse, en tant qui ne fust marié, lesdits Sgrs don Luis, et due de Ferare, princes honorables, et qui méritoient telle ou millieure alliance; et que, pour sçavoir l'inclination et affection de ladicte Roine, l'on lui avoit tenu propoz particuliers en termes généraulx, sans spécifier personnaige, comme il ne fut ausi esté séant ni convenable à vassal ou subject de soi tant advancer, ou arroguer; et que, par ses responces, l'on avoit tiré qu'elle se inclinera au mariaige, non pour volupté, ou affection particuliere, ains pour servir au publieque, et avoir postérité; et que je deusse asseurer Vostre Majesté que ladiete Roine ne se fiancera ou promectra à personne, que ce ne soit avec le sceu de Vostre Majesté, et qu'elle ne lui participe le tout avant que d'y entrer; et que ecci procédoit de l'Évangeliste; que si je lui donnois terme jusques au lendemain de penser aux moïens que Vostredicte Majesté pouroit tenir pour entamer ce point, il m'en donneroit advis que Vostre Majesté ne treuveroit sinon bon, et que seroit bien prins par ladiete Roine et ceulx de son conseil; et que puis Vostre Majesté lui déféroit taut que de lui fere communicquer ceste matière, il me vouloit bien advertir que l'ambassadeur de France mène toutes les practiques et sollicitations que peult pour divertir ceulx du conseil et auleuns particuliers du rojaulme, à ce que l'on ne incline

ou consente en alliance des parens de Vostre Majesté, jusques à dire et proposer que, faisant aultrement, il ne seroit possible que le Roi, son maistre, demeura ami du roïaulme, ne que paix fut entretenue, pour estre Vostre Majesté tel ennemi de sondit maistre que ce chacun scet, avec lequel il n'est possible fonder une bonne paix et stable, pour raison de la duché de Milan et des roïaulmes de Naples et Cicilie, qu'elle veult tenir; jacois les actions de son maistre soient fondez et notoires, et singulièrement que, advenant la mort de Vostre Maiesté. Son Altèze vouldra tenir le mesme chemin, et conséquenment tumbera en mesme différent et querelle ou plus aigre; que l'on se debvoit tenir pour asseuré que jamais il n'y aura paix entre les deux princes, que restitution desdictes places ne se face; et par consequent l'on debvoit penser que, choississant alliance avec Son Altèse, l'on rompra la bonne concorde et intelligence qu'est entre France et Angleterre; que ladiete Royne et son conseil doit peser l'advenir et le trouble que Son Altèze recepyra du Roi de Bohème; certiffiant qui a jà pourjecté ses desseings pour guerroier Son Altèze, en cas qui parvienne à l'Empire après le trèpas du Roi des Romains son père; et qu'il y a telle haine entre eulx deux, qu'elle ne se peult effacer ou oublier et moins dissimuler; que s'estoit chose certaine que troublera Son Altèze ou la succession de païs d'Embas; en quoi il trouvera l'assistence, tant en la Germanie, que dehors, et signanment qu'il y avoit plusieurs princes de la Germanie, qui auront souvenance des actions de Vostre Majesté et en feront démonstration en l'endroit de Son Altèze; tellement que ausi ce passaige lui sera escouppé et empesché, et le secour que l'on pouroit espérer de ladiete Germanie sequestré et retenu; que les propres subjectz et forins, siens et aultres dechasseront de l'Italie les Espagnolz; que le duc de Florence, qui semble estre affectionné à Vostre Majesté, porte un dent à Son Altèze; qui ne doit espérer de lui aultre chose, sinon unisance, craincte et rigeur, tant s'en fault qui lui soit ou doige estre ami; que y a plusieurs potentatz qui facillement se joindront pour fere tirer les cornes aux Espagnolz, et que son maistre ne dormira ; jusques à discourir les particularitez des estatz de la Chrestienté, et déclarer les practiques et conspirations que l'on forge pour empescher la jouissance de l'horie de Son Altèze; aiant ausi peint les Espagnolz de toutes les couleurs ombrageux, qui a peu exeogiter; imprimant que si ladicte alliance se faisoit, les Espagnolz vouldroient dominer pardeca, qui sont haïz par tout le monde, qu'ilz sont incomportables, et plusieurs aultres propoz, qui a tenu en détraction de la nation, et jusques à particulariser auleunes conditions de Son Altèze; et que son premier passaige de ça la mer a tesmoigné l'espoir que l'on peult prendre de lui pour l'advenir, et dont ses propres subjetz ne sont demeurez satisfaictz; que semblablement, quant au Sgr duc de Savoic, l'on scavoit assez le différent et prétension du Roi, son maistre, et en quel estat les choses sont de ce coustel là; et que les mesmes discours et considérations avoient lieu comme en l'endroit de Son Altèze; que enfin se ne seroit sinon espouser guerre et querelle, que l'on vouldroit soubstenir aux despens d'Angleterre, voire avoit passé plus avant par les divises tenues avec ledit Paget et aultres dudit conseil, et tenoit ausi aultres practiques avec auleuns dudit roïaulme, dont l'on estoit bien advertie; me demandant sur ce s'il estoit vrai que Vostre Majesté et Son Altèze ne s'entendisseut avec lesdits Sgrs Rois des Romains et de Bohème, me adjurant lui en dire vérité. Auquel je respondis que je lui merciois la bonne volunté qui me tesmoingnoit porter à Vostre Majesté, dont je l'en

advertirois et confiois qu'elle en auroit souveneuce; que non sculement il print terme au lendemain, ains davantaige, comme il lui plairoit; que quant aux practiques de l'ambassadeur de France, il me sembloit que les propoz, qui tenoit de eeci, debvoit plustot émouvoir le conseil de chercher alliance estrangère que aultres considérations, pour ce que par jeeulx il donnoit assez à entendre qui ne désiroit que le roïaulme fut plus appuié d'alliance, force ou assistence, pour en pouvoir miculx disposer et exécuter les desseings; que longtemps les Francois tiennent sur icellui pour non recongnoistre ni païer les pensions et arréraiges. dont ilz sont affectez et chargez envers ledit roïaulme; que le mariaige qu'ilz ont faiet du daulphin avec la Roine d'Escosse, par les menées qui scavoit, estoit souffisant argument pour colliger la volonté qu'ilz ont d'enjamber et usurper le rojaulme; que, quant à la maulyaise intelligence que prèche entre Vostre Majesté et le Roy des Romains, s'estoit mensongière et inventée; que la mesme intelligence, qu'a esté du passé, continue entre vos deux Maiestés; que je configis tant de la prudence et providence de Vostre Majesté, qu'elle donneroit bon ordre pour l'asseurence de sa postérité et succession; que, à Dieu grâces, le préadvertissement de ses ennemis lui tiendroit lieu du conseil; et jà estojent les choses si advancez, et les forces de France si exténuez, que je ne veois apparence que son maistre puist effectuer la volunté dont se flate, et que publie ledit ambassadeur de continuer guerre et inimitié: que quant au duc de Florence, le bénéfice qu'a receu de Vostre Majesté ne pouvoit consentir, ou permeetre que l'on print suspition d'ingratitude contre lui; que quant aux potentatz de la Germanie et Italie, je m'asseurois que Vostre Majesté y pourvoieroit au regret et desayautaige des François, et avoit temps et moïeus pour ce faire; que comme je ne scavois que Vostre Majesté eust encores pensé du personnaige pour ladicte alliance, je ne lui pouvois respondre aux particularitez de Son Altèze, sinon qui estoit prince de telle vertu et qualitez, qui délaissoit aux François de sentir tel frain à leurs desseings et ambition; et que quant l'on tomberoit si avant, je présupposois que l'on auroit bon regard à ce que duist pour le bien et conservation du royaulme; me remeetant à aultre conjuncture pour lui en respondre que la peine que prenoit ledit ambassadeur de discourir inpudement et mensongièrement l'estat des afferes des païs de Vostre Majesté et de blasmer les Espajgnoilz, ne pouvoit sinon me relever de la responee que l'on pouroit fere entendre à eeulx auxquels il est adressé, pour ce que je tenois pour certain que leurs facons de fere estoient assés congneuses, avoient tant et si souvent abreuvé ce roïaulme de mensonges, qu'ilz avoient perdu le crédit de vérité, Sur quoy il me repliequa que estoit joieux d'entendre que l'intelligence fut bonne et continue entre Vostre Majesté et ledit Sgr Roi des Romains et Messeigneurs leurs enfans; qui ne fajsoient compte des disées des François, et que seavoit assez ee que seavoient fere et dire; et retournant sur les divises de mariaige, il me dit que, lui sembloit l'on devoit peser, le contentement de ladiete Roïne, son caige, son repos, et lui proposer partie correspondant avec lequel elle puisse vivre joieusement et allégrement, qui demeure auprès d'elle, qui a discouru en soi mesme; que Son Altèze a tant de roïaulmes et païs et si escartez, que quant il ne seroit marié à l'infante de Portugal, si ne vouldroit demeurer en ce roïaulme pour ledit mariaige, ce que le peuple désire sur toute chose; que l'eaige de Son Altèze n'est que de vingt six ans: qui n'est en langaige, comme il a entendu, et ne seet aultre langaige que l'Espaignol; que si

ledit mariaige se debvoit conclure avec lui, il seroit expédient il secut parfer et entendre, aultrement se seroit ung mariaige muct, et ne pouroit communiequer le conseil ou ceulx du païs avec lui; que jaçois par ladiete alliance il ne peult estre sinon simple administrateur du roïaulme, si est ce, il seroit requis qui entendit plusieurs choses pour relever de peine la Reine; que les mesmes objectz tumbent sur ledit Sg' due de Sçavoie, de l'eaige et langaige; que Don Luis de Portugal a esté aultrefois mis en avant et chois par le feu Roi Henry VIII^{me} et destiné pour ledit mariaige, qui est d'eaige meur et advenant, et n'a visaige de portugalois, est en langaige; en françois, latin, italien et espaignol; que Vostre Majesté l'a mis en termes aultrefois, et en a parlé audit Paiget; que pour non avoir aultre roïaulme, il pouroit estre à propoz pour le repos et satisfaction de ladiete Roïne; qu'il est parent à Vostre Majesté; que l'on ne doit eraindre que le roïaulme entre jamais en contention avec les païs de Vostre Majesté, pour ce que les subjectz sçavent assez la nécessité et utilité qui les contrainet et invicte à vivre en paix, et continuer bonne voisinnance; qui n'a encore parlé à personne de ceste particularité, ni a ouit tenir propos à personne; mais qui me vouloit parler franchement et alin que Vostre Majesté y pense.

Et que, retournant le lendemain, il me diroit le surplus : ne veuillant ouïr aultre replique; ausi estoit l'heure tardisve que le revoquoit pour le conseil ; me demandant si Messieurs les anltres ambassadeurs mes collégues en sçavoient à parler. Auquel je dis que non. Et le priois ne fere semblant à personne ; ce que, dit-il, feroit, et que de mon costel je fisse le semblable, et que ceste communicacion fut tenue secrete.

Le lendemain à l'heure assignée je me retreuvois de bon matin devers lui. Et me fit entrer par la porte derière de son jardin, afin que je ne fusse apperceu; lequel me dit qui n'avoit foisir me tenir long propos pour estre mandé par ladiete Roine, pour aller resoldre les articles pour le Parlement, qu'ilz pouroient estre difficiles pour la religion; et que lui sembloit Vostre Majesté debyoit escripre lettres à la Roine avec le fondement que Vostre Majesté seaura trop mieulx adopter que ne le seaurois dire, l'exhortant à mariaige, et simplement attoucher ledit mariaige, et en termes généraulx et l'oceasion qui le meust, et pourquoi il a tant tardé, soit pour le couronnement ou establissement de son règne, ou aultres occasions; et que je deusse advertir Vostredicte Majesté que la Roine se inclinera à mariaige, encores que ce fut contre sa propre affection; et qu'elle ne pensit ni détermine du personnaige qui pourra estre choisi ou nommé; et ausi fere lettre particulières pour ceulx qui m'a donné par escript, qui sont le conte d'Arondel, grand maistre de la maison de la Roine, le conte de Scrousbery 1, l'évesque de Wincestre, chancellier d'Angleterre, Messire Robert Rochestre, chevalier, controleur de la maison de la Roine, l'évesque de Duram², le dit Paiget, de Brandescheit, chevalier de l'ordre et conseiller d'Estat, Messire Guillaume Petre, chevalier, premier secrétaire de la Roine, et que chacun avt sa lettre à part, afin que l'on puisse particulièrement parler à eulx, qui sont ceulx qui représentent le conseil d'Estat et secret; et qu'il a adjousté ledit conte de Scrousbery pour ce qu'il est de la plus ancienne maison d'Angle-

¹ François Talbot, comte de Shrewsbury.

² Cutbert Tonstal, évêque de Durham.

terre ; et que par ceste voic l'on fera ouverture agréable, honorable, louable et desirée par ladicte Roine et ses conseillers; et que quant l'on tumbera sur la particularité du personnaige, saichant l'intention de Vostre Majesté, il m'en communiquera plus avant, et fera office correspondent aux divises du jour précèdent, et que le plustot sera le meilleur; et que sur ce fondement l'on poura tant déférer à Vostre Majesté, que de la requerir et prier de son advis: et servira à ce que mariaige ne se traiete sans sa participation de bonne grâce; me réiterant qu'il seavoit pour vrai que ladiete Roine ne se maria sans l'advis de Vostre Maiesté: et asseuré de ceste intention, il m'en parloit plus hardiement et confidenment; me priant lui dire si Son Altèze estoit marié, et de quelles conditions il est, saichant assez sa grandeur et origine. Sur quoi je lui dis que je n'avois eu nouvelles fut d'Espaigne ou de la Court de Vostre Majesté, qu'il fut marié; que quant à ses conditions, il estoit prince aultant humain. d'aultant bon naturel, aultant en négociation prudent et discret que l'on scauroit désirer; et que entendoit le françois et italien. A quoi il me dit qu'il estoit très aisé de l'entendre, présupposant que je ne lui dirois sinon vérité. Et le remercia dudit advis, dont je ferois part à Majesté. Ou'est ce que j'ai passé avec ledit Paget, et sur quoi Vostre Majesté prendra telle résolution que lui semblera convenir.

Sire, comme ceste négotiation est de poid, aussi réquiert elle aultre cerveau que le mien pour la conduire. Et sens le fardeau si onéreux, et ma capacité si petite, que suis contrainet supplier très humblement Vostre Majesté me prescrire les moïens que je tiendrai pour l'achever, et que lui plaise prendre de bonne part la volunté et l'aider et régler des termes, innovations et particularitez dont l'on se poura servir. Car je prévois la difficulté que y aura de la pouvoir conduire au port désiré, pour les brigues et practiques contraires, pour l'inclination de l'évesque de Wincestre, pour la dispute que y aura sur le point d'estrangier, et pour les objectz que l'on pesera telz ou aultres que ledit Paiget a déclaré. Et si Vostre Majesté ne treuvoit ceste communication convenir, m'en advertissant, je reparerai la faulte, si faulte y est, par bons moïens qu'ilz sont promptz.

Il ne m'a esté possible de communicquer avec ladicte Roine ce que Vostre Majesté m'a commendé pour n'y avoir peu avoir aceès, qui ne fut suspect à messieurs mes collègues, et d'eulx sçu, selon que Vostre Majesté le peult considérer; aiant despesché mon homme exprès pour la seurté des présentes, et pour n'avoir corrier pardeça, sinon des marchans, auquel il plaira à Vostre Majesté commander son voiaige estre payé, pour ce que le maistre des postes faiet difficulté de pajer les veaiges, si ne sont corriers ordinaires.

Atant, sire, je prie le Créateur qui doint à Vostre Majesté accomplissement de ses très haultz et très nobles désirs.

Londres, le 5° de octobre 1555.

SIMON RENARD.

(En copie dans le registre intitulé: Correspondance de Charles-Quint et de l'évéque d'Arras avec les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, 1335-1334.) — (Ibid., fol. 233.)



VOYAGE

DE

L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE

EN 4598.



VOYAGE

DE

L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE

EN 1598.

Mémoires de ce qu'a passé au voyage de la Royne et de l'archiducq Albert, despuis son partement des Pays-Bas pour Espaigue, et des choses succédées aux séjour et retour de leurs Altèzes Sérénissimes; mesmes aux entrées faictes en leurs pays et estatz. Le tous recueillé par messire Giles du Faing e, chevalier, Se de la Cronnée, gentilhomme de la muisou et du conseil de feu de glorieuse mémoire Philippe second de ce nom, Roi des Espaignes, et e, et gentilhomme de la bouche de leurs Altèzes Sérénissimes et de leur conseil aux province, pays, duché de Luxembourg et conté de Chiny, et ...

^{&#}x27; Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz, qui épousa, le 18 avril 1599, Philippe III, roi d'Espagne.

² Gilles de Faing, fils de Jean s' de Faing, de Linay, etc., et de Françoise de Cugnon, fut s' de Linay, Griffemont, la Coronée, Jamoigne, souverain bailli de Flandre, conseiller de courte-robe au conseil de Luxenibourg et conseiller du conseil suprème de guerre, créé chevalier par lettres patentes du 26 septembre 1395. Sa terre de Jamoigne fut érigée en baronnie par lettres patentes de Philippe IV du 24 janvier 1625. Il mourut le 11 décembre 1635.

Mémoire des dames, seigneurs et cavalliers qui firent le voyage aux mariages de leurs Majestez et leurs Altèzes Sérénissimes, ès ans 1598 et 1599.

Dames.

Madame Marie Christienne d'Egmont, princesse et comtesse de Mansfelt', à laquelle fut donné le coussin ou carreau comme grande d'Espaigne.

Madame Marguerite de Lalaing ², comtesse de Berlaymont, faisant le voyage avec Monsieur le comte de Berlaymont, son mary.

Madame..... de Lille ⁵, comtesse de Busquoy, dame d'honneur de Son Altèze la Sérénissime Infante.

Madamoiselle Magdalaine * de Trassegnies, dame de la Sérénissime Infante.

Madamoiselle Marie de Montmorency, aussy dame.

Madamoiselle de Frentze Claude de Mérode ⁸, aussy dame.

Madamoiselle de Bours, Alexandrine de Noyelle 6, aussy dame.

- ¹ Marie-Christine d'Egmont, fille de Lamoral, comte d'Egmont et de Sabine de Bavière, morte en 1622. Elle avait épousé en premières noces Oudard de Bournonville, chevalier, comte de Hémin-Liétard, etc., mort le 28 décembre 1585. En secondes noces elle épousa Guillaume de Lalaing, counte de Hoogstracten, mort en 1590, et en troisièmes noces Charles comte de Mansfeld, prince d'Empire, etc.
- ² Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, etc., et de Marguerite de Ligne, épousa Florent, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'or, etc. Après avoir institué, en 1624, le monastère dit de Berlaymont à Bruxelles, elle monarut le 21 février 1650.
- 5 Marguerite de Liste ou de Lille, dame de Fresne, etc., fille d'Adrien de Lille et d'Hélène de Bourgogne. Elle épousa Maximilien de Longueval, comte de Buquoy, mort au siége de Tournai, en 1581.
 - ⁴ Madeleine de Trazegnies, fille de Charles, s^r de Trazegnies, etc., et de Marguerite de Pallant.
- Sclaudine de Mérode-Frentz, fille de Philippe, baron de Mérode et de Lederghem, maître d'hôtel de l'archiduc Albert, et de Jeanne de Montmorency, dame de Croisilles, etc. Elle épousa Eustache-Pantaléon de la Fiéville, st de Steenvoorde, et mournt le 2 avril 1665.
- 6 Alexandrine de Noyelles, dame de Bours, fille de Pontus de Noyelles, s^r de Bours, et d'Anne de Rubempré. Elle épousa Maximilien de S^r-Aldegonde, s^r de Noirearmes.

Madamoiselle de Croix, Françoise de Noyelle ', aussy dame. Madamoiselle de Selles, Louyse de Noirearmes ², aussy dame.

Seigneurs et cavalliers, seavoir : grand maistre d'hostel, grand escuyer, somellier du corps, gentilshomes de la chambre et maistres d'hostel des Sérénissimes Archiducques :

L'admiral d'Aragon, don Francisco de Mendoza ³, marquis de Guadaliste, grand maistre d'hostel, lequel ne fit le voyage, ains demeura aux Pays-Bas pour service.

Le comte de Solre, de la maison de Croy ', grand escuyer.

Messire Maximilian, comte de Diechterstain 5, somellier de corps.

Don Rodrigo Lasso Niño 6, capitaine des compaignies des gardes à cheval.

Le baron de Sombornon, de la maison de Beaufremont ⁷, capitaine des archiers de corps.

Le comte d'Egmont *, gentilhomme de la chambre.

Le comte de Ligne 9, gentilhonime de la chambre.

Messire Alexandre de Croy 10, comte de Fontenoy, gentilhomme de la chambre.

- ¹ Françoise de Noyelles, fille d'Adrien de Noyelles, s¹ de Croix, Lisbourg, etc., et d'Isabeau de Luxembourg. Par la mort de son frère Adrien, elle devint héritière du marquisat de Lisbourg et du comté de Croix.
- Louise de Ste-Aldegonde, Noirearmes, etc., baronne de Selles, fille de Jean, sr de Ste-Aldegonde, de Noirearmes, etc., et de Marie de Rubempré. Elle épousa Jean de Hornes, comte de Baucignies, baron de Boxtel, etc.
 - ⁵ François Hurtado de Mendoza,
- 'Philippe de Croy, conte de Solre-le-Château, etc., fils de Jacques de Croy, s' de Sempy, etc., et de Jolende de Lannoy, dame de Molembais, etc. 11 mourut le 4 février 1612.
 - ⁵ Maximilien, comte de Dietrichstein, appartenait à une famille originaire de la Carinthie.
 - 6 Don Rodrigo Laso. V. sa notice dans la Coleccion de Documentos inéditos, t. LXXIV, p. 580.
 - ⁷ Clande de Beaufremont, sr de Sombernon, mort en 1650.
- * Charles, comte d'Egmont, fils de Lamoral comte d'Egmont et de Sabine de Bavière, mort le 18 janvier 1620.
- ⁹ Lamoral I, comte, puis prince de Ligne, fils de Philippe de Ligne et de Marguerite de Lalaing, mort en janvier 1624.
- 10 Charles-Alexandre de Croy, marquis d'Havré, comte de Fontenoy-le-Château, etc., fils de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, mort le 5 novembre 1624.

Don Luys de Cavalos ', premier maistre d'hostel.

Le comte de Isenghien 2, maistre d'hostel.

Monsieur de Formensant ⁵, aussy maistre d'hostel, de la maison de Croy, ne fit le voyage.

Don Diègo de Ivarra ', maistre d'hostel.

Le comte de Pondevaux ⁸, gentilhomme de la chambre.

Don Bernardino de Ayala, gentilhomme de la chambre.

Le comte Octavio Visconti 6, gentilhomme de la chambre.

Don Alfonso de Cárdenas, gentilhome de la chambre.

Don Gutieres de Fonseca, gentilhome de la chambre.

Seigneurs, eavalliers et gentilshomes de la bouche des Sérénissimes Archidueques :

Messire Maximilian de Bourgoigne S^r de Bredam, gentilhommes de la bouche, ne fit le voyage.

Messire.... de Montmorency ⁷, baron de Watines, gentilhomme de la bouche, ne fit le voyage.

Don Juan Tolido *, gentilhomme de la bouche.

Messire Hughes de Noyelle, Sr de Staden *, gentilhomme de la bouche.

Messire Lamoral de Hornes **, vicomte de Furnes, gentilhomme de la bouche.

- ¹ Avalos? Voir sa notice dans la Coleccion de Documentos inéditos, t. LXXIV, p. 587.
- ² Jacques-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rasenghien, etc., fils de Maximilien de Gand, dit Vilain, et de Catherine de Lannoy-Molembais, mort le 5 janvier 1628.
 - ⁵ Claude de Croy, se de Creeque, etc., fils d'Eustache et de Louise d'Ongnyes, mort en 1636.
 - ⁴ Don Diego de Ibarra. Voir sa notice dans la Coleccion de Documentos inéditos, t. LXXIV, p. 566.
 - ⁵ Charles-Emmanuel, comte de Pondevaux.
- Octavio Visconti, comte de Gamalerio, devenu chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Côme. Il épousa, en premières noces, Deidamia, comtesse de Somaglia, et en sceondes noces Clairence d'Aremberg. Il mourut, à Bruxelles, le 14 juin 1652.
 - ⁷ Jean de Montmoreney, mort, à Malines, le 24 octobre 1650.
- ⁸ Juan de Toledo y de Aguila. V. sa notiee dans la Coleccion de Documentos inéditos, t. LXXIV, p. 405.
- ⁹ Hugues de Noyelles, fils de Paul, sr de Staden, etc., et d'Anne de Cruyninghen, créé comte le 8 février 1614
 - Lamoral de Hornes, fils de Georges de Hornes et d'Éléonore d'Egmont, né en 1582.

Messire don Martin de Somogy 1, gentilhomme de la bouche.

Messire Alexandre, baron de Wylen 3, gentilhomme de la bouche.

Messire Gilles du Faing 5, Sr dudit lieu, gentilhomme de la bouche.

Messire François de Hallevin ', Sr de Merkem, gentilhomme de la bouche, ne fit le voyage.

Don Fernando Doria, gentilhomme de la bouche.

Messire..... de Montmorency, Sr de Vancourt s, gentilhomme de la bouche.

Messire Charles de Bernemicourt , Sr de la Tytoye, gentilhomme de la bouche.

Don Beltran de la Cueva, gentilhomme de la bouche.

Le comte Fernando Spinola 7, gentilhomme de la bouche.

Don Fernando de la Cerda, gentilhomme de la bouche.

Don Vincente Capata, gentilhomme de la bouche.

Don Pedro de Oualle 8, gentilhomme de la bouche.

Ludovico Reyna, gentilhomme de la bouche.

Escuyers des Sermes Archidueques.

Gentilshommes de la maison des Sermes Archidueques.

Pour excuser prolixité, l'on laisse d'insérer et nommer les officiers de la Court et Maison des Ser^{mes} Archiducques.

¹ Dans la liste des membres de la Confrérie de St-lldefons et dans le compte d'hôtel de l'archiduc Albert, son nom est écrit Somoghi, lieutenant des hallebardiers.

² Peut-être de Wyder ou Wyler, familles luxembourgeoises.

⁵ V. plus haut, p. 457.

⁴ Halwin ou Halluin.

⁵ Philippe de Montmoreney, sr de Waencourt.

⁶ Charles de Bernimieourt, vicomte de Thieuloy.

⁷ Fréderie Spinola, plus tard amiral, tué dans un combat naval devant l'Écluse. V. de Montpleinchamp, Histoire de Varchidue Albert, pp. 224, 225.

⁸ Wacken?

Le mesme voyage firent, encor que poinet en service n'y de la maison :

Le ducq d'Aumale, de la maison de Lorrayne '. Le comte de Berlaymont, chevalier de l'ordre ''. Le comte de La Fère ''. Le vicomte de Fueges. Le S' de Recourt '.

Aultres qui firent aussy le voyage :

Le prieur de Mortault ⁸, filz du président Richardoz, en qualité de conscillier.

Le secrétaire Prats, en qualité de secrétaire d'estat. Le S^r de Chassey, comme aposentador mayor ^e.

Mémoire et brief recueil des journées et choses qui se sont passées au voiage qu'a faict le Sérénissime Archiducq Albert à l'allée, séjour et retour d'Espaigne.

Après que feue Sa Majesté de très haulte et très heureuse mémoire eut faict résignation et cession des Pays-Bas et comté de Bourgoigne en faveur de la Sérénissime Infante Isabelle, sa fille aisnée, avec condition de mariage entre elle et le Sérénissime Archiducq Albert, icelle, en vertu de la donna-

¹ Charles de Lorraine, duc d'Aumale.

² Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, etc., mort en 1620.

⁸ Jacques de Montélimart, comte de la Fère, tué à la balaille de Nieuport.

¹ Philippe, sr de Recourt, dit de Lieques.

⁸ Jean Richardot, plus tard évêque de Cambrai.

⁶ Officier chargé de pourvoir au logement.

tion susdiete t et consentement du prince, maintenant Roy 2, et accep- Août - 1598 tation par elle faicte, envoia pouvoir et auctorisa ledit archiduca, son futur mary, de prendre, en son nom, la possession et serment desdits estatz, selon que de coustume s'estoit observé. Ce que s'observa, et passa fort sollemnelement à Bruxelles le 22º d'aoust l'an 1598 . Et pour achever le mariage, Sadicte Majesté, pour plusieurs considérations, trouva convenir d'appeller ledit archiduc et le faire venir en Espaigne, mesme pour reneontrer en chemin la princesse - maintenant Reyne - et venir quant et elle pour passer ces deux grands mariages à sa veue et avant son trespas. Aiant ledit archiducq donné ordre aux affaires des Pays-Bas et laissé pour lieutenant le cardinal André d'Austrice ', disposa de son plus brief partement, qui fust le 14e de septembre de Bruxelles. Mais comme Son Septembre. Altèze avoit choisy quelques dames du pays pour aller trouver la Sérénissime Infante, l'accompaigner au retour et se mettre en son service, elle trouva convenir pour leur aise et comodité de les faire partir avec sa première maison, quelques jours auparavant. De façon que le voiage desdietes Dames se comença le 9º de septembre 1598, et se continua comme aussy celuy de S. A. et de la Reyne comme s'ensuit.

La conduicte de la première maison et des dames destinées pour le service de la Sérénissime Infante fut enchargée par Son Altèze l'Archiduca aux comte d'Isenghien et Sr du Faing.

Le 9° jour de septembre 1598 les dames de la Sérénissime Infante, avec la première maison de S. A., sortirent de Bruxelles et couchèrent à Wavre, deux postes, cinc heures de chemin.

¹ Voir les conditions de cession des Pays-Bas du 6 mai 1598 et la procuration de l'Infante du 50 du même mois, dans Chapuys, Histoire générate, 1re partie, p. 574. Van Meteren, fol. 425, 427. Dumont, Corps diplomatique, t. V, part. V, pp. 575, 581. Lunig, Part. spec. contin., p. 164. — V. aussi Pieter Bor, Nederlandsche Oorloghen, liv. XXXV, p. 52 et suiv.

² Philippe III, Roi d'Espagne.

⁸ Cet acte intitulé : Conditions sous lesquelles Albert, archiduc d'Autriche est reçu souverain des Pays-Bas par les États du pays, est imprimé dans Van Meteren, Histoire des Pays-Bas, fol. 452 v° et dans Demont, Corps diplomatique, t. V, p. 1, p. 591, Smolke Philipps Abscheid von den Nierderl.

⁴ André d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, fils de l'archiduc Ferdinand et de Philippine Welser, né le 14 mai 1558, mort le 2 novembre 1600. L'archiduc Albert le nomma gouverneur général le 12 septembre 1598.

4598 - Septembre. Le partement de Bruxelles fut à deux heures après midy et l'arrivée à Wavre, bourg appertenant au marquis de Berghes.

Le 10° à Namur, six lieues, deux postes, sept heures de chemin. Illec

séjourné jusques au 12e.

L'on séjourna audit Namur le jour suivant, qui fust l'onziesme, et ce en attente de chariots de baigaige. La Meuze passe contigue de la ville et va à Huy et Liége; la ville, chef du comté de Namur, où il y a ung conseil provincial et ung chasteau fort ancien avec garnison. L'église principal est dédiée à St-Aubin.

Le 42° à Sinay ', quattre lieues, deux postes, quattre heures de chemin. Villette du pays de Liége, avec une église dédiée à S'-Materne, avec doien et chanoines. En latin appellé Sinacum.

Le 15° à Marche, quatre lieues, poste et demy, quatre heures de chemin. Ville du pays de Luxembourg et prévosté d'Ardenne. Le mesme jour S. A. partit de Bruxelles, après disner, et vint loger à Nostre Dame de Hal, et d'illec poursuivant son chemin avecq sa Court jusques à Luxembourg. Et ces journées et gistes furent à Hal trois lieues, Nivelles trois lieues, Namur sept, Sinay quatre, Marche quatre, Bastoigne six, Useldanges cinc, Luxembourg quatre.

Le 15° à Useldanges 2, cinc lieues, deux postes, six heures de chemin.

Chasteau et bourg des marquis de Baden.

Le 16° à Luxembourg, cinc lieues, deux postes, six heures de chemin:

séjourné jusques au 18e.

La ville principalle de la province ès pays, où l'on séjourna le jour suivant. Et arriva le mesme jour madame la princesse et comtesse de Mansfelt, qui avoit party de Bruxelles, le xiiie après midy, pour se joindre avec la trouppe. Illec y a ung conseil avecq ung président, quattre conseillers nobles de courte robe et six de longue robe, secrétair et gressier.

Le 18° à Macheren 3, quattre lieues, cinc heures de chemin.

Villette du pays de Luxembourg, d'illee l'on passe par Wasserbillie ' sur

¹ Ciney, province de Namur. L'église actuelle est dédiée à St-Nicolas.

² Useldange, grand-duché de Luxembourg.

⁵ Macheren, appelé aussi Macheren-le-Comte et Gevenmacheren; appartient aujourd'hui au grandduché de Luxembourg.

^{&#}x27; Wasserbillig, grand-duché de Luxembourg.

ung pont et par ung villaige diet l'Aigle 1, où se retrouve une piramide Septembre. - 1898 ancienne fort signalée 2. Avant qu'arriver à Tresves l'on passe la Moselle sur le pont de ladicte ville.

Le 19e à Tresves, trois lieues, quattre heures de chemin.

Ville d'Allemaigne, où il y a l'ung des électeurs ecclésiasticques avec chanoines nobles. Et ceste ville est tenue pour la plus ancienne de l'Europe et la troisiesme qui a esté bastye au monde par Trebètes, petit filz de Ninus. Elle est fort abondante en reliques. Au dôme, qui est la grande église, nous y vismes : les chefs des Sts Mathias et Hélène; les clous desquels furent percez les pieds ou mains de Nostre Seigneur; le baston de St Pierre, avec lequel fust résuscité St Materne; les chaisnes de St Pierre; quelques os du bras de Ste Anne, et aultres de Ste Barhe; le souillier de St Andrieu; de la manne, et aultres choses. De Tresves, pour aller à Lizer 3, l'on passe la Moselle à Schweich 4, deux lieues d'illec. Cette ville abonde en monastères et reliques, tant dehors que dans la ville. Le magistrat de la ville donna le vin, à l'usaige d'Allemaigne. Ceste ville a esté de tout temps fort catholicque et paty pour la relligion.

Le 20° à Lizer, six lieues, sept heures de chemin.

Bourg du pays de Tresves sur la Moselle, où est la poste pour l'Allemagne.

Le 21° à Kisburgh ⁸, quattre bonnes lieues d'Allemaigne, huict heures de chemin.

Villette moitié au conte palatin et marquis de Baden, de relligion martiniste ⁶. Et pour venir en ladicte ville fault passer la Moselle à Lizer. Il y a deux trochdes ⁷, qui sont deux officiers pour les deux seigneurs. L'on passe par S^t Ever pour aller à Erntzemich ⁸, et l'on laisse à main gauche

¹ Igel, Prusse, arrondissement de Trèves.

² Le monument romain de la famille des Secundini. V. la gravnre dans Bertnolet, Hist. de Luxembourg, t. 1, p. 560.

³ Liser, Prusse, arrondissement de Trèves.

⁶ Schweich, ibid.

⁵ Kirchberg, Prusse, arrondissement de Coblence.

⁶ Luthérienne

⁷ Trochdes, de l'allemand Truchses, éenver tranchant.

⁸ Irmenach, Prusse, arrondissement de Coblenee.

le lendemain. Voulut voir la ville et la maison de plaisance que l'on apelle la Fontaine, qu'a faict bastir le prince et comte de Mansfelt *, où il y a plusieurs raretés. De Luxembourg S. A. poursuiva son chemin jusques Spire * et alla premièrement loger à Sirck *, ville de Lorraine, quattre lieues de Luxembourg ; et pour y arriver passa la Moselle. Illee vint trouver S. A. le comte de Wandemont, filz du duc de Lorraine *. Ils soupèrent ensemble. Delà retournèrent les compaignies de guarde de S. A. Et ledit comte de Wandemont l'accompaigna deux lieues plus avant, puis retourna. De Sirck S. A. s'en alla à Sarbruc *, trois lieues, à Simbac * trois lieues, à Kaiserslauter *, cinc lieues. Ley vindrent quelques comtes allemans recepvoir S. A. et la diffraier en sa maison au nom de l'électeur palatin. De Kaiserslauter à Neustat *, cinc lieues. De Neustat à Spira *o*, trois lieues.

Le 22° mardy à Creutzenach ", cinc lieues, neuf à dix heures de chemin. Ville au comte palatin et marquis de Baden, avec ung chasteau au dessus, les trois parts au premier, les deux autres au second. La rivière de Nou 12 y passe, qui sépare la ville et va perdre son nom dans le Rhin à deux lieues d'illec. Le peuple est de relligion calviniste. Il y a deux oberamptman pour les deux seigneurs; le comte palatin se tint ordinairement à Haidelberg 13, et le duc Charles des deux Ponts à Birckefeldt 14.

- ¹ Simmern, Prusse, arrondissement de Coblence.
- ² Ce célèbre château fut bâti, en 1890, par Pierre Ernest, comte de Mansfeld. V. la description de cet édifice, des objets d'art et antiquités y recueillis, dans le livre intitulé: Histoire du comte de Mansfeld. Luxembourg, 1707, in-12, par Schannat. Bertholet, Hist. de Luxembourg, t. VIII, p. 179, et PAQUET, Die Hauptsachen der Luxemburger, p. 402.
 - ⁸ Spire, palatinat.
 - 4 Sirek, Alsace-Lorraine, ancien département de la Moselle.
 - ⁵ Charles de Lorraine, comte de Vaudemont.
 - 6 Saarbrücken, Prusse, arrondissement de Trèves.
 - ⁷ Simbach, Bavière rhénauc.
 - 8 Kaiserslantern, anciennement palatinat, aujourd'hui Bavière rhénane.
 - 9 Neustadt, dans la Bavière rhénane.
 - 10 Spire, anciennement un palatinat, aujourd'hui Bavière rhénanc.
 - 11 Krentznach, Prusse, arrondissement de Coblence.
 - 12 Nahe, rivière,
 - 15 Heidelberg, arrondissement de Baden.
 - 16 Birkenfeld, arrondissement de Coblence.

Le 25e mercredy à Worms 4, six lieues, dix heures de chemin.

Septembre. - 1598

Ville impérialle, où il y a ung évesque avec tiltre de prince, une grande église, dicte le dom, avec chanoines, ville, à cause du voisinage du pallatinat, fort infectée d'hérésie. L'évesque se tient ordinairement à ung chasteau dict Ladebourg *. De Creutzenach, pour venir à Worms, l'on passe par Alsen 3, ville du comte palatin, qui est le my-chemin. Il y a illee un bourggraff qui comande, dict le baron de Weinberg, et aussy ung ancien chasteau, qu'est la maison dudit comte. Le comte palatin s'intitule duc de la Basse et Haulte Bavière, Simmern, électeur, etc.

Le 24° jeudy, à Spire, quelques cinc lieues, six à sept heures de chemin; séjourné jusques 26.

Ville impérialle, où aussy il y at ung évesque avec tiltre de prince et du conseil de l'Empereur et juge de sa chambre. En la dicte ville est aussy la chambre impérialle, avec quelques quarante et quattre accessoirs ' portans espée, où se décident toutes affaires dépendantz de l'Empire. Et les procez se vuident par tour, selon qu'ilz sont furniz, concluz et exhibez. Il y a aussy ordinairement trois présidents, qui doibvent estre ou comtes ou barons pour le moins. Et maintenant sont les deux comtes de Helfenstein et ung aultre baron. La grande église est dédiée à Nostre Dame. L'on passe de Worms à Franquendal 5, deux lieues, ville bastye par les Flamans et gens refugiez des Pays Bas pour vivre à leur volonté. Et le comte palatin leur a donné ceste demeure, où se retreuvent touttes nations et exercices de touttes relligions, horsmis catholique. De là on passe à Oberschen 6, my chemin, qu'est aussy au Palatin. Et aux fins des limites sont accoustumez de venir quelqu'uns de la ville et magistrat, pour recepvoir et prendre ceux qui viennent en leur distrit; et font estat et office de guides, qu'ilz appellent geleidt. En l'église cathédralle l'on trouve des sépultures fort anciennes d'Empereurs jusques à sept à huict 7. Et en ladite ville repose le corps

¹ Worms, dans la Hesse.

² Ladenburg, grand-duché de Bade.

³ Elsheim?

⁴ Accessoirs , assesseurs.

⁵ Frankenthal, Bavière rhénane, anciennement palatinat.

⁶ Oggersheim.

⁷ Ces sépultures sont celles de Conrad II, de sa femme, de Henri III, etc. V. à ce sujet Topographia palatinatus Rheni, das ist Beschreibung von Paltz am Rhein, p. 85.

4598 - Septembre. entier de St Guido, abbé et confesseur, qui fust illec transporté par l'Empereur Henry troisiesme. L'opinion est que l'évesque d'illec arrive à quelques cent cincquante mille dalers de rente. Ving et huiet chanoines doivent estre nobles. Il y a aussy en ladicte ville des jésuistes. L'évesque se tient ordinairement en ung chasteau et villette, dicte Oudenheim '. En l'église cathédralle de ladicte ville se trouve une cathèdre et ung Mont d'Olivet de stroiture et sculpture fort curieuse ². En ce lieu arriva S. A., le 20° de septembre, et y séjourna le lendemain. Depuis laissa sa Court et maison et print la poste par Ausbourg ³, avec quelques trente cinc à quarante chevaux, pour aller trouver l'Empereur, passa par Stochart, maison belle où réside duc de Witemberghe ⁴, qui le traita fort bien et le mena à la chasse, et fist à sadicte Alteze touttes les démonstrations possibles.

Le 26e à Brossel's, trois lieues, quattre à cinc heures de chemin, une poste à Reinhausen.

Ville et chasteau apertenant à l'éveschié de Spire ^e et prévost de Wesseinbourg ⁷, où les habitans sont touts catholicques. Pour y arriver on passe le Rhin et l'on vint surgir à Reinhausen, où est la poste. L'évesque envoia son escuier et trois de ses gentilhomes recepvoir les dames et train de S. A. et offrir sa maison audiet Brossel, où les dames furent logées et deffraiées le soir et le jour suivant au disner, comme aussy touts aultres de la suitte en la ville; le tout aux despens de l'évesque, qui a tittre de prince et tient Court assés belle.

Le 27e à Wainingen ou Waiange s, trois lieues, huict à neuf heures de chemin.

Chasteau et ville du ducq de Wirtemberghe et comte de Montbellard. Les habitans de secte luthérienne. Le chasteau est sur la montaigne comandant à la ville. La rivière d'Ynd ° y passe, et par chemin l'on passe la

¹ Alaisheim

² Voir au sujet de ce eélèbre Calvaire la Topographia palatinatus précitée, p. 86.

⁸ Augsbourg, ville impériale.

⁴ Wurtemberg.

⁵ Bruchsal, dans le Wurtemberg.

⁶ Spire.

⁷ Wissembourg.

⁸ Waihingen, royaume de Wurtemberg.

⁹ Ens, rivière.

villette de Bretta ', qui est au comte palatin; de religion calviniste. Il y at septembre. — 1898 ung amptman qui comande; ville où commenchent les Suèves ou bien Schwaben.

Le 28e à Constat * trois lieues, six heures de chemin.

Villette et bourg au duc de Wirtemberghe; de relligion luthérienne. La rivière de Necer ⁵ y passe. L'on laisse à main gauche le chasteau d'Achberg ⁴ dudit duc, fort et en belle situation sur unne coline. L'on passe aussy par une villette, dicte Marcreingen ⁵, audit ducq. Et sa demeure ordinaire est à Stocart ⁶ à unne heure de chemin de Canstat ⁷, ville et chasteau, où il tient sa Court, et y estoit allors en ceste ville de Canstat. Il y a une fontaine qui est chaude en hyver, et en esté extrêmement froide. La poste s'y retrouve. Aussy celuy qui gouverne se dict vogt ⁸. Le ducq deffraia tout le train, et le lendemain vindrent trouver la trouppe quelques six à sept de ses gentilhommes.

Le 29e à Keppingen 9, quatre lieues, huict à neuf heures de chemin.

Ville et chasteau du ducq de Wirtemberghe, de mesme religion que celle que dessus. Pour y arriver l'on passe le bourg de Surcingen 10, où qu'il y a ung pont qui traverse la rivière de Necer. Et avant de venir audit Surcingen le chemin se donne par Stocart 11, où se tient le ducq de Wirtemberghe. Et y a unne maison et palais fort beau et magnificque, où que furent le comte d'Isenghien et S² du Faing trouver le ducq, qui les receut fort bien, et ordonna que les fraiz de la despense du train se continuassent audit Keppingen 12. A une lieue de ladicte ville est celle de Eslingen 13, ville impérialle, belle et assés grande, par où on passe, comme aussy par le bourg de

- 1 Bretten
- 2 Constadt, aujourd'hui Wurtemberg.
- ³ Necker, Wurtemberg.
- 4 Asperg, Wurtemberg.
- 5 Merkingen, Wurtemberg.
- ⁶ Stuttgart, Wurtemberg.
- [†] Cannstadt.
- 8 Vogt, mambour.
- 9 Goeppingen, Wurtemberg.
- 10 Aldingen?
- 11 Stuttgart.
- 12 Goeppingen.
- 15 Esslingen, Wurtemberg.

1898 - Septembre, Plochingen 1, où se vient rendre la rivière de Filtz 2 à celle de Necer. Et y at ung pont assés remarquable. Bien proche de la ville de Keppingen y a une fontaine de mesme sayeur de l'eauue de Spa. A la main gauche il y a une ruine de chasteau, en belle essiette sur une montaigne, qui monstre la place avoir esté forte et se dict Stafouce 5.

> Le 50° dernier de septembre à Geislingen ', deux lieues, quattre à cinc beures de chemin.

> Ceste ville est dépendante et du territoire de Ulm 8, qui auttrefois at esté aux comtes de Helfestein 6 et iceux vendue. Leur secte est maintenant luthérienne, encore qu'auparavant, et de quatre à cinc ans devant, la moitié du peuple estoit encore catholicque. Mais ceux d'Ulm, leurs superieurs, les ont forcés d'aherer et prendre la secte que dessus. Pour y arriver l'on passe et costoie la rivière de Filtz, comme aussy le bourg de Altstat 7. La ville est entre des montaignes.

Octobre.

Le premier d'octobre à Ulm, trois lieues, cinc à six heures de chemin.

L'on passe, pour arriver à Ulm ⁸, en ung bourg dict Ourspringen ⁹. La ville d'Ulm est impérialle, mais se conserve en forme de républicque; et est riche et de grand traficque; et a beaucoup de villes et villaiges qui en dépendent. Il y a trois bourgmestres avec le conseil qui gouverne; et lesdits bourgmestres alternativement d'an à aultre commandent, et sont et doivent estre de noble condition. Leur secte est luthérienne. Et n'y a qu'une église de St Augustin, où l'on célèbre la messe, et encore quelques chevaliers de l'ordre teutonicque y sont de profession catholicque. Ladicte ville estoit tenue du passé pour l'ung des villaiges de l'empire. Mais depuis at esté réduicte en ville et nomée Reicstat 10. L'on dict que l'origine de ladicte ville

- ¹ Beringen, Wurtemberg.
- ² Fils, rivière.
- Stauffen, Wurtemberg.
- 4 Geislingen, Wurtemberg.
- 5 Ulm, Wurtemberg.
- 6 Helfenstein. Cette famille s'éteignit à la fin du XVIc siècle, Son château de Geisingen ne fut pas vendu, mais conquis et rasé par les bourgeois d'Ulm en 1555.
 - 7 Cannstadt?
 - 8 Ulm, Wurtemberg.
 - 9 Ehingen?
- 10 Reichstadt, ville impériale.

provient d'ung monastère ou d'un cloistre. La ville est belle et accompaignée Octobre. — 1898 de riches édifices. Le Danube tant célèbre y passe, que les habitans disent prendre sa source à douze ou quatorze lienes d'illec. Nous ouïsmes illec la messe le lendemain. Et la ville et magistrat donnèrent jusques à cent vaisseaux d'estain, plains de vin, selon l'usaige d'Allemaigne.

Le 2º à Sommerhausen', six lieues, quelques dix à unze heures de chemin. Bourg de la jurisdiction d'Ausbourg. Pour y arriver l'on passe par deux villaiges catholicques dépendants d'une abbaie de moines bénédictins. scituée sur une montaigne à la main gaulche. Et de là on vient à Leipen *. ville dernière des luthériens, encore de la jurisdiction d'Ulm. D'illec à petite demy lieue, l'on passe à Rinsbourg 3, ville jadis à l'archiducq Ferdinand, et depuis donnée pour partaige au marquis de Bourgau. A une lieue de ladicte ville, à la main gaulche, paroist le chasteau et le bourg dudit Bourgau 4, d'où le nom dudit marquisat se prend. La petite rivière de Guist passe au pied de ladicte ville de Rinsbourg. Les habitans sont catholiques. et y a quelques juifs. Il y at ung beau chasteau et palais qu'est aux seigneurs susdits. Et le bruict est que les juifs l'ont faict bastir pour pouvoir avoir leure résidence audit lieu, où ilz contribuent au grand proflict du prince. A Rinsbourg ou Guisbourg nous receusmes advertissement de la mort du Roy⁵, par ung gentilhomme de la chambre du ducque de Bavière, qui alloit trouver S. A.

Le 5^e d'octobre à Ausbourg ^e, trois lieues, quelques cinc heures de chemin. Séjourné illec jusques au septiesme.

Ville impérialle, où il y a ung évesque se tenant ordinairement à Dilingen. Où il y a une académie. L'exercice des relligions est libre. Toutesfois proche de la moitié est encore catholicque, comme tout le magistrat que l'Empereur y met. Il y a des belles églises, et entre aultres celle de Nostre Dame. Les jésuites y ont collége et église fort belle, et le bastiment propre

¹ Zusmarshausen.

¹ Leipheim, en Bavière.

⁵ Reissenberg, en Bavière.

⁴ Burgau, en Bavière.

⁵ Philippe II, roi d'Espagne, mort le 15 septembre 1598.

⁶ Angsbourg, en Bavière.

Dilingen, sur le Danube, en Bavière.

1598 - Octobre, et commode, La rivière de Leck passe au pied de ladicte ville. Elle est grande, opulente et belle, avec des sumptueux édifices. Les Foucres 'y sont les plus renomez, et y ont beaucoup de maisons. Il y a en ladite ville une artifice pour faire monter l'eauue fort remarquable, qui distribue par toute la ville l'eauue nécessaire. L'on y trouve aussy une horeloge rare et de beaucoup de fraiz, qui se faict pour l'Empereur; une fontaine sur la place assez pleine de considération; des portes qui s'ouvrent et ferment de soy-mesme de singulière artifice. Nous y vismes pour relliques trois espines du Sauyeur, l'une à part assez rougastre; de la robbe et ceinture de Nostre Dame; quelques os de Si Sébastien, où paroissoit encore quelque tronc de la flesche; de ligno sancto; la teste de Sta Afra; la teste de St Narcisse, qui prescha et establit la foy à Ausbourg, et quelques aultres des unze miles vierges; ung autel d'argent et crucifix de mesme; ung aultre autel que l'évesque moderne a faict dresser pour sa sépulture, assez rare, de marbre grise et rougastre. Il y a aussy en ladicte ville deux corps saints. S. A. arriva illec par poste le 5° sur les trois heures après midy, et le lendemain partit sur les sept heures du matin pour trouver l'Empereur. Elle logea chez les Foucres. Le magistrat le vint visiter, comme aussy à l'arrivée de la première maison. Ils y envoièrent les vins, selon l'observation d'Allemaigne. Ceux qui couroient la poste avec S. A. estoient le ducq d'Aumalle², le prince d'Orange⁵ comtes de Ligne ', Solre ' et La Fere ', don Diego de Warra ', Dietersten ', don Rodrigo Lasco e etc. Le jour suivant arriva le comte d'Egmont 10, et le jour précédent estoit aussy arrivé le comte de Berlaimont" d'Ausbourg. S. A. continua la poste, passa par la ville de Meunicq 12, où se tient le ducq de

¹ Les Fuggers, banquiers très-renommés au XVIe siècle et au suivant.

² V. plus haut, p. 462, note 1.

⁸ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, etc., mort le 20 février 1618.

⁴ Lamoral, comte, puis prince de Ligne.

⁸ Philippe de Croy, s² de Molembaix, comte de Solre,

⁶ Jacques de Colas, comte de la Fère.

⁷ Don Diego de Ibarra, commandeur de Villahermosa.

⁸ Maximilien, comte de Dietrichstein.

⁹ Rodrigo Laso,

to Charles, comte d'Egmont, mort le 18 janvier 1618.

¹¹ Florent, comte de Berlaymont. V. plus haut, p. 462, note 2.

¹² Munich, en Bavière.

Bavière, qui le festoia et usa de toutes bones démonstrations à luy possibles.

De là il alla trouver l'Empereur en Bohême à un chasteau, à quelques lienes de Prague, qui pour lors estoit infectée de la peste. Après que S. A. eust veu l'Empereur, qui le receut fort bénignement et bien, et demeuré quelques trois jours, elle reprint la poste et passa par Isburg ', où S. A. visita l'archiducesse, vefve de feu l'archiducq Ferdinand et ses deux filles. D'illecq il continua ses postes par Tirol jusques à arriver à Trente ', où elle trouva la Reyne et l'Archiducesse sa mère, comme après se dict.

Le 7º d'octobre à Landtsbergh , six lienes, six heures de chemin.

La première ville du ducq de Bavière, là où il y a ung chasteau au dessus et ung collége des pères Jésuistes. La rivière de Leck y passe. Et aussy par artifice on faict monter l'eauue au chasteau. Il y a une invention pour faire passer les basteaus assés considérables. Au chasteau commande l'ung des comtes de Helfelsten set aux environs. En sortant d'Ausbourg l'on costoie tousjours la rivière à main gauche. Deux gentilshomes et conseillers dudit ducq nous accompaignèrent et firent les fraiz à toute la maison. Le peuple du pays de Bavière entièrement catholicque, et ne s'y souffre aucune relligion. L'on ne voit, avant d'arriver, que beaux chasteaux et belles maisons de costé et d'aultre, beau chemin et toutte prayrie.

Le Se à Scangau e, quattre lieues, cinc à six heures de chemin.

Aultre ville du ducq de Bavière scituée aussy sur la rivière de Leck, qui se repasse en la sortie de ladicte ville sur ung pont. Les fraiz se firent aussy illec à la maison; et les mesmes gentilshommes que dessus l'accompaignèrent. La ville est environnée de murailles, le peuple est catholicque.

Le 9° d'octobre à Oberambringen ou Ambrigau 7, quattre lieues, sept à huizt heures de chemin.

Villaige du pays de Bavière entre les montaignes et chemin assez difficile.

¹ Inspruck, au Tyrol.

² Trente, au Tyrol.

⁵ Landtsberg, en Bavière.

⁴ Leeh, rivière.

⁵ Helfenstein, probablement le comte Roldophe, dernier membre de la branche de Gundelfingen, mort en 1627.

⁶ Hohen-Schangau.

⁷ Oberambringen, au duché de Baden.

1598 - Octobre. Il y a une descente fascheuse, et par après l'on passe ung pont; et auparavant l'on passe aussy par une abbaïe de St Augustin, dict Randebourg, assés riche; c'est le dernier lieu du pays de Bavière, où le train fust aussy deffravé.

Le 10° à Partekirche¹, trois lieues, cinc heures de chemin.

Villaige à l'électeur de Coloigne, à cause de l'évesché de Freisingen en Bavière. L'on passe à une demy lieue à Scingau 2 par l'abaïe d'Etal 3, fondée par l'Empereur Louis 4e, de la maison de Bavière, et ce l'an 1550, de l'ordre de St Benoist, riche et opulente. Illec se guarde une image de Nostre Dame de Miracle, qui fust trouvée par ledit Empereur allant à la chasse. Et son cheval broncha, et cheut par trois fois au lieu où ladicte image estoit. Et en mémoire de cecy, il fist bastir ledit monastère. Audit lieu se monstre aussy ung anneau d'or avecq quelque médaillie ancienne, qu'ilz disent estre l'ung des présents que les trois rois firent présent au fils de Dieu. Il y at ung abbé audit lieu. De là l'on passe la rivière de Loysa'. Et à main gaulche on laisse ung chasteau sur une montaigne, où se tient celuy qui comande en la jurisdiction de l'évesché de Freisingen, dict Sfleger . Mittenvalt est à trois lieues de Partecirce 7, dépend aussy dudite évesché. Le tout scitué entre les montaignes.

Le 11e, dimanche, à Seefeldte, six lieues, huict heures de chemin.

Terre ou premier villaige du pays de Tirol, aux archiducgz d'Austrice. L'on y passe pour arriver de Patercirce à Mintewalt. A une lieue de Mintewalt finist la jurisdiction de Freisingen et sépare les limites de Tirol la rivière Isera, qui se va rendre à Meunicq. L'on passe proche d'une petite maison ou chasteau dict Schlosberg. A Seefeldt y a une Saincte Hostie de miracle qui fust faict en l'an 1554. Un certain dict Oswaldt Mulser, de

¹ Partekirchen, en Bavière.

² Schöngras, en Bavière.

⁵ Ettal, en Bavière.

⁴ Loysa ou Libusa, qui se jette dans l'Isar.

⁵ Conservateur ou gardien.

⁶ Mittenwald, en Bavière.

⁷ Parterkirchen, en Bavière.

⁸ Seefeld, au Tyrol.

⁹ Schlosberg, Tyrol, au nord d'Inspruck.

noble condition, qui se tenoit audit chasteau, ne se voulant contenter de la Octobre. - 4398 comunion ordinaire, força le prestre de luy donner une grande hostie sacrée, comme les gens d'église usent. Et la recepvant avec irrévérence et en pied. s'enfonça miraculeusement en terre jusques aux genouls. Et se voulant retenir en apuiant sur l'autel, les doigts s'enfoncèrent aussy. Et les marques de l'ung et de l'aultre demeurent. Mesme la Saincte Hostie estante retirée par le prestre, elle parut en partye sanglante; ce que se recognoist encore ce jourd'huy, estant réservée audit lieu. Et sy a faict des miracles, L'homme susdit, après avoir recognu ce miracle, se recognust et fist pénitence, et mourut quelques deux ans après sainctement en ung monastère à trois lieues d'illecq, où ladicte hostie se guarde en une chapelle belle et de dévotion grande. De plus apparoist une peincture de la femme du susdit, qui ne voulant croire ee miracle, dict qu'elle croyoit aussy vray qu'ung troncq — qui estoit devant elle — portoit roses; et qu'alors trois belles roses apparurent audit troneg. Et les habitans disent que ladicte femme les arracha et foula aux pieds, et que, pour ceste incrédulité et faict. le diable l'emporta.

Le 12e à Isbruch 'trois lieues, cinc à six heures de chemin.

Ville assés belle, où se trouvent ordinairement les archiducqs et comtes de Tirol. Avant qu'y arriver on rencontre d'assés belles valées et quelques chasteaux et maisons. L'air y est modérément bénigne et tempéré. L'archiducesse, femme du feu archiducque Ferdinand de la maison de Mantoua, y tient sa court avec les deux princesses ses filles. Les dames, comte d'Isenghien et le Sr du Faing les furent visiter et baiser les mains. Elle envoia coches pour les dames et chevaux avec housses pour les deux aultres. Elle est princesse fort accorte hénigne et débonaire; ses filles de raisonable beauté : la plus aisnée de quelques treize ans. Sa Court, depuis la mort de l'archiduc, est retranchée, et n'est maintenant que de cent persones. Le

¹ Inspruck.

² Ferdinand, archiduc d'Autriche, marquis de Burgau, comte de Tyrol, veuf en premières noces de Philippine Welser, mort en 1595. En secondes noces il avait épousé Anne-Cathérine, fille de Guillaume, due de Mantouc.

⁵ Jacques-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, baron de Bassenghien, etc.

⁴ V. plus haut, p. 461.

Accorte, complaisante, adroite.

1598 — Octobre.

marquis de Bourgau' se tient à demy lieue de ladicte ville en ung chasteau beau et plaisant diet Hamers ².

La ville d'Ispruch prend son nom de la rivière qui passe, dict Inn. A demy lieue d'illec y a une aultre place où se forge de la monoie par artifice de l'eauue, et s'y faict des beaux verres. Il y at des Jésuites en la ville d'Ispruch, et proche les Cordeliers, où il y at jusques à 28 statues de bronze des Empereurs, Rois, Archiducquez, dames et persones signalées. Il y a aussy la sépulture de l'Empereur Maximilien au milieu de l'église, qui espousa la fille du ducque Charles, héritière des Pays Bas. Et la sépulture est belle et magnificque, comme aussy celle de l'archiducque Ferdinand en une chapelle à part, en hault de l'église en lieu retiré. Proche d'Isbruch se voit une caverne dans ung roche avec ung crucifix, que l'Empereur Maximilien y a faict mettre en forme de mémoire, où l'on dict qu'il se retrouva en la poursuitte et chasse de chevreau, et fust en péril et comme miraculeusement sauvé. La chose est de considération et remarque.

Le 15e à Steinach, quatre lieues, six heures de chemin.

Bourg. L'on passe par ung aultre dict Matrech⁶, et l'on laisse une maison en forme de chasteau à la main gauche. La petite rivière de Zil⁷ y passe. Avant qu'y arriver, on trouve une mémoire de bronze à main droite, où sont les effigies de Charles le Quint et Ferdinand, son frère, qui se rencontrèrent au mesme lieu: le premier venant d'Italie et Espaigne, et l'aultre des conquestes d'Hongrie. Et les effigies sont s'entrebrassants et recevants.

Le 14º, á Stertzingen *, quatre lieues, cinc à six heures de chemin séjourné illec jusques au 18º.

¹ Burgan, de la maison d'Autriche.

² Ambras ou Umbras, près d'Inspruck. V. la vue de ce château dans Merian, Topographia Provinciarum Austriacarum, p. 85.

⁵ Célèbres figures en bronze. V. à ce sujet: Topographia Provinciarum Austriacarum, das ist Beschreibung und Abbildung der furnemsten statt und platz in den Osterreichschisen lande, durch Meriax, p. 82. Le monument de Maximilien est dù au eiseau d'Alexandre Colin, statuaire de Malines. V. Le Messager des sciences historiques, 1844, pp. 95 et suiv.

⁴ Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire.

⁵ Steinach ou Steinen, au comté de Tyrol.

⁶ Matran ou Matray, au Tyrol.

⁷ Zell.

s Stertzigen, an Tyrol.

Bourg ou villette dépendant de Brissone, diet Brixen , et ce forme d'en- Octobre. - 4598 gagière par le feu archiducque Ferdinand; et demeure en faveur des enfans du premier liet, et signament du cardinal². L'on séjourna audit lieu jusques au 18e pour certaines considérations. Cependant le 15e arrivèrent à Brixen l'archiducesse de Gratz avec sa fille, la Reine future d'Espaigne3. Le comte d'Isenghien et le Sr du Faing furent veoire leur entrée. Et y avoit environs quelques 500 persones. Elles mangèrent en public avec le marquis Bourgau'. Les deux susdits furent logés et deffraiés du palais au nom du cardinal. Ilz visitèrent l'archiducesse, don Guillon de St Clément, et recognurent toutes choses. De là se retirèrent au quartier. Brixen est une éveschié que tient maintenant le cardinal Andreas d'Austrice. En la grande église il y a les corps des Sts Ingenninus et Albinus, évesques Sabonienses s. Il y a les testes de Ste Agnès et St Cassianus, une partie de celle de St Mare, de la vraye croix et aultres reliques qui furent monstrées, le 16e, à l'archiducesse et à la Reyne. Les sejours tant pour l'atente de l'ordre de S. A. que pour l'arrivée des princesses, qui se fermirent audit lieu sur la mesme attente, mesme pour évaporer la contagion des lieux infectez qu'elles avoient passés, et qu'il sembloit estre l'intention de Sa Saincteté, aussy les maisons de S. A. se détenoient pour respect de celles des princesses pour ne les précéder. néantmoins la stérilité et estroiture des montaignes, la réquisition des commissaires du pays, la semonce de l'ambassadeur et la volonté de gaigner Trente, furent cause de passer oultre et veoir les princesses en passant.

Le 18e à Clausin ou Chiusae, six lieues, huict à neuf heures de chemin. Passé par Brixen, ville que dessus specifiée. La rivière de Dreisick passe aux ambedeux lieux. Celluy-cy est une ville aussy, et audessus sur ung

¹ Brixen, au Tyrol.

² Le cardinal André, fils de l'archidue Ferdinand et Philippine Weiser. V. plus haut, p. 465, note 4.

belilippe III, roi d'Espagne, fils de Philippe II et d'Anne-Marie d'Autriehe, épousa, le 18 avril 1399, Marguerite d'Autriehe, fille de Charles, archidue de Gratz, et de Marie de Bavière, fille du due Albert II.
La Reine d'Espagne mournt le 50 octobre 1611.

⁴ Burgau. V. plus haut, p. 476, note 1.

⁵ St-Albin et St-Ingenuin furent évêques de Brixen. Les prélats de ce diocèse résidèrent aussi à Schen (Sabiona) de 770 à 976. C'est sans doute cette circonstance qui a engagé l'auteur à dire : évesques Sabonienses (lisez Sabionenses).

⁶ Clausen, en italien Chiusa, au Tyrol.

⁷ Eyak, rivière.

1598 — Octobre, rocher y at ung chasteau en belle et forte scituation, qui est à l'évesque de Brixen, apellé Seiben⁴. En passant à Brixen l'on visita avec les dames l'Archiducesse et la Reyne d'Espaigne*, et l'on les salua en ung monastère de nonains. Et prindrent congé en la présence de l'ambassadeur et en la maison desdictes princesses, qui les receurent fort favorablement. La Reyne a nom Marguerite et at quelques quatorze ans. L'archiducesse sa mère, de la maison de Bavière, est seur au ducq de Bavière moderne 3.

Le 19e à Botezem alias Bolsano⁴, quattre lieues, six heures de chemin.

Ville assés grande et belle, et emporium ou magasin de ce que vient d'Italie pour repartir en Allemaigne; les bastiments assés beaux, et la ville commode et riche. La rivière que dessus y passe, et croys qu'elle perd son nom. L'on trouve de costé d'aultre, des maisons et chasteaux hauttement posez et beaux. Ceste ville est de Tirol.

Le 20° à Solormo 5, cinc lieues, sept heures de chemins.

Bourg. L'on passe par Neumarck 6 de Hengen, alias Hegena, scitué sur la rivière de Ladisy 7. Illec y at ung capitaine au nom des princes qui commandent.

Le 21° à Trento °, trois lieues, quatre heures de chemin. Séjourné audit lieu jusques au 22^e de novembre.

Passé par St-Michel 9, où il y a en l'église ung miracle d'une image de Nostre Dame, qui percée d'espée, donna du sang. Aussy on passe par Seue 10, où il y at ung pont et passe dessubz quelque petite rivière; à Trento passe celle de Ladezy. En Trento se trouvent les reliques suivantes: En l'église cathédralle que nous avons veue, de St-Pierre, Thomas, Bartholomé, Jacques et Philippe, deux doigts, une teste des innocentz, Apollinaire, Sébastian, Blaise, Eustache, Romidy, Jean l'élémosinaire, ung os de chascune,

¹ Seben.

² V. plus haut, p. 457, note 1.

⁸ V. plus haut, p. 457.

⁴ Botzen ou Bozen; Bolzano en italien.

⁵ Saluru, au Tyrol; Saluruum en italieu.

⁶ Neumarkt, au Tyrol.

⁷ L'Adige, fleuve.

⁸ Trente, au Tyrol.

⁹ St-Michel, au Tyrol.

¹⁰ Souer, au Tyrol.

St-Vigil, patron de l'église, le bras droyt, le pied droyt de St-Jérosme, la Octobre. — 1898 teste de Ste-Maxentia vefve, et mère de St-Vigil, quelque os de Ste-Catherine, une espine de sa couronne. En l'église des Allemans, dédiée à St-Pierre, est le corps de St-Simon, martir, et Innocent, enfant de 28 mois, L'église, où se tient, est assés de considération.

Le 29° d'octobre, S. A. entra à Trento, sur les quattre heures et demy après midy, et l'Archiducesse et la Reyne le mesme jour estoient arrivez auparavant sur les trois heures après midy. S. A. avant qu'aller en son quartier les fust visiter et saluer, et ce fust la première entreveue. Lesdictes princesses et S. A. logèrent au palais de l'évesque, le cardinal Madruce ', beaux et magnifiques.

Le dernier d'octobre, S. A. alla trouver, en retournant de la messe de l'église de St-Pierre, où le corps de St-Simion repose, la Reyne et l'Archiducesse en leur quartier, où les trois disnèrent en public. S. A. voulut déférer toutes choses; de sorte que l'Archiducesse lava la première après la Reyne, sa fille, et après S. A. Il y eust contestation pour s'asseoir : car l'archiducesse vouloit que S. A. tinse le milieu. Les chieses estoient en ung mesme rang. L'archiducesse eust celle du milieu, la reyne à sa main gaulche et S. A. à sa main droite. L'on usa de la couverte des tasses en forme de salu. S. A. se fist coupper par ung gentilhomme de sa bouche. Le séjour se faict à Trento, en attente de S. A, et de la Reyne.

Le 22e de novembre, lundy, à Rovere e, quinze milles d'illecq, cinc Novembre, heures de chemin.

Ville encore de Tirol, assez belle et commande. L'on laisse à main gaulche deux chasteaux assez beaux, l'ung appartient au baron de Trop, riche et de beaux moïens, et l'autre aux archiducqs. Au dessus de ceste ville y at ung chasteau, qui est au mesmes princes. La rivière de Ladisy s costoie la ville. Les dames arrivèrent environ les trois heures après midy et S. A. sur les cinc. Le baron de Transen gouvernoit lors au nom de l'Empereur.

Le mardy 5°, à Dolsey ', vingt quatre milles, huict à neuf heures de chemin.

¹ Louis Madruzzi, évêque de Trente et cardinal.

² Rovereit ou Roverdo, au Tyrol.

⁵ L'Adige, fleuve.

^{&#}x27; Dolce Acqua.

1598 - Novembre.

Bourgade des Vénétiens. L'on passe proche de quelques chasteaux et par une porte en sortant de Tirol qui sépare ledit pays des Vénétiens. A ung petit quart de lieue dudit bourg, lesdits Vénétiens avaient faict ériger sur la rivière d'Atesis' ung pont sur des barques, d'artifice assés beau et revestu de verdure. A l'entrée du pont y avoit double archure en forme d'arcqz triumphaux, quatre pointes en piramides au dessus, et en la sortie deux aultres pointes, et sur les flancs à chacun sept pointes. A l'entrée dudit pont pendoit ung escriteau en langue latine qui disait:

NOLI MIRARI, ATHESIS, PONTIS, INSOLITI ONERIS : TANTÆ REGINÆ TRANSEUNTI QUOQUE HONOREM DARE DECEBAT.

Le lendemain, qui estoit le jour de la sortie de S. A., cest escriteau fust osté à l'arrivée et sortie de S. A. A Dolcey ², l'on fist trois salves de mortiers, qui firent beau et grand bruist par la réflection et écho des montaignes. Par delà le pont estoient attendants quelques centz chevaux d'homes d'armes vénétiens, avec six trompettes et ung estandart de St Marc. Il y avait quelque infanterie. Toutte la maison fust illicq déffrayée par les Vénétiens.

Le 4° à Bruzelingho ⁵, douze milles, quatre à cinc heures de chemin. Séjourné audit lieu jusques au 8°.

Teritoire des Vénétiens sur la rivière de l'Athesis. Il y at ung couvent de l'ordre de St-François, où ledit saint est tiré en portraiet naturelement et de grande dévotion.

Le 5°, la Reyne et l'Archiducesse arrivèrent audit lieu. S. A., accompagnée des conestable de Castille 'et ducq de Gandia set autres Srs les furent rencontrer. Les Srs susdits mirent pied à terre pour saluer les princesses; S. A. demeura à cheval : la rencontre fust à quatre milles dudit Buzelingo. Le mesme jour le conestable parte. Le lendemain arrivèrent les ducesses de Gandia et Frias et comtesse de Haro s, assés bien accompagnées et avecq

L'Adige, fleuve.

² Dolce Acqua.

⁸ Brentino?

^{&#}x27; Don Juan Fernandez de Velasco.

⁵ De Borgia, duc de Gandia.

⁶ De la famille des Velasco.

deux compagnies de chevaux : l'une de lances avec banderolles noires, et Novembre. - 1598 l'aultre d'harquebusiers. Et quelqu'uns de la Court furent au devant. La duchesse de Gandia, comme camerara mayor, demeura avecq la Reyne.

Le 6º nous fusmes veoire Veronne, ville grande et peuplée, où il y a ung cardinal. L'on y voit ung amphitéatre comme celuy de Rome, assés remarquable et ancien. Les églises sont assés belles et bien ornées. Aux Carmes, il y at une image comme Nostre Seigneur porte sa croix, et Nostre Dame de tristesse tombe; de grande dévotion et artifice. Le comte Augustino Justi, il y at une maison accompagnée de jardinages, fontaines, repartimenz, pictures et plautes rares La rivière de l'Athisis passe par le milieu. Il y at la grande église, dicte le dôme de S¹-Georges, assés belle et de considération.

Le 7°, S. A., avecq toute la Court, fust rencontrer le cardinal Aldobradin¹. nepveu du pape. A demy lieue de Bruzelingho, mirent toutes deux pieds à terre. S. A. luy donna le costé droict; après que l'autre eust quelque temps contesté, descendirent en la maison de la Reyne. Elle et l'archiducesse, sa mère, s'advancèrent jusques à la porte de la salle, qui servoit d'antichambre. Ledit cardinal les salua au nom du pape, come auparavant il avait faict S. A. Les quatre disnèrent ensemble, assis d'ung rang : le cardinal, S. A., l'Archiducesse et la Reyne; après disner, S. A. et toutte la court sortirent et accompaignèrent le cardinal demy lieu de loing. A son retour, les conestable de Castille et duc de Gandia y estoient, qui aussy accompaignèrent S. A. au palais. A l'entrée et sortie dudit lieu on fist salves de pétars et mortiers.

Le 8º à Isola dela Escala 2, quinze milles, six heures de chemin.

Bourg aux Vénétiens, où les maisons furent aussy défraices. Le mesme jour les dames se joindrent avecq la Reyne et les présenta S. A. En chemin quelques quatre à cinc cents chevaux d'homes d'armes vénétiens rencontrèrent la Reyne et S. A., avec quatorze estandartz, et plus avant quelque nombre d'infanterie, avec mousquets, harquebusiers et corceletz. La cavaillerie accompaigna les troupes proches d'Isola. Et de tout costé arrivoit peuple, coches et chevaux et dames pour se mectre au passaige pour veoir

¹ Pierre Aldobrandini, neveu de Clément VIII, nommé cardinal en 1595, mort en 1621.

¹ Isola della Scala, dans la Vénétie.

1598 - Novembre, la Reyne et S. A. Le gouverneur de Véronne, assés bien accompaigné de coches et chevaux, fust baiser les mains à S. A., au chemin à l'opposite de Véronne. Les pétars ou mortiers en bonne quantité jouèrent aussy à l'entréc et sortie

> Le 9º à Ostia Castel', dix huict milles, cinc à six heures de chemin. Séjourné jusques au 12°. La Revne logea l'aultre costé de l'eauge à Rever.

> Ce lieu est au ducq de Mantoua. La rivière de Pô y passe, qui prend son nom au dessus Cazal 3 du territoire de Montferrat. Et de l'aultre costé du Pò y at aussy ung bourg, qu'ilz appellent Castel et se nomme Rever, où la Reine et S. A. et les dames logèrent. La cavallerie des Vénétiens, cy dessus mentionée, accompaignèrent jusques au pont molin, où il y at ung chasteau, et le pays fangeu. Et illecq se commence le territoire de Mantoua⁴, où nous trovasmes quatre compaignies d'arquebusiers à cheval: la première habillée de violet, bandé de rouge; la seconde de vert, avec croix de Bourgogne; la troisiesme bleue, bandé de blanc, la quatriesme de jaune, aussy chargé de blanc. Plus avant il y avoit de l'infanterie. Et le ducq de Mantoua vint rencontrer la Reyne et S. A. par la poste avecg quelques trente gentilshomes. La Reyne, S. A. et les dames mirent pied à terre sur le rivaige du Pò, où il y avoit cinc à six vaisseaux pour y passer; et signamment [celui] où S. A. et les dames passèrent, estoit bien accomodé, avec son antichambre et retraitte, touttes environez de toille d'argent. Forces pétarts et mortiers jouèrent et harquebuserie. A une mille dudit lieu y at une Dame de miracle, dicte Nostre-Dame des Anges.

> Le 10° la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. et le ducq de Mantoua disnèrent en public; et avant disner les vint saluer ung ambassadeur de Savoic. Le mesme jour arriva par poste le ducq de Rodena don César d'Este. S. A. le traitta d'Excellence, et le ducqz de Mantoua ⁸ de Sérénissime.

Le 12º à la Isola, dix sept miles, cinc à six heures par eauue.

Territoire du Pape à cause de Ferrare, où logèrent la Reine; S. A. et les dames à trois miles de Ferrare, sur la rivière du Pô. L'on y vint avec vais-

¹ Ostiglia, dans la Vénétie.

² Revere, ibid.

⁸ Casale.

⁴ Mantoue, dans la Lombardie.

⁵ Vincent de Gonzague, duc de Mantoue,

seaux, et estoient au ducq de Mantoua. Les maisons passèrent onltre et Novembre. — 1598 logèrent à Ferrare. Sur le rivaige y avoit quelques homes d'armes et cavalerie du Pape.

Le 15° à Ferrare, trois milles, heure et demy de chemin. Séjourné jusques au 18°.

Cité maintenant au Pape par la morte du dernier ducq Alfonse', qui n'eust enfans de trois femmes: la première de la maison de Medicis. la deuxiesme d'Austrice, la troisiesme de Gonzague de Mantoua, sœure du ducq moderne, qui vist encore. Les cardinaux Aldobrandin² et St Clément³ vindrent trouver la Reyne à l'Isola au nom de Sa Sainteté et du St Siège. Et Sa Sainteté envoia ung coche de velour rouge avec six chevaux grisons, où la Reyne et l'Archiduchesse vindrent jusques à ung tire d'arquebuze de la ville. Illee estoit une maisonnette, où descendit la Reyne; et les cardinaux Montalte ' et Siforza 5 vindrent la trouver. Il y eut quelques cérémonies au lieu de l'Isola à l'arrivée des deux premiers cardinaux sur la réception et débatues par les Grands, où estoit aussy le ducq de Cesa 6, come ambassadeur proche Sa Sainteté. En la maison que dessus fust amené ung coche riche avec six chevaux pyes et entièrement garniz de toile d'or frizée avec toutes dorures, une litière de mesme parure, avec deux mulets blancs et une hacquenée blanche de mesme parure, que l'estat Milanois envoia à la Reyne. L'on fist marcher les deux coches que dessus et la litière, et la Reyne monta à hacquenée parée de toille d'argent. L'Archiduchesse monta sur une aultre hacquenée noire, couverte de violet. La Reyne précédoit, et l'Archiduchesse suivoit à la main droicte de S. A. Une belle salve d'artillerie et mortier dura presques demy heure. A l'entrée de la porte estoient attendants dix sept cardinaux en leurs habits pontificaux avec aultant de masses qu'ils usent, qui précédoient les cardinaux. Et devant marchoient les estaffiers avec bastons pinets, grands comme ilz usent. Les deux cardinaux que dessus mirent la Reyne entre eux deux, et les aultres marchoient devant deux à deux.

¹ Alfonse, due de Ferrare, mort le 27 octobre 1597.

² V. plus haut, p. 481, note 1.

⁸ Flaminio Plati, prêtre du titre de St-Clément, nommé cardinal en 4591, mort en 4641.

⁴ André Peretti, dit Montalto, cardinal, évêque d'Albano, petit-neveu du pape, mort en 1625.

⁵ François Sforça de Ste-Flore, cardinal, évêque de Porto, mort en 1624.

⁶ Augelo Cesi, due d'Agna Sporta?

1598 - Novembre. L'entrée fust belle, et sur les quatre heures après midy, et à la descente, où Sa Sainteté devoit recepvoir la Reyne, les cardinaux allèrent prendre Sa Sainteté, qui vint en habits pontificaux en la ville, et se mit en chièse. La musicque se fist. Tous les cardinaux, l'ung après l'aultre, vindrent recognoistre le Pape et luy baiser la main, comme ilz ont toujours de coustume. Quant il vint en consistoire, ung avocat du consistoire comença à haranguer sur la maison d'Austrice et venue de la Reyne. Entretemps la Reyne arrivée, la musique recommença, qui après trois révérences baisa les pieds à Sa Sainteté. Le mesme firent l'Archiduchesse et S. A. Le Pape les receut et embrassa fort bénignement. Cecy faict, il se retira et quelques cardinaux accompaignèrent la Reyne en son quartier. D'illec S. A. se retira au sien ; et les Courts pour ce jour-là se séparèrent.

> Le 14º Sa Sainteté célébra la messe en la chapelle de sa Court, où la Reyne, S. A. et les dames et quelg'uns de la Court furent présent. S. A. donna la serviette pour essuier au Pape par trois diverses fois, au commenchement de la messe, avant la consécration et après le finissement. Sa Sainteté par après donna le bonjour à S. A. et la bénédiction aux assistans. De la se retira, et quelque heure et demy après vint pour disner en publicq avec la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. Le Pape a une table séparée environ d'ung pied et demy et en chaise à deux bras; la Reyne après eu ung chaise sans bras, de velour, et les deux aultres en chaise de bois, painct avec les armes du Pape, sans bras. Sa Sainteté vint à la Reyne et à S. A., laquelle luy donna tousjours la serviette pour s'essuier. Après disner la Reyne eust la musicque de quatre dames principalles de Ferrare, avec aultres esbats qui se firent.

> Le 15e les espousailles se firent en la grande église, à l'opposite du quartier de la Reyne. Le Pape y vint, célébra la messe en pontifical, où tous les cardinaux adsistèrent de mesme. Il y avoit deux doseretz dressez, l'une de toilette d'or et d'argent pour la Reyne, l'aultre de damas et satin pour S. A. L'Archiduchesse estoit en celuy de la Reyne, avec carreaux de toilette d'argent. Avant l'offertoire le Pape espousa la Reyne avec S. A., qui de ce avoit pouvoir du Roy au nom de l'Infante, qui de ce avoit le mesme pouvoir. Sur la fin de la messe ils communièrent touts quatre de la main du Pape. Et par après il donna à la Reyne la rose d'ore, qu'est ung arbrisseaux avec du feuillage et fleurettes en forme de rose. L'église estoit bien entourée des armes

de touts les cardinaux qui vivent pour maintenant. Les cérémonies qui Novembre. — 1598 estoient très belles, achevées, l'on retourna en Court; et chascun manga en son cartier. Ce jour le dueil fust osté, et chascun s'habilla le plus gaiement et richement qu'il peult. Forces belles livrées sortirent, signamment ceux de Milan, qui avoient heu le temps et la comodité de faire. Après disner force masquerades d'homes et dames. Sur le soir, le bal se fist en la mesme salle, où le Pape fist la réception. Les plus belles et qualifiées dames y comparurent, aussy la Reyne, l'Archiduchesse, S. A.; les dames et Srs de la Court y vindrent, quelqu'ungs dansèrent; mais ny la Reyne, ny S. A. Cecy dura quelques deux heures, puis on retourna en Court, et chascun entra en son quartier.

Le 16°. la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. furent visiter trois à quatre églises. Delà le Pape leur donna à disner, où il assista comme le 14°, avec plus de magnificence qu'au premier banquet, et S. A. luy donna tousjours la serviette. Sa Sainteté après disner fust visiter la Reyne, et demeura quelque temps en conversation. S. A. fust aussy veoir le Pape, et demeura longtemps avecq. Depuis S. A. soupa avec le nepveu du Pape, Aldobrandin, en public, et les gentilhomes de sa bouche servirent.

Le 17°, le Pape célèbra en sa chapelle, et la Reyne, l'Archiduchesse et les dames, et touttes les personnes qui volurent, receurent la sainte communion de la main du Pape; et bénist beaucoup de chapeletz S. A. fust visiter touts les cardinaux jusques au nombre de 19; et le Pape mangea en publicq avec la Reyne, l'Archiduchesse et S. A. come le jour précédent. Le soir se présenta une comédie en langue latine, et le subject estoit l'histoire de Judith. Les princes et princesses avec les dames et quelqu'uns de la Court y assistèrent. Sa Sainteté permit le mesme jour de luy baiser le pied en publicq.

Le 18e, à la Estallata ', quatorze milles, quatre heures de chemin.

Lieu du Pape à cause de Ferrare, et est castel où que le Pape desfraia encore les maisons. La Reyne et S. A. s'embarquèrent à l'Isola, trois milles de Ferrare et vindrent audit lieu. La plupart de la maison passa à Sermet ou Serna ² du ducq de Mantoua, et les limites dudit ducq sont à la Estal-

¹ Stellata.

² Sermide.

1598 — Novembre. lata. La Reyne et S. A. furent assez bien aecompaignez de Ferrare et le cardinal Aldobradin les accompaigna comme légat.

Le 19e à Ostia , dix huiet milles, six heures de chemin.

Castel comme dessus au ducq de Mantoua, où ledit ducq se trouve en personne, et où la Reyne et S. A. avoient logez auparavant. L'on y vint par basteaux et la plus parte du train par terre, et les mesmes comoditéz que devant se donnèrent.

Le 20° à Mantoua, vingt milles, six heures de chemin. Séjourné jusques au 24°.

Ville capitalle de Mantouan, où se tient ordinairement le dueg. La Reyne et S. A. firent la moitié du chemin par terre et le surplus par eauue. L'entrée fust belle. Le ducq, sa femme et sa sœur, vefve du feu ducq de Ferrare, furent trouver la Reyne à son désambarquement. Elle entra en una chaise en forme de litière, dessoubz ung dosseret ou baldaquin, le tout de toille d'argent, bloucqz 2, et aultres choses y concernantes aussy d'argent, les deux mulets blancs et harnaeis de mesme. Il v avait jusques à quarante persones gentilshomes, de moyenne et basse eage, toutz habillez de toille d'argent, et le parement blanc qui accompagnoient de costé d'aultre la Reyne. Et huict des plus eagés et apparants portoient ou soutenoient ledit dosseret jusques à l'entrée de la Court. Une belle salve se fist. Les rues estoient fort bien ornées avec arcgs triumphaux et belles devises. Gens de pied et de cheval en assez belle couche estoient en ladite ville. Et entretient le dueq ordinairement deux compagnies d'homes d'armes, quatre de cuirassiers et huiet d'harquebuziers à cheval. A l'entrée du palais, les deux ducesses se trovèrent encore avec la pluspart des dames principalles de la ville, où les réceptions se firent. Le 21e, le lendemain, la Reyne, l'archidueesses et les deux ducesses ouïrent la messe en hault, S. A., le ducq Mantoua et le cardinal Aldobrandin, légat, en bas. L'après disner, à trois milles de Mantoua, l'on fist une chasse de sangliers qui estoient renserrez dans ung parc, où la Reine et S. A. furent. Le soir l'on bastit ung chasteau fort artificielle, où il y eust des belles inventions de feu, qui dura heure et demy.

¹ Ostiglia.

^{*} Blonegz, boucles.

Dimanche le 22°, les princes et princesses ouïrent la messe au mesme Novembre. — 1598 lieu, et en mesme façon que le jour précédent mangèrent. Chascun retiré, l'on commença à représenter une comédie, celle du Pasteur Fido¹, qui dura six à sept heures. Elle fust de telle invention et accompaignée de meslanges et entremés extraordinaires, rares et jamais veuez, et le tour fust si dextrement dirigé, que touts demeurèrent avec admiration, tant pour les changements des cieux, airs, terre et mere, que pour la somptuosité des habitz, habillité des personages, excellence de la musicque, voix et instruments et auttrement avec la Reyne et S. A. et les dames. Les persones les plus signalées y assistèrent le mesme jour. Avant la comédie se fist le baptesme, en la chambre de la Reyne, d'une fille du ducq de Mantoua ². Et la Reyne fust marine et ung cavaillier alleman, au nom de l'archiducq Ferdinand, frère de ladite Reyne, parain.

Le 25°, la messe s'oyt au mesme lieu et en la mesme façon que les jours precédents. Les duchesses de Mantoua et Ferrara disnèrent avec la Reyne et l'Archiduchesse, et le ducq avec S. A. et le cardinal Aldobrandin. Lesdits princes et princesses visitarent les églises, et entre aultres choses furent veoir le St-Sang qui est gardé à l'église de St-Andrieu. Et le corps de St-Anselme repose en la ville de Mantoua. Sur le soir y eust quelque musicque de femmes avec instruments, en la chambre de la Reyne. En Mantoua y a le corps du bienheureux Jean le Bon, dict Jeanbony, qui est encore en son entier, et est, sy j'ay mémoire, en l'église des Augustins. Il estoit hermite.

Le 24°, mardy, à Bozolo ³, dix sept milles, quatre à cinc heures de chemin. Terre encore du pays de Mantoua qui apartient à Julio Cesar Gonzague, frère de don Ferrante, auquel est le bourg de St-Martin, que l'on passe avant qu'arriver. Audit Bozolo y at ung chasteau avec quatre boulvercs assés forts, avec artillerie. La Reyne y logea. La salve se fist de mortiers et artillerie, des petites et moïennes piesches. Et en ce lieu le roi d'Espaigne commença à deffraier les maisons. Et le bourg est beau et bien accommodé.

¹ Le Pastor Fido, ballet italien accompagné de chœurs, jouissait, vers la fin du XVIº siècle, d'une grande vogue à cause de la mise en scène et de la musique.

² Vincent de Gonzague, quatrième duc de Mantone.

⁵ Bozzolo, province de Mantoue.

4598-Novembre. Il y sortie une compagnie d'arquebusiers à cheval du Sr du lieu, avec devise d'une enseigne ou estoille sur la manche; et aussy quelque infanterie se mist en ordre.

Le 25° à S. Jacomo, seize milles, trois à quatre heures de chemin.

Territoire de Milan, où la Reine et S. A. logèrent, et surplus passa jusques à Cremone, huict milles. En chemin vindrent rencontrer la Reine quelque eavaillerie et homes d'armes de l'estat Milanois.

Le 26e à Cremone, huict milles, deux heures de chemin.

Citté au duché de Milan, belle, riche et grande, où il y at ung évesque. La Reine y arriva environs les trois heures après midy. Quelque cavaillerie fust la rencontrer. Soixante des plus apparants citadins de la ville, vestuz de damaz blanc avec du passement d'or, manteaux de velour noir avec des gouges dorées, avec un F et ung M gravées, qui signifient Felippe et Marguerite, mesmes avec chaisnes d'or et les cordons des chapeaux enrichys de mesme: et accompaignèrent la Reine aux costez. Le magistrat la receut à la porte. Ceulx du conseil portèrent le dosseret de toilette d'or et argent; et la Reine estoit montée sur une hacquenie blanche. Devant marchoient quelques jeunes pages nobles, de ceux de la ville, habillez de toillette d'argent et passement d'or, et entre aultres huict de mesmes; mais de plus d'eage. Et avant qu'arriver au palais, l'on passa quatre arcs triomphaux de belle et gentille invention, dédiez au Roy, Reine et S. A. Mesme sur le marchief y avoit le Roy deffunct et le moderne représentés en statue, come aussy ailleurs; le tout avec devises et inscriptions substancielles et curieuses. Sur costé y avoit aussy ung arc triomphal en faveur du connestable, comme gouverneur de Milan. A l'entrée se fist une belle salve de mortiers et pétarts. La Reine, LL. AA, et les dames descendirent à la grande église pour faire leurs oraisons, où le collége dez la porte l'accompaigna et conduiet. La Reyne logea au palais du marquis Lafeitaty. S. A. tout contigue à celuy de Palayesiny'. En ceste ville y a de beaux temples et édifices. Le cardinal Farnèse, avec quelques gentilshomes Parmetans, vindrent trouver la Reine et S. A. au nom du ducq de Parme², qui, pour son indisposition, ne pouvoit faire ce devoir.

¹ Palavicini.

² Renaud I, duc de Parme.

Le 27° à Pisiguiton ', douze milles, trois à quatre heures de chemin. Novembre. - 4598

Ville petite, ville du duché de Milan. La rivière Ada y passe et par delà est le fausbourg. L'on y fist ung pont de barques pour y passer. La Reyne logea au chasteau, environé d'eauue. La place est vielle, et où le roi François, après la prise de Pavie, fust prisonier trois mois, avant qu'estre envoié en Espaigne.

Le 28e à Lody², dix huiet milles, quatre à cinc heures de chemin.

Citté, où il y at évesque. Elle est assés grande et en belle scituation et propre à fortifier. Il y at chasteau avec garnison. Le pays est fort fertile, abondant en beurre et fromage. La Reyne y fust receue soubz ung dosseret ou baldequin de toillette d'or. Le magistrat la receut à la porte, en assez beau esquipage et avec bastons painetz en vermillon et couleur rouge, avec flames. Il y avoit jusques à quatre arcs triumphaux significatives, avec devises et inscriptions pour le Roy et la Reyne. Le peuple monstra beaucoup d'allégresse; et la Reyne avec l'Archiducesse entrèrent soubz le doscret en litière.

Le 29° à Marignan 3, dix milles, trois heures de chemin.

Villette apertenant au marquis de Marignan. Il y at ung chasteau, où la Reyne logea. Des démonstrations d'allégresse y furent faictes. Les maisons pour l'incommodité du lieu passèrent à Milan.

Le dernier de novembre à Milan, dix milles, six heures de chemin.

Ville capitalle du duché de Milan, belle, grande, opulente et forte. Il y at ung chasteau fort et comme inexpugnable avec garnison d'Espaignolles. La Reyne et S. A. firent leur entrée sur les deux heures après midy. Quelques compaignies de cavaillerie les accompaignèrent, et entre aultres celle de don Alfonso d'Idiaques 'de cavaillerie légière, qu'y estoit en persone, aussy celle de Hercules de Gonsaga's et d'ung comte se monttroient fort bien. Ces trois compaignies entrèrent en la ville. Toute la noblesse sortit à cheval. Il y avoit tentes dressées hors de la porte, où la Reyne descendist et monta

¹ Pizzighettone, au Milanais.

² Lodi, au Milanais.

Morignano ou Malignano, au Milanais.

⁶ Don Alonzo de Idiaquez, vice-roi de Navarre.

⁵ Herenles de Gonzague, capitaine de cavalerie italienne.

1598 - Novembre, en hacquenée blanche, comme aussy fist l'Archiducesse et la ducesse de Gandia. Le cardinal et légat Aldobrandin alloit au costé gaulche de la Reyne, et S. A. à celuy de l'Archiducesse. Le Sénat et Magistrat estoient attendants à la porte. La Reyne se mit soubz le doscret de toille d'argent frisée et frangée. Les principaux du Sénat le portoient. Cent et plus de jeunes gentilshommes, habillez richement de broderie d'or et argent, enrichiz de chaisnes et piereries, marchoient devant. Et seize aultres des plus eagés et qualifiez marchoient aux costés, habillez de satin rouge, chargé d'or et d'aultres joiaux. Et touts ceux cy avoient en la main armes en forme de javelines, bien accomodez. Les eschaffaux dressés, expressément par les rues, estoient touts chargés de peuples. Les fenestres et autres repartements pleins des dames. La multitude des choses bornoit les rues. Les musicques, allégresses et joies de tout costez. Il y avoit jusques à six arcs triumphaux, fort sumptueux et magnificques, enrichiz de statues, painctures, devises et inscriptions fort rares. Sur la place de l'église y avoit deux chevaux relevez et dessus les effigies des feu Roys et moderne, où se démonstroit le délaissement de la couronne, que le deffunct faisoit à son filz. A la porte de l'église l'arc estoit aussy de singulière considération; oultre la conduict et ordre fust tel, que riens ne fust oublié. La Reyne descendit à la grande église, où elle fist ses oraisons. De là entra au palais avec toutes les démonstrations possibles.

Décembre.

Les 1er et 2e de décembre se représentèrent comédies en espaignol devant la Revne, et le 5e elle fust our messe aux Jésuites.

Le 5° le feu se mist en Court avec apparent péril, si l'on n'y eust remédié. Le 7°, jour de StAmbroise, la Reyne et S. A. furent ouïr la messe et visiter les églises de Nostre Dame de la Escala et de St Ambroise, où la messe se célébra selon la prioritive Eglise. L'après disner la Reyne dona audience; et quelques principalles dames de Milan y vindrent.

Le 8º la Reyne, S. A. et les dames furent visiter les églises de Nostre-Damede-la-Rose et celle de S^t François, où ilz ouïrent messe. Après disner la Reine avec les dames furent visiter lieux de dévotion.

Le 9^e le feu se mist en Court au quartier de S. A., et icelle courut péril; car le feu estoit fort allumé soubz la chambre. La Reyne ordinairement sortoit deux fois le jour à visiter les lieux de dévotion. Touts les jours se sont représentées comédies au grand salon du palais.

Le 15e le ducq de Savoie entra en la ville avec bon nombre de noblesse Décembre. - 1398 et cinc cents chevaux des siens. Le temps pluvieux fust cause que plusieurs ne sortirent à le recepvoir. S. A. sortit en coche du matin et le vint recepvoir à dix miles de Milau, et entrérent ensemble à cheval. Quelque salve d'artillerie se fist. Ledit ducq, aiant mis pied à terre, fust baiser les mains à la Reyne, où il s'arresta peu. Delà passa en son quartier, où S. A. l'accompaigna. Quelques cérémonies complimentoires se firent entre ces deux princes.

Le 14e S. A. donna à disner audit ducq, et mangèrent en public. Et S. A. se fist servir de ses gentilshomes de la bouche.

Le 20° S. A. disna avec le ducq de Savoie et ledit se fist servir par les siens. L'après disner ilz furent au chasteau ou citadelle.

Le 21° S. A. et le ducq disnèrent avec la Reyne et l'Archiducesse, où les dames adsistèrent et servirent.

Le 22e de l'an 1599 le ducq de Savoie partit sur ung matin. S. A. et sa Janvier. - 4599 Court l'accompaigna jusques au sortir des portes, et l'après disner se représenta devant la Reyne une tragi-comédie latine. Jusques au 27e la Reyne et S. A. continuèrent à visiter lieux de dévotion, et signament la Reyne, à veoire cloistre de nonains et lieux de piété.

Le 27° dudit mois, ung jour de jeudy, y eust ung tournoy au grand salon de la Court. S. A. y entra avec ung esquadrille de douze Ceulx de S. A estoient habillez d'or et noir, ceulx du conestable, d'argent et noir. Il y eust des prix : S. A. eust celuy de l'espéc.

Le ler de fehvrier se fist une procession pour le bon passaige et succès du voiage de la Reyne.

Le 5° S. A. et la Reyne partirent sur les deux heures après midy.

Ce qui se passa depuis le partement de Milan.

Le 5e de febvrier à Binasco², dix milles, trois heures de chemin. Février. Depuis le dernier de novembre 1598 jusques au 5e de febvrier 1599, la Reyne et S. A. séjournèrent à Milan, en attente de la résolution du Roy

¹ Charles-Emmanuel, dit le Grand, due de Savoie, né le 12 janvier 1862, mort le 26 juillet 1650.

² Binasco, au Milanais.

1599 — Février, sur le passaige de la mer. Et le 5e fust le partement de Milan, environ les deux heures après midy. La pluspart de la noblesse de Milan sortit pour accompaigner. Les rues estoient plaines de peuple, avec démonstrations de regret qu'il avoit du partement. La Reyne et S. A. firent ce jour dix milles, et logèrent à Binasquo, territoire milanois et bourg, où il y at ung ancien chasteau, où la Reyne et S. A. logèrent.

Le 4º de febvrier, à Pavye ', dix milles, trois heures de chemin.

S. A. partit avant la Reyne, et alla entendre la messe et disner en l'abaïe des Chartreux, fort belle et renommée et riche: car elle excède cinquante milles escus de rente annuelle. L'archiducesse et la Reyne ouïrent la messe et disnèrent à Binasquo; de là passèrent au monastère des Chartreux, distant de six miles, où elles descendirent et virent les reliques qui estoient préparez et disposez à l'entrée de la maison. Et cecy estoit faict en cas que la Reyne ne voulust entrer en l'église. Encore que, come dame souveraine, elle avoit de ce permission, elle ne voulust néantmoins passer la porte, et se contenta de veoir illec les reliques et les choses plus rares. L'on costoia le parc, où la bataille se donna contre les Francois, et illec fust faict prisonier le roy François, premier de ce nom ². D'illecq la Reyne fist son entrée à Pavia; quelque salve de mortiers en artillerie se fist. Cent et dix des plus apparants bourgeois de la ville, habillez de velour noir, plumes jaunes et noires, avecq chaisnes belles et genettes en main, estoient à la porte, qui marchoient devant la Reyne; aultres vingt quatre nobles, habillez de blanc et violet avec plumaiges de mesme couleur, marchoient aux costez de la Reyne, qui alloit en une litière de velour noir descouverte, souhz ung baldequin ou dosseret de toille d'or, font de violet, que portoient les juges, qu'ilz appellent docteurs de la ville. L'on passa jusques à cinc arcgs triumphaux avant qu'arriver au palais. Le mont Parnassus estoit aussy illec bien représenté, avec musicque accompagnée de diverses instruments. Sur les 9 heures, le chasteau fist aussi sa salve, où il y at garnison ordinaire d'Espaignolles de cent ou environ. En ladite ville de Pavie repose le corps de St-Augustin, où la Reyne fust ouïr messe avant son

¹ Pavie, au Milanais.

² A la bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, François I^{ee}, Roi de France, fut fait prisonnier par Charles-Quint.

partement. Et illec en une chapelle y at ung sépulcre préparé pour le corps Février. — 1599 de St-Angustin, de bel artifice et considération. Et y at diverses reliques, signament au dôme, où est entre aultre le bras de Ste-Magdelaine. Le peuple de Pavie a renom d'avoir tousjours esté affectioné à son prince.

Le 5e à St-Nazare ', quinze milles, cinc heures de chemin.

Ung bourg avecq ung chasteau, où la Reyne logea. Quelque petite salve se fist à l'entrée. La pluspart de la maison de S. A. à Pieve de l'Alcairo²; cinc milles plus oultre de Pavie, à St-Nazare³, l'ou passe la rivière de Gravelou, qui dérive du Thésin⁴, qui passe audit Pavie. Et y at ung assés beau pont.

Le 6e à Basignan 5, dix milles, quatre heures de chemin.

Bourg assiz sur la rivière du Pô, que la Reyne passa sur ung pont faict de barques. La pluspart de la maison de S. A. logèrent de l'aultre costé de l'eauue en un bourg dict el Burgo francq ⁶.

Le 7e à Allessandria de la Pailla 7, huict milles, trois heures de chemin.

Citté. L'entrée fust environ les quatre heures de l'après midy. Quelques bourgeois avec hallebardes, habillez de violet, en nombre de 60, marchoient devant, et quelques 24 gentilshomes avec habitz blancs touts passementez, plumaiges blancs et noirs. La Reyne avec l'Archiducesse alloit avec une litière ouverte soubz ung dosseret de toille d'argent frissée. Les juges de la ville, qu'ils appellent docteurs, le portoient. Il y avoit jusques à cinc arcqs triumphaux avecq statues, painctures, devises et inscriptions de belle invention. La Reyne logea sur la place à l'opposit de la grande église, où elle desandist pour faire ses dévotions. Une belle salve d'artillerie en mortiers se fist avant que la Reyne arriva à la porte de la ville. Le marchief estoit chargé de cine compaignies espaignolles, qui firent aussy leur salve. Le chasteau, où il y a garnison ordinaire de deux à trois cents homes espai-

¹ St-Nazario, dans la Vénétie.

² Pieve del Cairo, près de Pavie.

⁵ San-Nazaro, province de Lomellina.

Le Tessin.

⁵ Bassignana, province de Lomellina.

⁶ Borgo Franco, ibid.

⁷ Alexandrie, province de Lomellina.

4599 – Février. gnolles, fist aussi son debvoir. La rivière de Tanner ' sépare la ville et se dict le bourg don costé l'on entre. La citté est grande et assez belle.

Le 8º à Nove 2, quatorze milles, six heures de chemin.

Terre ou bourg des Génévois assés beau, et ce sont les confins de l'estat de Milan. Les compaignies dudit estat, qui estoient quatre de cavaillerie, accompaignèrent la Reyne et S. A. jusques aux limites, où quatre compaignies d'infanterie génévoise les receurent, et quatre sénateurs au nom dudit Gènes les accueillirent. Quelque petite salve se fist à l'entrée, selon la comodité du lieu. Et à trois milles deschà Alessandrie l'on passe la rivière de Bourbiere sur ung pont faict de barques.

Le 9º à Votagio 4, dix milles, trois à quatre heures de chemin.

Bourg de Génévois. L'on passe à Govy ⁸, où il y at ung chasteau sur une montagne avec garnison. Au dessous de Votagio passe une petite rivière.

Le 10° à Sainct Pietro de Arena °, dix huict milles, six heures de chemin. C'est ung lieu à deux milles de Gênes, où beaucoup de maisons de plaisance se trouvent proche de la mer. La Reyne et S. A. y logèrent, et disnèrent auparavant à Ponte de Sinero 7. Depuis Votagio jusques audit lieu ce sont montaignes. Mais par après jusques à Gênes, il y a plainure. Beaucoup de la noblesse génévoise sortirent avec le prince Doria et allèrent trouver la Reyne et S. A. La Reyne logea au palais du S^r Giovan Maria Spinola et S. A. en celuy du S^r Thomas Palavisiny °.

Le 11° à Genoua 9. quelques deux milles.

La ville capitale de l'estat génévois, scituée sur la mer Méditerranée. Il y at ung port d'assés grande capacité. Il y at en l'estat ung suprême qu'ilz appellent ducq, qui s'eslit de deux ans en deux ans. Et est formé son conseil de 24 sénateurs des plus apparants et principaux. La ville est de

¹ Tanaro.

² Novi, province de Gênes.

^{*} Orba ?

⁴ Voltaggio, province de Gênes.

⁶ Gavi, ibid.

⁶ San Pietro de Arena, port sur le golfe de Gênes.

⁷ Ponte-Deeimo.

⁸ Pallavicini.

⁹ Génes.

grande renommée, riche et avec quantité de palais et belles maisons, que Février. - 1599 l'on tient pour les plus belles de toute l'Italie. Aussi l'on l'apelle : Genova la Superba. Le prince Doria fust le matin trouver la Reyne et S. A., et l'après disner vers les deuz heures ledict ducq de Genoua ', avecq touts les sénateurs et grand nombre de noblesse fust trouver la Reyne à St-Pierre. Devant ledit ducq marchoient party des sénateurs et party après. Deux massiers devant sa persone; et ung portoit ung espée ou estoca assés riche et beau. La Reyne, l'Archiducesse et S. A., assiz soubz ung dosseret à l'antichambre, attendirent ledit ducq, et couvert, avec touts les sénateurs, s'adressa à la Reyne et luy fist ung discours et par après à l'Archiducesse, et puis après à S. A. De là la Reyne avec l'Archiducesse montèrent en litière. et les accompagna bon nombre de noblesse. L'on passa proche la tour de la Lanterne, où estoit ung arcq triumphal de belle et curieuse invention, avecq statues, painctures, inscriptions et belles devises. Les gallères en belle ordre estoient disposez à la veue de la Reyne, et marchoient quant et quant; la Réalle, qui est belle et magnique, la première; la capitana par après, et ainsy consécutivement. La Reyne et S. A. arrivèrent au palais du prince Doria et par après qu'elle fust en son cartier, l'artillerie des quarante deux gallères comença à jouer, comme aussy celle d'aultres vaisseaux, qui avoient au port. De là l'artillerie de la citté fist le mesme debyoir depuis St Pierre jusques à dans la ville de Genova. Sur les chemins de touts costez estoit peuple et quantité de dames aux fenestres et lieux qu'à ce fin on avoit expressement dressez. Sur les deux coings de la maison du prince Doria en langue espaignole et italienue estoit escrit : Par la grâce de Dieu et du Roy, l'on n'at emprunté chose qui soit céans. Et l'on dict que cecy fust faict sur quelques propos que le contestable de Castille devoit avoir dict à Milan, que la Reyne seroit bien accomodée à Genova ehez le prince Doria, puis qu'il se pouvoit prévaloir de ses parens et amys, qui luy presteroient et accomoderoient des meubles.

Le 14e, la Reine et S. A. firent leurs pasques pour leur embarquement, et l'après disner furent avec les dames visiter les églises et dôme, où il y eust musicques; et la Reyne fust receue à la porte de l'église soubz ung dosseret. L'on monstra plusieurs reliques et entre aultres les cendres du

Lazare Grimaldi Ceba, doge de Gênes, qui fut remplacé le 22 février 1599 par Laurent Sauli.

1599 — Février. corps de S^t Jean-Baptiste et aultres choses singulières. Delà la Reyne alla aux Jésuites, et d'illecq pour retourner au palais passa par la Strada Nova, où il y at force nouveaux bastiments, édifices et maisons magnifiques.

Le 15° le Sénat de la seignorie de Gènes fust trouver la Reyne et S. A. et prendre congié. Et le mesme jour, du matin, mourut leur ducq, qui de l'entrée de la Reyne se trouvoit mal. L'après disner la Reyne accompaignée de S. A. fust visiter ung monastère des dames.

Le 17° la Reyne et S. A. furent encore visiter quelques lieux de dévotion, et par après allèrent veoir une fontaine de belle invention et artifice.

Succez depuis l'embarquement.

Le 18° sur le midy la Reyne et S. A. s'embarquèrent à cause de la comodité du temps. Toutes les galères firent une belle salve de leur artillerie. La ville de Génes, fist de mesme. L'on alla costoiant la rivière de Génes, où il y at des belles maisons et bourg signalez, avec fortz qui touts en passant firent salve et tirèrent. L'on arriva sur le soir à Savone', où aussy l'on joua de beaucoup d'artillerie et firent beaucoup de démonstration. La Réalle, en forme de remerciment, respondit de deux coups. Ceste ville est de l'estat Génevois avec ung chasteau ou citadelle de remarque, où il y at force pièsces qui aussy firent leur devoir. A l'arrivée de la Reyne les galères de Sicile demeurèrent en arière garde, et passèrent quatre cinc milles plus avant que Savone à Boia. La Réalle et les aultres demeurèrent au port de ladicte ville pour leur comodité et asseurance, puisque le temps sembloit changé.

Les 19° et 20°, l'on ne bougea dudit port, tant pour la contrariété du vent, que pour estre la mer troublée. La Reyne ny S. A. sortirent de leurs galères.

Le 25^e de febvrier, la Reyne et S. A. et les dames furent visiter ung lieu de dévotion de Nostre Dame de Miséricorde, à une lieue de Savone, où se sont faictes beaucoup de miracles.

Le 28° dernier de febvrier, jour de dimanche, après que la Reyne et S. A. et les dames eurent de rechef visité l'église de Nostre Dame de Misé-

¹ Savona, province de Gênes.

ricorde, après disner hors la ville, ilz rentrèrent en galères et sortirent du Mars. — 1899 port quatre à cinc heures, vindrent jusques à Baya ', trois milles de Savone, où les aultres galères de Sicile estoient demeurez soubz la conduitte de don Petro de Leyva.

Le premier de mars à l'isle de Ste Marguerite 2, quelques 90 milles.

L'on desplaça de Baya sur les unze heures du soir à cause que le vent estoit favorable, et coste à coste l'on arriva à l'isle de Ste-Marguerite, L'on laissa à main gaulche beaucoup de villes, bourgs et villaiges, come la cité de Noly 5, Final 4, Louan 5, Bourgetto 6. Arbenga 7. Plassy 8, Andola 9. le port de Mauricio 10, St-Renco 11, St-Stephano 12, Ventimilia 13, Meriton 14, Monaco, qui est une ville d'ung Sr particulier de Grimaldy, encore de l'estat génévois. D'illec l'on passe proche de la Villa Franca 15, ville et chasteau, où il v at ung port, et est au ducq de Savoie, à trois milles plus haut que Nice. avecq ung chasteau fort et une ville assés belle. De là l'on passe proche d'Antiboly 16, et illec passe la rivière de Vare, qui sépare l'Italie d'avecq la France. En toutes ces places et villes l'on salua les galères d'artillerie, et signament à Monaco, Villa Franca et Nice. La Realle à chasque fois respondit. L'on arriva environ les quatre heures à l'isle susdite, l'on jetta les ancres, l'on fist l'eauue. L'isle est déshabitée, encore que du passé il y ait heu chasteau et maisons, dont les ruines paroissent encore. A l'opposite de ceste isle y at une aultre islette, où il y at ung monastère assés beau, avecq ung plaisant bocaige contiegue. De l'aultre costé de l'isle est la ville de Canna 17, assés apparente, qu'est de Provence.

Le 2º à Tholon 18, dix huiet milles, séjourné jusques au 9º.

Sur les huict heures du matin, l'on fist voile, et le vent fust sy propre, encore qu'accompaigné ung peu de tempeste, qu'on arriva sur les quatre heures après midy à Tholon. L'on laissa les isles de Eris ¹⁹, qui sont quatre

¹ Vadi? | 2 He de France, dans la Méditerranée, du groupe des Lerins.

⁸ Noli, dans les États sardes. | 4 Finale, ib. | 5 Loano, ib. | 6 Borghetto-Di-Vara, ib.

⁷ Albenga, ib. | ⁸ Arassi? ib. | ⁹ Andora, ib. | ¹⁰ Porto Mauricio, ib. | ¹¹ San Remo, ib.

¹² San Steffano, ib. | 15 Vintimille ou Vintimiglia, ib.

¹⁴ Manton ou Mantone, principauté de Monaco.

¹⁵ Villa-Franca-di-Piemonte. | 16 Antibes, département du Var.

¹⁷ Cannes, départ, du Var. | 18 Toulon, ville maritime du départ, du Var.

¹⁹ Les îles d'Hières, vis-à-vis de Toulon.

1599 — Mars. à cinc toutes déshabitées, à main gaulche, et le chasteau de Brigançon ' à la droitte.

Le port de Tholon est grand et capable et peult comprendre beaucoup de naves et galères. A l'entrée y a une forme de plateforme ou tour, qui sert de garde et empeschement pour l'entrée. Durant la guerre d'entre Charles le Quint et le Roy François I^{er}, Barbarose appelé vint du costé d'Affrique avec quelques deux cents galères au secours des François. A l'entrée du port, l'artillerie de la ville joua et la Réalle respondist.

Le 4°, la Reyne et S. A. sortirent des galères avec les dames et furent ouïr la messe à la grande église de Tholon, et ouïrent deux messes. Depuis vindrent disner aux galères. Audit Tholon y at ung évesque. Le corps de St-Cyprian y repose avec aultres relicques. La ville est environnée de cinc bolevards. A six lieux d'illecq repose le corps de Ste Marie Magdelaine, et le lieu où elle fist pénitence se diet le St-Baulme 2. C'est ung lieu de belle et grande dévotion. La ville de Tholon se gouverne par ung magistrat. Le ducq de Guise 2 et ceux de Marseille envoièrent vers la Reyne avecq très belles offres au nom de leur Roy.

Le 5°, la Reyne fust ouïr messe aux Capucins hors la ville; le mesme jour aux Jacobins; le 7° à la grande église; et l'on séjourna jusques au 9° au port.

Le 9e, mardy, à Marseille.

L'on party du port sur les sept heures du matin, et sur les quatre à cinc heures du soir l'on arriva aux Pommes de Marseille. Quelques galères se mirent d'ung costé d'aultre des montaignes, et aultres passèrent au port de Marseille. L'on séjourna aux Pommes de Marseille jusques au 48° de mars. Le ducq de Guise, gouverneur de la province, envoia et vin et aultres choses exquises aux galères pour rafreschir. Cependant le séjour ledit ducq vint trois à quatre fois veoire la Reyne et S. A. La Reyne ne bougeoit du port, ainz ouïoit toutz les jours messe en terre, soubz des tentes qui estoient dressez.

¹ Brégançon, sur la petite île de ce nom, départ, du Var.

³ La Sainte-Baume, montagne du départ du Var, autrefois lieu de pèlerinage, spécialement à la grotte de Sainte-Madeleine.

⁵ Charles de Lorraine, due de Guise, né le 20 août 1571, mort le 50 septembre 1640.

⁴ Pomègue, ile dans la Méditerranée, non loin de Marseille.

Le 17°, S. A., avecq deux galères, fust ouïr messe à Marseille en la grande Mars. — 1599 église et vist les reliques; mesme visita le lieu et église où la Magdeleine avoit fait sa première pénitence. De là retourna disner au port, où la Reyne estoit.

Le 18° de mars, S. A. despescha ung de ses gentilshomes par poste pour France, les Pays-Bas et Allemaigne; et le mesme jour, sur les dix heures du matin, l'on comença à voguer pour s'engolfer. Mais le temps contraria come l'on estoit pour s'emboucher; de sorte que les galères se mirent au port jusques au 20°. — Et le gentilhomme qui fut despesché estoit le S' du Faing, gentilhomme de la bouche et du conseil de S. A. —

Le 20°, les galères s'engolfèrent et passèrent avec quelque peu de borasque et vindrent le 21° hors du golfre à Colibre '. Et furent le 22° à la veue de Cadacquez ² et Rosas ³ et Palamos '. Et par après l'on passa par Barcelone, jusques à se mettre au port de las Alfagues ⁵, et arrivèrent le 27° à Vinaroz ⁶. De Rosas fust despesché vers le Roy le ducq de Sursy, filz du prince Doria, pour l'adviser du passaige du golfe et de l'arrivée de la Reyne et de S. A. en Espaigne.

Le désembarquement à Vinaroz, et ce qui se passa en Espaigne.

Le 28° de mars, la Reyne et S. A. se désembarquèrent à Vinaroz, port du roiaume de Valence, avecq ung temps fort serain et beau. Les galères à l'arrivé au port firent une belle salve. L'artillerie qui estoit en la ville respondit. Icy ne se passa chose de beaucoup de récit pour estre le lieu pauvre et petit. L'on s'arresta icy le 29° et 30°.

Le dernier de mars la Reyne et S. A. partirent de Vinaroz et vindrent loger à S¹-Mathieu ⁷ place petite à quatre lieues de Vinaroz, où au mesme temps de leur arrivé vint le marquis de Denia ⁸, grand escuier du roy, par la poste, avec quarante personnes et huit postillons, tout habillez d'une

¹ Collioure, département des Pyrénées-Orientales et port, sur la Méditerranée.

² Caduques, petit port espagnol, sur la Méditerranée.

⁵ Rosas, port espagnol, sur la Méditerranée. | 4 Palamos, port espagnol, sur la Méditerranée.

⁵ Alfaques. | ⁶ Vinaroz, port espagnol, sur la Méditerranée. | ⁷ St-Mateo.

^{*} Francisco Sandoval y Rojas, marquis de Denia.

4599 — Avril. livré assés belle, qui baisa les mains de la Reyne au nom du Roy et s'acquita de l'embassade, que luy estoit enchargée. L'on séjourna illecq jusques au 22° d'apvril.

Le 22° d'apvril sortirent L. A. de S'-Mathieu et vindrent loger en ung lieu, dict Caban', assez proche; car Sa Majesté avoit adverty que l'on ne se hasta, affin de donner lieu et temps à la réception, qui se debvoit faire à Valence.

Le 4° arrivèrent à Villarealle², où l'on leur fist quelque accueil et réception. La Reyne devoit entrer en une hacquenée blanche qui estoit appareillée; mais le temps pluvieux ne le permit, et par ainsy elle fist son entrée en coches.

Le 5° jour de dimanche S. A. print congié de la Reyne et se mit en ung coche à la légière, avec quelques siens gentilshommes pour prendre la poste à une lieue de Valence; là où il baisa les mains au Roy et à la Sérinissime Infante sa maistresse. D'yey la Reyne et l'Archiducesse furent à Maluedro 3.

Le 6° lundy, au mois d'apvril, après que S. A. eust ven ce qu'elle tant elle désiroit, print la poste vers Madrid pour se veoir avec l'Impératrice, sa mère. S. A. print aste occasion pour gaigner temps, et de s'acquitter de ce debvoir. Aussy bien tout estoit différé jusques après les Pasques quatre à cinc jours, et durant la Sepmaine saincte.

Cependant le Roy fust veoire la Reyne pour la première fois en habitz dissimulés, come gentilhomme particulier, avec une croisade, disant qu'il venoit de la parte du Roy trouver la Reyne. Mais il fust recognu de la duchesse de Gandia, camerera mayor de la camera de la Reyne. Depuis Sadicte Majeste fust deux fois trouver de grandeur et magnificence.

Durant ce temps chascun s'apprestoit. Les S^{rs} et gentilshommes, tant estrangers que naturelz d'Espaigne, achevoient leurs livrées et faisoient leurs efforts de paroistre à l'entrée.

Le 16° jour d'apvril, vendredy devant Quasimodo, la Reyne partit de Matuedre et vingt loger à S¹-Michiel des los Reyes ', en une abaïe riche et belle et ung quart de lieu proche de Valence.

¹ Cabañes, en Valence. | ⁸ Villareal, en Valence.

³ Moruedre? | ⁴ San Miguel de los Bayos.

L'entrée de Valence.

Le dimanche, dixhuictiesme d'apvril, sur les dix heures du matin, Avril. - 1599 l'entrée fust à Valence par la Puente del Real qu'ilz appellent, bien et superbement accomodée. Et à la porte opposite de la ville estoit ung arc trumphal beau et riche avec beaucoup de belles devises et inscriptions à la louange de la Reyne. Toutte la noblesse richement montée et habillée. et suivies de leurs gents avec belles livrées et différentes, marchoient par ordre devant. La Reyne alloit seulle soubz le dosseret en hacquenée blanche. S. A. avec l'Archiducesse mère de la Reyne suivoit. Les dames par après, montées en hacquences et accompagnés des cavailliers, selon l'usage d'Espaigne. Le tour fust assés grand. L'on vint à la place du marchief, où estoit ung aultre arc triumphal, sans comparaison plus beau que le premier, environné de force danses et musique; et pour veoir le tout la Reyne s'arresta quelque peu. Les rues et aultres endroits, où passoit la Reyne, estoient sy plaines, qu'à grande peine y pouvoit on passer. La Reyne arriva enfin sur la place de l'Asseu, où est la grande église. Et dura illec l'entrée plus de quatre heures. Le Roy et l'Infante, ce mesme jour du bon matin, avec peu de gens, se furent metre en une maison particulière d'ung citadin, proche de l'église, qui à leur aise pouvoient veoir d'une fenestre l'entrée de la Reyne et de l'Archiducg et de l'ordre qui s'observoit. Estant la Reyne à la porte de l'église, S. A. mict pied à terre et aida l'Archiducesse à descendre. De là alla aussy à la Reyne, et de là chascun des cavailliers par ordre aidant à démonter la dame qu'il avoit conduicte avec beaucoup de respect et bienséance. Le Roy et l'Infante, qui estoient en hault, descendirent incontinent par dedans l'église, et, passantz par la porte, firent les salutations et accueilz à la Reyne et à S. A. Et après les solemnitez passées en l'église, la Reyne et l'Infante se mirent en ung coche fort riche. Et le Roy et S. A. les accompaignirent aux estriers du coche et vindrent en Court. Sur le soir la ville fist une belle salve d'artilleries, buches et lumières partout, avec feux artificiels de plusieures inventions, tant sur

¹ Il faul probablement lire Puerta del Real, puisque le narrateur parle de la Porte opposite.

1599 - Avril les murailles, tours, qu'ailleurs. Et cuy dura cinc jours continuels, avec accroissement et différence.

Le 20 d'apvril, sur le soir, oultre beaucoup de luminaires, se fist une masquerade d'assés belle invention. Et estoient Leurs Majestés et Altèzes le regardant. De là, après s'estre retirez, se mist ung tournois de trente cavailliers, naturels de Valence, avec douze parains. Quelqu'ungs combatirent pour des prix, qui furent donnés aux dames. Les juges estoient le prince d'Orange, le ducq d'Aumalle et comte de Fuentes. Le tournoy dura jusques à deux heures après minuict.

Le 21° y cust le bal en Courte, qu'ilz appellent Serno , où Leurs Majestés et Altèzes dansèrent, come aussy les dames; et les principalles dames estoient Alto y baxo , qu'ilz appellent, et ce à l'usaige et coustume d'Espaigne. Le mesme jour l'Archiducesse parte pour Madrid à visiter l'Impé-

pératrice, mère de S A 5.

Le 22°, Leurs Majestés et Altèzes allèrent en coche sur le marchief, et puis montèrent en une maison pour veoir courir le taureau. Ce que dura quelque temps. De la l'on courut aussy et l'on jetta les roseaux, qu'ilz appellent Juego de Cannas ', qu'est ung exercice particulier q'usent les cavailliers espaignolles.

Le 25° peu de chose se passa digne de récit.

Le 24e il y eust des joustes entre les Valetians et Arragonois. Les Arragonois firent le mieux. Oultre qu'ilz entrèrent mieux en ordre.

Le 25° quelque comédic se représenta.

Mai. Depuis jusques au 4° de may, Leurs Majestés et Altèzes se tindrent à Valence et sortirent souvent pour s'esbatre et pourmener, tant sur le rivaige de la mer, qu'ailleurs. Et durant ce temps la pluspart des Grands se partirent de la Courte, qui avoient faict beaucoup de fraiz pour se faire paroistre. Beaucoup de particularitez se pourroient encore proférer; mais, pour estre le tout imprimé ce qui s'a passé en ladicte ville, l'on s'y remet.

Le 4e de may Leurs Majestés et Altèzes sortirent de Valence et se mirent

¹ Sereno? serein.

^{*} Alto y baxo, pour le monde, c'est-à-dire en plein vent, espèce de bal champêtre.

³ Marie, fille de Charles-Quint, femme de Maximilien II, morte à Madrid, le 24 février 1605.

⁴ V. sur le jeu de caigne le tome III des Voyages, p. 248.

en galères, pour se rendre à Barcelonne. Le temps leurs fust si favorable, Mai. — 4599 qu'ilz y arrivèrent le 14º de may. Sa Majesté voulut accompaigner l'Infante audit lieu jusques à la veoir embarquer; oultre aussy le serment qui devoit faire et recepvoir de ce pays, et par après y tenir les Estatz qu'ilz appellent Cortes.

L'entrée et choses passées à Barcelone.

Les galères, où venoient Leurs Majestés et Altèzes, arrivées au port de Barcelone, se débarquèrent le 14 de may, et entrèrent avec peu de cérémonies et accompaignées pour ce coup; car la réception fust remise jusques au 18° dudit mois. Le Roy entra habillé d'ung habit de clair gris, et S. A. d'or et vert. La Reyne, l'Infante et les dames entrèrent en coches. Peu de chose se passa jusques au 18°.

Le 18º de may, le Roy sortit à Vau Donzella , monastère des nonains de l'ordre de St-Bernart, où il fust demy jour, donnant audience et se préparant à l'entrée de Barcelone. Selon les coustumes du pays d'illec, partit le Roy accompaigné des Grands Princes, Srs et cavailliers, et arriva à la Puerta Antiqua, là où estoit figuré ung ange et eslevé en air avec bel artifice, qui d'une voix mélodieuse récitoit des vers à la louange du Roy, et tenoit en l'une des mains une clef qu'il présenta en passant à Sa Majesté, disant que cette citté luy gardoit foy et loiauté en son nom, et qu'en tesmoignage elle luy présentoit ceste clef. Le Roy la print et donna au conselier qui est le premier en estat en ceste province. Après l'on approcha le poille fort richement orné. Le Roy se mist dessoubz et marcha de la façon jusques à St-François. Toutes les rues et fenestres estoient plaines de Dames et peuple pour veoir ceste entrée. Sur la place de St-François estoit dressé ung théâtre bien enrichy, où le Roy s'assit et jura les privilèges et coustumes du pays. Le serment fust prins de Sa Majesté par le guardien de St-François, selon que de tout temps s'est observé. Le consellier au nom des Srs rendit de mesme foy et homage. Cecy achevé, l'artillerie de la ville, et commencèrent à jouer masquerades; jeux et divers

¹ Au tome I^{er} des *Voyages des Souverains*, p. 255, le nom de cette abbaye est orthographié : les Donzilles, au t. II, p. 25, Valdonzelles, C'était l'abbaye de *Valte de Doncellus*, Val des Vierges.

1599 — Mai. applaudissements se firent. Les cérémonies achevées, qui durarent plus de deux heures, le Roy descend du théâtre et va à l'église, où le clergé le receut et chanta: Te Deum landamus. De là le Roy retourna au palais. Durant ce temps partout y avoit allégresse, dances, feux et luminaires de diverses inventions, qui durarent six à sept jours; les rues remplyes de musique et chants divers. Cecy continua jusques au 22°.

Le 22° de may, le Roy receut la foy et homage de fidélité du pays de Cathaloigne, et ce en la grande salle du palais. Et d'illec alla à la grande église, où les chanoines le receurent et firent une belle procession.

Par après ceux de Cathaloigne supplièrent le Roy de leur permettre de joindre et tenir les Estats qu'ilz appellent *Cortès*. Ce que Sa Majesté leur accorda. Et à l'entrée d'iceux Estatz, Sa Majesté fist la proposition qui luy donnèrent ung million d'or et oultre ce cent mille escus.

Juin.

Depuis ce temps, jusques au 17° de juing, l'on commença à traitter de l'embarquement de Leurs Altèzes, qui furent cependant avec les dames visiter Nostre Dame de Montferrat, lieu de grande dévotion et miracles. La Reyne y avoit esté auparavant. L'archiducesse retourna durant ce temps de Madrid. Le Roy la fust rencontrer. Leurs Majestés et Altèzes sortirent souvent sur la marine et ailleurs, et entre aultres en ung monastères à deux milles de la ville. Au retour, et sur le soir, furent veoir les galères sur la marine, qui firent feux artificiels de très belle invention. Quelques joustes se préparèrent, qui ne furent faictes qu'après le partement de S. A., qui après avoir achevé ses affaires, ne voulant perdre temps, ains user de diligence pour se rendre en leurs pays et estats, se résolurent de laisser Espaigne, et s'embarquer le 7° de Juing.

Partement de Leurs Altèzes d'Espaigne et de leurs embarquement.

Après avoir Leurs Altèzes séjourné à Barcelone quelques vingt trois jours, leur partement et embarquement furent le 7° de juing sur les 9 heures du soir sur la Réalle avec l'Archiducesse, mère de la Reyne. Le Roy et la Reyne les accompaignèrent jusques dedans la galère et par après sur une heure après la minuiet l'on comenda à voguer.

Le Se de juing à Rosas.

Après la minuiet, comme dict est, les galères en nombre de vingt sept Juin. — 1599 comencèrent à se mettre en mer et arrivèrent sur le soir à Rosas, d'où, après avoir ouy messe le lendemain en terre, se partirent Leurs Altèzes audit Rosas, où y at ung beau port et la ville est assés forte.

Le 9° à Cadaque '.

Arrivèrent le 9° à Caudaque, villette d'Espaigne, encore de Cathaloigne, où pour la contrariété du temps et vent l'on séjourna jusques au 12°.

Le 12e à Colibre 2.

Le 12°, à la veue de Colibre, l'on s'engolfa sur les 9 heures du matin, et le passaige fust favorable.

Le 15e à la veue de la tour d'Ambucar 3.

Le 15° à la veue de terre et tour d'Ambucar, jour de dimanche, où Leurs Altèzes ouïrent messe. De là passèrent en la veue de Marseille, et se mirent les galères au port de Promino '.

Le 14º à la veue de Nice.

Le 14° l'on passa Nice et Villa Franca °. et à la veue de Monaco; salves partout. L'on descouvre quelques trois galiottes turquesques, et quelque temps l'on les poursuit. Le vent par après contraria, qui fist courir jusques aux cinq heures du matin. Aucunes galères avec la Realle vindrent à la veue d'Antiboly ° en une redoubte et port dict La Vignette. Les autres allèrent à Monaco.

Le 15° au port de La Vignette.

Le 15° l'on séjourna audit port de La Vignette et isle de Ste-Marguerite 7. L'on fist eauue.

Le 16º à une redoute assés proche de Savone.

Le 16°, party et repassé aultresfois à la veue de Villa Franca, Nice et Monaco, où les aultres galères se viendrent joindre. Monaco fist aultre salve. A l'opposite de S¹-Remo vint une galère de Genova rencontrer Leurs Altèzes, et les salua au nom de la seigneurie. L'on se ferma ce jour en une redoubte, à cause d'une petite borasque, et qu'il estoit tard pour prendre port à Savone, sept milles d'illecq.

¹ Caduques, v. plus haut, p. 499, note 2. | 2 Callioure, v. plus haut, ibid., note 1. | 3 Inconnu.

⁴ Pomègue, V. plus haut, p. 498, note 4. | 5 Villafranca-di-Pimonte. | 6 Antibes.

⁷ V. plus haut, p. 497, note 2.

1599 - Juin.

Le 17e de juing arrivé à Savone.

Le 17° arrivé à Savone sur les 6 heures du matin, Leurs Altèzes ouïrent messe de leur galère. L'après disner furent visiter Nostre Dame de Savone, à une lieue d'illecq. Au retour firent collation en ung jardin assés beau. De là entrèrent en galères.

Désambarquement de Leurs Altèzes à Gênes.

Le 18e à Genoua.

Le 18° partirent de Savone et vindrent disner et manger en une maison du prince Doria 'appelée Pescho, à six milles de Genoua, où deux gentilshommes, de la part du connestable de Castille ', gouverneur de l'estaz milanois, les vindrent trouver. De là sur les cinc heures arrivèrent au port de Genoua. Une galère de Malte vint à l'embouchoir du port remontrer, qui fist sa salve de là. L'artillerie de touts les bastions et murailles de la ville jouèrent; puis après celles des naves et basteaux; le tout avec fort belle ordre. L'artillerie de toutes les galères par après respondit. Et après que LL. AA. eurent mis pied à terre, elles recomencèrent aultresfois. Le ducq 'avecq ceux du conseil de la ville vindrent rencontrer et recepvoir LL. AA. en désambarquement. S. A. mist le ducq à son costé gaulche et de la façon arrivèrent au palais du prince Doria hors la ville, où Leurs Altèzes logèrent. Le désambarquement se fist le mesme jour que l'embarquement, qui fust le 18° de febvrier. Et le séjour at esté depuis le partement de Gênes quatre mois '.

Le 19° le ducq et le conseil de la citté de Genoua furent aultresfois visiter Leurs Altèzes avec beaucoup de grandeur et magnificence. L'on leur a dressé en la ville deux arcs triumphaux, avec inscriptions et devises.

Le 20° la ville fist une procession solennelle. L'Archiduchesse fust visiter la grande église.

¹ Jean-André Doria, prince de Melfi, etc., généralissime des galères du Roi en Italie, et petit-fils du célèbre amiral de Charles-Quint.

² Ferdinand de Vélasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanais.

³ Laurent Sauli.

⁴ Cfr. De Montpleinchamp, Hist. de Parch. Albert, publiée par M. de Robanlx de Sournoy, p. 172.

Le 22° l'Archiduchesse s'en alla sur les cinc heures du matin pour Nos- Juin. — 4599 tre Dame de Loreto, et d'îlecq se rendre en ses pays.

Le 25° le vice roy de Naples s'embarqua sur les dix heures du soir. LL. AA. sortirent en barcques à veoir ung jardin à St Pedro de Arena. A cause de la veille de St Jean l'on fist beaucoup d'inventions de feux. Le palais et toutte la ville en estoient environés. L'artillerie de ladicte ville et des galères joua, qui estoient toutes chargées de lumière.

Le 24° LL. AA. firent leur entrée à Genoua: S. A. à cheval, l'Infante et les dames en litière, et prindrent leur chemin par où estoient les arcs triumphaux. Elles furent ouïr la messe sollemnelle en la grande église dédiée à S' Laurent; à la porte de l'église le clergé les recent soubz ung baldequin. Après le service elles virent les rellicques, et retournèrent au palais par la rue Neufve.

Le 26° de juing les ambassadeurs de l'estat de Milan, venuz exprès pour trouver LL. AA., leur baisèrent les mains. La Courte les receut et accompaigna. Le mesme jour sortirent LL. AA. à veoire la rue Neufve et quelques fontaines de belles invention et artifice.

Le 27° LL. AA. sortirent à ouïr messe à S¹ François, et par après furent visiter l'église lez S¹ Marthe. Le conettable de Castille, gouverneur de l'estat de Milan, vint trouver Leurs Altèzes et leur baisa les mains; et le mesme jour partit encore. S. A. visita la marquise Torillas ¹, belle fille du prince Doria.

Le 28^e, veille de St-Pierre, LL. AA. furent après disner visiter ung lieu de dévotion à S^t Pedro d'Arena, dict Nostre Seignora de la Corona, à 4 milles de Genova.

Partement de Leurs Altèzes de Genoua pour Milan.

Le 50e et dernier de juing à Botagio 2.

Leurs Altèzes partirent de Genoua. Le ducq et le sénat les vindrent trouver à la sortie de leur chambre et les accompaignèrent jusques à les mettre en coche: elles disnèrent à Pontedesimo³, huiet milles de Gênes. De là pas-

¹ Torriglia. Le marquisat de ce nom appartenait à la maison de Doria.

² Voltagio, dans la province de Gênes.

⁵ Pontedecimo, district de Gênes.

1899 — Juin. sèrent et logèrent à Botagio, ville de Genoua. Les Génévois deffraièrent les estats de la maison de LL. AA. et quelques S^{rs}. Le mesme jour partit le comte de Berlaymont par postes, dépesché de S. A. vers Sa Sainteté et les princes d'Italie.

Juillet. Le ler de juillet à Hortona '.

Le 1er de juillet, jour de joeudy, LL. AA. disnèrent à Saravalle², première place et entrée en l'estat de Milan. Il y at ung chasteau avecq garnison espaignolle. Le connestable vint trouver Leurs Altèzes avecq quelques compaignies de cavaillerie, celle de ses guardes harquebusiers et lances, celle de don Alfonso d'Idiaques³, général de la cavaillerie d'illecq, celles des contes Rugere et Sansequundo d'Olivares 4, don Jeronimo de Silva et Hercules Gonzague³, qui estoient en très belle orde et couche. Les archiers viendrent aussy trouver S. A. à la Saravalle et toutes les compagnies que dessus entrèrent avecq eux à Dortona 6, cité où il y avoit deux arcs triumphaux préparés à Leurs Altèzes et ung portail à la grande église. Quelques mortiers et pièches d'artillerie jouèrent au chasteau, où il y a garnison espaignolle de quelques trois cents homes. En la place y avoit aultre 500 espaignolles, qui firent aussy salves par trois fois.

Le 2º à Vogera 7.

Vendredy 2° de juillet, LL. AA. logèrent à Vogera, place dépendante de l'évesché de Dortona. L'on leur érigea quelques deux arcs triumphaux, et les habitants d'illecq sortirent à les recepvoir. Entre Vogera et Pavia y avoit ung pont érigé sur le Pô, avecq deux portes et fondé sur quelque soixante ou 65 basteaux.

Le 5º à Pavia.

Samedy 5° Leurs Altèzes arrivèrent à Pavia. Elles y furent receuz fort magnificquement et logèrent au mesme lieu, où S. A. fust accomodée à son passaige. Il y avoit six à sept arcs triumphaux fort beaux. Le Sénat,

¹ Tortone ou Tortona, au Milanais.

² Serravalle, Ibid.

⁵ Don Alonzo de Idiaquez.

⁴ Don Henriquez de Guzman, comte d'Olivarès.

⁵ V. sa notice dans la Coleccion de Documentos inéditos, t. 74, p. 425.

[&]quot; Tortone ou Tortona.

⁷ Voghera, province de Pavie.

gentilshomes, bourgeois et aultres les furent repcevoir. Il y enst des belles Juillet. — 4899 salves d'artillerie et harquebuserie. Le duc de Parme ' vint illec trouver Leurs Altèzes.

Le 4e à Binasco 1.

Le 4° dimenche, après avoir ouy la messe, elles partirent de Pavie, et vindrent loger à Binasco, dix milles de Milan, lieu appartenant à l'ambassadeur d'Espaigne, qui réside maintenant à Genova. Ilz passèrent par le monastère des chartreux, tant beau, riche, et basty par les anciens ducqs de Milan.

Entrée de Leurs Altèzes à Milan le 5° de Jullet, et le duccez.

Le 5° de jullet LL. AA. partirent de Binasco, environ deux heures après midy, et firent leur entrée en Milan. Le connestable de Castille, gouverneur de cest estaz, accompaigné de toute la noblesse, richement montée et habillée, les vindrent rencontrer en chemin. Le magistrat estoit attendant à la porte. Grand peuple s'assembla pour veoir et jouir de l'entrée. Quelques cinc à six arcs triumphaux s'estoient dressez en faveur de Leurs Altèzes; et la première à l'entrée de la porte estoit fort sumptueuse et soustenue de plusieurs pilliers de belle invention, et au dessus estoient représentez les nopces roialles à Valence, à sçavoir de Leurs Majestés et Altèzes. Quelques quatre à cinc compaignies de cavaillerie de Milan les accompaignèrent. A l'entrée l'artillerie de la ville joua, et d'arc en arc Leurs Altèzes arrivèrent sur la place de la grande église, où elles descendirent et firent leur dévotion. De là se logèrent au palais, au quartier que la Reyne tenoit à son passaige.

Le 6º Leurs Altèzes furent occupez à donner audience et ouïr ceux qui leur venoient baiser les mains.

Le 7° jour de jullet arriva ung ambassadeur de Venize, qui baisa les mains à Leurs Altèzes et, au nom de la Républicque, venoit faire toutes offres et démonstrations.

Le 8º arriva le cardinal Dieterstain 3, comme légat envoyé de Sa Sainteté

¹ Renaud I, duc de Parme.

² Binasco, au Milanais.

François de Dietrichstein, cardinal, légat du pape, nommé en 1598, mort en 1656.

1599 — Juillet. pour visiter LL. AA. Et se logia à trois milles de Milan en une abaïe, dicte Scharavally '. Ledit cardinal entendoit — comme légat a latere — qu'il entreroit à Milan soubz ung poile; mais le conestable y mist je ne sçay quelles difficultés, fondées sur quelques prétextes et considérations. De sorte que l'entrée fust remise en attente — à ce l'on dict — de ce qu'ordoneroit Sa Saincté audit cardinal; de sorte que le tout fust remis au 16°, et que lors on pouroit avoir response.

Le 9°, 10° et 11° peu de choses se passèrent dignes de récit.

Au 12° au grand salon au palais se fist ung bal à la veue de LL. AA., où les dames et cavailliers de la ville dansèrent et quelqu'uns de la Court, mais nulles des dames du palais. Le bal fust beau; car les principalles gentilshomes et dames de Milan y adsistèrent, bien habillez et en très belle ordre.

Le 15° sur le tard LL. AA. furent veoire le chasteau. Les soldatz fort bien et en ordre estoient disposez à leur passaige, qui firent très belles salves. L'artiflerie qui estoit en bon nombre joua aussy fort bien à propos. Plusieurs feux artificiels se monstrèrent; et l'on peult dire que celle démonstration, qui se fist audit chasteau et citadelle de Milan, fust très belle et de bonne grâce. Après que le tout fust passé, qui dura assez de temps, LL. AA. retournèrent en Court.

Le 16° de juillet S. A., accompaigné du conestable et aultres S^{rs} de la Court, sortist pour recepvoir le cardinal Dieterstain. L'entrée fust en coche. Après estre arrivé au palais, il alla trouver l'Infante et luy déclara la cause de sa venue, comme aussy il fist à S. A.

Le 17° une aultre feste se fist au grand salon du palais, où ceux de la ville firent belles et différentes masquerades. LL. AA. y furent présents.

Le 18°, jour de dimanche. La messe sollemnelle ouye en la grande église, et après que le cardinal légat eust faict ung long discours à la Sérénissime Infante, il présenta à icelle, au nom de Sa Sainteté, la rose d'or comme celle qu'eust la Reine à Ferrare. Par après il s'adresse à S. A et luy donne l'estocq, comme à défenseur de la Foy. Le tout se passa avec fort belles cérémonies et observations, à la veue de toute la noblesse.

Le 19° LL. AA. furent par la ville veoir les raritez, joiaux et aultres

¹ Chiaravalle, V. Janauschek, Origines Cistereensium, p. 59.

choses par les boutieques, qui avoient eu comandement de les mettre en Juillet. — 1599 lumière, et en faire monstre. De là furent en une maison, où toute sorte d'artisans estoient assemblez, et l'on pouvoit veoire la façon et forme d'ouvraige de touts mestiers, et ce en la mesme forme qu'avoit esté monstré à la Reine durant son séjour à Milan.

Le 20° LL. AA. furent entendre la messe à St-Ambroise.

Le 21°, sur les sept heures du soir, l'on comença à représenter une comédie au grand salon du palais en langue italienne, très belle, qui approchoit celle de Mantoue. Elle dura jusques aux deux heures après minuict. Les entremés estoient beaux et les personaiges bien habillez. Je ne feray discours des particularitez de cette comédie, car elle vat imprimée. Aussy ce qui s'a obmis à dire des arcs triumphaux et aultres choses de Milan se pourra cognoistre par ung discours particulier mis en lumière. Une heure après la comédie achevée, le cardinal Dieterstain prend son chemin vers Rome.

Partement de Milan et voiage par les Suisses.

Le 22e de jullet Leurs Altèzes partent de Milan et arrivent à Sarona .

Désirants Leurs Altèzes se rendre au plustotz en leur pays, partirent de Milan, le 22º de jullet, jour de la Magdelaine, après la messe sur les neuf heures du matin, et disnèrent en une maison de plaisance dicte la maison de Gonzaga et vindrent loger à Sarona, où il y at une église assés belle dédiée à Nostre-Dame, de grande dévotion et miracles. Le jour se représenta une comédie.

Le 25e à Tarda 1.

Le 25^e Leurs Altèzes partirent de Sarona vers le tard et vindrent logier à Tarda.

Le 24e à Varez3.

Le 24° partirent du matin et arrivèrent à Varez, lieu assez beau, encore de l'estat de Milan. Illecq y avoit une porte ornée en faveur de Leurs Altèzes. Quatre milles d'icy est Nostre Dame del Monte, que Leurs Altèzes furent visiter avecq les dames.

¹ Saronno, au Milanais. | ³ Tradata, Ibid. | ⁸ Varese, Ibid.

1599 - Juillet. Le 25° à Ponte de Treso', entrée des Suisses.

Le 25° sur le tard partirent de Varez et vindrent coucher à la Ponte de Treso, entrée et première place des Suisses. Le Sr Alfonzo Cazal, ambassadeur pour le Roy en Suisse, et quelques des plus principaux de ce canton vindrent trouver Leurs Altèzes, et leur offrir la volonté des cantons. Pour l'incommodité et peu de logement qu'il y at entre les montaignes, la maison de S. A. se répartisz et s'advança la plus part.

Le 26° à Las Tavernas 2.

Le 26e à Las Tavernas, où il y a peu de maisons.

Le 27° à Belinsona 5.

Le 27° Leurs Altèzes arrivèrent à Belinsona, environ sur les neuf heures du matin. L'on tira quelques piesches d'artillerie des deux chasteaux. La place est assés belle et agréable et territoire des Suisses.

Le 28e à Biasca 4.

Le 28° à Biasca, lieu avecq peu de maisons.

Le 29e à Fayt's.

Le 29e à Fayt, villaige pour estre entre les montaignes assés bon.

Le 30e de jullet à Jiolo 6.

Le 50° à Jiolo, lieu au pied de la montaigne de St Godard.

Passaige de la montaigne de S' Godart le dernier de jullet et le logement à Orsera 7.

Le dernier de jullet Leurs Altèzes avec les dames passèrent la montaigne de S¹ Godart fort heureusement et vindrent loger à Orsera, lieu assés comode pour estre entre les montaignes. L'on logea les personnes de Leurs Altèzes en la maison de la ville.

Août. Le premier d'aoust à Altorf*.

Le 1er d'aoust partirent d'illec et viendrent loger à Altorf, ville et chef du canton d'Ury, situé proche du lac qui passe à Lucerne. L'on passe, à une mille d'Orsera, sur le chemin d'Altorf, un passage d'assés rare structure,

¹ Ponte Tresa, en Suisse, canton du Tessin. | ¹ Tavenas-Superiore, canton du Tessin.

Bellinzona ou Bellenz, canton du Tessin. [4 Biasca, Ibid.

⁵ Faida, canton du Tessin. | ⁶ Airolo, *Ibid.* | ⁷ Orselina, *Ibid.*

⁸ Alterf, canton d'Uri.

que l'on apelle le Pont d'Enfer, fascheux à passer quant il i a du vent. En Août. — 4599 une vallée proche d'Altorf y avoit quelques soldats suisses, qui receurent S. A. et firent salves, comme firent anssy les piesches et artillerie de leur ville.

Le 2e à Lucerne.

Le 2°, après disner, Leurs Altèzes s'embarquèrent avecq les dames sur une barque, qu'avoit expressément faiet faire l'ambassadeur du Roy, et passèrent le lac. En chemin et proche de Lucerne, les vindrent recepvoir les gouverneurs et sénateurs d'illecq, avecq nombre de soldatesque et aultres barques qui firent salves, comme aussy l'on fist avecq l'artillerie, piesches et mortiers au désembarquement, qui fust à la maison de l'ambassadeur sur le soir. En ce lieu [estoient] les ambassadeurs du Roy, à cause de la proximité de l'estat de Milan, comme aussy celuy de Savoie, résidens comme celuy de France à Soloterne', à sept lieux d'illecq.

Le 5° Leurs Altèzes ouïrent messe aux pères jésuites, et l'après disner furent veoir pescher, où elles s'entretindrent quelque temps. L'on séjourna encore le 4°, à raison que les coches et aultres apprestz n'estoient touts montez. L'on présenta à Leurs Altèzes, selon la façon du pays, ung gras beuf, mené par quatre homes habillez en sauvaiges, et le beuf couvert d'ung drap de couleur blanche et bleue.

Le 5° à Sorset ², où ilz vindrent loger partants de Lucerne, après disner. Le 6° à Stoffingen ³.

Le 7e à Liest 4, et aultres à Sissich 5.

Le 8e d'aoust à Basle 6.

Le 8° d'aoust arrivèrent LL. AA. à Basilca ou Basle en Suisse sur les six heures du soir. Le député de ce canton, qui est de secte calviniste, les vint recepvoir. La ville est belle et grande, scituée sur le Rhin et où on comenche à naviger; estoit fournye de bon nombre de soldatz en belle couche et bien répartiz sur les rues, qui firent belles salves, comme aussy les piesches et artillerie de la ville. A l'usaige du pays, ilz présentèrent à LL. AA. vin, avoine, truites et deux gras beufs couvertz, avec cérémonies ordinaires. LL. AA. avoient proposez dez Milan de passer par leur pays

¹ Soleur, Snisse. | 2 Sorger, canton de Lucerne. | 8 Zofingen, canton d'Argau. | 4 Liestal.

⁵ Sissach, canton de Bâle. | ⁶ V. Hist. narr. prof. Alb. et Isab., p. 406. Bor, liv. XXXVI, fol. 50.

4599 — Août. de Bourgoigne; de sorte qu'elles faisoient estat de prendre leur chemin dez Basle; mais quelques nouvelles qui survindrent les obligèrent de prendre le plus courte chemin, pour se rendre en leur pays d'Embas.

Le 9e à Auxey 1.

Le 9° de bon matin, LL. AA. sortirent de Basle et furent ouïr messe et disner à Otmersine ², place de l'Empereur et de ses frères archiducqs, et coucher audict Auxey. ville d'Alsatie ³, chef et ressort de ce pays et de ce que la maison d'Austrice y possède.

Le 10° à Colombier '.

Le 40° à Colombier, ville impérialle, où la liberté de conscience est. LL. AA. y furent bien acceuillez. La ville est belle et assez grande.

Le 11e à Rapeisweiller 5.

Le 11e à Rapeisweiller LL. AA. logèrent en la maison du S^z d'illecq, qui fist toutes démonstrations possibles, et les mena à la chasse.

Entrée en Lorraine.

Le 12e à Ste-Marie 6.

Le 12e à Ste-Marie, première place de Lorraine.

Le 15e à St-Dié 7.

Le 15° à S'-Dié, où le ducq de Bar^s, filz aisné du ducq de Lorraine, envoia visiter LL. AA.

Le 14e à Bacara 9.

Le 14° à Bacara, qui est à une lieu d'illecq, vindrent avec leurs guardes rencontrer et baiser les mains à LL. AA. Le due de Bar et comte de Waudemont 1°, frères, et filz de LL. AA. de Lorraine. Leurs Altèzes les acceuillirent fort bien; l'Archiducq sortit du coche à les recepvoir et puis monta à cheval et se mit au milieu d'eux, demeurante l'Infante seule au coche.

¹ Augst. | ² Othmarsingen, canton d'Argau. | ⁵ Alsace. | ⁴ Colmar.

⁵ Rappoltsweiler, en français Ribeauvillé, Alsace-Lorraine.

⁶ Sainte-Marie, départ, de la Moselle. | ⁷ Saint-Dié, Ibid.

⁸ Henri, fils ainé de Charles III, duc de Lorraine, et de Claude, fille de Henri II. Il naquit le 20 novembre 1565, prit le titre de due de Bar jusqu'à la mort de son père, décédé le 14 mai 1608.

⁹ Baccarat, départ. de la Meurthe. [10 Vaudemont. V. plus loin, p. 515, note 2.

LL. AA. logèrent au chasteau d'en haut et les princes de Lorraine en celuy Août. - 4599 d'embas. Cette place est au cardinal de Lorraine.

Le 15e à Luniville.

Le 15°, jour de l'Assumption de Nostre Dame, après avoir ouy la messe, LL. ΛΑ. et les dames, aïants communiez, partirent d'illecq et vindrent loger à Luniville, au chasteau.

Entrée à Nancy le 16° d'Aoust.

Le 16°, après la messe, LL. AA. passèrent par St-Nicolas, où elles descendirent et firent leurs dévotions; et, tousjours accompaignez des princes de Lorraine, entrèrent à Nancy sur le soir. Une belle salve d'artillerie avec balles se fist de la ville, comme aussy fist l'infanterie avant qu'entrer en la ville. Par toutes les rues y avoit torches, flambeaux et luminaires ordonnés pour recepvoir LL. AA. La duchesse de Bar', seure du Roy de France et femme au ducg de Bar, héritier de Lorraine, les attendoit au pied des degretz de la Courte, au quartier où elles debvoient loger, accompaignée de : madame la comtesse de Waudemont, femme du dernier filz de Lorraine 2. comme la duchesse de Brunsvic vefve de feu le marquis de Warenbon et sœur au ducq de Lorraine 3, de madame de Waudemont la douarière, de madame Catherine fille du ducq ', de mesdemoiselles de Rohan, deux seures qui attouchent à la duchesse de Bar, avec nombre d'aultres dames et demoiselles. La coche de la Sérémissime Infante approche des degrés; à la descente la duchesse de Bar s'advance et vint pour recepvoir et saluer LL. AA. L'Archiducq la receut avec beaucoup de decors, depuis s'approcha de l'Infante, qui fist le mesme; de là ces aultres princesses firent de mesme. A passer avant et marcher, furent les cérémonies : car la duchesse de Bar vouloit en toute facon déférer à l'Infante; mais, après beaucoup d'excuses de part et d'aultre, l'Infante luy voulu laisser le costé droit; et ainsy, avec beaucoup de protestations, entrèrent au quartier de l'Infante, où, après

Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, roi de France, épouse de Henri, duc de Bar, morte sans enfants le 45 février 1604.

² Catherine de Salm, éponse de François, duc de Lorraine, comte de Vaudemont, morte en décembre 1657.

Dorothée, fille de François ler, duc de Lorraine, femme d'Éric, duc de Brunswick.

⁴ Catherine, fille de Charles III, due de Lorraine, abbesse de Remiremont, née le 8 novembre 1575, morte le 7 mars 1648.

1599 — Août. quelques devises, l'Archiducq la laissa et accompagna la ducesse de Bar en son quartier, encore qu'elle fist toute instance et difficulté de ne le permettre. D'illeeq S. A. l'Archiducq se retira en son quartier, et souppa retiré avecq l'Infante. Le mesme jour on eust nouvelle que S. A. de Lorraine retournoit de Spa en toute diligence pour traitter LL. AA., et qu'il devoit arriver au Pont-à-Mousson.

Le lendemain, 47° d'aoust, LL. AA. ouïrent la messe avecq les princes de Lorraine : elles en hault de l'oratoire et ceulx cy en bas. L'on avait proposé que LL. AA. et princes et princesses disneroient en public; mais l'indisposition de la ducesse de Bar, quy puis quelques jours se trouvoit tourmentée d'une fiebvre, fust cause que cecy fust différé jusques au soir. L'après disner la ducesse fust visiter l'Infante en son quartier, où elles eurent plusieures devises et conversations, et où mesme ladicte ducesse chanta et toucha du luth. L'on sort enfin pour aller souper : à la Sérénissime Infante servirent des dames; à l'Archiducq, ses gentilshommes de la bouche; au ducq de Bar et aultres princesses, aussy leurs gentilshommes; la table estoit assez longue. Après plusieurs cérémonies, l'Infante se mect au milieu de la table et à son costé gauche l'Archiducq, et au droit la ducesse; depuis au mesme costé madame de Waudemont, femme du dernier fils de Lorraine; après la ducesse de Brunswick, vefve de Warembon; et, au chef de la table, l'une des mesdemoiselles de Rohan, l'aisnée; du costé de l'Archiducq estoit le ducq de Bar, sa sœur madame de Waudemont, douarière et sœur du ducq d'Aumale, et à l'aultre chef de la table mademoiselle de Rohan, la jeune. Durant le souper l'on fist une belle salve d'artillerie; il y eust belle musicque. Le comte de Waudemont tenoit une autre table, où les seigneurs et gentilshommes, qui estoient avecq LL. AA., furent traités; puis le bal se dressa. Le comte de Waudemont le commença avecq la ducesse, sa belle sœur: quelqu'ungs dansèrent, comme fissent LL. AA., une pavane et une gaillarde³, et sur la fin [de] la gaillarde, l'Infante alla prendre le ducq de Bar pour danser. La feste dura proche de trois heures à minuit. L'on accom-

¹ Charles III, due de Lorraine, né le 18 février 1545, mort le 14 mai 1608.

² Pavane, danse grave d'Espagne, pendant laquelle les danseurs font la roue l'un devant l'autre, d'où dérive le verbe pavaner, marcher d'une manière superbe.

⁸ Gaillarde, pas de danse française, composée d'un assemblé, d'un pas marché et d'un pas tombé.

paigna l'Infante à son quartier; de là l'Archiducq fist le mesme accompai- Août. — 4899 gnement à la ducesse; d'illecq l'on se retira.

Le 18e d'aoust, au Pont-à-Mousson.

Le jour suivant, mercredy 18°, Leurs Altèzes depeschèrent en ambassadeur le prince d'Orange ' vers le Roy de France. La ducesse de Bar et les princes de Lorraine firent instance vers LL. AA, pour les faire séjourner à Nancy jusques à l'arrivée du ducg leur père : mais elles s'excusèrent sur les affaires qui les appeloient en leurs pays et estats. De sorte qu'après avoir ouy messe et disné, elles partirent de Nancy sur les trois heures, pour gaigner le Pont-à-Mousson², distant de quatre licues. Avant son partement, l'Infante laissa charge à son garde joiaux de donner quelques joiaux, tant à la duchesse de Bar, que à la fille du ducq, et à la comtesse de Waudemont et aultres. Et entre aultres celuy de la duchesse estoit ung diamant, évalué à quelques dix milles escus. Au passage de Mosel atendoient les deux compaignies de la garde de LL. AA., lances, harquebusiers, habillez de casacques bleues et passement d'argent et incarnats, fort bien montez et en belle couche. En passant Leurs Altèzes, les harquebusiers firent leur salve et les lances baissèrent et saluèrent trois fois. A demy lieu de Pont-à-Mousson, le ducq de Lorraine, avecq le cardinal, son filz, le ducq de Mercure 3 et l'évesque de Werdun', tous de la maison de Lorraine, vindrent rencontrer LL. AA., mirent pied à terre, comme fist S. A. l'Archiduc. L'Infante se haussa du coche pour les accueillir; chascun desdits princes la salua; de la montèrent à cheval, le ducq de Lorraine à main gaulche de S. A. L'entrée fust sur le tard; Leurs Altèzes logèrent au chasteau, maison vieille, et souppèrent en public avec le ducq de Lorreine et le cardinal, son filz, chascun se faisant servir des siens. Après quelques propos depuis le soupper, chascun se retira.

Le 19e à Novian 5, territoire de Metz.

Le 19°, S. A. l'Archiducq dina en publicque, et, comme le ducq de Lor-

¹ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fils du Taciturne.

² Départ. de la Meurthe.

⁵ Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mereœur.

⁴ Éric de Lorraine, évêque de Verdun de 1595 à 1610.

^{*} Novéant, Alsace-Lorraine, rive gauche de la Mosselle.

raine, le cardinal, son filz, le ducq de Bar, le comte de Vaudemont, l'évesque de Verdun, le duc de Mercure 'et le ducq d'Aumale, tous de la maison de Lorraine, sont assis à table, en mesme ordre qu'ilz sont nomez. S. A. fust servy de gentilshommes de sa bouche, les aultres de leurs gentilshommes et paiges; il y avoit trois trenchants *. Ce mesme jour, LL. AA. partirent accompagnez du ducq et de ses enfans et de ceux de la maison de Lorraine, qui s'entretirent quelque temps en chemin avec l'Infante allant à la chasse. De là, à une lieue du logement qui fust à Novian, villaige dépendant de Metz, ilz prindrent congié de LL. AA. et demeurèrent la nuit en la maison du seigneur du lieu, assés belle et commode.

Entrée au pays de Luxembourg.

Le 20e à Thionville.

Le 20° d'aoust, après avoir ouy messe, vindrent à Thionville et passèrent par devant et au pont de Metz, où se fist une belle salve d'artillerie avec balles. Le gouverneur, qui est le seigneur de Saubol 3, sortit avec bon nombre de cavailliers et gens bien armés, et supplia Leurs Altèzes de prendre l'entrée de la ville, les accompagna jusques à la sortie de la juridiction de Metz et frontière du pays de Luxembourg. LL AA. arrivèrent assés tard en la ville de Thionville. En chemin et en la rencontre se trouvèrent les compaignies d'ordonnance du prince et comte de Mansfeldt, gouverneur de la province 4, avec le comte de Berlaimont et les franchomes 5, en nombre de 5° chevaux; qui vint trouver LL. AA. à Thionville avecq quelques de la noblesse du pays. A l'entrée de S. A. se fist une belle salve d'artillerie et d'harquebuserie de l'infanterie quy y estoit. L'électeur de Trèves 6 envoia un gentilhome visiter Leurs Altèzes, et sçavoir quand Leurs Altèzes seroient à Luxembourg pour les venir trouver.

¹ Mereœur | 2 C'est-à-dire écuyers tranchants.

³ Roger de Cominges, seigneur de Sobolles, gouverneur de Metz depuis 1890. Il fut honteusement destitué par Henri IV en 1605, et mourut en 1615.

⁴ Pierre-Ernest, comte de Mansfelt.

⁶ C'est-à-dire hommes libres demeurant dans un fief du duché, et formant einq bandes de cavalerie.

[·] Lothaire de Metternich, élu le 7 juin 1599, mort le 7 septembre 1625.

Le 21° april, LL. AA., après avoir ouy messe et disné, partirent pour Août. — 1599 Luxembourg. Avant y arriver, selon la coustume du pays, à demy liene de la ville, le conseil et trois Estats de la province, assistés de leur gouverneur général, vinrent baiser les mains LL. AA., et offrir ce qui estoit de leur debvoir; après la ville fist une belle salve d'artillerie. Leurs Altèzes entrèrent soubz ung poil porté par le magistrat; les clefs leur furent présentez. De là elles allèrent accompaignez de trois prélatz, du clergé et du magistrat à l'église des Cordeliers, où elles tirent leur dévotion. De là vindrent loger en leur maison; le soir se firent quelques feux arteficiels.

Le 22°, Leurs Altèzes séjournèrent audit Luxembourg, ouïrent la messe en l'église des Cordeliers; après disner furent veoir la Fontaine, quy est une maison de plaisance et le jardin qu'a fait faire le prince et comte de Mansfeldt ', là où il y a assés des rarctés à veoir. Le jour les trois Estats de la province firent présentation de quelque some de deniers à la Sérénissime Infante, pour sa bienvenue.

Le 25e à Arlon.

Le 25°, après avoir ouy messe en l'église de Saint Nicolas et disné, Leurs Altèzes allèrent loger à Arlon, où elles furent receues avecq salves selon la comodité et capacité du lieu. Avant de partir de Luxembourg, LL. AA. despeschèrent ung de leurs gentilshomes vers l'électeur de Trèves, qui s'estoit advancé de trois journées pour les venir trouver et offrir le service de son pays; mais pour la haste que LL. AA. avoient de se rendre en leurs estats, n'eurent la comodité d'atendre; et ledit gentilhome y satisfit et d'aultres choses à luy enchargées.

Le 24°, jour de Saint Barthélemy, LL. AA. vinrent loger à Bastoigne, ville d'Ardenne, distante de six lieux d'Arlon. Elles disnèrent en ung village appelé Martelange, my chemin. Les bourgeois de Bastoigne firent leur possible à recepvoir LL. AA.

Le 25°, LL. AA. logèrent au dit Bastoigne, en attente de quelques nouvelles de l'électeur de Trèves; et cependant despeschèrent ung courier pour Espaignes. Le soir arriva celuy qui avait esté envoié de Luxembourg, avecq response du susdit électeur.

Le 26e à Marche.

¹ V. plus haut, p. 466, note 2.

Le 26°, LL. AA. allèrent loger à Marche, ville en Famine, encore du pays de Luxembourg, distante de Bastoigne de six lieues. Elles disnèrent à my chemin, en ung lieu dict Gramichamps '. Quelque cavaillerie et infanterie se retrouvait en chemin pour les recepvoir.

Le 27°, LL. AA. partirent après disner, et logèrent à Sinei [‡], villette du pays de Liège. Quelque noblesse dudit pays, avec quelque nombre d'infanterie estoient assemblées, qui reçeurent LL. AA. à environ ung quart de lieu de la ville avec une assés belle salve. L'électeur de Coloigne, qui est évesque de Liège, avoit ordonné de deffraier LL. AA. audit lieu.

Entrée au pays de Namur.

Le 28º à Namur.

Le 28°, LL, AA, allèrent loger à Namur, ville capitalle de ce comté. Le comte de Berlaymont 3, gouverneur de la province, avecq quelque nombre de la noblesse, vint rencontrer Leurs Altèzes, qui, en leur nom, fist la proposition. A demy lieu estoient quelques attendans du Conseil d'estat et des finances de LL, AA., comme le marquis d'Havreck 4, le président Richardot 5, le seigneur de Drencvaert 6, et autres pour les saluer. A l'entrée de la ville, l'artillerie du chasteau donna, et aussy y eut une belle salve de mortiers et pétardtz, quy estoient posez sur le rivaige. La bourgeoisie estoit en armes, les rues ornées de verdure assés gentiment; les clefs furent présentez, et LL, AA, entrèrent soubz un poile et allèrent descendre à la grande église de Saint Aubin, où elles firent leur dévotion. De là allèrent loger à leur maison, qui est assés belle et comode. Le 29° elles séjournèrent, et ouïrent messe en la grande église; et l'après disner se firent quelques

¹ Grandchamp, dépendance d'Erneuville, arrondissement de Marche.

² Cinev, province de Namur.

³ Florent, comte de Berlaymont, gouverneur du comté de Namur, etc., mort en 1620.

^{&#}x27; Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, du Conseil d'État, chef des finances, etc., mort en 1615.

⁵ Jean Richardot, président du Conseil privé, etc. V. sa biographie dans le *Tombeau des hommes* illustres du Conseil privé, p. 25, et Britz, Mémoire sur l'ancien droit belgique, p. 451.

⁶ Jean de Drenewairt, s⁷ de Dormael, conseiller et trésorier général des finances, nommé le 5 décembre 1387, mort en 1606.

esbatz et exercices des échets ', qu'ilz apellent, par les habitants de la ville. Août — 1899 en forme de combat ', comme aussy quelques joustes sur l'eaue, où Leurs Altèzes, les dames et la Court assistèrent

Entrée au pays de Brabant.

Le 50e d'aoust, à Nivelle.

Le 50°, après la messe, Leurs Altèzes sortirent de Namur sur les huiet heures du matin, et allèrent disner à Fleru, bourg distant de Namur quatre lieues, et gaignèrent la giste à Nivelle, ville de Brabant. Le ducq d'Arschot ⁸ les fust rencontrer en chemin. LL. AA. logèrent à la maison de la dame de Nivelle, qui, avecq toutes les chanoinesses d'illecq, nobles et qui se peuvent marier, vindrent rencontrer et recevoir Leurs Altèzes.

Le dernier d'aoust, à Hal.

Le dernier d'aoust, après avoir oy messe et disné, LL. AA. gaignèrent la ville de Hal, où elles séjournèrent jusques au 4° de septembre, en attente que les préparatifs qui se faisoient à Bruxelles pour leur accueil, et le bastiment de la Court fussent achevez. Illecq le cardinal d'Autrice 4, qui estoit demeuré gouverneur pour LL. AA. au Pays Bas, vint les saluer, et prendre congié. Il souppa au soir avecq LL. AA., et le lendemain print son chemin pour passer oultre et se mettre au retour. Le ducq de Mantoua 5 les vint aussy trouver, quy passa à Nivelle et à Mons, jusques à ce que LL. AA. feroient leur entrée. Plusieurs dames, seigneurs et gentilshommes, pendant le séjour de LL. AA. à Hal, leur furent baiser les mains. Ce lieu est de grande dévotion et miracles.

Le 4^e de septembre, au cloistre de la Cambre.

Septembre.

Le 4° de septembre, LL. AA. logèrent au monastère de la Cambre, où sont religieuses nobles, et ce pour estre proche de la ville de Bruxelles, pour

¹ Échets, échasses.

² V. Galliot, *Histoire de Namur*, t. III, pp. 51 et suiv., et Montpleinchamp, *Histoire de l'archiduc Albert*, pp. 474 à 176.

⁵ Charles de Croy, duc d'Acrschot, prince de Chimay, etc., mort en 1612.

Le cardinal André d'Autriche. V. plus haut, p. 465, note 4.

⁵ Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, V. plus haut, p. 487.

1599 – Septembre, le lendemain faire plus comodément leur entrée. Le mesme jour le ducq de Mantoua et autres seigneurs vinrent [les] trouver, qui depuis retournèrent à Bruxelles.

L'entrée de Bruxelles.

Le 5e de septembre, à Bruxelles '.

Le 5º de septembre, LL, AA, partirent dudit monastère accompaignez de leur Court, et se mirent en coche; et prindrent leur chemin par la porte de Louvain, selon l'ancienne coustume. La bourgeoisie les attendoit en companies, qui firent belles salves, réitérées par trois fois. Plus avant estoient aussy attendants les trois Estatz de Brabant avecq le magistrat de Bruxelles. habillez les principaux avec robbes rouges de velours, et les aultres inférieurs de sove et draps de mesme couleur, les confrères des Guldes, qu'ilz apellent, d'incarnat blanc et bleu, quy aussy de leur costé firent leur salve. Après toutes réceptions et cérémonies faites. LL. AA. passèrent vers Bruxelles, et descendirent en une maison appartenante au marquis de Baden, et illecq montèrent sur chevaux magnificquement harnachés, comme firent les dames et la Sérénissime Infante sur haquenées richement parées. icelles accompaignées des seigneurs et gentilshommes à cheval et aultres personnes à pied à ce colloquées. Le temps se rendist pluvieux: nonobstant ce, on ne laissa de marcher. Les bourgeois passèrent les premiers, de là les confréries, après le magistrat, les trois Estats de Brabant, les seigneurs gentilshommes de la Court, les ambassadeurs, hérauts d'armes et grands. les personnes de Leurs Altèzes, et consécutivement les dames et aultres personnes. L'entrée à la ville commença environ les quatre heures après midy: et avant d'arriver à l'église de sainte Goulde, passèrent un arc triumphal fort beau, où estoit representée la donation des Dix Sept Provinces en ung rameau ou branche. LL. AA. marchoient sous ung poile bien riche. mirent pied à terre à Sainte Goulde, où elles firent leur dévotion; de là remontèrent à cheval, et passèrent aultres arcs et eschauffaux fort bien appropriez, où estoient représentez les Dix Sept Provinces, chacune à part,

V. Montpleingramp, I. c., pp. 479 et suiv.; Henne et Walters, Histoire de Bruxelles, t. II. p. 47. Historica narratio prefectionis principum, p. 414.

avec une fille en chascun endroit, quy récitoit quelque chose en la louange septembre. - 1399 de LL. AA. et de leur heureuse entrée. Les rues, portes et fenestres estoient chargées et tapissées d'infinies dames et personnes. Le tour fust long, selon qu'on at de tout temps observé. Le marchief estoit fort bien accomodé et environé de touts costés de tableaux et armes bien appropriez. La grande rue estoit de mesme fort enrichie. L'on arriva en Court, où, à l'entrée des bailles, estoit dressé une forme de piramide belle et haulte, où estoient représentez les alliances et successions des Dix Sept Provinces et elligies et statues au vif jusques à LL. AA. Tout ceci achevé, Leurs Altèzes descendirent au palais, avec grand applaudissement et réjouissance de touts. Le soir sur le marchief et par tout se dressèrent feux artificiels et beaux, come aussy le lendemain et trois jours durant. LL. AA. furent de nuiet promener en coche avecq les dames par le marchief pour veoir les feux et ce qui se passoit au grand contentement de tout le peuple. Les députez des provinces, consaux, magistrats, dames, seigneurs, gentilshommes et aultres cependant ces jours baisèrent les mains à LL. AA., et chascun procura de satisffaire à ses devoirs et monstrer combien l'entrée de LL. AA, à Bruxelles estoit agréable.

Cependant l'on se préparoit au tournoy, quy se fist le 19° de septembre en la grande salle de la Court. S. A. y entra avec ung esquadrille, avec quinze cavaliers habillez et avec pennasces des couleurs de la Sérénissime Infante, et le ducq de Mantoua avec quinze aultres vestus et avec pennasces noirs et blancs. Il y eut assés peu de prix avant que d'entrer au bal de la Court, qui se fist le mesme jour, et dura deux à trois heures. L'on repartist les cinc prix d'honeur, à sçavoir : celuy de la picque des dames, des meilleurs cinc coups d'espée, des meilleurs trois coups de picque, de la meilleure espée de là en la foulle, et de la plus belle entrée. Au bal, LL. AA., le ducq de Mantoua, les dames et cavailliers de la Court et aultres de dehors dansèrent. Avant le bal y eust unne collation, où la Sérénissime Infante assista.

Le 21° le ducq de Mantoua se partit: S. A. et sa Court l'accompaigna à ung quart de lieue hors la ville; et le dit ducq alla pour ce soir loger à Wavre. L'on laisse les particularitez à référer, sur espoir que ceste entrée de Bruxelles et aultres choses depuis succediez s'imprimeront et se mettront en lumière.

Choses succédées depuis l'entrée de Leurs Altezes à Bruxelles.

1599 - Septembre.

Après le partement du ducq de Mantoua, LL, AA, continuèrent à entendre au redressement des affaires et tindrent le Conseil d'Estat, auguel quelquefois l'Infante assista. Et l'accreurent de trois seigneurs qui sont le prince d'Orange 1, le ducq d'Arscot 2 et le comte d'Arenberg 3; se résolurent aussy à pourveoir le gouvernement d'Artois en la personne du comte de Berlaymont '; celuy de Namur qu'il laissa en celle du comte d'Egmont 's; firent chef de leur finance le marquis d'Avreck 6 et admiral de la mer le comte d'Arenberg. Furent aussy déclarez chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, oultre le prince d'Orange et le comte de Ligne⁷, quy avoient esté déclarez en Espagne, le ducq d'Arscot, marquis d'Avreck, comte d'Egmont, comte de Solre et comte de Champlite . Après le retour du prince d'Orange, que LL. AA. avoient despesché en France, le roi de France envoya aussy son ambassadeur, quy estoit le comte de Lude 10, avecq quelque quinze gentilshommes par postes, visiter LL. AA., qui retourna desfraié, satisfait et bonore d'un beau présent. L'archiducq Maximilien 4 envoya aussy le sien, comme de mesmes quelques aultres princes voisins. Cependant l'armée protestante, quy estoit devant la ville de Rees 12, en Clèves, se dessit de soymesme voiant le maigre succès qu'elle debvoit espérer en ses dessins. LL. AA, escrivèrent à quelques princes d'Allemaigne sur ces et aultres affaires, firent aussy touts efforts pour maintenir les gens de guerre au

¹ Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, etc., mort le 20 février 1618.

² Charles-Philippe de Croy, due d'Aerschot, prince de Chimay, mort le 45 janvier 1612.

Charles de Ligne, comte d'Arenberg, né le 22 février 4550, mort à Enghien, le 48 juin 1616.

⁴ V. plus haut, p. 520, note 5.

⁵ V. plus haut, p. 459, note 8.

⁶ Le marquis d'Havré. V. plus haut, p. 520, note 4.

⁷ Lamoral, comte de Ligne, d'Épinov, etc., mort en 1614.

^{*} Philippe de Croy, comte de Solre, s' de Molembais, mort le 4 février 1612.

⁹ Claude de Vergy, comte de Champlite, se de Fouvens, etc., mort en 1602.

¹⁰ François de Daillon, comte de Lude, né le 25 février 4570, mort le 27 septembre 4619.

¹¹ Fils de l'Empereur Maximilien II, né le 12 octobre 1558, mort en 1618.

¹⁸ Rees, près du Rhin, au duché de Clèves.

camp, gouverné par l'admirante d'Aragon 4. Les provinces envoièrent la Septembre. — 1899 pluspart leurs députez, comme aussy celle de Bourgoigne, [et] accordèrent quelques aydes; les Estatz de Brabant s'assemblèrent sur les choses touchant leur province, et après toutes négociations et considérations depuis le 5° de septembre, jour de l'entrée de LL. AA. à Bruxelles, jusques au 24° de novembre. Ce mesme jour fust arresté pour faire l'entrée à Louvain.

Entrée de Leurs Altezes en la ville de Louvain, le 24 novembre 1599.

Le 24e de novembre, après que LL. AA. eurent oy messe, elles despla- Novembre. cèrent de Bruxelles sur les dix heures du matin, et se mirent ambedeux en coche pour entrer en cérémonies requises en leur ville de Louvain, comme la première de Brabant, selon que de tout temps s'est observé. La ville est distante de quattre bonnes lieues de Bruxelles. Au chemin et à demy lieue de la ville estoit quelque nombre d'infanterie, compris en douze enseignes du quartier wallon de Brabant, en bon ordre, quy firent leurs salves en passant LL. AA. Elles arrivèrent à quatre heures après midy à ung quart de lieue de la ville, où elles mirent pied à terre, baisèrent les croix et firent leur dévotion en une chapelle expressément dressée à cest effect, et ce ensuitte de ce que les prédéceseurs, ducqz de Brabant, avoient usé au même lieu, qui pour alors estoit ung monastère de Nonains 2. Le clergé, magistrat et université les vindrent recevoir, et offrir les clefs, avecq belles cérémonies et forces flambeaux. Après toutes circumstances, LL. AA. et les dames montèrent à cheval et vindrent jusques à la porte, où ung baldequin ou dozeret de damas rouge cramoisy et franges d'or les attendoit, qui fust porté par quelques gentilshomes de la ville; les dames, accompaignées des cavailliers à leurs costez, marchèrent sur hacquenées bien aharnacées, une housse de velour passementez d'argent. L'entrée fust environ les quatre heures après midy, comme dict est. La ville avoit [fait] les apprests et démonstrations, selon que la comodité le permettoit. Quelques arcs et portes

François Hurtado de Mendoça.

² Le prieuré de Terbank, où les ducs de Brabant s'arrétaient avant de faire leur Joyeuse Entrée à Louvain.

1399 — Novembre, triumphalles avecq devises, tableaux et peintures estoient colloquées en certains endroits, et y avoit quelques homes et animaux contrefaictz d'assez belle invention. La musicque aussy en certains eschaffaux se chantoit, de mesme quelques comédies se représentoient. L'arbre de Jessé estoit assés bien figurée avecq personages vifz; les fenestres et rues estoient peuplées de regardants l'entrée de LL. AA. L'on arrive de la façon sur le marchief, environné de tableaux et orné d'armes et painctures. LL. AA. passèrent jusques à la grande église, où elles descendirent et touttes les dames; le Te Deum laudamus fust chanté là. LL. AA. firent serment à l'église de Saint Pierre, ès mains du prévost d'illecq, d'observer leurs droits et privilèges, et des accessoires qui en dépendent. Après l'on passa jusques au palais, où la musicque et trompettes de la ville estoient attendantz. LL. AA. entrèrent avec beaucoup d'applaudissements, se retirèrent et soupèrent ce soir retirez. La nuict y eust luminaires et feux sur la place et rues pour déclaration de joye et contentement.

Le 25° de novembre, jour de Sainte Catherine, LL. AA. sortirent sur les neuf heures du matin, et ouïrent la messe sollennellement en l'église de Saint Pierre, où l'on fist une oraison et discours en langue latine en louange et heureuse entrée et arrivée de LL. AA¹. S'assirent en chaises les dames, la court, et touts les Estats de Brabant adsistèrent, disposez selon leur ordre. A l'opposition de ladicte église estoit dressé ung eschaffau, richement orné avecq un doseret de mesme, soubz lequel LL. AA. s'assirent en chaises, les dames, la Court et les Estats de Brabant tout alentour adsistoient. Le chancelier de Brabant fist ung discours à LL. AA. de ce qu'il estoit à faire; l'audiencier leut tout du long, en langue flamenghe, la Joieuse entrée ², laquelle LL. AA. jurarent ès mains de l'archevesque de Malines ³; de là comme ducq de Brabant firent ung aultre serment aux trois Estats; par

¹ Ce discours, imprimé à Louvain, in-4°, porte pour titre: In triumphali adventu serenissimorum et potentissimorum, maximorumque Belgii principum Alberti, archiducis Austriae, Burgundie, Brabantia ducis etc. et Isabellae Clarae Eugenie, Hispaniarum infantis, etc., in Lovanium gratulatorius panegyricus. Habitus a Jacobo Bayo, sacrae theologiae doctore, regioque professore et collegii Sabaudiae præside, totius academiae, clerique Lovaniensis nomine, in choro insignis ceclesiae collegiatae S. Petri, anno 1599, mensis novembris die 25.

² V. le texte aux Placards de Brabant, t. I, p. 210.

⁵ Mathias Hovins, nommé en 4596, mort en 1620.

après firent aussy ung particulier à la ville de Louvain. Cecy achevé, les Novembre. — 1899 trois Estatz de ceste province jurèrent et firent foy et hommage à LL. AA: premièrement les ecclésistecques, les nobles et les villes. Le pensionnaire desdicts Estats fist ung discours démontrant le contentement que tous avoient d'avoir LL. AA. pour princes et souverains seigneurs. Le peuple, avec grand applaudissement, cria par trois fois : Vive les ducqz de Brabant! Les clairons, trompettes, attavalles 'et aultres instruments commenchèrent à toucher et démonstrer l'allégresse que chascun recepvoit de la présence de LL. AA. Les hérauts d'armes jectoient et semoient or et argent parmy le peuple, avec les effigies de LL. AA. et aultres devises. Son Altèze l'Archiducq arma trois chevaliers de sa main, pour mémoire de ce jour. Toutes ces cérémonies achevées, qui durarent presques jusques à deux heures après midy, Leurs Altèzes retournèrent en Court et mangèrent en public; et pour ce jour ne se fist aultre chose digne de récit.

Le 26°, Leurs Altèzes ouïrent messe en la chapelle du palais; le recteur de ceux de l'Université de Louvain eust audience d'icelles; mangèrent en public, et l'après disner le sieur de Lenoncourt, envoié du ducq de Lorraine en ambassade, fust ouy de LL. AA. Par après elles sortirent, et furent veire l'église de Saint Augustin, où y at des relicques, et entre aultres ung Saint Sacrement de Miraele. De là furent veoir Université, où furent promovez et graduez quatre bacheliers en théologie en présence de LL. AA., et selon la coustume l'on donna des gands à touts. Justus Lipsius, personnaige très rare et de grande renomée, fist ung discours en langue latine sur l'advènement de Leurs Altèzes, et ce que convient à ung prince pour bien régir ung peuple. Pour conclusion, l'ung de l'Université remercia LL. AA., au nom de touts, et toutte l'assemblée, d'avoir assisté à ceste promotion. Le soir on représenta une comédie en Court par les estudiants. Le subject estoit : l'Estat et causes de la guerre, avec espoir d'un amendement par l'arrivée de LL. AA. et réduction de toutes choses en une paix ².

¹ Allavalles, ou atabals, tambours moresques, timbales.

² Historica narratio profectionis SS. archiducum Austriae, Alberti et Isabellae, p. 137, où se trouvent tous les détails des inscriptions. V. aussi Montpleinchamp, l. c. p. 180; Van Loon, Hist. Métall., t. l, p. 521, 522, où figurent les jetons d'inauguration. Histoire de l'archidue Albert, p. 504. Parival, Louvain, capitale du Brabant, p. 119. Piot, Hist. de Louvain, p. 296.

1599 — Novembre.

Le 27°, Leurs Altèzes furent à Hevre, maison de plaisance apartenante au ducq d'Arschot, où elles ouïrent messe en une église fondée par ceux de la maison de Croy ', où il y a plusieurs sépultures des ducqz d'Arscot et de leurs prédécesseurs. La maison est plaisante, et en belle scituation; ledict ducqz d'Arscot fist ung bancque très beau.

Retour de Leurs Altèzes à Bruxelles.

Le 28°, Leurs Altèzes, après avoir oy messe, partirent vers les neuf heures du matin pour retourner à Bruxelles. Le temps se rendist fort fascheu et pluvieu: LL. AA. demeurèrent tousiours en coche. Le magistrat et quelques gentilshomes de la ville, avecq quelque infanterie bourgoise, accompagnèrent et conduirent jusques à demy lieue hors de la ville. Elles arrivèrent à Bruxelles environ les trois heures après midy. Tout le clergé et personnes de religion les vindrent rencontrer: les bourgeois de mesme avecq force flambeaux. Leurs Altèzes et les dames passèrent jusques à l'église de Ste Goulde en coche, aultrement sy le temps n'eust contraire elles montoient à cheval. Le doïen et chanoines à l'entrée de l'église receurent LL. AA., qui baisèrent la croix; par après entrèrent au cœur, où l'on chanta: Veni Creator et Te deum; de là remontèrent toutes les dames en coches, et s'en allarent touts au palais avec beaucoup de resjouissance ¹.

Le 29°, Leurs Altèzes, avecq les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, à cause de la veille de Saint Andrieu, ouïrent vespres sollemnelles à la chapelle du palais.

Le 50° et dernier jour de novembre, jour de S¹ Andrieu, Leurs Altèzes ouïrent messe à la chapelle de la Court, et l'après disner, S. A. à cheval, et l'Infante dans un coche couvert de toille d'argent, attelée de six chevaux grisons, allèrent avecq les dames à la maison de la ville, où estant assises en deux chaises soubz un doseret, après que le chancelier de Brabant eust faict ung discours semblable à celuy de Louvain. Leurs Altèzes jurarent. Depuis le magistrat en leur nom et celuy du peuple fist foy et homaige. Ce que le peuple confirma par trois cris : Vive les ducqs de Brabant! L'on sema

¹ L'église des Célestins à Heverlé. V. Sanderus, Chor. sac. Brab., t. II, p. 145.

² Conf. Historica narratio précitée, p. 161.

par après de l'argent. Le peuple y estoit en grand nombre, et toutes les Décembre. — 1899 fenestres du marchief plaines de dames et personnes regardants. S. A. fist trois à quatre chevaliers. Il y eust une fort belle et bien ordonée collation. Leurs Altèzes en mangèrent, les dames et ceux de la Court; d'illecq l'on retourne avecq beaucoup d'applaudissement en Court, et le soir se firent luminaires et feux de joie et signament au marchief.

Entrée de Leurs Altèzes à Malinnes.

Le 5° de décembre 1599, jour de dimanche, après que Leurs Altèzes eurent ouy messe, partirent sur les dix heures accompaignées de la Court, passèrent proche de Willevorde ³, à deux lieues de Bruxelles, d'où les bourgois sortirent armez, firent quelque salve et accompaignèrent Leurs Altèzes. Le magistrat dudit lieu les vint aussy recepvoir et rendre obéissance. Quelques petites pièsces du chasteau et mortiers jouèrent, et sur le rempart y avoit des feux pour la démonstration de la joie qu'ilz recepvoient veoir leurs princes.

Quant Leurs Altèzes furent arrivez à ung quart de lieu de Malinnes, six enseignes des couleurs de la Sérénissime Infante, infanterie avecq les hourgois estoit attendantz, et firent une assés belle salve. Les chemins estoient aussy gardéez et asseurées par les habitans d'alentour. Le magistrat de la ville, habillé de velour noir doublé de taffetas violet, vint recepvoir Leurs Altèzes. L'archevesque avecq le clergé les attendoit à une chappelle dressée à cest effet. Elles mirent pied à terre, baisèrent la croix, de là montèrent à cheval come toutes les dames; le deserette des couleurs de l'Infante porté par les eschevins de la ville, les démonstrations se firent; l'on tire quelques piesches d'artillerie; quelques arcs ou portes triumphalles estoient dressées, avecq devises, painctures et inscriptions sur l'arrivée de Leurs Altèzes, accompaignées de musicques et instruments; les bourgois marchèrent aulx costés avecq des flambeaux ardans. Le marchief estoit assés bien entouré,

¹ V. Van Loon, l. c., p. 522.

² Vilvorde.

Descrette, desserte? service.

1599 — Décembre, fermé et environné de tableaux, et autres choses d'ornement. Sur la rivière y avoit quelques batteaux quy firent salves avec leurs piesches. Leurs Altèzes et les dames mirent pied à terre à la grande église, où l'on chanta Veni Creator. De là fist ung discours en substance que touts leurs prédécesseurs avoient esté protecteurs de la foy et relligion, et avoient maintenu les privilèges de l'Église, voir mesmes juré de les observer, et qu'on attendoit le mesme de Leurs Altèzes. Lors le président Richardot et l'audiencier s'aprochent et fust levé une forme de serment que Leurs Altèzes approvèrent. Après, le Te Deum laudamus fut chanté, de là remonstants à cheval passèrent à la maison d'Hoocstraten, où Leurs Altèzes logèrent. Le Grand Conseil en nombre de dix-huit conseillers les attendoient et leurs firent la révérence accoustumé. Ce soir elles mangèrent retirez, et par les rues, signament sur le marchief, les feux tesmoignèrent l'allégresse qu'ilz avoient de l'arrivée de leurs princes.

Le 6°, jour de St Nicolas, Leurs Altèzes sortirent de la Court environ les dix heures, la Sérénissime Infante et les dames en coche, l'Archiducg à cheval: ouïrent la messe solemnelle en la grande église, célébrée par l'archevesque ou le magistrat estoit présent, et au sortire allèrent sur ung eschaffeau dressé pour recepvoir et faire le serment. Elles s'assirent en chaises soubz ung doseret, le tout estoit revestu de drap alentour qui estoit violet fort bien accomodé. Le président Richardot fist ung discours sur ce qui estoit à faire; après l'audiencier aproche qui leut une forme de serment que Leurs Altèzes jurarent et approuvèrent : réciproquement le fist les Estats de Malines et le peuple par trois fois les confirma disant : Vive les Archiducgs et Leurs Altèzes. Les héraults d'armes par après jectèrent et semèrent de l'argent et or; S. A. créa trois chevaliers. Cecy achevé et après le son des trompettes et clairons, Leurs Altèzes retournèrent en Court et mangèrent ensemble en publicq. L'après disner elles sortirent en coche, passèrent par les Chartreux, et furent veoir la maison de l'artillerie et la fonderie. A l'entour de la dicte maison y avoit quelque quantité d'artillerie que l'on tira. Quelques belles inventions de feux se firent, et se jettèrent diverses fusées. D'illecq on retourne en Court, et Leurs Altèzes souppèrent retirez; et la nuiet les feux de joie se firent une aultreffois '.

¹ V. l'Historica narratio précitée, p. 165.

Partement de Leurs Altèzes de Malinnes pour Anvers.

Le 7º Leurs Altèzes ouïrent messe sur les huict heures et s'embarc- Décembre. - 1899 quèrent sur les neuf heures en une galliote de trente rames, fort bien revestue et accomodée. La pouppe estoit couverte de velour bleu frangé d'argent. l'estandart de mesme couleur avecq le crucifix, les mariniers habillez de mesme, et de costé force banderolles avecq le cyfre et armes de Leurs Altèzes. Les dames s'embarquèrent sur une autre frégate, la poupe revêtue de damas incaradin ou rouge, frangé d'or. Et le surplus de la Court fut distribué en aultres frégates en nombre de 26, qui portoient les noms des provinces du Pays-Bas; le baigaige suivit en des aultres vaisseaux. Les bourgois de la ville d'ung costé d'aultre du canal accompaignoient Leurs Altèzes. A leur sortie se fist quelque salve de mousqueterie et d'artillerie. Elles disnèrent à Willebrouc, trois lieues dudit Malinnes. Le temps sur le midi se rendit obscur et plain de brouilfart. Tout le long de la rivière estoient les batteaux de guerre disposez pour l'asseurance du passaige, et en passant Leurs Altèzes, l'artillerie donnoit. Les rivaiges du costé du pays de Waes et de Lierre estoient bordés d'infanterie, qui firent belles salves; les forts que l'on passait firent de mesme, comme aussy le chasteau de Riplemont L'on arrive au chasteau sans veoire la ville : car le temps nébuleux ne le permettoit. Toutte l'artillerie et mosqueterie du chasteau comença à jouer et faire salves realles avecq balles. Le gouverneur de la place vint recepvoir et faire la révérence à Leurs Altèzes. En descendant de leur galiotte, on avoit faict ung pont pour descendre avecq plus de facilité au vart '. Les coches estoient attendants Leurs Altèzes, et les dames montèrent et se rendirent au chasteau par la Porte du Secours. Toute la soldatesque estoit fort bien disposée, qui firent bien leurs devoirs; les tambours, clairons et trompettes et hauthois touchaient de touts costez; ce soir Leurs Altèzes mangèrent retirez.

Le 8° Leurs Altèzes avoient faict estat de faire leur entrée; mais elle se différa pour n'estre encore les appretz achevez; ouïrent ce jour messe solemnellement en la chapelle du chasteau; mangèrent néantmoins retirez.

^{&#}x27; Vart, lieu de débarquement et d'embarquement.

4599 – nécembre. L'après disner firent le tour du chasteau avecq les dames à pied, où la Sérénissime Infante se pleust à faire tirer quelques pièces d'artillerie.

Le 9°, peu de choses passa digne d'escrire; Leurs Altèzes ouïrent messe en leur oratoire, et mangèrent retirez et s'occupèrent à donner audience.

Entrée d'Anvers le 10° de décembre.

Les apretz achevés, Leurs Altèzes se résolurent à faire leur entrée le 10°. et après avoir ouy messe en leur oratoire et disné retirez, sortirent du chasteau après midy. Le temps se rendit fort beau, serein et clair. Elles montèrent en coches, comme aussy les dames, sortirent par la Porte de Secours, costoiants les fossetz jusques à la porte Saint George. La Court les accompagna à cheval. Au chemin les eschevins et magistrat de la ville les vindrent recepvoir et faire la révérence. Les principaux d'iceux estoient habillez de robbes de velour violet doublez de taffetas de mesme, les aultres de taffetas seullement de mesme couleur. Ilz estoient en assés bon nombre: les ramparts de la ville, depuis le chasteau jusques à la porte Impérialle qu'ilz apellent, estoient toutz chargés de bourgoisie bien armés et en belle orde, avec forces enseignes et tambours. L'on arrive à la porte susdite. Leurs Altèzes descendirent et allèrent soubz ung repartement faict en façon d'une chapelle bien accomodé, s'assirent en deux chaises, et après quelques cérémonies faictes, à la venue de l'évesque d'Anvers et d'aulcuns ecclésiastiques, firent serment et jurarent comme marquis du Saint Empire et de Roien '. Cecy faiet, toutz les bourgeois, qui estoient en armes sur les ramparts, firent une très belle salve d'artillerie, mosqueterie et harquebuserie. Le chasteau fist de mesme : la démonstration de la joye et contentement qu'ung chascun recepvoit fut belle; les trompettes, clairons et tambours le tesmoignoient. Leurs Altèzes et les dames par après montèrent à cheval. Ung dosseret ou poil de toille d'or fort riche, porté par quelques gentilshommes de la ville, les attendoit. L'ordre au marcher fust tel : les entretenus et aultres qui accompaignoient marçoient devant, le magistrat de la ville suivoit; les trompettes et attabales entre deux, les gentilshommes de la Court, de la maison et ceux de la bouche; ceux des consaux des finances, privé et estat,

¹ Le pays de Ryen était une subdivision du quartier d'Anvers.

les maistres d'hostel, les grands chevaliers de l'ordre, le nonce et ambassa-Décembre. - 4599 deur d'Espaigne, et devant Leurs Altèzes les héraults d'armes, le grand escuier avec l'estoc nu en main: après les personnes de Leurs Altèzes soulz le poille derière les dames et ceux de la chambre qui les accompaignoient; aux costés les bourgois retirez des ramparts suivoient en nombre de seize enseignes en fort belle ordre, repartiz en trois esquadrons. Le peuple estoit rangé du costé des rues; les fenestres et aultres regards chargées de dames et personnes. L'entrée se comença à la Porte Impérialle, appelée de ce nom, parce que l'empereur Charles le Quint y entra le premier. Après qu'arriver à l'arc des Espaignolles, l'on rencontra deux théâtres avec représentations de belle invention. Cest arc ou porte triumphalle estoit fort belle et superbe, accompaignées de belles painctures, devises et significations. L'on passe à celles des Portugès, aussy très belle et enrichy de plusieurs desseins et inscriptions. Entre les arcs se trouvoient tousiours des représentations fort gentiles. L'on arrive sur le Merbruck 'en ung bastiment rond [qui] estoit faict en forme d'amphithéatre : la moictié estoit couvert de drap rouge et l'aultre de vert. Sur le rouge estoient personnages représentans les Calamitez, Succez et Incommodités de la guerre, avec leur peu agréables effets. Comme Leurs Altèzes arrivèrent à la veue de cecy, le bastiment se tourna, où le vert apparut chargé de personaiges représentans la Paix, les Joies, Esbatz et Contentement qu'elle aporte; le tout estoit fort bien traitté. L'on passe à l'arc des Génévois non moins beau que superbe, posé au milieu de la place de Merbrue, où les clairons et trompettes faisoient retentir l'air. L'on prend d'illec à main gauche et, passant devant l'église St Jacques, l'on vient à la Nieustraten, à l'arc des Milannois, de belle structure et invention. D'illec l'on passe proche de la bourse, où ceux de la ville avoient érigé ung arc fort belle et riche, avecq plusieurs devises, armes et leur interprétation. L'on arrive sur la Place à la veue de la maison de la ville. Au milieu estoit ung géant de haulteur extresme, représenté come un dragon ou hidre, eslevé en air jettant seu. Le théâtre pour faire et recepvoir le serment estoit proche de la maison de ville. L'on marcha de la façon jusques à la grande église de Nostre Dame, où Leurs Altèzes descendirent reçeues de l'évesque 2,

Le pont du Meer ou de l'étang qui couvrait la place de Meer à Anvers.

² Guillaume de Berghes, nommé en 1598, mort en 1601.

1899 — Décembre, changines et clergé. Le Veni Creator fut chanté, quelque discours fust faict par l'évesque, Leurs Altèzes jurarent en l'église, après Te Deum laudamus fust chanté. Elles remontent à cheval, repassent un aultre arc de la ville, et arrivèrent à cestuy des Foucres', qui pour l'obligation et affection qu'ilz ont à la maison d'Austrice, l'avoient fait ériger, où les frais pour l'invention et effectz n'avoient esté espargnez. Je laisse icy à dire les particularitez des arcs et portes triumphalles en nombre de huict, mesme de représentation en nombre de treize à quatorze, aussy d'aultres choses par accessoire, comme des éléphants, balines, daulphins, basteau, chariot triumphal de Neptune, l'assemblée des dieux représentations des Dix Sept Provinces et aultres choses semblables; car il scroit trop long, qui se peult excuser. puisque le tout sera aparament escrit et imprimé, à quoy je me remecteray. Après donc que Leurs Altèzes eurent sorty de l'église et passé les arcs qui estoient, elles arrivèrent environ sur les quatre heures, accompaignées comme dict est, en la maison de Saint Michiel 2, lieu où que les princes ont accoustume de loger. Le portail estoit fort beau; chascun mist pied à terre pour accompaignier Leurs Altèzes en leur quartier; une compaignie des Espaignolles du chasteau vindrent faire la garde à Leurs Altèzes. Ce soir elles mangèrent ensemble retirez; après montèrent en coche avec les dames et furent veoir les feux par la ville, qui estoient beaux et de diverses inventions; ce que contenta fort le peuple. Après environ les onze heures retournèrent en Court.

Le 11° Leurs Altèzes ouïrent messe en public en l'église Saint-Michel, mangèrent ensemble retirez, et donnèrent quelques audiences. L'après disner pourmenèrent en coche par la ville, avecq les dames, et par les ramparts, furent veoir la maison des folz, où elles s'entretindrent jusques lors que les feux du chasteau furent allumez, qui estoit tout environé de lanternes avec lumières, et y avoit des piramides et aultres choses eslevées, le tout chargé de clarté. Leurs Altèzes se retirèrent sur la place dudit chasteau pour veoir le tout; toutte l'artillerie fist unne salve très belle, les mortiers, mousquetiers et harquebusiers jouèrent de mesme, plusieurs feux artificiels se firent, et fusées se jettèrent, la musicque de hautbois et voix

¹ Foucres, famille de banquiers allemands, établie à Anvers et ailleurs.

^{*} L'abbaye de St-Michel.

se fist aussy au chasteau; le tout achevé, Leurs Altèzes se retirèrent. La Décembre. — 1899 mesme nuit les feux et lumières se continuèrent par la ville, come la nuit précédente.

Le 12e jour de décembre, dimanche, Leurs Altèzes sortirent sur les dix heures et ouïrent la messe solemnelle, qui fust célébrée par l'évesque à la ville, en l'église de Nostre-Dame; la musicque fust fort belle. Après Leurs Altèzes passèrent d'illecq à pied à la maison de ville, où estoit dressé ung théâtre fort bien enrichi de colonnes, painctures et aultres choses, couvert au dessus et au dessous de drap rouge, et orné de tapisserie de toile d'or fort riche, le dozeret de mesme, soubz lequel Leurs Altèzes se mirent en deux chaises. Du costé de la Sérénissime Infante estoient les dames assises sur ung tapis, et après ceux de la Court; du costé de Leurs Altèzes estoient ceux des consaulx d'estat, privé et finances et ceux du magistrat de la ville. Et proche de Sadicte Altèze estoit son grand écuyer avecq l'estoc nu en main. Le marchief estoit revestu de tableaux, painctures, devises, portraits de Leurs Altèzes et aultres choses qui servoient d'ornement. Le peuple y estoit en grande quantité; les fenêtres estoient toutes occupées des dames et aultres personnes pour veoir les cérémonies du serment. Après que le silence fut ordonné, le chancelier de Brabant fist ung discours en langue françoise sur ce que étoit à faire ; alors l'audiencier aproche et leut une forme de serment que Leurs Altèzes approuvèrent et jurarent, et réciproquement le magistrat au nom du peuple, qui, par sa voix réiterée par trois fois : Vive Leurs Altèzes, le confirma. Ceux du magistrat firent foy et homage : les trompettes, atavalles, clairons, touchèrent en tesmoignaige de joie. L'on sema de l'or et argent come aux aultres villes; S. A. créa quatre chevaliers. Le tout achevé, Leurs Altèzes retournèrent en Court et mangèrent en publicg: la Sérénissime Infante servie par des dames, S. A. par des gentilshomes de la bouche. L'après disner et sur les six heures du soir elles sortirent avec les dames en coche et furent veoir les feux de joie, commencèrent dez la Court, et furent par la Place et arcs suivant le mesme chemin par lequelle elles estoient entrées. L'on y vit quelques belles inventions de feux; sur les arcs triumphaux y avoit musicque : haulthois, clairons et trompettes. L'on passa sur la place du chasteau, où les feux estoient plus beaux et apparants qu'auparavant, et entre aultres y avoient quatre pyramides eslevées et chargées de lumière. Tout l'artillerie tira, qui fust chose

1599 — Décembre, très belle; les mortiers du long du rempart jouèrent aussy. Leurs Altèzes passent d'illec en Court, et des fenestres descouvrent la rivière, où les basteaux de guerre, disposez en belle ordre, chargés et environez de feu et lumière jettoient force fusées et fuex 'artificiels; lesdits bateaux de leurs piesces firent unne salve, et le retentissement de l'écho accroissoit le bruiet de l'artiflerie; de là Leurs Altèzes se retirèrent.

Le 15° de décembre Leurs Altèzes ouïrent messe en Court et mangèrent retirez. L'après disner furent aux pères jésuites, où par les estudiants fust représenté une comédie en langue latine : le subject estoit la vie de Sainte-Élisabeth. Sur la fin furent représentées les Dix Sept Provinces par aultant de filles. Celles qui sont soubz l'obéissance sont habillez d'habitz gris et de couleur, et les rebelles de dueil : chascun récita quelques vers et présenta quelque épigrapme à Leurs Altèzes; le tout estoit d'assez belle invention; d'illec l'on se retira en Court.

Le 14° ouïrent messe en Court come le jour précédent, et mangèrent retirez; furent l'après disner veoir la bourse, où elles s'entretindrent quelque temps pour veoir la diversité de l'ouvraige; furent aussy veoir aultres sortes de verre de belle invention.

Le 15° Leurs Altèzes tindrent conseil d'Estat le matin, où les chastelains et gouverneurs d'Anvers. Lierre et grand espaignols leur firent serment, comme ressortissant ès places du duché de Brabant. L'après disner furent veoir la maison des tapisseries et l'imprimerie de Plantin. Le soir, ceux de la ville d'Anvers firent présent à Leurs Altèzes d'une tapisserie de soye et or fort riche, réduicte en sept piesces, où estoient représentez les victoires qu'eust Son Altèze à Calais, Ardres, Hulst et Amiens; firent de mesme présent à Leurs Altèzes de beaux linges.

Le 16°, l'après disner, Leurs Altèzes furent veoir l'église de Nostre-Dame, les chapelles, autels et painctures qui s'y retrouvent; montèrent aussy avec les dames la grande tour, d'où l'on descouvre plusieurs villes autx environs et tout Anvers.

Le 17° Leurs Altèzes ne sortirent de la Court, que pour entendre la messe ².

[·] Fuex, feux.

² Cfr. Boschues, Historica nurratio inaugurationis in S. R. imperii marchionatum, p. 180, où se trouvent des gravures représentant bon nombre d'ares de triomphe, des seènes, etc.

Partement d'Anvers pour Bruxelles.

Le 18°, sur les neuf heures du matin, Leurs Altèzes s'embarquèrent et Décembre. — 1599 vindrent disner à Willebrouck, arrivèrent environ les huict heures du soir à l'entrée de la ville, se mirent en coche et allèrent au palais.

Son Altèze donne six thoisons d'or le 21 de décembre.

Le 21° décembre Leurs Altèzes ouïrent les vespres en la chapelle de la Court, où les chevailliers comparurent, mesme les seigneurs qui debvoient recepvoir l'ordre. Le lendemain, jour de saint Nicolas, touts se trouvèrent en Court sur les neuf heures du matin; les prince 'et comte de Mansfelt et comte d'Aremberghe 'et comte de Berlaymont avec leur grand colier; chascun des aultres fust apellé selon son ordre et selon qu'ilz avoient esté armez chevaliers de l'espée d'honneur. Le ducq d'Arscot entra le premier en la chambre de Son Altèze, où il fust armé chevalier, et après quelques cérémonies et observations, le serment receu, prenant le collier des mains du seigneur d'Assonleville, trésorier de l'ordre, le donna et mict au col du dit ducq, depuis l'embrassa; le marquis d'Haverek suivy par après, et consécutivement le comte de Solre, le prince d'Orange, les comtes de Ligne, et d'Egmont, et et strois derniers furent aussy armés chevaliers avant que de recepvoir l'ordre. Après que tout fut passé à la veu des trois aultres et plus anciens chevalliers de l'ordre cy dessus només. S. A. créa aussy de sa main

¹ Pierre-Ernest, comte, prince de Mansfeld.

¹ Charles de Ligne, comte d'Aremberg.

⁵ Florent, comte de Berlaymont.

⁴ Le marquis d'Havré, V. plus hant, p. 520, note 4.

⁵ Philippe de Croy, comte de Solre. V. plus haut, p. 524, note 8.

⁶ Philippe-Guillaume de Nassau. V. plus haut, p. 524, note 1.

Lamoral, comte de Ligne, etc. V. ibid., note 7.

⁵ Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, mort le 18 janvier 1620.

1599 — Décembre, le comte de Fontenoy 'et seigneurs de Barbanson 'et Hacicourt' chevaliers de l'espée d'honneur. Cecy archevé, marchent touts devant S. A. pour aller trouver la Sérénissime Infante, et l'accompaignèrent à l'église de la Court, où la messe se célèbra solemnellement par le nonce du Pape'; les chevaliers de l'ordre estoient assis sur ung banc, selon leur ordre et rang; S. A. fust à l'offrande, touts les chevaliers de mesme deux à deux. La messe finie et après avoir accompaigné la Sérénissime Infante en son quartier, S. A. descend et se mict à table avecq touts les chevaliers de l'ordre, en nombre de neuf; S. A. fust servye par ses gentilshomes de la bouche, et les chevaliers par ceux de leur maison et paiges; et pour la disposition de la table et viandes estoient ordonez deux gentilshomes de la bouche; le tout se passa et acheva fort heureusement et au contentement de tous.

Continuation des entrées de Leurs Altèzes en leur pays et Estats, l'an 1600.

1600 – Janvier. Depuis le retour de Leurs Altèzes d'Anvers, elles s'occupèrent au redressement des affaires, donnant ordre aux choses les plus nécessaires et désirans achever les entrées qui estoient à faire en leur pays et estatz et prester et recepvoir les serments accoustumez; et résolurent d'aller en Flandre, Arthois et Hainault, et partirent le 27° de janvier 1600, jour de jeudy, pour le lendemain entrer en leur ville de Gand.

Arrivée de Leurs Altèzes à Terremonde, le 27° de janvier 1600.

Leurs Altèzes partirent de Bruxelles sur les dix heures et demy, accompagniées de leur Court et maison et d'aultre noblesse. Ils arrivèrent sur les quatre heures et demy à Terremonde, ville dépendante de Flandres, que la saison des guerres a fort appauvrye. Le magistrat les vint recepvoir et

¹ Probablement Simon d'Igny, comte de Fontenoy, fils de François et de Clandine d'Ernanteourt.

² Sans doute Robert de Ligne, s' de Barbancon. V. de Montplainchamp, l. c., p. 256.

⁵ Sans doute Charles de Lalaing, sr de Hachicourt, V. ibid., p. 257.

⁴ Octave Frangipani, archevêque de Tarente, qui fut nonce sous le règne de Philippe II et resta accrédité aux Pays-Bas jusqu'en 1606.

rendre obéissance; la garnison d'Espaignolles d'illee, quy est de quelque Janvier. - 1600 150 homes, come la bourgoisie, estoient en armes, qui firent salves et démonstrations selon leur pouvoir. La porte à l'entrée en forme triumphalle avec quelques colonnes en forme de piramide; les feux de joie se firent de nuict, et le lendemain à l'église; furent veues plusieurs feux, beaux et artificiels 1.

Entrée de Gand, le 28° de janvier.

Leurs Altèzes desplacèrent de Terremonde sur les dix heures du matin et arrivèrent à Gand sur les quatre heures du soir. A une lieue de la ville. les Estats et les quatre membre de Flandres les vindrent rencontrer et saluer; le mesme fist le magistrat de la cité; six compaignies d'infanterie de bourgeois eslevez en bel ordre et équippaige, et avec pennasces des couleurs de l'Infante, estoient en compaigne, qui firent touts une assez belle salve. L'on passa proche du chasteau, l'artillerie duquel se tira entièrement; une forme d'escarmouche ou rencontre se fist en compaigne, la moitié vestuz en Mores, l'aultre moitié en Chrestiens, qui eurent la victoire. Arrivées à la porte de la ville, Leurs Altèzes et les dames sortent de coches. où les évesques de Gand 2, Ypres 3 et Bruges 4, avec aultres prélatz et tout le clergé les attendoient, elles baissèrent les croix, puis montent à cheval; la mesme forme et disposition qu'en Anvers se tint au marcer⁸. Leurs Altèzes se mirent soubz le poil des couleurs de la ville, noir et blanc, porté par quelques gentilshomes de la ville: les bourgois, avecq des flambeaux ardants, accompaignoient des costez, et, ce qui estoit remarquable, depuis la porte de l'entrée jusques au Palais, des deux costez, estoient filles eslevées en air avecq des torches ardantes, de vingt à vingt pieds, et la plupart avoient nom Isabelle. Cecy représentoit la Pucelle de Gand, et estoient en nombre plus de huict cens. Leurs Altèzes poursuivent leur chemin par les rues ordonées,

¹ Cfr. l'Historica narratio inaugurationis principum précitée, p. 514, où sont reproduites les inscriptions.

² Pierre Damant, évêque de Gand, de 1590 à 1609.

⁵ Pierre Simonius, évêque d'Ypres, de 1585 à 1605.

Mathias Lambrechts, évêque de Bruges, de 1596 à 1602.

Marcer, cortége.

1600 - Janvier.

passèrent quelques quatre arcs triumphaux d'assez belle invention, où estoient representez la Pucelle de Gand, la naissance de l'Empereur Charles le Quint, les victoires de S. A., la donation des dix sept provinces, la descente des comtes de Flandre. A l'aposite de la Court estoit aussy une pyramide erigée haulte, et avecq belles devises; aussy furent veues quelques représentations come les quatre Rivières qui passent en la ville, avecq beaux vers et inventions. Wulcan¹ aussy, aulieu de forger armes, les reduisoit en instrumens d'agriculture et labeur, pour signification d'une future pais; en divers endroits y avoit musicque et diversité d'instruments. Le tout passé, Leurs Altèzes descendent en la grande église de Saint Jean, où le Te Deum laudamus se chanta; d'illecq remontent à cheval, entrèrent en Court et mangèrent retirez; le soir y eust des feux de joie et artificiels sur les rues.

Le 29e peu de choses se passa: car Leurs Altèzes ouïrent messe et mangèrent retirez. Et ce jour fust emploié pour donner ordre à ce qui se feroit le lendemain. Le soir les feux de joies se continuèrent.

Le 50° jour, le dimanche, Leurs Altèzes sortirent sur les huiet à neuf heures du matin. et, accompaignées de leur Court et magistrat de la ville, furent à Saint Pierre, où l'abé et des religieux les receurent à la porte et conduirent à l'église en chantant le Te Deum. La messe se célébra solennellement par le dit abé. Leurs Altèzes furent à l'offrande; et le service divin achevé, avant que faire le serment, l'archiducq approche l'autel, à laquelle l'abé, selon l'ancienne observation, ceignit l'espée; de là le serment se fist comme au premier prélat du comté de Flandres. Par après LL. AA. disnèrent au mesme lieu; le mesme firent les dames, seigneurs et ceux de sa maison et ce aux fraiz de l'abbé, ensuitte de ce que du passé s'est observé.

L'après disner Leurs Altères furent en l'église de Saint Jean, où ung théâtre estoit dressé et revestu de vert, là où le clergé et Estats du comte de Flandres comparurent. Et après que le président Richardot eust faict ung discours sur ce qu'estoit à faire, Leurs Altèzes jurèrent de les maintenir en leurs privilèges et de les deffendre et maintenir; réciproquement lesdits du clergé et Estats firent serment de leurs demeurer fidels, aider et servir. Et cecy faict, les clairons et trompettes touchent, et Leurs Altèzes

¹ Vulcain.

sonnent une cloche, chose observée en forme de souveraineté. D'illec Leurs Janvier. - 1600 Altèzes passent sur la place, où estoit aussy dressé ung eschaffault de ceux de la ville, couverte et ornée de couleur verte; les magistrats, touts vestuz de robbes de velour noir. l'accompaignent, montent sur le théâtre, où les serments de costé et d'aultre se firent, comme particulièrement de la ville; le peuple le confirma et crie par trois fois : Vive Leurs Altèzes! On sème de l'argent, et furent créés trois chevaliers de la main de S. A.; les clairons et trompettes touchèrent en forme d'applaudissements et resjouissance. Toutes les cérémonies achevées. Leurs Altèzes se retirèrent, et les feux de joie continuèrent. Le dernier de janvier, après disner, comparurent en Court les députez du quartier d'Ypres, qui firent et receurent le serment. Le mesme firent les villes et chastelainies du comte de Flandres, comme Courtray, Terremonde, Nieuport, l'Escluse, Hulst, Waes, Bourbourg, Cassel, Bailleul et aultres. Les gouvernements des villes, comme de l'Escluse, Duncerce ', Saes 2, Nieuport, etc., firent le serment, comme aussy le gouverneur du chasteau et citadelle de Gand. Le soir se représenta quelque comédie au chasteau par les soldatz de la garnison; les quartiers de Bruges et du Francq différant leur serment jusques à aultre saison. Ce mesme jour arrivèrent les ambassadeurs de l'empereur que S. A. avoit auparavant envoyés rencontrer et recepvoir par l'ung de ses gentilshomes. Le 1er de febyrier, veille de la Février, Purification, Leurs Altèzes sortirent l'après disner, furent veoir le chastau et maison où Charles le Quint, d'heureuse mémoire, nasquit; d'illecq furent our les vespres en l'église Sainte Pharailde, où sont chanoines qui estoient jadis chapelains des comtes de Flandre. Retourné en Court, S. A. donna audience publicque aux ambassadeurs d'Allemaigne de l'Empereur, qui estoitent les comtes de Isenbourg 3 et de Manderscheit-Blanchenhenin 6 et le seigneur Charles Mitzel Vanderspiel. Leur harangue fust en langue allemande fondée sur trois points. S. A. fist la responce en mesme langue. L'on représenta par après une comédie en langue latine, que les pères jésuites firent. Ceux de la ville firent ung présent à S. A. d'une fontaine et aiguier et ung pot à mettre fleurs, revestuz de diverses figures et animaux, le tout évalué à quelque neuf mite florins.

Dunkerque. | 2 Le Sas de Gaud. | 5 Philippe, comte d'Isembourg.

⁴ Herman, comte de Manderscheit-Blankenhein.

1600 - Février.

Le 2°, jour de la Purification, Leurs Altèzes ouïrent la messe sollemnelle, célébrée par l'évesque de Gand en la grande église de Saint Jean, et disnèrent en public; l'après disner furent veoir le chasteau, où l'artillerie se tira; d'illecq l'on retourna en Court, et le tout se disposa pour le partement de lendemain!.

A Courtrai, le 3e de febvrier.

Après que Leurs Altèzes eurent ouy messe à Gand, les ambassadeurs de l'Empereur vindrent prendre leur congié d'icelles, comme aussy le magistrat de la ville; et sur les neuf heures, elles partirent et vindrent disner à my chemin au village Marchelen 2. Le temps fust fort incomode tant pour la froidure que pour la continuelle neige qui fist; néantmoins on arriva sur les cincq heures à Courtray. Les habitants d'illecq sortirent environ demy lieue de la ville, avec quelques quatre à cinc enseignes, firent leur salve. Aussy dans la ville on tira quelques pièces d'artillerie et mortiers; le clergé, grand bailly et magistrat receurent Leurs Altèzes à la porte. Les rues estoient bornées à tous costez de lumières; il y eut trois à quatre théâtres avec représentations, entre aultres les roiaulmes d'Espaigne se monstroient par des filles avec les banderolles en main, où estoient despeintes les armes de chascun roiaume. A l'entrée de la place estoit représentée la descente des comtes de Flandres en personaiges, avec les mesmes habits et armes qu'alors ils usoient; et cecy estoit consécutivement figuré jusques à la Sérenissime Infante; plus avant et proche du palais y avoit ung arc triumphal avec quelques devises et inscriptions. Leurs Altèzes et les dames descendent, et le soir se firent quelques feux d'assés belle invention.

Le 4º Leurs Altèzes séjournèrent et furent ouïr messe en la grande église et disnèrent retirez; le soir furent récités quelques vers par les disciples des jésuites et louange et congratulation de Leurs Altèzes avecq des inventions qui assés pleurent à Leurs Altèzes. A l'apposite de la Court quelque facétieuse comédie, s'en fist aussy par les bourgois en leur langue. Le matin, jour de partement de Leurs Altèzes, ceux de la ville firent

¹ Voir, pour de plus amples détails, l'Historica narratio précitée, p. 519.

² Machelen, province de la Flandre orientale.

présent à Leurs Altèzes de quelques centaines d'aulnes de nappes et Février. — 4600 plusieurs damasquinées fines avec les armes de Leurs Altèzes et à l'entour celles de dix-sept provinces, le tout fort industrieusement faiet '.

Entrée de Lille, le 5° de febvrier.

Leurs Altèzes partirent de Courtray sur les dix heures, après avoir ony messe à St Martin, passèrent par Menin. Quelque nombre de bourgois avec cinc enseignes les rencontrèrent à demy lieue de la ville, qui firent leur salve : le magistrat fit aussy son devoir au sortir des faubourgs. Le gouverneur de Lille avecq quelque noblesse vint trouver Leurs Altèzes plus avant; les esleux de la chastelainie de Lille en asses bon nombre se trouvèrent en campaigne avecq quinze drapeaux, qui firent leurs salves et démonstrations; à demye lieue de Lille quelques six cents bourgois, avecq six enseignes en belle ordre et fort bien armez, vindrent rencontrer Leurs Altèzes, et, après leurs salves, marchèrent les accompaignants; ceux de la ville et du magistrat et de la Chambre des comptes vindrent proche de Marquette aussy à rendre leurs devoirs. L'on marche jusques proche la porte Roialle, qu'ils apellent la porte des Malades, où Leurs Altèzes et les dames descendirent. La muraille estoit couverte d'arquebuserie et mosquetterie; l'arillerie, piesces et mortiers jouèrent. Leurs Altèzes, les dames montent à cheval; le poille de damas de couleur blanc et incarnat les attendoit à la porte, porté par quelqu'ungs de la ville habillés de damas blanc et noire; l'on comença à entrer et observer le mesme ordre qu'aux aultres entrées. De six à sept pas des deux costez des rues y avoit des torches ardentes eslevées; avant qu'arriver au marchief l'on rencontra divers théâtres avecq plusieurs représentations, tant des comtes que comtesses de Flandres, empereurs de Constantinople et aultres, avecq des héraultz qui représentoient les blaisons. Sur la place à main gauche estoient remonstrés les dix Empereurs consécutifs de la maison d'Austriche, avecq une place expectative au dernier : le tout figuré par personnes vifves et approchants au plus près la nature. A main droite estoit dressé le theâtre

¹ Confr. l'Historica narratio précitée, p. 545, où sont détaillés les ornements et les inscriptions.

1600 - Février, pour le serment, fort sumptueux avecq belles colonnes, revestu de rouge et et semé de fleurs de lis blanches, qui sont les armes de la ville; l'on passa jusques à 4 arcs triumphaux de belle et rare invention, avant que d'arriver à la grande église de Saint Pierre. Aussy sur aultres divers tableaux se virent au naturel quelques ducqs et duchesses de Bourgoigne; mesmes sur ung aultre théâtre estoient représentées les sainctes Clara, Elisabeth et Eugenia, où on n'avet rien oublié. A l'aposite de la grande église, le doïen et les chanoines vindrent prendre Leurs Altèzes. Elles descendirent, baisèrent la croix, entrèrent en l'église ou le Te Deum se chanta, comme aussy la musicque avecq belles cérémonies. Elles remontent à cheval, passent encore deux aultres arcs triumphaux et plusieurs théâtres de représentations. Entre aultres estoit démonstrée l'institution de l'ordre de la Toison d'or par le bon ducq Philippe, ensemble l'Empereur Charles le Ouint et le Roy d'Espaigne décédé. Les cloches sonnoient de touts costez. les clairons et trompettes touchaient pour déclaration de joie et contentement; et, pour achever, l'on peult avecq raison juger l'une des belles qui se faict au Pays-Bas depuis l'arrivée de Leurs Altèzes : car, laissant les fraiz à part, les inventions et dispositions des choses estoient de considération. La place avant qu'arriver en Court estoit très bien armée de bourgois, qui d'ung costel d'aultre s'estendoient jusques au palais, où Leurs Altèzes descendirent et se retirerent. La nuict l'on continua à sonner les cloches et à faire les feux de joie, qui furent beaux et bien ordonez.

> Le 6°, le magistrat vint trouver Leurs Altèzes pour les accompaigner à la grande église de Saint Pierre, où elles ouïrent la messe solemnelle, célébrée par l'abbé de Los. Bon nombre de bourgoisie bien armée, tant de mousquets, harquebuses que de corselets et picques, marchoient devant à l'allée et retour. Les théâtres, où Leurs Altèzes passoient, estoient ornés de personaiges comme le jour précédent. La messe achevée, les doiens et chanoines vindrent présenter à Leurs Altèzes pain et vin, et ce en recognoissance de l'avoir receu de leurs prédécesseurs, et que come très humbles chapelains et orateurs d'iceux, ils estoient obligez de faire ceste démonstration, suppliant Leurs Altèzes de leur faire la mesme grâce par la confirmation de leurs privilèges, droits et franchises. Cecy achevé, Leurs Altèzes jurarent et confirmèrent ce que dessus. De là, accompaigniés de leur Court et magistrat de la ville, passèrent sur la place, où le théâtre pour le serment cy dessus

spécifié estoit aperceu avecq ung dosseret et deux chaises, où Leurs Altèzes Février. - 1600 s'assirent. La Court tenoit leur costé droit, ceux de la ville le costé gaulche; le président Richardot fist ung discours sur les observations et coustumes anciennes et sur ce qu'estoit à faire. Leurs Altèzes jurèrent l'entretien de leurs privilèges; eux en réciproque jurèrent obéissance et fidélité. Ce que le peuple confirma en haussant la main et criant par trois fois: Vive Leurs Altèzes! Les clairons et trompettes touchent, l'on sème de la monoie; S.A. créa quatre chevaliers. Elles retournèrent en Court et disnèrent retirez. Néantmoins ceux du magistrat eurent entrée pour les veoir manger. L'après disner ceux de la Chambre des comptes vindrent baiser les mains à Leurs Altèzes, et supplier de les avoir en protection et favorable recommandation. Ceux dépendant de la chastelainie de Lille et signament les quatre hault justiciers, qu'ilz apellent, firent le mesme devoir, et presentèrent dix mille escus. Le soir les pères jésuites, par les estudiants, firent quelques représentations avecq des inventions et congratulations de Leurs Altèzes; l'artillerie dessus les ramparts se tira encore, et les feux de joie se continuèrent, qui furent beaux et de belle invention.

Le 7º ceux de la ville vindrent présenter à Leurs Altèzes six coupnes d'or, évaluez à quelques douze milles florins, et la réparation de quelques dix milles florins qu'ilz avoient faict en Court fust aussy donée. Leurs Altèze ouïrent messe en la chapelle du palais, et mangèrent en publicq. L'après disner furent veoir la chapelle de Nostre Dame de Grâce à une liene de la ville, place de miracles et dévotions. De là furent visiter le cloistre et abaïe de Loz. L'abé et les religieux les furent rencontrer à l'entrée du cloistre, entrèrent en l'église et firent leurs dévotions. D'illeeq furent faire collation et retournèrent en la ville. A leur entrée guelgues pièces d'artillerie se tirèrent, donèrent audience à ceux du chapitre, soupèrent retirez'.

Entrée de Tournay le 8° de febvrier.

Le partement de Leurs Altèzes fust sur les dix heures du matin. Le gouverneur et ceux du magistrat les accompaignèrent; quelque artillerie se tira au sortir. A une lieue de Tournay vint le gouverneur d'illeeg, avecq

¹ Cfr. l'Historica narratio, l. c., p. 352.

1600 - Février, quelque poblesse, recepyoir Leurs Altèzes Les cérémonies achevées, plus avant ceux de la ville et du magistrat firent le mesme rencontre et devoir A ung quart de lieue estoit ung bon nombre de bourgoisie, et jusques à 15 à 16 cents, avec quelques seize drappeaux, répartiz en trois trouppes, qui firent une belle salve; et entre iceux estoient les quatres confréries, la pluspart habillez de rouge. Leurs Altèzes descendent proche de la ville, et après avoir faictz collation, elles et les dames montent à cheval; quelqu'ungs du magistrat habillez de damas noire les receurent à la porte soubz un dosseret orange et violet; à l'entrée de la ville de Tournay se représentoit avec congratulations; plus avant estoit ung aultre théâtre, où douze Sibilles se monstroient, au plus proche du naturel. D'illecq l'on passe à ung arc triumphal qui estoit dédié à Leurs Altèzes, avec beaucoup de congratulations et bon succez. A la main gauche se monstroit ung théâtre, où toute sorte de mestiers et arts manueles estoient figurés et représentés, et au dessus estoient flambeaux allumez. Plus oultre se trovoit ung aultre arc, où Leurs Altèzes estoient assises en chariot triumphal, et de l'aultre costé estoient les deux effigies de Leurs Altèzes. Les rues estoient au dessus revestues de verdure et feuilles de lierre, et aux costez des tapisseries et painctures. L'on arrive à la grande église cathédralle de Nostre Dame, où Leurs Altèzes descendent, L'évesque avec touts les chanoines les attendoient à la porte: l'évesque fist ung discours. Leurs Altèzes baisent la croix, passent au cœur, où le Te Deum laudamus fust chanté et quelque musicque. Leurs Altèzes remontent à cheval, passent par ung aultre théâtre, où les sainctes Élisabeth, Clara et Eugenia estoient représentées, et plus avant se montra ung aultre arc où l'Honneur, l'Envie et la Vertu estoient figurées. Leurs Altèzes entrent en Court, souppent retirez, et le soir se firent les feux de joie.

Le 9º Leurs Altèzes sortirent sur les neuf heures, ouvrent la messe sollemnelle, célébrée par l'évesque en l'église de Nostre Dame. Mais avant qu'entrer en l'église estoit ung lieu préparé, où Leurs Altèzes firent serment de maintenir les droits et privilèges de l'église, come leurs prédécesseurs; le mesme se fist par le clergé. La messe achevée, l'on passe au lieu du serment, où ung théâtre beau et revestu de drap bleu estoit dressé. Et après

Guillaume d'Esne, évêque de Tournai, de 1596 à 1614.

que le président Richardot eut faiet le discours sur ce qu'estoit à faire, Février. — 1600 l'on leut une forme de serment que Leurs Altèzes advouérent, et jurérent fidélité et obéissance. Ce que le peuple confirma, haussant la main en criant par trois fois : Vive Leurs Altèzes! L'on sema par après de la monoie; et S. A. créa trois chevaliers; retournent en Court, et mangèrent retirez. L'après disner sortent de la Court et courèrent avec les dames en traineaux; et furent veoir le chasteau, où quelques salves se firent; ceux du baillage firent et receurent aussy le serment. Le soir les feux de joie continuèrent et le chasteau fist encore quelques démonstrations par des salves. La ville de Tournay fist présent à Leurs Altèzes de quatre chandeliers d'argent à mettre flambeaux, évaluez à quelque deux mille escuz. Tournesis donna deux saliers d'or !.

A Orchies.

Le 16° de febvrier, Leurs Altèzes partirent de Tournay et furent disner à Orchies. Quelques eine enseignes de bourgoisie estoient en campaigne. Le magistrat les retient; et la ville, selon leur possible, fist démonstration de la joie qu'elle avoit par l'arrivée de leurs princes. Quelques vers et inscriptions le témoignoient, comme aussy quelques feux qui se firent sur le marchief, où il y avoit ung théâtre avec quelques représentations.

Entrée de Douai le 40° de febyrier.

Pour faire l'entrée de Douai, Leurs Altèzes partirent d'Orchies environ les deux heures après midy. A une lieue de la ville les gentilshommes d'illecq les vindrent trouver, comme aussy le magistrat, les serments et confréries furent à la rencontre, asseavoir : les arbalestriers habillez de violet et à cheval, et les canoniers rouges, les espadiers ou escrimeurs de blane, touts avec leurs enseignes et devises ; quatre compaignies bourgoises bien en ordre estoient aussy aux portes. Leurs Altèzes et les dames montent à cheval, l'artillerie de la ville tira. Leurs Altèzes entrent, se mettent soubz

¹ Cfr. l'Historica narratio, l. c., p. 572, où sont décrites toutes les ornementations et inscriptions.

1600 - Février, un poile de taffetat des couleurs de la Sérénissime Infante; de quinze pieds à quinze pieds jusques à la Court y avoit des torches allumées et eslevées que tenoient des enfants. Le surplus des compaignies estoit disposé d'ung costé d'aultre depuis la porte jusques au palais. Le recteur et professeurs de l'Université se trouvèrent à la porte, et l'entrée estoit ornée en forme d'arc triumphal, où estoit dépeinte la Foy et Relligion représentants la ville de Douay. Plus avant, et à l'entrée du marchief, estoit représenté ung arc, où estoit figuré la déesse Thésis de la terre, avec cornes d'abondance pleines de fruicts. Sur le marchief estoit le théâtre pour le serment, où la généalogie et descente des comtes de Flandre estoit mise jusques à trente et trois, le tout par personnes vifves et au naturel, avec inscription des noms, A l'entrée de la rue de la Halle, ung aultre arc, où estoit représentez les deux patrons de la ville, saint Aimé et saint Moran', figurez au vif, avec une pucelle revestue de rouge, qui représentoit la ville de Douay. De là ung aultre théâtre, où estoit représenté la conqueste des Indes, avec le deschassement des Mores de Grenade par le roy Ferdinand le Catholicq. Ung aultre théâtre, où estoit signifié l'institution de l'université de Douay par le Roy deffunct, lequel présentoit ladicte université en forme de pucelle à la Sérénissime Infante, lui donnant et recommandant, le tout par personnes vifves. Proche de l'église de Saint Pierre ung aultre théâtre, où la piété et relligion d'ung comte de Habsbourg de la maison d'Austrice estoient représentées, qui mist pied à terre en campaigne pour accompaigner le Saint Sacrement. S. A. met pied à terre à l'église Saint Pierre, où l'on chante Te Deum, et quelque musicque se fist. Elles remontent à cheval, treuvent ung aultre théâtre, où estoit Neptunus avec son trident, et une nimple Sirène chantant. et ung basteau avec ung voile tendu. A l'entrée du palais, en forme d'arc, estoient représentez les temples de Vertu et Noblesse. Quelques bourgeois avec quelques flambeaux accompaignoient des costez; Leurs Altèzes descendent en Court, souppent retirez; les feux de joie se firent. Le 11°, Leurs Altèzes ouïrent messe et mangèrent retirez ; sur le soir quelque comédie se fist par les disciples des Jésuites, où estoit monstrée la descente de la maison d'Austrice et empereurs.

Le 12º Leurs Altèzes oïrent messe sollemnelle à Saint Aimé, célébrée

¹ Saint Maur.

par le doien. Le magistrat et les confréries les accompagnèrent. Par après révrier. — 1600 l'on arrive sur le marchief, où le théâtre pour le serment estoit dressé et revestu de drap rouge, semé des premières lettres du nom de Leurs Altèzes. Les mesmes cérémonies s'usèrent qu'aux serments précèdents : car le discours se fist par le président Richardot; de là les serments se firent réciproquement, le peuple par sa voix le confirme, l'on sème de la monoie et trois chevaliers furent créés. L'on retourne en Court; Leurs Altèzes mangèrent retirez. L'après disner furent veoir les collèges publicqz d'Anchin ', Marchiennes et le Séminaire s. S. A. arma aussy en sa chambre chevalliers, les seigneurs de Noriearmes ', Billy s et Sennegem e. La ville de Douay fist présent à Leurs Altèzes de deux couppes d'or de valeur d'environ deux milles escuz .

Entrée d'Arras le 15° de febvrier.

Au sortir de Douay, le magistrat et les confréries, qu'ilz apellent serments, accompaignèrent Leurs Altèzes; comme à l'entrée l'artillerie se tira. Et à une lieue prez d'Arras, le comte de Berlaymont *, gouverneur de la province d'Arthois, avec la noblesse du pays en bon nombre, vindrent trouver Leurs Altèzes mirent la pluspart pied à terre et les saluèrent. Le magistrat de la ville fist le mesme devoir; l'évesque d'Arras et l'abbé de St Wast evindrent à la rencontre. Les confréries, assçavoir les archiers, harquebusiers, espadiers et arbalestriers, habillez de divers couleurs, estoient dis-

- 1 Ce collège fut établi à Douai, en 1568, par Jean Lentailleur, abbé d'Auchien.
- ² L'érection, en 1562, du collège de Marchiennes est due à Arnoul Gantois, abbé de Marchiennes.
- ⁵ Le séminaire royal a été institué, le 21 avril 1582, par Philippe II.
- 4 Maximilien, comte de Sé-Aldegonde, baron de Noircarmes, vicomte de Wisque, etc., mort le 15 mars 1655.
 - ⁵ Jean de Robles, baron de Billy, st de Santes, etc., mort en 1621.
- ⁶ Butkers, Trophées de Brabant, supplément, t. 1, p. 152, cite, au nombre des seigneurs de la chambre qui portèrent le corps de l'archidue Albert, Eugène d'Aremberg, comte de Zenighem.
 - 7 Cfr. l'Historica narratio précitée, p. 579.
 - 8 Florent, comte de Berlaymont, nommé gouverneur d'Artois par lettres patentes de novembre 1599.
 - ⁹ Mathieu Moulaert, évêque d'Arras, de 1575 à 1600.
 - 10 Philippe de Caverel, abbé de St-Vaast, nommé en 4598, mort le 50 novembre 1656.
 - 11 Espadiers, escrimeurs.

1600 - Février, posez chascun en son ordre avec son drapeau. Quelques mille bourgois reduicts soubs eine enseignes faisoient aussy ung esquadron; la compaignie ordinaire de la cité estoit de mesme en campaigne; en passant Leurs Altèzes firent des salves de touts costez. La Sérénissime Infante et les dames descendent à Saint Michiel, prévosté dépendant de Saint Wast, où elles firent collation; puis après remontent en coches, et passent jusques proche de la ville, où estoit préparé ung édifice en forme de pavillon. Leurs Altèzes descendent, se mettent en deux chaises. Le procureur de la ville, au nom de la ville, leur congratula leur bien venue, avec souhaits d'heureux succez, les requera et supplia, selon l'observance ancienne, de faire et recepvoir le serment avant qu'entrer en la ville. Leurs Altèzes le firent. Ceux de la ville, représentez par le magistrat, firent le mesme, et fust crié par trois fois : Vive Leurs Altèzes! Cecy achevé, l'artillerie joua, et fist salve realle avec balles, qui fust belle. Les bourgois, qui estoient en compaignie, et les confréries firent le mesme par trois fois. D'illeeg Leurs Altesses et dames montent à cheval: toute la noblesse d'Arthois en bon nombre et en bon équippaige marchoient entresmeslez avec ceux de la Court; le magistrat suit, et le mesme ordre s'observa au marcher qu'aux aultres villes. A l'entrée de la ville, Leurs Altèzes se mirent soubz le poile de damas de couleur bleue, frangé d'argent. L'on comence par la partie de Saint Nicolas; et pour le faire court, la ville avait dressé jusques à quatre arcs triumphaux et sept à huict théâtres avec représentations. Les arcs démonstroient l'alégresse de la bien venue de Leurs Altèzes, avec leur descente et valeur de leurs prédécesseurs et l'espoir d'ung bon succès à l'advenir. Aux théâtres se représentoient la Sainte Manne, la Sainte Chandelle, la Piété de ceux de la maison d'Austrice. Au devant de la maison de la ville estoient monstrés au plus près du naturel les comtes et comtesse d'Arthois, jusques à la Sérénissime Infante jusques au nombre de dix-sept. A main gaulche de la place le théâtre pour le serment estoit dressé, revestu de rouge, assés beau et de belle invention. Les cloches de la ville sonnoient partout; le marchief estoit rempli de soldats bourgois bien en ordre; l'on passe d'arc en arc, de théâtre en théâtre, jusques à Saint Wast, où l'abbé avec ses relligieux vindrent recevoir Leurs Altèzes et les menèrent en l'église, où le Te Deum se chanta. Elles se logèrent par après audist St Wast, et le soir se firent les feux de joie.

liers, conseilliers de courte robbe et six à sept de longue robbe vint baiser les mains à Leurs Altèzes. Après le magistrat et les confréries les accompaignèrent en l'église cathédralle de Nostre Dame en la citté, où l'évesque et les chanoines les vindrent recepvoir; à l'entrée elles baisèrent la croix; de là la messe se céléra sollemnellement par l'évesque. Le service divin achevé, Leurs Altèzes firent serment de maintenir les droits et privilèges de l'église; et le réciproque se fist de leur costé. L'on passe à la place, au théâtre du serment, où les trois Estats comparurent, assçavoir : le clerge, la noblesse et les villes. Au nom de Leurs Altèzes, le président Richardot fist ung discours sur ce qu'estoit à faire. L'évesque, au nom des Estats, fist aussy une remontrance à Leurs Altèzes; le serment se fist des ambedeux costez; le peuple le confirme; ceux représentants les Estats baisent les mains à Leurs Altèzes; l'on sème de la monoie, les clairons et les trompettes sonnent, et Leurs Altèzes retournent en Court, où elles disnèrent retirez. Ce jour iceux

Le 15°, Leurs Altèzes ouïrent messe à Saint Wast, mangent retirez; ceux de Saint Omer, accoutumez de faire serment particulier, comparurent, qui le firent et receurent. L'après disner Leurs Altèzes furent veoir la Sainte Chandelle '. Le soir se fist ung ballet en Court de six cavalliers et d'aultant de dames : il y eust quelque apparence de serao *.

du magistrat firent présent à Leurs Altèzes d'une coupe d'or, évaluée à quelques cinc milles florins, et la province donna quarante milles florins, n'aiant peu faire davantage pour les ruines et dégats qu'elle avoit receus

par les guerres dernières de France, pour estre sur la frontière.

Le 16°, au sortir de Leurs Altèzes d'Arras, le gouverneur de la province avec quelque noblesse les accompaigna. Auparavant prindrent congié ceux du conseil du magistrat. Les confréries mirent aussy en ordre; d'illecq se partit l'audiencier ⁵ pour l'Angleterre ⁴.

Le 14º le conseil de la province, composé d'ung président, deux cheva- Février. - 4600

¹ Chandelle miraculcuse, à laquelle fut attribuée la guérison des personnes atteintes de la maladie dite du feu des ardents. V., à ce sujet, Terrinik, Notre-Dame du Joyel on la Chandelle d'Arras. Arras, 1855. in-4°. | ² Serao, sérénade?

³ Louis-François Verryeken, nommé premier secrétaire et audiencier par fettres patentes du 4 mai 4585.

⁴ Comparez l'Historica narratio précitée, p. 590, où se trouvent en détail les descriptions de l'ornementation de la ville.

A Cambray, le 16e de febvrier.

1600 — Février.

Leurs Altèzes disnèrent à Vis en Arthois i, trois lieues d'Arras. En poursuivant leur chemin, arrivèrent environ sur les six heures à Cambray. Le chasteau fist avec son artillerie une salve realle avec balles; quelques mestiers aussy de la ville firent le mesmes; le magistrat de la ville les vint recepvoir, comme aussy auparavant avoit faict le gouverneur. Leurs Altèzes et les dames entrèrent en coches, sans aultre entrée publicque; car pour estre la ville pauvre et ruinée des guerres, ilz ne peuvent faire les fraiz que les aultres, ny faire les démonstrations qu'ilz eussent bien désirées. Ilz avoient néantmoins aperceuz un poile de taffetas de couleur incarnadine et érigé sur la place quelque théâtre. De touts costez y avoit des haches et flambeaux allumées. Leurs Altèzes allèrent loger à la maison et abbaye de Saint Auberth.

Le 17°, Leurs Altèzes ouïrent messe en la grande église de Nostre Dame. Les chanoines les vindrent recepvoir à l'entrée de la porte en chantant *Te Deum laudamus*. Après la messe elles furent veoir la chapelle de Nostre Dame de Grâce et les aultres singularitez de l'église, qu'est très belle. L'après disner furent veoir la citadelle et chasteau, où l'artillerie fist une belle salve d'environ soixante piesches de bronze, comme aussy l'infanterie de la garnison.

Le 18°. Leurs Altèzes ouïrent la messe sollemnelle en la grande église et ung sermon en langue française. L'après disner furent à la chasse; et au retour ceux du magistrat firent serment en chambre à Leurs Altèzes, comme protecteurs et seigneurs temporels de Cambray et Cambresis, et abbé et elergé l'advoua et confirma. La ville donna jusques à douze piesches de toille de Cambray des plus fines et des plus rares que l'on eust seeu recouvrir. Son Altèze créa trois chevaliers ⁵.

¹ Vis-en-Arthois, département du Pas-de-Calais.

¹ Haches, torches.

² Cfr. l'Historica narratio précitée, p. 405, qui donne les détails des ornementations et inscriptions.

Entrée de Valenciennes, le 19° de febvrier.

Aïant Leurs Altèzes ouy messe en la chapelle de Nostre Dame de Grâce, Février. — 1600 elles sortirent sur les neuf heures et demy de Cambray; l'artillerie du chasteau se tira comme aultreffois. Elles vindrent disner à Happe ' et arriverent sur les cinc heures à Valenciennes. Quelques bourgois, en nombre environ de deux milles, estoient rangez en trois esquadrons à demy lieue de la ville, touts bien en armes et en ordre, et habillez d'une mesme parure, toutz des couleurs de la Sérénissime Infante, et les enseignes de mesme, qui firent une belle salve en passant Leurs Altèzes. Et l'on peult dire que nulle bourgoisie des aultres villes, où ont esté Leurs Altèzes, les devance; car quant aux armes, habitz, agillités et disposition, ceux cy sont à recommander.

Le gouverneur de la province de llainault, le duc d'Arscot², soubz lequel est aussy Valenciennes, vint rencontrer S. A. avec quelque noblesse, mit pied à terre et salua, congratulant à Leurs Altèzes leur bienvenue et entrée à Valenciennes; le magistrat s'acquitta du mesme devoir. Leurs Altèzes et les dames montent à cheval; à l'entrée de la porte estoient les armes de Leurs Altèzes, bien richement eslevez, avec vers congratulatoires: le poile de damas incarnadin, frangé d'argent et de bleue, porté par les eschevins, qui estoient à la porte. L'on observa l'ordinaire façon à marcher, L'on trouve ung théàtre, où estoient représentez les dieux anciens. Le second monstroit la fondation et premiers comencements de la ville; plus avant se représentoient les Dix Sept Provinces avec ung espoir, par le moïen de Leurs Altèzes. d'une réunion et concorde; de là estoit monstré ung chariot triumphal fort superbe, avec les effigies de Leurs Altèzes, et devises et figures fort propres et significatives selon la saison. Tout du long de la place, des deux costez, y avoit des repartitions fort bien compassées avec les armes de Leurs Altèzes et aultres dessins; aussy n'est à oublier que, depuis l'entrée jusques à celle

¹ Haspres, département du Nord,

² Charles de Croy, duc d'Aerschot. V. sa notice biographique dans Montplainchamp, l. c., p. 590. Il vit le jour à Beaumont le 1er juillet 1560 et mourut le 15 juillet 1612.

1600 - Février, du palais, y avoit, de dix pas à dix pas, des haches et torches allumées, Sur la place y avoit une sorte de piramide, et au dessus estoit monstré le dieu Bacchus, souls lequel ung tonneau couloit de vin claire et vin blanc, et au dessoubz des cignes vifves nageants: et cecy vouloit signifier que la ville estoit du passé un réceptacle de cignes 1. La place se recognoissoit de touts costez par les feux qui estoient allumez; les clairons et trompettes touchoient; au sortir du marchief ung arc triumphal, non moins superbe, ains plus aucthorisé que le premier, estoit dressé, où beaucoup de choses de considérations estoient figurées; l'on passe oultre, et encore d'aultres théâtres suivoient, où estoit monstré le Mont de Parnassus avec les neuf Muses, accompaignées de leurs instruments mélodieux, l'Espoir de la délivrance des Pays Bas par le pouvoir et prudence de Leurs Altèzes, et deschassement de touts vices, hérésies et ambitions. Au dernier et proche de la Court estoit dressé le théâtre du serment, revestu d'estamete 2 rouge. Leurs Altèzes et les dames descendirent et entrèrent en la chapelle de la Court, lieu ordinaire pour les entrées des princes; les chanoines d'illecg chantent le Te Deum laudamus; par après Leurs Altèzes se retirèrent; et encore le soir se fist une aultre salve d'artillerie come aussy quelques feux de joie.

> Le 20°, sur les six heures du matin, se fist une aultre salve d'artillerie, et Leurs Altèzes furent ouïr messe sollemnelle en l'église de St Jean, laquelle fust célébrée par l'abbé de la maison; le magistrat l'accompaigna à l'allé et retour; la hourgoisie estoit rangée en armes depuis la Court jusques à la susdicte église; au sortir on alla au théâtre dressé pour le serment, où, après les coustumes et cérémonies ordinaires, Leurs Altèzes, comme seigneurs de Valenciennes, firent le serment; ceux de la ville au réciproque jurèrent fidélité. Ce que le peuple confirma par les cris ordinairs, haussant la main; l'on sema de la monoie; et S. A. créa deux chevaliers. Rentrées que Leurs Altèzes furent en Court, la bourgoisie, qui estoit disposée en belle ordre sur celle place, tira et fist salves par trois fois réitérées. Leurs Altèzes disnèrent retirez; l'artillerie sur le soir fist une aultre salve et les pères jésuites

¹ Un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui porte le numéro 18455 et traite du même sujet, ajoute ce qui suit : car l'on le peult tirer de l'éthemologie du nom de Valenciennes, c'est-à-dire Valée des cignes. V. aussi les poésies de d'Outreman, dans l'Historica narratio, pp. 411 et 417.

² Estamete, estamette ou estamet, petite étoffe de laine.

représentèrent par leurs disciples la descente de la maison d'Austrice, en Février. — 1600 langue latine.

Le 21° Leurs Altèzes furent ouïr messe à une lieue de Valenciennes, en une abaie de l'ordre des Prémonstrantz, diet : Vicoigne belle ', et en belle situation. L'après disner furent à la chasse du cerf : car cest endroit est fort peuplé de bois et venaison. Les salves d'artillerie durant le séjour de Leurs Altèzes se continuèrent soir et matin à Valenciennes; ceux de la ville donnèrent 5,000 florins ².

Le 22e partirent sur les 9 heures, furent disner à Condet set coucher à Chièvre , où il y at une Nostre Dame de miracles.

Entrée de Mons, en llainault, le 25° de febvrier.

Après avoir ouy la messe à Nostre Dame de Chièvre, Leurs Altèzes vindrent disner à Harsy ⁵, et arrivèrent, à quatre heures après midy, aux portes de Mons. Le ducq d'Arschot ⁶. gouverneur de la province, accompaigné de bon nombre de noblesse, les furent rencontrer et saluer. Bon nombre aussy de bourgoisie bien armée, avec leurs drappeaux, à ung quart de lieue les attendoit, qui par leur démonstration et salves signifièrent la joie et l'alégresse qu'elle recepvoit de leur venue. Leurs Altèzes et dames mirent pied à terre et montèrent à cheval. L'ordre s'observa come aux entrées précédentes; bonne quantité d'artillerie se tira, et firent salve realle avec balles. Avant qu'entrer à la porte y avoit ung portaille, où les armes de Leurs Altèzes estoient dépeinctes, tenuez de deux sauvaiges environez de

¹ L'abbaye de Vicogne, fondée vers H29. V. Gallia Christiana, t. III, p. 460,

² Conf. l'Historica narratio précitée, pp. 421 et suiv., où se trouve la description des ornementations auxquelles travailla le peintre De Vos.

³ Condé, départ, du Nord.

⁴ Pour se rendre de Condé à Mons, en passant par Chièvres, les archidues ont dù faire un détour, dans le but de visiter la chapelle de Notre-Dame, bâtie en cette vifle en 1150, par la dame du lieu. Connue sous le nom de Notre-Dame de la Fontaine, l'image de cette Vierge était très-célèbre par les miracles qui lui étaient attribués. V. Vray rapport des miracles faits à Chièvres; Ath, 1616 et Notice historique sur la ville de Chièvres dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VII, p. 189.

⁵ Harchies, province de Hainaut.

⁶ V. plus haut, p. 555.

1600 - Février. lierre. Au dessus de la porte estoient représentez la lune et le soleil ; la bourgoisie estoit disposée aux rues en ordre d'ung costé d'aultre; les fenestres et rues estoient toutes chargées de personnes pour veoir Leurs Altèzes. A l'entrée de la ville, le magistrat, adsisté de leur gouverneur, présenta les clefs à Leurs Altèzes. Elles se mirent soubz le poille, et passèrent jusques à quatre théâtres avant que d'arriver sur le marchief, où quelque chese se représenta, entre aultre les Contes de Haynault, et l'Espoir de la délivrance Belgicque, L'on arrive sur le marchief, où au deux bouts estoient deux théâtres congratulatoirs de la bienvenue de Leurs Altèzes; des deux costez du marchief y avoit des bois dressés, en forme de colonne qui le portoient, avec des flambeaux. A main gauche estoit le théâtre dressé pour le serment en forme de pavillon painct des couleurs de la Sérénissime Infante, et plus avant estoit couverte la fontaine du marchief d'ung théâtre, où le Jardin d'Haynault estoit représenté avec touts les blasons et escussons. D'illecq l'on nasse encore deux théâtres avant qu'arriver à la grande église de Sainte Wandrude, où Leurs Altèzes descendent et baisent la croix et furent receuz par les chanoinesse d'illecq, et maisnées au ceur, où le Te Deum laudamus se chanta. Cecy achevé, elles remontent à cheval et passent ung aultre arc avant qu'arriver en Court; et d'illeeq descendent et mangent retirez; le soir l'artillerie se tira aultreffois, et se firent les feux de joie.

Le 24° les Estats d'Havnault comparurent sur le théâtre dressé sur le marchief; le corps de sainte Waudrude y estoit aussy; les dames chanoinesses s'y tronvèrent, quelques douze abbés et prélats, ceux de la noblesse et des villes. Avant qu'aller à la messe, Leurs Altèzes arrivèrent en la place, où se fist une très belle salve de toute la bourgoisie qui estoit en armes, comme aussy de l'artillerie sur les remparts. Leurs Altèzes montent sur le théâtre, où, après que le président Richardot eut faiet son discours ordinaire, les quatre plus anciennes chanoinesses s'aprochent et donnent la crosse à la Sérénissime Infante; laquelle par après et S. A. firent le serment sur ung autel dressé d'observer les privilèges et droits desdictes dames. De là elles firent ung aultre serment aux trois Estats et ung à la ville de Mons; ceux du clergé, noblesse et villes font le réciproque, et baisent les mains à Leurs Altèzes. Ce que le peuple confirme en criant par trois fois : Vive Leurs Altèzes! L'on seme de la monoye, et S. A. créa quatre chevaliers; de là la Sérénissime Infante, avec la crosse en main, accompaignée de ses dames

et chanoiniesses, marche à pied depuis le théâtre jusques à la grande Février. — 1600 église; les bourgois, d'ung costé d'aultre, estoient rangez et armez. Leurs Altèzes entrent en l'église, et avant que comencher la messe, S. A. l'Archiduc baise et salue toutes les chanoiniesses, selon la coustume ancienne. La messe se célèbre sollemnelement par l'abbé de Saint Guislain ', come premier prélat. Les dames chanoiniesses respondent à la messe; et icelle achevée, Leurs Altèzes retournent en Court, et mangent retirez. Le soir, les dames chanoiniesses furent en Court baiser les mains à la Sérénissime Infante, et l'artillerie fist une aultre salve avec balles. Ceux de la ville firent présent à Leurs Altèzes d'une coupe d'or d'environ quatre mille florins, et les Estats d'icelle province donnèrent quarante milles florins ².

A Binche, le 25e de l'ebvrier.

A la sortie que firent leur Altèzes, le 25° sur l'après disner, le magistrat vint prendre congié; le duc d'Arschot les accompaigna avec quelques de la noblesse à demye lieu de la ville; l'artillerie se tira, et bon nombre de bourgoisie bien armée se mit à leur rencontre en campaigne. Elles arrivèrent sur les cinc heures à Binche, ville encore dépendante d'Haynault. Tous les bourgeois en armes et avec leur drappeaux estoient attendants en campaigne, qui en passant firent la salve; ceux du magistrat estoient à la porte qui firent leur devoir; la ville fist la démonstration selon leur povoir : quelques deux à trois arquires et choses depeinctes estoient par les rues avec vers et devises congratulatoires. Leurs Altèzes descendent en l'église chanoinialle de St Usmère, où le Te Deum laudamus se chanta, et où reposent six à sept corps saints que Leurs Altèzes visitèrent; d'illecq passent en Court, et quelques feux de joie se firent le soir. Le 26° après que Leurs Altèzes eurent ouy messe, furent disner à Marimont, et aprés veoir les bois et lieux du parque, avec dessin de faire accomoder le tout.

¹ Abbaye de Saint-Ghislain, province de Hainaut. L'abbé qui dirigeait en 4599 ce monastère se nommait Jean Hazart. V. Gallia Christiana, t. III, p. 90.

² Conf. l'Historica narratio précitée, p. 469.

A Nivelles, le 27° de febvrier.

1600 - Février.

Le matin Leurs Altèzes furent ouïr messe en l'abaïe de Bonne Espérance, demy lieue de Binche', et après avoir disné passèrent à Nivelle, où le magistrat les receut à la porte de la ville, comme aussy les dames chanoiniesses à l'entrée de la Court, et d'illee se retirèrent.

Le retour à Bruxelles, le 28° de febvrier.

Le 28° de febvrier, après que Leurs Altèzes eurent oy messe en l'église de Ste Gertrude, où les chanoinesses résident, elles disnèrent à demy chemin de Bruxelles, en ung villaige dict Waterlo. Quelques seigneurs, avant que venir et entrer à Bruxelles, les vindrent rencontrer; entrèrent en coche en Court. Les consaulx et magistrat les attendoient, qui leur donnèrent la bienvenue et le désiré retour. Avant de finir le voiaige des entrées de Leurs Altèzes en leur pays, disons encore quelque chose qui s'est passé à Bruxelles au désiré retour de Leurs Altèzes.

Partie de ce qui s'est passé depuis le retour de Leurs Altèzes à Bruxelles.

Laissant à part l'ordre que Leurs Altèses ont donné pour le redressement de l'Estat, affaires de guerre, appaisement de mutineries, logement des gens de guerres et aultres résolutions, l'on dira l'arrivée du marquis de Savoie en ambassade vers Leurs Altèzes, avec lettres de crédence pour leur congratuler l'heureuse arrivée en feur pays et Estats, et rendre compte de

Le détail concernant la réception des archidues à Binche est consigué dans l'Historica narratio précitée, p. 486.

² Charles-Emmanuel, due de Savoic, par suite de ses prétentions sur le marquisat de Saluces, contestées par Henri IV, roi de France, s'était rendu dans et pays. V. Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. 1, p. 461.

ce qui s'estoit passé en France, pendant le séjour dudit ducq. sur la négo- Mars. - 1600 ciation du marquisat de Saluces et aultres choses. Le jour suivant de sa venue, il eust audience publicque de la Sérénissime Infante, sans se couvrir: par après il l'eust aussy de S. A., qui le fist couvrir. Il s'arresta audit Bruxelles jusques au 18e du mois de mars.

Enterrement du corps de feu l'archiducq Ernest, le 15e et 16e de mars 4600.

Le 15e de mars fust ordoné de transporter le corps de feu l'archiducq Ernest' de l'église de Cauberghe en celle de Sainte Goulde. Leurs Altèzes et les dames, la Court, touts les princes, seigneurs, cavailliers et gentilshommes, habillez en deuil, sortirent de la Court environ les deux heures après midy, et allèrent à l'église de Cauberghe 2. Les gentilshommes de la la bouche premièrement furent prendre le corps, qui estoit déposité en la chapelle du Conseil privé, revestu d'un vaisseau d'estain et puis couvert de bois, et le mirent au cœur. Au dessus mirent une toille frizée, richement figurée avec le chapeau d'archiducg avec belles pierreries, le chapeau et l'estoc que Sa Sainteté donne comme à défenseur et protecteur de l'Église. la thoison d'or, le baston de général, avec des esperons, heaulme et aultres choses acoustumées; les ordres et clergé estoient assemblés. Avant que bouger le corps hors de l'église, l'on chanta les vespres; après les gentilshomes de la chambre le mirent à la porte, et illec le receurent les coronelles et maistres de camp; plus avant le reprindrent ceux de la bouche et le portèrent à l'entrée de l'église de Sainte Goulde, où ceux de la chambre 'ache-

Ernest, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, né le 15 juillet 1553, fut nommé gouverneur des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles, le 20 février 1595. Le monument funéraire élevé à sa mémoire par les archiducs Albert et Isabelle, frère et belle-sœur du défunt, existe encore aujourd'hui au chœur de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

Au moment de la mort de l'archiduc Ernest, son corps avait été déposé, à titre provisoire, dans l'église du monastère de St-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles.

² Les gentilshommes de bouche.

⁴ Les gentilshommes de chambre.

1600 — Mars. vèrent de le porter jusques au cœur. En passant que fist le deuil ' par les bailles de la Court, la Sérénissime Infante avec les dames estoient aux fenestres pour veoir l'ordre et cérémonies : le clergé alloit selon son ordre et observation, et de costé d'aultre marchoient les confréries et bourgois, avec des flambeaux ardants. Ceux de la Court, qui n'estoient au corps, en portoient aussy et marchoient devant; les quatre bouts de la toille et couverte estoient tenuz par quatre chevaliers de l'ordre. Les maistres d'hostel suivoient: de là les grands, le grand maistre, les héraults d'armes et puis la personne de S. A. Toute l'église de Sainte Goulde estoit revestue de dueil et environée de velour et armes de feu l'archiducq. La bierre ou chappelle estoit très haulte et bien composée, chargée d'infinies lumières, comme aussy toute l'église estoit remplye et environée de torches et flambeaux. Le corps se mect soubz la chapelle, qui estoit entourée de blasons, armes, quartiers et aultres choses représentantes sa grandeur. L'on chanta les Vigiles avec belles cérémonies, qui durèrent proche de trois heures. L'archevesque de Malines. l'évesque d'Anvers et aultres abés et prélatz y adsistèrent, touts revestuz en habitz pontificaux. Cecy achevé, S. A. retourne en Court accompaignée dn mesme dueil.

Le 16°, sur les 9 heures du matin, S. A. se trouva à Sainte Goulde, où avant sa venue plusieurs messes s'estoient jà célébrez, et celle qu'oyt Son Altèze fust dicte sollemnellement par l'archevesque de Malines, adsisté d'aultres prélatz. Le tout achevé avec belles cérémonies. Une oraison funèbre se fist par Damp Bernard de Montegaillart*, fort belle en louange de feu l'archiducq, icelle prise sur ung beau thème des psaumes de David. Par après l'on usa des prières et oraisons accoutumées et, sur le fin, S. A. aprocha et aida avec les aultres seigneurs lever et porter le corps jusques au lieu où il devait estre deposité, et, de ses mains et à l'entrée, le receurent ceux de la bouche, qui l'ensevelirent au lieu, où estoient jà deux ducqz de Brabant, dont l'ung mourut l'an 1512, apellé Jean, second de ce

¹ Le convoi funèbre.

² Bernard de Montgaillard, successivement abbé de Nizelles et d'Orval, a écrit différentes oraisons funèbres, entre autres celles de l'archidue Albert, des empereurs Rodolphe II et Mathias, de l'archidue Ernest et de la mère de ce prince. Il rédigea encore d'autres écrits, et mourut le 8 juin 4628. Voyez Forrens, Bibliotheca Belgica, t. 1, p. 456.

nom ¹. Après que tout fust passé, S. A. retourna en Court, accompaignée Mars. — 1500 de touts, et ces deux jours l'on continua à porter le dueil.

Le 49° le chanchelier de Liège, envoié de l'électeur de Couloigne, eust audience publicque de la Sérénissime Infante, et particulière de S. A.

Le 25° la duchesse de Brunswick de Lorraine ° arriva; quelques seigneurs et gentilshomes de la Court la furent rencontrer.

Le 24° elle vint en Court; S. A. la fust rencontrer et maisner au quartier de l'Infante, qui aussy vint à sa reucontre à l'une des chambres; elle demeura plus d'une heure en audience; elle fust bien accueillie et receue, et l'on usa de toute démonstration possible.

Le 25°, jour de l'Annunciation de Nostre Dame, après avoir ouy la messe sollemnelle, la Sérénissime Infante donna à disner en public à 9 pauvres femmes; elle leur donna à laver, et assist la viande à table, adsistée de ses dames. Les plats et viandes, qui estoient exquises et diverses, furent recueilliez au proffict des pauvres, et par après on leur donna du drap et une bourse avec de l'argent pour s'habiller; le tout fust de bel exemple, humilité, considération et édification.

La Sepmaine Saincte se passa avec les mesmes sollemnitez et observations qu'on use en la chapelle roialle: les ténèbres se firent avec belles dévotions et musicque. Le monument se dressa, fort sumptueusement enrichy et revestu de belles choses, et signament orné des joiaux de la Sérénissime Infante, de prix inestimable. Leurs Altèzes, le jour de la Cène, lavèrent en publicq les pieds à douze pauvres en forme d'humilité, et puis les servirent à table de viandes fort exquises. Le soir furent à pied aux stations avec les dames visiter jusques au disner douze églises; qui donna belle édification au peuple.

Le le d'apvril, le secrétaire d'Angleterre retourne ³. Le jour précédent eut Avrilaudience de Leurs Altezes.

Le 2°, jour de Pasques, le tout se passa sollemnellement. Leur Altezes commencèrent de nouveau à mangier en publicq, et le mesme jour la

¹ V. VAN METEREN, Nederlandtsche historie, p. 119.

² V. plus haut, p. 515, note 5.

⁵ Louis Verrycken, V. plus haut, p. 551, note 2.

562 VOYAGE DE L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE.

1600 — Avril. duchesse de Brunswick disna avec elles, où quelques cérémonies s'observèrent.

Les aultres festes de Pasques, Leurs Altèzes continuèrent à manger en publicq.

Le 10° jour, le secrétaire d'Angleterre s'expédia et print congié en audience publicque.

=0000=

SUPPLÉMENT.

ITINÉRAIRES

D'ANTOINE, JEAN IV ET PHILIPPE DE S'-POL

DUCS DE BRABANT.



ITINÉRAIRE

D'ANTOINE, DUC DE BRABANT

DU 4er MAI 1407 AU 25 OCTOBRE 1415.

Tiré: a. du compte d'Étienne de Nederalphen, commençant au 1º mai 1407 et finissant au 51 avril 1408 (n° 2594 des registres de la Chambre des Comptes); b. du compte du même, commençant au 1º mai 1408 et finissant au 51 avril 1409 (n° 2595, ibid.); c. du compte du même, commençant au 1º mai 1409 et finissant au 51 avril 1410 (ibid.); d. du compte du même, commençant au 1º mai 1410 et finissant au 51 avril 1411 (ibid.); e. du compte de Jean Raimeutts, commençant au 1º mai 1410 et finissant à la 8¹-Jean 1412 (n° 2596, ibid.); f. du compte d'hôtel rendu par le même, commençant au 2 janvier 1412 (n. st.) et finissant au 20 juillet de la même année (n° 1786, ibid.); g. des comptes de Jean Raimeours et Quentin Clarensonne, commençant au 1º mai 1412 et finissant au 24 décembre de la même année (n° 2596, ibid.); h. du compte de Jean de Schoonvorst, commençant au 25 décembre 1412 et finissant au 24 décembre 1415 (n° 2597, ibid.); i. du compte d'hôtel du même, commençant au 50 juin 1415 et finissant au 29 août de la même année (n° 1787, ibid.); j. du compte du même, commençant au 25 décembre 1415 et finissant au 24 décembre 1414 (n° 2597, ibid.); l. du compte de Jean Vander de Jean Vander Lett, commençant au 9 août 1415 et finissant au 50 août 1416 (n° 2599, ibid.); l. du compte de Jean Vander Lett, commençant au 9 août 1415 et finissant au 50 août 1416 (n° 2599, ibid.).

ANNÉE 1407.

1407.

1-9 mai, à Bruxelles. 10-51 » à Louvain 1.

1 juin, à midi et le soir à Tervueren.

Des vrydaeghs xin in mei, myn gnadige jouffrouwe die hertoginne van Brabant, someghe van den

¹ Dysendach x in meye te Loven, daer waeren die jonebers van Assouven (Nassou), van Zaine ende Montjoie, heer van der Leeht ende andere ridders ende knechts van den lande van Brabant.

ITINÉRAIRE

1407.	2-5	juin,	à Tervueren ¹ .
	6	»	jusqu'à midi à Tervueren, le soir à Louvain.
	7))	à Louvain.
	8))	ibid., le soir à Bruxelles.
	9-10))	à Bruxelles.
	11))	ibid., le soir à Tervueren.
	12))	à Tervueren.
	45))	à la chasse, le soir à Louvain.
	14))	à midi et le soir à Tervueren.
	45))	à Tervueren.
	16))	ibid., le soir à Louvain.
	17))	à Tervueren.
	18-19))	à Louvain.
	20))	à midi à Bruxelles.
	21	>>	à midi à Bruxelles.
	22))	à midi et le soir à Bruxelles.
	25	>>	à midi à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	24-50))	à Tervueren.
	ı i	uillet,	ibid.
	2))	
	5-6	>>	à Tervueren.
	7))	à midi et le soir à Bruxelles ² .
	8))	à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	9))	à midi et le soir à Bruxelles.
	10))	à midi et le soir à Termonde.

rade, jonekers ende gemeinte myns voirsereve gnadichs heeren van Brahant, wesende al dien dach te Brussel.

Donderdach xxvi in mey, mynheer die hertoghe, myn jouffrouw die hertoginne, Jan ende Phelips van Brabant, huer kindre, myn vrouwe van Namen, heer Jan van Namen ende andere ridders ende jonchers, al dien dach tot Loven.

- ¹ Vrydach ні in junio, mynheer die hertoghe van Brabant, al den dach wesende ter Vueren, dair al dien dach was die heer van Heynsberch.
- Donderdach vu in julio tot Brussel, dair tsavonts quam eten ende slapen mynheer van Saint Pol ende andere ridders ende jonekers van sinen luden. Le comte de Saint Pol continue à y résider jusqu'au 9.

41	juillet,	à Termonde.	1407.
12))	jusqu'à midi à Termonde 1, le soir à Tervueren.	
15-24))	à Tervueren ² .	
25))		
26-50))	à Tervueren.	
51))	ibid., le soir à Bruxelles.	
1-2	août,	à Bruxelles.	
5))	ibid., le soir à Tervueren.	
4))	à Bruxelles, le soir à Grammont ³ .	
5))	le soir à Tournai.	
6))	à midi et le soir à Lille.	
7	>>	à midi à Tournai, le soir à Ath '.	
8))	à Hal.	
9-11))	à Tervucren.	
12	>>	mort de la première femme du duc.	
12))	à Tervueren ⁵ .	
45))	ibid., le soir à Bruxelles ⁶ .	
14-51))	à Bruxelles.	

- Des dysendaegs zu in julio, eost gedaen te Brussel by Willem Blondel, heer van Ophem, ende somege andere officiers ende luden van mynsheeren van Brabant herberghen, dewelke waren gereyden van Dendermonde des tsavonts lestleden, om te riden tot Brussel, doen bereetseap maken omdat men waende dat mynheer van Bourgongnen dair soud gecomen hebben tsmaendaegs.
- Donderdach xiii in julio, ... al den dach ter Vueren; dair was mynheer die hertoghe van Borgougnen ende veel andere ridders ende jonekers.

Saterdach xxin julio, ... tsavons quam die heer van Cleve ende andere van sinen luden.

Zondach xxim julio, ... dair tsavons was die heer van Saint Pol. - 1d. du 25 juillet au 5 août.

- 5 Donderdach in in augusti, ... dair waren die heere van Ranst, heer Jan vanden Heetvelde ende
- 4 Sondach vii in oest, tot Ath, dair al dien dach waren Reynen van Berghen, heer van Withem ende heer Claux Hoen.
- ⁵ Vridach xn in augustus, ... dair was mynheer van Saint Pol ende veel ridders ende jonekers ende andere vremde luden, op ten welken dach verschiet van lieve ter doet myn jouffrouwe van Brabant, die God genadich sy, tussehen viii ende ix hueren van der noenen.
- 6 Saterdach xiii in oest, ... mynheer van Saint Pol, somege prelaten ende baenroetsen, ridders, jonekers, priesters ende andere vremde; ende was op desen dach begraven myn voirsereve jouffrouwe ende huer uutvaert gedaen. Ende was op dien dach ten eerden gedaen myn jouffrouwe voirsereve te Sint Jans ter Vueren.

1407-		eptembr	e, à Bruxelles.
	15))	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	16-28))	à Bruxelles.
	29	n	à Bruxelles, à midi et le soir à Louvai
	50))	à Louvain.
	-1 o	ctobre,	à Louvain, le soir à Bruxelles.
	2))	à Bruxelles.
	5))	à Bruxelles, le soir à Louvain '.
	4))	à Louvain, le soir à Diest ² .
	2))	à Diest.
	6))	à Diest, le soir à Vleytingen.
	7-8	>>	à Vleytingen.
	9))	à Vleytingen, le soir à Fauquemont.
	10))	à Vleytingen.
	11-16	>>	à Fauquemont.
	17))	à Fauquemont, le soir à Maastricht.
	18-19))	à Maastricht.
	20))	à Maastricht, le soir à Lommel.
	21))	à midi et le soir à Oirschot.
	22))	le matin et le soir à Bois-le-Duc.
	25))	à Bois-le-Duc ⁵
	24))	ibid., le soir à Turnhout.
	25-51))	à Turnhout 4.

- 1 Dair waren die greve van Namen, heer Jan, synen broeder, ende somege andere ridders.
- ¹ In syn geselseap die grave van Namen ende veel andere ridders ende jonekers van den lande van Brabant. — Id. jusqu'au 8 octobre.

à Turnhout, le soir à Anvers.

- ⁵ Dair waren tsavonds etende die heere van Nevers, ende dede die hertoge van Gelre manseap.
- ⁴ Zondach xxx, quamen die heer van Wesemale, de joncker van Assauwe ende heer Heynrie van der Leeke.

Maendach xxxı, die heer van Wesemaele, de joneker van Asseuen, van Zaine, van Montjoie ende heer Heynrie van der Lecke. — Id. du 1er au 17 novembre.

7-14	novembre	, à Anvers.	1407.
15-17))	à Lierre.	
18))	ibid., le soir à Herenthals.	
19	1)	à llerenthals, le soir à Westerloo.	
20))	à Westerloo.	
21))	ibid , le soir à Turnhout.	
22-29))	à Turnhout ¹ .	
50	>>	ibid., le soir à Lierre.	
i	décembre,	à Lierre, le soir à Bruxelles.	
2),	à Bruxelles.	
5-12))		
15))	le matin à Grammont. à midi à Bruxelles.	
14-15	>)	à Bruxelles.	
16))	ibid., le soir à Boitsfort.	
17-21))	à Boitsfort.	
22))	ibid., le soir à Bruxelles.	
25-51))	à Bruxelles ³ .	

ANNÉE 1408.

1408.

1-17	janvier,	à Bruxelles *.
18))	, le soir à Ath.
19))	à Tournai, le soir à Orchies.
20))	à Orchies, le soir à Arras.
21))	à Arras, le soir à Beauquesne
22	1)	à midi et le soir à Amiens.
25-51))	à Amiens.

Donderdach xxim, die drie Staten van den lande.

² Pendant ces journées, le duc ne figure pas aux dépenses du compte. Il semble avoir entrepris un voyage pour Lille.

³ Waren etende sommige ridderen ende poirters van der stat van Brussel, die here van Edinge ende andere vremde.

^{*} Zondach viii. In zyn geselscap die here van de Bosche, Jan van Montfort ende x andere jonekers, zedert den iii dach van december lestleden tot den xii dach der selver maent.

1408.	1-6	février,	à Arras.
	7))	ibid., le soir à Douai.
	8))	à Douai, à midi et le soir à Tournai.
	9))	à Tournai, le soir à Grammont.
	10))	à Grammont, le soir à Bruxelles,
	11-29	>>	à Bruxelles ¹ .
	1	mars,	à Bruxeltes ².
	2))	à midi à Alost, le soir à Gand.
	5-5))	à Gand.
	6))	à midi à Alost, le soir à Bruxelles.
	7-18))	à Bruxelles ⁵ .
	19))	à midi à Boitsfort, le soir à Bruxelles.
	20))	à Bruxelles.
	21))	à midi et le soir à Boitsfort.
	22-24))	ibid.
	25-50))	à Bruxelles.
	51	>>	à Bruxelles, le soir à Lierre.
	1-4	avril,	à Lierre, le soir à Turnhout.
	5))	à midi et le soir à Anvers.
	6))	à Anvers.
	7))	à midi et le soir à Bruxelles.
	8-16))	à Bruxelles.
	17	1)	ibid., le soir à Tervueren.
	18-21	>)	à Tervueren.
	22))	ibid., à midi à Rhode-Ste-Agathe, le soir à Ter- vueren.

¹ Donderdach xvi. Op dezen dach was gehouden den raed ende dachvaert van den drien Staten van den lande van Brabant.

Zondach xxvi waren etende somege vremde ridders ende jonekers, ende tsavonds sommege vrouwen, joutfrouwen ende anderen van der stad van Brussel ende van eldre, ende men hilt den tiendach van den Journoye ende beraden op desen dach.

^a Tronden ende was gehouden die brulocht van Emarde Beete ende van de jouffrouw van Flouranville.

^{*} Donderdach viii was etende die greve van Ravesberge ende somege van sinen lude.

25-25	avril,	à Tervueren.	1408.
26	n	ibid., le soir à Bruxelles.	
27))	à Bruxelles, le soir à Tervueren.	
28-29))	à Bruxelles.	
50	>>	à midi et le soir à Tervueren.	
1-4	mai,	à Tervueren.	
5))	ibid., le soir à Bruxelles.	
6-14))	à Bruxelles '.	
15))	ibid, le soir à Nivelles ² .	
16))	à Nivelles, le soir à Mons.	
17))	à Mons, le soir à Valenciennes.	
18	1)	à midi à Cambrai, le soir à Bapaume.	
19))	à midi à Lihon en Senter, le soir à Roye en Ver-	
		mandois.	
20))	à midi à Resson-sur-Matz (Arisons op de Mar), le	
		soir à Senlis (S'-Lis).	
21	>>	à midi à Senlis, le soir à S ^t -Denis.	
22))	à St-Denis, à midi à Paris.	
25-51))	à Paris ⁵ .	
1-4	juin,	à Paris.	
5))	à midi à Paris, le soir à Corbeil.	
6	>>	à midi et le soir à Melun.	
7))	à Melun, à midi à Corbeil, le soir à Paris.	
8-9	»	à Paris,	
10))	à midi à Poissy.	
11-14	n	à Paris.	
15))	à Paris, à midi à S ^t Pol <i>'</i> .	

¹ Maendach vii dach. Dair waren des noenens ter maeltyt somege ambassadeurs des eoninex van Beem, ende des avonds te sopperen somege vrouwen ende jouffrouwen van Brussel.

² Dysendach xv, in zynre geselscap de here van Aedinghen (Enghien).

⁵ Donderdach xxiii, myn here te Parys, Jan ende Philips tot Brussel; ende ter maeltyt wesende die jagers van Boutsfort, die welke brachten den yersten hert te hove.

[.] Ende dair was Mynhere van Bourgogne ende sommighe vremde ridderen ende jonekheren,

ITINÉRAIRE

1408.	16-28	juin,	à Paris.
1400.	29)))	ibid., le soir à Ville-Neuve-St-George (S'-Jorge).
	50		
	30	**	à midi à Corbeil, le soir à Ville-Neuve-St-George.
	1 j	juillet,	à Ville-Neuve-St-George, à midi et le soir à Paris.
	2-4))	à Paris.
	5))	à midi à Paris, le soir à Gonnesse (Gomasse).
	6))	à midi et le soir à Senlis (S'-Lis).
	7))	à Resson-sur-Matz, le soir à Roye.
	8))	à Roye. à midi à Lihon en Senter, le soir à Ba-
	9))	paume. à Bapaume, à midi et le soir à Cambrai.
	10))	à Cambrai, à midi à S ^t Amand, le soir à Tournai.
	41		à Tournai, le soir à Grammont.
))	
	12))	à Grammont, le soir à Bruxelles.
	15-25	>>	à Bruxelles.
	26))	à midi à Boitsfort.
	27-28))	à Boitsfort.
	29-51	1)	à Bruxelles.
	1-5	août,	à Bruxelles ⁴ .
	4))	à midi et le soir à Tervueren.
	5))	à Tervueren, le soir à Bruxelles.
	6))	à midi à Bruxelles, le soir à Tervueren.
	7-8))	à Tervueren.
	9	>>	ibid., le soir à Bruxelles.
	10-14))	à Bruxelles ² .

ibid., le soir à Alost 3.

15

¹ Woensdach in dach, dair waren sommege van myns voirsereve heeren ractsleden ende te sopperen; waren dair dansen ende banquet sommige jouffrouwen ende andere vremde van der voirsereve stad van Brussel.

² Sondach xu, allen dach te Brussel, ende op den selven dach was ter Vueren gedaen djaergetide van mejouffrouwe de hertoginne van Brabaut, en des daeghs te voren die vigilien; in welker stad waren somige cappellanen ende poirteren van der steden van Loeven ende van Brussel ende sommige andere.

^a Was in syn geselseap de heer van Heverle. — Id. le 46.

16	août,	à midi à Gand, le soir à Bruges.	1408.
17-18	3 »	à Bruges.	
19	>>	à midi à Gand, le soir à Alost 1.	
20))	à Alost, le soir à Bruxelles.	
21-25	»	à Bruxelles.	
24))	ibid., le soir à Alost.	
25	12	à midi à Gand, le soir à Bruges.	
26-27))	à Bruges.	
28))	à midi à Eecke (Eche), le soir à Gand.	
29))	à midi à Alost, le soir à Bruxelles.	
50 - 51	>>	à Bruxelles.	
4	septembre,	à Bruxelles.	
	septembre,	à Bruxelles. ibid., le soir à Tervueren.	
2 5	• /		
2 5 4	"	ibid., le soir à Tervueren.	
2 5	» »	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren.	
2 5 4))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ².	
2 5 4 5))))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ² . à Grammont.	
2 5 4 5 6))))))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ² . à Grammont. ibid., le soir à Bruxelles ³ .	
2 5 4 5 6 7-17))))))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ² . à Grammont. ibid., le soir à Bruxelles ³ . à Bruxelles ⁴ .	
2 5 4 5 6 7-17))))))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ² . à Grammont. ibid., le soir à Bruxelles ³ . à Bruxelles ⁴ . le soir à Louvain.	
2 5 4 5 6 7-17 17 18-19))))))))))	ibid., le soir à Tervueren. à Tervueren. ibid., le soir à Grammont ² . à Grammont. ibid., le soir à Bruxelles ³ . à Bruxelles ⁴ . le soir à Louvain. à Louvain.	

¹ Jan ende Philips al den dach te Brussel, ende des daeghs was gemaeet, bi bevele ende ordonnanee van minen voirsereven here, die brulocht van Eduard Boit ende jouffrouw Claren, sinen wive.

Donderdach xiu, al dien dach te Brussel, dair (snoens te disneeren ende savons te sopperen quam mynheer de hertoghe voirsereve. — ld. le 14, 17 au 25.

³ Syn persoon in den hove ter eost mynsheeren van Bourgongnien, syn broeder, syn hoefmeester, ridderen, jonekheeren ende gesinde in syn hof te Gheertsberghe ende tsynre cost, ende desghelyek de luden ende peerde der hertogen van den Berghe tot xxv persoonnes ende xxxm peerden. — Id. le 5.

³ Te Brussel, dair wesende, de biscop van Chalon; was dair tsavons te sopperen.

^{&#}x27; Saterdach viit te Brussel. Tsnoenens quam te dineren de hertoghe van den Berghe, de hiscop van Chalons, heer Revnier Pot.

⁵ Woensdach xxvi. Den hertoghe van Nevers komt te Brussel.

⁶ Donderdach xxvii. In syne geselschap de hertoglie van den Berghe.

4408. 28-50 septembre, à Louvain 1.

4	octobre,	à midi à Tervueren.
2-6))	à Tervueren ².
7	11	ibid., le soir à Nivelles.
8))	à Nivelles.
9))	ibid., le soir à Hal.
10))	à Hal.
11-12))	
15	3)	le soir à Bruxelles.
14-17))	à Bruxelles ³ .
18))	ibid., le soir à Ath 4.
19))	à midi à Tournai, le soir à Lille.
20-25))	à Lille ^s .
26	1)	à midi à Tournai, le soir à Ath.
27))	à midi à Enghien.
28-50))	à Bruxelles ⁶ .
51))	à midi à Tervueren.

1-9 novembre, à Tervueren 7.

- ¹ Vridach xxvin, in geselschap de hertoghe van den Berghe, Jan ende Philips, te Brussel. Ende ten voirsereven dach was den wyn gescinekt den raitsluden des coninex van Vrancryk.
- ² Vridach v. Aldair waeren de heren van Wesemacle, van Assehe ende heer Reynier Pot, ende sommige undere.
 - ⁸ Zondach xim. Dair was snoenens te dineeren mynheer Antonis van Vergy.
- 4 Donderdach xvIII. In syn geselschap heer Henrie van der Leck, heer Claes Hoen, heer Reynier van Bergen.
- ⁸ Saterdaeh xx. Daer waren te sopperen mynheer van Nevers, mynheer van la Tremoille, mynheer van Pigny, heer Jan van Ghistele.

Sondach XXI. Daer waren mynheer van Nevers, mynheer van la Tremoille, heer Jan van Ghistele, mynheer van Robeis, heer Antonis de Craen, mynheer van Roneq.

Dysendach xxiii. Dair waren te sopperen mynheer van Bourgogne, mynheer van Nevers, de greve van Pontieure, heer Robbert du Bar, mynheer van La Tremoulie, de drossaet van Henegonwe, Aymer du Buy.

- Donderdach xxv. De cancelier, Heynrie ende Jan Van Ranst, de heer van Huldenberge.
- ⁶ Maendach xxix. Te dineren de greve van Cleves, somige van sinen luden, somige van des biscops van Coelre raitslude, heer Robert van Leeuwergem, meester Dierie Gheerbode.
 - ⁷ Vridach ii. Heer Henrie van der Leeq, ende sopperen de heer van Aedingen, de heer van

10	novembre,	à midi à Bruxelles.	1408.
11-16	»		
17))	le soir à Bruxelles.	
18-50) "	à Bruxelles.	
4	décembre,	à Bruxelles.	
2 5	1)	ibid., le soir à Lierre.	
5))	à Lierre, le soir à Turnhout.	
4-5	>>	à Turnhout '.	
6	>>	ibid , le soir à Oisterwijk.	
7	3)	à midi à Bois-le-Duc.	
8-15	,)	à Bois-le-Duc.	
14))	à midi à Heez.	
15-17))	à Bois-le-Duc.	
18))	ibid., le soir à Herlaar.	
19-20) »	à Bois-le-Duc.	
21	>)	à midi à Turnhout.	
22-29	>>	à Turnhout ² .	
50	>>	à midi à Oisterwijk, le soir à Bois-le-Duc.	

ANNÉE 1409.

1409.

1-2	janvier,	à Bois-le-Duc.
5))	à midi à Boxstel *, le soir à Bois-le-Duc.
4-10))	à Bois-le-Duc '.

Fagneulles ende Augrand van Borneville. - Le 5 id.

Woensdag yn. Dair waren de jonckheer van Gaesbeque ende de heer van Assche.

Donderdaelt viii. Dair waeren de jonekheer van Guesbeque, de heer van Assehe, mynheer de eancellier, de rentmeester van Brabant, ende de prevoost van Mabeugen.

Vridach ix. Id., ende de abt van Vlierbeque.

- ¹ Du 8 au 14, le ducq de Berg.
- 3 Dysendach xxv. Dair waren die abden van Tongerloo ende van Everbode, die heer van Holmende van Helmont.
 - 5 Ten coste van den heer van Boxtel.
 - 4 Den un. Te dineren was den heer van Boxtel. Sondach den vi. ter cost van Henric Diebiers.

Maendach vn. Te dineren de scepenen, de raetsluden, poirteren ende andere der stad van sHertogenbosch.

ITINÉRAIRE

1409,	11 janvier,	à midi à Hilvarenbeek (Beek), le soir à Turnhout.
	12-19 »	à Bois-le-Duc.
	20 »	ibid., le soir à Oisterwijk.
	21-24 "	à Bois-le-Duc '.
	25 »	à midi à Oisterwijk, le soir à Breda.
	26-27 »	à Bois-le-Duc.
	28-50 »	à Turnhout.
	51 »	ibid., le soir à Anvers.
	1 février,	ibid., le soir à Gand.
	2 - 5 »	à Gand.
	4 "	ibid., le soir à Termonde.
	5 »	sur l'eau entre Termonde et Anvers.
	6-15 »	à Turnhout ² .
	14 »	ibid., le soir à Malines.
	45 »	à Malines, à midi à Hasselgem 3, le soir à Gram-
		mont.
	16 »	à Grammont, le soir à Tournai ⁴ .
	17 "	à Tournai, le soir à Lille.
	48-49 »	à Lille.
	20 »	à midi à Tournai.
	21 "	à Tournai, le soir à Grammont.
	22 »	à Grammont, le soir à Bruxelles.
	25-24 »	à Bruxelles.
	25 »	ibid., le soir à Malines.
	26 »	ibid., le soir à Anvers.
	27-28 »	à Anvers.

à Anvers.

1

mars,

 $^{^{\}circ}$ Dysendach xxII. Te dineren de hertoge van Ghelre, de hertoge van den Bergh, van Zayne, de greve van Muers, de jonekheer van Cleve.

² Maendach xi. Aldacr was le sopperen de vrouwe van Duffele hoir dochter.

³ Hekelgem?

⁴ Somige vremde ridders ende jonekers. Aldair te sopperen ende banket. Somige jouffrouwen van der selver stad van Doornike.

2	mars,	à Anvers, le soir à Hoochstracten.	1409.
5))	à Hoochstraeten, le soir à Bois-le-Duc.	
4))	à Bois-le-Duc.	
5))	ibid le soir à Hoochstraeten.	
6))	à midi à Anvers.	
7-14))	à Anvers.	
15))	le soir à Malines.	
16))	le soir à Bruxelles.	
17-51))	à Bruxelles.	
4	avril,	le soir à Louvain '.	
2-5	»	à Louvain ² .	
4-14	1)	à Bruxelles ³ .	
16	>>	à Tervueren, le soir à Bruxelles.	
17-25))	à Bruxelles.	
24))	à midi à Tervueren, le soir à Bruxelles '.	
25-29))	à Bruxelles.	
50	»	à midi à Tervueren, le soir à Bruxelles.	
1	mai,	à Bruxelles ⁵ .	

- Maendach in, In de voirscreve stad van Loven waren vergadert de iii Staten van Brabant.
- ³ Donderdach 1111ⁿ. Daer wesende de heer van Diest ende sommige andere ridders ende jonekers.
- Sondach Paesdach vnn. Dair wesende de heer van Diest, daman, seepenen ende raide van der voirsereve stad van Brussel.

Woensdach xⁿ. Tsavonds te sopperen ende dansen somege vrouwen, jonekfrouwen, pourtressen ende andere vremde van de voirscreve stad van Brussel, ende somige ridders ende jonekvrouwen, dewelke personen gebeden waren van mynen voirscreven heeren wege, bi sinen bevele, te comen ter brulocht mynsheere van Lille ende jonekvrouwen Alieen, Willem Blondeels dochter.

Donderdach xin. Te dineren, sopperen, dansen, banquet, somege vrouwen, etc.

Vridach xuⁿ. Daer wesende de vrouwe van Bouchout ende van Kersbeke, de jonekvrouwe van Laere, van Botselair.

Sondach xiiiⁿ. Savons te sopperen, dansen ende hanquet, somege vrouwen, jonekvrouwen, porteressen ende andere vremde van der voirsereve stadt.

- Woensdach xxinn. Dien dach was mynhere jagen, dair hi vergaderinghe maeete van jaghers van Boitsfort ende sommege andere.
- ⁵ Dair wairen somige van sinen raitsluden ende somige vremde; ende, na den sopperen, somige vrouwen, jonefrouwen ende andere van der voirsereve stad van Bruessel ten danse ende banquet.

ITINÉRAIRE

1409.	2-5	mai,	à Tervueren.
	6))	ibid., le soir à Bruxelles.
	7))	à Bruxelles.
	8))	ibid., le soir à Tervueren.
	9-15))	à Tervueren.
	14-16))	à Bruxelles ¹ .
	17))	à midi à Louvain, le soir à Tirlemont
	18	>>	à Tirlemont.
	49))	ibid., le soir à Louvain 2.
	20-21))	à Louvain.
	22))	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	25-26))	à Bruxelles ³ .
	27	1)	à midi à Anvers.
	28-51))	à Anvers.
	1	juin,	ibid.
	2-5))	à Bruxelles, ensuite à la chasse.
	8))	à midi et le soir à Bruxelles.
	9-50))	à Bruxelles '.
	1-12	juillet,	
	15-24	<i>y</i> ,	à Bruxelles ⁸ .

⁴ Dair wairen (xiiin) somige van mynheeren raitslinden; ende, na den sopperen, ten danse ende banquet somige vrouwen, jonekers, porteressen ende somege vremde.

Vridach xxymⁿ. Wairen somige tymmerlieden, metsers ende pleekers ende andere werklieden, de welcke wrachten in synre nuwer salen ende in somige andere plaetsen, binnen myns voirsereven heeren hove, tot sync feesten behoeven de brulochte. — ld. les jours suivants.

² Dair was dincrende tot Thienen, Jan van Beyeren, somige van sinen ridders, jonekers ende somige vremde.

^{*} Donderdach xxm*. Dair quam ten sopperen ende slapene myn vrouwe van Hollant, zyne zuster, ende somige van hairen ridders, jonekers, vrouwen ende jonekfrouwen. — Le 24, id.

Sondach xvin. Wairen des dags buten gelevert somige tymmerlieden, metsers ende pleckers. — ld., le 17 et les jours suivants.

^b Zaterdach xmⁿ, dage in julio. Mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, de hoefmeesters, raitsluden, jonekers ende gesinde van myns voirsereven heeren hove alle dien dach in synre stad van Bruessel; ende dair wairen te disneren mynheere de hertoge van Bourgongnen, myns

25 j	uillet,	à la chasse, le soir à Boitsfort.	1409.
26-28))	à Genappe.	
29))	à Villers, le soir à Genappe.	
50))	à Genappe,	

voirsereven heeren brueder, de greve van Ponteure ende een groet gedeel ridders, jonekers, vrouwen ende jonefrouwen, ende somige andere vremde. Ende dair kwam des selfs dages ten sopperene, slapene ende banket mynvrouwe van Hollant, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Edingen ende een groet deel andere vrouwen ende jonefrouwen, ridders ende jonekers van den lande van Vlaenderen ende van eldere, deweleke personen eomen wairen ter feesten ende brulocht myns voirsereven heeren.

Sondach xmm dage in julio XIIII^cIX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, alle dien dach te Bruessel; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgongnen ende mynheere van Nevers, brueders myns voirsereven heeren, de greve van Ponteure, mynvrouwe van Hollant, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Cleve, myn vrouwe van Edingen ende somige andere heeren, vrouwen, jonefrouwen, ridders, jonekers ende somige vremde. Ende dair quam te sopperen ende slapene myn jonefrouwe de hertoginne van Guerlyx *, hueren staet ende luden, de greve van Cleremont, mit hem somige ridders ende jonekers, de welke personen eomen wairen ter feesten ende brulocht myns voirscreven heeren.

Maendach xvn dage in julio XIIIIcIX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, syn kinderen, ende syn raitsluden, alle dien dach te Bruessel; ende dair wairen mynheere van Bourgongne, mynheere van Nevers, mynheere van Cleremont, mynheere van Chaerlois, mynheer van Pointeure, mynheere van Namen, mynheere van Edingen, myn jonekvrouwe de hertoginne van Guerlyx, myn vrouwe van Holland, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Edingen, ende somige andere heeren, ridders, jonekers, vrouwen ende jonefrouwen, ende een groet deel andere vremde van diversen steden ende landen, de welke personen comen wairen ter feesten ende brulocht myns voirsereven heeren.

Disendach xvrn dage in julio XIIII IX, mynheere de hertoge van Brabant, Jan ende Phelips, myn jonge heeren, syn kinderen, syn raitsluden, al den dach te Brnesset; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgogne, mynheere van Nevers, mynheere van Pointeure, mynheere van Cleremont, mynheere van Charelois, mynheere van Namen, mynheere van Edingen, myn jonefrouwe de hertoginne van Guerlyx, mynvrouwe van Ilolland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Namen, mynvrouwe van Edingen ende somige andere heeren, ridders, jonekers, vrouwen, jonefrouwen ende een groet deel vremde. Ende desselfs daeges trouweden myn voirsereven heere ende myn voirsereve jonefrouwe van Guerlyx.

Goensdach xvnn dage in julio XIIII'IX, mynheere de hertoge van Brahant, myn jonefrouwe de hertoginne, Jan ende Phelips, syn kinderen, ende alle syn raitsluden, alle dien dach in syne stad van Bruessel; ende dair wairen desselfs daeges mynheere van Bourgongne, mynheere van Nevers, mynheere van Charelois, mynheere van Cleremont, mynheere van Pointeure, mynheere van Namen, mynheere van Namen, mynheere van Pointeure, mynheere van Namen, mynheere

[·] Gorlitz.

1409.	1	août,	
	2))	à Bruxelles.
	4))	le soir à Ath.
	5	13	à midi à Tournai '.
	6))	à midi à Lille.

heere van Edingen, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, myn vrouwe van Namen, myn vrouwe van Edingen, ende somige andere vrouwen, jonefrouwen, heeren, ridders ende jonekers ende somige vremde.

Vridach xixe dage in julio XIIII-IX, mynheere de hertoge van Brahant, myn jonefrouwe die hertoginne, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, alle dien dach te Bruesset; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgongne, de greve van Nevers, mynheere van Charlois, mynheere van Cleremont, mynheere de maregreve van der Berggen, mynheere van Pointeure, de greve van Namen, de heere van Edingen, mynvrouwe van Holland, mynvrouwe van Saint Poel, mynvrouwe van Cleve, mynvrouwe van Namen, myn vrouwe van Edingen ende somige andere heeren, ridders, jonekers, vrouwen ende jonefrouwen ende somige andere vremde.

Saterdach xxⁿ dage in julio XIIII^eIX, mynheere de hertoge van Brabant, myn jonefronwe de hertoginne, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, alle dien dach te Bruessel; ende dair wairen alle dien dach mynheere van Bourgongne, mynheere van Chardois, mynheere van Pointeure, mynheere van Cleremont ende somige andere heeren, ridders, jonekers en andere vremde, ende te disneren mynheere van Nevers, myn vrouwe van Cleve ende andere vremde.

Sondach xxiⁿ dage in julio XHH*IX, mynheere de hertoge van Brabant, myn jonefrouwe de hertoginne, de hertoge van Bourgongne, de heeren van Charlois, de heeren van Pointeure wairen desselfs daeges jagen. Ter welker jacht wairen vergadert van myns voirsereven heeren jagers, ende gebracht ter selver stad, mynheere van Bourgongne, mynheere van Charlois, mynheere van Pointeure; sopperende ende slapende te Bruessel, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, de raitslieden ende allet tgesinde myns voirsereven heeren ende mer voirsereven jonefrouwe, alle dien dach in der selver stad ende dair wairen somige vremde.

Donderdach xxvⁿ dage in julio XIIII^e1X, mynheere de hertoge van Brabant was desselfs daeges jagen, sopperende te Boutsfort; de spise van myns voirsereven heeren hove van Brnessel gedragen te Boutsfoirt; myn jonevrouwe de hertoginne disnerende te Halle; sopperende ende slapende te Bruessel Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, syn raitsluden, hoefmeesters, jonekers ende tgesinde myns voirsereven heeren ende mer jonefrouwe voirsereven, alle dien dach in der selver stad van Brnessel.

Vridach xxvıⁿ dage in julio XIIII^cIX, mynheere de hertoge van Brabant sopperende ende slapende te Genepien.

Op ten selven dach, myn jonefrouwe de hertoginne van Brabant, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, de hoefmeesters, somige van den raitsluden, jonekers ende gesinde van sinen hove, alle dien dach te Bruessel; ende dair wairen somige vremde.

¹ Ce jour la duchesse, qui résidait à Bruxelles, soupa en compagnie des conseillers de Hongrie (raitsluden van Hongerien).

7-11	août,	à Lille '.	1100
12	,	ibid., le soir à Tournai.	1109.
15))		
))	à midi à Enghien, le soir à Bruxelles.	
14-16))	à Bruxelles.	
17))	ibid., le soir à Tervueren.	
18-21))	à Tervueren ² .	
22))	ibid., le soir à Gh e el.	
23))	à midi à Postel, le soir à Turnhout.	
24))	à midi à Schoonhoven (près d'Arschot).	
25-26))	à Louvain.	
27))	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
28-29))	à Louvain.	
50))	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
51	>>	à Louvain.	
1-4 se	entembre.	à Louvain ⁵ .	
5	»	à la chasse, à midi à Tervueren.	
6-7))	à la chasse, à midi à Louvain.	
8))	à Louvain.	
9-10))	à la chasse, à midi à Tervueren.	
11))	à midi à Tervueren, le soir à Louvain.	
12		à Louvain.	
15))		
))	à la chasse, à midi à Tervueren.	
14-15))	à Tervueren.	
16))	à la chasse, à midi à Tervueren.	
17))	à la chasse, à midi à Tervueren, le soir à Re-	
		legem.	

¹ Goensdach vii³, de hertoginne, somige officiers ende andere dienaren, die raitsluden des coninex van Hongerien, alle dien dach te Brussel.

Vridach ixⁿ. Mynfrouwe de hertoginne van Brabant te Brussel; ende dair wairen somige vremde ridders van den lande van Beem (Bohéme). — xⁿ daige te Brussel by mevrouw de hertoginne somige vremde ridders van den lande van Behem ende van Hongerien. — x¹, id.

² xxn daghe in oest was te sopperen de greve van Namen. -- xxı, id.

⁸ Maendach 11º daghe in september al den dag te Loven, ende des selfs dages waeren dair vergadert de 11 Staten des lands van Brabant.

1409.	18	septembre,	le soir à Bouchout.
	19))	à Bouchout, le soir à Tervueren.
	20	1)	à Tervueren.
	21	>>	à la chasse, à midi à Tervueren.
	22	>>	à Tervueren, le soir à Louvain.
	25-25	»	à Louvain.
	26	>>	ibid., le soir à Tervueren.
	27	,,	à la chasse, à midi à Tervueren.
	28	11	à midi à Bruxelles.
	29-50) »	à Bruxelles.
	1-2	octobre,	à la chasse, à midi à Genappe [*] .
	5	,	à la chasse, à midi à Tongrenelle.
	4))	à midi à Namur.
	5))	à midi à Genappe.
	6	1>	à midi à Genappe, le soir à Bruxelles.
	7-11	,))	à Bruxelles ² .
	12	>>	à la chasse, à midi à Tervueren.
	45))	à Tervueren.
	14	>>	ibid., le soir à Bruxelles.
	15-17	7 »	à Bruxelles ³ .
	18	>>	à la chasse, le soir à Tervueren.
	19-22) »	à midi à Genappe.
	25	>>	à Genappe.
	24	>>	* * * * *
	25))	à la chasse, à midi à l'abbaye de Villers, le soir à Genappe.

¹ Dysendach yersten dach in october mynvrouwe de hertoginne van Brahant, Jan ende Phelips, myns voirsereven heeren kinderen, al den dach te Brussel; ende men presteerde des selfs dages; vrouwen ende jonefrouwen sopperende bi mer voirsereve vrouwen ende dansten na den sopperen.

³ Dysendach vunⁿ, Dair wairen te sopperen ende dansen somige vrouwen ende jonekvrouwen der stadt Bruessel.

⁵ Goensdach xvin daghe in oetober, al den dach te Bruessel; ende dair waeren de eancellier van Bourgongnen, de drossaert van Henegonwe, ende andere vremde, ende te sopperen en te dansene, somige vrouwen, jonefrouwen, poirtessen ter selver stad.

26	octobre,	le soir à Genappe.	1409.
27))	à midi à Genappe, le soir à Bruxelles.	
28-51))	à Bruxelles ¹ .	
1-12	novembro	e, ibid. ^e .	
15-14))	à la chasse, le soir à Tervueren.	
15-16),	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
17-18))	à Bruxelles ⁵ .	
19))	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
20-28))	à Bruxelles 4.	
29	>>	à la chasse, le soir à Bruxelles ⁵ .	
50	>>	à Bruxelles, le soir à Hal. Départ pour Paris .	

ANNÉE 1411.

1411.

1-12 mai, à Anvers. 15-21 » à Bruxelles 7.

- ¹ Disendach xxixº, mynvrouwe, Jan ende Philips te Bruessel, ende dair waeren somige van mynsheeren raits Inden, ende te soupeirne somige ridders uuten lande van Beem, ende andere vremde.
- * Vridaeh yersten dach te Brucssel. Dair waeren te disneren ende soeperen raitsluden, poirters ende andere gemeints der selver stad.
- Sondach xviiⁿ te Brussel. Dair waeren des selfs dages getronwt ende brilocht gehouden van Connet, escuier, Ade Honselem, damoiselle, mer voirsereven vrouwen lieden; ende dair waeren te disneren, sopperen ende banquet de vrouwe van Kersbeke ende andere vrouwen ende jonefvrouwen, poirteressen ende andere vremde der selver stade van Bruessel. Maendach xviiiⁿ was te sopperen ende dansen, de jonefrouwe van Zaine, de vrouwe van Bouchout, de vrouwe van Kersbeke, etc.
- 4 Vridach xxnn daghe, Dair waeren te disneren de greve van Vernenborch, de castelain van Oedekerke ende somege vremde. — xxyn, id.
- 5 In geselseap ende coste de greve van Vernenboreh, de borchgrave van Oedekerke, heere Henrie van der Leeq, somege andere van mer vrouwen der hertoghinnen luden van Biabant uten lande van Beem.
- A partir de cette date il y a lacune dans le compte en ce qui concerne les dépenses du due; celles de la duchesse et des enfants y figurent encore. On lit: « Ende is te weten dat van dese maent van november M.CGCC ende neghen voirtaen die voirscreve rentmeester niet meer en rekent den cost van minen voirscreven here, maer van mer vrouwen van Brabant ende van Janne ende Philips, myns voirscreven heren kinderen, mids dat Jan Raimbant dairtoe gesedt ende geordineert is ende selve dair af rekent van dien daghe voirt in der manieren ende omme de redenen mit meer worden verclairt hier vorent int beginsel van desen capitele. » Nous n'avons pas pu découvrir ee compte.
 - ⁷ Den voirscreven goensdach xiiiⁿ dach cost gedaen, bi ordonnancie van minen voirscreven heer

1411.	22 23 24-29 50-51	mai, » » »	à Bruxelles, le soir à Boitsfort. à midi à Bruxelles, le soir à Boitsfort. à Tervueren.
	1	juin,	à Tervueren ¹.
	2))	à midi à Haf, le soir à Tervueren.
	5))	ibid.
	4))	à Tervueren.
	5-8))	à Anvers.
	9	>>	ibid., le soir à Canteeroy (Conticrode), dépen- dance de Mortsel.
	10-16))	à Anvers.
	17))	ibid., à midi à Malines, le soir à Bruxelles.
	18-25))	à Bruxelles ² .
	24	>>	le matin à Hal, à midi à Ath, le reste de la jour- née à Tournai.
	26	>>	à Tournai, le soir à Arras.
	27 - 50))	à Arras ³ .

ende bi bevele van hem gedaen bi monde, heeren Aelman van Staussinen, zinen hof meister, bi der jouffrouwe van Zeynne, Joan van Casmenil, Willeme den bastard van Luytzemborch, Heinrie Wyfller, myns voirsereve heeren paige, ende huerlieden ende peerden, toten nomber van zi personen ende perden binnen drien geheelen dagen, beginnende den maendage zin dach van der voirsereve maent, dat de voirsereve jouffrouwe schiet van Antwerpen om te gaen heffen, van mer vrouwen der hertogine wegen, heer Heinries kint van Bersel.

- ¹ Maendach yerste daeh van junio voirsereve eost gedaen bi bevele mer voirsereve vrouwen der hertoginne dieners ende jouffrouwen, die eomen waren in me voirsereve vrouwen geselseap uut den lande van Behem in den lande van Brabant. De welke, bi ordonnancie van minen voirsereven heere den hertoghe van Brabant, ghisteren sehieden uut mynen voirsereven heren stad van Antwerpen om weder te keeren int voirsereve land van Behem. Ende bleven al dien dach te Mechelen. ld, le 2 et le 5, et jours suivants.
- $^2\,$ xxıı
n quam savonds ter voirscreven stad de drossete van Henegowen, Renier Pot
. xxıııⁿ quam den heere van Heillyn ende velc andere lieden.
- Sondaeh xxvinⁿ de hertoginne Jan ende Philips snoenens ter maltyd te Brussel, t'savonts eten. Van der mæltyd ter Nawer Mnelen ende weder van daer te Brussel, daer alle dien dach waren eenige van myns voirsereven heere ende mer vrouwen edel lieden ende gesinde. Ende quamen t'savonds ter voirsereve stad ten danse ende bankette vele porteressen ende andere vremde lieden der voirsereve stad van Brussel.

1-4	juillet,	à Arras.	1411.
5	>>	à midi à Boyelles. le soir à Arras.	
6))	à midi à Douai, le soir à Tournai.	
7))	à midi à Enghien.	
8))	à la chasse.	
9))	ibid., le soir à Bruxelles.	
10))	ibid., le soir à Boitsfort.	
11-15))		
14-20))	à Bruxelles ².	
21-23	>>	à Gand ³ .	
24 - 25))	à Bruxelles.	
26))	à la chasse.	
27))		
28	>>	à la chasse.	
29	>>		
50	n	à midi à Bruxelles, le soir à Hal.	
31))	à IIal, le soir à Bruxelles.	
1.0		V 6	
1-6	août,	à Bruxelles '.	
7))	ibid., le soir à Nivelles.	
8-12))	à Nivelles.	
15))	ibid., à midi à Bruxelles.	
14))	à Mons.	
15	>>	à midi à Valenciennes.	
16))	à midi à Somain, le soir à Douai.	
17-31	>>	à Douai.	

1 septembre, à Douai.

Sondach xun, mandach xun, id., mais sans fête. Le drossart de Hainaut y arriva le même jour.

 $^{^{1}}$ Le due était probablement à Bruxelles. Le compte mentionne seulement : x_{1}^{n} de hertoginne, Jan ende Philips te Brussel ende Usavonds ter voirsereve stad ten danse ende banketten eenige lieden.

Le 14 et le 16, des fêtes et danses.

^{*} Le 21 la duchesse était à Caelvoet.

⁴ iva waren ter voirsereve stad tsavonds ten danse ende banekette vele vrouwen ende andere vremde lieden van der voirsereve stad (Bruessel).

1411.	2	contombr	o on oannag	ne près de Lécluse (Sluus).
1411.	5-4	•		
))))	près de Baralle.
	5-6))	>>	près de Maisières.
	7))))	près de Boursies.
	8))	>>	près de Monchy-La-Gache.
	9-14))))	près de Hant en Vermandois.
	45))))	près de Voyennes-sur-Somme.
	16-17))))	près de Manicourt '.
	18-21))	>>	près de Roye en Vermandois ² .
	22 - 26))))	près de Montdidier ⁵ .
	27))	1)	près de Manicourt.
	28	n))	près de Voyennes.
	29))	à midi et le	soir à Cambrai.
	5()))	à Cambrai.	•
	4	octobre,	à midi à V	alenciennes, le soir à Quiévrain.
	2))		ons, le soir à Braine-le-Comte.
	5-4))	à Mons.	one, 10 0011 N DIMIT 10 00111101
	5))		r à Braine-le-Comte.
	6))	à midi à Ila	
	7-18))	à Bruxelles	
	19		à la chasse.	
	20-26))	à Bruxelles	
))		
	27))		à midi à Tirlemont.
	28))	à Tirlemon	
	29))	ibid., à mid	ı a Leau.
	50))		

Donderdach xvnⁿ..... De hertoginne, Jan ende Philips te Bruessel, ende waren ter voirsereve stad den joneker van Nassouwen, de joneker van Rotselair ende vele andere lieden.

² Vrydach xym²... de hertoginne, Jan ende Philips te Bruessel. Ende waren tsachternoens bi mer voirsereve vrouwe de biseop van Cameryek.

³ Saterdach xxviⁿ... de hertoginne, dan ende Philips alle dien dach te Bruessel, Ende waren dair snoenens ter maeltyd de greve van Spanen, de joneker van Nassouwen.

⁴ Dynsdach xxiº waren ter voirsereve stad de drie Staten van Brabant ende vele ander vremde lieden. Ende was op ten zelven dach Evrarts Boets kint kersten gedaen. Les États sont encore réunis à Bruxelles, les 21 et 22 du même mois.

51	octobre,	à la chasse.	1411
-1	novembre,	à Bruxelles.	
2))	à la chasse.	
5-15))	à Bruxelles ⁴ .	
14))	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
15-16))	à Bruxelles 2.	
17-19	n	à la chasse ⁵ .	
20-50))	à Bruxelles.	
1-9	décembre,	à Bruxelles.	
10))	à midi à Bruxelles, dans l'après-diner à la chasse,	
11))	à Bruxelles.	
12))	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
15-14	>>	à Bruxelles.	
15))	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
16-28))	à Bruxelles.	
29-51	>>	à la chasse, à midi à Bruxelles.	

ANNÉE 1412.

1412.

1	janvier,	à Bruxelles.
2	>>	ibid., le soir à Louvain.
5))	jusqu'à midi à Louvain, le soir à Haelen.
4	>>	à Haelen, le soir à Maastricht.
5	>>	à Maastricht, le soir à Limbourg.
6))	à Limbourg, le soir à Monjoie.
7	>>	à Monjoie, le soir à St-Vith.
8))	à St-Vith, le soir à Bastogne.

¹ Sondach viiiⁿ, Ende waren snoenens vele vremde lieden unt den lande van Behem.

² Sondach xvⁿ. Ombiten te Brussel, snoenens eten te Baethene om des jonekeren van Gaesbeque kint te heffen. Tsavonts te Brussel.

Goensdach xviiia. Tsavonds ten danse ende bankette des greven broeder van Cleve ende vele van zinen lieden.

1412.	9-10	janvier,	à Bastogne.
	41)))	à Bastogne, le soir à Arlon (Herle).
	12))	à Arlon, le soir à Luxembourg.
	15-20))	à Luxembourg
	21))	à Luxembourg, le soir à Arlon.
	22))	à Arlon, le soir à Ivoix.
	25-25))	à Ivoix.
	26))	ibid., le soir à Virton.
	27))	à Virton, le soir à Luxembourg.
	28-51))	à Luxembourg.
	1-29	février,	à Luxembourg.
	1-4	mars,	à Luxembourg.
	5	» -	ibid., à midi au château d'Elter (<i>Halter?</i>), le soir à Luxembourg.
	6-51	»	à Luxembourg.
	1-26	avril,	à Luxembourg.
	27))	ibid., le soir à Thionville.
	28))	à Thionville, le soir à Arlon.
	29))	à Arlon, le soir à Luxembourg.
	50	>>	à Luxembourg.
	1-28	mai,	à Luxembourg ¹ .
	29))	ibid., le soir à Arlon.
	5 0))	à Arlon, le soir à Bastogne.
	51	»	à Bastogne.
	1	juin,	à midi à Sinthy (Ciney?) près de Marche, le soir à Namur.
	2))	à Wavre, le soir à Bruxelles.

³ Donderdach xun te Lutzendorch. Ende quamen aldair bi minen voirsereven heere Jan van Montjoyen, Jan van Wesemale, Jan van Rochelair ende vele ridderen ende jonekeren.

5-5	juin,	à Bruxelles.	1412.
6))	ibid., le soir à Lierre.	
7))	à midi à Herenthals, le soir à Breda.	
- 8-9))	à Breda.	
10))	à midi à Anvers.	
11))	ibid., le soir à Bruxelles.	
12-14))	à Bruxelles.	
15-18))	à la chasse.	
19))	à Bruxelles, le soir à Gembloux.	
20	>>	à Gembloux.	
21))	le soir à Marche.	
22))	à Bastogne.	
25-24))	en campagne 1.	
		. 0	
1-4	juillet,	en campagne.	
5	>>	à Arlon ² , le soir à Luxembourg.	
6-15))	à Luxembourg.	
15))	le soir à Arlon.	
14-16	>>	à Arlon.	
17	1)	à Bastogne.	
18))	à Marche (Maercsen).	
19))	à Namur.	
20	>>	à midi à Wavre, le soir à Bruxelles.	
21-27	>>	à Bruxelles.	
28))	à midi à Hal, le soir à Bruxelles.	
29-51	>>	à Bruxelles.	
1-5	août,	à Bruxelles.	
4	»	à la chasse.	

¹ Ende es te weten dat sint den xxiiiⁿ dach van der voirsereve maent van junio tot ini dage van der maent van julio dair na volgende al inclus, binnen den welken tide zyn xii geheel dagen negeen serouwen van myns voirsereve heere coste gemaeet en waren, overmids dien dat hi dien tyd lach met vele lieden van wapenen voir de sloten van Damvilliers, Marville ende Orchement.

² In syn geselseap vele heeren, ridderen, jonekeren ende eenige vremde lieden die quamen van Montmadi, Damvillers ende Marville.

1412.	5-6	août.	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	7	»	à Bruxelles.
	8-9)	à la chasse.
	10-12))	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	15-15))	à Bruxelles.
	16-17	>>	à la chasse, le soir à Bruxelles.
	18	>>	à Bruxelles.
	19	>>	le soir à Lierre.
	20))	ibid., le soir à Turnhout.
	21))	ibid., le soir à Bois-le-Duc.
	22-25))	à Bois-le-Duc 4.
	24))	à midi à Oisterwijk, le soir à Turnhout.
	25-26))	à Turnhout.
	27))	à la chasse, le soir à Turnhout.
	28-51))	à Turnhout.
	1	septembre,	ibid., le soir à Bois-le-Duc.
	2-5))	à Bois-le-Duc.
	4))	à midi à Os, le soir à Bois-le-Duc.
	5	1)	à Bois-le-Duc.
	6	>>	à midi à Oisterwijk, le soir à Turnhout.
	7-50	>>	à Turnhout.
	1-6	octobre,	ibid.
	7	,,	ibid., le soir à Anvers.
	8))	à Anvers.
	9))	à Turnhout.
	10))	à midi à Anvers, le soir à Turnhout.
	11-51))	à Turnhout.
	1-5	novembre,	ibid.
	4	»	ibid., le soir à Bois-le-Duc.

⁴ Maendach xxii^a des noentyts ten eetene den hertoge van den Berghe ende sinen broeder van Cleven.

591

5-12	novembre.	à Bois-le-Duc.	1412.
15))	ibid., le soir à Turnhout.	
14-22	>>	à Turnhout.	
25))	ibid., le soir à Anvers.	
24-50	1)	à Anvers.	
9))	à Turnhout. à midi à Rotselaer, le soir à Turnhout ¹ .	1415.
10-51	>-	à Turnhout ² .	

ANNÉE 1415.

janvier,	à Turnhout.
))	le soir à Diest.
))	à Diest.
))	
>>	à Turnhout?
février.	à Turnhout.
mars,	ibid.
,))	à Diest.
))	à Turnhout.
>>	à midi à Diest.
1)	à Diest.
))	à Lierre.
avril,	ibid.
•))	le soir à Anvers.
"	à Turnhout.
>>	à Anvers.
	février. mars, avril,

¹ Was Isavonts die jonkere van Cleve ende sommige andere vremde. Id. le 10.

Donderdach xxixⁿ. Aldaer quam des avonts de hertoge van Berghen.

 $^{^{\}circ}$ Sondach xxv° aldair waren de heere van Wesemale, de joneken van Nassauwen, heer Henrie van der Leeq.

1415.	1-4 mai,	à Anvers.
	5-15 »	à Tervueren.
	14-20 »	à Anvers.
	21-27 mai,	à Bois-le-Duc.
	28-31 »	à Anvers.
	1-5 juin,	ibid.
	5 »	le soir à Bruxelles.
	4-10 »	ibid.
	11 »	à Anvers.
	12-14 »	à Lierre, Haelen et Diest.
	. ,	
		à Anvers.
	50 »	à Diest.
	1-4 juillet,	ibid.
		probablement dans le Luxembourg.
	50 août,	à Haelen, revenant de Luxembourg.
	51 »	à Tervueren.
	1-50 septembre	e, ibid.
	1-7 octobre,	à l'abbaye S ^t -Bernard.
	8-15 »	à Diest.
	15-18 »	à l'abbaye S ^t -Bernard.
	19-20 »	à Tervueren.
	21-25 »	à S'-Bernard.
	26-51 »	à Lille.
	1-2 novembre	, à Lille.
	5-6 »	à Lille et Tournai.
	7-17 »	à Boitsfort, Tervueren et Grammont.
	18-19 »	à Diest.
	30 »	à Diest.

ANNÉE 1414.

1414.

7-13))	à Anvers 2.	
14	>>	à Turnhout.	
45-16))	à Diest ³.	
17-31))	à Turnhout.	

1-4 7-51		à Lierre et Tervueren. à Turnhout.
1-28	février,	à Turnhout '.
1-5	mars,	à Turnhout.
4-10))	à Turnhout et Anvers.
11-26))	à Anvers.
27-51))	à Tervueren.
1-9	avril,	à Anvers.
10-15))	à Tervueren.
16-21	>>	à Gand.
22-28))	à Anvers.
29-50	>>	à Turnhout.
1-5	mai,	à Tervueren.

1 Ter welker stad ontboden waren de drie Staten van Brabant.

² Donderdach xii dage in decembri tot des goensdacchs xiii dage in de voirsereve maent. Ende dair waren saterdaechs ten eten de hertoge van Bourgoignien, de greve van Hollant, de biscop van Ludick, de greve van Charlois, de greve van Cleve, de greve van Saint-Pol, de greve van Salwerden ende andere ridderen ende knechten.

⁵ Dair waren ontboden de drie Staten van den lande van Brabant, des vrydaechs xv daghe in decembri tot des zondaechs daer naest.

⁴ Des sondacehs m tot des zaterdacchs x, in den welken tyd de greve van Cleve bi minen voirsereven heere ende somige baenrotsen van sinen lande waren.

414.	6 mai,	à Tervueren, le soir à Nivelles.
	7-8 »	à Genappe.
	8 »	le soir à Tervueren.
	9-20 »	ibid. '.
	21-22 »	à Bruxelles.
	25-26 "	
	27-51 »	à Anvers.
	1-9 juin.	à Anvers.
	10-15 »	à Tervueren et Bruxelles.
	17-19 »	à Bruxelfes.
	29 juillet,	à Anvers.
	50 »	à Louvain.
	5-18 août,	à Anvers.
	9-10 septembre	
	41-25 »	à Anvers.
	7-15 octobre,	à Anvers et Turnhout.
	11-24 »	
	25-51 »	à Genappe.
	1-5 novembre	, à Bruxelles.
	4-10 »	à Turnhout.
	11-12 »	
	17 99	à Tervueren et Boitsfort.
	25-50 »	

 $^{^{\}scriptscriptstyle 1}$ x", xı", xıı" binnen welke dagen nıynheer de hertoghe van Bourgoignen ter Vueren kwam.

		à Turnhout. à Bruxelles	1414.
		ANNÉE 1413.	1415.
1-5	janvier,	à Turnhout.	
		à Bruxelles.	
		• •	
27-51	mars,	à Anvers.	
1-6	avril,	à Anvers.	
7-9		à Bruxelles.	
40))	à Lierre.	
4.1	>>	à midi à Wecheldersande.	
13		à midi à Oisterwijk.	
14		à midi à Bois-le-Duc.	
15-26		à Turnhout.	
27		à Bruxelles.	
28-50	>>	à Turnhout.	
1-4	mai,	à Bruxelles.	
5-18	>>	à Turnhout ¹ .	
19-22))	à Bruxelles.	
25-20))	à Tervueren.	
27	>>	ibid , à midi à Grimberghen.	

à midi à Termonde, le soir à Turnhout.

à St-Bernard.

28-50

54

¹ Des sondagh yn in de maent meye ende eindende des saterdagh xi daghe. Ende dair waren binnen der selver gisten die here van Heinsberghe, die jonekere van Wesemael, de jonekere van Monjoyhe, here Arent van Craynhem ende vele andere van myns heren rade.

xii dage in die maent van nieve ende eyndende des saterdagh xviiin. Ende daer was binnen die voirscreve gisten die heer van Diest.

1415.	1-2 juin.	à Turnhout.
	5-4 °»	à Diest ¹.
	5-8 »	à Turnhout.
	11-12 »	à Louvain.
	15-16 »	à Tervueren.
	17 »	à Wavre.
	18-20 »	à Turnhout.
	21-22 »	à Louvain *.
	25-26 »	à Tervueren.
	27-28 »	à Turnhout.
	29-50 »	à Tervueren.
	1-2 juillet.	à Leuvain ³ .
	5-5 »	à Tervueren.
	11-14 août.	à Turnhout.
	14-15 »	à Louvain ⁴ .
	16-20 »	à Tervueren.
	21-29 »	à Turnhout.
	50-51 »	à Louvain.
	1-4 septembr	e. à Louvain.
		à Tervueren et à Boitsfort.
	22 »	à Louvain.

¹ mie ende min dage in junio dair onthoden eenige van den rade ende die steden van Brabant.

⁹ In welke stat ontboden waren die heren van sinen rade van Brabant ende die steden van Brabant.

⁵ in julio ende des disendach dairna volgende, aldaer onthoden waren die baenroitsen, ridderen ende steden van Brabant.

^{*} Te Lovene xiiin ende xvn, daer ontboden waren die manne van leene van minen voirsereven here.

25-26	septembre	e, à Turnhout.	1415.
27-28))	à Louvain.	
50	 "	à la chasse.	
1	octobre,	à la chasse.	
2	»	à Glimes.	
5))	à Val-Duchesse.	
4	>>	à Tervueren.	
5))	ibid., le soir à Alsemberg.	
6))	à Alsemberg, le soir à Boitsfort.	
7))	à Tervueren.	
8-9))	à la chasse.	
10-11))	à Louvain ?	
12))	à Louvain.	
15-19))	à Turnhout '.	
20-21))	à Louvain.	
22	1)	à Bruxelles ² .	
25-25))	à Mons, Valenciennes et Lens en Artois.	
		expédition en France et mort à Azincourt le 25 octobre.	,
28	>>	son corps est transporté à St-Pol ³ .	

¹ Dair waren binnen der voirsereven giste de heere van Diest, de joneker van Nassauwen, de here van Heule, heer Henrick van der Leek, de steden van Leuven, van Brussel ende van den Bossehe, ende vele andere van myns heren rade.

Vriedach den iersten dach van november XIIII° ende XV myns genedichs heeren lichaem van Brabant, zaliger gedenkenisse, der heer van Assehe ende meer andere.

Cost gedaen te Brussel, des saterdachs ma dage in november XIIIIe ende XV bi den heeren van den

² Den cost van mynen genedigen heere den hertoge van Brabant gedaen met eenegen sinre ridderen ende knechten, te weten: de joncker van Rotselaer, de heere van Assehe, heer Philips end heer Henric van Liekerke, heer Ymbrecht van Kestergate, heer Dierie van den Heetvelde ende andere.

⁵ Maendach xxvIII dage in oetober XIIII^c ende XV den liehaeme van myns genedighs heeren den hertoge van Brabant, met eenige van den huisgesinde ende andere, te weten: die heere van Assehe, heer Gueraert Boete, heer Claes ende heer Jan die Swaef, al den dach te Sint Poel. Idem xxix te Vasseyen, Idem te Basieux, Idem xxxi te Act in Henegouwen.

598 ITINÉRAIRE D'ANTOINE. DUC DE BRABANT.

1415.	29	octobre,	son corps est transporté à Valenciennes.
	50	1)	ibid., à Baisieux.
	51))	ibid., à Ath.

drie staten des lants van Brabant ende vele andere, de welke daer ontboden waeren om den lichaeme myns genedichs heeren tshertogen van Brabant, zaliger gedenekenisse, te halen ende daer jegen te riden om syn uutleden te doene ende anders.

Id. des sondaegs in dage in november ter Vueren , . . . , om myns voirscreven heere lichaem dair te begraven ende die nutlede te doen.

DE JEAN IV, DUC DE BRABANT

DU 14 NOVEMBRE 1415 AU 17 AVRIL 1427.

Tiré: a. du compte de Jean Vander Elst, du 9 août 1445 au 1° juillet 1446 (n° 2598 de la Chambre des Comptes à Bruxelles); b. du compte de Guillaure Vander Berghe, du 29 juin 1446 an 15 octobre 1417 et de Jean Vander Elst, du 15 octobre 1417 au 28 janvier 1448 (n° 2400, ibid.); c. du compte de Guillaure Vander Berghe, du 21 janvier 1418 au 9 mars 1419 et de Jean, se de Rotselaer, du 8 avril au 5 septembre 1419 (n° 2401, ibid.); d. du compte de Louis Boeten, du 6 septembre 1419 au 25 mars 1420 (n° 2402, ibid.); e. du compte de Laurent van Beerte, du 25 mars au 5 octobre 1420 (n° 2405, ibid.); f. du compte de Jean Vander Elst, du 5 octobre 1420 au 15 mai 1421 (n° 1789, ibid.); g. du compte de Jean Vander Elst, du 12 août 1421 à pareil jour 1422 (n° 2404, ibid.); b. du compte de Gerre Vander Stre, du 16 août 1422 au 20 avril 1425 (ibid.); i. du compte de Jean Vander Stre, du 16 août 1422 au 20 avril 1425 (ibid.); j. du trousseau contenant les comptes des dépenses de l'hôtel du mois de janvier 1427 (n° 1791, ibid.); k. du compte d'Arnoll Quap, du 6 novembre 1428 à pareil jour 1427 (n° 2406, ibid.); k. du compte d'Arnoll Quap, du 6 novembre 1428 à pareil jour 1427 (n° 2406, ibid.);

ANNÉE 1415.

1415.

1-16 novembre, à Louvain.

17-25 » à Louvain et à Bruxelles.

24-50 » à Bruxelles.

1-21 décembre, à Bruxelles.

22-28 » à Bruxelles, Ninove et Grammont.

29-51 » à Bruxelles.

ANNÉE 1416.

1-12	janvier,	à Bruxelles.
15-15))	à Louvain '.
16-20))	à Bruxelles, où il fut reçu, le 16, en qualité de duc.
21))	le soir à Vilvorde.
22))	à Lierre.
25-24))	à Anvers ² .
25))	à Hoogstraeten.
26	1)	à Oisterwijk.
27))	à Bois-le-Duc ³ .
28))	à Oisterwijk,
29-51))	à Turnhout.
1	février,	à Everbode.
2-5))	à Haelen.
4))	à Tirlemont.
5))	à midi à Léau.
6))	à Tirlemont ⁴ .
7-14))	à Louvain.
15-29))	à Bruxelles ⁵ .

- ¹ Was ontfangen myn genedige heere voirscreven, ende syn eerste incomst des disendaigs xun dage in de voirscreve maent als hertoge van Brabant in der stat van Loven.
- ² Was myn genedige heere gehult ende ontfaen, als hertoge van Brabant, tAntwerpen des donderdaegs xxin dage in january.
 - 8 Daer onfaen ende gehult was, als hertoge van Brabant.
- 4 Was myn genedige heere ontfaen ende gehalt als hertoge van Brabant ter steden voirsereven, te weten des maendacchs (5 février) te Halen, des dynsdacchs (4 févr.) tot Thienen ende des goensdachs te Leuwen (5 février).
- * Des sondachs xvi in february myn heere die hertoge van Bourgongnen met vele ridderen ende knechten te Brussel van des donderdachs tsavonts (20 février) tot saterdachs der navolgende.

Des sondachs xxiii dage in februario tot des saterdachs der naestvolgende xxix, myn heere de hertoge van Bourgongnen.... tot des dynsdach der naestvolgende snonens (26 février).

1 mars-51 décembre, à Bruxelles 1

1416

ANNÉE 1417.

4447.

1 janvier-19 avril, ibid. 2.

20-50 à Louvain 5. avril.

50 le soir à Tervueren

1 - 7mai, à Tervueren. 8 à Diest. 9 - 15à Maastricht. 14 à Diest.

15

à midi à Louvain, le soir à Bruxelles.

16-22 à Bruxelles.

25 - 29à Bruxelles, et à la chasse dans la forêt de Soigne à partir du 26.

50-51 à Bruxelles.

1-5juin, à Bruxelles, et à la chasse dans les environs de Grimberghen.

In Kersdage xxv (december) soe waeren snoenens ten eten te hove die schepenen van Brussel, ridderen ende knechten ende vele gemeynten van Brussel.

2 Des sondachs xxviii dagen in merts myn voirscreve heere hadde ten eten vele ridders, jonekers, heranden ende piepers die hier commen waren ten toynoye.

Ende mynheere hadde des wittendonderdaechs (8 avril) een mandaet van xiii armen lieden van spisen, dranck, van linen laken ende anders, ende desgelix den Minderbruederen ende Onser Vrouwen Bruederen van broode ende van wine.

Op den Paesdach (14 avril) waren bi minen voirsereven heere te etene abden, ridderen, jonekeren ende des nocnens ten etene omtrent me cerme personen.

s xxy dage in aprille ende eindende des sondaechs 11 in de maent van meye. Ende myn voirsereven heere heeft gehadt in den cost vele ridders, jonekers, herauden, pipers ende andere gueden luden, die te Loven comen waren ten tornoye seietspeel.

¹ Des sondachs eerste dach van meerte XIIIIc ende XV tot des saterdachs dair nacstvolgende vu dage. Ende dair waren ten eten die hertoge Lodewye van Bry, die Hase van Behem ende ander ridderen ende knechten in myns voirsereven heren coste des dynsdach (5 mars) snoenens.

1417.	6 juin,	à Parc.
	7 »	à Heverlé, à la chasse.
	8 »	le soir à Tongerloo.
	9 »	le soir à Bruxelles.
	10-17 »	à Bruxelles.
	18-22 »	à Bruxelles et Malines.
	25-26 »	à Bruxelles, et à la chasse dans la forêt de Soigne.
	27-50 »	à Bruxelles.
	1-5 juillet,	ibid.
	4-10 »	ibid. et à Tervueren, à la chasse.
	11 »	à Bruxelles.
	12-13 »	à Louvain.
	14-16 »	à Bruxelles.
	17-20 »	à Gand et Alost.
	21-26 »	à Bruxelles.
	27-31 »	à Alost, Gand, Bouchout, Biervliet et Assche.
	1-2 août,	ibid.
	5 »	à Wavre.
	4 »	à l'abbaye de Villers.
	5-7 »	à Tervueren.
	8-10 »	à Bruxelles ¹ .
	11-18 »	à Genappe.
	19-24 »	à Bruxelles.
	25 »	à Nivelles.
	26-27 »	à Mons.
	28-51 »	à Quesnoy.

4-4 septembre, à Quesnoy et Mons.

¹ Sondach viii quaemen te noeneu ten eten, bi minen heere, myn vrouwe van Hollant ende mynvrouwe de daulphine, hoir dochter, mit hoeren ridders, jonekers ende vele anderen van hoiren dieneren.

```
5-18 septembre, à Tervueren.
                                                                      1417.
                   ibid, et à la chasse,
19 - 25
          ))
26-29
                   à Bruxelles.
50
                  à Tervueren.
          ))
                  à Bruxelles 1.
 1-14 octobre,
15
                  à Tervueren.
16 - 19
                  à Termonde et Hulst.
20-22
                  à Braine-l'Alleud, à la chasse.
25-50
                  à Bruxelles et Wayre.
3 E
                  à Bruxelles.
 1-2 novembre, ibid.
 5-6
                  à Tervueren, à la chasse.
 7 - 15
                  à Bruxelles et Rhode-Ste-Agathe 2.
45
                  le soir à Louvain.
14-20
                  à Lonvain 5, Tervueren et Bruxelles.
21-24
                  à la chasse à Genappe.
95
                  à Bruxelles.
26
                  à Lierre.
27-50
                  à Turnhout.
 1-4 décembre, ibid.
 5-12
                  à Bois-le-Duc.
                  à Turnhout et à Lierre.
15-14
15-51
                  à Bruxelles.
```

¹ Sondachs xº tot donderdaech хинг. Binnen voirsereven tide hebben gewest vele herauden, pipers ende andere vremde lieden, die hier comen waren ten toernoye ende steckspele.

 $^{^2}$ Op sinte Mertens avond (10 nov.) myn heere had een banket met de vrouwen en jonevrouw en van Brussel.

bes vrindaigs (19 nov.) ten noene te Loeven, dair bi was ten tournoye ende steekspel, dair veel ridders, jonekers ende herauden waeren in sinen cost.

ANNÉE 1418.

1-18	janvier,	à Bruxelles ¹ .
19-20		à Lierre.
20))	le soir à Hoogstraeten.
21))	ibid. et à Turnhout.
22-31))	ibid, et à la chasse à Grootenhout *.
1-28	février,	à Turnhout.
1-4	mars,	ibid.
5		à Heusden.
6	1)	à Gorinchem, le soir à Schoonhoven.
7-8))	à Leiden.
8-12	"	à La Haye.
		• •
25-24	avril,	à Turnhout et à Anvers.
25-50))	à Tervueren et à Boitsfort.
1-3	mai,	ibid.
4-5	n	à Louvain.
5-12))	à Tervueren et à Bruxelles.
12	>>	le soir à Lierre.
15-15))	à Anvers.
16	"	à Hoogstraeten.

Beghinnende des sondaigs nº in januario ende eindende des saterdaigs avonts viu dage inde voir-screve maent, dair binnen syn viu dagen. Ende viuº deser gisten hebben geweest te rade de steden, baenroitsen, ridderen ende kneehten van Brabant, die hier veel wairen in den cost.

Van ix tot xv myn heere heeft gehadt veel vrouwen ende jonevrouwen van der stat van Bruessel des sondaigs, dissendaigs, goensdaigs en donderdaigs die des morgens met hem jaechden in Zonien ende des avonts met hem aten, dansten ende banket badden, tot om trent xxv seotelen.

² Saterdag xxix bi minen heere de greve van Saelwerden, myns heeren raid gemenlie, de jonekers van Montjoy ende andere ridders ende steden van Brabant.

```
1418.
17
                   à Oisterwijk.
         mai,
48
                   à Bois-le-Duc.
19
                   à Hilvarenbeek, le soir à Turnhout.
20
                   à Lierre
21-27
                   à Bruxelles.
28
                   à Braine-le-Comte, où il fut inauguré.
29
                   à Mons, id.
          2)
50
                   à Soignies, id.
          ))
 1
                   à Maubeuge, id., le soir à Quesnoy, id.
       juin,
 2
          ))
                   à Valenciennes, id.
 5
                   à Mons.
                   à Mons et Nivelles.
 4
 5-7
                   à Bruxelles.
 8
                  à Waelhem, le soir à Anvers.
 9
                  à Anvers.
                  le soir à Berg-op-Zoom.
 9
10-14
                  en Zélande.
15
                   à Geertruidenberg
16 - 17
                   à Breda.
18 - 25
                   à Geertruidenberg.
26-50
                  devant Dordrecht.
 1-31 juillet,
                  ibid. 1.
 1-4
        août.
                  ibid.
 4-5
          ))
                  à Gorinchem.
```

50 septembre, le soir à Anvers.

Cost gedaen mit sinen ridderscape, leen lude ende gemeinten voir Dordrecht, beginnende des sondaigs xxim in julio, ende eindende des saterdaechs avonds xxxⁿ.

⁶ août-29 sept., en Hollande, à la Haye et ailleurs.

¹ Cost gedaen mit sinen ridderseap ende ghemeinte voir Dordrecht tot omtrent xve personen, mit den tresorier, ridderseap van Hollant, vele seipluden ende pylstekers, die daer geweest hebben binnen al dese voirsereve gisten.

1418.	1	octobre,	à Anvers, le soir à lloogstraeten.
	2))	à midi à Oisterwijk, le soir à Bois-le-Duc '.
	5-7))	à Bois-le-Duc.
	7))	le soir à Turnhout.
	8-9	>>	à Turnhout.
	9))	le soir à Anvers.
	10-11))	à Anvers.
	12))	le matin à Malines.
	15-51	>>	à Hal.
	1 01		11 . 1
		novembre,	
	22-23))	à Braine-le-Comte.
	25))	le soir à Mons.
	24 - 26))	ibid.
	27))	à l'abbaye de Vicogne.
	28-50))	à Mons.
	1-7	décembre,	à Mons
	8-9	»	à Braine-le-Comte.
	9-10		
))	à Hal.
	10-11))	à Malines.
	11	>>	à Turnhout.
	12	>>	à Oisterwijk.
	15 - 22	»	à Bois-le-Duc.
	25-51))	à Heusden.

ANNÉE 1419.

1-5	janvier,	à Heusden.
5-28	»	à Gorinchem.
29-51))	à Woudrichem.

¹ Te s'Hertogenbosche sint des sondachs avonds 11 dage in oetober tot des vrindachs smorgens vii dage. Ende in den voirsereven eost durende de heere van Heynsberge ende someghe ander ridders uut Hollant ende Zeelant.

1-14	février,	à Woudrichem.	1419.
14-15	>>	à Heusden.	
46	n	à Turnhout.	
17))	à Lierre.	
17-18))	à Malines.	
18-19))	à Hal.	
19-25	"	à Mons et à la chasse!.	
1-8	mars,	à Mons ².	
11-17	avril,	à Anvers.	
18-25	»	à Mons et à la chasse.	
26-29))	å Hal.	
50	n	à Mons.	
4	mai,	ibid.	
2-4))	à Genappe.	
5-7))	à Tervueren.	
8-11))	à Heverlé, Parc (abbaye de) et Tervueren.	
14))	le soir à Hal.	
15))	à la chasse au bois.	
		• • •	
18-50	>>	à Tervueren ⁵ .	
51))	à Malines et à Vorsselaer.	
1-9	juin,	à Anvers 4.	

¹ Ende v grote saimbeleyen (*réunions*) voir mynen heere ter jacht ende 111 baneketten dsavonts dair inne begrepen.

^{* 111} grote bancketten ende 1111 sambeleyen ter jacht.

⁵ Dair en binnen heeft myn voirsereve heere eene dachvaert ter Vueren met zinen baenrotsen, ridderen ende meer anderen.

⁴ Binnen welken tyt myn heere een dachtvaert hielt met zinen baenrotsen, ridderen ende meer anderen, die dair ontboden waeren.

ITINĖRAIRE

1419.	10-11 juin,	à Hoogstraeten et Oisterwijk.
	41-15 »	à Bois-le-Duc.
	15-17 »	à Hoogstraeten et Anvers.
	18-22 »	à Tervueren ¹ .
	22 »	à Vilvorde.
	25 »	à Malines.
	25-24 »	à Anvers.
	25-50 »	à Vilvorde ² .
	1 juillet,	à Vilvorde.
	2 »	à Aerschot.
	2 »	à le soir à Westerloo 3.
	5-5 »	à Lierre?
	6-15 »	à Vilvorde.
	16-22 »	à Anvers.
	22-23 »	à Vilvorde.
	24 "	le matin à Alsemberg.
	25-50 »	à la chasse et à Vilvorde '.
	1-2 août,	à Termonde.
	4 ».	à Hal.
	5 »	à Brainc-le-Comte.
	6-10 »	à Vilvorde ⁵ .
	41 »	à Braine-le-Comte.

- ¹ Dair wesende bi minen voirsereven heere die joneker van Monjouwen, die joneker van Brederode, die heer van Assehe, heer Everaert tSerelaes ende mer andere van myn heeren huusgesinde.
- Aldair wesende bi minen heer die jonekere van Gaesbeke, Wesemale, Monjouwen, Brederode, Glimes, Crayenhem ende heer Everaert Bacte, Ghysbrecht Taye, met een deel wapenturrers, steenhouwers, timmerlieden ende andere.
- 5 Doen myn genedige heere des avonts te Westerle reet om des joneheren van Wesemael kint te heffen.
 - 4 Myn heer was hier metten heeren van den rade ende die drie Staten van den lande van Brabant.
- ⁶ Dair bi eenige van myns voirsereven heeren raitslieden, te weten: die joneker van Gaisbeek, van Wesemael, van Zeyne, heert Aert van Crayenhem ende die heere van Assehe, hoofmeester, die aldair quamen.

11-12	août,	à Hal.	1419.
15-15))	à Vilvorde.	
16-22))	à Genappe.	
22 - 25))	à Wavre, à la chasse.	
25 - 24))	à Hai.	
24-26))	à Genappe.	
27-51))	à Vilvorde.	
1-2 s	eptembre	e, ibid.	
2-5))	à Hal.	
4-5	11	à Vilvorde.	
6))	à Tervueren.	
6-8	1)	à Vilvorde.	
8-10))	à Tervueren, Alsemberg et Boitsfort.	
11-12))	à Tervueren.	
12-16))	à Malines et Anvers	
17-25))	à Tervueren.	
25))	à Boitsfort.	
24-30))	à Tervueren.	
1 .	atabaa	h la Cambus	
1 o 2-5		à la Cambre.	
2-3	>>	à Tervueren ⁴ .	
7-8		à Vilvorde et Malines ² .	
14-14		à Tervueren.	
15-17	"	à Pare (abbaye).	
10-11			

¹ Dysdags na der noen, dat myn genedige heere aldair quam, met hem die joneheren van Gaesbeek, van Weesmale, Jan van Aseh, Jan van Aa, Robrecht van Aseh et vele andere.

² Cost gedaen te Vilvorden bi minen genedigen heere den hertoghe van Brabant, vele van zine raidslieden, ridderen ende kneeten, die gebeden waeren met hem te Mechelen te riden op die dachvaert die aldaer wezen zoude tusschen minen heere van Bourgouguen, mer ouder vrouwen van Hollant ende minen voirsereven genedigen heere van Brabant ende dmeeste deel van zinen gesinde.

1419.	19-20	ctobre,	à Bruxelles.
	$\frac{.}{24-25}$		à IIal.
	26-27))	à Boitsfort.
	 29-51		 à Hal.
	i n	ovembre	a à Hal
	2-4	»	à Boitsfort
	5))	à Genappe.
	15-16))	à Esschenbeek
	17-50))	à Boitsfort.
	-1 d	écembre	, à Boitsfort.
	5-5	>>	à Bruxelles.
	5-7))	à Boitsfort.
	15))	à Boitsfort.
	14-15))	à Tervueren.
	16))	à Ransbeek.
	17-22))	à Boitsfort.
	25 - 24))	à Malines.
	26-28))	à Turnhout.
	28))	à Malines.
	29))	à Tervueren.
	20))	à Boitsfort.
	51))	à Tervueren.
1420.			ANNÉE 1420.
	4 i	anvier.	à Tervueren.
	1-6	»	à Boitsfort.
	4 0		

7-10	janvier,	à Vilvorde 4.	1420.
10-14	>>	à Boitsfort.	
14-19))	à Bruxelles.	
20-22))	à Anvers ² .	
25 - 25))	à Tervueren.	
25-27	34	à Bruxelles.	
28-29))	à Tervueren.	
50-5i))	à Vilvorde.	
1-3	février,	ibid.	
5-5	»	à Anvers.	
10))	à Parc.	
11-24))	à Bruxelles.	
24-27))	à Louvain.	
27-51))	à Anvers.	
1	mars,	à Waelhem.	
- ,		2 D H	
5-4 5))	à Bruxelles.	
_))	à Tervueren.	
6-9	>>	à Bruxelles.	
10-11	n	à Boitsfort.	
12-17))	à Bruxelles.	
18))	à Boitsfort.	
		• • •	
11-17	avril,	à Anvers.	

¹ Cost gedaen te Vilvoirden bi minen genedigen heere de hertoghe van Brabant, vele van zinen raidsluden, ridderen ende knechten, te weten: die joneheeren van Zeyne, van Gaesbeecke, van Wesemaele, van Monjouwen, her Aert van Crayenhem, die heere van Asch, her Henrie van Diest, her Jan van der Vliet, her Willem van Ghent, her Aert van Leyenberch ende andere.

² Cost gedaen tAntwerpen bi minen gnedigen heeren den bertoghe van Brabant, vele van zinen raidsluden, ambachteren, huusgesinden, jegers ende vele anderen heeren ende goede luden van der steden, die aldair ter dachvairt comen waren, van xx januario tot xxxv^a.

1420.	2	mai,	à Bruxelles.
1420.	5-7	mar,	à Boitsfort.
	8	"	à Tervueren.
	9-26	"	à Bruxelles.
	27-28	"	à Hal.
	29	"	à Bruxelles.
	50-51	"	à Genappe.
	90-91	"	а оспарре
	1-9	juin,	à Bruxelles.
	10))	à Tervueren.
	41-51))	à Bruxelles.
	1-51	juillet,	ibid.
	1-51	août,	ibid.
	1-50	septembre	, ibid. '.
	1-16	octobre,	à Hoogstraeten, Herlaar, Bockhoven et Nieuwland.
	16-17))))	à Helmond.
	17-26))	à Bois-le-Duc.
	26))	à Nieuwland.
	27))	à Bois-le-Duc.
	28-29))	à Nieuwland.
	5-8	novembre	, à Bois-le-Duc.
	8))	à Helmond.
	9))	à Weert.
	10-25	1)	à Maastricht.

³ A partir de cette date, le comte de S'-PoI réside souvent près du duc.

ANNÉE 1421.

1421.

6-17	février,	à Louvain.
		à Lierre.
		à Anvers.
26	, , , ,	à Hal.
15	avril.	à Tamise.
15-50))	à Louvain.
1-17	mai,	à Louvain.
18-25))	à Malines.
25-29))	à Louvain.
50-51	1)	à Hal.
51	>>	à Grammont.
1.0	inia	à Grammont.
1-2 5	juin,	
	>>	à Hal, le soir à Louvain. à Louvain.
4-24 25-50		à Lierre.
50))	à Anvers.
1-10	juillet,	à Anvers.
11-17))	à Louvain.
17-21	1)	à Tirlemont.
21))	le soir à Louvain.
22-51	,,	à Louvain. à l'hôtel du Sauvage.
	14	1 N. 11
1	aout,	à Nivelles.

en Hainaut 1. 1-51 août, 1491. 1-50 septembre, ibid. en Hainaut. 4-5octobre, 6 - 11à Louvain 2.)) 12-18 11 ihid. 19-25 ibid. et Tervueren. 22 26 - 51à Genappe.)) novembre, à Genappe. 1 à Genappe et Tervueren. 2-8 à Tervueren 3. 9 - 1.519-21 à Louvain 4. 21 le soir à Herenthals. 99 à Herenthals, le soir à Turnhout. 22 - 50à Turnhout. 1-22 décembre, à Turnhout.

1422.

ANNÉE 1422.

à Oisterwiik.

à Bois-le-Duc.

1 janvier, à Bois-le-Duc. 1-2 » à Oisterwijk. 9-17 » à Turnbout.

))

22-25

25-51

¹ In Henegou, te Beaumont ende elders.

³ Dair was myn heer van Saint-Pol, ende oie so waeren dair myns heeren rait van Bourgongnen mitten ut Staten van Brabant.

⁵ Ende es te wetene dat myn genedige heere des donredaigs snoenens die jager van Bontsvort hadde ter Vueren, ende hielt sinen Hubrecht (fête de Saint-Hubert) met hen aldaer, ende reet snoenens te Loven tSinte Gertruden (abbaye de Sis-Gertrude) te Loven.

⁴ Ende es te wetene dat myn heere des vridaighs avonts (21 nov.) waste Herenthals, mit sommige heeren van sinen rade, ende hadden oie geweest binnen der selver gisten te Loeven die twee Staten van Brabant.

18-25 25-51		à Turnhout et Anvers '. à Turnhout.
1-5 5-4 4-11	»	à Turnhout. à Herenthals. à Louvain ² .
11-14))	à IIal ⁵ . à Hal ⁴ . ibid. ⁸ .
1-7 8-21	mars,	à H al ⁶ . ibid,
22-28 29-51))))	ibid. 7. ibid.
1-5 4-26	,	à Hal. à Louvain.

- ¹ Ende es te weten da't myn voirsereve genedigen heere eene dachvaert hadde tot Antwerpen mit sinen twee Staten van Brabant.
- * Ende dair waeren in den voirsereven cost enige van den bainroidsen ende al dat hunsgesinne, te weten: de jonckeren van Nassou ende van Zyne, die heere van Rotselaer, her Henrie van der Leck, die joncheeren van Diest, van Monjouwen ende van Glymes. Ende es te wetene dat de n Staten des lants van Brabant binnen der tyt voirsereven te Loeven waeren.
- * Ende dair waeren die joneker van Zeynen mit xvm personen, die joneker van Montjoie mit xvv personen, die heere van Rotselair xx personen, Jan van Glymes xv personen, her Jan van Wittham x personen, etc.
- 4 Mêmes personnes présentes : ende es te wetene dat die greve van Namen mit eenigen van sinen ridderen ende knechten aten mit minen voirsereven genedigen heere des donredaighs ende vridaighs.
- ⁵ Ende es te wetene dat dair was etenen mit minen voirscreven heere, heere van Anthoigne des maindaigs ende dysdaighs.
- * Ende dair waeren die joncheeren nan Synen, van Diest, van Monjouwen, van Glymes, die heere van Rotselair, die heere van Wittham; ende des dysdaighs, goensdaighs ende donredaighs in de voirsereve giste so wasser die greve van Namen, des heeren rade van Bourgongnen ende des heeren van St-Pole, die 111 staten van Hennegou ende die steden van Brabant.
- ⁷ Ende dair waeren binnen den selven eost die joncheren van Nassow, van Diest, van Glymes, die heere van Rotselair, her Henric van der Leck, die proost van Cameryek.

4

HTINÉRAIRE

1422.	4-51	mai,	à Louvain.
	1-17	juin,	à Louvain ¹ .
	18))	à Werchter et Rotselaer.
	19-21))	à Louvain.
	22-23))	à Lierre, Anvers et Putte 2
))	à Berg-op-Zoom.
	26))	à Putte, le soir à Lierre.
	27-50	>>	à Haecht et à Louvain.
	1-31 j	juillet,	à Louvain.
	1-2	aoùt.	à Louvain.
	2-7	»	à Tongerloo.
	8-16))	à Turnhout ⁵ .
	19-20		à Bois-le-Duc et à Breda.
	07 00),	à Turnhout.
	50		à Herenthals.
	51))	à Louvain.

¹ Ende dair waren die joneheren van Nassow, van Zeyne, van Diest, van Monjouwen, van Wesemale ende van Glymes ende die heere van Rotselair.

Cost gedaen te Werchter bi zomigen van myns gnedichs heeren huusgesinne, die aldair gesonden waeren ter schutteryen vi daghe junio, beginnende des zaterdaighs xiiii daghe in junio XIIIIeXXII ende eyndende des vridaighs smorgens exclues, xix daghe in de selve maent.

Ende es te weten dat myn gnedich heere van Brabant des donredaighs xviii daghe in de voirsereve maent van junio selve quam ter schutteryen mit somigen van sinen huusgesinne. Ende reet dsavonts tot Rotselair eten ende slapen.

² Dair bi hem waeren te somigen steden, te wetene : die joncheeren van Nassou ende van Diest, die heeren van Rotselair ende her Henrie van der Leck.

Ende waeren bi minen gnedighen heere die joneheren van Nassow ende van Wesemale, die heere ende joneker van Diest, Jan van Glymes, her Jan van Wittham, her Henrie van der Leck, metten huusgesinne. Ende waeren dair oie die steden van Loeven, van Brussel, van Antwerpen ende van den Bosch.

1-20	septembre	e, à Louvain.	1422.
 26-27		à Hal.	
27-50		à Mons.	
27-00	"	a mons.	
1-2	octobre,	ibid.	
2-26))	à Hal.	
27-51	>>	à Parc, près de Louvain, et à Tervueren.	
	1		
1-7	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
7-14		à Louvain.	
15	1)	à Tervueren.	
15-19))	à Louvain.	
19-20	n	à Hal.	
21-29))	en Flandre, à Audenarde, Grammont, Courtrai, Lille, Douai et Tournai.	
29-50	>>	à Mons.	
1-6	décembre,	ibid.	
7-9))	à Hal.	
9-13))	à Louvain.	
14-18))	à Braine-le-Comte.	
19-22	>>	à Mons.	
22-51	"	à Hal.	
		ANNÉE 1425.	4425.
1-51	janvier,	à Louvain.	
1-28	février,	ibid.	
1-28	mars.	ibid.	
29-50)	à Nivelles.	
51))	à Louvain.	

1425.	1-20)	avril,		à Louvai			in.	
	20)))			à	Ha	l.	

29-50 septembre, à Tervueren.

```
1-14 octobre, ibid. '.
15-17 » à Vilvorde.
17-24 » à Genappe.
25-30 » à Tervueren.
```

1-4 novembre, à Tervueren.

4 » le soir à Vlierbeek.

5 » ibid. et aux bois de Meerdael et de Hever

6-7 » à Rhode-Sainte-Agathe,

7-20 » à Tervueren.
21-22 » à Louvain.
22-24 » à Bruxelles.
27 » le soir à Saint-Ghislain.

28-51 » à Bruxelles.

1-6 décembre, ibid.

6-14 » à Louvain ².

15-25 » à Bruxelles, mais le soir des 19 et 20 à Enghien 3.

24-51 » à Bruxelles '.

¹ Van 111^{de} tot 1x^e waren by minen heere die greve van Saint Poel, syn broeder, die bisseop van Therawaen, die here van Edinghen, heer Inbrecht van Edinghen, ende meer.

² Ende hadde te danse ende backette enige vrouwen ende jonefrouwen der stad Loven des goensdags, sondaigs ende maendaigs.

⁵ Dair hij hief uter vanten des heren sone van Edinghen.

⁴ Quamen ten hove des saterdachs dat Keirsdach was des noenens eten enige gemeynten der stat van Brussel, gelije dat van ouds gewoenlie is geweest.

ANNÉE 1424.

1-10 janvier, à Bruxelles. 44-45 à Louvain. 16-22 à Bruxelles 99 le soir à Louvain. 25 - 29à Lonvain 11 29-51 à Bruxelles 1 - 6février, ibid. le soir à Louvain. 6 6 - 11à Louvain 1. 12 - 15à Vilvorde 2. 15 - 29à Louvain. ibid. 3. 1-4 mars. 5-14 ibid. 4. 14-27 à Bruxelles. 27 le soir à Alost. 28 ibid., le soir à Gand. 29 à Eeckloo, le soir à Bruges. 50-51 à Bruges.

8 » à Eeckloo et Gand.

ibid.

9 » à Alost.

avril.

1 - 7

9-22 » à Bruxelles 5.

¹ In de voirsereve giste danse ende banketten tot Loven mit den vrouwen ende jonewrouwen aldair,

⁹ Dair eene dachvaert was van den tween Staten van Brabant.

⁵ Hielt myn voirsereve beer danse ende baneket met vrouwen ende jonefrouwen der stat van Loven; ende waren dair ten eten hiraude ende pipers die ten tournoy quamen.

⁴ Hielt men danse ende baneket des dinsdachs elein vastelavont ende tsondaigs groot vastelavont, in de voirsereve gist mit vrouwen ende jonefrouwen der stat van Loven.

Es te wetene dat myn heere van Brabant ende die greve van St-Pol, syn broeder, beide daden in

1424.	25-26 avril,	à Bruxelles.
	27-29 »	à Lierre ⁴ .
	50 »	à Bruxelles.
	1-2 mai,	à Bruxelles.
	5-4 »	à Tervueren.
	5-17 "	à Bruxelles.
	48-20 »	à Tervueren.
	21-27 »	à Tervueren et Alsemberg.
	28-51 »	à Bruxelles.
	1-2 juin,	ibid.
	5 »	à Tervueren.
	4-9 »	à Bruxelles, Alsemberg et Tervueren.
	9 "	le soir à Louvain.
	10-15 »	à Louvain.
	14-15 »	à Lierre, Anvers et Waelhem.
	15-18 »	à Anvers ² .
	19-25 »	à Bruxelles.
	24-50 »	à Louvain.
	1-8 juillet,	à Louvain.
	8-15 >>	à Bruxelles; néanmoins les 9, 10, 11 et 12 à midi à Alsemberg.
	16-18 »	à Bruxelles.
	18-25 »	en Hainaut.
	24-27 »	à Bruxelles.
	28-29 »	à la chasse près de Bruxelles.
	50-51 »	à Bruxelles.

wittendonderdage dmandaet ele van xiiij armen mensehen; ende dede myn voirsereve heer van Brabant gheven voir dmandaet van den Mynderbrueders ende onser Vrouwenbrueders der stat van Brussel.

¹ Dair die twee Staten des lands van Brabant vergadert waeren.

² Daer men hielt eene daehvaert van den drien Staten des lands van Brabant.

1-5 5-14 14-19 19-51))	à Lierre '. à Bruxelles '. à Tervueren.	1424.
1311))	à Louvain.	
1-25 s	septembre	, ibid ^s .	
24-50))	ibid. et à Tervueren.	
1-7	octobre,	à Louvain et à la chasse.	
8-14))	à Louvain et à la chasse au bois de Meerdael '.	
15-29))	à Louvain et Tervueren.	
50))	à Tervueren.	
1-5 1	novembre.	ibid.	
5-10))	à Nivelles.	
10-11))	à la chasse.	
12-50))	à Louvain ⁸ .	
1-11	décembre.	ibid.	
11-16	3)	à Tervueren et à Bruxelles.	
17-51))	à Bruxelles.	

ANNÉE 1423.

1-19 janvier, à Bruxelles. 19 » à Vilvorde.

- Dair de Staten des lands van Brabant ontboden ende vergaedert waren.
- ² Ende was dair ene dachwaert van den tween werliken Staten van Brabant ende van den drien Staten van Henegon.
 - 8 Dair was ene dachvaert van den tween werliken Staten van Brabant des saderdachs (2 sept.).
- 4 Ende waeren dair de twee Staten van Brabant vergadert des dynsdaghs, goensdaghs, donredaghs, vrydaghs ende zaterdaghs (du 14 au 14).
- ⁵ Waeren by mynen voirsereven heere mynheere van St-Pol, syn broeder, ende de twee Staten van Brabant. Ende quamen oie des vridaigh (15 nov.) in de giste die bisseop van Doirniek, her Jan van Luxemborch, her Roelant van Uutkerke, her Willem van Lannoye ende meester Symoen van Formelles.

1425.	20 janvier,	à Malines.
	21-22 »	à Anvers.
	22-51 »	à Berg-op-Zoom.
	1-5 février,	ibid.
		à Steenbergen.
	4-5 »	à Rotterdam.
	5-28 »	en Hollande et Zélande.
	1-27 mars,	ibid.
	27-29 »	à Berg-op-Zoom.
	29-51 »	à Anvers et à Berlaer-lez-Lierre.
	1-2 avril,	ibid.
	2-5 »	à Lierre.
	4-22 »	à Bruxelles.
	22-27 »	à Tervueren.
	27 "	à Malines.
	28-50 »	à Lierre.
	50 »	à Malines, le soir à Tervueren.
	1-15 mai,	à Tervueren '.
	14-15 »	à Nivelles.
	,	à Nivelles. à Rœulx.
	14-15 »	

¹ Es te weten dat myn voirsereve heere reet des zondaigs vi dage in mey mit synen jonekers tot Brussel, om de processie van den Heyligen Cruce op Coudenberch tsiene; des maendaighs smorghens myn voirsereve heere te Brussel; ende des selfs avonts dysdaighs, goensdaighs ende donredaighs myn heere voirsereve tAlsenberge; des selfs donredaighs avonts te Vueren dair hy bleef.

^{*} Ende myn genedighe heere mit enighen van synen ridderen ende knechten omtrent v° perden te Valenchin ende tot Donway, ter dachvairt mit minen heere van Bourgongnen, van des donredaghs savonts xxiiij daghe in meye tot des goensdaighs snoenens vι daghe in junio; ende waeren by mynen voirscreven genedigen heere, die hier in niet begrepen en is ende op synen eost, die heeren hier navolgende, te weten: de greve van Ponteuen mit synen huusgesinne ende andere, iiij personen; de heere

1-6 7-15 14 14-19 19-50	juin, " " " " "	à Valenciennes et Douai. à Nimy. à Soignies (Seunicke). le soir à Bruxelles. à Tervueren, Bruxelles et Alsemberg.	1425.
8-14 14-25	juillet, " " " " "	à Tervueren. à Bruxelles '. à Malines. à Tervueren. à Vilvorde.	
1-8 9-14	août,	à Vilvorde. à Termonde ².	

15 août-51 décembre, à Tervueren, Bruxelles, Boitsfort et Alsemberg; sauf du ter au 7 octobre, lorsqu'il était à Lierre 5.

van Edinghen, vie personen; hern Ingbrecht van Edinghen xe personen; de drossete van Brabant, Jan van Glymes ende Bandwyn syn brueder, baillin van den Walschen Brabant, iiirlaxij personen, de heere van Rotselair, exxij personen; die heere van Vertaing exxiij personen; Willem van Montenaken, ka personen; her Henric van der Leck, xlv personen; de here van Wavere, lxxx personen; die here van Chantereyne, xxxij personen; Harnt van Elderen, exxxv personen; de provost van Valenchin, lxxxiij personen; her Gerit ende Raes van Lyntere, liij personen; Henrie van Wittham, xxviij personen; de gebruderen van Raust, xxij personen; de jonckere van Wesemail, el personen; Jan ende Lippe Hinckairts, xxiij personen; de sehaut heten van Santhoven ende van Lyere, xxviij personen; wagenliede eviij personen; myns voirsereve heeren herbergen mit tymmerlieden, busmeesters ende grevers ijexxyj personen, die van Leuze iiije personen, syn tsamen vanjexiliij personen.

¹ Ende is te weten dat binnen deser voirscreve gisten was een dachvairt van den drie Staten van Brabant, dair ontboden waeren de steden ende heeren van Hollant ende van Zeelant.

² Dair men dachvart hielt mit mynen heere van Bourgognen.

³ Ende was mynheere van des maendaighs avonts yersten dach van oetober tot des zondaighs smorgens vij dage in de selve maent te Lyere, ter dachvart, dair die drie Staten Brabant vergadert waeren.

ANNÉE 1426.

1 janvier-2 février, à Lierre.

5-4	février.	à Anvers ¹ .
5-20	>>	à Lierre.
26	>>	à midi à Boitsfort, le soir à Bruxelles.
27-28))	à Malines.
1-2	mars.	ibid.
5-4))	à Bruxelles.
4-7))	le soir à Tervueren.
7))	le soir à Bruxelles.
8-14))	à Bruxelles.
14))	le soir à Tervueren.
45 - 17))	à Tirlemont et à Léau ² .
18-51))	à Bruxelles.
		' D H
1-5	avril,	à Bruxelles.
5))	le soir à Bruxelles.
4-15	>>	à Bruxelles ³ .
15))	le soir à Tervueren.
14-51))	à Tervueren.
		5 (1)
1-5	mai,	à Tervueren.
4-15	>>	à Bruxelles.
± 15	>)	le soir à Tervueren.
14-51	>>	à Tervueren.

¹ Dair mynheer danste metten vrouwen ende jonefrouwen.

³ Te Thienen ende te Leeuwe, dair hi onfaen ende gehult was als hertoge van Brabant, des sater-daighs snoenens xvj dage in merte.

 $^{^{5}}$ txa dage in aprille mynheer al den dach te Bruessel; ende was dair eene dachvart van den tween Staeten des voirsereven lants van Brabant. — x^{a} id., x_{1}^{a} id.

juin,	à Tervueren.	1426.
))	à Bruxelles.	
))	à Tervueren.	
1)	à Bruxelles '.	
juillet,	à Bruxelles.	
))	le soir à Tervueren.	
))	à Tervueren.	
août,	à Bruxelles ⁸ .	
septembre	, à Bruxelles.	
•		
octobre.	ibid.	
	à Bruxelles '·	
novembre	à Bruxelles ⁵ .	
))	,	
))		
))		
	juillet, juillet, août, septembre octobre, novembre	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "

¹ xviii^a tot Bruessel, dair die twee Staten van Brabant waeren vergaedert. — Id. xix^a. Id. xxx^a. Id. xxii^a dair vergaedert waeren die drie Staten van Brabant. — Id. xxiii^a tot xxviii^a.

xxiiiⁿ by mynheere synde Henrie van der Leck ende meer andere van den raide, die vrouwe van St-Pol, de weduwe, mit haer vrouwen ende jonekfrouwen. — xxvⁿ id., xxviⁿ id.

² xın in julio dair vergadert waeren die drie Staten slants van Brabant. — xıın id.

⁸ Donderdach Onser Vrouwen dach Assumptie xvⁿ by mynheer wesende die abt van Grymbergen ende andere sangers in der capellen.

Vrijdach xxv^a wairen dair xuu priesters die welke jairgetyde deden voir hertoge Anthonisse saliger gedineknisse.

⁵ Hun dagen in novembri mynheer dede singhem ene messe van Ste-Hubreehten; ende waeren dair snoenens ten eten alle die jagers van Boutsfort.

⁶ viⁿ dagen in november waeren dair vergadert die drie Staten slants van Brabant. — Id. viiⁿ tot xⁿ.

1426,	16-17 c	ovembre,	à Tervueren.
	17))	le soir à Parc près de Louvain.
	18))	ibid.
	19))	à Vlierbeek, le soir à Pare.
	20))	le soir à Parc.
	21-22	1)	à Rhode-Ste-Agathe, à la chasse dans le bois de
			Meerdael.
	22))	le soir à Tervueren.
	25))	ibid., le soir à Bruxelles.
	24-50))	à Bruxelles.
	5-6 d	écembre.	à Tervueren, à la chasse.
	7-9))	à Bruxelles.
	10-14))	à Tervueren.
	14	n	le soir à Bruxelles.
	15-51))	à Bruxelles.

1427.

ANNÉE 1427.

1-28 février, à Bruxelles ².

4 mars, ibid., le soir à Louvain.
2-6 » à Louvain.
5 » ibid., le soir à Bruxelles.

4-15 » à Bruxelles.

1-51 janvier, à Bruxelles '.

16 » le soir à Tervueren.

¹ xxviiiⁿ dair waeren tsavonts ten danse ende ten baneket die vrouwen ende jonekfrouwen van Brnessel, ende snoenens ende savonts ten eten vremde heraude ende pipers, overmits dat men dies daighs gesteken hadde op Coudenberch. — Id. xxixⁿ, id. xxxⁿ.

vº ende waeren aldair vergadert die drie Staten slants van Brabant. — Id. viº, viiº, viiº, viiiº.

17	mars,	à midi à Bruxelles.	1427.
18-25))	à Bruxelles.	
25))	le soir à Tervueren.	
24))	le soir à Bruxelles.	
25-51))	à Bruxelles.	
1-9	avril,	à Bruxelles.	
9))	le soir à Lierre.	
10-12))	à Lierre '.	
12))	le soir à Bruxelles.	
15-16))	à Bruxelles.	
17))	mort du duc ² .	

¹ xn, xin, xiin dair waeren vergadert die drie Staten van Brabant.

Vrydag xvinⁿ, goetvrindach, myns genedichs heeren lichaem van Brabant saliger gedinknissen mit synen huusgesin al den dach te Bruessel, myns heeren persoen van S²-Pol, syn brueder, gerekent.

Saterdach xixⁿ dach in april, paeschavont, myns genedigen heeren lichaem van Brabant, saliger gedachten, met synen huusgesin, al den dach te Bruessel op Coudenbergh; ende was dair d'abt van Perik, vremde priesters ende nonnen van sinte Jans, om den dienste te doene ende den lichame te verwaeren. — ld. xxⁿ, xxiⁿ, xxii.

Goensdach XXIIIⁿ myns genedich heeren lichaem saliger gedachten van sinte Gudelen te Vueren in de kerke, dair hy begraven was. Mynheer van S'-Pol mit sinen huusgesin, die drie Staten tslants van Brahant, veele priesters ende andere vremde lieden mit myns voirsereven heren huusgesinde tsnoenens etende ter Vueren.

² xvin dach van april, myn genedige hertoge Jan van Brabant ende van Lymborch, greve van Henegou, van Hollant ende van Zelant, desen selven dach leven ende doet te Bruessel ende starf omtrent der xi^{ex} uuren voir noenen. Myn heere van St-Pol, syn brueder, al den dach te Bruessel; ende dede die heere van Rotslelaer myns voirsereven genedigen heeren mandaet.



DE

PHILIPPE DE ST-POL, DUC DE BRABANT

DU 17 AVRIL 1427 AU 4 AOUT 1430.

Tiré: a. du compte d'Arnoul Quaps, du 6 novembre 1423 à pareil jour 1427 (n° 2406 de la Chambre des comptes à Bruxelles); b. du compte de Jean Van Winghe du 6 novembre 1427 au 7 avril 1428 (n° 2407, ibid.); c. du compte de Pierre du Chesne (ou Vander Eycken) du 15 avril au 9 août 1428 (n° 1795, ibid.); d. du compte de Pierre Vander Eycken du 15 cetobre 1428 au 18 mars 1429 (n° 1794, ibid.); e. du compte de Jean Baillyarts du 18 mars au 11 juin 1451.

ANNÉE 1427.

1427.

17 - 22	avril.	à Bruxelles.
25))	à Tervueren.
24-28	>)	à Bruxelles.
29	>>	le matin départ pour Alsemberg, arrivée à Hal.
		et le soir à Bruxelles ¹ .

¹ xxixⁿ schiet des morgens van syne stat van Bruessel om te trecken in pelgrinagen, ende was des snoenens tAlsenberg, ende van dair track hy tot Onser Vrouwen van Halle, ende des avonts ende nachts te Bruessel.

1427.	50	avril,	à Bruxelles.
	1-8	mai.	à Bruxelles.
	8))	l'après-diner à Vilvorde '.
	9-15))	à Vilvorde au Faucon.
	15))	le soir à Bruxelles.
	14-16))	à Bruxelles.
	16	>>	le soir à Tervueren.
	17-18))	à Tervueren, à la chasse.
	18))	le soir à Bruxelles.
	19-20))	à Bruxelles.
	20))	le soir à Vilvorde.
	21-25	>>	à Vilvorde ² .
	25	>)	le soir à Tervueren.
	24-25))	à Tervueren.
	25	>>	le matin à Louvain ⁵ .
	26	>>	à Louvain, le soir à Tervueren.
	27))	à Tervueren, à midi à Bruxelles '.
	28-51))	à Bruxelles.
	51	>>	le soir à Lierre.
	i	juin,	à Lierre, le soir à Anvers, à l'abbaye St-Michel.
	2-3))	à Anvers. ibid.
	5))	le soir à Turnhout.
	4))	le soir à Oisterwijk, à l'hôtel du Lion.
	5	>>	à midi à Bois-le-Duc ⁵ .
	6	>>	à Bois-le-Duc, le soir à Oisterwijk.
	7))	le soir à Turnhout

¹ viiiº dair eene dachvaert was dair die drie Staten van synen lande van Brabant ontboden waeren. Id. ixº, xº, xiº ende xiiº.

² xxtn die iij Staten van synen lande van Brabant-

Schiet smorgens van ter Vueren ende dede syn incompst in syn stat van Loevenen.

⁴ Ende dede mynheere dien dach syn incompst in de voirsereve stat (van Bruessel).

⁵ Ende dede dien dach syn incompst in de voirscreve stat.

8-9	jnin,	à Turnhout.	1427.
9))	le soir à Diest, à l'hôtel du Coq.	
10))	le soir à Tirlemont, à Fhôtel de la Grue 1.	
11))	à Tirlemont.	
12))	à midi à Léau au couvent, le soir à Jodoigne à Thôtel de la Dame du fieu ².	
15))	à Jodoigne, le soir à Genappe.	
4.4	1,	à Genappe.	
15))	ibid , le soir à Nivelles, à l'hôtel du Heaume ³ .	
16))	ibid., le soir à Bruxelles.	
17-29))	à Bruxelles', sauf le 26 au soir à Hal; quitte Bruxelles le 29 sans indication du lieu où il se rend.	
50))	à midi à l'hôtel du sir de Rotselaer, le soir à Diest.	
4	juillet,	à Diest, le soir à Louvain.	
2))	à Louvain, le soir à Bruxelles.	
5-17))	à Bruxelles.	
17-21))	le soir à Lierre ⁸ .	
21))	à midi à Herenthals, à l'hôtel de l'Aigle, le soir à Lierre, à l'hôtel de l'Étoile.	
22))	à midi à Lierre, le soir à Vilvorde 6.	
25	n	le soir à Bruxelles.	
24-29))	à Bruxelles.	
29))	à midi à Vilvorde, le soir à Lierre.	
50	13	à Lierre, le soir à Vilvorde.	
51	,,	à Bruxelles.	

¹ Ende dede dien dach syn incompst in de voirscreve stat.

² Ende dede dien dach syn incompst in die voirsereve steden.

Ende dede dien dach syne incompst.

^{&#}x27;xxvın dair was des noenens ten eten mynheer van Bourgogne, mynheer van Edingen, heer Jan van Luxemborg, de cancelier ende vele baenrotsen. Ende schiet na der noenen tusschen vij ende viij uren, om te trecken des nachts ter gisten te Halle.

⁵ xvnn tot xxn dair waren die iij Staten van synen lande.

⁶ In de stat van Vilvorden, in de herberge van den Valeke, daer hy syne incompst dede.

ITINÉRAIRE

1427.	1-11 ac	ût,	à Bruxelles '.
	11))	le soir à Lierre.
	12	>>	à Lierre, à midi à Santhoven, le soir à Lierre.
	45))	à Lierre, le soir à Bruxelles.
	14-51))	à Bruxelles *.
	1 sep	tembre.	à Bruxelles, le soir à Lierre.
		'n	à midi à Bruxelles, le soir à Lierre.
	5-4))	à Lierre.
	4))	le soir à Anvers.
	5-16))	à Anvers ⁵ .
	16	n	à midi à Waelhem, le soir à Bruxelles.
	17-29))	à Bruxelles.
	29))	le soir à Tervueren.
	50	>>	à Tervueren.
	1 oc	tobre,	ibid., le soir à Bruxelles.
	2-15))	à Bruxelles '.
	15	D	le soir à Tervueren.
	46))	à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Diest.
	17))	à Diest s, à l'hôtel du Coq.
	18)	ibid., à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Tervueren.
	19-20))	à Tervueren.
	20-21))	le soir à Bruxelles.

 $^{^{-1}}$ x^n dede mynheer publiceren syne ordinance die hy gemaiet hadde in syne herberge, te weten c ende xx perden, ende cxx persone van ordinantien.

xiⁿ dien dach present mynen heere van Jonvalle, heeren Willemme van Haelewyn ende andere ambaxadeurs myns heeren van Bourgogne.

^{2 21}º tot 51º myn vronwe de grevinne van Lyney ende van Saint Pol hoer xx^{ster} van personen gelogeert in myns heere herberg. Elle continue de résider à Bruxelles pendant les jours suivants.

⁸ xn tot xvn aldair de 111 Staten van synen lande.

 $^{^4~{\}rm H}^{\rm n}$ des avonts ten eten quamen vele baenroitsen om die dachvaert die dair geteykent was by de goede steden. xm^ id.

⁵ By mynheere die joneher van Gulit, sone van den hertoge van den Berghe, ende myn vrovwe syn wyf.

21	octobre,	le soir à Genappe.	1427.
22-23))	à Genappe et à la chasse.	
25-24	>>	à l'abbaye de Villers.	
24-25))	le soir à Genappe.	
25	>>	le soir à Bruxelles.	
26-51))	à Bruxelles.	
1-5	nove:nbre,	à Bruxelles ¹ .	
6-11	>>	à Bruxefles ²,	
12 - 14))	à Tervueren.	
14))	le soir à Bruxelles	
15-25))	à Bruxelles.	
26-28))	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
29-50	>>	le matin à Alsemberg, à la chasse, à midi à	ı
		Bruxelles.	
50	>>	à Bruxelles.	
1-17	décembre.	à Bruxelles ⁵ .	
18-20		à Louvain.	
21-51	»	à Bruxelles '.	

¹ ил^a dair waeren die baenroidsen ende sommige van den gedeputeerden van den goeden steden van synen lande van Brabant.

ин^в Dair waeren die baenroidtsen van synen lande ende die gedeputeerden van synen goeden steden tot eenre daehvaert.

- va id., ende waren ten avont mailtyde mynhere die greve van Vernenboreh ende vele ridders ende jonekers.
- ¹ vi dage in november waeren des selfs daegs gelevert de xiii arme ende een eluseneresse, ende waren des selfs daegs ten eten de baenroetsen ende vuel jonekeren van den lande van Brabant. Ce libellé est reproduit à peu près à tous les articles suivants.
- * va waeren op die voirscreve daehvaert sommige van den baenroetsen ende den gedeputeerden van den goeden steden. — Id. via tot xa.
- ⁴ Bi mynheere wesende shertogen soen van den Berge met sinen ridderen ende jonekeren, dabt van Affligem, de jonekeren van Zeynen, van Zalme, van Weesmael ende de heere van Mousy. Ende es te wettene dat dair snoenens waren ten etene vuel van den goeden mannen van Bruessel ende ontrent van den gemeynten iij^e persoenen, alsoe van outs op die hoegtyden gewoenlie is.

xxix^a by mynheer wesende hertogen sone van den Berge met sinen ridderen en jonekeren, de jonekeren van Zeynen, van Zalmen, van Weesmael, mynvrouwe van Eydingen met hueren ij soenen ende 1428.

ANNÉE 1428

1-14	janvier,	à Bruxelles '.
14))	à midi à Louvain.
45-16))	à Louvain.
17-26))	à Bruxelles.
26))	le soir à Louvain.
27-50	1)	à Louvain.
51	>>	à Bruxelles.
1-9	février,	à Bruxelles ².
9-12))	à Louvain.
12))	à midi à Bruxelles.
15-19))	à Bruxelles ⁵ .
20))	à midi à Alsemberg, le soir à Hal.
21-27	1)	à Bruxelles,
27))	le soir à Louvain
28))	à Louvain, le soir à Bruxelles.
29	>>	à Bruxelles.
1-25	mars.	à Bruxelles '.
24	»	départ pour Bruges.

dochter slapende binnen shoefs, de jouffrouw van Nassau met hueren jonekeren ende jouffrouwen. Ende stack myn voirsereve heere binnen balien. Ende is te weten dat dair savonts waeren ten eten ende baneket vuel vrouwen ende jouffrouwen van binnen Bruessel ende van buyten tot iiij hueren toe na middernacht. Id. le jour suivant.

- ¹ игⁿ january by mynheer wesende die jonekers van Zynen, van Wesemael, de heere van Mousi. Ende waren dair ter dachvaert de iij Staeten van Brabant. — Id. tot vuⁿ.
- 2 10 waeren enige baenroetsen, ridderen, ende jonekeren ende sommige van sinen raede op een dachvaert die te gehouden was bi den iij Stacten van Brabant.
 - s xyn vele vremde jonekers, hyrauden ende pipers. Ende staek myn voirsereve heere op die meret.
- 4 By mynheer wesende de heer van Mousy; ende was ten eten des heren heraut van Conflans ende meer andere met hem; ende stack myn voirsereve heer op Coudenberch, houdende savons baneket metten vrouwen ende jouffrouwen van Bruessel.

xviiin dair wesende i dachvaert by den iii Stacten van Brabant.

29 50-51	mars,	retour à Bruxelles. à Bruxelles.		1428.
1-7	avril,	à Bruxelles ¹ .		
7))	le soir à Lierre.		
8-10))	à Lierre.		
11-16))	à Louvain 2.		
46-28	1)	à Bruxelles ³ .		
29-51))	à Herenthals 4.	•	
1-2	mai,	ibid.		
5))	à Lierre.		
5-24))	à Bruxelles ^s .		
24-29))	à Louvain ⁶ .		

1 Ien et volgende by mynheer wesende d'abt van Helesem, die den dienst Gods dede.

Saterdach paesavont by hem wesende d'abt van Haffligem.

² Maendach xnⁿ int clooster van sinte Ghertrude, ende op dien avont dede men die verspreyen van een tornoyen.

XIIIn was tornov daer myn gheneedighe heere selve met was.

xiiiin op dien dach jousteerde ende stae myn ghencedighe heer.

Donderdach xvo mynheer stac op den selven dach, ende des avondt dede hy houden dbanket metten vrouwen ende joulfrouwen.

- Van des maendaechs xix daighe in april tot des donderdaighs xxvii in mey dair na volgende inclux, zoo was twyst opgestaen tusschen minen voirsereven gheneedigen heere ende den edelen van sinen rade, ende was Olivier verboden den selven cost niet langher te doene, ende dien nam den last van den selven eost Peter van der Eyeken, coukenclere.
 - 4 Où y fust asignée une journée des trois Estats du païs de Brabant,
- Jeodi, jour de l'Asencion xme, furent à ce disner et souper le prieur du St-Esprit d'Avignon, cubiclieres du Pape de Rome, le st de Mouchy, l'amant de Bruxelles et l'abbé de Villers, qui chanta la messe ledit jour, et plusieurs autres cleres, ainsi qu'il est acoustumé. Et furent avec ledit prieur plusieurs du conseil de Mt de Bourgogne.

Samedi xy furent ce jour délivrez les xiii pouvres et une recluse en la manière accoustumée.

Dimanche xvi. Ce fust ce jour faiete la procession de Nostre-Daoie de Sablon, et les xin povres et une recluse délivrez, en la manière accoustumée. La délivrance des 15 pauvres et de la recluse est répétée à chaque jour jusques et y compris le 22 mai.

xxm^e jour de oray, jour de Pentecoste, estoit l'abbé d'Afflighem, le s^e de Mouchy et auleuns estrangers. Et furent au disner les tisserans de la chapelle et autres qu'ils ont accoustumé.

6 xxvre y estoit une journée des deux Estaz du pays de Brabant et furent délivrez les xm povres, etc. Id. le xxvre.

1428.	29-51	mai,	à Bruxelles.
	6-8	juin,	à Bruxelles.
	8))	le soir à Vilvorde.
	9	1)	à Vilvorde.
	10))	à Bruxelles.
	10	août,	à Bruxelles.
	11))	à Enghien.
	12-22))	à Bruxelles.
	22	>>	le soir à Louvain.
	25-51	>>	à Louvain.
	1	septembr	e, à Louvain.
	4	,,,	le soir à Vilvorde où il loge au Faucon.
	2-15))	à Vilvorde.
	45))	le soir à Tervueren.
	16-19))	à Tervueren.
	19-22))	à Anvers, logé à l'abbaye St-Michel.
	25-24))	à Tervueren.
	25))	ibid., le soir à Vilvorde.
	26-29))	à Vilvorde.
	29	>>	ibid., le soir à Bruxelles.
	50	>>	à Bruxelles.
	51))	à Nivelles, à l'hôtel du Heaume, au soir '.
	1	juin,	à Vilvorde ² .
	2))	à Nivelles, le matin, à midi et le soir à Vilvorde à l'hôtel du Faucon ³ .

¹ Le due tournoya au tournoy qui y estoit assigné, et où furent en sa compagnie plusieurs chevaliers et escuyers.

² Y eust journée des deux Estaz de son païs de Brabant.

⁵ Y estoit une journée des bancrés de son païs de Brabant.

5-8	juin,	à Bruxelles.	1428.
8	»	le soir à Vilvorde.	
9))	à Vilvorde.	
10-11))	à Bruxetles.	
12	>>	à Louvain, le soir à Bruxelles.	
15-20))	à Bruxelles ¹ .	
20))	le soir à Vilvorde ² .	
21	>>	à Vilvorde ³ .	
22	>>	ibid., le soir à Bruxelles.	
25))	à Bruxelles 4.	
24-50	"	ibid. 5.	
1-4	juillet,	à Bruxelles.	
5))	à Lierre, au diner à Herenthals, le soir à Lierre.	
6-7))	à Herenthals ⁶ .	
8-31))	à Bruxelles.	
1-9	août,	à Bruxelles.	

Le xive arriva le seigneur de Confleanx et ung des gentilzhommes de la royne de sa fille, accompagnié de ix chevaulx, et furent logiez en l'hostel du Chat, où fut porté pain, viu et viande pour le disner; et soupérent avec mondit seigneur en son hostel, et furent priées les dames pour danser, où on fist banquet de vin et espices.

Mardi xv^{*} avec messire Jacques de Bourbou, le damoiseau de Zeine et le s^{*} de Mouchy. Et furent au disner et souper le s^{*} de Confleanx ung des gentilzhommes de la royne de sa fille et du conseil de mondit seigneur de Brabaut.

Mardi xvi avec lui messire Jacques de Bourbon et le s' de Mouchy, et fut au souper ung des gentilzhommes de la royne de sa fille. — Id., xvii jusqu'au 21.

- ² Où les banerés et une quantité du conseil de Brabant estoient mandez pour y estre, et n'y furent point.
 - ⁸ Même annotation qu'au jour précédent.
- Avec lui messire Jacques de Bourbon et le st de Mouchy. Et fust au souper l'évesque de Liége et le commander de Treich et de leurs escuiers et serviteurs; et furent aux vespres les dames et demoiselles de la ville.
- 5 Jacques de Bourbon et le 5º de Mouchy figurent au compte jusqu'au 5 juillet. Quant au 5º de Mouchy, il continue à y figurer aux jours suivants.
 - 6 ve, vie, viie à Herenthals, où estoit une journée assignée des Estats de Brabant.

1428.	1-12	octobre,	à Bruxelles '.
	15-16))	à Genappe et à Villers.
	17-51	>>	à Bruxelles.
	1-2	novembre	e, à Bruxelles ².
	2))	à midi à Lierre.
	5))	à Lierre ³ .
	4))	le soir à Bruxelles.
	5-17))	à Bruxelles ⁴ .
	17))	le soir à Enghien.
	48))	le soir à Bruxelles.
	19-50))	à Bruxelles ⁸ .

1-51 décembre, ibid. 6.

1 Den Hin waren ontboden de twee werlieken Staten van Brabant,

2 1en waeren doen al den dach ten eten d'abt van Diligem, de joneker van Nassouw met sinen twee sonen, heer Claes van Sinte Gueriex, d'aman van Bruessel, Jan Diebier, meer andere, op de capelle priesters ende elereken van butyen; ende waeren daer snoens ten eten de gemeynte van Bruessel voirscreve, omtrent me personen gelye van ouds gewoenlie es op den huechtden.

⁵ Ende waeren dair ontboden de edel ende ridderscap slants van Brabant.

 Ende waren dair savondt (vnª dach) sommige van de vrouwen ende jonekfrouwen van Bruessel ten danse ende ten baneket.

5 XXIII⁸ was dair savonts de spyse voor it moyen sheeren van Edingen ende syn it soenen met hueren jonefrouwen, die savonds by myne voirsereve heer geweest souden syn, ende niet quamen. Aldaer wesende snoenens ten etene de jonekers van Wesenael, ende waren daer savons ten danse ende banket van cruide ende van wyn der vrouwen ende jonefrouwen van Bruessel.

xxiun was daer een dachvaert van den edelen slans van Brabant.

XXXIII⁹ id. Ende waeren dair savonds ten danse ende baneket van ernide ende van wine, dabdisse van Nyvel met haeren jonefrouwen, ende vrouwen ende jonefrouwen van Bruessel.

6 Le 13 et le 14, tournois à Coudenberg.

xviⁿ was daer snoens ten eten shertogen raet van Bourgoinien; ende waeren daer ter daehvaert de drie Staten slants van Brabant.

xvun by hem wesende her Jacob van Bourbon, de heer van Mouchy vele vremde, pipers ende vele andere; ende was daer een dachvaert van den drie Staten van Brabant. — xvun, xixn et xxn id.

xxiⁿ waren dair ten eten snoenens ende savands de heer van Lantereyn, Willem van Montenaken, van Graven, Jan Diebier ende meer andere van den raide.

Saterdach, Kersdag xxvⁿ, waeren snoenens ende savons ten eten d'abt van Gembloir, daman van Bruessel, heer Claes van Sinte Goerix, her Jan de Swaef, Gielys Coele, Jan Diebyer, meer andere van

ANNÉE 1429. 4429.

1-25	janvier,	à Bruxelles ⁴ .
25))	à midi à Grammont, le soir à Audenarde.
26))	à Deinze, le soir à Bruges.
27-28))	à Bruges ² .
28))	le soir à Ursel.
29))	à Gand, le soir à Alost.
50))	à Alost.
51))	à Bruxelles.

1-28 février, à Bruxelles 3.

den goeden mannen van Bruessel; ende waeren dair snoenens ten eten de gemeynte van Bruessel omtrent une personen, gelye van outs gewoenlie es opte hoechtyde.

xxxn waeren daer savons ten eten sconinex ambassadeurs van Vrancryx, te weten : de heer van Gramaehen, her Jacob van Latuiville ende meer andere.

¹ Ierste dach januarius, wesende de heer van Rotselair de heer van Chanteryen, de heer van Mouchy, heer Claes van Sinte Guerix, her Jan de Swaef, Henrie van Rotselair, Jan van Boutersem, Willem van Montenaken, Jan Dichyer, daman van Bruessel, dabt van Vileir ende andere priesters ende elereken den dienst op de capelle te doen met meer andere vremde.

xvin by mynheere synde heer van Mouchy, her Jacob van Bourbon, de drossate ende andere van den raide uuten lande van Saint Pol; ende waoren daer ter dachvaert de drie Staten. — Id. xviin, xxn.

- ² Waren by mynen genedigen heere ten eten tot Brugge her Jacob van Bourbon, her Ruclant van Uutkerken, Marek Guidechon, synen brueder, ende meer andere.
- Saterdaeh vp dage, by mynlieere wesende: de drossate uten lande van St-Pol, here Claes van Sinte Guerix, de heer van Mouehy, Gielys Coel, ende des avonds ten eten de joneker van Gaesbeke, de joneker van Opcoude, de joneker van Wesemael, her Jan de Swaef, Jan Diebyer, de joneker van Boutersem ende meer andere goede mannen ende veel vreemde hirauden, pipers ende boden.

Maendach vin by mynheer wesende de heer van Rotselaer, de joneker van Wesemael, Henrieus van Rotselair, de drossate van St-Pol, de heer van Mouchy, her Claes van Sinte Goerix, her Wouter van Kersbeke, Gielys Coel, Reynout van Longeval, Panyet, Reynke van Scoenvorst, ende meer andere van myns voirsereve heeren raide van Brabant; ende was daer snoenens ten eten de hertoge van Bourgoignen met veele van sinen bainroitsen, ridderen ende jonekers, ende waeren daer vele vrimde birauden, ende pipers. — viii id., moins le due de Bourgogne.

 xi^n id. Was daer ten eten de heer van Montfort, aldair wesende een dachvaert van den drie Staten slands van Brabant. — xii^n id.

XVIIIⁿ by mynheer wesende de drossete uten lande van Saint Pol, de heer van Mouchy, Reniken van

1429.	1-5	mars,	à Bruxelles.
	4-7	»	à Vilvorde '.
	7	>>	le soir à Bruxelles.
	8-10))	à Bruxelles ².
	11-15))	à Louvain.
	14-16	>>	à Bruxelles.
	17))	à Louvain 3.
	18-21))	à Louvain 4.
	21-25	>>	à Anvers.
	25))	le soir à Lierre.
	26))	le soir à Louvain.
	27-51)	à Louvain.
	1-3	avril,	à Louvain.
	5	,	à midi à l'abbaye de Parc, le soir à Louvain.
	4-7))	à Louvain ⁵ .
	7	>>	le soir à Bruxelles.
	8))	à Bruxelles, le soir à Louvain.

Secenyost; ende was daer ten eten de heer van Gamaches ende sheeren ambassadeurs van La Troumyle.

xxiin te eten de heer van Gamachen ende d'ambassadeurs van Vraneryx.

XXIIIn snochens ten eten d'ambassadeurs der coningin van Secilien ende sheeren van La Troumilen.

- 1 Reet mynheer slapen te Vilvorden, ter dachvaert van den 11 Staten slands van Brabant.
- ² Ten eten zondags snoenens den greve van Vademont,
- * By mynheer wesende de heer van Dyest, de joneker van Nassow, de heer van Rotselair, de joneker van Montjon, Henrieus van Rotselair, Raes van Greven, Jan van Bontersem, Willem van Montenaken ende meer andere van myns genedige heeren raide; ende was daer een dachvaert van de twee weerliken Staten slauts van Brabant.
- 4 xixn by mynheer wesende de heer van Dyest, de joneker van Monjouwen, de heere van Rotselair, Henrie van Rotselair, Jan van Boutershem, her Henrie van Dyest, Willem van Montenaken, her Claes van Sinte Goeriex, meer andere van myns genedigen heeren raide; aldair wesende een dachvaert van den tween Staten slands van Brabant.
- * vn by mynheer wesende de joneker van Nassow, de joneker van Monjow, de heere van Mouchy, her Claes van Sinte Gueriex, Henrie van Rotselair, Jan van Boutershem, Willem van Montenaken, meer ander van myn voirsereven genedigen heeren raide; ende was dair snoenens te etene die heere van Tresengnies, her Henrie van Wailhain, her Henrie van Wittham, meer ander jonekers; ende was dair een dachvaert slands van Brabant.

9-19	avril,	à Louvain '.	1427.
20	, ,,	à Louvain, le soir à Haelen.	
21))	à midi à Diepenbeek, le soir à Maastricht ² .	
22-24))	à Maastricht ³ .	
25	>>	à Looz, le soir à Léau chez les Écoliers.	
26))	à Léau, le soir à Louvain.	
27 - 50))	à Louvain.	
1-6	mai,	à Louvain 4.	
6))	le soir à Bruxelles.	
7-9))	à Bruxelles.	
9))	le soir à Louvain.	
10-18	>>	à Louvain ⁸ .	
18))	le soir à Tirlemont, hôtel de la Grue.	
19))	à midi à Looz, le soir à Maastricht.	
20 - 24	n	à Maastricht.	
24	>>	à midi à Tirlemont, le soir à Louvain.	
25))	à Louvain.	
26))	ibid., le soir à Bruxelles.	
27-28	>>	à Bruxelles.	
28))	le soir à Louvain.	
29-51))	ibid.	

¹ xixn. Ende waren tsavonts ten danse ende bancket van wyn ende van cruyde de vrouwen ende jonekfrouwen van Loevene.

² xxiⁿ savonds eten ende slapen te Trieht in de herberge in den Winckel. In welcke stad myn voirsereve heere syn yerste incompst dede, ende aldair gehult was als hertoge van Brabant, by hem wesende savonts de bisscop van Luydick ende de joneker van den Berge.

⁵ xxiiiⁿ. Ende waeren dair by mynen heere tsavonts ten etene die greve van Varenborch, de heere van Heynsbereh ende meer ander.

⁴ ¹⁷. Ende was myn voirsereve heere savonds ten danse ende banckette tot Gielys Rycke, dair die vrouwen ende jonekfrouwen waeren van bynnen Loeven.

^{*} xⁿ. By mynen heere wesende de joneker van Nassow, de heere van Dyest, de heere van Mouchy, Henrie van Rotselair, Jan van Bontershem ende meer ander van den raide die dair outboden waeren ter dachvaert metten twee werlicken Staten slands. — Id. xⁿ, id. xⁿ.

4490

14201	1-10	յաս,	a Louvaiii.
	10))	le soir à Bruxelles
	11))	à Bruxelles.
	12-50	>>	à Louvain ¹ .
	1-11	juillet,	ibid.
	4.1	»	le soir à Bruxelles.
	12-15	1)	à Bruxelles.
	15))	le soir à Louvain.
	14-51))	à Louvain.
	1-51	août,	à Louvain 2.
	1-50	septembre	e, à Louvai n.
	i	octobre,	à Louvain, le soir à Bruxelles.

4-40 imp à Louvein

1-50 novembre, à Louvain '.

2-5

5-8

9 - 12

15-51

8

¹ Ende dair was een dachvart van den edelen slands van Brabant. Ende waeren dair tsavonts ten danse ende banekette van wyne ende cruyde de vrouwen ende jonefrouwen van Loevene.

à Bruxelles.

à Bruxelles.

à Louvain 3.

le soir à Louvain.

à midi à Vilvorde, le soir à Bruxelles

- 2 1" was dair een dachvaert van den drien Staten slants van Brabant. nº id., mº id., xxmº tot xxxnº id.
- * xxxin snoens te eten de heere van Rotselair, Henrie van Rotselair, de heere van Chantrayn, Jan van Boutershem, Jan van Woude, drie meesters phisicien ende de meesters van de eapelle met twelf gesellen sengers.
- ⁴ 1º d'abt van Periek, die den dienst op de capelle dede, de joneker van Nassow, de heere van Rotselair, de joneker van Zahnen, de cancellier, Henrie van Rotselair, Jan van Boutershem, de here van Chantrayn, her Claes van Sinte Goeriex, Jan van Woude, drie meesters physichien, de meester van der capelle met xn gesellen sengers, des heren tresorir van Latremolie.
- un..... drie meesters phisichien, de meester van der eapellen met xu gesellen sengers ende snoenens dabt van Perick.

1-6	décem	bre, à Louvain.	1429.
6))	le soir à Bruxelles.	
7-9	3)	à Bruxelles.	
9))	le soir à Asch ¹ .	
10	>>	le matin à Bruxelles.	
44))	à Bruxelles.	
12	>)	ibid., le soir à Louvain.	
15-28))	à Louvain ² .	
28))	le soir à Vilvorde 3.	
29-51	>>	à Vilvorde.	
31	>>	le soir à Louvain.	

ANNÉE 1450.

1430.

1-5	janvier,	à Louvain.
5))	le soir à Bruxelles.
4-18))	le soir à Louvain.
19-27	>>	à Bruxelles ⁴ .
28-50))	à Louvain.
50))	le soir à Bruxelles.
17))	à Bruxelles ⁸ .

- ¹ Tot Assehe, om aldaer voort te reyden tot Brugghe, by mynen heer van Bourgognen, van dair hy wederkeerde ende quam saterdaghs smorgens tot Bruessel. Ende es te wetene dat dair sdonderdaigs (vin**) avont waeren ten danse ende bancket van wyne ende cruyde de vrouwen ende jonefrouwen van Bruessel.
- ² xixⁿ, xxⁿ, xxiⁿ, xxiiⁿ, xxiinⁿ, xxiinⁿ, xxiiⁿ, xxiiⁿ, xxixⁿ, xxixⁿ te Loeven de meester van der eappelle met xii gesellen sengers. A partir de eette date le maître de chapelle, avec ses chanteurs, est mentionné à peu près chaque jour.
 - ^a Dair was eene dachvaert van den iij Staten van Brabant.
- * xxiii waeren dair ten danze ende ten baneket de vrouwe van Edingen, beyde hoir zoenen ende een dochter, met haeren joneffrouwen ende meer andere vrouwen ende joneffrouwen van binnen Bruessel ende van buten.
- ⁸ Ende was myn voirsereve here des dynstdaighs (51) snoenens eten ter brulocht van sinen barbier, ende Goelys Frederix dochter, beide sinen dieneren, den welken myn voirsereve here dede gheven van gracien te hulpen der voirsereve brulocht; eoren, wyn, yleysch, capuyn, conynen.

1450.	1-4	février,	à Bruxelles.
	5-20))	à Louvain '.
	20))	le soir à Bruxelles.
	21-26))	à Bruxelles ².
	27	n	à Louvain ⁵ .
	28))	ibid.
	1-25	mars,	à Louvain '.
	25))	le soir à Bruxelles.
	24-28	1)	à Bruxelles.
	29	>>	à Louvain.
	50))	à Grammont.
	31	>>	à Audenarde, le soir à Grammont.
	1	avril,	à Grammont, le soir à Alost.
	2))	à l'abbaye de S ^t -Bernard.
	5-18))	à Anvers ⁸ .
	18))	à midi à Lierre.
	19))	à Diest, à midi à Diepenbeek, le soir à Diest.
	20	>>	à Diest, le soir à Louvain.
	21-50))	à Louvain.
	1-7	mai,	à Louvain ⁶ .
	7))	le soir à Bruxelles.

⁴ Dynsdach vii dagen daer hy savons danste mitten vrouwen ende joneffrouwen van Loeven, houdende banket van wyne ende ernde.

² Ende was des donredaigs (25 fév.) avonts eten in de herberge van Rummenen, dair die gesellen van den treeste hoir maeltyt ende feest hielden van den steeckspeele, des selfs donredaigs dair myn heere gestecken hadde.

Ende stack myn voirsereve genedige here van Brabant van der noenen op ter maret te Loeven; ende savonds na dat hy gheeten hadde in der borch te Loeven, reeth hy ten predickere (les dues de Brabant avaient un ebâteau près du couvent des Dominicains) dair men danste ende banket hielde.

⁴ Donderdach na was dair een dachvaert van den drie Staten van Brabant.

⁵ m⁵ int clooster sinte Michiels tAntwerpen. Ende was daer een dachvaert van den drien Staten slands van Brabant, die horen rait hielden int clooster.

⁶ nº was daer een dachvaert van den drien Staten.

8-10	īnai,	à Bruxelles.	1450.
11	3)	à la chasse, le soir à Bruxelles.	
12-14))	à Tervueren.	
14))	à midi à Louvain, le soir à Tervueren.	
15))	à la chasse.	
16-26	>>	à Louvain.	
27-31))	à Bruxelles ¹ .	
1 12		2 Dimensilles 1	
1-15	juin,	à Bruxelles ¹ .	
16-25))	à Louvain.	
25))	à midi et le soir au prieuré de Bethléem près de	
21.21		Louvain.	
24-25))	à Bethléem.	
25))	le soir à Louvain.	
26-28	>>	à Louvain.	
28-29))	le soir à Bruxelles.	
50))	à Louvain.	
1-10	juillet,	à Louvaiu 5.	
40))	le soir à Bruxelles.	
11-15))	à Bruxelles.	
15-16))	le soir à Nivelles '.	
16))	le soir à Bruxelles.	
17-21	»	à Bruxelles.	
22-51	"	à Louvain.	
22-01	"	a Louvain.	

¹ Dair was een dachvaert van den drien Staten slants van Brabant (le jour n'est pas indiqué).

^{1 1}n Dair was een dachvaert van den drie Staten.

vn Dair was dachvaert van den drie Staten slands van Brabant. - Id. vin ende vin.

Des donredaghs savons xiii daghe in julio tot des sondaigs smorgens xvi daghe, dair een vergaderinge was van ridderen ende knechten, de welke treeken souden ende ryden om mer genediger vrouwen van Brabant syn soude, te weten: her Egelbrecht van Edingen, de heere van Rotselair, Henrie van Rotselair, Jan van Bontersem, her Henrie van Witham, her Coenrait van Elslo ende meer andere.

646 ITINÉRAIRE DE PHILIPPE DE S'-POL, DUC DE BRABANT.

1430. 1-4 août, à Louvain ¹.

4 » mort du duc.

¹ инⁿ daghe te Loven al den dach de eaneellier, de here van Elder, de here van Ever, Willem van Montenaken, Jan Dichier, drie meesters phisicien ende savons sommige van den borgermeesters ende seenenen der stad van Loeven.

mm dage myn genedige here van Brabant mit sinen hunsgesinde, al den dach te Loeven in der borch, dair hy starf omtrent viij uren nac noenen, by hem wesende de cancellier, de here van Trasengnys, de here van Heyer, Willem van Montenaken, her Claes van Sinte Goerix ende mere andere.

vⁿ dagh al den dach in der borch boven cerden, by hem wesende de eaneellier, de here van Trasengys, de here van Hever, her Claes van Sinte Goerix, Willem van Montenaken, vi meesters medecien, de vrouwen ende joneffrouwen van den gasthuys te Loeven, die mynen here kisten; ende waren dair vele priesters die misse aldair hadden gelesen. — ld. viⁿ tot xviⁿ oetober.

Saterdag vn daghe in oetober myns genediehs heren lichaem van Brabant, hertoge Philips saliger gedachten, des morgens gewert van der bozeht te Loeven, dair hy gestaen hadde boven eerden ix weeken lanck, ter Vueren, daer hy ter eerden gedaen was. Dair by waren de hertoge van Bourgognen, die gehult was te Loven als hertoghe van Brabant, ende waren snoenens ten eten ende buten gelevert, de drie Staten slants van Brabant, die bisseopen van Dornick, die bisseop van Soysson, die eaneellier van Bourgognen ende andere.

000

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION	1
JOURNAL DES VOYAGES DE PHILIPPE H	1
APPENDICES — Correspondances diplomatiques et actes officiels concernant le mariage	
entre Philippe, Prince d'Espagne, et Marie, Reine d'Angleterre	85
L'Empereur à ses ambassadeurs en Augleterre; 21 juillet 1555	ib
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine Marie; 24 juillet 1555	84
Les mêmes à la même; août 1555	86
Les mêmes à leur souverain; Londres, 2 août 1555	87
Les mêmes à Marie, Reine de Hongrie; Londres, 2 août 1555	99
Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; à l'évêque d'Arras	95
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 9 août 1555	ib.
L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; Bruxelles,	
14 août 1555	94
Simon Renard, à l'évêque d'Arras; 15 août 1557	ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 16 août 1555.	ib.
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; 24 août 1555	102
L'évêque d'Arras à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; 25 août 1555.	ib.
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 25 août 1555	ib.
Jean Vargas de Molina à Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre;	
Valladolid, 4 septembre 1555	107
Simon Renard à l'évêque d'Arras; 5 septembre 1555	108
De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain; 7 septembre 1555.	ib
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain; Londres, 9 septembre 1555.	108
Simon Renard à l'évêque d'Arras; 9 septembre 1555.	119
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 12 septembre 1555.	ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 16 sep-	
tembre 1555	ib.
Children to the control of the contr	

	Pages
L'évêque d'Arras à Renard; Mons, 45 septembre 1555	121
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Mons, 14 septembre 1555	122
Le Roi de France à de Noailles, son ambassadeur en Angleterre; 16 septembre 1555 .	123
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 19 sep-	
tembre 4555	124
L'Empereur à Simon Renard; Valenciennes, 20 septembre 1555	128
De Noailles, ambassadeur français en Angleterre, à son souverain; 22 septembre 1555	ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 25 sep-	
tembre 1553	ib.
De Noailles à son souverain; 25 septembre 1355	133
Le Roi de France à de Noailles; 28 septembre 1555	ib.
Le même au même; 2 octobre 1555	ib.
Simon Renard à l'Empereur; 5 octobre 1555	134
Négociation du seigneur de Noailles	ib.
Discours d'un seigneur anglais sur le mariage de la Reine Marie	ib.
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 8 octobre 1555	155
De Noailles à son souverain; 8 octobre 1555	ib.
L'Empereur à la Reine Marie; Bruxelles, 10 octobre 1555	ib.
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 10 octobre 1555	156
Simon Renard à la Reine Marie; Londres, 11 octobre 1555	ib.
Le même à son souverain; Londres, 12 octobre 1555	ib
Le docteur Wotton, ambassadeur anglais en France, à sa souveraine; Ferté-Milon,	
14 octobre 1555	142
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 octobre 1555	146
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 15 octobre 1555	159
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 15 octobre 1553	ib
De Noailles à son souverain; 16 octobre 1555	153
Le même au même; 17 octobre 1553	ib
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 octobre 1553,	153
Le même au même; Londres, 21 octobre 1553	159
Le même au même; 22 octobre 1555	161
Le même au même; Londres, 25 octobre 1555	ib
De Noailles à son souverain; 24 octobre 1555	165
Le Roi de France à de Noailles; 26 octobre 1555	ib.
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; 28 octobre 1553	ib
Le même à Simon Renard ; Bruxelles, 28 octobre 1555	166
Simon Renard à son souverain; Londres, 28 octobre 1555	ib.
Ferdinand, roi des Romains, à Marie, reine d'Angleterre; Vienne, 20 octobre 1555.	171
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 50 octobre 1553	175
Simon Repard à son sonverain : Londres, 31 octobre 1553	174

TABLE DES MATIÈRES,				649
				Pages.
Marie, Reine de d'Angleterre, à Simon Renard ; 51 octobre 1555	٠.			. 177
Simon Renard à son souverain ; Londres, 1 novembre 1555				. 178
Le même au même ; Londres, 4 novembre 1553				. 180
De Noailles à son souverain; 4 novembre 1555				. 184
Simon Renard à son-souverain; Londres, 6 novembre 1555				. 185
Copie du premier billet de la Reine				. 195
Copie du second billet original de la Reine				. 194
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 novembre 1555				. ib.
De Noailles à son souverain; 9 novembre 1555				. 199
Mémoire de La Marque; 9 novembre 1555				. ib.
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 13 novembre 1553				. ib.
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 15 novembre 1553.				. 201
Simon Renard à son souverain; Londres, 14 novembre 1555				. ib.
De Noailles à son souverain; 14 novembre 1555				. 205
La Reine Marie au Cardinal Pole; Londres, 24 novembre 1555				. ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 novembre 1555				. <i>ib</i> .
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 novembre 1555				. 206
De Noailles, à son souverain; 17 novembre 1555				. 210
Marie, Reine de Hongrie, à Simon Renard; Bruxelles, 49 novembre 1555				. ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 20 novembre 1555				. 211
L'Empereur à Marie, Reine d'Angleterre; Bruxelles, 21 novembre 1555.				. 214
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 21 novembre 1555				215
Simon Renard à son souverain; Londres, 21 novembre 1555				. ib.
De Noailles à son souverain; 24 novembre 1555				. 218
Proposition à faire par l'Empereur aux principaux seigneurs et ceulx du C				
de pardeça en la ville de Bruxelles, le 25° de novembre 1555				
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 28 novembre 1555				. 219
John Masone, ambassadeur anglais aux Pays-Bas, au Conseil de la Reine				
				. 220
28 novembre 1555		•		. 220
		•	,	. 225
Le même au même; Londres, 29 novembre 1555			٠	. 223
Simon Renard à la Reine de Hongrie; Londres, 29 novembre 1555		٠	٠	220
De Noailles à son souverain; 50 novembre 1555		*	٠	
Maric, Reine d'Angleterre, à l'Empereur; Londres, 1et décembre 1553.		•	•	. ib.
De Noailles à son souverain ; 1 décembre 1555		•	٠	. 251
Simon Renard à son souverain; Londres, 3 décembre 1553		,	٠	. ib.
De Noailles à son souverain; 6 décembre 1555			٠	. 237
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 décembre 1555			٠	. ib.
Le même au même; 11 décembre 1555			٠	. 242
Le même au même; Londres, 12 décembre 1555				. 247

	Pages.
De Noailles à son souverain; 15 décembre 1555	249
Le Roi de France à de Noailles; 14 décembre 1555	ib
De Noailles à son souverain; 44 décembre 1555	ib
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 45 décembre 1555	250
De Noailles à son souverain; 15 décembre 1555	ib
Le même au même; 15 décembre 1555	250
Simon Renard à son souverain; Londres, 17 décembre 1555	25
M. de Selve à son souverain; Venise, 18 décembre 1555	25
De Noailles à son souverain; 18 décembre 1555	ib
Simon Renard à son souverain; Londres, 20 décembre 1555	i5
Instruction de l'Empereur donnée à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles,	
21 décembre 1555	258
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 25 décembre 1555	260
Le même à Marie, reine d'Angleterre; Bruxelles, 25 décembre 1555	261
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 25 décembre 1555	ib
Milord Paget à Simon Renard; Richemont, 25 décembre 1555	ib
Le docteur Wotton au Conseil de la Reine d'Angleterre; Melun, 25 décembre 1555	264
Le Conseil de la Reine d'Angleterre à Nicolas Wotton; 28 décembre 1555	ib
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 24 décembre 4555	265
Simon Renard à son souverain; Londres, 24 décembre 1555	268
Lamoral d'Egmout, le comte de Lalaing, Jean Montmorency et Philippe Nigri à leur	
souverain; Calais, 24 décembre 1555	269
Les ambassadeurs précités à leur souverain; Calais, 25 décembre 1555	270
Les ambassadeurs précités à la Reine de Hongrie; Calais, 26 décembre 1555	271
De Noailles à son souverain, 26 décembre 1555	273
Lamoral d'Egmont, le comte de Lalaing, Jean de Montmorenev et Philippe Nigri à feur	
souverain; Douvres, 27 décembre 1555	ib.
Lord William Howard au Conseil de la Reine d'Angleterre ; Canterbury, 28 décembre 1555	273
Nicolas Wotton au Conseil de la Reine d'Angleterre ; Melun 28 décembre 1555	ib.
Articles du traité proposé par l'Empereur pour le mariage de son fils avec la Reine	
d'Angleterre; décembre 1555	ib.
Autres articles dudit traité de mariage; décembre 1555	274
Note établissant les droits de succession en faveur des descendants futurs de la Reine	
Marie et du prince Philippe	ib.
Simon Renard à son souverain; Stamburne, 29 décembre 1555	ib.
Le connétable de France à de Noailles ; 50 décembre 1855	281
De Noailles au connétable de France : 51 décembre 1555	282
Nicolas Wotton à William Petre; Paris, 26 janvier 1554	ib.
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 2 janvier 1554.	ib.
De Nouilles à la Reine d'Écosse : 3 innvier 1884	285

Plein pouvoir donné par Philippe, prince d'Espagne, à ses procureurs pour traiter de	Pages
son mariage avec Maric, Reine d'Angleterre; Valladolid, 5 janvier 1554.	00
Philippe, prince d'Espagne, à Simon Renard; 7 janvier 1554	287
Le même aux personnes chargées de traiter de son mariage avec Marie, Reine d'An-	28
gleterre; Valladolid, 7 janvier 1884	ib
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre, à leur souverain; Londres, 7 jan-	
vier 1554	280
Le comte d'Egmont au prince Philippe; Londres, 7 janvier 1554	290
M. de Selve, à son souverain ; Venise, 8 janvier 1554	291
Le connétable de France à de Noailles ; 9 janvier 1554	ib.
Nicolas Wotton au Conseil de la Reine Marie ; Melun, 9 janvier 1554	ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 12 jan-	
vier 1554	292
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 janvier 1554	293
Le seigneur d'Oisel au Roi de France; 14 janvier 1554	296
l'évêque d'Arras aux ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre; Bruxelles, 14 jan-	
vier 1854	ib.
e même à Simon Renard, 14 janvier 1554	ib.
	297
e même au connétable de France; 15 janvier 1554	ib.
nstruction à La Marque de ce qu'il aura à dire an Roy devers la Majesté duquel de	
Noailles le dépêche; 15 janvier 1554	ib.
Nouvelles et avis que La Marque (lequel estoit despèché en Court par M. de Noailles)	ετ,
aura à dire au Roy et à Monseigneur le connestable; 15 janvier 1554	298
Simon Renard à son souverain; Londres, 18 janvier 1554	200 ib.
es ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à la Reine de Hongrie; 18 janvier 1554	305
e comte d'Egmont au prince Philippe d'Espagne; 21 janvier 1554	
ZEmpereur à son fils Philippe; Bruxelles, 21 janvier 1554	504
De Noailles à son souverain; 21 janvier 1554	ib.
æ même au même; 22 janvier 1554	505
	ib.
Vicolas Wotton au connétable de France; 25 janvier 1534	ib.
	306
	510
	511
	515
Richard Shelly, envoyé anglais en Autriche, au conseil de la Reine; Vienne, 25 jan-	
	516
	357
Vicolas Wotton à la Reine Marie; Paris, 26 janvier 1554	ib.
Le même à William Petre, secrétaire d'État; Paris, 26 janvier 1554	518

TABLE DES MATIÈRES.

651

	Pages.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 27 jan-	~10
vier 1554	518
Pierre Vannes, ambassadeur anglais à Venise à William Petre, secrétaire d'État; Venise,	-1
27 janvier 1554	ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Londres, 28 jan-	=
vier 1554	219
De Noailles à son souverain; 28 janvier 1554	ib.
Simon Renard à son souverain; 29 janvier 1554	ib.
Copie de la lettre de Me Elisabeth adressée à la Reine Marie, annexée à la lettre pré-	
cédente	525
Simon Renard à son souverain; 51 janvier 1854	524
Extrait des délibérations du conseil de la Reine d'Angleterre; fin de janvier 1554	525
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles, 51 janvier 1554	ib.
Le même aux mêmes; Bruxelles, 51 janvier (554	ib.
Simon Renard à son souverain; 1er février 1554	526
De Noailles à son souverain; 1er février 1554	ib.
L'Empereur à Ferdinand, Roi des Romains ; Bruxelles 5 février 1554	527
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain ; 3 février 1554	ib.
Éraso, sccrétaire de l'Empereur, au Prince Philippe; 3 février 1554	ib.
De Noailles à son souverain; 3 février 1554	528
Le duc de Florence à la Reine d'Angleterre; Florence, 5 février 1554	ib.
Thomas Stukeley, agent de l'Empereur et du due de Savoye, à la Reine Marie; S'-Omer,	
5 février 1554	ib.
L'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre; Bruxelles 4 février 1554	529
La Reine Marie de Hongrie au Prince Philippe; 4 février 1544	ib.
De Noailles à son souverain; 4 février 1554	ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 5 février 1554	350
Le même au même; 8 février 1554	
Philippe, Prince d'Espagne, à Simon Renard; Valladolid, 8 février 1554	ib.
Le Roi de France à de Noailles; 10 février 1554	
De Noailles au connétable de France; 11 février 1554	557
Le docteur Wotton à la Reine d'Angleterre; Paris, 12 février 1554	ib.
De Noailles au S ^r d'Oisel; 13 février 1354	558
Simon Renard à son souverain; 14 février 1554	
M. de Selve à son souverain; Venise, 15 février 1554	
L'Empereur à son fils le Prince Philippe; Bruxelles, 16 février 1854.	
Simon Renard à son souverain, 1551	ib
Le même au même, 1554	ib.
Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre; Guines, 16 février 1554.	. 540
De Novilles à son sonversin : 47 février 4554	. 540 iL

TABLE DES MATIÈRES.	655
	Pages.
Simon Renard à son souverain; 17 février 1554 ,	. 541
Instruction au comte d'Egmont, envoyé en Angleterre ; Bruxelles, 18 février 1554 .	. $ib.$
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 18 février 1354	. 548
Simon Renard au Prince Philippe d'Espagne; 19 février 1554	ib.
Gaspard Schetz à la Reine de Hongrie, Anvers, 19 février 1554	ib.
Simon Renard à l'Empereur, Londres, 20 février 1554	. 349
L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne; Bruxelles, 21 février 1554.	. 550
Le Conseil de la Reine à Nicolas Wotton; Westminster, 22 février 1554.	. <i>ib</i> .
La Reine Marie au même; 22 février 1554	. 551
Pierre Vannes à l'évêque de Norwich; Venise, 24 février 1554	. <i>ib</i> .
Le même à la Reine Marie; 24 février 1554	. ib.
Simon Renard à 24 février 1554	. 552
Les commissaires, chargés d'examiner Wyat, à William Petre; 25 février 1554.	ib.
Le connétable de France à de Noailles; Fontainebleau, 27 février 1554	ib.
Ratification de la convention de mariage avec Marie Tudor par le prince Philippe:	
1er mars 1554	
Simon Renard à son souverain; Londres, 1er mars 1554	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	. ib.
Le meme au meme; 2 mars 1994 . Instruction pour le sieur La Marque sur ce-qu'il aura à dire au Roi et à M. le conné-	
table de France; 4 mars 1554	
C'un Durant's an american tours 1884	. ib,
THE THE COLUMN TO THE PERSON OF THE PERSON O	
L'eveque d'Arras a Simon Renard; Bruxettes, 5 mars 1554 Lord Grey, gouverneur de Guines, à la Reine d'Angleterre; Guines, 6 mars 1554	ib.
	. <i>ib</i> .
L'Empereur à Simon Renard; 7 mars 1554.	. 556
M. de Selve, ambassadeur français à Venise, à son souverain; Venise, 7 mars 1554.	ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 8 mars 1534	. 557
Le Counétable de France à de Noailles; Nemours, 8 mars 1554	ib.
Remontrance de l'ambassadeur d'Angleterre en France, envoyée à de Noailles; vers le	
8 mars 1554	558
M. de Selve à son souverain; Venise, 8 mars 1554	. <i>ib</i> .
De Noailles au connétable de France; 40 mars 1554.	ib.
Le protonotaire de Noailles au connétable de France ; 12 mars 1554	. 559
Le même au connétable de France; 12 mars 1554	ib.
De Noailles au connétable de France; sans date	560
Simon Renard an Prince Philippe d'Espagne; Londres, 15 mars 1554	ib.
Thomas Wentworth, envoyé à Calais, à la Reine d'Angleterre; Calais, 44 mars 1554.	361
Simon Renard à 14 mars 1554	ib.
Le même à son souverain; 4.4 mars 1554	ib.
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 19 mars 1554	
Confirmation, par la Reine Marie, du traité de son mariage avec le Prince d'Espagne;	
20 mars 1554	ib.

	Pages.
Simon Renard à son souverain; 22 mars 1554	. 562
Thomas Crayer, capitaine, à lord Grey, gouverneur de Guines; Guines, 24 mars 1554	
Simon Renard au Prince Philippe d'Espagne; Londres 24 mars 1554	. <i>ib</i> .
L'Empereur à son fils, le Prince Philippe d'Espagne; 27 mars 1554	. $ib.$
Simon Renard à son souverain; 27 mars 1554	. 564
De Noailles au s' d'Oisel; 29 mars 1554	. <i>ib</i> .
Lord Grey à la Reine d'Angleterre; Guines, 51 mars 1554	. 565
Nicolas Wotton à la Reine d'Angleterre; Paris, 51 mars 1554	. ib.
De Noailles, au connétable de France; 51 mars 1554.	. 366
Instruction pour le s' de Courrières, envoyé en Angleterre; Bruxelles, 2 avril 1554	. <i>ib</i> .
L'évêque d'Arras à Simon Renard ; Bruxelles, 2 avril 1554.	. 568
L'Empereur à Simon Renard; 2 avril 1554.	. $ib.$
De Cadignac, ambassadeur français à Constantinople, à son souverain; 5 avril 1554	. ib.
Instruction au licencié Breviesque, alcade, au sujet de sa mission en Angleterre	;
Bruxelles, 2 avril 1554	. 569
Simon Renard à son souverain; Londres, 5 avril 1554	. 571
Le Roi de France à de Noailles; Fontainebleau, 4 avril 1554	. 580
M. de Selve à son souverain; Venise, 5 avril 1554	. 581
Le comte d'Egmont à l'Empereur; Falmouth, 6 avril 1554.	. ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 9 avril 1554	. 382
Réunion du parlement Anglais; 9 avril 1554	. 586
Le Conseil de la Reine d'Angleterre à Nicolas Wotton; Wesminster, 10 avril 1554.	. 587
Simon Renard à son souverain, Londres, 12 avril 1554.	. 587
De Noailles au S ^r d'Oisel, 45 avril 1554	. 589
La Reine d'Angleterre à l'Empereur, 15 avril 1554	ib.
Simon Renard à son souverain, Londres, 17 avril 1554.	. 590
Nicolas Wotton à la Reine d'Angleterre , Paris, 17 avril 1554	. 592
Le mème à William Petre , Paris 17 avril 1554	. ib.
Le Roi de France à de Noailles; Paris, 17 avril 1554.	. 595
Suite de la relation de ce qui se passe dans le Parlement et à la Cour d'Angleterre	
17 avril 1554	. ib.
Le Magistrat de Danzig à la Reine Marie; Danzig, 5 avril 1554	. 594
John, comte de Bedford, Russel, lord Privyscal et Thomas Ratecliff, vicomte Fitz-Walte	
envoyés en Espagne, au Conseil de la Reine; Coroña, 18 avril 1554	. ib.
L'évêque de Norwich au Conseil de la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 22 avril 4554	. ib.
Simon Renard à son souverain; 25 avril 4554	. 598
and the same of th	. ib.
De Noailles à son souverain; 25 avril 1554	
Reine d'Angleterre; Betanzos, 26 avril 1554.	. <i>ib</i> .
De Noailles à son souverain: 29 avril 4554	
De roames a son souverain: 29 avril 1554	. 390

TABLE DES MATIÈRES.		653
Le même au connétable de France; 29 avril 1554		Pages.
L'Empereur à ses ambassadeurs en Espagne; Bouchain, 5 mai 1554.		= 390
De Novilles au counétable de France: 4 mai 1887		- 597
Le même à son souverain; 4 mai 1554		- ib
M. de Selve à son souverain; Venise, 4 mai 1554		. 598
Philippe, prince d'Espagne, à l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre; mai 1		. ib.
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 4 mai 1554		
L'Empereur à Ferdinand, roi des Romains; Bruxelles, 6 mai 1554	٠	
Simon Renard a son souverain; 6 mai 1554		. <i>ib</i> .
De Noailles à son souverain; 8 mai 1534		· ib.
Avis au Roi de France; 8 mai 1554	٠	. 400
John Masone à la Reine Marie; Bruxelles, 12 mai 1554		 ib.
Cooper Europett on Cooperil de la Poince d'Amelatanne I and a transfer de la Cooperil de la Poince d'Amelatanne I and a transfer de la Cooperil de la Poince d'Amelatanne I and a transfer de la Cooperil de la Poince d'Amelatanne I and a transfer de la Cooperil d		. 401
George Everett au Conseil de la Reine d'Angleterre; Laredo, 12 mai 1554		. ib.
Le Roi de France à de Noailles; 12 mai 1554		. 402
De Noailles au connétable de France; 15 mai 1554		. <i>ib</i> .
Avis au Roi de France; 15 mai 1554,		. 405
Simon Renard à son souverain; 15 mai 1554	٠	. ib.
Lord Wentworth à la Reine Marie; Calais, 14 mai 1554		. ib.
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; 15 au 20 mai 13	551	. 404
Lord Edouard Duddeley, au Conseil de la Reine; Laredo, 17 mai 1554		. <i>ib</i> .
De Noailles à son souverain; 18 mai 1554		. <i>ib</i> .
Nicolas Wotton à William Petre; Paris, 19 mai 1554		. 405
De Noailles à son souverain ; 19 mai 1554		. ib.
Le Roi de France à de Noailles; Compiègne, 19 mai 1554		. 406
Le même au même; Offemout, 24 mai 1554		. <i>ib</i> .
De Noailles à son souverain; 24 mai 1554		. 407
e même au connétable de France; 24 mai 1554		. <i>ib</i> .
De Montmorency et Simon Renard à leur souverain; Londres, 25 mai 1554		. <i>ib</i> .
a Reine d'Angleterre au docteur Wotton: 29 mai 1854		408
dasone à William Petre; Bruxelles, 5 juin 1554		. ib.
Empereur au St de Courrières et Simon Renard; Bruxelles, juin 1554.		409
Empereur à Sigismond Auguste, Roi de Pologne; Bruxelles, 4 juin 1554		. ib.
be Montmorency et Simon Renard à leur souverain; Richmond, 4 juin 1544		ib.
dasone à la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 4 juin 1554		410
John Russel, le comte de Bedford, Thomas Ratceliff, vicomte Fitz-Walter, et le com		
Sussex, au Conseil de la Reine d'Angleterre; Santiago. 5 juin 1554		ib.
De Noailles à son souverain; 5 juin 1554.		411
Simon Renard a son souverain; Richmond, 7 juin 1534		
e même au même: Richmond, 9 juin 1554		
e même au même; 14 juin 1554.		. 412
	. ,	412

	rages.
Le même au même; 15 juin 1554	
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Richmond, mi-juin 1554	
Avis au Roi de France; 16 juin 1554	415
De Noailles à son souverain; 17 juin 1554	ib.
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bruxelles, 19 juin 1554	
Simon Renard à l'évêque d'Arras ; Guillefort, 21 juin 1554	
De Noailles à son souverain; Londres, 26 juin 1554	
Le seigneur de Wacquen, Chapelle, etc., au S' d'Ecke; Portsmude, 29 juin 1554.	
Fragment des instructions données au Prince d'Espagne sur la conduite qu'il devra	
tenir en Angleterre; juin ou juillet 1554	417
De Noailles à son souverain; 2 juillet 1554	418
Simon Renardà son souverain; 2 juillet 1554	ib
Masone au Conseil de la Reine Marie; Bruxelles, 2 juillet 1554	ib
Simon Renard à son souverain; 2 juillet 1554	419
Hereule de Gonzague à la Reine d'Angleterre; Mantoue, 8 juillet 1554	ib
De Noailles au connétable de France; 12 juillet 1554	
John Masone à l'évêque d'Arras; Bruxelles 45 juillet 1554	
Le docteur Wotton à William Petre ; Reims, 14 juillet 1554	
De Noailles au S ^r d'Oisel ; 15 juillet 1854	
Simon Renard à son souverain; mi-juillet 1554	
De Noailles à son souverain; 20 juillet 1554	ib.
Relation de ce qui s'est passé au moment de la célébration du mariage de la Reine d'An-	
gleterre; 20 juillet 1554	
Liste des nobles espagnols qui accompagnèrent le Prince Philippe pendant son voyage	
en Angleterre; 20 juillet 1554	
De Noailles à son souverain; 25 juillet 1554	
Le même au connétable de France; Londres, 25 juillet 1554	
Le Conseil au docteur Wotton; Winchester. 25 juillet 1554	
Don Juan de Figuerva, à l'Empereur; Winchester, 26 juillet 1554	
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Westminster, 26 ou	
27 juillet 1554	
Discours de la cérémonie observée et de l'ordre tenu en la descente du Prince d'Es-	
pagne à Southampton; 27 juillet 1554.	425
De Noailles à son souverain; 27 juillet 1554	425
Le docteur Wotton à la Reine d'Angleterre; 29 juillet 1554	ib.
Ruy Gomez de Silva à François Eraso, scerétaire de l'Empereur; Winchester, 29 juil-	
let 1554	426
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Douchy, 30 juillet 1534	
Le Roi de France à de Noailles; Crèvecœur, 51 juillet 1554	
De Noailles à son souverain : 1 ^{cr} août 1554	

TABLE DES MATIÈRES.	657
Masone à la Reine d'Angleterre; Bruxelles, 2 août 1534	Pages.
L'évêque d'Arras à Simon Renard; Bouchain, 4 août 1554	. 428
L'évêque d'Arras au lieutenant d'Amont; près de Cambrai, Saoût 1554	
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre à leur souverain; Windsor, 6 août 155	4 429
De Noailles au Sr d'Oysel ; 6 août 1554	
Ruy Gomes de Silva à François Eraso; Fixamo, 12 août 1554	
Extrait de la minute d'une lettre de la Reine de Hongrie à l'évêque d'Arras; Bruxelle	
14 août 1554	
De Noailles à son souverain; 16 août 1554	. 452
Le même au connétable de France; 18 août 1554	. ib.
Simon Renard à son souverain; Londres, 25 août 1554	. 455
De Noailles à son souverain ; 26 août 4554	. ib.
Simon Renard à son souverain; fin d'août 1554	. 454
L'Empereur à Simon Renard; Béthune, 1 septembre 1554	
De Noailles au S ^r d'Oysel; 12 septembre 4554	. <i>ib</i> .
Le connétable de France à l'évêque de Winchester; 24 septembre 1554	
Le Roi de France au Roi et à la Reine d'Angleterre; Villers-Cotterets, 24 septembre 155	
Mémoire au protonotaire de Noailles, retournant en Angleterre; Villers-Cotterêts	
24 septembre 1554	
Le cardinal Pole à Philippe, Roi d'Angleterre; Dilighem, 24 septembre 1554	
Simon Renard à son souverain; Londres, 15 octobre 1554	
Les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre au Roi Philippe; vers le 15 octobre 155	
Simon Renard à l'évêque d'Arras; Londres, 15 octobre 1554	
Gonzalo Perez à Juan Vasquez de Motina; Londres, 4 novembre 1554	. ib.
L'Empereur à Simon Renard; Bruxelles, 45 novembre 1554 ,	. <i>ib</i> .
Sébastien Caboto à l'Empereur ; Londres, 15 novembre 1554	. 458
Philippe, Roi d'Angleterre, au légat du Pape; Londres, 15 novembre 1554	. ib.
L'évêque de Winchester au connétable de France; 16 novembre 1554.	. 459
Simon Renard à Ferdinand, Roi des Romains; 50 novembre 1554	. 440
Francois Eraso à Ruy Gomez de Silva; Anvers, 29 novembre 1554	. ib.
Le cardinal Pole au Roi de France; Londres, 13 décembre 1554	. ib.
Le même au connétable de France; Londres, 14 décembre 1554.	. 441
Le Roi de France au cardinal Pole; St-Germain en Laye, décembre 1354	. ib.
Le connétable de France au légat ; décembre 1554	. <i>ib</i> .
Simon Renard à son souverain; Londres, 21 décembre 1554	. 442
Le même à Philippe, Roi d'Angleterre; fin de décembre 1554	. <i>ib</i> .
Liste des membres de la maison du Roi d'Espagne	. ib.
Autre liste de la même maison	. <i>ib</i> .
Suprlément. — Simon Renard à son souverain; Londres, 5 octobre 1355	. 448

						Pages.
VOYAGE DE L'ARCHIDUC ALBERT EN ESPAGNE EN 1598, par Gill	es d	e F	'ain	g		457
Mémoire des dames, seigneurs et eavaliers qui firent le voyage aux m Majestés et Leurs Altèzes Sérénissimes, ès ans 1598 et 1599	aria	iges	s de	L	eurs	458
Seigneurs et eavaliers, seavoir : grand maistre d'hostel, grand éeuy	er,	S01	nel	lier	dt	
corps, gentilshommes de la chambre et maistres d'hostel des Sér	énis	ssin	ıes	Ar	chi-	
dueques	٠,			•		459
Seigneurs cavaliers et gentilshommes de la bouche des Sérénissimes	Arci	ndi	ies		•	. 460
Écuyers des Sérénissimes Archiduques. Gentilshommes de la maison Archiduques	aes	Se.	ren	ISSI	mes	. 461
Le mesme firent, encore que poinet en service n'y de la maison, etc.	٠	•		•	•	$\frac{401}{462}$
Autres qui firent aussy le voyage		•	•	•	•	. ib.
Mémoire et brief recuil des journées et choses qui se sont passées au	voi	age	an	`a	faic	
le Sérénissime Archiducq Albert à l'allée, séjour et retour d'Espagi	ie		,			. ib.
Ce qui se passa depuis le partement de Milan						. 491
Succez depuis l'embarquement						. 496
Le désembarquement à Vinaroz, et ce qui se passa en Espaigne						. 499
L'entrée de Valence						. 501
L'entrée et choses passées à Barselone						. 503
Partement de Leurs Altèzes d'Espaigne et leurs embarquement						. 504
Désambarquement de Leurs Altèzes à Gènes						
Partement de Leurs Altèzes de Genoua pour Milan						. 507
Entrée de Leurs Altèzes à Milan le 5° de Jullet, et le duceez						. 509
Partement de Milan et voyage par les Suisses						. 511
Entrée en Lorraine			•			. 514 . 518
Entrée au pays de Luxembourg			•	•	•	. 520
Entrée au pays de Brabant					•	. 521
L'entrée de Bruxelles.						522
Choses succédées depuis Leurs Altèzes à Bruxelles						. 524
Entrée de Leurs Altèzes en la ville de Louvain, le 24 novembre 1559						. 525
Betour de Leurs Altèzes à Bruxelles						. 528
Entrée de Leurs Altèzes à Malines						. 529
Partement de Leurs Altèzes de Malines pour Anvers						. 550
Entrée d'Anvers le 10° de décembre						. 552
Partement d'Anvers pour Bruxelles						. 557
Son Altèze donne six thoisons d'or le 21 décembre						. <i>ib</i> .
Continuation des entrées de Leurs Altèzes en leur pays et Estats, l'an						. 538
Arrivée de Leurs Altèzes à Terremonde, le 27° de janvier 1600						. ib.
Entrée de Gand, le 28° de janvier						. 559

TABLE DES MATIÈRES.	659
	Pages.
A Courtrai, le 5° de fébvrier	
Entrée de Lille, le 5° de fébyrier	543
Entrée de Tournay, le 8° de fébvrier.	
A Orehies	
Entrée de Douai, le 10° de febvrier	ib.
Entrée d'Arras, le 15° de febvrier	
A Cambray, le 16° de febvrier	
Entrée de Valenciennes, le 19° de febvrier	
Entrée de Mons en Hainault, le 25° febvrier	
A Binche, le 25° de febvrier.	
A Nivelles, le 27° de febvrier	
Le retour à Bruxelles, le 28° de febvrier ,	ib.
Partie de ce qui s'est passé depuis le retour de Leurs Altèzes à Bruxelles	
Enterrement du corps de feu l'Archiducq Ernest, le 15° et 16° de mars 1600	559
Supplément. — Itinéraires d'Antoine, Jean IV et Philippe de St-Pol, dues de Brabaut —	
tinéraire d'Antoine due de Brabant	568
tinéraire de Jean IV, due de Brabant	599
tinéraire de Philippe de S'-Pol, due de Brabant	629

•



TABLE ALPHABÉTIQUE DES QUATRE VOLUMES.

(Le grand chiffre romain indique le tome, le petit chiffre romain la page de l'Introduction et le chiffre arabe la page du texte.)

Ā

AA (Adolf vander), H, 505; III, 507. AA (Charles vander), III, 309, AA (Jean vander), I, 351, AA (vander) le jeune, III, 392, AARDENBURG, 1, 89; 111, 33. ABBEVILLE, 1, 36. ABENSBERG, II, 187, ABEYE (Charlot de), II, 514. ARROJO I'), II, 42, III, 147, 149. ABROJO Te monastere d'), HI, 158. ABSALON, III, 311. ARSELON (Autoine), H, 522, 523, ABULOUEROUE (le duc d'), IV, 417. ABYE Pierre de I', I, 531. ACEDERAS, I, 199. ACHAYE le duc d', I, 298. ACREY Charles d', II, 67, 505; III, 168, 221, 222, 277, 307. ACHICOURT, Voir MONTMORENCY Philippe de'. ACRMETH SETAN, III, 397. ACQUAPENDENTE, II, 131. Acquino (Jaspar del, III, 392. Aculi (le prince d'), IV, 46. ACUNA (don Autonio de), I. 523, 546. Acuxa (don Antonio des, prisonnier à Simancas, Assassine le gouverneur de ce château, II, 75. - Est étranglé, ib. ACUNA (don Hernando de, III, 309. ACUNA (Joseph d'), IV, 44.

ACUNA (don Juan d'), III. 308. ACUNA (don Pedro d' . Lt. 308. Activa (Vasco dei, III, 307. ACYE (Jean), III, 309, ADELAIS (N.), H. 514. ADELAYS (Guillaume de), III, 392. ADIGE (F., IV, 478, ADINFER, IV, 34 ABRIATIQUE (la mer', 111, 563. Adrien, VI, pape. - Est élu, II, 65. - Part pour Rome, 66. - Sa mort, 68, Voir aussi Enkeyoort, ADRUMENTUM, III, XXXII. AELST (Pierre van), 1, 530; 11, 520, AEPER, IV. 322. AÉROLITHE, tombé à Regiring, I. 303. AERSCHOT, II, 30, IV, 608. AERSCHOT (le duc d'), II, 158, 162, 272, 269, 270, 275, 288, 294, 296, 311, 316, 396, 593; IV, 23, voir aussi Croy. AERSCHOT (la duchesse d'), H. XXV, 377, 379, 380; IV, 67. AERSCHOT (la veuve du duc d'. Son fils a pour parrain le prince Philippe d'Espagne, H. 389. АЕВSСПОТ (le marquis d'), H. 85, 93, 511, 561. AERSCHOT la marquise d'1, H, 60. AERT (N), I, 354. AFFAYTADI le marquis d'), IV, 488. AFFLEBECQUE, I, 527. AFFLIGHEM (l'abbé d', I, 97; IV, 633, 635,

AFRIQUE, IV, 106.

Afrique (la ville d'), 11, 113, 398, 404, 409, 423; 111, 319, 375, 379.

AGGRIA (l'archevêque d'). Représente le danger dans lequel se trouve la Hongrie, II, 179.

Agon (Jean d'), 111, 312, 394.

AGRANDA, 1, 219.

AGREBO, IV, 7.

AGRIANE (Sanchez d'), 11, 515; 111, 311.

AGRICOLA (Alexandre), 1, 524.

AGUILAR (le cointe d'), 11, 199; 111, 202, 207,

AGUILAR (le marquis d'), 11, 135; 1H, 126, 157, 191, 202, 227, 276, 277; IV, 16, 24, 46. Voir aussi Manrique de Lara.

AGUILAR DE CAMPOS, II, 21, 33, 66; 111, 126.

AGUILERA, II, 22.

AGUILLON (don Juan d'), III, 309,

AGUILLON (HOR &

ARREN, H. 259.

ATE. Est brûlé, 11, 291.

Algnay, I, 66.

AIGNY (M d'), chef du Conseil privé, I, VIII.

AIGUESMORTES, H. 71, 143, 376. — Entrevue dans cette ville entre l'empereur et le roi de France, 144. — Description de la ville, I, 269.

AIMERICOURT (le sr d'), I, 189.

AIMERIES (le sr d'), I, 331, 472.

AIN (F), I, 289; II, 292,

Aire, I. 18, 29, 50; 111, 11, 166, 381.

AIRE (Philippe d'), 1, 531.

AIROLO, IV, 512,

AISNEY (l'abbaye d'), 1, 291.

AIX-EN-PROVENCE, II, 136, 137.

AIX-LA-CHAPELLE, I, 107, 108, 112, 336; 11, 28, 30, 49, 64, 98, 101, 274, 308, 307, 462, 362.

ALA, II, 47, 95, 257.

Alaebdt (Jean), II, 528

ALAIN (George), 11, 507; 111, 393.

ALAIN (Henri), 111, 311.

ALAISBEIM, IV, 468.

Alames (George), H, 515.

ALARCUN, H. 71,

ALABCON (le marquis d'). Prend part à l'expédition de Tunis, III, 341, 342.

ALARCON (Alvaro d), III, 310.

Alabcon (don Balsaco de), porte épée d'Aragon, 1, 241.

ALARCON (Bodrigo d'), 111, 310, 392,

ALARCON (N), II, 510, 514.

ALABDY (Jacob), 111, 389.

Alba, H, 108, 133.

Albacete, 11, 199.

ALBALATE, 11, 43, 79.

ALBANEL (Garceran), 111, 308.

ALBANIE (le duc d'), II, 124.

ALBARBACIN (l'évêque d'), 1, 214.

ALBATBE (montagnes d'), I, 157.

ALBAYDA (le comte d'), 1, 214.

Albe (la duchesse d'), 11, 251.

ALBE (la duchesse d'), IV, 14,

Albe (le duc d'), H, xvii, 60, 74, 75, 106, 118, 134, 436, 142, 144, 154, 191, 192, 200, 202, 216, 243, 235, 244, 246, 249, 252, 324, 326, 338, 344, 346, 349, 350, 354, 382, 385, 395, 397, 403, 415, 441, 442; III, 200, 224, 342; IV, 16, 32, 46, 63, 66, 68, 74, 75, 80, 81, 284, 422.

ALBE (le duc). Est envoyé à Perpignan, II, 211. — Est nommé grand-maître d'hôtel de l'empereur, 479. — Capitaine général d'Espagne, 233. — Amène le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, 347. — Arrive d'Allemagne, IV, 8. — Doit rejoindre l'empereur, 9. — Vice-roi de Naples, 28. — Voir aussi Tolébe.

ALRE (le duc d'., connétable de Castille, III, 213,

Albe (le duc d'), marquis de Coria, comte de Salvatierra, 111, 227.

ALBE (le fils du duc d'), grand prieur, 111, 203.

ALBE (le fils du duc d'), commandeur d'Alcantara, III, 467,

ALBENGA, 1V. 497.

Albert Bernard, III, 309.

ALBERT (l'archiduc), Voir Autriche.

ALBI Mr d'), 1, 282,

Albon (Jacques d'), maréchal de France, 1V, 29, 30.

Albon (Jacques d'), se de St-André, II, 438; IV, 248.

Albrecq (Mr d'), 1, 293.

ALBRET (Jean d'), 1, 26, 146,

Albret (le sr). Fait une entreprise sur la Navarre, II, 200; IV, 150.

Albuquenque (le duc d'), 1, 593; II,141, 142, 144, 247, 256, 261, 272; III, 74, 224, 227. Voir aussi Cueva.

ALCADIA, III, 325

Alcala, I, 227, 228, 243, 279; II, 44, 82, 408, 409, 251 à 253; IV, 75, 77.

ALCALA DE HENARES, I, 219; III, 138; IV, 10, 45.

ALCALA DEL RIO, II, 39.

ALCALA EL REAL, 11, 39, 40, 76,

Algano. III, 113, 376.

ALCANIA (jeu d'), II, 250.

ALCANIZ, 11, 44, 80,

ALCANTABA (l'ordre d'), 1, 440.

ALCANTARA (le grand commandeur d'), III, 61, 106, 491, 228.

ALCAUDETE, II, 39, 76,

ALCAUDETE (le comte d'), II, 253.

ALCAVIERRE, IV, 10.

ALCAYDE BALY, III, 397.

ALCOLEA, 11, 80.

ALCOMBY, II, 107.

ALCUBIERRE, II, 107.

ALD-EL-BEKIR, Voir VELEZ,

Aldegunde (Jean se de Ste-) de Noirearmes, IV, 459.

ALDEO EL POZO, IV. 7.

ALDERNEY (l'ile d'), IV, 179.

ALDINGEN, IV, 469.

ALDOBRANDINI, IV, 481, 483, 485, 486, 487, 490.

ALEMAND (Luigi), maître d'hôtel de Gatherine de Médicis, 4V, 204. Doit présenter des ouvrages à Marie fodor, 4V, 204.

ALENÇON (la dame d', II, 71, 72,

ALENCUN (le due d', I. 67, 265, 375.

ALENÇON Mile d'), 1, 140.

ALESFORD, 11, 32.

ALEUE (Colin de 1). 11, 507.

ALEXANDRE VI, pape. Son lieu de naissance, I, 210. Sa mort, I, 304.

ALEXANDRE (Jean), II, \$18; III, 314, 396.

ALEXANDRE (Pierre), confesseur de la reine de Hongrie, IV, 111 et suiv. Sa condamnation, 112.

ALEXANDRE (maître), 1, 346.

ALEXANDRIE, II, 106, 133, 190; 111, 416; IV, 494.

ALEXANDRIE (le patriarche d'), I, 26.

Alfajarin, H, 24, 25, 44.

ALFAQUES, IV, 499.

ALGER, II. 112, 195; III. 194 et soiv.; III. 373, 419, 458, 459, 459. — Causes de l'expédition contre cette ville, IV. 449. — Projet d'expédition, II. 119. — Expédition contre cette ville, III. xxvii, 194 et suiv., 463.

ALGÉRIENS (les). Sont repoussés, III, 422, 423. — Empoisonuent les sources d'eau, 423. — Leur tactique militaire, 426. — Battent les Italieus, 427.

ALGRIERI, II, 194

ALGOMEYRE, 11, 114.

ALGUER (l'évêque de), H. 169,

ALHAMBRA (1), 1, 205. - Description, 206, 238.

ALICANTE, H. 199.

ALICE (Mile), IV, 577.

ALJAFERIA, I, 1, 241. — Description, et réception de Philippe le Beau, 239; 11, 23.

ALKMAAR, 1, 72, 77.

ALLAMAT, voir MATA (la).

Allarit, I, 520.

ALLARTSON (N.), 11, 517.

ALLEBEZIN, 1, 205.

ALLEBRECHT (le sr d'), II, 156.
ALLEBRECHT (le sr d'), II, 157; IV, 4. — Mœurs de ce pays comparées à celles d'Espagne, III, 258. — Rebellion en ce pays, II, 406, 409. — Paix et union dans ce pays, II, 401.

ALLEMAGNE (Henri 111, empereur d'), 1V, 468.

ALLEMAGNE (Louis IV, empereur d'), IV, 474,

ALLEMAND Georges), 11, 506,

ALLEMAND (Haus I'), 1, 351, 355, 527.

ALLEMANDS (les). Sont victimes des querelles des Galliciens, 1, 433, 536. — Beauté de leurs soldats, III, 446. — Leur intrépidité, III, XXMI, 333, 427, 439. — Ne pillent pas et se contentent de prendre des victuailles, III, 359. — Sont accompagnés de l'empereur, 422. — Ne peovent servir en France, II, 289. — Font la guerre à leur Souverain, IV, 391. — Nouvelles de leur pays, 411. — Mauvaise situation de leur pays, 151. — Action exercée sur eux par la France, 214. — Sont licenciés, III, 379. — Deux de leurrs compatriotes sout condamnés pour vol de ciboire, II, 292.

ALLET (Guillaume), IV, 447.

ALLY (Jean), IV, 278.

ALMADEN, 11, 39.

Almagro II, 41, 76.

Almaraz, 41, 39,

Almazan, I. 512; 11, 23,

ALMAZAN le comte d'). 1, 246.

Almazan (Emmanuel d'), I, 532.

Almendralejo, 11, 30, 74.

Almeria (l'évêque d'), III, 228,

ALMEYDE (don Juan d'), III, 308.

ALMUNDÉVAR, II, 210.

Almuna (la), 1, 81, 239, 243, 246, 255; 41, 44, 45, 107, 109; 4V, 10,

Alost, 4, 23, 37, 72; II, 20, 23, 27, 49, 459, 298, 382; IV, 24, 69, 570, 572 à 595, 602, 619, 639, 641.

ALOST (Pierre d', Voir ENGHIEN.

Alpalas, I, 200.

ALSACE, IV, 514.

Albemberg, IV, 597, 608, 609, 620, 622, 623, 625, 629, 633, 634.

ALSENZ, 11, 275.

ALSINGUE (Hubert d'), 111, 393.

ALTAMIRA (le comte d'), 1, 431; 111, 228.

ALTORE, IV. 512.

ALUINYNA (N.), III, 308.

ALUN fabriques d'), III, 387.

ALVARADO (Gratien d'), 1, 485.

ALVARO DE AYALA, H. 503; III, 168, 171.

ALVARO DE MENDOZA (don), 111, 306,

ALVARO OSORIO (don), II, 503, 512.

ALZEI, II, 308, 310.

AMBASSADEURS des). Arrivent près de Philippe le Beau, I, 434, 444.

AMBASSADEURS d'Allemagne, IV, 541. — Id. d'Angleterre, Voir MASON, SAINT-LÉGEU, WHARTON, WOTTON, HORY, MORYSINE, VANNES. — Id. d'Angleterre, Savoie, Venise, Milan et Ferrare, III, 323. — Id. du doc de Bourgogne, IV, 632. — Id. de France, Voir Noailles, CLUTIN, MORCILLERS, LAVAL, VENDÓWF, DE SELVE, ORY. ——II. de l'empereur et du roi des Romains, I, 60, 106, 265, 268. — Id. de l'empereur, Voir HANNAERT, MONTMO-

RENCY (Jean, MARNIN, SCHEYFVE, RENARD, AMONT. — Id. da pape, IH, 388. — Id. du pape, des rois de France, Portugal, Angleterre et Venise, IH, 191, 224. — Id. du pape, d'Angleterre et de l'empereur Maximilien, IH, 133, II, 319, 325. — Id. d'Espagne et de France, II, 537. — Id. de Venise et France, IH, 583, IV, 153. — Id. de Verone, III, 177.

Amboise, I, 142, 156,

Amboise (le cardinal d'), archevêque de Rouen, I, 281, 376, 393.

AMBRAS, IV, 176.

AMBROUNAY, 1, 289.

AMRUCAR (la Tour d'), IV, 505,

AMELOT (Denis), 1, 363.

Amerstorff (Jean d'), II, 505,

AMERSTORFF (Paul d'), 11, 507, 515.

AMERSTORFF (Ic Sr d'), III, 205, 209; IV, 43.

AMEUBLEMENT somptucux du roi des Romains, I, 315. — Id. du château de Binche, II, 384, 385.

AMIENS, I, 16, 17, 63; IV, 134, 836, 569.

AMIENS (le bailli d'), Voir PYENNES,

AMMERGAN, IV, 4.

Anmeshaghe (Jean de), IL 515; HI, 393,

AMONT de bailli d', 11, 93,

AMONT (Mar d'), HI, 47.

Amont de lieutenant d'), ambassadeur, IV, 83, 84, 88, 90, 95, 102, 125, 271, 304, 313 à 315, 320, 366, 410, 428,

AMOUR (le dieu d'), 11, 306, 392.

AMP Gilles vander), 1, 531.

AMPTEMONT (don), II, 378.

AMPUDIA, H, 22; HI, 131.

Amsterdam, H, 161.

Anabaptistes, 11, 422, 432, 458,

Anais, 1, 144

ANCENIS, I. 11.

ANCHEMANT Pierre, I, 372,

ANCHISE (Jacques d'), HI, 392.

Ancoigne (Vasque d'), II, 512,

ANCOME (don Pierre d'), II, 505.

Ancone, 111, 478, 534.

Andalousif, 1, 431, 519.

ANDELOT (Jean d'), III, 308,

Andelot ou Andelo de Sr d'), II, 103, 136, 454, 506, 514; III, 391, 398, 519, 533; IV, 27.

ANDELYS-SUR-SEINE, I, 30.

ANDERA, IV, 497.

Andennacu, I, 407, 408, 330, 331; H, 29, 401, 259, 275, 508,

ANDRADA (don Fernando de), I. 433.

Andries (Andrien), maître de la Chambre aux deniers du roi des Romains, 1, 114.

Andries (Adrien), chevalier, Sr de Wacken, H, 493.

ANFROIPPE (Antonin d'), 1, 5; 2.

Anfroippé (Philippe d'), I, 349.

ANGEL (Jean), I, 366, 531.

Angele (l') vaisseau. Est en danger de périr, III, 45. — Est brûlé, 274.

Angels, Angelz ou Angles (Martelo des), H, 510; HI, 313, 395, 517.

ANGELS, ANGELZ ou ANGLES (Simon des), I, 526; II, 510; 114, 395, 517.

Angers, 1, 41; 111, 593.

ANGERVILLE, I, 131,

ASGARVILLE, 1, 151.

ASGARVILLE, 1, 151.

fluence des Luthériens, 85. — Redoutent l'autorité du pape, 169, 170. — Leurs marchands ont des débats avec les Espagnols à Anvers, 198. — Font de l'opposition aux Espagnols, IV, 223. — Sont indécis à propos du mariage de Marie Undor, 290. — Sontèvent des troubles, 318 à 320. — Demandent des secours aux Français, IV, 297. — Sont avertis d'une attaque dirigée par les Français contre Calais, 301. — Se moquent de la marine néer-landaise, 493, 121. — Sont indifférents à propos de l'arrivée du prince d'Espagne, 121. — Se font à l'idée du mariage de Marie Tudor, 436. — Nuisent de con-cert avec les Flamands à la marine française, 400.

Angletebbe, 1, 408, 409; II, 81, 103, 313, 452; IV, 551,

ANGLETERRE (les ambassadeurs d'), 1, 21, 45, 49, 50, 53, 54, 60, 68, 90, 91, 93, 96, 98, 332, 451; H, 6, 71, 402; IV, 15, 16, Voir aussi Ambassadeurs.

ANGLETBRE (Henri VII, roi d'Augleterre), I. XVIII, XXV, 17, 400. — Est excité contre le roi de Castille, 401, 402, 403. — Accueille Philippe le Beau, 419, 122 et suiv. — Fait un traité avec ce prince, 424. — Lui remet les insignes de l'Ordre de la Jarretière, tb. — Défend à l'ambassadeur français de quitter Douvres, 428. — Reçoit mal ce ministre, tb., 426. — Fait un présent à Philippe le Beau, tb. — Ses obsèques à Bruvelles, 11, 7. ASCLETBRE (fa reine d'). 1, 17, 36, 90.

ANGLETERBE (Henri VIII, roi d'). Son mariage avec Catherine d'Aragon est validé par le Parlement anglais, IV, 149, 205. — Arrive à Tournai, II, 12. — Fait décapiter Anne de Boleyn, II, XXII, 17. — Épouse Anne de Glèves, II, XXII, 183. — Visite Charles Quint, II, 27. — Se rend à Gravelines, ib. — Envoie un genilhomme de sa chambre à l'empereur, II, 267. — Beçuit ce monarque, 22, 66. — Part pour la France, 63, 64. — Epouse Jeanne Seymour, 117. — Fait mouirir ses femmes, 202. — Reste en paix avec l'empereur, II, 121. — Concluf la paix avec ce souverain, III, 15. — Son testament, IV, 126, 127. — Sa mort, II, 341.

ANGLETERRE (Édouard VI, roi d'), IV, 151. — Projet de son mariage avec la fille du roi de France, 188. — Sa mort, 11, 12, 87. — Son enterrement, 84, 89.

ANGLETERRE (Marie Tudor, reine d'). Succède à son frère,

IV, 12. - Négociations pour son mariage avec Philippe, prince d'Espagne, 16, et correspondances à ce sujet 83 et suiv - Est d'avis de faire enterrer son frère selon les rites catholiques, IV, 84, 89. - Recoit des conseils de Charles-Quint, ib. et suiv., 90, 132. - Est prête à défendre Calais, ib. - N'a jamais songé à se marier, ib., 108, 138. - Saisit la correspondance de l'ambassadeur de France et la communique aux agents de l'empereur, 91. - Désire épouser un prince étranger, 91, 93 - Recoit des lettres de Marie, reine de Hongrie, 92. - Est avertie des menées des Français à Guines, 95. - Est conscillée de châtier les plus coupables de ses suiets, 96. - Veut sauver Jeanne Grey, ib. - Projette des mesures contre sa sœur Élisabeth, 97. -Défend les prêches séditieuses, 101. - État des négociations de son mariage, 108, - Son couronnement 109. - Réforme la monnaie, ib. - Pave les dettes de son père et de son frère, ib. - Bon résultat de ces mesures, ib. - Accorde grace à des condamnés, 110, 111. - Désire mettre ses royaumes sous l'obéissance du pape, 111, 114. - Son chancelier repousse les étrangers, 111. - Doit différer l'envoi du cardinal Pole, à titre de légat du pape, 115, 116. - Désire voir le prince Philippe, 116, 148. - Ses différents prétendants, ib. - Exprime le désir d'épouser celui que l'empereur désignera, 117, 132, 138. - Demande dans les Pays-Bas les huiles pour l'oction, ib - Accorde audience à sa sœur Élisabeth, 117, 118. - Semble disposée à épouser le fils du roi des Romains ou Courtenay, 119. - État de l'Angleterre par suite de son avénement, tb. - N'épousera pas d'Anglais, ib., 191, 125, 160. - Différe le voyage du cardinal Pole, 120, 240. - Des membres de son Conseil l'engagent à épouser Courtenay, 1b., 125, 160. - Menées dirigées contre elle, 124, 126, - Nécessité de faire son couronnement, 124, 125, et d'orgaoiser le culte catholique, 125. - Consulte les ambassadeurs de l'empereur à propos de la question du serment, 125, - Son Conseil fait emprisonner l'évêque de Canterbury, 126. - Les membres de son Conseil ne s'entendent pas, 127. - Recoit les ambassadeurs de Charles-Quint en secret, 129. - Leur expose sa situation, ib. - Ses soupcons à l'égard d'Élisabeth, 130. — Musique à sa cour, 130. — Ses inquiétudes sur les troubles, ib., 131. - Est engagée, par les ambassadeurs de l'empereur, à faire justice des prisonniers politiques, 131. — Ils l'engagent à se marier, 431. — Reconnaît que des démarches ont été faites auprès d'elle par les partisans de Courtenay, 131. - Désire rappeler l'évêque de Norwich et le remplacer par Mason, 132, et remplacer l'amiral, ib. - Nouvelles concernant son mariage, 133, - Propositions concernant ce mariage, 134, 135, 449 et suiv. — L'empereur lui écrit à ce sujet, 135, 137. -Déclare qu'elle n'épousera personne sans avoir consulté

l'empereur, 449. - Ses objections au mariage avec le prince d'Espagne, 138. - Développe la conduite qu'elle tiendra envers sun mari, 138. - Indique le chemin à suivre pour entrer en pourparlers au suiet de sou mariage, 138. - Désire connaître le caractère du prince Philippe, et ses capacités, 138, 448. - Entre en négociation avec Simon Renard au sujet de son mariage, 146, - Répudie le projet de mariage avec Courtenay, 147, 162. - Prend des dispusitions pour s'entendre avec le Parlement, 149. - Invite le Sr de Toulouse et Schevfye à un souper, 150. - Communique à Renard les lettres de son ambassadeur Nicolas Wotton, 150, - Les ambassadeurs de France et de Venise contrarient son mariage, 153. - Fait agir son ambassadeur en France dans le but de rétablir la paix, 153 et suiv. - Les détenteurs des biens de l'Eglise conspirent contre elle, 154. -Est contrariée des inconséquences commises par Commendone à Rome, 157. - Confie à Scheyfve et à Renard les instances de plusieurs de ses conseillers au sujet de son mariage avec Courtenay, 160, 161, 162, 166, -Désire connaître les conditions de son mariage avec Philippe, 162. - En pose quelques-unes, ib. - Écrit à Renard, 164. - Est irrésolue en ce qui concerne son mariage, 165, 166, 167. - Invoque le Saint-Sacrement à propos de son mariage, 174, 175. - Se décide à épouser le prince Philippe, 175, et suiv., 190. - Demande des renseignements sur le contrat de mariage entre le prince Philippe et la lille du roi de Portugal. 177. - Désire contracter mariage sans délai, 178. -Est irritée contre le duc de Suffolk, 179. - Son mariage avec Philippe est contrecarré par Courtenay, 180. - Est avertie des accointances de Courtenay avec les ambassadeurs de France et de Venise, 181. - Ne donnera plus d'audience, si ce n'est en particulier, 181. -Veut rester fidèle au serment prêté au moment de son couronnement, ib. - Tächera d'entraîner à son opinion le comte de l'embroke, 181. - Difficultés de sa situation, 182. - Arrête les négociations de paix entamées avec le roi de France, 184. - Représentations du Parlement au sujet du mariage de la reine, 184. - Opinions de Paget à propos de ce mariage, 183. - Id. de Gardyner, 185 et suiv., 190. - Réplique sur ce point, 190. - Communication qu'elle fait, à ce sujet, à certains membres de son Conseil, 191, - Apprend la mission de don lñigo de Menduza, 192. - Des Espagnols lui rendent visite, 192. - Demande une entrevue secrete à Renard, 193, 194, 199. - Son entretien avec Renard sur les conditions du mariage, 196. - Désire voir la reine de Hongrie, 197. - Diffère de donner audience aux députés de la Chambre Basse, 199. - Recoit des lettres et nouvelles da cardinal Pole, qui annoncent son arrivée en Angleterre, 201. - Demande l'avis de Renard à ce sujet, ib. - Le cardinal Pole ne l'entretient pas du

mariage, 202, - Assure que l'évêque de Winchester ne fait plus d'opposition au mariage, 202, - Renard lui fait connaître le but de la mission d'Alonzo Gomez, ib. - Donne à Courtenay l'autorisation d'aller chez l'ambassadeur de Venise, 204. - Est irritée contre le duc de Suffolk, 204, - Son mariage est résolu, 205, - Écrit au cardinal Pole, à propos de son arrivée en Angleterre, 205. - Reçoit, du roi des Romains, des lettres qu'elle communique à Renard, 205, - Rend compte à Renard de la réception qu'elle a faite au prolocuteur du Parlement, 206, 212. - Sa réponse, 207, 208, - Accorde grâce au duc de Suffolk, 209. - Se rapproche de la mère de Courtenay, pour cacher son jeu, 210. - Ses ministres sont dévoués à l'empereur, ib. - Donne audience à l'ambassadeur de France, qui l'assure des bonnes intentions de son maître à l'égard de la reine, 211. - Sa réponse, 212. - Informe Renard du tout, 213. - Conditions de son traité de mariage, 215, 216. - Surprend les députés de la Chambre-Basse, 218. -Fait connaître son opinion concernant la succession au Trône d'Angleterre, 220, 221. - Parle du mariage d'Élisabeth avec Courtenay, tb. - Croit que cette princesse agit avec hypocrisie, quand elle assiste à la messe, 222 - Changement opéré dans l'esprit de plusieurs personnes, depuis qu'elle a fait connaître sa volonté au sujet de son mariage, 223 - Sa clémence est appréciée, 223, - Reçoit le portrait de Philippe, 223, 228. -Son traité de mariage, à présenter avant l'arrivée des ambassadeurs de l'empereur, 225. - Son espoir dans l'avenir, par suite de sa manière d'agir, 225, 226. -Renard l'excite contre Élisabeth, 227. — Gagne plusieurs seigneurs anglais à sa cause, 220. - Écrit à l'empereur pour le remercier, 229, 230. - Traité de son mariage, 232, 273, 274, 283, 293, 353. - Est en mésintelligence avec sa sœur Élisabeth, 233, - Reçoit de Renard des conseils en ce qui touche sadite sœur, 234. - Ouverture des négociations de son mariage, 237 et suiv. - Recevra les ambassadeurs de l'empereur à Richmont, 243. - Considérations contre son mariage, 277 - Enverra une députation en Espagne, ib, 245, 254. - Fait prendre des dispositions pour recevoir son futur mari, 246, 247, - Plusieurs de ses conseillers ont l'intention de se retirer, 248. -Accorde audience à de Noailles, à propos de son mariage avec Philippe, 249. - Est obsédée par le ministre de l'empereur, 249. - Se montre très-inquiète des dispositions du peuple à propos de son mariage, 251. -Prend des mesures pour armer sa marine, 251. - Son opinion au sujet du mariage d'Élisabeth avec Courtenay, 252, 253. - Demande de faire venir le cardinal Pole à Bruxelles, 253. - Nouvelles de son mariage, 254. - La noblesse anglaise, le peuple et le Conseil consentent à son mariage, 254. - Affectionne Paget, 256. - Tempori-

sera et dissimulera avec Élisaheth, 257, 280. - Se montre mécontente de l'opposition de Charles-Quint contre le cardinal Pole, 257, - Changement de ses titres, 257, - Bruits répandus sur son mariage, ib. - Wotton lui rend compte de ses négociations en France. Voir WOTTON, - Son entretien avec Renard au sujet du cardinal Pole, 278, -Renard l'exeite contre Courtenay, 280, - Refuse de renouveler les anciens traités avec la France, 282, 317. Considérations sur son affinité avec Philippe, ib., 318. - Son intervention en faveur d'une paix entre le roi de France et l'empereur, 291. - Son Conseil commence à comprendre la nécessité d'armer contre la France, 294. -Accorde audience au Sr d'Oysel, ib. - Est prête à garder la paix, si le roi de France la conserve, 294. - Murmures eontre son mariage, 296. - La dispense de son mariage est sur le point d'arriver, 1b. - Donne toute sa confiance à Paget, 297. - Annonce son mariage aux gens de sa maison, et aux chefs de Londres. 299. - Fait des armements, 301. - Son Conseil est divisé, ¿b. - Carew lui écrit, 302. - Prend des mesures pour combattre ce rebelle, 302. - Se préoccupe de l'arrivée de son fiancé, 303. - Observera la paix à l'égard de la France, 305. 317. - Fait armer, 306. - Annonce son mariage à Élisabeth, 307. - S'informe des lettres de son fiancé, 307. - Recommande Courtenay à l'empereur, 309. - Envoie des ambassadeurs en Espagne, 312, - Troubles eausés par son projet de mariage, 318. - A Venise on s'occupe beaucoup de son mariage, ib. - Est effrayée de l'insurrection, 320, 321 329. - Principaux seigneurs qui tiennent son parti, ib - Est disposée à faire la guerre à la France, 323. - Est soutenue par les bourgeois de Londres, 328. - Des membres de son Conseil font cause commune avec les insurgés, 330. - Conseils divers qui lui sout donnés, 330, 331. - Se résout à faire combattre les insurgés, ib. - Est instiguée par Renard contre des membres de son Conseil, 332 -Déclare qu'elle veut être la femme du prince Philippe, ib. - Sa conduite énergique à l'hôtel de ville à Londres, 332. - Son discours, b. - Triomphe complétement de l'insurrection, 333, 337. - Veut donner des vaisselles aux ambassadeurs de l'empereur, ib. - Renard lui conseille d'arrêter Élisabeth, 336, - Sa situation selon de Noailles, 337. - Sa cruanté, ib. - Ses seigneurs, 338, 339, 341, 348, 349, 350, 356. - Bon nombre de gentilshommes lui ont juré fidélité, ainsi qu'au prince Philippe, 338. - Promet à l'ambassadeur français de conserver la parole qu'elle a donnée à son maître, 340. - Lui reproche l'accueil fait à Carew, ib. - Dispenses de sou mariage, ib. - Sa conduite pendant les troubles est hautement appréciée, 351. - Est félicitée à propos de sa victoire par l'ambassadeur français, 352. - Pardonne au peuple de Kent, mais fait exécoter les coupables, 352, - Son royaume est très-agité, 353.

- Dissensions an sein de son Conseil à propos de l'arrestation d'Élisabeth, 354. - Ouvrira le Parlement à Oxfort, 354. - Ratifications du traité de mariage, 355, 362 - Remercie l'empereur, ib. -Négociations à Anvers pour lui procurer de l'argent, 354, 355. - Éponse le prince non par enpidité chaenelle, mais pour le bien de son royanme, 357, - Un eorsaire anglais lui remet un vaisseau chargé d'armes en destination d'Écosse, 358, - Promesses formelles de mariage, 357. - Est excitée par l'ambassadent de l'empereur contre les rebelles, 359. - Est conroucée contre l'ambassadeur français, 360, - Envoie des ambassadeurs an prince d'Espagne, 360. - Renard lui exprime du donte sur l'arrivée du prince, 364. - Montre de la elémence à l'égard de quelques individus compromis, 364. - Sa flotte se joint à celle de l'empereur, 364, et fait des préparatifs pont aller an-devant du prince, 366. -Se présente au Parlement, 372. - Propositions de son mariage communiquées à ce corps, 375, 386, 387. - Il les adopte, 393, - Antres propositions faites au Parlement, 376. - Recoit mal l'ambassadeur français, 377, 413. -S'intéresse à ce qui se passe en Écosse, 378. - Évite de demander des contributions à son penple, 379. - Sa sévérité à l'égard de Courtenay, d'Élisabeth et d'antres prisonniers, 380. - Promesses définitives de mariage, 381. - Communique à Renard des lettres de Wotton, 382. - Renard fait comprendre à la reine le danger de sa position, si elle ne prend des précantions, 383, 395, - Réunion de sa flotte à celle de l'empereur, 387. - Accrédite Mason auprès de l'empereur, 389, 390 - Embarquement pour l'Espagne de ses ambassadeurs, 391, 395. - Est informée de l'accneil fait en France à des réfugiés anglais, 392. - Ses titres, 393, 395, - Publications faites contre elle, 394, 402, 409, - Décisions dans son Conseil, 395. - Fait écrire à son fiancé, ib. - Fait dresser une généalogie en faveur de son fiancé, 398. - Nécessité de rétablir i'nnion dans son Conseil, 399. - Fait des démarches en faveur de la paix, ib. - Prend des mesnres pour la réception du prince Philippe, 400. - Ses ambassadenrs sont bien reens à Laredo, et à Coruña, 407, 408. - N'entend pas qu'on inquiète les détenteurs de biens ecclésiastiques, 402. - Demande que le pape fasse des concessions à ce sujet, 403. - Se réconcilie avec Paget, 403. - Discussion dans son Conseil, 404, 407. - Se réconeilie avec Gardyner, 406. - Est disposée à faire grâce à quelques rebelles, 408. - Irrite, par ses réponses, l'ambassadenr de France, 410. - Redoute les armements des Français sur mer, 413. - Ses inquiétndes à propos du retard que Philippe met à entreprendre son voyage, 413, 414, 418. - Reçoit d'Élisabeth nne lettre dans laquelle cette princesse se justific, 414. - Voit secrètement, par une fenêtre, passer son futur mari, 17. - Reçoit celni-ci à

Winchester, ib. — Relation de son mariage, 422, 425. — Condnite de Philippe à son égard, 426, 430. — Fait son entrée à Londres, 433, 435. — Est felicitée par fambassadeur français, 433. — Ses relations avec la France, 435. — Cérémonies de son mariage, 47, 18. — Va à Richmont, 19. — Arrive à Londres avec son éponx, ib. — Travaille avec son mari au rétablissement de la religion catholique, 20. — Fait chercher le cardinal Pole, ib. — Doit acconcher à llampton-Contt, 20. — Départ de son mari ponr les Pays-Bas, 21. — Celui-ci vient la retrouver, 25. — Reçoit des parents de son mari, ib. — Son mari retonrne aux Pays-Bas, ib. — Déclare la guerre à la France, ib. — Sa mort, 34.

ANGLETERRE Élisabeth, princesse, ensuite reine d'). Ses relations avee Conrtenay, IV, 86. - Dangers que présente son séjonr en Angleterre, 97. - Est endoctrinée par des pastenrs français, 111. - Renonce à ses errenrs. 117, 118. - Va à la messe, 222, 226, 252, 255, 307, -Est dénoncée à Marie Tudor par les ambassadeurs de Charles-Quint, 130. - Ses dispositions à l'égard du gouvernement de sa sænr, 139 - Projets de son mariage avec Courtenay, 140, 221, 222, 252, 255, 265, - Se bronille avec Ini, 158. - Antres projets de son mariage, 175, 316, 391, 412. - Paget n'entend pas l'éloigner, 182. - Ses idées tendent à l'hérésie, 222, - Ses droits à la conronne, 221. - Sa conduite, 227, 231. - Nécessité de l'enfermer à la Tour, ib. - Manyaise intelligence entre elle et sa sœur, 233. - Demande de s'éloigner, 234. - Son effroi, ib. - Part pour Asbridge, 241. - Les Français favorisent ses agissements, 241, - Projet de son mariage avec le duc de Savoie, 245, 406. - Nécessité de la snrveiller, 250. - Projet de mariage avec le prince de Piémont, IV, 281. - Ses partisans désirent sa specession an Trône, 294. - Le roi de France désire son mariage avec Conrtenay, 301. - Sa sœur l'informe de son mariage, 307. - Projet de mariage avec l'archiduc d'Antriche, 316. - Est mandée par la reine, 321, 322, 333. - Renard conseille son arrestation, 336. - Est de connivence avec les Français, 330, 339. - Procédure dirigée contre elle, ib. - Est pen sincère, 342, 353, 374. - Est complice du complot dirigé contre sa sœnr, 348, Discussions à propos de son arrestation, 354, -Renseignements sur sa personne, 357. - Tirera des avantages dn mariage de sa sænr, 358. - Renseignements sur son arrestation, 362. - Son innocence certifiée par l'ambassadeur français, 374. - Difficultés pour la juger, 374, 375. - Nécessité de la marier, 375. - Rigneurs exercées à son égard, 380. - Lettre qui lni est attribuée, 323, 385 - Est accusée à tort par Wyat, 389. - Résolution sur son sort, 391. - Obtient sa liberté, 393, 406. - Des membres du Conseil veulent la sauver, 395. - Elle sera reléguée dans un château isolé, 403. - Est conduite à Richmont, 406. — Les affaires tournent à son avantage, 407. —
Paget encourage son mariage avec Courtenay, 409. —
Projet de l'envoyer à la cour de Marie, reine de llongrie, 411. — Projet de son mariage avec le fils du duc de
Ferrare, 412. — Id. avec le fils du conte d'Arundel,
411. — Se justifie auprès de sa sœnr, 414. — Est
axée de bâtarde, 449. — Envoie milord de Montagu à
Philippe II, IV, 84.

ANGLETERRE (le chancelier d'), 1, 91. Voir aussi GAR-DYNER.

ANGLETERRE (le grand chambellan d'), 1, 56.

ANGLETERRE (l'amiral d'). Complimente Anne, reine d'Espagne, III, 374, 375.

ANGLETERRE (archers d'), 1, 53,

Angoudessant (Mile d'), I, 39.

ANGOULÉME (Clandine d'), 1, 445.

ANGOULÈME (Louise d'), 111, 15.

Angoulème Mr d'), 11, 129, 135, 144, 376, 402.

ANHALT Rodolphe, prince d'), 1, 456, 460, 472, 473.

ANHALT (le prince d', 11, 177, 181, 182.

Aniago, II, 36.

ANNEAU Jennin d'), 111, 396.

ANNEBAUT (Jeanne d'), sr de la Hunaudaye, II, 133, 291, 292, 294, 296.

ANSAM (Hugues), 111, 394.

ANSELME, serviteur d'écurie, III, 248.

Antéquéra, 1, 203.

ANTIBES, IV, 497, 503.

ANTIBO, 11, 136, 256,

ANTIQUITÉS à Naples et Pouzzoli, 111, 386, 387.

ANTOINE DE BOURGOGNE, ensuite duc de Brabant, voir BRABANT.

ANTOINE (Jean), I, 531.

ANTOINE (le grand), III, 313, 395, 509, 517.

ANTOINE, aide tapissier d'Éléonore d'Antriche, III, 260.

Antoing, 1, 95, 401.

ANTOING 'le sire d'i, IV, 615.

ANTOING le sire d'), l, 102.

ANTOING (Mile d'), 1, 338,

ANTREMONT (la comiesse d'), II, 296, 300, 377, 380, 381,

ANNERS, 1, 22, 37, 50, 89, 104, 105, 106, 110, 112, 117, 403, 407, 458, 460; II, 6, 7 à 11, 11, 16, 30, 32, 49, 88, 160, 161, 241, 213, 249, 307, 330, 391, 399, 111, 19, 32; IV, 22, 29, 68, 198, 354, 531, 508, 569, 570, 576, 577, 578, 583, 584, 589 à 350, 600, 604 à 611, 613, 616, 620, 622, 624, 630, 632, 636, 640, 644.

Anvers (ceux d'). Donnent un souper à l'empereur, 11,

ANVERS (maison des tapisseries à), IV, 536.

ANVERS. Les conférences de Bruges y continnent, 11, 313.

ANYERS (In foire d', 1, 98.

ANVERS (Henri d'), II, 517.

AP (Louis d'), 1, 525.

APFENAUWE (Gilles van), dit l'Alemant, II, 505.

Aphrodisium, III, xxxii.

APOSTOLLE (Pierre I'), 1, 371.

APPENAULT (Gilles van), 111, 307, 391, 513.

APPOLINAIRE, IV, 478.

APREMONT, III, 592.

APULIE, III, 538,

AQUEDUC de Ségovie, I, 169.

Aquila (l'évèque d'), Il. 169.

AQUILA (le comte d'), 11, 145.

AQUILA (la galère nommée), 11, 140,

AQUINO (Jaspar d'), III, 310.

Arabes Leurs attaques et leur tactique militaire, III, 421 et suiv., 426.

ARABY Jeans, 1, 529.

ARAGON, II, v. 211; III, 259.

ARAGON, II, V, 211; III, 259.

Aragon (le royanme d', I, 343, 381. — Philippe le Beau y est reçu, 1, 240.

Aragon (les États ou Cortès d'), 11, 210; IV, 10. — Reçoivent le prince Philippe, 11, 242.

ARAGON le conseil royal d', IV, 80,

ARAGON Ferdinand, roi d'i. Son panégyrique, III. 2, 3, 4. — Sa mort et ses obsèques, II, 56.

ARAGON (la reine donairière d'i, 11, 22,

ARAGON (le comte Morate, vice-roi d'), II, 153,

Aragon don Alonzo d', bâtard du roi d'Espagne, archevèque de Saragosse, 1, 239, 377; III, 145.

Aragon (doña Anna d'), IV, 192.

ARAGON (Antoine d 1, 11, 14%.

ABAGON Catherine d'). Épouse Arthur, fils de Henri VII, roi d'Angleterre, puis Henri VIII, I, 158, 533. — Son divorce avec Henri VIII, IV, 159. — Procédure de ce divorce 225. — Légitimité de son mariage, IV, 149. — Sa mort, II, 113.

Aragon (don Henri d'). Sa mort, I, 478.

ARAGON (don Ferdinand d'), 111, 163.

ARAGON le duc don Hernando d'). Épouse la reine Germaine, II, 75. — Devient vice-roi de Valence, ib. — II, 74. 98, 210, 215.

ARAGON (don Francisco d'), III, 308.

Aragon Jeanne d'), fille naturelle du roi, l, 475, 483.

Aragon Juliana Angela del y Velasco, duchesse de Frias, 11 208.

Aragon (doña Maria d'), I, 128.

Aragon (les princes et ducs de). Prétent serment au roi Charles, 11, 23.

Aragon (l'ambassadeur d'), 11, 14.

ARAGON (la bannière d'), IV, 45,

Aragonais. Leur indépendance, I, 249, 257. — Leurs prélats et grands-maîtres, 250.

ARAGUELAS, IV, 12.

ARANDA, III, 259, 260, 261, 270; IV, 7.

ARANDA (le comte d'), I, 250.

ARANDA DE DEERO, II, 22, 60.

ARANJUEZ, I, 194, 217; II, 37, 38, 41, 45, 72, 77, 82, 408, 200; IV, 8, 9, 11, 12, 44, 45, 74, 75, 79.

ARASSI, IV, 479.

ARRALESTRIER (maître Thierri I'), licencié ès-droits, II, 563

ARRALÉTRIERS, VOIR CONCOURS.

ABBÉCA, 1, 250.

ARBEY Guillaume d'), dit Charton, III, 314.

Arnois, I, 55.

ARBY (d') ou DERRY, voir STANLEY.

ARCAMONT, voir ALCAMO.

ARCREVÈCHÉS et évêchés d'Espagne II, 211.

ARCHIDONA, I, 203, 204.

ARCON OU ARTON, I, 27.

ARCOS (los), II, 34, 68, 209, 243, 246,

ARCOS (le duc d'), III, 191, 192, 201, 213, 227; IV, 46, 69.

ARCOURT (Adrien d') II 505

ARCPIES Philippe d'. 1, 526.

ARCOUES, voir ARCOS.

ARDENNE Remacle d'), II, 494.

ARDRES, 16, 17, 63; IV, 536.

ARELLANO Carlos d'1, IV. 44.

AREMBERG (Clarence), IV, 460.

ARTMBERG (Eugène d'), IV, 549.

ARENBERG Jean de Ligne, comte d'), IV, 70,

AREMBERG (le sr d'), II, 271,

AREMBERG (le comte d'), II, 373, 380, 386, 387, 393; IV, 27, 68, 524.

ARENBERG (la comtesse d'), II, 325, 379, 380,

AREMBERG (la demoiselle d'), 11, 272.

ARENA, H, 133.

ARENTS Daniel, II, 502, 511.

ARES Christophe d', 1, 366.

AREVALO, I, 511, 521, 533, 539; II, 36, 70, 153.

ARGENTO OU ARGUNTO (l'évêque d'), II, 168, 169.

Argilly, I, 11, 55, 57.

ARGNAM (le sº d', 111, 391.

ARIETTE le capitaine, III, 574.

ARILLIANO (Alonso), III, 310.

ARILLIANO don Carlos d'), HI 310.

ARISTOCRATIE, Son influence sous Charles-Quint, III, XXV. ARIZA, I, 246. — Description, 238. — II, 44, 45, 81, 82, 253,

ARKANGELE (N.). II, 508, 516.

ARLAY (Jacques), III, 396.

ARLES, Description, I, 270. - II, 136.

ARLES l'évêque d'), I, 281.

ARLo (petit Jean d'), dit Selleur, III, 314.

ARLON, IV, 519, 588, 589; II, 331. — Incendie de cette ville, II. 166.

ARMAGNAC [le sénéchal d'), 1, 266.

Armée ESPAGNOLE. Est organisé par Isabelle de Castille, I. 223. ARMENT Gaspard), I, 347.

ARMENTIÈRES (Louis d', III, 313, 395.

ARMENTIÈRES (N. d), II, 509, 517.

ARMES DE GEURRE, Voir ARSENAL.

ARMOIRIES des différents pays et provinces soumis au sceptre de Charles-Quint, IV, 39 et suiv.

ARMUDE N., 11, 501.

Armures, I, 306.

ARNAGE, III, 593.

ARNEMUIDEN, I, 75, 76, 408; III, 45, 48; IV, 72,

ARNHEM, L. 3.14, 395, 460; II, 330.

Arnilda, III, 395.

ARNOULT (Marc), III, 396.

Aron (Ia verge d' , I, 170,

Arondeau (le se d'), II, 585.

ARPEJON Mc d'), II, 300.

ARQUES, I, 28, 29, 111.

Arras, I. 18, 21, 23, 27, 36, 37, 39, 40, 48, 43, 52, 53, 62,

ARRAS, I. 18, 21, 23, 27, 36, 37, 39, 40, 45, 45, 52, 53, 62, 63, 73, 77, 79; II, 18, 166, 384; IV, 30, 31, 34, 549, 569, 570, 584, 585.

Arras le magistrat d'. Donne à l'Infante Isabelle une conpe d'or, IV, 551.

Arras | l'évêque d'), I, 33, 65, 67, 331; II, 168, 169, 207, 209; IV, 557. Voir aussi Perrenot de Granvelle.

ARRAS [le prévôt d', 1, 331, 369, Voir aussi Maire, (Jean le).

ARRAS (abbaye de St-Vaast à), II, XXIII.

ARRAS (Martynet d'), 1, 532.

ARREL Edouard), IV, 446.

ARREMBERGQ Voir ERRENBERGER-CLAUSE.

ARRERE, voir HERRERA,

Arrott Guillaume), I. 531.

ARSENAL a Innspruck, I, 310.

ARSENAL à Nuremberg, III, 407.

ARTENAY, I. 134: IL 157.

ARTHIBER George Pt. I, 532.

ARTHLERIE (le maître d'i, III, 47.

ARTILLERIE, 1, 370. — A Inospruck, 310, 319. — à Halle, 315. — En Flandre, 223. — A Nuremberg, III, 407. — A Valenciennes, II, 582, 583.

ARTHLIEUR 1), H, 509,

ARTILLON Remi, 111, 314.

ARTOIS la province d', l, 111; III, 404; IV, 31, 204. — Fait un don à l'archiduchesse Isabelle, IV, 551,

ARTOIS (les États d'), I, 555; IV, 30.

ARTOIS da bannière d', IV, 40.

ARTOIS de héraut d'), 1, 530.

ARTUS 'Jacques', II, 508; III, 289.

ARUNDEL (le comte d' , 1, 45, 410.

Arundel (le comte d', IV, 16, 33, 174, 287, 372, 375, Voir aussi Fitz Alan.

ARNUDEL (la sœur du comte d'), IV, 182.

ARUNDEL Charles d'), IV, 444.

ARUNDEL (le fils du comte d'). Projet de son mariage avec Élisabeth, IV, 414.

ARVE. voir AYERRES.

ARVERE (N.), 1, 526.

ASBRIDGE, IV. 241.

ASCAGNE-MARIE-SFORZA (le cardinal), 1, 283.

ASCALONE (le due d'), voir ECALUNE,

ASCANO CAFARELLE, II, 378.

Ascott (le prince d'), 135, 386.

ASKEW (Augustin), IV, 445.

ASPERG, IV, 46).

ASPERBOT, VOIT ESPARRE.

ASSCHE, IV, 602, 643.

ASSCHE (le sire on damoiseau d'), IV, 574, 575, 597, 608, 609, 614.

Asse (Jean d'), 111, 314,

Asse (Pierre d'), I, 530,

Asserbertinge, II, 374.

ASSELROLFT (Gossuin van), 111, 392

ASSENFORT (le fils du comte d'), I. 91.

ASSONLEVILLE (Amandin d'), I, 332,

Assuerus (le roi), II, 552,

AST. voir ESTE.

ASTAZONNES, VOIT TAZONES.

ASTI, H. 133; IV, 33.

Asti (l'évêque d'), 1, 298, 299.

ASTI don Francisco d'), II, 135.

ASTI (le conite d'), II, 73,

ASTORGA, I. 161; II, 26; IV, 14.

ASTORGA (l'évêque d'), IV, 13,

ASTORGA (le marquis d'), 11, 87, 379; 111, 191, 202, 224, 227, Voir aussi Osorio.

ASTROTYNE OR ARARME, II, 95,

ASTURIES, 1, 156. - Les femmes de ce pays ressemblent à des Egyptiennes, 157. - Étonnement des habitants de ce pays à la vue de la flotte néerlandaise, III. 90, - Acoutrement des habitants, 93. - Description du pays, 94. - Dangers des côtes, 105.

ATECA, 1, 238.

ATH Jacques d') I, 531.

ATH (Pelo d'), IL 509,

ATH, I, 82, 85, 95, 101; 11, 12, 31, 50, 98, 99; IV, 26, 27. 567, 569, 574, 580, 584.

ATRIA (le due d'), IV, 46.

AUBADES, 111, 67, 190.

AURENTON L. 154

AUBESPINE (Claude d'), secrétaire d'État, IV, 30, 31, 63,

AUBESPINE (Sébastien d'), abbé de Basse-Fontaine, IV, 30; évêque de Limoges, IV, 67.

Aubigny, I, 39.

AUBRY, I, 73.

AUCRE (l'archevêque d'), 1, 26.

AUDENARDE, I. 22, 23, 37, 49, 50, 53, 54, 81, 417; 11, 48, 31, 65, 166; IV, 26, 167, 639, 644.

AUDREGNIES (le se d'), II, 505.

Augsbourg, I, 383. - Description, 307. - II, vi. 48, 96. 348, 350, 353, 354, 357, 374, 398, 404, 413, 460 à 461. Augsbourg (dietes à), 11, 349, 359 et suiv., 365, 371, 393,

404, 416, 424, 435, 538, 441, 444, 454; IV, 4, 468, 471

AUGSBOURG (ceux d'). Restituent leurs églises à l'évêque,

AUGSBOURG (le cardinal d'), II, 308, 309, 333, 349, 389, 399, AUGST, IV. 514.

Augustin (Jeronimo), III, 309,

AUGUSTIN (maltre), joueur de cornet, I, 178, 287, 529.

AUGUSTIN (maître], H. 507, 515; HI, 393,

AULETTA, II, 114.

AULT (Colart d'), II, 538.

AULTREY (le baron d'), II, 93,

AUMALE He due d), IV, 518.

Aumônier de Charles-Quint, voir Palance (l'évêque de) et ELNE (évêque de).

AUMONT (l'abbé d'), confesseur du roi Charles, II, 503; HL 257.

AUNAY ou AUNOY (Charles d'), I, 525.

AUNAY (Pierre d'), I, 532.

AUNEAU, I, 41.

AUBEMINE. VOIR TAORMINE.

AUSONE, Voir OSUNA.

AUSQUE (Claude d'), II, 517.

Aussain (Hugues d'), III, 312,

AUSSER. Voir OSÉRO. AUTEL, sculpté à Ségovie, I, 170.

AUTHON, VOIR SOUTHAMPTON.

AUTRICHE (la bannière d'), IV, 43,

AUTRICHE (les députés d'), II, 179.

AUTRICHE (Généalogie des ducs d'), I, 315. AUTRICHE (Albert, archidne d'). Quitte la Belgique, IV, 464. - Arrive en Allemagne, 465. - Passe par le Tyrol, 478 et suiv. - Se rend en Italie, 480 et suiv. - Épouse, par procuration et au nom du roi d'Espagne, Marguerite d'Antriche, 484. - Se dirige vers l'Espagne, 499. - Y rejoint l'archiduchesse et part avec elle pour I Italie, 504. Voir la suite à AUTRICHE (Albert et Isabelle).

AUTRICHE (les archidnes Albert et Isabelle d'). - Arrivent à Barcelone, IV, 503. - Quittent l'Espagne, 504. Arrivent à Génes, 506.
 A Milan, 507.
 Vont en Suisse, 511. - Entrent en Lorraine, 514. - Font leur entrée dans le Luxembourg, 518; au pays de Namur, 520; an duché de Brabant, 521, - Font leur entrée à Bruxelles, 522; à Louvain, 525. - Visitent l'Université de cette ville, 527. - Rentrent à Bruxelles, 528. - Sont inaugurés à Ma'ines, 529 ; à Vilvorde, ib. - Se rendent à Anvers, 531. - Y font leur entrée, 532. - Rentrent à Bruxelles, 537. — Font des nominations à la Toisond'or, ib. — Font leur entrée à Termonde, IV, 538; à Gand, 539; à Courtrai, 542; à Lille, 543; à Tournai, 548; à Orchies, 547; à Dousi, ib.; à Arras, 549; à Cambrai, 552; à Valenciennes, 553; à Mons, 555; à Binche, 557; à Nivelles, 558. — Rentrent à Bruxelles, 558.

AUTRICHE (André d'), cardinal, IV, 463, 477, 521.

AUTRICUE (Anne d'), tille de Maximilien II, femme de Philippe, et reine d'Espagne. Arrive aux Pays-Bas, III,
XXXIV, 573 — Part pour l'Espagne, 574. — S'approche
de Douvres, et y est complimenté par l'amiral anglais, ib.
— Ses aventures en mer, 575 et suiv. — Arrive près de
Santander, 577. — Sa flotte essuye une tempéte, 579
580. — Est reçue à Santander, 582. — Fait remettre
des chaînes d'or et des récompenses aux officiers et soldats de sa flotte, 584. — La flotte retourne aux Pays-Bas,
585. — Se dirige vers la France, 585. — Naufrage 586
et suiv. — Les naufragés se dirigent de France sur les
Pays-Bas, 591. — Villes et villages qu'ils parcourent,
592.

AUTRICHE (l'archiduchesse Anne d',, fille de Ferdinand, roi des Romains. Épouse le fils du duc de Bavière, 11,

AUTRICHE Catherine d'). Est enlevée par ordre de son frère, III, 237 et suiv. — Arrive à Valladolid, 242, 243. — Est reconduite auprès de sa mère, 243. — Son portrait, 140. — Est fiancée au roi de Portugal, II, 70.

AUTRICHE (Charles d'), roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, empereur. Est inauguré dans différentes villes des Pays-Bas, II, XXXII, 14 et suiv. - Fait la paix avec la France, 19. - Part pour l'Espagne, 21. - Les grands maîtres de Castille, dues, etc., lui prêtent serment, 22. - Id en Aragon, 23. - Revient en Angleterre et passe aux Pays Bas, 27. - Se rend en Allemagne, 28. -Revient aux Pays-Bas, 30. - Quitte ce pays, 32. - Arrive en Angleterre, ib. - Se rend en Espagne, ib. - S'embarque pour l'Italie, 46. - Arrive au Tyrol, 47. - Est émancipé, 55. - Convoque les États des Pays-Bas à Gand, XXVII, 57. - Est élu roi des Romains, 62. - Est reconnu en Catalogne, ib. - S'embarque à Coruña, ib. - Arrive en Angleterre, 63. - Débarque à Bouchaute, ib. - Reçoit le roi d'Angleterre à Gravefines, 64, - Se rend en Allemagne, ib. - Est couronné à Aix-la-Chapelle, ib. - Fait la guerre à la France, ib. - Rentre aux Pays-Bas, 64, 65. - Négocie avec la France, 65. - Révoque ses envoyés, ib. - Reprend la guerre avec la France, ib. -Passe en Angleterre, 66. - Arrive ea Castille, ib. -Désigne son confesseur, 68. - Est pris d'une fievre, 69. - Tient les Cortès en Castille, 71. - Fait la paix avec le roi de France, 72, 73, 74. - Épouse la sœur du roi de Portugal, 71, 75. - Fait étrangler l'évêque de Zamora, coupable d'assassinat, 75. - Prend des mesures pour faire délivrer le pape, 78. - Fait des cartels avec le roi

de France, 79, - Fait emprisonner Jean Lallemand, 81, - Part pour l'Italie, 82. - Fait la paix avec le pape, 83. - Désire un entretien avec le pape, 81, 85. - Fait la paix avec le duc de Milan et les Vénétiens, &6. - Est couronné à Boulogne, XXI, 17, 86 et suiv. - Retourne en Allemagne, 48, 49, 95. - Convoque les États-Généranx à Bruxelles, 100. - Retourne en Alfemagne, 101. - Est malade, 102. - Se décide à aller au secours de Vienne, 103. - Part pour l'Italie, 104. - Y fait une ligue, 105. - Se rend en Espagne, 106, - Entreprend une expédition contre Barberousse, 110. - Prend Tunis, 113. -Essaie de prendre Africa, ib. - Retourne en Sicile, ib. - Envoie un lion à Gand, 116. - Est reçu par le pape à Rome, 117 et suiv. - Projette une attaque contre Alger, 119. - Désire rester en paix avec la France, 119 et suiv. - Refuse de faire la guerre au roi d'Angleterre, 421. - Ses querelles avec François 1cr. 121 et suiv. -Est généreux à l'égard de son ennemi, 124 et suiv. -Quitte le pape, 131. - Fait assiéger Turin, 133 - Se décide à entrer en France, 134 et suiv. - Rentre en Espagne, 137. - Négocie la paix avec la France, 138. -Fait une trève, ib. - Attaque des vaisseaux turcs, 110. Les restitue à la France, 1b. - Négocie avec le pape, 141, 142. - Conclut une nouvelle treve avec la France, 142. - Souffre de la goutte, et est visité par le pape, 1/3. - Décide d'aller voir le roi de France, 1b. - S'embarque pour Barcelone, 144 - Charge Doria d'assister les Venitiens contre les Turcs, 145 - Convoque les nobles de Castille, 149. - Leur fait part d'un projet d'expédition an Levant, ib. - Sa femme accouche et meurt, ib. - Se retire au couvent de Saint-Jérôme, près de Tolède, 151. - Apprend la révolte des Gantois, 152. - Se propose de passer aux Pays-Bas par la France, 153, - Part pour les Pays-Bas, ib, - Va voir sa mère, ib, - Fait un don de chevaux, à François Pr. 154. - Arrive à Paris, 157 et aux Pays Bas, 158 et suiv. - Châtie les Gantois, 159. - Convoque les États, 161, - Nomme les gouverneurs du pays, 161, 162, - Convoque la diète de Worms, 162. - Intervient dans les différends entre Paul III et Ascanio Colonne, 176. - Obtient un subside pour secourir son frère contre les Tures, 180. - Fait valoir ses droits sur la Gueldre, 180, 183, 186. - Décide le différend au sujet de la succession en Poméranie, 182. - Quitte la diète de Ratisbonne, 187. - Arrive en Tyrol, 188, en Italie, 189. - Est reçu par le pape à Lucques, 191, 192. -Repousse les reproches qui lui sont faits à propos de la mort de César Fregoso, 193, - Aborde l'île de Corse et la Sardaigne, 193. - Se dirige vers Alger, 193 et suiv. - Débarque en Algérie, 195. - Quitte ce pays, 197. - Arrive en Espagne, 199. - Convoque les États de Castille, 201 - Accorde grace à Lasso de la Vega, 207. - Assemble les États d'Aragon, Valence et Catalogne, 210 - Recoit le frère du roi de Congo, 211, - François ler, lui déclare la guerre, 212. - Est accusé d'avoir fait tuer les ambassadeurs de France, 212. - Reçoit des subsides des Cortés, 214. - Récompense un transfuge milanais, 215. - Accompagne son fils, qui est reçu par les Cortes en Catalogne, 214, 215. - Met de l'ordre en Espagne et doit partir pour l'Allemagne, 217. - Répond au pape à propos du Concile de Trente, 227. - Recoit les députés du pape, 237. - Répond à cette mission, 238, - Fait recevoir son fils par les Cortes d'Aragon, 212, - Expédie le Sr de Granvelle en Allemagne, 243, 244, 245, - Condamne les membres du Conseil des Iudes, 252. - Quitte l'Espagne, 253 et suiv. - Arrive en Italie, 255. - Est reçu par le pape, 256. - Arrive au Tyrol, 257. - Puis en Allemagne, 258. - Prend Duren, 259. - S'empare de la Gueldre, 261. - Traite avec le duc de Cleves, 262. - Beçoit les États de Gueldre, 263. - Recoit un nain et une naine du roi de Pologne, 264. - Réunit les États à Diest, 264, - Se plaint de la conduite du roi de France, 265. - Assiége Landrecies, 267. - Présente la bataille au roi de France, qui s'enfuit, ib. - Se propose de construire un château à Cambrai, 268. - Convoque les États-Généraux à Bruxelles, 270. - Retourne en Allemagne, 274, et suiv. - Ouvre la diète de Soyre, 276 et suiv. - Ouitte l'Allemagne et entre à Metz, 287. - Attaque les Français, 289, - Traite avec cux, 291, - Poursuit la campagne contre eux, id. - Condamne des sacrilèges, 292. -Conclut la paix avec François Ier, ib. - Donne des fêtes à Bruxelles, 295 à 306. - Fait des dons à la reine Éléonore et à des dames françaises, 297, 298, 306 - Est goutteux, 306. - Retourne en Allemagne, 308. - Recoit à Worms les ambassadeurs français, 309. - Tieut une diète à Worms, 308, 309, - Donne des fêtes à l'occasion de la naissance de son petit fils, 307, 310. - Rentre aux Pays-Bas, 311. - Fait célébrer les obseques de sa belle-lille, 311. - Id. du duc d'Orléans, 312. - Est médiateur entre la France et l'Angleterre, 312, 313, -Fait une treve avec les Turcs, 313. - Se rend en Gueldre, 314 - Célebre la fête de la Toison d'or, 314 et suiv. - Quitte la Gueldre, 330. - Serond dans le Luxembourg, 331. - Rentre en Allemagne, ib. - Décide de combattre le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, 332. - Célebre le mariage du fils du duc de Ravière, 333. -Commence la guerre contre les révoltés, 335 et suiv. -Fait un appointement avec le duc de Wurtemberg, 338. - Pardonne à ceux de Strasbourg, 341. - Livre bataille au duc Jean-Frédéric de Saxe, 342, 343, - Pardonne au duc de Saxe, 343, 344. - Investit le duc Maurice de l'électorat de Saxe, 345. - Accorde grâce au landgrave de llesse, 346. - Est malade, 349. - Assemble la diète à Augsbourg, 357, 358. - Célèbre le jour du Saint-Sacrement, 359. - Traite de la confédération entre les États de l'empire et les Pays-Bas, 359 et suiv. - Pardonne aux habitants d'Augsbourg, 373, 374, - Prononce une sentence à propos du comte de Catzenellebogen, 374. - Rentre aux Pays-Bas, 375. - Convogne les États-Généraux à Bruxelles, ib. - Part pour Cambrai, ib. - Reçoit les nonces du pape chargés d'approuver sa conduite en Allemagne, 376. - Se plaint du retard de cette approbation, ib. - Nomme Viglius président du Conseil privé, et de Saint Maurice président du Conseil d'État. 377. -- Célèbre la fête de la Purification, 378. - Recoit son fils à Bruxelles, 380. - Assiste à un festin donné par la ville de Bruxelles, 381, - Célèbre la Fête-Dieu, 382. - Visite plusieurs villes, 383 et suiv. - Reçoit de sa sœur un superbe ameublement, 387. - Assiste à un souper donné par la ville d'Anvers, 391. - Convoque la diète à Augsbourg, 393. - Passe à Groenendael, 396. - Fait célébrer l'anniversaire des obsèques de sa femme, ib. - Convoque les chevaliers de la Toison d'or, ib. - Part pour l'Allemagne, ib. - Assiste à la diète d'Augsbourg, 399, - Les États répondent à ses propositions, 404. - Fait faire une réplique à cette réponse, 416. - Reçoit des nouvelles de l'arrivée à Séville de navires chargés d'or, 424 - Nouvelle réplique des États de la diète d'Augsbourg, 425. - Fait chercher à Nancy le corps de Charles le Téméraire, 437. - Fait une nouvelle réponse aux États d'Augsbourg, 438. -Montre son mécontentement aux dits États, 441. -Recoit le roi de Bohême, et son frère, 442. - Obtient des indulgences, ib. - Recoit une nouvelle réponse des États d'Augsbourg, 414, 451. - Y réplique, 449, 452. -Consent à la clôture de ladite diète, 45%. - Promet des garanties aux protestants, ib. - Donne à son fils l'investiture de ses fiefs, 439. - Informe les protestants de la réunion du Concile de Trente, 461. - Index chronologique et historique des voyages de l'empereur, 465 et suiv. - Fait une ordonnance pour sa maison, 491. -Comptes de sa maison, xx1 - Organise sa chapelle, 496. - Fait une ordonnance pour ses gentilshommes et officiers, 498. - État de ses officiers, 502. - Anoblit Vandenesse, viii. - Ses voyages racontés par Laurent Vital, Ill, v, vi. - Aime la noblesse, xxv. - Son expédition contre Tunis, x. - Ses relations diplomatiques avec Souleiman, xt. - Est effrayé des conquêtes des Tures, XI. - Ses succès en Tunésie, XVI, XVII. - Écrivains qui ont traité de cette expédition, xvit et suiv. -Entreprend une expédition contre Alger, xxvII. - Sa conduite courageuse, XXXII. - Projette d'attaquer la ville d'Africa, ib. - Sa réponse aux cardinaux qui demondent la paix, xxxIII. - Réunit les États des Pays-Bas à Gand, 1. - Est requis d'aller en Espagne, 7. - Retarde ce voyage, 8. - Prend des arrangements à propos de ce voyage, 9, 10, 11, 12, 14. - Projets de son mariage, 14, 15. - Conclut la paix de Noyon et celle

avec Henri VIII, roi d'Angleterre, 15. - Reçoit des invitations gracieuses de la part de la France, 16. - A des différends avec le duc de Gueldre, ib. - Retarde son voyage, 48. - Tient un chapitre de la Toison d'or, 19 et suiv. à 26. - Convoque les États pour leur annoncer son voyage de Castille, 25 et suiv., H. xxvii. - Se rend à Bruges, puis à Middelbourg, III, 32, 33, 34, 35, -Assiste à la remise du chapeau de cardinal à Guillaume de Croy, 35. - Fait acrêter un aventurier qui se disait fils bâtard de Philippe le Beau, 37, 38. - Continue à résider en Zélande, 40. - Préparatifs de départ, 41 à 48. - Publie le règlement à suivre pendant le voyage, 49, 50, 51. - Part pour l'Espagne, 55, 56, 57. -Ses aventures sur mer, 58 à 61. - Un de ses vaisseaux est brûlé et s'engloutit, 61 et suiv. - Détails sur le passe-temps pendant son voyage, 67 et suiv. - Son accoutrement, 68. - Essuie des brumes et des tourmentes sur mer, 76 et suiv. - Est arrêté en mer par des ealmes, 78 et suiv., 82, 83, - Rencontre des Biscavens, 81, - Promet du vin à eeux qui, les premiers, découvriront terre, 84. - Est attendu à Santander, 87. - Arrive à Villavieiosa, 88 et suiv. - Étonnement des montagnards à son arrivée, 90. - Reçoit les Castilliens, 92, 93, - Se rend à Colunga, 96; à Ribadesella, 97; à Llanes, 401; à Colombres, 111; à San Vicente de la Barquéra, où il est malade, 413. - Se rend à Treceño, Séjourne à Cabuérniga, 122. — Arrive à Los Tojos, y souffre du mauvais temps, 123, 124. - Se rend à Reynosa, 124. - Est reçu à Aguilar de Campos, 126; à Herrera, 127; à Aviada et Revenga, 128; à Ampudia, 131. - Va voir sa mère à Tordesillas, 131, 132. - Fait célébrer l'anniversaire de son père, 143, 144. - Quitte sa mère, 145. - Fait son entrée à Valladolid, 150. -Ses succès auprès des jeunes filles, 155, - Remet le chapeau de cardinal à Adrien, 158, - Recoit la reine Germaine, 459. - Assiste à une joute à Valladolid, 469. Son aceoutrement, ib. — Est indulgent à l'égard des gens d'église, 180. - Pourvoit au sort d'enfants trouvés, 181. - Reçoit une lettre gracieuse du roi de France, 183, - Prend part à un tournoi, 211, 212. - Est reçu à titre de roi de Castille, 223 et suiv. - Est invité par le roi de Trémécen à lui donner des secours, 232. - Passe la revue de ces secours, ib., 233. - Conspirations en Castille contre le roi, 234 et suiv. - Fait enlever secrètement sa sœur Catherine, 237. - Aime sa mère, 246. -Préside le Parlement de Valladolid, 251. - Part pour l'Aragon, 259, - Célèbre la Semaine sainte, 261, -Revoie son frère aux Pays-Bas, 262 et suiv. - Son panégyrique, 264 et suiv. - Quitte son frère, 269. -Entreprend l'expédition contre Tunis, 317 et suiv. -Motifs de cette expédition, 319, 320. - Ses armements, 320, 321, 398. - S'embarque à Barcelone, 323. - Se dirige vers Majorque et Minorque, 324. - Aborde à Cagliari, 326. - Se rend à Cagliari, 328. - S'approche de l'Afrique, 330. - S'approche de la Goulette, 332. -Débarque son armée, 333. - Défend le pillage à ses soldats, 33%. - Ils pillent un vaisseau venant de Constantinople, 334, 335. - Assiége la Goulette, 336, 343, 344, 346. - Recoit des envoyés du roi de Tunis. 338, 339. - Chasse les Turcs, qui s'étaient rendus dans les environs de son camp, 310. - Reçoit le roi déchu de Tunis, 342, 351. - Preud la Goulette d'assant, 348, 567. Dirige son armée sur Tunis, 352, 353.
 Bat l'armée de Barberousse, 353, 354. - Ses soldats souffrent de la soif, 356. - Entre à Tunis, 357. - Y délivre les Chrétiens, ib. - Adresse au roi de France des lettres concernant ses conquêtes, 358. - Quitte Tunis, 360. - Ses soldats tuent des Maures, 361; font des piflages, ib. -- Fait un traité avec le roi de Tunis, 362 et suiv. - Ouitte l'Afrique pour se diriger vers l'Italie, 371. - Ses soldats sont inalades, 371. - Fait abattre les Tours des Eaux et du Sel, 372, 373. - Dissout son armée, 374 et suiv. - Arrive à Trapani, 37 l. - Charge André Doria d'attaquer la cité d'Afrique, 375. - Se rend à Moreal, 376. - Arrive à Palerme, 378. - Obtient un subside des États de Sicile, 1b. - Envoie Doria sur la côte de la Goulette, 379. - Part pour Messine, 380. - Le pape Paul III lui dépêche un envoyé, 382. - Se rend à Cosenza, 383, - Fait son entrée à Naples, II, 573; III, 384. - Y recoit les ambassadeurs de Venise et du pape, et y donne des investitures, III, 385. - Sou expédition en Algérie, 403. - Désire réunir une diète à Ratisbonne, 404. - Visite les frontières d'Artois, de Hainaut et de Luxembourg, ib. - Arrive à Spire et à Heidelberg, ib. - Est recu à Nuremberg, 405, - Va à Ratisbonne, 408. - Prépare l'expédition en Algérie, 409. -Arrive à Munich, 410; à Innspruck, 412. - Passe par le Tyrol, arrive à Trente, 413; puis en Italie, 414 et suiv. - Le pape l'engage à différer son expédition en Algérie, 417. - Sa réponse, ib. - S'embarque pour l'Afrique, 418. - Débarque ses troupes en Afrique, 421. - Marche à la tête des Allemands, 422. - Repousse les Arabes, 422. - Approche d'Algérie, 423, 424. --Est arrêté par une tempête, 425, 430, 431. - Sa vie est en péril par les attaques des Arabes, 429. - Ses revers, 432, 433, xxix. - Se décide à retirer son armée de l'Algérie, 434 et suiv. - Arrive à Bougie, à Cartagène, puis à Valladolid, 436, 437. - Passe par plusieurs villes espagnoles, 438 et suiv. - Se rend à Barcelone, 440, 441. - Médite une nouvelle descente en Algérie, 441. -Les Français arrêtent ce projet, ib. - Se décide à se rendre aux Pays-Bas, par l'Italie, 441, 442. - Arrive en Italie, ib. - Va saluer le pape à Busseto, ib. - Sa réponse aux cardinaux qui désirent la paix, ib. - Arrive au Tyrol, 143. - Rassemble une armée et se rend à Coblence, ib. - Assiége Duren, ib, 414, 445. - Rejoint

l'armée de Flandre, 444. - Arrive à Ruremonde, 446, 447. - Fait la conquête de la Gueldre, 447. - Arrive en Flandre, ib. - Chasse les Français, ib. - Traite de la paix avec la France, 448. - Charge de Sceppere de négocier avec le sultan, 455 et suiv. - Lui donne ses instructions, 457 et suiv., 486. - Est désigné sous le pseudonyme de Mr de Malines, 365. - Écrit à la reine Marie au sujet de Corneille de Sceppere, 506, - Sa correspondance avec de Sceppere, 509, 510, 514, 520, 523, 529, 533, 539, 542, 547, 555; avec l'évêque de Lunden, 510, - Donne des instructions à ses envoyés auprès du pape au sujet de Koron, 559. - Sa correspondance diplomatique au sujet du mariage de son fils avec Marie Tudor, IV, 83 et suiv. - Ses ambassadeurs font connaître le but de leur mission, 87. - Prend à cœur les intérêts de Marie Tudor, 88, 105, 346. - L'engage à ne pas trop hâter les affaires religieuses, 88. -Lui donne des conseils, 89. - Insiste à employer la clémence et à ne châtier que les plus coupables de ses sujets, 96, 102, - Son ambassadeur Renard lui donne des instructions à ce sujet, ib. - Ses ambassadeurs engagent Marie Tudor à éloigner les étrangers, 100, -Donne des conseils à ladite reine au sujet des châtiments à infliger aux coupables, 101, 103, 104. - Conseille, mais avec prudence, le mariage à la reine, 104, - Résiste aux agissements de la France en Italie, 106, - Tâche d'éloigner le cardinal Pole d'Angleterre, 115, 116, 420, 240, 257. - Son influence sur Marie Tudor, 117, 134, 449. - Mauvais effet produit en Angleterre par la retraite de ses troupes, ib. - Ses sujets ont pris des bateaux aux Français, 417. - Il veut marier son fils à Marie Tudor, 119. - Son fils fait des préparatifs pour quitter l'Espagne, ib. - Arrête le cardinal Pole dans son voyage, ib , 122. - Pense qu'il serait convenable de faire à Marie Tudor des propositions en vue du mariage de son fils, 121. - Se décide à rappeler trois de ses ambassadeurs en Angleterre, 122. - Si son âge le lui permettait, il voudrait épouser Marie Tudor, 128, 137. - Ses ambassadeurs sont reçus en secret par la reine, 129. — Leurs soupcons sur le compte d'Élisabeth, 430. 134. - Ils engagent Marie à sévir contre les prisonniers politiques, 131, - Ils insistent sur le mariage de la reine, 131. - Donne l'ordre à Simon Renard de communiquer le projet de ce mariage à Paget, 134, 436, 449. - Il écrit à Marie Tudor, reine d'Angleterre, au sujet de son mariage, 435. - Ses affaires politiques en Allemagne marchent mal, 151. - Désire que Simon Renard se serve des arguments contenus dans ses lettres pour le mariage de son fils, 152. - Quelques-uns de ses ambassadeurs vont quitter l'Angleterre, 458, 164. - La légitimité de la reine sera reconnue par le Parlement, 158. - Fait des propositions officielles pour le mariage de Marie Tudor avec son fils, 166, 167, 168,

169, - Mésintelligence entre lui et le roi des Romains, 184, 254, 282. - Résiste aux Français et aux Turcs, 488. - Avertit Renard des démarches faites par le roi des Romains en faveur de son fils, en vue de lui faire coonser la reine Marie, 200, - Recoit copies des lettres adressées à Marie Tudor par le roi des Romains, 205. 206. -- Écrit à Marie Tudor au sujet de son mariage avec le prince Philippe, 214, 215. - Est prié, par le Conseil de la reine, de poser les conditions du traité de mariage, 215, 216, 223. - Bon nombre de vaisseaux de ses sujets sont détruits par les Français, 217, 300, -Représente aux principaux seigneurs et au Conseil d'État les avantages de l'union de son fils avec la reine d'Angleterre, 218. - Fait connaître à Renard sa manière de voir au sujet de l'ambassade destinée à demander la main de Marie Tudor, 219; lui envoie le traité de mariage, ib - Son fils est libre, ib, - Envoie une députation en Angleterre, ib., 220, 232, 337, 256. -- Doit pourvoir aux dispenses à accorder par le pape pour le mariage de son fils, 243, 257, - Doit engager les Espagnols à se conduire avec modestie en Angleterre, 244. - Doit veiller à la sureté de son fils, 244. - Son fils devrait arriver sans retard en Angleterre, 247. - Se déclare satisfait de la tournure des négociations, et recommande de surveiller Élisabeth, 250. - Reçoit les articles principaux du contrat de mariage, ib. - Est informé des bonnes décisions prises en faveur du mariage de son fils, 255, 256, - Arrivée de ses ambassadeurs à Calais, 256. - Donne des instructions à ses ambassadeurs envoyés en Angleterre, 258 à 261. - Son opinion au sujet du mariage entre Élisabeth et Courtenav, 265. - Recommande à Renard la súreté des fiancés, 266, et de surveiller les agissements des Francais, 267. - Demande dispense pour le mariage, 267. -Ses ambassadeurs en Angleterre lui rendent compte de leur voyage, 269, 272, - Bruits répandus au sujet de la paix entre lui et le roi de France, 279. - Renard l'engage à distribuer de l'argent à ceux qui pourraient mire à son fils, 280. - Demande de la sécurité pour son fils en Angleterre, 282. - Fait remettre aux seigneurs de Venise des lettres annonçant le mariage de son fils, ib. - Ses ambassadeurs concluent ouvertement le traité de mariage, 283. - Ils lui écrivent à ce sujet, 286. - Lst engagé par le comte d'Egmont à faire venir son fils en Angleterre, 290. - Son ambassadeur donne des fètes à Venise à propos du mariage, 291. - Des princes allemands s'arment contre lui, 295. - On s'étonne du défaut d'armements sur mer. 300. - Informe son fils de ce qui se passe à propos de son mariage, 304. - Est engagé à faire certaines libéralités aux Anglais, 306. -Ses ambassadeurs sont bien accueillis en Angleterre, 309, 324. - Lettre qu'il leur adresse, 311. - Fait remercier la reine de son bon accueil, ib. - Envoie le

bref de la dispense pour le mariage de ladite reine. ib. - Ses réflexions sur les affaires de religion en Angleterre à propos du mariage, 312. - Est disposé à faire la paix avec la France, 313. - Se prète à distribuer de l'argent et des bénéfices aux personnages importants, 314. - Est informé des troubles en Angleterre, 318, 319, et des agissements des Français, 317. - Son fils arrivera incessamment, 325. - Demande des renseignements sur les secours qu'il devrait fournir à Marie Tudor, ib. -Voit avec plaisir la bonne tournure des affaires en Augleterre, 329. - Ses ambassadeurs quittent la reine au milieu de l'insurrection, 330, - Ses besoins de fonds. 339. - Son ambassadeur conseille à la reine de sévir contre les coupables, tb. - Approuve les exécutions en Angleterre, 341. - Donne des instructions au comte d'Egmont, ib. - Accuse Élisabeth et Courtenay, 342. -Permet les transports des armes et munitions en Angleterre, 344. - A envoyé la ratification du traité de mariage à Gravelines, 345, - Prend des précautions pour l'arrivée des Espagnols, 347, - Recommandations spéciales qu'il fait à son fils, 350. - Demande de pourvoir à la sûreté de son fils, 356. - Presse le départ de son fils, 358. - Son ambassadeur excite la reine contre les rebelles, 359. - Prend des mesures pour la sûreté de son fils et des Esgagnols, 360, 399. -Prescrit à son fils la route qu'il doit suivre, 363. - Sa flotte se joint à celle de la reine, 364. - Donne au seigneur de Courrières des instructions pour son voyage en Angleterre, 366, - Prend des précautions en faveur des personnes qui accompagneront son fils, 367, 388. - Consulte la reine Marie, 368. - Engage son fils à ne pas différer son voyage, ib. - Tâche de modérer le zèle de Gardyner en matière de religion, ib. - Veut céder l'empire à son fils, ib, - Son ambassadeur engage la reine d'assurer l'entrée de Philippe en Angleterre, de dissimuler sa conduite à l'égard des suspects, et de poursuivre Courtenay et Élisabeth, 371. - Fait des armements, 381. - D'Egmont lui fait la relation de son voyage vers l'Espagne, 381. - Recoit bien Jacques Grenade, 394. - Désire la paix pour assurer le mariage de son fils, 397. - Fait néanmoins des armements, 401. -Veut provoquer le rappel du cardinal Pole, 402. - Annonce le mariage de son fils au roi de Pologne, 409. - Forces dont il dispose, 415, 418. - Est informé de l'arrivée de son fils en Angleterre, 426. - Envoie des ambassadeurs aux deux époux, 428, - Se décide à abdiquer, IV, 21. - Traite de la paix à Cambrai, 23, - Part pour l'Espagne, 24. - Sa mort, 34. - Ses obséques, 35 et suiv.; II, III. - Son oraison funèbre, IV, 47. - Anniversaire de sa mort, 73.

AUTRICHE (Charles, archiduc d'), fils du roi des Romains,

AUTRICHE (Christophe d'), 1, 531.

АВТИКСЕ Éléonore d'), 1, 111, 6, 13, 23, 38, 59, 60, 62, 68, 72, 73, 138, 134, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 375, 377, 380, 381, 382, 380, 390, 390, 544, 549, 551, 557; 111, 12, 121, 123, 125, 126, 129, 130, 133, 134; 1V, 14, 21, 33, 35, 33, 34, 91, 111, 114, 146, 148, 149, 154, 170, 170, 190, 204, 220, 225, 226, 239 à 241, 271.

AUTRICHE Étisabeth d', femme du prince de Pologne, Sa mort, II, 309.

AUTHICHE (Ernest, archiduc d'). Son enterrement, IV, 559.
AUTHICHE (Ferdinand, archiduc d'), ensuite roi des Romains, I, viu, XxII, 263, 309, 311, 439, 11, 55, 39, 91,
402, 160, 175, 176, 179, 180, 188, 205, 268, 276, 285, 308,
310, 324, 333, 312 à 314, 303, 367 à 359, 372, 398, 403,
414, 412, 443, 333, 466; 111, XII, 23, 145, 446, 147, 149,
163, 170, 179, 190, 1.0, 220, 225, 226, 229, 231, 238,
262 à 276, 279, 982, 293, 294, 295, 297, 469, 452,
468, 469, 479, 400, 406, 507, 527, 528, 533, 535, 552,
1V, 471, 472, 180, 181, 184, 203, 254, 282, 316,
360, 394, 418, 440, 450. — Les archidues ses fils, II,
276, 296, 308. — Son ambassadeur, I, 434.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d'), fils de Ferdinand, roi des Romains, 1V, 22, 151, 473, 475.

AUTRICHE [Frédérie d', empereur. Accompagne son fils, 1, 107, 108. — Arrive à Louvain, 110. — Séjourne aux Pays-Bas, ib., 111. — Y visite plusieurs villes, 112.

AUTRICHE (don Georges d'), 111, 394.

AUTRICHE (Isabelle d'), sœur de Charles-Quint, II, 6, 13, 56, — Ses obsèques, 75,

AUTHICHE (Isabelle, archiduchesse d'), infante d'Espagne, Reçoit du pape la Rose d'or, IV, 310. — Fait des eadeaux à la famille de Lorraine, 517. — Reçoit un don des États du Luxembourg, 519; de la ville d'Arras et de la province d'Artois, 551; de la ville de Cambrai, 552-560. Voir aussi AUTHICHE (Albert et Isabelle)

AUTRICHE (Jeanne d'), fille de Charles-Quint, Épouse le prince du Portugal, II, 251; IV, 9, 42.

AUTRICHE (don Juan d'), IV, 79, 80, 81.

AUTRICHE |Mr do, 1, 55, 65,

ACTRICHE (Marguerite d') et de Bourgogne, sœur germaine de Philippe le Beau, princasse de Castille, I, vi. — Ses relations avec le comte de Lalaing, I, Nii. — Son mariage, 221. — Accouche 1, 219. — Projet de la marier au roi d'Angleterre, 445. — Reçoit les ambassadeurs de son père, 446. — S'abouche avec les États de différentes provinces des Pays-Bas, I, Sis. — Réunit les États à Auvers, II, 58. — Perud à cour le gouvernement des Pays-Bas, 468. — Convoque les États à Malines, 470. — Leur fait connaître la situation de la politique extéricure, ib. — Deunande des sobsides, ib. — Reçoit des lettres de son père, 478. — Est citée : II, 9, 30, 33, 35, 53, 57, 58, 63, 97, 523, 549, 551, 557; III, 43, 464, 208, 302.

AUTRICHE (Marguerite d'), sœur de Charles-Quint, Ar-

rive à Augsbourg, II, 96. - Est invitée à se rendre aux Pays-Bas, 97. - Est nommée gouvernante de ce pays, 100. - Projette la paix entre le roi de France et l'empereur, 138. - Rencontre son frère à Hornes, 261, - Arrive à Diest, 264. - Fait connaître à l'empereur la conduite des sniets de celui-ci, 266. - Arrive à Valenciennes, 268, 269. - Est prise d'une fièvre, 297. - Rentre aux Pays-Bas, 357. - Prépare un passetemps aux chevaliers errants, 386 - Fait à l'empereur don de tous ses meubles, 387, - Organise des jeux à Marimont, ib. - Part pour la Hollande, 391, - Arrive à Augsbourg, 423, 443. - Retourne aux Pays-Bas, 460. - Arrive à Manich, 461, - Ses lettres à Marie Tudor. IV. 92. - Part nour l'Allemagne, 160. - Se montre satisfaite des négociations entamées avec cette reine, 210. - Lui envoie le portrait de son neven, ib., 223. -Projet de son voyage en Angleterre, 217, 231, 415. -Est informée du manyais effet produit par le retard que son neveu met à partir pour l'Angleterre, 303 -L'engage à partir, 329. - S'oblige personnellement pour un emprunt contracté par Marie Tudor, 355, - Est con sultée par son frère, 368, - Insiste sur la nécessité d'introduire l'union entre les membres du Conseil de la reine d'Angleterre, 399 - Projet d'envoyer Élisabeth à sa cour. 411. - Écrit à l'évêque d'Arras au sujet de Paget, 431. - Est citée: 1, xxii; 11, 6, 159, 161, 298, 299, 307, 311, 313, 325, 350, 375, 377, 379, 390, 590, 593; 111, 404, 450, 458; 1V, 21, 24, 271, 298.

AUTRICHE (Marguerite d'), duchesse de Parme, III, 386; IV, 25. - Arrive à Londres, IV, 25. - Est nommée

gonvernante des Pays-Bas, 72.

AUTRICHE (Marguerite d'), fille de l'archidne Charles de Gratz, Passe par le Tyrol, IV, 457, 477, 478 et sniv. — Se rend en Italie, 480 et sniv. — Épouse le roi d'Espagne, 484. — S'embarque, 496. — Arrive en Espagne, 499. — Fait son entrée à Valence, 501. — Id. à Barcelone, 503. — Sa mère quitte l'Espagne avec l'infante fsabelle, 504. — Leur timéraire, 504 et sniv.

AUTRICHE (Marie d'), reine de flongrie, III, XVIII; II, 96, 380, 382; IV, 228.

AUTRICHE (l'archiduchesse Marie d'). Épouse le due de Clèves, 11, 334.

AUTRICHE (Maximilien, archidue d'), empereur, etc., I, II, v1, 21. — Son itinéraire, I, 101. — Va à la chasse, 402 et suiv. — Fait des pélerinages, ib. — Fait une retraite chez les carmes à Malines, 103. — Assiste à un concours d'arbalétriers, 104. — Fait célébrer les fêtes de Saint-Martin et de Saint-Eloi, 106. — Est elu roi des Romains, 407, 108. — Fait son entrée à Aix-la-Chapelle, 108. — Est couronné, ib. — Entre à Cologne, ib. — Prend des mesures en ce qui concerne les dépenses de sa maison, 109. — Est reçu à Ter Goes, 110. — Prend Thérouane, 109, 411. — Crée d'Egmont comte, 113. —

Est fait prisonnier à Bruges, ib. - Se dirige vers la Franche-Comté, 290, 298, 299. - Fait suspendre un aérolithe dans l'église de Regiring, 303. - Négocie le traité de Haguenau, 393. - Assiste à la conquête de la Gneldre, 394, 395. - Prend la défense de son fils coutre le roi de France, 398. - Publie la paix avec l'Espagne. 400. - A des démêlés en Hongrie et avec le nanc. 446 et suiv. - Écrit à son fils à propos de son arrivée en Espagne, 509, 554. - Accepte la tutelle de ses petits enfants, 455, 456. - Apprend l'expédition du roi de France contre Gênes, 456. - Charge différentes personnes de comparaltre en son nom devant les États des Pays-Bas, 456. - Convoque une diète à Coustance, 457. - Y expose la conduite de la France, ib. - Fait un traité avec l'Augleterre, 461. - Est injurié par l'ambassadeur du roi de France, 466. - Fait des préparatifs pour nne expédition en Italie, 476. - Informe sa fille qu'il a terminé ses négociations avec les électeurs, 478. -Émancipe son petit-fils, H, 75. - Sa mort, 60. - Ses obsèques, 61, - Sa sépulture, IV, 476,

AUTRICHE (Maximilien, archiduc d'), ensuite roi de Bohôme et empereur, II, 283, 294, 311, 392, 393, 340, 349, 333, 357, 359, 497; IV, 6. — Ses capacités sont comparées à celles de Philippe d'Espague, IV, 438.

AUTRICHE (les archidues Maximilien et Ferdinand d'), 11, 296, 307

AUTRICHE (l'archiduc Maximilieu d'), fils de l'empereur Maximilieu, 11, 1V, 524.

AUTRICHE (Philippe le Bean, archidne d'), due, comte, etc. Rinéraire de son premier voyage en Espagne, I. IV. XXI à XXIII, XXV, 39, 145 et suiv., 341. - Est décrit par le comte de Fürstemberg, xxvit, - Célèbre le jendi saint, 116. - Assiste à une chasse, 117. - Recoit les ambassadenrs de Gueldre, 120. - Entreprend un voyage en Espagne, avec sa femme, en 4501, 125. - Assemble les États du pays, 125. - Organise le gouvernement destiné à le remplacer, ib. et suiv., 345. - Personnes qui l'accompagnent, 127, 128. - Se rend à Hal et de là en France, 429 et sniv., 341. - V obtient du roi le droit de faire des grâces, 3.4. - Accueil qu'il y reçoit, 373 et suiv. - Arrive à Paris, 131, 132, 341, - Visite Saint-Denis, 131. - Se rend à Orléans et à Blois, 433 et suiv. Sa réception à la cour de France, 136, 137.
 Va à la chasse, 138, 439. - Assiste aux jontes, 439. - Se rend à une grand'messe, à laquelle assistent un grand nombre d'évêques et de cardinaux, 140. - Assiste à la proclamation de la paix entre l'empereur et le roi de France, ib. - Quitte la cour de France, 142. - Part pour la Navarre, ib. - Y est reçu, 145. - Quitte la Navarre et entre en Espagne, 148, 342, 379 et suiv, -Arrive à Vitoria, 451. - A Burgos, 464. - A Valladolid, où sa vaisselle est volée, 166. - A Madrid et villes intermédiaires, 168 et suiv. - Va à la chasse,

169. - Arrive et séjourne à Madrid, 171. - Part pour Tolède, 172, - Est parrain d'un Maure, ib. - Est malade, 173. - Est visité par le roi, ib. - Se rétablit, - Fait son entrée à Tolède, 175 et suiv., 342. -Prête serment, à titre de prince de Castille, 179. -Grand souper à cette occasion, 180. - Assiste aux noces du connétable d'Espagne, 483 - Examine des animaux extraordinaires, 185, - Assiste à one messe extraordinaire, 188. - Le roi d'Espagne le quitte, 190. - Renvoie le seigneur de Berghes, 490. - Remanie le personnel de sa maison, 191. - Prend part au jeu de cagne, 193, 195. - Courre en lice, 193, 194. - Assiste à une course aux taureaux, 194, 195, - Ouitte Tolosa et y laisse des malades. 217. - Arrive à Aranjuez, ib. -Punit un individu coupable d'avoir retenu des lettres qui lui étaient adressées, 218. - Son logement est incendié. ib. - Se prépare à rentrer en Flandre, 220 - Fait proserire les Maures, 225. - Quitte Madrid, 227. -- Entre en Aragon, 238. - Ses pages forcent les mosquées, 238. - Est reçu en Calatayud, 238, et par le roi d'Aragon, 239. - Est reçu à titre de prince d'Aragon et jure d'observer les privilèges de ce pays, 240, 241. - Vent passer par la France, 242. — Arrive à Madrid, où la eour veut le retenir, ib. - Donne la Toison d'or au roi d'Espague, 234 - Prend congé de ce monarque, 245. - Livre des otages au roi de France, 246, 265, 382, 384. - Loge chez un Maure, 246. - Est reçu à Saragosse, 247. - Assiste à une danse de maures, 249. 250. - Arrive à l'abbaye de Montserra, 253. - Rentre en France, 266. - Accorde des graces à Narbonne, 266. - Arrive à Lyon, 281. - Prend part à la course à la jenette, 284. - Est malade, 287, 298, 291 à 293, 344. - Négocie avec Louis XIII, 283, 343 - Se querelle avec le roi et la reine d'Espagne, à propos de ses négociations avee le roi de France, 291, 292, 343. - Quitte la France, 294. - Entre en Bourgogne, 295 et suiv., 383. - Entre en Allemagne, 303, et suiv., 383. - Quitte le Tyrol, 325. - Arrive à Cologne, 332. - On lui exhibe une fille sans bras ni jambes, 333, - Rentre aox Pays-Bas, 336, 344. - Sa chapelle et sa maison, 345 et suiv. - Projette un deuxieme voyage en Espagne et prend le titre de roi de Castille, 389, - Célèbre les obséques de sa belle-mère, ib. - Envoie en Espagne le seigneur de Verey pour y défendre ses intérêts, 390. -Fait la guerre à la Gueldre, ib., 392. - Y fait des conquêtes, 393, 394, 396, - Signe le traité de Thiel, 396. - Recoit des menaces de la part du roi de France, 397 et suiv. - Envoie des ambassadeurs en France, 399. -Mauvais état de ses finances, ib. - Ses députés sont mal reeus en France, 400, 401, 404. - Regoit bien le duc de Gueldre, 403. - Coovoque les États, 407. - Prépare son voyage en Espagne, ib. - Nomme un lieutenantgénéral des Pays-Bas, 491, 497. - Fait son testament,

493. - Ordonne des processions pour la réussite de son voyage, 496, 500. - S'embarque avec sa femme, 408. -Est assailli par des tempétes, 409, 410, - Arrive à Portland, 410. - Confere l'ordre de la Toison d'or à plusieurs seigneurs, 411. - Des difficultés lui sont suscitées à cause des royaumes de sa femme, 411 et suiv. - Adresse des lettres au sr de Verey, Elles sont interceptées, 414. - Est influencé par les jeunes gens et l'évêque de Besancon, 415. - Essoie des tempètes, 415, 416, 498, 501. - Discours qu'il tient à ce propos, 416, 417. - Aborde en Angleterre, 418, 419. - Vest bien accueilli, 419, 422, 503, 504. - Conclut un traité avec le roi d'Angleterre, 424. - Donne la Toison d'or au prince de Galles, ib, -Reçoit l'ordre de la Jarretière, ib. - Reçoit des présents du roi d'Angleterre, 426. - Fait des largesses, 428. -Quitte le roi d'Angleterre et ce pays, 428, 429, 431. -Fait livrer le duc de Suffolk à ce monarque, 431, - Arrive à Coruña, 434, 505, 507. - Se rend dans plusieurs villes espagnoles, 435 et suiv., 506. - Arrête les rixes entre les Allemands et les Galiciens, 436. - Négocie avec le roi Ferdinand, 437, 510, 513, 520, 535, 536, 537, 539, - Voit ce monarque, 438, 541, 542, 543, - Fait un trait 5 avec lui, 439, 443, 510. - Fait connaître ses intentions à Diego de Guevara, 517. - Doit bien recevoir l'archevèque de Tolede, 519, 535, - Répond à don de Guevara, 520, 522, 535, 537. - Écrit à son beau-père, 536. - Précautions qu'il doit prendre à propos de sa nourriture, 323. - Sa correspondance avec Philibert Naturel, 545. - Id. avec Courteville, son ambassadeur en France, 550. - Id. avec le sr de Chièvres, 551, -Écrit à son père, 554. - Se plaint de la condoite du Conseil de Castille, 522, - Recoit différentes nouvelles, 443, 519. - Confere avec l'ambassadeur français, 445. - Id. avec l'ambassadeur anglais, ib. - Négorie le mariage de sa sœur, ib. - Reçoit des nouvelles de son père et de ce qui se passe en Hongrie, 446, 448. - Continue la goerre en Gueldre, 448. - Envoie des gens de guerre aux Indes, 450. - Ses royaumes sont épuisés. 1b. - Ses ambarras financiers, ib., 451. - Ses démêlés avec sa femme, 451, 459. - Meurt de chagrin, ib. et soiv. Services de sa mort, 453, 555.
 Sa mort terrifie les Pays-Bas, 455. - Elle est attribuée au poison, 463, 465, - 11 avait été dominé par Jérôme Lauwerin, 468 et suiv. - Ses obséques, 470, 471; Il. 67, - Son panégyrique, HL 12.

AUTRICHE (Sigismond d'), I, 112. AUTRICHE (N), I, 530. AUTRYE (Christophe), I, 366. ACTUN (Pévèque d'), I, 299. AUTUN (Pabbé de Saint-Martin d'), I, 83. AUXERRE, I, 47, 65. AUXONNE, I, 36, 265, 299, 300; IV, 31. AUXY (Antoine d'), I, 526.

AVILA (l'évêque d'), III, 226,

AUXY (Charles d'), 111, 262. Auxy (le seigneur d'), H. 58, 503, 557. Auxy l'abbé d'), I, 94. AUXY-LE-CHATEAU, I, 36; IV, 30, 34. Avalos (Alonso d'), marquis de Guasto, 11, 99, 189; III, 417. Voir aussi Geasto. AVALOS Rodrigo d'), III, 309 AVALOS D'ARAGON (Juan), IV, 42. AVAULGOURT Mr de), I, 134. AVELUZ (Olifernes d'), I, 532. AVELUZ (le bastard d' , I, 368, 531. AVERO (le due d'), 11, 152, AVERSA, 11, 116. AVERSELLES (Jean, seigneur d'), 1, 525. Avesnes, I, 58, 85, 166, 267, 384. Avesnes (Jean d'), 11, 586. AVESNES Mr d'), L 143. AVESNES-LE-COMTE, I, 27, 28. AVIADA II. 21 : III. 128. Avignon, I. 11, 274, 449. - Description, 277; II, 141. Avignon (le prieur du Saint-Esprit à), IV, 635. AVILA, 11, 108. AVILA (Louis d'), 11, 153, 175, 179, 247. AVILA (Diégo d'). Sa mort, 4d, 568. AvitA (le comte d'), III, 192.

AVILA Y ZUNIGA (Louis), III, XVIII. Est envoyé à Rome, II, 300 AVILES, I, 157. AVILLA (Mornaire d'), II, 305, 513, AVILLIANO (Bernardino d'), III, 307. AVILLIANO (Juan d'), III, 307, AWBYR (Édouard), IV. 446. AWRAY (maitre Guillaume), I, 91, AXEL, 1, 119. AYALA (Bernardino de), IV, 460. Ayala (Gabriel d'), 111, 392, AYALA (Louis d'), IV, 44. Ayala (Martin d'), III, 391. AYALA (don Pedro), comte de Fuensalida, IV, 422. AYAMONTE (le comte d'), II, 203; III, 191, 228. AYAS-PASCHA, III, 540, 541, Voir AYELLE. AYELLE (Martin d'), H. 512. AYERBES, II, 210. Aymeries (Mr d'), II, 552, Aymeries, 11, 166. AYTONA (Ie comte d'), III, 491. AZEVEDO (don Diego d'), IV, 12, 21, 22, 300. AZEVEDO Y FONSECA (don Diégo), comte de Fuentes, IV, 116.

 \mathbf{R}

Azincourt, IV, 597.

BAILLARTS (Jean), IV, 629. BAILLAY (Jean de), III, 313.

BALLAY (Martin de), IV, 245.

BABO (Ic trésorier), II, 71. BACA (Louis), III, 394. BACCARAT, I, 350; II, 29, 48, 97, 101, 464; IV, 514. BACCRE OU BACRE Te), II, 504, 597, 515. BACELER ON BACKELER (Jean), I, 355; II, 506, BACHELIER (Mahieu et Philippot, I, 532. BACK (Lambert), H, 518; HI, 356, BACQUE (Chislain), 1, 352. BACQUELIN (Maximilien), II, 508, Badajos (l'évêque de), 11, 60, 65, 503; 111, 47, 226, 557, BADE, II, 104. BADE (Marie-Jacqueline de), II, 493. BADE (Christophe, marquis de), 1, 66, 327, 455, Bade (Édouard Fortuné, marquis de , IV, 164, BADE Jacques de), 1, 329. BAELLE (Pierre), 11, 523. BAESRODE, I, 87. BAEZA, 11, 40, 76. Bagdad, HI, 548. Bagnetlas (Jaspard), III, 309, BAIDES, I. 229. BAIGNEUX, 1, 10, 11, 14.

BAILLEU (la dame de), 11, 385. BAILLEUL, IV, 541. BAILLEUL (Gillequin), I, 346, 525. BAILLEUX (Robert de), maitre de la Chambre des deniers, 1, 11, 9, BAILLEY (Aymé de), I, 526. Bailliu (Jeannin), 1, 352, Baisieux, IV, 597, 598, Baisque, alcade, IV, 388. Bajarasosos, IV, 6, BAJOMER (Mahieu), II, 511, 516. BAJOMER (Nicolas), III, 312, 394. Balencon (le seigneur de), 111, 312. BALDEMORO. Voir VALDEMORO. Baldiron (Baptiste), 11, 515. Baldouin (Jean), II, 585. BALLAY, I. 350. Ballay (Émine de), 1, 128. BALLAY (Jean de), 11, 510, 518; 111, 395.

BALE, IV. 513. BALL (John), IV, 445, 447. BALLEMAN (Jean), III, 280, BALLET (Antoine), I, 532. BALZANO, IV. 4. BAMBERG, IL 348. BAMLIEUE Bertram de la), I, 527, BANNALO (N.), II, 513. BANQUETS, 1, 49, 51, 59, 188, 189, 219; II, 6 à 9, 12 à 15. 47, 48, 19, 22, 23, 27, 29, 30, 316, 378, 591; IV, 7, 25, 577, 578, 583, 585, 587, 603, 619, 626, 634, 635, 641 å 644. Voir aussi Festins BANGUES (Bastien), 11, 515. BANQUES (Baptiste de), III, 311, 393, BANQUES (Dominique de), HI, 311, 393. BAPAUME, I, 21, 37, 49, 51, 52; II, 166, 384; IV, 571, 572. BAR (Henri, duc de), IV, 515, 518, BAR (Bobert de), IV, 574, BAR (la duchesse de), 11, 276, 517,

BARACLES, Voir BARRACAS, BARALLE, IV, 586. BARANGIER (Louis), II, 494.

BARBANÇON (le seigneur de), I, 525. BARBANÇON (le jeune), I, 526. BARBANCON (Lambert, b4tard de), I, 532.

Barbanze (Jean), II, 517. Barbanie (Ia), II, 195; IV, 42.

BARBASTRO, II, 242,

Barrerousse, H. 109, 112, 415, 428, 446, 447, 448, 479, 286; HI, XI, XIII, XXVII, 234, 319, 320, 331, 332, 334, 373, 374, 379, 380, 383, 397, 438, 477, 494, 531, 534, 538, 539, 547, 562, 570; IV, 498.— Voir aussi Khelre-ed-Din.

Barbésieux, I, 144; H, 155, Barbet (Gérard), I, 345.

BARBIER (Pierre le), I, 369; II, 494, 509. BARBIER (le), de Philippe de Saint-Pol, IV, 643.

BARBRY (Pierre), 1, 345, 346.

BARBY (le chevalier Jean), III, 308.

Barcelone. Reçoit Philippe le Beau, 1, 235. — Fêtes en eette ville, 255. — Description, 16., 257; 11, 11, 23, 25, 46, 60, 61, 62, 69, 72, 77, 82, 83, 106, 107, 110, 439, 144, 148, 243 à 247, 252, 254, 321 à 323, 439; IV, 6, 499, 503,

Barcelone (l'évêque de), II, 243, Barcelone (la fille du comte de), 253, Barco (Lambert), III, 314.

BARCQUE, II, 104. BARGE irlandais, HI, 294.

BARBIN (Jacques), II, 514; III, 310, 392.

BARGUESEL, Voir BRUCHSAL, BARMONE, H, 494, BAROIE (John), IV, 447.

BARON, 1, 52.

Baron Jean, dit le Veau, 1, 368.

BARRACAS, I, 215.

BARRADOT Bichard), 1, 372; II, 494.

Barre (Antoine de la), seigneur de Mouscron, I, 128; III, 306. Barre (Jacques de la), dit Minette, échanson de Jeanne,

I, 128. — Sa mort, 1, 217. Babre (Philippe de la), 1, 349.

Barriere Roger de la , 111, 396.

BARROYS (le), ambassadeur du roi de France, II, 122,

BAR-SUR-AURE, I, 54, 86.

Bar-sur-Seine, 1, 10, 58, 65, 66.

BARTHOLOMÉ, IV, 478.

BARTROIS Edouard, sr de Coxie, II, 529.

BAS Gilles le', 1, 532.

BASIRE, roi payen, I 278.

Basse, I. 269. Bassain, H, 104.

BASSANO, II, 10%. BASSE, voir BAZA.

BASSEE Ja), I, 85, 91, 93, 94.

BASSENEYS (Jean), I, 365, BASSET (Jean), IV, 443,

BASSEVELDE (Jean van), II, 536.

Bassignano, IV, 493,

BASTARD (Antoine le), I, 356.

BASTOCNE, II, 166, 331, 464, 519, 587 à 589.

BATEMBOURG (N.), II, 513, BATEMBOURG (le jeune), II, 505,

BATEN (Lambert), III, 314. BATS (Gilles de), III, 314.

BATTELE (Jacques vau), III, 312.

BATTELE (Jean van), III, 394. BATTIE Raiff, IV, 447.

BAUDE (le marquis de). I, 264.

BAUDE (Bernard, fils du marquis de', I, 127.

BAUDE (Claise, I, 357.

BAUDECHUN Raphaëli, 111, 396.

BAUDECHON (le jeune , III, 306,

BAUDELOO, I. 417, 119; II, 28, 30, 32, 98, 160, 313,

BAUDEQUIN Denis), I, 353; II, 506.

BAUDOUIN (Laurent), II, VII.

BAUDUWIN Jean , H. 511; 4H, 389.

BAUDUYN, I, 525.

BAUELARE (Corneille de), 11, 536.

BAULDRY (Jean de), I, 529.

Baume Claude de la), maréchal du comté de Bourgogne, II, 99, III, 308, 504, 512.

Baume (Gui de la), comte de Montrevel. Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 57.

BAUME (le cardinal de la', II, 160, 256.

Bave (Jean), I, 364. - Sa mort, 198.

BAYE (Jean), I, 504. — Sa mort, 198

BAVE, secrétaire d'État, II, 151

BAVIÈRE (les ambassadeurs de). I, 91.

Bayière (les ducs et duchesses de), I, 91; II, 19, 468, 175, 478, 179, 332, 331, 353, 356, 359, 373, 380, 405, 410, 411, 441, 442.

BAVIÈRE (Albert III, due de), I, 91.

BAVIERE (Aubert de), II, 582.

BAVIERE (le duc de) et Albert son fils, II, 348.

BAVIÈRE (Albert IV, due de), 1, 317.

BAVIERE (Albert V, due de), IV, 151, 156, 456.

BAVIÉRE (Frédérie de), 1, 127,

BAVIERE (George, due de), I, 317, 328.

BAVIERE Guillaume, duc de), II, 132, 138, BAVIERE Guillaume, bătard dej, I, 80.

BAVIÈRE (Henri de), évêque d'Utrecht, I, XII.

BAVIERE Jean, due det. I. 66.

BAVIERE (Jean de), II, 283, 286; IV, 879.

BAVIERE (Louis, duc de), I, 46; II, 169, 181, 395, 423.

BAYIERE Marie del, mere de Marguerite d'Autriche, accompagne sa fille, IV, 477 et suiv. — Quitte sa fille pour retourner en Allemagne, 504. — Son itinéraire, 505 et

suiv. Bayière (le duc Otton-Henri de), II, 469, 476, 187.

BAVIÈRE (Philippe I, duc de), palatin, II, 89, 99, 102, 133, 135, 361, 363.

BAYIERE (Sabine de). Son mariage avec le comte d'Egmont, H. 285. — Est citée: H. 286, 295, 296; IV, 458.

BAVIÈRE (mademoiselle de), H. 310.

BAYIÈRE (le fils unique du duc de). Épouse l'archiduchesse Anne, II, 333,

BAYARD (Gilbert), général, II, 292,

BAYART (Jean), 359, 529,

BAYART (l'élu), II, 72.

BAYEUX (l'évêque de), I. 67,

BAYONNE, I, 146; II, 154.

BAZA, I, 209.

Bazan (don Alonzo de), capitaine des galères d'Espagne, II, 410.

BAZAN Pedro de), IV. 45.

BAZAS, H. 155.

BEAUCAMP (Jérôme de), sommelier de la cave, H, 506; 111, 247.

BEAUFFORT (Jean de), II, 520; III, 313, 396.

BEAUFORT, I, 42.

BEAUFORT de se del II, 503; III, 168.

BEAUFREMONT (Claude de), sr de Sombernon, IV, 459,

BEAUGENCY, 1, 41, 133,

BEAUJEU Jean de, III, 310.

BEAUJEU (mr de), 1, 79 à 85, 95.

BEAUJEU (le sr de), III. 391.

BEAUJEU (le se del, dit Rey, II, 512.

Beaulieu, I, 18, 35; IV, 94, 212.

BEAULINCOURT (Antoine de). Est nommé ehevalier de la Toison d'or, II, 396.

BEAULROYE, IV, 30.

Beamonte (don Louis de), comte de Lerin, 1, 465.

BEAUMONT, en Hainaut, II, 166, 384; IV, 614. BEAUMONT LE-BOIS, I, 64.

BEAUMONT-SUR-OISE, 1, 67.

BEAUMONT (Anne de), III, 47, 130, 241, 247.

BEAUMONT (don Francisque de), 11, 378; III, 167, 206, 210.

BEAUMONT (don Pedro del III, 308.

BEAUNE, I, 10, 35, 57.

Beauguesne, IV, 569.

BEAURAIN, 1, 28.

BEAURAIN (Cason de), H, 507, 512, 515; III, 46, 167, 171.

193, 196, 197, 198, 208, 207, 209, 218, 217, 222, 393. Realbain-le-Chateau, 1, 90.

BEAUBAIN-LE-CHATEAU, 1, 90.

Beauregard (le sr de), II, 520.

BEAUREVOIR, IV, 26.

Beauvais, I, 45, 63, 64, 67; III, 595.

Beauval (Jean de), châtelain de Hesdin, 1, 94.

BEAUVAL (Philippe de), I, 94.

BEAUVENTRE (Baudichon), 1, 532.

BEAUTE, I, 19, 20.

Begelinghen. Voir Bobelingen.

Bebenrausen, II, 48, 96.

BECAYRE Louis de), I, 527.

Becerbil de Campos II, 21, 129.

Becku (Antoine), II, 548,

BEDFORT, IV, 401.

BEDFORT (Jean, comite de), IV, 394, 395. - Son fils, IV,

BEDFORT (le duc de), régent de France, 1, 73.

Bedia (Antoine de), III, 312, 394.

BEEKE. Voir Hilvarenbeek.

Beer (Augustin de), 11, 520.

BEERSEL (le sr de), I, 126; IV, 554,

BEERTE (Laurent van), IV, 599.

BEERY (Pierre de), III, 396.

Béfort, I, 302.

Befour (Jacquet), I, 355. Begghe (Henri le), II, 505.

BEGUE (Thierri le), III, 276.

BEJAR, 1, 434.

BEJAR (le duc de), II, 142; III, 191, 192, 201, 204, 213, 224,

227, 582, 583. Voir aussi Cuniga.

Beken (Jean van der), II, 523,

BEKOWYTH (Myhal), III, 557,

BELGRADE, H. 76; III, 545, 566, 589, 565.

BELHEUSE. Voir BEBENHAUSEN.

Belhorado, 11, 268.

BELIGNY-SUR-OICHE, 1, 55.

BÉLISTRE, Voir VELLETRI,

Belle (le comte Pierre de), III, 306.

BELLE (Jean van), I, 361.

BELLEVROY (?), I, 10.

BELLEFOURIÈRE | Autoine del, I, 557.

Bellerouriere (Philippe de), I, 526.

BELLEGNIES (N.), H, 506, 514.

Belle-Ile, III, 281.

Belleman (Jean), 1, 529; II, 507.

BELLEME, III, 594.

Belleville, I, 11, 129.

BELLEVILLE (Je sr de), I, 125, 288, 289.

BELLINZONA, IV, 512.

BELLONO, II, 104.

Bellpuig, İ. 252; H. 24, 25, 43, 45, 82, 107, 110, 254; IV, 6. Benalcazar (le comte de), I. 180.

Benavente, I, 161, 435, 437, 534; II, 106; III, 131; IV, 14.

- Description de la ville, 1, 162.

BENAVENTE (Ic comite dei, I. 106, 134, 135, 190, 191, 202, 213, 224, 227, 236, 245, 342, 434; IV, 75, Voir aussi PIMENTEL.

BENAVIDES (Juan de), IV, 18.

BENEDICT-BEUEREN, II, 188.

BENTINK (Chrétien), III, 314.

BERCHEM, près d'Anvers. II, 13. BERCHEM (Jean de), 11, 503.

BERCHEM, en Allemagne, II, 49, 97, 375, 397.

BERG (le due de., 1, 59, 63; IV, 574, 575, 590, 591, 632, 633, BERG (le damoiseau del, IV, 641.

BERG (Mile de). Épouse de Robert de la Marck, II, 271,

BERGE (Pierre vanden), II, 521.

BERGENROTH, éditeur des Négociations entre l'Espagne et l'Angleterre, III, x.

BERGHE (Guillaume vandeu), IV, 599.

BERGHE OU BERGE (Bogier vanden), II, 511; 111, 306, 390. BERGHES (le marquis dec. II, xy, 439, 160, 271, 272, 311,

375, 385, 395; IV, 23, 361, 464.
BERGHES (la marquise det, II, 159, 295, 296, 385, 386, 390.
BERGHES (le st det, II, 65, 379; III, 262.

BERGHES (Antoine, marquis de), gouverneur de Namur, II, 97, 100, 162, 511.

BERGHES (Antoine de), sr de Walhain, II, 99.

BERGHES Guillaume de', évêque d'Anvers, IV, 533.

BERGRES (Jean, s² de , gouverneur du conté de Namur, II, 555.

BERGHES (Jean, marquis de), IV, 66.

Bergres (Maximilien de), se de Zevenberg. Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 57. Voir Bergues.

BERGHES (Dismas de), H, 492.

BERGHES (Léonard de , II, 512.

Berg-op-Zoom, I, 72, 106, 110, 112, 118, 460; II, 15, 161; IV, 605, 622.

BERGUES, 1, 49, 61.

BERGUES (Antoine, bâtard de), I, 345.

Bergues (Corneille dei, I. 126, 127, 189, 190, 336, 392. Bergues (Henri de), I. 61. Bergues (Henri de), évêque de Cambrai, 1, 126.

Bergues (Jean de , premier chambellan de Philippe le Beau, I, 107, 117, 126, 347, 455,

BERGUES (Jean, hâtard det, I, 126, 128.

BERGUES Jacques, bătard de , 1, 350, 109, 526.

BERGUES (Maximilien de', I, XIII, 339, 525, Voir BERGHES, BERGUES (le vicomte de), fils du st de Gaesbeek, I, 127.

Bergues (Rainier de), IV, 574.

Bergues-Saint-Winnuck, H, 383; IV, 28, 39.

Beringen, IV, 470.

BERLAER-LEZ-LIERRE, IV, 622.

Berlanga, I, 199, 201.

Berlangre (la marquise de), II, 208.

Berlaymont Florent, comite de , IV, 458, 462, 472, 520, 524, 537, 539.

BERLAYMONT (le comite de LIV, 503, 518,

BEBLAYMONT Charles, baron de), etc., IV, 70.

Berlaymont le st de', IV, 23.

BERLOZ (Guillaume de), II, 563,

Bernard Autoine), L 370,

Bernard (le chevalier), IV, 385, Bernard on Bernaldi (le chevalier , IV, 296, 300.

BERNARDINE (John, IV, 158, 171,

Berne, I. 300.

BERNIMICOURT Charles de), II, 386; IV, 464

BERNSTEIN Ladislas, baron de', IV, 22.

BEROTIUS OU BEROT (Jean', III, XX, XXIV.

BERRUGETTE (Alonso), III, 394.

BERRY le duc de', 1, 17, 23, 29, 31, 38, 40, 47, 48.

Bersagues (Oudart), II, 511; III, 306, 390.

BERSELLE George de), III, 307.

Berselle Philippe de), II, 506, 521; III, 391.

BERSELLE (le sr de), I, 461.

Berselle (le jeune), II, 272; III, 391.

BERTAULT (Jennin), III, 311.

Berteville, Offre à l'empereur de faire une entreprise en Normandie, IV, 279.

BERTHELE (N. , II, 506.

Berthou (dom Anselme), Projette de publier l'itinéraire de Charles-Quint, II, 1, 11.

BERTHOLT le comte de), I, 66.

BERTROZ Édouard), I, 530

BERTHOZ Hippolyte de , maître de la Chambre des deniers, I, II.

BERTIGNEY Jean de), II, 506.

Bertin (Jean), I, 339, 509, 532.

BERTONNE Étienne de , III, 312.

Bertran (le docteur). Est condamné par Charles-Quint, II. 252.

Bertranti, serviteur de confiance de Jeanne, dite la Folle, III, 238, 239, 249, 241, 243, 244, 245.

BERTRANDI Guillaume, II, 529.

BERUGETTE Alonso de , III, 312.

BERVILLIER, Voir BIERVLIET.

BESANCON, I, 66, 529: II, 1.

BESANCON (Ie doven de), Voir CARONDELET,

BESANÇON (Mr de ou l'évêque de), Voir BUSLEYDEN.

BESIERS, I, 266, 277.

BESIGNAN (de), II, 118,

BESIGNAN (le due de), Voir VESIGNANO,

BESIGNAN 'le prince de), II, 144, 191. Voir BISIGNANO

Besignano III, 383.

BESSEL, II, 105.

BESSEMETZ (Jean), 1, 530.

BESSEY, 1, 357, 358.

Bessey (Philippe de), H, 504; III, 307, 391.

BETANSE, Voir BETANZOS,

Betanzos, I, 158, 435; IV, 395,

BÉTRIZAC, trésorier de Languedoc, I, 469,

BETHLEEM (l'évêque de), I, 79,

BETRLÉEM (le prieuré de), près de Louvain, IV, 645.

ВЕТНИМЕ, 1, 50, 54, 61, 84; П, 166.

BETHUNE He gouvernenr det. I, 375, 376, 378, 382, 196,

497, 500; II, 557 - Son fils, II, 504. BÉTHUNE (le magistrat de), 1, 373

BÉTRUNE (Alpin del, 1, 527.

BETHUNE (N.), 111, 312, 394.

ВЕТЅВЕВЕ, П. 403.

BETTEN (Jean, III, 314.

BETTENZIS Jean, III, 396,

BETUWE (le), 1, 460.

BEUF (Georges au), II, 521.

BEUF (Gérard le), I. 360.

BEUF (Thibaut le), I. 355

Beveren de sr de), I, 117, 398, 409; H, 100, 158, 161, 272, 386, 512; III, 191, Voir Bourogne,

BEVEREN (Me de), II, 272.

BEVEHEN (la demoiselle de), II, 270.

BEVREN (le baron de), III, 308.

BIASCA, IV. 512

BICKELEY (John), IV. 446

Bidaul. 1, 532.

BIÉDEMARCHE (Henri), 1, 525.

BIENS ecclésiastiques en Allemagne, Leur restitution, II. 402, 408, 429, 436, 456,

BIERBIESCA (Jean de), de Maniatones, grand prévôt de la Cour on alcade. Est envoyé en Angleterre, IV, 367, 379.

BIEREN ON KIÉVRAIN, II, 386,

BIERVLIET, 1, 59; H1, 40; IV, 24, 603.

BIEST (Jean), 1, 345.

Biggit's (Lyonellus), IV, 443,

BIJCESCA, H. 23.

BILBAO, I. 150, 453; IV, 245, 300.

BILDE (Torbenns), archevêque de Lund, III, 491, 496, 501,

BINASCO, IV, 391, 509.

BINGRE, I. 119:11, 10, v. 16, 31, 267, 384: IV, 557.

BINCHE, Description du château, II, 384,

BINCHE (les fêtes de), II, III.

BINCHE (Maximilien de), I, 530,

BINGEN, 1, 107, 108; II, 310.

BINOT (Guillaume), 111, 313.

RINGT Jenneti III 314

BINOT (Toussain', H. 507.

BIRKENFELD, IV. 466.

BISCAYE, I, 148, 150; III, 280; IV, 301.

BISCAYENS (les). Attagnent les Français sur mer, II, 216.

- Accueillent bien le roi Charles, III, 81.

BISIGNANO, II, 114, 135; III, 191, 205. Voir BESIGNAN.

BISIGNANO (le prince de), III, 191, 209.

Bissy (Claude de), 1, 350, 351; 11, 515, 377; III, 394; IV, 377.

BISSY-LA-THOUR, I, 128.

BIZERTA (le port de), III, 319. BLAESVELT (la fille de), 128,

BLAESVELT (le fils, de Mr de), II, 504.

Blaesvelt (N), III, 39, 307.

BLAHAIN (Jean de), II, 505; 513.

BLAHAIN (N.), IH, 391.

BLAIRE (Philippe de), II, 508,

BLAMPAIN (Gérard), 1, 530.

BLANCART OU BLANQUART (Jean), II, 517; III, 313, 396,

BLANCRE (la reine), III, 159,

Blandein (Jean), H. 534.

BLANGY, 1, 28.

BLANKENBERG, III, 301,

BLARIE Philippe de Ia) I, 516,

BLAUBEUREN, I, 325.

BLE (Huguenin du), Sou mariage, I, 39,

BLICK (Guillaume), IV, 446.

BLIOUL (Laurent de), sr de Sart. 1, 290, 369.

BLIUTE (Laurent de), II, 493, 567; III, 21, 393.

BLIOUL (Nolin du), I, 367, 368.

Blots, I, 41, 429, 433, 342, 375; 400, II, 157.

BLOIS (Baudouin de), sr de Trélon, II, 385.

BLOIS (Guillaume de), I, 128, 527.

BLONGEL (Guillaume, IV, 567, 577.

BLONDT (Messire Wantier), I. 91.

BLOUCQUE (Jean), I, 532.

BLUIB-EL-ANAB. Voir BONE,

BORA Georges), II, 519.

Bobabilla (doña Beatrix de). I, 128.

BOBELINGEN, II, 48, 96, BORIN OU BOBRIN Jean!, III, 47, 121.

Borins (Robert), I, 196,

BOCHETEL (Bernardin), IV, 334.

GOCHETEL, IV. 317. BOCKHOVEN, IV, 612.

Bupdic John), IV, 446.

BODEBREGGHE (Jean), III, 311.

BODUN (Jean', III, 306.

BOECK (Antoine de), 11, 510. Voir BUG et BOUCK.

Buedin (Simon', II, 513,

Boele (Gilles), abbé de StB-avon à Gand, II, 525,

BOER (Nicolas), II, 514.

BOETE Gérard), IV, 597.

BOETEN Louist, IV, 599.

BOETS Everard, IV, 586

BOGU EN GENES, II, 190.

BORÊME (Maximilien roi de), Part pour Valladolid, II. 441. 442, 443, 446, 454; IV, 6, 7, 23, 410, 419. - Sa femme, IV. 7, 23, 177, 461, Voir AUTRICHE.

BOHÈME (les ambassadeurs de), I, 66, IV, 410, 571.

BUHÈME (Chevaliers de), IV, 584,

Bonème (gens de), IV, 583, 584, 601,

BUHÉME Jean de), II, 437.

BOICHERON, I, 351.

Boidin (Jacques), II, 547, 548.

Bois (Adrien du), III, 313.

Bors (Étienne du), III, 311, 315, 393,

Bots (Jacques du), II, 516,

Bois de Ségovie, II, 37, 71,

Bois-le-duc, I, 109, 397; H, 15, 161, 313, 314; IV, 568, 575, 577, 590 à 592, 595, 603, 605, 606, 608, 612, 614.

Boisot (Druin), II, 507.

Boisot (Pierre), II, xxx, 3; III, 47, 507, 516; III, 394.

Boisseron (Philippe de), III, 310,

Boissor (le docteur), II, 288.

Botssy (le sieur de), H. 436. Voir aussi Gouffier.

Boissy-le-Bois, III, 595,

Bossy-le-sec, III, 594.

BOIT (Édouard), IV, 573,

BOITSFORT, IV. 568, 570, 572, 577, 279, 580, 584, 585, 592, 594, 596, 597, 604, 609, 610, 611, 612, 623, 621, 625,

BOLLAN Mr de), I, 104.

BOLLENGIER (Louis), II, 536.

BOLOGNE, II, V. XM, 46, 47, 105, 126, 450.

BULZANO, H, 47, 95, 188, 258, 478.

Bomal, H. 330.

Bumbois (Jacques), 1, 529

BOMMART Corneille), Il, 515.

BUMMEL, 11, 314.

BOMMERSSEN Hans', II, 506.

BONA, II, 112; III, 319.

BUNAGUES, VOIR BUENACHE.

BONARO ou BONNARO | Claude), I, 351, 496, 526.

BONAVENTURE (N.), II, 510.

Bonbalo, III, 392.

BONDIE (le comte de), l, 166.

BONDIOR Odinett, I, 496,

BONDY, 1, 14, 19, 34.

BONE OU BLUID-EL-ANAB, II, 372, 373, 379.

Bones on Boves, I. 64.

BONEVAL (Ie sr de), 1, 281.

BUNEVENTE, VOIR BENAVENTE.

Bumface (le port de), H, 193

Bonmarché Jacques) II, 517; III, 396.

BONMERQUE, 1, 246.

BONN, 1, 107, 331; 29, 48, 97, 101, 259, 274, 308, 311, 375, 397, 463,

BONNAY | Martin del. I. 532.

BONNE (Mile), L. 21, 23.

BONNECONTRE, I. 55.

BONNE-ESPÉRANCE. Abbaye près de Binche, IV, 35.

BONNE-ESPÉRANCE. Monastère près d'Ocaña, IV, 11.

Bonnel (Jean de), I, 525,

BONNER Edmond, évêque de Londres, IV, 245.

BONNETABLE, III, 593.

BONNEVAL, I, 41, 42, 64.

Bunnevoye (Guillaume de), II, 509

BONNIER' Jennin, 11, 507, 548.

BONNOT (Philibert), H, 515,

BONNOT (Philippart, HI, 393,

GONTE Henril, III, 306.

BONVALOT, 1, 128, 351.

BONVALUT (François), abbé de St Vincent de Besançois, 11, 215.

Bonvisi (Antoine), financier à Anvers, Bépaud des bruits contraires au mariage de Marie Tudor, IV, 299.

BONVYE Hanin), I, 360.

Buxy, H. 138.

BOONDAEL, IV, 29.

Воот (Simon de), 11, 525. Boppart, 1, 107, 330; II, 29, 48, 97, 397, 464.

BOPPART (ceux de). Font un présent au roi des Romains, 1,

Boppingen, 11, 101, 337,

BORCH, BERCK OU BRUCK, II, 96.

Burdeur, I, 145, 455; IV, 301.

Burdeaux (le doven de), I, 91.

Вовсиетто, II, 488.

Burghetto-Di-Vara, IV, 497.

Borgne Jean let, 11, 508, 516, 518; 111, 394, 396.

Borgo-di-Fornari, II, 46, 84, 106, 255.

BORGOFORTE, II, 105.

Borgo-san-Donnino, II, 46,

Borgo-Val-di-Taro, II, 132.

BORGUE, Voir BORGO-DI-FORNARI.

BORGVLIET, I, 118.

Borja (Don Juan de), I, 24.

BOBLUT (Baudouio), 1, 358; H, 513; HI, 391.

BORNHEM, I. 23.

Borre (Jacques de le), I, 359.

BORREM (Jean van), II, 493.

BOHREMAN (Guillaume), H.: 522.

Bosnie (le sansach de), III, 522.

ROSQUE AU PARDO, IV, 8, 9, 11, 12. BOSQUET (Jean), II, 502.

Bosschaert (Adrien), II, 539,

BOTZ OO BOZEN, VOIT BOLZANO.

BOTZ OG BOZEN, VOIT BOLZANO, BOURAIS (Pierre de), II, 50%.

Bouc (Collin le), L359.

BOUGAULT (Jean), H. 502.

Воиснаіл, І, 338; П, 166, 384.

BOUGHAIN (le bois de), 11, 268,

Воссилст, 11, 63; 111, 33, 582, 602.

Воиснает (Me de), IV, 577, 583.

BOUGHER (Pierre let, I, 355.

BOUGICAUT (le marechal de), 1, 22.

BOUCK (Autoine le), II, 517; III, 395. Voir Bug et Boeck.

BOTDIER (Odinet), I, 361, 525; II, 509.

Boudin (Simon), 111, 313, 393.

BOUBINS Vincent, 111, 312, 394.

Воибенава, 1, 243.

Bougie (la ville de), 11, 198, 215, 336,

BOULLION, IV, 32.

BOULAN (Robert de), III, 308, 392.

BOULEN (Anne de). Est décapitée, II. 117; IV, 241.

BOULENGIER (Colinet), II, 517; III. 395.

BOULERS (Mile de), 1, 306.

Boulogne, 1, 28, 36, 62, 90, 408; 11, 84, 85, 255; 111, 59, 1V, 300.

BOULOGNE (le bois de), II, 158,

BOULOGNE (le cardinal de:, II, 455,

Boutogne (l'abbé de N-D. de), 1, 90.

Boulonais (le), IV, 31.

Buuly Robinet, I, 362; II, 516.

BOURBON (le duc de), 11, 66, 68, 69, 70, 73, 77, 78.

Вогивох (Pierre II, duc de), 1, 47, 23, 26, 29, 36, 38, 265. — Sa mort, 1, 332, 333,

BOURBON (Antoine de), duc de Vendôme. Son mécontentement, 1V, 180, 301.

Bourbon (Antoinette de), veuve de Claode de Lorraine, duc de Guise, 4V, 66, 67, 68.

BOURBON (Arthus de), 1, 532.

Bourbon (Catherine de), épouse de Henri duc de Bar, IV,

Buungon (Mr Charles de), 1, 67, 68, 69.

Bourbon (Charles de), prince de la Roche-sor-Yon, IV, 150.

Bourbon (François de), duc de Montpensier, IV, 150.

Bourbon (Jacques de), 1, 86, 88, 90, 95; 1V, 637, 638, 639,

Boundon (Jean de), due d'Enghien, IV, 27, 155.

Bourbon Louis de), due de Montpensier, IV. 26.

BUURBON ,Louis de , prince de Condé, IV, 155.

Bourbon Louis de), évêque de Liége, Son hâtard, 1, 332.

Bourbon Mademoiselle Marguerite de), 1, 4, 5, 6, 7.

Bourron (Suzanne de), comtesse de Rieux, IV, 75.

Bourbox (Mr de), I, 4, 5, 6, 7, 86, 283, 393, 332. — Et ses filles, 86 à 100. BOURRON (les demoiselles de), 1, 86. Voir aussi BOURRON (M^{He} Marguerite de).

BOURRON (le cardinal de), II, 155; IV, 75.

Bourbonais (les ambassadeurs de), 1, 72.

BOURROURG, I, 61; 11, 383; 1V, 541. BOURCHOVEN (Jean de), III, 312.

Bourg (Gilles de le), I, 532.

BOURG-EN-BRESSE, 1, 40, 285,

Bourgau (le marquis de), IV, 471, 476.

Bourgeois (Guillaume), maître de la Chambre des deniers,

Bourgeois (Regnault), 11, 507.

BOURGES, I, 47.

BOURGRET, Voir BURGO (el).

BOURGHTON, IV, 444.

BOUNGHTON Richard), IV, 447.

BOURG-LA-REINE, 1, 27.

Bourgogne (le duché de), IV: 31, 514.

BOURGOGNE (la bannière de), IV . 40, 43.

Bourgoone (le duc ou monseigueur de), 1, 36, 47, 65, 79, 80 à 83, 85; IV, 567, 571, 573, 574, 593, 600, 609, 614, 622, 639, 643, 646.

BOURGOGNE (la douairière de), 1, 119.

BOURGOGNE (Charles le Téméraire, duc de), I, III. — L'empereur fait chercher son corps à Nancy, II, 437. Voir aussi Charolois.

BOURGOGNE (Adolf de) Sr de Beveren, Est nommé de la Toison d'or, II, 57; III, 212; IV, 421,

BOURGOGNE (Anne de), dame de Ravestein, L 65, 126.

BOURGOGNE (Miles Anne et Agnès de). 1, 65,

BOURGOGNE 'Autoine, grand bâtard de). I, 272, 527.

BOURGOGNE (Bauduin, bâtard de), 1, 104, 127; H, 165. BOURGOGNE (M^{He} Catherine de), 1, 50, 52, 278,

BOURGOGNE (François de), III, 310.

BOURGOGNE (Hélène de), IV, 458.

BOURGOGNE (Jean de), I, 354; II, vn.

BOURGOGNE (Marguerite de), 1, 81.

BOURGOGNE (Marie de), IV, 476.

BOURGOGNE (Maximilien de), st de Beveren, IV, 232, 460. Voir aussi BEVEREN,

BOURGOGNE Olivier de), III, 392.

BOURGOGNE (Philippe, bătard de), I, 126, 190, 331, 394, 399, 443, 485, 460, 478, II, 56.

BOURGOGNE (les petits bátards de), 1, 89, 92.

BOURGOGNE (le chancelier de), IV, 582.

Bourgogne (le maréchal de), 1, 63,

BOURGOGNE (le président de, II, 523. BOURGOS, II, 74; III, 438.

BOURGUEFORT, 11, 105,

BOURGUEVILLE, VOIR BORGOVAL DI TARO,

Bourguignon (Pierre de', I, 361.

BOURJA Juan de), III, 308,

Bourjas (Louis de), III, 308.

BOURLENT, I, 527.

BOURNONVILLE (Oudard de), IV, 458,

BOURS, 1, 527.

Bours (M de), 111, 221.

Bourse à Barcelone, I, 257, 258, - A Seville, 202.

BOURSIES, IV, 586.

BOUSINGHUES (la fille de), 1.128.

Boussu (le sieur de), 11, 140, 149, 154, 459, 169; 11, 36, 255, 270, 274, 308, 326, 350, 351, 378, 379, 389, 390, 437, 441, 505, 543; HI, 168, 193, 195, 312, 420. Voir aussi HENNIN

Boussu (la dame de), 11, 385,

Boussy (Philippe sr de), 1, 127, 196, 348, 501.

BOUSSUT, 1, 129, IV, 35.

Boussur (Caisot on Cuisot de), 1, 367, 531.

Boussur (Louis et Nicolas de), 11, 546.

BOUTENDAEL, VOIR BOONDAEL.

BOUTERSEM (Jean de), IV, 639, 640, 641, 642, 645,

BOUTON (Claude), 1, 381, 526,

BOUTON (François), 111, 590,

BOUTON (Fyacre de), I, 529

BOUTON Orosque de), I, 527,

BOUTON (l'écuyer), I, 173, 194, 269.

BOUTRY (Pierquin), 1, 532,

BOVAL, 1, 294.

Boyal (Claude de), grand écuyer, 1, 127, 239, 284, 294,

BOVEKERKE (M. Adolf de), III, 596.

BOUVERIE (Robert de la), receveur des finances de Philippe le Bon, I, 71, 90,

BOUVIER (Hanon), I, 529,

Bouvienes, II, 553,

BOXELEY (Tomas), IV, 447.

BOXBORN (Jean), III, 389.

BOXTEL, IV, 575.

BOXTEL (le sire de), IV, 575.

Boy (Fray Bernaldo), abbé de St-Michel de Cuxa, ambassadeur du roi d'Espagne, I, 291. - Est renvoyé de France, 1, 292.

BOYELLES, IV, 585.

Boys (Jean du), 1, 552.

BOYS BERNART Antoine du , 1, 532.

BOYSSERON, I. 526.

BOYTRAGO, II, 77,

BOZZOLO, IV, 487.

BRABANT (le duché de), II, 211,

BRABANT (Antoine de Bourgogne, ensuite duc de), 1, 48, 23, 38, 39, 44, 50, 52, 53, 54, 73. - Son itinéraire, II, 565. - Son mariage avec Élisabeth de Gorlitz, 1, 578, 579. - Son entrée en campagne, 586, 589. - Sa mort et son enterrement, 597, 598. - Anniversaire de sa mort, 625.

BRABANT (Jean II, duc de), IV, 560.

BRABANT (Jean IV, duc de), fils d'Antoine, IV, 566. - Son iti-

néraire, 599 et suiv. - Ses inaugurations, IV, 600, -Célèbre le jeudi saint et les Paques, 601. - Est inquguré en Hainaut, 605, - Sa mort, 627,

BRABANT (Me de), 1, 21, 22, 27,

Brarant (Philippe de St-Pol, duc de), IV, 566, - Son itinéraire, 629 et suiv. - Fait un pélerinage à Hal, IV, 629, - Est inauguré en différentes villes, 630, 631. - Fait une ordonnance pour sa maison, 632. - Sa mort, 660. BRABANT (hommes de fiefs de), IV, 596.

Brabant (les seigneurs de), 1, 97.

Brabant des États de), 1, 22; 1V, 569, 571, 577, 581, 586. 593, 596, 598, 607, 611, 611, 614, 615, 619, 620, 621, 623 à 627, 630 à 645,

BRABANT (les villes de). Sont convoquées, IV, 596.

BRABANT (les quatre chefs-villes de , IV, 616,

BRABANT (la bannière de), IV, 43,

BRABANT, (le drossart de), IV, 623.

BRABANT-WALLON (le bailli du), IV, 625,

BRABANT Griette de), 11, 509, 516.

Brabant (Maximilien de), I, 335; II, 507.

Brac (Jean de) , abbé de Vicagne, II, 590,

Braconnier (Jean), L 346, 524.

BRADFORT, H. XXVIII.

BRADFORT (William), Met à contribution le manuscrit de Vandenesse, II, IV.

BRAINE, IV, 30.

Braine L'Alleud, 11, 389; IV, 603.

BRAINE - LE - COMTE, H, 31, 85, 102, 269, 294, 299; IV. 586, 605, 606, 608, 617,

BRANCION (Jean de), 1, 520.

Branderourg (Albert de), markgrave, 11, 176, 177, 333, 334, 353, 354, 355, 378, 379; IV, 151, 157, 277.

Brandebourg (Georges de), 11, 176, 177.

Branderourg (Jean, marquis de). Est nommé de la Toison d'or. II. 56.

Brandebourg (Jean de), vice-roi de Valence, - Sa mort, 11. 72.

Branderourg (Joachim, marquis de), 11, 99, 132, 135, 175. 272, 273.

Brandebourg (l'électeur de), 11, 181, 346, 350, 321, 325, 336 443

Branderourg (le marquis de), 1, 317, 332; 11, 19, 61, 168, 176, 286, 343, 326, 372; 111, 25, 43, 144, 191, 193, 203, 212, 230, 220,

Brandon (Francisca), femme du duc de Suffolk, IV, 220,

BANLE (Jacques), II, 517.

Branoséra, II, 23, 66.

Braojos, IV, 12.

BRAQUET (Arien), III, 306,

Brashery, gentilhomme anglais, IV, 385,

BRASSART, auteur de la généalogie des Lalaing, I, VI.

BRASSEUR (le), III, 311. BRASSEUR (Jean le), H. 509. BRAULT (Jacques), II, 310. BRAVE (Jean), II, 62. BRAVO (SANCHO), III, 308, 559.

Brawes (Jean), I, 532.

Bray, I. 86.

BRAY (Guyot de), maître de la Chambre des deniers, I, H, 9. BRAY (Jean de), maître de la Chambre des deniers, 1, 1, 9; II. 511.

BRAYER (Francois), III. 311.

BRAY SUR-SEINE, J. 10, 69,

REEDA (Jean van), I. 355,

Breghles (Hennin de), 1, 359, 529.

Bregilles Jean de), 1, 127, 349, 525; 11, 306; 111, 393.

Brekem (Jean van), I, 354.

BRÉME, I, 429; II, 347, 419, 440, 446.

BRÊME (l'évêque de), II, 356.

Brénes, 1, 199,

Bresse (le gouverneur de), II, 503, 554, 557, 561; III, 25, 43, 46, 144, 190, 213.

BRESSIEURE (la demoiselle de), II, 300.

BRETAGNE, IV. 228, 419.

BRETAGNE (le duc de), I, 17, 42, 61, 67, 96.

BRETAGNE (le due et la duchesse de), 1, 41.

RRETAGNE (le bâtard des I, 134.

RRETAGNE (les évêques de), I, 41.

BRETAGNE (les ambassadeurs de), 1, 57, 62, 65, 68, 72.

Breteuil, I, 16, 47, 45, 63.

BRETUN Gillet le), 1, 367, 531.

BRETON (1e), 111, 313, 395.

BRETONNE (Jean), III, 395.

BRETTIN, H, 259, 374, 397; IV, 469.

BREUGO (Franskin du), 11, 501, 511, 515; 111, 389.

BREVISOUE, Voir BLERBIESCA.

BREVIESOUE 'le licencié), IV, 16

Breznle (l'écuyer), II, 548.

Bricquart (Denis), I, 363.

BRIDGER ou BRIDY (Henri), I, 360, 529.

BRIE (le due Louis de), IV, 601.

BRIECK (Jean van), II, 510.

BRIE-LE-COMTE, I, 13, 46, 67.

RRIEMAN (Autoine), II, 536.

BRIENNE (le comte ou M. de), I, 73, 135, 136, 283.

BRIENNE (le comte de), sr de Ligny, II, 288.

BRIENNE (le comte de), se de Roussy, II, 288.

Brig on Bright (le duc de), 1, 60, 66.

BRIGANDS EN ESPAGNE, III, 309.

Brignole, H. 136.

BRIMEU (Charles de), comte de Megem, IV, 70. Voir aussi

Brimeu (Eustache de), sr de Wesemael, I, 127.

BRINBACK OR BRUNBACH, 1,358, 527.

Brindisi ou Bryndes, II, 148,

BRION (le sr de), H. 71,

BRIQUAIX (Jean), H, 548,

Brisac, I, 480. - Description, I, 303.

Brisac (le sr de), II, 152, 289, BRISACH, Voir FRIESACH,

Brisgau, 1, 363.

Brisot, Est nommé de la Toison d'or, II, 396.

BRISTOL, IV. 245.

Briviesca, H. 35, 45, 69,

BRIXEN, II, 47, 95, 188, 258; IV, 4, 477.

BRIXEN (le cardinal de), 1, 317. BRIXEN (l'évêque de), II, 479.

BROELE (Josse van den), III, 306.

BROBEM (François de), III, 393.

BROILLES (le sr det, I, 529,

BROMBOUT (Jean), L.360,

BRONART (Bertrand), I, 531.

BROOKE 'Georges), lord Cobham, IV, 243, 321, 333.

BROS (Mahon de), faquir on prêtre Maure. Loge Philippe le Beau, 1, 246.

BROTONNE (Jean de), H. 516; III, 312.

BRUUART (Bertrand), I, 370.

Brouay (Philippe de), I, 525.

BROUCKERE (Jacques de), II, 538.

BROUCKMAN ON BROUCTEMAN (Hans), I, 360, 529. II, 508, 546; 111, 394.

BROUET François de), II, 507,

Broullas (le st del L 350, 351.

BROILLY (N.), 111, 394.

BROUWART (Jennin), II, 514; III, 393.

BROUWERSHAVEN, 11, 461.

BROWNE (Antony), vicomte de Montaigue, IV, 16, 20, 216, 248, 255, 321, 322, 331, 332, 445.

BROYART (Jean), H. 509,

Broyes, I. 2, 28, 29,

BROZE (la), Voir ARROJO, 11, 22,

Bruchsal, II, 48, 97, 259, 327, 374, 403; IV, 468.

BRUCSTON, IV. 208.

Bruges, 1, 22, 48, 44, 49, 80, 51, 53, 54, 59, 61, 63, 73, 74, 80, 88, 89, 91 à 93, 111, 413, 416, 117, 198, 407; II, xxxi,

45, 20, 28, 30-32, 64, 65, 160, 312, 383, 531, 532; 111, 32, 302; IV, 22, 24, 300, 573, 619, 634, 639. - Révolte en cette ville, I, 113. - Conférences diplomatiques, ibid.,

II, 313. Marchandises envoyées en cette ville par des Espagnols y sont arrêtées, IV, 95.

BRUGES (le quartier de), IV. 541.

Bruges (le baillide), I, 89.

BRUGES Philippot del, 1, 346, 524.

BRUKESE (Guillaume de), III, 310.

BRULE (Pierre), chantre, I, 347, 524.

Bröln (le cloître del, II, 28,

Brumes sur mer. III, 76

BRUNE (Pierre de), peintre, 538.

BRUNÈTE, II, 37. BRUNG, traducteur, II, 446.

BRUNSWICK (la ville de). Obtient pardon de l'empereur, II,

BRUNSWICK (Erik, duc de), II, 334, 351, 354, 390; IV, 46, 75, 515,

BRUNSWICK (Henri, duc de), 11, 456.

BRENSWICK (Jean, due det, 1V, 22,

Brunswick (le duc de), II 132, 135, 169, 169, 175, 179, 182, 378; H, 256, 261, 281, 384, 359, 423; HI, 491, 213; IV, 27. - Son fils, II, 333, 347.

BRUNSWICK (la duchesse de), II, 356,

BRUNSWICK (la duchesse de) et de Lorraine, IV, 561.

BRUSDA (François), II, 272.

Brexelles, 1, 6, 7, 22, 23, 37, 59, 73, 83 à 87, 96, 101 à 106, 110, 112, 113, 115, 116, 419, 120, 337 à 341, 397, 403; H, m, 8 à 20, 27 à 32, 49, 50, 56, 63 à 65, 99, 98, 101, 159, 161, 162, 269, 270, 272, 294, 299, 305 à 307, 375 à 382, 389, 391, 395, 463, 525, 545, 563, 566; 111, 25, 32; IV, 22, 26, 28, 29, 69, 213, 224, 236, 463, 464, 522, 528, 558, 565 à 590, 594, 595, 599, 600 à 605, 610 à 612, 618 à 645. Les arbalétriers de cette ville, I, 104. --Bibliothèque royale, ib., II, XXII, XXVI. - Les obsegues de Marie de Portugal y sont célébrées, II, 311 : celles d'Isabelle la Catholique, 1, 339, 340; celles de Charles-Quint, IV, 35 et suiv. - Joutes en cette ville, I, 339, 340. Voir aussi Joutes. - Cenx de Bruxelles donnent une fète à Charles-Quint et à son fils, II, 384. - L'empercur et son fils se rendent à l'église du Sablon en cette ville, ib. - Les échevins, ib., IV, 38,

BRUYERE Colin de la . H. 515; HI, 311, 393.

BRUYERE (Nicolas de le), I, 529.

BUG (Antoine le), I, 532; H, 509. Voir BOUCK et BOECK.

BUCKINGHAM (Jean, fils du duc de), I, 91,

Висопох. 1, 37, 39,

BUDE, H, XXII; 76, 175, 176; HI, 409, 531, 549, 566.

BUENACHE H 80.

Buenavides (Francisco de), II, 309,

BUENGRADO, IV. 12.

BUEQUELER (Arnoul), IH, 312.

BUFFETS de vaisselles, 1, 180, 241. Voir aussi VAISSELLE. BUGNICOURT 'de Sr der, 1, 331, 337; 11, 386,

BUGNICOURT (le bâtard de), Il. 510. BUGNICOURT (le Sr de), IV, 30,

Buire (Adrieu de), 1, 529.

Buisson Charles du), II, 507.

BUISSUN Morlet du), I, 532.

BUJARALOZ, I. 249; H. 24, 25, 44, 45, 80, 82, 109, 254,

BULEUX Jean de', dit Piecart, 367.

BULGARES, 111, 397, 398.

BULLUY (le fils de Mr de), III, 247.

BUMOT | Phifippe), Ill, 311,

BUNCEY, I, 10.

BUNGL, H, 43, 80, 251,

BURALS (Thiriou), II, 502.

BURCH Jean vander, H, 508,

BUREN (le comte de), I. 392, 411; H. 137, 158, 161, 165, 272, 274, 307, 311, 314, 326, 333, 338, 350, 351, 357, 375, 461. Voir aussi Egwont (Frédérie et Maximilien .

BUREN la comtesse douairière de 1, 11, 264,

Burgau, H.96.

Burgau (le marquis de), IV, 477,

BURGENFELT, H. 102.

Burgo (el), I, 155; IV, 6,

Burgo (Audré del), arabassadeur de Maximilien près du roi d'Aragon, I. 437, 507,

BURGO DE OSMA, H. 23; HI, 260, 261; IV, 7.

Burgos, I, xxxiii, 451, 453, 464, 465, 469, 566; II, 26, 34, 42, 43, 67, 69, 79, 154, 207; HI, 105, 114; IV, 73,

Bungos (le cardinal de), II, 192; 1V, 74, 75,

Burgos (l'évèque de), III, 126, 226.

Burgos Alonso de', évêque de Palencia, III, 160, 161, 162.

Burgos (les procureurs de), II, 201,

BURY, H. 157.

BURY (le sire de), H, 133,

BURY ou BARIS (l'archevêgue de', II, 82,

BURY (l'évêque de), II, 272,

BURUJON, I, 199.

Busbeq, III, axxvi.

BUSCHOT, II, 161. Voir BUSSCHOT.

BUSCOT, Voir BURGAU,

BUSENCOYS (le cointe de), amiral de France, 11, 212.

Busleyden (François de), évêque de Besancon, Son aseendant sur Philippe le Beau, I, 126, 137, 191, 302, - Sa mort. 196.

BUSSCHE (Nicolas vanden), 536,

BUSSCHOT (Jean de), I, 372, Voir BUSCHOT,

Busscop Jean), H, 532,

Busseto, H. 103, 256, Description, III, 442,

Busseul (Valentin, bătard de), I, 352, 527.

BUSSOLENO, IV, 480.

Bussy Claude de', I, 526. RUSTELEDE, Voir BUSLEYDEN.

BUSTINE (Guillaume de), I, 532.

BUTIANI (Urbain de), III, 553.

BUTZ (Gilles de), III, 396,

BUY (Aimé du), IV, 574. BUYLE (Thierri de , III, 313.

BUYREN, 1, 358.

BUYTRAGO, H, 38, 41, 43, 71, 200.

BUZERIUS, 11, 175.

BYGUTT (Pierre), IV. 446.

Byscaye 'Yliesque de . 1, 527.

BYSCAYEN (Petro), I, 529,

BYSSHOPP (Richard, IV, 446.

CALVETE, historien, III, XXXII.

Cabanes, II, 43, 80, 138, 248; IV, 500. Caranilles II 59. Cabezon, H, 66. Cabezon de Campos, I, 166. Carotto (Sébastien), IV, 350, 438. CABRA (le comte de), III, 191. CAERERA (Sancho), III, 308 Caruérniga, H. 21; Hl. 122. CACRE (le), 1, 529. CACHOORE (Georges), 11, 531. GACHT, 1, 76, 78. Cadaques, H, 254; IV, 499, 505. CABET (N.), 1111, 312, CADIFIER, Voir CUDILLERO. CADILLAG, 1, 448, 157, Cadut (maitre Jean), L 45. GAEK, I. 71. CAELVOET, IV, 585. CAESTER (le fils du Sr de), III, 310, CAFARELLE (Ascaño), II, 378. CAFARELLO (Jean-Pedro), HI, 382. Cagliari II, 111; II1, 327, 328. CAGNES jeux de). Voir JEUX. GAILLE (Sancho de la), III, 311, Cailly, 1, 29. CALABRE (le duc de), fils du roi de Naples, 1, 244, 245, 281, 293; H. 74. Voir aussi Lorraine et Aragon. Calabre (la duchesse de), II, 250. Calabrez (Guillaume), III, 311. Calagra (l'adelantado de), III, 228, Calais, I, 17, 18, 61; II, 27, 32; III, 59, 73; IV, 21, 22, 25. 33, 73, 90; 1V, 132, 170, 203, 239, 243, 271, 354, 361, 403, 536. - Négociations diplomatiques en cette ville, II, 65. Cinq mille Espagnoles y débarquent, 286. CALAIS (le débitis de), IV, 385, CALAIS (le maréchal de), 1, 51. Calahorba, II, 26. Calahobra (l'évêque de), 1, 178; 11, 208; 111, 226. CALAMOCHA, 1, 216 CALATAYUD, 1, 243, 246. — Description, 238; 11, 23, 44, 45. 81, 82, 107, 253. CALATRAVA (le grand commandeur dei, 1, 539), CALATRAVA (le clavero dei, HI, 228,

Calatrava (l'ordre de), I, 440. Caldet, Voir Algaudente, II, 76.

CALIX ou ARCOS (le due de), I, 203, 4

CALIER (Jean,, 111, 313.

GALLIBEA, Voir KALIBIA.

Calzadella de la cueza, 4, 155. CALYS (Jean de), I, 531, 532, CAMABENA, I, 198. CAMARINA (le due de), II. 201. - La duchesse de, 312, Voir CAMERIN. CAMARGES, I, 270. Cambrat I, 54, 102, 429, 341; H, 158, 268, 293, 298, 375. 384, 592; IV, 26, 27, 552, 571, 586. - Fait un don à l'archiduchesse Isabelle, IV, 552, - Négociations diplomatiques et traités conclus en cette ville. I, VII, XIII; II, 125, 126, 83; IV, 23. CAMBRAI (l'évêque de), 1, 86, 160, 345; 11, 288, 294, 444; 111, 34, 35; IV, 586. CAMBBAI (le suffragant de l'évêque de), I, 96, 98, 99, 100. CAMERAI de prévôt del. IV. 615. Cambray (Franskin de), 11, 511; 111, 306, 389. CAMBRE (la), en Belgique, IV, 521, 609. Cambre, en Espagne, IV, 15. CAMBRITZ, 11, 248. CAMERGERICHT. Représentations à ce sujet, 4, 361, 362, 263, 264, 367 et suiv. Voir Chambre impériale. CAMERINO, 111, 386. CAMERIN OU CAMERINO (le duc de), 11, 142, 144, 242, 247, 249, 256, 261, 270, 296, 297, 344. - Voir aussi FAR-NESE et CAMARINA. CAMERIN (la duchesse de), 11, 192, 255, 256, CAMINO REAL, 1, 216. Camisano, 11, 104. CAMMERARES Diégo de', HI, 312. Campanario, I, 200. CAMPRELL (M.), bibliothécaire à La Haye, I, XVI. CAMPEGGIO (Laurent), cardinal, II, 102, 117. Campejo ou Campiegne (Barthélémi de), 512; 111, 399, 391. Campillo (el), I, 199, 200; II, 43, 80. Campine, I, 449. Gamsin (Jean de), III, 289, Canaletto (Jérôme), 111, 531, CANARIES (les îles des), I, 225. CANDALE M. del, 1, 134, 448. CANDIE (Gamman de), III, 391. GANDRE (Gaurain de), III, 308. CANETTE, IV. 5. CANETTE (le marquis de), vice-roi de Navare, II, 153. Gamzares (Diégo de), 11, 516; 111, 394. CANNES, IV. 497. CANNETO, H, 189, 256. CANNSTADT, 11, 374; IV, 169, 470.

CANOTZ (Jean), H, 508, 516; III, 312, 394

CANTALEJO, 11, 41, 77.

CANTECROY, IV, 584.

CANTERBURY, II. 27, 32; IV, 20, 21, 22, 25, 101, 273.

Cantenbury (l'évêque de; IV, 204, 209 — Répand une lettre adressée au peuple anglais sur les affaires religieuses, IV, 126. — Est emprisonné, 16. — Voir Chan-Mer.

CANTILLANA, 1, 199.

CAPATA (doña Francisca de), 1, 128.

CAPATA (Vincent), IV, 461.

CAPCERY, Voir CASTRO-XERIZ.

CAPERON (Colinet), 1, 356.

CAPO DI FERRO, cardinal de Saint-Georges, légat en France, IV. 185.

CAPONE, 11, 116.

CAPPERON (N.), I, 477. — Détronsse les navires hollandais et flamands, I, 477.

CAPPLE (Albert), Il, 506, 513.

CAPRI (investiture de), III, 385,

Gapsio, II, 155.

GAPTIEUX-ET-ESCAUDES, I, 145.

CAPUCHEMAN François-Georges). Est pris et décapité à Vilvorde, II, 134.

CARACCIOLI (le cardinal), nonce auprès de l'empereur. II, 115, 131, 133; III, 386.

CARACO, Voir URACH.

CARAFFA (le cardinal), IV, 28.

Caravaca, I, 209.

CARAVAGE, I, 520.

CARAVANCHEL, I, 172.

CARBIDIS, III, 383,

CARBONG-BLANC-ET-BASSENS, 11, 155.

CARBONNIER, I, 354.

CARDAIGNAC (de), ambassadeur à Constantinople, IV, 368.

CARDENAS (don Alphonse), IV, 460.

Cardon (Gillot), 11, 509, 517,

Cardon (Pierehon), I, 532; II, 509, 547; HI, 395.

CARDONA (le due de), 1, 250. — Reçoit Philippe le Bean, 1, 250. Sa famille, 251. — H, 243, 244

CARDONA (Alvaro de), 111, 307.

CARDONA (Antoine de), III, 306.

CARDONA (don Pedro de), III, 306.

CARDONNE (Raimont de), grand écuyer du roi d'Espagne, 1, 252, 539. — Vice-roi de Naples, II, 65.

CARET (maître Benri), I, 91.

CARESMU (le sr de), II, 271.

CARETTE (Jean), H, 509, Voir aussi Karette.

Carew (Pierre), IV, 245, 299, 300, 302, 306, 309, 321, 322, 337, 338, 340, 351, 354, 360, 363, 368, 374, 378, 383, 385, 592, 402, 405, 425.

CARIATE (le comte de), Ill, 191

CARIGNAN, IV. 32.

CARINENA, I. 216: 1V. 10.

CARIOCOLE Jean-Laurent de , III. 310.

CARIONT. Voir CARRION DE LOS CONDES, I. 155.

CARLIER (Colin), II, 516; 111, 312, 395.

Carlier (Jean), 1, 362; 11, 508, 516, 518; 4f1, 343, 396.

CARLIER (Nicole de), III, 389.

CARLOS (don), Voir ESPAGNE,

Carmena, H. 39, 95, 386 : IV. 10.

CARNISIN (Libéral), II, 507, 515

CARNYN Philippe), H, 506.

CAROMNA, H. 75.

Caron (Noël), 41, 508, 516; 111, 343, 394.

CARON (Pierre), III, 589.

CARDNDELET (Ic viconite), III, 47.

CARONDELET | Antoine), batard, I, 372.

CARONDELET (Charles), I, 525

CARONDELET | Claude), 11, 7.

CARONDELET Guillaume), I, 350, 526; H, 504, 513; HI, 306.

Garondelet Jean), doyen de Besançon, 1, 381; 11, 492, 509; 111, 47.

CARONDELET Philippel, 11, 505.

CAROUSSEL. VOIT JEU A L'ANNELET.

Carpentier (Jean), 1, 353; 368, 553; 11, 509; 111, 313, 395.

CARPENTIER (Michel), dit Prévôt, I, 368, 369.

CARPENTIER (Pierre), III, 306, 389,

GARPENTRAS, I, 274.

CARPERIC (Augustin de la), I, 531.

CARPY (le comte de), I. VII; 11, 124.

CARRENAS (N.), 11, 517; 111, 395.

Carrillo (don Alonto), III, 392.

Carrajent (Alphonse de), évêque de Borgos, I. 154.

Carthage, II, 111; III, 567. — Description de son territoire, 335.

Carthagène, I, 210; II, 199; III, 437.

CARTHAGENE (l'évêque de), II, 209.

CARVAJAL (Bernardino de), cardinal du titre de Ste-Croix, 1, 546.

Carvajal (Louis de., 11, 392.

Casale, IV, 482,

GASA DE SERRA (la), 1, 160, 161.

Casa-Rubias (le sr de), III, 229.

CASA RUBUELOS, II, 37, 70.

GASMENIL Jean det, IV, 584

CASPE, 11, 44, 80.

Cassai, III, 538.

Cassanaga, HI, 397.

CASSEDIABLE, général de Barberousse, III, 357, 373, 379, 380

CASSEFOURNIE, Voir CAPSIO.

CASSEL, 1, 141; II, 28, 166; IV, 541.

CASSEL 'le prévôt de), 1, 371; 11, 516.

CASSENILE. Voir CAZALLA,

CASSEVILLE, Voir CALZADILLA DE LA GUEZA.

CASSEY OU CHASÉE, I. 290,

CASTALDO (Jean-Baptiste), H. 437

Castelfranco, 11, 46, 94.

CASTELLO DE AMPURIAS, 1, 260,

CASTEL-Novo, 11, 79, 148; III, 383, 384.

CASTELRIO, 11, 39,

CASTEL S. GIOVANNI, II, 46.

CASTEL-St-JEAN, 11, 84, 105.

CASTILLANS (les) Sont regus par le roi Charles, III, 42, 43. GASTILLAR (le comte de), IV, 45.

Castille, I. 395, 399, 441, 596; H. 66; HI. 162, 278, 279.

- Conspirations des Communerus dans ce pays, H. xxvi;

III, 18, 234, 235.

CASTILLE (les rois de). Leurs portraits, 1, 170. - Leurs tombeaux, 156. - Leurs ordonnauces, id.

CASTILLE (Alonso, roi de), 1, 155.

CASTILLE | Henri, roi de), 1, 173

CASTILLE (Isabelle la Catholique, reine de). Sa maladie, I, 217. — Son éloge, 220, 223; 111, 2 et suiv. — Ses enfants, I, 211, 212. — Organise son armée, 223. — Proserit les Maures, 225. — Son zele pour la religion, III, 161. — Fait des conquêtes aux Indes, I, 2 5. — Tâche de retenir Philippe le Beau en Espagne, ib. — Son portrait, III, 164. — Son testament, 111. — Sa mort, I, 227, 339. — Ses obsèques, 389.

CASTILLE (Jeanne de), dite la Folle. Sa jalousie, 1, xxv à xxvII, 415, 451. - Est reçue à la cour du roi de France, 137, 138 - Suit son mari dans ses voyages en Espagne. Voir à ce sujet les itinéraires de Philippe le Beau. -Sert de turcheman entre son père et son mari, 173. -Reste en Espagne après le départ de son mari, 242, 245. - Accouche à Alcala, 279. - Montre du courage pendant une tempète sur mer, 417. - Souffre de la mer, 423. - Séjourne à Exeter, 430. - Est enceinte et malade, 448. - Ses excentricités, 451, 454. - Son portrait, 458. — Son désespoir à la mort de Philippe le Beau, 462, 463. - Accouche d'une fille, 463. - Ne s'occupe point du gouvernement du pays. 463. - Le bruit se répand qu'elle est prisonnière de Ferdinand, 519, 340. - Habite Tordesillas, 58. - Est exclue du gouvernement, 543. - Est assaillie par les Communeros, II, 63. -Sa bonté, III. 26. - Aime ses enfants, 246. - Son désespoir par suite de l'enlèvement de sa fille; III, 239 à 246. - Est visitée par son fils, II, 153; III, 133, 134, par son petit-fils, IV, 7. - Sa vie et son accoutrement, III, 141. - Ses facultés intellectuelles, III, x. - II, 122. CASTILLE (Bertrandine, fille de Henri, roi de), 1, 413.

Chemitar Januar Dillians let II 242 III 200

CASTILLE (Jacques-Philippe de), H, 515; HI, 393.

Castille (Jean de), fils d'Isabelle et de Ferdinand roi d'Aragon, III, 164.

Castille (Jeanne de), fille du roi de Portugal et femme du roi Henri, I, 73.

CASTILLE (Philippe de), 111, 311.

CASTILLE (Pierre de), 1, 264.

CASTILLE (les États et Cortès de), I, 454; II, 201, 202; III, 223 et suiv.; IV, 10, 74.

CASTILLE (les nobles de). Sont convoqués, II, 149.

CASTILLE (les grand maître, ducs, etc., de). Prétent serment à Charles, II, 22.

CASTILLE (le conseil de). Néglige de venir au-devant du roi et de la reine, I, 322; IV, 80.

CASTILLE (dun Sancho de), capitaine général du comté de Rousillon, 1, 261, 264. — Fait une montre d'armes, I, 264.

CASTILLE | l'amiral de), 11, 379, 380, 382; 111, 201, 213, 224, 227. Voir aussi Enriquez.

CASTILLE (le grand commandeur de), II, 245; HI, 228,

Castille (le connétable de), II, 68, 74; III, 129, 191, 200, 223, 227. Voir aussi Fernandez et Velasco.

CASTILLE (le grand prieur de), IV, 46.

CASTILLON (marchant de), 1, 275.

CASTILLON (le cardinal de), H, 590.

CASTILLON-ET-CAPITOURLAN, 1, 145,

CASTRE (Jacques de), 1V, 39.

CASTRE (le fils de), 111, 392.

Castres, I, 145.

GASTRES, I, 145. GASTRES (Févêque de). 1, 135.

CASTRO (le due de), H. 253, 256, 333, 334, 336.

CASTRO (le comte de), III, 191.

Castro (Alunso del, évêque Cuenca, IV. 422.

CASTROVILLARI, II, 114; III, 383, 584.

CASTROVILLE (le duc de), II, 191,

GASTRO-XERIZ, 1, 155.

CAT (Robert le), I, 359.

CATAGENETS (le linage des), III, 460.

CATALAYUD, 11, 109.

CATALOGNE, II, 62, 214.

CATALOGNE (les États de), 11, 210, 215; 1V, 504.

CATALOGNE (les prélats et grands maîtres de). Leur nomenelature, 1, 260, 261.

CATEAU-CAMBRÉSIS, 1, 82; 11, 267, 268, 293; 111, 44; 1V, 30, 34. — La paix conclue en cette ville, 1V, 63 et suiv.

CATELET. Est pris par le comte d'Aremberg, IV, 27; IV, 32.

CATHERINE D'ARAGON, Voir ARAGON.

CATHERON (Philippe), I, 364.

CATRERA (Fadrique Henriquez de), comte de Melgar et de Modica, chevalier de la Toison d'Or, 11, 61.

CATZENELNBOGEN, 11, 338, 374.

CAUDE (maître Thomas), 1,91.

CAUDEBEC, 1, 29.

CAUDETE, 1, 210.

CAUDIC. Voir GAUDIA.

CAUDRELIER (Hippoly(e), 11, 506. CAUDRELIZ (Laurent), III, 310, 393.

CAUDRON (Jacques), III, 314, 396.

CAUENBERGHE OU CAUBERG Charles de 1, 128, 527.

CAULIER Jean', conseiller et maltre des requêtes, l. xxiv. 399, 467, 552; II, 492.

CAUNET, écuver, IV, 583,

CAUNY (le sr de), 1, 130,

CAURY, Voir CORIA.

CAUWENBERGE N.), IL 504.

CAUWERBURCH Jean), abbé de St-Pierre à Gand, IV.

CAVAIGNES. Voir CABANES.

CAVAS (las), III, 277, 278,

CAVE (la), 11, 105,

CAVECHON, Voir CABEZON DE CAMPOS.

CAVEREL (Philippe de), abbé de St-Vaast, IV, 549,

CAVERSON | N. de:, I. XVI; II, 33, 523.

CAVIGNAC, II, 155.

CAVO Te cap), II, 146.

CAVO MARTIN, 11, 199.

CAVRARA, 11, 105.

CAY Gillot), II, 510.

CAYRO (la plaine del), II, 190. CAZAL Alfonso', ambassadeur du roi d'Espagne en Suisse,

IV. 512. CAZALLA, 1, 198, 201.

CEBOLLA. 1, 198, 199.

CECILL (William), 1V, 88.

CECILL, comte d'Exeter, IV, 213.

CELADA. II, 207.

CELEN 'Laurent), II, 519.

CELLYE (Thomas), IV, 446.

CENES 'le cardinal de), II, 118,

CENTE (le marquis de), IV, 75,

CEPHALONIE, 11, 146.

CERASUJERO, 11, 39.

CERCAMP, 1, 27, 28.

CERCEDILLA, IV. 8, 9.

CERDA (Ferdinand de la), IV, 461.

CERDA don Hernando de la), II, 356, 377.

CERDA (Iñigo de la), 1, 172.

CERDA (Jean de la), due de Medina Celi, IV. 422.

CERDA (Louis de la), II, 136.

CERDA (Pedro de la), IV, 39.

CERDAN DE CRETILLAR Jeronimo), III, 309

CERDON, 1, 294.

CÉRÉMONIAL FRANÇAIS, 1, 132 et suiv.

CÉRÉMONIES MAURESQUES, I, 247.

CERECEDA, IV, 12.

CERF (bois de), extraordinaire, I, 328.

CERVÉRA. Description, I, 252. - II, 24, 25, 45, 82, 107, 110, 243, 254.

GESARINI (Alexandre), évêque d'Albano cardinal, II, 92, 115, 118; 111, 385

CESI 'Angelo', due d'Agna Sporta, IV, 483,

CESSA Julien del, 111.311.

CESSA (le duc de), comte de Cabra, IV. 23,

Cesse 11 210

CESSEY OU CHACEY (Étienne de. 1, 496, 529.

CETINA, 1, 243.

CEUTA de siége de), 1, 272.

Charles, L. 65.

CHABOT Philippe), 11, 72.

CHAROT, IV, 150.

CHACEY Gean de , 1, 526.

CHACON Ganrallo, IV, 11

CHAFFARDON Jean de: 11, 513: 111, 168.

CHALLAIN No. 111, 308

Chalon, I, 10, 11; II, 291.

CHALON Tévêque del, 1, 56, 57, 65, 86, 281; H. 132; 4V.

CHALON (Claude de), baron de Vegon, 11, 415.

CHALON (Jean de), prince d'Orange, I, 131.

CRALON Philibert de), prince d'Orange. Est nommé de la Toison d'or, II, 57, 60, 68. - Assiège Florence, 94. -Sa mort, 96,

CHALON (René de , prince d'Orange, chevalier de la Toison d'or, Il, 165. - Sa mort, 289,

CHAMBERLANT OR CUMBERLANT, VOIT CLIFFORD.

CRAMBLEY, 1, 64.

CRAMBORD, 11, 157.

CHAMBRE aux deniers des ducs de Bourgogne, I, I, -Titulaires, ib, et 11.

Chambre imperiale, 11, 407, 420, 429, 436, 440, 446, 451, 456, Voir Camergericht.

CHAMBRE de l'empereur et chambellan, II, 496.

CHAMBRES de Rhétorique la Pensée et la Rose à Louvain, II, 522. - Voir aussi Rhetoliciens.

CHAMILLY (Jacques de), 1, 529.

CHAMOIS chasse au , 1, 312.

CHAMPAGNE M. le gouverneur de), 1. 293.

CHAMPAIGNE N. 11, 513.

CHAMPAIGNE (Antoine de), III, 392, 506.

CRAMPAIGNE Jacques de), 11, 506.

CHAMPION (Jacques , 11, 511; III, 389.

CHAMPION Nicole . 1, 511.

CHAMPLITE, 1, 56, 57.

Снамроих, 1, 46.

CHANCEAUX, I, 10, 11, 57.

Changé, 111, 593.

CHANT d'église en Irlande, III, 292, 293.

CHANTELOUP, 1, 34.

CHANTERE (Gillotin), H, 520.

CHANTEUR Gilles 1e), 1, 359, 529.

CRANTILLY, II, 157.

CHANTILLY (le connétable de), IV, 203,

CHANTONAY, Voir PERRENOT Thomas).

CHANTRAIN (le sire dej, IV, 623, 639, 642.

CHANTRAY, I, 358.

CHANTRES de la chapelle royale et impériale, II, 495, 496; III, 24, 260. - Voir aussi Chapelle.

CHANTRHNNÉE, I. 41,

CHARLETTE 1 68

Chapelle de Philippe de Saint-Pol. IV, 638, 642, 643,

CHAPELLE de Philippe le Beau, 1, 345, 346, 524.

CHAPELLE de l'empereur et roi. Est organisée par lui, II, 495. - Liste des membres de sa grande et de sa petite chapelle, H, 502, 503, 511; III, 260, 261, 262, 305, 389, 390. - Voir aussi Chantres et musique.

Chapelle (le sr de la), Soupçons sur son compte, IV, 411.

CHAPELLE Michel de la , II, 541. Chapelle en Tibache, L 54.

CHAPELLE SAINT-LAUD (la), III, 593.

GHARENTON (le pont de), I, 67.

CHARETTES (les). Sont inconnues dans les montagnes de la Biscave, I, 150,

CHARITÉ (Ia), abbaye de Citteau, 1, 302.

CHARUTÉ-SUR-LOIRE, 1, 47,

CHARLES (Mr), II, 508, 516,

CHARLES LE TÉMEBAIRE. Voir BOURGOGNE et CHAROLAIS.

CHABLES QUINT, VOIR AUTRICHE.

CHARM (le comte de), vice-amiral de France, H. 212.

CHAROLAIS de comte de), 1, 6, 44, 48 à 50, 52, 53, 59, 60, 63, 64, 88, 95, 97; IV, 579, 580, 593,

Charolais M. del. I. 46, 50, 52, 79, 81, 83, - Ses obseques,

CHAROLAIS (la bannière de), IV, 40,

Chars, 1, 30.

CHARTON, VOIT ARBEY.

CHARTRES, I, 41, 42, 64.

CHARTRES (Messire Jean de), 1, 26, 27.

Chasses, I, 102, 103, 104, 105, 117, 169, 171, 172, 184, 243, 263, 284, 294, 301, 312, 314, 315, 317, 324, 328, 397; 11, 7, 8, 43, 48, 294, 309, 312, 350, 397, 463; H1, xxxi, 102, 122, 260, 405, 410; tV, 577 à 579, 582, 583, 586, 587, 590, 597, 601 à 604, 607 à 609, 620, 621, 626, 630, 633, 645,

CHASSEURS de Boitsfort Apportent à la cour le premier cerf, IV, 571. - Célèbrent la fète de Saint-Hubert, 614, 693

CHASSEY (Claude de), H. 509, 517; III, 395,

CHASSEY Philippe de), IV, 43,

GHASSEY (le sr dc), IV. 462.

CHASTEL Ferri du), I, 526, CHASTEL (Jacques dn), III, 309.

CHASTEL (Michel du), I, 363, 530, 531.

CHASTELEBICE. VOIT HOSTALRICH.

CHASTENELAU (Colin), 1, 367.

CHASTILLON, VOIR CASTELLO DE AMPURIAS.

CHASTIVA, VOIR JATIVA OH SAN FELIPE,

CHATEAU-LANDON, I. 65.

CHATEAE-NEUF, II, 158.

CHATEAU-BENAULT, I. 42.

CHATEAU-THIERRI, I, 406. - Est pris, 11, 291

CHATEL (Tanneguy du), 1, 69,

CHATELHÈRAUT, I. 144.

CHATILLON, I, 11, 14, 58, 64, 65, 66. - Est brulé, II, 291. CHATILLON (le cardinal de), II, 141, 142, 154, 155, 158; IV,

CHATILLON-SUB-SEINE, I, 54, 86.

CHAUGIER (Thomas), ambassadeur anglais, 1, 53.

Chauffredon (Jean det, 11, 505; III, 391.

CHAULX (la), 1, 295.

Chaulx (le sr de la), 1, 494, 348, 382, 434, 435, 506, 525.— Est envoyé en France, 242. — 11, 74, 75, 106, 154, 175. 503, 509, 512, 557; III, 190, 306, 390, 394. - Voir aussi POPPET

CHAUMES-EN-BRIE, I. 68.

CHAUMONT, I. 142, 594.

CHAUNY, 11, 455, - Est pris, IV, 27.

CHAUSSEE (Ia), II, 291,

CHAVÉS, 1, 436.

CHAVEZ (le Sr de), IV, 43.

CHARRIERE, III, XXX.

CHAYNE (Thomas), IV, 444.

CHEFUT RAIS, III. 334.

CHELLES, 1, 25.

Сиеми. Lier, 111, 592.

CHENU, 111, 168.

CHENU (Pierre), II, 504; III, 307, 391.

CHERISPHY, II, 395.

CHERRE, Voir Schieba.

CHERSEUL, Voir CARAVANCHEL.

CRESNE (Pierre du) ou Vander Eycken, IV, 629.

CHESSEY (Étienne de), 11, 507.

CHESTER (l'évêque de), 1, 60.

CHEVALIER (Guillaume', chantre, I, 346, 524; II, 502.

Chevalier Pierre, 1, 359, 532.

CHEVALIERS ERRANTS (le jeu des), II, 386; III, 184, 185 et lenrs suivants.

CHEVAUX (les), sont bien traités en Allemagne et mal tenus en Espagne, III, 258.

CHEVRON le baron de), I, 287, 288.

Cuèze (Antoine de la), III, 314,

CHICHON. - Description, 1, 218.

CHIEN extraordinaire, 1, 185,

CHIERF (Michel du), II, 556.

CHIERI, IV, 33.

CHIEBLE, Voir ZIBL.

CHIETI (l'évêque de), II, 557.

CHIÈVRES (la montagne des), I, 157.

CHIEVRES, IV, 555.

CHIEVRES (Mr de', I, 137, 331, 338, 340, 343, 392, 449, 453, — Commande en Gueldre, 448. — Arrive près de Namur pour arrêter les Français, 449. — Sa correspondance avec Philippe le Bean, 551. Voir aussi GROY

CHIEVRES (Ia dame de), II, 62,

CRIEVRES (le st de), grand chambellan, II, 61, 64, 503, 522, 523, 544; III, 43, 46, 47, 64, 65, 124, 123, 130, 139, 144, 154, 171, 191, 213, 215, 225, 231, 241. Voir aussi Croy.

CHIFFLET (Jules), II, VI.

CRIFFRE Louis', III, 308.

CHIFRE (MIIc Jeanne), I, 39.

Chigny-sur-Aisne, 1, 54.

CHILLY (Claude de), 111, 391.

CHILLY (Jean de), 1, 300.

CHILLY (Martin de) III, 308.

CHILLY (N), III, 392.

CBIMAY, 11, 384.

CHIMAY (le prince de), I, vii, 339, 340, 384, 385, 461; II, 458, 272, 294, 311, 378, 554, 557.

CHIMILLY (Jacques de), I, 496.

CHINGBON, II, 82,

CHINCHON (le comte de), II, XVII; IV, 24. — Voir aussi Fer-NANDEZ DE FIGUERO.

Сию, 111, 398.

CRIOS, III, 548.

CRIRAVALLE (le monastère de), IV, 510.

Chirurgiens, 1, 364.

CHIUSA, IV, 477.

CHIVASSO, IV, 33.

CHMEL, auteur d'un catalogue de MSS, I, XXVIII.

Сногуу, 1, 58.

CHOLET, III, 592.

Chouva (le sr de), III, 168.

CHUCRE (André de), 1, 289.

Снувак, 111, 553.

CIBACO (Jean), evêque de Waradin, III, 554.

Cibo (le cardinal), Il. 255.

CIFUENTES (le comte de), III, 206.

CIGALES, II, 34, 41, 42, 109.

CIGUÉLA, II, 107.

CILICE (Havdin), III, 357, 358.

CILLY (Claude de), 11, 504, 512.

CINCA, 1, 249.

CINCQUENS (Jacques de), II, 518; III, 313.

CINCQUENS (Jacques de), I CINEY, IV, 464, 520, 588.

Сютат (la), 11, 140.

CITHARO, III, XI.

CITRON (l'évêque de), I, 141,

CLAEIS (N.), II, 539.

CLAERHOUT (Thierri), 11, 533.

CLAGENFURT, 11, 104.

CLAIRE (Mile), IV, 573.

CLAISSONE Nicaise, 11,530.

CLAJON (le sr de), Voir STAVELE.

CLAREFORT, IL. 404.

CLARENCE, IV, 175.

CLARENCE (Susanne). Voir CLARENCIEUX.

GLARENGIETA (Susanne), Confidente de Marie Tudor, IV, 129, 191, 224, 235.

CLARENSONNE Quentin), IV, 565.

CLATIERE (Quentin de la , II, 518,

CLAUDE Me., 1, 376, Voir aussi Valois.

CLAUSEN, 11, 258; IV, 477.

CLAVET (Jérôme), 1, 525.

CLAYE, I, 42.

CLAYRA, H. 217, 242,

CLEMENT VII, pape. Son élection, I, 276, 277; II, 69. — Fait la paix avec l'empereur, II, 83. — Son entretien avec

lni, 84, 85. — Couronne ce monarque, 87. – Arrive à Bologne, 105. — Se rend à Marseille pour le mariage de sa nièce, 107. — Sa mort, 109.

CLEMENT VIII, pape. Est reçu à Ferrare, IV, 483, 484. — Fait les épousailles de la reine d'Espagne, 484.

CLEMENT (le secrétaire, II, 210.

CLEMENT (Michel), II, 566.

CLERBAUT Laurent), 1, 359.

CLERC ou CLERCQ (Antoine le., I, 532; II, 509,

CLERCQ | Charles le), I, xiv, xv.

CLERCQ Hans le), 1, 368, 581.

CLERCS (de), 11, 355.

CERFAY ou CLERFEY (Michel de), L. 128, 357, 529.

CLÉRIEN Mr de), I, 131.

CLERMONT. 1, 39, 40; 111, 593.

CLERMONT EN BEAUVOISIS, I, 16, 17.

CLERMONT (le comte de), I, 38; IV, 579.

CLEVES (la ville de), I, 391; 11, 261.

CLÈVES (le château de), 1, 118.

CLEVES (Mr Adolphe de), I, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 95 ; III, 242.

CLEVES (Adolphe, duc de), III, 197.

CLÉVES (Anne de), femme divorcée de Henri VIII, 1V, 151;
II. XXII, 153.

CLEVES (Englebert de), 1, 104.

CLEVES (Guillanme, duc de), IV, 451, 456; II, 262, 264,341, 334, 557.

CLEVES M. Jean dei, I, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.

CLEVES (Jean, duc de), H, 99.

CLEVES (Philippe de), sr de Ravenstein, 1, 104, 406; III, 33. — Voir aussi RAVENSTEIN.

CLEVES ale comte de), I, 59; 1V, 574, 593,

CLEVES (le duc de), 1, 7, 50, 63, 88, 89, 98, 104; H, xv, 160, 180, 186, 211, 217, 257, 263, 286, 342, 354, 355;

III. 198, 441; IV, 202, 567, 576, 590, 591. CLEVES (le jeune duc de), III, 194.

CLEVE (le frère du comte de), IV, 587.

CLEVES (Me de), 1, 46, 47, 55, 56, 78, 91; 11, 397; 1V, 378, 579, 580.

CLEVES dierman, bâtard del, l, 357

CLEVES (les ambassadeurs de), 1, 72.

CLICOUEBOULT (Jeannet), 1, 532.

CLIFFORD (Henri), comte de Cumberland, IV, 126.

CLITA (Victor), 11, 511; 111, 389.

CLITRE (Pierre), I, 346, 521.

CLOISTRE, II, 48.

CLOTART Guillaume le), 1,530

CLUTIN (Henri), sr d'Oysel, ambassadeur français, IV, 92, 101 Voir Oysel.

CLYBANO Jérôme de, 1, 346.

CLYNTON Edouard, lord grand amiral, comte de Lincoln, IV, 120, 373.

COBEL (Clais), 1, 365.

COBHAN (Milord). Voir BROOKE.

Coblence, I, 330; II, 29, 30, 101, 259, 275, 308, 397, 464;

III, 443. Cobourg, II, 348.

Coc Olivier det, II, 536.

Coche Marc de, III. 393.

Cochety Thierri), II, 534.

Cock Thomas , IV, 474.

GOCK THOMAS, 11,

Cocq (Jean), 1, 526.

Goog Jerôme le), 1, 531.

COCQUILLET Louis), H1, 392, 506.

COCQUILLET (Pierre et Louis), III, 310.

Codogne, 11, 255

COEL Gilles, IV, 639.

COEN [Alard], III, 394.

COENE (Gonsalve de), II, 504.

COERTE. II, 80.

COCULLE (Madame de la), fille bâtarde de Philippe le Bon, 1, 278.

COEVOET (Petit Jean), II, 515; III, 393.

Coffry (Guillaume, H, 518; III, 344, 396.

Cofffure castillane, III, 148.

COGÉCES DEL MONTE, I, 448.

Cogolludo, 1, 229.

COGNAC, I, 144.

Cognot. (le parc près de , H, 70.

COILLY? 1, 24.

COIMBRE, IV, 418.

Colas Jacques de), comte de la Fère, IV, 472.

COLBRANT, HI, XXXI.

COLEMAN Thomas , IV, 447.

Colin (Alexandre), IV, 476.

Colin (Lajomier?), II, 508.

COLIN, petil Keax, II, 508, 516.

COLINDRES, IV, 73.

COLLEGES à Valladolid, 1, 167; III, 160; a Alcala de Henares, 219. COLLEURS (flugues des), III, 389.

Collioures, I, 264; II, 139, 245; IV, 499, 505.

GOLMAR, IV, 514.

Сово (Guyot), 11, 514; ПІ, 311, 393,

Cologne, I, 407, 408, 409, 331, 394; II, 28, 29, 30, 48, 49, 64, 97, 101, 274, 308, 311, 397, 422, 443, 463, — Description, I, 334 et suiv.

COLOGNE (l'électeur ou l'archevêque det, 11, 27, 160, 168, 181, 259, 261, 311, 350, 352 à 355, 375, 381, 443; IV, 561,

COLOMBRES, 11, 21; 111, 111.

Colomiers, 1, 58,

COLONA (Ascanio), 11, 78, 117, 418, 176.— Sa lettre au sujet des excès commis par Barberousse, 111, 538.

Colone (le cardinal), gouverneur de Naples, 11, 78.

GOLONE (Isabelle), duchesse de Trajetto, 11, 116; 111, 538. GOLONE (Marc-Antoine), duc de Taglicozzo, [V, 71.

Colone (Prosper), II. 62

COLUNGA, 11, 21; 111, 96,

COMBAT d'un ours contre deux lions, 11, 132.

COMBATS SUP MER, 11, 140, 147, 148, 216; 111, 278.

Comble Pierquin det, 1, 531.

COMBON, Voir BROOKE (Georges).

COMEDIE de langue latine. IV. 485, 536, 541.—Id. en espagnol, IV, 490.— Id. à Mantoue, IV, 487; à Milan, 511; à Douai, 548.

Comiques (Roger de), st de Sobolies, gouverneur de Metz, 1V, 518.

Commendone Gian-Tranvesco), chambellan du pape, IV,

COMMERCE à Léon, 1, 455; aux Indes, 226; à Barcelone, 257, 258; avec les Flamands, 213.

COMMERCE (affaires de', 413, 422, 430, 431, 436, 440, 447,

COMMERCY (la ville de). Se rend, II, 287.

COMMINES, 1, 111.

COMMUNEROS (les), Se soulèvent, 11, 62. — Veullent contraindre Jeanne à signer des concessions en leur faveur, 11, 63. — Sont chassés de Tordesillas, *ibid.* — Perdent la bataille près de Villalon, *ibid.* — III, IX, X.

COMMYNIEN, Voir CONEGLIANO,

Compiegne, I, 15, 16, 18, 35, 51, 52, 430; IV, 27.

COMPIGNY Aldorf de), 1, 529.

COMPTES d'hôtel des ducs de Bourgogne, I, III.

Comptes d'hôtel des souverains, 111, v.

Comtes et vicomtes d'Espagne. Leurs revenus, 1, 234.

CONCILE DE TRENTE, 11, 219. Voir aussi TRENTE.

CONCILE (nécessité de le convoquer), 11, 119.

CONCOGNE (le comte de), 1, 172.

CONCOURS d'arbalétriers de Louvain, Bruxelles, etc.. 1, 104. CONDE, 1, 73, 79, 11, 17,

CONDÉ (le s^r det, 11, 175.

CONDE (le S. de), 11, 113.

CONE, 111, 375.

CONEGLIANO II, 104.

Conesberg, 11, 104.

Conflans, 1, 9, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 42, 45, 355, 440

Conflans, (Josse de), 11, 507.

CONFLANS (le sr de), IV, 637

Congo (le frère du roi de). Est introduit auprès de Charles-Quint. H. 211, 244

CONSEIL DE L'EMPEREUR, II, 492.

Conseman, ou Conteman, ou Conseing, ou Rosenheim, II, 96.

CONSPIRATION EN CASTILLE, III, 234, 235.

CONSTADT, IV, 469.

CONSTALUS, IV, 312.

CONSTANCE, I. 457, 478.

CONSTANCE (la signora), fille de Paul III, 11, 256.

CONSTANCE (le concile de), 1, 56.

CONSTANTIN (le sr), I. 299.

CUNSTANTIN (le docteur espagnol), II, 442.

CONSTANTINOPLE, II, 286, 319, 335; 1V, 391; III, XIV, 397, 398, 462, 463 et suiv., 490, 547, 548, 564.

CONSTANTINOPLE (Manuel Paléologue, empereur de), 1, 31.

CONSTANTINOPLE (les ambassadeurs de), I, 21.

Constantinople (le patriarche de), 1, 56.

Consentinus (Antonius Pius), III, xx.

Consules de Cabavajal (Diego), III, 308.

CONTARENO (le cardinal del, II, 223. - Sa mort, II. 168, 237.

CONTABINI (Gaspard), ambassadeur vénitien, 1, x1.

CONTAULT (Richard), II, 493.

CONTAY Laurent de), I, 367.

CONTRES, III, 593.

CONTRIBUTIONS DE L'EMPIRE. Opinion des États à ce sujet, II, 411, 421, 430, 436, 456, 457.

CONTROLEUR (lord), voir ROSCHESTER (Robert).

CONTROLEUR de la maison impériale. Ses fonctions, II, XI, XII, XIII.

CONY, 11, 135.

COQUILLET (Louis), II, 514.

CORBARON le se de), 111, 306.

CORBAU (Jenni), III, 311.

CORBEIL, 1, 12, 25, 26, 32, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 46, 48, 69; H, 157; IV 571, 572.

COBBEKE Georges van), II, 520.

CORRENY, I, 58.

CORBIE, 1, 63.

CORDIER (Paseo), I. 532.

CORDOUE.ou Cordoba ou Cordova, II, 76, 39.

CORDOUE (l'évêque de), I, 172, 246, 522; III, 226.

CORDOUE (Alonse de), I, 370.

CORDOUE (Gonsalve de), I, 210. — Reçoit des communieations de Philibert Naturel, I, 507.

CORPOUR (Gonsalve Ferdinand de), 1, 406.

CORDUIE (don Louis de), 111, 168, 206, 208.

Courdoue (don Pedro de), maitre d'hôtel du prince Philippe d'Espagne, 4V, 9, 13, 168, 224.

CORDOUE (la bannière de), IV, 43.

CDRELLA, 11, 26.

COREZE Jacques de), II, 510.

CORFOU, II, 147

CORFT (James), IV, 352.

Gubia, I, 179.

Coria (l'évêché de), I, 197.

Cobia (Lévêque de), II, VII, 150 Voir aussi Vandenesse

Cornejo (Jean), III, 311,

CORNEVIL, 594.

CORNILLE (Jean), III, 85.

CURNOT (Jean), 11, 546.

CORNOUAILLES (les côtes de), 111, 283, 296, 297

Curnu (Pierre), I, 530.

Connu Thibaut, H. 506.

Cornwallys (sir Thomas), IV, 224, 331.

Conogne (Ia) ou Coruña, I, xxiii, 157, 431, 432, 505; 14, 26, 27, 62; 4V, 13, 14, 15, 408, 418, 420, 423,

CORON, Voir KORON,

CORONELLADRUN (don), 111, 308.

CORRALDE ALMAGUEB, 11, 200.

CORREGO (Camillo), IV, 45.

GORBEGGIO, 11, 17, 94, 105.

CORRENCE, II, 105.

CORRESPONDANCES diplomatiques au sujet du mariage de

Philippe II avec Marie Tudor, IV, 83. Corron, IV, 34.

Corse (l'ile de), II, 193; III, 419, IV, 176.

COBTES (don Martin, marquis del Valle de Oaxaca, IV, 422.

Curtés (les), d'Espagne, III, IX, 439,

Cortés d'Aragon, Castille et Valence, IV, 10.

CORTES de Castille, H. 59, 71, 201, 202, 223; IV, 74.

CORTÉS de Catalogne, II, 62, 214; IV, 504.

CORTKEUR (N.), I. 358.

CURUWERE (Petit-Jean), I, 362.

Cosenza, 11, 114, 111, 383.

Custa (Georges), archevêque de Lisbonne, 1, 546.

Costere (Henri de), 11, 519.

COSTUMES SINGULIERS, I, 130 — Id, des femmes de Grenade, 208. — Id, des habitants des Asturies, III, 93. —

Id. à Ribadisella, 97. – Id. à San Vincente de la Barquera, 116. – Id. à Valladolid, 151. – Id. en Irlande, 285 et suiv. Voir aussi Coffure.

COTEBRUNE (le st de), 111, 167.

COTEBRUNE OU COTTREBRUNE (le bâtard de), 111, 391,

COTEREAU (Alyse), 111, XXXVI, 596.

COTTERAU (la fille de Me Jean), 1, 84.

GOTTERAU (Philippe), garde des joyaux. Est accusé de vol, torturé et meurt, l. 197.

Couches (l'abbé de), 1, 88,

Coucy, 1, 55, 58, 158,

Coucy (le maréchal de), III, 592.

Coucy (le bâtard de), 1, 531.

COUFLESTEIN, VOIR KUFSTEIN.

Соппе, П, 155.

Couleurs (Hugues des), 11, 302, 511; 111, 305.

Couleuvres. Voir Collioures.

COULLEMER (Alonse 1e), 1, 530.

Coulombier, 1, 200.

Coulommiers, I, 69.

COULTER (Thomas), IV, 447.

COUPIGNY Adolphe de), 1, 358

Coupes d'argent données à l'archiduc, 1, 296, 397.

Courcelles, I, 12, 54; III, 594.

Courcelles (Jean de), H, 508, 513, 516, 520; 44, 309, 312, 389, 391, 394.

Cource (le maître d'hôtel), ambassadeur du roi de France, 1, 174, 188.

Couriso, 1, 85.

COURNET, (Petit Jean , 1, 530.

COURONNE (N), 11, 509.

COURONNE, archer, III, 248

COURONNE, Jean de la), I, 532.

Courouwée (petit Jean), 11, 508.

COURRIER (Georges le), 1, 517

Courrieres (le st de), 41, 458, 507, 512; 111, 47, 306, 390, 19, 23, 107, 449, 343, 345, 333, 383, 408. Voir aussi Mont-

Cours Adrien del. 11, 548.

Courses à la cagne. Voir JEUX.

Courses à la jenette, 1, 284.

Courses à la vergette en masque, 11, 377.

COURSES aux taureaux, I, 153, 165, 194, 218, 249, 229; 111, 115, 126, 255.

COURSE en lice, I, 93.

Courtenay (Édouard), comte de Devonshire, IV, 175, 182, 195, 204, 209, 214, 213, 216, 221, 223, 225, 226, 233, 241, 252, 255, 278, 280, 294, 298, 299, 301, 330, 331, 357, 371, 375, 384, 388, 395, 407, 409, 412. - Projet de son mariage avec Marie Tudor, 94, 108, 115, 116, 160. - Est choye par ceux de la cour d'Angleterre, 127. - Est soutenu par l'évêque de Winchester, 131. - Ses relations avec Marie Tudor, 135. - Projet de son mariage avec Élisabeth, 140, 141. - Ses relations avec cette princesse, 86. - Les projets de son mariage sout arrètés, 148. - L'empereur et son fils seraient disposés à lui faire une position, 147, 148. Sa conduite immorale, 153, - Est excité par l'ambassadeur de Venise, 155, 156, 204. - Sa morgue, 156, - Est en disgrâce auprès de la princesse Élisabeth, 158. - Ses agissements contre la reine, 163. - Ses relations avec l'ambassadeur français, 163, 181. - Son opposition au mariage de la reine avec Philippe, 180. - Sa maladie, ib.

Se tranquillise, 181.
 Veut se retirer en Frauce. 205.
 En veut à Renard, 216.
 Résolution prise sur son sort, 301.
 Dénonce la conspiration de Garew. 305.
 Est sur le noint d'être envoyé aunrès de l'empereur. 307.

Est devenu suspect, 308. — Répudie le mariage avec Élisabeth, ib. — Est prêt à se mettre au service de la reine, ib. — Compromet les conspirateurs, 310. — Accompagne la reine à l'hôtel de ville, 338. — Devient prisunnier de sa souveraine, ib., 342. — Est sur le point d'être renvoyé d'Angleterre, 347. — Est poursuivi saus vigueur, 353. — La reine le juge severement, 380. — Est accusé à tord par Wyatt, 389. — La reine veut le garder dans la Tour, 403. — Est conduit à Foteringuy, 413.

COURTEWILLE Guillaume de), 11, 506,

COURTEWILLE (Jean de), ambassadeur de Philippe le Beau en France, I, 550. — Maître d'hôtel de la reine de Castille, 467; II, 507; III, 263; IV, 33.

COURTEWILLE (Philippe de), II, 504; III, 168, 221, 294; IV, 45, 63.

COURTEWILLE (Pierre de), II, 508; III, 394.

COURTEWILLE (le neveu de), II, 506.

COURTIVRON, I, 66.

COURT-MORTIMER (François de), chambellan du prioce de Galles, 1, 45.

COURTOT (Pierre), III, 313.

COURTRAL, I, 22, 23, 76, 78, 112, 117; 11, 18, 166; IV, 541, 617.

Cousan (Guillaume de), III, 309.

Cousin (Pierre), I, 359, 529,

Coustière, I, 111.

Coussadagne (le courte de), 1, 214.

COUTANSE (Geoffroi de), 1 530; II, 508.

COUTUMES singulieres en Espagne, 1, 237.

Covos (le grand commandeur), III, xix.

Covos (Francisco de los), II, 138. Covos (Léon), chef des finances en Espagne, II, 153,

COYATRES, I, 87.

COYN (Nicole de), III, 314,

COYVE (don Diégo de), I, 184.

CRAEN (Antoine de), IV, 571. CRANE 'Nicolas de), II, 505.

CRANMER (Thomas), archevêque de Cauterbury, IV, 20,

CRAILSHEIM, 11,331.

CRAINREM (Arnoul, sire del, IV, 595, 608.

CRANACH (Lucas de), peintre d'un portrait de Philippe d'Espagne, IV, 201.

GRAUX (Salon de), I, 271,

CRAYER (Thomas), IV, 198, 363, 365.

CRAYER, serviteur du duc de Clèves. Félicite Marie Tudor au sujet de son mariage, IV, 378.

CRECY, I, 24, 32, 58.

CREHEN (Guillaume de), HI, 314.

CREIL, 1, 47, 39, 40.

CRÈME, II, 103.

CRÉMONE, II. 405, 489, 255, 256; 111, 442, 488,

Crescentio (Marcel), cardinal, évêque de Marsico, IV 4.

GRESPY (la paix de), 11, 292, 293. CRESWEL (Édouard), IV, 446,

CRETEIL, I, 14, 16, CRETICO (Marc de', 1, 532.

CREU (Milot de), 111, 309,

CREUTZNACH, 11, 275, 308.

CRÉVECOEUR (la terre de), I, 398; II, 268.

CREVECOEUR (la fille du sr de), I. 80,

CRICKI Léonard van), H. 533.

CROATIC, III, 564.

CROHIN (Godfroid de), H, 518; 111, 313, 396,

CROISSETTE (le détroit de la), II, 140.

CROISETTES, I, 73.

CROISILLES (le sr de), 111, 276, CROISILLES (le fils du se de 111, 262,

CROISILLES (la dame de), 11, 386,

CROISILLES (N.), II, 505,

CROIX (Gillotin de). II, 517; III, 396.

CROL D'ENKHUIZEN (Adrien), marin néerlandais, IV, 179. - S'empare de l'île de Serk, 197.

CRONWELL (Thomas), IV. 487.

GROOUET (le mont du), I. 111.

CROSNE-LEZ-VILLENEUVE, 1, 31, 33, 40,

CROTIÈRE (Mahonche de), 1, 532,

CROY (les), ducs d'Aerschot, Leurs sépultures, IV, 528, Voir AERSCHOT.

CROY (Adrien de), sr de Rœulx, II, 59, 60, 66, 324, 437.

CROY (Alexandre de), duc d'Havré, III, VIII.

CROY (Antoine de), sr de Sempy. Est nommé de la Toison d'or. II. 57.

CROY (Charles de), sr de Chièvres, 11, 13,

CROY (Charles de), duc d'Aerschot, prince de Chimay, IV, 521, 553, 555, Voir Aerschot.

CROY (Charles et Alexandre de), marquis d'Havré, etc., IV. 459.

CROY (Charles-Philippe de), marquis d'Havré, II, xxv, 520, 524: IV. 524.

CROY (Claude de), sr de Crecque, etc., IV, 460.

CROY (Ferry de), sr de Rœulx I, 127, 147; 11, 512.

CROY (Gnillaume de), sr de Chièvres, H, 73, 427. - Est nommé lieutenant-général des Pays-Bas, 1, 491, 497. -

Est nommé exécutenr testamentaire de Philippe le Bean 495; III, xxv, 231, Voir aussi Chievres.

CROY (Guillaume de), marquis de Renty, IV, 71.

Croy (Guillaume de), évêque de Cambrai, II, 58. - Est nommé cardinal, III, 34, 35, - Passe au siége de Tolède, 139. - Sa mort, II, 64.

CROY (Jacques de), 1V, 459.

Choy (Michel de), sr de Sempy, I, 403; II, 59,

Chuy Philippe de', comte de Porcean. Est nommé de la Toison d'or, 11, 57.

GROY (Philippe de), sr de Molembais, IV, 472.

CROY (Philippe de), comte de Solre-le-Château, IV, 459,

CROY Philippe del, duc d'Aerschot, 11, 100, 324 380; IV, 70.

CROY (le sr de), III, 390

CROY (la marquise de), IV, 9,

CROY [Mile de], III, 47, 130, 499.

GROYN (Philippe), I, 527.

CRUSITH OR CRUTTH (Pierre), III, 522, 527.

CRUSULLE (l'adelantado de), 1, 172.

CRUYNINGREN (Anne de), IV, 460,

CRUYNINGHEN (Jacques de), 1, 128, 349.

CUENCA (l'évêque de). Est pommé président du Conseil des Indes, 11, 253.

CUEVA ou CUEBA (Bartholomé de Ia), évêque de Cadore, H, 307.

CUEVA 'don Bertrant de Ia), duc d'Albuquerque, chevalier de la Toison d'or, II. 99, 512; III, 308, 309, 391; IV, 379,

CUEVA (don Christophe de la), II, 514; III, 392.

CUEVA ou COEBA (don Diégo de la), III, 307.

CUEVA (Francisco de la), duc d'Albinquerque, I, 151, 472,

Cueva (don Juan de la), 11, 503,

CUEVA ou COEBA (Louis de), III, 307.

CUEVA OU GUEBA (Marie de la), comtesse d'Urueña, IV, 74,

CHEVA (don Pedro de Ia), II, 154; III, 306, 385.

CUIGNET (Hubert), H, 520.

CUIN OU CUYN (Nicole de), II, 520; III, 396.

Cuise I, 45, 16,

Cuizery, I, 10.

CULEMBOURG (Isabelle de), I, VIII.

CUNIGA (don Alonso de), due de Bejar, etc. I, 180.

CUNIGA (don Francisco de), comte de Miranda, I. 148.

CUNIGA (Jean de), 11, 503, 511; 111, 390.

CURANGE 11, 30, 101, 308.

CERARD (Martin), I, 347.

CUYPERE (Gilles del. II, 521.

CYBOULE. VOIR CEBOLLA.

CYLLY (Claude de), I, 525.

CZYRACK (Eméric), évêque, 111, 554, 556.

DAERE William), IV, 255.

DAGON (Jean), 11, 508, 516.

DAILLON François de), comte de Lude, IV, 524,

Dale on Daule (Philippe), maitre d'hôtel, f, xxiv, 39, 127, 349, 404, 525.

DALEMAN ON DALLEMAN (Adolphe), II, 494, 509, 517.

Dalen (Joachim van), III, 308,

DALLE (vander), II, 504.

DAMANT (Pierre), évêque de Gand, IV, 539.

DAMES (Antoine de', 11, 511,

DAMMARTIN, 1, 51, 52.

DAMME (Antoine de), III, 389,

DAMME (Gilles van den), II, 493.

DAMMARTIN, III, 594.

Dampmart, I, 58.

DAMVILLERS, II, 331; IV, 32, 589.

DANDINI (le cardinal Jérôme). Fait des efforts pour amener la paix entre la France et l'empereur, IV, 101, 318, — Prend congé de l'empereur, 114. — Est chargé par le pape d'entrer en correspondance secrete avec Marie Tudor, 157.

DANEMARK, II, 211.

DANEMARK (Christiern II, roi de), II, 30.—Arrive à Bruxelles, II, 64. — Épouse Isabelle d'Autriche, 56. — Est nommé chevalier de la Toison d'or, 60.

DANEMARK (Christiern III, roi de). Sera requis d'assister les États de l'empire à repousser les Tures, II, 206. — Demande grâce pour Jean de Saxe, 341. — IV, 451, 493, 203.

DANEMARK (la reine de), sœur de Charles-Quint, Sa mort, II, 56, 75. — Est enterrée à Gand, ib. — Voir anssi AU-TRICHE Isabelle d').

DANEMARK (le prince de), Sa mort à Gand, II, 102.

DANEMARK (Christine de), éponse de François Sforce, II, 108. — Devient veuve, 593, 595. — Ménage les négociations de Lille, IV, 30. — Arrive à Londres, IV, 25, 67.

DANEMARK (Ia princesse de), II, 410, 460, 168, 475, 276, 285, 286, 309, 310, 397.

DANEMARK (Ies ambassadeurs de), II 13.

DANEMARK (Assel de), 11, 506.

DANEMARK Colin), II, 509, 517.

DANIEL, sculpteur, II, 545.

DANNO (Albert), 11, 510.

DANNOY (Martin), 1, 367.

DANNOY (Charles), 1, 349.

DANNOY (Eliacin), I, 367.

Danses, allemandes, espagnoles, françaises et mauresques, I, 46, 49, 50, 59, 60, 133, 134, 140, 141, 248, 249, 252, 257, 258, 277, 292, 305, 306, 314, 320, 321, 328, 339; H, 73, 250, 272, 286, 296, 334, 383, 387, 388, 390, 392; HI, 411, 117, 220, 223; IV, 76, 81, 485, 502, 516, 516, 523, 551, 582, 585, 619, 623, 641 à 644.

Danseuse à Colombres, III, 111.

DANSQUE (Claude), III, 395,

Dantiz (Autoine), 1, 525,

DANTZICH, IV, 151, 394. DANUBE II, 403: IV, 471

DANUBE, II, 103; IV, 471.

DARDANELLES, III, 525.

DARNLEY (Marguerite, comtesse de), femme de Mathieu, comte de Lennox, fille de Marguerite, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, IV, 221, 378.

DASNE (Albert), II, 518.

Dassy (Simon), 1, 356.

DAULE (Werner de), 11, 563.

DAUPHINE (fe), 11, 211.

DAUPHIN viennois (le). Sa mort, II, 137.

DAUPHIN (Ie), II. 154.— Assiége Perpignan, 211.— Attaque le comté de Roussillon, 214.

DAUPHIN (ambassadeurs du), I, 61.

DAUPHIN (Guichard), ambassadeur de France, 1, 57.

DAUPHINE (Mine 1a), 1, 39; II, 142.

DAVALO (Fernando Francisco), marquis de Pescara et de Guasto, IV, 422.

DAVE (Olivier de), III, 310.

DAVID, évêque écossais, IV, 388.

DAVID (Hugnes), IV, 446.

Davila (don Pedro), marquis de las Navas. — Est envoyé en Angleterre avec des présents destinés à la reine. 1V, 13.

Dax, 1, 446; II, 454.

DAYS (Louis), I, 350. DEBAND, Voir BOPFINGEN.

DECAUFFAIN (Jean), II, 507.

DEEKEN (Jean), 111, 306, 389.

DEFTEL (Pierre), III, 395. DEGRAVE (Cornille), III, 390.

DEGRAVE (GOTHINE), III, or

DELBECQ, III, 167, 174.

DELBOEUF (le marquis); Voir GUISE DE LORRAINE.

DELEPIERRE (Antonin), I, 367.

DELEVAL (Jean), 1, 360.

DELFA, plante venimense, 1, 201.

DELFT, 1, 72, 74, 75, 77, 112, 118; II, 15, 161.

DELILLE (Martin), II, 509.

DELISLE (Léopold), I, xxvi.

Delleberco, 1, 328.

Demericourt, I, 30.

DENIA (le marquis de), III, 191, 202, 214; IV, 75.

DENIS, IV, 445, Voir SANDOVAL,

DENIS (Jean), I. 368,

DENBOCH N), IV, 379,

DERRY (le due de), I, 17,

DERBY (Milord), IV, 104, 233, 244, 301. - Voir aussi STAN-

DERMUYDE (Gilles), III, 309, 392.

DESCHANGE (Jean), 1, 532.

DESCROTIERES (Mathieu), II, 509,

DESCROTIERES (Matmen), 11, 50; DESKIEN (Philipot), I, 359,

DESMARÉS OU DESMARETZ (Nicolas), 1, 372, 494, 509, 517,

DESNE (Jean), I, 352.

DESPREZ Baudechon), 1, 368,

DESROTLEDE (Jennin), II, 506.

DESTEL (Pierre), III, 313,

DESVOZ (Richard), III, 312,

DEVos, peintre, IV, 555.

DEUIL, à la mode espagnole, I, 197.

DEUILLE (Messire Jacques), III, 248,

DEUX-PONTS (le due des), II, 353.

DEUX-PONTS (la duchesse des), II, 356.

DEYNZE, I, 51, 52, 59, 60, 63, 73; IV, 639.

DICBIER (Henri), IV, 375.

DICBIER (Jean), IV, 638, 639, 646

DICBLES ON DUBEN, II, 343.

Diego (don), 11, 514.

DIELBEEK (N.), 505, 513,

DIEPE, II, 411, 209, 269, 309.

DIEPENBEEK, IV, 644.

DIERE, l'Allemand, HI, 168.

DIERICX (André), II, 530,

Diest, II, 264, 308; IV, 568, 591, 592, 593, 596, 601, 631, 633, 644.

DIEST (Henri, sire de), IV, 611, 615, 616.

DIEST (le Sr de), II, 270; IV, 577, 595, 597, 640, 641.

DIEST (François van), H. 505.

Diètes à Augsbourg, II, 96, 349, 333, 404, 424, 435, 498, 441, 444, 434; à Nuremberg, II, 277, 436; à Ratisbonne, II, 102, 168, 277, 334; III, 404; à Spire, II, 205, 276; à Worms, II, 465,308, 309, 442.

DIETRICHSTEIN (François de), eardinal, légat du pape, 1V, 809 NIO

DIETRICASTEIN (Maximilien, comte de), IV, 459, 472.

Dieven (Sigismond van), 11, 504.

DIEZ Michel Juan de), III, 308.

Dijon, I, 10, 11, 14, 56, 57, 65, 66, 70, 86.

DIJON (Archives de), 1, 111.

DILBORN, II, 261.

DILIGHEM (abbaye de), IV, 436.

DILIGHEM (l'abbé de), 1, 83, 97; IV, 638.

DILLINGEN, II, 336, 337; IV, 201, 253, 471. — Description, 1, 304. DIMIZE Jacques), H. S14.

DINANT, Est pris par les Français, IV, 421.

DINAUX (Arthur), III, XIX.

DINKELSBÜHL, H. 401, 331, 332, 337.

DINERS, II, 382, 383, Voir aussi Festins.

Discordi Pierre), H. 505.

DISPE Gabriel, H. 505, 513.

DISPE (Philippe de la), II, 505, 513.

DIURNAL de l'expédition de Tunis, III, XXIV.

DIXIÈME DENIER (impôt du), I, 215.

Dobley (Bernard), 1, 349.

Dobson (Guillaume), IV, 446.

DOCOCHE (Mare), III, 311.

Doczy (Jean), assassin de l'évêque Eméric Bryback, III, 558,

Dolce on Dolce Aguas ou Agua, 1, 203; II, 47, 95, 489, 256; IV, 5, 479, 480.

Domaines (les), Sont engagés aux Pays-Bas, 1, 471.

Domestiques (les). Sont bien traités en Allemagne et mal tenus en Espagne, III, 238.

DOMMARTIN (le comte de', I, 38,

DOMMARTIN (Diane de), II, XXV; IV, 9, 459.

DONAUWERTB, 11, 332, 336, 348, 398, 464.

Done (Georges vander', 11, 542,

Dongelberg (Gui de), II, 563.

DONNEMARIE, I, 13.

DONZELLES, I. 152, 254, 255. Voir anssi SANCTA MARIA DE LAS HUELGAS.

DONZELLOS l'aleade de los;, 1, 539,

DONZY, I. 47.

Dordrecht, 1, 72, 78, 109, 118; II, 15, 161; IV, 605.

Donemus (Pierre), II, 544.

DORENT. VOIT URENA.

DORET (Étienne), II, 510.

Donia (le cardinal), H. 190.

Dotta (Andrél, prince de Melfi. Prend Génes, II, 78. —
Arrive à Barcelone, 82, 83, 110, 239, 233. — Est nommé
chevalier de la Toison d'or, 99. — Prend Koron, 103. —
Arrive à Naples, 113. — Prend Antibes, 136. — Attaque
la flotte Turque, 140, 146, 147. — Reçoit l'empereur, 142. —
Retourne à Gènes, 199. — Arrive à Rosas, 242, 245. —
Prend quatre galères françaises, 256. — Conquiert Monastir, 397. — Prend la ville d'Afrique, 424. — Conclut une
convention avec les habitants des lies de Gerbes, 424. —
Revient à Naples, 437. — Enveloppe Gottier Raix,
corsaire Ture, 462. — III, XII, XXVII, XXVII, 320, 321,
322, 327, 336, 378, 375, 376, 379, 385, 416, 434, 439, 549,
562; IV, 6, 176.

DORIA (Antoine), II, 193, 199; III, 372, 562; IV, 23.

DORIA (Antoine-Marie), IV, 69.

DORIA (le sº Étienne), IV, 43.

Doria Fernando), IV, 461.

Duria (Janotin . II, 143, 191, 195, 201, 202, 254.

Doria (Jean-André), prince de Melfi, IV, 495, 506.

DORIA (Lelio), IV, 43.

DORIA (Pierre), I, 349.

DORMANS (N.), II, 514, 506.

DOBRIER, I, 90.

DORTINGHEN, I. 529.

DOUAL, I. 23, 27, 36, 44, 49, 51 à 54, 60 à 62, 73, 84, 101, 102; II, 166, 384, 556, et suiv.; IV, 31, 34, 547, 570,

585, 617, 622, 623,

DOUBS, 1, 297.

DOUBS (l'ile sur le), I, 66,

DOUGBY, IV, 426.

Douglas (Archibald), comte de Lennox, IV, 221.

Douglas (Marguerite), comtesse de Lennox, IV, 25.

DOULCEAU (Jacquet), II, 517.

DOULLENS, I, 16, 17, 36; IV, 30, 31.

Dounal ou Douval, 1, 29, 36.

DOUBDAN, I. 34, 45.

DOUBEL, Voir DUEBO.

Douvres, III, 59,

Dours? 1, 23, 39.

Does, Voir TER DOEST,

DOUTREVOLT (Josse), I, 359.

Douvbes, I, 423; H, 27, 32, 63, 66; III, 574; IV, 21, 22, 24.

73, 171, 203, 243, 319, 377, 385, 388, 403. Douvrin (André de). I, 128, 351, 352, 496, 529; II, 507;

III, 263, 279.

Douvrin (François de), III, 310.

Doux (Pierre Ie), I, 354.

DOVER (Robert), IV, 447.

DOYEN (François le), II, 510; III, 394.

DOYGNES, II, 69,

DOYNNE, Voir DUENAS.

DRAGON merveilleux, II, 461.

DRAGUEL (Josse), II, 510.

DRAGUET RAIS, corsaire Turc, II, 404, 424.

DRANNAT POINT, III, 297, 298.

DRAPS anglais, II, 431.

DRAPS (présents de), II, 510.

DRENGWAIRT (Jean de), sr de Dormael, IV, 520.

DRENE OU DREVE, 1, 47.

Dressoirs, I, 165, 489. Voir aussi Vaisselle.

DREUX, III, 594.

DRIESSCHE (Josse de la), 1, 35,

DRION (Baudechon), 111, 395.

DROIT de vingtième, percu sur les effets passant d'un royaume dans un autre, I, 210.

DROMISEDES (le comte de), III, 191.

DRUON (Baudechop), II, 516, III, 312.

DRUYM (Charles), II, 525.

DUBOIS (André), aide-chambre de l'empereur, III, 438.

Dubois (Charles), H. 548,

DUBOIS (Étienne), II, 507.

DUDOIS (N.), IV, 368,

Ducs et manguis d'Espagne, Leurs revenus, I, 232.

DUDDELEY Guiford), IV. 96.

DUDDELEY (Henri). Son interrogatoire, IV, 400, 158, 385.

Denneley (John), due de Northumberland, IV, 20, 84, 88,

DUDDELLY (Robert), IV. 223.

Duenas, I, 165: H, 26, 33, 36, 68, 154.

DUEBO, I, 154, 168.

DUFAY (Louis), III, 310. DUFFEL (la dame de) IV, 576.

DUFOUR Pierre, II, 534, 544.

DUJARDIN (Philippe), III, 310.

DUNBAR, IV. 295.

DUNKERQUE, II, 27, 32, 383; IV, 22, 24, 29, 30, 73, 377, 541

DUN-LE-ROI, I, 47.

Duxois (Mr de), I, 299.

Dunois (la comtesse de), 1, 132, 136, 293,

DUNZE, Voir DEYNZE,

DUPLOICH (François), H, 566.

DUPONT (Antoine), III, 390,

DUPRÉS (Gérard), II, 517.

DUPUY (P.), I, XIX, XX.

Dupuys (Remi), H, xxyii, xxxi.

DUQUE OF ESTRADA (Hernan), 111, 134.

DUBAND (maître Jean), 1, 38.

DURANGYS (N.), 11, 508.

DURAZZO, II, 148; III, 536.

DUREN, I, 108, 335, 336; II, 259; III, 443, 444. - Est assiégé, II, 259; III, 443. - Est pris et brûlé, II, 259,

DURER (Sigismond dc), II, 512; 111, 309, 391.

DURET (Pierre), I, 347; II, 502, 520.

DURET (maitre), II, 540.

DURINGREEST, I, 365, 530.

DUBTAL, III, 593.

DUSSELDORF, II, 311.

Duy (le sº de), II, 553, 556.

DUYTSLANT (N), II, 516.

DYÉGHE (le bâtard don), I. 529.

DYRRACHIUM, II, 148.

DYSPE (Philippe de la) III, 392.

EBERSTEIN (le comte d'), et ses compagnons, Sont arrêtés, 11, 347,

Ecclésiastiques (la réforme des), 11, 455.

ÉCHASSES (le jeu d'), IV, 521.

ECHENAIS (le sr d'), dit Tinteville, 11, 288.

ECIJA, 11, 39, 76,

ÉCLUSE (l', en Flandre), 1, 22, 59, 63, 74, 76 à 78, 80, 81, 88; 11, 15, 20, 385; 111, 33, 407; 17, 2, 541,

ÉCLUSE (l'), près de Douai, I, 41.

ÉGLUSIER-VAUX. 1, 36, 37.

ÉCOLE an monastère de Notre-Dame, 1, 200, Voir Collèges. Écossais (les). Excitent à la révolte en Irlande, IV, 182, 204. Sont dégoûtés des Français, 378. - Montrent mauvaise volonté à l'égard de l'Angleterre, 255. - Menacent ce pays, 412.

Écosse, IV, 118, 378; 163, 211, 228, 242, 345, 251, 295, 355, 364, 407,

Écosse (Jacques V. roi de), chevalier de la Toison d'or. 11. 98. - Sa mort, 252.

Écosse (la reine d'), Ses droits au trône d'Angleterre, IV, 188, - Crainte au snjet de ses prétentions à ce trône, 220. - Engage Marie Tudor à entretenir la paix avec la France 294.

Écosse (le gouverneur d'), 1V, 378.

Écosse (ambassadenrs d'), 1, 68, 98.

Ecquyus (Jean), 11, 475.

EDINCTON, Voir HASTINGS.

EECHE on EEKE (Mr d'), IV, 415, Voir SCEPPERE,

EECKHOUT (l'abbé d'), 1, 93.

EECLOO, 1, 22, 23, 50, 59, 80, 81, 411; 11, 12, 45, 30, 32, 160. 312, 313, 383; 111, 40; IV, 573, 619.

EEMS (I'), 1, 74, 75.

EFFELINGHEN (Gnillemin d'), 11, 507.

ÉGLISE (gens d'), Leur rudesse à Valladolid, 111, 179, 180, Excommunient le maréchal des logis du roi, 180.

EGMONT (Anne d') Éponse Gnillaume de Nassau, 11, 461.

EGMONT (Charles d'), duc de Gueldre, I, VII, XII, XXV; 11, 330; III, 437. - Ses guerres, voir Gueldre.

EGMUNT (Charles I, comte d'), II, 154.

EGMONT (Charles, troisième comte d'). Sa mort, 11, 199.

EGMONT (Charles, comte d'), IV, 459, 472, 524, 537,

EGMONT (Éléonore d'), 1V, 460. EGMONT (le comte Félix d'). Est nommé de la Toison d'or.

EGMONT (Floris d'), sr d'Ysselstein, 1, 392, 460, 472; 11, 134,

136, 152, 153. EGMONT (Frédéric d'), comte de Buren, Sr d'Ysselstein, I, 127. - Voir aussi BUREN et YSSELSTEIN,

EGMONT (M. Georges d'), évêque d'Utrecht, 11, 590.

EGMONT (Georges d'), IV, 71,

EGMONT (Gnillaume d'), 111, 310,

EGMONT (Jean, comte d'). Est nommé de la Toison d'or, II,

EGMONT ,le comte Lamoral d'), 11, 285, 294, 296, 297, 299, 306, 307, 310; IV, 68, 70, 220, 258, 260, 269, 290, 293, 294, 295, 301, 304, 322, 328, 341, 348, 354 à 357, 364, 379, 381, 384, 385, 411, 458.

EGMONT (Margnerite d'). Épouse le st de Vaudemont, 11,

EGMONT (Marie-Christine d', 1V, 458.

EGMUNT (Maximilien d'), comte de Buren, chevalier de la Toison d'or, 11, 165, 324, 376.

EGMONT (le sr), lieutenant et gouvernenr général de Hollande, 1, 475,

EGMONT (le comte d'), 11, 261, 270, 274, 288, 326, 386, 387, 390, 392, 437, 459, 912; IV, 193,

EGMUNT (la comtesse d'), 11, 268, 269, 377.

EGMONT (Mr d'., 1, 107.

EGMONT (Mile d'), sœur de Lamoral, 11, 286.

EGMONT (la demoiselle d'), II, 270, 272,

EGMONT (la fille du comte d'), 128.

EGRA. 11, 341.

EGUA, 11, 47.

ÉGYPTIENNES, Voir ASTURIES, EGYPTIENS, 11, 422.

EHINGEN, 11, 48, 96, 304, 470,

EHRENBERGER-CLAUSE, 1, 324.

ELBE (I'), 11, 342,

ELDEREN (Arnoul d'), 623, 646.

ÉLÉPBANT (un). Est introduit à Valladolid, 111, 236.

ÉLEPHANTS dansants, III, 565,

ÉLÉONORE d'Antriche. Voir AUTRICHE.

ELFAULT (François d'), 11, 50%. ELIESQUES, Voir ILLESGAS.

ÉLISABETH d'Angleterre, Voir Angleterre,

Elne, 1, 265; 11, 139,

ELNE (l'évêque d'). 11, vn., 69, 243, 462.

ELSHEIM, IV, 467.

ELSINGHE (N.), 11, 506.

ELSLUG (Conrard, sr d'), IV, 645. ELST (Jean vander), 1V, 565, 599,

ELTER, IV. 588.

ELTSES (le commendador des), 111, 308.

ELY (l'évêque d'). Voir THIRLBY.

EMBRUN (l'archevêque d'), 11, 71, 72.

Емевіси, 1, 396.

EMERSHOFFEN (Edelhans van), 11, 504.

EMIONAGERE (Abderem . 111, 370,

EMMERY (Jean), 111, 312, 394,

EMPIRE (les électeurs de l'). Élisent le roi des Romains, I.

EMPLOYÉS de la maison du souverain (les). Sont en désarroi, 1.468.

Eus Josse d', 1, 531.

Exentse (le marquis d'), 111, 312

ENDELLE, 11, 41,

ENEE, fils d'Anchise, III, 377.

Enfants exposés, 11, 181.

Enghien, 1, 73, 95; 11, 12, 17, 18, 50, 99, 583; IV, 26, 27, 574, 581, 585, 648, 636.

ENGRIEN Ie due d'). Voir Bourbon Jean)

English Englobert, sr d'), IV, 645,

ENGBIEN (Imbert d'), IV, 618, 623,

ENGRIEN Te sr d'), IV, 383, 574, 569, 571, 580, 618, 623,

Enghien (Me d'), 1V, 579, 580, 633, 643,

EXGHIEN Pierre, bătard d'), 1, 532.

ENGHIEN Pierre d', alias d'Alost, 1, 363,

Englefield sir Francis', IV, 120, 160, 161, 480, 197, 224, 226, 278.

ENGLISCHE (Thomas), IV, 444, 466.

Engueran Guillemette', 1, 366; 11, 508, 516, 530; 111, 395.

ENINGA don Juan de , 111, 306.

Enkeyword Adrient, count plus tard sous le nom d'Adrien IV, pape, II, 492, - Est nommé cardinal, III, 158. - Est nommé vice-roi de Castille, 11, 62. - Essaie d'apaiser les Communeros, II, 46, 87, 88, - Voir aussi ADRIEN VI et TORTOSA.

ENKHUIZEN. Vaisseaux de cette ville qui preunent part à l'expédition de Tunis, III, xvi.

ENRIQUEZ don Enrique), adelentado de Galice, 1, 166.

Enrique, (don Enrique), 111, 307.

Enriquez (don Fadrique, grand amiral de Castille, I, 166, 436, 511.

Enriquez (Rodrigo), III, 307,

ENRIQUEZ DE CABBERA (don Louis), comte de Modica, IV,

Exs. IV, 468.

Exs (Henri van), dit Suijdewint, 1, 475

Enseignement. Voir Université, Collèges, Écoles.

Ensisueim, description, 1, 303.

EPERLECQUES, 1, 16, 17, 18, 28.

Epernal, Est brûlé, II, 291,

EPHA, 11, 45.

EPINOY 'le comte d'), 11, 158.

Epinov la comtesse d', Il, 159,

EPINOY le prince d'). Voir MELUN.

Eras ou Heras, 1, 241, 245, 382,

ERASO (François', 1V, 426 440.

ERCKELINS, 11, 261.

ERESMA, 1. 170.

ERGNAM (le sr d'), 11, 512.

ERMAN, IV. 444.

ERMUDE (N.), 11, 506, 512, 514.

ERRELIN Técuver), 11, 548,

ERSTESTEM (Christophe d'), II, 514; III, 392.

ERTVELDE, H. 7; HI, 40.

ERYX MONS, 111, 377.

ESCAILLE (André de l'), prétendu fils naturel de Philippe le Beau, 111, 37 à 39.

ESCAILLE (François de l'), 111, 38,

ESCALIN (Autoine), baron de la Garde, dit capitaine Paulin, IV, 277 Voir PAULIN.

ESCALLAND (Pierre), 1, 529.

ESCALONE (le duc d'), II, 87, 150, IV, 75.

ESCARMOUCHES, I. 186.

ESCAULT (le sieur de l'), II, 122.

ESCHALLON, 1, 358

ESCHARNY (Alain), 1, 352.

ESCHARNY (Perquin), t, 353.

ESCRENBACH, 11, 102,

ESCLEBES (Gilles d'), 1, 527

ESCORNAIX (l'écuver d', II, 548.

ESCORNETS (N), 111, 309.

ESCRIMES à Valenciennes, 11, 582.

ESPORME (Henri), 1, 526.

ESPAGNE, 1, 209, 408; II, 106.

ESPAGNE Revenus des prélats et nobles d'), I, 231 et suiv. ESPAGNE (Ferdinand roi d'), I. XXV, XXVB, 435. - Rend visite à Philippe le Beau, 173. - Reçoit le nœud d'amour, 22 - Est créé chevalier de la Toison d'or, 241. - Repudie l'arrangement entre Philippe le Beau et le roi de France, 291, - Fait la paix avec la France, 400, - Négocie sou mariage avec la fille du comte de Foix, 400, 401. - Prétend à la possession des États de sa femme défunte, 411 à 413, - lutercepte des lettres de Philippe le Beau, 414. - Est excité par les Français contre ce prince, ib. - Épouse Germaine de Foix, ib. - Se ligue avec la France, ib. - Part pour Naples, 448. - Subit l'influence de la France, 430. - Attend Philippe le Beau à Ouissaut, 434. - Fait des recherches pour rencontrer son gendre, ib. - Quitte Villa Franca, 437. - Négocie un traité avec Philippe le Beau, ib. - Voit ce monarque, 438. - Enlève tout l'argent des pays appartenant à Philippe le Beau, 450. - Conclut une alliance avec le roi de France, 465 - Irrite le Pape par sa conduite, 466, 478, - Se conduit mal à l'égard de ses petits enfants, 479. - Donne audience à un ambassadeur de Philippe le Beau, 510. - Fait venir des troupes d'Andalousie, 519, 522. - Est accusé de vouloir tenic prisonnière la reine Jeanne, 522. — Veut supprimer l'inquisition, tb. - Langage qu'il tient à un envoyé de

Philippe le Bean, 533. — Tache de s'entendre avec ec prince, 539, 541. — Son ambassadeur à Rome s'entend avec celui du roi de France, 548.

ESPAGNE (Ferdinand I, roi d'). Voir ARAGON.

ESPAGNE (Isabelle reine d'), Voir CASTILLE.

ESPAGNE (Philippe, prince d'), ensuite roi sous le nom de Philippe II. Sa naissance, II, 78. - Arrive aux Pays-Bas, III. - Description de son voyage, ib., MAVI. - Est nommé de la Toisou d'or, 98. - Va trouver son père à Ocaña, 200. - Est reçu par les Cortès, 214, 245, 242. -Arrive à Barcelone, 244, 246 à 247. - Est parrain du fils du duc de Somma, 247, - Épouse la fille du roi de Portugal, 251. - Assiste à la consulte de guerre, 253. - Naissance de son fils, 310. - Se rend à Spyre, 375. - Est atteint de la fièvre, 211. - Arrive à Tervueren, pnis à Bruvelles, 379, 380. - Assiste à un festin donné par la ville de Bruxelles, 381, - Obtient un prix à la jonte en cette ville, ib. - Célèbre la Fête-Dieu, 382, -Fait sa joyeuse entrée à Lonvain et à Bruxelles, 16, - 1d. à Bruges, 383. - Se rend en plusieurs villes des Pays-Bas, 383 et suv. - Fait son entrée à Tournai et à Arras, 384. - Obtient un prix à la joute de Binche, 386. -Prend part au jeu des Chevaliers errants, 387. -- Est parrain du fils de la duchesse d'Aerschot, 389. - Fait son entrée à Malines, à Anvers, 390, - Est parrain du fils du comte de Mansfelt, 391. - Accompagne son père à Tongres, 396, - Fait son entrée à Maastricht, ib. -Se rend à Turnhout, 396. - Arrive à Ausbourg, 398. 441. - Quitto cette ville, 405. - Y revient, 423. -Obtient des indulgences, 442, - Demande à son père l'investiture des fiefs qu'il tient de l'Empire, 459. -Désire succéder à l'Empire, 460. - Se rend à Munich, 461. - Retourne à Ausbourg, 461. - Quitte son père, 463. - Son voyage en 1551, IV, 3. - Ses voyages antérieurs, en Flandre, en Italie et en Allemagne, 1. - Arrive au Tyrol, 4, puis en Lombardie, 3, - Est reçu en Italie, ib. - Est complimenté par un envoyé du roi de France, 5. - Est logé chez le prince de Melphi, 6. -Est rejoint par son bean-frère, ib. - S'embarque à Nice, et arrive en Espagne, ib. - Rend visite à sa grand'mere 7. - Organise la maison de son fils, 10. - Pourparlers de son mariage avec Doña Maria de Portugal, 121, 144. - Négociations de son mariage avec Marie, reine d'Angleterre, 12, 138 et suiv. - Recoit des nouvelles du projet de son mariage avec Marie Tudor, 12, 116. - Ses fiançailles, 12, 13, 11, xtv. - Dépêche le marquis de las Navas vers la reine, 13, - Charge une délégation pour assister aux obsègnes du prince de Portugal, ib. - Va à la rencontre de sa sœur, 14. - Envoie Diégo Azevedo en Angleterre, 42. - Ses qualités et capacités, 138. 139, 140, 161. - Envoie Mendoza à la reine d'Angleterre, 165, 173. - Son portrait est remis à Marie Tudor 201, 210. - Est mal prisé par l'ambassadeur de France,

233. - Précantions pour sa réception en Angleterre, 245, 246, 247. - Consuiration contre son débarquement en Angleterre, 252, 253. - Son entrée en Angleterre est favorisée, 254. - Donne plein pouvoir pour traiter de son mariage, 283. - Approuve ledit traité, 285. - Son père l'avertit de tont ce qui se passe à propos de son mariage, 304. - Les Anglais sont mal disposés à son égard, 305. - Les Français arment pour empêcher son passage, 317. - Son arrivée est attendue avec impatience en Angleterre, 319, 324, 329. Son futur voyage en Angleterre, 325. - Recommande à Renard de faire disparaltre en Angleterre toute prévention contre lui, 336, - Sera bien accueilli à Londres et à Pleymonth, 338. - Son traité de mariage, 353. - Ratification du traite, 355. - Les Français arment dans le but de l'arrêter sur mer, 356, - Une ambassade auglaise lui est envoyee, 360 - Les recoit et leur fait des présents, 15, - Route qu'il doit suivre, 323. - Mesores à prendre pour sa réception en Angleterre, 372. - Ses serviteurs anglais vont prêter serment, 373, - Formation de sa garde, 373, 386. - Précautions à prendre et prises sur mer pour son voyage en Angleterre, 377, 378, 387. - Préparatifs pour sa réception en Angleterre, 386, 389, 392, 411, 413. - Ses titres en Angleterre, 393, 411, - Est învité à accepter l'ordre de la Jarretiere, 395, 412, - Envoie la ratification de son acte de mariage, 398, - Sa généalogie, ib. - Se trouve dans l'impossibilité d'arriver en Angleterre, 400, 405, - Nouvelles de son départ, 410. 411, 412. - Retarde son voyage, 413, 418. - Conduite qu'il doit observer en Angleterre, 417. - Amenera des forces et de l'argent à son père, 418, 423, - Peste dans ses vaisseaux, 418, 419. - Annonce de son vovage, 419. 420. - Grand bruit de son arrivée en Angleterre, 421. - Annonce de son mariage, 422. - Listes des nobles qui l'accompagnent en Angleterre, ib., 425. - S'embarque, 15. - Est recu en Angleterre, 16, 423, 424. - Se rend auprès de la reine, 16, 17, 426. - Cérémonies de son mariage, 17, 18, 428 et suiv. - Tient un chapitre de l'ordre de la Jarretiere, 19. - Va à Richemont et dans le faubourg de Londres, ib. - Fait son entrée en cette ville, 49, 432, 433, - Sa manière d'agir à l'égard de la reine, 426, 430, et des Anglais, 431. - Troupes qu'il amène en Aogleterre, ib. -- Les seigneurs des Pays-Bas viennent lui faire leur révérence, 19 - Joie aux Pays-Bas de son union avec la reine Marie, 427. - Travaille au rétablissement de la religion, 20, 430, 437, 442 Fait chercher le cardinal Pole, 20, 431, 437, 440, — Est félicité par l'ambassadeur de France, 423. - Part pour les Pays-Bas. 21, 436. - Écrit an légat du Pape. 438. - Sa maison en Augleterre, 442 et suiv. - Renonce au royaume de Naples et au duché de Milan en faveur de son fils, IV, 16, 17 .- Va recevoir le roi et la reine de Bohème à Louvain, 23, - Se rend en Zélaude, 24, - Retourne en Angleterre, 24. - Y recoit des membres de sa famille, 25. - Retourne aux Pays-Bas, y réside et se rend au camp, pendant la guerre avec la France, 26, 27, - Ses troupes brûlent tout le pays jusqu'à Compiegne, 27. - Reçoit le légat du Pape, 28 - Donne un souper aux cardinaux envoyés par le souverain pontife, 29. - Apprend la mort de son père, 31. - Ordonne les obsèques de son père, 34 et suiv, à 62, ← Dine en public 63. - Reçoit à Bruxelles les députés du roi de France. 66 et suiv. - Ratifie la paix de Câtean-Cambresis, 67. Cérémonies à ce sujet, ib. — Envoie des otages en France, 68. - Épousera Élisabeth, fille du roi de France, ib. - Envoie le due d'Arcos faire le compliment de condoléance par suite de la mort du roi de France, 69, -Fait célébrer les obsèques de ce monarque, ib. - Tient un chapitre de la Toison d'or, 69, 70, 71. - Convoque les États généraux à Gand, et prend congé d'eux, 72. -Quitte les Pays-Bas, 72, 73. - Arrive en Espagne, 73. -Assiste avec des membres de la famille à l'exécution d'hérétiques, 74. - Fait recevoir sa femme Élisabeth de Valois, 74. - Fait des présents à la Chapelle des Rois à Tolede, 75. - Va épouser Isabelle de Valois, 75, 76. -Recoit le collier de l'ordre de St-Michel, 16. - Fait son entrée avec la reine à Tolède, 79. - Recoit lui et son fils les hommages des Castilliens, 80. - Épouse Anne d'Autriche, III., xxxiv, xxxv, 583 - Nomme de Vandenesse son contrôleur, II, XIII, XIV. - L'aceuse d'avoir des relations avec les chefs de l'opposition aux Pays-Bas xvii. - Abdique la souveraineté des Pays-Bas en faveur de sa fille, IV, 462. - Sa mort 471.

ESPAGNE (Philippe III, roi d'), IV, 463. — Arrive à Valence, 501. — Assiste à l'entrée de la Reine à Valence, ib. — Fait son entrée à Barcelone, 503. — Y jure les priviléges du pays, ib.

ESPAINE (don Carlos, infante d'). Est créé chevalier de la Toison d'or, IV, 22. — Projet de son mariage avec la fille du roi de France, 32, 279 — Sa maladie, 73 — Assiste à l'exécution d'hérétiques, 74. — Reçoit sa belle-mère, 79. — Reçoit les hommages des Gastilliens, 80, 81. — Projet de lui assurer certains royaumes, 139. — Bruits concernant son déshéritement, 232.

ESPAGNE (don Frédérie d'), roi de Naples, 133.

ESPAGNE (don Ferdinand d.). Est nommé de la Toison d'or, 11, 56.

ESPAGNE (don Manuel d'), 11, 557.

ESPAGNE (Cornille d'), tt, 513, 111, 307.

ESPAGNE (Jaspard d'), 111, 308,

ESPAGNE (Jean d'), I, 532.

ESPAGNE de conoctable d'), épouse Jeanne d'Aragon, I, 483. ESPAGNE (les ambassadeurs d'), 31, 38, 48, 103.

ESPAGNE (les États d'). Reçoivent Charles et sa mère, II, 42. ESPAGNE (la flotte d'). Arrive en Hollande, IV, 132. — Est en vue de l'Augleterre, 118. Espagnols (les). Sout mal vus en Angleterre, IV, 186; 188, 244, 427. — Murmurent contre l'alliance anglaise, 232. — Acusation dirigée contre eux, 235. — Leurs soldats périssent en mor, 245. — Sontobligés d'excuser la fierté des Anglais, 255. — Quittent l'Angleterre, 340. — Manifestations contre eux en ee pays, 361. — Cherchent querelle aux Allemands, II, 435, 436.

Esparraguéra, II, 243,

ESPARRE (André de l'), 11 422, 123, 209.

ESPINAR, I, 171.

ESPINAR DE SEGOVIE (1), 11, 36, 70.

ESPINE (l') HI, 168, 474.

ESPINE (Henri de l'), II, 509.

Espinoy, 11, 48.

Espinov (le comte d'), se d'Antoing. Est nommé de la Toison d'er. III. 25.

Espinox (le prince d'), 11, 261, 286.

Espinov (la princesse d'), II, 379, 385, 386.

Espinor (le bâtard d'), I, 526.

ESSCRENBEEK, IV, 610.

Essex (le comte d'), I, 91.

ESSISE, Voir EGIJA.

ESSLINGEN, 11, 258, 374, 398; 1V, 464, 469.

ESSONNES, 1, 64.

ESTAIMBOURG (N.), 11, 504.

ESTAMBRUZE (le sr d'), III, 390.

ESTANNE (Julien de), III, 193, 196.

ESTAQUETTE (l'), dans la forêt de Soigne, II, 312.

ESTE (don César d'), IV, 482.

Este (don Cesar d.), 17, 462. Este (don Francisco d'), II, 132, 444, 169, 475, 285.

ESTELLA, II, 35, 68, 209.

ESTERLICO, Voir HOSTAERICH, H, 139.

ESTIEMBOURG Herman d'), I, 527.

ESTIENBUURG (N.), 111, 307, 391.

ESTUROUES, Voir ASTORGA.

ESTOURMEL, sr de Vendeville, capitaine à Gravelines, IV, 330, 345, 346.

ETRADA (Herman duc de), III, 134.

ESTRAN (l'abbaye d'), 1, 27.

ESTREES (N.), II, 506.

Estrées, I, 45.

Estrées (la fille d'), 1, 128.

ESTREILLE, Voir ESTELLA.

ESQUILLACHE (d'), II, 135

ETAMPES, I, 31, 40, 45, 64.

ETAMPES (la duchesse d'), II, 142, 156, 295, 297, 300.

ETAMPES (le comte d'), I, 79, 82, 83 à 85, 87,

ETAMPES (Mile Isabelle d'), I, 79 à 85.

ETAPLES, I, 90.

ETAPPES. L'archiduc y est recu, I, 268.

ÉTATS d'Aragon, Valence et Catalogne, II, 210. Voir aussi Cortès.

ÉTATS (les) sont convoqués à Arras, IV, 30.

ÉTATS DE BRABANT, II, 264, 270, 521; IV, 569, 571, 577, 581, 586, 593, 596, 598, 609, 611, 614, 615, 629, 620 621, 624 à 645,

ÉTATS DE HAINAUT, IV, 613,

ÉTATS DE LUXEMBOURG, IV, 519.

ÉTATS (les) de Naples, Accordent un subside à l'empereur,

ÉTATS (les) de Sieile, Voir SICILE.

ÉTATS GÉNÉRAUX des Pays-Bas, I, 125, 455, 456, 458, 470; H, 55, 57, 400, 161, 375; HI, 25, 26; IV, 72,

ÉTATS de la maison de l'empereur, II, 502; III, 305, 389. - Destruction des états de la maison des souverains, II, 502, note.

ETHNA (le mont., 111, 381.

ETIQUE, Voir JETTINGEN.

ÉTOILE (P), I, 279.

ETROBIUS (Joannes), III, XIX, XXIV.

ETRYNA Jean d'i. HI. 308.

ETTAL, IV. 474.

ÉVÉCHÉS D'ESPAGNE, Leurs revenus, I, 231.

EVERBODE, IV, 600,

EVERBODE (l'abbé d'), IV, 575,

EVEREDS, IV, 443.

EVERERTT (Georges), IV, 401.

EVRART (Hugues), 1, 359, 532.

EVREUX, I. 30.

EVREUX (l'évêque d'), I 50,

Eu. 1, 29

Eu (le comte d'), I, 48.

Eu (la comtesse d'), 1, 90.

EURE (f), 111, 594.

EXCESTER (le cardinal), I, 76,

EXCETER, IV, 302, 420.

EXÉCUTIONS de malfaiteurs, I, 189.

Exercices militaires, 1, 264.

Extrème-onction, Manière de l'administrer, I, 193, 194,

EYAK, IV, 477.

EYCKEN Pierre vander), IV, 629.

EYGALADA Voir IGUALDA

EYMBERGHE, II, 404.

EYNGHER (Ulrie), III, 309.

EZELHEIM, H, 337.

FABIAEN (Donat), IL, 534.

FABIAEN (Jean), peintre, II, 553,

FAHINGHE, II, 464.

FAING (Gilles de , auteur du voyage de l'archiduc Albert, IV, 457, 461, 469, 463, 475, 577.

FAING (Jean, sr de), IV, 457.

FALAIS (François, dit le bâtard de), II, 438, 465, 396,

FALETAN (Jean de), I, 529; II, 504, 513; III, 308, 391.

FALETAN (Thibaut de), III, 309.

FALMOUTH, I. 409, 424, 429, 433; 111, 297; IV, 245, 382,

FALON (Jean de), I, 368, 533,

Falses (le marquis de), II, 209.

FALTAIN, gentilhomme bourguignon, III, 167, 221.

FALTRE (Milord), IV, 253. Voir FEUTRE.

FAMARQUES (Remi de), I, 530.

FANO (l'évêque de). Est chargé de la part du pape à traiter de l'affaire de Parme, II. 460,

FARNÉSE (le cardinal de), II, 83, 109, 117, 152, 158, 191, 192, 255, 256, 272, 275, 308, 335; IV, 488.

FARNESE (Octave, due de Camerino), II, 143, 188, 460, 462. Voir aussi Camerino.

FARNÈSE (Octave), prince de Parme, IV, 60.

FARNÉSE (Pierre-Louis), II, 350; III, 382, 383, 385.

FARNHAM, II, 32; IV, 373, 443,

FARO (El., II, 114; III, 382, 383,

FARRETTE (Warniex de), II, 506,

FAUCQUIER (Laurent), III, 306.

FAULCON (Alexis), III, 314.

FAULTE LA SAUE EN DYNOS, III, 545. Voir BELGRADE.

FAUQUEMBERGE (le cointe de), I, 409; II, 138, 379.

FAUQUEMONT, IV, 568.

FAVAQUES (Remi de), I, 365,

Fax (Jean), I, 109.

FAY (Jean du), 11, 506,

FAY Louis du), II, 507, 514; III, 393,

FAY (Mr du), 1, 268, 300, 302, 315,

FAYNGREM (Mare van), III, 313.

FAYRFYLD (Henri), 1V, 447.

FEALTER (le vicomte), Voir STANLEY,

Febvin (Guillemia), III, 47.

FÉCAMP, IV. 300.

FÉDERATION entre les Pays-Bas et l'empire, II, 372.

Feluy, H. 389.

FEMME MARINE, III, 107 à 410.

FEMMES (les). Sont honorées en Castille, III, 255.

FEMMES MAURES, Leur portrait, HI, 361.

FENNIN OU FEVIN Guillemin), II, 508, 516; III, 105.

FER (l'ile de), I, 225.

FERDINAND, roi d'Aragon, Voir Aragon.

FERDINAND (l'archidue). Voir AUTRICHE.

FÉBE (Ia), II, 158: IV, 27.

Feria (le comte de), 11, 256, 272, 296, 297; IV, 16.

Feria (le duc de), II, 286.

FERIA (le marquis de), IV, 24.

FERMIN Guillaume), I, 372.

FERNACQ (l'abbaye de), II, 293.

FERNANDE (le comte). Voir ANDRADA.

FERNANDEZ DE BOVADILLA (doo), comte de Chincon, IV,

FERNANDEZ DE VELASCO (D. Iñigo), duc de Frias, chevalier de la Toison d'or, II, 60; connétable de Castille, III,

FERNANDEZ DE VELASCO (don Juan), connétable de Castille, IV. 480, 481.

FERNANDEZ DE VELASCO (D. Pedro), due de Frias, chevalier de la Toison d'or, II, 98, 207.

FERNANDINA (le due de la), 11, 307, 310.

FERNELMONT (le sr de), II, 553, 556,

FERNIER (Charles), II, 536.

FERRAMENSOUE César), II, 513,

FERRARE, IV. 482.

FERRARE (Alphouse, due de), IV, 483.

FERRARE (Hercule II, d'Est, duc de), III, 385.

FERRARE (Louis de), IV, 66.

FERRARE (le duc de), II, 115, 144, 189, 191, 255, 286, 296; IV, 412, 449,

FERRARE (le prince de), ambassadeur, II. 209.

FERRETTE. Description, I, 302.

FERREYROS, I, 158.

FERRIERES, I, 65.

FERRIERES (le jeune), I, 357.

FERRIER, Voir FERREYROS.

FERRYS (lord), IV, 110, 120.

FERTÉ, II, 157; IV, 143, 145.

FERYON, I, 527.

Fessenheim, II, 336.

FESTINS, II, 296, 301 et suiv., 351, 352, 362, 379, 380, 381, 386, 387, 389, 442, 460; III, 251; IV, 75, 76, 479, 484, 485, 517.

Fète-Dieu. Est célébrée par l'empereur, son fils et la cour, II. 382. Voir DINERS, etc.

Fètes à Augsbourg, 11, 351.

FÈTES, III, 22, 23.

FEUCHTVANC, II, 167, 337.

FEUILLERES, III, 595.

FEUX de la St-Jean-Baptiste, I, 104.

FEUTRE (Milord), IV, 155. Voir FALTRE.

FEVIN OU FENNIN (Guillemin), III, 405, 508, 516.

FÉVRE (Engudron le), 11, 510, 517.

FEVRE (Henri Ie), II, 508,

Fevre (Maximilien le), III, 393,

FEVRE (Roland le), I, 119.

FEZ (l'ambassadeur de), II, 71.

FFORMANN (John), IV, 446.

FERENCHE (Joffroi), IV, 447.

FFYSSTER (Thomas), IV, 445.

FIANCAILLES, Coutumes observées à ce sujet, I, 147, 183; HI. 287.

FIRAFLESCHE (Jean de), III. 393,

Fico, traducteur, II, 446.

FIENNES (Jacques de), II, 510, 513; III, 248, - Voir Luxem-

FIENNES (le sr de), I, 306, 331, 339, 340, 443, 455, 500; II, 12, 58, 552; 111, 25, 46, 167, 471, 473, 191, 205, 206, 207. FIENNES (la dame de), III, 47, 130,

FIENNES (Mile de), III, 499. Fiesco (le comte de), Il, 142.

FIESVET Jacquest, 11, 508.

FIÈVILLE Eustache-Pantaléon), sr de Steenvoorde, IV, 458. FIGIÈRE, Voir HIGUERA.

Figueras, I, 260; H, 439.

FIGUEROA (Jean de), IV, 16, 424.

FILLE DE JOIE, I. 213,

Fils, IV, 470.

FIN David de la), 111, 394.

Final, IV, 497.

FINAL (le marquis de), Il, 112.

FISMES, I, 58.

FITOR-GERALD OU FITZ-WALTER, IV. 349.

Firon. II. 133.

FITZ-ALAN (Henri), comte d'Arundel, IV, 111, 191, 196, 206, 221, 224, 255, 443, Voir ARUNDEL.

FITZ-WALTER (John), IV, 394.

FITZ-WALTER Thomas), IV, 394, 395.

FITZ-WALTER (le vicomte), IV, 394, 395, 410, 423.

Flagie (Mr de), 1, 300, 348, 325; II, 416, 154; III, 410, 411.

FLAGIE (la dame de), II, 55.

FLAHAULT (Petit Jean), I, 532; II, 510.

FLANANDS (les), S'emparent de l'île de Serck, IV, 407. -Bâtissent Frankenthal, 1, 67,

FLAMENG (Antoine le), I, 418, 419, 531, 552; II, 494.

FLANDRE, IV, 31, 209, 617.

FLANDRE (Jean sans Peur, comte de), duc de Bourgogne, etc. Son itméraire, I, 43, et suiv. - Est assassiné, 69.

FLANDRE (Philippe le Hardi, comte de), duc de Bourgogne, ete. Son itinéraire, I, 9 et suiv., 71.

FLANDRE (le conseil des bonnes villes de'. 1. 21.

FLANDRE (les envoyés des bonnes villes et du pays de), l,

FLANDRE (les quaire membres de), 1, 49.

FLANDRE (l'amiral de), Voir Bourgogne.

FLANDRE (Louis de), sr de Praet, II, 99. Voir aussi PRAET,

FLASCU. Voir FIESCO.

FLAVIGNY, 1, 54.

FLECHE (la), III, 593.

FLEMYNG, IV, 444.

FLERS, IV. 34.

FLESSINGTE, I, 408; II, 27, 58, 72, 160; HI, 44, 46, 48, 49, 573: IV. 24, 300, 308,

FLEUREMANS Jossel, II, 506, 514.

FLEURUS, II, 166, 553; IV, 521.

FLEURY-SUR-OUGHE, 1, 57.

FLORRECKE (Damien de), II, 502, 511.

FLORENCE, 11, 94, 96, 101, 106, 132,

FLORENCE (Alexandre de Médicis, duc de), III, 386, Voir anssi Médicis.

FLORENCE 1e due de), II, 115, 116, 139, 143, 176, 190, 285. 450. Voir aussi Medicis (Cosme).

FLORENTINS (Phôtel des), à Bruges, 1, 89.

FLORENTINS, Génois et Vénitiens (marchands), murmurent contre le mariage de Marie Tudor, IV, 299,

FLORES (Alonso', II, 516; III, 312, 394.

FLORY, I. II.

FLOTTES, Insubordinations des marins, IV, 415, 416.

FLOTTES anglaise et des Pays-Bas, IV, 364, 387, 400, 404, 405, 410. - Vont à la rencontre du prince l'hilippe, 424.

FLOTTE néerlandaise. Est ravitaillée, IV, 421.

FLUTES allemandes, III, 212.

FLUTISTES, IL, 540,

Fogaras, 111, 553.

FOITIST (Isbrant de), I, 526.

Foix (Germaine fille du comte de), I, 293, 400, 401, 414; II, 61; 111, 458, 159,

Foix (le comte de), I, 434, 265,

For (Vauldre le), III, 47.

FOLATRE, IV, 364.

FOLCH DE CARDONA, II, 244, Voir CARDONA.

FONDL H. 116; HI, XI, 81,

FONDREMAND, 1, 66.

FONSALINE, Voir FUENSALIDA.

FONSEGA (les dei, I, 539,

Fonseca (Alonso), archevéque de St-Jacques puis de Tolède, II, 68.

Fonseca (don Gautier de), IV, 460,

FONSECA (don Juan de), évéque de Cordone, 1, 172.

FONSECA le comte del, III, 190.

FONTAINE (la), maison de plaisance, IV, 466, 519.

FONTAINE (Louis de la , dit Wieart, II, 581,

FONTAINE (Claude de), I, 359, 529.

FONTAINE (Pierquin de), 1, 360.

FONTAINEBLEAU, II, 157; IV, 383.

FONTAINES Jean de), II, 508. FONTAINE-SI-MARTIN, III, 593,

Fontarable, 1, 148; II, 63, 65, 68, 69, 123, 154,

FOPPENS, antenr de la Bibliotheca Belgica, III, xx.

FOREST (la), secrétaire du roi de France. Sa mission auprès de Barberousse, III, 331,

FOREST (Mr de . I. 306.

FOREST-MOUTIER, I, 29, 36.

FORMANSON (le sr de), HI, 390.

FORMELLES (maltre Simon de), IV, 621.

FORNEAU (Colin), 11, 518.

FORNEAU (Simonet), 11, 516.

FORRERAS, IV. 15.

FORSTER (sir John), IV, 155.

FORT (Petit-Jean le), II, 513.

FORTE-AVENTURE (l'île de), 1, 226.

FORTEWILLE (Pierre de), II, 516.

Fosck (Isbrant de), I, 350.

Fossano, II, 133,

Fossetz (Jérôme des), II, 545.

Fussetier (Julien), prêtre, auteur d'une relation de voyage, I, xvii, 144.

Fosseux (le sr de), 1, 66.

FOSTER (Gnillaume), IV, 446.

Fouckx (Jean), 11, 505.

FOUCRES, Voir FUGGERS.

FOULLETOURTE, III, 593.

FOURMANOIR (Gérardin on Gérard), III, 310, 392.

FOURMANOIR (Gilles dn), 11, 502, 511; 111, 306, 389.

FOURMESON le sr de , 11, 512

FOURNEAU (Simonet), 11, 508; 111, 313, 394.

FOURNEL (Thomas), I, 332.

FOURNIER (Simon 1e), maltre de la Chambre des deniers,

FOURNOUE, II, 132.

Foussan, II, 135.

FOYE. Voir LOZOYA.

FRAGA, Description, 1, 249; II, 24, 25, 45, 82, 109.

FRAGUE, 11, 254

FRAMESELLE (Robinet de), I, 131.

FRANC DE BRUGES (le), 1, 43. FRANÇAIS (les). Sont obligés de quitter l'Espagne, I, 212, 213. - Sont aceusés d'ontrecnidance, 411. - Sont défaits près de Pampelune, II, 63. - Prennent le prince d'Orange, 69. - Quittent le Luxembourg, 286. - Sont attaqués par les Biseavens, 216, - Assiégent Perpignan, III, 439 .- Arrétent les communications entre la Flandre et l'Allemagne, 441.- Lenr ascendant sur la Porte ottomane, xx. - Assiégent Renty, IV, 19. - Assiégent Thionville, 29. - Sont défaits près de Gravelines, 30. - Tentent de s'emparer de Gnines, 95, - Excitent des révoltes en Angleterre, 100, 103, 117, 223, 225, 235, 277. 303, 318, 340, 348, 363. - Lenrs agissements en Italie, 101. - Entretiennent des relations avec les Turcs, ib. - Lenrs agissements à Florence, 106, - Se déclarent adversaires du mariage de Marie Tudor, 139, 140. -Sont déconragés, 155. - Conrent la mer, 160, 170. -Se rassemblent sur les frontières des Pays-Bas, 177, 479. - Prétendent que le prince espagnol vondra rétablir la religion catholique en Angleterre, 181 .- Excitent des révoltes en Irlande, 182, - Arment en Normandie, 197, 228, 235. — Brûlent des villages en Artois, 204. — Fabriquent des écus, 214. — Détruisent des vaisseaux nécrlandais, 217, 243, 300. — Font des préparatifs de guerre, 251, 300. 301, 322, 335, 386, 388, 392, 412. — S'entendent avec Élisabeth, princesse d'Angleterre, 339. — Projettent une attaque contre le Pérou, 350, 428. — Accordent des secours aux réfugiés anglais, 351. — Prennent des navires nécrlandais, 402. — Guettent le passage du prince de Savoie, 403. — Sont chassés devant Cáteau-Camhrésis, III, 447. — Prennent Calais et d'autres villes, IV, 29.

France, II, 81, 103; III, 452; IV, 75.

FRANCE (le courrier de). Est détroussé, IV, 242.

FRANCE (les rois de). Ne sont pas courageux, 1, 477.

FRANCE (Charles VIII, roi de), I, 158.

FRANCE (Henri II, roi de), Fait complimenter Philippe II, IV, 5. - Refuse de croire au mariage de Marie Tudor, 123, 132, - Recommande d'inspirer à la noblesse anglaise l'aversion contre Charles-Quint, 133. - Ses dispositions à l'égard de l'empereur et de la reine d'Angleterre, 142 et suiv. - Wotton lui adresse des plaintes sur sa conduite, 203. - Ses accointances avec l'électeur de Saxe, 214. - Désire la paix, 217. - Fait demander à la reine d'Angleterre des explications sur sa conduite, 249. - Son entretien avec Wotton à ce sujet, 275. -Craint une rupture entre l'Écosse et l'Angleterre, 295 .-Est sollicité de fournir des secours aux Anglais mécontents, 297, - Fait des préparatifs de guerre, 301. -Est soupçonné de vouloir jeter des gens de guerre en Angleterre, 301. - Donne des instructions au suiet du traité de mariage de Marie Tudor, 317. - Encourage les insurgés anglais, 320. - Veut placer Élisabeth sur le trône d'Angleterre, 323. - Veut faire la guerre, 328. -Proteste de ses bonnes intentions à l'égard de Marie Tudor, 337. - Fait des armements sur mer, 363. - Nie ces armements, 374. - Désavoue la conduite de son ambassadeur, ib. - Ne désire pas la paix, 391. - Approuve la conduite de son ambassadeur, 393, 406. -Accorde sa protection aux réfugiés anglais, ib. - Demande de faire réparer les torts causés aux Français par les Anglais, 402. - Adresse des récriminations à l'agent anglais, 406, - Préséance de son amhassadeur, 426. - Félicite le cardinal Pole, 441. - Est hlessé, 68. - Ses obsèques, 69.

France (François I^et, roi de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56; IV, 23. — Nomme l'archiduc Charles de Fordre de Saint-Michel, 57. — Est fait prisonoier à la hataille de Pavie, 70. — Est malade à Madrid, 71. — Envoie le s^{*} de Brion à l'empereur, 76. — Conclut la paix, 72; IV, 492. — Est fiancé à Éléonore d'Autriche, II, 73. — Fait rendre visite à l'empereur, 106. — Sa conduite à l'égard de l'empereur, 121 et suiv. — Défie ce monarque, 422. — Soutient la prétention d'Albret

sur la Navarre, 123, - Prend Hesdin, 137, - Conclut une trève avec l'empereur, 138, 139. - Envoie des vaisseaux aux Turcs, 140, - Conclut une nouvelle trève avec l'empereur, 143. - Accorde à l'empereur le passage par la France, 153. - Recoit de ce monarque un don de chevanx, 154. - Recoit l'empereur, 155 et suiv. - Occupe la Savoie, 183, - Ses agissements contre l'empereur, 205, 211, - Rompt la trève, 212, - Accuse Charles-Quint d'avoir fait assassiner ses ambassadeurs, ib. - Accorde une pension à Martin van Rossem, 263, - Sa conduite l'égard de l'empereur, 265,- Fuit devant l'armée de ce monarque, 267. - Continue la guerre, 273, 279. - Fait des propositions de paix, 290, 291. -Envoie des ambassadeurs à l'empereur, 309. - Fait des invitations à ce souverain, III, 16. - Lui écrit, 183. -Est informé de l'expédition du Tunis, 320, - A des intelligences avec Barberousse, 1b,; IV, 498, - Ses lettres à l'aulin et à Dragout-Reissont interceptées, 106. - Sa mort, II, 342,

FRANCE (François II, roi de), III, 351; IV, 72.

FRANCE (Henri IV, roi de), IV, 558,

France (Louis XI, roi de). Arrive à llesdin, I, 90 — Quitte cette ville, 93. — Fait don de cloches, 158.

FRANCE (Louis XII, roi de), I, xxI. - Envoie un ambassadeur à Bruxelles, 125. - Reçoit Philippe le Beau, 435. - Fait avec sa femme une entrée à Lyon, 283. -Fait la paix avec le roi d'Espagne, ib. - Cherche querelle à ce monarque, 291, 293. - Est accusé d'avoir empoisonné Philippe le Reau, 293. - Envoie des gentilshommes sur les frontières du Roussillon, 299. - Recoit Philippe le Beau, 341, 342. - S'entend bien avec ce prince, 342. - Permet à ce prince de retourner par la France, 313, - Fait un traité avec l'empereur Maximilien et le roi de Castille, 393. - Négncie le traité de Hagenau, 392, - Reçoit mai les ambassadeurs de l'archiduc, I, 400, 404 et suiv. - Envoie un ambassadeur à Philippe le Beau, 466, - Ses vues sur l'Italie, 475, 476. - Favorise les pirateries, 479. - Fait courir le bruit de secours qu'il donnera aux Gueldrois, 480. -Se déclare ennemi de Philippe le Beau, 548. - Son ambassadeur à Rome s'entend avec celui du roi Fer dinand, I, 548. - Ses prétentions sur le comté d'Ostrevant, pays et seigneuries de Waes et Bupelmonde, 552, - Envoie un agent au duc de Gueldre, 1, 396, 447, 448. 449. - Fait des menaces à Philippe le Beau, 397, -Assiste le duc de Gueldre, 398, 401. - Négocie le mariage de la fille du comte de Foix avec le roi d'Aragon, 400, 401. - Négocie avec l'Angleterre, 401. -Excite les Suisses et l'Angleterre contre l'empereur et le roi de Castille, ib. - Son mécompte sur ce point, 403. - Excite le roi Ferdinand contre son gendre, 414. - Se ligue avec ce monarque, ib. - Envoie un ambassadeur en Angleterre, 425. - Sa réception, ib., 425. -

Ses intrigues auprès de Ferdinand, roi d'Aragon, 230.—
Feint de s'intéresser à Philippe le Bean, 431.— Envoie un ambassadeur à Valladolid, 444.— Conduite singulière de cet envoyé, ib.— Sa mission, 445.— Intrigues qu'il suscite contre Philippe le Beau, 447.— Joint ses troupes à celles du duc de Gueldre, 449.— Ses intrigues avec le pape, ib., 450.— Entrepreud une expédition contre Gènes, 436.— Ses projets en Italie, 456, 457.— Son alliance avec le roi d'Aragon, 464.— Ses intrigues avec plusieurs puissances, 464, 465.— Evoie un ambassadeur à Malines, 465.— Offre de se charger de la tutelle de l'archidue Charles, ib.— Son ambassadeur, ipirie Maximilien, 466.— Désavoue l'ambassadeur, ipirie Maximilien, 466.— Désavoue l

FRANCE (la reine de . l. 94.

FRANCE (la reine de). Est marraine du prince Philippe d Espagne, II, 78. — Sa mort, 98.

FRANCE (le dauphin de) et la reine d'Écosse, IV, 143. — Leur mariage, 162.

FRANCE (Aune de), duchesse de Bourbon, 1, 136.

FRANCE (Claude de), I, 123, 268; 111, 14, 25.

FRANCE (Isabelle ou Élisabeth de), IV, 68, 77 à 76, 79, 279.

FRANCE (Marguerite, sœur du roi de), IV, 32,68, 279.

France (les ambassadeurs de), I, 15, 56, 57, 58, 74, 90, 103, 174, 175, 183, 192, 424 et suiv.; IV, 91, 639, 640.

FRANCE (l'amiral de), 1, 90.

FRANCE (le chancelier de), 1, 281,

France (le connétable de), I, 49; II, 158, 590; IV, 352, 353, 365, 383, 425. — Voir aussi Montmorency.

FRANCE (les conseillers du roi de), IV, 574.

FRANCE (le grand prieur de), I, 131.

FRANCE (le trésorier de), 1, 90,

FRANCQUIN, potager de Jeanne la Folle, I, 196.

FRANCFORT, I, 107, 108, 331. — Assemblée des électeurs en cette ville, 332. — Se rend au se de Buren, II, 338,

FRANCHE-COMTÉ (la), I, 295.

FRANCHOIS (Pierre), 11, 503.

FRANCISOUE, IV. 445.

FRANÇOIS (Autoine), chantre, 1, 346.

FRANCOVILLE, 1, 18.

FRANÇOYS (Anthonin), 1, 524.

FRANÇOYS (Pierre), 1, 525.

FRANE (?), I, 28, 36.

FHANGIPANI (Octave), archevêque de Tarente, IV, 538. FRANKENTHAL, IV, 367.

FRANKEWELLS (John , IV, 443,

FRANQUEVIE (l'ordre de', 11, 560,

FRANSAN, Voir SARSANE,

FRAYSO de commendador, 111, 308,

FRÉDÉRIC Tempereur). Voir AUTRICHE.

FRÉDERIC (le duc), 11, 55.

FREDERIX (Gilles), 1V, 643.

FREGOSO (César), agent français, II, XXII, 436, 193, 212.

FREISINGEN (l'évéché de), IV, 474.

Fréjus, II, 136.

FRÊNOI (le sr du), 1, 461. Voir aussi Sonnay (Pierre de).

FRENOI (la fille du sr de), III, 130.

FRESIN (le sr de), I, VII, 331.

FRESIN (le st de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, 111, 25,

FRESNE (al), IV, 10.

FREUILLER Jeanniu de), 1, 367.

FRIAS (le duc de), 11, 244, 249; 111, 227.

FRIAS (la duchesse de), IV, 480. Voir aussi ARAGON.

Fribourg en Brisgau, I, 300. — Description, 303.

FRIESACH, II, 104.

FRISE, 11, 393; IV, 301.

FRISE (la bannière de), IV, 39,

FRYART (Jean), 1, 533.

Fuegues (le vicomte de), IV, 462.

FUENSALINA (le comte de), 1, 484, 189, 246, 434; III, 191,

227; IV, 24. 45. Voir AYALA.

FUENTE DE COCA, IV. 8.

FUENTES, II, 73.

FUENTES (le comte de), III, 191.

FUENTIDUENA, II, 251.

Fuggers (les), IV, 472, 534,

FUNDI, 111, 538,

FURNES, 1, 49, 59; IL 384.

FURSTENBERG, 1, 302, 525.

FURSTENBERG (les comtes de), I, 298.

FERSTEMBERG (Frédéric, comte de), chevalier de la Toison

d'or, 11, 333, 441, 442, 456

FURSTENBERG Guillaume de), 11, 289, 291.

FURSTENBERG le comte Wolfgang de). Ses lettres sur le voyage de Philippe le Beau, l, xxvii. — Est cité, 268, 307, 325, 409, 441.

GAND (Jean de), H. 508; HI, 394.

GAND (Pierquin de), 111, 393, 507.

GANDIA (la duchesse de), IV, 490,

GANTOIS (les) se révoltent, II, 452.

GARCERAN DE CARDONA (don. III, 307,

GARCIA ALVAREZ DE CUELLAR, 11, 50%.

GARCIA GOMEZ DE VILLANDVA, III, 313.

GANDREVILLIERS, III, 594.

Voir GENDT et GENT. GANDT (Pierquin de), II, 515; III, 311.

GARCIA D'AYALA, H. 377.

seil des Indes, 252.

GARCHLON, IV. 12.

GARCIA MANRIOUEZ (don), IV, 81,

GARCIA PONCHE (don), 111, 309. GARCIA DE TOLEDO (le capitaine don), II, 194.

GARCIA SARMIENTO (don), IV, 43.

GARDE (Lounes de la), 11, 512.

GARCILIASSE PUERTUCARRERO, IV, 45.

GARCIA DE PADILLA (don), III, 47.

GANELON, 1, 271.

GANDIA (leduc de), II.249; IV. 480, 481,

GANDT OR GENDT Gautier de), II, 505, 513; III, 309, 391.

GARCIA DE LOAYSA, Évêque d'Osme, Est nommé confesseur

de Charles-Quint, 11, 68, 94, 95. - Est renvoyé du con-

GANTOIS (Arnoul., abbé de Marchiennes, IV, 549.

GABALDUN, H. 251. GABLE ON GAROTE, IV. 150. GARRIEL, L. 527. GACHET (M.), III, XIX, XXIV. GADDI (Niccolo), cardinal, II, 113. GADE (le comte dei, I, 549, GAESBERK (le sire del. IV. 575, 609, 611, 639. GAESBEEK (l'enfant du sire de). Son baptême, IV, 587. GAESBEEK (le sr de). Est nommé chevalier de la Toison d'or. III, 25. GAESBEEK de jeune sr de), 1, 348. GAÉTE, IL 116. GAGET (Pierquin), 11, 509, 317. GAIGEOIS ON GAJOIS (Collart), II, 448, 549. GAILLO (le docteur espagnol), IV, 68. GALAPAGAR, 11, 108, 153. GALERA Innocent de', 1, 366, 531. GALET 'maître Louis), 1, 91. GALICE, I, 157. GALICE St-Jacques en), III, 589. GALICE (la bannière de . IV. 44 GALICIENS (les). Sont enclins au vol. 1, 437. GALLARDON, 1, 64, GALLES (le prince de), 1, 379, 422. - Reçoit mal les ambassadeurs français, 425. - Ses obseques, 177. GALLIOT ou GALYOT, huissier de Philippe le Beau, 1, 166, 353. Gallipoli, II, 146; III, 397, 548. GALYE (le val de), I, 64. Gambara Hubert), cardinal, IL 192. GAMBERE (le comte de), 11, 503, 512. GAMBERE (la comtesse de , 11, 256. GAMBOA Hernando, IV, 18, 107, 409. GAMBOA (Jean Lopez dej. 1, 369, 370. GAMERAGES (le sire de), IV, 639, 640. Gamerasa Hamet, III, 370. GAMESIA (Allore), 111, 370.

463, 469, 477,

GAND (la vicomtesse de), 11, 272. GAND (Guillaume de), IV, 611.

GARDENES (Robert), IV, 444. GARDES DES JOYAUX, 1, 364 GARDIN (Mr du), 154, 168. GARDYNER (Étienne), évêque de Winchester, chancelier de la reine d'Angleterre. Son influence sur la reine, IV, 111, - Vent éloigner les étrangers de l'Angleterre, III, 185. - Conseille le mariage de la reine, 120. - Favorise Courtenay, 127, 207, 208. - Est combattu par Renard, 189. - Ses entretiens avec l'ambassadeur impérial, 194, 193, 217. - Excite le parlement contre le mariage de la reige avec le prince d'Espagne, 208. - Interprète les GAMOT Jeannin , 1, 364, 530. démarches de l'ambassadeur français, 212, - Mérite GAND. L. 22, 23, 43, 44, 50, 51, 54, 59, 60, 63, 73, 76, 78, une récompence de l'empereur, 224. - Propose aux lords le mariage de la reine, 250. - Intervient au traité de 80 à 82, 87, 111, 112, 116, 117, 407, 483; 11, 7, 14, 20, 27, 28, 30 à 32, 49, 50, 57, 63, 64, 98, 102, 116, 159, 160, mariage, 259, 287. - Se propose de faire arrêter Élisa-166, 229, 298, 312, 382, 524; HI, 25, 32, 302; IV, 22, 24, beth, 310. - Est présent aux fiançailles de la reine, 357. - Son zėle pour la religion catholique, 388, 399, 400. 72, 539, 573, 576, 602, 619, Des ministres auglais préparent sa perte, 404. - Rentre GAND (Jacques-Philippe de), comte d'Isenghien, IV, 460, en grace, 404. - Célèbre le mariage de la reine, 17. GAND Maximilien de), dit Vilain, IV, 460.

GARDYNER (Robert , IV, 445. GARDWIGE John), IV, 444. GARIGLIANO (la), rivière, II, 116. Garta [frère Jean], hermite. Est tenté par le diable, I, 253, 254.

GARRENNE, HI, 594.

GABBET (lord), IV, 235. — Son dévouement pour le mariage de Marie Tudor avec le prince Philippe, ib.

GARROCRIA (John), IV, 447.

GASCOGNE, 1, 150; 150.

GASTO (le duc del), II, 144.

GASTO ON GUASTO ON GUIASTO (le marquis del), 11, 106, 135, 300, 310; 111, 327; 1V, 74, Voir AVALUS et GUASTO.

GAT (Charles), III, 194, 197.

GATINACA (Barthélemy de), II, 517.

GATTINARA Francisque de), II, 314, 518; III, 396.

GATTINARA (Georges de), 111, 308.

GATTINARA Jacques dei, III, 309, 392.

GATTINARA (Mercurien de). Est nominé chevalier, II, 60. GAUADARRAMA, II, 70.

GAUDIA, I. 211.

GAUDIA (le duc de), 1, 214, 218,

GAUTHIER (Ghys), III, 311,

GAUTRIER (Jean), 11, 494

GAVI, II, 46, 84, 106, 190; IV, 494.

GAVRE (Adrien de), I. 358.

GAVRE (Jacques de), sr de Frezin, Est nommé de la Teison d'or, 11, 37.

GAVRE (Louis de), sr d'Inchy II, 548.

GAVRE (le comte de', I, XIII, 91; II, 100; III, 25.

GAVRE (le prince de), II, 377, 379, 380 397, 454, 459; IV, 12, 43, 16.

GAVRE (la princesse de), II, 268, 269, 270, 272, 286, 325, 377, 379, 380, 382. Voir aussi Luxembourg.

GAY Guillaume le), 1, 368, 531.

GAYET (Lambert , 111, 313,

GAZET (Pierkin), III, 313.

GÉANT (Antoine le). II, 494.

GEDEON (l'histoire de), II, 324. GEERTRUIDENBERG, II, 161; IV, 605.

GEISERING, H. 373

GEISLING ON ESCHINGEN, II, 258; IV, 470,

GEISLING OU ESCHINGEN, GEISLINGEN, II, 374, 398,

GELBES (le comte de), II, 453, 462.

GELVES, III, 373.

GEMBLOUX, IV, 589.

GEMPE (le monastère de). Charles-Quint y séjourne, II,

GEMUND, H. 101.

Genappe, I, 404; IV, 579, 582, 583, 594, 602, 603, 607, 609, 610, 612, 614, 618, 631, 633, 638.

GENDT (Jean de), II, 516. Voir GANDT et GENT.

GÉNÉALOGIE des ducs d'Antriche, I, 315.

GENÉALOGIE, de Philippe, prince d'Espagne, IV, 398.

GÉNÉRALIF (le jardin), I, 207; II, 40.

GÉNES, 1, 456; 11, XXII, 46, 78, 83, 106, 111, 113, 137, 142,

490, 202, 252, 255, 330, 446, 441; III, 320, 521, 376, 409, 446, 437, 442; IV, 494, 506, 508.

GEMENVILLE EN CHAMPAGNE, I. 86.

GENLIS (Jean de), IV, 155,

GENOUGTI, I, 527.

GENT (Petit-Jean de), 111, 312,

GENTES (Jean, 1, 532,

GEBARD (Pierre), rhétoricien de Béthune, 11, 523.

GÉRARD (le grand), 11, 510.

GERART (Gnichart), II, 514; 310, 393.

GERRES (les îles de), II, 61, 421, 437.

GERBODE (Thierri), IV, 574,

GERDEBOURG, 11, 104.

GERMAIN (N.), 11, 509.

GERMAINE (la reine'. Épouse le roi d'Aragon, II, 23, 72,

73; III, 171, 181, 199, 220. Voir aussi Foix.

GERMAN Antoine), 1, 526. GERMERSHEIM, 41, 374.

GERNOLLES, I, 10, 11, 57.

GERNAG OU GERNACQUE (MHe de). 1, 144; II, 296, 300.

GERNOD (Claude), 11, 504.

GÉRONE, 11, 139.

GERONE (l'évêque de), H. 210, 243,

GEBOUVILLE, II, 155.

Gesves (Artus de', II, 556.

GESVES (Mr de), 11, 556.

Getafe, II, 38, 72, 79.

GHEEL, IV, 581.

GREIN, 11, 348.

GEBARDI (Louis), consul de Florence, III, XIII, XIV, 477.

GREVARA OU GEVARA OD GUEVARA (don Diégo de), II, 503;

III, 117, 122, 309.

GHEVARA (don Guttiere de), III, 308.

GHEVARA (don Pedro de), II, 503; III, 306.

GBEVARA Philippe del, III, 309,

GHILLIS Jean \, II, 549, 550.

GHIEPINGHEN de châtean de), l, 306.

GHISTELLES (Jean de), 1, 574.

GHISTELLES Louis de, III, 308.

GHISTELLES Philippe de', 11, 505.

GBORLE Jean van), III, 394.

GRUELY Raoul', HI, 396.

GRYSBRECHT maitre, 1, 364.

GHYSEGREEM Edonard van, II, 534.

GHYSELIN (Colart), 11, 536.

GIBOGH (Antoine del, H 510.

Giengen, 11, 336, 341, 398.

Giés (le maréchal de, I, 135. Voir aussi Ronan,

GILFORD, IV, 373.

GILLEBERT (le commandador), III, 308.

GILLET, cuisinier, 1, 66.

GILLIS Jean), II, 548.

GILLOT Jacques, III, 396.

GILLY, 1, 40, 55.

GINERY the sr det, 1, 300.

GINESTAR, II, 248.

CINCRE II 461

Gibox, Description, L. 259.

GIRON (don Gonzalo), III, 228,

GIRON (don Pedro), 111, 191, 192, 203, 228.

GIRONDE (la), L. 145.

GISORS, 1, 45.

GIVEY-EN-MONTAGNE, I, 57.

GLADBACH, II, 261

GLAJON (le sr de), 11, 503; IV, 23.

GLANET Jean), 111, 312, 394.

GLAPION (Jean), confesseur de l'empereur Maximilien, Sa mort, H. 67.

GLASCOCK (Robert), IV, 446.

GLAUCHAU, 11, 362.

GLACX, 11, 338.

GLIMES, IV, 597.

GLIMES (Baudouin de), IV, 623.

GLIMES (Jacques de), 11, 563.

GLIMES (Maximilien de), sr de Zevenbergen, I, 127.

GLIMES (le sire de), IV, 608, 615, 616, 623.

GLOCESTER (le duc de), 1, 61.

GOANDSTEIN, H. 342.

GOBART (Jean), II, 518; III, 396,

Gorelet Jean), III, 305, 389.

Goddishalfe John, IV, 446.

GODEFRIN. I, 354.

GODEMER (Jean), 111, 313, 396.

Godeg (John), IV, 445, 446,

Goelofs (Jossine), III, 311.

GOEPPINGEN OU GOPPINGEN, H. 258, 339, 374, 398, 464; IV, 469, 470,

GOERLE (Jean van), III, 312.

Goes, Voir TER Goes,

GOETBALS-VERCRUYSSE, Sa bibliothèque, 1, 111, 71, 113.

GOETTINGUE OU GÖTTINGUE, II. 403.

Сонто, 11, 47.

Golin (don), III, 209.

GOME (Mr de), 11, 886.

GOMERE (l'ile de), 1, 225.

GOMEZ (Alonzo de), chargé d'affaires du roi de Hongrie, IV,

200, 202, 209, 211.

GOMEZ Diégo), III, XXII.

GOMEZ (Lopez), II, 515; HL 313.

GOMEZ (don., III, 567.

GOMEZ DE SYLVA (Roderic), IV. 284.

Gomignies 'Mr de', II, 552.

GOMMER (maitre Simon), II, 508.

GOMMYER OU GOUNEL | Nunc ou Nougne de), I, 361, 395.

GONAY L. 39.

GOND. Voir GUTIN.

GONDERBOFF (la comtesse de), 11, 385,

GONDEVAL (Nicolas de), maître d'hôtel de Maximilien, i,

GONESSE, 1, 27, 35, 67,

GONOR, I, 203.

GONZAGUE, II, 47, 94, 103.

GONZAGUE (Fernante de), III, XXII,

GONZAGUE (Ferdinand de), 1, 226; 11, 69, 99, 113, 434, 135, 136, 145, 270, 292, 296, 350, 376, 392; III, XXIII, XXVII, 341, 380, 419, 420, 422; IV, 5, 27, 106, 176, 246, 436.

GONZAGUE (Julie de), III, XI, 538,

GONZAGUE Hercule del, duc de Mantoue, II, 489,

GONZAGUE (Hercule de), évêque de Mautoue, IV, 5, 419.

GONZAGUE (Hercule de), capitaine, IV, 489, 508. GONZAGUE (Louis de), 11, 416; 111, 306.

GONZAGUE (Louis de), frère du due de Mantoue, IV, 26.

GONZAGUE (Vespasien de), IV, S.

GONZAGUE (Vincent de), duc de Mantoue, IV, 482, 487, 521, 523, 524,

GONZAGUE (le sr Caignyn de), II, 137.

GONZALEZ CHAGNON, 111, 203,

GONZALEZ MEDINA (François), II, 512.

GONZALEZ DE MENDOZA (Pedro), HI, 306.

GONZALO PERES, IV. 437.

GONZALVE DE CUEVA, 11, 512.

GORDON, I. 156.

GORINGHEM OU GORKUM, II, 161; IV, 601, 605, 606.

GORREVOO (Claude de), II, 512.

GORREVOD (Laurent de), gouverneur de Bresse, grand maître de la maison de l'empereur, II, 57, 73, 81, 83.

GORVO (le petit), III, 468, Voir GOURVO.

Gossuin (Jean), 11, 543, 544, 549,

GOUGA, I, 77, 117.

GOUFFIER (Arthur de), sr de Boissy, 11, 61.

GOULETTE (la), II, 412, 404; III, XXII, 111, 317, 319, 320, 330, 331, 332, 333, 335 à 337, 343 à 348, 350, 354, 360, 365, 371, 373, 379, 381, 567,

GOUMEGNIES (le bâtard de), II, 505,

GOUNEL. VOIR COMMYERS.

GOURNAY, 1, 23,

GOURNAY (Simonet de), 1, 352.

GOUTTES (Louis de), III, 310.

Gourvo (le sr de), 111, 205, 208, 209,

GOURVO (le grand), 111, 468. Voir GORVO.

GULVERNEURS des provinces. Leurs nominations, II, 400,

GOUY (Martin de), IV, 43.

GOUZEAUCOURT, 111, 595.

GRACHT François de le', III, 309, 391.

GRACHT Fransquin de le), II, 505.

GRACHT (le jeune de le), III, 310.

GRAFENHAINCHEN, II, 346.

GRAFENTRAL, II, 348.

GRAIN Guillaume Ic., HI, 310, 392.

Grammont, I, 23, 53, 78, 79, 82; IV, 567, 569, 570, 572, 575, 576, 599, 613, 617, 639, 640.

GRAMMONT (l'abbé de', I, 88.

Grammont ou Grantmont (Antoine, Daron de), 111, 313. Grammont ou Grantmont (Gauvin de, 11, 504, 513; 111,

GRAMMONT OR GRANTMONT Jacques de , 111, 317

GRAMMONT OU GRANTMONT [le sieur de], gentilhomme de bouche, Se noie, H, 133; H1, 468.

GRANDCHAMP, IV. 520.

CRANDMONT (N.), I. 527; HI. 395.

GRANDS d'Espagne, I, 223,

GRANDS maîtres. Sont obligés d'aller à cheval. I, 223,

GRAND-RENAULT (le navire, dit le), III, 571, 583.

Granges I, 279.

GRANGE aux merciers (la', 1, 25,

Granollers, 1, 258.

Granset Jean), 1, 529.

GRANT (Colin le), 1, 532.

GRANT-JEAN, I, 367.

GRANTMETZ 'N.), II, 505, 513; III, 309, 392.

GRANTZEY, 1, 358.

Granvelle (le st de , ambassadeur de Charles-Quint en France, Y est fait prisonnier, II, 79. — Est envoyé au pape, XXII. Voir Perrenot.

GRANVELLE (le cardinal de). Jean Vandenesse lui offre son journal des voyages de Charles-Quint, II, 53. Voir aussi PERRENOT.

GRASE (Jean de), 1, 532.

GRAVE, 1, 109, 394.

GRAVE Cornille de , II, 503, 511.

Gravelines, 1, 61; II, 27, 28, 63, 153, 166, 383; III, 301, IV, 22, 24.

GRAVELINES de lieutenant du capitaine de), IV, 95.

GRAVESEND, IV, 23, 357.

GRAUW, 11, 15.

GRAY, I, 66

GRAY-SUR-SAONE, I. 56, 57.

GREC, Très-adroit dans les eaux de la mer, 111, 106.

GRECE (les ambassadeurs de), 1, 60.

Greenwich, H, 32; IV, 21, 25, 130.

Grenade, 11, 39, 40, 74, 76, 151, 198; 111, xv, 2. - Costume des femmes de ce pays, 208,

Grenade (la ville de), I, 463. - Description, 204, 205. -

Siége de cette ville, 222.

GRENADE l'archevêque de', HI, 226.

Grenade (l'infant de), 111, 191, 200, 227.

GRENADE l'adelentade de ,1, 514.

GRENADE (le marquis de Mondejar, vice-roi de), 11, 153.

GRENABE (Jacques de , IV, 379, 394.

GRENADE Jean de), 111, 283.

GRENADE (N.), 1, 362.

Grenade (la bannière de , IV, 44.

GRENUT Gilles., 11, 594.

GRENYER OR GRENIER, H, 457; 111, 310, 312.

GRESHAM Thomas, IV. 344.

GREVEHM, IV, 444

GREVENMACHEREN, IV. 464.

GREY, I, 383. - Accueil qu'y reçoit l'archidue, I, 301.

GREY (Henri), due de Suffolk, IV, 269, 321,

GREY (Henri), duc de Suffolk, et ses deux frères. Se déclarent en faveur des rebelles, IV, 320.

GREY (Jeanne), IV, 85, 96, 97, 100, 110, 126, 204, 252, 338, 349, 359,

GREY Léonard), IV, 156.

GREY (Thomas), frère de Henri Grey, duc de Suffolk, IV,

GREY (William), commandant de Guines, IV, 90, 197, 340, 353, 393.

GREY (lord), IV, 365.

GREZ (Ras de), 1V, 640.

GRIANA (Sancho du), HI, 393,

GRIFFE, J. 358.

GRIFFITR Maurice), évêque de Rochester, IV, 115.

GRIGEAU (Lambert), II, 510, 517; III, 395.

Grigois (Constantin), I, 298.

GRIMALDI (le cardinal), 11, 190, 255,

GRIMALDI CERA (Lazare), doge de Gênes, IV, 495.

GRIMAULDE Augustin de, 1, 350.

GRIMBERGRE, IV, 601.

GRIMBERGHE (l'abbé de , 1, 99; II, 523, 625.

GRIMBERGHE (Jean de), IV, 565,

GRINDEVERS, H. 104.

Grisalena, I, 151,

GRITTI Georges), III, 464.

Gritti (Louis), bătard de l'ambassadeur vénitien, III, XIII, 454, 468, 486, 500, 507, 508, 531, 540, 241, 545, 551, 553, 556, 557.

GROEDWYN Richard), IV, 416,

GROENENDAEL (le prieuré de), I, 112, 145, 116, 118 à 120; 11, 14, 16 à 20, 27, 30, 31 49, 50, 160, 298, 375, 390, 396; 1V, 23, 35.

GROLL, 1, 443, 474.

GRONENBACH, 11, 258.

GRONINGTE, II, 137.

Gronod (Louis del. 11, 504.

GROOTENBOUT, IV, 604.

Grospain, II, 505; III, 168, 222, 223, 307.

GRUIEAU Liénart, 1, 332.

GRUINE 'Jean', 1, 367.

GRUMYDE (N., 111, 307.

GRUNINGHE (Arnoul de), IV, 44.

GRUTERE (Jean de), 11, 509, 517.

GRUTERE (Philipotte, 11, xv.

GRUUTHUSE (le sr de la), 1, 131; 111, 308

GRYEVA Bernard), III, 313.

Gryme (Jean), I, 533; IL, 510; III, 395.

GRYNA Bernard . H. 517; IH, 395.

Guadalajara, I. 228, 242; H. 43, 45, 81, 108, 109, 253; IV, 9, 10, 75.

GUADALCANAL, I, 199, 201.

Guadalcazar, H. 39.

GUADALOUPE, L. 198, 199, 417; 11, 70,

Guadalouivib, I. 202.

Geadaner, I. 189.

Guadarama, I. 71, 171; II, 37, 71.

Guadix, 1, 209.

GUALRES (Michel Ange), 111, 208.

GUARRAS OU GUERRAS (Antoine, IV, 84.

Guastu de marquis del , I, 190, 255, 414; II, 106, 135, 309.

310: 111, 327. Voir aussi Avalos,

GUÉGNEAU (Jean , II, 515; III, 393.

GUELDRE, I, VII, 414; II, 314, 330, 391. - La guerre en ce pays, 390 et suiv. - Est revendiqué par Charles-Quint, II. 150, 186, 187; III 447; par le duc de Juliers, par le due de Clèves, II, 183.

GULLDRE (Mr Adolphe de), 1, 91.

GUELDRE Charles, duc de', 1, 103, 104, 105. secours du roi de France, I, 403, - Est bien recu par l'archiduc, 403, - Soutieut la guerre coutre Philippe le Beau, 443, 446 à 449, 458, 460, 472, 474, 477. - Traite avec Philippe, bâtard de Boorgogne, 455

GUELDRE de duc et Me del, 1, 4, 5, 6, 7, 39, 97, 107; 111, 16, IV, 568, 576.

GUELDRE (MRe de), I, 102, 103,

GUELDRE (les ambassadeurs de), 1, 72, 120.

GUELDRE (les États de), Reconnaissent l'empereur pour leur seigneur, II, 263.

GUELDRE (la baunière de), et de Juliers, IV, 43.

GUELDRE (la ville de), 11, 261,

GUELDROIS (les). Sont battus par Georges Schenck, 11, 137.

GUELY (Raoul), 111, 314.

GUERBIGNI, III, 595.

GUERRES ET PILLAGES, 111, 10.

GUERRES David des), III, 309.

GUEVARA (don Diégo de), se de Jouvelle, I, 127, 189, 349, 410. - Rend compte à Philippe le Beau de sa mission en Espagne, 510, 513. - Sa correspondance avec ce prince, 519, 520, 522. - Ses entretiens avec Jean de Valasquez et audiences qu'il obtient du roi Ferdinand, 533, 536, 539, 542. - Ses instructions, 537. - Parle de la prétendue captivité de la reine Jeanne, 540 V. GREVABA.

GUEVARA OU GHEVARA (Fernando), 111, 370.

GUEVARA (don Joan de), 11, 347.

GUEVARA (don Pedro de), 1, 349, 525; 111, 390,

Guidechon (Marc), IV 639,

GUIGNART Colin. 11, 514; III, 310.

GUIGNART (Jean), II, 507.

GUIGMCOURT, 111, 595.

GUILBAUT (Guy), conseiller et gouverneur général des dé-

penses de Philippe le Beau, I. 71. GUILFORT, IV. 422

GUILLEROUX, IV, 388.

GUILLET (Jean), I. 371.

Guines, I, 17; II, 63; IV, 33, 95. GUINES (les débitis de', 1V, 385,

Guiraon Gomez de, 111, 229.

GUISE, II, 137; IV, 27,

Guise (Charles de), cardinal de Lorraine, IV, 66, 143, 144.

Guise René de) de Lorraine, marquis d'Elhœuf, IV, 65, 67.68

GUISE (le sr de), IV, 383.

Grise de due det 11, 293, 294.

Guise (le cardinal del. I. 331.

Guiselingen, II, 464.

GUISSAMA (le), III, 309.

GUITRES, I, 144.

GUMBERT Nicole', III, 306,

GUNDELSHEIM, H. 167.

GUNZENHAUSEN, 11, 311. GURLEY Guillaume), IV, 446.

GUSTIN le capitaine), III, 574.

GUSTIER RAIZ, corsaire ture. Est entouré par la flotte du prince de Doria, II, 462. - Il s'échappe, 463, Voir GAU-TIER RAIZ.

GUTIN, I. 160.

GUYCHART (Gautier) de Castille, 111, 218, 219,

GEVENNE (Mr de), 1, 45, à 48, 65,

GUYOT, I, 526.

GRUYSEBBEHCHE (Mc), 1, 530,

GUZBURG, 11, 374.

GUZMAN Francisque de), II, 504, 512; III, 307, 391. Voir aussi HENRIQUEZ.

GEZMAN Jean-Henri de), IV, 192.

GUZMAN don Henri de', comte d'Olivares, IV, 422.

Guzuan le baron Martin de , chambellau du roi des Romains, IV, 171

GUZMAN (don Pedro de), III, 307.

GY-L'ARCHEVÊQUE, I, 66.

GYE le sr de), IV, 101, 317.

GYESOBY (le cardinal de), II, 155,

GYTAF, Voir GETAFE.

HAARLEM, I, 72, 74, 75, 78; H, 15, 161. HARART (le sr de , 11, 85.

HABBARO (le sr de), 11, 517,

HAREL-NEUF, Voir DIEPPE, IV, 209.

BAROURG (Robin), 111, 395,

HACKENEGE (Georges), II, 503, 512,

HACQUINO Jaspar del, II, 514.

Haddington (le courte de), IV, 321, 333,

HAEGHT, IV. 616.

HAEGHEN (Marie van der), III, 312, 395.

Haelen, IV, 587, 592, 600, 641.

HAERBELDEN, page, I, 357.

HAFFZ Georges), 111, 394, 516.

HAGUENAU, I, 393,

DAGUENAU (le traité del. L 393.

HAGUENAU (la diète de , II, 162.

HAINAUT, III, 404; IV, 614, 620, 625,

HAINAUT (Aubert de Bavière, régent de l. II, 582.

HAINAUT (Marguerite, comtesse de', II, 586. HAINAUT Mr de , 1, 54, 53, 78, 79, 81, 82. - Ses ambassa-

denrs 65. HAINAUT (les États de), IV, 615.

HAINAUT (le drossart de), IV, 574, 582, 584, 585,

HAINAUT (le grand bailli dei, II, 557.

Hainaut (le maréchal de', 1, 73; 11, 158, 160, 330, 503; IH, 191, 217, 306; IV, 29.

HAINAUT (le roi d'armes de), I, 570.

HAIRARDS (sr Georges), IV, 443,

Hal, 1, 37, 59, 63, 73, 85, 96, 101, 105, 110, 412, 115, 119, 129, 339, 399; H. 9, 13, 30, 269, 294, 208, 271, 209; HI. 271; IV, 464, 521, 574-580, 584 å 586, 589, 606 å 610,

612, 615, 617, 618, 629, 631, 634,

HAL (Notre-Dame de), HI, 280, 389,

HALBURNOZ Bernardino de', III, 312.

HALCHIN (Martin de), receveur de la ville de Mons. H, 543, HALEMAN, I. 527.

HALENOY, II, 331.

HALET (Baudnin de), H. 510.

BALLE, 1, 309. - Description, 311. - Cérémonies religieuses en eette ville, 315 - H. 167, 337, 338, 340.

HALLE Voir ALA.

HALLE Guillaume van , HL 311, 395

Hallewin (Rolequin det 1, 526,

HALLUN Guillaume de), IV, 632,

HALLUIN ou HALLEWIN François de, IV, 461.

HALLUIN Jean, sr del, 1, 127, 128, 348.

HALLUIN OU HALLEWIN Perruin de , 1, 368.

HALLUM (le se de). Est blessé, II. 289.

HALY-LEVAN, 111, 397.

HAM, I, 15, 44, 129, 374; IV, 27, 32, 586.

HAMAL Philippe de), sr de Monceau. Est envoyé en Frise.

Hambourg (ceux d). Arrivent auprès de l'empereur, II,

HAMES Te sp det. IH. 168.

HAMILTUN (James, comte d'Arram, régent d'Écosse, IV.

HAMMER, auteur de l'histoire de l'empire ottomau, III, MI.

Hammes N., 111, 307, 505, 513.

Hampton, Voir Southampton.

Hampton-Court, IV, 19, 20, 21, 25, 32, 386, 393, 408.

Hamsa-Reys, III, 397,

HANE Baudouin d'), 11, 532.

HANERON (Nicaise), I, 351, 352.

HANNART (Francois), III, 313.

HANNART (Jean), sr de Liedekerke, ambassadeur de l'empereur auprès du roi de France, II, 130, 133, 138, 494,

506, 509, 514, 517; III, XXII, XXIII, 320, 392, 395.

HANNETON (Charles), HI, 313.

HANNETON (Nicaise', III, 300,

HANNETON (Paul), II, 505; III, 263, - Sa maladie, 298, -Sa mort, 209, - Vision de sa mère, 300.

HANNETON (Philippe', secrétaire de Philippe le Beau, I, 346, 493, 495. - Son recueil en forme d'histoire, 1, 341. H, 493.

HANNETON Taudiencier, I, VII.

HANNETON, Voir PETIT-JEAN.

HANNIBAL, H. 545; III, 53, 54, 381. — Voir aussi Steene.

HANNOCK. Voir ANHALT, II, 177.

Hans, aide portier, III, 280,

HAN-SUR-HEURE, II, 166.

HABRAIS (le sr d'), H, IS4; HI, 393,

Harchies, IV, 555.

HARCICOURT (Claude de), I, 527,

HARDERWYK, I, 71.

HAREBECQUE (Henri de), II, 549.

HARNACHERIES d'Inspruck, III, 413,

HABO, I. 527; HI, 168, 391, 574,

HARO (le cointe de), 111, 192, 204, 228. Hano la comtesse de), IV, 480.

HARONNIERE, I, 28%.

HAROUDJI. Se rend maître d'Alger et de Tunis, III, XI, XV, XXVII. - Voir aussi BARBEROUSSE.

HARPE irlandaise, III, 294.

HARPERIN (Jean), I, 363,

TABLE ALPHABÉTIQUE

HARRO Sébastien de), II, 505.

HARVEE (M.), IV, 443, HARWOOD Prosper', IV, 346,

HARWOOD Prosper, IV, 336

HARYOTT (Robert), IV, 447, HASPRES, II, 159; IV, 553,

HASSEM-AGA, H. 215.

HASSENHALFT Gossuin van), 111, 307.

HASTELEJO, VOIT CANTALEJO,

HASTINGS Edouard, IV, 331,

HASTINGS (François), comte d'Huntindon, IV, 158, 209, 223. HASTINGS (Henri), fils du comte de Huntindon, IV, 443.

Hastings Thomas: IV. 443.

HATTON, IV, 444.

HAUBOURDIN Isabeau, bâtarde de), 1, XII,

HAUBORY Robin, H. 517.

HAUGNET Jean), I, 80,

HAULCRIN (Martin de), H. 548.

RAULTENA II 104

HAUSBOURG (Sigismond de), III, 310.

HAUTRAIN, L. 47.

BAUWET (Pierre , HI, 311,

HAY (la) en Vendée, HI, 593,

HAYDIN CILICE, 111, 357, 358.

HAYE (la), I, 15, 16, 56, 78, 112, 161, 178; IV, 6)4, 603.

HAYE (Jean de la), I, 368; III, 313,

HAYNBAVRE, 11, 167.

HAYNBAVRE, 11, 161.

HAZART (Jean), IV, 557. HEDDERAULT Philippe dej, 1, 362.

HEERS (Jean), dit de Hornes, 1, 364,

HEETVELDE (Adolphe de), 1, 358, 526.

HELTVELDE (Jean vanden), IV, 567.

HEETVELDE Thierri de), I, 364; IV, 597.

HEEZ, IV, 575,

Refflinge (Guillaume de), 1, 359, 529,

Heidelberg, Description, 1, 327. — H, 29, 101, 161; HI, 404;
IV. 466.

HEILBRONN, II., 167, 338, 339, 341; IV. 151. — Ligue conelue en cette ville, 203.

HEINSRERG. Est assiégé, II, 257,

Heinsberg (le sr de', 1, 57; IV, 566, 595, 606, 641.

Heisel (Marie), II, 516,

HERELGEM, IV, 576.

HELBAUT (Philippe de). Est nommé chevalier de l'ordre de St-Jaeques, I, 243.

HELCHUDOZ (Jean de), H, 503.

Helene (l'impératrice), IV, 465

HELFENSTEIN (le comte Rodolphe de), IV, 467, 473.

HELFT (Jacques vander), 11, 536.

HELLEBUTERNE, 1, 63,

HELLEFELT (Adolphe de', 1, 128.

Hellin, II, 199.

HULLIN (Robert), II, 540, 541.

HELMOND, IV, 612.

HELMOND (le sire de), IV, 575.

HEM (François du), II, 520.

HEM le capitaine du), III, 574.

HEMMAN, II, 167.

HENGEBERCH, H, 102,

HENNE, III, XXX.

HENNE (Diego de), II, 510.

HENNEBERG (Berthold), archevêque de Mayence, 1, 329.

HENNEBERT Robinet de), 1, 367, 368,

HENNIN (Henri de), comte de Bousso, III. Voir Bousse.

Hennin Jean der, sr de Boussu, 1t, 97, 99, 100, 324, 399; 1V, 70, 232.

HENNIN (Philippe de), sr d'Anfroipré, maître d'hôtel, 1, 127,

HENNIN-LIÈTARD (Maximillen), s^r de Boussu, amiral, III, 573, 579, 583, 584.

HENREZE (Diégo de), III, 395.

HENRI Forganiste, I. 346.

HENRI- CRAPPELLE, II, 330.

HENRIER (Marc), III, 394.

HENRIQUE (Rodrigo), H, 504; III, 391.

HENRIQUEZ Fadrique; de Cabrera, comte de Melgar et de Modica, chevalier de la Toison d'or. II, 61; III, 457.

HENRIQUEZ de Guzman, comte d'Olivarès, IV, 508, Voir GUZMAN.

HENRY N.), H. 510.

HERAUTS d'armes, I, 366.

HERBAYS (Mr. de), Auteur du voyage de Charles-Quint en Algérie, II, XVIII. — Sa biographie, XIX et suiv. — 116, 121, 202, 306, 307.

HERBERGEMENT (P. 111, 592,

Hereert (William), comte de Pembroke, IV, 97, 180, 181, 206, 224, 226, 255, 306, 349, 443.

HERDE (John), IV, 447.

Herdissen, II 258.

HEREDIA (don Michel de), 1H, 308.

HERENTHALS, 1, 105; IV, 569, 589, 614, 615, 616, 631, 635,

HÉRÉSIES, II, 175, 478; III, 161, 162. Voir Religion (affaires de).

res del.

IRERTIQUES (les). Sont enfermés au château de Sécille, 1, 202. — Sont evécutés à Valladolid en présence du roi, IV, 71. — Leors agissements en Europe, IV, 84, 85. — Réfugiés en Angletorre, 85. — Leur conduite à l'égard d'un prêtre catholique, 97. — Leurs intentions, 131, — Desirent l'aide de la France, 163, 430. — Excitent le peuple anglais, 223, 227. — Demandent la couronne pour Élisabeth ou Gourtenay, 294. — S'entendent avec les Français, 227, 309. — Prétendent que le roi Édouard III, vit encore, 308. Voir aussi BellGiox affaires de ct l'aéCures.

Hericourt Description, I, 302.

Heringhes, 1, 357

HERIN Marcy, H., 516.

HERISSE Voir ARIZA.

HERITIER (Antoine I'), 111, 306, 389,

HERIZA, IV. 9.

HERLAAR, IV, 575, 612.

HERLIN Michel, H. 583.

HERMAN (Bernard), III, 312.

HERMAN (Jean', 111, 312.

HERMAN Pierkin), HI, 314, 396.

HERMANSTADT (le chef de), Écrit à Ferdinand, roi des Romains, 111, 554.

HERMITAGES, 1, 253,

BERNANDEZ DE HEREDIA Laurenti, HI, 308.

HERNANDO (le duc don), vice-roi de Valence, II. 153, 248, 249, 250,

Herrera, 11, 21, 33, 66; 411, 127; IV, 11.

HERRERA (Juan de), IV, 45,

HERRINES (Antoine de), gentilhomme de l'hilippe le Bean, 1, 128. - Sa mort, 193, 194.

HERSBRUCK, H. 341.

HERSEVE, Voir ERESMA.

HERTSBALS (Thomas), 11, 521,

HERVE, H. 275.

Herzegovine (le sansach d'), H1, 531, 532, 533, 535, 537.

HERZOGENBATH, IL 311.

BESDERNE (N.), gentilhomme allemand, III, 197, HESDIN, I, 4, 16, 17, 27, 28, 29, 39, 61, 62, 73, 79, 84, 85,

89 à 94; II, 137; III, 163; IV, 176. HESDIN Jean sr de), H, 563,

HESDIN N.), I, 351, 409, 527.

HESENSTAM (Sébastien de), élu, archevêque de Mayence. Fait hommage à l'empereur, H, 334.

HESSE (le landgrave de), H, 169, 175, 176, 179, 186, 332, 334, 335, 339, 344, 346, 348, 374.

HESSE (Herman de), I, 329.

HESSELIN (Antoine), I, 131.

HESSEN (Jean van), II, 539,

HETSISA, Voir ECIJA,

HETSINGRE, VOIR SCHMETRINGEN, IL. 97.

HECCHIN, L. 29.

BELLE (le sire de), IV, 597.

HEULLE (N.), H, 505, 513.

HEULLE (Josse de), III, 307.

HEULLE (le jeune), III, 391.

HEUREC (Diégo de), II, 517.

HEUSDEN (Brabant septentrional), 1, 109; H, 16, 161; IV, 601, 606, 607.

HEUSENSTAM (Sébastien), électeur de Mayence, IV, 151. HEVERLÉ, II, 8, 13, 14, 16, 18, 20, 28, 382; IV, 528, 602,

HEVERLÉ (le bois de), IV, 618, HEVERLE (le sire de), IV, 572, 646.

HEYBERT (Guillaume), IV, 444.

HEYBOSCH (Jennin), 111, 310,

HEYDORFF Frédéric , II, 508, 516; HL 314, 394.

HEYDORFF Melchior, H, 505, 513.

HEYLANT (François), III, 309.

HEYLISSEM (l'abbé d'), 11, 523; IV, 635.

HEYMANS (Hugnes), 111, 312, 394, 516.

HEYMBALBRE, H, 167.

HEYNAUW Jean del, H, 508.

HEYNS Jacques , H. 536.

HEYBADIN PACHA, III, 543.

HEZE (le fils de Guillanme), H. 505.

HIELBEKE (Thierri van), 1, 529,

HIGUERA (la), 1, 199, 200.

HILVARENBEEK, H, 313; IV, 576, 605.

HINCART Guillaume de), IV, 45,

HINCKAERT OU HIMQUART Jean, H, 263, 505.

HINCKAERT Jean et Philippe), IV, 623.

Hinojos, II, 39.

HIPOLYTE, sommelier de cave, 111, 280.

HISPE, 11, 82.

HISSONE Jacotin), I. 363.

Hita, I, 229; II, 45, 82, 107, 109; IV, 9, 10,

HITERO, IV, 7.

HITE ou HOZE (Rodrigue de la), III, 210,

Hony Philippe), IV, 91, 105, 120, 126, 223, 239, 244, 245, 385, 409, 411, 414,

HOCRON (Henri de), 111, 313, 395.

HODIMONT (M. de), 11, 885.

HOFFER (von), auteur d'un livre sur les Communeros. III. x.

HoEN (Alard), III, 313,

HOEN (Hans), H. 494, 509,

Hoen (Nicolas), IV, 567, 574,

Hofstat Jean van), 1, 360,

Hohenasperg, 11, 48, 96.

Hohen-Schangau, IV, 473. HOHENBERG, 11, 104.

HOLFORD (Richard), IV, 414.

HOLLANDAIS (les . Se distinguent pendant l'expédițion de Tunis, III, xvt.

HOLLANDE, 11, 391; IV, 605, 622.

HOLLANDE (M. de), 1, 50, 78.

HOLLANDE (Me de), IV, 578, 579, 602, 609.

HOLLANDE (les villes et nobles de), Sont convoqués, IV,

HOLLANDE (les chevaliers de), IV, 605, 606.

HOLLANDER Guillaume d'), II, 534.

Hologne (Jean de), 11, 563,

Holstein (les ducs de', 11, 211, 217, 375, 377 à 379, 381, 382, 386, 390, 403; IV, 4.

HOMEDOIGNE, VOIR FUENTE DUENA,

HOND (let. 1, 460.

HUNDECOUSTRE | Diégo de), I, 529.

Hongan (Diégo de), 11, 508.

Hongre (Valentin), 1, 345.

Hongrie. Événements dans ce pays, 1, 446, 448. - Guerres dans ce pays. 11, xxii, 205, 217, 409, 417; 111, xiii,

HONGRIE Jean, roi de\, 11, 175,

HONGRIE Louis, roi del Est nommé de la Toison d'or. 11. 56, -- Résiste aux Tures, 11, 76. - Sa mort, 581.

HONGRIE Marie, reine de), Voir AUTRICHE,

HONGRIE (Mathias, roi de). Preud une grosse nièce d'artil-Jerie aux Tures, 1, 319.

Hongrie (Sigismond, roi de), I, 63.

Hongate (le prince de) et sa famille, II, 188

Hongrie da sœur du roi de). Épouse l'archiduc Ferdinand. 11.611

Hongrie les ambassadeur et conseillers de), II, 65; IV, 580, 581,

Hongnois (les). Ne sont pas bons soldats 1, 446,

HENRICES (Rodrigue), 11, 504.

Honselem (Ade., IV, 583,

HONTALBILLA, H. 41, 77.

Buntanaza H. 199

HONTILLE, 11, 251.

HOMTRECOURT, 11, 289.

HOOGSTRAETEN (la terre et seigneurie de). Est donnée par Isabelle de Culembourg à Antoine de Lalaing, 1, vin,

Hongstraeten, I, 110, 117; II, 16; IV, 577, 600, 604, 606,

Hoogstraeten (les seigneurs de), Voir Lalaing

HOOGSTRAETEN Autoine de Lalaing, comte del Voir La-

Hoogstraeten (le comte de), 11, 159, 160, 269, 293, 314. 375, 386, 387, 511; 111, 25, 2-0, 444

Hoogstraeten (la comtesse de), 11, 325, 389,

HOOGSTRAETEN Jean de), 11, 507, 515,

HOOGSTRAETEN (Jean de), médecin, 111, 17.

Hoogyorst (Jean de), 111, 394.

Hoombourg (Martin:, 1, 525.

Hoopest (Philippol., 1, 530,

Hoorx, I, 72.

HOPTON (John), évêque de Norwich, IV, 224, 235, 261,

HORREUTE, 11, 261.

Hordaing (le sr de), H, 558; 111, 308.

Horloge, remarquable à Valenciennes, H, 590.

Hormann (le baron de). Public, par extraits, le journal de Vandenesse, 11, III.

HORNEC 11 331.

HORNES, 11, 261,

Hornes (Henri de), 111, 307,

Hornes (Jean de), évêque de Liége, 1, 126, 284.

HORNES (Jean de), comte de Baucignies, IV, 459,

Hornes (Lamoral de), IV, 460.

Hornes Martin des, 111, 309.

Hornes (Maximilien de), 1, 127; 11, 57.

Hornes (Philippe des. Voir Montmorency,

Hornes (Richard de), III, 309,

Hornes (le sire de), IV, 575.

Hornes (le comte de), 1, 7, 97, 409, 411; H, 261, 380, 439, 558; IV, 16, 23, 29, 354, 357, 364,

HORNES (la comtesse douairière de), 11, 264.

HORNILLOS, I. 463,

Horren, H. 49

Horrest. Description, 1, 325.

Horst, 1, 109.

BORTAULT (Mathieu), III, 396.

Hospices d'aliènés, 1, 213,

HOSTALRICHT, I, 359; H, 139,

HOTELS DES SOUVERAINS, Comptes, III, v. Voir aussi COMPTES.

Hotson (William), IV, 394.

Houdain, I, 79, 89, 91, 93, 94,

HOLFFALIZE, III, 174

HOUFFALIZE (le sr d', II, 504, 512; III, 467, 277.

HOUFFALIZE (le jeune), 1H, 391,

Hougart (Diégo de), 11, 516; 111, 312, 394.

HOUGHART (Saucho de), III, 314, 395,

HOURDAIN de sr de), I, 331.

HOUTANARES, 11, 108,

HOUTHEM (Philippe de), III, 310.

HOUTOIR (François de), 11, 563.

Hovius (Mathias), IV, 526.

Howard (Charles), amiral anglais, 111, xxxvi.

Howard (Gatherine). Épouse Henri VIII, roi d'Augleterre, 11, 153,

Howard (Thomas), due de Nortolk, IV, 206, 228, 321, 349,

HOWARD D'EFFIGHAM (William), gouverneur de Calais, IV, 432, 243, 269, 273, 443.

Howrer (Richard), IV, 444, 445.

HOYMERUGUE (Antoine de), 1, 526.

Hoze (Rodrigue de la), H. 503.

Huache Pierre), III, 313.

Hubarco (le sr de), 111, 313.

HUBERTMONT (le sr de), H, 356, 380, 426.

HUBERTS DE ZIRIKZEE (les frères), pilotes, III, 53, 60, 301, 302

HUE (maître Jean), 1, 24.

Huelgas (las), 11, 207,

HUERTA, IV., 10.

HUESCA (l'évêque de), 11, 210, 260.

HUESCAR, 1, 209,

HUET, VOIR WYATT.

Heffz (Gery), II, 508.

HUGGEN Robert), IV, 444.

Hughens (Henri), 111, 393,

HUGUE (Marie vander), III, 516.

HUGUENOTS, 111, 586,

HUGUENS Henril, H. 515.

HIEGUES (don), vice-roi de Naples. Est tué, II, 78,

HUGUES Henri), III, 311.

Huissen, 1, 396.

HUJOEL (Mathieu), 111, 390. HULDENBERG (le sire de), IV, 574.

fluest, 1, 22, 110; IV, 535,536, 541, 603

HUMAL Hacquino dnj, 1H, 393,

HUMBERCOURT (le sr d'), 1, 66.

Hun (Philippe de), gentilhomme de Philippe le Beau, Sa mort, 1, 217.

HUNGTINDON, VOIR HASTINGS.

HUN-St-GEORGE (Philippe de), I, 128,

HUNTON (Guillanme), IV, 444,

HURE (le 1, 532,

HURTADO DE MENDOZA (don Diégo), cardinal d'Espagne, archevêque de Séville. Fonde un collège à Valladolid. I, 167. — Accompagne leroi Ferdinand au moment d'une visite rendue à Philippe le Beau, 173. — Sa mort, 220, 230.

HURTADO DE MENDOZA (don Diégo), due de l'Infantado, I, 470, 172, 233, 436, 538; H, 80; IV, 416, V, Infantado et Inigo, HURTADO DE MENDOZA François), IV, 439, 525.

HURTADO DE MENDOZA (Lopez), 11, 246, 307.

HURTADO DE MENDOZA (don), marquis de Mondejar, viceroi de Grenade, II, 153.

HURTRE (Jacques de), 11, 536.

Hrss Georges, III, 312.

Hey, 11, 28, 49, 98,

Hydrunthum, 11, 148.

Hyenans Hugues', II, 508,

HYNOLET, IL 114.

Hyeres des iles d', II, 201, 254, 461, 442; IV, 497.

HYSPE, H, 103.

HYSTE, II, 107.

I

IBARRA (don Diégo del IV. 460, 472.

IBÉAS DE JUARROS, II, 208.

IBRAIM PACHA, 111, 452, 454, 455, 457, 460, 469, 477, 486, 491 et suiv., 502, 541, 548.

IDIAQUEZ (don Alonzo de), vice-roi de Navarre, IV, 489, 508-

IGEL, IV, 465.

IGNY (Simon d'), comte de Fontenoy, IV, 538.

IGUALADA, I, 252; 11, 24, 25, 45, 82, 107, 110, 243, 254.

ILE-DIEU, 111, 586.

ILLER (I'), I, 325.

ILLES, 1, 13.

ILLESCAS, 1, 173; 11, 38, 72, 73, 108.

IMAGES dorées, I, 159. - Id. d'argent, 301.

IMBRECHTS (Jacques), II, 509.

IMPERATRICE (I'). Accorde et meurt, II, 149. — Ses obseques et enterrement, ib. et suiv.

IMPôt du 10e denier, I, 215.

INAUGURATIONS de souverains, II, 519-564.

INCHY (le sr de), 11, 551; 111, 306, 390.

INDES, 1, 450; IV, 42. — Conquêtes dans ces pays, 1, 22%.
Sont attaquées par les Français, II, 216. — Flotte venne de ces pays, IV, 228.

INDES (l'évêque des), 111, 228,

INDES (l'amiral des), 111, 191, 228.

INDES (le conseil des'. Les membres de ce corps sont condamnés par l'empereur, II, 252.

INDEVELDE (Simon de), 1, 372.

INDEX historique et chronologique des voyages de Charles-Quint, 11, 465,

INDICIAIRE du roi Charles, III, 247.

INDUUE, 11, 340.

INDULGENGES à Tofède, 1, 495. — Accordées à l'empereur et à son fils, 11, 442.

INDUSTRIE à Saint-Claude, 1, 295.

Infantado (le duc de l'), 1, 228 ; 11, 253. V. Inigu et Hurtado.

INGELMUNSTER, 11, 31.

INGME (Jacques van), 1, 532,

Ingolstadt, 11, 332, 335, Ingo (Alvaro de), 111, 307,

Ixico (don Juan de), 111, 392.

INIGO DE LA CUEVA (don), 11, 513; 111, 310, 392, 557.

INIGO LOPEZ COBONEL, 11, 503.

INIGO LOPEZ DE HURTADA DE MENDOZA (don), duc de l'Infantado, IV, 74, 75, 141, 165, 173, 192, 422, V. HUBTADO.

INN (I'), riviere, I, 309, 413.

1хміснісм, П1, 376.

INSIGA (don Pedro de), III, 307,

INNOCENT (N.), 11, 507, 515,

INSPRUCK, I, 95, 478. — Description, 309; III, 442, 443. —
 Grande cérémonie religieuse en cette ville, I, 313-316, 317, 443; II, 47, 188, 258; IV, 4, 470, 473, 485.

Inguisition et Inguisiteurs, II, 133, 161, 162. — A Séville et en Espagne, I, 203, 510. — A Valladolid, IV, 74. — En Angleterre, IV, 388.

lps, 11, 103.

IRLANDAIS (un grand seigneur). Rend visite à l'archiduc Ferdinand, III, 294,

IRLANDE et IRLANDAIS, III, 282, 283 et suiv.: IV, 163, 482. 204, 211, 228, 251

IRMENACH, IV, 465,

Is. I. 56.

ISAACO, I. 367.

Isaacus (Jean), I. 531.

ISABELLE LA CATHOLIQUE, Voir ESPAGNE.

ISAB (l'), L 308.

ISCAR, IV, 42.

ISEMBOURG (Philippe, comte d'), IV, 541.

ISENGHEN Josse d'), 1, 527.

ISENGRIEN (le sr d'), I, 525.

ISIERE (I), I, 279.

ISLES les), Voir SISLA.

Isola della Scala (l'), I, 105; IV, 481.

ISOUE, H. 266.

ISTELLANO (d'), 11, 135.

ITALIE, 11, 82, 104, 105, 441; III, 4,

ITALIE (les ambassadeurs d'), II, 71.

ITALIE (Sylvestre d'), I. 351.

ITALIEN (Jean 1'), 1, 366.

ITERE, III, 206.

ITINÉRAIRES des souverains. Leur utilité, III, 11.

ITSINGHER, VOIR YTSINGHER.

Ives (le sr d'), III, 167.

IVICA, H, 199,

Ivorx, I, 480, 431; IV, 32, 300, 588.

ī

JACOBATH (Christophe), cardinal, 11, 139,

JACOTIN le grand., I, 360,

JACQUELINE de Bavière, Voir Hollande (Me de),

JACOUES 'maître), 1, 364.

Jadraoue, 1, 229, 246; H. 44, 45, 82, 107, 253,

JAEN. H. 40.

JAEN (Févèque de), 11, 208, 211, 246, 260, 275. Voir aussi MARINO.

JAFFERIE, Voir Aljaferia.

JAMBOYS (Jean), I, 531.

JANARO (Hanibal de), III, 308.

Janssone (Martin), III, 580,

JANES, waivode, III, 566,

Janzuene (Georges), II, 536.

Jarden Robin du), H, 518; 1H, 396.

JARNIGHEM, IV, 322.

JARRETIÈRE (Ordre de Ia), IV, 17, 18-19.

Jarsins, 1, 280.

Jaspar II, 508, 516.

Jaspart (messice), I, 313

JATIVA OU SAN FELIPE, I, 210,

JEAN (petit), II, 506.

Jean-Baptiste, trompette, 1, 531.

JEANBONY, Voir JEAN LE BON.

JEAN EMMANUEL 'don), I, 411.

JEAN LE BOX (le bienheureux), IV, 487.

JEAN SANS PEUB. VOIT FLANDRE.

JEANNE DE CASTILLE, dite la Folle. Voir CASTILLE.

Jennin Peti), I, 520.

JEHAN (don), 11, 514.

Jehannin, pâtissier, II, 506.

JENINGHAM (Henri), IV, 321.

JERÔME DE ZARA, Envoyé de Ferdinand, roi des Romains

à Constantinople, III, 450 et suiv. JÉBUSALEM (le patriarche de), I, 90.

JERUSALEM (la bannière de', IV, 44.

JETONS d'inauguration des archiducs Albert et Isabelle, IV, 527, 529, 530; 11, 561,

JETTINGEN, II, 96.

JEU DE L'ANNEAU, II, 247,

JEU A L'ANNELET ON CAROUSSEL, 1, 260. V. aussi Courses,

JEU DE BARRE, HI, 250,

JEU DE CAGNES en Espagne, 1, 1x, 149, 153, 165, 166, 186, 192, 193, 194, 218, 219; 11, 75, 415, 250, 251; 111, 248 et

suiv.; IV. 20, 77, 502. JEU DE CAGNES à Bruxelles, II, 297.

JEU DE CAGNES à Gand, II, 383.

JEU DE CARTES, 1, 138

JEU DU DIEU D'AMOUR, II, 392.

JEU D'ÉCHASSE, II, 563; IV, 521.

Jeux a Étappes, I, 268

JEU DE LA FOSSETTE, 1. 293.

JEU DE PAUME, I, 153, 184.

JEUX DE TORES, IV, 77, 81.

JEU DE TAUREAUX, I, 166; II, 250, Voir aussi Courses

JEU A LA VERGETTE, II, 247.

JEUDI SAINT. Est célébré par Philippe le Beau, I, 116 .- En Espagne, 171; par Jean IV, due de Brabant, IV, 620. -Comment il est célébré, 601

JEUSNE Baudekin Ie), III, 389.

JEUX DE HASARD. Sont réglementés par Isabelle de Castille, 1 994

JECN à Marimont, II, 388. JEEX (Mile de), 1, 338, JOACHIM (le fils de , II, 508. JODOIGNE, U. 17; IV, 631. JOHAN Michell, L. 525. JOHNSON (Jolin), IV, 744. Johnson Richard IV, 446. Joigny, 1, 47, 48, 65. JOIGNY de comte de 1, 1, 38, 41. JOINVILLE. Est pris et brûlé, II, 290. Joxas de capitaine), II, 106, Joxeguoy (Jean du), II, 582. JONES (John), IV, 446, JONES le géotilhounne IV, 156. JONGLET Jean, II, 492, 523. JONGLET de conseiller), I. VII. JONOUTÈRE (la), I, 260. JONUSBEG, drogman, 111, 565. JUNYALLE (le sire de), IV, 632,

JOSME N., 11, 514.

Josse maitre), I. 364. JOSYNE N 1, 111, 393,

JOUENE (Jean le), orfeyre, II, 544.

JOURNAL du voyage de Charles V. Divers exemplaires dans les bibliothèques publiques, Il, xxIII et suiv.

Journal des voyages de Charles-Quint, Différents projets de le publier, H. I. II. III. IV.

JOTTES, I. 49, 54, 59, 60, 62, 416, 144, 172, 184, 185, 488, 490, 493, 194, 248, 258, 287 à 289, 349 à 323, 337 à 339; 11, 23, 75, 78, 115, 250, 270, 271, 296, 297, 380, 388, 390, 391, 392, 437, 453, 551, 560; III, 165 a 171, 148 a 222, 242, 423, 604, 603, 626, 634, 635, 636, 638, 644; IV, 20, 81

JOUTES sur l'eau à Namur, IV, 521.

JOVE Paul', historien, III, XVII.

JOYEUSE-ENTREE, VOIR INVESURATIONS. JOYEUSE-FOLIE (l'abbé de), I, 87,

JUDEMBACH, IL 348

JUDENBOURG, IL, 104

JUDEO, général de Barberousse, III, 357, 373, 379, 380.

JUGE prevaricateur, III, 253.

Juir, converti, III, 160.

JUIF Richard), maître de la chambre des deniers, 1, 11, 71.

JULES, L. 277, 278, 549; IV, 471.

JUIEZ Jérome, I, 530.

JULES II pape, I, 275, - Ses démèlés avecle roi de France 456, 476. - bl. aver Ferdinand le Catholique, 466, 478 - Reçoit de ces monarques des plaintes dirigées contre le roi des Romains, 479. - Envoie à ce souverain le cardinal de Ste-Croix, 479.

JULES III, pape Son élection, II, 391, - Accorde des indulgences à l'empereur, 442, - Somme le due Octave Farnese de comparaitre devant lui, 46, - Fait des processions expiatorres, 462. - Accorde des indulgences, 453. - Táche de rétablir la paix, IV, 145. - Veut révoquer la commission du cardinal Pole, 157. - Est malade, 280,

Juliers, II, 28, 49, 97, 249, 264, 308, 311, 375, 397, 456, 463.

JUILERS (le sire dei, IV, 632.

JULIERS Guillaume VIII, duc de , I, 116, 298, 302, 307, 317, 328, 456.

JUMIEGE, 1, 29.

JUMILLA, 1, 209.

JUSTI Je comte Augustini, IV, 481,

JUSTICE en Castille, HI, 253.

JUSTICE (la). Est organisee par Isabelle de Castille, I, 224.

Kahla, 11, 348. Kaiserlautern, H, 107, 287, 331; IV, 466. Kalibia, III, 374. Karadshnova, III, 540. KARETTE (Henri), II, 308. KARNE Édouard, IV, 20. KARRIER Georges . 111, 311. Keets -Lénaert, II, 516; III, 312, 394 Kelneim, H. 332. Kempe (Jacques), 11, 536, 538. KEMPT. Voir GEMPE. Kempten, Description, 1, 325. - 11, 258.

KENBERGHE François . 11, 508, 516. KENPE (Georges), IV, 441. Kent le comté de , IV, 234. KENT Antoine), IV, 443. Kent, gentilhomme anglais, IV, 420. KERPEN, IL. 274. Kersbeke Gautier dei, IV, 639. KERSBEKE Mr del, IV, 583. KERSREKE la dame de , IV, 577. KESELE (Olivier de , II , 193. Kessele (Barthélemi van), 521. KESTEMBERGHE Bans , I, 529.

Kestergate (Imbert), IV, 597. KETELBOURG, II, 167.

KETS (Arnoul vant, II, 519.

KHEIR-ED-DIN. Cherche l'appui de la France, III, xv. -Ses forces, XVI. - Ses exploits, XI, XII, XXVII. - Voir RABBERGUSER

KIERBOL ON KUERBOL, H. 343.

KINGSTON, II, 66.

Kinsale, HI, 282, 283, 289, 293,

Kirchberg, H. 337; IV, 465.

Koron, II, 103; III, xii, xiv, 398, 452, 459, 475, 487, 489. 495, 499, 501, 503, 520, 521, 523, 531, 540, 551; IV, 34,

KREMS, 11, 103, KREUTZMACH, IV, 466. Voir aussi CREUTZNATH.

KUESTEIN, II. 47, 96.

Kuick Pierre), I, 397.

E.

LARAYE Charles de), III, 311,

LABBAYE on LABYE (Pierre de), I, 367; H. 569.

LARISSE, Voir VILCHES,

LACHAULX (Philibert de), III, 312,

LACOGUILLE, VOIT AL CAMPILLO.

LACOUAIN Petit-Jean les, III, 276.

LADAM (Nicaise , II, 508, 516.

LAGAM (Simon), dit Butin, 1, 355.

LADENBURG, IV, 467.

LADRON (Diégo , HI, 308.

LADRON DE GUEVARA (don), 111, 310,

LAEKEN, H. 6.

LAEKEN (Jean de', Il, 513.

LAER : la demoiselle de:, IV, 577,

LAFUENTES, historien, III, XXX.

Lagny-sur-Marne, 1, 12, 13, 24, 25, 32, 58, 68, 69.

LABUINVILLE (Jacques del, IV, 639,

Laiges (Louis de, 1, 529.

LAINO, II, 114.

Laissau Mr de), I, 296.

LAITRE (Guillaume de), II, 518,

LAJOMIER, 11, 508.

Lalaing, H, 17; IV, 301, 322.

LALAING (Antoine de), se de Montigny. Sa biographie, 1, v et suiv. - Est auteur de la relation du voyage de Philippe le Bean, 121, 123. - Est cité, 127, 155 et suiv., 269, 322. 331, 337, 348, 525; 11, 57, 97, 100. - Baptême de son

fils, II, xv.

LALAING (Charles de), sr de Hachicourt, IV, 538.

LALAING Philippe, comte del, baron d'Escornaix, IV, 39,

LALAING (Charles, haron de), etc., 1, 411; 11, 277, 557; 111, 234, 277.

LALAING (Charles II, comte de), II, 99, 159, 269, 270, 295, 324, 326, 375, 377, 379, 380, 386, 387; III, 262; IV, 23, 226, 258, 260, 261, 269, 270, 271, 272, 290, 293, 313,

LALAING (Antoine de), comte de Hoogstracten, III, VII, VIII. IV, 72,

LALAING (Guillaume de), comte de Hoogstracten, IV, 458, LALAING Philippe de), comte de Hoogstraeten, II, 159 269, 270, 295, 326, 375, 377, 386, 387; IV, 59, 232, 458.

LALAING (la comtesse de), II, 386. LALAING (généalogie de), I. VI.

LALEU (le pays de). Assassinats dans ce pays, I, 437. LALLEMAND (Jean), premier secrétaire d'État. - Est fait

prisonnier, II, 81. - Est cité, II, 517; III, 395.

LALMON, II, 81. Voir ALMUNIA.

LALOUX Guillaume), 1, 346, 369.

LAMANT (Pierre', II, 566,

LAMBETH, IV. 20.

LAMBRECHTS Mathias, évêque de Bruges, IV, 539.

LANCASTRE (le duc de), l. 17.

LANCELOT (Denis), 1, 530.

LANDEROTE (l'île de), 1, 226,

LANDRECIES, 11, 267, 393; IV, 193.

LANDSBERCH (N.), 111, 310, 392.

LANDSHUT, 11, 334.

LANDSPERG. Description, 1, 307.

LANDTSBERG, IV. 4, 473,

LANGA, IL 23.

LANGELE Aert, 11, 508.

LANGELE Raes), III, 312.

LANGREBERGHE Hans van), 1, 363, 530.

LANGHEMARK, 11, 383.

LANGLOIX Perrint, 1, 355.

LANGON, II, 133.

LANGRES (l'évêque de), I, 65,

LANGUEDOC, 11, 211.

LANGWALD, II, 335.

LANNOCLE? (le prince de), II, 176. Lannuy, L. 95.

LANNOY (Antoine de), 1, 127, 350, 351,

LANNOY (Baudouin de), sr de Tourcoing, IV, 66, 70,

LANNOY (Catherine de), de Molembaix, IV, 46.

LANNOY (Charles de), prince de Sulmon, IV, 72.

Lannoy Charles de), 5r de Sanzeilles, dit de Mingoval, l. 12, 95, 127, 155, 288, 289, 337, 505, 526; 11, 57, 65, 72, 116; 111, 306.

LANNOY (Éliacinte de), I, 533,

LANNOY (Guilbert de), 1, 349.

LANNOY (Guillaume de., IV, 621.

LANNOY (Hugues de), I, 128.

LANNOY (Jolende de), dame de Molembaix, IV, 459.

LANNOY Maximilien de), II, 509.

LANNOY Philippe de), prince de Sulmon. Épouse la veuve de Louis de Gonzague, II, 116.

LANNOY (Philippe de⁷, sr de Molembaix, 1, 349, 350; II, 99, 100, 138.

LANNOY (Philippe de), sr de Santes, II, 99

LANNOY Pierre de , sr du Fresnoy, 1, 348.

LANNOY Raoul de), 1, 393.

LANNOY (le baron de), III, 508

LANNOY, page, I, 357.

LANNOY, fils. I. 526.

LANNUY (le bâtard de , III, 391.

LANSBROCH, II, 176.

Lansol (don Manuel), 111, 309.

LANSSART (le sr de), II, 122.

LANTZ, éditeur de la correspondance de Charles-Quiut, HI, XXII.

LAON, 1, 82

Lara (don Pedro Manriquez de), due de Najera, I, 434 Voir Najera et Manriouez

LARBANISTE, I, 527.

LARDEUR (Alard les, 1, 367.

LAREDO, I, 453; HI, 581; IV, 13, 73, 81, 245, 394, 401.

LARIZ, Voir ALLAGIZ

Lasso (don Pedro), IV, 409, 440.

LASSO DE CASTILLA don Pedro), II, 152; IV, 18.

LASSO DE LA VEGA, II, 207,

Lasso Nino Rodrigue), IV, 459, 472.

Lassy (Jean de', 1, 532.

LASZKO ou LAZKY Jérôme de). Écrit a Charles-Quint, III, 545, 546, 565.

LATHEM (Gaspard van), II, 515; III, 393.

LATHEM (Jacques de), peintre, 1, 365.

LATHEM Jean de', I, 530,

LATHEM Liévin de , 1, 365, 530,

LATROUWERE (Jean de , II, 520,

LATIFFY Adrien), 1, 356.

LATOUR (le sr de), 111, 224.

LATOUR (N.), I, 356.

LATTEUR (Jean le), H, 549, 550.

LATTRE (Antoine de), 11, 504, 512; HI, 307, 391.

LATTRE (Guillaume de , III, 396,

LATTRE (Jean de), 1, 532; 11, 509, 549, 550.

LATTRE (Pierrart de), H. 548, 549, 550.

LATTRE (Richard de, III, 310.

LAUCHSTADT, II, 347.

LAUDUN (l'évêque de), I, 129,

LAUINGEN, 11, 336, 337.

LAUREA, I, 157.

LAURENS (Jean), 111, 392,

LAURENS (Josse, audieneier, II, 65, 492, 509, 517.

Laurin ou Lauweryn (Jérôme de), grand trésorier de Philippe le Beau, 1, 282. — Est créé chevalier, 287. —

Vole les finances des Pays-Bas, 468 à 470.

LAPSANNE févêque de), I, 286.

LAUSNOY (Maximilien de), sr du Gardier, II, 548.

LAUTEREYN (le sr de), IV, 638.

LAUTRÉE OU LAUTRECHT (le sr de), H, 63, 78, 125.

Lauweryn (Jacques , I, 371; II, 494.

Laval (le sr de), 11, 293, 294, 296,

LAVAL le fils de Mr de), I, 91.

LAVAL de Bois-Dauphin Claude), ambassadeur de France

en Angleterre, IV, 244, 245.

LAWARD [Pierre), IV, 446.

LAZARIETTE, 11, 79,

Léau, II, 522; IV, 586, 594, 600, 624, 531, 641.

LECAT (Jean), peintre, H, 545.

LEGRENICH, H, 259.

LECHON, 1, 216.

Leck thenri, sr de la), IV, 565, 568, 574, 576, 583, 591, 597, 615, 616, 623, 625.

LECLUSE, en France, IV, 586,

Lecoco (Hugues', 1, 336, 369,

Lecoco Michel), H, 509.

LECORACH (N., 11, 510.

LEEN (Jean de la , H, 494.

LEENE Corneille vanden , 11, 540.

LEEUWERGEN sire Robert de), IV, 574.

LEFEVRE Pierre . 1, 347.

LEFEURE Maximilien), III, 313.

LEFEURE Roland), 11, 9.

LEGAY (Jacques,, 11, 510,

LEGENDRE (Jean', I, 131.

Leghissanio ou Legisamo (N.), 11, 505, 513; 111, 391.

LEGUNDE, II, 26; IV, 14

Legrain Guillaume, II, 506, 514.

LEGRAIN Hugues, 111, 311.

LEIBNITZ. Projette de publier le Journal des voyages de Charles-Quint, II, I.

Leiden, 1, 72, 74, 75, 77, 78, 118; II, 15; 1V, 604.

LEIPREIM, IV, 471.

LEMAIRE Jean', II, 506.

LEMBERE Adrien van), II, 536.

LEMBEKE Autoine de , 11, 508.

LEMBOURG Louis de), 111, 312.

LEMOS (le comte de), 111, 227.

LENAERT | maitre , H, 540.

LENCASTRE [Charles de], IV, 44.

LENGLEZ Guillaume : I. 525.

LENGLEZ Simon), I, 531,

LENNICH, 11, 261.

LENNOX (le comte de). Est suspecté d'avoir des intelligences avec la reine d'Angleterre, IV, 221, 130.

LENONCOURT (le sr det, IV, 527.

Lens, I, 29, 36, 52, 53, 62, 73, 77, 79; H, 166; IV, 597.

LENS (Michel de', II, 494,

LENTAILLEUR Jean), abbé d'Anchin, IV, 549. LEOREN, 11, 104

LEON X, pape, Sa mort, II, 63.

LEON, 1, 155.

Léox (le grand commandeur de), II, 141; III, 228. Voir aussi Covos.

Leon (la bannière de), IV. 45.

LEPANTE, II, 147.

Lerida, Description, 1, 250, - 41, 24, 25, 45, 82, 107, 110, 243, 254; IV, 6.

LERIDA l'évêque de), II, 382.

LERIN (le comte de connétable de Navarre, III, 227,

Lerma, 11, 35, 42, 43, 69, 79, 258.

LERMES Fernando de , II, 501.

LERYS. 1, 435.

LESBROUSSART public des extraits du MS, de Vandenesse,

LESCLATIERE Quentin de 111, 396.

LESIMA, HL 523,

LESPARRE ou ESPARRE André de), 11, 63, 122.

LESPINA, VOIR ESPINAR.

LESPINEE Henri del. Il. 517.

LESTAT Mathieu), II, S10,

LESTENDI (Robert), II, 511,

LESTERLE Jeanet, dit Poullain, 1, 308, 369

LESTIMEUR (Léon), II, S17.

LESTOCO Jacquett, I, 267.

LESTORGHES, Voir Tojos (Las),

Lestrange Mue de , H. 300,

Lestre (Colin det. 1, 362, 529,

LESTRE Guillaume de . HI, 313.

LESUEUR (Toussain , 11, 508; 111, 313

LÉTRIVIEBE (Georges), 11, 510.

LUTTIN (Jean , Secrétaire et greffier du conseil de Malines, J. 467.

LETTRE Nicolas del. H. 508.

LEUCATE, 11, 138, 147.

LETWE (Jean de), 11, 508,

LEUZE, 1, 95.

LEUZE (ceux de), IV, 623.

LEUZE (Maximitien de), 11, 510, 517.

LEVANT, Expédition maritime d'Antoine Doria de ce côté, 11, 145, 146,

LEVASSEUR (Mahieu), 111, 311,

LEVES (le comte de), HI, 191.

LEWAL (le sr de , 11, 306,

LEWES (Richard), 1V, 444, 446.

LEWYN Thomas), IV, 447.

LEYENBERGH Arnoul de; IV, 611.

Leyva 'Antonio de), 11, 89, 133, 135, 136.

LEYVA (Jéromino de), 111, 309,

LEYVA (Pedro de), IV, 497.

Libelle diffamatoire, III, 234.

Libéral (maître), 1, 364, 529; 111, 311, 394.

Lirurnia, 111, 523, 526,

Licres (le courte de), 11, 583,

Lightenstein, 1, 350,

LICOTES (le st de), H, 293,

Liceres Mr. 1, 526.

LICTEVELDE, I, 532

Liedekerke Henri de . IV. 597.

LIEGE, 11, 28, 49, 64, 98, 211, 274, 330; IV, 127.

Liege Tevèque del 1, 38, 43, 50, 63, 86, 107; 11, 28, 96, 295. 380, 396; IV, 38, 637, 641,

Liege de bâtard de Louis de Bourbon, évêque de\, 1, 332,

Liege les ambassadeurs de , 1, 61.

LIEGE de chancelier det, IV, 561.

LIEGEOIS Clais le . 1, 346, 524.

Liegeois (Jacques), 111, 306.

LIEGEOIS Nicolas, 11, 502. Liegeurs Thierri 1et, 1, 360, 529.

LIENART (maitre), I, 365, 366.

Liebre, 1, 74, 103, 106; 11, 6, 10, 160, 307; IV, 536, 569, 570, 575, 590 à 595, 600, 603 à 608, 612, 613, 616, 649. 629 à 627, 630 à 632, 635, 637, 638, 640, 644,

LIERRE Técoutete de', IV, 623,

LIERRE Nicolle de), I, 345, 348.

LIESENEECK OU LEISSNIG, 11, 332,

LIESSIES (l'abbé de ., 11, 590,

Liessies Mr det, II, 552.

LIESTAL, IV, 513.

LIESVELT (Pierre de), 111, 313, 393.

LIGNAN (Michel de , 111, 308,

LIGNE (le château de), 11, 16.

LIGNE Charles de , comte d'Aremberg, IV, 324, 557.

LIGNE Henri de , II, 548.

Ligne Jacques de , 1, 128.

LIGNE (Lamoral, comte, puis prince de:, 1V, 459, 472, 524,

LIGNE (Marguerite de), IV, 458,

LIGNE Philippe del et de Fauguembergue, IV, 72,

LIGNE Robert de), sr de Barbançon, IV, 538, Voir BAR-

LIGNE (le comte de), Voir BRIENNE.

LIGNE (le sr de), I, 348,

Light, 11, 268, 289; 111, 447.

LIGNY (le comte de', 1, 81, 133, 143, 188, 266, 281, 282, 293. Voir aussi LUXEMBUURG.

LIGNY la comtesse de), IV, 632,

LIGUE entre l'empereur, le pape et les souverains d'Italie, 11 10%

Lihons, I, 37, 38, 54, 52; 111, 595; 1V, 574.

Litte, I, 4, 5, 21 à 23, 37, 43, 44, 49 à 54, 59 à 63, 74, 76 à 79,85,89,91 à 95, 102, 111, 116; H. 12, 48, 166, 384; IV. 29, 30, 31, 543; 567, 569, 570, 574, 575, 576, 580, 581, 589, 590 à 593, 617.

LILLE (négociations de paix à), IV, 29, 30,

LILLE des quatre hauts justiciers de la châtelleme de .

LILLE les archives du département à , l, tit

LILLE Adrien de'. IV, 458.

LILLE Martin de, 1, 368, 533,

LILLE (Mr de), IV, 377.

LILLEBONNE, L. 29.

LILLERS (Jean de), II, 502, 511; III, 305, 389,

Lillo, 1, 105, 106.

LIMBERGRE (Jacques de), 111, 314,

LIMBOURG, IV, 587.

LIMBUURG (la bannière de), IV, 39.

LIMBOURG Louis de), 11, 508, 516; 111, 394.

Limot'six (le gouverneur de), 1, 281.

LINARES (le comfe de), IV, 34,

Lincoln (John, conite des, I, 402,

Lixbe (Laurent vander), 11, 508, 516; 111, 312, 395.

LINTER (Gérard et Raes de), IV, 623,

Linz, H. 103, 334; 111, 451.

Lions dansants, 111, 565.

LIPSE Juste). Son discours any archiducs Albert et Isabelle, IV, 527,

LISBONNE, I, 519.

LISER, IV, 465.

LISIEUX le cardinal de), II, 155.

L'ISLE-ADAM, grand maître de Rhodes, 11, 71.

LISLE ON LILLE (Margnerite de), dame de Fresne, IV. 458.

LISSY, II, 291.

LISQUE, page, I, 357.

LISSY, 1, 58.

LISVELT (Pierre de), II, 510.

LITZ Adrien de le . 41, 509.

LIVOURNE, 11, 192.

LIVRY, 1, 14, 19.

LIXBONNE (Adrien de), 111, 309.

Liz (Adrien de le), I, 532.

LLANES, II, 21; III, 101. - Description, 104.

LOAIGE, I, 525.

LOANO, IV, 497.

LOAYSA, Voir GARCIA.

LOCHES (le château de), II, 156.

LOCHES, II, 153, 155, Voir aussi LOJA-

LOCOUENGHIEN, III, 307.

Locquengmen Pierre de) A. 127, 289, 350, 525.

LOCOUENGRIEN le st de . III. 168.

LOCOURGHEN le jenne . H. 504-519.

Locquison Jean de , II, 504.

LOCOURT Thirion . 1, 369, 370,

LODEVE l'évêque de , I, 133,

Lobt, H. 106, 189; IV, 489,

Lodron le comte de , I, 319. Ses noces, 320, 321,

LODUENA le commandeur, III, 309,

Logrono, 11, 26, 34, 63, 68, 123, 208; III, 438, 439; IV, \$04, 410.

Lots Jean., H. 502, Voir Loys,

Lots messice, 111, 393,

LOJA, I, 20%.

LOYBART Ferri, H. 312.

LOMBART Guillaume, H. 519.

LOMBART | Ph lippot), I, 530,

LONBAY le marquis del, vice-roi de Catalogne, H. 149, 153,

LOWNEL, IV, 566,

LOMMEL Jean, chapelain, II, 299, 502,

LONDRES, I, 322; H. 32; HI, 19, 21, 22, 25, 89; IV, 373.

- Les habitants de cette ville prennent les armes IV

332. - Se disposent à recevoir le prince Philippe, 338, - Les enfants de cette ville se livrent des batailles, 359,

361. - Assemblées illicites en cette ville, 227. - Draps

de la ville, II, 431, 457. - Maire nouveau, IV, 179. LONDRES l'évêque de . Arrive près de Charles-Quint, II, 202, Voir aussi Lorde.

Longards, I. 216.

LONGASTRO Je sr de), H, 594; HI, 167.

LONGCHAMP (Henri de), H. 556,

LONGCHAMP Jacques de , 1, 529; II, 507.

LONGCHAMPS (le baron del, III, 396,

Langeranes (le bâtard de), II, 517,

LONGHEESPÉE Autoine), J. 368,

Longan (Jacquet de , I, 360,

LONGIN Simon', receveur des finances, I, 115.

Longiquear, 1, 13, 28, 31, 64, 133, 134.

Longuée Antoine), 1, 531.

LONGUEVAL Adrien de , sr de Vanix, 1, 127,

LONGUEVAL (Alain de . 11, 510, 520; III. 395,

LONGUEVAL Maximilien de , comte de Buquoy, IV, 458.

LONGUEVAL /N., H. 504,

Longueval (Renaud de), IV, 639.

LONGUEVAL Te sr de), III, 167, 234.

LONGUEVULLE He due de , IV, 26,

LONGUEVILLE (la duchesse de , 11, 142.

LONGUEVILLE Martin de), 11, 509.

Longer, 111, 594.

Loxgri Étienne de', sr de Chove, II, 503.

Loo, H, 12, 13, 27, 383,

LOON-UP-ZAND, 11, 16, 161.

Loop 'Adelian van), I, 91.

Loos (l'abbé de), 1, 95; IV, 544.

Looz, IV, 641.

Lopez de Cuniga (Diégo), III, 390, 503.

LOPEZ GOMEZ, II, 515; 111, 313, 393.

Lupez de Mendoza (Francisco), 111, 308.

LOPEZ PAGHECO (don Diégo), marquis de Villena, I, 173, 435; H, 60.

Lupez de Paulla (Gautier), III, 206, 210, 309, IV, I0, I3, Lopez de Ubga (don), III, 309

LORRAINE (le cardinal de), 41, 432, 438, 141, 141, 144, 294, 295, 296, 297; 4V, 63, Voir aussi Guise et Bourbon.

LORBAINE (Charles de , évêque de Metz, 11, 288.

Lorraine (Eric de), évêque de Verdun, IV, 517.

Lubraine (Anne de), épouse du prince d'Orange, 11, 162.

LORRAINE (Autoine, duc de), II, 269

LORRAINE Catherine de), abbesse de Remiremont, IV,

LORRAINE (Charles III, ducde), IV, 67, 514, 516.

LOBRAINE (Charles de), duc d'Aumale, IV, 462.

LORRAINE Charles de), duc de Guise, IV, 498.

Lorraine Charles de), comte de Vaudemont, IV, 466.

LORBAINE (Dorothée de), IV, 68, 515.

LORRAINE (Mr Ferry de), I, 85, 86, 89, LORRAINE Francois I, duc de), IV, 383, 515.

Lubraine François de', duc de Bar, 11, 269, 288.

LORRAINE Henri de), fils ainé du duc Charles III, IV,

LORRAINE Nicolas de), comte de Vaudemont, II, 393, Voir

aussi VAUDEMONT. LORRAINE (Philippe Emmanuel de), duc de Mercœur, IV,

LORBAINE (Renée de), IV, 67.

LORBAINE (le duc del, I, 56, 599; II, 167, 206, 287, 290; IV,

LORBAINE (le fils du duc de , duc de Calabre, 1, 283.

LORRAINE (la duchesse de , H, 289, 298, 306, 305, 379, 380, 437; IV, 29, 66, 67, 287, Voir aussi Bourbon.

Lurbaine (la duchesse douairiere de , II, 331 .

Lorraine l'ambassadeur de , 11, 209,

LURETTE Notre-Dame de), 111, 589.

LORIOL, 1, 279.

Los Palacios, H. 76.

LOTHIER de héraut d'armes det 1, 530.

Lotde ou Londres (l'archevêque de), II, 285, 286.

LOUETTE Thomas', 1, 532; H. 509.

LOUIS, XI, XII, etc. Voir FRANCE.

Louis, duc de Baviere, Voir BAVIERE.

LOURDEAU Pierre, instrumentiste, 1, 331.

Lucrdault, chantre de Philippe le Beau, I, 196,

LOUVAIN, I, 103, 105, 110, 116, 119, — Réception de Philippe le Beau en cette ville, 336, — Arbalérriers de cette

ville, 104. — Université en cette ville, IV, 527. — L'abbé de Ste-Gertrude, ib., 1, 98. — Est cité, II, 8 à 10, 14, 17, 28, 49, 55, 98, 104, 160, 264, 266, 272, 274, 311, 375, 396, 514, 111, 32, 112, 403, 525, 565, 566, 568, 574, 577, 578, 581, 582, 587, 594, 596, 597, 599, 690, 601, 602, 603, 604, 611, 612, 613, 614, 613, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 626, 630, 631, 634, 635, 636, 640, 641, 642, 643, 644, 643, 644, 645, 645

Louvaix Chrétien del H. 311; III, 306, 389.

LOUVAIN (Clais de), I, 529.

LOUVAIN (Jean de). dit Daulphin, II, 547,

LOUVEL (Adrieu), III, 314

LOUVERGREM (Mr de), II, 551.

LOYE (la), 1, 55.

Loye Robert de la), 11, 504, 512; 111, 307, 391

Loys (Adrien), 11, 517; 111, 313, 396.

Loys (Jennin), I, 525, 533. Voir Lois,

Loys (Pierre), fils du pape Paul III, II, 114.

Loys (maitre), médecin, III, 47.

LOYSA OU LOBUSA, IV, 474.

Lozoya, II, 38, 71.

LUBEEK, IV, 151.

Lee (grand ou petit), III, 592.

Lucan (Thomas), IV, 446.

LUGAS, IV, 745.

Lucas Robinett, 1, 363, 530,

LUCERNE, I, 300; IV, 512, 513.

LUCHEUX, I, 23, 36.

LUCQUES, II, 132, 190, 191; 111, 415, 417.

Li 60 (l'évêque de). Est condamné par l'empereur, IV, 252.

LULE Éticune de), 111, 313,

LUNA (Alvaro de), I, 159.

Luna (Jean de), 111, 307, Luna (Pedro de), 111, 310,

LUNAWERTR, H. 176,

LUND (l'archevêque de), III, XXIII. — Voir BILDE.

LUNEBOURG (le duc de), 11, 176.

LUNEL, 1, 269. - Description, 274.

LUNNEVILLE, IV, 513,

LUNTELEY (Thomas), IV, 445.

LUPARGATES OU LA VENTA DE LOS PAJAROS, II, 80.

LURCY (le sr de), II, 68.

Lusignan, I, 171,

LASINGBE (Aulbese), 111, 392.

LASINGRE (N.), 11, 514.

LUSSEUL André de), II, 506.

LUSSINGE (Bertrand de), 1, 288.

LUTHER (Martin). Est à Worms, II, 64. — Prèche sa doctrine, 122.

LUTHERIENS. Mesures contro eux, II, 84. — Conspirent contro Marie Tudor, IV, 127. — Quittent l'Angleterre et se retirent aux Pays-Bas, 118. — Accusations qu'ils dirigent contro le prince Philippe, 181. — Voir aussi HERIETIGEES et RELIGION.

LUVIANO Jacques de', 111, 311,

LUXEMBOURG, H. 167, 211, 286, 331, 437; 1H, 303; IV, 363 466, 519, 588, 589, 592,

LUXEMBOURG (le duché de), Est reconquis, 111, 244; 1V, 3.57. LUXEMBOURG (les États de), Font un don a l'infante Isabelle, IV, 549.

LUXEMBOURG (le héraut de), 1, 530.

LUXEMBOURG (la bannière de), IV, 39,

LUXEMBOURG (le cardinal de), L 375,

LUXEMBOURG Françoise del. 1, 406: 11, 284.

LUXEMBOURG (Gui de), comte de St-Pol, 1, 275, - Voir aussi ST-Pot.,

Lexembourg (Guillaume, bâtard de), IV, 584.

LUXEMBOURG Jacques de l'comte de Gavre, se de Fiennes, chevalier de la Toison d'or, II, 60,

LUXEMBOURG Jacques del. st d'Auxi, Il, 541,

LUXEMBOURG (Jean de), sr de Ville, l, XXIV, 66, 126, 191, 399; III, v; IV, 621, 634 - Voir aussi VILLE,

LUXEMBOURG Louis de), comte de Ligny, 1, 123 - Voir anssi Ligny.

LUXEMBOURG Marie det, duchesse de Vendôme, 338.

LUXEMBOURG Mr del, I. 268.

LUXEMBOURG St-Pierre de'. Voir SAINT-PIERRE DE LUXEM-ROTRE

LUXENNE Guillaume de\, 111, 509.

LUYNES Francisco, comte de . III. 308.

LUYRIEUX Humbert del. 1, 278.

LUZ ARCHES, 1, 13, 48,

LUZENNE Fernand de), I, 371,

LUZY Antoine des, H, 545,

LUZY (Jean de , 1, 530,

LYEMALE George de . 111, 313.

LYERE Jean vau. 1, 532; IL 522

LYESTRE (l'abhé de), I, 88,

LYESVELT Pietre de', 11, 517.

LYMON (Claude), II, 517; III, 313, 395,

LYNEFLETTI, H. 102.

LYSX, II, 104,

Lyon, 1, 11, 290 - Description, 281.

Lyon de golfe de , III, 418.

Lyon Tarchevêque de , 1, 85.

Lyon Mr de . 1, 88, 90,

LYSTOC D'ESCALA, H, 105.

M

Maastricht, 1, 112, 324, 336; H. 28, 30, 49, 98, 407, 186, 308, 311, 330, 375, 396, 397, 463; 1V, 28, 568, 587, 612, 641, 697,

MABARIEN DE ORTO (Me), I. 524.

MACHAULT, 1, 54.

MACHAULT, capitaine à Koron, III, 487.

MACHELEN, IV, 542.

MACHEREN-LE COMTE, IV. 464.

MACHON Jean), H, 514, 506; H1, 392.

Macos (le cardinal de', 11, 155.

MACONNAIS (le), IV, 31.

MADELEINE [l'hermitage de la), 1, 208.

MADELEINE (les reliques de la., 1, 272, 273.

MADELEINE-LEZ-LILLE, 1, 102.

Mados, I, 400, 404.

Madrid, 1, 163, 220, 227, 242, 243, - Description, 171,-11. 36, 37, 38, 41, 43, 44, 70, 71 à 73, 77, 79, 81, 108, 109, 152, 453, 200, 251, 252, 253; HI, 320, 321; IV, 8, 10, 11, 74, 75, 77, 500,

MADRID (la Bibliothèque nationale de), 11, XVIII, XXIII.

MADRID (le parc près de), II, 70.

Madrio, Description du palais, IV, 77, 78.

Madrid (le traité de), II. 72 à 74.

MADRID (maison du roi, dans le bois de Boulogne, dite). II. 158.

MADRIGLE, Voir ALMENDRALEGO.

MADRUTZ le capitaine, 11, 308.

MADRUTZ (le colonel), 11, 332, 336, 344.

Madruzzi Louis), évêque de Trente et cardinal, IV, 28, 479.

MAELCAEN (Daniel de), 11, 505,

MARZEN (messire Jean vander), 111, 312.

MAGDEBOURG, Est mis au ban de l'empire, It, 353, - Est assiègé, 423. - Résolution de l'empereur au suiet de cette ville, 455, - Est cité, 419, 429, 440, 441, 446.

MAGES (fêtes des trois), Il, 8.

MAGUELONE Téglise de . 1, 268.

MARIEE (Huchon', I, 363, 530,

MARIER Lucy II, 548

Mahon, II, 111, 112, 115, 194; III, 325, 380, 410.

Maigny le sr del, I, 126, 495, 500.

MAILLORIOUE DORIO, 11, 79.

Mailly Antoine, sr de), I, 127.

MAILLY (Mathias del, III, XXIII,

Mailly Robbinet de', II, 509; III, 271.

Mailly (le jenne, sr de), 1, 348.

Maingoval, 1, 351.

MAINGOVAL (le sr de), I, 101; H, 558. Voir aussi Lannoy (Charles de),

Maingoval de fils de Mr de , 11, 548.

MAIRE Jean le , de Belges, indiciaire, prévôt d'Arras. Son manuscrit, I, XVI, XIX, XX, 132,

MAIBE (fluction le), I, 361.

Maire (Pierrele), H, 517; HI, 396.

Maisieres, IV, 586.

Maisieres (l'abhaye de), 1, 57.

MAISNIL Collart du), 11, 548

Maison des souverains aux Pays-Bas (la). Est en désarroi, 1, 468.

Maison de Philippe de St-Pole. Ordonnance qui la concerne, IV, 632,

Maison de l'empereur II, 502, 511; III, 389. Voir aussi États de la maison de l'empereur.

Maison des Archidues, IV, 458 et suiv.

Maison de pierres blanches la), II, 115.

Maisons publiques, 1, 213, 214.

MAITBES des trois grands, en Espagne, I, 440.

Majorgele, 11, 140, 194, 198; 111, 319, 324, 325, 449; IV, 44, 74.

Maladies, III, 127.

MALAGA, 111, 322.

Malaga (l'eveque de), 111, 226,

Malagon, H. 41, 77.

Malapert Andre), II, 545.

Maldeghem, I, 43; II, 15, 28.

Maldegraia, II, 82,

Malbonabo François), II, 62.

Mala, (Guillaume vao), auteur des lettres sur la vie intérieure de Charles-Quint, III, XVII.

MALEAURE ON MALEANE, 1, 164.

Malfebir (don Franchez), III, 307.

MALGUE Hernaldos, 11, 82.

Malignano, IV, 489.

Malines, 1, 22, 23, 36, 50, 51, 59, 68, 87, 101 à 106, 112, 118, 126, 407, 461, 467, 470, 530, — Réception de Philippe le Beau en cette ville, 336, 337, — 11, 3 à 14, 17, 19, 20, 28, 49, 53, 98, 160, 161, 307, 312, 300, 411, 32, 1V, 22, 23, 29, 69, 576, 577, 584, 692, 606, à 610, 613, 622 à 624.

Malines (les bourgrois de), I, 19, 22.

Malines (le parlement de .1, 397,

Malanes (la baumière de), IV, 40.

Malines Mr dej. Nom pseudonyme de l'empereur, III, 465, 539, 543.

Malines (Laurent de), 1,531.

Mallemirier Mr de), 4, 90.

Mallen, II, 25, IV, 7.

Malsen (Antoine van), HI, 314.

MALTE, II, 113,

MALTE (Fordre de), 111, 320.

Max Jean de), II, 502, 511.

MANDERSCHEIT-BLANKENHEIM (Herman, comte de). IV, 541.

MANDEVILLE (Nicolas de), II, o04.

Mangin (Pierre), H. 516,

Manicourt, IV, 586,

Manillon, 1, 530.

MANNEVILLE, 1, 357, 358.

Manneville (Nicolas de), 1, 128; 11, 512; 111, 307, 391.

MANNEVILLE (le bâtard de), 1, 368, 534; 11, 509, 517.

Manneville (N.), 1, 526.

Manriouez (la maison de), 1, 223.

Manriquez (Alonso , 111, 309,

Manriquez doña Blanca de), 1, 128.

MANRIQUEZ (Francisco), IV, 44.

Manriquez (Jean), 11, 370, 378; 111, 307.

Manriquez (don Louis), 111, 307.

Manriouez (Philippe), IV, 45.

MANRIQUEZ DE LARA (Antoine), duc de Najera, chevalier de la Toison d'or, 11, 61.

MANRIQUEZ DE LARA (Jean), 11, 200, 310, 326, 380, 395, 437, 1V, 5.

MANRIQUEZ DE LARA, marquis d'Aguilar, 1V, 422. Voir

Agular.

Manriquez de Lara (don Pedro), duc de Najera, I, 466, 460, 184.

MANRIOUEZ DE LARA (don), IV, 46.

MANRIQUEZ DE SILVA (don), 111, 308.

MANS (le), 111, 593.

Mansfeld Charles, comte de), IV, 458.

Mansfeld (Ernest de), 11, 424.

Mansfeld (Pierre-Ernest, comite de), 4V, 70, 466, 518, 537.

MANSFELD (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, 11-56

Mansfeld (le comte de), H, 270, 375, 380, 386, 390; HI, 25, 491; IV, 277. — Bapteine de son fils, H, 391,

MANSFELD (le comte et la comtesse de), II, 377.

Mansfelli (la comtesse de), 11, 272, 295, 296, 380, 384, 385, 386, 390.

Mantes, 111, 594.

MANTHUE ON NANTHUE, II, 158.

Manioue, II, 47, 94, 105, 190; IV, 5, 482, 486, 497.

MANTOLE (le concile de), H. 219.

MANTOUE le cardinal de), II, 256, 257.

Mantoue (Vincent, duc de. Reçoit l'archiduc Albert, la reine d'Espagne, etc., IV, 486.

Mantoue (Anne-Catherine, fille de Guillaume, duc de), IV, 475.

MANTOUE (le duc de), II, 433, 442, 444, 257; IV, 5. — Sa mort, II, 392.

MANUEL (Diégo), II, 503.

MANDEL (Jean), 1, 535, 557; II, 63.

Manuel (don Laureut), 11, 136, 141, 202; 111, 306.

MANUEL (doña Maria), I. 128.

MANUEL (Pedro , IV, 44.

Manuel (don Philippe), II, 503.

MANUEL PALEOGOGUE, VOIR CONSTANTINOPLE.

MANYDA, II, 70.

MARANCHES Louis, 11, 492.

Marandas (Gaspar), 111, 308.

MARRACH, II, 339.

Marbais (Arnoul de', I, 365, 366, 530.

MARBAIS Jean sr de), II 563

Mahbais (Mr de), II, 556.

MARCA (le comte del . II. 395.

MARIANA, historien, III, XXX.

MARGEDONNE (la comtesse de:, 11, 380,

MARCHANDISES anglaises. Sont très-imposées aux Pays-

Bas, I, 460.

MARCHANT (Denis), I. 364,

MARCHANT (Jacques le), 1, 360.

Манспе (la), en Espagne, II, 251.

MARCHE-EN-FAMENE, II, 166; IV, 464, 519, 520, 588, 589.

MARCHE (Jean), IL 507.

MARCHE Laeckin de la), I. 354.

MARCHE Martin de la), I. 531; H. 509.

MARCHE (Robert de la), I, 392, 122, 123, 515; II, 64.

MARCHE le comte de la , I, 22. MARGHE Mr de la 1, 1, 299,

Marchénas, I. 203.

MARCHENELLES (Jean del, II, 504.

MARCHIENNES (l'abbé de', I, 92,

MARCHIN, III, 168.

MARCHON (Andrien de), III, 309,

MARCHON N.), H. 512; HI, 391.

Marcilla Cola (messire), III, 311,

MARCK Daniel des, H. 386.

MARCK (Érard de la), cardinal et évêque de Liége, II, 96, 569

MARCOING, III, 595.

Marcoussis, I, 31, 41, 42.

MARCOUE (le sr de la), IV, 354.

MARCY 'la demoiselle de', IL 296-300.

MARETZ Bastien de, 1, 357, 527.

MARETZ Jean des), I. 356.

MARETZ (Simonet du), 1, 532.

MARFALLY (Jean), II, 520.

MARGATE, IV. 377.

Margny, 1, 10, 13, 58.

MARGUERITE d'Autriche, Voir AUTRICHE,

MARIAGE et fiançailles à Bayonne, I, 147, - En Irlande, Voir IBLANDE.

MARICHAL Hacquinot le), I, 529.

MARIE d'Autriche, reine de Hongrie. Voir AUTRICRE.

MARIE (Antoine), 1, 532.

Mariembourg, II, 384; 1V, 32.

Marignan, II, 189,

MARIGNAN (le marquis de), IV, 489, - Voir aussi MEDI-CHINO.

MARIGNY en Champagne, I, 66, 69.

Marimont, II, III, v; II, 387, 388, 389.

MARKAN (Jean-Antoine de , III, 391.

MARLES, 1, 32.

Marles (Jean', IL 320.

MARLES DE MAYLA Francisco), IV, 42,

MARLETTE Jeans, maître de la Chambre des deniers, I.H.

MARLIADY Lonis del. II. 507.

MARLIAN Daniel de, II, 513; III, 307.

MARLIAN Jean-Antoine de', II, 513; III, 308.

MARLOT Jean), J, 530,

MARMIER (Hugues), 11, 492.

MARMION (Simon), peintre, II, 559.

MARMOL, historien, III, XXIX.

MARNEL (le sr de), IV. 44.

MARNIX Jacques del, se de Toulouse, IV, 83, 84, 122, 123.

MARNIX (maltre Jean), II, 493.

MAROILLES (l'abbé de), 1, 82, 92,

MARON N.), HI, 313.

MARQUE (la). Rend compte à Henri II, roi de France, de ce qui se passe en Angleterre, IV, 149, 297, 298.

MARQUETTE, IV. 543.

MARQUETTE (Aubert de), 1, 532.

Marquoy, près de Crèvecœur, I. 14.

Marseille. Description, 1, 271, 272. - II, 106, 136, 140,

143, 201, 254; HL 442; IV 204, 498.

MARSILLES Jacques de , 11,504.

MARSILLY (Jacques de . I, 526,

MARTHEAN OU MATHAY, II. 258.

MARTIGNES la demoiselle dev. IL 300.

MARTIGNY (Jean der, écuyer tranchant, I, 217, 350, 367,

Martigny (Philippe de. I, 128,

MARTIGNY (le sc de . H. 316.

Martin, I, 529.

MARTINEZ Autoine de , se de Marque, II, 493.

MARTINEZ Gracien), I, 532; H, 508, 516; HL 394.

MARTINEZ DE HERBERA Juan', III, 308,

MARTINEZ DE LEIVA (don Sancho, HI, 308.

MARTINIEN, I, 294.

MARTORELL, II, 24, 247, 254; IV, 6.

MARTOS, 11, 40, 76.

MARTYN (John), 1V, 447.

Marville, II, 331; IV, 589.

Marville Mr de), II, 552.

Marxheim, H. 336.

MARYE Watelet, 1, 353, 354.

MARYNO, II, 116.

MAS DE MUNTER, II, 248.

MASCARADES ET MASQUES, I, 265; II, 270, 272, 296, 297. 383, 390; III, 171; IV, 502, 503,

Massa, H. 132, 193.

Massix (Francois du . III, 312.

Mastik ,NJ, II, 512.

MASTIN le fils de , II, 504.

Mastaing Baudonin, Ill, 398.

MASURET OU MASSUREL (Ruland), II, 507-515; III, 311, 393.

Masone John), ambassadeur d'Angleterre, IV, 138, 192, 203, 220, 232, 246, 281, 340, 379, 390, 404, 408, 410, 414, 420, 427.

MASQUARELLE (Éléonore de), gouvernante de don Carlos, 1V. 10.

MATA (Ia), L. 199.

MATHEO (San), II, 44.

MATHIEU (Jean), 11, 508, 111, 306,

MATHIEU (Jeannin', II, 502, 511; III, 389.

MATRIET (Louis), III, 313.

MATHYS (Jean , chantre, 1, 346, 525,

MATRAN OU MATRAY, IV, 476,

MATRIUT Pierre), II. 538.

MAUREUGE, 1, 73, 78; IV, 80, 605.

MAUBEUGE (le prévôt de , IV, 575.

Margis, (Alexandre), H, 508.

MAUGUELERRE (Jean), II, 502.

MAULBRONN, 11, 48, 97.

MATRES (les), I, 205, 207, 209, 212, 214, 222, 223, 248, 239, 246, 247. — Un Maure est haptisé, 172 — Objets conquis sur ce peuple, 166. — Ils sont proserits et détroissés, 225. — Leurs cérémonies dans les mosquées, 247, 249. — Payent des impôts excebitants, 248. — Ils sont brûles, 230. — Leurs danses, 249, 250, III, 394.

MAURMIN (Gaspar de), bailli du comté de Ferette, 1, 302.

MAUSING Juan), IV, 43,

Mausolée à Madrid, I, 173. - Id, à Valladolid, 167.

MAWKYNDER (John), IV, 446.

MAXIMILIEN d'Autriche, 14. Voir AUTRICHE.

MAYENCE, 1, 107, 324. Description, 329, — 11, 29, 48, 101, 254, 375, 397, 464, 511.

MAYENCE (Farchevèque, électeur de), 31, 29, 468, 477, 178, 179, 180, 186, 259, 284, 312, 331, 349, 352, 353, 354, 356, 373, 398, 399, 453; IV, 151.

MAYLATH Etienne', 111, 553, 554, 557,

MAYMON (Onoire de), III, 307.

MAYNS (Luc et Guillaume), 1, 346.

MAYOUL (Jean), Ht. 306.

MAYRE (Pierquin de le), I. 529.

Mayréna, 1, 203,

MAZIERES (l'abbaye de), I, 10, 11,

MEAUX, L. 25, 64.

MEBELONE, 11, 104,

MECKLEMROURG (Georges, duc de). Vent assiéger Magdebourg, H, 423.

MECKLEMBOURG (le duc de), 11, 380, 382, 443.

MECKLEMBRURG (le fils du duc de), 11, 333,

MÉCRÉANTS, I, 214; III, 3.

Medallle du mariage de Philippe II, et d'Anne d'Autriche, III, 583.

Médecins, I, 364. Voir aussi Remédes.

MÉDICHINO, marquis de Marignan, IV, 388.

MEDICIS (la maison de), II, 109,

Médicis (le cardinal de), légat, II, 83, 102.

MÉDICIS (le duc Alexandre de), II, 87, 94, 116; III, 386.

MEDICIS (Côme de), duc de Florence, 11, 255, 333; IV, 277.

MÉDICIS (Laurent de). Tue le duc de Florence, II, 139.

MÉDICIS (Raphaël de), II, 67.

MEDINACELI, I, 230. Description, ib.; — II, 11, 45, 81, 82, 407, 409, 253; IV, 9, 40.

MÉDINACELI (le due de), 1, 246, 356; IV. 16,

Medina del Campo, 463, 227, 539; It, 34, 36, 67, 70, 453, 201; IV. 8.

MEDINA DEL CAMPO (le frère du comte de), IV, 192.

MEDINA DE POMAR, IV, 73.

MEDINA DE RIO (le duc de), amiral de Castille, IV, 22.

Medina Sidonia (le due de), I, 519. - Son hôtel, 203.

Medola, H, 189, 257.

MEDRANO Ferdinand), II, 504, 512.

MEERDAEL (le bois de), IV, 618, 621, 626.

MEERE (Charles vander), II, 520,

MEEREN Philippe vander), 1, 527; IV, 44.

MEERLE (Maximilien de), 11, 504,

MEERLE (Jean van), II, 505.

MEERMAN (Jean). Se propose de publier le journal des voyages de Charles-Quint, II, III.

MEERMAN (Paul), II, 521.

MEERTSHOVEN (Gérard vanden), 11, 521.

MEESTRE (Pierre de), 1, 351

MEGHEM (le comte de), II, 379, 393, 437, 454; IV, 23, 27. Voir aussi Brimev.

MEGHEM (la comtesse de), II, 270, 272

Менеріа, 111, хххн.

MEILY OU MEILLY-EN-GUISE, 1, 58.

MEJORAGA, IV, 8,

MELANCHTON (Philippe), 11, 175.

MELCOMBE REGIS, I, 418.

MELDERT Libert de), II, 519.

MELF (Antoine de), III, 311.

MELFI (He prince dc), II, 415, 485, 136. — Voir aussi DORIA.

MELFI (le duc de), H. 190, 191.

MELFMECK OU METZWIG, 11, 343.

MELGAR DE ARRIBA, II, 33, 66.

 ${\tt M\'{E}LIDE} \; ({\tt le}\; {\tt comte}\; {\tt de}), {\tt l}, \; {\tt 158}; \; {\tt IV}, \; {\tt 30}, \; {\tt 32}, {\tt 63}, \; {\tt 69}.$

MELITO (le comte de), Voir RUY GOMEZ DE SILVA.

Molles (Antoine de), H. 520; Hl. 396,

MELLID, I, 160; H, 26; IV, 14.

Melun, I, 10, 42, 20, 25, 31, 32, 41, 46, 48; IV, 571.

MELUN (François de), comte d'Espinoy. Est nommé de la Toison d'or, II, 57, 324,

MELUN (Hugues de), 1, 126; 11, 192.

MELUN (Robert de, I, 392.

MELUN (Mr de), 1, 489.

MEMINGEN, 1, 325; 11, 258,

MENCRENCHY (Mr de), II, 548.

MENDEZ (Louis), 111, 392, 567.

MENDEZ GUYTSARES (Louis), 111, 311.

MENDDZA (la maison de', I, 221. - Voir aussi HURTADO.

MENDOZA (don Alvaro de), 111, 306.

MENDOZA (don Bernardino de', III, 371. - Sa mort, IV, 27.

Mendoza (Christophe de), 111, 308.

MENDOZA (Diégo de). Écrit à l'empereur au sujet des affaires d'Orient, III, 569.

Mendoza (Francisco de), IV, 45.

MENDOZA (don Juan et Antoine de), 1, 172.

MENDOZA (Jean de), III, 194, 198

Mendoza (don Juan de), fils, III, 308.

MENDOZA (Marie de), 11, 247.

Mendoza (don Pedro de), III, 308, 310, 392, 514.

Mennoza (Rodrigo de), 111, 309.

MENBOZA D'AGUWADIS (don Pedro), III, 309.

MENDOZA DE BOBADILLA (don Pedro de), III, 309; IV, 74,

79

MENE, I, 47.

MENESTER, II, 47.

MÉNILGLAISE (Godefroid de), L xv.

MENIN (Tristan de), II, 511.

Menonville, II, 388. - Voir aussi Marville.

MENUA, 11, 48.

MER (couleur des eaux de Ia), III, 72, 73.

MER (description de la), III, 74.

MERELY, Voir MOBELLA.

MERFALYS (Jean de), I. 366,

MÉRICOURT (Philippe de), II, 506.

MÉRICOURT (Arthur, baron de), 111, 393, 396.

MÉRICOURT (le bâtard de), II, 510, 517.

MÉRICOURT LE JEUNE (le bâtard de), II, 518.

MERIDA, II, 39,

MERINGUE, 11, 463.

MERINO Estéban-Gabriel), évêque de Jaën, 11, 99, 100, 105.

MERKINGEN, IV, 469.

MERLANT (Louis), 1, 529.

MERLE (Jean van), II, 513. MERLINGHE, II, 337, 404, 464.

MERLOT (Jean), I. 362.

MÉRODE François de), sr de Moréalmée, II, 563.

MÉRODE (Philippe de), IV, 458.

MÉRODE (le sr de), II, 503.

MÉRODE-FRENTZ (Claudine de', IV, 458.

MERSADERA, IV, 7.

MERVEILLES (le nommét. Sa mort. 11, 127.

MERVILLERS Jean de', évêque d'Orléans, IV, 68.

MESNIL-AUBRY (le), 1, 14, 17,

MESSAGIER (Claude), 1, 532.

MESSE extraordinaire, I, 186.

Messine, II, xxxiii, 114, 145, 567 et suiv.; III, xix, 381,

MESSINE (le territoire de). Description, 111, 382.

MESTER (Pierre de), 1, 368.

MÉTAFUZ, II, 195, 197; III, 435.

METELIN, 111, 548.

METS de table, II, 310, 315, 316, 317 et suiv.; II, 382, 591; III, 23, 289; IV, 643.

METTENEYE (Autoine), II, 529.

METTENEVE (Jean de', I, 128, 323, 351, 409, 526; II, 512; III, 306, 390.

METTERNICII (Lothaire de), électeur de Trèves, IV, 518, 519.

Metz, II, xxxi, 167, 287, 288, 442; IV, 518, 593.

METZ (l'évêque de), 11, 298, 350,

MEUCK (Hansse), 1, 363,

MEUDON, I, 64.

Meudon (le cardinal de), II, 295, 296, 306. — Voir aussi Sanguin.

Meulan, I, 30, 45, 64, 68,

MEULENAERE (Jean), 11, 506.

MECREVILLE, I, III.

MEURS (Ie comte de), I, 392; IV, 576.

MEURS (le sr de), 11, 296.

MEXIA DE FIGEROA (Gomez), III, 308,

Méziéres-sur-Meuse, I, 54.

Mezo, III, 397.

MIBERICTZ OU NIRERICH, OU WELISCHICHT, 11, 95.

MICA (Ferri de la), 11, 512.

MICHAULT (Jean), 11, 506, 514; III, 310, 392.

MICHEL (Augustin), 111, 389.

MICHEL OU MICHIEL (Hugues), 1, 532; II, 509, 517; III, 395.

MICHEL (Jacques), 1, 364, 530.

Міснец (Јеап), 11, 507, 515.

MICREL ou MICHIEL (Pierchon', 11, 368, 509, 533.

MICHELET Hector, III, 314.

Michelli (Jean), ambassadeur vénitien, IV, 18. — S'oppose au mariage de Marie Tudor, 155, 204, 298. — A des accointances avec Courtenay, 163. — Interroge l'envoyé du roi des Romains, 209. — S'entend avec l'ambassadeur de France, 300. — Prend des informations auprès du comte d'Egmont, 301. — Favorise les insurgés anglais, 313. — S'en excuse, 349.

Middelbourg, 1, 74, 76, 77, 78, 88, 441, 496; II, 15, 21, 58, 160; III, 33, 35, 40, 48, 53, 302; IV, 72, 388.

MIDY (Pierre), I, 371.

MIÉRES DEL CAMINO, 1, 156.

Milan He duché de), 1, 393, 448; H, 126 et suiv.; IV, 5, 31, 120, 124, 450, 488.

MILAN (la ville de', H. 65, 406, 489, 414, 415; IV, 5, 279, 489, 492, 507, 509, 510.

MILAN François-Sforce, duc de , 11, 115.

MILAN (le due de), 1, 39; II, 86, 105, 127.

MILAN (la duchesse de), H, 433, 159, 467, 593.

MILAN Hermes del. Sa mort, 1, 314.

MILCAMP, I, 365.

Millefloris, I, 462.

MILLE (Michel van), tapissier, 11, 521.

MILLY EN GATTINOIS, 11, 157.

MILORT (le capitaine), II, 136,

Minana, historieu, III, xxix,

MINANCOURT (Jérôme de), 111, 314.

MINES de cristal, I, 156. - Id. d'argent, de enivre, d'étain et de plomb, 311, 318; 11, 95,

MINGOVAL (Antoine de), II, 506.

Mingoval (le sr de), 1, 194,

MINGOVAL, vice-roi de Naples, II, 71, 78. - Voir LANNOY.

Minocoval, (Mr de), II, 386, 554; III, 311; IV, 44, 168. Mingoval, (N.), II, 514.

MINNE (Coppin), II, 539.

MINORQUE, 11, 110, 194, 319, 380, 418.

MIDLENT Mr de), 1, 280,

Miracles, 1, 159, 164, 170, 182, 228, 249, 253, 259, 260, 270, 280, 281, 308, 309, 335, 336; III, 126; IV, 474, 478, 479 504 521.

Mibaflores (le monastère de), I, xxvi, 153, 452; 11, 26.

MIRALCAMPO, II, 281.

MIRAMONT (Jennet de), III, 314, 396.

MIRANDA, 11, 35, 69.

MIBANDA (Antoine de), II, 508, 516; III, 394.

MIRANDA (le comte de), III, 191, 227. - ZUNIGA.

MIRANDA DE EBRO, I, 151.

Mibebeau, 1, 56, 57, 66,

MIRITZ (le capitaine), Obtient sa grâce, IV, 130.

Mis "Hayne), 1, 361.

MITTENWALD, I, 308; II, 488; III, XXXI, 407; IV, 4, 474.

Modene, II, 46, 105.

Modica (don Louis, comte de), IV, 227, 422. - Voir aussi ENRIQUEZ DE CABBERA.

Modon, 111, 398,

MOELA (la), 11, 253.

Moeb (Antoine-Martin), I. 366.

Moerbeke (François de), 111, 310.

MOERBEKE (Philippe de), 111, 396.

MOEBKERKE (Roland de), 1, 371.

Moeurs des demoiselles nobles, I. 179, 180.

Moeurs en Castille, 111, 254 à 256,

MOEURS irlandaises, III, 284.

MOEURS et usages, III, IX. Voir aussi Coutumes, Flan-CAILLES, NOCES, OBSÉQUES,

MOEYEN (Pierre vander), 11, 521.

Moezen (Jean vander), 11, 516.

MOFFET, IV. 445.

MOGER, Voir MOLLEDO.

Monacs, 11, 76

Moislaires, 111, 595.

Moisseaulx ou Monceau (le st de). Voir Hamal Philippe

Mojados, II, 22, 58, 108, 145,

Mot. Henri de), II, 505,

Mot. (Jennin le), I, 531; II, 509

Mot. (Jérôme de), IV, 44.

Mot (Lonis de), 11, 508,

Mul ou Molle (Rollegnin de), 1, 128, 350.

Mol (Roland de), II, 505.

Mol. (le sr de), IV, 44.

MOLAY, I, 45.

MOLEBEKE (Antoine de), 111, 314.

MOLEMBAIX (le sr de), 11, 159, 162, 386, 503; 111, 168, 174,

191, 262, 271, 277, 292. - Voir Lannoy.

Molembaix (Ia dame de), II, 385; III, 386.

MOLEMBAIX (ta demoiselle de), 11, 272.

MOLFETTA ON MOLPHETTA (le prince de), 11, 135, 255, 270, 286. Voir aussi Gonzague.

MOLINA DEL REY, 1, 255; 11, 24, 25, 46, 62, 82, 406, 110, 247, 254,

MOLINET (Jean), I. XVII.

Molinos (Vdajo), III, 229,

Molins (Colin des), II, 516.

MOLINS (Nicolas des), 111, 312, 394.

MoLINS (Odot des), I, 300, 369,

MOLLE (Rollegnin de), Voir Mol.

MOLLEDRE, H. 33, 66,

Momeries ou Mascarades, à Collioure, 1, 265,

MOMERY, Voir MONTMEDY,

Mummaga (l'abbaye de), I, 270.

Monaco, 11, 78, 82, 83, 111; IV, 505.

Monaco (la flotte de), II, 145,

Monaco (le sr de), 11, 82,

Monasterio, 11, 36, 84,

MONASTERIO DE RODILLA, I, 151.

MONASTIR Est assiégé, II, 519, 397.

MONBERE (Pierre de), IV, 45.

Monnel François de), II, 506, 514.

MONCADE (Hugues de), chef de l'armée envoyée à Gerbes, II, 61. - Chevalier de Rhodes, 72.

Monceau (Henri de), 1, 532; 11, 509.

Monceau (Jean de), I, 351; II, 507.

Monceau (Jennin du), II, 515; III, 393,

Monceau (Valérien du), II, 518; III, 314, 396.

Monceau (Mr dn), 1, 157, 525

Moncejon, IV, 12.

Moncigno (Jean de), II, 505,

Mondejar (le marquis de), 11, 410; III, 341, 371, 373, IV, 80, 81,

MONDONEDO, 1, 157.

Mondovi, IV, 32.

MONDRAGON (le colonel), 111, 574,

MONETA (Jean), 1, 52%.

Mongières ou Mongibo (Martin de), II, 507, 515.

Mongin (Jean), III, 312, 395.

Mongin (Pierre), III, 394.

Mongri (Machin de), II, 148.

MONHEIN, II, 336, 348.

Moniavi, 111, 380.

Monn (Henri), I, 529,

Monin (Piérotin), I, 360.

MONLIEU, II, 188.

MONNAIE, IV, 209.

Monnaie anglaise, nouvellement forgée en 1553, IV, 109,

Monnaie (fabrication de), au moyen de la vaisselle de Philippe le Beau, 1, 453.

Monnaies, Leurs évaluations en Allemagne, II, 408, 409, 410, 421, 429, 432, 436.

MONNAIES en Allemagne et aux Pays-Bas, II, 440, 446, 451, 456, 457.

Monnaies espagnoles, 1, 237.

MONNAIES en France, IV, 214.

Monnales, Évaluation à faire des écus d'Italie et d'Espagne et des ducats de Portugal, IV, 372, 373

MONNAIES, jetées au peuple de Milan, III, 413,

MONNIER (Jonnet), 111, 394.

MONREAT OU MORREALE, II, 413.

MONREVEL (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, III. 25.

Monroo (Gnillaume de), I, 353.

Moxs, I, 36, 59, 63, 73, 76, 78, 79, 81, 83 à 85, 101, 112, 129, 341; II, 46, 17, 31, 159, 267, 294, 299, 396, 307, IV, 30, 122, 389, 521, 543, 555, 571, 585 à 587, 597, 602, 605, 606, 607, 617.

Mons (le prévôt de), II, 503; III, 247.

Mons (Banya de), II, 510.

MONSERAT, IV, 6. Voir aussi Notre-Dame de Monserat.

Monseur, (Charles) III, 312, 394.

Monsiegue (Jean de), II, 513.

MONSTERVILLER, 1, 29.

MONSTRE MARIN, 111, 106, 107.

Monstrichart, III, 65, 66.

MONT Claude du), 1, 367, 533; 11, 509,

MONT (Étienne du), II, 518; III, 396.

MONT (Jean du), II, 518.

MONT (maltre Philippe du), II, 493,

MONTACYN (milord). Voir BROWNE.

MONTAGADE. VOIR MONTAGUBO.

Montagnes. Instabilité du climat dans leurs environs, III,

MONTAGU (millord de), IV, 81. Voir aussi BROWNE.

MONTAGU (le sr de), 1, 281, 302.

MONTAGUDO, II, 107.

MONTAIGLE, II, 563.

MONTAIGU en Vendée, III, 592

MONTBARD, 1, 55.

MONTBAZON, I, 143.

MONTBÉLIARD, 1, 66, 302

MONTBÉLIARD Te comte del IV, 468,

MONTCORNET, L. 85.

MONT DE MARSAN, I, 135; 11, 154.

MONTDIDIER, 1, 39, 44, 63: 111, 595 - IV, 586.

MONTEAGUDO, II, 23.

MONTEAGEDO Il comte de), I, 172.

MONTEBELLO le marquis de), IV, 28,

MONTECHIO MAGGIORE, II, 105.

MONTECILLO, L. 199.

MONTE DEL PADRUN (el), I, 156.

MONTEJAN (le sieur de), II, 136.

MONTELEONE, II, 114; III, 383.

MONTELEONE 'le duc de), II, 191.

MONTELIMAIRE Description, I, 279.

MONTÉLIMAIRE Jacques de , comte de la Fere, IV, 462.

MONTEMAJOR, H. 105

MONTEMAJOR (le marquis de , III, 227.

MONTENAEKEN (Guillanme de , IV, 623, 638, 639, 640, 646.

MONTEREAU-OU-FAULT-YONNE, 1, 48, 69, 70.

MONTEREY, 1, 436.

MONTE-ROSSI, II, 131.

MONTESA de maitre de l'ordre royal de). IV, 75.

MONTESERNES (Cosme de', 11, 505.

MONTEVIEDO, IV. 32.

MONTEAUCON Mr de), 1,89; 11, 103; 111, 167, 174, 175, 193, 196, 197, 307.

MONTFAUCON (le baron de), 11, 326.

MONTFAULCONET (N.), II, 505, 513; III, 391.

Montferrand (le sr de), 11, 503; 111, 167, 206, 215.

Montferrat, IV, 33.

MONTFERRAT Gnillaume VIII, marquis de), I, 139, 140.

MONTFERRAT le marquis de), II, 87, 89,

MONTFORT, 1, 29.

MONTFORT Charles de), I, 128.

MONTFORT (Claude, sr de), III, 309.

MONTFORT (Guillaume de), III, 307.

MONTFORT (Jean de), II, 569.

MONTFORT (le sr de , 1, 395; II, 81, 94, 100; IV, 639.

MONTFORT, conteller, 1, 358,

Montfort, page, I, 359.

MONTFORT WOLF (le comte de), II, 512.

MONTFORT (le comte de), II, 205, 503; III, 24,

MONTFORT (la comtesse de), II, 286.

MONTGAILLARD (Bernard de), IV, 560.

Montigny (le sf de), II, 503, 557; III, 25, 43. Voir aussi

MONTIGNY (Florent de Montinorency, se de), Voir MONTMO-BENCY

MONTIZ LES-BLOIS, I. 404.

MONTJOIE. Est pris par le prince d'Orange, II, 260,

MONTJOIE (Jean, sire de), IV, 588.

MONTJOIE le sire de', IV. 565, 595, 604, 608, 611, 615.

MONJOIE (le damoiseau de), IV, 540.

Момтичен, 11, 245.

MONTLHERY, 1, 34, 45, 64, 133.

MONTLIEU, L. 144.

MONTLUEL, L. 294.

MONTMARTIN (le sr de), 1, 525.

MONTMARTIN (N.), 111, 310.

MONTMEDY, 11, 331; 1V, 32, 589.

MONTMORENCY (Anne de,, sr de Chantilly, II, 72.

MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, IV. 26, 30, 32, 63, 90, 151, 158,

MONTMORENCY | Jean del. 1, 527. - Voir aussi Hornes.

MONTMORENCY (Jean de), st de Courrières, IV, 15, 16, 70, 83, 84, 122, 212, 220, 258, 260, 261, 269, 271, 273, 290, 293, 304, 322, 366, 458, 460.

MUNTMORENCY (Florent de), sr de Montigny, IV, 72. Voir MONTICNY

MONTMORENCY (Floris de), sr de Montigny, II, xv, 356.

MONTMORENCY (Floris), sr d'Hubermont, 11, 437.

MONTMORENCY Henri de, fils du connétable, IV. 26.

MENTMORENCY (Joseph de), II, 512.

MONTMORENCY (Philippe de), III, 306, 390; IV, 70, 71, 428, 461,

MONTMORENCY (Quentin de), I, 526.

MONTMORENCY (le sr de), H, 71, 94; HI, 191, 206 à 208, 217: IV. 409.

MONTOICHE (Guillaume de), écuyer, auteur du voyage et expédition de Charles-Quint au pays de Tunis, III, XIX, xxv. xxvi, 317.

MONTPELLIER, 1, 267; II, 61.

MONTPENSIER (le sr de), 1, 265.

MONTPENSIER (le due de). Voir Bourbon Louis de). IV, 26.

MONTPENSIER (la duchesse de), II, 156.

MONTPEZAT, II, 133.

MONTRAMER (Henri de), II, 518; III, 336.

MONTREUIL, II, 137.

MONTREUIL (le comte de), I, 300.

MONTREUIL-SUR-MER, 1, 28, 62, 90.

MONTRICHARD, écuyer, 11, 58.

MONTRICHARD Denis de), I, 496, 527.

MONTRICRART (Pierre de), III, 310.

MONT-SAINT-ÉLOI, II, 466,

MONT-SAINT-GOTHART, IV, 512.

MONT-SAINT-JULIEN, III, 377.

Mont-Saint-Martin, II, 158.

MONTSERRAT, 1, 417; II, 107, 110, 243; III, 439. - Voir aussi Notre-Dame de Montserrat.

MONTUENGA, II, 107.

MONUMENTS de l'histoire nationale, publiés par de Nélis, L. v.

MONZA, 11, 86.

Monzon, 11, 44, 79, 80, 81, 107, 138, 139, 210, 211, 213, 214; 111, 439, 506, 563; IV, 10,

MORATE (le comte de), vice-roi d'Aragon, II, 153.

MORREKE (Philippe de), 111, 314,

MORE. VOIT VAL DE MORO.

More de fleuve dut 111 383

MORE (Cristophe et Nicolas le), 1,529.

MORE (Christophe le), II, 310; III, 395.

MORE (Jacques le), II, 509.

Moréal, Description, Ill. 376.

MOREAL (le sr de), I. 130. MOREAU (Corneille), 1, 355.

MOREAU (Gilles), 1, 525; 11, 503.

Moreau (Grant Jean), 11, 518.

Moreau (Huguenin), 11, 508, 516; 111, 312, 394.

MOREL (Jennin), 11, 511.

MORELET (N.), 11, 515; 111, 314, 393.

MORELLA, II, 44, 80.

MOREMRERT, I, 527.

Moreno (Antoine), 11, 503.

Moret en Gâtinois, 1, 31. MOREVIDRE, Voir MURVIÉDRO,

MORFALIZE (Jean de), 1, 531; 11, 507, 515,

Morgou, I. 308.

MORIENNE (Jean de), 11, 509. Morienne (Pierre de), I, 527.

Morignano, IV, 489.

MORISON, Voir MORYSINE.

MORGLYE, MAGRE OU MUNICH, 11, 96.

Moron (le cardinal) 11, 257.

MORRE (Jacques le), 1, 532.

MORRIES (John), IV, 443.

MORSELLES, I. 527.

MORTAGNE, I, 102.

MORTALITÉ parmi les gens de la maison du roi Charles, HI 247, 248,

MORTIMER, ambassadeur auglais, I, 53,

MORTSEL, IV. 584.

Morviedro, Voir Murviedro,

MORVILLERS (Jean de), évêque d'Orléans, IV, 66, 91.

MORVOER (le comte de), II, 547.

MORYSINE (Richard), ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint, IV, 91, 105, 120, 126, 158, 385. Est aecusé d'avoir publié une ballade contre le mariage de Marie Tudor, 409.

Moscoso (Rodrigue de), 1V, 34.

Moselle, IV, 465.

Mosen Ferrer, 111, 134,

Mosoue, Voir Amusco.

Mosoures, 1, 205, 239, 247, - Sont forcées par les pages de l'archidue, 238,

MOTA (le docteur), III, 47,

Mota, évêque de Palance, Sa mort, II, 66.

MOTEL Jacques, 11, 506.

MOTTE (Collinet de la), I, 527.

MOTTE (Moris de la), III, 314.

MOTTE Quentin), II, 509.

MOTTE-AU-BOIS (la), L 60.

MOUBISANT, III, 594,

MOUCRET (Antoine), 1, 349.

MOUGHET Jean), 111, 31%.

· MUUCHET (le baron de), III, 313.

Mouchy (Jean de), sr de Senarpont, capitaine de Boulegne, IV. 198.

MOUCHY (Ie sire de), IV, 633, 634, 635, 637 à 641.

MOUCHY-LA-GACRE, IV. 586.

Mougia (Martin de), III, 393.

MOULAERT (Mathieu), évêque d'Arras, IV, 549.

Motlei-Il'acen. Est chassé de Tunis, II, 98; III, XV, XVI. -

Son portrait, XXVI. Voir TUNIS.

Moulins, I, 265.

MOURIAMMER Henri de:, III, 313.

MOURSE Voir MURCIE.

Mouscron (le sr de), I, 525; II, 503.

Mouscron (le maître d'hôtel), III. 47.

Mouscron Jeani, II, 538.

MOUSOUERON, I. 349.

MOUSSON, VOIR MOXENT.

MOUSTIER-RAINE, I, 58.

MOXENT, I, 210.

Moy Mr de), goavernear de St-Quentin, 1, 129.

Moya (la marquise de), I, 175.

Moya (le marquis de), 1, 176, 218, 219.

Morsy (Philippe de), I, 527,

Moze (maitre Simon vander), II, 508.

MOZONCILLO, IV, 12.

MUCIENTES, 1, 443,

MUELA (la), 1, 239, 243, 246; II, 23, 81, 107, 109; IV, 10.

MUELNARE (Jean de', H, 538.

MUELNE (Pierre vander), II, 537.

MUENIC (Jacques de), II, 536.

MULAUSER, Voir TUMS.

MULETIERE (le se de la), II, 152.

MULEY-H'AGEN, VOIR MOULEI-H'AGEN,

MULEY-ROSET, H. 98.

MULKEN (Hans van), 1, 354.

MULSER Oswalde), IV, 474.

MUNICH, 11, 48, 187, 456, 461, 463, 495; III, 410; IV, 472.

MURAT HAGA, HI, 397.

MURCIE, I. 209; II. 199; III. 437.

MURCIE (le vice-roi de), III, 203.

MURCIE de fils du vice-roi de), III, 191.

MURCIE (l'adelantade de), 1, 194,

Murviedro, I, 215; H, 43, 80, 248; IV, 500.

MUSSETTES, I, 370.

Musique et musiciens, I, 131, 140, 162, 175, 178, 180, 217, 248, 267, 277, 282, 283, 287, 301, 311, 317, 319, 328, 332,

370; HI, 23, 67, 116, 254, 292; IV, 79, 484, 492, 516, 526, 529, 544. — Musique à la cour d'Angleterre, IV, 130, 158,

- Musique irlandaise, III, 294,

Mussy, I, 10, 14, 20, 58,

MUSSY-L'ÉVÊQUE, I, 66.

Muy (la comtesse de). Assiége le château de Ségovie, 1, 454.

MUYR Guillaume, IV, 446,

MUYRE (le sr de la), II, 504; III, 391.

MYBERGUE, II, 104.

Mylor (Guillaume), I, 532.

Myngin Jean', II, 516.

MYNS. Voir GEMUND.

MYGREDA, IV, 9, 12. MYRECLOS, II, 104.

Myrehoff, II, 104.

Myssett Edmond), IV, 447.

Mysteres, II, 58, 522, 543, 584, 587, 588, 589,

N

NAARDEN, I, 74.

NACROIX (Machahée), II, 507, 515; III, 311, 393.

NACROIX | Pierre), I, 366, 531.

NADRE (Raphaël le), I, 570.

NAEN (Marc de', II, 521.

NAGEUR Irlandais, III, 295.

NAGEL (Hans), I, 531.

NAGELE (Thomas), III, 314.

NAGERO le bâtard de), II, 503.

NAHE, IV. 466.

Najera, II, 26, 34, 68, 208.

NAJERA (le duc de), I, 190, 224, 251; II, 141, 142, 144, 241,

256, 261, 272; III, 157, 191, 201, 213, 224, 227. Voir Manriquez.

NAMUA. Voir NAVIA.

Namur, II, xxxii, 16, 49,98, 166, 288, 379, 553; IV, 29, 464, 582, 588, 589.

Namur (le château del. I. 431.

NAMUR (le comte de), I, 38, 39; IV, 568, 579, 580, 615.

NAMUR la comtesse de), I, SI, 82; IV, 566.

NAMUR (la bannière de), IV, 40.

NANCY, IV, 517.

NANGIS, I. 67.

NANTERRE [Simon], I, 56.

NANTES, I. 41; III, 591, 592.

NANTOUILLET, 1, 58.

NAPLES (le royaume de), I, 466. - Guerre à ce sujet, 226. - Est dévolu au due Charles, 284, - Grand massacre des Français en ce pays, 250; III. - Guerre à propos de ee pays, 278, - Sa flotte, 409; IV,31.

NAPLES (la ville de), 1, 507, 536; II, XXXIII, 76, 78, 413, 115, 124, 575; HI, 374, 381, 384, - Ses antiquités, HI, 386,

NAPLES (le roi de, 1, 135.

NAPLES (Jeanne, reme de), I, 212.

Naples (le vice-roi', 11, 74, 76, 78, 81, 191. Voir Lannoy.

NABBONNE, Description, 1, 266, 299.

NARENTA, III, 525.

NASSAU (Englebert, comte de), 1, 7, 97, 102, 107, 126, 191, 331, 339, 340, 347, 348. - Est lieutenant de Philippe le Beau, 373. - Ses lettres au magistrat et au gouverneur de Béthune, tb., 375, 376, 378, 382, 383. - Se rend en Angleterre, 409. - Reçoit, pour les sauver, les joyaux et obiets précieux de Philippe le Beau, 433, - Part pour la Gueldre, 172.

NASSAE (Guillaume de). Son procès à propos du comté de Catzenelnbogen, II, 374.

NASSAU Henri, fils du comte de). Accompagne Phillippe le Beau, I, 127. - Éponse Françoise de Savoye, 292. -Va chercher sa femme, 338, 411.

NASSAU Jean de), II, 167.

NASSAT Philippe-Guillaume del, IV, 472, 524, 537.

NASSAU (le sr de), II, 557; IV, 565, 568, 586, 591, 597, 615, 616, 638,

NASSAU (le damoiseau de), IV, 640 à 642.

NASSAU (la demoiselle de', IV, 634,

NASSAU (le comte de), II, 62, C1, 69, 73, 137, 561; III, 306.

Nassat (le baron de), III, 307

Bassau (le bâtard de), II, 513; III, 391.

NASSAU LE GRAND, II, 289,

NASSEREIT, II, 253.

NATUREL (Jean), maître de la Chambre aux deniers de Philippe le Beau, I, II, 113.

NATUREL (Philibert), prévôt d'Utrecht, I, xxiv. - Est nomme conseiller et maître aux requêtes, 369. - Est chargé de négocier avec le duc de Gueldre, 395, - Est envoyé auroi de France, 399. - Harangue ce monarque, 404. -Fait des communications à Gousalve de Cordone, 507. - Correspond avec Philippe le Beau, 529, 545; H, 492.

NALFRAGE d'un navir de la flotte de Philippe le Beau, I, 410, 411.

NAUMEOURG, 11, 348,

NAUSNADER Gelden det, receveur de Louvain, II, 519, 520. NAUTRUE, IL 158.

NAVAGERO (André), ambassadeur de Venise, 1, 198.

NAVALVILLAR, 1, 1:8; 11, 37. NAVABRE, I. 145, 11, 122, 123; IV, 301. NAVARRE (Albert de). Est soutenu par le roi de France, II, 100 103

NAVARRE (le roi de), S'allie à l'empereur Maximilien, I. 463, 466

NAVABRE de marquis de Canette, vice-roi de), II, 153.

NAVABRE/le connétable de), III, 191, 201, 227.

NAVARRE Jérôme de), 11, 518; 111, 314, 396. NAVARRE (Pierre de, 11, 514; III, 393.

NAVABRE (N.), I, 525.

NAVABRO (Alonso), II, 512

NAVARRO OU NAVARAIS (messire Pedro), 1, 26, 40, 513, 538. NAVAS (don Pedro, marquis de las), IV, 401, 404, 412, 413, 422 Voir DAVILA.

NAVES (le conseiller). Son discours à la diète de Ratisbonne, II, 169 et suiv.; Id, à Spyre, 276. - 205, 268.

NAVIA, 1, 157.

NAZABEIT, I. 324.

NEAUFLES, 1, 30. NECKER, I, 326; IV, 469.

NECRUPONT, III, 398.

NEDERALPHEN (Étienne de), IV, 565.

NEDERUCKERZEEL, II, 16, 18.

Nederziert, H. 260.

NEELS (Georges), 11, 513; III, 309.

NEGERE. Voir LARA.

NEGES (le duc de). Voir MANRIOUEZ.

NEGREPONT, III, 548.

NEIDEN, 11, 343.

NELIS .C.-F. de), évêque d'Auvers Se propose de publier les monuments de l'histoire nationale, I, v; II, II.

NEMOURS I 31.

NEMOURS (le duc de), I, 96, 226, 290, 291, 344; IV, 66, 383

NEPOTIS (Fleurkin), III, 389,

NESINGHER (N.), II, 513.

NESLE, 1, 18, 44.

NESSE (vande). Voir VANDENESSE,

Nesselbang ou Nesselwang, 1, 325; 11, 258.

NEUCHATEL (le se de), I, 300.

NEUFARN, H. 334, 335.

NEUFCHATEL, 1, 36, 302.

NELFCHATEL Claude-Francois de), III, XXIII, 317.

NEUFCHATEL (Jennin de), 11, 508

NEUBOF, II, 373.

NEULLY (Charles de), conseiller et maître aux requêtes du roi de France, II, 292.

NEUMARK, IL 102, 167, 258; IV, 478,

Neuschloss, 11, 29, 48, 97, 101, 275, 309.

NEUSTADT, I, 304; II, 287, 331, 348; IV, 466.

NÉVE, Voir SANCTA MARIA DE NIEVA.

NEVERS (l'évêque del. I. 35.

NEVERS (le sire de), IV, 568, 574, 579,

NEVERS (le courte de), I, 23, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 48, 50, 52, 85, 93, 131, 133, 298, 299, 300.

NEVERS de duc de), H. 158; IV, 573.

NEVERS [la duchesse del, 1, 21, 36, 39, 136; II, 156.

NICASTRO, II, 114.

NICE, H, XXI, XXII; H, 135, 139, 140, 143, 491, 220 5 222. 229; IV, 6.

NICE (le château de). Doit être livré à l'empereur, pour le remettre an pape, II, 140. - Sa remise, 141.

NICOLAY (Nicolas), greffier de la Toison d'or, II, 165,

NICUSIE, H. 113: HI, 380.

NIELS (Juris), H. 506.

NIEUBOURG, 11, 332, 335.

NIETHAVRE, H. 460.

NIEUPORT, I, 54, 59; II, 32, 160; IV, 24, 300, 541

NIEUSTADT, H, 335.

NIEUWERKERK, I, 74.

NIEUWLAND, IV, 612.

NIEDWLANDT (Henri), H. 542.

NIEUWLANDT (Josse), 11, 508.

NIEUWLANT (Pierre de), L 364,

NIÈVA, II, 153, Voir SANCTA MARIA DE NIEVA.

Nigri (Philippe), H, 326, 375; IV, 71, 220, 258, 260, 269, 271, 273, 290, 293, 312, 313, 322.

NIMEGUE, I, 394, 460, 474, 475; II, 380,

NIMES, 1V, 465,

NIMY, IV, 623.

Nino de Portugal (Juan), IV, 43.

NINOVE, I. 110: H. 540: IV. 599.

NIVELLES, I, 105; II, 16, 159, 267; IV, 464, 521, 558, 571. 574, 594, 602, 603, 613, 617, 624, 622, 631, 636, 645,

NIVELLES (les chanoinesses de . Sont festoyées, 1, 105,

NIVELLES (fromage del, II, 301.

NOAILLES (le sr de) Est chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, IV, 91. - Informe le roi de France du mariage de Marie Tudor, 108, - Demande une audience à la reine d'Angleterre, 211. - A une entrevue avec Paget, 231. - Intrigue contre le mariage de la reine. 233. - Travaille au maintien du bon accord entre cette souveraine et le roi de France, ib. - Veut établir des postes en Angleterre, 234. — Rend compte de son entretien avec Paget, 272. - Se promet un bon résultat de l'insurrection en Angleterre, 319. - Sa correspondance est enlevée, 323. - Renseignements sur cette correspondance, 331. 332. - Réclame ectte correspondance, 350. - Félicite la reine de son triomphe, 352 - Se plaint au sujet de l'enlèvement de ses lettres, 360. Certifie l'innocence d'Élisabeth, 374. - Veut se retirer de l'Angleterre, 377. - Ses lettres sont communiquées à Renard, 384. - Réclame à propos d'un navire français, pris par les Flamands, 387. - Demande des explications au sujet de la présence de la flottille impériale en Angleterre, 387. - Est informé de ce qui se passe au conseil de la reine, 396. - Donne des conseils pour assurer la paix, 397. - Obtient gain de cause à propos de plusieurs griefs, 398, 400. - Tâche d'embrouiller les affaires de l'empereur, 405. - S'irrite de la réponse que lui fait la reine d'Angleterre, 410. - Déclare la paix impossible avec l'empereur, 450,

NOCEBA, II, 114.

Noces, Gérémonies y pratiquées, 1, 321, 322, - Fètes, 41,

NoEL (Gélébration de la fête de), IV, 618.

NOEL (fête de). Est célébrée par le duc de Brabant, IV, 638. Noël, N., H. 510.

Notife d'amour. Est envoyé au roi d'Aragon, 1, 221. Nogarol (le comte de), H. 272, 379,

Nogaroe (la comtesse de), II, 270, 377, 380, 385, 386,

NOGAYE, IV, 447.

NOGAYE (Thomas), IV, 444.

NOGENT, I, 14, 58, 69.

NOGENT-LEZ-BERNARD, III, 593.

Nogent-Sub-Seine, I, 66.

Norrearmes de se de), II, 356, 503, 511, 583; III, 390, Voir aussi SAINTE-ALDEGONDE,

Noircarmes, page, I, 357, 526,

Noircarmes (la fille de), 1, 128.

Noisy-le-sec, I, 34.

Nol. A (le se de), IV, 419.

Noll, IV, 497.

NONCES. Voir BURY, CARACCIOLI, FRANCIPANI, TRIMUULSE.

Noosboom Eustache), III, 312, 394.

NOOT Adolphe vander', H. 523,

Noot (Charles vander), IV, 44. NOOT (Englebert vander), III, 308.

NORABBOC (le chevalier), 11, 386, Nördlingen, H. 336, 341, 398.

NORFOLK, Voir HOWARD.

NORGES LE-PONT, I, 56, 66.

NORMAND (Guillaume, I, 530.

NORMAND François), I, 361, 530.

NORMAND Jennet), I. 532.

NORMANDIE, IV. 197, 228, 279, 322, 419,

NORTHAMPTON (le marquis de), IV, 368. Voir aussi Parr. NORTHUMBERLAND (le duc de), IV. 20, 104, 105, 110, 117, 120, 122, 130, 131, 139,

NORTHUMBERLAND (les trois fils du duc de). Sont condamnés à mort, 1V, 204.

NORTON, IV. 444.

NORTOUELINS Jean de 1, 128.

Norwich, IV, 196.

Norwich l'évêgue de, IV, 132, 494, 334, 365, 390, 394. 399, Voir aussi Hopton,

Notre-Dame de monastère de St-Jérôme à), 1, 199.

Notre-Dame de Cléri, I, 134; II, 157.

Notre-Dame d'Espérance, IV, 7%.

NOTRE-DAME de Guadaloupe, II, 37, 70.

NOTRE-DAME de la Garde, II, 143.

NOTRE-DAME del Pitie, II, 83.

NOTRE-DAME de Pitie, II, 83.

NOTRE-DAME de Monserrat (l'abbaye de). Description, I, 252, 253.

NOTRE-DAME de Monserrat, II, 24, 46, 82, 110, 243, 254; IV, 6.

NOVARIOT (Alonce), II, 504.

NOVEMBET, IV, 517, 518.

NOUVELLE-ESPAGNE (la), IV, 42.

NOVI, IV, 694.

NOVELLES, I, 28.

NOVELLES (Alexandrue de), 87 de Groix, IV, 459.

NOVELLES (Alexandrue de), IV, 439.

NOVELLES (Clexandrue de), IV, 439.

NOVELLES flugues de), IV, 460.

Novelles (frère Jean de), I. 341.

Novelles (Pontus de), IV, 458. NOYELLES-SER-L'ESCAUT (le sr de), 558. Novon, 1, 15, 18, 35; IV, 27. Novon (le traité de), III, 15. NUDELSCRUT, II, 403. NUEMARCK (Colin de), III, 395. NEITS, 1, 10, 57, Nuncio (le neveu de), III, 308, NUREMBERG, 11, 62, 167, 341, 348. - Description. III, 408. NUREMBERG (diète à), 11, 277, 456, NUREMBERG (Léonard), III, 312. Nurss, 1, 109. NYAGO, 11, 69, 77. Nycor (Jean), HL 310. NYESPAIN (Jean de), 1, 530, NYGRE Christophe le), J. 359, Nyno Rodrigue, H, 504, 512; IH, 307.

0

OBENSEUR (Jacques d'), II, 518. OBERAMBRIGEN, IV, 473. OBELTZ OF OBELT (Georges), 11, 507, 515, OBIN (Louis), II, 518. OBJET d'art donné par la ville de Gand à l'Infante Isabelle. IV. 542. OBSÉQUES, Usages espagnols à cette occasion, 1, 196. Voir pour les obséques des monarques, etc., leurs noms. OCANA, I, 495, 217, 381; II, 77, 100, 200; IV, 11. OCHINGEN, H, 167. OCOCHE (Marc d'), H, 507, 515. ODENHEIM, H. 96. ODON, IV, 11. ODORNE Hugues), I, 371. OEBBINGEN, H, 167. OETTINGEN, II. 332, 341. OETTINGEN (Jean de), 1, 529. OFERNO (le comte d'), III, 227. OFFRANDES d'or et de myrte à la messe, II, 274. OFFIT (Jacques), L. 531. OFFUZ (Nicolas), 1, 527, OGADE, Voir UGARTE. OGGERSHEIM, H, 259; IV, 467. Ohringen, II, 338. OHRNBAU, 11, 167. OIGNIES 'Antoine d'), 1H, 391, 392 OIRSCHOT, 1V, 568. OISQUE, Voir HUESCA.

OISTERWIJK, IV, 575, 576, 590, 595, 600, 605, 606, 608, 614. OLAVE (Jean van), 1, 527. OLEZA, IV. 6. OLIAS OU OLYAS, I, 473, 191, 378; II, 71. OLITE, IL. 209. OLIVA 11 209. OLIVARES, Voir GUZMAN. OLIVARIS (le couvent d'), III, 261. OLIVE (le courte d'), I, 214. OLIVEDO (N.), 111, 394. OLIVETI (Archange), 1H, 312, 394. OLIVIER, chancelier de France, II, 313. OLIVIER (N.), II, 514. OLLEMEDE, Voir OLMEDA. OLMEDA, I, 169; H, 201. OLVIEDO (N.), III, 312. OLYAS, Voir OLIAS. OMEDES (Jean d'), Sa mort, IV, 176, 177 OMONT (le bailli d'), II, 558. ONATE (le comte d'), HI, 228, Ongnies (Jean d'), 1, 526. ONNERTAN (Jean), I, 532, ONZAIN, 11, 157. OOSTERHOUT, I, 117. OOSTERLYNG (Christophe), H, 534. OOSTLAND, IV, 117.

OOST ON WEST MALLE, II, 313

OPCOUDE (le sire d'), IV, 639, OPENDEM ON ODENHEIM, 11, 96.

OPREM (le se d'), IV, 567. OPOBINUS (Jean), III, XX.

OPPENHEIM. Description, I, 329. - 11, 29, 48, 97, 259, 374. 397, 464,

OPSTALLE (Gilleguin d'), 1, 360.

ORAN (les ambassadeurs d'), II, 71,

ORANGE. Description, I, 278,

OBANGE (Guillaume d'), 1, 278.

ORANGE Guillaume de Nassau, prince d'), dit le Taciturne. Sa correspondance avee Vandenesse, II, xx, xvi. - Est informé de tont ce que Marguerite de Parme écrit à son frère, xvi. - 464; 1V, 70, 232,

ORANGE (le prince d'), 1, 72. Voir Chalon,

ORANGE (le prince d'), 11, 68, 69, 73, 78, 152, 158, 161, 162, 257, 259, 261, 263, 272, 311, 351, 353, 357, 379, 386, 454, 593; 111, 444; IV, 23, 27, 29, 30, 46, 63, 68.

OBANGE (Mme Ia princesse d'), 1, 7, 97, 283, 293, 295; 11, 58, 355, 356,

ORREA (Domingo de), IV, 107.

ORRECOUE (Jean d'), I, 530.

ORCHIES, 1, 22, 27, 76, 112; 11, 384; 1V, 31, 537, 569,

ORDONNANCES en allemand. Devraient être traduites en latin, II, 446.

ORDRES RELIGIEUX. Jeunes filles portant le costume de religieuses, III, 125.

ORENSE, I, 435, 535.

ORENSE (l'évêque d'), II, 209.

Orfévres, 1, 365.

Orfévreries, I. 365. Voir Vaisselle.

Orguenay, 1, 23.

ORLÉANS, I, 133, 374, 375; II, 157.

ORLÉANS (l'évêque d", IV, 32, 63, 101. Voir aussi Morvil-

ORLEANS (le duc d'), I, 17, 23, 26, 40, 48, 49, 11; 129, 144, 154, 158, 159, 211, 293, 297, 298, 307, 312, 585, 586, 590, 591, 592; 111, 14,

ORLEY (Bernard d'), se de la Follie, premier échanson, l, 127, 194, 323, 358, 526, - Sa mort est attribuée à un empoisonnement, 464.

ORLEY Philippe d'), 1, 529.

ORMOIGNE, VOIR ALMUNIA.

OROPESA (le comte d'), 1, 480; II, 37, 39, 59, 224, 227; IV, 80, 81.

OROSIO (Diégo d'), III, 312, 391.

ORSAY, I. 42.

ORSELINA, IV. 512.

ORSERA, IV, 512.

ORTAULT Mayor), 11, 518.

ORTEGUA, H, 68.

ORTO M. Mabarien de', 1, 524; 11, 529.

ORVAL (le se d'), ambassadeur du roi de France, II, 57. Os. IV, 590.

OSERA, I. 249: IV. 7.

Osorio Alvaro', III, 306.

Osorio (don Francisco), III, 308.

Osorio (don Louis), marquis d'Astorga, I. 164, 166, 434.

Osorto Pedro, fils de don Alvaro, HI, 308.

OSORIO DE CASTRO (Pedro), comte de Lemos, 1, 131,

OSORIO DE SALAMANCA (Diégo), III, 307.

OSSORY, IV. 13.

OSTENDE, IV. 198, 300,

OSTERBOFEN, II, 103.

OSTIANA (la côte), IV, 106.

OSTIE, I, 466, 478.

OSTIGLIA, IV, 482, 486,

OSTREVANT, I 559

OSTREVANT | Guillaume, comte d'). 11, 360.

OSTREVANT de comte d'. 1, 21, 23.

OSTREVANT (Mr d'), I, 23, 39,

OSUNA, 1, 203,

OSUNA (l'évêque d'), III, 226,

OTHMARSINGEN, IV, 514.

OTIER, I. 157.

OTRANGUE -Martin), 11, 507.

OTRANTE en Apolonie, II, 148.

OUALLE (Pedro de), IV, 461,

OUDEKERKE (le châtelain d'), IV, 583,

OUDEN-BOSCH, I. 112: II. 15.

OUDENBOURG, 1, 49, 102; II, 27; IV, 22, 24. Oudenbourg (Tabbé de), L. 88.

Oudersvuest, II, 337.

OUDET (le capitaine), I, 148.

OUESSANT, I, 431.

OURRE Bernard d'), sr de la Follie, I, 323

OURSES (chasse aux), 1, 324,

OUTLANDS, IV. 21.

OVER EMEDEN (Jean comte d'), IV, 23, 70.

OVER EMBDEN (le comte d'), II, 159; III, 192, 197, 198, OVIEDO, I. 156.

OVIEDO (le comte d'), III, 227,

OXFORT, IV, 354.

ONFORT (le comte d', IV, 382.

OXKERKE N.), I, 525.

Oye (Balthazar d'), III, 389,

OYSEL (le sr d', IV, 242, 302, 421, 430.

Ozorio (don Alver), H, 503; III. 390.

PACHECO (don Francisco) III. 306

Padilla, H1, 206.

Padilla (Jean de', 11, 62.

PADILLA Lorenzo, auteur de la Cronica de Felipe, 1, 1, 128.

Padilla, écuyer de M. de Ligny, I, 284.

PADULA, H. 114.

PAGE Édouard . IV. 147.

PAGET William', secrétaire d'État en Angleterre, IV, 20, 87, 88, 134, 146, 151, 152, 156, 181, 182, 183, 191, 193, 196, 293, 290, 291, 294, 293, 293, 294, 292, 293, 293, 294, 292, 393, 294, 293, 394, 410, 410, 410, 414, 414, 414, 430, — Sa naissance, son caractère, 297.

PAGNY-SUR-MEUSE, 11, 288.

PAIGE Antoine le , I, 532 ; II, 509, 520,

PAILLET OU PAILLETTE (Jean de), II, 510, 517; III, 313,

Paillette Philippe), H, 502, 511.

PAINNOT Colfart, II, 546,

Paix publique en Alfemagne, H, 406, 416, 417, 419, 445, 481, 482, 483

PAIX publique aux Pays-Bas et en Bourgogne, II, 406, 417, 448, 428, 439, 445, 451, 452.

PAIX de Câteau-Cambrésis, IV, 63 et suiv.

PAIX des dames, I, XIII.

PAIX mégociations del, à Lille, IV, 29

Palacios (los), II, 39, 76.

Palafoz Jean de , I, 238.

PALAISEAU, L. 42.

Palanos, II, 46, 83; II, 284; IV, 499.

PALAMOS (la comtesse de . Donne une lête, II, 247.

PALANCE, Voir PALENCIA.

PALASSE Jal, auberge, I, 199, 202,

PALATIN (Frédéric duc), II, 109, 110, 149, 169, 175, 178,

PALATIN Philippe, duc), II, 176.

Palatin Frédéric, conte. Est nommé de la Toison d'or, 11, 56. = 58, 276, 310, 397, 529; III, 28

PALATIN Frédéric III, électeur), IV, 151, 156.

PALATIN (Louis, électeur) Sa mort, 11, 276.

Palatin de comte, 4, 189, 284, 317, 339; H, 29, 35, 286, 331, 351.

PALATIN l'électeur), II, 443.

PALATINE la comtesse), II, 160, 351.

Palencia, 11, 33, 42, 66, 69, 79, 169; 111, 129.

Pelenzcela, H. 36, 42, 69, 79, 207.

Paléologue, Voir Manuel.

Palerme, II, 113; III, xix, 376, 377, 378, 380,

PALERME (l'archevêque et l'évêque de', II, 100, 511, 517.

PALERME (Jean de), III, 311.

Paliano, II, 176

PALICE Mr de la , I, 280,

PALLANT (Marguerite de), IV, 458.

PALLAVICINI Berthefin de), I, 357.

Pallavicini (le se Thomas de), IV, 494.

Pallavicini (le palais de), IV, 488.

PALME (l'île de la), I, 226,

PALME Ja fille dej, 1, 128.

Palmos, II, 67.

Palyn, IV, 444.

PAMELE Mue de', II, 7.

Pampelune, H, 35, 63, 68, 209.

Panel (le s^r de), 1, 526.

Panneçon (Guillaume), I, 357, 529.

PANUET, IV, 639.

PAPE (Henri le), I, 529.

Pappegay Charlest, I, 532. Pagues Charnelles, I, 97.

PAQUES (les). Sont célébrées par la bénédiction de la viande,

Pagues (les). Sont célébrées par Jean IV, duc de Brabant, IV, 601.

PARACEL, IV. 8.

Panadis (Jean), III, 313.

Parc (l'abbaye de), IV, 602, 607, 609, 611, 617, 626, 633, 640.

PARC (l'abbé de), IV, 627.

PARCQ (Gifles du , II, 509.

PARDO OU EL PARDO, 11, 36, 37, 41, 44, 200; IV, 8, 11, 12.

PARENT (Hacquinot), I, 532.

PARENT (Hanin), 1, 532.

PARENT (Pierquin), II, 516; III, 312, 393.

Paresel, II, 36.

PARIDAEN Bossaert, II, 536

Paris, I, 9, 42, 43, 47, 49, 20, 21, 24, 26, 27, 30, 31, 34, 38, 38, 40, 41, 42, 45, 46, 48, 40, 67, 120, 374; II, xxii, 47; IV, 371, 572, 583; III, 447. — Peste en cette ville, IV, 214.

Paris Tévêque de), 1, 397; II, 65.

Paris le cardinel de), H, 455,

PARIS | Bibliothèque nationale à), II, XXIII, XXIV, XXVII.

Paris (les cleres de l'Université de). Font une farce au sujet de la guerre entre le roi de France et l'empereur, III,

Paris Jennin del, I, 360.

Parisio (le cardinal), II, 255.

PARLEMENT anglais le . Annule tous les actes et statuts faits par lui quelque temps avant la déclaration du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, IV. 159, 163. - Envoie une députation à la reine Marie, et lui fait des représentations au sojet de son mariage, 206, 207. Ses travaux, 224. - Confirme le traité de mariage de la reine, 387. - Five les titres du roi et de la reine, 393. - Approuve le mariage de la reme, 398,

PARME, II. 46, 105, 460.

PARME (Renaud I, duc dc), 1V, 488, 509.

PARME (le duc de) Voir l'Arnese.

PARME (le prince de), IV, 67, 79.

PARNAL OU PARACEL, IV, 8,

PAROCHE (Robert), L. 362.

PAROICHE | Gérard | I, 527; II, 507, 515.

PAROISSE, prévôt des maréchaux, III, 59.

PARR Guillaume), comte d'Essex, marquis de Northampton, IV, 96, 110. Voir NORTHAMPTON.

Parrière Louis de la), 111, 393,

PARTEKIBCREN, IV, 474.

PARTIT (Jean), II, 590.

Parys 'le président del II.71.

PAS. 1V. 34.

Pas (Louis de), 1V, 209,

PAS EN ARTOIS, 1, 27, 37,

Pasquier (Jean), H, 517; HI, 313, 393,

Passau, 11, 103.

PASTOR FIDO (la comédie du), IV, 487.

PASTORIS (Hugnes), II, 511.

Pastoris (Pasquier), H. 502; 111, 305, 389,

PATÈRES (fabrication de), 1, 303.

PATRON, Voir MONTE DEL PADRUN,

PATE III, pape, Sa nomination, II, 109, - Son fils, 114. -Recoit l'empereur, 117. - S'intéresse à une trève entre ce monarque et le roi de France, 139 - Arrive en Savoie, 140. - Se rend à Nice, 141. - Rend visite à l'empereur, 143. - Refuse un contingent pour le voyage en Levant, 149. - A des différends avec Ascanio Colonne, 176, -Reçoit l'empereur à Lucques, 191, 192. - Est nommé juge à propos de la mort de Gésar Freguse, 193. - S'eutend avec l'empire pour repousser les Turcs, 205. - Couvoque le concile de Treute, 217. - Veut ménager une trève entre l'empereur et le roi de France, 220. - Euvoie des cardinaux à cet effet, 237. - Députe des cardinaux pour recevoir l'empereur, 255, - Reçoit ce monarque à Busseto, 256. - Euvoie des nouces à Bruxelles, 376. -Envoie Faruèse à l'empereur, 111, 382. - Est salué par ce monarque, 412. - Son intervention dans les affaires d'Orient, 452. - Engage l'empereur de retarder sou expédition en Algérie, 417, xxvIII. - Sa mort, II, 391.

PAUL IV, pape, Recoit une ambassade anglaise, dans le but d'arranger les affaires religieuses, IV, 20.

PAULAR al: 11, 200

PAULET (Jean), marquis de Winchester, IV. 18.

PAULET William, comte de Wilshire, marquis, de Winchester, IV, 253,

PAULIER Case , H, 515; III, 393.

PAULIN, Voir ESCALIN,

PAUL JOVE, Écrit sur l'expédition de Tunis, III, XVIII.

PAULUS Cason, H. 507.

PAVIE, II, 84, 106, 255; IV, 5, 489, 492. - Description, III.

PAVIE (la bataille de), II, 70, 124 - Tapisserie représentant ce fait d'armes, 385.

PAYYE M., confesseur, H, 558.

PAYELLE | Colin. I, 529,

PAYEN Colin), III, 389.

PAYER Pierron, I, 356,

Pays-Bas (paix publique, aux), II, 406, 417, 418, 439, 445, 451, 452,

PAYS-BAS 'les) Sont dans one mauvaise situation financière, I, 468. - Leurs finances sont volées, ib., 469. -Confederation entre ce pays et l'empire, II, 372 - Leur commerce est pris en considération à la diete d'Augsbourg, 457. - Avantages que ces pays retireront de l'union de Philippe et de la reine d'Angleterre, IV, 248, 219, 358. - Joie de cette union, 427. - Leurs monusies, Voir MONNAIFS allemandes.

PAYS-BAS (Guillaume I, roi des). Rétablit l'Académie de Bruxelles, H, III.

PECHIN (Gillebert du), 1, 351.

PECHLIN (le comte', Est conduit prisonujer à Metz, 11, 287.

- Sa comdamnation et sa grace, 288.

PECKEUR (Pierquin), I, 361.

Pedra (Pierre de', 11, 508,

Pedroso, Voir Villapedrosa,

PEER, H, 264. Prixes contre les ennemis de l'empire, II. 456.

Peintres, 1, 365; H, 533, 538, 545, 559; IV, 201, 555.

PEINTURES, II, 558. - Anciennes à Valladolid, III, 253.

PEIRE (Autoine de la), I, 531.

Pelerinages, IV, 629.

Pel-Bain (Goillaume), 1V, 280.

PELINGBEN, Voir VELLINGEN,

Pelisayn, IV, 253.

PELLISSIER, III, XXX.

PELLOUATLLE, HI, 593.

Peloux (le sr de). Est nommé gentilhomme de la Chambre del'empereur, H, 100, 141, 269.

PEMBROKE, IV, 333.

PENBROKE (le comte de). Voir HERBERT.

PEMME. Description, 1, 301.

Penafiel, 11, 41, 43, 79.

PENAFLOR, 1, 163; IV, 14.

Penalites, III, 182, 183, 253.

PENRROC. Voir HERBERT (William).

PENDAISON. Voir EXECUTION.

PENEFLINGER (Marc), III, 557.

PENNALOZA (Rodrigue de), 111, 308.

Penon (le port del, III, xxvII.

PENRYN, 1, 409, 429, 430, 431, 433,

PENTINEVRE (M. de), 1, 45.

PENTRIEVRE (Mile de), 1, 46.

PERALTA (don Louis), marquis de Falces, IV, 422.

PERAYNE I. 531.

PERCHE (le comte de), I, 40.

PERCHEVAL (Arnoul), II, 545.

PERCHONS (Henri', II, 516.

Percy (Henri), conite de Northumberland. Envoie un agent au roi des Romains, IV, 184. Voir Persy.

Perdiguera, II, 10, 44, 80,

PERETTI (André), dit Montalto, cardinal, IV, 483.

PEREZ (Alonzo), HI, 311.

PEREZ (Gomez), IV, 44.

PEREZ DE RISCAVE (Herman), IL 504

Perez Coronnel (Servais), II, 505.

PEREZ DE CORTAZENA (Juan', III, 307,

Perez Ozorio (Alonso), marquis d'Astorga, chevalier de la Toison d'or, II, 61,

PEREZ DE SENTILLAS (don Michel), III, 308.

Perez de Vargas Alonsol, III, 308,

Perez de Vargas (Louis), capitaine de la Goulette, II, 404.

PERINNE, Voir PENRYN.

PERLE (Jean), allemand, II, 506.

PERMECQUES, 111, 38.

Pero (Byno), 1, 360,

Perorellis de fils de don), 111, 391.

PÉRONNE, I, 18, 27, 44, 45, 49; II, 137, 293; III, 595; IV, 27.

PERUGUET extraordinaire, I, 185,

PÉROU, IV, 42, 350, 438.

Perpignan, I, 222. — Description, 261, 262, — II, 139, 241, 244. — Est assiègé, II, 244, 214, 216, 217; III, 439. — Est secouru, II, 245.

PERRE (maitre Jean vanden), 11, 508, 516, 312, 394.

PERRENIN (Antoine), secrétaire de l'empereur, II, x; III, xviii. 313, 370, 550, 558.

Perrenot de Granvelle (Antoine), évêque d'Arras. Est sacré, 207. — Accompagne le légat, 242. — Accompagne le cardinal de Mayence, 259. — Arrive à Valencieunes, 269. — Célebre la messe à Liége, 274. — Arrive à Kreutznach, 275. — Part pour l'Angleterre, 291. — Part pour Barbastro, 242. — Se trouve à Worms, 309, à Heilbron, 341, à Augsbourg, 350, 351, 353, à Ulm, 374. — Baptise fils de la duchesse d'Aerschot, 389. — Reçoit dans sa maison, 390. — Se trouve à Augsbourg, 404. — Assiste aux funérailles de son père, 415. — Est appelé par l'empereur, 459. — Est chargé d'entendre les propositions de la France, 17, 29, 30, 32. — Assiste aux funérailles

de l'empereur, 38. - Est chargé de négocier la paix avec le roi de France, 63. - Assiste aux vèpres, 71, -Conduit les négociations du mariage de Philippe, 91, 95, 102. - Est chargé de procurer les huiles pour le couronnement de la reine d'Angleterre, 117. - Écrit is Simon Renard, 152. - Doit montrer plus de confiance à l'égard du chancelier d'Angleterre, 196, - Propose d'envoyer le portrait de Philippe à la reine Marie, 201. - Se montre satisfait des procédés de l'évêque du Norwich, 261. - Approuve le traité de mariage du prince Philippe, 296, - Se plaint de la conduite de l'ambassadeur vénitien en Angleterre, 298. - Reçoit les articles de ce traité, 315, 316. - Conseille de s'emparer des correspondances de Paget, Masone et Hoby, 414, -Exprime sa joie à propos du mariage du prince Philippe, 428 - Excuse les habitants des Pays-Bas de ne pas envoyer de députation au prince Philippe, 128,

Perrenot Frédéric), sr de Champagny, IV, 43.

Perrenot (Jérome), se de Champagny, 11, 415.

Perrenot (Nicolas), st de Granvelle, II, 65, 72, 95, 138, 141, 143, 162 a 165, 467, 175, 178, 190, 193, 201, 202, 206, 243 a 246, 252, 262, 267, 275, 291, 306, 313, 341, 415; III, 313, 370.

Perrenot (Thomas), sr de Chantonay, II, 340. — Épouse la fille du sr de Brederode, 390.

PERRIERE, 1, 56.

PERRIÈRE (Louis de la), 11, 509, 511.

Perse (Ismail Sophi, roi de), III, 496, 526.— Fait la guerre à la Turquie, 531, 540, 518, 549.— Envoie un ambassadeur au Sultan, IV, 176.

Persé (Jean), III, 311.

PERSINGHE (Balthazar), II, 513.

PERSINGUE, II, 403.

Persoons (Henri), III, 312, 394.

Perssin (François), III, 311.

PERSY, IV, 443. Voir PERCY,

PERUGIA, 11, 131.

PERUWEZ (Godefrin de), I. 362.

PESCARA (le marquis de), II, 379, 382, 383, 386; IV, 22.

PESCHEUR (Pierquin le), 1, 529.

Peschiera, II, 47, 95, 189, 257; III, 414.

PESCHIERA (le lac de), III, 413.

PESTIN OU PESCHIN (Guillebert de), 1, 128, 526.

PEST. II. 103.

Peste, IV, 214; à Aranda, III, 260; à Barcelone, II, 62; à Cambrai, IV, 27; à Paris, 214; à Prague, 473; dans les vaissaux de Combre et de Portugal, 418, 419.

РЕТЕСИЕМ, 1, 74.

PETEGREM LEZ DEYNZE, 11, 12.

PETERENNEQUIN, 1, 44.

PETERSHEIM (le sr de), 111, 308, 309,

Petit-Jean, II, 509,

PETIT-JEAN HANNETON, 1, 368, 529.

PETIT-KEUX (Colin), III, 312, 395.

PETIT-KEUX Jean), 1, 365, 530.

Ръто (William). Conseille à la reine de ne pas se marier, IV, 349.

Petre (William), secrétaire d'État, IV, 111, 174, 191, 196, 224, 235, 283, 372.

PETRO-SANCTO, 11, 192.

Peza (la). La langue des Maures y est seule en usage, 1, 209.

Pezenas, 1, 267.

PFORTSHEIM, I, 327.

Phalais (Mr de), 111, 306.

Phalempin (l'abbé de), 1, 91.

Риаво [el cabo del', II, 145.

Phelippin (le comte), III, 306.

PRIFFRE (Marc-Arnoul), III, 313.

PHILIPPE LE BON, VOIT FLANDRE,

PHILIPPE LE HARDI, VOIT FLANDRE.

PRILIPPE LE BEAU, duc de Bourgogne, etc. Voir Autriche.

PHILIPPE II. Voir ESPAGNE.

PHLIFFELE (Jean de), I, 531.

PHLEG (Jules), II, 175

Picardie, I, 60; II, 64; IV, 150.

PICARDIE (capitaines de , 1, 16.

PICART (le), I, 533.

PICCART. Voir BULEUX.

Piccolomini (Jean), archevêque de Sienne, III, 385.

PICKART (Adrien), III, 306.

Pickering (William), ambassadeur anglais en France, IV, 163, 354, 363, 365.

PICUT ON PICAULT Robert), 1, 361, 530; II, 508.

PICOUART, Voir ROBERT.

Pižmont (Emmanuel-Philibert, prince de', II, 281, 310, 311, 324, 351, 353, 355, 378, 403, 444, 442.

PIEMONT (le prince del, II, 106, 190, 191; — 255, 357, 377 à 383, 386, 390, 395; III, 453; IV, 6, 7. Voir aussi Savoie.

Piemont (le prince de), fils du duc de Savoie. Sa mort, 11,

PIEMONT (la princesse de), 1, 94.

Piericquitte (N) on Pierbiquitz, II, 505, 513; III, 392.

Pierinck (Adrien), 1, 361.

PIEBRE (Jean de le), II, 514; III, 311, 393.

PIERRELOTTE, I. 279.

PIETERS (Antoine), 11, 531.

PIETERS (Jean), président du parlement de Malines, I, 467.

Pieve de Cairo, IV, 493.

PIGNY (le sire de), IV, 574.

PILLAGES des Français et des Gueldrois, 1,449; des Anglais, des Bourguignons et des Français, III, 10; des soldats impériaux au pays de Tunis, 334, 361.

PILLEBROUCK (Jacques), 1, 533.

PIMENTEL (don Alonso), comte de Benavente, 1, 434.

PIMENTEL (don Alouso', II, 377, 392, 378.

PIMENTEL (don Bernadino , III, 229,

PIMENTEL Jean de, 1, 162.

PIMENTEL (don Rodrigo-Alonso), I, 161.

Pis (le sr du), II, 504; III, 168.

Pina, II, 24, 25, 109, 254.

PINDART Richard . 1, 368, 369.

PINGON Englebert), II, 508.

Pingon ou Pingeon (Maximilien), II, 508; III, 248, 299.

PINNOCK Catherine . 11, 519.

PINNOCK (Philippe), 111, 37.

PINNOCK (le baron de', III, 310.

Pinon, II, 292.

PINUS-PUENTE, II, 40.

Pinto, H, 37, 44, 71, 74; IV, 11, 12.

PIPELART Nicolas), L. 356.

Pinateries, 1, 477.

Piris Hernando), 1, 538.

PIROTIN, sommelier de corps, I, 116.

Pison (Guillaume), I, 362,

PISOUERA Jean del, III, 394.

PISQUETON, VOIR PIZZIGHETTONE,

PISSEPOT Jeans, III, 125.

PISTOIA, II, 132.

PISTORIUS, II, 175,

PISTERGA, I, 165, 166.

PILHIVIERS, 11, 157,

PIPERNO, II, 116.

Pizzighettune, II, 71, 105, 189; IV, 5, 489.

Plager (la comtesse de), 11, 270,

PLAINE (Gérard de), sr de la Roche, II, 192.

PLAINE (Hubert on Humbert de), 1, 128, 525, 526. Voir aussi PLAYNNE.

Plaisance, 1, 30, 31, 35; II, XXII, 46, 83, 85.

PLAISANCE (ceux de). Se soulévent en faveur de l'empereur, 11, 350.

Plaisance (l'évêque de), II, 202,

PLAISANCE-SUR-MARNE, I. 19, 23,

PLAISANTIN (Louis), III, 311.

PLAN (le comte de). Voir REUSS-PLANEN,

Peancy (N.), 11, 505.

Plangy (l'écuyer de), II, 548.

PLANTE venimense, dite Delfa, 1, 201.

PLANTIN (l'imprimerie de), IV, 536.

PLAT (Jennin), III, 314.

PLATI (Flantinio), cardinal de St-Clément, IV, 483.

PLAUEN, II, 342.

PLAYNE (Jean de', 1, 351, 504; II, 513; III, 307, 391. Voir PLAINE.

PLEIGE (Ie comte de), I, 172.

PLEYNNE, 1, 357, 358.

PLESSIS-LEZ-BLOIS, I, 400.

PLESSIS-LEZ-TOURS, I, 143.

PLOIX, PLOYS ou PLOY (Antoine du), II, 507, 518; III, 396.

PLOUG Sigismond , prévôt à Anvers, I, 456.

PLOUVIER (Jean', I, 346.

PLOYART (Pierquin), 532.

PLUS OULTRE N) III, 394.

PLYMOUTH, IV, 18, 132, 281, 338, 379, 381, 391, 394.

POCKE Nicolas), II, S07; III, 310.

POCKET Pierkin), III, 314.

Poederoyen, 1, 458.

Poel (Jean), Il. 522.

POETE, H. 538. Voir RETHORICIENS.

POILLEBROU Jacquett, I, 368.

POINCOT (Philibert, 1, 361.

Poinson Philippot, I, 530.

POINTE (lat. Voir PUENTA

Poirier Antoine du, III, 314, 396. Voir Porier.

Poissy, IV, 574,

POITIERS, I, 141; H, 155.

POITIERS (le cardinal de), 1, 26,

POITIERS (Philippe det. III, 391,

Ригтов, I, 144; ПІ, 586

Polyke (Jacques et Jean le), 41, 585.

Potx. I, 54.

Pola, I, 156; IV, 15.

Pole (Geoffroi), frère du cardinal. Son séjour à Liége, IV,

Pole (le cardinal), légat du pape. N'est pas partisan du mariage de Philippe et de Marie Tudor, IV, 113. - Son voyage est arrêté, 122, - Tient nue correspondance avec Courtenay, 164, 176, 224. - Est sur le point d'arriver à Bruxelles, 164. - Est dévoué à l'empereur, ib. - Se trouve à Inspruck, 170. - Ses lettres à Marie Tudor, 201. - Annonce son arrivée en Angleterre, ib. - Son arrivée dans ce pays irritera les esprits, 243. - Est mécontent de son séjour à Dillingen, 236, 240, 253 - Est pourvu de l'archeveché de Canterbury, 281. - Se déclare partisan du mariage de Courtenay, 335, 402. -Arrive à Bruvelles, 354. - Se rend en France, 383 -Un de ses neveux tient des discours séditieux contre le mariage de Marie Tudor, 384, - Détails sur le cardinal, 392. - Revient à la cour de l'empereur, 396. - Désire rester à Louvain, 403. - Est suspect aux ambassadeurs de l'empereur, 429, - Se plaint d'être éloigné de sa patrie, 436. - Arrive en Angleterre, 436. - Recoit une mission du pape, 441, - 20, 129, 130, 278, 299, 305, 349, 391, 404, 431, 437.

POLHAN de sire de , I, 102, 103, 107.

Police des geus de guerre, II, 204.

POLIGNY, 1, 55.

Policky Piro de), I, 526.

Politzi, II, 113; III, 380.

POLLE, 1, 158.

POLLICASTRE (le comte dei, IV, 45,

Pollorstorf, II, 343.

POLOGNE, II, 309.

POLOGNE (Sigismond Ier, roi de , chevalier de la Toison

d'ar, II, 60. — Ses obsèques, 357.

POLOGNE Sigismond II, roi de . Épouse sa belle sœur, veuve du duc de Mantoue, II, 392.

Pologne Sigismond-Auguste, roi de), IV, 409.

Polugne (Hedwige, fille de Sigismond, roi de), 11, 175.

Pologne les amhassadeurs de), I, 409; II, 71, 264; IV,

POMEGUE, IV, 498, 505.

Poméranie. Différends à propos de la succession en ce pays, II, 182.

POMERANIE Guillaume, due del, II, 181, 182.

POMMART (Charles de), 1, 351, 520.

Pommeray, envoyé français, I, XIII.

POMMIER (N. le , H, 518.

PONCHE (don Bernardino , 111, 309.

Poncin, 1,289.

PONDEVAUX (Charles-Emmanuel), IV. 460.

POMFERRADA, I, 161; II, 26; IV, 14.

PONT (le marquis du), I, 38; II, 167.

POST (Autoine du), II, 503, 414; III, 306

POST (Piérot du), 11, 510,

PONT-A-CHOISY, 1, 15,

Pont-A-Choisy, 1, 15.

PONTAILLIER | Glaude de\, sr de Flagy, 1, 127.

PONTAILLIER (Guidaume de), 1, 357, 526.

PONTAILLIER (Jean de), 1, 353.

Pont-a-Mousson, IV, 517. Pont d'Ain, I, 289, 294.

PONT D'ENFER, IV, 513.

PONT-DE-FER, VOIR PUENTE LOS FIERROS.

PONT DE L'ARCHEVEQUE (Ie), II, 70,

PONT-DE-SÉ, I, 41.

PONT DE SORGBES, I, 278.

PONT DE VAULA (le comte), III, 390. Voir aussi GORREVOD.

PONTE le port du), Il, 194. Voir PUERTO.

PONTE-DECIMO, IV. 494, 507.

PONTE-NURA, H. 132.

PONTER (David), évêque de Ross, IV, 263.

PONTE TRESA, IV, 512.

PONTE ou PONTHUS (le docteur), 11.516; III, 312, 394

PONTHIEU (le comte de , IV, 574, 622.

PONTHIEU (Mr de), IV, 579, 580.

PONTHIEU la demuiselle de . II, 296, 300.

PONTOISE, 1, 30, 40, 45, 49, 64, 66, 69, 67.

PONT-SAINT-ESPRIT, I, 11, 278.

PONT-SAINTE-MAXENCE, I, 6, 24, 35, 37, 38, 49.

PONTS DE CÉ (les , III, 592.

PONTTEMOLI, II, 132.

POULLE (John), IV, 443.

POPERINGHE, 1, 111.

PORCHY OU PORCIA, II, 104.

PORCIEN (le conite de), II, 25; III, 46, 167, 205 à 207, 209.

Porcien (Me de), I, 338.

Porciex (Mile de), 111, 171, 173, 191.

PORTER (Jean du), L. 533, Voir POIRIER.

PORINGRE, II, 535.

PORTE 'négociations avec la), III, XII et suiv.

PORTE-MARIN, VOIR PUERTO-MARIN.

PORT-DE-PILLE, I, 144.

PORTILLO, 11, 23, 108, 109.

PORTLAND, 1, 410; 1H, 301.

PURTOCARRERO, I, 210.

PORTO-FARINA, III, 331.

PORTO-MAURICIO, IV. 497.

PORTSMOUTH, IV, 47, 320, 373, 377, 416,

PORT-VENDRE, II, 191.

PORT-VENERE, 111, 418.

PORTUGAL, IV. 418.

PORTUGAL (un bateau de). Prend un bateau de Barberousse et se défend contre neuf galères turques, II, 415. - Un courrier de ce pays est détroussé entre Boulogne et Calais, IV, 235.

PORTUGAL (sépultures de la famille de', 1, 153.

PORTUGAL Emmanuel, roi de . Est nommé de la Toison d'or, H. 56. - Épouse Éléonore d'Autriche, 60.

PORTUGAL (Jean III, roi de). Est fiancé à Catherine d'Autriche, H. 70. - Envoie des vaissaux à l'empereur, 110. - Sa fille épouse le prince d'Espagne, 251; IV, 11, 219. - Son fils épouse Jeanne d'Autriche, ib : IV, 9, - Envoie son fils à l'expédition de Tunis, 111, 322, - Bruits

de son décès, IV, 416. - Sa mort, 26. PORTUGAL (Marie de Castille, reine de). Accouche d'un fils, 1. 184.

PORTUGAL (doña Aldara de), 1, 128,

PORTUGAL (don Donis de), 1, 434,

PORTUGAL Georges del. 11, 503.

PORTUGAL (don Jean de), 1, 350, 532.

PORTUGAL (Jean prince de). Sa mort, IV, 13

Portugal (Jeanne, douairière de), IV, 405.

PORTUGAL (Juan Niño de), IV, 43,

PORTUGAL (l'infant don Louis del. II, 73. - Prend congé de l'empereur, 113. - Se rend à Valladolid, 139. - Accompagne l'empereur en Barbarie, 111; III. 322, 323. - Projet de son mariage avec Marie Tudor, 1V. 116, 448, 449. — 1d., avec Éhsabeth d'Angleterre,

PORTUGAL (Marie de), Accouche d'un fils, 309. - Sa mort, 310. - Ses obsèques, 311.

PORTUGAL (doña Maria de), fille d'Éléonore, reine de France,

PORTUGAL de Valence (don Georges de), III, 308.

PORTUGAL (la sœur du roi de', II, 74, 75.

PORTUGAL (la princesse de), IV, 7, 79, 80, 426.

PORTUGAL (la princesse de'. Accouche, et accepte le gouvernement d'Espagne, IV, 14.

PORTUGAL les ambassadeurs de), H, 61, 65, 103, 178; IV. 11, 224, 236, 240,

PORTUGALAIS (Barthélenni), 1, 529.

PORTUNDO (Rodrigo de), III, 358

PURTUNDO (le fils de), HI, 397.

POSTEL, IV. 581.

Pot Louis), 1, 397,

Put (messire Philippe), 1, 97,

Pot Rainier, IV, 573, 574, 584.

POTERNE, I, 131.

POTTUN, (l'éeuver), 1, 288.

POUCKES (Nicolas), H. 513.

Poucques (le sr de', II, 504; III, 168.

POULLAIN, Voir LESTERLE.

POUILLE (la), 11, 219,

Poulle Edmond de la) fils du duc de Suffolk, I, 336.

Pourity 1 33

POUPET (se de la Chaulx, I, 127, 507, - Est chargé de ratifier la paix de Cambrai, 11, 83, - Sa mort, ib. Voir CHAPLY

POUPET (Jean de), 111, 312.

Poursevant (le comie de), 11, 503,

Povissor (Andrieu), III, 310,

POYLLOT (le docteur), 11, 63,

Puza (Alonse de , 1, 530.

Pozrélo, II. 36.

Pozuélo de Rey, II, 251.

PRAET (Colinet des, 11, 510,

PRAET (Étienne van), 11, 534

PRAET (Jean de), 1, 349.

PRAET (le sire de), I, 410, 525; H, 74, 83, 158, 462, 469. 175, 313, 386; HI, 342. Voir aussi Flandre.

Phague, 111, 563; IV, 473.

PRAT (le capitaine, 1V, 416.

Prats (le secrétaire), IV, 462.

PRÉCHES séditieux. Sont défendus en Angleterre, IV, 101. Voir Beligien (affaires de).

PRÉDICATEURS étrangers. Sont renvoyés d'Angleterre, IV,

PRESBUURG, III, 566.

Preséance (conflit de), entre les ambassadeurs de Savoie et de Venise, I, 313,

Presingue Balthasar), II, 505.

PRET Jean du . II, 552.

Prevesa, 11, 146,

PREVOST (Arnoul), III, 312, 394

PREVOST (Evrat le), 1, 372.

PRÉVOST (Jean), II. 511,

Prevost Johenne, III, 395.

Prévost (le , 1, 531.

PRÉVÔT de St-Donat, 1, 417. PREZ (Baudechon des), 1, 531

PREZ (Gérard du), III, 395.

PREZEL (Bynet), 1, 524. PRISONNIERS à Jàtiva, I, 210, PRIVILÈGE d'Aragon, 1, 241, Privilèges du comte de Salinas, IV. 75. PRIVY SEAL (lord). Voir RUSSEL (John). PROMONT, 1, 112. PROTESTANTS (Ies). Obtiennent des promesses de garantie de l'empereur, 11, 535. Voir RELIGION (affaires de). PROVENCE, II. 211; IV, 31. PROVENCE (Pierre de), 1, 268. Provincio (el), II, 199. PROVINS, 1, 58, 67, 68, 69. PRUCK, II, 375 PRUDHOMME (Jean), chevalier, II, 557. PRUSSE (le grand commandent de), 11, 285, 456. PRUSSE (le grand maître de), II, 333, 359, Puerla de Sanarbia, I. 438; II. 25I. PUEBLA DE VALVERDE (la), I, 216. PUENTE DE CANTOS, II, 39.

PUENTE DEL ARZORISPO, I, 198, 199; II, 37. PUENTE DE UME, I, 435. PUENTE LA REYNA, II, 68, 209. PUENTE LOS FIEBROS, I, 156 PUENTES, H. 39. PUERTO-MARIN, I. 460: H. 26: IV, 14, Pris (l'évèque du), 1, 281. Pris (Ysabeau du), II, 508, Priset (le), I, 64. Puissant (Pierre), 1, 37 t. PUNERIO (Jean de), III, 389. PURIFICATION (la fête de la). Est célébrée à la Cour, II, PUTTE, IV, 616. Prys (Remi du), indiciaire, II, 509, 531, 542. Puzzuoli, III, xix, 386. - Antiquités, 387. PYENNES (le sr de), I, 117, 393, 397. Pyffer Mathieu de), I, 370,

Q

PYGNES, II, 101.

QUIESBOURG, Voir KIRCHBERG.

OUIÉVRAIN, II, 269; IV, 586,

OUADRA (Jean de), I, 362. OUAP ou QUAPS | Arnoul, IV, 599, 629. OUARRÉ (Jacques), IV, 45, Orarré (Jean), H. 505. QUARRE (Louis), maître de la Chambre des deniers, 1, 11, OUARRÉ (Maximilien), I, 527. QUABOUBLE Gilles de), 11, 585. QUARTO, II, 43. QUATRE-VENTS (Mahieu des), II, 515. QUELOIGNE. Voir CORUNA, I, 157. OUEMPE, Voir KEMPTEN. Quesne Jean du., II, 549, 550. OPESNE (Joachim de), HL 389, QUESNOY, I. 36, 54, 60, 81 à 83, 85, 89, 102, 338; II, 166 267, 293, 384, 602, 605, QUICTZ (Art), 11, 507, 515; 1H, 393.

QUIÉVRAIN (Ántoine de), I, 128. — Son voyage, I, 185 et suiv., 338.
QUIGNET (Hubert), III, 314.
QUIADA (Goutier), III, 206. Voir aussi QUIXADA.
QUINGEY on QUINGEN, I, 338, 526.
QUINGEY (Kathelin), II, 505, 513.
QUINGEY (Kathelin), II, 505, 513.
QUINGEY (Dage, I, 387.
QUINGIE (Jean de), I, 128.
QUINTANA, I, 199, 200.
QUINTANA (le docteur), confesseur de l'empereur, II, 98, 109.
QUINTANA REVONDA, IV. 7.
QUINTANILLA, IV, 7.
QUINTANILLA, IV, 7.
QUINTANILLA, IV, 7.

QUIXADA (Juan), II, 386. Voir aussi QUIJADA.

 \mathbf{R}

RACHEL (Paul), historien, III, XXXII. RACHICOURT (Charles de), prévôt d'Arras, 1, 126, 129, 195,

RACHICOURT (Louis de), père du prévôt d'Arras. Sa mort, I, 195. RADA, H. 113.

RADDE (Pierre de), H. 516; HI, 394.

RADDELEY (Guillaume), IV, 446.

RADE (Pierre vanden), H, 538.

R'ADES (le village de), HI, 361.

RAGUSE, 111, xiv. 398, 520, 533, 535, 564.

RAGUSE (les ambassadenrs de), 11, 71.

BANADAM, HL 397.

RAMELO, III, 310.

ROMBOUT On RUMBOUTS Jean), IV, 565, 583.

RAMIRES N.), H. 515. Voir RAMMIRES.

RAMMEKENS, 1, 408; III, 45, 574.

RAMMELO (N.), 111, 395.

BAMMIBES (Jean), 111, 393, Voir BAMIBES.

RAMOND (messire Jean), 1, 530

RAMON FOLEN (Fernando), due de Cardona, chevalier de la

Toison d'or, II, 61. Voir CARDONA.

RANAVAL, IV. 14.

RANDAZZO, II, 114; III, 380.

RANDEBOURG, IV, 454.

RANG ET DENIS (MM.), historiens, III, XXIX.

RANGON Guido), 11, 137,

BANGUELY (N. . 11, 520.

RANS (Antoine), 11, 534.

RANS (Paul), II, 436. RANSBEEK, IV, 610.

BANST (Jean de', IV, 574.

BANST (le sire del IV. 567.

RANST (les frères de), IV, 623.

BAGEL, professeur à l'université de Gand, II, III.

RAPPOLITSWEILER, IV, 514.

RASSENGHIEN (le sr de), 1V, 45.

RATECLIFF Thomas), IV. 394, 395, 410, 443.

RATISBONNE, II, 102, 168, 332; 111, 408.

RATISBONNE (la diète de), II, 175 et suiv., 168, 184 et suiv.. 220, 277, 334; 111, 404.

RAVANAL, 1, 161, 519; 11, 26.

RAVEL, 111, 174.

RAVEL | Louis de), 11, 504; 111, 307.

RAVEL (le sr de), 111, 168, 277.

RAVENELLE, Voir RAVANAL.

RAVESTEIN, II, 264.

RAVESTEIN (Philippe de), II, 526, 529, Voir aussi Cléves. RAVESTEIN (Mr de), I, 86, 88, 90, 266, 281, 282, 293, 406;

11, 554, 557.

RAVESTEIN Me de), 1, 417.

RAVENSTENDER (Baltazar van), III, 308.

RAVET (Louis), 1, 526.

Razières (Jean des), III, 396,

READING, I. 429; IV. 18.

REALEJO, II, 39.

REBAIS (le sire de), IV, 574.

REBELLEDO (don Alonso), III, 308,

RÉBELLIONS en Angleterre, IV, 234.

RECLUSES, IV, 633, 635.

RECOURT (Philippe sr de), IV, 462. Voir LICQUES.

REDE (Pierre), IV, 444, 447.

REDON (Jean), muletier, 1, 361.

REES, IV. 524.

REFFET ou REFFECT ou REFFERT (Gantier,, II, 508, 516; III, 311, 394.

REFFET on REFFECT (Jean), 11, 516; 111, 312, 394.

REFFET de St-Claude (Jean), 11, 508.

REGES (l'abhaye de), 1, 220, 227.

REGGIO, 11, 46, 105.

REGGIO (investiture de), III, 285.

REGIRING, I. 303.

REGNAULT (messire', I. 529.

REGNAULT, 111, 580,

REGNALLT (Mahieu), maître de la Chambre des deniers,

REGNAULT (Pierchon), 1, 530.

REGNIER, H. 514.

REGNIER on RENIERS François, IV, 415, 416.

REGNIER Nicolas, 1, 350, 351.

REGNOSO (don Pedro), IV, 43.

REICHENBACH, 11, 342.

REICRSTADT, IV, 470.

Reiffenberg (le baron de). Fait des emprunts aux réeits

de Vandenesse, II, IV; III, XVIII.

REIMS (l'archevêque de), 11, 206.

REIMS Bibliothèque de), II, XXIV, XXV.

REINGOTZ Gilles, H. 502.

REINBAUSEN, IV. 468

REISSENBOURG, IV, 471.

RELIGION affaires de, II, 425, 426, 427, 435, 438, 451, IV, 400. - Sont remises an concile de Trente, 454. Voir

aussi Ratisbonne (diète de).

Religion (affaires de, en Angleterre, IV, 20, 97, 98, 103, 104, 124, 130, 155, 157, 158, 159, 179, 487, 201, 202, 234, 242, 251, 256, 278, 281, 321, 322, 365, 368, 388, 399, 429, 431, 432, 436, 437.

Reliquaines, I. 181, 200, 271, 272, 164, 332,

Reliques, 1, 157, 461, 167, 250, 259, 270, 273, 274, 275, 281. 286, 295, 334, 335, 336; 11, 260; 1V, 465, 478, 487, 492, 495, 496.

REMAGEN, 11, 275.

REMEDES de médecins, III, 121.

REMIRES (Jean), 11, 514.

REMONDIN, mari de Mellasine. I, 253.

REMY (maître). Indiciaire du roi Charles, III, 247.

RENARD Simon), dit le lieutenant d'Amont. Est envoyé en Angleterre, IV, 16. - Ses lettres, 83, 84. - Sa correspondance an sujet du mariage du prince Philippe et de Marie Tudor, ib. et sniv. - Remet à la reine nne lettre de l'empereur, 137. - Entre en pourparler avec elle an sujet de son mariage, 138, 139. - Excite la reine contre la France, 140. - Reçoit une lettre du roi des Romains, 180. - Tâche d'éloigner le cardinal Pole de l'Angleterre, 202. - Sa manière de voir au sujet de la succession au trône de ce pays, 202 - Désigne à l'em-

pereur les personnes à récompenser par lui, 224. -Rend compte de l'audience qu'il a ene de la reine, 252. - Fait connaître les incidents de l'audience que l'ambassadeur français a obtenue de la reine 224. -Reçoit communication des dépêches interceptées de cet agent, 350. - Fait connaître à l'empereur les doutes répandus au sujet de l'arrivée du prince Philippe. 364 - Fait des promesses à la femme de Wyath, 366. -Recoit de l'argent pour la grâce du marquis de Northampton, 368. - Donne des conseils à la reine, 371. BENAUT (Piéron), I. 361.

BENESSE Jean van), It, VII.

RÈNE, Voir ABENA

Rennaldi (Vincent), III, 311.

Renty, 1, 73, 324; IV, 19, 193, 196, 197.

RENTY (le marquis de), IV, 46, 71. Voir aussi CROY (Guil-

RENTY (Philippe de), 1, 527.

REOFENA, H. 80, 251.

RESSON-SUR-WATZ, I, 37, 38; IV, 571, 572.

RETHEL, I, 86.

RETHEL, le comte de', I, 40 à 42

RETIS (Charles de), II, 509, 517; III, 313, 395.

RETIS (Fransquin de), 1, 524; 111, 305.

REUST-PLANEN (Henri V, comte de), IV, 203.

REUTTE, H. 258.

REUX (Coustin du), 1, 532.

REEX (Gilles du), 1, 531.

REUX (Pierre du), I, 529.

REVELLE (Jean de), II, 518; III, 263.

REVENGA, II, 21; III, 128.

REVENIE, L. 202.

REVERE, IV, 482.

REY (Marquet de), HI, 392,

REY (le jeune), 11, 504.

REY (le petit), 11, 504.

REYDUMMEL Mathias), III, 306.

REYNES (Georges), IV. 444.

REYNOSA, II, 33; III, 124, 125. - Un couvent y est fondé, 125.

REYNSBOURG, VOIR RATISBONNE.

REYNSBOURG Georges de), 11, 332.

RHÉGE OU RHÉGES, II. 105, 191. Voir aussi VIAREGGIO.

Rhetoriciens, II, 533, 536, 537, 538,

RHIN, Description, I. 330.

RHIN (navigation du), III, 446,

RHIN (Louis, comte palatin du), II, 99. Voir PALATIN.

RHIN (Frédéric du), HI, 314, 396.

RHODE-SAINTE-AGATHE, IV, 570, 603, 618, 626.

Rhodes, II, 113. Voir aussi Saint-Jean de Rhodes.

RHODES (les chevaliers de), 111, 421, 427, 428.

Rnopes (le grand maitre de . II, 73.

RHODES (l'ordre de Malte à), III, 320.

RHODES (la flotte de), II, 111, 145, 193.

RIADA (Pedro de), III, 312.

RIBADEO, L. 157.

RIBADESELLA, II, 21: 111, 97.

RIBADINERA (le comte de), IV, 45,

RIBAFLESCHE (Jean des, H. 515.

RIBAGORZA, 1, 250.

RIBAS, 11, 253,

RIBAUPIERRE de Ferrette (le comte de). Est nommé de la Toison d'or, II, 56,

RIDDIEUX, Voir RIDADEO.

RIBEAUVILLE, IV. 514.

RIBEMONT, II, 293,

RICHARDOT François), évêque suffragant d'Arras. Prononce l'oraison funèbre de Charles-Onint, IV.

RICHARDOT (Jean), président du conseil privé, IV, 462, 520, 540, 549, 556,

RICHARDSON Guillaume), IV, 446.

RICRE, Voir ARIZA.

RICHIERE (Gilles), II, 545.

RICHMOND, II, 19, 32, 94, 243, 256, 280, 373, 407.

RICHMOND (le comte de), 1, 42.

RICON, agent français, II. XXII.

RIDDER (Henri de), III, 312, 394.

RIDDERE (Henri de), II, 516.

RIBLEY Nicolast, évêque de Londres. Défend la cause de

Jeanne Grev. IV. 110.

RIEDLINGEN. Description, I, 394; II, 336.

RIEL, I, 110.

Riez (Gillet de), I, 367.

RIEU (Anselme du), III, 389.

RIEU (Pierguin dg., II, 510, 517; III, 395,

RIEU DES EAUX, Voir DOLCE AGUAS. RIEUX (l'évêque de). Voir Voltan.

RIEUX (le maréchal de), 1, 135, 283, 293, 299.

Rieux (le sr de), I, 375.

RIEUX (la demoiselle de), II, 300,

RIFFLART, argentier du roi, III, 47.

RIGEWAY (Thomas), IV, 444,

RILLEY EN ANJOU, I. 42.

BINCON, I. 198.

RIPPE (Martin de . II, 515. RITIS (Fransquin), I. 346.

RIVIERE (Gui vande), II, 536, 538,

RIXES, I, 243.

Rixes à Tolède, I. 196.

Roa, H, 50; 111, 138; IV, 7. ROBARTE (John), IV, 446.

ROBECQUAS, Voir ARDÉCA.

ROBERT (Claude on Claudine), II, vi.

ROBERT (Jean) dit Picquart, III, 389.

ROBES (Bertrand de), I. 527.

ROBIN (Jean), 11, 507, 515.

ROBINET, I. 527.

ROBINS Robert), 1, 365, 496, 525; 11, 503, 511.

ROBLES (Bertrand de), 11, 512; 1H, 392,

Robles don Hernando de), 111, 308,

Robles (don Pedro de', III, 309.

ROBOURG Jean de), I, 530.

Вовнотск Henri de), 1, 364, 365

ROBYNSON (John), IV, 446.

ВОСАГОВТ. II. 139.

ROCHE (la), II, 155, 166, 331.

ROCHE le seigneur de la), 11, 55, 62, 65.

ROCHE 'le prince de la . Voir Bourbon (Charles).

ROCHE Gérard de la , maître de la Chambre des deniers,

I, 11,

ROCHE, près de la Charité, 1, 47.

ROCHEBARON, I, 525.

ROCHE FOUCAULT (la), IV, 26.

ROCHEFORT, en France, 1, 56

ROCHEFORT en Bourgogne. Description, 1, 300.

ROCHEFORT (le comte de), II, 386.

ROCHEFORT (la comtesse de), II, 295, 296, 385,

ROCHEFORT (Gui de), I, 404.

ROCHELLES, III, 586, 591, 592; IV. 301.

ROCHEPOT (Mr de la), 1, 138; 11, 65.

ROCHESTER, II, 32; IV, 22, 25, 319.

ROCHESTER Robert), contrôleur de la maison de Marie

Tudor, IV, 94, 120, 191, 497, 224, 248, 444.
ROCHE-SUB-YON (le priuce de), II, 296; IV, 75, 76, 291.

RODEN (Zeghin van), 11, 539, 540,

RODENA (le due de), IV, 482,

RODILLAS, II, 69.

RODILLO, H. 35.

RODOLF (maître), III, 306.

Robolfi (Nicolas), évêque de Vicenze, III, 386

ROEBROUCK Jean del, II, 508,

ROELANTS (Georges), II, 538.

ROELLINS Hans), H, 508.

ROÈBE (Michel de), 11, 503.

ROESBRUGGE, II, 383.

ROEULX (Ie), II, 159; IV, 622.

ROBULX (le sr du), I, 271, 348, 440, 411, 472, 525; II, 68, 71, 73, 94, 503, 557; III, 43, 120, 421, 205, 207, 243, 262,

276, 282, 292 à 293, 298, 299, Voir aussi Croy.

Roeulx (le comte dei II, 93, 100, 132, 152, 158, 161, 270, 311, 326, 379; III, xiv, 306; IV, 45, Voir aussi Bottllox.

ROEULX (Me de), 1, 338; 11, 385, 386.

Roeulx (Mne de), III, 47, 171, 199.

ROGGHE (Piètre), III, 310

BOGGHENDORFF (Christophe de), II, 75, 176.

ROGGHENDORFF (Guillaume de), I, 350; II, 102.

ROGGHENDORFF (N), III, 4.

ROGGHENDORFF (le sr de), 1, 525.

ROGGHENDORFF (le comte de), 11, 261, 292.

Rogier (messire), I, 524.

ROGIERVILLE Jean de), 1, 369; 11, 494.

ROGLIANO, II, 11%

ROBAN François del, sr de Gié, IV, 91, 145.

Rohan le s^r de), 1, 135, 283.

ROBAN Mile de), IV, 516.

Robelledo Francisco de), III, 309.

ROIGNE ON HUEHONNE (la comtesse de), Voir CLEBA.

Rots, hérauts et officiers d'armes, 1, 530,

Rojas, III, 509,

Rojas Antoine de . III, 307 ; IV, IO.

Rojas (don Diégo de), III, 309.

ROJAS Francisco de), ambassadeur du roi Ferdinand à Rome, 1, 378.

ROLAND, I. 271, 353.

ROLLE, I. 350.

ROLLE (le vicomte de), III, 309, 391.

ROLLE [Guillaume de], III, 306, 390.

ROLLERS, II, 503.

ROLLIE ou ROLLYE Jennin de', 11, 514, 311; III, 393,

ROMARELLE, Voir ROVEREDO.

ROME Est pris par le prince d'Orange, II; - 78, 117, 462.

ROME (ambassadeurs de), I, 56, 76.

ROME (ambassadeur à), II, 63,

ROMERSWALLE, I, 74, 78. ROMETEAU (Jeans, I, 530.

ROMONT | Thomas), III, 311,

Rone (le sire de), IV, 574.

Ronce (le sire del, 14, 514. Ronceval, IV, 75.

RONCEVAUX (la bataille de), I, 271.

RONCHI OU ROVEREDO, IV, 5.

RONNE (le comte de), III, 224.

RONNET (N.), 11, 546

RONGUILLE (l'alcade), II, 75.

RONY (Mr de), I, 282,

RODEN on ROODE (Jean van), II, 508, 516.

ROOLLEZ, I, 532.

ROPE (Michel), II, 516,

Roque (al), H, 200.

Rosande, I, 460.

Rosas, I. 260; II, 106, 441; IV, 499, 505.

Rosas (don Louis de), III, 206, 214.

Rosay, I, 44.

Rose o'Or, IV, 484. 510.

Rosee N.) III, 395.

Rosenoaal, I, 460.

ROSENHEIM, 11, 47.

Roses, II, 254.

ROSIMBOIS, I, 350.

Rosimbois Gracien de), 11, 512.

Rosimbois (Pierre, sr de), I, 127.

Rosimbois de fils de Mr de), III, 307.

Rosimbois (la fille du sr de), III, 430.

BOSSALLE (N.), HI, 263,

Rossey (Martin van), II, 232. - Arrive auprès de l'empereur et lui demande pardon, 263.

Rot. H. 348.

ROTELIN (le marquis de), lieutenant général du roi de France, 1, 267.

BOTEMBOURG, H. 337

ROTHUYSER (Frédéric de la), III, 308

ROTH VON SCHREKENSTEIN, éditeur d'une correspondance concernant le voyage de Philippe le Beau en Espagne,

ROTSELAER, IV, 591, 616.

ROTSELAER (Henri de), IV, 639 à 641, 645.

ROTSELAER (Jean sr de), IV, 588, 599.

BOTSELAER (le sire et le damoiseau de), IV, 597, 615, 616, 623, 639, 640, 642, 645,

ROTSELAER (la demoiselle de), IV, 577

ROTTALDER, 111, 309

ROTTEROAM, 1, 72, 75, 78, 112; 11, 15, 16, 161, 514; IV, 699

Вотто-Еверро, И, 132.

ROUEN, 1, 29; 111, 591,

Rober (le cardinal de), 1, 135, 283, 450.

ROUGE-CLOITRE, 1, 106; 11, 375; IV, 23, 29.

ROUGEMONT, 1, 66.

ROULERS, 1, 23, 71, 76, 77, 92, 93, 116; 11, 540.

ROULLET (Guillaume de), vicomte de Dave, I, 128

ROULX (Técuver le), 11, 548,

Rousée (Jean), 1, 359,

Rousseau, 1, 532.

ROUSSEAU (Claude-Rernard), auditeur des comptes, 1, xvi. Rousseau (Jean), 11, 509.

Rousseau (Jean), procureur général, 1, 371.

ROUSSEAU (Niculle), 11, 507, 515.

ROUSSEL Nicolas), 11, 517.

ROUSSET [Hugues], 11, 520,

Roussillon de comté de 1, 222, 227, 260, 299; II, 406, 139, 214,

Roussillox (la bannière de), IV, 40.

Roussyn l'ambassadeur de). Est pris par les Maures et les Turcs, 11, 172.

ROTVRES, 1, 10, 11, 12, 55, 56, 57, 65, 66.

Roux (le), 111, 468,

Roux (Guillaume du), 111, 310, 392,

Roux (Ponthus du), 11, 505; 111, 397, 391.

Roux (Simon du), H, 510.

Rotx (le), homme d'armes, 111, 168, 222.

ROUXELET | Guillaume), 1, 523,

ROUY ou Rotys (Jacques), 1, 351, 368.

ROVEREDO OU ROVERET, H. 47, 95, 189, 257; IV, 479.

Roy (Frérot le), 1, 368.

Roy (Henri le), 1, 531; 11, 509,

Boy (Jacques le), 11, 503.

Roye en Vermandois, 1, 21, 36, 37, 44, 45, 49, 51, 52; 111, 310, 374, 586,

ROYE (Guillaume), I, 527,

Roys (Herman), 11, 514.

Rozée (N.), 111, 307, 313, 391.

Rozières (Jean), 111, 314

RUBBELERE (Gérard), 11, 522. RUBEMPRÉ (Anne de), IV, 458,

Пивемрие (Marie de), IV, 459.

RUBENS, Tableaux de ee maître, 1, 167.

RUDDE OU RUDE (Pierre de), 1, 527; 11, 508.

RUDESHEIM, 11, 29.

RUE, 1, 90.

RUE (Pierron de la), 1, 345, 524,

RUERS (Gilles), 11, 538.

RUEJAS (Diégo de la), IV, 44.

RUELAS (Pedro de las), IV, 45,

RUELLE (Guillaume de la), 111, 331. RUFFAULT (Jean), trésorier général, II, 162.

RUFFIN (Robert, 1, 306.

Rupelmonde, 1, 22, 155; 11, 390.

RUPELMONDE (la srie de), 1, 552.

RUPLE (Guilbert de), receveur des finances, 1, 1v, 71.

RUPT (le sr de), 111, 468, 208, 217.

RUBEMONDE, 11, 261, 330; 111, 446, 447.

RURENZICH, 11, 261,

RUSSEL (Francis), fils de John, IV, 226.

RUSSEL (Guillaume), IV, 447.

RUSSEL (John), comte de Bedfort, Iord, Privy Seal, IV, 43, 15, 87, 191, 206, 216, 224, 244, 287, 360, 364, 394, 420, 423 Voir BEDFORD.

Rutiera (investiture de), 111, 385.

RUY GOMEZ, 11, 309; 1V, 46,

RUY GOMEZ de Silva, 11, 392, 426, 437, 440; IV, 78.

RUY GOMEZ de Silva, comte de Melito, IV, 29. Voir MELITO. Ruy Gomez de Silva, due due de Prastrana, prince de Me-

lito, IV, 13, Ruiz (don Fernando), marquis de Sarria, IV, 43.

Ruys (Herman), 111, 311, 393.

RYCKE (Gilles), IV, 641.

RYCKE (Martin de), 11, 539.

RYE (Joachim, sr de). Est nommé sommelier de corps de Tempereur, 11, 100, 504; 1H, 394.

RyE (le sr de), 11, 103, 454, 351, 457, 441, 442.

RYE (Gevart de), 111, 309, RYEN (le pays de), IV, 532.

RYES OU RYEZ (N.), 11, 506, 514,

RYGNION (Antoine), II. 193, 212.

s

SAALFELD, H. 348. SAARBRUCKEN, II, 167, 331; IV, 466. SAARWERDEN (le comte de), IV, 604. Sabello (le cardinal), 11, 192, 256 SABLUN (Gillequin du), I, 525, SABLOT (Jean), II, 510. SABLOT Petit-Jean, II, 517. SACRE (Guillaume), 1, 359, SABAVA, 11, 210. SADOLETO (le cardinal), II, 237. SAELICES, 11, 251. SAFFLE (Henri), 1, 347, SAFFRAN, Fraudes en cette marchandise, II, 432. SAGON, VOIR SAHAGUN. SAGUNTRUS, 11, 248. Sahagen, I. 155. SAILLART (Joachim), I, 532. SAILLART (Jorin), H. 510. SAILLE (Colin), III, 314. SAIMPY (Mr de), 111, 277, 292. SAINS (Jean de', I, 368, 531, SAINT-ADRIEN (la montagne de), 1, 149. SAINTE-AFRA, IV, 472. SAINT-ALBIN, IV, 477. SAINT-AMAND, 11, 291; 1V, 572. SAINT-AMAND (l'abbé de), 1, 92, Saint-Amand en Champagne, I, 86. SAINT-AMAND en Pevèle, I, 78. SAINT-ANDRÉ, IV. 465. Saint-André (la fête de). Est célébrée, H. 12, 19, 22, 29. SAINT-ANDRÉ OU SAINT-ANDRIEU, VOIR SANTANDER. SAINT-ANDRÉ, dép. de l'Eure, III, 594. SAINT-ANIAN, 1, 134. SAINT-ANDRÉ (le maréchal de', 1V. 26, 29, 36, 32, 63, 66, 67, 340. Voir aussi Albon (Jacques d'). SAINT-ANSELME, IV, 487. SAINT ANTOINE (le corps de), 1, 270, SAINT-ANTOINE (le port de), 11, 199, SAINT-ANTOINE des Champs, 11, 157. SAINT-ARNOULD, I. 41, 42. SAINT-AUGUSTIN, 11, 77, 79, 200. SAINT-AVALD, 11, 167, 287. SAINT-BERNARD (l'abbave de), I, 112; IV, 592, 595, 644, SAINT-BLAISE, IV, 478. Ses reliques, 1, 161, SAINT-BRIS, I, 47.

SAINT-CASSE, II, 432. SAINT-CENS (Jacques de), 111, 395.

SAINT-CHRISTOPHE, Sa dent, 1, 161, SAINT-CLAUDE (l'abbé de), 1, 295, SAINT-CLOUD, I, 25, 26, 34, 40, SAINT-CLOUD (le pont de), I. 45. Saint-David (l'évêque de), 1, 45, 49, Saint-Denis, 1, 10, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 30, 31, 35, 38, 49, 52, 69, 131, 375; 11, 458; IV, 571, 622, SAINT-DIE, IV. 514. SAINT-DIZIER, I, 54.; II, 289; III, 447. SAINTE-ALDEGONDE (Louise de), de Noircarmes, baronne de Selles, IV, 459. SAINTE-ALDEGONDE (Maximilien de , se de Noirearmes, IV. 458, 549, SAINTE-ALDEGONDE (Philippe de), sr de Noircarmes, II, Sainte-Anne. Ses reliques, 11, 260. SAINTE-ANNE, IV. 465. SAINTE-ANNE (le château de). Description, 1, 296, SAINTE-BARBE, IV, 465, SAINTE-BAUME, IV, 498. SAINTE-CATHERINE de Fierbois, I, 143. SAINTE-CROIX (le cardinal de), II, 83, 191, 255, 256, Voir aussi Carvajal. Saint-Éloy (la fête de). Est célébrée dans les écuries de Maximilien, I, 106. SAINTE-MAINGONE, I, 144. SAINTE-MARGUERITE (l'île de', IV, 497, 505. SAINTE-MARIE, 1, 150; IV, 514. SAINTE-MARIE de la Taute. Voir SANCTA-MARIA DEL CAMPO. SAINTE-MARIE-DE SEVERE, I, 161. SAINTE-MARIE de Torquemandalle, Voir Torquemana. SAINTE-MARIE en Pouvlle, II, 146, SAINTE-MARIE-MADELEINE, IV, 498. SAINTE MARTHE (les reliques de), 1, 274, SAINTE-MAURE, I, 143 SAINTE-MAXENCE, IV, 479. SAINT-ÉMILION, I, 145, SAINT-ESPRIT, I 28, SAINT-ESPRIT | le prieur du), ambassadeur du pape, 1, 76. SAINT-EUSTACHE, IV, 478, SAINTE-FAINCTE, II, 104. SAINTE-FOY, VOIR SANCTA-FÉ. SAINTE-JEANNE, près du Val de Galve, I, 64, SAINTE-TRINITÉ (la), près de Tournai, 111, 389. SAINTE-URSULE, 1, 334. SAINT-FLORENT, 1, 41. SAINT FRANÇOIS, Plante un framboisier, 1, 257, SAINT-FRANÇOIS, II, 141.

Saint-Georges en Vendée, III, 592.

SAINT GEORGES (le cardinal de), I, 375.

SAINT-GERMAIN, IV. 142.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, L 26, 40.

SAINT-GERY (le sire de), IV, 639.

SAINT-GERY (Nicolas de), IV, 638, 639, 640, 642, 646.

SAINT-GHISLAIN, 1, 73; IV, 618,

SAINT-GIIISLAIN (l'abbaye de), IV, 557.

SAIND-GILLES, 1, 270.

SAINT-GILLES-SUR-VIE, III, 586, 591, 592.

SAINT-GUIDO, IV, 468.

SAINT-HUBERT (la fête de). Est célébrée par les chasseurs de Bojtsfort, IV, 613,625.

SAINT-INGENUIN, IV, 477.

Saint-Jacomo, IV, 488.

SAINT-JACOUES (l'archevêque de), II, 260; III, 226.

Saint-Jacques (les chevaliers de l'ordre de). Leur réunion, 1, 191. — Reuseignements sur cet ordre, tb. et 192, 193.

SAINT-JACOUES (le commandeur de), 1, 148.

SAINT-JACQUES (le grand commandeur de), III, 180,

Saint-Jacques (le grand prieur de), III, 191,

Saint-Jacques en Gallice, H. 62.

SAINT-JACQUES de Compostelle, Description de l'église, I, 158, 159. — 435, 520, 521; II, 26; IV, 15, 420, 423, 478.

SAINT-JACOUES de Leismes, I, 435.

SAINT-JAMES, IV, 109.

Saint-Jean (la villette de), 1, 285,

SAINT-JEAN-BAPTISTE | Feux de la), 1, 104; II, 13,

SAINT-JEAN de Luze, I, 148; II, 248.

SAINT-JEAN de Losne, I, 55.

Saint-Jean de Rhodes (l'ordre de), 1, 50. — Les grands prieurs, III, 204, 228, Voir anssi Bhodes

Saint-Jebome, H, 24, 25, 39, 43, 45, 151; IV, 479.

SAINT-JEROME (le monastère de), I. 183.

SAINT-JOB à Wesemael, III, 589.

SAINT-JOSSE, I, 90.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, I, 7, 97, 98, 99

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (le château de), I, 86.

SAINT-JUDE, 1, 17.

SAINT-LAMBERT, II, 104.

SAINT LAMBERT en Vendée, III, 592.

SAINT-LAURENT, H, 136.

SAINT-LAURENT (le cloître de), II, 26.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX, I, 135.

SAINT-LAURENT en Provence, II, 135,

SAINT-Loo (William', IV, 352,

SAINT LUC, Voir SAN LUCAR.

SAINT-LUCIDO (le château de), III, XI.

Saint-Malo, III, 586.

SAINT-MALO (l'évêque de), 1, 450,

SAINT-MARC le cardinal de), 1, 65, 67.

SAINT-MARCEAU, II, 202.

Saint-Martin, II, 79

SAINT-MARTIN. Ses reliques, I, 443.

Saint-Martin (fête célébrée à Ia), I, 106; IV, 603.

SAINT-MARTIN (le sr de), 1, 348; IV, 322, 323.

SAINT-MARTIQUE, Voir SAN MATHEO.

SAINT-MATHIAS, IV, 465.

SAINT-MATHIEU, II, 248.

SAINT-MAURE, II, 114.

SAINT-MAURICE, I, 128.

SAINT-MAURICE, Son corps, I, 281.

SAINT-MAURICE (le se de:, président du conseil d'État, 377.

SAINT-MAXIMIN, II, 136.

SAINT-MAXIMIN (la ville de), Description, 1, 273,

Saint-Maximin (Fabbaye de), I, 272, 273.

SAINT-MICHEL en Tyrol, IV, 478.

SAINT MICHEL (l'abbé de), II, 523.

SAINT-MICHEL (Fordre de), I, 274.

SAINT-MICHEL (Guillaume de), sr de Boisseron, I, 128.

SAINT-MORIS (Jean de), 1, 351.

SAINT-MORIS, écuyer des écuries de Philippe le Beau. Sa mort, 1, 183.

SAINT-NACRISSE, IV, 472.

SAINT-NIGOLAS DEL BOSQUET, II, 46.

SAINT-OMER, I, 16, 17, 18, 28, 50, 54, 59 à 61, 73, 83; II, 28, 166, 384; III, 105.

SAINT-OMER (ceux de), 1V, 551.

SAINT-OUEN-DE LA-COURT, III, 594.

SAINT-PATRICE (le trou de), III, 290 et suiv.

SAINT-PAUL (le monastère de), II, 114,

SAINT-PAUL lez-Rome, II, 117.

SAINT PHILIPPE, IV, 478.

Saint-Philippe (le navire), III, 573.

SAINT-PIE (le st de), II, 159; III, 144, 491. Voir SIMPY.

Saint-Pierre, II, 290; IV, 465, 478.

SAINT-PIERRE de Luxembourg. Sa vie et ses reliques, l. 275, 276.

SAINT-PIERRE (File de). III, 327.

SAINT-POL, 1, 4, 25, 27, 29, 39, 62, 79, 85, 89, 90, 92, 93; IV, 511, 597.

Saint-Pol Mr de), 1, 22, 59, 60, 67, 68, 69, 80, 88; II, 15; IV, 567.

SAINT-POL 'Me de), I, 23; IV, 579.

Saint-Pol (la douairière de), IV, 625.

Saint-Pol (Mile de), I, 21, 23, 39.

Saint-Pot (le comte de), I, 17, 38, 39, 41; IV, 566, 593, 612, 618, 619, 621, 627.

SAINT-Pol (la comtesse de), IV, 632.

SAINT-POL (le drossart de), IV, 639.

SAINT-Pol (Charles de), 1, 526,

Saint-Pol (François de., II, 504, 512; III, 168, 174, 193, 196, Saint-Quentin, I. 16, 429, 341, 374; II, 158, 293; IV, 26,

SAINT-QUENTIN, I, 16, 1221, 371, 374; II, 158, 293; IV, 26, 27, 32, 450.

SAINT-SACREMENT. Fête célébrée par Charles-Quint, II. 359.

SAINT-SALUS OU SALUT, homme d'État de France, IV, [

SAINT SALVATOIR, Voir OVIEGO.

Saint-San Jacquet de), IL 510.

Saint-Sérastien, I, 150; H, 154; IV, 471, 478

SAINT-SEINE-L'ABBAYE, I, 10, 14, 86.

SAINT-SIMEON, IV, 479,

SAINT-SIMON, IV, 479.

SAINT-SYMPHORIEN D'OZON, I, 281.

SAINT-THOMAS, IV, 478.

SAINT-TROND (Javille de), I, 336; II, 274, 275, 311, 396; IV.

SAINT-TROND (journée des envoyés de Philippe le Beau et de l'évêque de Liège à , I, 552,

SAINT-VAAST (Lyon de), 1, 347.

SAINT VALIER, I, II, 280.

SAINT-VALIER He sr (le), I, 279,

SAINT-VICTOR (l'abbave de', 1, 272.

SAINT VINCENT, 11. 154.

SAINT-VINCENT (le se de), II, 154.

SAINT-VIRGILE, IV, 479.

SAINT-VITE, H. 104; 111, 520, 523; IV, 587.

SALADE, Voir GELADA.

SALAMANCA (l'évêque del, III, 251.

SALAMANCA, Traité y conclu, I, 437, - 507; II, 108.

SALAMANCA (N., II, 515; III, 393,

SALA REYS, III, 397.

SALAZAR (Jean de , 1, 109, 185.

SALAZAR le licencié', l1, XVII.

SALCES, 1, 227; II, 139,

SALGES le château de). Description, I, 263. SALDANA VOIR HURTADO DE MENDOZA.

SALENOVE (Charles de', 111, 308,

SALERNE, II, 114; III, 384.

SALERNE (le duc de), II, 142.

SALEBNE (le prince de), II, 118, 135, 136, 144, 169, 296, Voir SAN SEVERINO.

SALEZART (N , 1, 362.

SALINAS (le comte de), I, 151; III, 4, 491, 228, - Ses privi-Iéges, IV, 75,

Salinas (Martin de), III, 309.

SALINES (Antoine', 1, 531,

Salines à Trapana et à Salins, III, 377. Voir Saunebies.

Salinone (le prince), III, 312.

Salins, I, 55, 350. - Description, 296.

SALINS, (la bannière de), IV, 40,

Salins (Claude de), I. 307, 367,

Salins (le jeune), 1, 358, 526.

Salisbuby (l'évêque de), I, 79, 80, 82, 83, 99, 495, 524; II,

SALLE (Adrien de 1a', 1, 356,

SALM (Catherine de), IV, 515.

SALM (Englehert de), III, 310,

SALM Nicolas, comte de', II, 99,

SALM le damoiseau de), IV, 633, 642,

SALM Je comte des II, 176, 451. Est envoyé au pape, III. 889

SALM Je jeune comte de), III, 307.

SALMONE le duc de\. II, 142.

SALMONETO, 11, 256.

SALMONETTE, Voir SERMONETTA-

SALON DE CRAUX, L 271.

Salsedo Melsie des II, 149.

SALUCES (le marquisat de), IV, 558, 559,

Saluces (le marquis de', II, 133,

SALUCES (le cardinal de , I, 26,

SALUCES (del. H. 135.

SALUBN, IV, 478.

Salvatierra, I, 450; H, 35, 39; III, 431.

SALVATIERRA (le fils du courte de), III, 392.

SALVATI (le cardinal Jean de), II, 71, 75, 115, 117, 381.

Salzbourg (l'archeveque det, II, 179, 456.

Samandria, 111, 565.

Samrano (Pedro del, III, 308.

SAMER Tabbave del, 1,90.

Samois, I, 55.

Saus (le sr de), 1, 525.

Samson Me), 1, 530.

Sanarria (Alonso de), III. XVIII. SAN AUGUSTIN, 11, 41, 43,

SANCERRE le vicomte de), II, 290.

SANCHE (N.), II, 515. SANCREZ Gabriel de), 411, 193, 193.

SANCHO, III, 393.

SANDOVAL, historien, III, XXIX. SANDOVAL Y ROJAS (Francisco, marquis de Dénia), IV, 499. Voir Dénia.

SANDWICH, II, 27.

SAN-ESTEBAN (le comte de), III, 491, 203, 213, 228.

SANGLE (Claude de Ia), IV, 177.

SANGO (Jean-Baptiste de), III, 30S.

Sango (Jeronimo de), 111, 309.

SAN-JUAN DE HORTEGA, II, 34.

SAN-LUGAR, I, 202.

San-Martin, 11, 22, 42; 111, 260, 261.

SAN-MARTIN DE VALVERA, H, 207.

SAN-MATHEO, 11, 44, 80; IV, 499, 500.

SAN-MIGUEL DE ARROYO, 11, 41.

SAN-MIGUEL DE LOS BAGOS, IV, 500.

SAN-NAZABO, IV. 493.

San-Pedro de Abena, IV, 494, 507.

SAN-PEDRO DEL VAL, II, 69.

SAN-PIETRO, II, 132.

Sanguin (Antoine), de Meudon, cardinal, II, 293.

SAN-ROMAN, I, 198.

SAN-ROMEO, II, 106.

SAN-REMO, IV, 497, 505.

SAN-SEVERINO (Ferdinand), prince de Salerne, IV, 277.

San-Severino (Pedro-Antonio), prince de Bisignano, chevalier de la Toison d'or, II, 61, 416.

SAN STEFFANO, IV, 497.

SANSZELLER (Georges), 11, 513

SANTA-CRUZ, 11, 40, 76,

SANTA-CRUZ de la Sarta, IV, 11.

Santa-Fé, II, 39, 40, 76.

Santa-Fé de la Vega, 1, 204.

SANTA-FIORA (le comte), 11, 333, 454; IV, 23.

SANTA-FLORE (le cardinal de), II, 417, 192, 256. V. SFORZA.

SANTA-MARIA del Campo, I, 165; II, 34.

Santa-Maria de las Hulgas, 1, 152.

SANTA-MARIA de Nieva. Miracles en cette ville, 1, 170; -

H, 453, 200; IV, 6, 8, 9, 12,

SANTA-MARIA de Orta, IV, 10.

SANTA-MARIA de Téra, 1, 540.

SANTANDER, 1, 150, 11, 32, 66; 111, 87, 89, 414, 271, 276, 577, 581, 583.

SANTA OLALLA, II, 37, 38, 74.

SANTHOVEN, IV, 6, 32.

SANTROVEN (l'écoutète de), IV, 625.

SANTIQUE (N.), I, 533; II, 507.

Santo Domingo de la Calzada, 11, 26, 34, 68, 208.

Santos (los), 11, 39,

SAN VICENTE de la Barquéra, II, 21; III, 413, 414.

SAN VUST (le monastère de), IV, 34,

SAONE, 11, 83.

SAPATA (Juan), 11, 512; HI, 308.

SAPATA (Francisque de), II, 505, 513.

SAPATA DE CARDENAS (Jean), III, 309.

SAPATA ELGALAN (Pedro), III, 309.

Saragosse, 1, 381. - Description, 1, 239, 247. - 11, 23, 24, 45, 60, 66, 81, 82, 407, 409, 243, 253; III, 439; IV,

Sahagosse (l'archevêque de), 1, 240, 241; III, 145, 153.

SARAINA (Ferdinand de), 11, 507.

SARAVALLE, IV, 508.

SARCEY, I, 12.

SARDAIGNE, 11, 110, 193, 198; 111, 319.

SARDAIGNE (la bannière de), IV, 44,

SARGBEN (Gilles van), III, 396,

SARGNAC, 1, 275.

SARINENA, 11, 44, 80.

Sarion, I, 216.

SARMIENTO (don Diego), 1, 151; 111, 307.

SARMIENTO (Francisco), II, 148; III, 567.

Sarmiento (don Pietro), II, 453.

Sanno (le comte de), II, 112; III, 567. - Sa mort devant la Goulette, 337, 338,

SARONNO, IV, 511.

SARRAVAL, IV, 6.

SARRETTE (la), 49.

SARRIA, II. 26: IV. 14.

Sarria (le marquis de), IV, 46,

SARROTE (Jean), maltre de la Chambre des deniers, I. II.

SARSANE, II, 132,

SART (Jean du), I, 526.

SAS DE GAND, 1V, 24, 72, 541,

SASTAGO (le comte de), 11, 215,

SATIN (Jacques de), 313.

SAUCH OU SAULX (Jean de le), II, 62, 493,

SAUF-CONDUITS, accordés par l'empereur en fait de com-

merce. Sont abolis, II, 458,

SAULI (Laurent), duc de Gênes, IV, 506.

SAULSE, 1, 206, 299; 11, 139.

SAULTOIR (Gérard du), 11, 514.

SAULX (Jean de le), Voir SAUCRE.

SAUMUR, 1, 41.

SAUNERIES, I. 311, Voir SALINES.

SAUPEPIN (Laurent), III, 306, SAUTMAN (Henri), 11, 502, 511.

SAUTOIR (Gérard du), II, 506,

SAUVAGE (Adrien), 1, 362, 363,

SAUVAGE (Antoine le), 11, 504,

SAUVAGE (Jean), président de Flandre. Est créé chevalier. 1, 260; H, 55 — 492, 529, 554; HI, 26, 124, 154, — Sa mort. 11, 60.

SAUVAGE (Margne), 1, 368.

SAUVAIGE (Philippe de), III, 312, 394.

SAVEDGE (Raiff), IV, 446,

SAVIGLIANO, II, 134.

SAVILLAN, H 435.

SAVOIE (Ia), 1, 294; IV, 32,

SAVOIE (Charles Emmanuel, due de), IV, 491, 558,

SAVOIE (Emmanuel-Philibert de), IV, 95, - Projets de son mariage, IV, 401, 116, 245, 246, 279, 375, 393, 406 - 49,

26, 27, 29, 30, 70, 448. SAVOIE (Françoise de). Son mariage, I, 292 - 338

SAVOIE (Louise de), I, XIII.

SAVOIE (Philibert de), prince de Piémont, II, 333.

SAVOIE (Me de), 1, 36, 39, 354; 11, 12, 13, 44, 17, 18.

SAVOIE (Mile de), I. 94.

SAVOIE (le duc de), I, 94; II, 115, 123, 127, 129, 135, 140, 142, 144, 160, 169, 255, 593, 595; 11, 4, 30, 31, 32, 34, 46, 63, 67, 191, 403, 450, 452.

SAVOIE (le duc et la duchesse de), 1, 285; 11, 105.

SAVOIE (la duchesse del, 11, 106, 133. - Sa mort, 139.

SAVOIE (la douairière de), 1, 406.

SAVOIE (les ambassadeurs de), I, 72, 189, 190.

SAVOIE (Mando de), II, 520.

SAVONE, I, 466; 11, 46, 77, 254, 376; IV, 106, 496, 505, 516.

Saxe (Auguste, duc de), IV, 451, 456, 193, 203, 214, 295.

SAXE (Frans de), IL, 261,

SAXE (le duc Jean-Frédéric de). Résiste à l'empereur, II,

332, 331, 337. — Ses revers, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 348, 355 - IV, 151, 193.

SAXE (Georges, due de), II, 99, 176.

SAXE (le duc Maurice de), II, 289, 292, 334, 337, 340, 344, 345, 346, 349, 353, 356; IV, 203,

SAXE (le due de', I, 116, 118; II, 13, IS1; IV, 27,

SAXE (la duchesse de). Demande pardon pour son mari, II. 344.

SAXE (l'électeur de), II, I68, 443.

SCALHORGRE, VOIT CALAHORRA.

SCAMBOURG Herman de), I. 128,

Scapula, III, 398.

SCART (Mathieu le), I, 532,

SCAUWART (Gilles), 11, 506.

Scepperus (Corneille), II, 143; III, 149 et suiv,

Scenfre, IV, 149 et suiv.

SCRLOSBERG, IV. 474.

SCHORE (Louis), conseiller d'État et maître aux requêtes. président du Conseil privé, II, 161, 162.

SCHORNDORF, II, 101.

SCHWEICH, IV, 465.

SCHOVESTAIN (le sr de), 11, 504

SCULPTEUR, II, 545. Voir DANIEL.

Seclin, I, 21, 22, 50, 102,

SECOND (Jean), III, XVII,

SECUNDINI (la famille), IV. 465.

SEEFELD, I. 308; II, 188; IV, 471,

SEELANT (Josse Van). Chantre, 1, 347.

SÉCORBE, I, 215. - Impôt sur la viande en cette ville, 918

SÉGORBE (l'évêque de), I, 214.

SÉGORBE (le duc de), comte d'Ampurias, I. 214.

SÉCORBE | le duc de), II, 248, 249 : IV, 6, 22,

Ségovie, I, 169. - Description de l'acquedne, 169. - Id. du château et de la ville, 170; - 447, 454; II, 37, 62, 71, 74, 79, 108, 109, 153, 200; IV, 12.

SÉGOVIE (le hois de), II, 153; IV, 8.

SÉGOVIE (le duc de), II, 215.

SÉGOVIE (Gonsalo de), II, 494,

SEGRE (Ia), I, 250.

SEGURA, I, 149, 348.

SEIBEN, IV, 477, 478.

SEIGNORIE (Jean), II, 514.

SEILLY, 111, 168.

SEL (la Tour du), III, 333.

SELDEGNOT (Pierre), II, 508.

Seldt, II, 350. - Le châtean de, I. 308.

Seldt (le conseiller), II, 357.

SELDT (Georges-Sigismond), II, 346, 459, 460.

SELLERE (Petit-Jean), III, 396,

SELVE (Jean de), premier président de Paris, II, 72.

SELVE (M. de), IV, 282, 356, 358,

SEMETTE (Henri), II, 511.

SEMINARA, II. 114.

SEMINARA (le duc de), IV. 46.

SEMUNTES (le baron de), 111, 193, 194.

SEMPER (Barthélemi), I, 526.

SEMPY (Mr de), I, 331; II, 270, 503, 557; III, 25, 262, 271.

SÉNÉCRAL (Gilles le), 1, 347, 525.

SENLIS, I, 16, 18, 19, 23, 27, 37, 38, 39, 57, 130, 131; IV, 571, 571.

Senoboirs, II, 199.

Senoghera (Michel de), III, 309.

SENONCEAUX, 11, 156,

SENS, I, 46, 48,

SENS (l'archevêque de), I, 35, 65, 135.

SENTLEGER on SAINTLEGER (sire Autoine de), IV, 142, 145, 154, 163,

SENZELLER (Georges), II, 505.

SENZELLES (Jacques de), II, 553, 556.

SENZELLES (Philippe de), II, 563.

SENZELLES (le sr de). Est nommé chevalier de la Toison d'or, II, 25; III, 43, 46, 144, 155 et suiv. 467, 168, 171, 172, 173, 193, 194, 195, 196, 198, 205, 207, 208, 209, 210, 213, 215, 216, 220, 223, Voir Lannuy et Menguyal.

SEPLECRE (Gérard), I, 530.

SEPT-FONTAINES, I, 119; 11, 16 à 18, 249, 294.

SEPTIMO (Pierre de), II, 515.

SEPT-SŒURS (les montagnes dites les), I. 157

SÉPULCRE (N.) II, 607, 515; III, 311, 393,

SERAN DE GATTINERA (Jean), III, 308.

Serapons, I, 527.

SERAVAL, II, 255.

SERCEY, I. 54.

SERDA (don Pedro de la), III, 308.

SERDE, Voir GERDA.

SÉRIFONTAINE, I. 30

SERK 'fle de', IV, 479, 197, 245, 407, 421.

SERMENTS à l'inauguration des souverains belges, II. 555. 556, 558, 561. Voir Inaugurations.

SERMIDE, IV, 485.

SERMONETTA, II, 116.

SERNA SANTANDER (Ia), bibliothécaire à Bruxelles, II.

SERNO (le comte de). Est renvoyé du conseil des Indes. II.

SERNERE. Voir VILLANUEVA de la Serena.

SERRAMONSCA (César), III, 390.

SERBEVAL, II, 189.

SERRIA. Voir Cassa de Serra, I, 160.

SERROT (Hubert), II, 517; III, 396.

Servais (Julien), I, 354; H, 506, 514; HI, 311, 393.

SERVAIS (M. de), I, XVI,

SERVERE. Voir CERVÉRA.

SERVIENS, 111, 397, 398,

SERVILLON (don Philippe de), III, 310,

SESSA, II, 116.

SESSA (le duc de . H. 244; H. 379. SETRORGRES, Voir ASTORGA.

SEVERE. Voir CERVÉRA.

SEVER, IV. 14.

SEVILLE, I. 199. - Description de la ville, 204; - II, 39, 74: IV. 44, 228. - Des navires chargés d'or y arrivent.

SEVILLE (la bannière de), IV, 44.

SEVILLE l'archevêgne de , I, 540.

SEVILLE (le cardinal de), présideut des Indes, II, 153, 202, Voir LAYSA.

SEUWART (Jean), peintre, II, 545.

SEYMOUR (Jeanne), II, 117.

SEYMOUR (Thomas , IV, 253, Voir aussi Somerset.

SEXXE (le sire et le damoisean de', IV, 565, 568, 608, 611, 616, 633, 634, 637.

SEYNE (Mile de . IV, 583, 584.

SFORZA (le cardinal Ascagne-Marie), I, 283.

SFORZA (François) de Ste-Flore, cardinal, IV, 483, Voir SANTA-FLORE.

SEURZA François, duc de Milan). Sa mort. II. 115.

SFORZA | François-Marie), duc de Milan, II, 593.

Shelly Richard. Samission en Autriche, IV, 316, 443.

Sheppy, IV, 204.

SHERBURN, IV, 25.

Sheres on Sheren (John), Agent anglais, Affirme l'existence d'une mésintelligence entre l'empereur et le roi des Romains, IV, 184.

SIGILE, II, 110, 113, 463; III, 319, 409.

SIGILE le roi de , I, 46.

SIGILE (le vice roi de), II, 194, 287, 288. Voir GONSAGUE.

SICILE Jes États de). Accordent un subside à Charles-Quint, III. 378.

SICILE ET ARAGON (la bannière de , IV, 43.

SIDRACH, VOIR GUALDAJARA,

SIENNE, II, 132; IV, 106.

SIERCK, H. 331.

SIERRA MURENA, I, 201.

SIFLENTES (l'évêque de), III, 228.

SIFUENTES de comte de), III, 567.

SIGALES, II, 77, 145.

SIGERRA Gomes Xaverez de', III, 308,

SIGISMOND, roi de Pologne. Voir Pologne.

SIGMUNDPURG, 1, 324.

SIGOELE, II, 107

SIGOVE. V. SEGOVIE.

SIGUENZA, I, 229, 243. - Description, 229, 246. - Disette en cette ville, 230; - II, \$1, \$2, 107, 253; IV, 9, 10, 45. Siguenza (l'évêque de), président du conseil royal, II, 153,

III, 226.

SIJEAN OR SIGEAN, I, 266.

SILICEO (Martin), archevêque de Tolède, IV, 8,

SH.VA (Michel), évêque de Viseu, cardinal, II. 237, 246.

SILVA (Diégo de), III, 168.

Silva (Jérônie de), IV, 508,

Silva (don Manriquez de), III, 308.

Silva (Philippe de), IV, 43.

SILVA DE BORADILLA (Alonso de), HI, 309,

SILVESTIN, I. 527.

SILVESTRIN (N.), IL 513,

Simangas, I. xxiii. 449 : II. 75.

Simancas (le château de), I, 454.

SIMARINGEN, Description, I, 304. SIMBACH, IV. 466,

SIMILLY Jacques del. I. 128, 301,

SIMINARA, HI, 383.

SIMMERN, II, 275, 308; IV, 466.

Simonius (Pierre), évêgne d'Ypres, IV, 539.

Sina, III, 357.

SINUNGNE la), I, 260,

SINSEMBORG, II, 102.

SINSHEIM, II, 167, 331, SINSZENBURFF, II, 504.

SINT-LAMPRECHT, II, 104.

SION-HOUSE, IV, 96.

SIPE Gerard vander, IV, 599.

SIRCK, IV. 466.

SIRUELA OU SIROLLE (le comte de), I, 151.

SISI.A, IV, 79.

Sisla (le monastère de), IV, 74.

SISSACH, IV. 513.

SITTINGBOURNE, II, 32; IV, 22,

SKIO, SAKI ON CHIOS, III, 548.

SLEE, IV. 444.

SLINIKET (Pierkin), III, 312, 394.

SMET on SMIT (André de), II, 536, 538.

SMETS [Henri), III, 389.

Suit (Jean de), II, 534.

SNEKANT (Charles), II, 540.

Snijdewint, Voir Ens. van).

Socques, I, 157.

SOEUR (Jean le , I, 363,

Soigne la forêt de), I, 102, 104; II, 297, 312; IV, 601, 602.

Soignies, I, 101, 112, 129, 338; II, 299; IV, 605, 623.

Soing (Pierre de., I, 532.

Soirs, Voir Schwaz. Soiroy, I, 86.

Suissons, II, 158, 292.

Soissons (l'évêque de), IV, 646.

SOLDATS MUTINES, II, 349.

SOLEUR, IV, 513.

SOLRE le comte de . II. 548.

Solbe (le duc de . III, 231.

SOLRE-LE-CHATEAU, II, 166.

Sona (le duc de), amiral de Naples, II, 156, 244, 246, 247; IV, 204.

Somaglia Déidamia, comtesse del. IV. 460.

Somain, IV, 585.

SOMANS OU SOMANEN, H, 77.

SOMBOURG, IV. 24.

SOMBURNON de se de . 45.

Somerchem N., 111, 309, 392, 513.

SOMERSET (le duc de , IV, 243. Voir SEYMOUR.

SOMERSET (Charles, batard de), I, 400.

Somoghi (Martin de', IV, 461,

Somosiérra, II, 41, 77.

SOMPTEN, 11, 398.

Sonastre (Philippe de), 1, 128, 217, 526.

SONASTRE (milord, IV, 13, 13.

SONGEUR (le), Voir LADAM.

Sone (Jean van), 11, 520.

SOREL, III, 595.

SORGER, IV, 513,

SORGHES (Ie pont de), 1, 278.

SORIA, IV, 7.

Soria le marquis del, IV, 24, 75.

SORICOUA. VOIR XÉRICA.

SORLINGUES (les îles de , III, 281, 296,

SORT (Petit-Jean le), III, 393.

SORTILAR (le bâtard de , II, 510.

Sorve (le jeune comte de), III, 307, 309.

Soses, H. 202

Soto (Pedro de), confesseur de l'empereur, II, 109; IV, 240,

Soto Mayor (don Diégo), III, 306.

SOTTEGHEM, II, 18.

SOUABE, IV. 469.

Souabe la ligue de', III, 484,

SOUBOURG, IV, 72.

Souer, IV, 478.

Souffre (puits de), III, 387.

Soutsse (le), L 532,

Souleiman I, sulian, Ses conquêtes en Hongrie, II, 76, 126; III, 408 .- Assiége Vienne, II, 84, 102 .- Se retire devant cette ville, 103. - Ses conquêtes, III, xi. - Négocic avec le roi des Romains et Charles-Quint, XI, XIV, XV, 450, 462 et suiv. - Ses relations avec Barberousse, 397. - Entretient des intelligences avec les princes chrétiens, 502. -Part pour la Perse, 547. — Demande de passer en Italie.

509; - 1V, 176, 183. Voir TURGS et TURQUIE. SOUPERS, 1, 179.

Soure (le duc det, 11, 257.

SOUTHAMPTON, 1, 499; 11, 66; 1V, 15, 17, 91, 245, 373, 411, 424,

SOUTHEIM-UNTER-BRENZ, II, 336.

SOUTHWEL Richard), IV, 160, 161, 224, 226, 278.

Souvans Jean de), I, 361.

SOYE, II, 341.

Sove (le sr de), II, 542.

Soyons, I, 11.

Spa. IV. 470, 516.

SPAEN le comte de), IV, 586,

Spaguere ou Esparaguéra, II, 243,

SPENCE John', IV, 446,

SPERLONGA III 538

Spezzia, II, xxii, 143, 191, 193; III, 416.

SPIERINCK André, 1, 530; 11, 508, 516, 529; 111, 123,

SPILLET Pierre), I. 532.

Spinelli (Jean-Baptiste), comte de Cariati, II, 65.

SPINOLA Baptiste, IV, 157, 300.

SPINOLA Frédérie, IV, 461.

SPINOLA Hector, IV, 43,

Spire, II, 48, 97, 167, 259, 275, 276, 331, 374, 397, 464; III,

404, 466, 468,

SPIRE (la diète de), II, 203, 270, 276.

SPIRE (la Chambre impériale de), IV, 467,

SPONTIN Jean, sr del, II, 553. SPONTIN (Mr de), 11, 556,

STÆLIN M.), H. IV, XXVIII.

STAINVILLE, II, 289.

STAME, II, 102.

STAMOEL N , III, 168.

STANLEY Édouard , comte de Derby. Ses efforts pour sou-

tenir Marie Tudor, IV, 100 - 206, 234, 248, 306,

STANLEY Henri, comte de Derby, IV, 243, 226, 253, 360, 443.

STAPE (Arnoul Van) alias Arent Broed, 1, 35%.

STAPPOINS (le se de , 111, 308.

STARHEMBERG, II, 303.

STASSIN (Allemand de), IV, 584,

STAUFFEN, IV, 470.

STAVELF Philippe de), sr de Glajon, IV, 70.

STEENBECOUE (Étienne de), II, 506.

STEENBERE (Corneille de), 111, 310, 311, 392.

STEENBERGEN, IV, 622. Steene Guillaume Vanden), H. 506, 511; HI, 392.

STEENE Jean Vanden', dit Hambal, L 353, 354.

STEENE (Marick Vanden), III, 310.

STEENE Willequin Vanden, I, 353, 354.

STEENLAND Josse, 1, 52%.

STEIN Thibaut de), 1, 306.

STEINACH OU STENIEN, IV, 476.

STELLATA, IV. 485.

STERCKE Henri), II, XXIX, 162, 165, 508, 515; III, 394.

STERCKE (Jean), II, 516; III, 313, 394.

Sterzingen, II, 47, 95, 188, 258; 4, 476,

STEVENS Jean', II, 522, 523.

STEYN Paul Van), 1, 362.

STILLIAROS (Ia Hanse des), IV, 151, 495.

STOCKEM, II, 330.

STOOP (Berthel , III, 392)

STRATE Jean Vander), II, 534.

STRAUBING, II, 103.

STRABISE, IL. 104.

STRAFFORT (Thomas), IV. 383,

STRAFFORT (les cousins de), IV, 385.

STRAFFRITT, II, 104.

STRALEN, 11, 261.

STRASBOURG, 11, 397.

STASBOURG (ceux de). Demandent pardon à l'Empereur,

STRASROURG (l'évêque de), II, 397.

STRETE, IV, 444.

STRIGOVIE, 111, 451, 566.

STRIMERES (Antoine de), I, 527.

STROLZ (le sr de), ambassadeur d'Angleterre, 1, 49.

STROMBOLI, H, 145.

STROP (le se de), ambassadeur anglais, 1, 53.

STROPPIANA (le comte de), IV, 32,

STROSBERY OU SCREEWSBURY, IV, 206. Voir TALBOT.

STROUBING, 11, 175.

STROZZI, IV, 176.

STROZZI (Jean-Baptiste, dit Philippe), III, 386.

STROZZI (Pierre), IV, 204, 277, 287, 388.

STUKELEY (Thomas), IV, 300, 328.

Stuttgart, 1, 326; 11, 401, 258, 259, 374 IV, 468, 469

Stuvière (Jennette), 11, 510.

SUARBO (Jean-Baptiste), IV, 43.

SUAREZ DE FIGUEROA (don), comte de Feria, IV, 422. Voir FERIA.

SUCHTELN, 261.

SUCHTELN, 261.

SUCKET (Jean), 1, 371. SUCQUET (Josse), 11, 509.

Sucre Jean, bâtard de), I, 368, 369; II, 509.

SUBDELSTONE (John), IV, 442.

SUET, HI, 593,

SUEUR Jean le', I, 530.

SUEUH (Toussain le), H, 516.

SUFFOLK (Edmond, comte de), 1, 402,

SRFFGLK (le duc de). Est livré au roi d'Angleterre, 1, 331.
— Sa maison près de Londres, IV, 19. — Rend de mauvais services à la cause de religion, 179. — Bătardise supposée de ses enfants, 182. — Sa femme, 220, 221. —

supposée de ses enfants, 182. — Sa femme, 220, 221. — Clémence dont la reine d'Angleterre use à son égard, 223. — Intervient dans le traité de mariage de la reine, 301. — Un de ses serviteurs est pendu, 335.

SUFFOLK (la duchesse de), IV, 91, 220, 221.

Sugny, I, 526.

SUIPPES, I. 54.

Suisses (les). Sont excités contre l'empereur, I, 400. — Se détacheut de l'empire, 437. — Promettent de ne pas s'allier à la France, ib. — N'écoulent pas le conseil du roi de France, 403. — Sont requis d'assister les États de l'Empire pour repousser les Turcs. II. 206.

SULMONE, 111, 444.

SULMONE (le duc de), II, 256.

SULMONE (de), II, 116, 118, 135, 196, 261, 287, 333. Voir aussi Lanney (Philippe de).

SULMONE (le prince de), IV, 24, 28, 40, 75, 81. Voir aussi LANNOY (Charles de),

SUYCHE (le), 1, 359.

SWAEF (Jean de), IV, 638.

SWAFF Nicolas et Jean del. IV, 597.

SWARTE (Philippe de), 1, 351.

SWEYCRS (Alexandre), III, 313,

SWYNAERDE, 11, 14, 75.

SYDRACH, 11, 107. Voir aussi Jabraque.

SYDWAIE (Thomas), IV, 446.

SYGALE, II, 109.

SYGONCE, 11, 107.

SYLLY (le sr de), maréchal des logis, 11, 81.

Symon (maitre), I. 368.

SYMON OU SYMAGENNE (Pierre), 1, 531,

Т

TABACO REYS, III, 397.

TABLEAUX, IV. 526, 530, 544.

TABLEAUX historiques à Ségovie, I, 470,

Tafalla, H. 209.

TAGRON, Voir TAGE.

TAGE, 1, 193, 218,

TAILLEUR D'IMAGES, III, 405, Voir aussi Sculpteur.

Talavera, 11, 70, 71, 72, 73, 74, 198, 199.

TALAVERA DE LA REYNA, 11, 37, 38.

TALEMONT (le prince de), I, 135.

TALIPHES (le marquis de), III, 191.

TALME, I, 358.

TALBOT (Francis), comte de Schrewsbury, IV, 306.

Talbot (Georges), comte de Schrewsbury, IV, 206, 224, 226, 255.

TALBOT, comte de Schrewsbury, IV. 443.

TAMBOURINS, 1, 370.

TAMBOURING allemands, III, 212.

TAMISE, 1, 87, 117, 119; II, 9, 14; IV, 613.

TAMIZE (le colonel), II, 135.

TAMPON, 1, 362.

TANARO (le), 1V, 494.

TANCARVILLE (le comte de), J, 40,

TANDES (le comte de), gouverneur de Provence, II, 106,

TANERIE (Jacquez de la), maître de la chambre des deniers

TANNEGUY DUCHATEL, 1, 69,

TANNIERE (Guillemot de la), I, 363.

TAORMINE, II, 114; III, 380.

TAPIN (N.), H. 505, 513,

Tapisseries, I, 152, 453, 483, 188, 218, 230, 241, 251, 261, 275, 279, 281, 282, 285, 295, 297, 423, 453; 11, 138, 208, 326, 384, 385, 391, 521, 552; 111, 26, 121, 155; 1V, 69, 78,

Tapisseries, représentant l'histoire de Gédéon, II, 324. -La prise de Tunis, III, XVII. - Id. de la Toison d'or, III, 22. - Id. à Tordesillas, 133. - Id. à Anvers représentant les victoires de l'archiduc Albert, IV, 536. - La maison des Tapisseries en cette ville, IV, 536.

TAQUINE, 1, 163.

TABANCON, II, 251.

TARASCONE. Description, 1, 274.

TARBLES (l'évêque de , II, 71, 72.

TARRACQUE, Voir TERRACINE.

TARRAGONE, II, 247.

TARREGA, 1, 252.

TARTAS, I. 146; II, 154.

TASSINGT (N.), 11, 506.

TAUREAUX Chasse aux, III. 102, t03. - Courses aux taureaux. Voir Courses,

Taurus III, 540.

TAVENAS-SUPERIORE, IV. 512.

TAVERA (Joan), II, 153; IV, 43.

Taxis (Baptiste de), III, 394, 515.

TAYE (Ghisbert), IV, 608.

TAYLOR (John), IV, 447.

TAZONES, 11, 21; 111, 88.

TECCHATI (Octavien), III, 538,

TECQUEN. Voir ATEGA.

TELFS, 11, 258.

TELLINGHE le château de), I, 118.

Temendeust, 11, 195.

TEMPEL Louis Vanden', 11, 519,

TEMPLEUVE Arnoul de), 1, 529.

TENDE (le sr de), IV, 31.

TENDILLA (le comte de), 1, 205,

TENERIFFE (l'île de), I, 225.

TERBANK (le prieuré de), II, 14; IV, 525.

TER DOEST (l'abbé de), I, 88, 94.

TER GOES, 1, 74, 78, 110; 11, 460; IV, 72.

TER GUUWE, I, 407.

TERIS, 1, 229.

Termonde, 1, 22, 23, 37, 50, 51, 59, 60, 74, 83, 87, 106, 410, 111, 112; 11, 7, 27, 28, 49, 50, 98, 113, 459, 160, 306, 312, 382; 1V, 22, 538, 541, 576, 567, 595, 603, 608, 623,

TERMONDE (Jean de), 11, 507; 111, 47, 66.

TERMONDE Jennet del maître de l'artillerie, III, 277.

TERMONDE (N.), 1, 368, 527.

TEHNANT (le comte de), I, 255, 256, 257.

TERNOT (Jennot . 11, 508; 111, 894.

TERRACINE, 11, 116, 145; 111, 538.

TERRE-NEUVE, IV, 385.

TERROY Guillaume), 1, 370.

TERUEL, I. 216: IV. 9.

TERVERE, 11, 15, 21, 160.

Terveeren, 1, 53, 104, 105, 106, 110, 112, 113, 116, 118, 419, 397; II, 7, 44, 16 à 19, 50, 160, 307, 311, 312, 375, 379, 382; 111, 23, 72, 565, 566, 567, 570 à 574, 577, 578, 581 à 584, 592 à 598, 601 à 604, 607 à 612, 614, 617 à 630, 632, 633, 636,

TESSIN (le), IV, 493,

TRALEBYA (don Carlos de), III, 309.

THALEME Mr de, 1, 300, 301.

THANN, I, 302.

THEATRE, Voir Comédie, Mystères et Tragédie.

TRELIS GIRON (don Alonzo), HI, 309,

Thellai de Guzman, 111, 309,

THEMSEKE (Georges de), prévôt de Cassel, IL, 493.

TREMSEKE (Jean de), 1, 365, 530.

TREODORICI Alard), II, 502, 511; III, 306, 389.

Therouanne, I, 18, 28. - Prise de cette ville, 109; II, 137,

THEROUANNE (l'évêque de, I, 67; IV, 618,

THEURE (Josse), II, 536.

TREYLINGEN, 11, 15.

TRIANGUIN, I, 530.

THIANT, I, 527, Voir TYAN.

THIERAUVILLE (N.), I, 409, 526,

THIEL (le traité de), I, 396.

THILE, le bâtard du comte Palatin, I, 526.

TRIENEN (Gérard van), 11, 522,

TRILLIEU (Colin du), 111, 314, 395, Voir Tilleur.

THIONVILLE, 11, 167; IV, 32, 518, 588. - Est pris, 29,

THIREL (Thomas), I, 91; IV, 20,33, - Evèque de Norwich,

105, 106, 120, 307. Voir aussi Norwice.

TRIRYON (le grand), I, 531.

THOLLEDO (Christophe de), 111, 307.

THOMAS, serviteur du sr de Chièvres, III, 260,

THURAGE OU THORAZE (Jacob de', II, 517, 313.

Thon (Mr de), prévôt de Bavai, 11, 552.

THON, VOIR OTIER,

TRUUART (Antoine), III, 493, 194.

TROUART (don Francisco de, 111, 308.

THOUR (Bissy la), 1, 138.

THUUH (Chiliy de la), III, 395.

THOUR (Nicolas de la), II, 513.

Tuour (Pierquin de la), II, 517,

Тиопрост. 1, 44, 51, 63, 102, 110.

THOURS (Antoine de), II, 504. THUNES, VOITTUNIS.

THUNES Mahomet del, 111, 370.

Tuyno Gérard de), II, 523,

Ticno ou Tuo (Sancho de), III, 194, 197,

TIFFAUGES, III, 592.

TILLARD, I, 64.

TILLEUR (Colin du), II, 517. Voir THILLIEU.

TILLIÈRES, III, 594.

TINTEVILLE, II, 288.

Timilliere (la), I, 526.

Tioisa, H. 248.

Tirlemont, 11, 274, 311, 375, 396, 463, 522; IV, 573, 578, 586, 600, 613, 621, 631, 641,

TIRSCRENBEUTH, 1I, 342.

Tissingen, II, 398.

TITIEN (le), peintre du portrait de Philippe d'Espagne, IV, 201, 210,

Torson p'on Nominations, 1, 69, 411. - Chapitres de l'ordre, 113; II, 56, 165, 313; III, 49, 22, 69. - Roi d'armes de l'ordre, I, 530. - Fétes de l'ordre, II, v, 19, 314, 315 et suiv.; III. 24. - Listes des membres, II, 321, 329 et suiv., 351; 11, 98, 99; IV, 528. Voir aussi St-Andre.

Toison D'or (N.), II, 508.

Tojos (los), 11, 21; 111, 123.

TOLEDE, I. 148, 170, 172, 174, 498, 220, 342, 378, 380; II, 37, 38, 41, 44, 45, 71 à 73, 77, 81, 108, 148, 449, 151; IV, 8, 74, 75, 79. - Les procureurs de cette ville, 11, 201. -Rixes en cette ville, 1, 196, - Indulgences accordées à la ville, 195. - Trésor de l'église, 181. - La bannière du royaume, IV. 44.

Tolebe (l'archevéque de), 1, 519, 523, 535; H, 74, 75. -Baptise le fils de Charles-Quint, 78.

TOLEDE (le cardinal de), 11, 102, 150, 200, 201. - Est nommé gouverneur de Castille, II, 183, - Sacre l'évêque d'Arras, 207. - Est nommé gouverneur d'Espagne, 253, TOLEDE (Autoine de), II, 392; IV, 18.

Toléde (le duc d'Albe de L. I. 510, 513, 517, 520, 534, 539, Voir ALRE.

TOLEDE (don Fadrique de), duc d'Albe, etc., 1, 179; II, 60. Tolede (Henri de), H, 116, 154.

TOLEDE (don Pedro de), envoyé du pape, I, 392; 111, 307.

Toldo (don Garcian), fils du vice-roi de Naples, II, 445,

TOLEDO Y DE AGUILA (Juan), IV, 460.

Tolosa, I, 149, 217; II, 154.

TOLYVE OU OLIVA, 11, 209,

Tombes (Mile de), III, 47.

Ton (Gaspar Van), 1, 525.

TONGERLOO, IV, 602, 616.

Tongerloo (l'abbé de), IV, 575,

Tongres, 11, 274, 311, 396, 463,

TONNELET (Josse), III, 393, TOPOCHY (Mahomet), 111, 565.

TURAL, I, 161.

TORDESILLAS, I, 169; II, 22, 33, 35, 36, 58, 63, 66, 70, 77, 153, 201; III, 12, 131, 132, Description, III, 133. - 142; IV. 7, 9, 75.

TORE LA VENTOSA, IV, 7.

TORELLES (Jean de), III, 308,

TORNERE (Jacques de), 111, 393,

Toro, II, 108: IV, 7 à 10.

Torquemada, 1, 165. Priviléges de cette ville, ib. - 1, 463; H, 26, 34, 42, 68, 69.

TORRE, 11, 247, Voir aussi TORAL.

TORRE LA CARCEL, I, 216.

Torrejon, 11, 37, 38, 71, 149, 251.

TORREJONCILLO, H. 43, 79,

Torrigua (la marquise de', IV, 507.

Torrijos, 1, 198.

TORTONE, II, 46, 84, 133, 255; IV, 5, 6, 508.

Tortose, I, 211; II, 66, 248.

Tortose, (l'évêque de), 11, 243.

Tortose (Adrien, cardinal de), III, 453, 225. Voir aussi ENCKEYOORT.

TOSCANE, IV. 33.

Tout, II, 288.

TOULETTE, Voir Tolosa.

TOULON, IV. 498.

Tour da., H. 510.

Tour (Phébus de la), II, 505.

Tour (Pierre de la), II, 510.

Tours des Eaux et du Sel les). Sont démolies par ordre de l'empereur, III, 372 et suiv. - Celle des eaux est conquise, III, 334; II, 112, 113.

Tourier Georges le), II, 509.

Toulon, H, 143, 498; IV, 497.

Tournal, I, 21, 23, 27, 37, 50, 85; H, 50, 65, 98, 165, 166, 384, 564, 593; 1V, 30, 545, 567, 570, 572, 574, 576, 580, 581, 585, 692, 617.

Tournal la Bibliothèque de), III, XXXI.

Tours au l'évêché de la Difficultés au sujet de la nomination des titulaires, I, 397.

Tournai l'évêque de), I, 6, 35, 76, 79, 88, 97; II, 159, 272; IV. 621, 646,

Tournal (le suffragant de l'évêque de), I, 88, 89, 91, 92, 97. TOURNOIS, II, 75; IV, 7; IV, 491, Voir JOUTES.

Tournon, I, 279; II, 137.

Tournon (François de), cardinal d'Ostic, IV, 142, 145, 154, 155, 184, 293, 420.

Tournus, I, 10, 11.

Tours, 1, 41, 42, 64, 127, 143.

Tours-sur-Marne, II, 291.

Tous (le sr de), 11, 558.

Toussaint (la fête de la). Est célébrée à la cour du duc de Brabant, IV, 638.

TOUSTAIN Bâtard, L 532

TOUTEVILLE (Jérôme de), III, 337.

TRADATA, IV, 511.

Tragédie-comédie latine, IV, 491.

TRAINA, 11, 114; III, 380.

TRAINEL, I. 10.

TRAITÉ D'ALMANCE avec Liége, etc., I. vii. — Id. de Salamanque, I. 437. — Id. conclu entre les Pays-Bas et l'Augleterre en 1507, 461. — Id. de Madrid, II. 72 à 74. — 1d. de Cambrai, S3, 84. — Id. entre l'empereur et le roi de France, III., 362 et suiv. — Id. de Madrid, de Bouloguesur-Mer et de Cambrai, 502. — Id. entre le roi de France et le sultan, IV, 193. — Id. de Venloo, II. 262. Voir aussi Ligge et Theyys.

TRAJERAGIN, bassa, Voir Barrerousse,

TRAJETTO (la duchesse de). Voir CALONE (Isabelle).

TRAMIN. IV. 4.

TRANSEN (le baron de), IV, 479.

TRANSILVANO (Maximilien', II, 517; III, 395.

TRANSYLVANIE, II, 458, 549, 551.

Trapani, II, 113; III, 372, 374 à 376, 379, Description, III, 376 et suiv.

TRASPINEDO, II, 41.

TRAZEGNIES (Charles de), I, 127, 349, 350; IV, 458.

TRAZEGNIES Charles, Robert et Jean des, II, 386.

TRAZEGNIES (Jean, fils ainé de Mr de), 1, 127, 348,

TRAZEGNIES Jean, sr et baron del, 11, 57, 324.

TRAZEGNIES Madeleine de), IV, 358.

Trazegnies (le sr de), 1, 525; H, 158, 272, 326; HI, 25, 240, 241, 270, 271; IV, 640, 646.

TRAZEGNIES (le bătard de), I, 196; III, 193, 196.

TREBETES, IV, 465.

TRECENO, Description, III, 121.

TRÉLON (le sr de), I, 331; II, 504. Voir BLOIS.

TRELON (Mile de), H. 552.

TRELLECAS OU TRELLECATZ (Michel), II, 544; 111, 393.

TREMCEN, Est pris d'assaut, II, 253. — 71; IV, 42.

TREMEEN OU TELEMEEN OU TELENSIN (le roi de). Sollicite Faide de Charles-Quint, III, 231, 232.

TREMENTINE, III, 592.

TREMESSAN, Voir TREMCEN.

TREMOUILLE (Pierre de la). Son mariage, I, 39.

TREMOUILLE (le sr de la), 1, 135, 136, 290, 291, 404; IV, 574, 640, 642.

TRENTE, II, 47, 188, 189, 257, 258; III, 413; IV, 4, 473.

Trente (le concile de), 11, 217, 227, 3:3, 354, 360, 416, 438, 441, 444, 449, 454, 461; IV, 4.

TRENTE (le cardinal de), 11, 350, 353, 380, 415, 437,

TRENTE (l'évêque de, 11, 479, 272.

TRESENE, 11, 340

TRESNIEZERRE OU TREMESSENE, VOIT BRANGSÉRA.

Trásbus de l'église de St Jacques de Compostelle, I, 159; de l'église de Tolède, 181; de Naire-Dame de Guadeloupe, 200; de l'église de Marseille, 272; de l'église de Tolosa, 205; de l'église de Halle, près d'Inspruck, 315; de l'église des Dominicains à Valladolid, III, 164. Voir aussi RELIQUES.

TRETEAU-S1-CREPAU, II, 291.

TREVES entre le roi de France et l'empereur, II, 149, 212, 320; IV, 465.

Treves (l'archevêque ou l'électeur de , 1, 329; II, 181, 239, 350, 352, 334, 335, 372, 397 à 309, 443.

TRIBOULET OU THIBAUT (le président, I, 133.

TRICASTELA, 11, 26; IV, 14.

TRIEUL (Gilles du), III, 394.

TRIVULZIO (Antoine de), évêque d'Asti, I, 298, 299.

TRIVULZIO Augustini, cardinal, II, 116, 117, 132, 133.

TROCKMORTON (Nicolas), IV, 169.

TROIS-CHATEAUX, 1. 160.

TROIS-FRÈRES (les), I, 91.

TROIS-SOEURS (aux), I, 92.

Trompettes, 1, 531; II, 520, 536, 547, 204, 212, 224.

TROMSLAGHER (Jeannin del, 1, 331; II, 598, 516; III, 312, 370, 341.

Trotin (Édouard). Est accusé d'avoir retenu des lettres adressées à Philippe le Beau. Sa punition, 1, 218,

TROUBLES religieux en Angleterre, IV, 157 Voir RELIGION (affaires de).

TROU DE LA SIBILLE, III, 388

TROU DE L'ISLE, 1, 72.

TROULLIÈRE (Jacques de la), 1, 128, 357, 358, 515; 11, 598, 548; 111, 168, 206, 313, 394.

Troyes, I, 10, 14, 58, 65, 66, 69.

TROYES Tévêque de), I, 65.

TRUCHEMENTS, I, 173.

TRUPEL Gilles del. II. 516.

TRUBO, I. 429.

TREXILLO, II, 39, 74.

TRUYES (Robert aux), II, 494.

TRYEUL (Gilles Van), III, 312

TSERAERTS (Henri de), capitaine, 111, 574, 575, 581, 583, 585, 592.

Tuans Edouard , IV, 444.

TUDELA, II, 23.

Tedela de Duéro, I, 448, 449.

TUDOR (Marguerite', épouse de Jacques, IV, 221.

Tunis le royaume de), II, 103.

TUMS (la ville de). Lieu de résidence des corsaires tures, III, xv. — Est conquise par Charles-Quint, II, 111, 113; III, x, 317 et suiv., 356; IV, 42, 73, 77. — Auteurs qui ont écrit sur cette expédition, III, xvi, xvii.

Tunis 'le roi dej. Arrive à Augsbourg, 11, 357, - 579, - Sa mort, 88. Tunis (le roi de). Charge des envoyés de se rendre auprès de l'empereur, III, 338, 339. — Arrive au camp de l'empereur, 342. — Son portrait, 351. — Fait un traité avec ce monarque, 362 et suiv.

TURCOING (le se de, Voir LANNOY.

Tenes (les). Entrent en Hongrie, H, xxII, 179, 180, 217; III, 452. — Des vaisseaux leur appartenant sont attaqués par Charles-Quint, II, 142. — Leur guerro avec les Vénitiens, 145. — Prennent Bude, 176. — Descendent vers l'Italie, 182. — La diéte de Spire décide de les repousser, 205. — Attaquent les Chrétiens, 218. 219. — Leurs guerres, 278 et suiv. — Font une trève avec l'empereur, 313. — Occupent une partie de la Transylvanie, 458. — Guerres contre eux, 459. — Leurs armements, 1V, 384. Voir Traquite.

TURIN, II, 133; IV, 33.

TURNHOUT, I, 51, 103, 405, 449; II, 313, 396; IV, 568, 570, 575, 578, 581, 590, 591, 594, 595, 596, 597, 600, 603, 604, 605, 608, 607, 614, 615, 616, 620, 631,

TURNO (Renaud), IV, 445,

TURPY, H. 290.

TURQUIE (guerre contre Ia), II, 469. — Relations diplomatiques avec ce pays, III, XI et suiv., 450 et suiv. — Nou velles de ce pays, IV, 391. Voir Turcs.

TURQUIE (Souleiman I, sultan). Voir Souleiman.

TURY (le cardinal de), I, 26.

TUTTILINGHEN, Voir DIELINGEN.

UBBIN de duc d'), H. 89, H5, 490,

TYAN (le sr de), 11, 316. Voir THIAN.

Tyrol, II, 488, 257; III, 413, 443; IV, 4.

U

UBEDA. II. 40, 76. UCLESIA, IV, 11. UDIANTE (Francisque d'), II, 513. UGARTE, II, 35, 68, ULLDECONA, II, 248. ULLOA (Pedro de), IV, 45, ULM. Description, I, 305, 325; II, 258. — Se rend à l'empereur, 338. - Renonce à la ligue, 339; - 340, 341, 374, 464; IV, 470. UMBRAS, IV. 476. UNDERBEERGHE (Jean van), II, 536, UNIVERSITE à Lerida, I. 250. UNIVERSITÉ à Lonvain, Voir Louvain, Université à Montpellier, I, 267. URACH, II, 48, 96, 78, URBIN (François-Marie, duc d'), III, 386. URBIN (Guidebald, duc d'), IV, 71.

URENA le comte d'), III. 191, 213, 227.

URINA (le secrétaire), III, 308.

URSINS (la maison des), II, 416.

URSINS (la maison des), II, 416.

URSINS (le cardinal de), I, 63, 67.

USEL (Antoine d'), I, 526.

UTHINGHE (la fille du comte d'), I, 128.

UTHECHT, I, 74; II, V, 461, 313, 314.

UTHECHT (le prévôt d'), I, 268. Voir aussi NATUREL.

UUTERACHTE (Henri d'), I, 526.

UUTERERACHTE (Henri d'), I, 526.

v

Va (Martin du), II, 518; III, 314, 396. Vaca (Louis), II, 493, 517. Vadillo (Blaise de), II, 505. Vaguyesa, II, 26. Vara (Gilles de), I, 532. Vairis, Voir Baides. Vairis, II, 104. Vall du Satran, II, 207 VAISSELLES, I, 179, 218, 296, 326, 328, 426, 446, 451; II, 519, 514; III, 322, 381; IV, 75, 497, 551.

VAL. Pierre du), III, 389,

VALACHIE, III, 551.

VALUERA, II, 22, 23, 34, 41, 67.

VALCKENSTEIN (Michel, baron de), Est nommé de la Toison d'or, II, 56.

VALDARACETE, II, 251.

VALDEGASA, Voir GUADALGAZAR.

VAL DE CILLA, IV. 11.

VALDELACASA, 1, 198; H. 37, 70.

VAL DE MURO, II, 41, 77, 79, 108, 200; IV, 8, 11, Voir BAL-

VALDEBAME, I. 263. Voir GRADARBAMA

VALDONZELLE LES-BARCELONE ON VALLE DE DONCELLAS (le monastère de), II, 24, 25, 35, 244; IV, 503, Voir Dox-

VAL-DUC. 11, 8.

VALDUCHESSE, IV, 597.

VALDUENA (le conite de), III, 228,

VALDUYS (Pierre), II, 516

VALENCE. Description, I, 210, 211; - II, v, 43, 72, 106, 214, 248; IV, 500, 501.

VALENCE (le royaume de). Ses villages sont pour la plupart habités par des mécréants, 1, 214,

VALENCE (les États de), 11, 210, 216; IV, 11.

VALENCE (la bannière de), IV, 44.

VALENCE les femmes de). Leur toilette, 1, 211. - Mours des habitants, 212,

VALENCE (l'évêque de), 1, 214.

VALENCE (le duc Hernando, vice-roi de), Il, 153. Voir aussi

VALENCE (Amador de), 11, 516; 111, 312, 394.

VALENCIENNES, 1, 61, 63, 73, 76, 78, 84, 101, 102, 112, 129, 265, 340, 381; II, 31, 65, 166, 268, 269, 293, 299, 384, 559 et suiv, 581, 596; IV, 26, 553, 585, 586, 597, 605, 622, 623, Valenciennes (le prévôt de), IV, 623.

VALENCIENNES (Jeannin de), I, 529,

Valentinois (le due), I. 279.

VALLADOLID, 1, XVIII; 11, XX, 22, 26, 33, 34, 35, 36, 41, 42, 58, 59, 62, 66, 67, 69, 77, 78, 408, 139, 148, 154, 163, 164, 201, 207, 441, 443, 449, 507, 534; 111, 114, 145, 150, 159, 460, 161. - Description de la ville, 154, 160, 163. -Rébellions en cette ville, 179, 182, 223 et suiv. - Mœurs en cette ville, 255, 256; - 437, 438; IV, 12, 13, 73 à 75,

VALLADOLID (le collège de), I, 167; III, 160, 463,

VALLAIX (Aimé de), II, 512,

VALLE Jean de le., I, 527.

VALLE (Mile de), I, 338. VALLETO (le courrier), IV, 281.

VALO. J. 260.

VALOIS (le duc Charles de), III. 26.

Valois (Me Claude), I, 376, 393,

VALOIS (Isabelle de), Voir FRANCE,

Valois (François, bâtard de , II, 396,

VALOIS (Marie de), 111, 268.

VALONE (la), II, 146. VALPARAYSO, 11, 39, 108.

VAL-SAINT-MARTIN, 11, 409.

VALVERDE, 1, 199.

VANDENESSE Étiennette de), II vii

VANDENESSE (Guillaume de), II, VI, IX, XI. - Est nommé évêque d'Elne, 67. - 503, 511; 111, 390. - Évêque de Coria, sa mort, II, 91, 95, 100.

VANDENESSE (Jacques de), II, XIV, XV, - Est accusé d'avoir révélé différentes affaires aux chefs de l'opposition dans les Pays-Bas, II, xvi, xvii.

VANDENESSE (Jean de) - Sa famille et sa biographie, II, VI, VII et suiv. - Est auteur des voyages de Charles Quint, I et suiv. - Varlet servant de l'archiduchesse Marguerite, vn. - Fait l'énumération des voyages qu'il a entrepris au service de Philippe II, IV, 82, - Se retire du service de ce monarque, ib. - Est auteur du journal des voyages de Philippe II, 3. - Est chargé d'organiser la maison du fils de Philippe, 10. - Sa maladie, 34. - Dirige les obsèques de l'empereur, II. 34. 53: -111, 313, 395; IV, 13,

VANDENESSE (Louise de), II, VII.

VANDENESSE (Maximilien de), 11, VII, VIII, IX.

VANNES Pierrej, ambassadeur anglais à Venise, IV, 157, 318 351

VAN RUSSEM, Voir ROSSEM,

VANTBALLE (Guillaume), 11, 514.

VANTOUX, 1, 56, 66,

VARAMBON, 1, 289,

VARAMBOURG (le sr de), IV, 44

VARAMBOURG (le comte de), IV, 633, 641.

VARAONO (Juan de), IV, 48.

VARENGHIEN (Gillechon de), 1, 530; HI, 312.

VARENGHIEN (Pierre de), L. 363.

VARENNES (Antoine de), II, 504.

VARENT (Corneille Vander), 11, 530

VAREZ, IV, 511, 512,

VARGAS OU BARGAS, IV. 79.

VARGAS (Jean de', de Molina Annonce à Simon Renard le retour de don Hernando de Gambo en Angleterre, IV. 107: - 284, 286,

VARGAS (Rodrigo de), III, 309.

VARLET (Roelkin), II, 508, 316.

VARRAS (le comte de), II, 512; III, 306, 390.

VARRAS (Gilbert de), 11, 504.

VASCO D'ACUNIA, III, 307.

VASQUEZ (Jean), II, 201; IV, 74.

VASQUEZ D'ACOGNA, III, 168.

VASQUEZ ARANGUA, 111, 391.

VASQUEZ DE GUESMAN, II, 503.

VASQUEZ DE MOLINA Juan VI, 437.

Vassabe, 111, 393

VASSALLE (N.), II, 515.

VASSEUR (Jean ou Jeannet let, 11, 506, 510; III, 395.

VASSEUR (Thomas le), I, 368, 531.

VAUDEMONT (le sr de). Épouse la demoiselle d'Egmont, II,

VAUDEMONT (le comte de), 11, 437; 1V, 514, 545, 640.

VAUDEMONT (le duc de), 1V, 516.

VAUDEMBAT (la duchesse de), IV, 517.

VAUDEMENT (la princesse de), 11, 380.

VAUDEMONT, 11, 393. Voir LORRAINE (Nicolas de).

VAUDREY, 1, 297, 409, 531.

VAUDREY (Claude de), 1, 300.

VAUDREY (Guyot de), II, 504, 512; III, 168, 474, 368.

VAUDREY (Jean de), 1, 358; II, 504; III, 307, 390.

VAUDREY (le fils de Louis de), II, 506.

VAUDREY (Simon de), H, 505.

VAUDREY (le sr de), 11, 504, 515; 111, 167, 474, 309, 391.

VAUDREY (N.), II, 513.

VAUDREY (le petit), III, 17%.

VAULDRE LE FOL, III, 47.

Vaul X (Antoine de), maréchal des logis de Philippe le Beau. Sa mort, 1, 483, 361.

VALLY (Gilles de), I, 353.

VAULX (le jeune), III, 391.

VAULX (le sr de), 1, 348, 525; 11, 61, 512; 1V, 45.

VAUX-LA-REINE, I, 13.

VEGA (Ia), I, 161; II, 26; IV, 14.

VEGA (don Diégo de la), III, 392.

Vega (Hernando de), I, 538.

VEGA (Jean de), vice-roi de Sicile, 11, 40%.

VEGARD, Voir MELGAR.

VEGERA (le duc de). Est parrain du prince Philippe d'Espagne, II, 78, Voir BÉJAR.

VEGGHELMAN (Autoine), II, 539.

VEGRE. Voir VEGA.

VEIGE, Voir BEJAR.

VEILT (Louis de), I. 530.

VEJAB (le due de), 111, 157, Voir Zuniga et Béjab.

VELASCO, 1, 154.

VELASCO (Antoine de), IV, 44.

VELASCO (Ferdinando de), connétable de Castille; IV, 506.

VELASCO (Pedro de), IV, 44.

VELASQUEZ (Juan), I, 510, 517, 533, 539.

VELERY (Jean de), maitre de la Chambre des deniers, I,

Velez (le roi de), Arrive à Bruxelles, 11, 395, - 398.

VELIS DE GÉVARRE (Pedro), II, 503.

Velis (le tils de don Pedro), Il, 504.

VELIS DU VAL DE LA JARRE (don Pedro), II, 503.

VELLETRI, II, 116.

VELLINGEN. Description, I, 304.

VELLINGEN. Des VELONE, II, 148.

VELY (le sr de), H, 138, 143.

VELY ou VELLY (Jean de), ambassadeur de France, 1, 57; 11, 433; III, 358.

VENDEUIL, 11, 158.

VENDEVILLE. Voir ESTOURMEL.

VENDÔME, 1, 42, 64.

VENDÔME (le duc de), Il, 141, 142, 158, 292; IV, 75.

Vendome (le sr de), ambassadeur du roi de France, II, 56. Vendome (le sr de), 1, 265, 337; II, 558. Voir Bourbon

VENDOME (Me de), I, 130, 132, 338; II, 15, 156. Voir LUXEM-BOURG.

VANDOME (la comtesse de), I, 374.

VENIN I 201 202.

VENISE Combat de deux navires de guerre au port de), HI 278.

VENISE (la république de). Fait la paix avec l'empereur,
11, 86. — Ses ambassadeurs, l. 26, 103, 173, 177; II, 65,
71, 105; III, 385. Leur conduite en Angleterre, IV, 150,
38, 445. — Sa flotte, II, 146, 148, 149.

VÉNITIE (la), H, 189, 257; IV. 318,

VENITIENS (les). Sont secourus par Charles Quint, 11, 145.

— Font construire un pont sur l'Adige, 1V, 5.

VENLOO Reçoit l'empereur, 11, 263. - 262, 330.

Venloo (le traité de), II, 262.

VENTA DE LA LAGUNA, I, 199.

VENTA DE LOS PAJAROS (la), II, 43.

VENTA DE LOS PALACIOS (la), II, 40, 80.

VENTA RODRIGO (la), I. 216,

VENTE DEL PAILLAR (Ia), II, 251.

VENTE-GONIS, I, 463.

VENTIVILLA (Charles de), IV, 46.

VENTOSILLA, II, 22, 43, 79.

VENUS (le temple de), III, 377.

VENZONE, II, 104.

VERAGUA (le duc de), IV, 75.

Verberie, I, 15, 16, 35, 130.

VERCELE (Antoine de), IV. 42. VERCHAMP (Thibaut), II, 504; III, 391.

Verchans, III, 168.

VERD Pierre le), 1, 354.

VERDERUE (Adolf de la), I, 525; II, 503.

VERDERUE (maitre Charles de la), II, 493, 557.

VERDONGHE (N.), 505, 513.

VERDUGO (le capitaine), III. 574.

VERDUN (Jean), I. 530.

VERE (Ter). Voir TERVERE.

VERE (Cornille de la), 11, 502. VERE (Pierre de), 11, 504.

VEREY Voir VEYRE.

VERGADE NAHER, IV. 14.

VERGAS Francisque de), 11, 512.

Vergé, III, 593.

VERGON (le se de), Voir CRALON.

VERGY, 11, 158.

VERGY (Antoine de), archevêque de Besançon, 1. 134; IV, 574. VERGY Claude de), comte de Champlitte, IV, 524

VERGY (Guillaume de), I, 392.

Vergy (Mr de), maréchal du comté de Bourgogne, 1, 300. Vergy (Mr de), ambassadeur du roi des Romains, 1, 141.

VERGY Mr del, 111, 215,

VERIN. 1, 436.

VERION (le sr de), III, 391.

Venjunes (Narcisque). II, 516.

VERMANDOIS (le', IV, 27.

VERMAYEN (Jean), peintre, III, XVII.

VERNEMBOURG (le comte de), I, 63, IV, 583.

VERNEUIL, HI, 594.

VERNEUIL (le se de), II, 511, 558; III, 391.

VERNON-SUR-SEINE, I, 30.

VERONE, II, 120; IV, 438,

VERONE, II, 120; IV, 438. VERONE (l'ambassadeur de), III, 177.

VERRAS, III, 168.

VERRERIES à Barcelone, I, 257.

VERREY (le jeune), dit Millao, III, 167.

VERREY (le jeune), III, 207.

VERRIÈRE (Rogier de la), II, 520,

VERRON, 111, 593.

VERBYCKEN (Louis), IV. 561, 562.

VERRYCKEN 'Louis-François', 1V, 551.

VERS, 1, 295.

VERS. Voir AVERSA.

VERS (le comte de), 1, 214.

Versailles, 1, 64.

VERSAY (Jean de), I. 532.

VERSON (le sr de), III, 307.

VERTAIN (le sr de), IV. 45.

VERTBONNET (Antoine), 11, 517; 111, 314, 395.

VERTRONNET (N.), 11, 510.

VERTEUIL, II, 155.

VERTON (le sr de), 11, 513.

VERTSCRAMPS (N), 11, 512. VERTUNES (Narcisin), 111, 312, 394,

Vertus (la comtesse de), II, 293, 300.

VERTUS (le comte de), I, 48.

VERVESOUA, Voir BRIVIESCA,

Vervins, 1, 85.

VESERILLE, VOIR BECERRIL DE CAMPOS.

VESIGNANO (le prince de), II, 142,

VESOUL, Description, 1, 302.

VEVRE (Philibert, sf de), dit la Mouche, est envoyé en Espagne pour défendre les intérêts de Philippe le Beau, I, 390, 393, 411. — Arrête le projet de mariage du roi Ferdinand avec Bertrandine de Gastille, 413. — Les lettres

que Philippe le Beau lui adresse sont interceptées par le roi Ferdinand, 414. — Lutte en Castille contre l'influence du roi de France, 430. — Va trouver Philippe le Beau en Espagne, 434. — Reçoit la Toison d'or, 434. — Est

mécontent de la conduite de l'ambassadeur français, 444.

— Reçoit des lettres de Philippe le Beau, 499. — Rend compte de la réception faite en Castille à Philippe le Beau, 506. — Intervient dans les négociations au sujet de Jeanne, 515, 525.

VEYT ou VEIT, sr de Volkenstein, I, 105,

VIANDE, bénite aux Pâques, I. 103.

VIANDE, mangée aux jours maigres, 1, 237.

VIANE, II, 161

Viane (les Bréderode, s^{rs} de), 1, 337; II, 93, 99, 161, 272, 324, 326, 386, 390, 503; III, 168, 206, 215; IV, 608.

VIAREGGIO, H. 191.

VICOGNE, IV. 35.

VICOGNE (l'abbaye de), IV, 555, 606.

VICOGNE l'abbé del 11, 590.

Vice on Vic (l'évêque de), 11, 210, 243,

VICQUE (don Louis de), IV, 45,

VICTOIRE (la galère, nommée la), 11, 140.

Viege Me de), 1, 338.

VIEL (Thomas Ie), 111, 393.

VIELLE-VILLE (Mr de la), gouverneur de Metz, III, 593,

VIENNE. Est assiégé par les Turcs, 11, 84. — Est menacé par les Turcs, 102, 103,

VIENNE (bibliothèque impériale à), II, XXIII, XXVI. XXVII.

Vienne, en France. Description, I, 280, 11.

VIESVILLE (Bonne de la), 1, vi.

Viesville Philippe de la), 1, 127, 269, 349.

VIEUX-PONT (le se de), 1, 56,

Vigevano, 11, 106,

VIGLIUS, Voir ZUICHEM,

VIGNACOURT (Philippe de), IV, 44.

VIGNETTE (la), IV, 505.

Vignier on Vignyer (Claude), II, 517; III, 313, 395,

VIGNIER (Jean le), 11, 509, 517.

VIGNOBLES, I, 168.

Vignories, 1, 358.

Vignolles (Claude de), I. 329.

VIGONE, IV, 32.

VILAIN (Gilles le), capitaine, III, 574, 578, 582.

VILAIN (Simonet), 11, 514; III, 392.

VILAINNES, I, 86.

VLICHES, 11, 40, 76, 108, 341.

VILLABANEZ, II, 22; 111, 259.

VILLABUÉNA, 1H, 259.

VILLAGASTIN, II, 108.

VILLACO, H, 104.

VILLACQUE de la Torre. Voir ZEVICO.

VILLA DE REY, I, 435.

VILLAFAFILA, I, 438,

VILLAFLORI. VOIR PENAFLOR.

VILLAFRANCA en Espagne, 1, 161, 434; 11, 26, 69, 208, 247.

17, 44.

VILLAFBANCA de Nyce en Provence, 11, 83.

VILLAFRANÇA en Italie, II, 138, 139 à 142, 144, 497, 505 : 1V. 5.

VILLAFBANCA (le marquis del, 11, 102; III, 191, 206, 210, 211, 227.

VILLAGARCIA, 1, 463; IV, 44.

VILLA HERMOSA (le due de), I, 214; IV, 46.

VILLAINE. VOIT PACHECO.

VILLAINES, 1, 10, 14, 57, 65.

VILLAINES-EN-DUESMOIS. 1, 55.

VILLALBA, I. 158.

VILLALON, II, 63, 108.

VILLALORDO, II, 3%.

VILLALPANDO, I, 463; II, 26; tV, 14

VILLALVA, II, 34.

VILLAME (Regnault de), II, 518.

VILLANEDA, L. 198

VILLANOVA, III, 509.

VILLANUEVA, 11,22; 111, 131.

VILLANUEVA DE LA SERENA, 1, 200.

VILLAPEDROSA, 11, 37, 70.

VILLAR DE CANAS, 11, 43, 79, 251.

VILLAR DE FRADES, 11, 26, 68.

VILLAR DEL PEDROSO, I, 199. VILLAREAL, II, 43, 248; IV, 500

VILLARQUEMADO, 1, 216.

VILLARS EN BRESSE, I, 285.

VILLA SECA, H, 290; IV, 8.

VILLASEVIL, 11,32.

VILLASEOUILLA, I, 217.

VILLATABAS, II, 200; IV, 8, 11.

V'LLAVERDA, II, 71.

VILLAVICIOSA, II. 21, 58; III, 88, 89.

VILLAVILLA, III, 261.

VILLE OU WALE, 11, 96,

VILLE (le sr de), 1, 189, 306, 328, 339, 340, 348, 404, 409, 495, 499, 525, 535. Voir Luxembourg (Jean).

VILLEALBE, VOIT VILLALBA

VILLEALTA (Gonsalez de), III, 311, 393,

VILLEBROOT, VOIT WILLEBROOT.

VILLECLÈRE, HI, 177.

VILLE DE CAMVILLE. Voir VILLAR DE CANAS.

VILLEFRANCHE, II, XXII. Voir aussi VILLAFRANCA.

VILLEGAGNON, historien, III, XXIX.

VILLEGAS OU VILLEGHES (Antoine de', II, 494; III, 47.

VILLEGAS ou VILLÉGHES (François de), II, 505, 543; III, 310, 392

VILLEBORADE, II, 79. Voir BELHORADO.

VILLE-MAGOR, VOIR MONDONEDO.

VILLE MENNE PEDRALLE. Voir VILLAR DEL PEDROSO,

VILLENA (le marquis de), I, 176. Voir LOPEZ. — Son portrait, III, 148; — 191, 224, 227.

VILLENEUVE, 1, 31, 32, 35, 275, 277; 11, 141, 142.

VILLENEUVE, près de Nice, 11, 139.

VILLENEUVE (Louis de), 1, 269, 275.

VILLENEUVE- LE-ROI, 1, 47.

VILLENEUVE St-GEORGES et VILLENEUVE, I, 10, 11, 12, 13, 16, 20, 24, 25, 26, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 42; IV.

VILLERADE, VOIR VILLAR DE FRADES.

VILLERS, IV, 579, 582, 602.

VILLERS (l'abbé de), IV, 639. VILLERS (Jean de), III, 310, 392.

VILLERS COTERETS, 11, 458; 1V, 143, 154, 477, 479.

VILLERSEXEL, 1, 302.

VILLES IMPÉRIALES. Sont autorisées à imposer leurs bourgeois, I. 456.

VILLESQUE, II, 108.

VILLEY (Jean de), IV, 43.

VILLIER. Voir AVILES, 1, 157.

VULLIERS, I. 40.

VILLIERS (Jacques de), I, 527.

VILLIERS-CESSEY, 1, 66.

VILVISQUES. Voir Brevisque. VILVORDE, I, 37, 87; 11, 6, 7, 14, 19, 134, 307; IV, 600, 608,

609, 611, 618, 619, 621, 623, 630, 631, 633, 636, 637, 640, 642, 643

VILVORDE (le héraut), I, 106.

VILVORDE (Corneille de), 11, 507.

VIMEROT (Jean de), 1, 532.

VINAROZ, 1V, 499

VINCEBORT (maltre Thomas), 1, 91.

VINCELLES (le sr de), 1, 525.

VINCENNES, 1, 48.

VINCENNES (le bois de), 1, 46, 68.

VINCENT (maître), 11, 515.

VINCTE (Jean Vander), 1, 531. VINITIMILLE OU VINITIMIGLIA, 1V, 497.

VINITIMIELE OU VINITIMIGEN VINSROURG, Voir ABENBERG,

VINSBOURG, VOIT ABENBERG. VIRAY (l'évêque de), 111, 228.

VIRTON, IV, 588.

VIRY, 1, 24, 31, 34.

VIRY (Jean de), II, 206, 513; III, 391.

Visans (N. de), I, 409.

VISANS (Philippe de), 1, 127, 322, 323, 496, 529.

VISCONTI (Octave), comte de Gamalerio, IV, 460.

VISCOURT (Jean de), 1, 353.

VIS-EN-ARTOIS, IV, 552, VISEN (Philippe de), I, 362.

Viser (le cardinal de', II, 237,

Vision, près de Vérone, III, 177. - Autre à Bruges, 300.

VITAL (Laurent), auteur du voyage de Charles-Quint, de 1517 à 1518, III, II, IV. — Sa vie, ses manuscrits, V, VI. —

Perd ses mémoires en mer, 242; II, 508. VITORIA, I, 151; II, 35, 69, 74, 154.

VITRY. Est assiégé et pris, II, 289, 290.

VITRY-EN-PERTHOIS, I, 54.

Vivanio (Juan de), IV, 45.

VIVIERS, 1, 11.

VLAMYNG (Jean et Donatien), II, 539.

VLEYTINGEN, IV. 568.

VLIERBEEK, 1V, 618, 626.

VLIERBEEK (l'abbé de), IV, 575. VLIET (sire Jean Vander) IV, 611.

VOGBERA, II, 46, 84, 133, 255; IV, 5, 508,

VOICTURE Philipott, H. 514; HI, 592.

Voigt (M.), auteur d'un mémoire sur les historiens qui se sont occupés de l'expédition de Tanis, III, xvIII, xxI.

VOITURE (Jean), 1, 354.

VOITURE (Willemet), 1, 355.

VOLAN, 11, 132.

VOLEURS. Punitions minimes qui feur sont infligées, III, 983

VOLKENSTEIN (Veyt de), 1, 105.

VOLTAGGIO, IV, 494, 507, 508.

Voltan (Pierre Louis de), évêque de Rieux, 1, 444.

VORSSELAER, 1, 105; IV, 607.

Vos (de), Voir Devos.

Vos (Arnoul), H. 539.

Vossem (Pierre et Gaspard Van), II, 521.

Voyages de Charles-Quint, Index chronologique, II, 465,

VOYENNES-SUR-SOMME, IV, 586.

VOYSE (Georges de), HI, 308.

VBANCX (Jean), 111, 312, VRIGDS (Charles) IV 443.

VULDERE (Henri de), III, 311, 393,

VULDERE (Michel de), 411, 311,

VUYNSON, II, 104.

w

WAAL (le), 11, 314,

WACHINGEN, II, 398.

WACHTENDONCK, 11, 261.

WACKEN de sr de . IV. 415.

WADEIPONT (Antoine de), II, 493,

WAELBEM, IV, 605, 611, 620, 632.

WAES, IV, 541.

WAGENINGEN, II, 330.

WAIE [Rydge], 1V, 447.

WAIGNIES (le baron de), fll, 395.

WAIGNIES (le bâtard de), II, 517.

Waihingen, 41, 259, 374; 1V, 168,

WAIVODE (le). Envoie des ambassadeurs à l'empereur, II.

WALCHEBEN (l'ile de), 111, 40, 43.

WALDEGRAVE OR WALGRAVE (sire Edouard, 1V, 120, 161, 179, 197, 216, 224, 236, 248, 255.

WALE, H. 96,

Wale (Guillaume le), sr de Hansbeke et d'Axpoel, II, 530.

WALE Libert de), III, 314, 396.

WALE (Lue de), 11, 515; 111, 393,

Waleves (Thierry de), 11, 556,

WALEZIN (N.), 111, 307.

WALFERDANGE, 11, 331.

WALHAIN (le sr de), 11, 503, 557, 562; 111, 167, 191, 390; IV, 640, Voir aussi BERGRES,

WALLE (Pierre Van de), 111, 539, 540,

WALLEGARDT (Ambroise), 11, 518.

WALTEMBERGHER (Valentin), 111, 394.

WALTHAM, 11, 33; IV, 373.

WAMBACK Hubert, H, 507.

WANDREGMES (le sr de), II, 504.

WANGNEN, 11, 403,

WARENGHIEN (Giffechon de), 11, 508, 516; 111, 394.

WARGNIES (le baron de), 111, 314.

WARGNIES (le bâtard de), II, 510, 517.

WARIN Antoine, 11, 508, 516,

WARISOUL Jean del. H. 563. WARTHON Thomas', IV, 120, 321.

WASING, IV. 18.

Wasseiges, II, 563.

WASSENAAR (Adrien de), IV, 43,

WASSENAAR (Jean, sr et baron de). Est nommé de la Toison d'or, H, 57; III, 25.

WASSERBILLIG, IV. 464.

WASTENDOLFF ON WASTENDORFF ON WESENBORFF, 11, 348.

WATERVLIET (Baudonin), 11, 513.

WATERVLIET 'de sr de), 11, 505.

WAULTIEB (Gillon), 11, 548.

WAURY OU WAVRY (le sr de), 11, 503, 548; 111, 168, 193, 196, 197, 222, 390,

WAURY (le bâtard de', II, 509, 512.

WAVRE, II, 49, 98, 379, 563; III, 238; IV, 463, 464, 523, 588. 589, 596, 602, 603,

WAVRE (le sire de), IV, 623.

WECHELDERSANDE, IV, 595.

WEDE, Voir UREDA,

WEDERGRACHT Henri de), II, 513.

WEDERGRATE Charles de), 11, 7,

WEERDE (Noël Vander), IL 542.

WEERT, II, 264; IV, 612,

WEERT (Louis de), 11, 507, 515; 111, 311, 394.

WEIDEN, 11, 342.

WEINBERG (le baron de), IV, 467.

WEINGARTEN (l'abbé de), 11, 456.

Weissembourg, 11, 348.

WELDEN (Antoine), IV, 446,

WELL, 11, 330.

WELLE, 111, 595.

WELLE (Luc de), 11, 507.

WELS (Gérard Van), 1, 350, 526.

WELSER (les), 111, 511.

Welser (Philippine), 1V, 475, 477.

WENTWORTH (Thomas) Est envoyé à Calais, IV, 361;-403.

WERBLITZ, H, 343.

Werchin (Antuine, sr de), sénéchal de Bainaut, etc., 11, 548, 531.

WERCHTER, IV, 616.

WERDAU, 11, 342.

Werdenberg (Félix de), 11, 55, 56.

Weiss, éditeur des papiers de Granvelle, III, xviii.

Weissenhorn, H, 48, 96.

WESLMALL (St Job à), 589.

WESEMAEL (Jean, se de), IV, 588.

WESEMAEL (le sire de., 1V, 568, 574, 591, 593, 608, 609,

611, 616, 633, 634, 639 Wesenbore, 11, 398.

WESTBERG, H, 405.

Westerloo, IV, 569, 608.

WESTHOVEN, 11, 21; 111, 42, 43.

WESTHUUSE (Corneille Vanden), 11, 531, 532, 538.

Westminsten, IV, 19, 25, 109, 124.

WEYRRE (Pierre de), II, 512.

Wezele (Andrieu de), II, 508, 516; III, 312, 394.

WHALLY (Richard), 1V, 444,

Wearthon (Thomas). Envoyé anglais auprès de Charles-Quint, 4V, 105, 106, 130, 243.

WHELER (Henri), 1V, 443.

WHITT (Georges), IV, 443.

WICART. Voir FONTAINE (Louis de la).

Wight (l'île de), 111, 301; 1V, 73, 321, 377, 415, 421.

WIGNACOURT (Jean de), 11, 515,

Wigne (Baudouin de), 111, 314, 396.

WILLAME (Regnault de), 111, 396.

WILLEBRUEK, 1V, 531.

WILLEBROOT (Jean), 11, 502, 511; 111, 305, 312, 389,

WILLEMS (John), 1V, 442.

WILLIAMS, IV, 388,

WILRE (Mr Henri de), II, 563.

WINCHESTER, IV, 16, 32, 66, 373.

WINCHESTER l'évêque de), 11, 211. — S'oppose au mariage du prince Philippe avec Marie Tudor, 1V, 181. — Vent précipiter les questions de religion, 159. — Arrive à Bruges, 312. — Fait un sermon en public à Londres, 20. — Est partisan du mariage de Gourtenay avec Marie Tudor, 125, 131, 178. — S'oppose au mariage du prince Philippe, 160, 161. — Ses craintes, 157, 130. — Reconnalt son intervention dans le divorce de Henri VIII, 171. — Nc fait plus d'opposition an mariage de Marie Tudor. Voir GARDYSER.

WINCHESTER (le marquis de), Voir PAULET.

WINDSOR, 11, 32, 66; 1V, 18, 21, 246.

Windsor (Mr), 1V, 443.

WINGHE (Jean Van), 1V, 599, 629.

Winghius (Jérôme), chanoine du chapitre de Tournai, III, vii, vii, viii.

WINGNE (Baudouin de), II, 517.

WINNECOURT (Jean de), 11, 508.

WINTER (Jean), H, 520.

WISHERG (Frédéric de), évêque de Bamberg et de Wurtzbourg, IV, 493,

Wissembourg, 1V, 468.

WITHAM (Henri, sr de), IV, 646, 645,

WITHAM (Jean de) IV 615 616 693

WITHAM (le sire de), IV, 567.

WITHEM, 11, 28,

WITTE (Jean de), 11, 536.

WITTENBERG, 11, 343 à 345,

Wotr Michel de), 111, 306.

WOLFRATSHUSEN, 11, 188.

WOLINER SHANSSENS (Georges), 111, 391,

WOLMERSHAUSEN (Georges), II, 504, 512; III, 307.

WOODSTOCK, 1V, 407.

Worms (la diète de), 11, 122, 163, 167, 398, 309, 442, 467.

Wonms, 11, 29, 30, 64, 97, 101, 239, 275, 306, 374, 397, 430,

WOTTON (Nicolas), dit le docteur, ambassadeur anglais en France, Demande aux Français la restitution de Calais et de Guines, IV, 33. - Écrit au sujet du projet de mariage du prince de Piémont avec Marie Tudor, 101. -Rend compte des dispositions du roi de France, 142 et suiv. - Ses lettres sont communiquées à Simon Renard, 150. - Fait des efforts pour rétablir la paix entre la France et l'Empereur, 453, 454, 476. - Fait connaître l'aversion du roi de France pour le mariage de Marie Tudor, 162. - Ses lettres, 171. - Doit arrêter les négociations de paix, 184, - Adresse des plaintes au roi de France, 203, - Sera averti du mariage projeté de Marie Tudor, 240. - Fait connaître les dispositions du roi de France à l'égard de Marie Tudor, 264, - Est informé de l'opposition faite par l'ambassadeur français contre le mariage de la reine, ib. - Fait connaître les armements de la France, 251. - Son audience auprès du roi de France, 274 et suiv. - Donne son avis sur le futur mariage de la reine d'Angleterre et du prince Philippe, 282. - Négocie la paix avec le roi de France, 295, 298, 324. - Explique au connétable de France les bonnes dispositions de la Reine Marie, 305. - Ses rapports sur les intentions du roi et du connétable de France, 313,-Son entretien avec le secrétaire du roi de France, 317, - Fait connaître les préparatifs du roi de France pour empêcher le passage par mer du prince Philippe, 317.-Signale ce qui se passe en France, 334. - Demande au r oi de France des explications sur les secours sollicités par Carew, 336. - Annonce l'arrivée en France de Carew et donne des renseignements sur son entretien avec le roi de France et le connétable de ce pays, 337. - Recoit des informations sur les rebelles et les réclamations des ambassadeurs français, 350,- Se plaint de la conduite des Français, 357. - Informe son gouvernement des plaintes du roi de France sur l'enlèvement des dénèches de l'ambassadeur de Noailles, 365. - S'explique sur les dispositions du roi de France, 373. - Fait au roi de France des remontrances sur la conduite de son ambassadeur en Angleterre, 377 - Traite avec le connétable de France, 382, 383, 404 - Est informé des réclamations faites par l'ambassadeur français, 387. - Fait connaître la réception du cardinal Pole en France, 392. - Donne avis des informations que le roi de France reçoit de ce qui ce passe au conseil en Angleterre, 396. - Donne des renseignements sur les avis émis en France à propos du voyage du prince Philippe, 405, - Reçoit de la reine Marie une lettre dans laquelle elle fait connaître ses intentions à l'égard de quelques insurgés, 408 - Écrit au sujet des nonvelles répandues en France sur le voyage du prince Philippe, 420. - Donne des renseignements sur les réfugiés anglais, 425.

WOUDE (Jean de), IV, 642. WOUDRICHEM, IV, 606, 687. WULFAERTS (Wolfart), 11, 538.

WURTENBERG (le duché de), 11, 128; 1V, 469.

WURTEMBERG (le duc de), 11, 156, 187, 338, 359, 398, 460; 1V, 151, 156, 468

WURTZBOURG, H. 373.

WURTZBOURG (l'évêque de), II, 309.

WYATT (Thomas). Sa rébellion, IV, 43. — S'empare de Rochester, 319. — Est renié par lord Gobham, 321. — Sa conduite à Rochester, 322. — Est sur le point de succomber, 328. — Entre dans les faubourgs de Londres, 329, 330. — Ses projets, 332. — Intercepte l'acte de mariage de la reine, 333. — Demande un appointement, ib — Relation de sa révolte et de sa fuite, 337, 338. — Affirme qu'il est instigné par Élisabeth, 352. — Dénonce ses complices, 351. — A été assisté par des nobles, 359. — La Reine vent se l'attirer, 366. — Annonce de sa prochaîme exécution, 375. — Est exécuté, 384, 389, 385. — Sa confession, 389. — Sert d'exemple aux conspirateurs, 385. — Était soutenu par les Français, 388. — Exécution de ses complices, 396.

WYFFLER Henri), IV, 584.

Wijk-bij-Duurstede, 11, 314.

WYLEN OR WYDER OR WYLER (le baron de), IV, 461.

WYNANT (Laurent), H. 509,

WYNANT (N.), H, 504, 513,

WYNENDAEL, 11, 20, 28, 31, 32, 383; 111, 33.

WYNGHENE (Corneille van), II, 536, 538.

WYNTERE (Adrien de), 11, 538,

WYNTRE · François de), 11,537.

Wyssenburff, 11, 464.

WYTS (Laurent), auteur d'un voyage manuscrit, III, xxxvii.

N

Xalon (la), 1.238. Xérica, I, 215.

XIMENES (François de), évêque de Tolède, l, 178, 219, 438.

— Sa mort, H. I. 38; III, 138, — Avant de mourir il

désirait faire des confidences au roi, III, 138. - Ses richesses. 16.

XIMENES (Pierre), H, 494.

¥

YANÉS, Voir IBÉAS, YAROWE (Philippe), IV, 446. YCARTE (le commandador), III, 308, YBIACQUES, SCETÉTAIRE d'État, II, 151. YDRON, I, 367. YEGLA, I, 209. YEVENES, II, 41. YÉVRE-LE-CHATEL, I, 64. YGOLADA, II, 107. YLIESCA, II, 155. YMER (Philippe), III, 306. YMUCRY, III, 376. YONNE. VOIR ELNE.

YORCK (Ie cardinal de), II, 19, 65; IV, 19, YORCK (Marguerite d'), 1, 337, 338,

YORCK (Ie due d'), 1, 402.

YPRES, I. 23, 53, 59, 60, 63, 416; 11, 28, 166, 383; IV, 26,

YPRES (le quartier d'), IV, 541. YROILLE, Voir TERUEL, YSACO (Guillaume), 1, 372, YSDRON, I, 530.

YSENDYCKE (François van), II, 536, YSONNE (Jacques), 1, 530. YSORET (Nicolas), III, 314, 396, YSPE (Gabriel d'), III, 291.

YSSELSTEIN (Floris d'), 1, 348, YSSELSTEIN (le sr d'), 1, 109, 322, 409, 411, 515; 11, 523, III, 313. Voir aussi Egmont. YSSELSTEIN (le bâtard d'), I. 526,

YSUARTS (Léonard), III, 312. YTSINGRE (Christophe), 111, 307. Yves (Louis d'), II, 505, 513; III, 307.

Yvica, 11, 494.

YSE, Voir INN.

Z.

ZAFFERAN, III, 373,

ZALEY (Jean) de Kerhen, Écrit à Ferdinand, roi des Romains, HL 556.

ZAMORA, 11, 108.

Zamora (l'évêque de), 11, 75,

ZAND (Ie bane dit : DEN), III, 61,

ZAPOLSKI (Jean et son fils), 111, 408.

Zapolya (Jean) Waïvode de Transvivanie, III, xIII, 454, 484, 548.

ZARA (Jérôme de), diplomate, III, XII, XIV, 157, 443, 450, 512, 514, 517, 522.

ZARA (Vespasien de), III, 475, 522.

ZEELMANS .Henri), II, 506, 514.

Zeghers (Jennin), III, 311,

Zélande, H, 58, 391, 307; IV, 39, 605, 622.

ZELL, IV. 476.

ZENETTE, Voir CENTE.

ZENETTE la comtesse de), II, 73,

ZENETTE (la marquise de), 11, 69, 87,

ZEVENBERGEN (le sr de), 11, 66, 557; 111, 25, 390

ZEVENBERGEN (le jeune), III, 168.

ZEVICO DE LA TORRE, II, 42, 79,

ZÉVICO DE VALVERA, II, 207.

ZIDRACO, IV. 9.

ZIERIKZEE, II, 15, 160; IV, 72.

Z1EZA, 11, 199,

Zips, 111, 454. ZOELAERT (Arnoul), II, 533.

ZOEMAN (Henri), 11, 534.

ZOFINGEN, IV, 513.

ZOHASSE, VOIT SCHWAZ,

ZOMERGREM (N.), II, 505.

ZONBERGRE (Arnoul de), III. 313.

ZUNIGA (Alvaro de), due de Vejar, 11, 74, 75.

ZUNIGA Diégo de), comte de Miranda, chevalier de la Toison d'or, II, 61.

ZUNIGA (Francisco de), comte de Miranda, II, 99.

ZUNIGA (Louis de), 11, 454,

ZUNIGA Y AVALLANEDA (Gaspard de), cardinal et archevêque de Séville, III, 582, 583.

ZUNIGA Y GUZNAN (Alvorado de), duc d'Arevalo, chevalier de la Toison d'or, II, 60.

ZUNIGA Y SOTOMAYOR (don Francisco), 111, 582, 583.

ZUSMARSHAUSEN, 1V, 471.

ZUTPHEN, II, 330.

ZUTPHEN (la bannière de), IV, 28,

ZWEIBRUCKEN, II, 167, 287, 331,

ZWENKEKE (Laurent Van), 1, 362,

ZWICHEM (Viglius). Est nommé président du Conseil privé,

11, 377.

-000-

ERRATA.

- Page 4, note 1. Albe, lisez : Holstein.
- 13, 3. Brussel, lisez : Russel.
- 16, 1. Montmorenci, lisez : Montmorency.
- 18, 1. Benavodes, lisez : Benavides.
- 33, 6. Thirloy, lisez : Thirlby.
- 82, ligne 10, p. 90, lisez : p. 50.
- 82, note 1. Simon Renard et le heutenant d'Amont, lisez : Simon Renard, dit le heutenant d'Amont.
- 88, 1. d'Amont, ajoutez : ou Renard.
- 93, ligne 10, 717, lisez: 71.
- 115, 4. Effacez : sic.
- 223, note 1. Français, lisez : François.
- 224, 42. Antoine Browne, lisez: Robert Rochester.
- 274, 2. Watton, lisez : Wotton.
- 443, 3. Ratiliff, lisez : Ratecliff.
- 480, 3, Bretino, lisez: Bussoleno,
- 665, colonne 2, ligne 6. 4-18, lisez: 1-18.
- 667, 1, 11, 359, lisez: 339.
- 686, 1. Après la ligne 13, ajoutez : Brederode, voyez : VIANE,
- 705, 1, ligne 5. 577, lisez: 478.
- 725, 2, 28. Effacez : Loude.
- 726, 1, 41. Londres, lisez : Lund.
- 749, 4, 48, 75, lisez: 175.





Tous les livres et brochures destinés à la Commission doivent lui être envoyés par l'intermédiaire de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie.
Toute réclamation relative à l'envoi des Bulletins ou des Chroniques doit lui être faite par le même intermédiaire.

PUBLICATIONS

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE.

IN-QUARTO.

Rymkronyk van Jan Van Heelu, uitgegeven met ophelderingen en aenteekeningen van J. F. Willems; 1856.

Chronique rimée de Philippe Mouskés, publice par le baron de Reiffenbeng, t. 1er, 1856; t. 11, 1858; Suppl., 1845.

Corpus Chronicorum Flandriae, edidit J. J. De Smet, eathed. S. Bayonis eanon.:t. Ier, 1857; t. II, 1841; t. III, 1856; t. IV, 1865.

Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Braband, door Jan De Klerk van Antwerpen, t. 1er, 1859; t. 11, 1845; t. 111, 1869. (Les denx premiers volumes publiés par M. Willens, le 5^{me} par M. J. 11. Bormans.)

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. (Les tomes 1, IV, V, VII et VIII ont été publiés par le bon de Reiffenberg.)

Tome 1st. — Chartes de Namur et de Hainaut; 1844.

Tome 11. — Cartulaire de Cambron, 1ste et 2me parties,

publié par M. J. J. De Smer; 1869. Tome III. — Cartulaires de Hainaut : suite et fin;

publié par M. Léop. Devillers; 1874.

Tomes IV et V. — Le Chevalier au Cygne et Godefruid

de Bouillon; 1846 et 1848.

Tome VI.— 1re partie: Suite du Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon (publiée par M. Borger); 4854; 2me partie: Glossaire, par MM. Ém. Gachet et Liebrecht; 4859.

Tome VII. — Gilles de Chin, poëme; Chroniques monastiques; 4847.

Tome VIII. — Autres Chroniques monastiques du Namurois et du Hainaut; 1848.

Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, publiés par le chanoine de Ram; 1844.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de 550 documents inédits sur cet événement; publice par M. Gachard; 1846.

Chronique de Brabant, par de Dynter, avec la traduction de Wauquelin; publiée par M. DE RAM: t. 1, part. I et II, 1854 et 1860; t. II, 1854; t. III, 1857.

Joannis Molani Historiae Lovaniensium libri XIV, publiés par M. de Ram: part. I et II; 1861.

Chronique de Jean de Stavelot, publice par M. Bor-GNET; 1861.

Chronique de Jean d'Outremeuse, publiée par M. Borgnet: t. 1, 4864; t. 11, 4869; t. 111, 1875; t. V, 4867; par M. Stanislas Bormans, t. IV, 4877; t. VI, 4880.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par M. Alphonse Walters: t. 1, 1866; t. II, 1868; t. III, 1871; t. IV, 1874; t. V, 1877; t. VI, 1881.

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les dats de Bourgogne, publiées par M. le baron Keryyn de Lettenhoye: t. 1, 1870; t. 11, 4873; t. 111, 4876.

Cartulaire de Vabbaye de Saint-Trond, publié par M. Ch. Plot: t. I, 1870; t. II, 1875.

Collection des voyages des sonverains des Pays-Bas, publiée par M. Gachard: t. I, 1876; t. II, 1874; par MM. Gachard et Plot, t. III, 1881; par M. Plot, t. IV, 1882.

Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par M. Gachard; 1875.

Codex Dunensis sive diplomatum et chartarum medii aevi amplissima Collectio, publié par M. le baron Kervyn de Lettenhove; 1875.

La Bibliothèque nationale, à Paris. Notices et Extraits

des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par M. Gaehard, t. 1, 4875; t. 11, 1877.

Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par M. Edm. Poullet; t. 1er, 1878; t. II, 1880; t. III, 1881.

Istore et Chroniques de Flandres, publices par M. le baron Kervyn de Lettenboye; t. 17, 4879; t. 11, 4880. Chroniques de Brabant et de Flandre (en flamand), publices par M. Charles Pior; 4879.

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, publié par le P. Ilippolyte Goffinet; 1879.

Cartulaire des comtes de Hainaut, par M. Léofold Devillens; t. 1er, 1881.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II; t. I, 1882 : éditeur, M. le baron Keryyn de Lettenhove.

IN-OCTAVO.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueit de ses Bulletins : 1º série, 16 vol., 4850-4859; 5^{me} série, 14 vol., 4860-4873; 4^{me} série, 1 I à IX.

Table générate des Bulletins (12º série, t. 1 à XVI), rédigée par Em. Gachet, 1882; — (2ºº série, t. 1 à XII), par M. Ernest Van Bruvssel, 1865; — (3ºº série, t. 1 à XIV), par M. J. J. E. Proost.

Table générale chronologique et analytique des chartes, lettres, ordonnances, traités et antres documents contenus dans les 1 °c, 2 ° et 5 ° séries, rédigée par M. J. J. E. Proost.

Retraile et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste: Lettres inédites, publiées par M. Gaehard, Introduction, 4854; t. 1er, 4854; t. 11, 4855.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par M. Gaehard; 1855.

Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis, par M. DB RAM; 1856.

Revue des Opera diplomatica de Miraeus, par M. LE GLAY; 1856.

Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, publiée, pour la première fois, par M. Gachard; 1859.

Actes des Etats généraux des Pays-Bas, 4576-4585. Notice chronologique et analytique, par M. Gachard: t. 1er, 4861; t. 11, 4866.

Don Carlos et Philippe II, par M. GACHARD: t. I et II, 1865.

Le Livre des feudataires du duc Jean III, par M. L. Galesloot; 1865.

Table générale des notices concernant l'histoire de Betgique publiées dans les Revues betges, de 1850 à 1865; par M. Ernest Van Bruyssel; 1869.

Le Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel, publié par M. le chevalier C. de Borman; 1875.

SOUS PRESSE !

Cartulaire des comtes de Hainaut, t. Il : éditeur, M. Léopold Devillers.

Correspondance du cardinal de Granvelle, t. IV: éditeur, M. Edm. Poullet.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. VII : éditeur, M. Alphonse Wauters.

Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Phitippe II; t. 11, éditeur, M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par RENON DE FRANCE : éditeur, M. CH. PIOT.





DC 611 B772C6 t.4

DC Collection des voyages

PLEASE DO NOT REMOVE

CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

